L'É

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOME DIX-SEPTIÈME.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

BESANÇON,	chez	TURBERGUE, libraire. CORNU, libraire.
LYON,	—	PERISSE frères, imprimeurs-libraires. GIRARD et JOSSERAND, libraires. COUVAT, libraire.
METZ,	—	PALLEZ et ROUSSEAU, imprimeurs-libraires.
ANGERS,	—	LAINÉ frères, imprimeurs-libraires. E. BARASSÉ, imprimeur-libraire.
VANNES,	—	LAFOLYE, libraire.
NANCY,	—	THOMAS, libraire.
NANTES,	—	MAZEAU frères, libraires.
TOULOUSE,	—	CLUZON, libraire.
MONTPELLIER	—	F. SÉGUIN, libraire. MALAVIALLE, libraire.
NIMES,	—	WATON, libraire.

— CORBEIL, imprimerie de CRÉTÉ. —

HISTOIRE UNIVERSELLE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER
DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN,
ETC., ETC.

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.

Le commencement de toutes choses est la sainte Église catholique.

S. ÉPIPHANE, l. I, c. 8, CONTRE LES HÉRÉSIES.

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.

Où est Pierre, là est l'Église.

S. AMBR. *In psalm.* 40, n. 30.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR.

TOME DIX-SEPTIÈME.

PARIS
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
Rue Cassette, 4.

1851

22
BX945
R6
1850
v.17
38391

L'É

L

Pontificat

Isaïe, fils
une fleur na
esprit de sag
de science e
sera point s
dire; mais i
quité les hur
bouche; et,
sera la ceint
avec l'agneau
le lion et la b
quira. La gé
reposeront le
L'enfant à la

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE SOIXANTE-ONZIÈME.

DE 1198 A 1216.

Pontificat d'Innocent III. — Ce que c'était que le Pape au moyen âge.

§ Ier.

COMMENCEMENTS D'INNOCENT III.

Isaïe, fils d'Amos, a dit : « Il sortira une tige du tronc de Jessé ; une fleur naîtra de sa racine. Et l'esprit de Jéhova reposera sur lui : esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de science et de piété ; et il respirera la crainte de Jéhova. Il ne jugera point sur le rapport des yeux, il ne vengera point sur un ouï-dire ; mais il jugera les pauvres dans la justice, il vengera dans l'équité les humbles de la terre. Il frappera la terre par la verge de sa bouche ; et, par le souffle de ses lèvres, il tuera l'impie. La justice sera la ceinture de ses reins, et la foi son baudrier. Le loup habitera avec l'agneau ; le léopard se couchera auprès du chevreau ; le veau, le lion et la brebis demeureront ensemble, et un petit enfant les conduira. La génisse et l'ours iront aux mêmes pâturages, ensemble reposeront leurs petits ; le lion mangera la paille comme le bœuf. L'enfant à la mamelle se jouera dans le trou de l'aspic ; et l'enfant

nouvellement sevré portera sa main dans la caverne du basilic. Ils ne nuiront point, et ils ne tueront point sur toute ma montagne sainte, parce que la terre est remplie de la connaissance de Jéhova, comme la mer l'est des eaux qui la couvrent. En ce jour-là le rejeton de Jessé sera élevé pour être l'étendard des peuples ; les nations accourront à lui, et son sépulcre sera glorieux [1]. »

Ce qu'a prédit le fils d'Amos, nous le voyons accompli, nous le voyons s'accomplissant depuis des siècles. Ces nations redoutables, figurées dans l'Écriture par des bêtes farouches : le Goth, le Vandale, le Hun, le Cimbre, le Teuton, le Scythe, le Lombard, le Danois, le Saxon, le Normand, nous les avons vus, nous les voyons, à mesure qu'ils entrent sur la montagne sainte, dans l'Église du Christ, dépouiller leur férocité naturelle, s'allier insensiblement aux populations plus civilisées de la Gaule, de l'Italie, de la Sicile, et ne faire enfin qu'une même chrétienté, dont la loi suprême est et sera non plus la force du glaive, mais la connaissance de Dieu répandue par toute la terre. Nous avons vu, nous voyons celles de ces nations qui, comme le lion et le léopard, ne vivaient que de sang et de carnage, s'adonner à l'agriculture et vivre des fruits de la terre, comme ces nations naturellement plus traitables, figurées par le bœuf, animal de labour. Nous voyons toutes ces nations réunies sous le même étendard, la croix, se jeter pendant des siècles sur l'Asie, pour accomplir au pied de la lettre ces mots : *Et son sépulcre sera glorieux.* Et nous avons vu, et nous allons voir cette assemblée des peuples, cette armée des nations, conduite et gouvernée par un petit enfant, par un homme qui n'a d'autre arme que la parole de la foi, tout comme un troupeau de brebis est conduit par la voix et la houlette du pasteur.

Parmi toutes ces nations, deux des plus farouches étaient les Lombards et les Vandales. Or, c'est précisément de ces deux nations terribles et barbares, que descendait le Pontife plein d'aménité et de sagesse, que nous verrons gouverner la chrétienté entière, rois et peuples, sous le nom d'Innocent III. Le nom de sa famille était originairement Trasmondo ; et des biographes la font remonter, d'un côté, à Trasmondo, comte de Capoue, auquel Grimoald, roi des Lombards, conféra, l'an 663, le duché de Spolète ; de l'autre, à Trasmondo, fils de Genséric, roi des Vandales. La dignité de comte fut si habituelle dans cette famille, qu'avec le temps elle en prit le nom de *Conti*, ou comtes par excellence. Un rejeton de la famille des Conti, Trasmondo ou Trasimond, comte de Ségni, eut de sa femme

[1] Esaïas, 11, 1-6.

Claricie, noble Romaine, quatre fils, dont le second reçut le nom de Lothaire à son baptême.

Lothaire naquit vers l'an 1160 ou 1161. Il comptait trois cardinaux parmi ses plus proches parents. On ne sait rien ou presque rien de sa première enfance. Après avoir commencé ses études à Rome, il vint les continuer et les achever à l'université de Paris.

Depuis longtemps déjà cette capitale avait répandu au loin le bruit de sa célébrité par les maîtres qui y professaient les arts libéraux et la théologie. Toutes les sciences y étaient accueillies avec honneur et cultivées avec zèle : ce qui attirait dans cette ville les hommes qui voulaient, par des mérites supérieurs, arriver à la gloire et au crédit dans leur patrie. Paris était tellement jaloux de justifier la réputation d'une école qui embrassait toutes les branches des connaissances humaines, qu'aussitôt que Bologne eut, au milieu des applaudissements publics, joint l'étude du droit canon aux autres sciences, et qu'elle eut attiré un grand nombre de maîtres et d'étudiants, une semblable chaire fut immédiatement fondée à Paris, et l'on vit plus d'un docteur enseigner le droit canon avec les succès les plus brillants. La médecine pouvait se glorifier d'avoir produit le fameux Égidius de Corbeil, dont les ouvrages sont encore appréciés des médecins modernes [1]. Il était généralement reconnu que la jeunesse ne recevait nulle part la science ecclésiastique et tout ce qui s'y rattache, avec autant d'étendue et d'éclat qu'à Paris; et quiconque voulait se faire un nom comme théologien ne manquait pas de se rendre en cette ville. Les évêques et les Papes y envoyaient des jeunes gens. Les docteurs en théologie y jouissaient d'une si haute réputation et d'un si vaste crédit, qu'ils étaient consultés sur les cas de conscience les plus difficiles, et c'était à leur décision qu'on s'en référait pour les divers débats survenus dans l'Église ; de même qu'à Bologne, on avait recours à ses docteurs sur les contestations les plus graves de droit civil et canonique. Les papes eux-mêmes leur adressaient des questions de théologie et de morale, afin d'en obtenir la solution. Aussi, quand un ecclésiastique avait résolu d'une manière profonde un point quelconque de la doctrine chrétienne, on croyait avoir fait de lui l'éloge le plus pompeux, en disant : On croirait qu'il a passé toute sa vie à l'école de Paris.

Depuis le douzième siècle, cette cité voyait affluer des jeunes gens de tous les pays chrétiens, en plus grande quantité qu'en aucun autre lieu. A peine pouvait-on trouver à se loger, et le nombre des étrangers surpassa souvent celui des habitants [2]. « Tout ce qu'un pays

[1] *Hist. littér. de la France*, t. 16, p. 508. — [2] Ibid., t. 9, p. 78.

possède de plus précieux, un peuple de plus distingué, disent les écrivains contemporains; tout ce qu'une époque a jamais produit d'éminent en génie, tous les trésors de la science et toutes les richesses de la terre, tout ce qui peut procurer des jouissances à l'esprit et au corps : leçons de sagesse, gloire des belles-lettres, élévation du sentiment, délicatesse des procédés, douceur des mœurs, tout est réuni à Paris [1]. L'Égypte, Athènes, et toutes ces villes où la science a jeté tant d'éclat, pâlissent quand elles sont mises en parallèle sous le rapport de la foule des hommes qui venaient chez elles chercher une sagesse terrestre, et qui accourent à Paris demander la sagesse céleste. Il n'est qu'une seule chose qui permette de comparer Athènes à Paris : c'est que dans Athènes, comme à Paris, les savants étaient les plus honorés [2]. » L'enthousiasme était si grand, qu'on regardait Paris comme source de toute sagesse, comme l'arbre de vie dans le paradis terrestre, comme le candélabre dans la maison du Seigneur. Paris, d'un autre côté, passait déjà depuis longtemps pour une ville noble, populeuse et opulente par son commerce; pour le centre de tous les peuples, la reine des nations, le trésor des princes [3].

L'agrément et la beauté de son séjour, l'abondance de tous les biens, les honneurs rendus au clergé, le caractère aimable des citoyens charmaient et captivaient tellement les étrangers, qu'ils y oubliaient leur patrie.

Tous ces avantages furent doublés par la paix inaltérable, la protection et la bienveillance que lui accordèrent les rois, et par les priviléges dont Louis VII enrichit son université, priviléges que son fils Philippe-Auguste augmenta encore pendant la durée d'un long règne, tant cette université était l'orgueil des princes et l'objet de leur protection spéciale. En outre, elle avait su attirer dans son sein cette multitude de savants les plus célèbres dont la gloire et le crédit rejaillissaient sur elle. On y voyait des hommes élevés aux plus hautes dignités de l'Église, s'honorer des fonctions de professeur; et les docteurs les plus distingués sortir de cette école pour passer aux emplois les plus élevés dans l'Église, sans cependant abandonner leurs leçons, quittant les devoirs de professeurs pour remplir ceux de pasteurs. Les Papes eux-mêmes portaient avec complaisance leurs regards sur ceux d'entre eux qu'ils croyaient capables d'honorer l'Église par leurs talents et leurs vertus.

Les libraires, sous la direction des professeurs, fournissaient aux

[1] Guill. Brit., *Philipp.*, l. 1. Architremius, poëte de cette époque, dans *Bulæus*, t. 2, p. 484. — [2] Rigord., c. 50. Albericus, p. 451. — [3] *Mém. de l'Académie des Inscript.*, t. 21, p. 179.

étudiants tous les objets nécessaires à la science ; et leur commerce florissant a laissé leur nom à l'une des rues de Paris [1]. Les habitants subvenaient aux besoins d'argent, en le prêtant sur la demande par écrit des parents, ou sur toute autre espèce de garantie ; les Juifs aussi, alors comme à présent, livrés à ces sortes de trafics, se prêtaient à ces transactions. Les étudiants pauvres recevaient l'instruction gratuite, au moyen de bourses fondées en leur faveur par les rois et les princes. Il régnait une grande union, également cimentée et par les priviléges des rois, et par la part des frais que les étudiants prenaient aux funérailles et aux autres cérémonies religieuses faites pour le repos de l'âme d'un de leurs condisciples. Les maîtres de l'université prescrivaient le costume des élèves, réglaient les leçons des professeurs et les exercices des étudiants. Dès le matin les salles de classe étaient remplies : alors commençait le cours du professeur ; l'après-midi était consacré aux conférences et à des lectures comparées ; des répétitions terminaient la journée.

Le séjour de Paris n'était pas pourtant sans dangers. Des filles de mauvaise vie, tendant des piéges, cherchaient à égarer les jeunes inexpérimentés ou assez faibles pour ne pas résister à leurs séductions ; mais ceux-ci n'étaient point assez étrangers à la discipline et aux bonnes mœurs, pour ne pas s'associer eux-mêmes aux moyens de repousser de pareilles attaques. Ainsi, lorsque plus tard on bâtit le couvent de Saint-Antoine, pour chasser les filles de mauvaise vie de ce quartier, les étudiants y contribuèrent pour deux cent cinquante livres, parce qu'ils étaient las des embûches qu'elles leur tendaient. Un autre péril, c'était le luxe qui provoquait la débauche. Des repas, pris dans le cercle d'amis, faisaient oublier quelquefois aux étudiants le but élevé de leur présence dans la capitale. L'étudiant abaissait dédaigneusement ses regards sur le bourgeois, qu'il regardait comme très-inférieur à lui ; et cette fierté, trop commune à la jeunesse, engendrait souvent des querelles, d'abord de peu d'importance, mais qui finissaient souvent, comme il arrive encore de nos jours en Allemagne, par dégénérer en rixes sanglantes. A côté des éloges prodigués par ceux qui ne voyaient que l'éclat des sciences, s'élevait la plainte de ceux qui regardaient la pureté des mœurs comme le plus bel ornement et le plus grand bien de la jeunesse. « O Paris, s'écriait avec douleur Pierre de Celle, ô Paris, repaire de tous les vices, source de tous les crimes, flèche de l'enfer, hélas ! comme tu perces le cœur des insensés [2] ! »

La contention d'esprit avec laquelle on voulait pénétrer dans le

[1] La rue des Écrivains. — [2] Petr. Cell. l. 4, *epist.* 10.

sanctuaire de cette science que la raison de l'homme peut atteindre seulement par l'humilité de la foi, et qui le jette dans un excès d'orgueil lorsqu'il ne peut en expliquer les secrets, conduisit souvent dans des aberrations les plus désolantes, décorées du beau nom de commentaire et d'interprétation. On se plaignait également que des jeunes gens promus aux fonctions de professeurs, osassent enseigner des doctrines perverses. De là la défense d'enseigner la théologie avant l'âge de trente-cinq ans.

Les fils des rois et les princes venaient à Paris puiser les connaissances sans lesquelles ils ne croyaient pouvoir ni moissonner les lauriers de la victoire dans les camps et les combats, ni goûter les doux fruits de la paix au sein de leur cour. Le margrave de Montferrat, un landgrave allemand, un consul et des sénateurs de Rome recommandaient à Louis VII les fils qu'ils envoyaient à Paris. La plupart des grands, en France d'abord, ensuite des autres royaumes de l'Europe chrétienne, suivirent cet exemple, qui ne fut pas sans influence sur le développement moral et intellectuel des nations [1]. Dès les temps antérieurs, les hauts personnages de l'Église avaient posé dans Paris les fondements de leur science et de leur vertu. Mais ce fut surtout à cette époque qu'on vit s'augmenter le nombre de ceux qui venaient à Paris se préparer à leur haute destinée. C'étaient, d'une part, des Papes, qui ornèrent la Chaire de Saint-Pierre par leur dignité, par la profondeur de leurs vues et la grandeur de leur courage : Célestin II, Adrien IV, Alexandre III. C'étaient, d'autre part, des cardinaux qui les environnaient de toutes les lumières de leur sagesse et de leur expérience dans les affaires ; des patriarches, en qui l'Orient pouvait reconnaître l'autorité de l'Église plus libre en Occident ; des archevêques, qui éclairaient leurs nombreux troupeaux de leurs vastes lumières ; des évêques, qui entraient dans le devoir de leur charge avec la conscience de sa grandeur, et enfin de pieux abbés, placés à la tête des monastères les plus célèbres. Paris devenait de plus en plus l'école féconde, le foyer lumineux dont les rayons se projetaient sur toute la terre. Là se cimentaient des amitiés dont les liens solides coopérèrent efficacement à cette grande union qui anima l'Europe entière, et qui étendit son heureuse influence sur chaque pays en particulier. La civilisation française, la magnificence du culte, le zèle de la science et l'amour des arts furent portés, par cette institutrice du monde, comme l'appelle un poëte contemporain [2], dans tous les royaumes d'Occident.

[1] Duchesne, t. 4, p. 704-714 et seqq. *Hist. littér. de la France*, t. 9, p. [illegible] et seqq. — [2] Guill. Brit., *Philipp.*

Tous ceux que les avantages de la fortune ou de la naissance, ou d'heureuses dispositions rendaient capables d'obtenir et d'occuper dignement les hautes dignités de l'Église semblaient se donner rendez-vous à cette source de la science [1]. En aucun pays de l'Europe, personne ne croyait pouvoir prétendre à quelque considération dans sa patrie, à moins d'avoir suivi les leçons des maîtres de l'université de Paris [2]. Sans parler des évêques français, dont plusieurs avaient passé des bancs de disciples aux chaires de professeurs, un grand nombre de prélats des autres royaumes y avaient également étudié. Le pape Alexandre III y envoya d'Italie toute une troupe de jeunes ecclésiastiques, et Venise des hommes qui, plus tard, parvinrent au plus haut degré d'illustration. Les Anglais se plaignaient qu'Oxford fût désert; Paris grandissait à mesure que cette université tombait sous les coups dont la frappait un pouvoir hostile, et sous l'oppression que Henri II faisait peser sur le clergé. On comptait à Paris des Allemands aussi distingués par leur naissance et leur rang que par la supériorité de leur génie et de leurs talents : tel fut Otton de Frisingue. Quelques Danois, attirés par les souvenirs du temps des Normands, s'y rendirent d'abord; bientôt des établissements furent fondés pour assurer l'entretien d'un plus grand nombre d'entre eux. Depuis qu'Absalom, archevêque de Lunden, fut venu à Paris comme ambassadeur de Danemark, l'an 1190, et eut établi une alliance spirituelle entre les deux pays, en envoyant dans sa patrie quelques chanoines de Sainte-Geneviève, cette espèce de commerce scientifique continua. Le nombre des jeunes Danois qui étudiaient à Paris s'augmenta encore lorsqu'un mariage entre les deux maisons régnantes vint unir plus étroitement les deux pays. Si le Danemark envoya à Paris un membre de la famille royale, le prince Waldemar, qui mourut chanoine de Sainte-Geneviève [3], la Hongrie y envoya aussi un fils de roi. Les Suédois ne regardaient pas non plus comme trop éloigné pour eux ce centre de la culture européenne. Les Slavons mêmes cessèrent de lui être étrangers; car nous voyons Ives, évêque de Cracovie, venir de la Pologne chercher à Paris l'instruction qu'il n'aurait pu se procurer dans sa patrie [4].

Telle était, vers la fin de l'an 1180, la situation de l'université de Paris, lorsque Lothaire y arriva. Parmi le grand nombre de professeurs étrangers ou tirés de la bourgeoisie de cette ville, on remarquait Pierre, chantre de la cathédrale, renommé pour la pureté de sa doctrine [5]. A cette même époque s'y trouvait aussi Pierre de Poi-

[1] Fons totius scientiæ. *Bibl. Cisterc.*, l. 2, c. 14. — [2] Vincent Bellov., *Spec.*, l. 2, c. 123. — [3] Steph. Tornac. *Epist.* — [4] Gerv., abb. Præmonst., *epist.* 95. — [5] *Hist. littér. de la France*, t. 15, p. 288.

tiers, qui, suivant l'exemple de son maître, Pierre Lombard, enseigna pendant trente-huit ans la théologie avec succès, et l'enrichit de toutes les subtilités de la dialectique aristotélique[1]. Le fameux Mélior de Pise y occupait aussi une chaire de docteur ; et, comme la plupart des savants de cette époque, il joignait de vastes connaissances à une grande expérience dans les affaires, et fut élevé par Lucius III jusqu'à la dignité de cardinal[2]. Il est vraisemblable que Pierre Comestor (ainsi nommé parce qu'il semblait dévorer les livres), chancelier de l'église de Paris, n'avait point encore quitté le professorat pour s'ensevelir dans la retraite et se préparer à entrer ensuite avec honneur dans cette université où tous devaient recevoir le complément de leur instruction[3].

Entre tous les professeurs, Lothaire s'attacha particulièrement à Pierre de Corbeil, et ce furent les leçons de ce savant qui eurent le plus d'influence sur la direction et le développement de son esprit. Il était aussi célèbre par ses connaissances en théologie, que distingué par sa probité et la pureté de ses mœurs. Le roi Philippe-Auguste, qui savait estimer l'une et l'autre qualité, l'envoya à plusieurs reprises en ambassade à Rome. Sa sagacité et la finesse de ses reparties rendaient également sa société agréable au prince.

Lothaire se rappela toujours avec plaisir et reconnaissance le temps qu'il avait passé en France, et le profit qu'il avait tiré de son séjour à l'université de Paris. Il regarde constamment cette dernière comme sa mère spirituelle, il la prend sous sa protection particulière, lui accorde plusieurs priviléges, rend plusieurs décrets propres à augmenter sa prospérité, et lui recommande la stricte observation de ses règlements. Quelques années avant sa mort, il envoya en France le cardinal Robert de Courçon, en qualité de légat, avec plein pouvoir de confirmer en son nom les droits de l'école, et de la doter d'utiles institutions, dont il déclare l'inviolabilité en vertu de son omnipotence pontificale.

Les études de Lothaire à Paris embrassaient surtout l'Écriture sainte, le mode d'explication usité à cette époque, et son application aux discours publics destinés au clergé et au peuple ; le système doctrinal de l'école avec ses profondes subtilités, dont plusieurs étonnent plus par leur finesse qu'elles ne parlent au cœur ; enfin la connaissance de tout ce qui, dans les siècles précédents, avait été écrit ou pensé par les hommes les plus éclairés sur le christianisme, comme règle de conduite et de salut. Il ne négligea pas non plus

[1] *Hist. littér. de la France*, t. 15, p. 484. — [2] Ibid., t. 16, p. 314. — [3] Hurter, *Innocent III et son siècle*, traduit par l'abbé Jager, l. 1.

l'étude de la sagesse humaine. Il donna la préférence au livre *des Consolations*, de Boëce, devenu le manuel d'un grand nombre d'hommes d'État et de savants du moyen âge. Il possédait également l'histoire ecclésiastique, ainsi que celle des empereurs sous le règne desquels le christianisme, se propageant au milieu des persécutions, affermit son organisation intérieure, et se prépara aux grands événements dans lesquels il devait remplir un rôle si important pour le monde entier. Non-seulement il connaissait ce que l'Écriture sainte nous rapporte de l'histoire du peuple juif, mais il avait fait aussi une étude spéciale des ouvrages de l'historien Josèphe. Il paraît qu'il lisait les auteurs grecs dans leur langue originale, et qu'il se délassait, par la lecture des poëtes anciens, des fatigues du gouvernement; ce qui l'engagea sans doute à faire quelques essais dans la poésie.

Nous savons que la plupart des grands hommes qui, sous le pontificat d'Innocent, occupèrent les siéges épiscopaux les plus distingués du monde chrétien, avaient passé les années de leur jeunesse à Paris; mais nous ignorons s'ils ont été liés d'amitié avec le jeune comte de Ségni. Tels sont : Étienne de Langton, que ce Pape éleva à l'archevêché de Cantorbéri, en 1206, et qui fut maintenu sur ce siége par l'autorité du chef de l'Église, contre la puissance du roi d'Angleterre; en France, Guillaume, évêque de Langres, de la maison de Joinville, et Frédéric, évêque de Châlons. Le plus grand nombre des évêques d'Allemagne, contemporains de Lothaire, avaient aussi fait leurs études à Paris. Pierre, fils de Sunon et neveu de l'archevêque Absalom, promu dans la suite à l'évêché de Rotschild, avait séjourné à Paris à la même époque. Gauner, évêque de Wiborg, n'avait que huit ans de plus que Lothaire. A l'exemple de plusieurs autres Danois, il était venu chercher en France ce qu'il n'avait pu trouver dans sa patrie. Walter de Vogelweide, célèbre poëte allemand, avait aussi passé quelques années à Paris, et, vraisemblablement, au même temps que Lothaire.

Entre ses nombreux condisciples, Lothaire lia surtout amitié avec Robert de Courçon, Anglais de nation, qui joignait à un esprit cultivé cette douceur de mœurs et cette aménité de manières si propres à unir deux cœurs qui se conviennent. Leur amitié ne se refroidit jamais, même au milieu des vicissitudes inséparables de la vie.

Pendant son séjour à Paris, Lothaire alla faire un pèlerinage au tombeau de saint Thomas de Cantorbéri, de ce généreux athlète qui avait combattu jusqu'à la mort pour la liberté et les droits de l'Église. De quel sentiment dut-il être pénétré devant les dépouilles mortelles de cet homme élevé au rang des bienheureux, lui dont les con-

victions et la fermeté trouvaient tant de sympathie dans celles de ce grand archevêque ! Quelle solidité dut acquérir cette vocation à laquelle il se sentait appelé, d'être tout par l'Église et pour l'Église ! Quelle impression dut faire sur Lothaire ce pèlerinage et l'exemple encore vivant qui s'offrait à ses regards dans la personne d'Alexandre III, et celui de ces hommes qui, animés de la même volonté, avaient résolu de consacrer leurs forces et leur vie entière à l'exécution d'un même dessein !

De Paris, Lothaire se rendit à Bologne. Là florissaient depuis longtemps des écoles de droit, où l'on accourait de toute l'Italie et des pays les plus éloignés. L'école du droit romain y était fameuse : depuis le décret de Gratien, l'enseignement du droit canon y devint plus fameux encore. Le droit romain n'avait de crédit que dans le lieu qui l'avait vu naître et où il n'avait jamais été entièrement abandonné, et selon la mesure d'importance que lui avait donnée la puissance de l'empereur. Le droit canon, au contraire, était suivi dans tous les royaumes soumis au Pape comme chef de l'Église. Partout il se rencontrait des cas sur lesquels il fallait le consulter ; c'était par lui qu'on s'ouvrait le chemin aux honneurs et aux dignités ; partout on recherchait les hommes versés dans cette science et dans son application ; et tous les pays, à l'envi, se procurèrent un nombre infini d'exemplaires du recueil de Gratien, aussitôt qu'il fut revêtu de la sanction pontificale. Déjà, avant ce temps, une foule de jeunes gens, et même, ce qui n'était pas rare alors, d'hommes promus aux charges supérieures de l'Église, accouraient aux cours de Bologne ; mais, quelques années après le séjour de Lothaire dans cette cité, le nombre des étudiants s'éleva jusqu'à dix mille, de toutes les nations de l'Europe.

Revenu de Bologne à Rome, Lothaire fut premièrement chanoine de Saint-Pierre. Le pape Grégoire VIII l'ordonna sous-diacre. Clément III, qui était son oncle maternel, le fit cardinal-diacre de Saint-Serge, qui avait été son titre à lui-même.

Sévère dans ses mœurs, simple dans ses habitudes, Lothaire était le censeur le plus inexorable du luxe et de la volupté. Pauvre au milieu des grandeurs, il surpassait les cardinaux par les trésors de son esprit et les richesses de son cœur. Il mettait à profit tous les loisirs que lui laissaient ses devoirs envers l'Église, les affaires de la papauté et ses incommodités naturelles, pour agrandir le cercle de ses connaissances, et pour composer plusieurs ouvrages qui attestent leur étendue. Le principal est son livre *Sur les misères de la vie humaine*, autrement, *Du mépris du monde*.

On y reconnaît une de ces grandes âmes que Dieu élève au-dessus

du monde et au-dessus d'elles-mêmes, pour juger leur siècle et le genre humain. Des hommes de ce caractère sont les colonnes sur lesquelles la société repose, et sans lesquelles elle tomberait en ruine. Ils sont le sel qui préserve la terre de la corruption. Partout où ils se trouvent, ils sont toujours à leur place ; partout où leur action se fait sentir, là tout reçoit l'impulsion de l'élément spirituel qui est leur force. Ils se dévouent sans restriction à tout ce qu'ils ont entrepris. Ils combattent pour la stabilité au centre d'une sphère constamment mobile, et pour l'indivisible unité au foyer de cet isolement où tous les phénomènes n'apparaissent que pour se déchirer : et ce que le vieux stoïcisme cherchait en lui-même leur est offert avec plénitude et vérité dans cette union rétablie avec Dieu, à laquelle Jésus-Christ a rendu le genre humain [1].

Dans son livre sur les misères de la vie humaine, on croirait, plus d'une fois, entendre Job ou Jérémie déplorant la misère physique, intellectuelle et morale de l'homme.

« Quoi donc ! s'écrie-t-il en mêlant les accents de sa plainte à ceux de Job, pourquoi ma mère n'a-t-elle pas été mon tombeau ! car l'affliction est l'héritage de l'homme. Pétri de boue, engendré dans le péché, né pour le châtiment, il fait le mal qu'il n'aurait jamais dû connaître ; il commet des actions honteuses qui le déshonorent, court après la vanité qui ne lui sert de rien, et devient la pâture des vers et la proie de la pourriture. Les oiseaux et les poissons sont formés d'une substance plus noble que celle de l'homme, qui n'a rien de supérieur aux quadrupèdes. Avant qu'il puisse pécher, il est déjà enchaîné dans les liens du péché : impure est sa conception ; impure la nourriture qu'il prend dans le sein de sa mère. Un grand nombre naissent avec des difformités, des défauts, sans connaissance, sans parole, sans vertus ; tous, faibles, défectueux, plus dénués de secours que les animaux. O heureux ceux qui meurent avant d'avoir vécu ! Nous entrons dans la vie au milieu des douleurs et des gémissements, sans aménité et au-dessous des arbres et de l'herbe des champs qui répandent au loin un parfum agréable. Les jours de la vie sont toujours trop courts. Peu arrivent à quarante ans, très-peu à soixante ; et que d'infirmités de corps et d'esprit sont réservées au vieillard !

« De combien de peines la vie n'est-elle pas surchargée ! Veux-tu parvenir à la sagesse ou à la science ? Alors les veilles, les fatigues et les travaux sont ton partage ; et encore ce n'est qu'avec peine que tu pourras acquérir quelques connaissances. Dieu a donné à l'homme

[1] Hurter, l. 1.

une raison qui conçoit clairement, mais il en abuse pour s'enfoncer dans des subtilités infinies. Ne voyez-vous pas les mortels aller çà et là, parcourant les sentiers et les routes, les montagnes et les vallées, les terres et les mers? Comme ils méditent, comme ils s'appliquent, comme ils entreprennent, comme ils exécutent, comme ils se querellent pour un avantage temporel! quelle inquiétude intérieure leur ronge le cœur! Le riche et le pauvre, le maître et le serviteur, celui qui est engagé dans les liens du mariage comme celui qui ne l'est pas; tous, en un mot, sont tourmentés de diverses manières. — Ainsi le malheur et la peine se groupent autour de l'homme de bien comme autour du méchant, avec cette différence que le premier crucifie sa chair avec ses vices et ses convoitises. Il sait qu'il n'a point de cité permanente ici-bas; mais il s'élève vers la cité éternelle; il regarde le monde comme un lieu de captivité et d'exil, et son corps comme une prison.

« La vie est une milice environnée d'ennemis et de périls. Quel est l'homme qui a passé un seul jour dans une joie pure, sans aucun reproche de conscience, sans aucune émotion de colère, sans aucun mouvement de concupiscence? Avec quelle rapidité la peine succède au plaisir, et la tristesse à la joie! La mort nous menace sans cesse; les songes nous effrayent; les visions jettent en nous la confusion. Nous tremblons pour nos amis et nos parents. L'infortune nous frappe de ses coups avant que nous ayons pu nous y attendre. Le malheur arrive comme un torrent; la maladie nous surprend, et la mort vient trancher le fil de nos jours. Les siècles n'ont pas suffi à la médecine pour sonder tous les genres de douleurs auxquelles l'homme fragile est condamné. De jour en jour la nature humaine devient plus corrompue. L'univers et notre corps, qui en est l'image, vieillissent.

« La misère morale n'est pas moins grande. L'homme est travaillé par trois passions principales : la soif des richesses, la concupiscence et l'ambition. Rien de plus odieux que la cupidité. Là, on ne voit que les personnes et non pas les choses; ici la justice se vend à prix d'argent; ailleurs, les frais de procédure coûtent plus que la sentence de la justice. Le cupide est insatiable; ses soucis continuels le rongent; il est pauvre au milieu de ses trésors; il est sans compassion; il est ennemi de Dieu, du prochain, de lui-même.

« De l'eau et du pain, un abri et un vêtement, voilà tout ce qui est nécessaire à l'homme. Mais que de choses y ont été ajoutées par la convoitise! Les fruits de l'arbre, les légumes divers, les racines d'herbes, les poissons de la mer, les animaux de la terre, les oiseaux du ciel ne suffisent plus à notre sensualité. On recherche les sucs et

les épices; on engraisse la volaille; on donne tous les soins à la cuisine. Les serviteurs doivent apprêter tout ce qu'il y a de plus délicat. Ici l'un broie et filtre; là un autre mélange et compose; on convertit la substance pure en substance artificielle, et la nature en art. La satiété doit faire place à la faim, et le dégoût au désir de manger; et tout cela non pour le soutien de la nature et pour les besoins de la vie, mais simplement pour caresser le palais et flatter la concupiscence : aussi il en résulte qu'il n'y a plus ni santé ni vie, mais maladie et mort.

« D'autres mettent toutes leurs pensées à acquérir la gloire et la faveur des hommes. Pour parvenir aux honneurs, ils ont à la bouche les paroles les plus flatteuses; ils prient et promettent; ils font des présents; ils cherchent par mille voies détournées les places qu'ils n'eussent pu obtenir par la voie droite; ou bien ils s'en emparent de force, comptant sur l'appui de leurs amis, sur la protection de leurs parents. Mais, hélas! ô grandes dignités! quel fardeau! L'ambitieux est-il arrivé au sommet de l'honneur, alors son orgueil ne connaît plus de bornes, et son arrogance plus de frein. Il se croit d'autant meilleur qu'il est plus élevé. Il dédaigne les amis du temps passé; il ne connaît plus ceux d'hier et méprise ceux d'avant-hier; il regarde de côté, élève la tête; il s'abaisse sur sa poitrine; il parle avec hauteur, il médite de grandes choses. Il est un ennemi pour ses supérieurs, et un fardeau pour ses inférieurs. Hardi et téméraire, rempli de jactance et de prétentions, il est fatigant et ennuyeux. L'orgueil qui a détrôné Satan, et jeté Nabuchodonosor dans un excès d'humiliation, déplaît à celui qui seul est grand.

« Cependant notre vie est pleine de péchés mortels, et à peine rencontre-t-on un homme qui ne s'écarte du sentier de la justice. Alors vient l'angoisse de la mort, et, avant même que l'âme quitte la prison de son corps, le bon comme le méchant contemplent le Christ sur la croix : celui-ci pour sa confusion, et celui-là pour sa justification.

« Ce n'est qu'à regret que l'âme se sépare du corps. La mort et la pourriture font horreur. A quoi servent alors les trésors, les festins, les plaisirs de la vie et les honneurs? Vient alors le ver qui ne meurt point, le feu qui ne s'éteint jamais. C'est en vain que les damnés veulent faire pénitence. Leurs châtiments, sans doute, sont différents, mais leur angoisse est également inexprimable. Là, chaque membre subira une peine spéciale due au crime qu'il aura commis. Jamais ces tourments n'obtiendront un terme. Ne dites pas : La miséricorde de Dieu est infinie, et sa colère ne sera pas éternelle; Dieu ne punira pas pendant toute une éternité l'homme qui a péché pen-

dant quelques instants. Folle espérance, fausse persuasion ! il n'y a plus de delivrance dans les enfers : le mal, comme penchant, restera, quoiqu'il ne puisse plus être mis en action. Ils maudiront l'Éternel ; et leur crime, comme le châtiment, renaîtra sans cesse. Pensez donc aux terreurs du grand jugement, aux signes précurseurs de l'avénement du juge, à sa puissance, à sa sagesse, à sa justice. Qui pourrait ne pas redouter ce jour où il faudra rendre un compte si sévère? Alors les richesses et les dignités seront impuissantes à nous défendre et à nous protéger. Dans ce grand jour de la visite, à qui l'homme s'adressera-t-il pour trouver un appui ? Chacun sera chargé de son propre fardeau. O jugement formidable ; où il faudra répondre non-seulement de toutes ses actions, mais même d'une parole inutile ! Là, il y aura des pleurs, des grincements de dents, de la terreur et de l'effroi, des ténèbres et de l'obscurité, de la misère et de la privation, de la douleur et de l'angoisse, des tourments et des tortures, de la faim et de la soif, de la chaleur et du froid, du souffre et du feu pour toujours. Que le Dieu béni dans l'éternité nous préserve d'un tel malheur [1] ! »

Ce que Platon exigeait, comme le principal, des futurs magistrats ou pasteurs de sa république, c'est qu'ils connussent bien l'Être éternel, immuable, le bien suprême, Dieu, en un mot, et son céleste gouvernement, pour conformer à ce divin modèle le gouvernement de la terre ; qu'ils s'appliquassent tellement aux choses divines, qu'ils devinssent divins eux-mêmes, autant que cela est possible à l'homme, ce sont ses paroles [2], ajoutant qu'il n'y aurait point de salut pour le monde, tant que les philosophes de cette nature ne le gouverneraient pas, ou que ceux qui le gouvernent ne fussent pas de ces philosophes [3]. Ces conditions imaginées par Platon pour sa république idéale, nous les voyons remplies, et au delà, par le cardinal Lothaire. Quant au gouvernement divin que Dieu lui-même a établi dans son Église, voici comme Lothaire en parle dans les écrits qu'il composa avant son élection.

« Jésus-Christ a établi un seul de ses apôtres, Pierre, prince des autres apôtres. Il lui a donné la primauté avant sa mort, pendant sa passion et après sa résurrection. Tous les Pontifes sont appelés à partager les soins du troupeau ; mais le Pape seul a été appelé à la plénitude du pouvoir. Il y a un grand mystère dans la réponse que fit Pierre à Jésus-Christ, après cette question adressée à tous les apôtres en commun : Que disent les hommes de moi ? Pierre ré-

[1] Innoc., *De Contemptu mundi*. Hurter, t. 1, l. 1. — [2] Plato, *De Republ.*, l. 5 et 6, p. 71 et seqq., edit. Bipont. — [3] Ibid., l. 6, p. 100-104.

pondit : Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant ! Jésus-Christ lui apparut le premier après sa résurrection, et ensuite aux autres apôtres, et enfin aux cinq cents assemblés [1]. C'est pour cela que le Pape ne reconnaît point de supérieur après Dieu ; il ne veille pas seulement sur l'Église de Rome, mais sur toutes les autres églises. Il existe entre lui et cette Église romaine un lien si indissoluble, que la mort seule peut le briser. Le Seigneur seul est son juge. Il ne peut être déposé, si ce n'est pour cause d'hérésie [2]. Il est surtout le sel de la terre ; mais qui peut le rejeter et le fouler aux pieds ? Cependant, malheur à lui, s'il se faisait illusion sur sa grandeur et sur l'excellence de sa dignité ; car moins il peut être jugé par les hommes, plus il sera sévèrement jugé de Dieu. Aussi a-t-il besoin des prières de ses frères et de ses fils, afin que sa foi ne chancelle point ; que Jésus-Christ le soutienne pour la gloire de son nom, pour le bien de l'Église universelle et pour son propre salut [3].

« Ce n'est pas la haute position, mais le mérite intérieur ; ce n'est pas la dignité, mais une conduite irréprochable qui rend homme de bien [4]. Que le pasteur de l'Église universelle se souvienne sans cesse qu'il ne doit point porter les clefs de la puissance, sans porter les clefs de la sagesse. L'une et l'autre clefs étaient nécessaires à saint Pierre, auquel il fut dit : Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Aujourd'hui, Rome est plus élevée par la puissance apostolique de celui qu'elle se glorifie d'avoir pour patron, qu'elle ne l'était autrefois par la puissance des empereurs. Elle est devenue l'institutrice de la vérité, elle qui était autrefois la capitale de l'erreur, et l'empereur romain lui-même est soumis à son autorité. Elle a vu briller la splendeur de la puissance terrestre, et maintenant elle voit briller, d'un éclat pur encore, la gloire de la puissance céleste [5] ! »

Le pape Célestin III, étant tombé malade vers la fête de Noël 1197, fit venir devant lui tous les cardinaux, et leur ordonna de traiter ensemble du choix de son successeur. Lui-même faisait son possible pour faire élire le cardinal Jean de Saint-Paul, de la maison de Conna, ayant une grande confiance en sa vertu, sa sagesse et sa justice ; car il le préférait tellement à tous les autres, qu'il l'avait fait son vicaire général pour l'exercice de toutes les fonctions, excepté la consécration des évêques, qui appartenait à l'évêque d'Ostie. Célestin offrit même de se démettre du pontificat, si les cardinaux s'accordaient à élire Jean de Saint-Paul. Mais ils répondirent tout

[1] *De Mysterio missæ.* — [2] *Consecr. rom. Pont., Serm. III.* — [3] Ibid., *Serm. IV.* — [4] *De Contemptu mundi*, l. 2, c. 30. — [5] *Fest. SS. Petri et Pauli, Serm. I.*

d'une voix qu'ils ne l'éliraient point conditionnellement, et qu'il était inouï que le Pape donnât sa démission. Leur raison était que l'élection devait être libre et absolue. La raison était bonne, quoique ce ne fût peut-être qu'un prétexte pour quelques-uns, qui espéraient devenir Papes eux-mêmes [1].

Le pape Célestin mourut le 8me de janvier 1198. Le Saint-Siége ne vaqua que quelques heures. Célestin, étant mort la nuit, fut enterré le matin. Cependant une partie des cardinaux s'assemblèrent dans un monastère nommé *Septa Solis*, pour y traiter de l'élection du successeur avec plus de liberté et de sûreté. Les autres assistaient aux funérailles : du nombre de ces derniers était le cardinal Lothaire. Les funérailles ayant été terminées solennnellement, ces cardinaux allèrent se joindre aux autres. Ils assistèrent tous ensemble, et seuls, à la messe du Saint-Esprit. Ensuite, s'étant assis, ils se prosternèrent tous à terre et se donnèrent l'un à l'autre le baiser de paix. On fit une exhortation ; puis, conformément à la coutume, on choisit des scrutateurs, lesquels, ayant pris les suffrages de chacun en particulier et les ayant mis par écrit, en firent leur rapport aux cardinaux. La plupart des voix furent pour le cardinal Lothaire, quoiqu'on en eût aussi nommé trois autres. Mais on disputa quelque peu sur son âge ; car il n'avait encore que trente-sept ans. A la fin, tous les cardinaux s'accordèrent à l'élire, en considération de ses bonnes mœurs et de sa doctrine. Une difficulté se rencontra, ce fut la résistance de Lothaire.

Déjà auparavant, dans son ouvrage sur le mépris du monde, il avait fait entendre les accents de la douleur sur le triste sort des grands de la terre. « Dès que l'homme s'est élevé au faîte des grandeurs, il a doublé ses peines et multiplié ses inquiétudes ; il diminue les jeûnes et prolonge les veilles qui ruinent le corps et affaiblissent l'esprit. Le sommeil et la faim s'enfuient ; les forces se perdent, le corps dépérit, et une triste fin termine une triste vie. Que dirons-nous maintenant des dignités supérieures de l'Église ? Quelle responsabilité, s'il y a négligence ! Quelle peine ! Elle surpasse les forces de l'homme, pour s'appliquer à tout, pour régler, coordonner et maintenir tout ce qui existe ! Quelle charge ! Avoir le premier rang sur ceux qui sont supérieurs par leur âge, leurs dignités ecclésiastiques et leurs lumières ! et lui, le plus jeune de tous [2] ! »

Lothaire, se voyant donc élu pour être le chef de l'Église et du monde, pleurait, suppliait, résistait ; mais les cardinaux persistèrent dans leur choix. Et le premier des cardinaux-diacres, le vieux car-

[1] Roger Hoveden, p. 774. — [2] *De Contemptu mundi* et l. 1, *epist.* 1.

inal Gration, s'approcha de Lothaire, le revêtit de la chape rouge et e salua du nom d'Innocent.

Tout le clergé romain et le peuple attendaient hors de l'église; on eur fit connaître celui que les cardinaux avaient jugé digne de succéder à Célestin et de s'asseoir sur la Chaire de Saint-Pierre. L'air etentit de cris de joie; et les cardinaux, le clergé et le peuple accompagnèrent le nouvel élu à la basilique de Saint-Jean de Latran, a mère et la première de toutes les églises de la ville et de l'univers. Cette église, bâtie par Constantin et enrichie de sculptures et de méaux précieux, s'élève comme un dôme en or, au milieu de la ville e Rome.

Appuyé sur deux cardinaux, Lothaire s'avançait vers l'autel pour ller se jeter en présence de l'Éternel, pendant que le *Te Deum*, enonné par ses collègues et le chœur, était répété par tous les échos du ô ne. Ils le placèrent ensuite sur le trône pontifical; là ils se prosterèrent à ses pieds et reçurent le baiser de paix. De ce trône d'honeur et de puissance, le nouvel élu devait immédiatement descendre s'asseoir sur la pierre placée devant la grande porte de la basilique qu'on appelle *sedes stercoraria* [1] ou siége de boue, afin d'accomir cette parole du prophète : « Il relève l'indigent de la poussière retire le pauvre de la *boue* pour le placer à côté des princes, à té des princes de son peuple [2]. » Là il reçut des mains du cardinal merlingue, trois poignées d'argent, qu'il répandit en répétant ces roles de l'Apôtre : « Je n'ai ni or ni argent; mais ce que je posle, je te le donne [3]. » Après cette cérémonie, le prieur de la baque s'approcha de lui avec un cardinal, et le conduisit, pendant on répétait ces paroles : « Pierre nous a choisi un maître dans la rsonne d'Innocent, » vers les marches de la porte qui va de la baique au palais de Latran.

Il y était attendu par les juges qui devaient se rendre avec lui à la asilique de Saint-Silvestre. Il s'assit devant le portique, sur un siége porphyre reposant sur deux colonnes de porphyre, et sur lequel remarquait l'image du Rédempteur, qui, dit-on, répandit du ng lorsqu'un Juif l'eut frappée à la figure; après quoi il reçut des ains du prieur de Saint-Laurent deux verges, symbole de la diection et de la correction, et les clefs de l'église de Saint-Jean de atran et du palais, symbole de la souveraine puissance de lier et de

[1] Les protestants, dans leur fable de la papesse Jeanne, font accoucher cette papesse de leur façon sur ce même siége, dans lequel ils percent, pour cela, un trou très-considérable. Malheureusement, d'après le témoignage oculaire du Père Mabillon (*not. ad ord. Rom.* 18), il n'y a dans ce siége ni grand trou ni petit. — [2] Psalm. 112. — [3] *Acta* 3, 6.

délier, d'ouvrir et de fermer, puissance accordée à saint Pierre, et, dans sa personne, à tous les Papes, ses successeurs. Ensuite il prit place de l'autre côté et se fit donner de nouveau les clefs et les verges. Peu d'instants après, le prieur lui ceignit les reins d'une ceinture de pourpre à laquelle était suspendue une bourse renfermant douze pierres précieuses et de l'ambre.

Le Pape, en s'asseyant sur les deux côtés du siége, indiquait qu'il prenait sa place entre la primauté de Pierre, prince des apôtres, et la prédication de Paul, le docteur des nations. La ceinture devait lui rappeler la chasteté; la bourse, le trésor destiné à l'entretien des pauvres du Seigneur et des veuves; les douze pierres précieuses, la puissance apostolique; et l'ambre, cette parole de l'Apôtre : « Nous sommes devant Dieu la bonne odeur de Jésus-Christ [1]. » Tous les assistants s'approchèrent des deux côtés pour lui baiser les pieds; le nouveau Pape accepta, par trois fois, de la monnaie d'argent que lui offrait le camerlingue, et il la jeta au peuple en répétant ces paroles du prophète : « Il a distribué, il a donné aux pauvres; sa justice demeure dans l'éternité [2]. » Alors on dirigea la marche, à travers le portique et sous les images des saints apôtres, vers la basilique de Saint-Laurent, où le Pape s'arrêta plus longtemps pour prier devant un autel élevé à ce dessein; et enfin il entra dans les appartements du Pape, où, après un repos pris à volonté, il se mit à table [3].

Lothaire n'était encore que diacre. Or, il ne pouvait s'asseoir sur le trône du prince des apôtres qu'après avoir été promu au sacerdoce et à l'épiscopat; mais Lothaire ne voulut point déroger, en sa faveur, à la règle générale de l'Église, qui ne permet de consacrer les prêtres qu'aux Quatre-Temps de l'année; il ne voulut point non plus donner à croire, en devançant l'époque de sa consécration, qu'il désirait rapprocher le temps où il paraîtrait non-seulement avec la plénitude de la puissance, mais encore avec tous les ornements de la dignité pontificale. Son ordination comme prêtre fut donc différée jusqu'au samedi des Quatre-Temps, 24 février; le lendemain dimanche, fête de la Chaire de Saint-Pierre, il fut sacré évêque. Le nouveau Pape versa des larmes abondantes pendant la cérémonie.

Après qu'elle fut terminée, Innocent III monta en chaire et exposa au clergé présent et au peuple réuni en foule la fin et l'excellence des fonctions apostoliques, d'après les paroles de celui qui les a instituées et qui a dit : « Celui-là est appelé le serviteur fidèle et pru-

[1] 2. Cor., 2, 15. — [2] Psalm., 111, 8. — [3] *Ordorom.* Mabill., *Musæum italicum.*

dent, que son maître a établi pour gouverner sa maison, afin qu'il lui donne la nourriture en temps opportun. »

« La parole éternelle nous désigne les qualités que doit posséder celui qui a été placé sur la maison du Seigneur, et comment il doit veiller sur elle. Il doit être fidèle et prudent, afin de lui procurer la nourriture dans le temps opportun : fidèle, afin de la lui procurer ; prudent, afin de la lui procurer en temps convenable. Cette parole annonce également, et celui qui l'a institué : le Seigneur, — et celui qui a été institué : le serviteur ; — quel serviteur a été institué ? un serviteur prudent et fidèle ; — sur quoi a-t-il été établi ? sur sa maison ; — pourquoi a-t-il été institué ? pour lui procurer la nourriture ; — quand ? au temps convenable.

« Pesons ces paroles, car elles sont les celles de la Parole éternelle ; aussi chacune d'elles a sa force particulière, et sous chacune d'elles est un sens profond.

« Tout le monde ne peut être maître, mais seulement celui sur les vêtements et les reins duquel ces paroles sont écrites : Le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs ; celui dont il est dit : Le Seigneur est son nom. C'est dans la plénitude de sa puissance qu'il a établi la prééminence du Siége apostolique, afin que personne ne soit assez téméraire pour résister à l'ordre qu'il a établi, en disant : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Car, puisqu'il a posé lui-même le fondement de son Église, et qu'il est lui-même ce fondement, jamais les portes de l'enfer ne pourront prévaloir contre elle. Ce fondement est inébranlable, selon les paroles de l'Apôtre : Personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, lequel est le Christ Jésus. — Que la barque de Pierre, dans laquelle dort le Seigneur, soit donc battue par les vagues furieuses, jamais elle ne périra. Car Jésus commande à la mer et à la tempête, et le calme se rétablit, et les hommes étonnés s'écrient : Quel est celui-ci, puisque la mer et les vents lui obéissent ? C'est là cet édifice élevé et solide, dont l'éternelle vérité a dit : La pluie est tombée, les fleuves sont venus, les vents ont soufflé et se sont précipités sur la maison : et la maison n'est point tombée, parce qu'elle est bâtie sur le roc ; sur ce même roc dont l'Apôtre a dit : Or, le Christ était le roc.

« Il est manifeste que le Siége apostolique, loin de s'affaiblir par les adversités, se console par la promesse divine, en répétant avec le prophète : C'est par les tribulations que vous m'avez mis au large. Il s'abandonne avec confiance à cette promesse que le Seigneur a faite aux apôtres : Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Et si Dieu est avec nous, qui donc sera

contre nous ? Comme cette institution ne vient pas de l'homme, mais de Dieu, ou plutôt de l'Homme-Dieu, c'est en vain que l'hérétique et l'apostat, c'est en vain que le loup ravisseur, s'efforcent de ravager la vigne, de déchirer la robe, de renverser le chandelier, d'éteindre la lumière. Ainsi que l'a dit autrefois Gamaliel : Si cette œuvre est de l'homme, elle périra ; si elle est de Dieu, vous ne pourrez la détruire, mais vous risquez de faire la guerre à Dieu. Le Seigneur est donc ma confiance ; je ne crains point ce que peuvent me faire les hommes. Je suis ce serviteur que Dieu a préposé sur sa maison : puisse-t-il m'accorder d'être un serviteur fidèle et prudent, afin de présenter la nourriture convenable !

« Oui, un serviteur ! et le serviteur des serviteurs ! Plaise à Dieu que je ne sois pas de ceux dont l'Écriture dit : Celui qui commet le péché est l'esclave du péché ; que je ne sois pas celui auquel s'adresse cette parole : Méchant serviteur, ne t'avais-je pas tout remis ? ou bien encore : Celui qui connaît la volonté du maître et ne la fait pas mérite un double châtiment. Mais que je sois plutôt de ceux à qui le maître a parlé ainsi : Quand vous aurez fait tout ce qui vous est commandé, dites : Nous ne sommes que des serviteurs inutiles.

« Je suis un serviteur, et non un maître. Le Seigneur lui-même dit à ses apôtres : Les rois des nations dominent sur elles, et les puissants d'entre eux sont appelés gracieux seigneurs. Il n'en sera point ainsi parmi vous ; mais celui qui est le plus grand sera l'esclave de tous, et le premier sera le serviteur des autres. Ainsi donc, toute mon ambition est de servir ; et je ne prétends point dominer, suivant l'exemple de mon illustre prédécesseur, qui a dit : Non comme ceux qui veulent dominer sur le clergé, mais comme modèles du troupeau par l'esprit.

« Quel honneur ! je suis établi sur la maison ; mais quel fardeau ! je suis le serviteur de toute la famille, le débiteur des sages et des insensés. Un grand nombre de serviteurs peuvent à peine servir convenablement un maître : et comment un seul serviteur pourra-t-il servir tous ensemble ? Qui est infirme, sans que je sois infirme avec lui ? Qui est scandalisé, sans que je brûle ? En dehors de moi, que de travaux quotidiens ! la sollicitude de toutes les églises ; quel serrement de cœur, quelle douleur, quelles angoisses et quelles peines j'ai à supporter ! Je dois entreprendre au delà de ce que je puis accomplir ! Je ne veux point faire sonner trop haut ce dont je me suis chargé, de peur de demeurer au-dessous de ma tâche. Le jour dira au jour les fatigues que j'endure ; la nuit racontera à la nuit mes inquiétudes. Ma solidité n'est pas celle de la pierre, et ma chair n'est pas d'airain. Mais quelque fragile et quelque imparfait que je sois,

Dieu m'aidera : ce Dieu qui donne abondamment et ne se lasse jamais de donner. Aussi, parce que la voie de l'homme n'est point entre ses mains, j'espère qu'il dirigera mes pas, celui qui a soutenu Pierre sur les flots, de peur qu'il ne fût submergé ; celui qui rend droit et aplanit les sentiers rudes et tortueux. »

Le nouveau Pape, ayant exposé avec étendue ses propres devoirs, conclut en ces termes : « Ainsi, mes chers frères et mes chers fils, je vous présente la nourriture de la parole divine de la table des Écritures saintes. La récompense que j'attends de vous, c'est que vous éleviez vers le Seigneur des mains pures de toute division et de toute haine, et que vous lui adressiez une prière toute vivante de foi, afin qu'il m'accorde la grâce de remplir dignement les devoirs de la charge apostolique imposée à mes faibles épaules, pour la gloire de son nom, pour le salut de mon âme, pour la prospérité de l'Église universelle et pour l'avantage de toute la chrétienté. Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est Dieu sur toutes choses, soit loué dans les siècles des siècles ! »

---

§ II.

SOLLICITUDE GÉNÉRALE D'INNOCENT III SUR TOUS LES PAYS DE L'EUROPE.

Innocent III pouvait justement s'effrayer de tout ce qu'il avait à faire ; car tout réclamait ses soins. C'était Rome, c'était l'Italie, c'était la Sicile, c'était l'Espagne, c'était l'Angleterre, c'était la France, c'étaient les pays du Nord, c'était l'Allemagne, c'était la Grèce et Constantinople, c'était l'Orient, c'était le monde entier.

A Rome, une population plus ou moins turbulente, engouée d'une admiration écolière pour certains souvenirs de Rome païenne, ne comprenait pas encore que Rome chrétienne avait une gloire bien plus grande et plus durable dans l'empire de la religion et de son Pontife suprême. En Italie, les Allemands d'un côté, les Normands de l'autre, avaient enlevé ou contestaient à l'Église romaine ses antiques patrimoines, même ceux que nous lui avons déjà vus au commencement du septième siècle, au temps de saint Grégoire le Grand. C'était la Sicile, ensanglantée par une révolution politique : sa dynastie normande, réduite à une reine, veuve et captive, avec son enfant roi, privé de la vue par le chef de la dynastie allemande, réduite pareillement à une reine veuve et à un roi de trois ou quatre ans. C'est l'Espagne, envahie de nouveau par les Mahométans d'Afrique ; tandis que les rois chrétiens ou se faisaient la guerre entre eux, ou ne s'alliaient que par des mariages illicites, en sorte que leurs paix et leurs guerres étaient également funestes à la religion. C'est l'Angleterre, où Richard Cœur-de-lion, le roi des braves, mais plus soldat que roi, allait, par sa mort, laisser le royaume aux mains d'un frère qui ne sera ni soldat, ni roi, ni honnête homme. C'est la France, où un roi, louable d'ailleurs, mais se laissant dominer par une passion ou un caprice; renvoie sa femme légitime pour en prendre une autre, au grand scandale de ses peuples et de toute la chrétienté. C'est la Suède, où un prêtre nommé Swerrer, fils d'un charron suivant les uns, fils d'un ancien roi, suivant d'autres, oubliant son état, se met à la tête d'un parti politique, défait le roi régnant, Magnus VI, et finit par se mettre à sa place ; tandis que d'autres prêtres, plus fidèles à leur vocation, propagent la foi chrétienne en Livonie et

dans les autres pays du Nord. C'est l'Allemagne, divisée entre deux prétendants à l'empire. Ce sont les Grecs de Constantinople, dont l'irremédiable dégénération annonce la ruine prochaine. C'est l'Orient, où le sort du monde se débat, les armes à la main, entre la civilisation chrétienne et la barbarie musulmane. C'est en Occident une secte plus funeste que le mahométisme, une secte qui, sous une couleur chrétienne, travaille à la ruine de toute religion, de toute morale, de toute société. C'est enfin, par la grâce de Dieu, la naissance de deux ordres religieux, dont le zèle et le bon exemple allaient comme renouveler la face de la terre.

Tels étaient les immenses travaux qui réclamaient tous à la fois les soins du nouveau Pape, sans compter une multitude innombrable d'affaires de toute espèce qui concernaient des particuliers. Innocent III saura suffire à tout.

Son élection fut annoncée immédiatement, suivant l'usage, aux rois, au clergé et aux peuples de toute la chrétienté. D'abord au roi de France, comme fils aîné de l'Église romaine, afin qu'il eût à suivre le dévouement et la vénération de son père pour elle; aux abbés, aux prieurs et à tous les religieux de ce royaume, afin qu'ils adressent de ferventes prières au Seigneur pour que son représentant remplisse ses devoirs de manière à être jugé digne de la récompense éternelle [1].

Le nouveau Pape envoya au roi d'Angleterre, c'était encore Richard Cœur-de-lion, quatre anneaux d'or ornés de pierres précieuses, dans lesquelles le roi devait moins considérer le prix que le sens mystérieux caché sous leur nombre, leur forme, leur matière, et leur couleur. « Les anneaux sont ronds, et désignent l'éternité, qui n'a ni commencement ni fin. Cette forme invite votre royale sagesse à s'élever des biens terrestres aux biens célestes, et des trésors du temps à ceux de l'éternité. Ils sont au nombre de quatre, nombre carré qui caractérise la fermeté du courage nécessaire pour ne se laisser ni vaincre par l'adversité, ni enorgueillir par la prospérité ; deux avantages qui vous sont acquis, si vous êtes orné des quatre vertus principales ; la justice, la force, la prudence et la tempérance. Reconnaissez donc dans le premier la justice, dont vous devez défendre les intérêts dans les jugements. Dans le second, la force, dont vous devez vous faire un appui contre l'infortune. Dans le troisième, la prudence, qui doit diriger vos conseils et éclairer tous vos doutes. Enfin, dans le quatrième, la tempérance, dont vous ne devez jamais abandonner les règles dans la prospérité. L'or est le symbole de la

[1] Innoc., l. 1. *epist.* 1, 2 et 3.

sagesse ; et, comme il occupe le premier rang parmi les métaux, de même aussi la sagesse occupe le premier rang parmi tous les dons. Le roi en a un plus grand besoin que les autres hommes ; c'est pour cela que Salomon, ce roi pacifique, ne voulut demander à Dieu autre chose que la sagesse, afin de gouverner avec prudence le peuple qui lui était confié. Le vert de l'émeraude est le symbole de la foi ; le bleu éclatant du saphir, le symbole de l'espérance ; le rouge étincelant du grenat, le symbole de l'amour ; le jaune vif de la topaze, le symbole des bonnes œuvres dont parle le Seigneur, quand il dit : Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. L'émeraude vous avertit de ce que vous devez croire ; le saphir, de ce que vous devez espérer ; le grenat, de ce que vous devez aimer ; et la topaze, de ce que vous devez faire pour vous élever de vertus en vertus, jusqu'à ce que vous contempliez le Dieu des dieux dans Sion [1]. »

Le roi Richard, qui devait aimer ces symboles et ces allégories, d'autant plus qu'il était lui-même poëte et qu'il savait combattre non-seulement à coups d'épée, mais encore à coups de chansons et d'épigrammes, remercia le Pape dans une lettre dont voici l'inscription : « A son très-excellent seigneur et Père universel Innocent, par la grâce de Dieu souverain Pontife de l'Église catholique ; le très-dévot fils de sa Majesté, Richard, par la même grâce roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine et comte d'Anjou : salut, respect, affection et services en toutes choses [2]. »

Innocent III, dès les premières lettres qu'il écrivit sur diverses affaires, exprima clairement les principes sur lesquels devait reposer son administration, et dont, suivant le témoignage d'un historien protestant, il ne se départit jamais, sous aucun prétexte, pendant la durée d'un règne de dix-neuf ans.

« Il est de notre devoir de faire fleurir la religion dans l'Église de Dieu, de la protéger où elle fleurit. Nous voulons que, pendant tout notre règne, le culte divin prospère de plus en plus. — Ni la mort ni la vie ne pourront nous faire dévier de la justice, et nous empêcher d'en maintenir les droits. Nous savons que l'obligation nous a été imposée de veiller constamment sur les droits de tous. Aucune faveur, envers qui que ce soit, ne nous détournera de ce sentier. Nous sommes placé au-dessus des peuples et des empires non à cause de notre mérite, mais comme serviteur de Dieu. — Notre résolution, dont rien ne nous fera départir, est d'aimer d'un cœur pur

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 206. — [2] *De negotio imperii, epist.* 4.

et avec une conscience droite, et non une conscience fausse, tous ceux qui sont fidèles et dévoués à l'Église, et de les défendre avec le bouclier du Saint-Siége contre l'arrogance des oppresseurs. Mais si nous venons à jeter les yeux sur la haute importance des fonctions pastorales, puis sur la liberté dont nous avons joui par le passé, et sur la faiblesse de nos forces, nous nous garderons bien de bâtir sur notre propre mérite, mais uniquement sur les mérites de celui que nous représentons sur la terre. Si nous considérons les affaires innombrables et le soin de toutes les églises auxquelles nous sommes engagé pour toujours, alors nous comprenons que le nom qui nous convient le mieux est celui que nous exprimons dans le salut qui commence notre lettre, c'est-à-dire le serviteur des serviteurs, responsable devant Dieu non-seulement de notre propre personne, mais de celle de tous les croyants. Enfin, si nous pesons le fardeau de cette administration et la faiblesse de nos épaules, nous pouvons nous appliquer cette parole du prophète : « Je suis arrivé sur la haute mer, et j'ai été englouti dans les flots. » Mais c'est la main du Seigneur qui nous a retiré de la poussière pour nous élever sur ce trône où nous prenons place non pas seulement parmi les monarques, mais au-dessus des monarques, afin de rendre la justice [1]. »

Le même historien protestant ajoute : « Que ce ne soit point ici l'orgueil qui se cache sous les expressions de l'humilité, nous en avons la preuve dans beaucoup d'autres circonstances où Innocent exprima et répéta les mêmes sentiments ; nous le voyons encore par les instances avec lesquelles il se recommande aux prières ferventes de quelques monastères en particulier, et de tous les ordres religieux en général. « Nous sommes pénétré, écrit-il aux religieux cisterciens en Angleterre, de notre impuissance et de toute notre faiblesse ; ainsi, outre les vœux que l'Église entière porte pour nous aux pieds du Très-Haut, nous vous supplions tous de vous souvenir spécialement de nous dans vos prières, et de demander que celui qui nous a appelé à la charge apostolique, nous accorde la grâce d'en remplir les devoirs pour notre salut et pour l'avantage de tous les peuples qui nous ont été confiés, et qu'il daigne suppléer à notre faiblesse par la plénitude de sa toute-puissance. »

Innocent porta d'abord ses regards sur les réformes à introduire dans son entourage. La restauration devait commencer par sa propre maison, avant de s'étendre sur le pays et sur l'Église universelle. Par la simplicité de sa vie, il voulait servir de modèle aux prélats, et ne point perdre, en s'environnant d'une cour fastueuse, le droit de

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 6, 202, 230, 257, 15, 176, 171. Hurter, l. 2.

censurer librement ceux qui ne cherchaient les distinctions et les dignités qu'à cause de leur éclat extérieur. C'est pourquoi il s'astreignait à des habitudes modestes. Les vases d'or et d'argent firent place aux vases de verre et de bois, et les peaux de mouton remplacèrent les peaux d'hermine. Sur sa table, qui dès lors ne fut plus servie par des laïques, mais très-modestement par des religieux, ne parurent plus que trois plats, et deux seulement sur celle de son chapelain. Les jours de grande fête seuls faisaient exception. Il ne se servait des nobles officiers de la cour que dans les solennités où les anciens usages exigeaient que le chef de la chrétienté se montrât dans toute la pompe extérieure. Il congédia tous les gentilshommes du palais, leur laissant à tous une somme d'argent qui les mit à même de parvenir au rang de chevalier.

De tous les désordres, celui qu'il haïssait le plus, c'était la vénalité, et il s'appliqua de toute manière à l'extirper de l'Église romaine. Dès les premiers jours il défendit à tous ses officiers d'exiger quoi que ce fût, excepté seulement les rédacteurs et les expéditionnaires des bulles, dont encore il fixa les salaires, ne leur permettant de prendre au delà que ce qui leur serait offert gratuitement. Il ôta les huissiers des chambres des notaires, afin que l'accès y fût plus libre. Il fit ôter d'une des cours du palais de Latran un comptoir où l'on vendait de la vaisselle et où l'on changeait de la monnaie. Trois fois la semaine il tenait le consistoire public, dont l'usage était presque aboli; il y écoutait les plaintes de toutes les parties, renvoyait à d'autres les moindres affaires et examinait par lui-même les plus importantes : ce qu'il faisait avec tant de pénétration et de sagesse, qu'il était admiré de tout le monde, et que plusieurs hommes très-savants, jurisconsultes et autres, venaient à Rome, uniquement pour l'entendre; et ils s'instruisaient plus dans ses consistoires qu'ils n'auraient fait dans les écoles, principalement quand le Pape prononçait les sentences; car il rapportait avec tant de force et d'exactitude les raisons des deux parties, que chacune, entendant les siennes, espérait gagner sa cause; et il n'y avait si habile avocat qui ne craignît terriblement ses objections. Dans ses jugements, il n'avait aucun égard aux personnes, et ne les prononçait qu'après une mûre délibération. C'est ce qui lui attira de toute la terre tant et de si grandes causes, qu'on n'en avait pas tant jugé à Rome depuis très-longtemps[1].

A peine Innocent eut-il été élu, que la bourgeoisie de Rome se pressa autour de lui avec une sorte d'impétuosité, le suppliant d'a-

[1] *Gesta Inn. III*, n. 41.

gréer leur promesse solennelle de fidélité, et de s'engager, de son côté, à leur donner les présents d'usage. Le Pape les renvoya à l'époque de son sacre. Alors les réclamations devinrent plus impérieuses. Cependant le Pontife avait fait faire en secret le dénombrement de tous les habitants des paroisses de la ville, selon les rangs et les dignités. Il voulait savoir si le trésor pouvait satisfaire à toutes les demandes. Cela fait, il ordonna de distribuer à chaque quartier ce qui lui revenait.

Le lendemain même de son sacre, Innocent exigea du préfet de Rome le serment de ne rien retrancher du territoire à lui confié, pour le vendre, le mettre en gage ou le donner en fief; de reconnaître les droits et les taxes de l'Église romaine, de s'en saisir et de les conserver; de protéger les châteaux forts, de n'y introduire personne sans l'autorisation expresse du Pape; de n'en faire bâtir aucun sans son ordre; et de rendre compte de son administration, et même de s'en démettre au premier ordre qui lui serait intimé. Au lieu du glaive qu'il recevait autrefois de l'empereur, le Pape le revêtit d'un manteau en signe d'investiture, et lui donna pour présent une coupe d'argent, symbole de la faveur suzeraine.

Innocent sut également profiter des transports de joie que le peuple fit éclater le jour de son élection, pour réformer un autre abus dans le gouvernement de Rome. L'année 1144, on y avait établi un sénat de cinquante-six membres. L'année 1191, immédiatement après l'élection de Célestin III, un noble de la ville usurpa la charge de sénateur unique, qu'il conserva jusqu'à l'année 1193. Un autre s'empara ensuite de la souveraine puissance du sénat, et en resta possesseur jusqu'à l'élection d'Innocent. Fort de l'affection du peuple, Innocent ne voulut pas souffrir plus longtemps cette usurpation. Il fit nommer par un fondé de pouvoir un nouveau sénateur, mit d'autres magistrats à la place de ceux qui avaient prêté serment de fidélité au sénateur précédent, de sorte que le nouvel élu n'exerçait plus sa charge au nom du peuple, mais au nom du Pape. Une réélection annuelle du sénateur lui donnait la garantie qu'il n'abuserait point de son autorité, ce qui eût été à craindre dans le cas d'une administration plus prolongée. Le préfet s'engageait par serment à protéger les possessions et les revenus de l'Église romaine au dehors de la ville; et le sénateur s'obligeait à veiller à la sûreté personnelle du Pape et des cardinaux. Le sénateur jurait solennellement de ne rien entreprendre, ni par ses conseils, ni par ses actes, contre la vie du Pape; de lui faire connaître tout projet de ce genre; de lui prêter appui dans la jouissance de sa dignité et de tous les droits appartenants au Siége de Saint-Pierre; et de veiller, dans toute l'é-

tendue de sa juridiction, à la sûreté des cardinaux et des serviteurs de leurs maisons [1].

Les citoyens de Rome, tout en reconnaissant le Pape pour souverain, n'en possédaient pas moins des droits et des domaines indépendants de son autorité ; ils pouvaient, comme maintes bourgeoisies d'Allemagne qui entouraient le siége d'un prince ecclésiastique, faire ou terminer la guerre à volonté. On n'admettait pas encore comme principe qu'on ne pouvait posséder des droits que là où tous les droits étaient détruits, ou qu'une souveraineté ne pouvait exister sans absorber toutes les autres autorités. Le peuple avait rendu avec joie foi et hommage à Innocent, et ce dernier a exercé l'ancien droit de nommer les sénateurs. Là où un chef plus puissant s'était élevé pour son propre intérêt, la province maritime et la sabine, il a replacé le Siége de Pierre dans son héritage. Du reste, il n'a troublé les Romains dans aucune possession et dans aucun droit. Mais cette bonne intelligence entre les deux pouvoirs ne pouvait convenir à ceux qui, se fiant à leur force et à leur influence, cherchaient des dissensions pour *pêcher en eau trouble* [2]. Jean, de la famille de Pierre de Léon, se mit à leur tête. Comme tous ceux que l'ordre gêne dans leurs vues ambitieuses, ils parlaient au peuple des droits à récupérer, de l'oppression dont il devait s'affranchir, offrant en même temps leurs services pour cet effet, et prenant d'eux-mêmes le titre de *Bons hommes du bien public* [3]. C'était en 1200. Les événements semblaient favoriser leurs desseins. Les bourgeois de Viterbe avaient mis le siége devant la forteresse de Viterclano, et ne voulaient accorder aux habitants d'autre capitulation que celle de leur libre retraite, avec faculté d'emporter leurs biens, mais à condition de rendre la place pour être rasée. Les Viterclaniens envoyèrent alors demander des secours aux Romains, offrant, en échange, de leur rendre foi et hommage. Les Romains, excités par les perturbateurs, acceptèrent la proposition, et signifièrent à ceux de Viterbe de lever le siége. Sur leur refus, on se prépara des deux côtés à la guerre ; mais les Romains ayant appris que ceux de Viterbe allaient recevoir de grands renforts de la confédération toscane, ils eurent peur, se fâchèrent contre ceux qui leur avaient donné ce funeste conseil, et réclamèrent les secours du Pape. S'il avait voulu profiter de la circonstance, Innocent aurait pu s'emparer facilement de Viterclano ; il ne le fit point. A des acquisitions obtenues par la force, il préféra de beaucoup accommoder la querelle par des moyens pacifiques. Il envoya plusieurs ambassades à Viterbe, lui offrant une sentence ar-

[1] Hurter, l. 2. — [2] *Gesta*, n. 133. — [3] Ibid., n. 141.

bitrale, jusqu'à ce qu'enfin l'obstination de cette ville le détermina à lui fixer un jour pour comparaître à son tribunal. Cette démarche étant encore restée sans résultat, le Pape prit ouvertement le parti des Romains, lança l'interdit contre Viterbe, et donna ordre aux troupes de la confédération toscane, qui s'étaient déjà avancées jusqu'à Orviète, de rentrer dans leurs foyers.

Enfin, après quelques autres incidents, le 6 janvier 1201, pendant que le Pape, à la suite d'une messe solennelle dans l'église Saint-Pierre, exhortait le peuple à prier pour le succès des armes romaines et pour l'heureux retour des guerriers dans leur patrie, ceux de Viterbe livrèrent bataille aux Romains, et furent complétement défaits. Le sénateur de Rome, ayant ramené l'armée victorieuse, se présenta devant Innocent, avec Jean et Pierre de Léon et plusieurs autres, pour lui témoigner son respect et pour le remercier des secours qu'il leur avait prêtés. Ces perturbateurs déclarèrent publiquement, en cette circonstance, qu'à l'avenir ils ne diraient plus rien contre le Pape [1].

Mais ces nobles que la voix du peuple avait fait rentrer dans le silence ne restèrent pas longtemps en repos. En 1202, ils cabalèrent de nouveau, et s'efforcèrent d'ameuter le peuple. Innocent dévoila leurs menées au peuple assemblé, et les força, malgré leurs menaces et leurs bravades, à prêter de nouveau le serment de fidélité et à fournir caution. Il sut, de plus, se venger en Pontife. Au printemps de la même année, toute l'Italie, ainsi que d'autres contrées, vinrent à éprouver une grande disette, causée par les mauvaises récoltes des années précédentes : Rome est menacée de la famine. Innocent, qui était à Anagni, revient sans délai dans la capitale, et veille à ce que les indigents soient abondamment pourvus. Il fait parvenir secrètement, toutes les semaines, des aumônes à ceux que la honte empêchait de mendier publiquement, convaincu que la bienfaisance ne peut atteindre son but élevé qu'autant qu'elle descend, par de tendres ménagements, jusque dans la position des particuliers. Chaque jour il distribuait un pain aux mendiants, au nombre de huit mille, et faisait donner de la nourriture à d'autres dans les maisons de charité. Alors tout son temps et toutes ses pensées semblaient consacrés à des œuvres de bienfaisance. Personne ne peut évaluer les sommes employées par lui à cet effet. Cependant il ne se contenta pas de secourir les pauvres de son propre bien, il voulait que tous contribuassent à cette œuvre de charité. « Dieu nous a envoyé une mauvaise récolte et la famine, dit-il dans un de ses ser-

[1] Hurter, l. 4.

mons ; il nous montre par là sa justice et sa miséricorde : sa justice en nous châtiant, et sa miséricorde en nous donnant l'occasion de secourir les indigents. Celui qui, dans une pareille détresse, conserve son superflu, mérite autant de morts qu'il fait mourir de pauvres par son avarice. Celui qui, dans cette détresse, ferme son cœur à son frère, comment peut-il parler de son amour pour Dieu ? Que personne ne dise : Que puis-je faire? Que chacun donne selon ses facultés ! A-t-il beaucoup, qu'il donne avec abondance ; a-t-il peu, qu'il donne avec plaisir le peu qu'il possède. Ne vous refusez pas seulement le superflu, mais retranchez encore de votre nécessaire [1].»

La même année, Innocent parvint à réconcilier ceux de Viterbe et ceux de Rome. Ces derniers mirent les prisonniers en liberté. Cependant, ni de part ni d'autre, la pacification ne reçut l'approbation générale. Certains nobles continuèrent à former des partis à Rome, et même à s'y faire la guerre, en 1204. Après avoir longtemps résisté à la sagesse et à la douceur d'Innocent, ses adversaires finirent par demander eux-mêmes la paix. Innocent, loin d'abuser de leur position pour leur imposer des conditions dures, offrit de nouveau de soumettre le différend au jugement de quatre arbitres. Cette proposition ayant été acceptée, les arbitres déclarèrent immédiatement, après avoir prêté serment, que le droit de constituer le sénat appartenait au Pape. Cependant, comme il était difficile de trouver dans le moment un homme qui possédât la confiance des deux partis, ils conseillèrent au Pape d'accorder au peuple cinquante-six sénateurs. Innocent fit observer que cette organisation ne pouvait contribuer au bien-être de la ville, l'accord ne pouvant exister dans une réunion aussi nombreuse. Il céda néanmoins aux circonstances et fit élire le nombre voulu de sénateurs. Ceux-ci prêtèrent serment de fidélité au Pape et s'efforcèrent, autant que possible, de rétablir la paix. Le bruit des armes cessa alors, ainsi que les calomnies des perturbateurs contre le Pape et contre l'Église. Le courage et la persévérance d'Innocent avaient garanti l'Église de la violence et mis fin à une honteuse oppression. Ces hautes qualités ne l'abandonnèrent jamais, et, dans le succès, il montra de la modération, marques distinctives de la vraie souveraineté. Chacun reconnut enfin que l'injustice et la résistance étaient sans force contre ce Pontife ; mais que, par l'obéissance et le respect, on pouvait tout obtenir de lui [2].

Dès qu'Innocent eut rétabli son autorité à Rome et dans ses alentours, il tourna son attention vers les provinces éloignées du domaine de l'Église. L'empereur Henri VI avait donné, à titre de fief,

[1] *In dedicat. templ. Sermo III.* Hurter, l. 6. — [2] *Gesta Innoc.* Hurter, l. 8.

la Marche d'Ancône et la Romagne à son sénéchal, l'écuyer tranchant Markwald. Innocent envoya deux cardinaux pour le sommer de se soumettre à l'Église. Markwald accueillit la proposition et demanda un sauf-conduit pour aller lui-même prêter, entre les mains du Pape, le serment de vassal. Mais ce n'était que pour amuser le Pape, gagner du temps et se préparer à la guerre. Tout le territoire d'Ancône s'était d'abord soumis au chef de l'Église. Markwald sortit de la ville et sévit contre le pays. Les villes furent brûlées, les églises pillées, les châteaux détruits, les maisons incendiées, les habitations livrées au pillage ; et tout cela sous les yeux mêmes des cardinaux. Sur les sommations que ceux-ci lui firent de congédier ses troupes, il se livra à des ravages plus affreux encore. Les cardinaux en vinrent aux menaces ; Markwald n'en tint compte. Enfin ils lancèrent la sentence d'excommunication contre lui, contre ses partisans et contre tous ses compagnons d'armes. Le Pape annula le serment de fidélité qu'on lui avait prêté.

Il déclara indigne du sacerdoce tout prêtre qui lui dispenserait les grâces de l'Église. Il ouvrit le trésor, emprunta de l'argent, et fit recruter des troupes parmi les comtes, les barons et les autres seigneurs de la Marche qui étaient restés fidèles. Une armée victorieuse traversa le pays soumis à Markwald, et renversa les forts sur lesquels il comptait. Le conseil et la bourgeoisie de Iési défendirent la cause du Pape avec un dévouement qui alla jusqu'au sacrifice de leurs biens et de leur sang. Markwald, voyant qu'il ne pouvait résister plus longtemps, fit offrir au Pape une grosse somme d'argent comme cens annuel, pour l'engager à recevoir son hommage de fidélité. Mais le Pape, qui avait trop à redouter la perfidie de cet Allemand, le refusa ; et dès le commencement de l'année suivante, 1199, il ne restait déjà plus, dans ces provinces, aucune trace de la domination allemande. Markwald s'était réfugié en Sicile.

Sans perdre de temps, Innocent envoya un courrier dans l'exarchat de Ravenne et dans les anciennes possessions du comte de Bertinoro, qui venait de donner ses biens au Saint-Siége. L'archevêque de Ravenne élevait des prétentions sur ces deux domaines : sur l'exarchat, d'après d'anciennes donations faites par les Papes ; et sur les possessions de Bertinoro, d'après une concession d'Alexandre III, que ce Pape fit lors de son séjour à Venise. Innocent ne jugea pas à propos de procéder à l'examen de ses droits ; il permit à l'archevêque de s'approprier ces biens, et se borna à conserver les droits du Saint-Siége. Car, quoique ces biens fussent entre les mains de l'archevêque, son but n'était pas moins atteint : il avait brisé la puissance d'un maître séculier. Innocent avait des pensées trop élevées

pour qu'il se souciât de rechercher laquelle des églises avait les droits les mieux fondés : il lui suffisait de voir la possession de ces domaines revenir à l'une des deux églises [1].

Le duché de Spolète, le comté d'Assise et celui de Cora dans la terre de Labour avaient été cédés, par l'empereur Henri VI, à un chevalier allemand du nom de Conrad. Effrayé par le sort de Markwald, Conrad mit tout en œuvre pour gagner les bonnes grâces du Pape. Innocent n'était pas mal disposé à son égard. Mais la haine publique se prononça si fort contre tous les Allemands, qu'il s'éleva des murmures contre le Pape lui-même, comme s'il voulait en favoriser quelques-uns. Conrad, voyant donc qu'il n'y avait rien à faire, abandonna, sans conditions quelconques, tout ce qu'il avait possédé jusqu'alors de l'héritage de Saint-Pierre; et il jura à Narni, en présence des légats du Pape, en présence de l'évêque, des barons et du peuple, sur les saints Évangiles, sur la croix et les reliques, qu'il se rendait à discrétion au Saint-Siége. Il délia ensuite ses vassaux du serment de fidélité, et livra les villes fortes de Foligno et de Terni. La forteresse d'Assise, devant laquelle les habitants et ceux de Pérouse se tenaient sous les armes, fut rasée comme on l'avait demandé. Pérouse fut honorée d'une protection spéciale du Saint-Siége: elle obtint une juridiction indépendante et la liberté de choisir ses magistrats. Todi fut dotée de semblables priviléges, et Riéti reçut le droit de percevoir la moitié des amendes, des droits d'escorte et de péage. D'autres cités furent confirmées dans leurs anciens priviléges, et reçurent une constitution plus libre que celles qui sortent du sol stérile des théories abstraites. Car la différence qui existe entre ces temps et les nôtres, dit l'historien protestant d'Innocent III, c'est qu'alors, sous l'autorité et à côté d'elle, les droits du particulier pouvaient se développer de mille manières, comme la vie individuelle se développe au sein de la vie générale : tandis que, de nos jours, toute individualité s'efface devant l'universalité et, hors d'elle rien ne peut avoir de prix [2].

Immédiatement après la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul, l'année 1198, Innocent voulut visiter son duché de Spolète, nouvellement reconquis. Il quitta Rome avec une suite nombreuse et brillante. Le peuple, accourant au-devant de lui de toutes les villes, le reçut avec des cris de joie comme son libérateur. Dans la plupart des villes que parcourut le Pontife, il bénit des églises, des autels et des vases sacrés ; il fit des présents en ornements sacerdotaux et autres objets propres à la majesté du culte. Il porta ensuite ses regards sur l'administration, et donna des marques de distinction aux

[1] Hurter, l. 2. — [2] Ibid.

magistrats. Pendant le séjour du Pape dans la ville de Pérouse, les habitants découvrirent, après avoir fait souvent de longues et inutiles recherches, une source d'eau vive dans laquelle ils virent, non un pur hasard, mais une bénédiction du ciel. Le nom de *Source du Pape*, qu'ils lui donnèrent, devait transmettre à la postérité le double bienfait dont ils avaient été favorisés.

L'irritation contre les Allemands, devenant générale, gagnait les provinces du nord de l'Italie. La Toscane, dont une grande partie avait été léguée, depuis plus d'un siècle, à l'Église romaine, par la comtesse Mathilde, était tout entière sous la domination allemande. Philippe, frère de l'empereur Henri VI, avait même pris le titre de duc de cette province; la plupart des nobles se déclaraient en sa faveur. Mais aussitôt qu'Innocent eut exprimé le désir d'arracher aux étrangers tout ce qui appartenait au domaine de Saint-Pierre, les villes, cédant aux conseils de leurs magistrats et de leurs évêques, formèrent une confédération dans le but de s'assister mutuellement pour maintenir leur liberté; d'accommoder à l'amiable les différends survenus entre elles; de défendre l'Église romaine; de ne se soumettre à aucun prince temporel, quel que fût son titre, sans l'agrément du Saint-Siége; enfin, de ne reconnaître aucun empereur que le Pape n'eût point approuvé. Les statuts de la confédération furent présentés à Innocent; il les rejeta d'abord, mais ensuite, après des modifications convenables, il les approuva solennellement.

Il y avait encore dans la Toscane quelques nobles qui, sans s'être appropriés les biens de l'Église, exerçaient sur les voyageurs et les pèlerins toutes sortes de vexations, les attaquant sur les routes, les volant et les pillant. Innocent ordonna de les rappeler à l'ordre par la douceur, et d'employer la force s'ils ne se rendaient pas. Les représentants des villes confédérées, obligés de recourir au dernier moyen, assiégèrent les pillards dans la forteresse de Rispampini, ravagèrent leurs moissons, abattirent leurs arbres, enlevèrent leurs troupeaux, et leur causèrent de grands dommages. Les chefs des confédérés avaient fait amasser devant le château une grande quantité de bois, de pierres, de ciment, pour construire une tour et se préparer à l'assaut; les assiégés, désespérant alors de leur salut, se rendirent à discrétion. Ils promirent de rétablir la sûreté des routes, des voyageurs et des pèlerins; donnèrent mille livres, valeur de Sienne, comme garantie de leurs promesses, et prêtèrent serment de fidélité au Pape pour toutes leurs possessions. D'autres avaient reconnu volontairement la suzeraineté de l'Église; le Pape leur promit la protection spéciale de Saint-Pierre, tant pour leurs personnes que pour leurs propriétés.

Ainsi, pendant la première année de son règne, Innocent avait reconquis dans les Marches, Ancône, Fermo, Osimo, Fano, Sinigaglia, Iési, Césène et tout ce qui dépendait de ces villes; dans le duché de Spolète, Riéti, Spolète, Assise, Foligno, Nocera, Todi; ensuite Pérouse, Sabine, le comté de Bénévent, plusieurs autres comtés et seigneuries: de telle sorte qu'en comparant l'étendue du domaine temporel de ses prédécesseurs avec ce qu'il venait de reconquérir en si peu de temps il put dire avec raison qu'il ne devait point ces biens à la puissance de l'arc et du glaive, mais à la providence merveilleuse de celui qui gouverne tout [1]. Il se fit partout prêter le serment de fidélité. Il établit des gouverneurs dans la plupart des places fortes. Dans un grand nombre, il reconstruisit les murs et les fortifications et leur donna plus de solidité et d'étendue. Il avertit les citoyens de se tenir prêts à marcher avec leur cavalerie et leur infanterie, et leur fournit de l'argent et des munitions. Il plaça en Toscane des administrateurs chargés de lever les impôts, les revenus et la taxe personnelle. Son premier soin fut de relever l'autorité suzeraine, ensuite d'en percevoir les revenus; de rétablir dans tous les pays reconquis le droit et la justice, la paix et la tranquillité; de faire aimer la domination du Saint-Siége; de confirmer les droits et les priviléges de chaque ville en particulier; de renouveler ceux qui étaient tombés en désuétude, et de remettre en vigueur les règlements salutaires que les cités s'étaient imposés à elles-mêmes. Il voulait, comme il le dit plus tard, que tous les sujets du Saint-Siége pussent se convaincre par la douceur de son gouvernement, que, loin d'opprimer ses vassaux et de les traiter en esclaves, il les protége comme ses enfants, et aime mieux donner que de demander [2].

Un théâtre plus vaste s'ouvrit dans l'Italie méridionale au génie libérateur d'Innocent, dont les vues étaient bien arrêtées. Immédiatement après la mort de Henri VI, l'impératrice Constance, sa veuve, voulant rétablir la paix et courir au-devant des vœux du peuple, qui désignait sous le nom de *mœurs allemandes* toutes les cruautés et tous les ravages qui avaient désolé le pays, ordonna à Markwald et aux autres Allemands qui se trouvaient en Sicile de quitter sans délai ce royaume et de ne plus y rentrer qu'avec sa permission. Elle fit en même temps venir d'Iési en Sicile son jeune fils Frédéric. Aussitôt après son arrivée, qui eut lieu au mois de mai 1198, elle l'associa à la régence, et le fit couronner dans l'église cathédrale de Palerme. Mais la tranquillité n'était pas encore rétablie dans le royaume, et rien n'en assurait la paisible possession à un prince mi-

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 375. — [2] L. 1, *epist.* 6 et 9. *Gesta Innocent.*, Hurter, l. 2.

neur. Les exilés y avaient des partisans, et le pays était affaibli par les factions. Constance, reconnaissant le besoin d'un ferme appui et d'une puissante protection, chercha l'un et l'autre dans l'ancien lien féodal avec le Saint-Siége. Elle envoya des ambassadeurs à Innocent, pour en recevoir, au nom de Frédéric, à titre de fiefs, le duché de la Pouille, la principauté de Capoue et le royaume de Sicile, et aux mêmes conditions qui avaient existé jusqu'alors entre les Papes et les rois précédents.

Le pape Adrien IV, à la suite de quelques différends, avait accordé au roi Guillaume Ier des priviléges ecclésiastiques très-étendus pour son royaume. Ils étaient appelés *les quatre chapitres*, et concernaient les légations, les nominations ecclésiastiques, les appels et les conciles. Clément III les avait confirmés à Guillaume II. Innocent regarda comme le plus sacré de ses devoirs d'affranchir l'Église de toute influence séculière opposée à sa discipline et dès lors injuste et dangereuse; de consacrer ses forces à l'exécution d'un seul plan, et d'achever enfin l'édifice dont ses prédécesseurs, ou plutôt le Christ lui-même, avaient jeté les premiers fondements : édifice que Grégoire VII avait élevé plus haut qu'aucun de ceux qui y avaient travaillé avant lui, qu'Alexandre avait défendu contre toute agression étrangère avec le courage le plus héroïque et le zèle le plus persévérant, et qu'il agrandit ensuite. Innocent se montra donc peu disposé à renouveler les priviléges accordés par ses prédécesseurs. Il pensait qu'après l'extinction de l'ancienne souche des rois de Sicile le suzerain ne devait plus maintenir des faveurs incompatibles avec les devoirs de sa haute dignité.

Un mois ne s'était point écoulé depuis son élection, lorsqu'il écrivit à l'impératrice : « Si vous voulez employer au bien de votre peuple la puissance temporelle que le Seigneur vous a confiée, vous devez, avant tout, servir celui qui dirige vos pas : le servir, c'est régner [1]. » Il ajouta que la puissance laïque avait fait violence au chapitre de Sainte-Anastasie, qui jusqu'alors avait conservé, du consentement du Saint-Siége, la langue et les rites de l'Église grecque; et que, sans consulter ni ce chapitre ni le Saint-Siége, elle lui avait donné un évêque qui ne connaissait ni le grec ni le latin. Après avoir donc entendu ses frères les cardinaux, il se voit obligé de déclarer cette élection nulle, et de rendre aux chanoines la liberté de leurs suffrages. L'impératrice-reine est maîtresse de diriger les affaires temporelles de ses peuples; mais elle doit laisser libres les élections ecclésiastiques, dans lesquelles il ne faut considérer que celui auquel l'élu

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 561.]

est consacré. Les archevêques de Capoue, de Reggio et de Palerme prendront le parti des chanoines, et chasseront celui qui leur a été imposé. Il déclare comme non avenu tout ce que la puissance laïque avait fait, en conférant des charges et des bénéfices, ou ce qu'elle avait réglé dans un diocèse en l'absence de son évêque. Il veut détruire tout exemple qui pourrait servir plus tard de prétexte aux prétentions et aux excuses des laïques [1].

Les ambassadeurs de Constance, à la tête desquels était l'archevêque de Naples, Anselme, employèrent tous les moyens pour déterminer le Pape à accorder l'investiture du royaume selon l'ancienne manière. Leurs efforts ayant été inutiles, deux d'entre eux s'en retournèrent à Palerme. La reine eut recours alors à une séduction qui, autrefois, avait souvent réussi à Rome : les présents. Mais les convictions du Pontife étaient bien au-dessus des biens de ce monde; ces moyens, qui n'agissent que sur les petites âmes, ne pouvaient rien sur Innocent III. Constance, voyant que la volonté du Pape était inébranlable, souscrivit à tout ce qu'il exigerait. Les trois chapitres, sur l'appel, sur les légations, sur les conciles, furent abandonnés; celui des élections ou nominations ecclésiastiques reçut quelques modifications. La bulle d'investiture arriva au mois de novembre 1198.

« Attendu, dit la bulle, que le droit de suzeraineté et la propriété du royaume de Sicile appartiennent à l'Église romaine; en considération du dévouement que le père de l'impératrice, le roi Roger, son frère et son neveu, les deux Guillaume, n'ont cessé de montrer au Saint-Siége au milieu des orages qui l'ont assailli, et dans l'espoir d'un dévouement semblable de la part de leurs successeurs : le Pape accorde et cède à Constance le royaume de Sicile, le duché de la Pouille, la principauté de Capoue avec toutes ses dépendances, comme Naples, Salerne, Amalfi, Marsie, avec tout ce qu'elle aurait à prétendre au delà de Marsie, et ce que ses prédécesseurs avaient obtenu de l'Église romaine. Le Pape la protégera contre tous ses ennemis. En retour, elle aura à jurer entre les mains du cardinal-évêque d'Ostie, et à s'engager par un écrit revêtu de son sceau, qu'en tout temps, lorsqu'elle serait appelée et non retenue par un obstacle ou une nécessité visible, elle se présentera pour prêter le serment de vassale. Le jeune roi aura à prêter le même serment, aussitôt qu'il sera majeur, et payera une redevance annuelle de six cents écus pour la Pouille et de quatre cents pour Marsie. Toutes ces clauses sont irrévocables, tant pour les successeurs du Pape que pour ceux de Constance.

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 18, 17, 61, 65.

« Mais afin de prévenir toute contestation à l'égard des élections ecclésiastiques, et de concéder à l'autorité royale tout ce qu'il est possible de lui accorder sans compromettre la liberté de l'Église, le chapitre devra, à la vacance d'un siége épiscopal, faire son choix; mais l'élu ne pourra ni prendre possession de son diocèse avant d'avoir obtenu l'agrément du roi, ni l'administrer avant d'avoir reçu la confirmation de Rome. Son altesse royale devra maintenir ces décisions par soumission au Saint-Siége, par déférence pour la liberté des églises, par respect pour celui qui fait régner les rois et les princes, et par vénération pour la sainte Église, son épouse. Toute élection faite autrement sera déclarée nulle, et les infracteurs seront punis. Une entière liberté est accordée au clergé d'interjeter appel au Saint-Père aussi souvent qu'il le jugera nécessaire. »

Pour assurer de nouveau l'union si longtemps rompue entre le royaume de Sicile et le Saint-Siége, pour étouffer tous les germes de l'ancienne dissension, et pour confondre tous ceux qui voudraient s'armer contre la reine Constance et son fils Frédéric, Innocent envoie, en qualité de légat, le cardinal-évêque d'Ostie, celui de ses frères qu'il aimait et chérissait le plus à cause de son grand mérite. Tous les archevêques, évêques, abbés, princes reçurent ordre de faire une réception convenable au légat, de se soumettre à tout ce qu'il lui plairait de réformer et d'établir, attendu que toutes les sentences qu'il prononcerait contre les réfractaires seraient approuvées.

Avant que cette convention fût conclue, la reine Constance, dans le but de se rendre le Pape favorable, avait fait témoigner aux comtes, barons et juges de tout rang, son grand mécontentement de ce qu'ils s'arrogeaient le droit de juger les questions de divorce ou autres délits qui sont exclusivement du ressort des tribunaux ecclésiastiques; de ce qu'ils faisaient arrêter et juger les ecclésiastiques comme les laïques; en un mot, de ce qu'ils usurpaient des droits qui n'appartiennent qu'à l'Église. Elle les avertit que les seuls crimes de lèse-majesté, commis par les ecclésiastiques, étaient de la compétence des tribunaux civils; que, pour les biens ou possessions qui proviennent point de l'Église, les clercs pouvaient être traduits devant le seigneur territorial; mais que, dans aucun cas, ils ne pouvaient être arrêtés ou emprisonnés [1].

Constance tomba malade pendant qu'on expédiait les bulles d'institution. D'après certains documents, elle avait déjà prêté le serment de fidélité [2]. On assure qu'elle fit des efforts au-dessus de son sexe pour garantir à son fils le royaume contre les ennemis intérieurs

[1] Ughelli, *Italia sacra*, t. 7, p. 1327. — [2] Murat., *Antiq.*, t. 6, p. 104.

et extérieurs; elle avait deviné les plans perfides de Markwald, et l'avait déclaré ennemi de la patrie, avertissant tous les nobles de n'avoir avec lui aucune communication. Sentant sa fin prochaine, elle nomma, dans son testament, le chancelier Walter évêque de Troie, et les archevêques de Palerme, de Montréal et de Capoue, gouverneurs et conseillers de son fils; elle en confia la haute tutelle au Pape, comme à son suzerain, en imposant à tous l'obligation de le reconnaître pour tel et de lui prêter serment. Une somme annuelle d'environ trente mille francs, prise sur les revenus de l'État, devait dédommager le Pape des peines inséparables de la tutelle; et toutes les dépenses qu'il serait obligé de faire pour la défense du royaume devaient lui être remboursées. Constance mourut à Palerme, le 27 de novembre 1198[1].

A peine Constance eut-elle rendu le dernier soupir, que les conseillers écrivirent au Pape une lettre scellée de leur sceau, par laquelle ils suppliaient le Pontife de n'abandonner ni le royaume ni le royal orphelin. Le Pape répondit à cette demande par une lettre au jeune Frédéric. « Le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation châtie l'enfant qu'il aime, mais il fait sortir du châtiment une consolation salutaire. Afin de vous en donner une preuve évidente, il a député son vicaire pour être votre protecteur; par l'abondance de sa grâce, il a remplacé la perte de votre père par un père plus digne, et vous a fait présent, en place de votre mère défunte, d'une mère meilleure, savoir celle autour de la tête de qui s'enlacent la main droite et la main gauche du Seigneur, suivant le mot du Cantique des cantiques; mais nous, non-seulement à cause de nos fonctions de pasteur, en vertu desquelles nous sommes les serviteurs de tous, principalement des mineurs et des orphelins, mais aussi par égard pour votre mère, l'impératrice Constance de glorieuse mémoire, qui vous a recommandé à notre protection, et parce que le royaume de Sicile appartient au patrimoine de l'Église, nous voulons vous aimer et vous protéger, et agir efficacement, avec une sollicitude paternelle, et, Dieu aidant, pour l'honneur et l'avancement de la puissance royale, pour la sûreté du royaume et le bien de vos fidèles. Puissiez-vous donc déposer toute tristesse et vous réjouir dans le Seigneur qui vous a donné un père spirituel au lieu d'un père temporel, et qui, par la mort de votre mère, vous a préparé les soins maternels de l'Église, afin que, devenu homme et assis solidement sur le trône, vous révériez davantage celle qui vous aura élevé. Nous vous recommandons nos envoyés; car ils se mon-

[1] Hurter, l. 2.

treront dévoués à votre personne et rempliront avec zèle et fidélité toutes les missions dont vous jugerez à propos de les charger[1]. »

Innocent dirigea donc sans délai toute son attention sur les affaires de Sicile et sur les autres seigneuries de son pupille, s'y consacra avec la plus grande activité, et ne cessa de s'occuper de l'honneur du roi et de la prospérité du royaume. Cette sollicitude tutélaire dura de l'année 1199 à l'an 1208, époque de la majorité du roi Frédéric. Durant ces neuf ou dix ans, le Pape ne cessa de soutenir, et par les armes temporelles, et par les armes spirituelles, les biens et les droits de son pupille, contre les factions qui voulaient les lui ravir. Il y avait deux factions principales : celle des Allemands, une autre de Siciliens. A la tête de la première était Markwald, homme habile, rusé et violent ; à la tête de la seconde, le chancelier Walter, évêque de Troie, que la reine avait disgracié d'abord, mais qu'elle reçut de nouveau en ses bonnes grâces peu avant sa mort, à la prière du Pape. Il ne répondit guère à la confiance du Pape et de la reine. Ligué secrètement avec Markwald pour entraver la tutelle d'Innocent, il prétendait disposer de tout en maître. Plus d'une fois ces deux chefs de faction s'accusaient réciproquement de convoiter le royaume de Sicile, l'un pour lui-même, l'autre pour son frère, et on peut croire qu'ils disaient vrai l'un et l'autre. Il y eut un troisième parti l'an 1200 ; voici comment.

Le pape Innocent, par ses sollicitations, obtint la mise en liberté de la reine Sibylle, veuve du roi Tancrède, détenue dans les prisons d'Allemagne avec ses deux filles. Son fils Guillaume, privé de la vue, était mort. Un gentilhomme français, Gautier de Brienne, épousa l'aînée des deux princesses, et vint réclamer non pas le royaume de Sicile, mais la principauté de Tarente et le comté de Lecce, promis sous serment par l'empereur Henri VI au dernier rejeton mâle de la dynastie normande, ou bien une indemnité convenable. Le Pape, avec son conseil, reconnut la légitimité de ses réclamations, mais lui fit jurer en même temps de soutenir la cause du jeune roi Frédéric. Gautier de Brienne, avec une poignée de Français, remporta de si brillants avantages, qu'il en prit une confiance téméraire et ne se tint point assez sur ses gardes ; il fut blessé et fait prisonnier dans une surprise, l'an 1205, et mourut peu après, à la fleur de son âge, dans les dispositions les plus chrétiennes. Markwald était mort dès l'an 1202. Accablé de mille autres affaires, Innocent trouva le moyen de conserver la vie, les biens et les droits de son pupille, malgré toutes les factions ; il sut même lui concilier les services des Sarra-

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 565.

sins qui étaient demeurés en Sicile. On peut voir les détails de toute cette affaire dans l'excellente Histoire d'Innocent III par Hurter. Voici comme ce ministre protestant y résume la conduite de ce Pape :

« En 1208, Frédéric avait atteint sa quatorzième année ; les soins de la tutelle avaient cessé, mais non ces rapports paternels d'un sage conseiller avec un prince dont l'inexpérience avait encore besoin d'un guide. La reconnaissance lui faisait un devoir de s'attacher avec confiance à celui dont le zèle infatigable lui avait conservé le royaume, l'avait délivré de ses ennemis et avait rétabli l'ordre dans ses domaines, autant qu'il était possible à une personne éloignée des lieux, et chez un peuple déchiré par les factions. Quel que soit le jugement qu'on porte sur l'esprit qui anima Innocent dans tous les événements remarquables de son époque, on sera forcé de convenir que sa vigilance, sa persévérance et ses sacrifices personnels ont déjoué les entreprises de l'audace et de la ruse contre la Sicile, et ont préservé le royaume d'être de nouveau morcelé en petites principautés, et arraché à ce jeune prince dès les premières années de son enfance. N'avons-nous pas vu tous les projets de Markwald, de Thiébaut, du chancelier et de sa famille, échouer contre la fermeté du Pape ? Si les tentatives faites contre l'autorité royale ne furent pas toutes réprimées avec autant de promptitude que le réclamait le bien du pays, il faut l'attribuer à l'impossibilité où se trouvait Innocent de tout voir et de tout diriger par lui-même [1]. Il s'était opposé avec force à la dilapidation des biens et des revenus de la couronne ; il avait gagné les Sarrasins à la cause de Frédéric, anéanti la puissance des Pisans à Syracuse, et obtenu d'eux, au prix de quelques concessions ecclésiastiques, une garantie pour la paix du royaume [2]. Enfin, n'est-il pas juste de reconnaître que tous ses efforts tendaient à remettre le royaume à son pupille dans un meilleur état qu'il ne l'avait reçu ? Ce Pontife peut donc, avec raison, être appelé non-seulement le protecteur et le mentor de la jeunesse de Frédéric, mais encore le libérateur de la Sicile. — Jamais il ne profita, du reste, de la minorité du roi et des discordes qui tourmentaient le royaume, pour tirer avantage de sa tutelle, soit pour lui-même, soit pour le Saint-Siége ; même dans la confirmation du choix des évêques, où il aurait pu voiler ses empiétements en agissant comme chef de la chrétienté, il ne voulut pas intervenir comme Pape, mais comme représentant du roi [3]. »

Ainsi parle un ministre protestant de la conduite du pape Inno-

[1] Dans la lettre 249 du livre 9, on voit que Frédéric avouait être redevable à Innocent de la conservation de son royaume. — [2] Innoc., l. 11, *epist.* 80 et 81. — [3] *Vice regia*, l. 2, *epist.* 174. Hurter, l. 12.

cent III. Plus d'un écrivain catholique, même certains abbés, pourraient prendre de lui des leçons de justice, d'impartialité et de modération envers le chef de l'Église de Dieu.

Pour achever le bien qu'il avait commencé, Innocent maria le jeune roi, son pupille, à la princesse Constance d'Aragon. Il résolut, de plus, en se rendant personnellement dans l'Italie méridionale, de mettre un terme aux troubles, de rattacher les grands à leur souverain et d'affermir le pouvoir de Frédéric. Il convoqua donc les comtes, les barons et les magistrats des villes à une diète à San-Germano, au pied du mont Cassin, qu'il présida en personne. Son voyage, qui dura du 15 mai 1208 jusque vers la fin de la même année, fut comme un triomphe continuel.

En Espagne, la plus grande inimitié régnait entre Alphonse, roi de Léon, et Alphonse, roi de Castille; et à peine ces deux monarques terminaient-ils avec gloire une campagne contre les Maures, qu'ils tournaient leurs armes l'un contre l'autre. Les prélats et les grands de ces deux royaumes, voyant la force de ces deux États s'épuiser totalement dans la guerre intérieure, essayèrent de rétablir la paix. Ils proposèrent à Alphonse de Léon d'épouser Bérengère, fille du roi de Castille, espérant que la droiture de leurs intentions et les résultats avantageux de ce mariage feraient fermer les yeux au Pape sur le proche degré de parenté.

Mais déjà Célestin avait envoyé en Espagne un cardinal, avec l'ordre de casser ce mariage, d'excommunier ces monarques, et d'interdire leurs royaumes, s'ils ne se conformaient pas aux mesures prises par le Pape. L'archevêque de Salamanque, les évêques de Zamora, de Léon, d'Astorga furent également excommuniés avec le roi de Léon, probablement pour ne s'être pas conformés à la sentence du cardinal. L'évêque d'Oviédo, au contraire, s'attira par son obéissance la colère du roi, et fut obligé de prendre la fuite.

Bien des auteurs ont blâmé l'Église de ces prohibitions touchant le mariage des princes. Un d'entre eux, mais qui, à la pénétration du génie, joignait la connaissance de bien des secrets politiques, le comte Joseph de Maistre, le Platon chrétien, dit au contraire :

« Le temps est venu où, pour le bonheur de l'humanité, il serait bien à désirer que les Papes reprissent une juridiction éclairée sur les mariages des princes, non par un *veto* effrayant, mais par de simples refus, qui devraient plaire à la raison européenne. De funestes déchirements religieux ont divisé l'Europe en trois grandes familles : la latine, la protestante, et celle qu'on nomme *grecque*. Cette scission a restreint infiniment le cercle de mariages dans la famille latine; chez les deux autres, il y a moins de danger sans doute,

l'indifférence sur les dogmes se prêtant sans difficulté à toute sorte d'arrangement; mais, chez nous, le danger est immense. Si l'on n'y prend garde incessamment, toutes les races augustes marcheront rapidement à leur destruction; et, sans doute, il y aurait une faiblesse bien criminelle à cacher que le mal a déjà commencé. Qu'on se hâte d'y réfléchir pendant qu'il en est temps. Toute dynastie nouvelle étant une plante qui ne croît que dans le sang humain, le mépris des principes les plus évidents expose de nouveau l'Europe, et par conséquent le monde, à d'interminables carnages.

« Quelle loi dans la nature entière est plus évidente que celle qui a statué que tout ce qui germe dans l'univers désire un sol étranger? La graine se développe à regret sur ce même sol qui porta la tige dont elle descend : il faut semer sur la montagne le blé de la plaine, et dans la plaine celui de la montagne; de tous côtés on appelle la semence lointaine. La loi, dans le règne animal, devient plus frappante; aussi, tous les législateurs lui rendirent hommage par des prohibitions plus ou moins étendues. Chez les nations dégénérées, qui s'oublièrent jusqu'à permettre le mariage entre des frères et des sœurs, ces unions infâmes produisirent des monstres. La loi chrétienne, dont l'un des caractères les plus distinctifs est de s'emparer de toutes les idées générales pour les réunir et les perfectionner, étendit beaucoup les prohibitions; s'il y eut quelquefois de l'excès dans ce genre, c'était l'excès du bien, et jamais les canons n'égalèrent sur ce point la sévérité des lois chinoises. Il n'y a que cent noms à la Chine, et le mariage y est prohibé entre toutes personnes qui portent le même nom, quand même il n'y a plus de parenté [1]. »

Pour bien apprécier la conduite de l'Église et de ses Pontifes, on ne fera pas mal de se rappeler toujours ces leçons de la sagesse et de l'expérience.

Le pape Innocent, voyant que les divers royaumes d'Espagne demandaient toute son attention, envoya dans ces pays, pour y rétablir l'ordre, le frère Rainier de Cîteaux, homme généralement estimé à cause de l'étendue de ses connaissances et de l'austérité de ses mœurs. Il le chargea surtout d'y rétablir la paix entre les rois chrétiens. Le roi Sanche de Navarre, malgré ses promesses, aussitôt qu'il vit la Castille exposée de nouveau aux invasions des Maures, avait fait une alliance avec les ennemis de la foi, rompu la paix avec Alphonse, et repris les châteaux forts donnés en gage de cette paix : il s'était même réuni contre Alphonse avec le roi de Léon. Celui-ci et le roi de Castille étaient en désunion avec le roi de Portugal. La

[1] *Du Pape*, l. 2, c. 7, art. 1.

lutte entre le roi Pierre et sa mère continuait dans l'Aragon. Au milieu de toutes ces divisions, les armes des Chrétiens étaient plus souvent tournées contre eux-mêmes que contre les Maures ; ceux-ci avaient moins à redouter la puissance des rois que celle de ces guerriers voués à combattre pour la foi, dont la gloire n'était jamais en repos, dont l'union était sanctifiée par le grand but de soumettre de nouveau l'Espagne à la domination de la croix. Le frère Rainier avait reçu mission de menacer le roi de Navarre de l'interdit de son royaume, s'il n'abandonnait pas son alliance sacrilége ; il devait exhorter ceux de Castille et de Léon à ne pas se laisser tromper plus longtemps par des fauteurs de troubles, à rompre la convention jurée avec le roi de Portugal, et à rétablir la paix. On lui donna plein pouvoir de faire revivre dans les églises les règlements tombés en désuétude, et de corriger les abus existants.

Il reçut également ordre de casser le mariage inconvenant par lequel le roi de Léon avait embrassé sa propre chair : chose abominable devant Dieu, et horrible devant les hommes. Si Alphonse se montrait disposé à l'obéissance, Rainier pouvait lever l'interdit et absoudre les évêques de l'excommunication. Il fallait cependant qu'il se fît donner par le roi une caution en garantie de l'exécution des ordres apostoliques ; mais, avant tout, l'évêque d'Oviédo devait être rappelé et recevoir une indemnité complète pour les dommages qu'il avait essuyés. Toute convention résultant du mariage devait être anéantie [1].

Le légat avertit en vain le roi de Léon ; il lui fixa enfin le jour et le lieu où il devait comparaître. Le légat attendit au delà du temps déterminé ; le roi ne se présenta point ; l'excommunication et l'interdit furent renouvelés. La Castille fut épargnée, car le roi déclara qu'il reprendrait sa fille aussitôt qu'elle reviendrait [2]. C'était en 1198. Il ne resta donc plus aucun autre expédient au roi de Léon, dans son embarras, que de s'adresser au saint-père lui-même, et d'essayer si une ambassade ne pourrait pas le faire changer d'opinion [3].

Cette ambassade arriva d'Espagne à Rome l'année suivante. Les évêques que le roi de Léon avait choisis pour ambassadeurs prièrent le Pape de suspendre les lois de l'Église qui empêchaient le mariage de leur prince. Innocent aurait donné à l'instant un libre cours à l'indignation que soulevait dans son cœur une pareille demande, s'il n'avait été retenu par sa bienveillance pour le roi de Castille, qui montrait plus de soumission à ses ordres. Les députés eurent de la

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 58, 62, 92, 125, 249, 295. L. 2, *epist.* 75. *Gesta*, n. 58. — [2] *Gesta*, n. 58. L. 2, *epist.* 75. — [3] Hurter, l. 2.

peine à obtenir une audience. Ils prièrent d'abord le Pape de lever l'interdit, parce qu'il menaçait le royaume de trois espèces de dangers : des hérétiques, des Sarrasins et des Chrétiens du voisinage. Si les pasteurs des âmes se taisent, ils ne peuvent plus instruire les fidèles contre les hérétiques, le roi ne leur opposera aucune résistance, l'erreur s'étendra rapidement ; si les prêtres cessent de prêcher, le zèle du peuple contre les Sarrasins ne manquera pas de s'éteindre. Enfin, si le clergé ne peut distribuer aux laïques les biens spirituels, on lui ôtera les biens temporels, et les prêtres seront forcés de mendier : seront obligés même, ce qui serait une honte pour le nom chrétien, de s'engager comme valets au service des Juifs.

C'est l'amour seul du devoir qui avait engagé Innocent à tant de sévérité ; il craignait qu'on ne lui reprochât un jour d'avoir toléré de pareilles horreurs. La conduite de Célestin au sujet de l'alliance d'Alphonse avec une fille du roi de Portugal était encore devant ses yeux. Le Pape exposa aux évêques les exemples de punition divine contre le commerce adultère, dans la mort subite de Henri, roi de Jérusalem, et dans la fin tragique de Conrad, marquis de Montferrat. Ajoutez que le frère Rainier avait usé de représentations, de délais, de toute l'indulgence des lois. Enfin cette concession pouvait avoir des conséquences mauvaises, si le Pape venait à la refuser dans un cas semblable ; car on croirait alors qu'il se réglait sur la considération des personnes. Il déclara donc qu'il n'accorderait pas entièrement ce qu'on demandait ; mais il consentit à mitiger la sévérité de l'interdit, et à autoriser la célébration de l'office divin. Ces faveurs n'étaient que pour le peuple, qui est innocent, et non pour le roi de Léon, ni pour la fille du roi de Castille et leurs conseillers ; partout où ceux-ci se trouveront, dans une ville, un château ou un village, la voix du prêtre doit rester muette, et l'église demeurer fermée. Il ordonna au roi et à la reine de Castille d'employer tous les moyens possibles pour rompre le mariage. Et s'ils ne le faisaient pas, les deux époux, ainsi que leurs conseillers, devaient de même être exclus de l'Église, et le royaume privé de la célébration de l'office divin.

La plus grande difficulté dans cette affaire tenait à ce que le roi de Léon avait assigné à sa femme, pour présent de noce, quelques châteaux qui devaient rester sa propriété, même en cas de divorce, n'importe pour quel motif il aurait lieu. Le Pape annula cette promesse, et déclara illégitimes, incapables de succéder à l'héritage paternel, tous les descendants à naître de cette alliance incestueuse et damnable, menaçant même une plus longue résistance de châtiments encore plus sévères. Innocent ne réussit pas, pour le moment, à se faire obéir ; au contraire, le lien conjugal se resserra plus étroi-

tement l'année suivante, par la naissance d'un fils, qui fut plus tard la gloire de sa maison, qui restreignit la puissance de ses anciens ennemis, et étendit la foi chrétienne en Espagne, plus que n'avait fait aucun de ses prédécesseurs. Malgré l'interdit qui pesait sur la famille royale, sur le lieu où elle se trouvait, l'enfant fut baptisé avec grande pompe dans la cathédrale de Léon. C'était ce Ferdinand qui, plus tard, mérita par sa piété d'être placé au nombre des saints.

Innocent refusa de sanctionner une union semblable, celle du roi d'Aragon et de Blanche, sœur de Sanche, roi de Navarre. Ce mariage avait été également la condition d'un traite de paix. Déjà on avait donné des gages et prêté le serment ; mais le Pape appela ce serment un parjure et une promesse indécente, qu'il n'est pas permis de garder [1].

Malgré tous ces conflits, le frère Rainier était parvenu à déterminer les rois de Castille et d'Aragon à faire une expédition contre les Sarrasins. Le Pape en ressentit la plus grande joie ; cependant il ne voulut point consentir à ce que le roi d'Aragon, conformément à la proposition de ses conseillers, se servît, pour cette expédition, d'une monnaie qui avait été frappée peu avant la mort de son père, et qui n'avait pas le poids légal ; il ne voulut y consentir, à moins que le peuple n'approuvât la circulation de cette monnaie, qui avait déjà causé des troubles et des divisions. « Si vous avez eu connaissance, lui écrivit-il, de l'altération des monnaies à l'époque de votre couronnement et du serment que vous y avez prêté, vous devez confesser votre crime à l'évêque de Saragosse, et vous faire imposer une pénitence ; si vous n'en avez pas eu connaissance, nous vous conseillons de faire frapper, sous le nom de votre père, des monnaies de bon aloi, pour faire éviter les dommages qui en résultent, et pour être fidèle à votre serment [2]. » L'historien protestant se demande à propos : Aurait-on jamais dû se permettre tant de déclamations sur l'influence des Papes, qui se mettaient ainsi dans la balance contre le pouvoir des princes, pour le plus grand bien des peuples [3] ?

Les affaires ecclésiastiques en Espagne, les rapports des archevêques entre eux, ensuite avec les évêques, les rapports de ceux-ci avec les ordres de chevalerie, donnèrent bien des occupations au Saint-Siége. Dans un pays qu'il fallait conquérir de nouveau, pied à pied, à la foi chrétienne ; où les habitants naissaient et mouraient au milieu des combats, et dont la vie était une lutte continuelle pour la foi, pour la liberté et la gloire de la patrie : dans ce pays, dis-je, les rapports ecclésiastiques ne pouvaient être réglés immédiatement

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 556. — [2] L. 2, *epist.* 28. — [3] Hurter, l. 3.

d'après les préceptes de l'Église, comme on l'aurait fait dans des temps plus tranquilles. Les changements de dynastie avaient amené de nouvelles prétentions, l'ordre primitivement établi avait été interverti. De là une foule de mésintelligences, de demandes, de questions à résoudre. Ainsi les conquêtes d'Alphonse, roi de Portugal, ayant amené l'érection de plusieurs évêchés, donnèrent naissance au différend survenu entre l'archevêque de Brague et celui de Compostelle. Celui-ci trouva appui et protection près du Saint-Siége contre les prétentions des évêques ; contre les templiers, qui se distinguaient plutôt par leur orgueil chevaleresque que par une religieuse soumission aux décisions du Saint-Siége ; enfin, contre les couvents, qui empiétaient sur les droits de l'évêque de Coïmbre [1].

L'an 1204, la privation du service divin devenait chaque jour plus accablante pour le royaume de Léon. Les chefs du clergé supplièrent le roi de se séparer de son épouse, afin de ne pas faire supporter plus longtemps à ses sujets les suites de sa résistance. Mais ce monarque voulait, avant d'obéir au Pape, faire déclarer habiles à succéder au trône les deux fils et les deux filles qu'il avait eus de Bérengère. Les places que le roi de Castille occupait comme douaire de Bérengère devenaient une autre cause de discorde ; il était indécis s'il les reprendrait ou s'il les laisserait dans l'état où elles se trouvaient alors. Cette princesse eut assez d'élévation d'esprit pour faire une renonciation volontaire qui procura la paix à son époux et à ses sujets. Elle avait été à même de reconnaître, pendant un grand nombre d'années, que la volonté du Pape était d'autant plus inébranlable, qu'il la regardait comme l'expression de la volonté divine. Elle consentit donc à la séparation, et retourna chez son père. Innocent apprit avec plaisir cette nouvelle, et ordonna aussitôt aux évêques de Castille de lever l'excommunication qui pesait sur elle, sur le roi de Léon et sur son royaume [2]. Le roi de Castille refusa de restituer les places occupées, sous le vain prétexte qu'elles appartenaient à sa fille. Les évêques reçurent ordre de réclamer de nouveau cette restitution, attendu qu'il n'y avait pas lieu de faire des dons et d'assigner un douaire quand un mariage était déclaré nul. Ils demandèrent donc que ces places leur fussent remises jusqu'à ce qu'un jugement arbitral, ou, s'il était nécessaire, une décision du souverain Pontife eût tranché la difficulté [3]. Peu de temps après, Innocent prouva que la sévérité imposée par les devoirs de sa charge s'attachait aux actes et non aux personnes ; car les enfants issus de ce mariage, il les déclara légitimes et aptes à succéder au trône, déclaration qui fut in-

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 196, 214. Hurter, l. 3. — [2] L. 7, *epist.* 67, 94. — [3] Ibid., *epist.*

médiatement reconnue par les états de Léon à l'égard de Ferdinand, l'aîné des enfants.

Pierre occupait le trône d'Aragon. Son père, Alphonse, surnommé le Chaste, mort en mai 1196, à la diète de Perpignan, lui avait laissé la couronne, ainsi que de riches trésors. Pierre possédait toutes les qualités héroïques de ces rois d'Espagne dont les hauts faits vivent encore dans les chants populaires. Ses relations avec les cours de la Provence avaient donné le goût de la poésie à ce monarque, qui maniait aussi bien l'épée que la lyre. Dès les premiers jours de son règne, l'an 1197, dans une diète tenue à Girone, pour se conformer aux canons de l'Église romaine, il chassa de ses États, sous peine de mort, tous les hérétiques [1]. Il rendit des édits concernant la paix intérieure, la tranquillité des habitants, les veuves, les orphelins, les routes, les marchés, les bœufs de labour, les instruments aratoires, les oliviers et les colombiers; affranchit l'agriculteur de la saisie des bestiaux, et prit les moissons sous sa protection spéciale. Tous les actes du commencement de son règne témoignent de sa sollicitude pour ses sujets.

Cependant le jeune roi se sentait entraîné vers un plus vaste théâtre que celui de la tranquille administration de ses États. Il résolut de marcher sur les traces de son père et de combattre les Sarrasins. Il pensait que Dieu lui aurait en vain remis le glaive pour punir les méchants, s'il ne commençait à le tirer contre ceux-ci. Ne se sentant pas assez fort pour entrer seul en lice, il pria Innocent de charger un légat de former contre eux une alliance entre les rois d'Espagne; mais ni les dispositions de ces rois ni le temps ne parurent propices à Innocent; car la puissance du roi de Maroc venait de s'accroître par une victoire remportée sur celui de Majorca [2].

A de nombreuses et belles qualités, Pierre joignait le désir d'élever son royaume au plus haut degré de splendeur et de magnificence. Ses aïeux, vassaux des rois francs dans la Marche d'Espagne, conquise par Charlemagne sur les Sarrasins, entre l'Èbre et les Pyrénées, ne portaient autrefois que le titre de comtes de Barcelone; plus tard ils avaient pris le titre de rois d'Aragon; et le nom des rois de France, qui figurait dans leurs actes en signe de suzeraineté, en avait disparu depuis un quart de siècle. D'après cet état de choses, les rois d'Aragon n'étaient pas couronnés, ils étaient seulement armés chevaliers à l'âge de vingt ans; et ce n'était qu'après l'accomplissement de cette formalité, ou quand ils étaient mariés, qu'ils pouvaient jouir des honneurs royaux. Pierre crut donner plus d'é-

[1] Mansi, *Concil.*, t. 22. — [2] Innoc., l. 6, *epist.* 235.

clat à la dignité qui lui était transmise par ses aïeux, en se faisant couronner comme les autres rois. Il résolut donc de donner à cette cérémonie toute la solennité possible, et de détruire pour toujours les prétentions de la France en se rendant lui-même à Rome, dans le but de recevoir la couronne des mains du Pape.

Il arriva dans le port d'Ostie, avec une suite nombreuse, le 8 novembre 1204. Innocent envoya deux cents chevaux de selle et des bêtes de somme au lieu du débarquement ; plusieurs cardinaux, le sénateur, ainsi que des nobles, se portèrent à sa rencontre. Le Pape reçut le roi dans l'église de Saint-Pierre, et lui fit donner l'hospitalité dans la maison des chanoines de cette église.

Le jour de la Saint-Martin, le troisième depuis l'arrivée de Pierre, le Pape, accompagné de tous les cardinaux, des principaux dignitaires de l'Église, du sénateur, de tous les juges et des fonctionnaires, de la noblesse et du peuple, se rendit au couvent de Saint-Pancrace, martyr, situé au delà du Tibre. Là, l'évêque de Porto sacra le roi d'Aragon ; Innocent lui plaça lui-même la couronne sur la tête, et lui présenta, comme insignes de la dignité royale, la tunique, le manteau, le sceptre, le globe de l'empire, la couronne et la mitre, présents aussi précieux que magnifiques. Pierre prêta ensuite le serment en ces termes : « Moi, Pierre, d'Aragon, je jure fidélité et obéissance à mon seigneur le pape Innocent et à ses successeurs dans l'Église romaine ; de maintenir mon royaume en état d'obéissance et de fidélité envers eux ; de défendre la foi catholique et de poursuivre la perversité des hérétiques ; de protéger les droits et les libertés de l'Église, et de conserver la paix et la justice dans les États soumis à ma domination. J'en prends à témoin Dieu et ses saints Évangiles [1]. »

De cette église, le roi, revêtu des ornements royaux, se rendit, en marchant à côté du Pape, dans la basilique de Saint-Pierre. Là, il déposa la couronne et le sceptre, et remit son royaume au prince des apôtres. Il reçut ensuite le royaume en fief des mains du Pape, qui lui remit à cet effet le glaive. Il déposa sur l'autel un diplôme par lequel il attestait que, reconnaissant le Pontife romain comme successeur de saint Pierre et vicaire de celui par qui règnent les rois, il plaçait son royaume sous la protection de Saint-Pierre, et s'engageait, pour le salut de son âme et de celle de ses successeurs, à payer un tribut annuel de deux cents pièces d'argent. Le Pape, de son côté, s'engagea à prendre ses États, sa personne, ainsi que celle de ses successeurs, sous la protection du Saint-Siége. Pierre fit expédier ce

[1] *Gesta Innocent.*, c. 120, 121, 122.

diplôme avec l'assentiment des nobles de sa cour, en présence de l'archevêque d'Arles, son oncle, et d'autres personnages, et le revêtit de son sceau. Pour prouver son dévouement au Saint-Siége, il rendit libres dans son royaume les élections aux évêchés et aux abbayes [1].

Ces solennités et ces négociations étant terminées, le Pape lui donna sa bénédiction apostolique pour son retour dans sa patrie, et le fit accompagner jusqu'à l'église de Saint-Paul, située hors de la ville. Le monarque s'embarqua de nouveau à Ostie, sur les galères génoises. Plus tard, une bulle du Pape fixa les formalités à observer pour le couronnement des rois et des reines d'Aragon. Ce couronnement devait se faire à Saragosse, au nom du Pape, par l'archevêque de Tarragone, après que le roi aurait sollicité cette faveur en se conformant au droit féodal [2]. Mais les démarches de Pierre furent loin de recevoir l'approbation de tous les Aragonais ; car les grands et le peuple murmuraient de ce qu'il avait rendu tributaire un royaume libre et indépendant.

L'année suivante 1205, le Pape, malgré le reproche qu'il fit à Pierre, au sujet de l'oppression qui pesait sur l'église d'Elne, lui témoigna de nouveau sa bienveillance, en recommandant aux frères de Calatrava de l'appuyer aux frontières contre les Sarrasins ; en donnant l'assurance que, s'il venait à s'emparer de Mallorca, le Pape y établirait un évêché ; en exhortant tous les prélats à chasser, de concert avec lui, les hérétiques [3].

En 1210, de grands événements se préparaient en Espagne. La trêve faite par Alphonse de Castille, en 1198, et qui était expirée l'année précédente, avait permis au roi maure, Abou-Jacob-Almansor, surnommé l'Invincible, de comprimer les troubles élevés dans son royaume. Les chevaliers de Calatrava s'étaient soumis à cette trêve contre leur gré ; car ils supportaient impatiemment la perte de la résidence principale qui leur avait donné son nom. Calatrava était tombée au pouvoir des Maures peu de temps avant la conclusion de cette trêve, et son expiration ouvrait de nouveau le champ à leur ardeur guerrière. Sous les ordres de leur grand maître, ils envahirent les frontières mahométanes, et s'emparèrent de quelques châteaux. Si la paix conclue l'an 1208 entre les rois de Castille et de Léon eût été rompue, comme le voulaient quelques malintentionnés, l'ordre aurait été hors d'état de supporter le fardeau de la guerre. Aussi Innocent ordonna-t-il aux évêques des deux royaumes de travailler au maintien de la paix, à la formation d'une ligue des rois

[1] *Gesta Innocent.*, c. 121. *Gesta Com. Barcin.*, c. 24, in *Marca.* — [2] *Gesta*, c. 122. Innoc., l. 8, *epist.* 92; l. 9, *epist.* 101; l. 1, *indiculus* 100. — [3] Hurter, l. 8.

contre les infidèles, et de menacer d'excommunication le premier qui romprait la paix [1]. Alphonse, pressentant l'avenir, ou voulant se fortifier dans son intérieur, mit tout en œuvre pour faire cesser la discorde entre les rois d'Espagne; et bientôt les quatre royaumes jouirent des bienfaits de la paix, dont ils étaient privés depuis bien longtemps. Il chercha même à réconcilier les rois de France et d'Angleterre, afin de les faire entrer dans la grande alliance qu'il préparait contre les Maures.

Les princes étant ainsi disposés à tirer le glaive pour l'honneur du pays et la protection de la foi, Ferdinand, l'infant ou prince royal de Castille, après avoir été armé chevalier, déclara solennellement, dans la maison du Seigneur, qu'il était résolu à combattre pendant toute sa vie contre les infidèles et à les expulser de son héritage. Il demanda dans ce but la bénédiction du Pape, et fit un appel à d'autres princes. Innocent ordonna aux archevêques et évêques d'Espagne de presser les rois dans les États desquels ils se trouvaient, de fournir de l'argent et des troupes à l'infant pour une entreprise aussi glorieuse, si toutefois ils n'étaient pas engagés par une trêve avec les infidèles; car une trêve semblable devait aussi être observée [2].

Alphonse de Castille, surnommé dès son enfance *le Petit*, était encore, malgré son grand âge, un vaillant guerrier, et continuait avec zèle ses préparatifs contre les Sarrasins. L'an 1211, il envoya à Rome, pour demander l'assistance du Pape, l'archevêque Rodrigue de Tolède, un de ces princes de l'Église qui réunissait en sa personne, comme l'archevêque Absalom de Lunden, et plus tard son successeur, le grand cardinal Ximenès, les qualités de guerrier, d'homme d'État, d'ami des sciences et d'historien. Innocent déclara qu'étant actuellement dans le voisinage d'un ami devenu un ennemi acharné, il ne pouvait prêter un secours actif : dans des temps meilleurs, il l'eût fait avec empressement; mais il était prêt à accorder ce qui dépendait de son autorité spirituelle. Ainsi, les grâces de l'Église furent étendues à tout militaire, n'importe dans quel pays il irait combattre les Sarrasins. Le Pape avait déjà permis auparavant de consacrer les frais d'un pèlerinage à Rome, pour obtenir les indulgences, à soutenir ceux qui lutteraient en Espagne contre les ennemis de la foi. Les archevêques et évêques reçurent l'ordre de menacer de l'excommunication tout souverain qui, pendant l'expédition d'Alphonse contre les infidèles, romprait la trêve conclue avec lui. Le roi de Castille entra ensuite dans le royaume de Murcie, s'empara de plusieurs villes, ravagea le pays, et rentra dans ses États au milieu

[1] Apud Orderic. Raynald, an. 1210. — [2] Innoc., l. 13, *epist.* 193.

de l'été, emmenant un grand nombre de prisonniers et un butin considérable.

Mahomet-ben-Nasser surnommé *le Vert*, fils de Jacob surnommé *l'Invincible*, et redouté en Espagne et en Afrique, avait succédé, l'année précédente, à son père, en qualité d'émir-al-moumenin, c'est-à-dire commandant des croyants, dont les Français du treizième siècle firent, par abréviation, le nom de Miramolin. Aussitôt qu'il fut informé des préparatifs d'Alphonse et de leur destination, il accourut pour protéger l'Andalousie et la Murcie. Suivant l'habitude des princes musulmans, il parut soudain, avec une armée immense, devant la forteresse de Salvatierra, défendue par les vaillants chevaliers de Calatrava. Soit qu'Alphonse eût rassemblé de grandes forces à Talavéra, soit que l'infant eût envahi l'Estramadure, soit que les chevaliers se fussent défendus avec cette bravoure qui distinguait leur ordre, et qui le fait briller avec tant d'éclat dans l'histoire du monde et dans les annales du christianisme, Mahomet ne voulut pas pousser plus loin avant de s'être emparé de la forteresse. Après trois mois de siége, les vivres étant épuisés, les murs et les remparts en ruine, la plus grande partie des chevaliers tués ou hors de combat, ce boulevard du pays tomba au pouvoir des Maures. Le vainqueur se retira à Séville pour renforcer son armée, et le roi de Castille à Tolède, où Ferdinand, l'infant bien-aimé du père et du peuple, mourut à la fleur de l'âge. Cette mort plongea tout le royaume dans un deuil général.

Les évêques et les grands, voyant l'émir des Sarrasins se préparer à une lutte sérieuse, furent d'avis qu'il valait mieux tenter la faveur du ciel dans un combat, que de livrer honteusement à la fureur des infidèles la patrie et le sanctuaire, pour lequel on savait encore mourir. Les chevaliers et les hommes de pied reçurent partout l'ordre de prendre les armes. La licence usitée dans les guerres précédentes fut remplacée par une sévère discipline. Il fallut renoncer à ce qui était incompatible avec la sainteté de la cause qu'on allait défendre, comme aux vêtements et ornements précieux, et à tout ce qui servait au luxe. Alphonse conclut, à Cuença, une alliance avec les rois de Navarre et d'Aragon. L'on ignore si le roi de Portugal et celui de Léon furent compris dans ce traité. L'archevêque de Tolède, en revenant de Rome, demanda des secours au roi de France. Il lui représenta que les Sarrasins se préparaient à porter le fer et le feu en Castille, mais que le roi se proposait de marcher à leur rencontre au mois de mai. D'autres prélats se rendirent en Allemagne [1].

[1] *Albericus*, p. 464.

Le roi Sanche de Portugal, au lieu de faire la guerre aux infidèles, la faisait aux ecclésiastiques et aux femmes, vexant les premiers, déshonorant les secondes. Il ne tenait compte ni des avertissements de l'évêque de Coïmbre ni de ceux du Pape. L'an 1211, il tomba malade. Il n'eut alors d'autre pensée que celle de rendre le repos à son âme en se réconciliant avec l'Église. Il pria l'archevêque de Brague de l'absoudre des censures ecclésiastiques. Du consentement de son successeur, et d'après le conseil de tous les grands seigneurs ecclésiastiques et séculiers, il fit connaître ses dernières volontés. Par des donations aux églises et au clergé, par des legs à ses enfants et à ses neveux, par des présents aux malades et aux indigents, aux maisons de Dieu et aux personnes consacrées au Seigneur, il espérait réparer ses précédentes injustices. Après avoir nommé le roi de Castille son exécuteur testamentaire, il mourut au mois de mars, et fut enterré en grande pompe dans le monastère de Sainte-Croix [1].

Alphonse de Castille avait employé l'hiver de 1211 à 1212 en préparatifs contre les Sarrasins. Il avait rempli ses magasins, amassé l'argent nécessaire, et mis tout en usage pour exciter l'enthousiasme de son peuple. Les ambassadeurs qu'il avait envoyés dans les pays éloignés pour demander des secours étaient revenus avec des réponses favorables. Le Saint-Siége avait donné l'ordre à tous les archevêques et évêques de France, du midi surtout, de faire un appel au zèle de tous les fidèles. Tolède était le lieu du rassemblement, et le départ fixé à l'octave de la Pentecôte. Depuis le mois de février jusqu'au printemps, des guerriers de toute arme et de toute nation arrivèrent donc dans cette ville [2].

Le zèle d'Innocent avait souvent étouffé les dissensions entre les rois d'Espagne. Il les unissait, les encourageait et les raffermissait, entre autres le roi de Léon, qui était fortement soupçonné d'avoir fait alliance avec les ennemis de la foi. « C'est maintenant, écrivit-il aux archevêques de Tolède et de Compostelle, que tous les fidèles doivent se prêter mutuellement assistance ; car l'ennemi de la croix ne cherche pas seulement à opprimer l'Espagne, ses efforts tendent à mettre partout les Chrétiens sous le joug. Que tout sujet de discorde cesse entre les Chrétiens, ou qu'ils se soumettent à notre jugement. Les censures ecclésiastiques doivent effrayer les princes et les sujets qui trahiraient la cause de la foi [3].

L'historien protestant d'Innocent III fait à ce sujet les réflexions suivantes : « On ne saurait trop apprécier les services que la papauté a rendus en réunissant les forces de l'Occident contre ce torrent de

[1] Innoc., l. 14, *epist.* 115. — [2] Ibid., *epist.* 154, 155. Roderic. — [3] L. 15, *epist.* 15.

hordes barbares qui menaçaient d'envahir l'Europe. Qui sait si les croisades n'ont pas préservé cette partie du monde d'une irruption aussi désastreuse que le furent celles de 710 et de 1683? Et si, de 1529, nous jetons les yeux en arrière de quatre siècles, ne devons-nous pas présumer que c'est à ceux qui dirigèrent les forces de l'Europe vers les pays de l'islamisme, que l'Europe doit d'avoir échappé aux invasions des sectaires de Mahomet [1]. »

A l'approche de la Pentecôte 1212, une armée nombreuse se rendit de tout côté à Tolède. Les évêques de Castille, ainsi que les chevaliers les plus illustres, y arrivèrent; puis les milices des villes, troupes exercées depuis les temps les plus reculés au maniement des armes. Elles étaient suivies de leurs chevaux et de leurs chars, de munitions de guerre et de bouche en quantité suffisante pour elles et pour les étrangers. Les frères et les grands maîtres de presque tous les ordres de chevalerie de l'Espagne, un grand nombre de chevaliers du Temple et de Saint-Jean avaient répondu à l'appel. On admirait l'infanterie portugaise, aussi impétueuse dans l'attaque que patiente dans les fatigues de la guerre; elle était commandée par l'infant Pierre, troisième fils du roi Sanche. On distinguait le roi d'Aragon, qui s'était placé à la tête des familles les plus nobles, et qui avait à sa suite une troupe de frondeurs et de fantassins. Pour suffire à ses préparatifs, ce monarque avait imposé à ses sujets une contribution sur chaque paire de bœufs et sur toutes les bêtes de somme. L'archevêque de Bordeaux avait déterminé le roi de Navarre à oublier ses dissensions avec le roi Alphonse, et à surmonter, dans ce besoin extrême, cette aversion pour les hommes qui le tenait enfermé dans son palais de Tudela. Arnault, abbé de Citeaux, récemment promu à l'archevêché de Narbonne, accompagna aussi à Tolède l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Nantes. Ils amenaient tous des troupes nombreuses. Parmi les seigneurs séculiers de France, on remarquait le vicomte de Turenne, le comte de la Marche, Hugues de la Ferté, fidèle compagnon de Simon de Montfort. Les villes envoyèrent des bourgeois, et les couvents des religieux. Les exhortations et les promesses du Pape eurent même des succès en Italie. Plus tard arriva le duc Léopold d'Autriche, accompagné d'une suite nombreuse. Deux mille chevaliers, non compris les écuyers, dix mille lances et près de cinquante mille hommes de pied étaient venus des pays situés en deçà des Pyrénées. L'armée pouvait s'élever à plus de cent mille hommes. L'archevêque Rodrigue, qui était présent, met dix mille hommes à cheval et cent mille à pied.

[1] Hurter, l. 16.

Les troupes étaient campées sous des tentes, sous des arbres plantés dans les plaines charmantes qu'arrose le Tage. Jamais un nombre aussi considérable n'avait été réuni en Europe sur un seul point. Le roi tint sa parole, et fournit des vivres en abondance aux soldats, comme il avait promis par ses messagers. Des distributions journalières furent même faites aux convalescents, aux femmes et aux enfants. Le roi subvint à tout ; il donna des vivres et une solde aux valets, fournit des chevaux à un grand nombre de chevaliers, et équipa en grande partie ceux qui devaient servir à cheval. Sa bienveillance et ses nobles sentiments entretenaient une franche gaieté dans toute l'armée. D'un autre côté, la vigilance des évêques maintenait la paix dans cette foule d'hommes de mœurs et de caractères différents, et seulement unis par le désir de faire sentir aux ennemis de la chrétienté la puissance de ses armes et le courage de ses défenseurs. La plus parfaite harmonie ne cessa de régner parmi les membres de cette grande famille. Cependant les premiers arrivés commençaient à se lasser d'un repos qui durait déjà depuis près d'un mois [1].

Innocent, incertain de l'issue d'une lutte d'autant plus grave qu'elle allait décider de l'empire de la foi sur une vaste étendue de pays, joignit aux armes matérielles de la valeur les armes spirituelles de la prière. Le mercredi 23 mai, jour où l'armée devait se mettre en marche, il ordonna qu'une procession générale des ecclésiastiques et des laïques eût lieu à Rome, afin que Dieu accordât la victoire à l'armée chrétienne. Dès le matin, on vit le peuple s'assembler dans trois églises, faire ses prières et se diriger au son des cloches sur la place de Latran. Les fidèles, nu-pieds, étaient précédés de la bannière de la foi, les femmes couvertes de leurs vêtements communs, et tous gardaient un religieux silence. De son côté, le Pape, accompagné des cardinaux, des évêques et des chapelains, se rendit dans l'église, y éleva aux yeux du public un fragment de la croix du Seigneur, le porta au palais de Latran, et fit une allocution au peuple du haut du grand escalier. Tout le monde retourna ensuite dans l'église ; les femmes dans celle de Sainte-Croix, où officiait un cardinal. On devait en outre s'efforcer, par la prière, le jeûne et les aumônes, d'attirer la bénédiction divine sur les armes des Chrétiens. Des processions semblables eurent lieu en France.

Depuis Charles-Martel, la chrétienté n'avait jamais été menacée d'aussi grands dangers. On disait que des troupes innombrables étaient venues d'Afrique dans la Péninsule pour renforcer les Maures;

[1] Innoc., l. 5, *epist.* 182. Roder. Tolet., l. 8, c. 1.

que le débarquement avait duré quinze jours, et que Mahomet-ben-Nasser, sûr de la victoire, avait fait brûler ses vaisseaux. Le sort des armes allait décider si l'Espagne serait gouvernée par des rois chrétiens ou par le chef des Sarrasins; si les habitants de ces contrées suivraient la religion de Mahomet ou la foi du Christ [1].

Le 21me de juin, l'armée chrétienne partit de Tolède. Elle prit les places fortes de Magalon et de Calatrava. Les étrangers, mécontents de n'avoir pas eu le pillage de cette dernière, se retirèrent, à l'exception d'un petit nombre de chevaliers français. L'armée était encore si nombreuse, qu'à peine apercevait-on le vide qu'y laissait la défection des étrangers. Le 14me de juillet, elle alla camper à Navès de Tolosa, vis-à-vis de l'armée musulmane, commandée par le miramolin de Maroc ou d'Afrique, Mahomet-ben-Nasser.

Dans l'après-midi, Mahomet mit son armée en ordre de bataille devant son camp, et resta dans cette position jusqu'au soir. Le besoin de repos pour les hommes et les chevaux, celui de reconnaître la force et la position de l'ennemi, empêchèrent les croisés de se mesurer avec les Maures. Cette prudence leur fut très-avantageuse. Leurs adversaires, s'imaginant qu'ils avaient peur, devinrent plus hardis, et poussèrent la présomption jusqu'à faire annoncer à Jaën et à Baeza que dans trois jours ils y amèneraient les trois rois prisonniers. Le dimanche, les Sarrasins restèrent sous les armes depuis le matin jusqu'à midi. Leur souverain, assis à l'ombre de sa tente rouge et au milieu d'une pompe royale, attendait l'attaque. Les Chrétiens, observant avec soin l'ennemi, gardaient leur camp et restaient immobiles. Alphonse ne voulait pas profaner le jour consacré au Seigneur en faisant couler le sang. Quelques légères escarmouches interrompirent seules l'attente muette des deux armées.

Les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre employèrent l'après-midi à concerter les dispositions pour le lendemain. Les évêques parcoururent les tentes des grands seigneurs et des bourgeois, encourageant les uns et promettant aux autres les bénédictions de Dieu. Alphonse, à la veille d'un si grand événement, conféra l'ordre de la chevalerie à son cousin Nugnèz, fils de Sancho de Navarre.

A minuit, le héraut d'armes fit retentir dans le camp ce cri : « Levez-vous, combattants du Seigneur ! » On célébra d'abord le mystère de la mort du Sauveur, on entendit ensuite les confessions, on donna l'eucharistie ; puis chacun, prêt à combattre, alla prendre position devant le camp. Chaque roi, comme on en était convenu,

[1] Roder. Tolet., l. 15. Alberic. — Godofr., mon. Iperii, *Chron. S. Bertin* ; in Martene, *Thesaur.*, t. 3.

partagea son armée en trois corps : les Castillans étaient au centre, les Aragonais à gauche, les Navarrais et les Français à droite. Rodrigue, le zélé et pieux archevêque de Tolède, les autres évêques et les seigneurs les plus illustres de Castille formaient l'arrière-garde, où se trouvait le roi Alphonse.

Les ennemis occupaient la pointe escarpée de la montagne, au delà d'une forêt et derrière le lit d'un torrent profond. Le prince des Maures, revêtu d'un manteau noir d'Abdulmumen, souche victorieuse des Almohades, l'épée au côté, l'Alcoran à la main, se tenait sous une tente formée de carquois. Devant la tente, comme un rempart vivant, on voyait l'élite de l'infanterie, rangée en bataillons épais, ornée des plus brillants costumes ; plusieurs des fantassins placés sur les premiers rangs étaient enchaînés avec ceux placés au centre, afin de ne laisser aucun espoir de fuite. Plus en avant était le corps des Almohades, formidable par leurs chevaux, leurs armes et leur nombre. Des escadrons de Bédouins, habiles à manier la lance, soit en poursuivant, soit en fuyant, protégeaient les flancs de l'armée : ils étaient surtout dangereux dans les plaines, où rien n'arrête leurs mouvements et où ils causent des pertes et du trouble à une armée régulière. Les plus braves des cavaliers marocains, pour gagner la faveur particulière de l'émir par l'audace de leur valeur, avaient quitté leurs chevaux et combattaient à pied. La vue ne pouvait embrasser la foule des ennemis : on évalua leurs cavaliers à quatre-vingt mille ; personne ne connaissait le chiffre de leur infanterie.

Le 16 juillet 1212, au matin, Alphonse donna le signal de l'attaque. Les Maures commencèrent par lâcher pied ; cependant, de nouveaux soldats étant arrivés, ils repoussèrent les assaillants au bruit de leur musique guerrière. Le premier corps des Chrétiens, incommodé par les aspérités du terrain, se replia avec quelque perte sur le second. Le centre soutint le combat ; mais les chevaliers du Temple et de Calatrava se trouvant épuisés, et les corps placés sur les flancs ne pouvant avancer, quelques croisés tournèrent bride. Le roi de Castille dit alors tout haut à l'archevêque de Tolède : « Archevêque, mourons ici vous et moi ! » — Non, mon roi, répliqua l'archevêque, c'est ici que vous triompherez de vos ennemis. — En avant donc ! ajouta aussitôt le roi, au secours de ceux qui se trouvent dans le plus grand danger ! — Le noble Gonzalès-Giron et son frère Rodrigue accoururent avec leurs compagnons, et le roi voulut s'élancer sur leurs traces ; mais le vaillant et prudent Fernando Garcias l'empêcha de les suivre ; car il fallait ménager les renforts et les envoyer seulement au besoin. Le roi dit de nouveau à l'archevé-

que Rodrigue, qui le rapporte dans son histoire : Archevêque, mourons ici ! car une telle mort, dans un tel moment, nous convient ! L'archevêque lui répondit : « S'il plaît à Dieu de vous donner la victoire, la mort ne vous atteindra pas ; mais si Dieu en a ordonné autrement, nous sommes tous prêts à mourir avec vous. » — Et au milieu de tout cela le vieux monarque ne changeait ni de visage, ni de geste, ni de ton de voix ; mais, intrépide comme un lion, il était résolu à vaincre ou à mourir.

Les Navarrais, de leur côté, gravissaient les hauteurs en renversant tout ce qui se présentait devant eux ; mais l'armée maure, formidable par son nombre, terrible par la multitude des flèches qu'elle lançait dans les rangs des assaillants, restait immobile. Déjà le combat avait duré jusqu'à midi, et la victoire était encore indécise. Alors Alphonse réunit l'arrière-garde, et, au moment décisif, se précipite avec impétuosité sur les Maures, à la tête de sa cavalerie. A côté de la croix du Seigneur, qu'un chanoine de Tolède portait devant l'archevêque, flottait la bannière royale avec l'image de la sainte Vierge, fidèle patronne de l'Espagne. Un chevalier des plus nobles et des plus braves l'avait déployée, sur l'ordre du roi, au plus fort de la mêlée. Ce fut surtout contre cette bannière que les ennemis firent pleuvoir une grêle de flèches et de pierres. Irrité d'une telle insulte, Alphonse s'élança au milieu des plus épais bataillons ennemis, et se fraya un passage. Les Navarrais, ayant leur roi à leur tête, brisèrent la chaîne qui entourait le gros de l'armée maure. Un noble chevalier, Nugnèz de Lara, la franchit avec son cheval pour entraîner ses compagnons. Le roi Pierre le suivit avec ses Aragonais.

Bientôt l'émir musulman vit plier jusqu'à ses gardes du corps, sa grande bannière prise, son fils aîné tué : dès lors il prit la fuite, d'après l'avis de son frère, accompagné seulement de quatre hommes, emmenant avec lui ses trésors, que, malgré toute sa confiance dans la victoire, il avait fait charger d'avance sur des chameaux et des chevaux. Il se rendit dans la ville voisine de Baeza, et continua sa route sans s'arrêter jusqu'à Jaën, d'où il descendit le Guadalquivir, ne se croyant en sûreté qu'à Séville. « Je ne sais quel conseil vous donner ; que Dieu vous assiste ! » Telle fut la seule consolation qu'il offrit aux habitants découragés de Baeza.

La déroute fut alors complète ; les ennemis fuirent devant les Castillans, les Aragonais et les Navarrais, qui les accablèrent de tous côtés, les poursuivirent quatre lieues au delà du camp, et jusqu'à deux heures après le coucher du soleil ; quelques corps détachés ne leur laissèrent pas même le repos pendant la nuit. Les Maures perdirent plus de monde dans la fuite que dans le combat, et pourtant le

champ de bataille était tellement couvert de cadavres, qu'on avait de la peine à le traverser même à cheval. D'après le témoignage de l'archevêque Rodrigue, qui était présent, on estime le nombre des Sarrasins tués à environ deux cent mille. Quant aux nôtres, ajouta-t-il, à peine en manqua-t-il vingt-cinq à l'appel[1]. Pendant que les croisés étaient à la poursuite des fuyards, l'archevêque, les évêques et les ecclésiastiques entonnèrent, avec des larmes de reconnaissance, le *Te Deum* sur le champ de bataille.

Il serait impossible, dit l'archevêque Rodrigue, témoin oculaire, de décrire convenablement les prodiges de valeur de chaque prince, les traits héroïques des nobles, la valeur persévérante des peuples réunis. Le désir d'acquérir les lauriers de la victoire ou la palme du martyre fut le seul motif qui porta les guerriers à de si héroïques efforts. Cependant la principale gloire de cette journée appartient au roi Alphonse de Castille. La joie qu'éprouvait chaque guerrier lui faisait oublier les fatigues de la guerre.

Ce ne fut qu'après le coucher du soleil que l'armée prit possession du camp ennemi. Il était si vaste, que l'armée chrétienne pouvait à peine en remplir la moitié. Quel riche butin en or, en argent, en monnaies, en ornements! Que de luxe dans les vêtements de soie, dans les vases précieux, qui devinrent la proie du vainqueur! On compterait à peine le nombre des chameaux et d'autres animaux qui leur échurent en partage. Cependant les guerriers chrétiens, animés du zèle le plus pur pour la foi, jaloux de l'honneur chevaleresque et fidèles au roi, ne s'arrêtèrent pas dans la poursuite des ennemis pour prendre part à tant de magnificence. Ils étaient en outre retenus par la menace d'excommunication que l'archevêque de Tolède avait faite la veille contre quiconque souillerait la victoire par l'avidité du butin.

Alphonse, satisfait d'avoir sauvé son pays de l'invasion de ces dangereux voisins, et de s'être vengé de la sanglante journée d'Alarcos, abandonne le butin aux rois d'Aragon et de Navarre, avec prière de le répartir entre les guerriers. On y trouva des provisions de bouche en abondance, et une si grande quantité d'armes, que les bois des flèches et des lances étaient plus que suffisants pour entretenir les feux de l'armée pendant deux jours. On n'en consuma pas même la moitié. Il fallut plus de deux mille bêtes de somme pour emporter les carquois remplis de flèches. Alphonse, voulant dissiper la crainte de sa famille, se hâta d'envoyer un fidèle serviteur pour annoncer cette heureuse nouvelle.

[1] Et secundùm existimationem creduntur circiter bis centum millia interfecta. De nostris autem vix defuere viginti quinque. Roderic, l. 8, c. 10.

Aucune victoire remportée sur les Sarrasins n'avait encore jeté un tel éclat sur l'Espagne. On expédia des courriers dans toutes les directions pour faire connaître l'issue de la bataille. On voulait répandre partout cette heureuse nouvelle ; et quel Chrétien ne devait pas s'en réjouir ! Alphonse donna immédiatement au Pape une relation de la campagne, et lui expédia en même temps l'*alférez*, bannière principale, confiée aux plus vaillants guerriers maures, ainsi que la tente en soie de l'émir-al-moumenin. Pierre d'Aragon fit aussi hommage à Innocent de la lance de l'émir, qu'on vit pendant plusieurs siècles suspendue à la voûte de Saint-Pierre, comme témoignage de la protection divine accordée aux fidèles. Dès qu'Innocent reçut le message du roi, il convoqua le clergé, établit une fête en commémoration de cet événement, fit lire la lettre d'Alphonse au peuple réuni et la traduisit lui-même. Il loua ensuite les exploits et la vaillance du prince, l'exhortant à rapporter l'honneur de la victoire non à lui, mais au Dieu des armées, dont la puissance avait fait de si grandes choses. Ce triomphe était regardé comme tellement important pour la chrétienté, que les moindres détails en furent recueillis dans les contrées les plus lointaines, et donnèrent lieu aux récits les plus miraculeux. En France, on prétendait avoir vu au ciel, pendant les processions, des signes précurseurs de cette victoire ; mais, pour en perpétuer le souvenir, Alphonse institua une fête annuelle, célébrée le 16 juillet. Afin de consolider le traité d'amitié conclu avec Sanche de Navarre, Alphonse lui céda quinze places qu'il occupait depuis longtemps [1].

La victoire de Navès de Tolosa brisa pour jamais la puissance des Mahométans en Espagne. A dater de cette époque, l'influence de leurs rois cesse et les souverains de Castille donnent plus d'étendue à leurs États. A peine Mahomet se fut-il embarqué pour l'Afrique, afin de distraire ses chagrins dans de nouveaux préparatifs de guerre, que différents princes musulmans se soulevèrent dans ses domaines d'Espagne. Valence reconnut son frère pour roi ; l'un de ses cousins se fit reconnaître au même titre à Cordoue ; Séville, et d'autres villes de l'Andalousie se soumirent à un Arabe entreprenant qui sut profiter du bouleversement du royaume [2].

En veillant sur le midi de l'Europe, Innocent III veillait en même temps sur le nord. La Norwége, divisée en plusieurs factions politiques, était depuis longtemps en proie à la guerre civile. Un chef de parti s'était rencontré, nommé Swerre ou Swerrer, fils d'un maréchal ferrant suivant les uns, fils bâtard d'un ancien roi suivant les

[1] Innoc., l. 15, *epist.* 182, 183. — [2] Hurter, l. 16.

autres. Ce n'est pas tout : au dire de ceux-ci, il avait été ordonné prêtre ; au dire de ceux-là, il avait refusé de le devenir, pour ne pas échanger ses droits sur la couronne de Norwége contre une étole. Quoi qu'il en soit, fils de forgeron ou bâtard de roi, prêtre ou laïque, Swerre ou Swerrer eut un parti puissant, gagna quelques batailles, dans l'une desquelles le dernier roi, Magnus, périt au milieu des flots. Mais le vainqueur trouva un autre adversaire dans Éric, archevêque de Drontheim, qui porta l'affaire à Rome, où Swerrer fut excommunié. Le pape Célestin envoya en Norwége un cardinal accompagné d'une suite nombreuse. Le légat, quoique reçu d'une manière brillante par l'usurpateur, lui reprocha d'être un prêtre apostat, de vivre avec deux femmes, d'avoir chassé un représentant de l'Église, l'archevêque de Drontheim ; et il refusa formellement de le couronner. Swerrer s'en prit surtout à l'archevêque, lui enleva ses biens ; et, après lui avoir ôté ainsi tout moyen de faire un lointain voyage, il le cita devant le Pape. En même temps, il envoya lui-même à Rome deux ambassadeurs qui, en revenant, moururent empoisonnés par son ordre, disait-on. Ce qui est plus certain, c'est que Swerrer fit fabriquer plusieurs brefs, et contrefit le sceau du Saint-Siége pour persuader aux peuples que le Pape l'avait absous de l'excommunication, et donnait les mains à son couronnement. Il se fit ainsi couronner par quelques évêques le 29me de juin 1194.

Comme ses fourberies se découvraient peu à peu, il employa tour à tour le fer et le feu contre les églises et leurs ministres : violence tyrannique qui donne lieu de croire que c'était en effet un prêtre apostat ; car il n'y a rien de pire qu'un mauvais prêtre. Tel était l'état déplorable de la Norwége quand Innocent III monta sur le siége de Saint-Pierre.

Swerrer envoya une députation à Rome pour adoucir le nouveau Pape. Ce fut en vain.

L'archevêque exilé, Éric de Drontheim, qui se trouvait auprès de l'archevêque de Lunden en Danemark, reçut ordre de menacer le peuple de l'interdit et de délier l'armée de ses serments envers l'usurpateur et le tyran. L'évêque de Bergen fut suspendu de ses fonctions, pour n'avoir point soutenu son archevêque. Le roi de Danemark et celui de Suède furent chargés par le Pape de tirer l'épée pour défendre l'Église et ses ministres contre le tyran de Norwége [1]. Innocent régla ensuite différentes affaires en Suède, en Seeland, en Islande et dans le Danemark.

Swerrer mourut en 1203, mais après avoir recommandé à Hackon,

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 382, 384, 320, 321, 419, 425, 450.

son fils et son successeur, de se réconcilier avec les évêques bannis. Hackon les manda près de lui, les assura de sa bienveillance et rendit aux églises ce qui leur avait été enlevé par son père. Alors Éric de Drontheim, qui était devenu aveugle, leva l'excommunication lancée contre le roi et ses conseillers ; mais comme l'excommunication avait été prononcée par le Saint-Siége, Innocent trouva mauvais que l'archevêque l'eût levée de lui-même, et il exigea de la part des coupables une réparation plus formelle [1].

Cependant la Norwége, depuis la mort de Swerrer, continuait à être livrée à la guerre civile. Les Birtenheim, partisans de Swerrer, avaient élevé au trône Inge, son neveu. Une autre faction, attachée à l'ancienne dynastie, élut le jeune Philippe, descendant des anciens rois catholiques Magnus et Inge : le prince méritait la couronne, autant par ses qualités personnelles que par ses droits héréditaires. Les deux partis avaient donc pris les armes et ravageaient le pays. Enfin les archevêques de Drontheim et d'Abo entamèrent des négociations avec les deux prétendants, sauf approbation du Saint-Siége, et leur proposèrent de conserver le titre de roi et de régner chacun sur une partie de la Norwége. On convint d'une entrevue ; on fixa le nombre des soldats qui devaient accompagner chacun des rivaux, et l'on donna de part et d'autre des otages pour leur sûreté. C'était en 1211. Philippe, s'étant rendu sans défiance au lieu indiqué, fut entouré inopinément d'un corps de troupes et entendit déclarer qu'on n'entrerait point en négociation avec lui avant qu'il eût renoncé au titre de roi. Dans une position aussi critique, où il s'agissait de l'honneur de sa maison, il en appela au Pape, qui devait décider de la légitimité de leurs prétentions. Toujours un appel à Rome pour les plus graves affaires. On voit que le Saint-Siége formait un tribunal suprême reconnu par les souverains. Divers rapports parvinrent sur ce sujet à Rome. Innocent, avec sa prudence ordinaire, ne voulut en rapporter à aucun ; il attendait des renseignements plus positifs de l'archevêque de Drontheim, avant de prendre une décision sur cette affaire [2].

La Suède attirait aussi l'attention du Pape. L'Église de ce pays était loin de jouir de cette liberté qui, dans les autres États, faisait la force et la prospérité de l'empire. Le peuple portait encore la trace de son ancienne barbarie ; les mariages se contractaient souvent sans la bénédiction de l'Église, et se rompaient avec une égale facilité. Beaucoup d'enfants étaient privés du baptême, et la coutume de les exposer n'était pas encore abolie. Des seigneurs s'arrogeaient sur

[1] Innoc., l. 6, *epist.* 214. — [2] L. 14, *epist.* 73. Hurter, l. 15.

l'Église un pouvoir fatal à son développement ; ils faisaient ordonner des prêtres à prix d'argent, sans faire attention à leur mérite, s'appropriaient leurs revenus, s'introduisaient en pillards dans les églises, rendaient les ecclésiastiques justiciables des tribunaux civils, qui les forçaient à accepter des combats singuliers ou à se soumettre à d'autres jugements de cette nature. Pendant plusieurs années le siége archiépiscopal d'Upsal avait été privé d'un premier pasteur; aussi, l'an 1207, le roi et le peuple demandèrent-ils unanimement le chapelain royal Valérius pour archevêque. Cet ecclésiastique passait pour être aussi vertueux qu'instruit ; mais, fruit d'un commerce illégitime, il ne pouvait être élevé à cette dignité. L'archevêque de Lunden, primat de Suède, intercéda près du saint-père pour lever cet obstacle et pour obtenir sa confirmation. Il représenta qu'il serait utile au diocèse, qu'elle disposerait le roi et le peuple en faveur de l'Église, et ne pourrait en aucune façon être préjudiciable à sa liberté. Innocent opposa quelques difficultés que le conseil des cardinaux ne put lever ; la plus essentielle tenait à l'usage où étaient les prêtres du pays de se marier. Comme l'archevêque de Lunden travaillait à détruire cet abus, le Pape sentit qu'il y aurait les plus grands inconvénients à conférer la dignité d'archevêque à un homme qui avait été un des plus ardents défenseurs de ce désordre. Prenant toutefois en considération la nécessité et les autres avantages qui militaient en faveur de l'élu, Innocent s'en rapporta pour cet objet à la prudence de l'archevêque, et l'autorisa à le confirmer et à le sacrer. Voulant épargner à cette église les frais et les embarras résultant de son éloignement, le souverain Pontife joignit à la bulle le pallium et les dispenses nécessaires [1].

En Suède, il y avait également deux dynasties rivales, les Bonde et les Swerker, qui occupèrent alternativement le trône pendant un demi-siècle. Les Ostrogoths ayant reconnu Swerker II pour leur souverain, l'année 1133, les habitants de la haute Suède placèrent aussi, l'année 1150, sur le trône d'Upsal, Éric ou Henri, époux de Christine, petite-fille d'Inge l'aîné. A la mort de Swerker, assassiné par un de ses serviteurs, en 1155, les Ostrogoths se rangèrent également sous la domination d'Éric, célèbre comme législateur de la Suède et honoré comme saint par l'Église, à cause de la pureté de sa vie et surtout du zèle qu'il mit à convertir les Finlandais au christianisme. Les Danois, alliés à quelques mécontents, envahirent ses États, et il périt, en 1160, dans un combat près de la cathédrale d'Upsal. Charles VII, fils de Swerker, lui succéda. La construction de plusieurs

[1] Innoc., l. 10, *epist.* 147. Hurter, l. 11.

couvents, ses efforts pour faire donner à l'église d'Upsal la dignité archiépiscopale, les lois qu'il établit pour prévenir les divisions intestines, et qui prescrivaient de choisir à l'avenir les rois tour à tour dans les familles des Bonde et des Swerker, le représentent comme un souverain d'un caractère doux et pacifique.

Cependant Canut, fils d'Éric, soupçonnant ce prince d'avoir pris part à la révolte qui avait occasionné la mort de son père, le fit assassiner et lui succéda. Il dirigea d'une main ferme les rênes du gouvernement jusqu'à sa mort, en 1195. Swerker III, fils de Charles, plaça sur sa tête cette couronne chancelante. Il éleva d'abord avec des soins paternels les enfants de son prédécesseur, et s'attacha tellement à eux, qu'il ne pouvait les voir éloignés de sa personne. Mais la discorde ne tarda point à troubler cette bonne intelligence. Les fils de Canut ayant formé un complot contre la vie du roi, trois d'entre eux périrent dans un combat. Éric, l'un d'eux, se sauva en Norwége, et parut trois ans après à Upland, où, depuis son grand-père, sa famille possédait l'affection du peuple. Il eut un grand nombre de partisans, et marcha contre Swerker, détesté pour ses cruautés. Celui-ci demanda et obtint des secours du roi de Danemark, auquel il était allié du côté maternel; mais huit mille Danois, sous la conduite de l'évêque de Rotschild, ne purent le protéger contre ses sujets. Le premier jour de février 1208, les Danois furent défaits dans une bataille sanglante, et Swerker se réfugia en Danemark. L'archevêque d'Upsal, qui n'avait pu réussir dans sa tentative de réconciliation, l'accompagna dans sa fuite.

La faveur que Swerker s'était acquise par ses présents, ses franchises et ses exemptions d'impôts, joints à sa parenté avec le primat de Scandinavie, l'archevêque de Lunden, lui permirent de présenter à la cour de Rome les prétentions de sa maison, comme étant les mieux fondées. Innocent désapprouva donc l'entreprise d'Éric. Le roi Swerker, se trouvant sous la protection de Saint-Pierre, se plaignit de ce qu'on voulait le bannir du royaume, contrairement à ses droits; les églises n'avaient pas été respectées, ainsi qu'il arrive l'ordinaire dans les guerres civiles. Le Pape, qui exerçait alors les fonctions d'éphore suprême sur les royaumes chrétiens, et dont les jugements tendaient à accommoder les différends des rois et à protéger les droits des peuples, écrivit aux évêques de Lincopin, de Scara, et à l'abbé de Wadsten, « qu'il ne convenait pas qu'ils fermassent les yeux sur de semblables dissensions; qu'ils devaient réconcilier Éric avec le roi légitime, et l'engager à le laisser tranquille possesseur d'un royaume qui lui appartenait de droit. Si vos paroles conciliatrices ne portent aucun fruit, menacez-le des censures de

l'Église ; mais employez, avant tout, vos efforts pour qu'il se réconcilie avec l'archevêque d'Upsal [1]. »

Il est rare qu'un roi expulsé de ses États voie augmenter le nombre de ses partisans ; car la possession d'un trône fournit trop de moyens pour s'y maintenir. Éric était en garde contre une nouvelle invasion de son rival ; et lorsque ce dernier, secouru par les Danois, tenta cette invasion en 1210, Swerker perdit la bataille et la vie dans le pays des Ostrogoths. Éric consolida sa victoire, en épousant la sœur du roi de Danemark ; gagna, par quelques concessions, le clergé, qui, dans le principe, s'était montré peu disposé en sa faveur, et fit bénir sa mémoire par la paix qu'il procura au royaume [2].

En Danemark, Waldemar II succéda, l'an 1202, à son frère Canut. Le peuple, espérant voir renaître les jours glorieux du règne de son père Waldemar le Grand, lui prêta avec joie le serment de fidélité. La douceur, la sagesse et la fermeté de ce monarque lui gagnèrent l'affection de ses sujets. Passionné pour la guerre, déployant toutes ses forces pour étendre sa puissance, il voulait enlever à l'empire toutes ses provinces du nord ; mais il avait un rival dans un de ses cousins, dont voici l'histoire.

Waldemar, fils naturel de Canut V, frère de Waldemar Ier, avait obtenu, du vivant de ce monarque, l'évêché de Sleswig, devenu vacant par la mort de l'évêque Frédéric. Distingué à l'université de Paris, par sa libéralité, ses manières affables et son amour du luxe, il était plus apte à porter la couronne et à manier l'épée qu'à conduire un pacifique troupeau. A peine fut-il revêtu de cette nouvelle dignité, que les habitants de Dithmar se soumirent à lui. Il y avait quarante-trois ans que Hartwic, prévôt de la cathédrale de Brême et dernier margrave de Dithmar, avait transmis à l'église de Brême la souveraineté sur ces derniers. Des différends s'étant élevés, plus tard, entre l'archevêque Hartwic et ses nouveaux sujets, celui-ci voulut les soumettre par les armes. Pour mettre leur pays à l'abri de l'attaque des troupes de l'archevêque, les Dithmariens lui promirent une somme considérable ; dans l'impossibilité de la payer, ils se donnèrent à l'évêque de Sleswig, espérant s'assurer par là la protection du Danemark [3].

L'évêque Waldemar vit donc croître sa puissance. Le gouvernement du duché de Sleswig, qui lui avait été confié par son cousin Canut VI, pendant la minorité de son frère, devenu plus tard roi de Danemark, sous le nom de Waldemar, avait entretenu en lui le goût de l'autorité temporelle. Aussi fut-il profondément froissé dans son

[1] Innoc., l. 11, *epist.* 174. — [2] Hurter, l. 12. — [3] Arnold. Lubec., l. 3, c. 21.

orgueil, sa jalousie et son ambition, quand il fallut remettre à Waldemar l'administration du duché. Il disait hautement qu'il était prince royal, tout aussi bien que Waldemar et Canut, qu'il saurait faire valoir ses droits par la voie des armes ; et il passa en Norwége. Tous les évêques de ce pays étant pour lui, il obtint facilement du roi un secours de trente-cinq vaisseaux. En Allemagne, les partisans du duc de Souabe, ainsi qu'Otton, margrave de Saxe, et Adolphe, comte de Holstein, ennemi juré du Danemark, lui prêtèrent leur appui. Déjà sûr de vaincre, il fit précéder son titre d'évêque de Sleswig de celui de roi de Danemark. Mais de perfides conseillers le dissuadèrent de confier ses prétentions téméraires au sort des armes, l'engagèrent à réfléchir à ses liens de parenté, et à se soumettre au roi, dont ils lui faisaient espérer une réception amicale. Des chaînes lui étaient réservées [1]. Le jour de Saint-Étienne 1192, il fut arrêté et conduit en prison. Les démarches faites par le Pape et le clergé du pays pour obtenir sa liberté furent vaines, ainsi que les instances des bourgeois de Brême, qui le demandaient pour leur archevêque. Le roi pressentait le danger auquel il s'exposerait en laissant libre cet homme ambitieux.

Waldemar II, ayant succédé, l'an 1203, à son frère Canut, désirait gagner la bienveillance du pape Innocent III. Cependant cette considération, ainsi que d'autres, ne l'emportait pas sur celle de sa propre sûreté. Le chef de l'Église, voyant dans le prisonnier l'évêque et non le rebelle, n'eut pas plus tôt appris le changement survenu sur le trône de Danemark, qu'il fit des démarches pour obtenir la délivrance de Waldemar, tout en avouant qu'il eût mieux aimé voir périr par le glaive celui qui avait pris le glaive que de voir le roi se souiller par cette captivité. Innocent la considérait, quels qu'en fussent les motifs, comme une attaque criminelle contre la liberté ecclésiastique, et soutenait que l'évêque devait être jugé par le Siége apostolique. « Quelle est donc la faute du Saint-Siége, quelle est donc la faute de toute l'Église, écrit-il au roi, pour qu'on ait lésé ses droits dans la personne du prisonnier ? Le Psalmiste ne dit-il pas : Ne touchez point à l'Oint du Seigneur ? Une longue infortune aura d'ailleurs servi de leçon à l'évêque, et il ne faut jamais désespérer de la conversion d'un homme. Le roi de Hongrie et son frère n'ont-ils pas été longtemps divisés, ne se sont-ils pas armés l'un contre l'autre ? et cependant les efforts d'un légat ont opéré une réconciliation. C'est ainsi que nous désirons amener un arrangement entre vous et l'évêque. Ce dernier donnera toute garantie pour sa conduite

[1] Arnold. Lubec., l. 4, c. 17.

à venir. Dans le cas où le prélat fomenterait de nouveaux troubles, nous prononcerons d'avance excommunication contre lui et contre ses partisans, et nous nous engageons à faire jurer aux grands de lui refuser leur appui. Enfin, pour dissiper toute inquiétude, l'évêque fixera sa résidence en Italie, et ne rentrera en Danemark que d'après notre assentiment, et alors que vous l'aurez rappelé. Il recevra, sur les revenus de son diocèse, une pension convenable à son rang[1]. »

L'intervention du Pape fut sans effet près du roi Waldemar. Il connaissait trop bien le caractère de son cousin pour compromettre la sûreté et le repos de ses États, en le mettant en liberté. Deux ans plus tard, ce roi épousa Marguerite, fille d'Ottocar, roi de Bohême. La beauté de cette princesse était telle, que les Danois lui donnèrent le surnom de Dagmar ou Dagmo, c'est-à-dire Belle-comme-le-jour. Ses nobles sentiments attirèrent la bénédiction divine sur son pays et sur son époux, et les chants populaires l'ont rendue célèbre de siècle en siècle, comme l'ancienne Thyra, génie protecteur du Danemark. Profondément affligée de savoir qu'un évêque, proche parent de son époux, gémissait depuis longtemps dans une dure captivité, elle hasarda quelques démarches en faveur du prélat; ses prières furent appuyées par le clergé, ayant l'archevêque de Lunden à leur tête. Le Pape aida sans doute aussi dans cette circonstance. L'amour du roi pour son épouse triompha de ses craintes. Il représenta de nouveau à Innocent combien il y avait d'ingratitude dans la conduite de l'évêque envers lui et son frère; mais il déclara en même temps que si le prisonnier pouvait être sûrement transféré à Rome, il était prêt à lui accorder la liberté.

Le Pape témoigna sa joie à Waldemar, et il envoya en Danemark un ecclésiastique chargé de recevoir l'évêque pour le transférer en Hongrie, d'où le Pape se chargeait de le faire passer en toute sûreté en Italie. Le roi fut prié de payer sur les revenus de l'évêché les frais de voyage et de séjour. L'ecclésiastique devait recevoir de l'évêque le serment de ne jamais revenir en Danemark et de se conduire paisiblement, et prononcer, au son des cloches et avec les cierges éteints, l'excommunication contre tous les seigneurs spirituels et temporels qui se laisseraient entraîner à favoriser l'évêque dans quelque entreprise que ce fût. Quant à la demande présentée par le roi, à l'effet de faire procéder à une nouvelle élection pour remplacer l'évêque, Innocent la repoussa, en s'appuyant sur les canons de l'Église[2].

Il paraît que le Pape profita surtout de ces événements pour s'en

[1] Innoc., l. 6, *epist.* 181. — [2] L. 8, *epist.* 193. Olaus, *Chron. Dan.*

quérir dans le nord de la situation de l'Église. C'est ainsi que nous le voyons, quelque temps auparavant, recommander à l'archevêque de Lunden d'exhorter son clergé à la chasteté, et ordonner aux chanoines et aux autres ecclésiastiques, sous peine de révocation, d'éloigner leurs concubines [1]. Une autre fois, il invite ce même archevêque à visiter fréquemment son diocèse, où il y avait toujours quelques désordres à redresser. Il confirme toutes les décisions prises par celui-ci, relativement aux promotions faites dans le clergé, lui donne la solution des cas difficiles, approuve ses mesures pour le maintien de la discipline dans les couvents, et lui témoigne son consentement pour le zèle qu'il met à propager le christianisme parmi les païens [2]. Les pays plus septentrionaux ne sont pas non plus oubliés, et le Pape ajoute de nouveaux priviléges à ceux qui étaient anciennement accordés à l'archevêque de Drontheim [3].

L'évêque Waldemar ne se montra guère reconnaissant envers le Pape, ni guère fidèle à ses promesses. Innocent III lui avait fait à Rome l'accueil le plus bienveillant, et assigné Bologne pour sa résidence; mais en 1208, à la mort de Hartwic, évêque de Brême, plusieurs chanoines de cette église élurent Waldemar absent, malgré l'opposition de quelques-uns de leurs collègues, qui se retirèrent. De plus, les chanoines de Hambourg, qui avaient cependant la première voix, à cause de l'union des deux églises, ne furent pas même appelés à l'élection, parce qu'ils étaient regardés comme défavorables à l'évêque Waldemar. Le chapitre de Hambourg envoya donc à Rome porter ses plaintes et faire opposition : le roi de Danemark en fit autant. Le Pape cherchait un moyen de conciliation, lorsque l'évêque Waldemar s'enfuit clandestinement en Allemagne et alla s'installer à Brême. Frappé des censures de l'Église, il résista longtemps, et vexa le légitime archevêque de Brême, qui y fut transféré canoniquement d'Osnabruck. Toutefois, l'année 1120, étant tombé malade, il rentra en lui-même, se convertit sincèrement, quitta le monde, embrassa la vie monastique et alla terminer chrétiennement ses jours parmi les cisterciens [4]. Il fut une preuve de plus de ce qu'avait dit le pape Innocent : Qu'il ne faut jamais désespérer de la conversion de personne.

A cette époque, le christianisme dominait dans toute l'Europe. Il n'y avait d'exception, au sud, que quelques régions de l'Espagne occupées encore par les Mahométans, mais d'où l'épée des Chrétiens les expulsait de jour en jour; au nord, que les bords de la mer

[1] Innoc., l. 6, *epist.* 193. — [2] L. 8, *epist.* 194-198. — [3] Ibid., *epist.* 214-216. Hurter, l. 10. — [4] Oder. Rayn., an. 1208, 1210, 1212, 1218, 1220.

Baltique, occupés encore par des hordes barbares et païennes. Mais ici également la lumière de l'Évangile continuait à dissiper les ténèbres.

En 1210, quelques religieux de l'ordre de Cîteaux, encouragés par le duc Conrad de Masovie, se présentèrent au pape Innocent III, et demandèrent humblement la permission de se rendre en Prusse pour y répandre la parole de Dieu, et pour montrer aux habitants, enveloppés jusqu'alors dans les ténèbres de l'erreur, le chemin de la vérité. Leur intention était que ce pays portât aussi des fruits agréables à Dieu. Ayant reçu la bénédiction apostolique, armés de leur zèle et poussés par leur charité, ils se mirent en route, comme le font encore aujourd'hui d'autres fidèles messagers du christianisme. Bientôt plusieurs chefs reçurent le baptême, ainsi que d'autres habitants, et chaque année vit augmenter le nombre des prosélytes. Aussi quelques-uns des missionnaires retournèrent-ils à Rome, où ils firent un rapport avantageux, en priant le Pape de donner des institutions solides à l'église de ce pays nouvellement soumis à l'Évangile. Innocent chargea l'évêque de Gnesen de l'administration des sacrements et des mesures nécessaires à la propagation du christianisme, jusqu'à ce que le nombre des fidèles permît qu'on leur donnât un évêque particulier. Il invita également d'autres évêques, prélats et princes temporels à prêter assistance et appui aux missionnaires[1].

En effet, outre plusieurs évêques, Lesco, roi de Pologne, Henri le Barbu, duc de Silésie, et d'autres seigneurs entreprirent une croisade, afin que les missionnaires, protégés par leurs armes, pussent prêcher, baptiser et faire germer plus efficacement les semences de la doctrine chrétienne. La crainte, il est vrai, pouvait, dans cette circonstance, contribuer autant et peut-être plus que la prédication à augmenter le nombre des convertis. Mais Innocent, chargé par sa position de veiller sur la foi et sur la vie des Chrétiens, voulut obvier à ces deux inconvénients : empêcher d'abord que les vagabonds, qui mettaient la foi en danger et nuisaient au succès de l'Évangile au lieu d'être utiles, ne se rendissent dans ces contrées, sous prétexte d'y porter la parole de Dieu ; empêcher ensuite que ces convertis ne fussent soumis par leurs nouveaux maîtres, les ducs de Pologne et de Poméranie, à un joug plus dur que celui qu'ils portaient auparavant. L'autorité du suzerain, en améliorant leur sort, devait aussi les disposer plus favorablement au christianisme et faciliter leur conversion. La sagesse d'Innocent voyait clairement que

[1] Innoc., l. 13, *epist.* 120.

les biens spirituels sont plus avidement recherchés quand, sous leur protection, les biens temporels obtiennent une extension et une sécurité plus grandes. Ainsi, d'un côté, il soumettait les prédicateurs qui se rendaient dans ce pays à l'examen et à la confirmation de l'archevêque de Gnesen, afin de préserver le peuple du venin des fausses doctrines; de l'autre, il exhortait les seigneurs à traiter les habitants avec plus de douceur, afin qu'ils ne fussent pas repoussés de la vérité évangélique par la crainte d'un despotisme cruel [1].

Dans la Livonie, convertie depuis peu de temps, la prédication et le glaive servaient tour à tour à planter, à cultiver, à propager et à protéger l'Évangile. L'évêque précédent était mort à la suite des travaux d'une activité infatigable, qui lui avaient mérité la couronne céleste. En 1210, il n'était point encore remplacé; et il fallait un zèle ardent pour la foi, le mépris des périls quotidiens qui menaçaient l'existence de la part des sauvages habitants, le mépris des rigueurs de ce dur climat, le désir du martyre, pour se rendre dans ces contrées, y garder et y augmenter le petit troupeau des confesseurs du vrai Dieu. Aussi le Père de la chrétienté vit-il avec joie un homme d'un âge mûr, distingué par ses connaissances, et qui avait déjà souffert en prêchant la parole divine à ce peuple, le chanoine Albert de Brême, se décider à accepter un évêché dont la possession offrait plus de dangers que de distinctions temporelles. Il leva donc avec plaisir les obstacles que l'archevêque de Lunden y trouvait du côté de sa naissance, et lui permit de sacrer le nouveau pasteur. Les chevaliers de l'Épée, sous leur deuxième grand maître, Volquin, secondèrent de leur mieux le nouveau prélat. Innocent régla de nouveau leurs relations avec l'évêque de Riga, et les autorisa à recevoir de celui-ci un tiers de la Livonie et de l'Esthonie en fief, à condition de protéger l'Église et le pays contre les païens. Ils devaient jouir en outre d'un grand nombre de prérogatives et être exempts de toute obligation envers l'évêque pour le pays qu'ils conquerraient en dehors de ces provinces. Dans le cas où il serait nécessaire d'instituer de nouveaux évêques dans les contrées conquises, le Siége apostolique se réservait de fixer un arrangement équitable entre eux et les chevaliers. Ces derniers reçurent pour règle de conduite celle des chevaliers du Temple; et, l'année suivante, leur institution fut confirmée par le Pape et par l'empereur [2].

Le roi Waldemar de Danemark poursuivait la réalisation de ce double but : l'extension de sa propre puissance, et la domination de l'Église. S'étant allié avec la Suède, n'ayant rien à craindre de

[1] Innoc., l. 15, *epist.* 147, 148. — [2] L. 12, *epist.* 102; l. 13, *epist.* 141, 142.

l'Allemagne, il tira de nouveau l'épée contre les peuplades des bords de la mer Baltique, chez lesquelles la lumière de l'Évangile n'avait point encore pénétré, ou chez lesquelles elle s'était éteinte faute d'être entretenue. Combien ce projet devait être agréable à celui dont le devoir était de faire entrer dans le filet de la foi chrétienne les peuples jusqu'alors ses ennemis! Ses exhortations, ses prières, sa bénédiction encouragèrent le pieux roi à commencer la lutte en guerrier courageux du Seigneur. Pour garantir les possessions de ce monarque, Innocent prononça l'excommunication contre tous ceux qui attaqueraient le Danemark, troubleraient la paix, ou porteraient atteinte aux droits de ce fils bien-aimé en Jésus-Christ, ou de ses héritiers. Comme quelques princes d'Allemagne avaient profité, quelque temps auparavant, de l'absence de Waldemar pour faire une invasion dans ses États, le Pape chargea l'empereur de mettre d'autant plus de zèle à le protéger, que, dans de pareilles circonstances, Waldemar s'était toujours empressé de voler à son secours. Il exhorta les grands à suivre l'exemple de leur roi, à ceindre l'épée et à l'accompagner dans son saint pèlerinage [1]. Au moment d'ouvrir la campagne, le roi reçut encore du Pape l'assurance de la protection du prince des apôtres, toutefois avec la recommandation d'être bien prudent. Waldemar conquit dans cette expédition l'île de Rugen; et Mistewin, seigneur de la Poméranie orientale, sur les bords de la Vistule, lui prêta serment de vassalité [2]. C'était en 1210.

Vers l'an 1216, comme une guerre des Russes menaçait de soutenir dans leur aversion pour le christianisme les habitants du golfe de Finlande, les évêques de Livonie et d'Esthonie et les chevaliers de l'Épée s'unirent très-étroitement. Mais ce ne fut qu'après la mort d'Innocent que Waldemar y assura la domination du christianisme par une victoire décisive remportée sur les païens de ces contrées, et par la fondation de la ville de Revel. Sur cela le pape Honorius III, successeur d'Innocent, renouvela à l'ordre de Cîteaux la prière d'envoyer des moines et des frères convers dans cette vigne du Seigneur, et prit des mesures pour que les missionnaires fussent formés à Rome aux obligations de leur haute et importante mission [3].

En Hongrie, comme en Suède, en Norwége et en Danemark, le Pontife romain remplissait son office de grand pacificateur de la chrétienté. Le roi Béla de Hongrie, troisième du nom, avait fait vœu d'aller avec des troupes au secours de la terre sainte. Mais se voyant malade à l'extrémité, il fit jurer à son second fils, André, d'accomplir son vœu à sa place. André prit la croix, et promit d'ac-

[1] Innoc., l. 12, *epist.* 103, 157, 104, 105. — [2] L. 13, *epist.* 65. — [3] Hurter, l. 14

complir sans délai le vœu de son père. Béla étant mort le 1er de mai 1190, André leva des troupes pour la croisade, disait-il, mais en effet pour attaquer le roi Émeric, son frère, qui cependant lui avait cédé les duchés de Croatie et de Dalmatie. Le pape Célestin menaça le duc André de l'excommunication, mais ces menaces ne furent point soutenues avec assez d'énergie. Les troubles du royaume duraient encore, lorsque Innocent monta sur le siége de Saint-Pierre. Avant même d'être sacré, le nouveau Pape fit part de son élection au duc, et lui annonça en même temps sa résolution de rétablir la paix en Hongrie. Il lui ordonna de plus d'acquitter sa promesse, et d'entreprendre l'expédition le jour de l'Exaltation de la sainte croix, 17 septembre, ajoutant que, dans le cas de non-obéissance de sa part, le trône passerait à son frère cadet, si l'aîné mourait sans enfants. Malgré les efforts du Pontife, la lutte continuait entre les deux frères, quelquefois d'une manière sanglante, jusqu'à l'année suivante 1199, où il parvint à opérer entre eux sinon une réconciliation parfaite, du moins une suspension d'armes [1].

Si le duc André était ambitieux, le roi Émeric, son frère, ne se montra pas non plus sans défaut. Malgré la réconciliation de 1199, Émeric croyait sa couronne en danger tant que son frère serait en liberté. L'année 1203, il s'empara par ruse de sa personne ; et puis, pour s'assurer la protection du Pape comme croisé, résolut d'accomplir lui-même le vœu fait par son père. Innocent, se rappelant la dissension à peine étouffée, s'empressa d'autant plus d'empêcher que, pendant que le roi combattrait en terre sainte, son propre royaume ne fût en péril. Il ordonna donc à tous les archevêques et évêques de faire prêter serment d'obéissance au jeune Ladislas, fils unique d'Émeric. Le roi, retardé par divers incidents, et surtout par son indécision naturelle, n'était pas encore parti quand une prostration complète l'avertit de sa fin prochaine. Sentant arriver la mort, il fit sortir de prison son frère André, nomma devant lui son fils Ladislas roi, et le désigna lui-même comme tuteur et administrateur du royaume jusqu'à la majorité de Ladislas. Sur son lit de mort, il n'oublia pas le vœu qu'il avait fait, et ordonna de donner aux templiers les deux tiers de l'argent qu'il conservait dans un couvent, afin qu'ils l'employassent à la délivrance de la terre sainte. Il mourut au mois d'août 1204 ; et, si la tradition dit vrai, le jour même où, l'année précédente, il avait fait prendre par ruse son frère, l'avait fait charger de chaînes et jeter en prison.

André prit la tutelle de son neveu, et en donna connaissance,

[1] Hurter, l. 2 et 3.

quoiqu'un peu tard, au Pape, en lui promettant qu'il ferait ses efforts pour la diriger d'après les volontés de son frère, pour maintenir l'ordre dans le royaume et mener à fin ce que ce dernier avait commencé. Innocent lui recommanda, de la manière la plus pressante, de remplir exactement tous ses devoirs de tuteur et de parent, et d'acquérir ainsi des droits à la reconnaissance de son neveu, pour le temps où il serait arrivé à un âge mûr. Il le prémunit contre toute insinuation perfide; lui recommanda d'exécuter les dernières volontés de son frère au sujet de l'argent conservé, et de faire parvenir à la reine le douaire qui lui avait été alloué. En qualité de protecteur suprême des orphelins, le Pape défend aux grands de diminuer, sous aucun prétexte, les revenus du roi; et ordonne en même temps aux ecclésiastiques de demeurer fidèles au prince, de rappeler à l'ordre les perturbateurs, et d'être prêts, en tout temps, à protéger la veuve du roi, ainsi que son fils [1].

Mais la déclaration du duc au Pape n'était pas très-sincère. En acceptant la tutelle, André était loin d'avoir renoncé à ses projets ambitieux. Il chercha à les exécuter non par une révolte ouverte, mais par des menées secrètes. Il excita des mouvements parmi les grands, déjà naturellement disposés aux désordres. Le jeune Ladislas se vit même forcé de demander un asile à Vienne, où il mourut, après une courte maladie, avant que les instructions émanées de Rome pussent être arrivées en Hongrie. Par cette mort, André se trouva au comble de ses vœux. Depuis ce moment, le royaume de Hongrie fut en paix et en bonne intelligence avec le Saint-Siége. L'an 1208, Innocent, ayant su du roi André que son épouse était sur le point d'accoucher, ordonna aux prélats et aux seigneurs de faire hommage au jeune prince dont on espérait la naissance, aussitôt qu'ils en seraient requis par le père, sinon ils y seraient contraints par l'archevêque de Gran ou Strigonie et l'évêque de Waradin, sans avoir la faculté de recourir à l'appel [2]. L'enfant ne fut pas un fils, mais une fille, la bonne et sainte Élisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe. Une de ses tantes maternelles était sainte Hedwige, duchesse de Pologne.

La Pologne était alors partagée entre plusieurs ducs de la même famille; seulement l'aîné devait avoir la ville capitale de Cracovie. Leur ancêtre Boleslas l'avait ainsi réglé; et, pour rendre sa constitution plus durable, il la fit confirmer par le Pontife romain. Le duc de Silésie en demanda une confirmation à Innocent III, qui la donna, l'an 1211, par une lettre à l'archevêque, qu'il charge d'en maintenir

[1] Innoc., l. 7, *epist.* 226; l. 8, *epist.* 36-42. — [2] L. 9, *epist.* 74.

l'exécution par les censures ecclésiastiques. L'année suivante, Ladislas, l'un de ces ducs, se mit sous la protection spéciale de Saint-Pierre, avec une redevance triennale de trois marcs d'argent [1].

A cette époque, la Servie était gouvernée par un prince nommé le grand-zupan ou jupan, sous la suzeraineté duquel était le zupan de Bosnie. Ce dernier, nommé Culin, pendant un règne d'à peu près trente ans, répandit toutes les bénédictions de la paix sur son pays, et augmenta sa prospérité par le défrichement des terres et l'accroissement de la population, en sorte que les années du règne de Culin sont vantées, encore aujourd'hui, par les Bosniens, comme des années de bonheur. Mais, sous le rapport spirituel, il laissa trop d'influence aux doctrines erronées de sa femme, qui était de la secte des manichéens. L'évêque du pays, institué par complaisance pour son suzerain, déjà disposé en faveur de ces hérétiques, embrassa publiquement leurs erreurs, encouragé par l'exemple de la princesse, et cessa d'obéir au Pape et à son supérieur ecclésiastique. Le duc André de Hongrie, profitant de la mort du grand-zupan et des dissensions de ses fils Étienne et Wulcan, envahit la Bosnie et soumit entièrement cette province à sa domination. L'archevêque de Spalatro fut touché des malheurs qui affligeaient l'Église catholique dans ce pays. Wulcan s'adressa au Pape pour le prier d'envoyer des légats afin d'y régler les affaires de l'Église. Le devoir du pasteur suprême est d'avoir soin non-seulement de la tranquillité du troupeau, mais de veiller aussi à ce qu'il ne soit pas diminué. Innocent consentit donc aussitôt à la demande de Wulcan. Il envoya deux hommes prudents, prévoyants, habiles à faire paître le troupeau du Seigneur, à le fortifier de la nourriture du salut et à montrer le chemin de la félicité éternelle. Il recommanda ces légats au grand-zupan de Servie, Étienne; au roi de Dioclée et de Dalmatie, Wulcan; à leurs femmes; à l'archevêque de Dioclée, auquel ils apportaient le pallium, et à tout le clergé. Il pria de les bien recevoir, puisqu'ils avaient la mission de soutenir le clergé dans la doctrine apostolique, de redresser ce qui avait besoin de l'être, de mettre la tête et les membres en harmonie avec le Saint-Siége, et de les unir à lui par le dévouement et l'obéissance [2].

Innocent envoya, comme légats, deux religieux nommés Jean et Simon. Ils furent très-bien reçus et présidèrent un concile, où l'on fit douze canons pour l'extirpation des abus et pour établir en Dalmatie les usages de l'Église romaine. Aucun évêque ne doit consacrer un prêtre pour de l'argent, ni à aucune autre époque que les

[1] Innoc., l. 13, *epist.* 82; l. 14, *epist.* 51. — [2] L. 1, *epist.* 525-528.

Quatre-Temps. Il lui est défendu, sous peine de perdre sa dignité, d'ordonner des enfants illégitimes, d'ordonner un prêtre avant l'âge prescrit, ou de conférer plusieurs ordres à la fois. Les prêtres étant regardés par les fidèles comme des messagers de Dieu, ils doivent se distinguer à l'extérieur par la tonsure, signe de leur ordination, et se montrer élevés, par leur continence, au-dessus des choses terrestres. Les dîmes et les offrandes doivent être partagées en quatre parts : la première pour l'évêque, la seconde pour l'église, la troisième pour le clergé, la quatrième pour les pauvres. Le secret de la confession est inviolable, et sa violation entraîne la perte de la charge. Le prêtre ne peut être jugé que par un tribunal ecclésiastique. Les mariages au cinquième degré et au-dessous sont déclarés incestueux, et leur dissolution est obligatoire sous peine d'excommunication. Personne ne peut recevoir une prébende ou une charge ecclésiastique de mains laïques, autrement le donateur et le bénéficier encourront l'excommunication. Toute faute de cette nature, commise antérieurement, doit être expiée par la pénitence. Tous ceux qui se sont approprié les biens de l'Église, qui ont répudié leurs femmes sans les avoir reprises pour se réconcilier avec elles, sont exclus de la communion de l'Église [1]. Ces canons furent souscrits, d'abord par les deux légats, ensuite par l'archevêque de Dioclée et d'Antibari, et par six évêques, ses suffragants.

L'archevêque écrivit au Pape pour le remercier de l'envoi du pallium, protester de son entier dévouement à l'Église romaine, et rendre un glorieux témoignage aux deux légats, dont la vertu et la sagesse avaient augmenté de beaucoup l'affection du roi et du peuple pour le Saint-Père. Étienne, grand-jupan de toute la Servie, écrivit au Pape dans le même sens, et donna de plus aux légats des communications secrètes, dont il paraît que la principale était de demander au Pape le titre de roi [2]. Son frère, le roi Wulcan de Dioclée et de Dalmatie, écrivit de son côté une lettre pleine d'affection et de reconnaissance. Il s'y glorifie d'être même parent du Pape ; il lui aurait de grand cœur envoyé des ambassadeurs, si les pays qu'il fallait traverser n'eussent été dans le trouble. Les envoyés du Pape y passaient sans qu'on leur manquât de respect ; mais il n'en était pas de même des autres. Il fallait donc attendre un temps plus favorable. Il ajoute à la fin de sa lettre : « Nous ne voulons pas laisser ignorer à votre Paternité qu'une hérésie non médiocre s'accroît dans une province du roi de Hongrie, savoir, dans la Bossine ou Bosnie, en sorte que le ban ou le comte lui-même, nommé Culin, la professe avec sa

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 178. — [2] *Gesta Innoc.*, n. 79.

femme et sa sœur, veuve de Mirosclave, jupan de Chelmie, et ils ont attiré à cette hérésie plus de dix mille Chrétiens. Le roi de Hongrie, en étant irrité, les a obligés à se présenter devant vous pour être examinés ; mais ils sont revenus avec de fausses lettres, disant que vous leur aviez permis leur loi. C'est pourquoi nous vous prions d'avertir le roi de Hongrie qu'il les chasse de son royaume [1]. »

Ces hérétiques étaient des patarins ou manichéens. Le Pape apprit encore que l'archevêque de Spalatro ayant chassé de son diocèse plusieurs de ces sectaires, Culin les avait accueillis et les protégeait hautement, les nommant Chrétiens par excellence. C'est pourquoi, le 11me d'octobre de l'année suivante 1200, Innocent écrivit au roi de Hongrie, Émeric, lui enjoignant, pour la rémission de ses péchés, d'obliger Culin à chasser ces hérétiques de son pays, avec confiscation des biens, sinon de le proscrire lui-même avec eux de tout le royaume de Hongrie [2].

Dans ce même temps, plusieurs affaires concernant l'église et le clergé de Servie furent soumises à Innocent. Entre autres, l'évêque de Soac, que l'on croit être Schidza, était accusé d'homicide par la rumeur publique, quand les deux légats arrivèrent dans le pays. Un homme leur présenta cette accusation dans l'église, sans toutefois en fournir des preuves. L'évêque s'embarrassa dans sa justification. Sommé au concile d'Antibari de justifier de son innocence, il reconnut avoir péché, non pas en commettant le meurtre, mais en ordonnant prêtre celui qui l'avait commis ; en conséquence, il déposa les insignes épiscopaux entre les mains des légats. Quelques jours après, il les redemanda et les reprit, pour aller à Rome même exposer son affaire devant le Pape, avec sa partie adverse. Il ne se trouva coupable que d'avoir ordonné prêtre un homme qu'il savait être coupable de meurtre. Le Pape, persuadé que cette action dégradait la dignité épiscopale, qui doit rester sans tache, accepta sa renonciation à l'épiscopat, après avoir chargé l'archevêque de Dioclée de lui faire une pension alimentaire sur les revenus de son ancien diocèse [3].

En Bosnie, le ban Culin avait bien promis au roi de Hongrie de ramener les hérétiques dans le sein de l'Église. Cependant la sympathie que sa femme avait pour ces derniers s'opposait à ce que ce projet reçût une exécution aussi complète que l'eût désiré le Pape. Il envoya enfin l'archevêque de Raguse à Rome pour demander un homme capable de l'instruire, lui et son peuple, dans la vraie foi. Innocent choisit l'archevêque de Spalatro, et lui donna pleins pou-

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 178, 177, 176. — [2] L. 3, *epist.* 2. Apud Raynald., an. 1200, n. 46. — [3] L. 2, *epist.* 180.

voirs de procéder contre ceux qui ne voudraient pas se laisser instruire selon toute la sévérité des ordonnances de l'Église contre les hérétiques. Le légat Jean, chapelain du Pape, ayant succédé à l'archevêque, trouva, dans le défaut d'une haute surveillance spirituelle, la principale cause de la propagation de l'hérésie. Il n'y avait qu'un seul évêché dans tout le pays, encore était-il vacant. Jean espérait de grands résultats si cet évêché était occupé par un Latin, et si l'on en érigeait quatre nouveaux. Mais ce qui contribua le plus à consolider la réunion, ce fut que les religieux de Bosnie, qui jouissaient du singulier privilége de s'appeler exclusivement Chrétiens, promirent de se conformer dans leurs institutions, dans leur genre de vie et dans leurs solennités, aux canons de l'Église romaine, et de ne souffrir à l'avenir, parmi eux, aucun hérétique ou manichéen. L'envoyé du Pape emmena l'un des principaux protecteurs des hérétiques en Hongrie, dont le roi remit au fils de Culin les articles de la vraie foi, revêtus de son sceau et rédigés par le légat Jean, afin que son père les fît observer, de même que tout ce qu'ordonnerait le Siége apostolique. Enfin, le ban s'obligea de payer mille marcs à l'archevêque de Colocz, dans le cas où il laisserait sciemment les hérétiques s'établir chez lui [1].

En Bulgarie, le nouveau souverain national, nommé Jean, Joannice ou même Calojean, chercha également auprès du Pape une protection contre les empereurs de Constantinople, dont les Bulgares avaient secoué le joug. Il offrit de soumettre l'église de Bulgarie à l'Église romaine, et s'efforça d'établir la légitimité de ses prétentions par l'histoire même des Bulgares. Jean avait envoyé des députés à Rome pendant la dernière année du pape Célestin, et avait demandé le titre de roi, ainsi que la nomination d'un patriarche. Ces députés tombèrent entre les mains de l'empereur grec, à l'exception d'un seul qui parvint à sa destination. Sur ces entrefaites, Innocent était devenu Pape. Sa prudence lui conseilla de faire examiner la sincérité de ses offres, et de s'informer de l'état des choses. Ainsi, avant de faire partir une députation solennelle, comme c'était l'usage en pareille circonstance, il envoya à la cour de Joannice l'archiprêtre de Brindes, homme versé dans les langues grecque et latine [2].

Ce nonce était chargé de remettre au roi une lettre dans laquelle le Pape lui rappelait qu'il devait à son humilité et à son dévouement pour le Saint-Siége, d'avoir échappé aux dangers de la guerre et d'avoir étendu son empire. Ayant appris que le roi était, par ses ancêtres, originaire de Rome, et qu'il avait hérité sans doute de ses pères

[1] Innoc., l. 5, *epist.* 103, 119; l. 6, *epist.* 140, 141; l. 7, *epist.* 212. — [2] *Gesta*, c. 65.

du dévouement pour l'Église, il a depuis longtemps formé le projet de lui écrire et de lui envoyer des députés, ce dont il a été empêché par les soins qu'exigeaient les affaires de la plus grande importance; mais maintenant il n'a rien de plus à cœur que de le confirmer dans le noble dessein de se rallier au Saint-Siége. Il fait partir un député, qu'il prie de recevoir avec bienveillance ; et si la résolution du prince est sincère et ferme, il le fera suivre par un légat qui viendra pour le confirmer, lui et ses sujets, dans l'affection envers le Siége apostolique, et pour l'assurer de sa bienveillance [1].

Ces négociations, commencées l'an 1200, atteignirent leur but en 1202. Calojean ou Joannice écrivit alors : « Les messagers et les lettres du Pape ont plus de prix pour moi que l'or et les pierreries. Mes frères avaient voulu envoyer des ambassadeurs à Rome; je l'ai tenté deux fois moi-même, mais mes messagers n'ont pu arriver à leur destination. Maintenant que votre Sainteté a envoyé un député dans mes États, comme un père à son fils, je lui envoie, avec ce député qui retournera à Rome, l'archevêque élu de Branizowa, et l'archiprêtre Dominique de Brindes, afin de l'assurer de ma reconnaissance, de mon amitié et de mon dévouement. » Il supplie ensuite le Saint-Père de lui accorder la couronne et les honneurs dont avaient joui les anciens souverains, ses prédécesseurs. Il le prie, en outre, de lui envoyer l'ambassade solennelle qu'il lui a promise. Cette demande fut appuyée par l'archevêque Basile, et présentée comme étant conforme au vœu du peuple, qu'une pareille faveur comblerait de joie [2].

Le Pape fit accompagner l'envoyé bulgare par Jean, son chapelain, qu'il chargea de s'informer si les choses étaient conformes au rapport de Joannice. Innocent lui écrivit : « Sur votre demande, nous avons fait faire des recherches dans nos archives, et nous avons trouvé qu'il y a eu plusieurs rois couronnés dans le pays qui vous est soumis. Au temps du pape Nicolas, et par suite de ses prédications, un roi des Bulgares s'est fait baptiser avec tout son peuple, et a demandé qu'on lui envoyât un archevêque. Le roi Michel a aussi chargé un ambassadeur de se rendre à la cour du pape Adrien, pour le prier d'envoyer dans ses états un cardinal chargé d'élire un archevêque et de le sacrer. Alors les Grecs s'étaient opposés à ce dessein. C'est pourquoi nous vous envoyons par précaution, non un cardinal, mais Jean, votre chapelain et notre confident, en qualité de légat, muni de pleins pouvoirs. Nous l'avons chargé de porter le pallium à l'archevêque, de faire des recherches dans les anciens écrits, touchant

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 266. — [2] l. 5, *epist.* 115-117.

la couronne conférée à vos prédécesseurs par l'Église romaine, et de nous adresser un rapport à ce sujet [1]. »

Innocent invita l'archevêque à se montrer toujours dévoué au Siége apostolique, et il lui fit observer « que, comme l'Église ne formait qu'un seul corps, elle ne pouvait avoir plusieurs têtes. Notre légat est autorisé à faire sacrer, par des évêques catholiques voisins, les prêtres et les évêques qui ont besoin d'être sacrés. Quant au reste, nous attendons des renseignements suffisants de la part du légat et des messagers de l'archevêque. » Les princes suivirent l'exemple du roi : ils entrèrent avec leurs sujets dans la communion de l'Église romaine, envoyèrent des déclarations analogues à celle du chef de l'État, et reçurent également l'assurance de l'affection et de la bienveillance du Saint-Siége [2].

Au milieu de l'année suivante 1203, le roi des Bulgares envoya au Pape une déclaration par laquelle il le reconnaissait pour successeur de saint Pierre, auquel appartient le droit de lier et de délier. « Déjà trois fois depuis six ans, j'ai voulu vous faire cette déclaration ; mais mes ambassadeurs n'ont jamais pu parvenir jusqu'à Rome. La mission dont vous avez chargé l'archiprêtre de Brindes me prouve que vous ne m'oubliez pas. Aussi ma résolution est-elle inébranlable : et mon archevêque apporte beaucoup de présents à Rome et est chargé de vous prier d'envoyer quelques cardinaux pour me couronner empereur et sacrer un patriarche pour mon peuple [3]. » Vers le même temps, des ambassadeurs bulgares arrivèrent chez le roi de Hongrie, près duquel séjournait le légat chargé de se rendre en Bosnie. Le roi leur fit prêter serment de donner une escorte sûre au légat pour qu'il pût arriver à leur suzerain.

L'archevêque député à Rome par le roi des Bulgares arriva heureusement à Durazzo, où des messagers du comte Gautier de Brienne voulurent faire la traversée avec lui. Un Grec qui les accompagnait fit observer au gouverneur de la ville que l'empereur de Byzance les verrait avec déplaisir se joindre à l'archevêque. On leur refusa la traversée. Le clergé latin de Durazzo eut de la peine à empêcher les Grecs de jeter l'archevêque à l'eau. On lui conseilla de ne s'exposer à aucun danger, mais d'instruire le Pape de ces circonstances par quelques hommes affidés. Innocent, trouvant que le roi des Bulgares avait des idées orthodoxes sur l'autorité des successeurs de saint Pierre, écrivit à l'archevêque qu'il avait déjà envoyé en Bulgarie son fils bien-aimé Jean, auquel il avait donné pouvoir de réformer et de régler les affaires ecclésiastiques, de faire sacrer les

[1] Innoc. l. 5 *epist.* 116. — [2] Ibid., *epist.* 42. Hurter, l. 6. — [3] Innoc. l. 7, *epist.*

évêques et les prêtres, de remettre le pallium à un archevêque et de faire une enquête au sujet de la couronne portée par les prédécesseurs du roi. Cependant, comme le roi de Bulgarie avait invité l'archevêque à se rendre lui-même à Rome, le Pape l'engage à laisser derrière lui toute sa suite, et à venir : il lui donne l'assurance qu'il veillera à ce que son retour s'effectue en sécurité, soit par terre, soit par mer ; peut-être même qu'il pourra le faire accompagner par un légat qui remplira toutes les intentions du roi. Innocent écrivit de la même manière au roi lui-même, en lui exprimant le désir de lui voir faire préalablement la paix avec le roi Wulcan de Dalmatie [1].

Pendant ce temps, le légat Jean était parti pour la Bulgarie. Le roi rappela aussitôt son archevêque, qui séjournait encore dans un village près de Durazzo. Le jour de la Nativité de la sainte Vierge, 8 septembre 1204, ce même archevêque, ayant prêté serment de fidélité au Saint-Siége, reçut le pallium, la mitre et l'anneau pastoral. Le légat, de concert avec le roi, créa deux nouveaux archevêchés et conféra la dignité de primat à l'archevêque de Ternova [2]. Le roi déclara ensuite, par un acte revêtu d'un sceau d'or, que, résolu de suivre les traces de ses aïeux, il plaçait son royaume dans la communion de l'Église romaine, promettant que lui et ses successeurs seraient toujours des fils dévoués au Siége apostolique. Le primat, les archevêques, les évêques et les prêtres de son royaume reçurent ordre de se diriger d'après les lois du Siége de Rome, auquel il promettait également de soumettre tous les pays chrétiens qu'il pourrait conquérir. Le nouveau primat de Ternova demanda au Pape les saintes huiles, ne voulant plus se servir de celles des Grecs ; des instructions sur la manière de conférer le baptême ; des préceptes pour diriger son troupeau, et le pallium pour ses archevêques.

L'évêque de Branizova et le légat Jean, qui l'accompagnait, apportèrent cette année 1204, à Rome, la déclaration du roi et les demandes de l'archevêque. Ils étaient, en même temps, chargés de remercier le Pape de la bienveillance accordée au roi, et de solliciter pour l'église de Ternova, vu son éloignement et les nombreuses guerres qui avaient lieu, non-seulement le droit d'élire un patriarche, mais encore celui de le sacrer ; enfin, ils venaient réclamer l'envoi d'un cardinal muni d'une couronne, d'un sceptre, d'une bulle apostolique, avec le pouvoir de procéder au couronnement. Le roi laissait entièrement à la décision du Pape son différend avec le roi de Hongrie, et émettait le vœu que ce différend ne coûtât plus désormais la vie à aucun Chrétien. Des présents d'un grand prix ser-

[1] *Gesta*, n. 72. — [2] Innoc., l. 6, *epist.* 140, 142, 144.

vaient à confirmer ces promesses. Le Pape témoigna une grande satisfaction de ce nouvel accroissement de l'Église, et résolut, après mûr examen, de proclamer Joannice roi des Valaques et des Bulgares, et de le faire sacrer par le cardinal Léon, du titre de Sainte-Croix, qui devait lui remettre la couronne et le sceptre.

Le Pape remit à ce légat le pallium pour le nouveau primat, et exhorta celui-ci à se conformer avec empressement à tout ce que le légat jugerait convenable de réformer et d'ordonner. « Car, comme vous vous êtes soumis, lui écrit-il, à l'évêque et au pasteur de vos âmes, il convient que vous vous conformiez à la doctrine de celui auquel le Seigneur a confié la direction de l'Église. » Voici le serment qu'il lui présenta : « Je jure d'être fidèle et obéissant à Saint-Pierre, à l'Église romaine, à mon seigneur Innocent et à tous ses successeurs catholiques ; de ne rien entreprendre contre leur vie ou contre leur liberté ; de ne donner à personne des conseils à leur préjudice ; de défendre l'honneur, la dignité et les droits du Siége pontifical ; de me rendre aux conciles lorsque j'y serai convoqué ; d'exiger un semblable serment de tous les évêques que je serai appelé à sacrer, et de faire jurer aux rois que j'oindrai le dévouement de leur personne et de leurs sujets au Siége apostolique. » Le légat apportait aussi pour les deux autres archevêques le pallium, insigne de leur dignité et symbole de la pureté de l'âme. Il était chargé de leur dire dans quels jours de fête il leur serait permis de le porter, attendu que le Pape seul avait le droit de s'en revêtir chaque fois qu'il allait à la messe.

Le cardinal Léon quitta Anagni, où résidait le Pape, dans les derniers jours de février 1204. L'évêque de Branizova devait probablement être le compagnon de son voyage ; mais, comme ni lui ni aucun prêtre du pays n'avait reçu, à l'époque de son sacre, l'onction selon le rite romain, le Pape la lui fit donner en sa présence, par un cardinal, assisté de deux évêques, et il ordonna qu'à l'avenir aucun ecclésiastique ne serait élevé au sacerdoce ou à l'épiscopat sans avoir été oint selon ce rite. Dans une longue lettre adressée à l'archevêque de Ternova et dans laquelle il cite une foule d'exemples de l'Ancien et du Nouveau Testament, il développe les motifs de cette mesure.

Le cardinal Léon remit ensuite au roi une bulle, dans laquelle le Pape expliquait, par des citations de l'Écriture sainte et par des paroles du Sauveur, les priviléges de saint Pierre et de ses successeurs. En vertu de ces priviléges, le Pape lui envoie la couronne et le sceptre, et donne au cardinal le pouvoir de le sacrer, après avoir reçu son serment d'être soumis à l'Église romaine. Le Pape accorde de plus au roi, et cela sur sa demande, le droit de battre monnaie à

son nom, et lui fit présent d'un étendard sur lequel on voyait la croix et les clefs de saint Pierre. La croix servait à rappeler que c'était à Dieu et non à lui-même que le roi devait attribuer ses victoires; les clefs étaient le symbole de la prudence et de la force; enfin, la croix et les clefs étaient les signes du salut par les souffrances de Notre-Seigneur et par son Église.

Une lettre particulière du Pape faisait connaître au roi la mission du légat, les pleins pouvoirs dont il était revêtu, les honneurs et priviléges accordés aux évêques de son pays; et elle l'engageait non-seulement à le recevoir avec respect, mais à veiller encore à ce qu'on obéît à ses ordres dans tout son royaume. Innocent attacha le privilége de couronner le roi à la dignité du primat qui avait été conférée à l'archevêque de Ternova, et il ordonna au clergé de reconnaître le primat pour chef, attendu que la dignité de primat et de patriarche était la même. Le successeur du primat devait être élu selon les formes canoniques, et sacré par le métropolitain et les suffragants de son église. Il était tenu de prêter serment au Saint-Siége, et de recevoir, ainsi que les métropolitains, le pallium des mains du Pape. En général, il leur fut enjoint d'observer les rites de l'Église romaine, ou plutôt les préceptes de Dieu. Innocent annonce ensuite au clergé et aux peuples de la Hongrie et de la Servie, dont le cardinal traversera le pays, l'heureuse réunion des Valaques et des Bulgares avec l'Église. Il charge le légat de juger ou d'examiner tout ce qui lui sera soumis dans les pays qu'il devait traverser, et de rétablir partout la paix et la concorde [1].

Ce prélat reçut en Hongrie un accueil brillant et tel que le Pape l'avait demandé. Mais, arrivé aux frontières, le roi Émeric ne le laissa pas aller plus loin, prétextant la guerre qu'il soutenait contre les Bulgares. Si Émeric se plaignit d'un côté que Joannice avait envahi son pays, ce dernier, à son tour, accusait son adversaire de lui avoir enlevé cinq évêchés, de s'être même emparé des biens des églises; c'est pour ces motifs qu'il occupait le pays en ennemi [2].

Le roi de Hongrie envoya un chevalier à Rome avec une lettre par laquelle il s'excusait de sa conduite envers le légat. Le Pape lui répondit. Ce passage de sa lettre effraya le roi : « Que diriez-vous, si nous mettions obstacle au couronnement de votre propre fils? Nous éprouvons les sentiments qui vous agiteraient dans une semblable occasion, lorsque vous empêchez le couronnement de notre fils spirituel qui retourne dans la maison de son père. » Le roi, effrayé et craignant que le Pape n'élevât des difficultés au sujet du

[1] *Gesta*, c. 70-77. Innoc., l. 7, *epist.* 1-14. — [2] L. 7, *epist.* 126.

couronnement du jeune Ladislas, permit au légat de continuer son voyage. Innocent ne tarda pas à lui témoigner sa gratitude, et il écrivit au roi qu'il ne doutait nullement qu'il ne reçût le légat aussi bien à son retour, qu'il l'avait reçu lors de son arrivée.

Le cardinal-légat arriva le 15 octobre 1204 à Ternova, capitale fortifiée de la Bulgarie; et, le 7 novembre, il sacra le primat, qui ordonna à son tour les métropolitains et les évêques, après quoi les premiers reçurent le pallium des mains du légat. Le lendemain, le cardinal couronna le roi, aux acclamations du peuple, et repartit le 15, emmenant avec lui deux jeunes gens que Joannice lui confia pour les faire instruire à Rome dans la langue latine, et les rendre capables de traduire les lettres envoyées en Bulgarie. Dans la lettre qu'il remit au légat, Joannice exprima, il est vrai, sa joie d'être arrivé au but de ses vœux les plus ardents; mais il fait connaître aussi sa ferme résolution de n'accorder au Pape d'autre influence sur sa personne et sur son royaume que celle qui se rattachait aux affaires spirituelles. Il ne voulait pas rompre avec l'empereur de Byzance, pour se soumettre à une sujétion plus grande que celle qu'il éprouvait déjà. « Le légat, écrit-il au Saint-Père, vous donnera des explications suffisantes sur ma position à l'égard du roi de Hongrie, et vous jugerez lequel de nous deux méprise l'autre. S'il vient à m'attaquer, Dieu me donnera la victoire; mais que dans ce cas votre Sainteté ne conçoive aucun soupçon contre moi. » Il prie le Pape de recommander aux Latins, alors maîtres de Constantinople, de ne point inquiéter son royaume; car il se réservait aussi les mains libres sous ce rapport. Enfin il envoie au Pape quelques présents comme marques de souvenir [1].

Ce qui fait que la terre est une, c'est que Dieu lui a donné un centre d'attraction matérielle, autour duquel viennent se ranger et les corps qui composent la terre, et ceux qui l'entourent jusqu'à l'extrémité de son orbite. Ce qui fait que l'Europe est une, et, par suite, l'humanité entière, c'est que Dieu lui a donné un centre d'attraction spirituelle, autour duquel viennent se ranger et les peuples qui composent l'humanité intellectuelle, et ceux qui l'entourent jusqu'aux extrémités de la vie sauvage. Ce centre divin, vers lequel, avec le temps, gravitent plus ou moins tous les peuples, c'est Rome chrétienne. Nous en voyons la preuve au commencement du treizième siècle. Les plus reculés de la civilisation, les Suédois, les Norwégiens, les Bohèmes, les Hongrois, les Serbes, les Valaques, les Bulgares, s'adressent au Père de la chrétienté, car ainsi appellent-ils

[1] Innoc., l. 8, *epist.* 137.

le Pontife romain, pour être incorporés dans sa grande famille, et recevoir de lui jusqu'au titre de royaume et de roi. Comme cette gravitation vers le centre de l'unité catholique est plus ou moins volontaire, il y a quelquefois des rois, des dynasties, des peuples qui s'arrêtent en chemin, qui s'en détournent, ou voudraient se faire centre eux-mêmes. Avec le temps, Dieu les brise et les rejette; avec le temps, Dieu en appelle d'autres à leur place. Des exemples, nous en avons vu, nous en verrons plus d'un.

L'empereur Henri VI n'avait eu qu'une pensée, c'était de réaliser le projet de sa dynastie : rendre l'empire héréditaire dans sa famille : soumettre l'Église à l'empire, et, par là même, à sa famille; amener les autres rois à n'être que les vassaux de l'empereur : en sorte que l'empereur allemand fût le seul souverain, le seul propriétaire, la seule loi du monde.

Mais transformer l'empire d'électif en héréditaire, c'était supprimer, en fait et en droit, la liberté et l'indépendance de tous les autres princes de l'empire : aussi les empereurs s'y prenaient-ils d'une manière indirecte, en faisant élire leur premier-né dès le berceau. Mais transformer l'empire d'électif en héréditaire, c'était en changer totalement la nature vis-à-vis de l'Église. Par son institution même, l'empereur d'Occident était le défenseur armé de l'Église romaine contre les infidèles, les hérétiques, les schismatiques et les séditieux. C'est à cette fin que le pape saint Léon III rétablit la dignité impériale dans la personne de Charlemagne. Aussi, comme nous l'avons vu par l'historien Glaber, du onzième siècle, trouvait-on très-raisonnable et très-naturel, que le chef de l'Église romaine, le Pape, choisît celui des princes chrétiens qu'elle devait avoir pour protecteur [1]. Cette dignité devenant héréditaire, l'Église romaine, au lieu de choisir librement un défenseur digne de sa confiance, se voyait réduite à subir un maître quel qu'il fût; le Pontife romain n'eût plus été que le premier chapelain d'un roi allemand; le chef de l'Église catholique, le Père de la chrétienté, n'eût pas eu plus de liberté et d'indépendance que n'en a de nos jours l'évêque schismatique de Moscou sous le knout de l'empereur-pape de Russie. Le chef de la chrétienté ravalé dans la servitude, la chrétienté était tout entière. Au lieu de rois et de nations libres, sous la direction spirituelle d'un Père commun, on n'aurait vu dans toute l'Europe que les vassaux et les serfs du césar tudesque. Témoin le plus fier des rois contemporains, Richard Cœur-de-lion : pour se tirer de la geôle où la déloyauté de l'empereur allemand le tenait captif, il avait fini,

[1] Glaber, l. 1, sub fine.

lui Richard, roi d'Angleterre, par se constituer son vassal, et l'Angleterre un fief de l'Allemagne. Si le plus fier des rois put s'abaisser à ce degré, que n'eussent pas fait les autres? L'Europe allait donc devenir, sous le bâton du césar tudesque, ce que nous voyons devenir l'église et le peuple russes, sous le bâton du czar moscovite, servilement adoré, comme empereur et comme pape, par la noblesse, le peuple, le clergé, eût-il les mains tachées du sang de son père et de ses frères. Dieu en préservera l'Europe à cause de son Église; et il l'en préservera par l'Église et son chef.

A la mort de l'empereur Henri VI, son frère Philippe, duc de Souabe, qui commandait en Toscane, se hâta de retourner en Allemagne, pour assurer l'empire à son neveu, du moins à sa famille. Son neveu, Frédéric, avait été élu du vivant de son père, mais il n'avait que trois ans; et les princes de l'empire étaient-ils d'humeur à sacrifier leur droit électoral en faveur d'un enfant élu par crainte ou par complaisance? Aussi Philippe trouva-t-il l'Allemagne agitée comme une mer livrée à la fureur des flots. Les plus clairvoyants n'envisageaient l'avenir qu'avec de vives inquiétudes, augmentées encore par les circonstances extérieures. Car, depuis deux ans, de mauvaises récoltes avaient succédé à une grande abondance; le prix des blés ayant haussé jusqu'au décuple de sa valeur ordinaire, il en résulta une disette cruelle. Les aliments semblaient même avoir perdu de leur faculté nutritive. Des loups sortirent de leurs tanières et attaquèrent même les hommes. Un grand nombre de pauvres périrent de misère. Les suites de cette famine, qui n'épargna pas d'autres pays, se firent sentir jusqu'à l'année suivante. Il se répandit partout des bruits d'apparitions qui annonçaient de grands malheurs. Pour comble d'infortune, l'archevêque Conrad de Mayence, le premier des princes d'Allemagne, cet homme qui, au crédit que lui donnait sa position, joignait tout le poids d'une sagesse mûrie et d'une prudence consommée, était alors en Palestine [1].

Philippe de Souabe, après avoir célébré à Haguenau la fête de Noël 1197, voulut gagner les seigneurs à la cause de son neveu Frédéric; mais la plupart s'y refusèrent. « Le serment et l'élection précédente, répliquaient-ils, ont eu lieu avant le baptême du jeune prince, et sont par conséquent nuls. Un enfant ne peut être placé sur le trône, et l'empire ne peut demeurer sans maître et sans souverain. D'ailleurs, la puissance du père a trop influencé l'élection. » Ainsi tous les efforts de Philippe échouèrent contre l'appréhension qu'avaient la plus grande partie des princes électeurs de perdre leurs

[1] Hurter, l. 2.

droits et leur liberté, s'ils confiaient encore une fois la souveraine puissance de l'empire à la même maison pour une génération entière, et contre le projet qu'ils avaient formé de profiter de cette conjoncture pour reconquérir toute leur influence.

Après quelques incidents, Philippe fut élu lui-même par une partie des princes, le 6 mars 1198. L'autre partie, ayant à sa tête l'archevêque de Cologne et celui de Trèves, déclara d'abord nulle l'élection du jeune Frédéric, cassa celle de Philippe comme excommunié, et élut Berthold, duc de Zæhring. Celui-ci ayant renoncé à son élection et s'étant même déclaré pour Philippe, ils élurent Otton, duc de Saxe, fils de Henri le Lion, et le couronnèrent à Aix-la-Chapelle, le jour de la Pentecôte 1198. Philippe avait été excommunié par le pape Célestin pour avoir envahi le patrimoine de Saint-Pierre. C'était un obstacle à ce qu'il gardât la couronne et qu'il fût sacré. Une circonstance vint le tirer d'embarras.

Avant de connaître les deux élections royales d'Allemagne, le pape Innocent III porta d'abord son attention sur l'arrestation arbitraire de l'archevêque de Salerne, et puis sur la captivité de la maison royale de Sicile. Célestin avait déjà obtenu la promesse de la mise en liberté de l'archevêque ; c'est pourquoi son successeur envoya, aussitôt après son sacre, l'évêque de Sutri et l'abbé de Saint-Anastase près de Philippe et des princes allemands, pour demander la délivrance de l'archevêque, ainsi que celle de la reine Sibylle et de ses enfants, qui tous gémissaient depuis si longtemps en prison. Les évêques des pays situés sur les bords du Rhin devaient appuyer cette demande, et le Pape avait ordonné à ses délégués non-seulement de lancer en son nom l'anathème sur les complices de ce crime, mais encore de prononcer l'interdit et d'excommunier tous les princes qui ne contribueraient pas de tout leur pouvoir à la délivrance des captifs. Le chapitre de Mayence fut chargé, en outre, de veiller à l'exécution des mesures prises par le Saint-Siége [1]. L'évêque de Sutri devait aussi réconcilier Philippe, moyennant certaines conditions.

Ce ne fut qu'à leur arrivée en Allemagne que les envoyés de Rome apprirent l'élection de ce prince. Philippe vint à leur rencontre jusqu'à Worms. Alors l'évêque de Sutri prit sur lui de lever l'excommunication, sur une simple promesse qu'il reçut en lui faisant toucher son étole. Ce ne fut qu'après cela que l'archevêque de Salerne et ses frères furent mis en liberté. Quant à la reine Sibylle, elle parvint à s'échapper avec ses filles et à se réfugier en France. Ainsi absous de l'excommunication, Philippe se fit couronner à Mayence, dans

[1] *Gesta*, c. 22. Innoc., l. 1, *epist.* 24-26.

l'octave de Pâques, par l'archevêque de Tarentaise, parce qu'aucun des évêques allemands ne voulut le faire. Ceux même d'entre eux qui assistèrent à la cérémonie ne prirent point leurs habits pontificaux, excepté le seul évêque de Sutri, nonce du Pape. Aussi, quand il fut de retour à Rome, ayant été convaincu par sa propre confession d'avoir autorisé ce sacre et négligé les formalités de l'absolution, le Pape le relégua hors de son diocèse jusqu'à la fin de ses jours[1].

Otton, second fils de Henri le Lion, banni et dépouillé de ses biens par l'empereur Frédéric, vivait en Angleterre à la cour de Richard, son oncle maternel, quand il se vit élu roi des Romains, en l'absence de Henri, son frère aîné, occupé en Palestine, et qui, suivant toutes les apparences, lui eût été préféré. Aux avantages d'un physique robuste et noble, Otton joignait un courage invincible. Il possédait l'audace de son oncle dans les combats, il aimait les grandes choses, mais il avait peu d'activité et d'adresse pour les mettre à exécution. Toute sa maison jouissait de l'estime et de la faveur du Saint-Siége. Une bulle de Célestin III avait donné à Henri le Lion et à ses fils le privilége de ne pouvoir être excommuniés que par le Pape et par ses légats. Dès son enfance, Otton s'était dévoué à la piété, qui avait produit en lui la douceur, l'amour de la justice et le désir de diminuer, autant que possible, les malheurs que la guerre entraîne avec elle. Il était parent au quatrième degré de Philippe, son compétiteur, qui lui-même avait été d'abord destiné à la cléricature.

Jusqu'alors le pape Innocent III n'avait rien dit ni rien fait, ni pour ni contre les deux élections ; et les auteurs modernes qui, comme l'*Art de vérifier les dates*, lui font écrire d'avance contre Philippe de Souabe et pour Otton de Saxe, ces auteurs écrivent l'histoire non d'après les faits, mais d'après leur imagination. Ce n'est pas que le Pape n'eût droit et devoir d'en connaître, puisque le nouvel élu était destiné à devenir empereur, à devenir le défenseur titulaire de l'Église romaine, et que c'était au chef de cette Église à l'agréer ; mais Innocent, d'autant plus qu'il y avait double élection, attendait que l'affaire fût portée à son tribunal.

Otton fut le premier à y recourir. Le roi Richard, son oncle, avait envoyé à Rome les évêques d'Andely et de Bangor, pour y travailler en sa faveur. Otton lui-même écrivit après son couronnement une lettre au Pape, dans laquelle il lui disait que la Providence avait, dans sa divine sagesse, appelé sur le trône d'Allemagne, par l'intermédiaire des électeurs, le fils de ce même Henri, proscrit, mis au ban de l'empire et dépouillé de ses biens par Frédéric, à cause de

[1] *Gesta*, c. 22.

son attachement au Saint-Siége. Il lui rappela le serment qu'il venait de prêter à son sacre, serment par lequel il s'engageait à respecter et à soutenir les lois de l'Église. Il supplia le Saint-Père de le sacrer empereur, en considération de son dévouement au Saint-Siége et de celui de son oncle Richard, roi d'Angleterre. Il le pria, en outre, de relever de leur serment tous les princes temporels et spirituels qui avaient élu Philippe et de frapper d'excommunication ceux qui refuseraient de le reconnaître, s'engageant de son côté à ratifier toutes les clauses dont ses ambassadeurs conviendraient avec sa Sainteté.

Richard écrivit dans le même sens. Il dit que toute la chrétienté ne comptait pas deux monarques plus dévoués au Saint-Siége que lui et son neveu ; qu'avec son aide, ils pourraient bien abattre tous les ennemis de la paix. Il prie le Pape de ne plus tarder à orner la tête de son neveu du diadème impérial ; il engage pour lui son corps, son âme et son honneur, promettant, en son nom, de rester fidèle au Saint-Siége, de lui rendre tout ce que d'autres empereurs lui avaient enlevé, de le laisser paisible possesseur de ses domaines, et de repousser, selon le bon plaisir du Pape, tout ennemi qui voudrait y toucher. Les comtes Baudouin de Flandre et de Hainaut, ceux de Daxbourg et de Metz écrivirent aussi chacun en particulier. L'archevêque de Cologne, appuyé par les autres princes, manda à Innocent qu'il avait mis Otton sur le trône des empereurs et couronné ce prince à Aix-la-Chapelle, dans la conviction d'avoir coopéré par là au bien de l'Église et au salut de l'empire. Il pria le Pape de penser au mérite du nouveau monarque et à celui de son oncle, et de ne point oublier les injustices dont les princes de Souabe s'étaient rendus coupables envers le Saint-Siége. Il terminait en conjurant le Saint-Père d'accueillir favorablement les envoyés d'Otton, d'approuver l'élection et le sacre, et de mander le nouveau monarque à Rome pour le couronner empereur. En souvenir des services rendus en tout temps à Milan par les princes de Saxe, le podestat de cette ville adjoignit à cette ambassade un des bourgeois les plus recommandables et demanda qu'on reçût gracieusement les députés. Quelque temps après, le roi Richard assura de nouveau à Innocent que son neveu non-seulement laisserait les possessions du Saint-Siége intactes, mais qu'il lui rendrait encore ses anciens domaines [1].

Comme l'on voit, l'affaire était grave. Il s'agissait de la paix de la chrétienté, du salut de son gouvernement, de la nomination d'un

[1] Voir toutes ces lettres dans le *Registr. de negotio imperii* ; dans le recueil des lettres d'Innocent III, par Baluze, à la fin du t. 1.

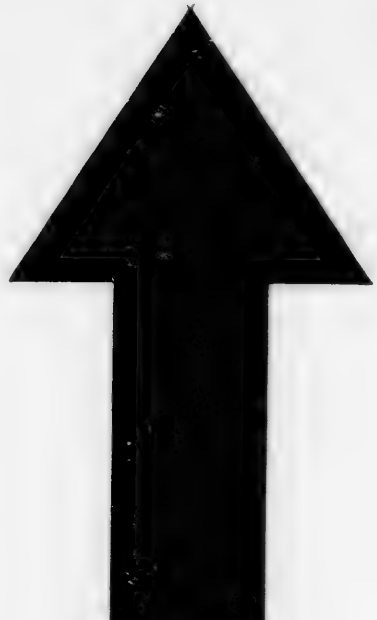

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

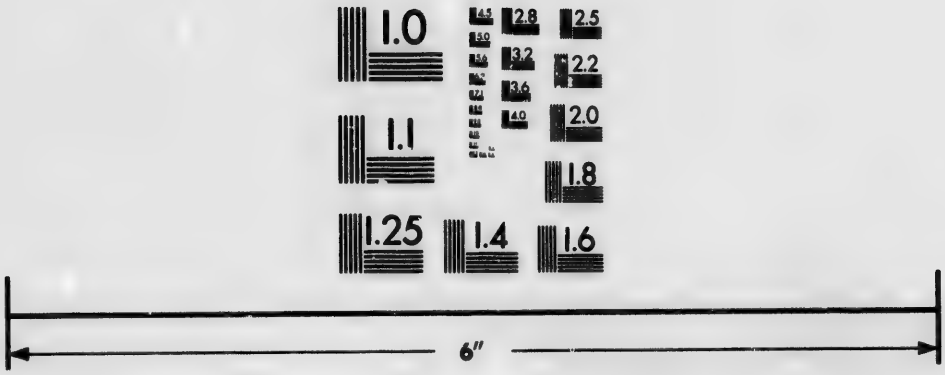

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

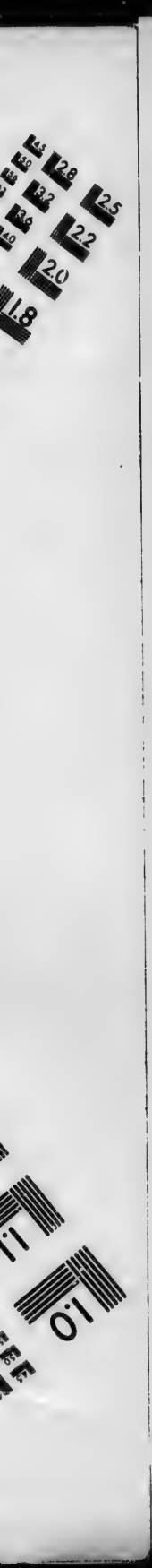
2.8
3.2
3.6
4.0
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

empereur incapable de tramer de dangereux desseins contre l'Église. Un Pape moins énergique qu'Innocent eût été également pressé avec instance de jeter dans la lutte tout le poids de sa dignité et de sa considération.

Le roi Richard mourut, comme il avait vécu, en aventurier. Un de ses vassaux, Ademar, vicomte de Limoges, trouva un trésor, que le bruit public évaluait à une somme immense. Le vicomte en envoya une partie au roi d'Angleterre; mais celui-ci voulut avoir le tout, et, sur le refus de son vassal, vint mettre le siége devant le château fort de Chalus, où il croyait le trésor enfermé. La garnison était disposée à capituler; mais le roi répondit qu'elle n'avait qu'à se défendre bravement, son intention étant de prendre la forteresse d'assaut et d'en faire pendre tous les défenseurs. C'était le 26 mai 1199. Richard tournait autour des murailles, quand une flèche le blessa à l'épaule gauche. Bouillant de colère, il ordonna l'assaut : la place est emportée, la garnison pendue, à l'exception de l'archer Gordon, qui avait tiré la flèche. Richard le réservait pour une plus cruelle vengeance. Mais la flèche se rompit dans la blessure, quand les médecins voulurent l'en extraire; Richard négligea les remèdes qu'on lui avait ordonnés; la plaie s'envenima, la gangrène s'y mit, et l'on annonça au roi Richard qu'il n'avait plus que peu à vivre, et qu'il fallait se préparer à la mort. La vengeance s'éteignit aux portes de l'éternité. Il ordonna de rendre la liberté à Gordon et de lui remettre cent schellings. Il se confessa ensuite à Milo, son aumônier et son confident, abbé de Cîteaux, se fit donner la discipline, reçut avec piété les derniers sacrements, et mourut le 6 avril 1199, à l'âge de quarante-trois ans et dans la dixième année de son règne [1]. Il fut enterré à Fontevrault, aux pieds de son père.

Son frère Jean, en montant sur le trône, hérita de tous ses vices, mais de pas une de ses vertus. N'ayant obtenu aucune souveraineté à l'époque où l'on partageait l'héritage de son père, il avait reçu le surnom de *Sans-terre*. Quoique dévoré d'ambition, il était si lâche, que Richard disait de lui : « Mon frère ne gagnera jamais une couronne par son courage, dès qu'il verra le bras, même le plus faible, se lever contre lui. »

Richard, de son vivant, avait donné à Otton, son neveu, des domaines en Poitou, et d'autres biens par acte de dernière volonté. Mais le roi Jean refusa d'exécuter les dernières volontés de son frère; et s'engagea même, l'an 1200, dans un traité avec le roi de France, à ne donner à son neveu aucun secours ni en argent ni en hommes,

[1] Lingard, t. 2. Hurter, l. 3.

sans le consentement de Philippe-Auguste. Le pape Innocent donna ordre à son légat en France de déclarer ce traité nul, par la raison qu'il était injuste et contraire à l'obéissance due au Siége apostolique. Il fit savoir au nouveau roi d'Angleterre, que son neveu se plaignait de la retenue des fonds qui lui revenaient d'après les dernières volontés de Richard. Il l'engagea à s'abstenir d'une action aussi injuste et aussi déshonorante, et à faire de bon gré ce à quoi le devoir de ses fonctions apostoliques l'obligerait de le forcer [1]. Sur quoi un historien protestant fait cette réflexion : « On regardait alors la volonté des mourants comme une chose sacrée, sa violation comme un attentat contre les premières exigences du christianisme, et le chef de l'Église comme garant de l'exécution de cette volonté, motif pour lequel le mourant pouvait la manifester en toute assurance [2]. »

Les deux partis qui divisaient l'Allemagne en venaient quelquefois aux mains. Le pape Innocent essaya de les amener à une pacification par l'archevêque Conrad de Mayence, revenu de Palestine ; mais ce digne prélat mourut à l'œuvre, sans y avoir réussi. A sa mort, sa propre église se divisa dans l'élection de son successeur. Alors Innocent III crut l'époque venue de s'emparer de la direction des affaires et de déclarer ouvertement quel était celui des deux ou trois princes que l'Église entendait reconnaître pour son défenseur.

Vers la fin de l'année 1200, ou vers le commencement de l'année suivante, Innocent nomma légat en Allemagne, le cardinal Gui, évêque de Palestrine, ancien abbé de Citeaux, homme recommandable par sa fermeté, sa modération et son désintéressement, et le chargea d'annoncer que le Saint-Siége reconnaissait Otton pour roi, à l'exclusion de Philippe de Souabe. Gui était porteur d'une bulle appréciative de la triple élection, énonçant les motifs de la préférence d'Innocent. En voici le contenu :

« Il est du devoir du Saint-Siége d'agir avec prudence et avec ménagement dans les soins qu'il donne à l'empire romain ; car il a l'examen de l'élection en premier et en dernier ressort. En premier ressort, car c'est à cause de lui et par lui que l'empire a été transporté de la Grèce en Germanie ; par lui, comme moteur de cette translation ; à cause de lui, comme moyen plus efficace de protection. En dernier ressort, parce que le Pape met la dernière main à l'élection de l'empereur, que c'est par lui qu'il est sacré, couronné et revêtu des insignes de l'empire. Comme trois rois ont été élus dans le principe, l'enfant (Frédéric de Sicile), Philippe et Otton, il con-

[1] *Registr., epist.* 25, 28, 48. — [2] Hurter, l. 4.

vient aussi de prendre trois choses principalement en considération, savoir : ce qui est licite, ce qui est admissible, et ce qui est utile.

« L'élection de l'enfant, fils de l'empereur Henri, ne paraît, au premier aperçu, susceptible d'aucune opposition, car elle a été confirmée par le serment des princes. Ce serment, fût-il même forcé, lie cependant autant que le serment surpris par les Gabaonites au peuple d'Israël. Et si dans le principe ce serment a été forcé, le père en a délié les princes après un mûr examen, sur quoi ils ont élu l'enfant de leur propre volonté, et presque tous lui ont prêté depuis serment de fidélité ; on agirait donc contre les serments reconnus valables, chose qui ne paraît pas admissible. On ne peut pas non plus regarder comme admissible que celui qui est confié à la tutelle du Saint-Siége soit privé de l'empire par le tuteur qui devait défendre ses droits, d'autant moins que Dieu a dit : Tu seras le protecteur de l'orphelin ! Il n'est pas non plus utile de s'élever contre lui, quand on considère que l'enfant, parvenu à un âge plus avancé, pourrait non-seulement refuser à l'Église romaine, s'il s'apercevait que l'empire lui a été enlevé par elle, le respect qui lui est dû, mais encore détacher le royaume de Sicile du droit de vasselage.

« On peut néanmoins objecter contre son élection que le serment a été prêté sans autorisation ; que le choix a été inconsidéré, puisqu'il est tombé sur une personne non-seulement inhabile au gouvernement de l'empire, mais encore inhabile à toute autre affaire ; car c'est un enfant de deux ans, non encore régénéré par le baptême ; que dès lors des serments aussi illicites et aussi inconsidérés sont sans valeur. Que l'exemple des Israélites ne prouve rien ici : ceux-ci pouvaient en effet tenir aux Gabaonites leur serment, sans préjudice pour leur peuple, tandis que le serment dont il s'agit ne peut être maintenu sans préjudice considérable non-seulement pour un peuple, mais encore pour l'Église et pour toute la chrétienté. Que ce serment ne peut être admis, même en supposant que l'intention des électeurs fût de ne laisser gouverner l'élu qu'à l'âge voulu par la loi ; en effet, comment auraient-ils pu juger de son aptitude ? ne se pourra-t-il pas faire qu'il soit un sot, un imbécille, incapable de gérer un emploi secondaire ? Mais, en admettant que les électeurs aient su que le père veillera aux intérêts communs, jusqu'à ce que le fils soit capable de gouverner par lui-même, quelle valeur aura le serment lors de la mort du père ? L'empire ne peut être gouverné par un représentant ; un empereur ne peut être élu pour un temps déterminé ; l'Église ne peut et ne veut se passer d'un empereur : donc il est licite de prendre une autre mesure dans l'intérêt de l'empire.

« Il est notoire que son élection n'est pas admissible. Celui qui a besoin d'un guide peut-il, en effet, guider les autres? Celui qui est confié à une protection étrangère peut-il protéger le peuple chrétien? Qu'on ne dise pas qu'il est confié à notre garde. Notre obligation ne s'étend pas à le faire parvenir à l'empire, elle se borne à le soutenir dans la possession du royaume de Sicile. L'Écriture ne dit-elle pas : Malheur au pays dont le roi est un enfant? Ce choix n'est pas utile; car unir la Sicile à l'empire, ce serait créer des embarras à l'Église. En effet, sans parler d'autres dangers, s'il osait, comme le fit son père pour la Sicile, trouver au-dessous de la dignité impériale le serment de vasselage prêté à l'Église! Qu'on ne dise point que, lorsqu'il s'apercevra qu'il a perdu l'empire à cause de l'Église, il opprimera cette dernière; car on ne pourra jamais prétendre que l'Église lui a enlevé le titre d'empereur, puisque c'est son oncle qui lui enlève la dignité impériale, et qui, non content de cela, s'empare de son héritage paternel, fait occuper aujourd'hui les possessions de sa mère par ses satellites, lorsque l'Église romaine, par sa prudence et par ses actes, fait tous ses efforts pour s'opposer à une semblable usurpation.

« L'élection de Philippe paraît aussi sans objection, si l'on considère la gravité, la considération et le nombre des électeurs. Il est difficile de juger de la gravité; mais, comme il a été élu par le plus grand nombre et par les princes les plus considérés, et que d'autres princes ont adhéré à cette décision, son élection paraît valable. Il serait inconvenant et contraire aux devoirs de notre charge et aux commandements du Christ, de lui faire supporter le poids de notre vengeance parce que son père et son frère ont persécuté l'Église. Il est clair que cela n'est pas utile. Philippe est puissant en biens et en hommes : à quoi nous servirait donc de nager contre le courant, de résister au fort, et d'en faire un ennemi personnel et un ennemi de l'Église, et de soulever ainsi de plus grandes inimitiés, tandis que nous aspirons à la paix, que nous la prêchons aux autres, et que nous pouvons l'obtenir en favorisant Philippe?

« Cependant nous serions autorisé à nous opposer à lui; car c'est avec raison et avec solennité que notre prédécesseur l'a excommunié. Avec raison, parce qu'il s'était emparé, en quelque sorte avec violence, de l'héritage de Saint-Pierre, et qu'il l'avait ravagé par le pillage et l'incendie. Avec solennité, parce qu'il a été excommunié dans l'église de Saint-Pierre, pendant le sacrifice de la messe, à un grand jour de fête. Il est vrai qu'après son élection il a fait lever l'anathème par notre légat; mais l'évêque de Sutri n'ayant pas mis pour condition, contrairement à nos ordres précis, l'élargissement

de l'archevêque de Salerne et une satisfaction pour tout ce qui avait provoqué l'excommunication, on peut le considérer comme n'étant pas encore absous. En outre, nous avons souvent excommunié Markwald, ainsi que ses partisans, tant Allemands qu'Italiens; donc l'excommunication pèse aussi sur Philippe. De plus, il est notoire que, malgré son serment de fidélité à l'enfant, il s'efforce de s'approprier l'empire d'Allemagne et la dignité impériale; il est donc coupable de parjure. On peut objecter, il est vrai, que, si nous considérons ce serment comme illicite, nous ne pouvons accuser Philippe de parjure. Nous répondons : Lors même que ce serment serait illicite, il ne devait pas s'en affranchir selon son bon plaisir; il devait au préalable demander notre avis; c'est ainsi que firent les Israélites : ils consultèrent le Seigneur au sujet du serment fait aux Gabaonites.

« Maintenant, exprimons les motifs qui déterminent notre opposition à l'égard de Philippe. Si, comme autrefois, où le fils succédait au père, on voyait succéder aujourd'hui le frère au frère, alors l'empire ne serait plus conféré par l'élection, mais serait revendiqué par droit d'héritage; par là, l'abus s'érigerait en droit. Il est utile de s'opposer à Philippe, car c'est un persécuteur, issu de persécuteurs : si nous ne nous opposons pas à lui, nous mettons aux mains d'un furieux des armes qu'il tournera contre nous; car le premier Henri de cette famille qui parvint à l'empire suscita une terrible persécution contre l'Église : il fit traîtreusement prisonniers le pape Pascal II, de bienheureuse mémoire, qui l'avait couronné, ainsi que les cardinaux-évêques et un grand nombre de nobles romains; il tint ce Pontife emprisonné jusqu'à ce qu'il lui eût accordé, non point dans l'intérêt de sa propre délivrance, mais dans l'intérêt de celle des prisonniers qui étaient avec lui et que ce furieux menaçait de mutiler, ce qu'il demandait. Et comme Pascal, revenu à la liberté, révoqua le privilége, ou plutôt le *pravilége*, violemment arraché, ledit Henri élut, sans égard à l'élection des cardinaux, quelques hérésiarques, et éleva une idole contre l'Église catholique : le schisme dura jusqu'au temps de Calixte II. Frédéric, qui était de cette même famille, promit, lors de son avénement à l'empire, de soumettre à l'Église romaine les habitants rebelles de Tivoli, et cependant il les conserva pour la chambre impériale. Ce fut lui qui, plein de fureur, répondit à notre prédécesseur Alexandre, de glorieuse mémoire, qui lui avait écrit pour lui reprocher sa conduite à l'égard de l'Église romaine à laquelle il devait la couronne : « Si nous n'étions pas dans l'église, tu sentirais combien les épées allemandes sont aiguës. » Ce fut lui qui, avec quelques complices, s'efforça de renverser le pape Adrien,

sous prétexte qu'il était fils d'un prêtre. Ce fut lui qui entretint longtemps un schisme contre Alexandre même, et y entraîna tous ceux qu'il put gagner à cette cause; qui, bien qu'il eût promis solennellement à Venise de restituer à l'Église romaine le pays du comté de Cavalla et d'autres domaines, les conserva avec plus d'obstination; qui, trompant avec adresse notre prédécesseur Lucius et son successeur, les tint en quelque sorte assiégés dans Vérone.

« Henri, son fils et son successeur, attira déjà la malédiction sur le commencement de son règne, en attaquant, à main armée, l'héritage de Saint-Pierre, en le dévastant et en faisant couper le nez à quelques serviteurs de nos frères, au mépris de l'Église. Plus tard, il prit à sa suite les meurtriers de l'évêque Albert de Liége, se montra en public avec eux et leur distribua de plus grands fiefs. L'évêque d'Osimo ayant déclaré qu'il avait reçu son évêché du Saint-Siége, il le fit souffleter en sa présence, lui fit arracher la barbe, et le traita d'une manière tout à fait indécente. Par son ordre, Conrad Mouche-en-tête fit jeter dans les fers notre vénérable frère l'évêque d'Ostie, action pour laquelle Henri le combla d'honneurs et de présents. Parvenu au trône de Sicile, il fit publier défense à tout prêtre et à tout laïque de s'adresser désormais au Siége de Rome ou d'en appeler à son autorité.

« Quant à Philippe, dont il est maintenant question, il persécuta l'Église dès son début, et il persévère dans cette voie. Il a pris le titre de duc de Toscane et de Campanie, et il élève des prétentions sur tous ces domaines jusqu'aux portes de la ville, et même sur la partie de la ville qui est située au delà du Tibre. Maintenant encore il cherche, par l'intermédiaire de Markwald et autres, à persécuter l'Église et à nous enlever le royaume de Sicile. Si, lorsqu'il est encore maigre et sans forces, et que sa moisson est encore en herbe, il nous persécute ainsi, nous et l'Église romaine, que fera-t-il quand il arrivera à l'empire? C'est donc avec raison que nous mettons opposition à sa violence avant qu'elle se fortifie. D'ailleurs l'Écriture sainte nous montre, en plus d'un endroit, que dans les familles royales les fils sont punis à la place de leurs pères.

« Occupons-nous maintenant d'Otton. L'on croira peut-être qu'il n'est point licite de parler en sa faveur, parce qu'il a été élu par la minorité; que ce n'est pas chose admissible, parce que la faveur du Saint-Siége ne paraîtra pas le résultat d'une bienveillance personnelle, mais l'effet d'une haine contre son rival; que la chose n'est pas utile, parce que, vis-à-vis de son concurrent, il ne présente qu'un parti faible et sans force. Mais, attendu que ceux auxquels appartient principalement l'élection impériale lui ont donné autant de voix

qu'à son concurrent; que, dans de semblables circonstances, on doit considérer la valeur des personnes tout autant que le nombre; que ce n'est point la majorité numérique, mais bien la majorité intellectuelle qu'il faut considérer ici : attendu qu'Otton convient mieux pour empereur que Philippe; que le Seigneur punit les méfaits des pères jusque dans la troisième et quatrième génération; que Philippe marche sur les traces de ses pères en persécutant l'Église : attendu que, bien que nous rendions le mal non par le mal, mais par le bien, nous ne devons pas néanmoins élever aux plus hautes dignités ceux qui persévèrent dans leurs mauvais sentiments à notre égard, et qui, dans leur fureur, portent les armes contre nous : attendu que le Seigneur, pour confondre les puissants, élit les humbles, ainsi qu'il l'a fait à l'égard de David, — il nous paraît licite, admissible et utile de prêter notre appui à Otton. Loin de nous la pensée de vouloir plaire aux hommes plus qu'à Dieu, ou de craindre la vue des méchants, puisque, d'après l'Apôtre, nous devons éviter non-seulement tout ce qui est mal, mais encore ce qui en a l'apparence, et qu'il est écrit : Maudit soit celui qui se repose sur les hommes et sur un bras de chair.

« D'après ce qui précède, nous ne devons pas insister pour que l'enfant obtienne maintenant la couronne impériale. Nous repoussons totalement Philippe à cause des motifs allégués, et nous nous opposerons à ce qu'il s'approprie l'empire. Du reste, notre légat a la mission d'agir auprès des princes, pour qu'ils donnent leurs voix à une personne qui convienne, ou pour qu'ils se reposent sur nous du soin de cette affaire. Si cependant aucun des moyens proposés ne peut convenir, alors nous avons patienté assez longtemps, prêché assez longtemps la concorde, et donné assez d'instructions par lettres et par messages, pour faire connaître notre opinion. Si nous attendions plus longtemps, on pourrait croire que nous entretenons la discorde; que nous ne suivons l'affaire de loin que pour en connaître l'issue; que, comme saint Pierre, nous renions la vérité, qui est le Christ. Nous devons donc nous déclarer ouvertement pour Otton, qui, dévoué lui-même à l'Église, descend de familles dévouées, savoir : du côté maternel, de la maison royale d'Angleterre; du côté paternel, des ducs de Saxe, qui étaient dévoués à l'Église, et parmi lesquels se trouve l'empereur Lothaire, son aïeul; nous devons le reconnaître pour roi et lui conférer la couronne impériale[1]. »

Un auteur protestant dit à ce sujet : « La résolution d'Innocent est d'autant plus grande et plus hardie, qu'il la prit sans être sou-

[1] *Registr., epist.* 29.

tenu par aucune force matérielle, mais uniquement pénétré de son droit, de son devoir et du bien de l'Église, et qu'il la puisa dans cette seule force morale dont est pénétré l'homme qui agit sous l'influence d'un ordre d'idées supérieures. Les motifs qui le déterminaient à repousser l'élection du jeune Frédéric trouvaient leur justification dans la dignité de l'empire et dans la personne de l'empereur. Car on considérait l'empereur non-seulement comme régent, comme général, comme ayant la direction des affaires intérieures, mais encore comme le premier législateur et comme le défenseur suprême de la chrétienté. Ces derniers motifs semblent avoir été plus déterminants pour le Pape que le danger qui menaçait l'indépendance du territoire de l'Église romaine, danger provenant de la réunion de la Sicile à l'empire ; il le prouva plus tard, quand, par sa seule entremise, il fit élire Frédéric empereur, parce qu'Otton avait commencé à persécuter l'Église [1]. »

Au commencement de l'année 1201, Innocent adresse, au sujet de l'Allemagne, des lettres encycliques à tous les archevêques, évêques et princes temporels, dans lesquelles il manifeste de nouveau sa conviction : « Qu'ils ne doivent pas douter que ce ne soit à lui qu'appartiennent en premier et en dernier ressort les soins tutélaires de l'empire. S'il a été affligé de leur discorde, parce qu'elle est pernicieuse au bien-être de la chrétienté, il a néanmoins attendu jusqu'à ce jour, pour qu'on ne puisse pas l'accuser de méconnaître ou de violer les droits des princes ; il a voulu voir si l'affaire prendrait une meilleure tournure, si la querelle se terminerait d'elle-même, où si enfin il ne serait point consulté sur la marche à suivre. Comme de plus longs délais ne peuvent être avantageux ni à lui ni à eux, il les a exhortés à la concorde ; et l'archevêque de Mayence a travaillé, dans une réunion, à un accommodement ; lui-même, pour ne négliger aucun moyen, a envoyé une lettre par un courrier, et a exprimé son opinion ; mais tout a été sans succès. Il a donc résolu, d'après les conseils de ses frères, d'envoyer en Allemagne l'évêque de Palestrine, ainsi que son notaire, maître Philippe, et il a en même temps donné l'ordre au cardinal Octavien d'Ostie de les rejoindre aussitôt que les affaires qu'il poursuit en France le lui permettraient. Il les invite donc à répondre, sans retard, à l'appel qui leur sera adressé par l'un ou l'autre de ces envoyés [2]. »

Il exprime la même idée dans une lettre circulaire qu'il adresse à tous les princes spirituels et temporels de l'empire ; il parle « de l'oppression de l'époque, des nuages qui obscurcissent l'horizon, de

[1] Hurter, l. 4. — [2] *Registr.*, *epist.* 30.

la supériorité des hérétiques sur les vrais croyants, de celle des païens sur les Chrétiens, du bannissement de la paix et de la justice, de la spoliation des biens de l'Église, enfin de l'état des pauvres et des faibles, soumis de plus en plus au joug des riches et des puissants. Les commissaires qui se rendent en Allemagne sont chargés de recueillir les avis des princes, de leur faire connaître ses volontés. Dans le cas où les princes viendraient à donner la couronne à celui qui la porterait dans l'intérêt de l'empire et pour l'honneur de l'Église, ces commissaires sont chargés de le soutenir par leurs conseils et par leurs actions. Il engage aussi les princes, dans le cas où ils ne s'entendraient pas, à soumettre l'affaire à sa décision, sans nuire à leurs droits, à la considération de l'empire, leur assurant qu'ils trouveraient en lui un médiateur impartial, qui prononcerait selon la justice et selon l'intérêt de l'empire, après avoir mûrement examiné leur volonté et leurs raisons, et qui, en vertu d'un pouvoir accordé de Dieu, les délierait de leurs serments, sans qu'ils eussent à craindre pour leur conscience [1].

Deux mois plus tard, il déclare, dans une lettre adressée à Otton : « Que, suivant son propre avis et celui de ses frères et en vertu du pouvoir qui lui a été confié par le Dieu tout-puissant dans la personne de saint Pierre, il le reconnaît pour roi ; il ordonne donc qu'on lui rende les honneurs et l'obéissance dus à un roi. Après qu'il aura rempli tout ce que le devoir commande, il recevra de sa main la couronne du saint empire, ainsi que la suprême dignité de prince temporel ; car le Dieu tout-puissant a établi l'harmonie entre la terre et le ciel non-seulement pour que l'ordre des temps et des choses soit affermi, mais encore pour qu'une certaine uniformité entre la création et le cours des événements humains annonce sa gloire et sa puissance, pour que la ressemblance miraculeuse qui existe entre ce qui est grand et petit nous le signale comme le créateur de tout l'univers. Grand dans les grandes choses et étonnant dans les petites, l'Éternel, qui a placé deux grandes lumières dans la voûte céleste, l'une pour donner le jour, l'autre pour éclairer la nuit, a de même établi dans le cours des temps deux grandes dignités au firmament de l'Église : l'une, afin qu'elle donne le jour, c'est-à-dire qu'elle forme l'esprit aux idées spirituelles, et délivre de leurs liens les âmes détenues dans l'erreur ; l'autre, afin qu'elle éclaire la nuit, c'est-à-dire qu'elle punisse dans les hérétiques endurcis et dans les ennemis de la foi, qui ne sont point encore éclairés par la lumière céleste, l'affront fait au Christ et à son peuple, et

[1] *Registr., epist.* 31.

qu'elle tienne le glaive temporel pour le châtiment des méchants et la gloire des fidèles. Mais de même qu'une éclipse de lune fait accroître les ténèbres de la nuit, de même l'absence et le défaut d'un empereur fait accroître la rage des hérétiques et la fureur des païens contre les fidèles. C'est pour ce motif qu'il prend intérêt à ce qu'il y ait un chef dans l'empire. Qu'Otton mette donc sa confiance en celui qui a rejeté Saül et qui a choisi David pour roi ; qu'il se conduise de manière à ce que Dieu puisse lui dire : J'ai trouvé un homme selon mon cœur [1]. »

Innocent écrivit de nouveau une lettre circulaire à tous les princes d'Allemagne, des lettres particulières à plusieurs d'entre eux, pour les amener à la concorde, en faveur d'Otton de Saxe. Il écrivit et fit parler dans le même but aux rois de France et d'Angleterre.

L'affaire du roi de France, touchant son divorce avec la reine Ingelburge, princesse de Danemark, n'était pas encore terminée. Voici comme l'historien protestant d'Innocent III apprécie la conduite de ce Pape dans cette affaire.

« Il ne s'agissait ici ni de possessions, ni de droits contestés du Saint-Siége, mais bien de cette grande question : Le souverain est-il soumis aux lois du christianisme qui doivent régler les relations purement humaines ? Nous dirons d'abord que si ces lois étaient appliquées, à cette époque, d'une autre manière, et peut-être plus sévèrement que de nos jours, on ne peut en faire un prétexte pour blâmer la conduite du Pape dans cette circonstance. Ici le Pape se trouvait vis-à-vis non du prince, mais du Chrétien. Il ne le combattait point comme prince temporel, mais comme premier gardien des préceptes que Dieu avait donnés aux hommes. Il s'agissait de décider ce qui l'emporterait, ou la volonté du prince, ou la volonté reconnue alors comme la force qui constituait l'unité de la chrétienté ; ou bien si, devant celle-ci, la prééminence temporelle devait s'abaisser et disparaître. La conduite d'Innocent, dans l'affaire du divorce, prouve qu'il n'a été guidé que par la juste appréciation de ses devoirs et de ceux des princes, et qu'animé d'un zèle tout apostolique il ne se laissa influencer par aucune considération humaine. Il ne voulut jamais sacrifier l'importance morale de sa dignité pour se procurer un puissant appui dans les troubles d'Italie, ou un allié dans les dissensions de l'Allemagne, et pour obtenir du roi, par son silence et sa condescendance, des secours pour les croisades. Il ne craignit pas d'augmenter par sa fermeté le nombre de ses ennemis et celui des affaires difficiles pour le Saint-Siége. En faisant moins ou en

[1] *Registr., epist.* 32.

agissant avec plus d'indulgence, il eût fait violence à son être moral, et se fût préparé les chagrins les plus amers que puisse éprouver un homme pénétré d'une conviction profonde et agissant contradictoirement à ses principes. Le blâmer dans cette circonstance, ce serait dangereux pour tous les temps, parce que ce serait détruire les limites entre la puissance et le devoir, et affranchir l'homme de toute obligation morale. Que de malheurs eussent été épargnés à la France et à l'Europe, s'il avait existé, au temps de Louis XV, un Pape, avec la conscience, la sévère gravité, la foi et l'énergie invincibles d'Innocent ! Le devoir d'un Pape, c'est d'être le pasteur des rois, et, par là, le sauveur des peuples [1]. »

Ainsi parle l'historien et le ministre protestant.

La première démarche d'Innocent en cette affaire fut près de l'évêque de Paris, Eudes de Sully. Il lui écrivit dès son élection, en 1198, non pour l'instruire, lui qui était si versé dans la jurisprudence, mais pour lui donner à connaître sa volonté. « Celui qui n'observe pas le commandement par lequel Dieu a institué le mariage, dit-il, est indigne de la grâce de Dieu et de la bienveillance de l'Église. » Plus est grand l'attachement qu'il porte au roi de France, son fils bien-aimé en Jésus-Christ, plus il est affligé de ce qu'il repousse sa femme légitime. Quoique le pape Célestin n'ait pu obtenir le rappel d'Ingelburge, il veut cependant faire une nouvelle tentative, non pour son propre intérêt, mais pour celui du nom royal, dans la ferme persuasion que ses premiers désirs, étant présentés au roi par un prélat vénérable, savant, vertueux et, de plus, son ami particulier, feraient de l'impression. Que le roi réfléchisse, ajoute le Pape, qu'en persistant dans sa résolution, il s'attire la colère de Dieu, le mépris des hommes, et porte les plus grands préjudices à lui-même. La femme à laquelle il s'est uni, malgré la défense de l'Église, ne pourra lui donner aucun enfant légitime ; le royaume tomberait entre les mains d'un étranger, si son unique héritier (plus tard Louis VIII) venait à mourir. Le Seigneur n'a-t-il pas donné à la France des signes évidents de sa colère ? n'a-t-il pas envoyé sur ce pays la stérilité et la faim, et ne serait-il pas possible qu'il employât bientôt une punition plus sévère ? L'évêque devait avoir devant les yeux le Roi du ciel et non celui de la terre, et agir selon la justice, sans acception de personnes. Le roi devra avant tout reprendre son épouse légitime ; ce ne sera qu'après qu'il aura rempli cette condition que le Saint-Père pourra entendre ses plaintes, si elles sont fondées [2].

[1] Hurter, l. 2. — [2] Innoc., l. 1, *epist.* 4.

Innocent venait d'être sacré, lorsqu'il apprit que les paroles de l'évêque avaient retenti en vain aux oreilles du roi. Alors ce Pontife écrit lui-même à Philippe : il lui rappelle la reconnaissance qu'il porte à la France pour l'instruction qu'il y a puisée ; l'affection qu'il a pour la famille royale, qui dans les plus grands orages ne s'est jamais séparée de l'Église romaine ; son dévouement à la personne du roi, et le soin avec lequel il veille sur son salut. Il lui dit qu'il connaît tout ce qui s'est passé au sujet de sa séparation d'avec Ingelburge ; il lui représente que déjà plusieurs nobles prenaient exemple sur lui, et se séparaient de leurs femmes ; il lui fait sentir combien une pareille conduite tendait à faire mépriser l'Église romaine. Il le prie de retourner vers Dieu, d'éloigner celle qui, aux yeux de l'Église, n'est que sa concubine, et de reprendre sa femme légitime, ajoutant qu'il ne pourrait nulle part en trouver une plus noble et plus vertueuse. Si le roi, termine Innocent, refuse d'écouter ce dernier avertissement, alors il sera forcé, quelque douleur qu'il en éprouve, de lever contre lui sa main apostolique, ce dont personne ne pourra le détourner, dans la ferme persuasion qu'il est obligé de faire son devoir [1].

Le bouillant Philippe, nullement accoutumé à supporter des contradictions, ne tint compte d'aucune remontrance, et mit autant d'opiniâtreté dans l'éloignement d'Ingelburge que de persévérance dans son attachement pour Agnès de Méranie. Il répliqua, à la vérité, à l'écrit du Pape ; mais l'affaire n'avança pas. Pierre de Capoue, envoyé au mois de septembre 1198 en France, en qualité de légat pour engager les Chrétiens d'aller en terre sainte combattre les infidèles, reçut d'Innocent, à son départ, des ordres positifs relativement au divorce. Il devait encore une fois renouveler ses remontrances au roi, et le menacer d'interdit si, dans le délai d'un mois, il n'avait pas ramené l'infortunée princesse de Danemark au milieu de sa cour. Tous les ecclésiastiques du royaume reçurent l'ordre d'observer exactement l'interdit, dans le cas où il serait prononcé. Enfin, Innocent écrivit de nouveau à Philippe ; le conjurant de penser à la colère de Dieu, de cesser d'écouter les conseils pernicieux de ses courtisans, de suivre ses avertissements paternels, et d'éviter ainsi qu'on parlât mal du Pape et du roi [2].

Ces remontrances ne produisant aucun effet, Innocent écrivit, au mois d'octobre, à tout le clergé français, pour lui faire connaître avec quelle circonspection il cherche à aborder l'affaire relative à ce divorce, pour qu'il ne puisse pas être accusé de vouloir plaire aux

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 171. — [2] Ibid., *epist.* 347 et 348.

hommes plutôt qu'à Dieu. Combien, d'autre part, il lui est pénible de s'élever contre un roi qu'il aime particulièrement. Mais le devoir de ses fonctions pastorales, sa gratitude envers Dieu qui l'a placé entre les princes et même au-dessus, l'obligation de rendre justice à ceux qui la demandent et de ramener dans le droit chemin ceux qui s'égarent, le salut des âmes confiées à ses soins, et l'espoir que le malade ne s'irritera ni contre le remède ni contre le médecin, lui font surmonter les appréhensions qu'il éprouve. C'est en vain que, depuis son avénement, il a employé la douceur pour convaincre le roi et pour le déterminer à se réconcilier avec son épouse. Pourquoi ne cherche-t-il pas ce qui est juste et honorable? pourquoi n'évite-t-il point ce qui est injuste et damnable? pourquoi met-il son âme en danger et donne-t-il du scandale? Cependant nous ne voulons ni désespérer de sa guérison, ni laisser inaccomplie l'œuvre que nous avons commencée. Notre légat l'exhortera encore une fois; mais si le roi dédaigne de l'écouter, il prononcera l'interdit. Nous vous ordonnons, continue-t-il, au nom du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, par l'autorité que nous tenons des apôtres Pierre et Paul, et en vertu de l'obéissance que vous nous devez, de vous soumettre à la sentence, de vous abstenir de toutes fonctions ecclésiastiques, sous peine de perdre votre dignité et votre emploi. Plein de confiance dans votre sagesse et dans votre dignité, persuadé que vous n'êtes point de ces chiens muets qui ne savent aboyer, nous vous recommandons, à vous, archevêques, évêques et abbés, de chercher, par de constantes exhortations, à changer les sentiments du roi. C'est à regret que nous l'affligeons, c'est à regret que nous recourons aux rigueurs de l'Église, et ce n'est qu'autant que la blessure ne peut être guérie autrement que nous emploierons ces moyens. Nous aimons mieux qu'il fasse droit à nos représentations. Vous devez déployer d'autant plus de zèle dans cette circonstance, que plusieurs d'entre vous sont accusés, par l'opinion publique, d'avoir prêté la main au désordre dont il est question [1].

Ni les représentations, ni les menaces du cardinal Pierre, ni les conseils du clergé, agissant suivant les ordres de leur chef, ne purent fléchir l'opiniâtreté du roi et détourner de sa personne et de son pays la sévère sentence qui allait les frapper. Il était impossible au cardinal de ne pas aller en avant dans cette affaire; les ordres de Rome étaient trop précis. Il convoque un concile à Dijon pour la fête de Saint-Nicolas de l'année 1199. Les archevêques de Lyon, de Reims, de Besançon, de Vienne, dix-huit évêques, un grand nombre d'abbés

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 197.

y assistent. Deux abbés, chargés d'inviter le roi à l'assemblée, avaient été repoussés de son château par des hommes armés. Cependant deux délégués se présentent en son nom, et sont chargés de déclarer nulle toute décision et d'en appeler à Rome, où Philippe envoie effectivement une ambassade. Mais on avait pris des dispositions à cet égard, ainsi que cela se pratiquait de la part du Saint-Siége chaque fois que les faits étaient évidents, que les objections ne pouvaient occasionner que des délais sans faire mieux connaître l'affaire, et que tous les moyens étaient épuisés : le cardinal avait l'ordre positif de n'avoir égard à aucun appel.

Au septième jour de l'assemblée, vers minuit, le son lugubre des cloches annonça l'état d'un homme luttant contre la mort. Les évêques et les prêtres se rendirent en silence dans la cathédrale, à la lueur des flambeaux. Les chanoines élevèrent, pour la dernière fois, leurs prières vers le Père de toute miséricorde, en faveur des pécheurs, en entonnant le chant funèbre : Seigneur, ayez pitié de nous ! Un voile couvrait le Christ. Les reliques des saints avaient été transportées dans les souterrains ; les flammes avaient consumé les derniers restes du pain sacré. Alors le légat, couvert de l'étole violette, ainsi que c'était l'usage au jour de la passion du Rédempteur, s'avança devant tout le peuple réuni, et prononça, au nom de Jésus-Christ, l'interdit sur tout ce qui était du ressort du roi de France, aussi longtemps qu'il ne renoncerait point à son commerce adultère avec Agnès de Méranie. Des gémissements, interrompus par les sanglots des femmes, des vieillards et des enfants, retentirent sous les voûtes de l'église ; le grand jour du jugement semblait arrivé, et désormais les fidèles devaient paraître devant Dieu, sans que l'intercession de l'Église vînt les consoler [1].

Le légat défendit que l'interdit fût publié avant le vingtième jour après la fête de Noël. Il espérait que la certitude de la punition dont Philippe était menacé l'amènerait à d'autres sentiments ; ou bien il voulait avoir le temps de se soustraire aux persécutions dont le roi, dans un premier mouvement de colère, pourrait le rendre l'objet [2].

Le délai entre le prononcé et l'exécution de l'interdit touchait à son terme, sans que Philippe eût essayé d'en détourner l'effet. Le légat se rendit à Vienne, autrefois royaume de Bourgogne, mais relevant alors de l'empereur d'Allemagne. Là il convoqua une nouvelle assemblée d'ecclésiastiques et rendit public l'interdit prononcé à Dijon. Tous les prélats du royaume reçurent l'ordre de le publier dans

[1] *De legat. miss. in Franc.*, dans Duchesne, t. 5, p. 754. Hurter, l. 4. — *Gesta*, c. 51.

leur diocèse, et de veiller sévèrement à son exécution. Si un évêque y agissait contrairement, il serait par là même suspendu de ses fonctions et aurait à se justifier personnellement de cette désobéissance devant la Saint-Siége, à la première fête de l'Ascension [1].

Le troisième jour après la Chandeleur, 1200, l'interdit fut mis à exécution dans presque tous les diocèses du royaume. La plupart des évêques, des chapitres et des curés considéraient les obligations de leur charge spirituelle comme étant plus sacrées que les égards qu'ils devaient au roi ; ils reçurent plus tard, pour cette conduite, des marques de bienveillance de la part du Saint-Siége. Le deuil se répandit sur le pays ; c'est avec douleur que les historiens mentionnent cette période : le Chrétien n'abordait le Chrétien qu'en soupirant. Des fidèles passaient en Normandie et dans d'autres possessions appartenant au roi d'Angleterre, uniquement pour jouir des consolations de l'Église. Ce fut à Rouen que le comte de Ponthieu, qui épousa la plus jeune sœur de Philippe, reçut la bénédiction nuptiale. Dans plusieurs contrées le peuple se souleva, voulant forcer les évêques et les prêtres à ouvrir les églises et à célébrer les saints mystères. L'interdit ne convenait même pas à tous les ecclésiastiques ; quelques-uns continuaient à célébrer le service divin, d'autres disaient que la conduite du Pape était inouïe ; mais les autres ne se laissaient toucher ni par la flatterie, ni par la crainte ; dans ce nombre se distinguait Pierre d'Arras, auparavant abbé de Cîteaux. Le Pape leur donna à tous de grands éloges. En vain quelques évêques et quelques chapitres essayèrent-ils de différer l'exécution de la sentence et de faire des représentations à Innocent, l'assurant que le bruit seul de l'interdit mettait le peuple en mouvement ; que celui-ci réclamait à grands cris ses autels, ses saints et ses jours de fête ; qu'il était impossible de résister à ses pieuses instances. Le Pape répondit : « Ce sont de vaines excuses, ils doivent obéir ; l'Église a été trop longtemps outragée par le scandale public. Depuis notre élection, nous avons suffisamment exhorté le roi à éloigner celle qui est l'objet de ce scandale, et à reprendre son épouse légitime, lui déclarant en même temps que nous étions disposé à lui rendre justice et à écouter de bonnes raisons. Le roi a bravé tout ; le remède que nous employons maintenant est amer ; mais à de grands maux il faut de grands remèdes [2]. » Les évêques obéirent, et toute la France fut privée de la célébration du service divin.

Cependant l'évêque Hugues d'Auxerre préféra la faveur du roi à

[1] *Gesta*, c. 57. — [2] *Lettre au clergé de France*, 5 *id. mart. Ep. app.*, l. 1, *epist.* 9.

son devoir. Aussi fut-il le seul qui ne ressentit pas les effets de la colère de Philippe, qui éclata alors contre le clergé. D'autres évêques, chanoines et curés furent chassés violemment de leurs églises et dépouillés de leurs dignités, de leurs revenus et de leurs biens; quelques-uns se sauvèrent spontanément. L'évêque de Paris fut jeté hors de sa maison par les satellites du roi, qui lui enlevèrent ses chevaux, ses vêtements et ses meubles. L'évêque de Senlis éprouva le même sort et n'échappa que par la fuite à un traitement plus cruel. Ingelburge ne fut pas plus ménagée. Le roi fit arracher de son couvent cette reine délaissée, qui était entièrement adonnée aux prières et aux œuvres de piété, et la fit soumettre à une dure captivité dans le château fort d'Étampes, près de Paris. Si, dans cette circonstance, le roi eût épargné son peuple, celui-ci se fût peut-être rangé de son côté; mais la fureur semblait l'avoir aveuglé à un tel point, qu'au même moment où il persécutait le clergé il rétrécissait les possessions de la noblesse et accablait d'impôts exorbitants les bourgeois des villes; et, comme si tous les liens qui lient les sujets à leur roi devaient être rompus, il afferma la perception de ces mêmes impôts aux Juifs, qu'il avait chassés d'abord et puis fait revenir, et qui étaient d'ailleurs généralement détestés. L'attachement aux biens célestes et aux biens terrestres occasionna des murmures contre celui qui provoquait la perte de ces biens. Les barons prirent les armes; les serviteurs du roi refusèrent de le servir et le fuirent comme un homme auquel le Tout-Puissant avait enlevé sa grâce.

Cependant Innocent n'avait pas encore employé le châtiment le plus rigoureux, celui d'excommunier personnellement le roi et Agnès. On donna au Pape le conseil de prononcer, au lieu de l'interdit général, l'interdit particulier du roi, attendu qu'il vaut mieux faire périr un seul homme, que de laisser tout un peuple se corrompre. Philippe avait peut-être redouté cette mesure; car on la regardait comme plus sévère, et par cela même comme plus efficace. La crainte de la voir employée avait pu le rendre plus souple. D'ailleurs il avait devant les yeux l'exemple du comte d'Auxerre. Celui-ci avait été exclu plusieurs fois de la communion de l'Église, à cause des persécutions qu'il lui avait fait éprouver; aussi, toutes les fois qu'il entrait en ville, le son d'une cloche en donnait avis; alors le service divin ne devait être célébré qu'en silence, et quand il quittait la ville, la cloche annonçait que l'on continuait le service divin comme à l'ordinaire. D'après cette disposition, le comte ne pouvait ni entrer ni sortir sans être insulté ou sans entendre les murmures du peuple. Ce qui est certain, c'est qu'Innocent fit sonner bien haut sa

manière d'agir en cette circonstance, où il n'a pas, comme l'avait fait autrefois le pape Nicolas à l'égard du roi Lothaire et des archevêques, prononcé l'excommunication contre Philippe, contre Agnès et contre l'archevêque de Reims, et où il ne les a pas privés du service divin et des sacrements [1].

Le roi ne put résister plus longtemps à la sévérité de l'Église. Il envoya quelques prêtres et quelques chevaliers à Innocent, chargés de se plaindre du légat et de déclarer qu'il était disposé à comparaître devant des juges nommés par le Saint-Siége, et à se soumettre à leur sentence. « A quelle sentence? demanda Innocent. Est-ce à la sentence déjà rendue, ou bien s'agit-il d'une nouvelle? Le roi connaît la première : qu'il éloigne sa concubine, qu'il reprenne la reine, qu'il rétablisse dans leurs droits les évêques et les prélats expulsés par lui, qu'il les dédommage de leurs pertes, et alors l'interdit sera levé. S'il veut un second jugement, un nouvel examen de la parenté, qu'il donne caution, et qu'il exécute le reste. » Cette réponse serra le cœur d'Agnès; le roi devint furieux : « Je veux me faire infidèle! s'écria-t-il; que Saladin était heureux, il n'avait point de Pape! » Il s'agissait, en effet, d'abandonner la femme qu'il aimait du plus profond de son cœur, et de reprendre celle pour laquelle il éprouvait une aversion insurmontable [2].

Il convoqua les prélats et les seigneurs du royaume pour délibérer avec eux. Agnès parut devant cette assemblée, pâle, consumée par le chagrin et par les fatigues d'une grossesse difficile; cette jeunesse pleine de vie et cette grâce avec laquelle elle avait distribué les prix aux vainqueurs dans les tournois avaient disparu. De même que la veuve d'Hector, dit un poëte du temps, elle eût ému toute l'armée des Grecs [3].

Les barons gardaient un morne silence; Philippe leur demanda ce qu'il devait faire. « Obéir au Saint-Père, éloigner Agnès et reprendre Ingelburge. » Telle fut leur réponse. Il se tourna alors vers son oncle, l'archevêque de Reims, et lui demanda s'il était vrai que le Pape lui avait écrit que la sentence de divorce, prononcée par lui, n'était qu'une farce. L'archevêque ne put le nier, et le roi lui dit : Vous êtes donc un insensé et un sot pour avoir rendu une semblable sentence.

Le roi envoya une nouvelle ambassade à Rome, avec prière pressante de lever l'interdit et d'examiner ses objections. Agnès supplie de son côté. Le Pape demeure inflexible. « Semblable à

[1] Innoc., l. 5, *epist.* 49; l. 11, *epist.* 182. Hurter, l. 4. — [2] *Gesta*, c. 53. — [3] Guill. *Brit.*

l'homme qui est placé sur le terrain du devoir, dit son historien protestant, ni les prières ni les menaces ne peuvent l'ébranler. C'est cette fermeté qui a maintenu l'influence du christianisme en Occident, qui a fondé la domination universelle de Rome, et placé, uniquement par la puissance victorieuse d'une idée supérieure, le Siége apostolique au-dessus des trônes des rois. Si le christianisme n'a pas été refoulé comme une secte dans un coin du globe; s'il n'a pas été réduit à une simple formule, comme la religion des Indous, ou s'il n'a point perdu de son énergie européenne au sein des voluptés de l'Orient, on le doit à la vigilance, à la sévérité des Pontifes romains, à leurs soins constants de maintenir l'unité au sein de l'Église [1]. »

Philippe se soumet enfin. Sur quoi Innocent envoie au roi son confident et son cousin, le cardinal-évêque Octavien d'Ostie, homme versé dans les affaires et dans le droit, habile, fin, agréable, lié avec les personnes les plus distinguées de cette époque, déjà connu en France, et se vantant même d'être parent de Philippe. Le Pape ne céda rien de ses premières conditions; car le légat reçut l'ordre d'exiger la pleine satisfaction des dommages soufferts par le clergé, l'éloignement de la concubine, son bannissement du royaume, la réintégration solennelle de la reine, et le serment, sous caution, que Philippe ne s'en séparerait plus sans un jugement de l'Église. Ce n'est qu'autant que ces conditions seront remplies, qu'Innocent consent à faire lever l'interdit, se réservant néanmoins de punir ceux qui ne l'ont point observé. Mais si le roi, contrairement à ses exhortations, persiste dans sa demande du divorce, alors le légat devra fixer un délai irrévocable de six mois, après l'expiration duquel commencera le procès. Pendant cet intervalle, le roi de Danemark peut envoyer, dans un lieu convenable pour les deux parties, et sous le sauf-conduit du pape et du roi, des mandataires, des témoins, et tout ce qu'il jugera utile pour la défense de sa sœur. Le cardinal Jean Colonna, du titre de Saint-Prisque, était chargé d'accompagner le légat; il devait, de concert avec lui et avec plusieurs hommes pieux et savants, soumettre l'affaire à un examen rigoureux et approfondi, afin d'éloigner tout soupçon de partialité, de protéger la liberté et la sécurité de la reine, et de décider selon le droit et la justice. Philippe devait avoir la faculté d'abandonner sa première épouse, de conserver celle qu'il affectionnait, si, après un mûr examen, le conseil était de cet avis [2].

Ce fut au milieu de l'été 1206 que les cardinaux se mirent en route. Ils traversèrent la France comme des triomphateurs, rencon-

[1] Hurter, l. 4. — [2] *Gesta*, c. 54. — Innoc., l. 2, *epist.* 197.

trant en chemin une foule de gens qui, dans leur joie, étaient accourus des parties les plus éloignées du royaume pour se rendre sur leur passage. La joie était bruyante et générale. On les vénérait comme des messagers qui rapportaient les biens les plus précieux. Ce n'est que dans une entrevue particulière qu'ils ont à Vézelai avec les prélats qu'ils leur exposent ce qu'ils attendent d'eux ; ils les trouvent disposés à tout. Philippe, s'étant rendu à Compiègne avec le comte de Flandre et le duc de Brabant, apprend l'arrivée des légats dans son royaume. Il se porte aussitôt à leur rencontre, et les reçoit à Sens avec toutes les marques de l'affection et du respect. Il promet, les larmes aux yeux, de se soumettre aux ordres du Saint-Père ; tellement que ceux qui connaissaient le roi étaient surpris de sa condescendance. Il donne d'abord satisfaction aux ecclésiastiques qui avaient éprouvé des dommages, accorde ensuite à plusieurs églises de nouveaux priviléges, et se réconcilie avec les évêques de Paris et de Soissons. Le légat l'exhorte alors à quitter Agnès. La veille de la Nativité de Marie, les cardinaux, le haut clergé et Philippe se réunissent à Saint-Léger, château habité autrefois par les reines, et où les rois avaient donné maintes fêtes. Ingelburge se trouve aussi à cette réunion ; sa santé paraît altérée. Une foule immense attend aux portes le résultat de l'entrevue. Les légats insistent pour que l'affaire soit traitée en public. Leurs représentations paraissent d'abord faire peu d'impression sur le roi, et plusieurs abandonnent déjà l'espoir d'un arrangement à l'amiable. Enfin Philippe consent à faire une visite à la reine, accompagné des légats et d'un autre ecclésiastique. La reine ne l'avait point revu depuis leur séparation ; le roi n'avait non plus entendu parler d'elle, n'ayant point souffert qu'on en fit mention en sa présence. Les traits de son visage trahissent, en entrant chez la reine, le combat antérieur qu'il se livre. « Le Pape me fait violence ! » dit-il. « Non, reprit Ingelburge ; il veut seulement que la justice triomphe ! » Ensuite les cardinaux la font conduire dans l'assemblée publique par trois évêques, avec tous les honneurs dus à son rang ; et Philippe, tout en résistant, cède à contre-cœur aux sollicitations du légat, et la reconnaît pour son épouse et pour reine de France. Un chevalier, qui était le confident du roi et qui avait été envoyé deux fois à Rome, en qualité d'ambassadeur, fit ensuite, en son nom, le serment qu'il la traiterait respectueusement comme reine et comme épouse [1].

Alors les cloches retentirent de nouveau ; on enleva les voiles qui couvraient les images des saints ; les portes du temple s'ouvrirent à

[1] Innoc., l. 3, *epist.* 14.

la foule joyeuse, qui se précipita dans les églises, afin de contempler les sanctuaires fermés depuis si longtemps, afin d'entendre les cantiques et de se livrer aux pratiques du culte religieux. L'interdit avait duré au delà de sept mois ; et cette joie du peuple était aussi consolante pour les prélats, que si le jour était revenu après une nuit obscure, que si la parole avait été rendue aux muets ou l'ouïe aux sourds [1].

Le roi consentit en outre à se séparer d'Agnès. Il ne pouvait l'éloigner du royaume, car elle était près d'accoucher : le lieu où elle se rendit n'était pas assez éloigné de sa propre demeure pour ne point donner matière à des soupçons. Du reste, les prières et la persuasion furent sans effet pour déterminer Philippe à garder la reine auprès de lui et à vivre avec elle comme époux. Il persista dans sa demande de divorce, alléguant constamment le trop proche degré de parenté. Le légat, conformément aux ordres qu'il avait reçus, fixa donc un délai de six mois, de six jours et de six heures pour juger la question à Soissons. Le roi de Danemark et l'archevêque de Lunden en furent officiellement informés, pour qu'ils pussent envoyer des avocats à la reine ; plusieurs ordres monastiques et plusieurs couvents adressèrent des prières à Dieu pour ramener le cœur du roi à de meilleurs sentiments [2].

Le légat Octavien fut accusé auprès du Pape, non sans quelque fondement, de trop de complaisance pour le roi, et de trop peu de fermeté pour que la reine en fût traitée d'une manière convenable à son rang. Le Pape, qui était son ami et son parent, lui en fit des reproches, mais en ami, terminant ainsi sa lettre : « Si le roi pense pouvoir nous tromper, qu'il prenne garde de ne pas se tromper lui-même. Nous donnerons, s'il est nécessaire, notre sang pour le triomphe de la justice et du droit, et, avec l'aide de Dieu, nous n'entreprendrons rien dans cette cause par ruse ou par collusion. Évitez donc tout commerce avec ceux qui, craignant d'être dénoncés, n'osent plaider la cause de la reine. Rappelez-vous de nous avoir dit que cette affaire, dirigée avec prudence, était de nature à augmenter la considération du Saint-Siége, tandis que, conduite avec négligence, elle lui attirerait bien des déboires. Quelle honte, si elle avait une issue insignifiante, et qu'on pût dire : La montagne en travail enfante une souris. Songez à votre devoir envers Dieu, envers nous, envers l'Église ; songez à votre propre salut. Que sont, comparativement à tout cela, les hommes, le roi, les particuliers et la faveur des princes ? Notre bienveillance pour vous n'est pas diminuée ; nous vous

[1] Innoc., l. 3, *epist.* 13 et 14. — [2] *Gesta*, c. 54 et 55, Roger Hoveden.

avons parlé comme un ami parle à son ami ; nous vous prions de donner à la reine des preuves efficaces de votre assistance [1]. »

Le Pape, ayant reconnu que les ordres du Saint-Siége avaient été exécutés incontinent et avec respect, répondit au roi, qui se plaignait qu'on l'avait contraint en cette circonstance : « Il ne s'agit point ici de violence, mais seulement du droit et de la guérison de l'âme. Nous vous engageons amicalement à vous réunir de nouveau à la reine. Où trouvez-vous, en effet, une personne d'une naissance plus élevée, une personne plus pure ? Le témoignage public ne la désigne-t-il pas comme une sainte ? Nous vous engageons encore à remplir les vœux qui vous ont été exprimés depuis longtemps par le Siége apostolique, car ils sont sérieux. Si vous ne les accomplissez pas, alors vous donnerez à la partie adverse un prétexte de ne point répondre sur la question de droit [2]. »

Ce n'était pas tout : le roi devait encore apprendre, sous d'autres rapports, avec quelle fermeté inébranlable et avec quelle sévérité inflexible le Pape était résolu à poursuivre cette affaire. Le Pape se souvint des prélats qui n'avaient point exécuté l'interdit dès le principe. Le gouvernement de l'Église ne pouvait exercer son influence sur la chrétienté qu'autant que ceux qui le dirigeaient seraient animés d'un même esprit, et travailleraient, dans leur position hiérarchique, dans un seul et même but. Innocent, porté à la sévérité par les devoirs de sa charge, et à la douceur par son caractère, s'était réservé de punir lui-même les évêques récalcitrants. Suspendus de leurs fonctions par le légat, l'archevêque de Reims, six évêques et plusieurs abbés furent obligés de comparaître en personne devant le Saint-Siége. Il n'était permis de se faire représenter qu'à ceux qui pouvaient alléguer leur grand âge et leurs infirmités. Ils furent forcés à faire serment de se soumettre aux punitions qui leur seraient infligées par le Siége apostolique, à cause de leur désobéissance à l'interdit, ainsi que de se conformer à la suspension qui avait été prononcée. Ils furent déclarés absous de la suspense ; mais le Pape, par prudence, ne statua rien sur le reste [3].

Le cardinal-évêque d'Ostie avait encore une autre mission : de faire la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Mais quand il arriva sur les lieux, la paix était déjà faite. Les deux monarques avaient eu une entrevue. Le roi Jean avait ajouté à la concession de quelques territoires la main de sa nièce Blanche de Castille, qu'il accordait à Louis, héritier du trône de Philippe. Cette princesse de-

[1] Innoc., l. 3, *epist.* 16, dans Brequigny. L. 6, *epist.* 103, dans Langebek. — [2] L. 8, *epist.* 18. — [3] *Gesta*, c. 56 et 57.

vait apporter des fiefs considérables à son époux, la réversibilité de fiefs encore plus considérables, si Jean venait à mourir sans postérité, plus une somme de vingt mille marcs d'argent. Jean consentait en outre à recevoir du roi l'investiture des domaines situés en France, comme l'avait fait son père Henri II. Philippe promit, de son côté, de rendre tout ce dont il s'était emparé depuis la mort de Richard, et de renoncer à la suzeraineté immédiate sur la Bretagne, à condition que le roi d'Angleterre recevrait le serment de vassalité du jeune duc Arthur [1].

Une foule de personnes s'étaient rassemblées à Soissons, au commencement de mars 1201, curieuses de connaître le résultat des débats qui allaient s'ouvrir touchant le mariage de Philippe et d'Ingelburge, et la décision du légat. Le cardinal Octavien, le roi et Ingelburge arrivèrent à la mi-carême. Le roi de Danemark, Canut, avait également envoyé quelques évêques et d'autres personnages marquants pour plaider la cause de sa sœur. Sans attendre l'arrivée de l'autre légat, le cardinal Jean de Saint-Paul, en ouvrit le concile vers le 2 mars.

Le roi, environné de plusieurs docteurs en droit, se lève et demande la dissolution de son mariage, pour une cause de parenté. Les avocats danois répondent, en faveur de la reine : « Nous fûmes témoins, lorsque vos messagers déclarèrent, en présence d'Ingelburge, que vous ne désiriez rien si ardemment que d'épouser l'illustre fille royale. D'après le consentement du roi de Danemark, ils jurèrent que vous l'épouseriez et la feriez couronner aussitôt après son arrivée en France. Voici l'acte authentique de votre déclaration. Nous vous accusons donc de parjure et de perfidie, et nous en appelons au Pape de la décision du seigneur Octavien; car nous n'avons pas de confiance dans le cardinal, qui est votre cousin [2]. »

Octavien, ayant eu connaissance de cette résolution, pria les envoyés danois d'attendre l'arrivée du cardinal Jean. Ils s'y refusèrent, en disant : Nous en avons appelé, et nous persistons dans cet appel. Ils retournèrent donc dans leur patrie. Jean arriva trois jours après. Ce prélat, qui avait gagné la confiance du Pape par sa droiture, la justifia en refusant les présents offerts par Philippe, et les débats recommencèrent. Les avocats du roi présentèrent les raisons les plus subtiles avec une brillante éloquence; ils espéraient terminer la négociation à la satisfaction de leur maître. Dix évêques et un grand nombre d'abbés parlèrent en faveur d'Ingelburge. On épuisa les preuves de part et d'autre. Déjà on avait consacré plusieurs séances

[1] Rymer, *Acta*. — [2] Roger Hoveden.

à ces débats, quand un ecclésiastique inconnu sortit de la foule et demanda, avec modestie, la permission de prendre la parole. Cette permission lui ayant été accordée par le roi, il attira sur lui l'admiration générale par une chaleureuse improvisation pleine de science et de clarté, dans laquelle il défendit l'innocence opprimée. On regarda comme envoyé du ciel celui qui venait de prendre avec tant de courage la défense d'une femme abandonnée et dont les droits étaient regardés d'avance comme devant être sacrifiés sous l'influence de la force [1].

Les débats duraient déjà depuis près de quinze jours, et le cardinal Jean était sur le point de rendre une sentence, lorsque Philippe-Auguste, qui en connaissait peut-être la teneur, ou qui était fatigué de ces longs délais, ou qui, plutôt, voulait éviter une décision défavorable, fit déclarer un matin, de bonne heure, au grand étonnement des évêques et des cardinaux, qu'il était prêt à reconnaître Ingelburge pour son épouse, et qu'il consentait à ne plus s'en séparer. Déjà il était à cheval devant l'abbaye de Notre-Dame qu'habitait la reine ; il la plaça en croupe derrière lui, afin que chacun fût témoin de la réconciliation, et sortit de la ville, sans prendre congé de personne. Le concile se sépara ; le cardinal Jean partit, Octavien resta. Philippe avait atteint son but, car il avait prévenu une sentence et fait dissoudre l'assemblée. Mais Ingelburge fut de nouveau enfermée dans un vieux château, et les choses restèrent dans leur état primitif. Agnès de Méranie mourut bientôt après, ainsi que l'enfant qu'elle venait de mettre au monde.

Peu de temps après sa mort, Philippe-Auguste s'adressa au Pape, le priant de reconnaître pour descendants légitimes, Philippe et Marie, deux enfants qu'il avait eus d'Agnès. « Le Siége apostolique, dit-il à Innocent, a souvent fermé les yeux sur le défaut de naissance légitime, quand il s'est agi des dignités ecclésiastiques, qui exigent cependant plus de capacité que les affaires temporelles. Vous devez donc accorder d'autant plus volontiers cette faveur à ceux qui la sollicitent, qu'ils ne peuvent s'adresser qu'à vous ; car ils ne reconnaissent pas d'autre supérieur. J'ai aussi un fils unique de ma première femme ; et c'est par suite du divorce prononcé par l'archevêque de Reims, que je me suis cru autorisé à contracter un nouveau mariage. » Innocent accorda la demande du roi, et il déclara même dans l'année, au grand regret de plusieurs seigneurs français, les deux enfants légitimes, et le fils capable de succéder au trône. Le Pape eut véritablement égard à l'acte de divorce prononcé par les

[1] *Gesta*, c. 55.

évêques français, acte sur la foi duquel le roi avait contracté son union avec Agnès ; il eut également égard à la succession de Philippe qui reposait sur un seul fils. Il voulait sans doute prouver par là que son zèle portait sur les actions et non sur les personnes, et que la mort réconciliait tout. Il mit cependant pour réserve que cette concession n'aurait aucune influence sur le différend élevé au sujet du mariage [1].

De France, le cardinal-évêque d'Ostie alla rejoindre le cardinal-évêque de Palestrine, pour le seconder dans la pacification de l'Allemagne. Le 8 juin 1201, Otton de Saxe fit, en leur présence, le serment suivant : « Moi, Otton, par la grâce de Dieu, roi des Romains et toujours auguste, je promets et jure de protéger fidèlement et de toutes mes forces le pape Innocent, ses successeurs et l'Église romaine ; de les maintenir dans leurs possessions, fiefs et droits, tels qu'ils ont été concédés par un grand nombre d'empereurs depuis Louis ; de ne point les troubler dans la possession de ceux qu'ils ont déjà acquis, et de les aider à reconquérir ce qui ne leur aurait pas encore été rendu. Cependant le Pape donnera, de son côté, des ordres pour que ces domaines fournissent à mes frais, si je suis appelé auprès du Siége apostolique pour recevoir la couronne. Je m'engage, en outre, à coopérer avec l'Église romaine à la défense du royaume de Sicile, à témoigner obéissance et respect à mon seigneur le pape Innocent et à ses successeurs, comme le faisaient de tout temps les pieux empereurs catholiques. Je promets de suivre ses avis relativement à la garantie des droits du peuple romain et de la ligue toscane et lombarde, et je me conformerai aux conventions de cette ligue pour ce qui concerne la paix avec le roi de France. Dans le cas où le Saint-Siége se trouverait engagé dans une guerre à cause de moi, je l'appuierai selon les besoins par des secours en argent. Je renouvellerai ce serment de vive voix et par écrit, quand je recevrai la couronne impériale [2]. »

Nous avons déjà vu le manifeste dans lequel Innocent, après avoir examiné la cause des trois compétiteurs, Frédéric de Sicile, Philippe de Souabe et Otton de Saxe, finissait par se déclarer pour ce dernier. Mais la pièce et la décision étaient demeurées secrètes jusqu'à l'an 1201, où le cardinal-évêque de Palestrine les rendit publiques à Cologne ; et proclama publiquement, au nom d'Innocent III, Otton roi des Romains et toujours auguste, menaçant de l'excommunication tous ceux qui s'opposeraient à lui. Les princes présents, tous sans doute partisans d'Otton, remercièrent Dieu et le Pape en poussant des cris de joie.

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 684. — [2] *Registr.*, *epist.* 77.

Les évêques et les seigneurs qui tenaient pour Philippe de Souabe et qui étaient en plus grand nombre que ceux de l'autre parti se plaignirent au Pape de la conduite de son légat. « Les princes ont vu avec peine, disent-ils, l'évêque de Palestrine intervenir, au mépris de tous les droits, dans l'élection de l'empereur romain, que ce soit comme électeur ou comme juge de l'élection. Si c'est comme électeur, il a mis de côté le plus grand nombre des princes et les plus distingués par leur dignité. Il ne pouvait être juge, car l'élection d'un empereur, lorsqu'elle est contestée, n'est pas soumise à la décision d'un supérieur ; elle est du ressort des princes, qui ont à s'arranger suivant leur libre volonté. Voulez-vous vous ériger en juges? alors nous pourrons tourner nos propres armes contre vous, en récusant la validité juridique d'une sentence prononcée en l'absence d'une des parties. Nous avons donc résolu de vous faire connaître, très-saint Père, que nous avons choisi à l'unanimité notre sérénissime seigneur Philippe comme roi des Romains, toujours auguste; nous promettons qu'il ne s'écartera jamais de l'obéissance envers Dieu et le Saint-Siége, et qu'il sera un courageux défenseur de l'Église. Nous espérons donc que, conformément aux devoirs de votre charge, vous ne lui refuserez pas en temps et lieu la faveur de l'onction [1]. »

Les partisans de Philippe de Souabe envoyèrent une députation à Rome porter ces remontrances au Pape. Le roi de France, de son côté, faisait tous ses efforts pour dissiper les préventions d'Innocent contre le duc de Souabe. En attendant, Innocent loua l'évêque de Palestrine sur la manière dont il avait accompli sa mission et dont il avait fait échouer les tentatives du parti opposé. Il l'engageait à persévérer à lier plus étroitement les partisans d'Otton à sa cause et à gagner ses adversaires par sa prudence ; mais, pour fermer la bouche à ceux qui prétendaient que le Pape voulait porter atteinte à la liberté d'élection, il devait constamment répéter que le Saint-Siége ne désirait rien tant que de voir cette liberté dégagée de toute entrave. En effet, ce n'est pas le Pape qui a choisi, il a seulement accordé la faveur à celui qui avait été élu par la majorité et qui avait été légitimement couronné ; car le Saint-Siége est obligé de donner la couronne impériale à celui qui a reçu légitimement la couronne royale. On ne peut lui reprocher de léser les droits de la liberté, puisqu'il a refusé un prince qui a voulu rendre la couronne héréditaire. Ceux qui obéissent aux ordres du Saint-Siége ne doivent pas plus se laisser décourager que les récalcitrants ne doivent espérer de

[1] *Registr.*, *epist.* 61.

pouvoir entreprendre quelque chose, dans leur impiété, contre les droits de l'Église. Presque toute l'Italie qui fait une partie considérable de l'empire, et bien d'autres princes partagent les convictions des princes d'Allemagne, partisans d'Otton [1].

Le Pape cherchait en même temps à raffermir le caractère irrésolu de ce prince. « Vous devez avoir remarqué, lui écrit-il, les soins que j'ai pris et que je prends encore pour assurer le succès de votre cause. N'ai-je pas prévenu plusieurs de vos désirs et adopté, à votre insu, des mesures qui vous étaient utiles ? J'ai fait tout cela dans l'espérance que vous vous conduirez en prince catholique et que vous emploierez tous vos efforts pour contribuer à l'honneur et à l'élévation de l'Église. Mettez en moi, ainsi qu'en Dieu, que je représente sur la terre, toute votre confiance ; car jamais vous ne me verrez hésiter en abandonnant vos intérêts. N'écoutez pas ceux qui cherchent à vous persuader que je veux vous retirer ma bienveillance. C'est en vain que le duc de Souabe a recherché, dès le principe, la protection de l'Église, persuadé qu'elle eût fait pencher la balance. Soyez aussi inébranlable qu'elle. Cherchez à gagner les princes qui vous sont hostiles, à conserver ceux qui vous sont dévoués ; ne vous exposez plus, comme vous l'avez fait autrefois, pour acheter la victoire au prix de la vie, ou pour assurer le succès de votre cause. Soyez convaincu que celui qui a commencé cette affaire avec honneur saura la conduire à bonne fin. Il serait utile d'informer de temps à autre le sénat et le peuple romains, les recteurs de la Lombardie et de la Toscane, les archevêques et les évêques, des progrès de votre cause et du découragement de vos ennemis [2]. »

Innocent écrivit encore des lettres, dans le même but, à une foule d'évêques et de seigneurs. S'il ne parvint point encore à rétablir la paix, au moins réussit-il à ralentir la guerre. En 1201, les négociations suivies dans les assemblées des princes et les tentatives d'un accommodement à l'amiable paraissent avoir rendu moins fréquent que l'année précédente l'emploi des armes. En tout cas, le petit nombre de mouvements militaires qui eurent lieu furent sans résultat important [3].

L'an 1202, les députés des princes qui tenaient pour Philippe de Souabe étant venus à Rome, le Pape leur fit un accueil bienveillant, les admit en audience publique, se fit lire les lettres dont ils étaient porteurs, et prit note des points les plus importants. Il est probable qu'il les discuta plus à fond avec les envoyés, qui, comme il l'assure lui-même positivement [4], finirent par accorder que le droit d'examen

[1] *Registr.*, *epist.* 56. — [2] Ibid., *epist.* 57. — [3] Hurter, l. 5. — [4] *Registr.*, *epist.* 92.

appartenait à celui qui imposait les mains. Le Pape donna à quelques membres de l'ambassade des marques spéciales de sa bienveillance, par la concession de dispenses ou de priviléges pour leurs églises, voulant leur prouver qu'il séparait les hommes des choses.

Tout à l'heure le Pape disait que le duc Otton avait été élu par la majorité, tandis que ses adversaires soutiennent que c'est le duc Philippe qui a pour lui le grand nombre. Ces deux assertions ne sont pas inconciliables. Otton a pu être élu par le plus grand nombre des princes électeurs, Philippe par le plus grand nombre des seigneurs de tout rang ; ou bien, Otton par le plus grand nombre des seigneurs d'Allemagne et d'Italie, Philippe par le plus grand nombre de ceux d'Allemagne ; ou bien encore, Otton par le plus grand nombre réel, Philippe par le plus grand nombre ostensible : car un des plus puissants, le duc de Zæhring, qui tenait extérieurement pour Philippe, son voisin, crainte de lui voir ravager ses terres, écrivait confidentiellement au Pape de ne jamais le reconnaître pour empereur, à cause qu'il était d'une race de persécuteurs de l'Église [1]. Aussi est-ce particulièrement à lui que le Pape adressa la réponse que reçurent tous les partisans de Philippe.

Au grief que, si le légat se présentait comme électeur, il s'immisçait dans une affaire qui ne le regardait pas ; que, s'il était uniquement chargé de vérifier l'élection, il ne devait prononcer aucun jugement en l'absence des parties, le Pape répondit : « Quant à nous, en vertu des devoirs que nous impose la servitude apostolique de rendre à tous la justice, nous ne voulons pas plus que les autres usurpent nos droits, que nous ne voulons nous approprier ceux des princes. Nous reconnaissons donc le droit et le pouvoir d'élire le roi, qui doit être promu plus tard à l'empire ; nous le reconnaissons donc, comme nous le devons, à ceux des princes qui sont connus pour l'avoir par le droit et l'ancienne coutume : d'autant plus que ce droit et ce pouvoir leur sont venus du Siége apostolique, qui a transféré l'empire romain, des Grecs aux Germains, dans la personne de Charlemagne. Mais aussi les princes doivent reconnaître et reconnaissent en effet, que nous avons le droit et le pouvoir d'examiner quelle est la personne élue roi et qui doit être promue à l'empire, puisque c'est nous qui la sacrons et la couronnons ; car c'est une règle générale, que l'examen de la personne appartient à celui qui lui impose les mains. Supposons que les princes n'eussent point été divisés, mais qu'ils eussent été unanimes pour élire un spoliateur des biens de l'Église, un excommunié, un tyran, un insensé, un hérétique, un païen,

[1] *Registr.*, *epist.* 43.

pourrait-on nous contraindre à sacrer et à couronner un tel roi ? Certainement non.

« Pour donc répondre à l'objection des princes, nous soutenons que notre légat n'a exercé ni les droits d'électeur, car il n'a élu ni faire élire personne ; ni les fonctions de juge, car il n'a ni confirmé ni infirmé aucun choix ; mais il a rempli les devoirs d'un rapporteur, annonçant que le duc était indigne de la couronne impériale, que le roi était apte à la recevoir, non en considération des électeurs, mais à cause du mérite des élus. D'ailleurs, plusieurs de ceux qui ont le droit d'élire se sont accordés sur le roi Otton, tandis que les partisans de Philippe l'ont élu en l'absence et au mépris des autres, ce qui est contre la règle ; car c'est une maxime certaine que le mépris d'un électeur nuit plus à l'élection que la contradiction de plusieurs. Ceux-ci ayant donc mérité de perdre un privilége dont ils ont abusé, les autres ont pu, nonobstant cette injure, user de leur droit. D'un autre côté, le duc n'a été couronné ni au lieu ni par la personne qui devait le faire, et le roi l'a été à Aix-la-Chapelle, et par notre vénérable frère, l'archevêque de Cologne. Or, qu'en cas de partage entre les princes nous puissions favoriser l'une des parties, surtout quand l'une et l'autre, comme à présent, nous demandent la consécration et le couronnement, nous le montrons par le droit et par l'exemple. Car si les princes, après avoir été avertis et attendus, ne peuvent ou ne veulent s'accorder, le Siége apostolique restera-t-il sans avocat et sans défenseur, et sera-t-il puni de la faute des princes ? Or, vous savez qu'un partage étant arrivé dans l'élection de Lothaire et de Conrad, le Pontife romain couronna Lothaire, qui demeura empereur, et Conrad se réconcilia avec lui. »

Le Pape rappelle ensuite les raisons qui s'opposaient à l'élection de Philippe ; voici la dernière, qui n'est pas la moins grave : « Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le duc de Souabe obtenait l'empire, la liberté électorale des princes serait anéantie, et on enlèverait aux autres l'espoir de parvenir jamais à l'empire ; car, comme précédemment Frédéric a succédé à Conrad et Henri à Frédéric, si maintenant encore un nouveau Frédéric allait succéder à Philippe ou Philippe à Henri, l'empire serait censé se transmettre, non plus par élection, mais par succession. D'ailleurs, comme beaucoup d'autres princes sont aussi illustres et aussi puissants que lui, on leur porterait préjudice, si l'on venait à s'imaginer qu'on ne peut prendre un empereur dans une autre maison que dans celle de Souabe. Pour nous, rien ne pourra nous faire dévier de notre résolution : nous y persistons ; et, comme vous nous avez souvent donné à entendre, par des lettres, que nous ne devons pas nous montrer favorable au duc, nous

vous exhortons à ne point vous laisser arrêter par le serment que vous lui avez prêté, et à embrasser publiquement et énergiquement la cause d'Otton ; en retour de quoi nous vous accordons notre bienveillance [1]. »

La réponse adressée au roi de France, qui d'abord ne s'était point montré défavorable à Otton, mais qui dans la suite avait fait connaître au Pape, par le marquis de Montferrat, son penchant pour Philippe, contenait l'expression de la bienveillance la plus inviolable pour lui et pour son royaume; elle portait que « le roi et son royaume devaient être sans crainte sur l'élévation d'Otton à l'empire : car le Siége apostolique était pénétré de l'affection la plus vive pour la France et pour son souverain ; il regardait l'exaltation de la France comme son exaltation, la dépression de la France comme sa dépression propre. L'excommunication, le parjure, la persécution contre l'Église sont les motifs qui font refuser la couronne impériale à Philippe ; car celui-ci se regarderait comme déshonoré s'il ne surpassait ses aïeux en méchanceté, et s'il n'en comblait la mesure. En effet, non satisfait de tout ce que son père ainsi que son frère avaient enlevé à l'héritage de Saint-Pierre, il voulait étendre sa puissance jusqu'aux portes de Rome et au delà du Tibre. Or, quelle protection l'Église pourra-t-elle attendre d'un homme qui en est le spoliateur? Le Pape a donc dû être favorable à Otton, puisque, après une élection douteuse, il ne lui a pas été possible de faire un troisième choix, et que d'ailleurs il vaut toujours mieux appliquer les remèdes à temps, que de les chercher au moment où la blessure est devenue trop profonde. Du reste, le roi de France doit se rappeler que le Siége apostolique a exigé d'Otton, par écrit et par serment, l'assurance de s'en rapporter constamment à ses conseils, pour ce qui concerne le royaume de France. Maintenant que le roi est allié à Otton par son fils Louis, héritier du trône, et par plusieurs autres princes, ses parents, il doit être convaincu que la promotion d'Otton lui sera plutôt avantageuse que préjudiciable. D'ailleurs, nous aimons tellement la liberté du royaume de France, que nous défendrions son indépendance et sa dignité de toutes nos forces, non-seulement contre lui, mais contre tout homme qui voudrait y donner atteinte. Le roi de France doit considérer, en outre, que si Philippe de Souabe réussissait à s'adjuger le trône impérial et à enlever à son neveu le royaume de Sicile, il réunirait par là les forces militaires de l'empire aux trésors siciliens, et penserait à subjuguer le royaume de France, comme l'avait projeté, après la conquête de la Sicile, son

[1] *Registr., epist.* 62.

frère l'empereur Henri, qui se vantait qu'il vous forcerait bien à lui jurer fidélité. Il ne doit pas non plus oublier que Philippe, à son retour des pays d'outre-mer, lui a dressé des embûches en Lombardie; que, sauvé par la divine Providence dans cette conjoncture, il serait imprudent de se jeter dans le même péril, et de tenter vainement d'adoucir le tigre. Il lui donne, du reste, à comprendre que sa résolution est ferme et immuable. Son Altesse Royale doit aussi songer quelle valeur et quelle stabilité peut obtenir tout ce qui est en opposition avec le Siége apostolique. De même que le roi de France serait fâché de voir le Pape appuyer contre la France un autre souverain, et spécialement l'empereur, de même le Pape serait affligé de voir le roi de France protéger un ennemi de l'Église romaine dans ses prétentions à la couronne impériale. Le roi de France ne doit jamais abandonner l'Église romaine, pas plus que l'Église romaine n'abandonne le royaume de France [1]. »

Dans ces lettres, Innocent III signale le grand péril de l'Église et de l'Europe.

L'empereur allemand est le seul souverain, le seul propriétaire légitime de tout le monde. Il est la loi vivante, de laquelle dérivent tous les droits subalternes des princes et des particuliers. Tout ce qui est contraire à ces principes, est injuste et doit être réformé de gré ou de force. Telle était la religion politique des empereurs de la maison de Souabe: plan applicable aux princes et aux peuples, comme à l'Église. Si ce plan n'eût pas rencontré une opposition insurmontable, les rois d'Espagne, d'Angleterre, de France, de Danemark, de Suède, de Norwége, de Hongrie et d'ailleurs n'étaient plus que les très-humbles vassaux de l'empire allemand; et cet empire, devenu héréditaire, ces rois de l'Europe, ainsi que les princes libres d'Allemagne, n'étaient plus que les premiers bourgeois, les premiers sujets, les premiers serviteurs, pour ne pas dire les premiers esclaves de l'unique souverain de l'Europe et du monde. Qui donc a prévu et prévenu cet immense danger? Ce ne sont pas les rois. Ils étaient le plus souvent trop occupés à se brouiller, ou avec leurs femmes, ou avec leurs voisins, pour prendre garde au péril qui les menaçait tous. Le Pontife romain y veillait pour eux et pour leurs peuples. Oui, l'histoire ne peut assez le redire, c'est au Pontife romain que les rois et les royaumes d'Espagne, d'Angleterre, de France, de Danemark, de Suède doivent leur liberté et leur indépendance; c'est au Pontife romain que, particulièrement, cette multitude de princes d'Allemagne, y compris les rois de Bavière, de Wurtemberg, de

[1] *Registr., epist.* 64.

Hollande, de Prusse et l'empereur d'Autriche, doivent d'être encore des princes souverains ou libres, et de pouvoir envoyer leurs enfants trôner dans les différents royaumes de la chrétienté. Si les Pontifes romains avaient permis que l'empire d'Allemagne devînt héréditaire, au lieu de demeurer électif, il n'y aurait dans toute l'Allemagne qu'une famille souveraine, non plus que dans toute la Russie. Les rois et les peuples ne le comprennent ou n'y pensent pas plus que les historiens. Quant aux intérêts généraux de l'humanité chrétienne, base première du bonheur des peuples et des rois, et les rois et les peuples ont toujours été et sont toujours mineurs et enfants ; il faut toujours que le père de la grande famille, le père de la chrétienté, ait de l'intelligence et de la prévoyance pour tout le monde, sauf à ne recueillir, pendant des siècles, que l'oubli, l'ingratitude, la calomnie. Telle est en effet l'histoire, même parmi les catholiques, je dirais presque surtout parmi les catholiques ; car il faut que les protestants viennent nous ouvrir les yeux sur nos préventions envers l'Église, notre mère. Le protestantisme était peut-être nécessaire pour cela : nous n'en aurions pas cru des amis !

« Quant à Innocent III, dit son historien protestant, la contradiction qu'il rencontrait ne servait qu'à le rendre plus persévérant et plus inébranlable dans ses résolutions. Plus les difficultés se multipliaient, plus il mettait d'activité à menacer, à avertir, à encourager et à unir ses forces. De tout temps les grands hommes ont tenté la lutte contre les événements extraordinaires, quand d'autres leur ont cédé. Sans cette résistance, le christianisme fût resté une secte juive ou un simple ordre religieux, propagé dans l'obscurité et dans un coin de la terre ; et l'humanité n'eût jamais admiré la plus grande merveille de son histoire, le grain de sénevé devenu un arbre immense, à l'ombre de qui viennent demeurer les oiseaux du ciel[1]. »

De l'an 1201 à 1208, les hostilités continuèrent en Allemagne entre les deux parties, mais aussi des négociations pour la paix. En 1203, Otton eut quelques avantages militaires sur son rival ; mais l'année suivante il se vit abandonné par son propre frère Henri et par l'archevêque Adolphe de Cologne, le principal promoteur de son élection. Tous deux ils passèrent du côté de Philippe, qui se fit couronner une seconde fois à Aix-la-Chapelle, en 1205. Le parti d'Otton allait s'affaiblissant, et celui de son rival se fortifiant. La plupart des princes se tournaient du côté de la fortune, Otton n'avait qu'un ami bien fidèle : le pape Innocent III. Le Pontife ne cessait d'écrire et d'agir en sa faveur : l'archevêque Adolphe de Cologne, qui

[1] Hurter, l. 6.

l'avait trahi et abandonné, fut excommunié, déposé, et remplacé par un autre. Au milieu de toutes ces divisions, Innocent recevait avec bienveillance les ambassades des deux partis, et négociait la paix et la concorde. Ses efforts furent enfin couronnés d'un heureux succès l'an 1208. L'année précédente, il avait ménagé une trêve pour amener la paix. Ses négociateurs étaient le cardinal Hugolin, évêque d'Ostie, et Léon, cardinal du titre de Sainte-Croix. Philippe les reçut à Spire, les traita à ses frais, et convoqua, d'après leur conseil, une diète à Nordhausen. Il se chargea également de fournir aux dépenses de leur voyage. Le bruit courut que des présents en habits précieux, en or et en argent, avaient rendu les légats plus souples ; que, pour ce motif, ils auraient passé légèrement sur la mise en liberté du nouvel archevêque de Cologne, Bruno, condition expresse que le Pape avait mise à la levée de l'excommunication. Ils firent savoir à Otton que son rival était réconcilié avec l'Église, et qu'il pouvait traiter avec lui ; mais Otton, leur présentant les lettres du Pape, qui exigeaient la délivrance de Bruno, leur demanda s'ils avaient suivi ces instructions. Les cardinaux, effrayés par les menaces d'Otton, s'accusèrent près de Philippe d'avoir commis une erreur, et déclarèrent nulle la levée de l'excommunication, au cas où il ne mettrait pas l'archevêque en liberté. Les circonstances étaient pressantes, Philippe céda, et les légats le reçurent de nouveau dans la communion de l'Église, en lui donnant l'absolution. Il fit ensuite serment aux légats d'obéir au Pape sur tous les points qui lui avaient attiré l'excommunication. Innocent, informé du succès des démarches de ses ambassadeurs, envoya le prieur des camaldules au duc, pour le féliciter de ce retour et pour l'assurer de sa bienveillance. Un envoyé extraordinaire, lui mande-t-il, vous fera connaître verbalement nos intentions ultérieures. Mettez donc tout votre zèle à rétablir la tranquillité dans l'empire [1].

Après cette réconciliation, les légats travaillèrent à ramener la paix entre les deux rivaux, car tel était l'objet principal de leur mission. Innocent leur avait donné des instructions positives à cet égard. A cet effet, l'ouverture de la diète eut lieu à Nordhausen. Otton se trouvait dans un château à peu de distance, et les légats, le patriarche d'Aquilée et quelques princes s'y rendirent plusieurs fois pour effectuer le rapprochement ; mais leurs démarches n'eurent, pour le moment, aucun succès.

On convint qu'une nouvelle conférence aurait lieu à Quedlinbourg pour le 15 septembre de la même année 1207. Otton paraît y avoir

[1] *Registr., epist.* 153, 143. Hurter, l. 11.

assisté; mais, outre les légats et les deux prétendants, peu de princes s'y étaient rendus. Les légats firent une proposition tendante à ce qu'Otton épousât Béatrix, fille aînée de Philippe, malgré sa parenté au quatrième degré. Cette princesse recevait en dot le duché d'Allemagne et d'autres propriétés ; Otton renoncerait au titre de roi et reconnaîtrait son beau-père pour souverain. — Otton s'indigna de voir qu'on mettait la couronne à prix. — S'il en est ainsi, disait-il, je suis prêt à donner à Philippe plus que la couronne, car je n'y renoncerai qu'avec la vie [1]. Avec de telles dispositions, un arrangement devenait impossible ; les légats réussirent pourtant à faire conclure une trêve jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante 1208. Philippe promit de licencier son armée, mais il exprima le désir que ses ambassadeurs accompagnassent les cardinaux à Rome [2].

Les cardinaux parurent pour la dernière fois, vers la Saint-André, à la diète d'Augsbourg. Il y fut question de paix et d'accommodement, et il paraît qu'un rapprochement eut lieu sur quelques points, mais l'arrangement définitif devait se faire à Rome. Philippe ayant fait des concessions, les cardinaux accueillirent sa prière en faveur d'Adolphe, archevêque déposé de Cologne, qui était de plus sous le poids de l'excommunication ; mais ils y mirent pour condition que ce prélat se rendrait à Rome pour y implorer sa grâce. Les affaires terminées, les légats passèrent les Alpes, accompagnés de Bruno, nouvel archevêque de Cologne, du patriarche d'Aquilée et d'autres personnages marquants, qui étaient chargés d'achever, au nom de Philippe, l'œuvre de la paix, et de terminer en présence du Pape les négociations relatives à la possession de la couronne impériale [3].

La députation envoyée à Rome par le duc de Souabe arriva dans cette ville avec les cardinaux qui revenaient d'Allemagne. Elle était chargée de terminer la convention déjà entamée sur la dignité impériale, et de négocier au sujet du sacre de Philippe et de la réintégration de l'archevêque de Cologne. Ce dernier se rendit lui-même comme suppliant auprès du Siége apostolique; et le Pape, toujours bienveillant et miséricordieux en présence du repentir, lui donna le baiser de paix, sans revenir cependant sur les ordres donnés relativement à Bruno, qui fut confirmé archevêque de Cologne à sa place. Le Pape confirma de même Sigefroi archevêque de Mayence. Au même temps, les négociations entamées avec Philippe pour la paix et un accommodement suivaient leur cours. Le Pape, voyant l'état de bouleversement dans lequel se trouvait l'empire, et les suites funestes qu'aurait la prolongation d'un pareil état de choses

[1] Otto de S. Blas., c. 18. — [2] *Registr.*, *epist.* 152. — [3] Godofr. Monach.

pour l'Église, considérant la faiblesse d'Otton et les devoirs qui lui étaient imposés comme chef de l'Église universelle, sacrifia enfin, après en avoir délibéré avec ses conseillers intimes, l'aversion qu'il éprouvait pour la maison de Souabe, à la paix du pays, au repos de la chrétienté, et peut-être à de plus vastes projets contre les ennemis de la foi, approuva les conventions conclues entre les légats et Philippe, et les renvoya en Allemagne pour terminer cette affaire [1].

Otton et Philippe exerçaient encore tous deux des droits souverains; mais presque tous les princes qui avaient d'abord embrassé le parti d'Otton étaient passés du côté de Philippe, avec la conviction que le pouvoir resterait à ce dernier. D'Aix-la-Chapelle, où il tint pendant huit jours, à la Pentecôte, une cour brillante, Philippe ordonna la levée d'une armée nombreuse pour l'époque de la Saint-Jean, jour auquel la trêve expirait, afin de marcher contre Brunswick, où se trouvait son rival. Otton fit de son côté des préparatifs, et munit ses villes et ses châteaux de vivres et de munitions.

Tout souriait à Philippe. Il habitait Bamberg depuis le commencement de juin 1208. Cette ville était désignée comme lieu de rassemblement à ses troupes. Le 21 du mois il avait célébré avec une grande pompe les fiançailles d'une de ses nièces avec le duc de Méranie. Il avait promis une de ses propres filles à un de ses plus braves guerriers, Otton de Wittelsbach, comte palatin de Bavière. Mais le voyant un homme farouche et immoral, il se repentit de sa promesse, et lui refusa sa fille sous prétexte de parenté. Otton, se voyant repoussé, reporta ses vœux sur la fille du duc de Pologne, et pria Philippe d'assurer, en considération de ses services, le succès de sa demande, en apposant son sceau au bas de la lettre dans laquelle il demandait la jeune fille en mariage. Philippe le lui ayant promis, Otton de Wittelsbach lui remit sa lettre. Philippe en fit secrètement changer la teneur, et y ordonna la mort de celui qui la porterait à son adresse. Otton, ayant découvert le secret, entra chez Philippe, prit l'épée d'un page, et l'inclina par manière de salut. « Dépose ton épée, lui dit Philippe en l'apercevant; tu n'en a pas besoin ici. — Elle m'est nécessaire pour me venger de ta perfidie, » répondit Otton en lui portant un coup si terrible, qu'il en mourut quelques moments après. Ainsi finit ce prince, à l'âge de trente-quatre ans, quand, après dix ans de dissensions, les princes et les seigneurs s'étaient soumis à lui; quand il était réconcilié avec le Pape, et qu'il avait l'espérance fondée de trouver le terme d'une lutte si longue et si orageuse dans la tranquille possession de la couronne.

[1] Innoc., l. 11, *epist.* 99. Lunig, *Spicil. eccl.*, l. 3, etc. Hurter, l. 12.

Aussitôt après la mort de Philippe, Otton de Saxe s'adressa au Pape, le priant de mettre la dernière main à son œuvre, et d'employer près des princes toute son influence; mais Innocent l'avait prévenu. Dès que ses légats lui eurent annoncé la mort de Philippe, il prit des mesures convenables à l'accomplissement de ses vœux et de ceux d'Otton. Dans une lettre qu'il écrivit à ce prince, il l'assura de sa bienveillance inaltérable, bienveillance dont il lui avait donné des preuves lorsqu'il était abandonné de tous ses partisans, et lui annonça qu'il allait agir pour son élévation auprès des princes.

« Mais, mon cher fils, était-il dit dans cette lettre, soyez affable et bon envers tout le monde; recevez chacun avec honneur et grâce; évitez les propos désobligeants et les actions qui pourraient offenser; accordez avec facilité, et ne soyez pas avare de promesses. Dans les deux cas, tenez scrupuleusement votre parole; car si vous donnez, vous ne donnez pas un pour mille, et cependant vous recevez mille pour un. Accordez des garanties suffisantes aux princes temporels et spirituels; rassurez-les contre toute crainte; que tous vos actes soient empreints d'une dignité et d'une sagesse royales; veillez sur votre personne; ne soyez pas nonchalant, afin d'avoir l'œil à tout [1].

Le Pape représenta à tous les archevêques d'Allemagne qu'il était du devoir du chef de l'Église d'empêcher une nouvelle scission. Il les engagea donc à rétablir la paix et à s'opposer à l'élection d'un nouveau roi, dans la crainte que le dernier scandale ne devînt pire que le premier. Il leur interdit, sous peine d'excommunication, de conférer la couronne et l'onction à un autre prince, et menaça de la perte de leur dignité ceux qui contreviendraient à cet ordre. Il adressa la même recommandation à tous les princes spirituels et temporels de l'empire [2].

En attendant une diète générale, les grands de la Saxe, de la Thuringe et de plusieurs contrées de l'Allemagne orientale se réunirent dans une diète particulière, où l'archevêque de Magdebourg, prenant la parole, déclara, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, Otton roi des Germains et toujours auguste. Son suffrage fut suivi de tous les autres.

Le jour de la Saint-Martin 1208, la ville impériale de Francfort reçut enfin dans ses murs une assemblée nombreuse et distinguée, composée de cinquante princes, d'une foule de grands seigneurs et de nobles. Depuis bien des années, les habitants de cette ville n'avaient vu une réunion aussi brillante. Un grand nombre de princes et surtout les ecclésiastiques, redoutant une nouvelle scission et de

[1] *Registr.*, *epist.* 153. — [2] *Registr.*, *epist.* 154-158.

nouveaux malheurs pour leurs églises, ne savaient encore sur qui fixer leur choix. Ils prièrent donc le Pape de leur désigner celui qu'il verrait avec plus de plaisir appelé au trône. Innocent leur fit connaître qu'il regardait l'élévation d'Otton comme la plus avantageuse[1]. Tous, d'un commun accord, proclamèrent roi Otton, quatrième du nom. C'était la troisième fois qu'il avait été élu. L'évêque de Spire, qui était chancelier de l'empire, lui ayant fait promettre de le maintenir dans sa charge, lui remit la couronne et la lance impériales, qu'il avait conservées jusqu'alors au château de Trifels. Il lui remit ensuite, comme dot de Béatrix, fille de Philippe, l'héritage laissé par ce dernier, et qui se composait d'un grand nombre de domaines, de trésors, et de trois cent cinquante châteaux.

La jeune princesse, âgée de douze ans, et conduite par l'évêque de Spire, se présenta alors à l'assemblée. Elle se plaignit si amèrement aux princes de l'empire, en versant d'abondantes larmes, de l'attentat commis par le comte palatin, qui avait assassiné son père dans son propre palais, et l'avait ainsi laissée orpheline, que tous les assistants pleurèrent avec elle. « Si un pareil crime demeure impuni, dit-elle, tout souverain devra constamment trembler pour ses jours. » Des princes, se joignant à la jeune fille, invitèrent Otton à faire droit à ses plaintes. Aussi l'assemblée rendit-elle, d'après les lois bavaroises, une sentence qui mit au ban de l'empire le meurtrier et tous ses complices. On les déclara déchus de leurs fiefs et dignités, qui passèrent en d'autres mains; leurs propriétés patrimoniales seules devaient être remises à leurs héritiers. La décision de la diète fut exécutée et tous les meurtriers mis à mort.

On régla ensuite les affaires de l'empire. Le roi d'abord, puis chaque prince, jurèrent de maintenir la paix tant sur terre que sur mer, d'abolir toute taxe illégalement introduite, et d'observer les lois et les institutions qui régissaient l'empire au temps de Charlemagne. On assura la tranquillité de l'empire et la sécurité du commerce, et on arrêta que les nobles, tout aussi bien que les roturiers, seraient désormais punis pour les brigandages auxquels ils se livreraient sur les routes. Pour les attentats contre les personnes, il fut décidé que, le couteau étant une arme dont se servent les traîtres, celui qui en blesserait une personne aurait la tête tranchée; que celui qui occasionnerait une blessure avec l'épée aurait la main coupée. Enfin Otton s'engagea à protéger le Saint-Siége.

Pour prévenir des tentatives semblables à celles de la maison des Hohenstauffen, qui avait voulu rendre la dignité impériale hérédi-

[1] *Registr.*, *epist.* 167 et 168.

taire, il fut statué que la naissance ne conférait pas des droits à la couronne; que les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, et le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg, ces derniers en qualité de princes temporels, choisiraient l'empereur; et, que dans le cas où ils ne tomberaient pas d'accord, ils auraient la faculté de s'adjoindre le roi de Bohême. Enfin Otton, se conformant au conseil du Pape et de l'archevêque de Magdebourg, accorda des amnisties et des faveurs, ainsi qu'il l'avait autrefois promis au chef de l'Église [1].

[1] Hurter, l. 12. Otto de S. Blas. Godofr. Monach. — *Chron. Ursp.*, etc.

§ III.

SOLLICITUDE PARTICULIÈRE D'INNOCENT III SUR L'ORIENT.

Innocent III, en cherchant à pacifier entre elles et avec elles-mêmes les jeunes nations de l'Occident, pour unir et fortifier de plus en plus l'humanité chrétienne, s'efforçait en même temps de retenir ou de ramener dans cette humanité une nation vieillie, dégénérée, les Grecs : Chrétiens si équivoques, que l'histoire, à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième, ne sait s'il faut les placer au dedans ou au dehors de l'Église catholique. Ce qui n'est pas douteux, c'est leur dégénération irremédiable et au temporel et au spirituel.

L'an 1185, Isaac l'Ange était monté sur le trône sanglant de Constantinople, après avoir fait pendre au milieu du cirque, pour le plaisir du peuple, son prédécesseur Andronic. Le luxe de la table, des habits et des équipages, les parfums, les concerts, les adorations des courtisans faisaient tous les délices d'Isaac. Il aimait les bouffons : les portes du palais leur étaient toujours ouvertes, et, avec eux, entraient l'impiété et la débauche. Prodigue en dépenses frivoles, il faisait gloire de combler la mer en certains endroits et d'y créer de nouvelles îles. Il détruisait les maisons des particuliers, les palais, les églises, pour faire construire d'autres palais, d'autres églises, où il faisait transporter les marbres, les statues, les tableaux qui ornaient les autres édifices. Il enlevait sans scrupule les vases sacrés, pour les employer à des usages profanes. Il altéra les monnaies, augmenta les impôts, vendit les magistratures, et mit les magistrats, par la soustraction de leurs gages, dans la nécessité de vivre aux dépens des peuples. Toujours en contradiction avec lui-même, impie et dévot, dur et compatissant, ravisseur et charitable, il n'avait point de caractère. Affectant la plus tendre dévotion envers la mère de Dieu, il ornait ses images des dépouilles des autres saints. Multipliant par ses exactions le nombre des pauvres, il bâtissait des hôpitaux. Libertin le reste de l'année, mais chrétien dans la semaine sainte, il distribuait alors des aumônes aux veuves, il dotait de pauvres filles. Quelquefois, par un retour d'humanité, il remettait à des villes entières les taxes dont il les avait écrasées. Bienfaisant aux

dépens de ses peuples, il se croyait généreux lorsqu'il répandait d'une main ce qu'il ravissait de l'autre. Il s'irritait, il s'apaisait sans raison. En un mot, il était assez inégal dans sa conduite pour ne voir en lui-même que des vertus, et ne laisser voir à ses sujets que des vices [1].

Une de ses extravagances fut de prendre pour premier ministre un enfant qui sortait du collége, et de l'écouter comme son maître. On le comparait à ce petit poisson qui conduit, dit-on, le crocodile. Il acquit auprès d'Isaac encore plus d'autorité qu'aucun de ses prédécesseurs. Adroit à cacher son ignorance sous un air de réflexion profonde, il disposait souverainement des affaires de la guerre, qu'il n'avait jamais vue, du choix des généraux, de la marche des armées, des entreprises, de l'ordre et de la discipline des troupes. Il suppléait aux connaissances qui lui manquaient par des plaisanteries et des bons mots, dont il amusait le prince, aussi ignorant que lui. Il s'était tellement rendu maître de toutes les entrées, que personne n'approchait de l'empereur sans son agrément, et il ne le donnait qu'à ses créatures. Cet écolier se soutint dans le ministère par sa fidélité à remettre à l'empereur tout ce qu'il avait l'industrie d'attirer à lui; car Isaac, né pour être le subalterne de quelque ministre, plutôt que pour éclairer la conduite des ministres mêmes, était avide des plus minces présents; il avait les mains toujours ouvertes pour recevoir non-seulement l'or, l'argent, les bijoux précieux, mais jusqu'au gibier et aux fruits [2].

Nous avons vu sa mauvaise foi à l'égard de l'empereur Frédéric dans la troisième croisade. Il y eut sous son règne un grand nombre de conspirations, entre autres celle de Branas, qui se déclara empereur, mais qui fut tué, l'an 1187, par Conrad de Montferrat. L'an 1192, l'empereur Isaac fut battu par les Valaques et les Bulgares; il revint néanmoins en triomphe à Constantinople, où son arrivée avait été précédée de celle d'un grand nombre de fuyards, qui racontaient les détails de sa défaite; mais sa vanité n'y voulut rien perdre. En partant de la ville, il s'était vanté qu'il y rentrerait rayonnant de gloire : pour couvrir la honte de son retour, il disait que Dieu avait voulu punir la rébellion de Branas, et que tous ceux qui avaient perdu la vie avaient été complices de sa révolte. Abusé par les prétendus devins qui se jouaient de sa crédulité, il s'était persuadé que la Providence avait abrégé le règne d'Andronic, en punition de ses crimes, et qu'elle avait ajouté à son règne les années destinées à ce prince; qu'il devait régner trente-deux ans, délivrer

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 92, n. 2. — [2] Ibid., n. 3.

la Palestine, établir son trône sur le mont Liban, repousser les Musulmans au delà de l'Euphrate, anéantir même leur empire; et qu'il aurait sous ses ordres un peuple de satrapes, gouverneurs d'autant de royaumes, et plus puissants que les plus puissants monarques. Enivré de ces chimères, il ne sentait pas les maux présents; et, battu par les ennemis, méprisé de ses sujets, il triomphait d'avance des grands succès qu'il se figurait dans les ombres de l'avenir [1]. L'année 1192, il marchait de nouveau contre les Valaques et les Bulgares, lorsqu'il fut détrôné par son frère Alexis, dans lequel il avait toute confiance, et qui lui fit crever les yeux.

Tel qu'il s'était montré frère, tel Alexis fut empereur. Rougissant de son nom de famille, il ne s'appela plus Alexis l'Ange, mais Alexis Comnène. On s'attendait que, pour justifier son usurpation, il allait relever l'honneur de l'empire et réparer les pertes que l'incapacité d'Isaac avait causées. Mais au lieu de songer à repousser les Barbares, qui insultaient en liberté les villes et ravageaient les campagnes de Thrace, dès qu'il se vit revêtu de la pourpre, il s'endormit dans l'indolence. Profitant de sa lâcheté, l'empereur d'Allemagne, Henri VI, le contraignit à lui payer tribut. Un pirate génois infestait les mers et les côtes de la Grèce parce que le grand amiral d'Alexis ne voulait plus lui permettre d'aller vendre ses prises à Constantinople, à moins de partager le butin avec lui. Pour s'en défaire, Alexis ne trouva qu'un moyen de pirate. Il lui envoya proposer la paix, et, au moment qu'elle allait être conclue, le fit surprendre et mettre à mort. C'était l'année 1198. Deux ans plus tard, il usa d'un moyen semblable pour saisir le chef d'une insurrection. Enfin Alexis exerça lui-même la piraterie.

Un grand commerce se faisait entre Constantinople et les villes maritimes du Pont-Euxin, surtout avec la ville d'Amise, alors très-florissante, où tous les marchands d'Asie, tant grecs que turcs, avaient de riches comptoirs. Alexis donna six galères à Constantin Francopoule, et l'envoya sur le Pont-Euxin, sous prétexte de rechercher les marchandises d'un vaisseau grec qui, venant de la rivière du Phase, avait fait naufrage près de Cérasonte; mais ses ordres secrets étaient de courir sus aux vaisseaux marchands qui allaient au port d'Amise ou qui en revenaient, et de les piller. Constantin s'acquitta parfaitement de sa commission. Il n'épargna aucun des bâtiments. Il massacrait ou précipitait dans la mer ceux qui voulaient défendre leur bien; il jetait les autres tout nus sur le rivage. Après deux mois de croisière, Constantin revint à Constantinople

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 92, n. 48. Nicetas, l. 3, c. 3.

avec un riche butin, que l'empereur fit vendre au profit du fisc.

Ce fut en vain que les navigateurs dépouillés vinrent porter leurs plaintes à l'empereur; on ne les écouta pas. Les marchands d'Icône s'adressèrent au sultan Rokn-Eddin, qui députa vers l'empereur pour demander la restitution de leurs effets. L'empereur se justifia par un mensonge, en désavouant Constantin, sujet rebelle, disait-il, et déserteur de l'empire. Cependant, comme il s'agissait de paix avec Rokn-Eddin, il consentit à lui payer, outre la pension annuelle, une somme d'argent pour dédommager les négociants d'Icône. Peu de temps après, Rokn-Eddin intercepta des lettres de l'empereur adressées à un Bathénien, un de ces assassins du vieux de la montagne. Alexis promettait de grandes récompenses à ce malheureux, s'il tuait le sultan. Le Bathénien fut pris, et la paix rompue. Les Turcs se vengèrent de cet infâme procédé sur plusieurs villes qu'ils pillèrent[1].

Tel était l'empereur Alexis III, né l'Ange, mais se disant Comnène. Et le clergé grec ressemblait à l'empereur grec, son chef réel qu à peu près; car l'empereur grec de Constantinople traitait dès lors le patriarche grec de Constantinople comme le traite encore de nos jours le sultan des Turcs, ou comme les évêques schismatiques de Russie sont traités par le sultan des Russes, lequel, dans ce moment-ci même, 1843, fait présider et diriger le concile permanent de ses serviles prélats par un colonel d'artillerie.

L'année 1183, l'empereur Andronic, meurtrier d'Alexis II, nomma patriarche de Constantinople, Basile Camatère, sur la promesse qu'il fit de se conformer en tout aux volontés impériales. Trois ans après, Isaac, successeur et meurtrier d'Andronic, fit déposer le patriarche Basile, sous prétexte qu'il avait sécularisé des filles et des veuves de distinction, qu'Andronic avait contraintes de prendre le voile contre leur gré. La vraie raison était la défiance que lui inspirait ce patriarche, dont il redoutait le crédit. Nicétas Muntanès, saccellaire ou trésorier de Sainte-Sophie, fut mis à sa place. Quoiqu'il fût fort avancé en âge, l'inconstance d'Isaac ne put attendre sa mort. Sa vieillesse servit de prétexte pour le dépouiller de sa dignité au bout de trois ans. On lui substitua un moine nommé Léonce. Avant sa nomination, Isaac avait protesté avec serment, en présence de tout le peuple, que la mère de Dieu lui avait apparu en songe, et lui avait présenté ce moine, qu'il ne connaissait pas, et dont elle avait loué la haute vertu. Néanmoins il ne le laissa que sept mois en place, et résolut d'élever à cette dignité son ami Dosithée. C'était encore

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 93.

un moine. Celui-ci l'entretenait de vaines prédictions; il lui avait, dit-on, prédit l'empire. En récompense, Isaac l'avait fait nommer patriarche titulaire de Jérusalem. Depuis que les Latins étaient maîtres de cette ville, ainsi que d'Antioche et de Tarse, et qu'ils donnaient des pasteurs à ces trois églises, les Grecs n'avaient pas cessé d'y nommer des évêques qui n'en avaient que le titre, et ne sortaient pas de Constantinople. C'est ainsi que Théodore Balsamon, fameux canoniste, était alors patriarche d'Antioche.

L'empereur Isaac désirait donc transférer son ami Dosithée du titre de Jérusalem au siége de Constantinople; mais les canons ne permettaient pas les translations d'un évêché à un autre. Voici comment s'y prit l'empereur Isaac. Il fit venir Balsamon et lui témoigna un sensible regret du dépérissement où se trouvait l'Église, tellement dépourvue de ministres capables et vertueux, que, dans tout l'Orient, il n'y avait que Balsamon en état de remplir dignement la place de patriarche de Constantinople, ce siége si important qui donnait un chef à l'Église universelle. « Si vous pouvez, ajouta-t-il, trouver dans la discipline ecclésiastique, dont vous avez une connaissance si profonde et si étendue, des moyens de prouver au peuple que le passage d'un siége à un autre n'est pas aujourd'hui plus contraire aux canons qu'il ne l'était autrefois, vous me délivrerez d'un grand embarras. »

Balsamon répondit du succès; et, dès le lendemain, la question ayant été proposée dans un concile, fut résolue au gré de l'empereur, qui confirma la décision par des lettres patentes. Aussitôt il nomma patriarche de Constantinople, non pas Balsamon, qui s'y attendait, mais Dosithée. Balsamon et les évêques qui avaient bien voulu vendre à l'empereur leur conscience, se voyant frustrés du salaire, soulevèrent le clergé et le peuple. Ce fut un cri universel contre cette usurpation, qu'on traitait de sacrilége. Les prélats s'assemblèrent et fulminèrent une sentence de déposition. L'empereur, de son côté, soutint opiniâtrément son ouvrage; il cassa le jugement des prélats, et fit installer Dosithée à main armée. Le nouveau pasteur, odieux à toute la ville, essuyait tous les jours des insultes; et, pendant deux ans qu'il siégea, ce fut un combat perpétuel entre l'empereur, qui s'efforçait de le maintenir, et le clergé joint au peuple, qui le traversait dans toutes ses fonctions. Enfin Isaac dut céder à l'indignation publique. Dosithée fut déposé de nouveau dans un concile, et George Xiphilin, garde du trésor de la grande église, nommé à sa place.

Théodore Balsamon, qui se conduisit d'une manière si peu honorable en cette affaire, était le plus savant canoniste et jurisconsulte grec de son temps. Toutefois, dans ses différents ouvrages, il y a des

bévues et des contradictions choquantes qui nous montrent les Grecs bien au-dessous des Latins pour la connaissance de l'histoire, des canons et même de la bonne critique. Comme Balsamon témoigne une grande aversion pour les Pontifes romains, ce qu'il dit de leur autorité est d'autant plus remarquable. Or, dans ses commentaires sur le recueil des lois et canons de Photius, voici comment il fait parler l'empereur Constantin, dans la donation qu'il lui attribue, et qu'il cite tout du long pour montrer quels étaient les privilèges de l'ancienne Rome :

« Nous avons jugé convenable, avec tous les satrapes, tout le sénat, les magistrats et tout le peuple qui est sous la domination de la majesté romaine, que, comme saint Pierre est le vicaire de Dieu sur la terre, les évêques, successeurs du prince des apôtres, aient aussi sur la terre la puissance principale, plus même que notre impériale Majesté, comme il a été accordé par nous et par notre Majesté impériale. Nous voulons, en conséquence, que le prince des apôtres et ses successeurs, les vicaires de Dieu, soient nos premiers pères et défenseurs auprès de Dieu. Et comme notre Majesté impériale est honorée sur la terre, ainsi voulons-nous que soit honorée, et plus encore, la sainte Église romaine, le trône terrestre de saint Pierre; lui donnant puissance et dignité, nous ordonnons qu'elle ait la principale puissance, qu'elle soit la tête des quatre siéges d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople, en un mot, de toutes les églises du monde entier. L'évêque de Rome sera élevé en gloire au-dessus de tous les pontifes de l'univers; les questions touchant la religion, la discipline et la foi chrétiennes seront jugées par lui; car il est juste que cette sainte loi ait son chef et son principe là où le souverain législateur, Jésus-Christ, a commandé que l'apôtre saint Pierre eût son siége, où il a subi la passion de la croix, bu le calice de la bienheureuse mort, et suivi les pas de son Seigneur et de son Maître; il est juste que les nations inclinent la tête par la confession du nom de Jésus-Christ, dans le lieu même où leur docteur, le bienheureux Paul, en sacrifiant sa tête pour le Christ, a reçu la couronne du martyre, et où reposent ses saintes reliques; il est juste que, prosternés en terre, nous adorions et servions le Roi du ciel, notre Dieu et notre Sauveur Jésus, là même où nous avons servi le roi de l'orgueil. C'est pourquoi nous donnons aux saints apôtres, nos bienheureux seigneurs Pierre et Paul, et après eux au bienheureux Silvestre, notre père, grand évêque et Pape universel de la ville de Rome, et à tous ses successeurs sur le trône de Saint-Pierre jusqu'à la fin du monde, notre palais impérial de Latran, qui surpasse tous les palais de l'univers. »

Vient ensuite l'énumération des droits et prérogatives temporelles que Constantin accorde aux Pontifes romains : « De porter une couronne d'or et de pierreries, d'avoir le domaine de la ville de Rome, de toute l'Italie et des provinces, lieux et châteaux de l'Occident, dont les noms étaient marqués ; car nous avons jugé à propos de transférer notre empire en Orient, et d'y fonder une ville de notre nom : par la raison que, là où le Roi des cieux a établi le sacerdoce principal et le chef de la religion chrétienne, il est injuste que le roi terrestre ait aucune puissance. Cette cession de notre empire, rédigée de nos propres mains, nous l'avons posée sur les reliques du prince des apôtres, saint Pierre, et nous y avons juré, pour nous et pour nos successeurs, d'observer tout inviolablement [1]. »

Telle est la donation de Constantin, insérée par Théodore Balsamon, patriarche grec d'Antioche, dans ses commentaires sur le droit canon, rédigé par Photius, patriarche de Constantinople. Nous n'avons point à considérer ici la donation en elle-même, l'ayant fait ailleurs ; mais seulement sa portée, comme partie intégrante du droit canon des Grecs, rédigé et commenté par les deux plus grecs de leurs savants et de leurs patriarches.

Ainsi donc, à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième, bon gré, mal gré qu'ils en eussent, les Grecs consignaient dans leur droit canon que c'est Jésus-Christ, le Roi des cieux, qui a établi à Rome le sacerdoce principal, le chef, la tête de la religion chrétienne ; que c'est pour cela que Constantin reconnaît saint Pierre pour son père et son patron et pour le vicaire de Dieu ; que c'est pour cela qu'il reconnaît légalement le successeur de saint Pierre, le Pontife romain, pour le chef de toutes les églises du monde, notamment des quatre chaires patriarcales de l'Orient, et pour le juge de toutes les controverses ; que c'est pour cela qu'il cède au Pontife romain, au Pape universel, et la ville de Rome, et toute l'Italie, et le reste de l'Occident, pour transférer l'empire en Orient et à Byzance.

Quant au droit d'appellation, Balsamon établit à plusieurs reprises, par les canons du concile de Sardique, que le Pape est le dernier juge auquel on puisse appeler, et que de lui on ne peut appeler à aucun autre. Il regarde la chose comme si indubitable, que le patriarche de Constantinople, ayant été assimilé au Pape par certains conciles, jouit du même privilége. Ce n'est même que pour tirer cette conclusion qu'il insiste sur les canons de Sardique et qu'il rappelle la donation de Constantin [2].

[1] Balsamon in Photii tit. 8 *de Parochiis*, p. 85-89. — [2] P. 821, 823, 854 et seqq.

Nous avons d'autres ouvrages de Théodore Balsamon sur les mêmes matières, entre lesquels est une réponse à une consultation au sujet des patriarches. Il donne le premier rang pour l'antiquité à celui d'Antioche, parce que saint Évode fut ordonné par saint Pierre, ce qu'il suppose sans en donner de preuve. « Peu de temps après, continue-t-il, le même apôtre fit saint Marc évêque d'Alexandrie, saint Jacques de Jérusalem, et saint André de Thrace. » Les Grecs eux-mêmes, on le voit par ces paroles, convenaient donc que la dignité suréminente des chaires patriarcales venaient originairement de Pierre, leur chef et le chef de toute l'Église. Ce qu'il ajoute est d'une curiosité rare. « Environ trois cents ans après, saint Silvestre fut nommé Pape de l'ancienne Rome par Constantin, qui venait de se convertir, comme nous l'apprend l'histoire ecclésiastique. » Il répète un peu plus loin que « saint Silvestre fut le premier Pontife de Rome [1]. » On voit de quelle jolie manière le plus savant des Grecs savait l'histoire ecclésiastique, notamment celle d'Eusèbe de Césarée, où l'on trouve si exactement les noms et les règnes de tous les Pontifes romains depuis saint Pierre jusqu'à saint Silvestre. Il y a plus : non-seulement Balsamon oublie ou ignore ce que disent les autres, il oublie ou ignore ce qu'il a dit lui-même.

Dans son commentaire sur le grand concile de Carthage, il nous apprend que le Siége de Rome a été le Siége apostolique, parce que Pierre, le prince des apôtres, l'a illustré, et qu'il y a établi Linus premier pontife [2]. C'est dans ce même commentaire qu'il prétend, à la suite du concile *in Tullo*, prouver, par le canon même d'un concile de Carthage, que les Latins avaient tort d'exiger la continence absolue des clercs majeurs. Le concile d'Afrique avait dit : Les évêques, les prêtres et les diacres s'abstiendront de leurs femmes, suivant les anciens statuts, *secundùm priora statuta*. Balsamon ainsi que les autres Grecs lui font dire : Les évêques, les prêtres, les diacres s'abstiendront de leurs femmes, suivant leurs propres statuts, *secundùm propria statuta*, c'est-à-dire, ajoutent les Grecs, non pas toujours, mais à certaines époques, à certains termes [3]. C'est sur cette merveilleuse traduction d'un canon de Carthage que les Grecs se fondent pour donner, imposer même des femmes à leurs diacres et à leurs prêtres.

Balsamon s'est oublié d'une manière bien plus déplorable dans cette même réponse sur les patriarches, écrite en 1202, lorsqu'il

[1] *Jus Græc.*, l. 7, p. 450. — [2] Αποστολικην γαρ καθεδραν, τον της Ρωμης θρονον ωνομασαν, ως του κορυφαιου των αποστολων Πετρου εν αυτη διατριψαντος, και πρωτον αρχιερεα τον Λινον εν αυτη καταστησαντος. Balsamon, p. 591. — [3] Balsamon, p. 601.

avance que le Pape, le chef des quatre patriarches et de toutes les églises, avait été retranché de l'Église par les quatre patriarches : excès de mensonge, où il fut contredit des Grecs eux-mêmes. En effet, Démétrius, archevêque de Bulgarie, après avoir cité cette réponse de Balsamon, ajoute : Beaucoup d'hommes illustres y refusèrent leur approbation, parce qu'elle était trop dure et trop acerbe, qu'elle blâmait d'une manière inconvenante les rites et les mœurs des Latins, et parce que ces matières n'avaient point été décidées dans un concile, que les Latins n'ont pas été rejetés publiquement comme hérétiques, mais qu'ils mangent et prient avec nous. Démétrius donne encore pour preuve de la communion entre les Latins et les Grecs les pèlerinages que les Grecs faisaient à Rome, au tombeau de saint Pierre [1]. Les déclamations de Balsamon n'étaient donc que l'emportement de quelques particuliers. Ce qui le prouve encore, c'est ce qui va suivre.

L'empereur Alexis ayant appris la promotion du pape Innocent III, lui envoya des ambassadeurs avec de riches présents, le priant de le visiter par ses légats. Le Pape lui envoya Albert, sous-diacre, et Albertin, notaire de sa chambre, avec une lettre où il lui dit en substance : Ne trouvez pas mauvais si je vous représente mon étonnement et le murmure du peuple chrétien de ce que jusqu'ici vous ne vous êtes pas appliqué, comme vous deviez, à la délivrance de la terre sainte, quoique vous l'eussiez pu faire plus commodément que les autres princes, tant par la proximité des lieux que par votre richesse et votre puissance, qui vous mettent au-dessus des ennemis de la croix.

Il y a encore un autre point sur lequel le peuple chrétien murmure, non-seulement contre vous, mais contre l'Église romaine qui semble le dissimuler : c'est que, encore que l'Église romaine soit une, les Grecs, se retirant de l'unité du Siége apostolique, se sont imaginé une autre église. Le Pape l'exhorte donc à secourir la terre sainte et à procurer la réunion des Grecs. Autrement, ajoute-t-il, quelque fâcheux qu'il nous fût de vous faire de la peine, nous ne pourrions nous dispenser de remplir notre devoir. Le Pape écrivit en même temps sur le même sujet au patriarche de Constantinople, insistant fortement sur l'unité de l'Église et sur la primauté de Saint-Pierre [2].

L'empereur Alexis répondit au Pape, comme à son père spirituel, c'est son expression, par une lettre du mois de février 1199, où il témoigne qu'il n'est pas insensible au reproche du peu de zèle pour le recouvrement de la terre sainte ; mais il dit que le temps n'en est

[1] Apud Baron., an. 1191, n. 62 et 63. — [2] Innoc., l. 1, *epist.* 353 et 354.

pas venu, et qu'il craint de s'opposer à la volonté de Dieu, encore irrité par les péchés des Chrétiens. Car, ajoute-t-il, nous sommes trop divisés entre nous pour prospérer. Vous n'ignorez pas les ravages que le roi d'Allemagne, Frédéric, a faits sur mes terres, après les serments les plus solennels d'y passer paisiblement. Comment pouvais-je aider des gens si malintentionnés pour mes États, et marcher avec eux ? Tournez donc vos réprimandes contre ceux qui, feignant de travailler pour Jésus-Christ, agissent contre la volonté de Dieu. Quant à la réunion de [illegible], il dit qu'elle serait très-facile, si les esprits étaient réunis, et [illegible] prélats renonçaient à la prudence de la chair; et, pour y parvenir, il exhorte le Pape à assembler un concile, auquel il promet que l'église grecque ne manquera pas de se trouver [1].

Le patriarche de Constantinople était Jean Camatère, qui avait été diacre et cartulaire de la même église, et, l'année précédente 1198, avait succédé à Georges Xiphilin, après que le siége eut vaqué deux mois, à cause de l'absence de l'empereur Alexis. Ce patriarche, répondant à la lettre du pape Innocent, qu'il appelle très-saint Pape et bien-aimé frère, loue d'abord son zèle pour l'union des églises, puis lui propose ses objections par manière de doutes, avec beaucoup de politesse. Il demande comment l'Église romaine peut être universelle, puisqu'il y en a d'autres particulières ; et comment elle peut être la mère de toutes les églises, puisque toutes sont sorties de celle de Jérusalem. Quant au reproche que le Pape faisait aux Grecs d'avoir divisé l'Église, le patriarche représente qu'en disant que le Saint-Esprit procède du Père il s'attache aux paroles de Jésus-Christ, au symbole de Nicée et aux décrets des conciles reçus par les Papes. Il hésitait donc sur ce qu'il y avait à faire, jusqu'à ce que la question fût décidée ou éclaircie [2].

Le Pape répondit au patriarche par une instruction pastorale qui traite à fond la primauté du Saint-Siége; elle est conçue en ces termes :

« La primauté du Siége apostolique, instituée non par l'homme, mais par Dieu, ou plutôt par Dieu-Homme, se prouve par beaucoup de témoignages de l'Évangile et des apôtres ; d'où sont venues ensuite les constitutions canoniques, qui établissent de concert que la sainte Église romaine, consacrée dans le bienheureux Pierre, prince des apôtres, a la prééminence comme leur maîtresse et leur mère.

« Quand le Seigneur interrogea qui les hommes disaient qu'était le Fils de l'homme, et que les autres rapportaient les opinions d'au-

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 210. — [2] Ibid., *epist.* 208.

trui, ce fut Pierre qui ayant répondu, comme le premier entre les autres, qu'il était le Christ, Fils du Dieu vivant, mérita d'entendre ces paroles : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.* Et peu après : *A toi je donnerai les clefs du royaume des cieux.* Car, quoique le premier et principal fondement de l'Église soit le Fils unique de Dieu, Jésus-Christ, suivant l'Apôtre, disant : *Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, qui est Jésus-Christ ;* toutefois, le second et secondaire fondement de l'Église est Pierre, encore qu'il ne soit pas le premier par le temps, mais le principal par l'autorité entre ceux de qui saint Paul a dit : *Vous n'êtes plus des étrangers, mais les concitoyens des saints, la famille de Dieu, bâtis sur le fondement des apôtres et des prophètes,* eux que le prophète David témoigne être les fondements dans les montagnes saintes.

« La vérité même exprime encore la primauté de Pierre, quand elle lui dit : *Tu t'appelleras Céphas,* ce qui est interprété Pierre, mais s'explique aussi de la tête ; afin que, comme parmi les autres membres du corps la tête possède la principauté, en ce qu'elle réunit la plénitude des sens, de même Pierre entre les apôtres, et ses successeurs entre tous les prélats des églises, l'emportassent par la prérogative de la dignité, appelant les autres au partage de la sollicitude, sans perdre rien de la plénitude de la puissance. C'est à lui que le Seigneur a confié ses brebis par un commandement répété trois fois, afin qu'il soit censé étranger au troupeau du Seigneur quiconque ne veut pas avoir Pierre pour pasteur dans ses successeurs. Car il n'a pas distingué entre ces brebis-ci et ces brebis-là, mais il dit simplement : *Pais mes brebis,* afin que l'on comprenne que toutes lui sont confiées. Jacques, le frère du Seigneur, qui paraissait une colonne, content de la seule église de Jérusalem, laisse à Pierre non-seulement toute l'Église, mais tout l'univers à gouverner.

« On le voit encore évidemment lorsque, le Seigneur étant apparu sur le rivage pendant que les disciples naviguaient, Pierre, sachant que c'est le Seigneur, se jette à la mer ; et, pendant que les autres arrivent par le moyen du navire, se hâte d'arriver au Seigneur sans ce moyen. Car la mer signifie le monde, suivant cette parole du Psalmiste : *Là est la mer grande et spacieuse ; là sont les reptiles sans nombre.* Pierre, se jetant donc à la mer, exprime le privilége de son pontificat unique, qui a reçu tout le monde à gouverner ; les autres apôtres se contentent du véhicule de la barque, nul d'entre eux n'ayant reçu en commission l'univers entier, mais chacun des provinces ou des églises particulières. Il se désigne encore comme le vicaire unique du Christ, quand il marche miraculeusement sur les

eaux pour aller au Seigneur qui y marchait miraculeusement lui-même. Car la multitude des eaux, c'est la multitude des peuples; et les rassemblements des eaux, ce sont les mers. Pierre donc, marchant sur les eaux de la mer, fait voir qu'il a reçu puissance sur tous les peuples.

« C'est pour lui que le Seigneur confesse avoir prié, quand il dit à l'article de sa passion : *J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille point. Lors donc que tu seras converti, affermis tes frères;* insinuant par là manifestement que les successeurs de Pierre, dans aucun temps, ne dévieront de la foi catholique, mais y rappelleront plutôt les autres, et y confirmeront ceux qui hésitent; le Seigneur accordant ainsi à Pierre la puissance de confirmer les autres, de manière à imposer aux autres la nécessité de lui obéir. Pierre déjà commence à le faire, lorsque, quelques disciples s'étant retirés et disant : *Cette parole est bien dure*, et Jésus demandant aux douze : *Voulez-vous vous retirer aussi?* il répondit seul pour les autres : *Seigneur, vous avez les paroles de la vie éternelle, et à qui irions-nous?*

« C'est à lui encore qu'a été dit ce que vous avez entendu et lu si souvent dans l'Évangile : *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.* Que si vous trouvez que la même chose a été dite à tous les apôtres ensemble, elle ne leur a cependant pas été dite sans lui, au lieu que vous voyez le Seigneur lui attribuer sans cesse la puissance de lier et de délier : de sorte que, ce que les autres ne peuvent sans lui, lui-même le peut sans eux par le privilége et la plénitude de puissance que le Seigneur lui a conférés. C'est à quoi semble se rapporter ce que Pierre seul demande à Jésus : *Si mon frère pèche contre moi, combien de fois le lui remettrai-je?* et que Jésus lui dit à lui seul : *Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois.* Car sept est le nombre de la totalité, tout le temps étant compris dans le nombre de sept jours. Le nombre sept, multiplié par lui-même, signifie dans cet endroit tous les péchés de tout le monde, parce que Pierre seul peut remettre non-seulement tous les péchés, mais tous les péchés de tous.

« Enfin, après sa passion, le Seigneur dit à Pierre : *Suis-moi.* Ce qui doit s'entendre non pas tant de le suivre dans sa passion que dans l'administration qui lui avait été confiée. Car André et quelques autres, outre Pierre, ont été crucifiés comme le Seigneur; mais le Seigneur a voulu avoir Pierre seul et pour vicaire en son office, et pour successeur dans l'enseignement. C'est pourquoi, après l'ascension du Seigneur, Pierre, comme son successeur, commence à gouverner l'Église, pour compléter le nombre douze des disciples, en

instituant et en faisant subroger un autre à la place du prévaricateur Judas, suivant les paroles du prophète. Et après avoir reçu le Paraclet, c'est lui qui prouve par les paroles de Joël que les disciples ne sont point remplis de vin nouveau, mais éclairés par la grâce de l'Esprit-Saint. C'est lui qui ordonne à ceux qui croient, de faire pénitence et de recevoir le baptême. C'est lui le premier des disciples qui opère un miracle en guérissant le boiteux, et qui, comme le premier et le principal, promulgue la sentence de mort contre Ananie et Saphire, pour avoir menti au Saint-Esprit. C'est lui qui a coupé la racine de la simonie, lorsqu'elle pullulait contre l'Église primitive; lui seul qui a fulminé la sentence contre Simon le Magicien, quoiqu'il eût offert de l'argent, non à lui seul, mais à tous ensemble. C'est lui, ravi en extase, qui vit descendre du ciel sur la terre un grand vase comme une grande nappe, renfermant toutes sortes de quadrupèdes, de serpents et d'oiseaux; tandis qu'une voix disait: *Lève-toi, Pierre; immole et mange.* Paroles qui insinuent manifestement que Pierre a été préposé à tous les peuples, le vase signifiant l'univers, et l'universalité de ce qu'il contient signifiant l'universalité des nations tant juives que païennes.

« Et quand, par révélation divine, il se transporta d'Antioche à Rome, il ne quitta point la primauté de sa chaire, mais la transporta plutôt avec sa personne; car le Seigneur ne voulait pas l'amoindrir, lui qu'il prévoyait devoir à Rome remporter la couronne du martyre. Sans aucun doute, lorsque Pierre, ou plutôt le Seigneur, qui souffrit en sa personne, suivant cette parole: *Je viens être crucifié de nouveau à Rome;* lorsqu'il eut consacré l'Église romaine par son sang, il laissa la primauté de la chaire à un successeur, lui transférant toute la plénitude de la puissance. Au lieu d'un père, il lui naquit des fils, que le Seigneur constitua princes sur toute la terre. L'Église étant figurée par la barque de Pierre, c'est alors que Pierre, suivant l'ordre du Seigneur, mena sa barque en haute mer, jetant le filet de la prédication pour la pêche; alors qu'il posa la principauté de l'Église au lieu même où régnait la hauteur de la puissance séculière et la monarchie impériale, à qui chaque nation venait payer le tribut, comme les fleuves à la mer.

« C'est lui qui, le premier, a converti les Juifs, le premier les Gentils, afin de montrer qu'il a reçu la primauté sur les uns et les autres, trois mille Juifs ayant reçu le baptême à sa prédication, le jour de la Pentecôte, et lui-même ayant baptisé le centurion Corneille et les siens, comme les prémices de la gentilité, d'après la révélation de l'ange. Et lorsqu'il se fut élevé une grande discussion parmi les apôtres sur la consultation des croyants, si les fidèles étaient obligés

de recevoir la circoncision et d'observer la loi de Moïse, Pierre, fondé sur son autorité principale, répondit : *Pourquoi tentez-vous Dieu, de vouloir imposer aux disciples un joug que ni nous ni nos pères n'avons pu porter?* Et, suivant sa sentence, Jacques promulgua le décret apostolique sur cette question. De même Paul, après être allé en Arabie, puis revenu à Damas, vint après trois ans à Jérusalem, pour voir Pierre et conférer avec lui de l'Évangile qu'il avait prêché parmi les nations, de peur qu'il n'eût couru ou ne courût encore en vain. Et afin de distinguer par le privilége de la vertu celui qu'il avait distingué par le privilége de la dignité, le Seigneur lui conféra une telle puissance, qu'à son ombre seule les malades étaient guéris ; en sorte qu'on vit accompli en sa personne ce que le Seigneur avait dit : *Celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais, et il en fera de plus grandes.*

« Si nous avons commencé par dire ces choses, ce n'est pas que nous, qui, malgré notre indignité, avons succédé à Pierre dans l'apostolat, nous voulions nous élever au-dessus de nous-même. Nous savons ce que le Seigneur a dit : *Quiconque s'humilie sera élevé, et qui s'élève sera humilié.* Et encore, quand les disciples se disputèrent pour savoir qui était le plus grand, il répondit : *Celui qui est le plus grand entre vous sera le serviteur de tous, et celui qui préside sera comme celui qui sert.* C'est pourquoi Pierre lui-même disait : *Ne dominant point sur la part qui vous est échue, mais devenus de bon cœur le modèle du troupeau.* Une autre Écriture dit encore : *Plus vous êtes grand, plus humiliez-vous en toutes choses.* Et ailleurs : *Vous ont-ils établi prince, ne vous en élevez point ; soyez parmi eux comme l'un d'entre eux : car Dieu résiste aux superbes et donne la grâce aux humbles.*

« Mais, pour ces raisons et d'autres, reconnaissant l'autorité doctrinale du Siége apostolique, vous avez consulté le Siége apostolique sur différents doutes, ce que nous avons pour agréable, et nous en louons votre prudence : non pas que nous nous estimions capable par nous-même ; mais notre capacité vient de Dieu, qui donne à tous abondamment, qui rend éloquentes les voix des enfants et ouvre la bouche des muets.

« Vous nous avez donc demandé d'abord comment, dans nos lettres, nous avons appelé l'Église romaine une et universelle, elle qui paraît divisée en plusieurs espèces particulières, tandis qu'il n'y a qu'un pasteur et un bercail, quoique sous l'unique prince des pasteurs, Jésus-Christ, il y ait plusieurs pasteurs d'établis. A cette demande nous répondons que l'Église est appelée universelle en deux sens : premièrement, comme étant composée de toutes les églises, et c'est en ce sens qu'on la nomme en grec catholique. L'Église romaine

n'est pas universelle en ce sens, mais une partie de l'Église universelle, savoir, la partie principale, comme la tête dans le corps, parce que la plénitude de la puissance réside en elle, et qu'aux autres il n'arrive qu'une partie de cette plénitude. Mais on appelle Église universelle l'Église unique, qui tient sous elle toutes les églises de l'univers. Dans ce sens, l'Église romaine est seule appelée universelle, parce que seule, par le privilége de sa dignité singulière, elle a été préposée aux autres ; de même que Dieu est appelé le Seigneur universel, non qu'il soit divisé en des espèces particulières ou subalternes, mais qu'il tient l'univers en son domaine. Il y a effectivement une Église générale, dont la vérité a dit à Pierre : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.* Et il y a beaucoup d'églises particulières desquelles l'Apôtre dit : *Mes occupations journalières, la sollicitude de toutes les églises.* De toutes il en résulte une, comme de particulières une générale ; et il y en a une qui a la prééminence sur toutes les autres ; car le corps de l'Église étant un, celle-là, en étant la tête, a la prééminence sur les autres membres. »

Quant à la difficulté que Jérusalem est la mère des églises, le Pape y répond d'après les mêmes principes. « Jérusalem est la mère, à raison du temps; Rome, à raison de la dignité, comme saint Pierre a eu la primauté sur saint André, qui avait suivi Jésus-Christ le premier. Jérusalem est la mère de la foi, en ce que les mystères de la foi sont venus d'elle ; mais Rome est la mère des fidèles, parce que, par le privilége de sa dignité, elle a été préposée à tous. De même la synagogue est appelée la mère de l'Église, parce qu'elle a précédé l'Église et que l'Église procède d'elle ; cependant l'Église est appelée la mère générale, parce que c'est elle qui, par une fécondité toujours nouvelle, conçoit, enfante et nourrit. »

Ce qui réjouit beaucoup le Pape, c'est de voir que le patriarche reconnaît et apprécie son zèle apostolique pour la réunion des Latins et des Grecs. Fasse le ciel que le patriarche rende cette joie complète ! Comme l'Église romaine est la tête et la mère de toutes les églises, non pas tant par les dispositions des conciles que par l'ordre de Dieu, le patriarche devrait, suivant les anciennes règles, obéir au Pape comme à son chef, indépendamment de la diversité des rites et des dogmes ; car on ne doit pas laisser le certain pour le douteux. Toutefois, pour régler un grand nombre d'affaires ecclésiastiques, il convoquera un concile général, auquel il invite le patriarche de venir, suivant la promesse de l'empereur, ou en personne, ou par quelques-uns des plus grands prélats ; autrement il se verra obligé de procéder contre l'empereur, contre lui et contre l'église grecque[1].

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 209.

Dans sa réponse à l'empereur, Innocent lui exprime sa joie du bon accueil qu'il avait fait aux envoyés et aux lettres dont ils étaient porteurs, et de sa réponse au sujet de la réunion des deux églises, réponse qui, si elle n'est pas tout à fait satisfaisante, est du moins écrite avec bienveillance et respect. Quant à ce qu'il a dit à l'empereur sur le secours qu'il doit à la terre sainte, il l'a dit pour l'avertir et non pour lui faire un reproche, quoique la réprimande ne soit pas étrangère au devoir pontifical, d'après ces paroles de l'Apôtre : *Prêchez la parole, insistez à temps et à contre-temps, reprenez, priez, réprimandez en toute patience et doctrine.* Si l'empereur veut bien y réfléchir, il trouvera que son devoir exige de secourir le saint sépulcre. L'auteur de tout bien, qui rend à chacun selon ses œuvres et ne veut point de services forcés, a donné à l'homme le libre arbitre, afin que, dans les choses où il peut lui-même trouver un remède, il n'aille pas tenter Dieu. Vouloir, pour délivrer la terre sainte, attendre un temps inconnu aux hommes et ne rien faire en attendant, c'est s'exposer à la voir délivrer par un autre, à être puni de sa négligence, au lieu d'être récompensé de sa sollicitude. Est-ce que vous connaissez la pensée du Seigneur ? Êtes-vous de son conseil, pour ne songer à délivrer sa terre que quand il jugera à propos de la délivrer lui-même ? Mais alors, quel mérite auriez-vous de vouloir l'aider, quand vous ne pourriez plus rien ni pour ni contre ? Penser de la sorte, n'est-ce pas taxer de folie les prophètes, qui exhortaient à faire pénitence ceux dont Dieu prévoyait que l'impénitence aggraverait le péché, comme quand Moïse pressa Pharaon de laisser partir le peuple ? D'après la même opinion, il ne faudrait ni se désister du vice, ni s'appliquer à la vertu, mais s'abandonner à la disposition divine, qui prévoit ceux qui doivent être damnés ou sauvés. Votre Excellence impériale a lu sans doute qu'à cause du péché d'Israël, les quarante jours après lesquels il devait entrer dans la terre promise furent changés par le Seigneur en autant d'années ; et, au contraire, qu'à la contrition et aux larmes d'Ézéchias, sa vie fut prolongée de quinze ans. Ce qui montre que la persécution des Sarrasins peut être abrégée par celui qui, parlant de la persécution de l'Antechrist, ajoute : *Si ces jours n'eussent été abrégés, nulle chair ne serait sauvée.* En outre, parmi les causes secrètes et inscrutables de l'invasion et de l'occupation de la terre orientale, le Seigneur a peut-être prévu celle-ci dans sa miséricorde : Un grand nombre, quittant leurs parents et leurs amis, quittant même tout ce qu'ils avaient, suivront Jésus-Christ en prenant sa croix, obtiendront la couronne du martyre en la défense de sa terre, et l'Église triomphante se réjouira et s'enrichira dans les cieux de ce que l'Église militante semblera perdre et déplorer ici-

bas. Mais nous ne voulons pas nous arrêter davantage à ces matières, la vérité se manifestant par elle-même à qui veut bien y regarder. C'est à votre Altesse impériale de secourir le Christ exilé, de manière à faire cesser le mal que l'on dit de vous, et pour que vous n'entendiez pas un jour ces paroles : *J'étais étranger, et vous ne m'avez pas accueilli; infirme et en prison, et vous n'êtes pas venu à moi*. A la fin de sa lettre, le Pape ajoute, pour ce qui regarde le concile, les mêmes choses qu'il avait écrites au patriarche [1].

L'empereur et le patriarche, ayant reçu ses lettres et se les étant fait expliquer, se repentirent de ce qu'ils avaient écrit : l'empereur, parce qu'il s'était engagé à envoyer des Grecs au concile que le Pontife romain allait convoquer, et à leur en faire observer les décrets ; le patriarche, parce qu'il se trouvait convaincu, et par des raisons et par des autorités, de l'obéissance qu'il devait au Pontife romain. L'empereur donc, après une longue délibération, écrivit au Pape, que, s'il faisait tenir un concile en Grèce, où les quatre premiers conciles avaient été tenus, l'église grecque y enverrait ses députés. Puis, se jetant sur une autre matière, il s'efforça de prouver par l'Écriture même, que l'empire était au-dessus du sacerdoce. A quoi le Pape répondit :

« Vous nous alléguez l'autorité de saint Pierre, qui dit : *Soyez soumis pour Dieu à toute créature humaine, soit au roi comme prééminent, soit aux ducs comme étant envoyés par lui pour la vindicte des malfaiteurs et la louange des bons ;* d'où vous prétendez conclure, par un triple argument, que l'empire est au-dessus du sacerdoce, tant en dignité qu'en puissance. De ces mots : *Soyez soumis*, vous inférez que le sacerdoce est au-dessous ; de ceux-ci : *Au roi comme prééminent*, que l'empire est au-dessus ; de ceux-ci : *Pour la vindicte des malfaiteurs et la louange des bons*, que l'empereur a juridiction et même puissance du glaive sur les prêtres comme sur les laïques. Mais si vous avez considéré la personne de celui qui parle, et la force de son expression, vous ne l'auriez pas ainsi expliquée. L'Apôtre écrivait à ceux qui lui étaient soumis, et les excitait à l'humilité ; car si, par ces mots : *Soyez soumis*, il avait voulu soumettre le sacerdoce à ceux dont il parle, il s'ensuivrait que le moindre esclave a droit de commander aux prêtres, puisqu'il est dit : *Soyez soumis à toute créature humaine*. Quant à ce qui suit : *Au roi comme prééminent*, nous ne nions pas la prééminence de l'empereur pour le temporel, mais seulement sur ceux qui reçoivent de lui les choses temporelles. Mais le Pontife a la prééminence pour le spirituel, plus digne que le temporel, au-

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 211.

tant que l'âme est au-dessus du corps. D'ailleurs, il n'est pas dit simplement : *Soyez soumis*, mais il a été ajouté : *Pour Dieu*. De même il n'est pas simplement écrit : *Au roi prééminent*, mais la particule *comme* y est interposée, non sans raison peut-être. Quant à ce qui suit : *Pour la vindicte des malfaiteurs et la louange des bons*, il ne faut pas entendre que le roi ou l'empereur ait reçu la puissance du glaive sur tous les bons et sur tous les méchants, mais uniquement sur ceux qui, usant du glaive, sont soumis à la juridiction, suivant cette parole du Sauveur : *Quiconque prendra le glaive périra par le glaive ;* car personne ne doit juger le serviteur d'autrui. »

L'empereur avait cité, à l'appui de sa prétention, l'exemple de Moïse, chef du peuple, commandant au grand prêtre Aaron, mais ils étaient prêtres tous les deux ; l'exemple de Josué, qui n'était pas plus juste ; car Josué tenait la figure de Jésus-Christ, et d'ailleurs, comme nous l'avons vu, pour les affaires importantes il était tenu de consulter Dieu par le grand prêtre Éléazar. L'exemple de David, donnant des ordres au prêtre Abiathar, ne prouve pas davantage : David le faisait, non pas en tant que roi, mais en tant que prophète. D'ailleurs, quoi qu'il en soit de l'Ancien Testament, dans le Nouveau, Jésus-Christ, roi et pontife, s'est plus montré pontife que roi. Dans l'Ancien même, c'est au prêtre Jérémie qu'il a été dit : *Je t'ai placé sur les nations et les royaumes, pour arracher et dissiper, pour bâtir et planter*. La distinction et la différence des deux grands luminaires dans le monde indique la distinction et la différence des deux puissances, le sacerdoce et l'empire. Si vous aviez fait réflexion à tout cela, vous ne vous permettriez pas de faire asseoir à gauche, près de votre marchepied, votre vénérable frère, le patriarche de Constantinople, un membre si distingué et si honorable de l'Église ; tandis que les autres rois se lèvent avec respect, comme ils doivent, devant les archevêques et les évêques, et les font asseoir honorablement auprès d'eux.

Le Pape n'avait point écrit à l'empereur pour lui faire une réprimande. L'eût-il fait, on ne pourrait le trouver mauvais : il est de son devoir de pasteur de prier, d'exhorter, de réprimander non-seulement les autres, mais encore les rois et les empereurs, pour les amener à ce que veut le Seigneur. Car c'est à lui que le Seigneur a tout confié ; toutes les personnes : *Pais mes brebis*, sans distinction ; toutes les choses : *Tout ce que tu lieras ou délieras ;* en effet, qui dit tout n'excepte rien. Si le Pape insiste là-dessus, ce n'est pas pour s'en glorifier : sa gloire est, non dans l'honneur, mais dans le fardeau ; non dans l'élévation, mais dans la sollicitude. Aussi est-il et se dit-il non-seulement le serviteur de Dieu, mais le serviteur de ses servi-

teurs. Innocent termine sa lettre par souhaiter à l'empereur Alexis, pour le Siége apostolique, le dévouement de son prédécesseur l'empereur Manuel [1].

Alexis pria le Pape, quelque temps après, d'obliger le roi de Jérusalem de rendre à l'empire de Constantinople le royaume de Chypre. Innocent lui rappelle dans sa réponse, que le royaume de Chypre avait été conquis par Richard d'Angleterre non sur l'empereur de Constantinople, mais sur un étranger. D'ailleurs les princes d'Occident avaient prié le Pape, de leur côté, d'engager Alexis à ne point inquiéter le roi de Chypre, dans l'état actuel et dans l'intérêt de la terre sainte. Pour pouvoir donner une réponse définitive, Innocent attendait de plus amples renseignements de part et d'autre [2].

Les Arméniens agissaient avec plus de sincérité que les Grecs. Leur roi Léon, surnommé le Grand, qui avait demandé et obtenu du Pape et de l'empereur d'Occident la couronne royale, écrivit de Tarse, le 23me de mai 1199, une lettre à Innocent III, où il dit : « Suivant les salutaires avis de l'archevêque de Mayence, nous désirons réunir à l'Église romaine notre royaume, qui est très-étendu, et tous les Arméniens répandus au loin en divers lieux. Nous représentons en même temps à votre Piété, par la bouche de ce prélat, les calamités et les misères du royaume de Syrie et du nôtre, auxquelles nous ne pouvons résister sans votre secours. C'est pourquoi nous vous supplions de nous l'envoyer avant que nos maux soient sans remède [3].

Le catholique ou primat de l'Arménie, nommé Grégoire, écrivit de son côté au Pape, en ces termes :

« A vous qui, après le Christ, êtes le chef ; vous qui avez été consacré par lui chef de l'Église catholique romaine, mère de toutes les églises ; vous, sublime Pape, digne, par votre prudence et votre sainteté, du trône apostolique ; et aux saints archevêques, évêques, cardinaux, prêtres, clercs, et à tous ceux qui sont de votre sainte Église : salut et fraternité. Que la paix de Dieu soit entre vous ! Grégoire, serviteur de Jésus-Christ, par la grâce de Dieu, catholique de toute l'église des Arméniens, fils de votre sainte Église qui est le fondement de la loi de toute la chrétienté. Sachez que nous, archevêques, évêques, prêtres et clercs, nous prions Jésus-Christ, qui est le chef de nous tous, qu'il vous garde, vous et les vôtres, de tout mal ; car, quand vous, qui êtes le chef, vous vous portez bien, nous, qui sommes le corps, nous nous porterons bien par votre bénédiction. Sachez, seigneur, que le noble et sage archevêque de Mayence est

[1] *Gesta Inn.*, n. 62 et 63. — [2] Ibid., n. 64. — [3] Innoc., l. 2, *epist.* 219.

venu vers nous, de la part de Dieu, de la part de sa majesté l'Église romaine, et de la part du grand empereur des Romains, et nous a apporté la glorieuse couronne dont il a couronné notre roi Léon; qu'il nous a ainsi rendu cette couronne que nous avions perdue depuis si longtemps que nous étions séparés de vous : aussi l'avons-nous reçue avec une grande joie, et nous en offrons des actions de grâces à Dieu, à la sainte Église romaine et au grand empereur des Romains. Sachez, seigneur, que l'archevêque de Mayence nous a montré vos préceptes, que nous les avons écoutés de grand cœur, et que nous embrassons la loi et la fraternité de la sublime Église romaine, la mère de toutes les églises : nous l'avions autrefois, nous l'avons maintenant, et nous sommes à vos ordres; oui, telles sont les dispositions sincères de tous les archevêques, évêques et clercs de notre église, qui sont répandus en beaucoup de pays et en grand nombre, par la grâce de Dieu. Et nous vous supplions de prier Dieu pour nous, parce que nous sommes à la gueule du dragon, au milieu des ennemis de la croix, au milieu de ceux qui sont naturellement nos ennemis. Et nous vous supplions pour l'amour de Dieu de nous envoyer un secours et un conseil tel, que nous puissions conserver l'honneur de Dieu et de la chrétienté, ainsi que le vôtre. Puisque nous sommes à vous et que vous pensez à nous, faites pour nous de telle sorte, que nous en rendions grâces à celui qui nous a rachetés de son sang, et à la croix du Seigneur qui a fait l'univers. Que Jésus-Christ vous défende, vous et les vôtres, de tout mal, et qu'il nous donne votre bénédiction [1]. »

Le cardinal Conrad de Mayence, évêque de Sabine, rendit ces lettres au pape Innocent, à son retour de Palestine. Le Pape y répondu par des lettres datées du mois de novembre 1199 : la première au catholique ou primat Grégoire, la seconde au roi Léon. Il les félicite l'un et l'autre de leur retour à l'obéissance du Saint-Siége, et les y affermit de plus en plus, en leur rappelant les raisons et les autorités divines qui établissent la primauté de saint Pierre et de ses successeurs.

Peu après, le roi d'Arménie envoya au Pape un chevalier français, de ses vassaux, nommé Robert de Margat, avec une lettre où il explique au long son différend avec le comte de Tripoli, suppliant le Pape de prendre la défense du jeune Roupen, autrement Raymond, son petit-neveu, prince d'Antioche, et d'envoyer du secours à la terre sainte. Le Pape, dans sa réponse, le loue d'avoir recours à l'Église romaine non-seulement pour le spirituel, mais encore pour

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 217.

le temporel. Mais il ajoute qu'il ne peut juger ce différend, sans une pleine connaissance de l'affaire, ni en l'absence des parties. C'est pourquoi il la renvoie aux légats, qui doivent se rendre sous peu dans la terre sainte, exhortant le roi, en attendant, à garder la paix avec tous les Chrétiens. La lettre est du 18me de décembre 1199. Le Pape y joignit, à la prière du roi, l'étendard de Saint-Pierre, pour s'en servir dans les combats contre les infidèles [1].

Le roi d'Arménie ayant reçu la réponse du Pape, lui envoya un chevalier allemand, nommé Garnier, avec une lettre où il se plaint que le comte de Tripoli et les citoyens d'Antioche ont envoyé à Rocneddin, son ennemi et l'ennemi de tous les Chrétiens, et ont conjuré ensemble de l'attaquer sans cesse, jusqu'à ce qu'ils le chassent de son trône. C'est Soliman, surnommé Rocneddin, cinquième sultan d'Icône, de la race des Turcs seldjoukides. Le roi exhorte le Pape à hâter le secours de la terre sainte, pour profiter de la division des infidèles, c'est-à-dire des guerres entre le fils de Saladin et Maleck-Adel, son frère. Il le prie d'envoyer avec ses légats l'archevêque de Mayence. Il se plaint des templiers, qui lui ont refusé du secours contre les infidèles. Enfin il prie le Pape de lui accorder une bulle par laquelle il soit défendu à toute autre église latine que l'Église romaine de porter aucune sentence d'excommunication contre lui ou contre ses sujets, même latins. La lettre est datée de Sise, ville capitale du nouveau royaume d'Arménie [2].

La lettre du roi était accompagnée de celles du catholique ou primat Grégoire, et de l'archevêque de Sise, chancelier du roi. Toutes deux respirent l'affection, la vénération et l'obéissance la plus filiale envers le Pape et l'Église romaine. L'archevêque pria Innocent de lui envoyer l'anneau, la mitre, avec le pallium, et d'accorder l'indulgence de la croisade à ceux qui combattraient contre les infidèles, sous les ordres du roi Léon. Le Pape répondit à ces lettres le premier jour de juin 1202. Il accorde au roi que ni lui ni aucun de ses sujets soumis au Saint-Siége ne puissent être frappés d'excommunication ou d'interdit que par le Pape ou son légat. Il envoie à l'archevêque les ornements qu'il demandait, par les cardinaux qu'il envoyait à la terre sainte, savoir, les cardinaux Soffred et Pierre de Capoue [3].

Ce dernier, étant arrivé en Arménie, fut reçu par le catholique ou primat avec quelques-uns de ses suffragants, et par le roi avec les seigneurs du royaume, qui lui rendirent beaucoup d'honneur. Les

[1] *Gesta*, n. 109 et 111. Innoc., l. 2, *epist.* 218 et 252. — [2] L. 5, *epist.* 42. *Gesta*, n. 113. — [3] L. 5, *epist.* 44 et 46.

jours suivants, on délibéra sur la réduction de l'église arménienne à l'obéissance de l'Église romaine, à laquelle le roi avait longtemps travaillé; enfin il en vint à bout, mais non sans peine. Le catholicue ou primat des Arméniens fit publiquement sa soumission au Pape, entre les mains du légat, suivant la forme de la bulle; il reçut le pallium, et promit de visiter le Siége apostolique par ses nonces tous les cinq ans, et d'assister en personne ou par ses députés aux conciles qui se tiendraient en Orient à son égard, comme aussi on lui promit de n'y en point tenir sans lui. Il reçut en partie les institutions ou usages de l'Église romaine, et différa la réception du reste, à cause de l'absence de ses suffragants éloignés, sans lesquels il n'eût pu le faire qu'il n'eût excité du scandale. La question religieuse se termina ainsi pacifiquement, à la satisfaction de tout le monde, et le primat d'Arménie en écrivit au Pape, pour lui en témoigner sa joie et lui renouveler l'hommage de sa vénération et de son obéissance filiale [1].

La patrie des Allemands, c'est l'Allemagne; la patrie des Français, c'est la France; la patrie des Chrétiens, c'est la chrétienté: patrie du corps et de l'esprit, de la terre et du ciel, du temps et de l'éternité, de l'homme et de Dieu; sa première origine est Dieu le Père tout-puissant, de qui émane et se nomme toute patrie au ciel et sur la terre; son chef et son pontife invisible est le Fils de Dieu, Dieu fait homme, unissant en sa personne la divinité et l'humanité, le ciel et la terre, l'esprit et le corps: la vie, l'esprit qui l'anime c'est l'Esprit de Dieu, l'Esprit du Père et du Fils, qui consomme la Trinité dans l'unité et l'unité dans la Trinité; son père, son chef, son pontife, son centre visible, c'est Pierre, qui toujours vit et préside dans ses successeurs. A lui le devoir de maintenir ou de rétablir la paix entre les familles ou nations de la patrie chrétienne, en pacifiant entre eux les chefs de ces familles; à lui le devoir de veiller à la défense de la patrie commune contre ses ennemis du dehors; à lui le devoir de la sauver, surtout contre les ennemis du dedans, qui voudraient en altérer la nature divine. C'est à lui de faire tout cela, en tous temps, en tous lieux, selon son pouvoir. Et c'est ce que faisait continuellement Innocent III. Nous avons vu ses continuels efforts, et en Orient et en Occident, pour pacifier tous les rois et tous les peuples de la chrétienté. C'était notamment pour défendre la chrétienté entière contre les infidèles, et lui regagner les provinces et les royaumes qu'elle avait perdus. Oui, ce que le roi et le patriarche d'Arménie lui demandaient avec de si vives instances, Innocent III le faisait de lui-même.

[1] *Gesta*, n. 116 et 117.

A peine était-il sacré, que déjà il tournait les yeux vers la terre sainte, et pensait aux moyens d'en améliorer le sort. Il envoya aux prélats, aux princes et à tous les guerriers de la Palestine, des avertissements salutaires. Le patriarche de Jérusalem et les évêques reçurent des lettres de consolations. Il supplia les premiers de continuer à combattre avec courage sous le bouclier de la foi, à ne se laisser abattre par aucun revers, et à lutter avec la même énergie et contre l'ennemi de la croix et contre le péché. Il engagea les seconds à supporter avec résignation les coups que la Providence leur envoie en punition de leurs égarements, et à chercher d'attendrir le Seigneur par le jeûne et la prière. Son intention, leur dit-il, était de contribuer de tout son pouvoir à la délivrance de la terre sainte, aussitôt que Dieu le lui permettrait [1].

Il attache lui-même la croix aux cardinaux Soffred et Pierre; et, pénétré de douleur sur la dévastation des lieux saints, sur le massacre des enfants et le resserrement des frontières de l'Église, il envoie des lettres de condoléance dans tous les pays du nom chrétien. « Si les croisés, dit-il aux peuples, avaient eu moins de confiance en eux-mêmes et plus de confiance en celui qui tient dans ses mains le sort des armées, un seul eût été plus fort que mille et dix mille; les ennemis se seraient évanouis comme de la fumée, ou auraient fondu comme la cire devant le feu. Où est le fidèle qui refusera ses biens à celui qui, en nous donnant la vie et tous les bienfaits, nous promet une récompense centuple pour l'avenir? Levez-vous donc, Chrétiens! saisissez l'épée et le bouclier, hâtez-vous de voler au secours du Christ, afin qu'il vous envoie des secours du haut de son sanctuaire; qu'il conduise lui-même vos bannières à la victoire! N'est-il pas celui qui précipita dans la mer les chevaux et les chariots de Pharaon? N'est-il pas le Dieu des faibles, pouvant briser d'un souffle l'arc des puissants, et courber l'orgueil de ceux qui ne croient pas en lui et qui placent leur confiance non en Dieu, mais en leur audace [2]? »

Enfin tous ceux qui voulaient affronter les dangers des croisades recevaient d'Innocent, au nom de Dieu et des saints apôtres, l'absolution des péchés, si toutefois ils s'en repentaient sincèrement. Il promettait le pardon à ceux même qui avaient osé porter une main sacrilége sur les prêtres du Seigneur. L'Église étendait ses indulgences. Les biens des princes et de tous les croisés étaient placés, pendant leur absence, sous la protection immédiate du Saint-Siége, des archevêques et des évêques. Les intérêts des sommes empruntées pour payer les équipements étaient remis. Les souverains furent autorisés

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 12. L. 2, *epist.* 131. — [2] L. 1, *epist.* 11, 12, 13, 302, 345.

à exiger des Juifs de faire aux nouveaux croisés la remise des intérêts que ceux-ci leur devaient, et à leur interdire tout commerce ou négoce en cas de résistance. On recommanda aux croisés d'éviter surtout l'orgueil, l'ivrognerie et la débauche, regardés comme la source des désastres précédents. Celui qui ne voulait pas entreprendre le voyage en personne avait le choix d'équiper des hommes capables qui devaient rester deux ans en Palestine, ou d'employer les frais d'équipement à fortifier les villes et à soutenir les guerriers de l'Orient. Chacun enfin devait contribuer, selon ses facultés, au succès de la sainte expédition. Les ordres de Cîteaux et de Prémontré furent obligés de donner le cinquantième, le clergé de tout rang le quarantième, et les cardinaux le dixième de leurs revenus. Innocent lui-même s'imposa cette contribution, et fit armer en outre à ses frais un vaisseau qu'il chargea de provisions de toute espèce. Il espérait ainsi écarter ce reproche « que l'Église romaine imposait à ses enfants des fardeaux qu'elle se gardait bien de porter. » Prévoyant peut-être qu'on suspecterait l'emploi des sommes perçues pour les croisades, et qu'on pourrait supposer qu'elles servaient à enrichir le trésor des Papes, ce Pontife ordonna que les subsides de tous les pays seraient confiés à deux chevaliers de l'Hôpital et du Temple, et à l'évêque du diocèse, pour soulager les malheurs particuliers des croisés ; ce qui restait devait être remis entre les mains du Pape pour être employé à solder l'armée ou à subvenir à d'autres besoins.

Il chargea de plus un cardinal de suivre l'expédition et de prier pour l'armée militante, comme Aaron priait contre les Amalécites. Il remit ensuite à ce prélat une somme considérable que lui et ses cardinaux avaient amassée sur leurs revenus, pour soulager les Chrétiens de la Judée. Il envoya des évêques à Pise, à Gênes et à Venise, pour rappeler aux peuples leurs obligations envers le Rédempteur. Il fit souvenir les Vénitiens de la clause du concile de Latran, par laquelle il leur était défendu de vendre ou d'échanger avec les infidèles des provisions de guerre, du fer, du chanvre, de la poix, des clous, du bois travaillé ou non travaillé, des armes, des galères et des vaisseaux. Il recommanda aux évêques de la Pouille et de la Calabre de parcourir les villes et les châteaux forts pour encourager la bourgeoisie et la noblesse à se réunir comme une muraille contre les ennemis de Dieu. Le duc de Hongrie (André) se montra disposé à remplir le vœu de son père. Innocent chercha à engager les ducs de Souabe et d'Autriche à rendre à Richard la rançon que l'empereur Henri VI avait extorquée à ce monarque d'une manière aussi honteuse [1]. Dans toutes les églises on devait dire, après la messe,

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 220, 236, 242.

une prière particulière pour les pèlerins, et offrir, une fois par semaine, le saint sacrifice pour les Chrétiens luttant contre le malheur et la détresse de la Palestine [1].

C'est pour la défense commune de la chrétienté qu'il travaille à rétablir la paix entre les rois d'Angleterre et de France. « Mes yeux, dit-il, l'année 1198, sont abattus, mon gosier enroué à force d'appeler ; mais les princes aiment mieux se livrer honteusement à la débauche ou se faire la guerre l'un à l'autre, que d'aller venger le Sauveur de l'outrage de ses ennemis [2]. »

Il reproche au comte de Toulouse la multitude de ses débordements, qui l'ont séparé de l'Église, et lui offre les moyens de laver l'ancienne tache et d'acquérir de nouveaux éloges : « Si la foi et la crainte de Dieu, lui écrit-il, n'enflamment pas votre courage, que du moins le souvenir de votre aïeul Alphonse vous mette les armes à la main. » Innocent ne dédaigne pas même le comte de Forcalquier, objet de mépris pour l'Église, et lui présente la possibilité du retour, le pardon et l'absolution.

Il montre à ce prince parjure la perspective d'une couronne immortelle, s'il veut joindre ses forces à l'armée prête à voler au secours de la Palestine. Le souverain Pontife, qui sentait qu'une expédition aussi lointaine est toujours hasardeuse, lorsqu'on ignore les forces et les moyens de résistance des adversaires, ordonna au patriarche de Jérusalem de lui adresser un rapport détaillé et exact sur la situation des pays soumis aux Sarrasins, et sur le nombre des combattants qu'ils pouvaient mettre sur pied [3].

C'est pour préparer le succès de la croisade qu'il négocie avec l'empereur de Constantinople et travaille à mettre la paix entre les princes latins de Syrie, qui, au lieu de s'unir étroitement contre les infidèles, se divisaient et éclataient en dissensions. Ainsi voit-on dans les débris du royaume de Jérusalem les ordres du Temple et de l'Hôpital en venir aux mains au sujet d'une possession contestée, et le Pape être obligé de faire intervenir son autorité pour étouffer cette lutte scandaleuse. A l'est, la méfiance éloigne le roi d'Arménie du prince d'Antioche, tandis que leur foi et leurs dangers communs eussent dû les rapprocher. Le comte de Tripoli s'occupait bien moins de remplir ses devoirs de Chrétien que d'étendre sa domination. Les hauts dignitaires du rite latin étaient loin de prêcher par leur exemple et leurs discours la modération et la concorde. Les patriarches de Jérusalem et d'Antioche, ayant tous deux des prétentions sur l'ar-

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 300, 302, 336, 343, 503.— [2] Ibid., *epist.* 348, 346, 345, 336, 406. — [3] J. de Vitri., *Hist. orient.*, l. 3. Hurter, l. 2.

chevêché de Tyr, vivaient presque en hostilité ouverte. On reprochait au premier des passions haineuses et de l'incertitude dans le caractère, pour avoir conféré le sacrement de mariage à Amauri de Chypre, roi de Jérusalem, avec Isabelle, après avoir cherché à l'empêcher. Plusieurs évêques cherchaient à exercer sur leurs diocésains, qui s'étaient réfugiés à Ptolémaïs, des droits dont ils jouissaient seulement dans leur patrie, et cela au détriment de l'évêque du lieu. Celui-ci même ne put, sans le secours du Pape, résister à une persécution de chanoines contre son église appauvrie. Aussi le cœur d'Innocent saignait-il en voyant les ecclésiastiques, les laïques et les prélats s'attirer la colère de Dieu, au lieu de mériter sa miséricorde par la prière, le jeûne et la pratique des bonnes œuvres [1]. C'est pourquoi nous le verrons bientôt prendre des mesures énergiques afin de faire cesser ces désordres.

L'année suivante 1199, malgré la situation défavorable des principaux royaumes de la chrétienté, Innocent ne ralentit pas son zèle ; il ne cesse d'avertir, d'exhorter et de préparer des ressources pour la guerre sacrée. Il loue les congrégations de Cîteaux, de Clairvaux, des Prémontrés et d'autres ordres, de leurs veilles, de leurs jeûnes et de leurs bonnes œuvres, mais en leur recommandant de ne point oublier celui qui, chassé de sa patrie, est devenu un étranger, et qui implore leur secours, se tenant et frappant à leur porte. Il fait un nouvel appel aux ordres religieux et au clergé de tous les royaumes, leur peignant vivement la détresse du petit nombre des croisés, le danger imminent où ils seraient exposés, si les princes sarrasins, maintenant divisés, venaient à s'unir [2] ; il encourage le clergé chrétien à faire des dons volontaires ; il leur prêche d'exemple et presse la rentrée des contributions volontaires. Il ordonne d'établir un tronc dans toutes les églises, afin que chacun y puisse déposer son offrande, et de dire une messe par semaine pour les contribuants. Les archevêques reçoivent l'autorisation de changer les pénitences en aumônes, destinées à aider les chevaliers nécessiteux qui s'étaient engagés sous serment à servir au moins un an en Palestine. Pour constater ce service, ils devaient apporter à leur retour un certificat du roi, ou du patriarche de Jérusalem, ou du grand maître soit de l'Hôpital, soit du Temple. Les fonds furent quelquefois détournés, mais non impunément, car les receveurs étaient suspendus de leurs fonctions [3]. Enfin, comme le peuple chrétien de la terre sainte a autant besoin de bras que d'argent, il recommande au clergé d'engager sous la croix tous ceux qui peuvent porter les armes [4].

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 353, 354. L. 2, *epist.* 259. L. 1, *epist.* 567, 505, 440, 516, 518. Hurter, l. 2. — [2] L. 2, *epist.* 268, 269. — [3] L. 5. *epist.* 141. — [4] L. 2, *epist.* 271.

« Prêcher la parole du Seigneur, qui a recommandé de prendre la croix à ceux qui veulent le suivre, tel est le devoir du souverain pasteur. La situation des frères d'Orient est tellement déplorable, que chaque laïque doit prendre la croix et tirer l'épée, s'il en a la force, et, s'il ne l'a pas, ouvrir la main et faire des offrandes. Avec quelle sévérité un roi de la terre captif et rendu à la liberté ne jugerait-il pas ses vassaux, si ceux-ci n'étaient pas venus à son secours pour le délivrer ! — C'est ainsi que le Roi des rois, le Maître des souverains, jugera les hommes pour lesquels il a versé son sang et donné sa vie, en les accusant d'ingratitude et de parjure [1]. Les pauvres qui, au lieu de combattre, seraient obligés de mendier ; les faibles, dont la présence serait plus embarrassante qu'utile, doivent rester dans leur patrie. C'est aux grands seigneurs, qui peuvent conduire des guerriers à leurs frais, c'est aux ouvriers et aux agriculteurs, qui peuvent s'entretenir de leur travail, à accomplir cette grande œuvre. Il faut également détourner les femmes d'entreprendre le pèlerinage sans être accompagnées de leurs maris, et les exhorter à se dégager de leurs vœux par des offrandes. Ceux qui sont trop vieux peuvent remplacer l'accomplissement de leurs vœux en exerçant des œuvres de bienfaisance, ou en se soumettant à la discipline d'un couvent. » Quant aux dispenses qui avaient été obtenues subrepticement du pape Célestin, elles sont de nulle valeur [2].

Les sollicitations du Pape, quelque pressantes qu'elles fussent d'ailleurs, n'eurent pas toujours le succès désiré, ce qui le força à les renouveler [3]. C'est pourquoi il se plaint du petit nombre de ceux qui ont ceint l'épée [4]. Il est obligé de rappeler au clergé de France la promesse qu'il avait faite au concile de Dijon, entre les mains de Pierre de Capoue, son légat, d'abandonner au profit de la terre sainte le trentième de ses revenus [5]. Mais les obstacles ont beau se multiplier, Innocent ne se décourage pas.

C'est surtout le roi de France qu'il cherche à toucher par la peinture des maux qui pèsent sur le royaume de Jérusalem. Il lui dit que le Seigneur lui-même semble avoir marqué le moment de porter un coup décisif, en semant la discorde parmi les Sarrasins. C'est pourquoi il doit non-seulement permettre aux croisés de partir, mais encore les y forcer, et fournir lui-même un certain nombre de guerriers, afin de payer du moins la dîme au Seigneur. Mais comme des troupes nombreuses ne peuvent traverser la mer en si peu de temps, il supplie Philippe d'envoyer provisoirement, pour la défense

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 271.— [2] Ibid., *epist.* 23. [3] L. 1, *epist.* 69.— [4] L. 2, *epist.* 271. — [5] *Gesta*, n. 48.

du pays, quelques chevaliers avec des armes, des chevaux et d'autres munitions. Il le prie d'engager l'empereur de Byzance à ne pas faire la guerre au roi Amauri, au sujet de l'île de Chypre, afin que, dans l'état de détresse où se trouve actuellement le peuple chrétien, il n'inquiète pas un prince qui lui-même a grand besoin de protection. Il annonce à Philippe qu'il se propose d'envoyer de son côté un député à l'empereur [1].

L'homme qui contribua le plus à toucher les cœurs en France et dans les Pays-Bas, fut le curé Foulque de Neuilly-sur-Marne, entre Paris et Lagny. C'était un homme de grand zèle, d'ailleurs simple et peu lettré. Il avait d'abord mené une vie peu régulière. Touché de Dieu, il se mit à gouverner sa paroisse avec grand soin, et commença de prêcher aux environs, exhortant le peuple au mépris des choses de ce monde. Il reprenait les pécheurs d'un ton sévère, principalement les femmes de mauvaise vie et les usuriers, dont le nombre était excessif dans ces provinces. Foulque disait la vérité nûment et sans épargner personne; ce qui, dans les commencements, lui attira de la contradiction et du mépris, en sorte que, pendant deux ans, il eut peu de succès.

Connaissant que la science lui manquait, il allait à Paris dans les écoles de théologie, écoutait les docteurs, écrivait sur ses tablettes quelques passages de l'Écriture et quelques maximes de morale; puis il en profitait pour prêcher le dimanche dans son église ce qu'il avait appris pendant la semaine. Pierre le Chantre, dont il allait souvent prendre les leçons, admirant la ferveur de ce bon prêtre, l'engagea une fois à prêcher à Saint-Séverin de Paris, en sa présence et en celle d'un grand nombre d'étudiants. Dieu lui donna tant de grâce, que son maître et les autres auditeurs disaient que le Saint-Esprit parlait par sa bouche. Depuis ce temps, les professeurs et leurs disciples s'invitaient l'un l'autre à venir entendre ses sermons, tout simples et grossiers qu'ils étaient. Ceux des savants de ce temps-là étaient pleins de divisions et de subdivisions, de lieux communs, d'allégories et d'allusions aux paroles de l'Écriture : bons pour les savants, inutiles pour le peuple.

Un jour donc, comme Foulque prêchait à Paris dans la place de Champeaux, devant une grande multitude de clergé et de peuple, il parla avec tant de force et d'éloquence, qu'un grand nombre, touchés de componction, jetèrent leurs habits et leur chaussure, se prosternèrent à ses pieds, lui présentèrent des verges ou des courroies, le priant de les châtier de leurs péchés, dont ils faisaient une

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 251.

confession publique. Foulque, rendant grâces à Dieu, les embrassait avec effusion de cœur, et leur donnait les conseils convenables; il recommandait aux usuriers et aux pillards de restituer selon leur possible. Les femmes de mauvaise vie se coupaient les cheveux et renonçaient à leurs désordres. Foulque en maria plusieurs, d'autres embrassèrent la continence; et, pour leur assurer une retraite, il fonda l'abbaye Saint-Antoine, sous la règle de Cîteaux. Le bon curé de Neuilly s'acquit tant d'autorité, que les écoliers et les docteurs mêmes venaient l'écouter, et apportaient à leur tour des tablettes et du papier pour recueillir ses discours et en faire usage dans leurs sermons. Mais ceux de Foulque n'avaient pas la même force dans la bouche des autres. Il exhortait les docteurs à faire leurs leçons courtes, utiles et agréables, et il persuada à plusieurs de retrancher beaucoup de vaines subtilités et de questions superflues. Il y en eut même qui se rendirent ses disciples et se joignirent à lui pour aller prêcher; entre autres, Pierre le Chantre, Pierre de Roissy; l'abbé de Persaigne, de l'ordre de Cîteaux; Eustache, abbé de Saint-Germain; Albéric de Laon, archidiacre de Paris, depuis archevêque de Reims; Étienne Langton, Gautier de Londres, et plusieurs autres.

« C'étaient, dit l'historien protestant d'Innocent III, c'étaient des missionnaires prêchant contre les vices dominants; ces sortes de fonctions sont toujours d'une haute importance; elles le sont surtout lorsque le genre humain est fortement entraîné par ses passions et enivré de ses prétendus avantages; elles sont nécessaires pour que la voix qui appelle en vain le monde à des sentiments meilleurs prononce du moins son jugement [1]. » C'est ainsi qu'un honnête protestant s'exprime sur les missions et les missionnaires.

Foulque prêcha par toute la France, en Bourgogne, dans la Flandre, et dans une grande partie de l'Allemagne, invité par les évêques et reçu partout comme un ange. Dieu lui communiqua même le don des miracles, en sorte qu'il guérissait toutes sortes de maladies, par la seule imposition des mains et le signe de la croix; mais il ne guérissait pas indifféremment tous les malades qui se présentaient; il y en avait qu'il refusait absolument de guérir, disant que cela n'était pas avantageux pour leur salut; à d'autres, qu'ils n'avaient pas encore fait assez de pénitence.

Un jour on lui amena deux muets, auxquels il ouvrit la bouche, souffla dedans, puis leur commanda de parler. Eux tardant à obéir, il leur donna des soufflets, comme pour les y contraindre; et ils parlèrent aussitôt. Une autre fois, des gentilshommes lui présentèrent

[1] Hurter, l. 3.

un jeune homme de leur famille, qui était tout impotent. Foulque leur fit une sévère réprimande sur la vanité de leur parure, et commanda au jeune homme de descendre de cheval. Comme il n'obéissait pas, parce qu'il ne pouvait se remuer, Foulque lui commande une seconde fois, au nom de Jésus-Christ. Mais, voyant qu'il ne descendait pas encore, il pousse vers lui son cheval, levant le bâton, comme pour le frapper. Le jeune homme, effrayé, se laisse tomber à terre : Foulque le relève guéri et le fait courir devant lui, plein de joie, la longueur d'un champ [1].

On attribue bientôt à ses vêtements la vertu de guérir, et ses habits sont plus d'une fois déchirés en lambeaux. La foule se presse tellement autour de lui, qu'il est quelquefois obligé d'employer la force et la ruse pour l'éloigner de sa personne. « Mes vêtements ne sont pas bénits, s'écria-t-il un jour, lorsque ses auditeurs voulaient les déchirer sur son corps ; mais voilà ceux d'un homme que je vais bénir. » — A peine a-t-il fait le signe de la croix sur lui, que chacun se hâte d'en arracher un morceau et de l'emporter comme une relique. Ailleurs il ne peut obtenir silence qu'en maudissant les perturbateurs, ou bien il se sert de son bâton jusqu'à faire des blessures. Ceux qui en sont frappés baisent leur sang, comme étant sanctifié par un homme de Dieu. Ces choses, rapportées par le cardinal Jacques de Vitri [2], arrivèrent surtout depuis que Foulque eut été chargé de prêcher la croisade. Ce bon prêtre n'avait du reste rien de singulier dans son habit, sa nourriture et sa manière de vivre. Il allait à cheval et mangeait ce qu'on lui donnait.

Un jour, prêchant en Normandie, il adressa au roi Richard d'Angleterre ces paroles : Je vous dis, de la part de Dieu tout-puissant, mariez au plus tôt trois méchantes filles que vous avez, de peur qu'il ne vous arrive pis. Le roi répondit brusquement : Hypocrite ! tu en as menti, je n'ai point de fille. Vous en avez trois, reprit Foulque : la superbe, l'avarice et l'impudicité. Eh bien, dit le roi, s'adressant à ses barons : Je donne ma superbe aux templiers, mon avarice aux moines de Cîteaux, et mon impudicité aux prélats de l'Église. Voilà du moins l'anecdote, telle que la raconte l'Anglais Roger de Hoveden [3].

Foulque commença à prêcher dès l'année 1195. Le cardinal Pierre de Capoue, légat en France, y trouvant sa réputation faite, se servit utilement de lui pour la croisade. Le Pape lui-même écrivit à Foulque une lettre où il l'exhorte à employer le talent que Dieu lui a donné pour l'instruction de son peuple, et lui donne pouvoir de choisir, avec le conseil du légat, ceux d'entre les moines noirs, les

[1] Otto à S. Blasio, c. 47. — [2] Jacques de Vitri, l. 1. — [3] Roger, p. 789.

moines blancs ou les chanoines réguliers qu'il jugerait les plus propres à prêcher avec lui [1]. On appelait alors moines noirs ceux de Clugni, et moines blancs ceux de Citeaux.

Foulque se croisa lui-même, avec l'évêque de Langres, dans une assemblée générale de l'ordre de Citeaux. Il demanda à quelques abbés présents de l'aider dans ses missions; cette prière lui étant refusée, il se plaça devant la porte du couvent, adressa ses exhortations à une foule innombrable; et aussitôt nobles et vilains, vieillards et jeunes gens, et jusqu'à des femmes se pressèrent autour de lui pour recevoir la croix de ses mains, dans l'espérance de marcher sous sa conduite contre les infidèles [2].

Dans ses voyages, il arriva à Écris, château situé dans la forêt des Ardennes. Profitant de la trêve qui existait entre la France et l'Angleterre, le comte Thibault de Champagne y avait réuni à un tournoi un grand nombre de seigneurs et de nobles. Foulque leur adressa la parole, en leur représentant qu'ils pouvaient acquérir dans les combats de la terre sainte une gloire plus brillante que dans les tournois. A peine cette jeunesse héroïque eut-elle entendu la parole de l'homme célèbre, qu'elle se sentit animée du zèle religieux de ses pères, et du désir de conquérir dans la terre sainte la plus belle gloire qui pût couvrir le front du chevalier chrétien.

Alors prit la croix le comte Thibault de Champagne, aussi versé dans la poésie que dans l'art de la guerre, seigneur âgé de vingt-deux ans, que dix-huit cents chevaliers reconnaissaient pour suzerain; neveu des rois de France et d'Angleterre, frère de celui de Jérusalem, et beau-frère du roi de Navarre. A lui se joignit le comte Louis de Blois, qui se glorifiait également d'une illustre parenté, et qui avait seulement cinq ans de plus que Thibault; marchant sur les traces de son père, il quitta sa patrie pour ne plus la revoir. Tous deux devaient se trouver heureux de pouvoir échapper à la colère de Philippe, leur oncle, pour avoir porté du secours à Richard, qui était aussi leur oncle. Simon de Montfort, ce chevalier intrépide et pieux, se réjouissait d'aller une seconde fois, avec de tels compagnons, dans une terre déjà témoin de sa bravoure, de sa persévérance et de ses stratagèmes. Les frères Renaud et Bernard de Montmirail, de l'illustre maison de Donzy, suivirent l'exemple de leurs cousins. L'évêque de Troyes ne se laissa retenir ni par son âge avancé ni par la bulle romaine qui l'avait relevé de ses vœux; il se mit à la suite de son seigneur. Leur exemple fut suivi par les comtes Gautier et Jean de Brienne, le premier destiné à trouver un tombeau

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 398. — [2] Radulph. Coggeshale.

en Italie, et le second à conquérir une couronne en Orient. On vit partir également deux des cinq frères de l'illustre maison de Joinville, dont la vertu chevaleresque faisait le plus beau patrimoine ; ils étaient oncles du fidèle compagnon de saint Louis ; Gautier de Montpellier, qui dut à sa prudence l'administration du royaume de Chypre ; Milo de Brabant, qui mérita, par sa bravoure ou la souplesse de son esprit, de faire partie des députés envoyés à l'empereur grec ; vinrent ensuite Manassé de Lille, Macaire de Sainte-Menehould, Renaud de Dampierre, Godefroi de Villehardouin, maréchal de Champagne et écrivain de cette croisade. Des domaines particuliers du roi venaient Nivelo, évêque de Soissons, qui, par sa conduite, son éloquence et son zèle, acquit autant de considération près des croisés que près du Pape ; Matthieu et Gui, l'oncle et le neveu, tous deux de la plus haute noblesse de France : le premier de la maison de Montmorency, le second de celle de Couci. Matthieu passait pour un héros tel, que le plus habile combattant n'osait se mesurer avec lui, et que Richard Cœur-de-lion se glorifiait avec une sorte de vanité de l'avoir vaincu dans un combat singulier. Tous ceux-là et d'autres se réunirent, bien déterminés à soutenir une cause pour laquelle un grand nombre de guerriers avaient déjà versé avant eux leur sang, sacrifié leur fortune et leur vie [1].

Si la noblesse avait des tournois ou des fêtes militaires qui n'étaient pas sans inconvénient, le clergé de Paris avait alors une fête, un tournoi clérical d'étrange sorte. Le premier jour de janvier, le bas clergé de la cathédrale prenait le premier rang, occupait les hautes stalles du chœur, présidait à tout l'office, désignait le célébrant, appelé pour cela l'évêque des fous, allait le chercher en grande cérémonie à son logement, lui donnait un grand repas dans l'église même, le conduisait en procession solennelle par la ville, accompagnant le tout de bien des cérémonies burlesques ou même indécentes ; ainsi, au *Magnificat*, on répétait un grand nombre de fois le verset : *Deposuit potentes de sede*, avec un vacarme effroyable, pour faire entendre aux chanoines qu'ils étaient déposés de leurs hautes stalles ce jour-là, et que les petits clercs y étaient élevés à leur place. Aussi appelait-on cette fête la fête des fous. Bien des évêques l'avaient tolérée, les abus étant d'abord, sans doute, moins graves. Mais le cardinal de Capoue, ayant appris ce qu'il en était, rendit une ordonnance pour l'abolir ; l'évêque de Paris, Eudes de Sully, en fit une de son côté dans le même sens ; leurs efforts réunis parvinrent à la supprimer, au moins pour un temps. Le fâcheux état de la terre

[1] Hurter, l. 3. Albéric, p. 423. Innoc., l. 8, *epist.* 72, 131.

sainte, la prédication de la croisade leur servirent beaucoup à faire sentir l'inconvenance d'un amusement pareil.

Dans les croisades précédentes, les Juifs avaient eu à craindre ou à souffrir. Dans la quatrième, ils furent tranquilles. Le Pape fit une ordonnance à leur égard, ordonnance qui est empreinte de la plus douce humanité, et qui nous fait voir la conviction d'Innocent sur les véritables rapports des Juifs et des Chrétiens. « Ils sont, dit-il, les témoins vivants de la véritable foi chrétienne. Le Chrétien ne doit point les exterminer ou même les opprimer, pour qu'il ne perde pas lui-même la connaissance de la loi. Comme dans leur synagogue ils ne doivent point aller au delà de ce que la loi leur permet, ainsi nous ne devons point les troubler dans l'exercice des priviléges qui leur sont accordés. Quoiqu'ils aiment mieux persister dans l'endurcissement de leur cœur que de chercher à comprendre les oracles des prophètes et les secrets de leur loi, et à parvenir à la connaissance du Christ, ils n'en ont pas moins droit à notre protection. Ainsi, comme ils réclament notre secours, nous accueillons leur demande, et nous les prenons sous l'égide de notre protection, conduit par la mansuétude de la piété chrétienne; et, suivant les traces de nos prédécesseurs d'heureuse mémoire, de Calixte, d'Eugène, d'Alexandre, de Clément et de Célestin, nous défendons à qui que ce soit de forcer un Juif au baptême : car celui qui y est forcé n'est pas censé avoir la foi. Mais s'il consent à le recevoir, que personne ne s'avise d'y mettre obstacle. Aucun Chrétien ne doit se permettre des voies de fait à leur égard, s'emparer de leurs biens ou changer leurs coutumes, sans jugement légal. Que personne ne les trouble dans leurs jours de fête, soit en les frappant, soit en leur jetant des pierres; que personne ne leur impose, pendant ces jours, des ouvrages qu'ils peuvent faire en d'autres temps. En outre, pour nous opposer de toutes nos forces à la perversité et à la cupidité des hommes, nous défendons à qui que ce soit de violer leurs cimetières ou de déterrer leurs cadavres pour de l'argent. Ceux qui contreviendront à ces défenses seront excommuniés [1]. »

Mais si Innocent regardait un baptême forcé comme une profanation des choses saintes, il ne croyait pas qu'on devait se refuser au désir de ceux qui voulaient le recevoir [2]. Il voulait qu'on traitât avec bienveillance les Juifs convertis, et qu'on les soutînt dans leurs besoins, pour que la honte et la pauvreté ne les portassent pas à l'apostasie. Il reproche à un évêque d'avoir négligé cette œuvre de piété, qui a pourtant les promesses et de cette vie et de la vie future.

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 302. — [2] L. 9, *epist.* 150.

« C'est un déshonneur pour les Chrétiens, dit-il, de laisser un Juif qui a quitté les ténèbres pour la lumière, dans le besoin au milieu de leur opulence, et de le forcer ainsi, par leur avarice, à retourner à ses anciennes erreurs [1]. » C'est pourquoi il recommande un Juif converti à une abbaye d'Angleterre, en priant les moines de lui fournir la nourriture et les vêtements, ajoutant qu'il n'apprendrait pas avec indifférence le refus de cette charité [2].

Les rois et les princes de Sicile tantôt persécutaient cruellement les Juifs, tantôt les comblaient de faveurs. Au lieu de les persécuter, l'Église les protége; mais elle n'entend pas qu'ils abusent de cette protection. « La mort du Christ, dit Innocent III, a rendu les Chrétiens libres, et les Juifs esclaves; ils ne doivent donc pas s'élever contre les Chrétiens [3]. » Il fit de sévères reproches aux princes qui se servaient des Juifs pour l'oppression de leurs sujets ou pour des actes usuraires [4]. Il ne voulait pas que des Chrétiens se missent au service des Juifs comme valets ou nourrices, qu'ils attestassent en leur faveur, ou que, dans leurs fêtes, ils se donnassent des libertés qui pouvaient scandaliser les Chrétiens [5]; il défendit même aux journaliers de demeurer dans leurs maisons [6]. En Espagne, toutes les fois qu'une esclave sarrasine se faisait baptiser, elle acquérait la liberté avec le baptême, et l'Église était tenue de payer à son maître une somme convenue. Le roi de Castille ayant soutenu des Juifs qui demandaient un prix trop élevé, Innocent se déclara contre lui, disant qu'un prince chrétien ne devait pas élever la synagogue ou la mosquée au-dessus de l'Église [7].

L'an 1200, le comte de Flandre et du Hainaut, beau-frère du comte de Champagne et de Philippe-Auguste, Baudouin, l'un des plus puissants princes, fit le vœu de la croisade au commencement du carême, dans l'église de Saint-Donatien, à Bruges. Il espérait expier, en prenant la croix, les erreurs d'une jeunesse qui n'était pas exempte de reproche, et quelques torts envers l'Église. Ni l'attrait que lui offrait un pays riche et bien cultivé, ni le sincère attachement des bourgeoisies industrieuses de villes considérables, ni son amour pour ses deux filles, privées désormais des soins de leur mère, puisqu'elle prenait la croix avec lui, ne purent le retenir. Telle fut sa piété, que déjà, dès son enfance, on le vit marcher sur les traces de ses parents, et témoigner, au commencement de son règne, plus que tout autre prince, de sa bienveillance pour l'Église. Son exemple entraîna la noblesse flamande. Son épouse Marie, ses deux frères, Henri et

[1] Innoc. l. 2, *epist.*, 206. — [2] Ibid., *epist.* 234. — [3] L. 8, *epist.* 121. — [4] L. 10, *epist.* 190. — [5] L. 7, *epist.* 188. — [6] Ibid., *epist.* 194. — [7] L. 8, *epist.* 50. Hurter, l. 3.

Eustache, son cousin Thierri prirent aussi la croix; de plus, Conon de Béthune, dont on admirait la piété et l'éloquence; Jacques d'Avesnes, fils de celui qui, sous le même nom, s'était rendu célèbre dans la troisième croisade.

On s'étonnera peut-être que, dans une histoire de l'Église de Dieu, nous mettions les noms de tant d'hommes de guerre. Mais Dieu lui-même nous en donne l'exemple : son Écriture sainte nous apprend les noms des braves de David et leurs principaux exploits [1]. Et si Dieu a célébré les héros de David combattant pour un coin de la terre, devrons-nous taire les héros du Christ combattant pour le salut de tout le monde? Il y a plus : on nous a fait consumer la plus grande partie de notre jeunesse, même dans les écoles ecclésiastiques, à étudier et à admirer les héros plus ou moins fabuleux d'Homère et de Virgile, les héros plus ou moins barbares de la Grèce et de Rome païenne, et on nous a laissé ignorer les héros chrétiens de nos patries! et on nous a laissé conclure que le christianisme amoindrit les courages, que la piété rabougrit les héros! Calomnie inexpiable contre Dieu et son Christ. Nous le disons avec la conviction la plus profonde, après avoir comparé les uns avec les autres, nous admirons les héros des croisades, les Godefroi, les Tancrède, dépeints dans leur simplicité par les chroniqueurs; nous les admirons bien au-dessus des héros poétiques d'Homère et de Virgile, de Cornélius Népos et de Plutarque. Non-seulement nous les admirons, mais nous les aimons, parce qu'à une valeur égale et souvent plus grande ils joignent la piété, la douceur, la modestie, l'humilité même. Non-seulement nous les admirons et nous les aimons, mais nous leur portons une sincère reconnaissance; car, après Dieu, c'est à eux et à leur vaillante épée que la France, que l'Espagne, que l'Allemagne, que l'Italie, que l'Europe entière doit d'être chrétienne, doit d'être à la tête de l'humanité. Honneur donc à eux! Puissent leurs descendants, s'il en reste, se montrer toujours dignes de leurs ancêtres! Leurs noms sont une gloire de l'humanité chrétienne.

Au sud-ouest de l'Allemagne, les résultats ne furent pas moins satisfaisants qu'ailleurs. Là, et principalement en Alsace, Martin, abbé de l'ordre de Citeaux, prêchait la croisade d'après les instructions qui lui avaient été données par le Pape. Doué d'un extérieur agréable, d'un commerce prévenant, d'une éloquence entraînante et d'une grande profondeur d'esprit, cet homme, qui possédait l'affection de ses frères et la considération des gens du monde [2], devait réussir d'autant plus, qu'il donnait à tous l'exemple. La noblesse de

[1] 1. Paral., 11. — [2] Gunther, apud Canis., t. 4.

cette province et celle du Brisgau répondirent volontiers à son appel; à sa voix, Luthold, évêque de Bâle, abandonna aussi son évêché. Il est vrai que souvent d'oisifs mercenaires avaient recours à cette ressource pour se faire entretenir, pour chercher fortune et trouver l'occasion de déployer leur humeur belliqueuse; que d'autres marchaient dans le but de se soustraire à leurs créanciers; mais toujours est-il que le grand nombre était mû par un zèle pur et par la conviction de consacrer leur épée à une entreprise agréable à Dieu. Ces convictions les portaient à se séparer de leurs femmes et de leurs enfants bien-aimés, à abandonner ou à vendre leurs plus belles possessions, afin de se mettre à même de joindre l'armée, espérant acquérir, pour tous ces sacrifices et ces fatigues, une récompense céleste. Un écrivain, appartenant à une époque postérieure, attribue à l'éducation ces sentiments élevés, « attendu, dit-il, qu'alors la jeunesse ne passait pas sa vie dans les écuries et dans les jouissances de la chair, mais bien dans les couvents, ces abondantes pépinières du christianisme, où, sous la direction de pères pieux et instruits, elle se préparait, par l'étude et la prière, à entrer honorablement dans la carrière de la vie [1].

Plus d'une personne, habituée à regarder les siècles du moyen âge comme des siècles d'ignorance et de barbarie, s'étonnera d'y entendre parler d'études, de sciences, de lumières. Cet étonnement ne vient pas de l'ignorance de ces siècles, mais de notre ignorance à nous-mêmes. Une preuve, entre beaucoup d'autres. Si on demandait à bien des hommes instruits de nos jours, combien il y a eu d'écrivains pendant le douzième siècle, plus d'un répondrait qu'il n'y en avait point ou très-peu. Or, les auteurs de l'*Histoire littéraire de France* ont donné, à la fin du quinzième volume, la table générale des écrivains du douzième siècle dont les articles se trouvent dans leur histoire. Eh bien, pour la France seule, pendant ce siècle seul, il se trouve, de compte fait, huit cent vingt-un écrivains, dont cent soixante-dix-huit anonymes et six cent quarante-trois connus de leur nom.

Les principaux chefs de la croisade se réunirent d'abord à Soissons, ensuite à Compiègne. Dans leur assemblée, ils donnèrent le commandement de la sainte expédition à Thibault, comte de Champagne. On décida dans la même assemblée que l'armée des croisés se rendrait par mer en Orient. D'après cette décision, six députés furent envoyés à Venise, afin d'obtenir de la république les vaisseaux nécessaires pour le transport des hommes et des chevaux.

[1] Mutius, *Chron. Germ.*, apud Pistor., t. 2, p. 798. Hurter, l. 4.

Les Vénitiens étaient alors parvenus au plus haut degré de prospérité. Ils étaient souverains de la mer Adriatique; les villes de l'Istrie et de la Dalmatie leur obéissaient. La république, devenue redoutable aux plus puissants monarques, pouvait armer, au moindre signal, une flotte de cent galères, qu'elle employa successivement contre les Grecs, les Sarrasins et les Normands; la puissance de Venise était respectée chez tous les peuples de l'Occident; les républiques de Gênes et de Pise lui avaient en vain disputé la domination des mers. Les Vénitiens rappelaient avec orgueil ces paroles que le pape Alexandre III avait adressées au doge en lui donnant un anneau : « Épouse la mer avec cet anneau ; que la postérité sache que les Vénitiens ont acquis l'empire des flots, et que la mer leur a été soumise comme l'épouse l'est à l'époux [1]. »

Quand les députés des croisés arrivèrent à Venise au mois d'avril 1201, la république avait pour duc ou doge, Dandolo, si célèbre dans ses annales. Dandolo avait longtemps servi sa patrie dans des missions importantes, dans le commandement des flottes et des armées; à la tête du gouvernement, il veillait sur la liberté et faisait régner les lois. Ses travaux dans la guerre et dans la paix; d'utiles règlements sur les monnaies, sur l'administration de la justice et la sûreté publique lui méritaient l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens. Il avait appris au milieu des orages d'une république à maîtriser par la parole les passions. Personne n'était plus habile à saisir une occasion favorable, à profiter des moindres circonstances pour l'exécution de ses desseins. Parvenu à l'âge de quatre-vingt-dix ans, le doge de Venise n'avait de la vieillesse que ce qu'elle donne de vertus et d'expérience [2].

Les députés lui ayant communiqué le sujet de leur ambassade, Dandolo promit, au nom de la république, de fournir les vivres et les vaisseaux nécessaires, à condition que les croisés français s'engageraient à payer aux Vénitiens la somme de quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent. Comme il ne voulait point que le peuple de Venise restât étranger à l'expédition des croisés français, Dandolo proposa aux députés d'armer, aux frais de la république, cinquante galères, et demanda pour sa patrie la moitié des conquêtes qu'on allait faire en Orient. Les députés acceptèrent sans répugnance la proposition plus intéressée que généreuse du doge de Venise. Les conditions du traité avaient d'abord été examinées dans le conseil du doge, composé de six patriciens; elles furent ratifiées ensuite dans deux autres

[1] Muratori, 25e et 30e dissert. *Antiq. Ital. med. ævi.* — [2] Michaud, t. 3, l. 10. Hurter, l. 5.

conseils, et présentées enfin à la sanction du peuple, qui exerçait alors le pouvoir suprême.

Une assemblée générale fut convoquée dans l'église de Saint-Marc. Voici comme en parle Villehardouin, maréchal de Champagne, l'un des députés. « Le doge appela cent du peuple, puis deux cents, puis mille, tant que tous l'approuvèrent ; finalement, il en appela bien dix mille en la chapelle de Saint-Marc, l'une des plus belles et magnifiques petites églises qui se puissent voir, où il leur fit ouïr la messe du Saint-Esprit, les exhortant à prier Dieu de les inspirer touchant la requête des ambassadeurs. La messe dite, le duc les envoya quérir et les admonesta de vouloir requérir humblement le peuple d'être content que cette convenance fût faite. » Lorsqu'on eut célébré la messe du Saint-Esprit, le maréchal de Champagne, accompagné des autres députés, se leva, et, s'adressant au peuple de Venise, parla en ces termes :

« Les seigneurs et les barons de France les plus hauts et les plus puissants nous ont à vous envoyés pour vous prier, au nom de Dieu, de prendre pitié de Jérusalem, qui est en servage des Turcs ; ils vous crient merci, et vous supplient de les accompagner pour venger la honte de Jésus-Christ. Ils ont fait choix de vous, parce qu'ils savent que nuls gens qui soient sur la mer n'ont un si grand pouvoir que vous et votre peuple. Ils nous ont recommandé de nous jeter à vos pieds, et de ne nous relever que lorsque vous aurez octroyé notre demande et que vous aurez pitié de la terre sainte d'outre-mer. »

A ces mots, les députés, émus jusqu'aux larmes et ne craignant point de s'abaisser pour la cause de Jésus-Christ, se jetèrent à genoux et tendirent leurs mains suppliantes vers l'assemblée du peuple. La vive émotion des barons et des chevaliers se communiqua aux Vénitiens : dix mille voix s'écrièrent ensemble : Nous accordons votre demande ! Le doge, montant à la tribune, loua la franchise et la loyauté des barons français, et parla avec enthousiasme de l'honneur que Dieu faisait au peuple de Venise, en le choisissant parmi tous les autres peuples pour lui faire partager la gloire de la plus noble des entreprises, pour l'associer aux plus vaillants des guerriers. Il lut ensuite le traité fait avec les croisés, et conjura ses concitoyens assemblés d'y donner leur consentement dans les formes consacrées par les lois de la république. Alors le peuple se leva et s'écria d'une voix unanime : Nous y consentons ! Tous les habitants de Venise assistaient à cette assemblée ; une multitude immense couvrait la place de Saint-Marc, remplissait toutes les rues voisines ; l'enthousiasme religieux, l'amour de la patrie, la surprise et la joie se manifestèrent

par des acclamations si bruyantes, qu'*on eût dit*, selon l'expression du maréchal de Champagne, *que la terre allait se fondre et s'abîmer*. Il y eut alors, ajoute-t-il, *maintes larmes pleurées de tendresse et de joie*.

Des exprès furent envoyés au Pape pour obtenir son consentement au traité. Innocent le donna de grand cœur; mais, comme s'il eût prévu l'avenir, il recommanda aux croisés de ne causer, pendant l'expédition, aucun dommage aux peuples chrétiens. Dans le cas où ils s'y verraient forcés, soit parce qu'on leur refuserait hostilement le passage, soit parce qu'on leur fournirait d'autres griefs, il les engageait à ne rien entreprendre sans l'avis du légat [1].

L'historien protestant d'Innocent III place ici la réflexion suivante. « On ne peut reprocher aux Papes que les croisés aient poursuivi, pour la plupart, un autre but que celui pour lequel ils étaient partis, ou que le but proposé n'ait pas été atteint. Si les chefs de la chrétienté eussent eu une puissance égale à leur volonté pour faire céder toutes les considérations des princes et des barons au but unique de l'entreprise, la puissance de Mahomet aurait été abattue, et on n'eût pas répandu inutilement tant de sang chrétien [2]. »

Quand le maréchal Villehardouin arriva au mois de mai à Troyes, il trouva son seigneur, le comte de Champagne, retenu au lit par une maladie grave. Son arrivée et les bonnes nouvelles dont il était porteur ranimèrent pour une dernière fois les forces épuisées de Thibault. Il se fit amener son cheval de bataille pour faire une course dans la campagne. Ce fut la dernière. Sentant sa fin approcher, il mit ordre à ses affaires, et chargea Renaud de Dampierre d'accomplir à sa place le vœu qu'il avait fait d'aller en terre sainte. Il donna une partie de son argent comptant pour les besoins de l'armée, et distribua l'autre entre ses compagnons d'armes, d'ailleurs très-nombreux. Puis il rendit, à la fleur de l'âge, le dernier soupir, après avoir fait jurer à tous ses compagnons, sur l'Évangile, de se trouver avec l'armée à Venise. Il laissa sa femme, Blanche de Castille, enceinte d'un fils dont elle accoucha après sa mort. Jamais prince n'avait été, de son vivant, tant adoré de ses vassaux, tant regretté après sa mort, et inhumé avec autant de pompe. Il fut enseveli à Troyes, dans l'église de Saint-Étienne, à côté de son père, qui avait fait construire cette église. Une épitaphe annonçait à la postérité ses vertus, son zèle pour la croix et sa réception dans la Jérusalem céleste, parce que, étant plein de foi et de résignation, il avait aspiré à la Jérusalem terrestre [3].

Après que le comte fut enterré, Matthieu de Montmorency, Simon

[1] *Gesta*, n. 83. — [2] Hurter, l. 5. — [3] Ibid.

de Montfort, Godefroi de Joinville et le maréchal de Champagne offrirent le commandement en chef, d'abord au duc Otton de Bourgogne, ensuite à Thibault de Bar, cousin du défunt. Sur leur refus, ils jetèrent les yeux sur le margrave Boniface de Montferrat. C'était un des chevaliers les plus accomplis de son époque; et plusieurs membres de sa famille, en combattant pour la foi chrétienne, avaient versé leur sang sur le champ de bataille. Ses liens de parenté avec l'empereur de Byzance lui donnaient de la considération et pouvaient devenir avantageux aux croisés. Déjà antérieurement, le cardinal Soffred l'avait exhorté à aller en Palestine, mais sans avoir pu le décider. La proposition des nobles français, qui lui envoyèrent une ambassade en Italie, fit sur lui une grande impression, autant par l'honneur qui y était attaché, que par les grâces de l'Église, qui n'étaient pas sans prix à ses yeux. Il se rendit en France. Les pèlerins étaient réunis à Soissons, lorsqu'ils apprirent son arrivée. Ils allèrent à sa rencontre avec de grands témoignages de respect; ensuite, dans une assemblée tenue à l'abbaye de Notre-Dame, ils renouvelèrent leurs prières en se mettant à genoux et en versant d'abondantes larmes. Le margrave s'agenouilla aussi, et déclara se rendre avec joie à leurs désirs. Puis l'évêque de Soissons, maître Foulque, zélé curé de Neuilly, et deux abbés de Cîteaux qui l'avaient accompagné de son pays, le conduisirent à la cathédrale, où ils attachèrent la croix sur ses épaules. Les chevaliers lui remirent l'argent qui avait été déposé chez le comte de Champagne pour les frais de la croisade. Le lendemain, il prit congé, donna les ordres nécessaires, et promit de se trouver pour l'époque désignée à Venise. S'en retournant, il visita Cîteaux, où l'on tenait une assemblée générale de l'ordre; maître Foulque, pour animer les nombreux seigneurs qui étaient présents, annonçait avoir déjà revêtu de la croix deux cent mille personnes. On engagea l'assemblée à permettre à l'abbé de Vaux-de-Cernai, qui avait une grande réputation, d'accompagner l'armée en qualité de prédicateur. Enfin Boniface s'étant recommandé aux prières des abbés rassemblés, et ayant obtenu la faveur d'emmener son compagnon, l'abbé de Lucédio, homme recommandable par sa sagesse et son expérience, traversa l'Allemagne pour s'en retourner dans ses domaines [1].

Le pape Innocent nomma légats de la croisade les cardinaux Soffred et Pierre de Capoue. Il fit connaître ces nominations à tout le clergé d'outre-mer, et déclara en même temps : « Qu'avec l'aide de Dieu et à la suite de ses exhortations adressées aux fidèles pour

[1] Hurter, l. 5.

les engager à porter secours à la terre sainte, un grand nombre de nobles et de seigneurs ont pris la croix et se préparent à voler à leur secours. Mais afin que leurs efforts ne soient pas vains, et que l'ennemi ne sème pas parmi eux l'ivraie, nous avons envoyé ces légats, hommes puissants en œuvre et en parole, pour précéder l'armée du Seigneur, pour maintenir la paix et la concorde ; mais il convient que, de votre côté, vous formiez les peuples qui vous sont confiés aux œuvres de piété, pour que le Seigneur, dans sa bonté, vous donne sa force et vous livre vos ennemis [1]. »

Au commencement du printemps 1202, les préparatifs pour la croisade s'exécutaient avec ardeur et sans aucun désordre dans une grande partie de la France et de la Flandre ; ils se faisaient dans les cours des puissants vassaux, dans les châteaux des barons et dans les manoirs solitaires de l'écuyer. C'était l'affaire essentielle ; toute autre devait céder, et les croisés portaient tout au plus leur attention sur l'ordre à mettre dans leurs affaires, dans le cas de mort en terre sainte. Les affaires de famille du comte Baudouin de Flandre avaient déjà été réglées en 1200, sous la garantie du Pape. Après avoir fait des donations à des églises, à des hôpitaux et à des couvents, établi un anniversaire pour lui et son épouse, fondé des églises, érigé des collégiales, et commencé à cet égard plus de choses que le temps dont il avait à disposer ne lui permettait d'en achever, et après avoir renouvelé les droits de quelques villes, assuré la tranquillité de son pays, comme s'il eût pressenti qu'il ne le reverrait plus, il convoqua, au mois d'avril, une assemblée de ses parents et de ses vassaux à Valenciennes. Cent cinquante-cinq seigneurs, à la tête desquels étaient le connétable et le sénéchal de Flandre, se trouvèrent au rendez-vous, tous prêts à traverser la mer avec leur suzerain. Là, Baudouin fit confirmer les donations qu'il avait faites à huit couvents désignés, ainsi qu'à plusieurs autres, afin qu'elles fussent irrévocables. Il régla ensuite le gouvernement de ses États pendant son absence. Enfin il prit congé, en versant des larmes, de sa femme qui était enceinte, de ses amis et du peuple, et partit accompagné de l'abbé de Loos. Il pensait en route aux pieuses fondations qu'il avait établies, croyant n'avoir pas assez fait. Arrivé à Clairvaux, il fut si touché de la vie exemplaire des religieux de cet ordre, si pénétré de l'amour de Dieu et de son grand projet, qu'il témoigna, par une donation faite à ces religieux, le prix qu'il attachait à leur intercession pour le succès de son entreprise [2].

[1] Innoc., l. 5, *epist.* 25 et 26. — [2] Hurter, l. 6. Miræi *Not. eccl. Bel.*, c. 128. Innoc., l. 3, *epist.* 40.

Avant de quitter leurs foyers, les croisés eurent à déplorer la perte du saint orateur qui, par ses discours, avait échauffé leur zèle et ranimé leur courage. Foulque tomba malade et mourut dans sa paroisse de Neuilly. Quelque temps auparavant, il s'était élevé des murmures [illegible], et ses paroles n'avaient plus le même empire sur l'esprit de ses auditeurs. Foulque avait reçu des sommes considérables, destinées aux frais de la guerre sainte ; et, comme on l'accusait d'en détourner une partie à son usage, plus il amassait d'argent, dit Jacques de Vitri, plus il perdait de son crédit et de sa considération. Cependant les soupçons qui s'attachaient à sa conduite n'étaient pas généralement accrédités. Le maréchal de Champagne nous apprend, dans son Histoire, que la mort du curé de Neuilly affligea vivement les chevaliers et les barons. Foulque fut enseveli dans l'église de sa paroisse avec une grande pompe ; son tombeau, monument de la piété de ses contemporains, attirait encore, dans le siècle dernier, le respect et la vénération des fidèles [1].

Le rendez-vous général des croisés était à Venise, pour de là se rendre en Égypte et en Palestine ; mais la flotte flamande, composée de soixante-six vaisseaux, richement équipés et abondamment pourvus, fut longtemps empêchée par les tempêtes de traverser le détroit de Gibraltar, et n'arriva qu'en automne à Marseille, où la comtesse de Flandre et Jean de Nesle, qui la commandait, se décidèrent à passer l'hiver, et puis à se rendre directement en Palestine. Plusieurs seigneurs français se proposèrent également de s'embarquer à Marseille. Renaud de Dampierre, à qui le comte de Champagne avait légué tous ses trésors pour être employés au voyage de la terre sainte, alla s'embarquer, avec un grand nombre de chevaliers champenois, dans le port de Bari. Cependant tous avaient promis, même avec serment, de se trouver au rendez-vous général de Venise. Cet oubli de la parole donnée entraîna bien des mouvements et fit manquer le but principal d'une croisade d'ailleurs si bien préparée.

D'abord il n'y eut à Venise que la moitié de l'armée chrétienne, et il y avait des navires pour trois fois autant. Ensuite, quand il fallut payer la somme convenue, les barons présents, n'étant que la moitié du nombre, ne se trouvèrent point assez d'argent. Les Vénitiens, il est vrai, étaient aussi intéressés qu'eux au succès de la croisade : ils possédaient une partie des villes de Tyr et de Ptolémaïs, qu'on allait défendre ; ils devaient avoir, de plus, la moitié des conquêtes qu'on allait faire ; mais les Vénitiens étaient un peuple marchand, peut-être même un peu plus marchand que chrétien : il ne voulut faire aucun sacrifice. De leur côté, les barons étaient trop fiers

[1] Michaud.

pour solliciter une grâce et supplier les Vénitiens de changer et d'adoucir les conditions du traité. Chacun des croisés fut invité à payer le prix de son passage : les plus riches payèrent pour les pauvres ; les soldats, comme les chevaliers, s'empressèrent de donner tout l'argent qu'ils possédaient, persuadés, disaient-ils, que Dieu était assez puissant pour leur rendre au centuple, quand il lui plairait. Le comte de Flandre, les comtes de Blois et de Saint-Pol, le marquis de Montferrat et plusieurs autres chefs se dépouillèrent de leur argenterie, de leurs diamants, de tout ce qu'ils avaient de plus précieux, et ne gardèrent que leurs chevaux et leurs armes.

Malgré ce noble sacrifice, les croisés devaient encore à la république marchande une somme de trente-cinq mille marcs d'argent. Alors le doge assembla le peuple et lui représenta qu'il ne serait point honorable d'user de rigueur ; mais que les croisés pourraient s'acquitter des trente-cinq mille marcs qu'ils devaient encore, en aidant la république à reconquérir la ville de Zara en Dalmatie, qui, soumise autrefois à Venise, était sous la domination du roi de Hongrie. Pour amener les croisés à y consentir, le doge lui-même prit la croix avec un grand nombre de Vénitiens. Les croisés furent partagés d'avis. Les uns acceptèrent la proposition par nécessité, comme l'unique moyen de s'acquitter de leur dette et de leur parole ; les autres murmuraient de ce que, au lieu de les conduire contre les infidèles pour l'avantage de la chrétienté entière, on voulait les employer contre des Chrétiens, au profit de Venise seule. On envoya consulter le Pape, chef de toute l'entreprise.

Un nouvel incident, également inattendu, vint compliquer les premiers.

L'empereur Isaac l'Ange, détrôné et privé de la vue par son frère Alexis dit Comnène, était toujours en prison. Mais peu à peu on lui accorda plus de liberté ; il eut la faculté de se promener au bord de la mer, et on lui permit de communiquer avec quelques personnes. Des Latins, dont il s'était toujours entouré, vinrent à lui. Il leur parla de ses projets de vengeance contre son frère, et leur donna une lettre pour sa fille Irène, afin qu'elle se concertât à cet effet avec son époux Philippe, duc de Souabe. Son fils Alexis, encore adolescent, fut aussi tiré de prison, obtint la liberté de circuler librement, et fut désigné pour accompagner son oncle, l'usurpateur Alexis, dans une expédition qu'il allait entreprendre contre un chef rebelle. D'après le conseil de son père, il détermina un capitaine de vaisseau pisan à favoriser sa fuite. Il fut reçu à son bord et échappa, à la faveur d'un déguisement grossier, aux recherches des émissaires envoyés sur ses traces.

Le jeune Alexis vint à Ancône et de là à Rome, où il exposa au Pape le forfait de son oncle et les souffrances de son père. Innocent chercha à le consoler, lui promettant d'examiner ce qu'il aurait à faire. De Rome, il se rendit auprès de son beau-frère Philippe, et promit de l'aider à conquérir la terre sainte, et de se soumettre à l'Église romaine dans le cas où il lui porterait secours. Philippe crut voir dans l'armement des croisés un moyen de secourir son beau-frère. Il en conféra avec le margrave de Montferrat, et chercha, mais inutilement, à mettre, par son intermédiaire, le Pape dans ses intérêts.

Les amis du jeune Alexis lui conseillèrent de s'adresser directement aux croisés pour les prier de l'aider à conquérir l'héritage de son père. Il entama des négociations avec le margrave Boniface et les barons français. Ceux-ci promirent d'autoriser quelques-uns d'entre eux à négocier avec le prince et de l'aider à remonter sur le trône, s'il s'engageait, de son côté, à les secourir à l'avenir, le prévenant toutefois que, dans une affaire de cette importance, ils devaient prendre l'avis du Pape[1].

La demande du jeune Alexis ne pouvait manquer de plaire aux Vénitiens, et en particulier au doge, à cause de sa haine et de sa soif de vengeance contre Byzance, où il avait été outragé dans une ambassade : car l'empereur actuel semblait avoir oublié le payement du restant de l'indemnité promise par Emmanuel aux Vénitiens, pillés dans une émeute ; et ceux-ci, si jaloux de leurs priviléges et de leur commerce, voyaient encore qu'on leur préférait les Pisans. Quelle ne dut pas être leur joie de pouvoir faire sentir de nouveau à Byzance, sous un prétexte si louable, la puissance de la république, et de reconquérir, avec l'aide des barons, les avantages commerciaux qu'ils possédaient autrefois !

Mais le projet que les Vénitiens avaient de se servir de l'armée des croisés pour leur intérêt propre ne pouvait plaire à Rome. Le Pape vit qu'au moment où il croyait ses vœux accomplis on donnait une autre direction à cette guerre, objet constant de ses efforts durant plusieurs années. Dès le principe, il avait averti les croisés de ne jamais tourner leurs armes contre les Chrétiens, s'ils voulaient que Dieu les protégeât ; et il les voyait prêts à attaquer le domaine d'un roi, celui de Hongrie, dont le peuple avait pris la croix. Le cardinal Pierre, du titre de Saint-Marcel, parut bientôt à Venise en qualité de légat, afin de presser le départ de la flotte pour Alexandrie, et de détourner l'armée de l'expédition projetée contre Zara. Les Vénitiens

[1] *Gesta*, c. 89. Innoc., l. 6, *epist.* 101.

ne le reçurent pas d'une manière conforme à sa dignité [1]. Le duc de Venise et le conseil lui firent dire que, s'il voulait accompagner l'expédition pour prêcher, il le pouvait ; que, si c'était en qualité d'envoyé du Pape, il n'avait qu'à rester en arrière [2]. Quelques historiens du temps prétendent que le sultan d'Égypte, frère de Saladin, ayant appris les préparatifs qui se faisaient en Occident, promit aux Vénitiens de riches présents et de grands priviléges dans le port d'Alexandrie, s'ils parvenaient à détourner les barons de se rendre en Égypte.

Quant à la conduite du pape Innocent III au milieu de ces conjonctures si graves, si délicates et si embarrassantes, elle se résumait dans ces deux principes, comme on le voit par sa correspondance : Premièrement, souffrir toute sorte d'injustice plutôt que de voir l'armée se dissoudre ; ensuite, avec cela, employer tous les moyens possibles pour l'empêcher de tourner ses armes contre les Chrétiens.

Les croisés allemands déclarèrent injuste la guerre contre Zara, parce que les maîtres de cette ville et ses sujets étaient, comme croisés, sous la protection du Siége apostolique. On perdit beaucoup de temps en délibérations. Plusieurs, voyant qu'on ne pouvait détourner ni les Vénitiens ni les barons français de leur dessein, retournèrent chez eux. D'autres se rendirent à Rome pour se faire absoudre de leur vœu. Plusieurs croisés d'Allemagne, prêts à partir, restèrent dans leur patrie. Ceux qui ne voulaient pas se séparer de leurs compagnons sans avoir accompli leur vœu, parce qu'ils considéraient dans ce cas le retour comme un plus grand péché que l'expédition contre Zara, consentirent à suivre l'armée, sous la promesse que les Vénitiens les conduiraient ensuite, sans retard, devant Alexandrie, et les assisteraient fidèlement contre les païens [3]. Consulté par l'évêque d'Halberstadt, quatre abbés de Cîteaux et quelques autres ecclésiastiques, le légat leur ordonna de ne pas abandonner les pèlerins, et de s'opposer, autant que possible, à l'effusion du sang chrétien.

Avant le départ des croisés de Venise, Innocent leur écrivit encore pour les menacer de l'excommunication dans le cas où ils attaqueraient un pays chrétien, et particulièrement Zara. L'abbé de Locédio était chargé de leur répéter verbalement les mêmes recommandations. Sa parole ne fit pas plus d'impression que l'écrit du Pape. Cependant, pour ne pas suivre l'expédition, le margrave Boniface, chef de toute la croisade, allégua quelques affaires particulières, et Matthieu de Montmorency prétexta une maladie. Mais Étienne, comte de Perche, et d'autres seigneurs aimèrent mieux s'exposer aux re-

[1] Innoc., l. 7, *epist.* 203. — [2] *Gesta*, c. 85. — [3] Hurter, l. 6.

proches de leurs compagnons que de désobéir au Pape, et se rendirent dans le Pouille, afin de passer la mer avec la flotte qui devait partir au printemps.

La flotte vénitienne, partie le 8 octobre, étant arrivée devant Zara le 10 novembre, la même hésitation se manifesta parmi les croisés. Simon de Montfort dit aux envoyés de la ville qui venaient proposer une capitulation : « Je ne suis point venu ici pour faire du tort aux Chrétiens; loin de vouloir vous faire du mal, mon intention est de vous protéger contre ceux qui chercheraient à vous en faire [1]. Les autres Français, tout en déployant une grande activité au siége, ne s'y livraient pas de bon cœur. Le sixième jour, une tour fut ruinée, et une brèche pratiquée à la muraille. Alors les habitants désespérés rendirent la ville au duc, à condition d'avoir la vie sauve. Les églises furent pillées, les murailles renversées, un grand nombre de maisons abattues. Dandolo fit décapiter quelques bourgeois, en bannit un grand nombre, tandis que d'autres s'exilaient volontairement. Les Vénitiens et les Français s'étant partagé la ville, une violente querelle éclata entre eux, ils se battirent dans les rues, et les chefs eurent de la peine à les réconcilier au bout de huit jours.

Quarante mille hommes se trouvaient rassemblés à Zara. Le margrave de Montferrat, Matthieu de Montmorency et d'autres seigneurs restés en arrière rejoignirent enfin l'armée, et furent suivis des messagers d'Allemagne. Ces messagers retracèrent aux chefs de l'expédition les malheurs du jeune Alexis, dont la maison avait toujours été favorablement disposée pour les Latins et avait souvent donné l'hospitalité à leurs princes ; ils exposèrent que la partie la plus considérable de la capitale désirait ardemment son retour. Les ambassadeurs faisaient entendre à chaque peuple un langage conforme à ses sentiments : ils engageaient les Allemands par la parenté du prince avec le roi; les Français, par le désir de venger maintes insultes qu'ils avaient essuyées dans la capitale de l'empire byzantin ; les Vénitiens, par l'espoir d'étendre leur commerce et d'obtenir le payement de l'indemnité promise par Emmanuel. « L'armée, ajoutaient-ils, est hors d'état d'atteindre le pays des Sarrasins, faute de vivres et des objets les plus indispensables ; au lieu de porter un secours utile à la terre sainte, elle lui sera à charge, comme cela est arrivé précédemment. » Le duc Philippe de Souabe supposait aussi avec raison que le temps passé par les croisés à Venise avait épuisé leurs ressources, et qu'ils accueilleraient avec empressement un appui. Il leur offrit donc de leur remettre son beau-frère, le jeune

[1] Petr. Val. Cern., *Hist. Albig.*, apud Duchesne, t. 5, p. 373.

Alexis, afin qu'ils le rétablissent sur le trône paternel. Ce dernier leur promet, dans ce cas, des secours pour la terre sainte, la réunion de son empire à l'Église romaine, des vivres pour toute l'armée, une indemnité de deux cent mille marcs, et une autre de trente mille pour les Vénitiens, devant les dédommager des pertes éprouvées sous Emmanuel. Alexis s'engageait, en outre, à marcher en personne, après l'expulsion de l'usurpateur, contre l'Égypte avec les croisés, ou, s'ils le préféraient, à entretenir pendant un an, à ses frais, dix mille hommes, et à tenir sur pied, durant sa vie, cinq cents lances destinées au service de la terre sainte. Ces conditions, appuyées au nom de Philippe de Souabe, parurent avantageuses aux barons, qui déclarèrent qu'ils les soumettraient le lendemain à leurs compagnons.

Les avis furent encore partagés. La plupart des croisés, tant ecclésiastiques que laïques, crurent devoir accepter les conditions, qui furent jurées de part et d'autre. Mais un grand nombre de seigneurs, qui avaient plus à cœur la cause sainte, parmi eux Simon de Montfort, firent observer de nouveau combien il était insensé et téméraire de perdre de vue leur mission, et d'attaquer avec une poignée de monde, et pour le compte d'autrui, une ville aussi forte et aussi populeuse que Constantinople. Car ils avaient la conviction qu'il était impossible de placer, sans effusion de sang, le prince Alexis sur le trône. Ils déclarèrent donc hautement que, les Vénitiens refusant d'écouter les ordres et les menaces du Pape, il fallait se séparer d'eux; un grand nombre étaient de leur avis. Ils prirent divers chemins pour se rendre en Syrie [1].

L'armée des croisés passa ainsi l'hiver de 1202 à 1203 à Zara, dans l'oisiveté, sans être unie, et sans s'occuper de la grande entreprise qui devait s'exécuter au printemps. Le Pape, dès qu'il apprit les événements qui s'y étaient passés, adressa à l'armée le manifeste suivant : « Satan vous a poussés à diriger vos premières armes contre un peuple chrétien ; vous avez offert au diable les prémices de votre pèlerinage. Vous n'avez pas dirigé vos pas vers Jérusalem ; vous n'êtes pas descendus vers l'Égypte. Vous auriez dû au moins être retenus, dans cette criminelle entreprise, par le respect dû à la croix que vous portez, par les égards que méritent le roi de Hongrie et son frère, et par l'autorité du Saint-Siége, qui avait donné des ordres précis à ce sujet. Nous vous exhortons à ne pas porter plus loin vos dévastations, à restituer tout le butin aux délégués du roi de Hongrie ; autrement nous lancerons l'excommunication contre vous, et

[1] Hurter, l. 6.

nous vous déclarerons déchus de tous les bienfaits de la croisade[1]. »

Les capitaines français, reconnaissant leur faute, députèrent à Rome le pieux et éloquent évêque de Soissons, le savant maître Jean de Noyon, qui devint plus tard chancelier du comte de Flandre, ainsi que deux chevaliers ; ils étaient chargés de s'excuser sur leur alliance forcée avec les Vénitiens, de demander l'absolution, et d'assurer qu'ils obéiraient avec empressement aux ordres ultérieurs du Pape[2]. L'abbé Martin de Pairis, près de Bâle, s'était joint à eux, dans l'espoir que le Pape l'autoriserait, ainsi que ses compagnons, à retourner dans leur patrie. Innocent répondit : « Il faut, avant tout, que vous soyez entrés en terre sainte ! » L'abbé Martin se rendit donc à Bénévent, près du cardinal Pierre de Capoue ; s'embarqua avec ce prélat, au commencement d'avril, à Siponte, et arriva à la fin du même mois à Saint-Jean d'Acre.

Ce ne fut pas sans peine que les députés envoyés par les barons français parvinrent à obtenir audience ; Innocent leur fit sentir toute la douleur que lui causaient les événements de Zara[3]. Dans une nouvelle lettre, adressée aux comtes, aux barons et aux autres croisés, qu'il n'honore pas même de son salut, il leur répéta les mêmes reproches faits précédemment. Il leur témoigne cependant sa joie de les voir revenir à résipiscence. Il reconnaît que la nécessité les excuse, mais il leur représente qu'ils ne peuvent réparer leur faute qu'en restituant tout le butin. Il déclare aussi comme non avenue l'absolution donnée par leurs évêques, leur annonçant qu'il a ordonné à son légat, le cardinal Pierre, de recevoir ou de faire recevoir, par un fondé de pouvoirs, le serment qu'ils obéiraient désormais aux ordres du Pape. Ce n'est qu'à ce prix que l'excommunication pourra être levée. Il les engage en outre à montrer, d'une manière authentique, qu'ils veulent réparer leur faute ; à n'attaquer à l'avenir aucun pays chrétien, à moins qu'ils n'y trouvent de la résistance ; enfin, à demander pardon au roi de Hongrie de l'offense commise à son égard. En même temps il recommanda aux députés de retenir l'armée sous ses drapeaux, et autorisa deux ecclésiastiques à lever provisoirement l'excommunication jusqu'à l'arrivée du cardinal[4]. Le margrave de Montferrat fut particulièrement chargé de veiller à ce que l'armée et la flotte ne se séparassent pas, afin que l'entreprise fût continuée[5].

Quand les envoyés des croisés revinrent de Rome, et que les lettres du légat arrivèrent au camp, les pèlerins éprouvèrent une

[1] *Gesta*, c. 86. Innoc., l. 5, *epist.* 161. Hurter, l. 7. — [2] Villehard., c. 54. — [3] L. 6, *epist.* 232. — [4] L. 5, *epist.* 162. L. 6, *epist.* 99. Villehard. — [5] L. 6, *epist.* 99.

grande joie à cause de l'indulgence du Pape ; ils se hâtèrent d'envoyer la déclaration demandée. Les Vénitiens seuls ne voulurent rien entendre ; ils se glorifiaient de leur exploit, n'en témoignaient nul repentir, et ne voulaient pas non plus demander pardon. Le margrave de Montferrat, craignant de les voir s'éloigner avec leur flotte et forcer ainsi l'armée à se dissoudre, n'osa leur montrer la lettre du Pape. Il crut d'autant plus pouvoir se dispenser de cette communication, que le doge et quelques amis des Vénitiens lui donnèrent l'assurance qu'ils se justifieraient eux-mêmes auprès du souverain Pontife. Le margrave se justifia auprès d'Innocent de la marche suivie dans cette circonstance, en alléguant ses bonnes intentions ; et il le pria, ainsi que tous les barons, de leur donner ses avis sur leur conduite ultérieure [1].

Innocent leur écrivit : « Si vous êtes pénétrés d'un repentir sincère et animés d'une ferme résolution, vous êtes déjà réconciliés avec Dieu. Si les Vénitiens suivent votre exemple, vous pouvez sans crainte vous embarquer et combattre avec eux ; dans le cas contraire, nous vous permettons de vous rendre avec eux jusqu'au pays des Sarrasins ou jusqu'au royaume de Jérusalem ; cependant, nous ne vous le permettons qu'avec un cœur affligé et dans l'espoir que vous obtiendrez le pardon d'avoir communiqué avec eux : car, ayant déjà payé la majeure partie de vos frais de transport, il vous serait difficile d'obtenir la restitution des fonds avancés ; nous serions donc peiné que le repentir vous occasionnât des pertes, tandis que l'opiniâtreté des Vénitiens leur procurerait du gain. De même que le voyageur est autorisé à acheter ce qui lui est nécessaire dans un pays d'hérétiques ou d'excommuniés, et qu'il est permis aux gens de la maison d'avoir des rapports avec le père de famille excommunié : de même, comme hôtes sur les vaisseaux du doge, il vous est permis d'être en contact avec les siens. Mais aussitôt que vous serez débarqués, vous ne les recevrez plus dans vos rangs, si l'excommunication n'a pas été levée : car, dans ce cas, la malédiction s'étendrait jusqu'à vous ; vous seriez facilement mis en fuite par vos ennemis, comme il arriva aux enfants d'Israël au siége d'Haï parce qu'Achan se trouvait au milieu d'eux, ou bien comme il arriva au saint roi Josaphat dans son alliance avec l'impie Ochozias. Nous nous adressons à l'empereur de Constantinople pour l'engager à vous pourvoir de vivres. Dans le cas où il s'y refuse, vous pourrez vous en procurer partout où vous en trouverez, en prenant toutefois la résolution de les payer, et en vous abstenant de porter préjudice aux personnes.

[1] Innoc. l. 6, *epist.* 48, 99, 100.]

Si les Vénitiens travaillaient à dissoudre l'armée, souffrez et prenez patience jusqu'à ce que vous ayez atteint le lieu de votre destination, où vous pourrez les châtier suivant les circonstances [1]. »

Avant d'envoyer cette lettre, Innocent apprit par le légat le traité conclu par les croisés avec le jeune Alexis. Il écrivit donc au margrave de Montferrat, aux comtes de Flandre, de Blois et de Saint-Pol. « Nous sommes affligé, à cause de nous, de vous et de toute la chrétienté, qu'une entreprise si agréable à Dieu ait été souillée par un semblable crime ; mais nous nous réjouissons en même temps d'avoir appris par vos lettres que vous avez reconnu vos torts et que vous êtes disposés à vous soumettre aux ordres du Siége apostolique : que votre repentir soit sincère, et que ce qui est arrivé ne se renouvelle plus ! Ne vous figurez pas qu'il vous soit permis d'attaquer l'empire grec, sous prétexte que cet empire ne reconnaît pas le Siége apostolique ou que l'empereur a précipité son frère du trône. Vous n'êtes point juges dans cette cause ; vous avez pris la croix pour venger non cette injustice, mais l'outrage fait au Christ. Nous vous engageons sérieusement à renoncer à ce projet et à passer dans la terre sainte, sans vous arrêter en route sous le prétexte d'y avoir été contraints ; autrement, nous ne pourrions vous accorder le pardon. Nous vous défendons de nouveau, sous peine d'excommunication, d'attaquer un pays chrétien ou d'y causer des dégâts, et nous vous ordonnons de suivre les conseils du légat. Comme nous voulons que les Vénitiens connaissent notre volonté, afin qu'ils n'invoquent pas pour excuse leur ignorance, nous vous invitons à leur montrer notre précédente lettre [2]. »

L'historien protestant d'Innocent III observe à ce sujet : « Si l'attention d'Innocent eût été fixée avec moins de persévérance sur les affaires de la Palestine ; si la délivrance de la terre sainte n'eût pas été le but exclusif de ses démarches ; si des vues temporelles eussent dirigé ses efforts ; ou s'il n'eût pas connu quelque chose de plus élevé que l'accroissement de son influence et de sa domination spirituelle, alors il eût trouvé dans les événements de Constantinople l'occasion d'arriver à son but. Dans la puissante armée des croisés, il eût rencontré des moyens faciles de réaliser tous ses projets ; et, dans ce cas, il n'eût pas élevé la voix avec tant de sévérité et de persévérance contre cette entreprise, et ne s'en serait pas plaint auprès des autres princes, tels que les rois de France et d'Angleterre [3]. Ce ne fut pas pour sauver les apparences qu'il agit ainsi ; car il ne dou-

[1] Innoc., l. 6, *epist.* 102. *Gesta*, c. 88. — [2] L. 6, *epist.* 48, 103. *Gesta*, c. 89. — [3] L. 6, *epist.* 68 et 69.

tait pas que ses plaintes ne fussent entendues et qu'elles n'eussent un résultat satisfaisant. Profondément convaincu que les croisés marchaient vers la terre sainte, il envoya au cardinal Pierre douze cents livres pesant d'argent, pour subvenir à ses dépenses et pour être employées à la grande cause. Il lui ordonna d'aller rejoindre l'armée; et, dans le cas où il n'y serait pas reçu avec respect et où elle refuserait de le suivre, de l'abandonner comme dépouillée des bénédictions et de se rendre à Jérusalem. Il fit également partir pour la terre sainte le cardinal Soffred, muni d'une somme égale à celle remise au cardinal Pierre; et, afin que les Sarrasins ne pussent reprendre courage contre les Chrétiens, il s'efforça de consolider la paix entre les princes européens. Son indignation contre les Vénitiens était si profonde, que, dix-huit mois après, il refusa, uniquement à cause de leur conduite, le pallium au patriarche de Grade. Les deux cardinaux partirent. Soffred prit le devant. Après avoir donné les ordres nécessaires dans l'île de Chypre, il trouva le patriarche de Jérusalem à l'agonie. Le choix du clergé, le vœu du peuple et l'assentiment du roi l'appelèrent à cette dignité. Le Pape lui laissa la faculté d'accepter ou de refuser; il refusa [1].

Cependant le jeune Alexis se rendit en personne auprès des croisés. La vue de ce prince, dépouillé de ses États par une infâme trahison, un sentiment de compassion, le renouvellement de ses premières promesses, la haine contre un peuple qui était en opposition avec l'Église romaine et par conséquent avec Dieu; chez les Vénitiens, l'appât du gain; chez les autres, le désir du butin; chez ceux qui aspiraient aux trésors spirituels, l'espoir de s'emparer des saintes reliques dont l'Église grecque était indigne, tout cela réuni fortifia les croisés dans leurs projets de conquête contre Constantinople; leur piété révérait dans ce projet l'inspiration de la Providence, qui les portait à convertir cette ville, autrefois hostile aux pèlerins, en un lieu de sûreté [2].

Ils partirent de Zara quelque temps après la fête de Pâques, qui, cette année 1203, fut le 7me d'avril. Ils passèrent sans s'arrêter devant Spalatro, l'ancienne Salone. A Raguse, la prophétie d'un comte d'Hallermond, qui y vivait en moine, leur prédisant la prise de Constantinople, ranima leur courage [3]. Durazzo se rendit sans délai au jeune Alexis. Corfou était désigné comme rendez-vous aux vaisseaux.

Pendant le séjour de trois semaines qu'on fit dans cette île, l'armée se divisa de nouveau au sujet de l'expédition. Plusieurs déli-

[1] Innoc., l. 6, *epist.* 48, 68. L. 7, *epist.* 74. *Gesta*, c. 88. — [2] Gunther, c. 12. — [3] *Chron. Halberst.*, p. 144.

béraient ensemble d'y attendre les vaisseaux pour les transporter en Asie. Le margrave de Montferrat et les autres capitaines craignaient une nouvelle séparation. Tant de braves gens s'étaient déjà éloignés : que pouvaient donc entreprendre ces forces désunies ? « Allons les trouver ! s'écrièrent-ils ; les prières, les représentations, la peinture de l'ignominie dont ils se couvriraient si la conquête de la terre sainte venait à échouer à cause d'eux, ne manqueront pas de les émouvoir. »

Réunis aux évêques et aux abbés, et ayant le prince byzantin au milieu d'eux, ils se rendent dans la vallée où les autres seigneurs étaient réunis. Aussitôt qu'ils les aperçoivent, ils descendent de cheval. Les opposants ne peuvent voir dans une position suppliante leurs seigneurs, leurs plus proches parents, leurs amis et leurs vieux compagnons d'armes ; ils abandonnent donc aussi leurs chevaux et se portent à leur rencontre ; mais quand les chefs se mettent à genoux et quand ils déclarent qu'ils resteront dans cette position jusqu'à ce que leurs frères d'armes leur aient promis de ne pas se séparer d'eux, les cœurs de ces héros sont émus, et des deux côtés on verse d'abondantes larmes ; ils demandent quelques moments pour délibérer et rapportent bientôt l'assurance de rester avec eux jusqu'à la Saint-Michel ; ils exigent en même temps qu'on leur fasse serment de leur livrer, à cette époque, sans qu'alors on ait recours à des subterfuges ou à des délais, des vaisseaux qui les transporteront dans les quinze jours suivants en Syrie. Le serment est prêté, et cette heureuse réconciliation répand la joie dans toute l'armée. Le prince Alexis renouvelle ses précédentes promesses [1].

En vérité, nous le confessons à notre honte, si l'on veut, dans toute l'histoire, dans la poésie même, nous ne connaissons rien de plus beau, rien de plus touchant que ces hommes de guerre, que ces héros, prêts à se séparer de leurs compagnons d'armes, qui sont leurs amis, leurs parents ; prêts à s'en séparer, non par colère, non pour aucun intérêt terrestre, mais par délicatesse de conscience, mais par la crainte filiale d'offenser Dieu. Et quand nous les voyons à genoux les uns devant les autres, et pleurant sur les difficultés de conscience qui les divisent, en vérité, nous remercions Dieu de les avoir mis à cette épreuve.

Partie de Corfou la veille de la Pentecôte, la flotte arriva la veille de la Saint-Jean en vue de Constantinople. Les croisés débarquèrent à Chalcédoine, qui était vis-à-vis.

Bien que l'empereur Alexis n'ignorât pas que la prise de Constan-

[1] Villehardouin.

tinople était leur but immédiat, il n'avait pourtant pris aucune précaution ni pour sa sécurité personnelle ni pour celle des habitants. Livré aux plaisirs de la table, il parlait devant ses convives avec mépris de l'armée des Latins. La flotte impériale, qui, à cause de la situation de la ville, eût été le meilleur moyen de défense, était depuis longtemps tombée en ruine. Les eunuques préposés aux chasses de l'empereur empêchaient, par des menaces et comme s'il se fût agi de bosquets sacrés, qu'on n'abattît des arbres pour la construction des navires. L'amiral grec, beau-frère de l'empereur, possédé par la même cupidité que les autres membres de sa famille, avait vendu les gouvernails, les ancres, les voiles et même les rames des vaisseaux, et dégarni tous les arsenaux. L'empereur, qui aimait mieux se tenir dans ses palais, tolérait ces déprédations, et s'occupait à faire niveler des coteaux, combler des vallées, construire des hippodromes. Il se moquait dans ses festins de la flotte des Latins, et riait du danger qui le menaçait. A la nouvelle qu'Épidamne avait fait hommage à son neveu, il se détermina seulement à faire réparer vingt canots pourris ; il inspecta les murs de la ville, ordonna d'abattre quelques maisons bâties en dehors des remparts, et organisa pour la défense huit corps d'armée, chacun de quatre mille hommes [1].

L'armée campait depuis neuf jours dans le voisinage de la capitale, et aucun messager ne paraissait. Enfin, le lendemain d'un petit combat où les Latins avaient mis en fuite les Grecs, l'empereur envoya un Italien au camp des croisés. Sa lettre, adressée au margrave, fut lue dans l'assemblée des barons, et l'on permit au messager de s'expliquer lui-même. « Illustres seigneurs, dit l'Italien, l'empereur sait que, parmi les princes qui ne portent pas de couronne, vous êtes les plus puissants et les plus braves de la terre. Mais pour quels motifs êtes-vous ainsi venus, comme Chrétiens, dans un pays chrétien ? L'empereur n'ignore pas que le but de votre expédition est la terre sainte et le tombeau de Notre-Seigneur. Avez-vous besoin de vivres ou d'autres choses ? il est prêt à satisfaire à votre demande. Mais éloignez-vous de son empire ; il serait fâché de vous y contraindre. Il est puissant ; fussiez-vous vingt fois plus nombreux, vous ne pourriez échapper à la mort ou à la captivité, si son intention était de vous perdre. »

Le sage et éloquent chevalier Conon de Béthune répondit au nom de tous : « Nous sommes entrés dans les États de votre maître, parce qu'il possède contre Dieu et le bon droit ce qui appartient à son neveu. Vous le voyez ici, il est au milieu de nous. Si votre maître

[1] Nicétas et Albéric.

consent à venir lui demander pardon, à lui rendre la couronne et l'empire, nous intercéderons en sa faveur auprès d'Isaac et de son fils, afin qu'ils lui accordent sa grâce et lui assurent un revenu convenable. Du reste, à l'avenir, ne soyez plus si téméraire ni si hardi de venir ici pour de semblables messages. »

Les croisés résolurent de montrer le lendemain le jeune Alexis au peuple. Tous les vaisseaux de guerre furent équipés ; le doge, le margrave et le prince en montaient un, les barons se trouvaient sur les autres ; arrivés près des murs de Constantinople, ils présentèrent le prince aux Grecs et s'écrièrent par le héraut d'armes : « Voici votre seigneur légitime. Sachez que nous ne sommes pas venus ici pour vous faire le moindre mal, mais pour vous garder et vous défendre, si vous faites ce que vous devez. Vous savez que celui à qui vous obéissez s'est méchamment et à tort emparé du pouvoir suprême, et vous n'ignorez pas avec quelle déloyauté envers son souverain. Vous voyez ici le fils et l'héritier d'Isaac : si vous venez à son parti, vous ferez votre devoir ; sinon, sachez bien que nous vous ferons le plus de mal que nous pourrons. » Il n'y eut pas un Grec de la ville ou de la campagne qui répondit à ces paroles des croisés : tous étaient retenus par la crainte de l'usurpateur. Alors les chevaliers et les barons revinrent au camp, et ne s'occupèrent plus que de faire la guerre aux Grecs.

Le 6 juillet 1203, après avoir ouï la messe, les chefs de la croisade s'assemblèrent, et tinrent conseil, à cheval, dans une vaste plaine, qui est aujourd'hui le grand cimetière de Scutari. On arrêta dans cette assemblée que toute l'armée rentrerait dans la flotte et traverserait le détroit de Saint-Georges ou le P sphore. Les croisés venus de France et d'Italie furent divisés en six bataillons, sous le commandement de Baudouin de Flandre, de Henri son frère, de Hugues de Saint-Pol, du comte Louis de Blois, de Matthieu de Montmorency, de Geoffroi de Villehardouin, de Boniface, marquis de Montferrat.

Quand on eut divisé ainsi l'armée, les prêtres et les évêques firent des remontrances à tous ceux du camp, les exhortant à se confesser et à faire leur testament, ce qu'ils firent avec beaucoup de zèle et de dévotion. Le jour marqué pour traverser le détroit, toute l'armée fut sur pied de grand matin. L'empereur était venu camper avec une armée nombreuse sur la rive opposée. Cette vue, au lieu d'intimider les croisés, parut augmenter leur ardeur : c'était à qui arriverait le premier. A mesure qu'on approchait de la rive, les chevaliers, tous le casque en tête et l'épée à la main, s'élançaient dans les flots, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. L'empereur grec n'eut pas

le courage de leur présenter le combat : frappé de terreur, il se hâta d'abandonner son camp, et se retira dans la ville.

Le siége commença aussitôt. « C'est une chose étonnante et bien hardie, dit Villehardouin, de voir qu'une si petite troupe de gens, qui suffisait à peine à l'attaque d'une des portes, entreprit d'assiéger Constantinople, qui avait trois lieues de front du côté de la terre. » Dix jours s'écoulèrent dans des combats et des escarmouches continuels : le dixième jour du siége, qui était le 17 juillet, on résolut de livrer un assaut général par terre et par mer; on donna en même temps le signal à la flotte et à l'armée. Déjà les Vénitiens avaient pénétré dans la ville, quand l'empereur, pressé par les cris du peuple, envoya des troupes contre eux, et sortit lui-même avec une armée pour attaquer ceux qui assiégeaient la ville par terre. L'armée impériale était en si grand nombre, qu'on eût pu croire, selon l'expression de Villehardouin, que toute la ville était sortie. A l'approche des Grecs, les croisés se mettent sous les armes : ils n'étaient que six bataillons contre soixante. La nouvelle d'un si grand danger étant venue au doge de Venise, il donna l'ordre aux siens de cesser le combat et d'abandonner les tours qu'on avait prises; puis il se mit à leur tête, lui, vieillard de quatre-vingt-dix ans, et les conduisit au camp des croisés français, disant qu'il voulait vivre et mourir avec les pèlerins. L'arrivée de Dandolo avec l'élite de ses Vénitiens redoubla le courage des barons et des chevaliers. Cependant les deux armées restèrent longtemps en présence, les Grecs n'osant en venir à la charge, les Latins demeurant immobiles devant leurs barrières et leurs palissades. Après une heure d'hésitation et d'incertitude, l'empereur fit sonner la retraite.

Quand on vit l'empereur rentrer dans la ville sans avoir livré de combat, on y fut plus effrayé que s'il avait été vaincu. Le peuple accusait l'armée, et l'armée accusait Alexis. L'empereur, se défiant des Grecs, redoutant les Latins, ne songea plus qu'à sauver sa vie; il abandonna ses proches, ses amis, sa capitale, et s'embarqua secrètement au milieu des ténèbres de la nuit, pour aller chercher une retraite dans quelque coin de son empire.

Quand le jour vint apprendre aux Grecs qu'ils n'avaient plus d'empereur, le désordre et l'agitation furent extrêmes dans Constantinople : on s'assemblait dans les rues, on racontait les fautes des chefs, la honte des favoris, les malheurs du peuple. Depuis qu'Alexis avait abandonné sa puissance, on se rappelait le crime de son usurpation, et mille voix s'élevaient pour invoquer contre lui la colère du ciel. Au milieu de la confusion et du tumulte, les plus sages ne savaient quel parti prendre, lorsque les courtisans volent à la prison où gé-

missait Isaac ; ils brisent ses fers et l'entraînent en triomphe dans le palais des Blaquernes. Quoique aveugle, il est placé sur le trône ; et, lorsqu'il croit encore être entouré de ses bourreaux, il s'étonne d'entendre autour de lui des flatteurs. En le voyant revêtu de la pourpre impériale, on s'attendrit pour la première fois sur des malheurs qu'il ne souffre plus. De toutes parts on s'excuse d'avoir été partisan d'Alexis, et d'avoir fait des vœux pour sa cause. On va chercher la femme d'Isaac, qu'on avait oubliée, et qui vivait dans une retraite dont personne ne savait le chemin sous le règne précédent [1].

Euphrosine, femme de l'empereur fugitif, était accusée d'avoir voulu profiter des troubles de Constantinople pour revêtir de la pourpre un de ses favoris. On la précipita dans un cachot, en lui reprochant tous les maux de la patrie, et surtout les longues infortunes d'Isaac. Ceux que cette princesse avait comblés de ses bienfaits se distinguaient parmi ses accusateurs, et s'efforçaient de se faire un mérite de leur ingratitude.

Bientôt la renommée va publier dans le camp des croisés ce qui s'est passé dans la capitale de l'empire. A cette nouvelle, le conseil des seigneurs et des barons s'assemble dans la tente du marquis de Montferrat : ils reconnaissent la Providence qui vient de délivrer Constantinople, qui vient de les délivrer eux-mêmes des plus grands dangers, et ils reconnaissent, dans leur piété, que personne ne peut nuire à celui que protége le ciel. Mais, en se rappelant qu'ils avaient vu, la veille, l'empereur Alexis entouré d'une armée innombrable, ils ne peuvent croire au miracle de sa fuite.

Cependant le camp des croisés se remplissait d'une multitude de Grecs sortis de la ville, qui racontaient les merveilles dont ils avaient été témoins. Plusieurs des courtisans qui n'avaient pu être remarqués par Isaac accouraient auprès du jeune Alexis, dans l'espoir d'attirer ses premiers regards : ils bénissaient le ciel d'avoir exaucé leurs vœux pour son retour, et le conjuraient, au nom de la patrie et de l'empire, de venir partager les honneurs et la puissance de son père.

Tant de témoignages ne purent persuader les Latins, accoutumés à se défier des Grecs. Les seigneurs et les barons rangent leur armée en bataille : et, toujours prêts à combattre, ils envoient à Constantinople Matthieu de Montmorency, Geoffroi de Villehardouin, et deux nobles Vénitiens, pour *voir à l'œil comment les choses se passaient* [2].

En arrivant à Constantinople, les députés sont conduits au palais des Blaquernes entre deux rangs de soldats qui, la veille, formaient la

[1] Nicétas, l. 1. Michaud, l. 10. — [2] Villehard, l. 4.

garde de l'usurpateur Alexis, et qui venaient de jurer de défendre Isaac. L'empereur, entouré de toute la magnificence des cours d'Orient, reçoit les députés sur un trône éclatant d'or et de pierreries. « Gracieux seigneur, lui dit le maréchal de Champagne, vous connaissez le service que nous avons rendu au prince votre fils ; nous ne nous sommes écartés en rien du traité. Conformément à nos conventions, le prince ne peut entrer dans Constantinople avant que toutes les clauses qu'il a [illegible] n'aient reçu pleine et entière exécution ; et il nous a chargés de vous prier, avec une soumission toute filiale, de ratifier toutes les conditions acceptées par lui. — Que porte donc ce traité ? répliqua l'empereur. — Il porte que l'empire d'Orient retournera sous l'obéissance du Saint-Siége, dont il est séparé depuis longtemps ; que vous nous donnerez deux cent mille marcs, et des vivres pour un an ; que vous embarquerez sur vos vaisseaux et entretiendrez pendant une année dix mille hommes envoyés dans la terre sainte ; que vous conserverez enfin pour toujours cinq cents cavaliers au service de ce pays. Voilà ce que votre fils a promis par serment, et ce que votre gendre Philippe d'Allemagne a signé avec lui. — En vérité, répliqua l'empereur, les conditions sont dures ; mais vous avez tant fait pour moi et pour mon fils, que tout l'empire suffirait à peine pour vous récompenser. » L'empereur jura donc d'accomplir le traité, et y apposa sa bulle d'or.

Bientôt les seigneurs et les barons montent à cheval et conduisent le fils d'Isaac à Constantinople. Le jeune Alexis marchait entre le comte de Flandre et le doge de Venise, suivi de tous les chevaliers couverts de leurs armes. Le peuple, qui auparavant gardait à sa vue un morne silence, accourait en foule sur son passage, et le saluait par de vives acclamations ; le clergé latin accompagnait le fils d'Isaac, et l'église grecque avait envoyé au-devant de lui son magnifique cortége. L'entrée du jeune prince dans la capitale était comme un jour de fête pour les Grecs et pour les Latins. Dans toutes les églises on remerciait le ciel ; partout retentissaient les hymnes de l'allégresse publique ; mais ce fut surtout dans le palais des Blaquernes, naguère le séjour du deuil et de la crainte, qu'éclatèrent les plus grands transports de joie. Un père aveugle et plongé depuis huit ans dans un cachot, prenant entre ses bras un fils auquel il devait la liberté et la couronne, présentait un spectacle nouveau qui dut pénétrer tous les cœurs des plus vives émotions. La foule des spectateurs se rappelait les longues infortunes de ces deux princes, et tant de malheurs passés semblaient à tout le monde un gage des biens que le ciel réservait à l'empire.

Ce qui réjouissait les croisés plus que toute chose, c'était la réu-

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

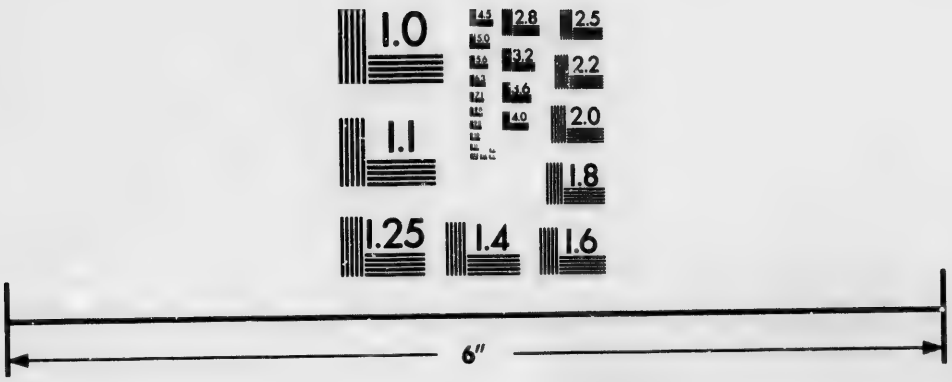

Photographic
Sciences
Corporation

27 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.1
1.0

nion des Grecs à l'Église romaine. Nous avons vu le maréchal de Champagne rappeler avant tout cette condition dans son discours à l'empereur Isaac. Le comte de Saint-Pol en parle avec une joie sensible dans les chroniques du temps. Aussi Alexis, dans une lettre qu'il adresse au Pape, dit que cette clause a particulièrement déterminé les chevaliers à aller avec lui [1]. Rien ne prouve mieux, conclut le protestant Hurter, les sentiments pieux de la vraie chevalerie de cette époque que cette condition essentielle de la réunion des schismatiques sous un seul pasteur [2].

L'empereur Isaac, réuni avec son fils, remercia de nouveau les croisés des services qu'ils lui avaient rendus, et conjura les chefs de s'établir avec leur armée au delà du golfe de Chrysokeras; il craignait que leur séjour dans la ville ne fît naître quelque querelle entre les Grecs et les Latins, trop longtemps divisés. Les seigneurs et les barons se rendirent à la prière d'Isaac et d'Alexis, et l'armée des croisés établit ses quartiers au faubourg de Galata, où, dans l'abondance et dans le repos, elle oublia les travaux, les périls et les fatigues de la guerre. Les Pisans, qui avaient défendu Constantinople contre les croisés, firent la paix avec les Vénitiens; toutes les discordes furent apaisées; aucun esprit de jalousie ne divisait les Francs.

Les Grecs venaient sans cesse au camp des Latins, où ils apportaient des vivres et des marchandises de toute espèce. Les guerriers d'Occident visitaient souvent la capitale et ne pouvaient se lasser de contempler les palais des empereurs, les nombreux édifices, chefs-d'œuvre des arts, les monuments consacrés à la religion, et surtout les reliques des saints, qui, au rapport du maréchal de Champagne, se trouvaient en plus grand nombre à Constantinople qu'en aucun lieu du monde [3].

Quelques jours après son entrée à Constantinople, Alexis fut couronné dans l'église de Sainte-Sophie, et partagea la puissance souveraine avec son père. Les barons assistèrent à son couronnement, et firent des vœux sincères pour son règne. Alexis s'empressa d'acquitter une partie des sommes promises aux croisés. La plus heureuse harmonie régnait entre le peuple de Byzance et les guerriers de l'Occident. Les Grecs paraissaient avoir oublié leurs défaites, les Latins leurs victoires. Les sujets d'Alexis et d'Isaac voyaient les croisés sans défiance, et la simplicité des Francs n'était plus le sujet de leurs railleries. Les croisés, à leur tour, croyaient à la bonne foi des Grecs. La paix régnait dans la capitale, et semblait leur ouvrage. Ils respectaient les empereurs qu'ils avaient placés sur le trône, et les deux

[1] Innoc., l. 6, *epist.* 210. — [2] Hurter, l. 7, note. — [3] Villehard., l. 4.

princes conservaient une affectueuse reconnaissance pour leurs libérateurs.

Les croisés, devenus les alliés des Grecs et les protecteurs d'un grand empire, n'avaient plus d'autres ennemis à combattre que les Turcs; ils ne songeaient plus qu'à remplir le serment qu'ils avaient fait en prenant la croix. Toujours fidèles aux lois de la chevalerie, les seigneurs et les barons voulurent déclarer la guerre avant de la commencer. Des hérauts d'armes furent envoyés au sultan du Caire et de Damas, pour lui annoncer, au nom de Jésus-Christ, au nom de l'empereur de Constantinople, des princes et des seigneurs de l'Occident, qu'il éprouverait la valeur des peuples chrétiens, s'il s'obstinait à retenir sous ses lois la terre sainte et les lieux consacrés par la présence du Sauveur[1].

Les chefs de la croisade annoncèrent en même temps le succès merveilleux de leur entreprise à tous les princes et à tous les peuples de la chrétienté; en s'adressant à l'empereur élu d'Allemagne, Otton de Saxe, ils le conjuraient de prendre part à la croisade, et de venir se mettre à la tête des chevaliers chrétiens. Le récit de leurs exploits excita l'enthousiasme des fidèles. La nouvelle qui en fut portée en Syrie répandit l'effroi parmi les Turcs, et ranima les espérances du roi de Jérusalem et des défenseurs de la terre sainte. Tant de succès glorieux devaient satisfaire l'orgueil et la valeur des croisés; mais, tandis que le monde était rempli de leur gloire et tremblait au bruit de leurs armes, les chevaliers et les barons croyaient n'avoir rien fait pour la renommée et pour la cause de Dieu, s'ils n'obtenaient l'approbation du Saint-Siége. Le marquis de Montferrat, le comte de Flandre, le comte de Saint-Pol et les principaux chefs de l'armée, en écrivant au Pontife, lui représentèrent que les succès de leur entreprise n'étaient point l'ouvrage des hommes, mais l'ouvrage de Dieu. Ces guerriers pleins de fierté qui venaient de conquérir un empire, qui, selon Nicétas, témoin oculaire, se vantaient de ne craindre que la chute du ciel, abaissaient leurs fronts victorieux devant le tribunal du Pape, et protestaient, aux pieds d'Innocent, qu'aucune vue mondaine n'avait dirigé leurs armes et qu'on ne devait voir en eux que des instruments dont la Providence s'était servie pour accomplir ses desseins.

Le jeune Alexis, de concert avec les chefs des croisés, écrivit en même temps au Pape pour justifier sa conduite et celle de ses libérateurs. « Nous avouons, disait-il, que la principale cause qui a porté les pèlerins à nous secourir, c'est que nous avons promis, avec

[1] Villehard., l. 4.

serment, de reconnaître le Pontife romain pour chef de l'Église et pour le successeur de saint Pierre. » Innocent III, en répondant au nouvel empereur de Constantinople, loua ses intentions et son zèle, et le pressa d'accomplir ses promesses; mais les excuses des croisés n'avaient pu apaiser le ressentiment que le Pape conservait de leur désobéissance aux conseils et aux volontés du Saint-Siége. Dans sa réponse, il ne les salua point avec la bénédiction ordinaire, craignant qu'ils ne fussent retombés dans l'excommunication, en attaquant l'empire grec contre sa défense. Si l'empereur de Constantinople, leur disait-il, ne se hâte point de faire ce qu'il a promis, il paraîtra que ni son intention ni la vôtre n'ont été sincères, et que vous avez ajouté ce second péché à celui que vous avez déjà commis. Le Pape donnait aux croisés de nouveaux conseils pour l'avenir[1].

Les Vénitiens envoyèrent, de leur côté, une députation au cardinal-légat, Pierre de Capoue, qui se trouvait alors en Syrie, pour le prier de lever l'excommunication portée contre eux. Celui-ci chargea le trésorier de l'église de Nicosie, dans l'île de Chypre, de recevoir leur serment, bien qu'ils n'eussent encore donné aucune satisfaction; car, redoutant le mauvais exemple, il aimait mieux les réconcilier imparfaitement que de les voir rester sous l'anathème[2].

Tant que le jeune Alexis n'eut que des promesses à faire et des espérances à donner, il n'entendit autour de lui que les bénédictions des Grecs et des croisés; mais, lorsque le temps fut arrivé de faire tout ce qu'il avait promis, il ne trouva plus que des ennemis et des obstacles. Dans la situation où son retour l'avait placé, il lui était surtout difficile de conserver à la fois la confiance de ses libérateurs et l'amour de ses sujets. Si, pour remplir ses engagements, le nouvel empereur entreprenait de réunir l'église grecque à l'église romaine; si, pour payer ce qu'il devait aux croisés, il accablait le peuple d'impôts, il devait s'attendre à voir de violents murmures s'élever dans son empire. Si, au contraire, il ménageait l'antipathie religieuse des Grecs, s'il allégeait le fardeau des tributs, les traités restaient sans exécution, et le trône sur lequel il venait de monter pouvait être renversé par les armes des Latins.

Craignant chaque jour de voir s'allumer la révolte ou la guerre, forcé de choisir entre ces deux périls, ce prince, après avoir longtemps délibéré, n'osa point confier sa destinée à la valeur équivoque des Grecs, et vint conjurer le doge de Venise et les barons d'être une seconde fois ses libérateurs. Il se rendit dans la tente du comte

[1] Apud Continuat. Baron., an. 1203 et 1204. Michaud, l. 10. Hurter, l. 7. — [2] *Gesta*, c. 90.

de Flandre, et parla ainsi aux chefs de la croisade assemblés :

« Seigneurs, je puis dire qu'après Dieu je vous ai l'obligation entière d'être empereur ; vous m'avez rendu le plus signalé service qu'on ait jamais pu rendre à un prince ; mais il faut que vous sachiez que plusieurs me font bon visage, qui, dans leur intérieur, ne m'aiment point, les Grecs ayant un grand dépit de ce que je suis rétabli dans mes droits par votre moyen. Du reste, le terme approche où vous devez partir, et votre association avec les Vénitiens ne doit durer que jusqu'à la Saint-Michel : comme ce terme est court, il me serait du tout impossible d'accomplir les traités faits avec vous. D'ailleurs, si vous m'abandonnez, je serai en danger de perdre l'empire et même la vie ; car les Grecs me haïssent à cause de vous. Si vous le trouvez bon, faisons une chose que je vais vous dire. Si vous voulez demeurer jusqu'au mois de mars, je me charge de prolonger votre traité avec Venise, et de payer aux Vénitiens ce qu'ils exigeront ; je vous fournirai, en outre, tout ce qui vous sera nécessaire jusqu'aux prochaines fêtes de Pâques. Alors je n'aurai plus rien à craindre pour ma couronne ; je vous aurai payé ce qui vous sera dû. J'aurai aussi le temps de me pourvoir de vaisseaux pour m'en aller avec vous à Jérusalem, ou y envoyer mes troupes suivant les traités[1]. »

Un conseil fut convoqué pour délibérer sur la proposition du jeune empereur. Ceux qui avaient voulu se séparer de l'armée à Zara et à Corfou représentèrent à l'assemblée qu'on avait jusqu'alors combattu pour la gloire et les intérêts des princes de la terre, mais que le temps était enfin venu de combattre pour la religion et pour Jésus-Christ. Ils s'indignaient qu'on voulût mettre de nouveaux retards à la sainte entreprise. Cette opinion fut vivement combattue par le doge de Venise et les barons, qui, ayant mis leur gloire à l'expédition de Constantinople, ne pouvaient se résoudre à perdre le fruit de leurs travaux. « Souffrirons-nous, disaient-ils, qu'un jeune prince dont nous avons fait triompher la cause soit livré à ses ennemis, qui sont aussi les nôtres, et qu'une entreprise si glorieusement commencée devienne pour nous une source de honte et de repentir ? Souffrirons-nous que l'hérésie, étouffée par nos armes dans la Grèce soumise, soit de nouveau un sujet de scandale pour l'Église chrétienne ? laisserons-nous aux Grecs la dangereuse faculté de se déclarer contre nous et de s'allier avec les Sarrasins pour faire la guerre aux soldats de Jésus-Christ ? » A ces graves motifs, les princes et les seigneurs ne dédaignèrent pas de joindre les supplications et les prières. Enfin leur avis triompha d'une opposition opiniâtre : le con-

[1] Villehard., etc.

seil décida que le départ de l'armée serait différé jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année suivante 1205. Alexis, de concert avec Isaac, remercia les croisés de leur résolution, et ne négligea rien pour leur montrer sa reconnaissance.

Vers ce même temps, dit le maréchal de Champagne, il arriva un bien grand malheur à l'armée : ce fut la mort d'un seul homme ; mais cet homme était Matthieu de Montmorency, un des meilleurs chevaliers du royaume de France, un des plus estimés et des plus aimés. Il fut enterré dans l'église des Hospitaliers de Jérusalem.

Cependant l'usurpateur Alexis, en fuyant de Constantinople, s'était retiré dans la province de Thrace : plusieurs villes lui avaient ouvert leurs portes, et quelques-uns de ses partisans s'étaient réunis sous ses drapeaux. Le fils d'Isaac résolut d'aller combattre les rebelles. Henri de Hainaut, le comte de Saint-Pol et plusieurs chevaliers l'accompagnèrent dans cette expédition. A leur approche, l'usurpateur, enfermé dans Andrinople, se hâta d'abandonner la ville et s'enfuit vers le mont Hémus. Tous les rebelles qui osèrent les attendre furent vaincus et dispersés. Le jeune Alexis et les croisés qui l'accompagnaient avaient un ennemi plus redoutable à combattre, c'était la nation des Bulgares. Leur roi Joannice faisait souvent des incursions sur les terres de l'empire. Alexis se contenta de lui faire des menaces ; et, sans avoir fait ni la paix ni la guerre, après avoir reçu le serment des villes de Thrace, il ne songea plus qu'à retourner à Constantinople.

La capitale de l'empire venait d'éprouver une grande calamité : une partie considérable de la cité avait été réduite en cendres. Des Grecs et des Latins, qui étaient établis en grand nombre à Constantinople, se prirent de querelle au sujet d'une synagogue de Sarrasins, dit Nicétas, autrement une mosquée ; à la suite de cette querelle, le feu prit à plusieurs endroits de la ville entre les deux ports. L'incendie, gagnant de proche, s'étendit une lieue de long, et dura huit jours, sans qu'on pût l'éteindre : beaucoup de richesses et même d'hommes y périrent. Après cet accident, les Latins, de quelque nation qu'ils fussent, et qui, depuis bien des années, habitaient Constantinople, n'osèrent y demeurer davantage. Ils prirent leurs femmes, leurs enfants avec ce qu'ils avaient pu sauver de l'incendie, et s'en vinrent, au nombre de quinze mille, se réfugier dans le camp des croisés. Depuis ce moment, il n'y eut plus si bonne intelligence entre les deux peuples. Cependant ni les uns ni les autres ne savaient au juste à qui s'en prendre de l'incendie : Nicétas, mais qui est excessivement passionné, en accuse les Latins, savoir les Flamands ; le continuateur de Guillaume de Tyr en accuse les Grecs ; Théodore

Acropolite, Grec lui-même, dit formellement que les habitants de Byzance avaient conjuré de chasser de leur ville tous les Latins, quoiqu'ils en eussent reçu des serments et des otages. Ce qui augmenta l'animosité des Grecs, c'est que l'empereur, dans la nécessité ou sous prétexte de payer les croisés, prenait jusqu'à l'argent et l'argenterie des églises. Bientôt même les deux empereurs, le père et le fils, se divisèrent l'un contre l'autre. Dans son aveugle colère, le père chargeait d'imprécations son fils. En même temps, au lieu de travailler au bien de l'empire, il vivait retiré dans son palais, entouré de moines et d'astrologues, qui célébraient sa puissance; lui faisaient croire qu'il délivrerait Jérusalem, qu'il placerait son trône sur le mont Liban, qu'il régnerait sur tout l'univers, et recouvrerait même la vue. Plein de confiance dans une image de la Vierge qu'il portait toujours avec lui, et se vantant de connaître, par l'astrologie, tous les secrets de la politique, il n'imagina, pour prévenir les séditions, d'autre moyen que de faire transporter de l'hippodrome dans son palais le sanglier de Calydon, qu'on regardait comme le symbole de la révolte et l'image du peuple en furie. Le peuple grec lui-même n'était guère plus sage que le vieil empereur. Dans un accès de colère, il abattit une belle statue de Minerve, haute de trente pieds, et posée sur une colonne dans la place de Constantin, parce que, comme elle avait un bras étendu vers l'Occident, on l'accusa d'appeler les Latins et de les inviter à venir détruire Constantinople [1].

Un homme se trouva, qui acheva de brouiller les affaires pour s'élever soi-même. C'était Alexis Ducas, surnommé Murzufle, comme qui dirait *sourcils-épais*, parce qu'il avait de grands sourcils joints ensemble. C'était un Grec de toute manière : souple, rusé, perfide, hardi. Zélé partisan de l'usurpateur Alexis, il lui avait servi de bourreau, dit-on, pour crever les yeux à l'empereur Isaac; toutefois, il sut si bien s'insinuer dans l'esprit du fils d'Isaac, le jeune Alexis, qu'il devint son favori. Murzufle, en le flattant, s'efforçait de l'indisposer contre les Latins, et y réussit. Le jeune empereur, croyant sa puissance bien affermie, commença de mépriser les croisés. Il ne les visitait plus comme auparavant; il retardait les payements de ce qu'il leur devait encore, les réduisait à de petites sommes et enfin à rien. Un autre personnage que Murzufle flattait assidûment, c'était le peuple. Il déclamait publiquement contre les Latins; et, comme il avait la voix sonore et l'air déterminé, ses paroles faisaient impression. Un jour, suivi d'une troupe nombreuse, il sortit de la ville pour surprendre les croisés; mais ceux-ci le reçurent si bien, que sa

[1] Nicétas.

troupe se dissipa dans un clin d'œil, et qu'il faillit être pris.

Les croisés, mécontents de la conduite d'Alexis, lui députèrent trois seigneurs français et un pareil nombre de Vénitiens, pour lui rappeler une dernière fois ses promesses et les services qui lui avaient été rendus, et le menacer d'une rupture, s'il venait à les oublier. Les députés, quoique se défiant de la méchanceté des Grecs, s'avancent jusqu'à la porte du palais des Blaquernes. Là, ils descendent de cheval. Ils sont reçus par les deux empereurs assis sur leur trône et environnés d'une cour brillante. Conon de Béthune, prenant la parole et s'adressant plus particulièrement au jeune empereur, lui parla en ces termes :

« Sire, nous sommes ici envoyés vers vous de la part des barons français et du duc de Venise, pour vous remettre devant les yeux les grands services qu'ils vous ont rendus, comme chacun sait, et que vous ne pouvez dénier. Vous leur aviez juré, vous et votre père, de tenir les traités que vous avez faits avec eux, ainsi qu'il paraît par vos patentes, qu'ils ont, scellées de votre grand sceau : ce que vous n'avez pas fait, toutefois, quoique vous en soyez tenu. Ils vous ont sommé plusieurs fois, et nous vous sommons encore de rechef, de leur part, en présence de vos barons, que vous ayez à satisfaire aux articles arrêtés entre vous et eux. Si vous le faites, à la bonne heure! ils auront occasion de se contenter; si non, sachez que dorénavant ils ne vous tiennent ni pour seigneur ni pour ami, mais vous déclarent qu'ils se pourvoiront en toutes les manières qu'ils aviseront, et ils veulent bien vous faire savoir qu'ils ne voudraient vous avoir couru sus, ni sur aucun autre, sans défi ou déclaration de guerre, n'étant pas la coutume de leur pays d'en user autrement, ni de surprendre aucun ou faire trahison. C'est donc là le sujet de notre ambassade ; sur quoi vous prendrez telle résolution qu'il vous plaira. »

La cour de Byzance, habituée aux paroles flatteuses des courtisans, fut étrangement surprise d'un langage aussi franc et aussi fier. Alexis jeta un regard d'indignation sur les députés ; les courtisans suivirent son exemple. Il y eut grande rumeur dans le palais ; les seigneurs se hâtèrent de prendre congé et de remonter à cheval, s'estimant heureux d'avoir échappé au danger.

Le conseil d'Alexis et d'Isaac ne respirait que la vengeance. Au retour des députés, la guerre fut décidée dans le conseil des barons. Il y eut plusieurs engagements, où, selon Villehardouin, les Grecs eurent toujours le dessous ; mais pas toujours, suivant Nicétas. Ils eurent enfin recours au feu grégeois, qui, plus d'une fois, avait suppléé à leur bravoure et sauvé leur capitale. A l'instigation de Mur-

zufle, dix-sept brûlots, remplis de ce feu et de matières combustibles, furent poussés par un vent favorable vers le rivage du port, où reposaient à l'ancre les vaisseaux de Venise. Pour assurer le succès de cette tentative, les Grecs avaient profité des ténèbres de la nuit. Le port, le golfe et le faubourg de Galata furent tout à coup éclairés par une lueur menaçante et sinistre. A l'aspect du danger, les trompettes sonnent l'alarme dans le camp des Latins; les Français volent aux armes et se préparent au combat, tandis que les Vénitiens se jettent dans les barques et vont au-devant des navires qui portaient dans leurs flancs la destruction et l'incendie. La foule des Grecs rassemblés sur ce rivage applaudissait à ce spectacle et jouissait de l'effroi des croisés. Plusieurs d'entre eux, embarqués dans des nacelles, lançaient des flèches et s'efforçaient de porter le désordre parmi les Vénitiens. Cependant, à force de bras et de rames, les Vénitiens parvinrent à détourner loin du port les dix-sept brûlots, qui furent bientôt emportés par les courants au delà du canal. Les croisés, rangés en bataille, debout sur leurs flottes ou dispersés dans les barques, rendirent grâces à Dieu de les avoir sauvés d'un si grand désastre.

Les Latins, irrités, ne pouvaient pardonner à l'empereur Alexis sa perfidie et son ingratitude : « Ce n'était point assez pour lui d'avoir manqué à tous ses serments, il voulait encore brûler la flotte qui l'avait ramené triomphant au sein de son empire. Le temps était venu de réprimer par le glaive les entreprises des traîtres, et de punir de lâches ennemis qui ne connaissaient d'autres armes que la fourberie et la ruse, et qui, semblables aux plus vils brigands, ne savaient porter leurs coups que dans l'ombre et le silence de la nuit. » Alexis, effrayé de ces menaces, ne songea plus qu'à implorer la clémence des croisés. Il leur fit de nouveaux serments, de nouvelles promesses, et rejeta les hostilités sur la fureur du peuple qu'il ne pouvait contenir. Il conjura ses amis, ses alliés, ses libérateurs de venir défendre un trône près de s'écrouler, et proposa de leur livrer son propre palais [1].

Murzufle fut chargé de porter aux Latins les supplications et les paroles de l'empereur ; mais le traître, profitant de l'occasion pour augmenter les alarmes et le mécontentement de la multitude, eut soin de faire répandre le bruit qu'Alexis allait livrer Constantinople aux barbares de l'Occident. A cette nouvelle, le peuple se rassemble en tumulte dans les rues et sur les places publiques; de toutes parts on répète que l'ennemi est déjà dans la ville, qu'on n'a pas un mo-

[1] Nicétas, c. 4. Michaud, l. 11.

ment à perdre pour prévenir de grands malheurs, que l'empire a besoin d'un maître qui sache le défendre et le protéger. C'était le 25 janvier 1204. Le peuple se précipite en masse dans l'église de Sainte-Sophie. Le patriarche, les sénateurs, l'historien Nicétas et les principaux ecclésiastiques conseillèrent en vain de ne rien tenter contre Alexis tant que les Latins seraient dans le voisinage, puisqu'ils lui accorderaient protection et appui. Le peuple ne se calma point. « Nous ne nous séparerons pas, s'écria-t-il, que nous n'ayons un empereur de notre choix. » Il invita quelques rejetons d'illustres familles, ainsi que de hauts fonctionnaires, à recevoir la couronne, et voulut même les y forcer l'épée à la main. La foule se saisit enfin d'un jeune homme nommé Nicolas Canabus, et s'écrie : « Tu es bien vêtu : sois empereur ! » On le couvre, malgré lui, du manteau impérial.

Cependant Murzufle, l'auteur secret de tout ce tumulte, se présente pendant la nuit à l'empereur Alexis, et lui annonce que ses parents, le peuple et la garde du corps étaient devant le palais, pleins de fureur au sujet des traités conclus avec les Latins. L'empereur, effrayé, lui ayant demandé conseil, Murzufle l'enveloppa dans un large vêtement et le conduisit, par une porte secrète, dans un appartement retiré, sous prétexte de le sauver. Plus tard, il le fit charger de chaînes et jeter dans un cachot.

Murzufle fut salué empereur par ses partisans, et le peuple le reçut avec transport quand il se présenta à lui revêtu des ornements impériaux et des bottines de pourpre. Ses satellites arrachèrent de l'église Sainte-Sophie, Nicolas Canabus, qui, malgré sa douceur, ne manquait pas d'intrépidité. Il fut assassiné dans un cachot, sans que le peuple, qui l'avait élevé au trône, songeât à le défendre. Isaac mourut peu de temps après avoir appris la captivité de son fils. Les Grecs lui reprochaient ses traités avec les Latins, et ces derniers lui imputaient de leur avoir enlevé l'affection de son fils : ainsi il n'était regretté de personne [1].

Les capitaines français et le duc de Venise tiennent conseil ; ils invitent les évêques, les prélats et deux envoyés du Pape à se rendre à leur assemblée. Ceux-ci décident que Murzufle, coupable de trahison, n'a aucun droit à l'empire, que ses partisans sont complices du meurtre, et que, d'ailleurs, tous doivent être regardés comme schismatiques. « Nous vous déclarons, disent-ils, que la guerre est juste. Mettez donc à exécution le projet que vous avez de soumettre l'empire byzantin à l'Église romaine, et nous vous garantissons les avantages spirituels que le Pape accorde aux croisés qui meurent

[1] Villehard. Nicét. Hurter, l. 8.

après la confession et la pénitence. » Cette déclaration ranime le courage des barons, et chaque jour ils livrent des combats et sur terre et sur mer.

Murzufle, leur ayant dressé une embuscade, fut sur le point de tomber entre leurs mains, et ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval ; il laissa sur le champ de bataille son bouclier, ses armes et l'étendard de la Vierge, que les empereurs avaient coutume de faire porter devant eux dans les plus grands périls. La perte de ce drapeau antique et révéré répandit le deuil et l'effroi parmi les Grecs. Les croisés, en voyant flotter dans leurs rangs victorieux l'étendard et l'image de la patronne de Byzance, furent persuadés que la Mère de Dieu abandonnait les Grecs et se déclarait pour la cause des Latins. Murzufle tente une seconde fois, mais aussi vainement que la première, d'incendier la flotte des croisés.

Alors, voyant le courage des Grecs, sinon abattu, du moins affaibli, il tente la voie des négociations. Au nom du jeune Alexis, il cherche à attirer les chefs des croisés dans la ville, en leur disant que ce prince consent non-seulement à payer les sommes promises, mais à leur en donner de plus considérables. Dandolo, quoique plein de défiance, consent à ce qu'une entrevue ait lieu dans le couvent de Saint-Cosme. Là il exige avec une brièveté offensante que les Grecs payent immédiatement cinq mille pièces d'or, et qu'ils se soumettent à l'Église romaine. Il fait, du reste, observer qu'on ne doit point conclure la paix avec un usurpateur qui a jeté son souverain en prison, et demande qu'Alexis soit replacé sur le trône. Murzufle oppose de vaines excuses aux reproches qui lui sont adressés, et il déclare qu'il aime mieux voir ravager tout l'empire que de soumettre au Pape l'église grecque, et de marcher avec les croisés en terre sainte.

Les paroles du doge avaient porté l'usurpateur à une haine violente contre le jeune Alexis. Déjà il avait tenté de l'empoisonner ; mais cet odieux attentat avait toujours échoué contre des antidotes ou contre la constitution vigoureuse du prince. Après cette dernière entrevue, il le fit étrangler, et fracassa lui-même les côtes du mourant avec une massue de fer, pour qu'il cessât d'être pour lui un objet de rivalité. La pompe des funérailles et le chagrin qu'affecta Murzufle ne purent donner le change, et la mort d'Alexis fut bientôt connue des croisés [1].

Les réponses adressées par le Pape aux croisés et à l'empereur Alexis arrivèrent trop tard. Elles n'avaient été rédigées que la veille

[1] Lettres de Baudouin au Pape. Gunther. Nicétas. Hurter, l. 8.

de la mort de l'empereur, et ne répondaient ainsi plus aux circonstances.

La question de savoir si on continuerait la guerre, et de quelle manière on la continuerait, ne fut plus mise en délibération par les croisés ; il s'agissait d'arrêter la marche qu'ils auraient à suivre dans le cas où ils seraient vainqueurs. Au mois de mars, les barons français signèrent donc, avec Dandolo et au nom de Dieu, un traité portant les dispositions suivantes : Si la ville est prise, tous les croisés continueront à obéir à leurs chefs. Le butin fait par chacun sera déposé dans un lieu convenu, et partagé de manière à ce que les Vénitiens reçoivent les trois quarts de la somme promise par Alexis, tandis que l'autre quart appartiendra aux Français. Le restant du butin sera distribué par portions égales. La répartition des vivres se fera d'après le nombre des têtes. Les Vénitiens resteront en possession, dans tout l'empire, de leurs priviléges spirituels et temporels. Chaque partie aura à désigner six membres qui, tous réunis, s'engageront par serment à choisir, dans l'armée, pour empereur, celui qui leur paraîtra digne de porter la couronne à la plus grande gloire de Dieu, de l'Église et de l'empire.

Dans le cas où plusieurs seraient élus, la pluralité des voix décidera ; s'il y a égalité de suffrages, le sort désignera celui qui sera reconnu pour empereur. Le quart de l'empire et les palais des Blaquernes et du Buccoléon écherront au nouvel empereur, tandis que les trois autres quarts seront partagés entre les Français et les Vénitiens. L'église Sainte-Sophie sera remise au clergé d'une nation autre que celle à laquelle appartiendra l'empereur, et ce clergé aura le droit de nommer un patriarche. Les deux peuples s'engagent à rester une année entière, à compter des derniers jours de mars, pour soutenir l'empereur élu ; et ceux qui, passé cette époque, resteront dans l'empire, seront tenus de lui faire hommage. Chaque partie nommera douze hommes intelligents, chargés, sous serment, d'assigner les fiefs, les propriétés et les dignités, et de fixer les obligations qui seront imposées aux possesseurs envers l'empereur et l'empire. Chacun possédera librement son fief, pourra en disposer selon son bon plaisir et le transmettre à sa descendance mâle ou féminine, à la réserve des obligations qui y sont attachées. Il sera interdit aux membres d'un État en guerre avec les deux peuples de se fixer dans l'empire.

Les deux parties s'efforceront aussi d'obtenir du Pape l'excommunication contre ceux qui viendront à enfreindre les dispositions du traité. L'empereur jurera l'inviolabilité des partages et des donations. Les difficultés qui surviendront seront jugées par le duc de

Venise, le margrave, ainsi que par six conseillers nommés par les deux parties. Le doge de Venise ne sera pas tenu de faire hommage pour les fiefs et les dignités qui lui tomberont en partage ; mais ce devoir sera imposé à ceux à qui il pourrait les conférer [1].

Le jeudi 8 avril 1204, les croisés livrent un premier assaut où ils perdent beaucoup d'hommes et de machines. Quatre jours après, le 12 avril, le lundi avant les Rameaux, ils recommencent. Les navires s'approchent des murs. Du haut d'un de ces navires, monté par l'évêque de Troyes en Champagne, on dresse des échelles contre une tour voisine. Aussitôt un Vénitien et un chevalier français, et plusieurs autres croisés, s'élancent sur la tour. La bannière de l'évêque flotte sur les murailles, les ennemis sont vaincus. D'autres tours sont escaladées par d'autres pèlerins ; trois portes sont enfoncées. Un chevalier d'une haute stature, Pierre Braiequel, emporté par son courage, pénètre seul dans la ville. Son apparition jette l'effroi dans la garde impériale ; la terreur se communique au reste de l'armée, qui croit voir en lui un géant et dans son casque un crêneau d'airain. Des milliers de combattants fuient alors devant un seul homme.

Les autres chevaliers marchent contre le camp impérial. Murzufle s'effraye à leur approche et s'enfuit au palais Buccoléon. Les Latins s'avancent en désordre dans toutes les directions, chassant devant eux tous ceux qu'ils rencontrent, sans distinction d'âge et de sexe. Le butin est immense en chevaux et en mulets. La majeure partie des seigneurs grecs fuient vers la porte des Blaquernes. Près de deux mille cadavres jonchent les rues. La plupart sont victimes de la fureur des Latins que les Grecs avaient récemment expulsés ; car les croisés, écoutant la voix de leurs prêtres, qui leur criaient de conserver leurs mains pures de sang, ne s'étaient point abandonnés au carnage.

Vers le soir, les Latins, las de combattre et de poursuivre les fuyards, se rassemblèrent sur la place où Murzufle avait campé, et se livrèrent au repos. Mais point de repos pour les Grecs. Murzufle parcourait les rues, cherchant à rassembler le peuple et à rallier son armée. Ses prières furent aussi vaines que ses reproches ; car il rencontra partout le découragement. On ne songeait qu'à enterrer ses trésors ou à les transporter au loin, ou l'on se préparait à la fuite. Murzufle perdit alors lui-même tout espoir. Il se rendit en hâte au palais Buccoléon, emmena l'impératrice Euphrosyne, épouse du fugitif Alexis, et sa fille Eudoxie qu'il aimait, et se sauva avec elles sur

[1] *Gesta*, c. 92. Hurter, l. 8.

un vaisseau. Il était le cinquième empereur à Byzance depuis huit mois. Après sa fuite, une nouvelle lutte s'engagea entre Théodore Ducas et Théodore Lascaris, pour la possession d'un empire tombant en ruine. Le clergé se prononça en faveur de Lascaris, protecteur des savants, sous le patronage duquel Nicétas écrivit ensuite l'histoire de ces événements. Mais il ne put pas non plus relever le courage abattu du peuple, ni se rendre favorables, sans distribution d'argent, les anciens gardes du corps ; une fuite précipitée fut le premier acte de son gouvernement.

Dans la situation extrême où était la ville, le meilleur parti à prendre pour les chefs du clergé et du peuple, afin d'éviter de plus grands malheurs, eût été de profiter de la nuit pour implorer la clémence des vainqueurs. Les Grecs eux-mêmes, tels que l'historien Nicétas, ne peuvent s'empêcher de reconnaître dans les chefs de la croisade, notamment dans Baudouin de Flandre, des héros aussi pieux et aussi chastes que vaillants. Une démarche faite auprès d'eux, au nom de la religion et du pauvre peuple, en les rassurant eux-mêmes, les eût trouvés certainement accessibles à la commisération, eux et leurs compagnons d'armes. Des arrangemens eussent été concertés pour épargner à Constantinople les horreurs d'une ville prise d'assaut. C'est à l'omission d'une démarche aussi naturelle dans la circonstance que l'on doit attribuer les malheurs qui suivirent.

D'abord le mouvement qui avait lieu dans la ville fit craindre au corps que commandait le marquis de Montferrat une attaque de la part des Grecs ; pour la détourner, un comte allemand fit mettre le feu au quartier qui faisait face au corps d'armée. L'incendie, que les Grecs ne songèrent point à éteindre au milieu de la confusion générale, envahit rapidement la ville et s'étendit jusqu'au lendemain sur un tiers de Byzance. Ce sinistre détruisit plus de maisons que n'en contenaient les trois villes les plus peuplées de France.

Au point du jour, l'armée des Latins se disposait à de nouveaux combats, persuadée qu'ils deviendraient plus sanglants que ceux de la veille. Mais l'ennemi ne paraissait pas, et le palais des Blaquernes se rendit, sans résistance et avec tous ses trésors, au comte Henri de Flandre. Les troupes du marquis de Montferrat s'avancèrent lentement vers le Buccoléon, en suivant la rue que parcourait autrefois le cortège triomphal des empereurs. Des femmes, des enfants et des vieillards se portèrent en masse à leur rencontre, et, plaçant leurs doigts en forme de croix, ils disaient d'une voix suppliante : Saint roi-marquis, ayez pitié de nous ! Le patriarche eût dû se trouver à leur tête, comme ont fait tous les saints pontifes, tous les vrais évêques en pareil cas ; il eût encore pu être le sauveur de Constanti-

nople. Mais, plus mercenaire que pasteur, il ne pensa qu'à fuir comme les autres. Les Grecs évacuèrent également le palais du Buccoléon, sur la promesse qui leur fut faite d'avoir la vie sauve; les croisés y trouvent, outre des richesses immenses, deux impératrices, sœurs des rois de France et de Hongrie, ainsi qu'un grand nombre de femmes de haute distinction.

La reddition des palais impériaux rendait les croisés maîtres de Constantinople. Les Grecs et les Latins reconnaissaient que le jugement de Dieu s'était étendu sur cette ville. Les premiers voyaient dans cet événement une juste punition du mépris que professaient depuis longtemps le clergé et le peuple pour les lois divines, et se persuadaient que cette impiété ne pouvait être expiée que par un douloureux châtiment; ils disaient : Pourrait-il en être autrement dans un temps où les princes grandissent dans l'oisiveté, où, pleins d'aversion pour les affaires, ils ne soupirent qu'après le repos et les plaisirs, et demandent des fleurs en hiver et des fruits au printemps; à une époque où les sons de la trompette et le chant des oiseaux ne peuvent plus réveiller les citoyens de leur sommeil; où toute ardeur guerrière est éteinte; où tout sentiment de liberté est détruit, et où chaque oreille se ferme à de sages avertissements [1]?

Les Latins, qui avaient été amenés, malgré eux et malgré le chef de la chrétienté, à prendre Constantinople, regardaient cette conquête comme le châtiment de la séparation criminelle d'avec l'Église, qui, semblable à la robe du Christ, devait être sans couture ni division; comme une punition de l'orgueil avec lequel le peuple avait résisté si longtemps à l'Église romaine, à la prééminence de saint Pierre et aux institutions du Christ. Ils y voyaient la justice divine s'appesantissant sur un peuple qui avait si souvent agi avec perfidie contre les défenseurs de la terre-sainte; la garantie de la conquête de ce dernier pays; un moyen de rétablir l'unité de l'Église, but suprême des desseins de la Providence, et d'enrichir l'Occident d'une quantité de saintes reliques, dont les Grecs s'étaient rendus indignes. La faveur qui avait été accordée par les Grecs aux mortels ennemis de la foi chrétienne, d'avoir une mosquée dans la ville, portait les croisés à se réjouir autant de la prise de Constantinople que s'ils se fussent emparés de la ville sainte elle-même, parce que par là on diminuait les forces de l'ennemi [2].

D'ailleurs, comme nous l'avons déjà remarqué, c'est à Constantinople qu'ont pris soit leur naissance, soit leur accroissement, toutes les grandes hérésies qui, résumées dans le mahométisme, ont per-

[1] Nicétas et surtout Baud., c. 11. Georg. Acroe, c. 4. — [2] Hurter, l. 8.

verti les nations, déchiré l'univers et entravé la civilisation chrétienne. Occupée par les Grecs, Constantinople a peut-être fait plus de mal au christianisme que Constantinople occupée par les Mahométans.

Les chefs de la croisade avaient publié l'ordre de respecter l'honneur des femmes, des filles et des religieuses de toute condition; trois évêques avaient prononcé l'excommunication contre ceux qui violeraient les églises. Malgré ces précautions, dans l'ardeur du pillage, certaines églises ne furent pas plus épargnées que les maisons et les palais. Nicétas, qui en fut témoin et victime, en fait une description pleine de rhétorique. Il accuse les Latins d'avoir été plus cruels envers les Chrétiens de Constantinople que les infidèles de Saladin ne le furent envers les Latins à la prise de Jérusalem. Ce parallèle a été cité par plusieurs historiens, dont quelques-uns l'aggravent encore, comme si les deux faits étaient absolument les mêmes. Cependant il y a une différence bien notable. Constantinople était une ville prise d'assaut après bien des combats et sans que les assiégés eussent demandé aucune grâce ni capitulation; tandis que Jérusalem n'était pas une ville prise de force, mais rendue à Saladin d'après une capitulation régulière, qui fut fidèlement observée de part et d'autre. D'ailleurs, dans le lugubre tableau que fait Nicétas du pillage de Constantinople, il ne signale que des désordres à peu près inévitables dans une ville prise d'assaut et livrée au pillage. Encore ne parle-t-il d'aucun massacre : chose qu'il n'aurait pas manqué de faire s'il y en avait eu. Enfin lui-même nous apprend que sa maison fut sauvée et défendue par un Vénitien, et que les ordres des chefs n'étaient pas sans influence sur les soldats. Il sortait de la ville avec plusieurs fugitifs, quand un soldat enleva une jeune personne d'auprès de son père. Celui-ci implore l'assistance de Nicétas; Nicétas appelle au secours les autres soldats qui passent, il leur rappelle les ordres de leurs chefs touchant l'honneur des femmes, il les mène à la poursuite du ravisseur, qu'ils obligent de rendre la fille à son père.

Nicétas reproche encore aux Latins la profanation des saintes reliques. Sans doute qu'il y eut des reliques profanées dans le pillage des églises; mais c'était accidentellement et non avec l'intention impie de les profaner, comme feront certains hérétiques, à l'exemple des manichéens et des Mahométans. Bien loin de profaner les reliques des saints, les Latins les estimaient plus que tous les trésors, et mettaient tout en œuvre pour s'en procurer. Mais, dans l'ardeur du pillage, bien des soldats rompaient les châsses et les reliquaires, pour prendre l'or, l'argent et les pierreries, sans se mettre en peine

des reliques. Les chefs de la croisade, l'ayant appris, en furent sensiblement affligés, craignant que ces sacriléges ne leur attirassent quelque malheur. Ils tinrent un conseil, à la suite duquel le légat et les évêques défendirent, sous peine d'excommunication, que personne retînt des reliques, ordonnant de les remettre toutes entre les mains de Garnier, évêque de Troyes.

Entre autres, on trouva un chef entouré d'un cercle d'argent, où était écrit en grec : Saint Mamas. C'est un martyr illustre, qui souffrit à Césarée en Cappadoce vers l'an 274, et que l'Église honore le 10me d'août [1].

Dans l'armée des croisés était un clerc du diocèse de Langres, nommé Galon de Dampierre. Il fit tout son possible pour avoir cette relique, parce que l'église de Langres en avait déjà quelques-unes du même saint, qu'elle reconnaît pour son patron; mais Galon ne put l'obtenir de l'évêque de Troyes, attendu que cet évêque voulait, à son retour en France, avoir le plaisir de donner lui-même cette relique à l'église de Langres, dont il aimait tendrement l'évêque Hilduin.

Garnier, évêque de Troyes, étant mort à Constantinople le 14me d'avril 1205, Galon de Dampierre vint trouver le légat Pierre de Capoue; et, se jetant à ses genoux, il le pria avec larmes de lui donner le chef de saint Mamas. Le légat fut ravi de trouver une occasion de faire plaisir à Galon, qu'il aimait singulièrement à cause de son mérite. Ainsi, sans différer, de peur qu'on ne détournât la sainte relique, il alla au logis du défunt évêque et la transporta chez lui avec le respect convenable. Pour ôter tout prétexte de doute sur la vérité de la relique, il fit venir plusieurs Grecs, clercs et moines, qui, ayant lu l'inscription du cercle d'argent, assurèrent que c'était le chef de saint Mamas. Le légat envoya même un de ses clercs avec Galon au monastère que l'empereur Isaac avait fait bâtir depuis peu en l'honneur du saint. L'abbé et les moines, ayant vu le chef, se prosternèrent en pleurant, le reconnurent pour celui qu'un caloyer avait apporté de Cappadoce, et offrirent à Galon, pour le racheter, une grande somme d'argent. Cette vérification de la relique est exprimée dans la lettre authentique qu'en donna le légat et que l'église de Langres conserve encore. Galon fut ensuite fait évêque de Dymique ou Domoque en Thessalie, ce qui retarda son retour de trois ans. Mais enfin, ayant eu occasion de venir à Rome, il apporta sa relique à Langres, où elle fut reçue avec grande solennité en 1209, par l'évêque Robert de Châtillon. L'histoire de cette translation fut écrite, peu de temps après, par un prêtre de la même église [2].

[1] *Acta SS.*, 17 *aug.* Translatio sancti Mamantis. — [2] Ibid.

Entre les reliques qui furent trouvées à Constantinople, le duc ou doge de Venise obtint une portion de la vraie croix, enchâssée dans de l'or, que l'on disait être celle que Constantin portait à la guerre; une fiole du sang miraculeux de Notre-Seigneur; un bras de saint Georges, avec une partie du chef de saint Jean-Baptiste. Il envoya ces reliques à Venise, et les fit mettre dans sa chapelle. Baudouin de Flandre retint par devers lui la couronne d'épines de Notre-Seigneur, et envoya en Flandre du même sang miraculeux, ainsi que d'autres reliques au roi de France. On trouva aussi les corps de sainte Agathe et de sainte Lucie, que les empereurs Basile et Constantin avaient fait porter de Sicile à Constantinople. Le doge de Venise obtint le corps de sainte Lucie, et l'envoya à Venise au monastère de Saint-Georges, et on donna le corps de sainte Agathe à des pèlerins siciliens. Deux citoyens de Venise y apportèrent le corps du prophète saint Siméon, tiré d'un oratoire de la sainte Vierge, près Sainte-Sophie, et le mirent dans l'ancienne église du nom de ce saint [1].

Le cardinal-légat, Pierre de Capoue, prit pour lui le corps de l'apôtre saint André, apporté à Constantinople, dès l'an 357, par les soins de l'empereur Constance. A son retour en Italie, le cardinal donna cette relique à la ville d'Amalfi, sa patrie, où l'archevêque Matthieu, son parent, venait de faire bâtir magnifiquement l'église cathédrale. Le cardinal fit faire à ses dépens la confession ou le caveau sous l'autel, et y mit le corps de l'apôtre avec d'autres reliques, le 8me jour de mai 1208; et depuis ce temps, saint André a été le patron de la cathédrale et de la ville d'Amalfi [2].

Martin, abbé de Pairis, au diocèse de Bâle, qui avait accompagné à Constantinople les croisés allemands, vint, pendant le pillage, à une église qui était en grande vénération chez les Grecs, parce que la mère de l'empereur Manuel y était enterrée. On y avait apporté, de tout le quartier environnant, de grandes sommes d'argent et de précieuses reliques des églises et des monastères, dans l'espérance qu'elles y seraient plus en sûreté; mais les croisés en eurent connaissance par les Latins que les Grecs avaient chassés de la ville. Plusieurs étant donc entrés dans cette église pour la piller, l'abbé Martin se retira dans un lieu plus secret, où il crut trouver ce qu'il cherchait. Il y rencontra un vieillard de bonne mine avec une grande barbe blanche, qu'il prit pour un laïque. Il lui dit d'un ton menaçant : Allons, maudit vieillard, montre-moi les plus précieuses reliques que tu gardes; autrement, sache que tu es mort. Le prêtre

[1] And. Dand, apud Ughell., t. 5, p. 1320. — [2] Ibid., t. 7, p. 272.

grec, effrayé par le ton de sa voix, car il n'entendait pas ses paroles, commença, pour l'adoucir, à lui parler en langage franc dont il savait un peu ; et l'abbé, qui n'était point en colère, lui fit entendre comme il put, en la même langue, ce qu'il désirait de lui.

Alors le prêtre grec, l'ayant considéré et jugeant que c'était un religieux, crut plus convenable de lui confier des reliques que de les abandonner à des séculiers, qui les profaneraient de leurs mains sanglantes. Il lui ouvrit un coffre ferré, où l'abbé enfonça les deux mains avec empressement, et il emplit de ce qu'il jugea le plus précieux son habit retroussé exprès : son chapelain en fit autant. Il sortit aussitôt de l'église pour gagner les vaisseaux. Ses amis qui en venaient, le rencontrant ainsi chargé, lui demandèrent ce qu'il portait. Il leur répondit d'un visage gai, à son ordinaire : Nos affaires vont bien ; et, passant promptement, il vint à son vaisseau, et mit dans sa chambre, qui était propre, son religieux butin, en attendant que le tumulte fût apaisé dans la ville. Il demeura trois jours dans le vaisseau, honorant ces reliques avec beaucoup de dévotion, sans que personne eût connaissance de son secret, si ce n'est un de ses chapelains et le prêtre grec qui les lui avait données, et qui, voyant sa bonté et sa libéralité, s'était attaché à lui. L'abbé Martin revint ensuite à Constantinople, où il passa tout l'été, honorant ces reliques en secret ; il s'embarqua vers la Nativité de la sainte Vierge, et, retournant en Palestine, arriva à Ptolémaïs, le 1er d'octobre. Il en partit l'année suivante, vint à Venise, puis à Bâle, et enfin à son monastère de Pairis, le jour de la Saint-Jean 1205. Les reliques qu'il apportait étaient du sang de Notre-Seigneur, du bois de la vraie croix, des os de saint Jean-Baptiste, un bras de saint Jacques et grand nombre d'autres [1].

Parmi les ecclésiastiques français qui s'étaient croisés, était Galon de Sarton, chanoine de Saint-Martin de Piquigni, fils de Milon, seigneur de Sarton, village près de Dourlers, au diocèse d'Amiens. Dans le pillage de Constantinople, il prit d'abord quelques reliques, savoir le chef de saint Christophe, le bras de saint Éleuthère et quelques autres ; mais, obéissant au ban qui avait été publié, il les remit entre les mains de Garnier, évêque de Troyes, commis pour les conserver. Galon fut fait depuis chanoine à Saint-Georges de Mangane ou de l'arsenal, à Constantinople. La veille de la Nativité de la sainte Vierge, se promenant dans un vieux palais demi-ruiné, joignant cette église, il aperçut une fenêtre bouchée de foin et de pierres, où il soupçonna qu'il y avait des reliques. En effet, il y trouva deux

[1] Gunther, n. 19. Otto à S. Blasio, c. 49.

vases, dont l'un contenait le doigt, l'autre le bras de saint Georges ; mais, craignant d'être surpris, il les remit à la même place. Le lendemain, fouillant plus avant, il trouva deux bassins d'argent avec leurs étuis, qu'il emporta, et il connut, par les inscriptions, que dans l'un était le chef de saint Georges, et dans l'autre le chef, c'est-à-dire une partie du chef de saint Jean-Baptiste.

Pour les transporter plus facilement et plus sûrement, Galon rompit les grands bassins et les vendit, réservant seulement les plus petits, qu'ils enfermaient, et où les reliques étaient enchâssées ; puis il s'embarqua le dernier jour de septembre et arriva à Venise environ un mois après. Ayant passé les Alpes et essuyé plusieurs périls de voleurs, comme il approchait d'Amiens, il fit avertir Pierre de Sarton, son oncle, chanoine de la cathédrale, qu'il apportait le chef de saint Jean. Pierre en ayant instruit l'évêque, qui était Richard de Gerberoi, on résolut de recevoir la relique avec la solennité convenable ; ce qui fut exécuté le 17me jour de décembre 1206, jour auquel l'église d'Amiens célèbre encore la mémoire de cette translation. L'histoire en fut écrite par l'évêque Richard, sur le récit de Galon, auquel il conféra, l'année suivante, un canonicat de la cathédrale. Cette relique ne consiste que dans un os de la face, depuis le haut du front jusqu'à la bouche ; le haut de la tête est suppléé par une calotte d'argent doré, où l'on voit en émail saint Jean montrant Jésus-Christ, avec des lettres grecques qui marquent que c'est le précurseur [1].

Le comte Baudouin de Flandre envoya au roi Philippe-Auguste de France plusieurs reliques tirées de la sainte Chapelle du grand palais de Constantinople, nommé Buccoléon, savoir : un morceau de la vraie croix, d'un pied de long, des cheveux de Jésus enfant, une épine de sa couronne, du linge dont il fut enveloppé dans la crèche, de son vêtement de pourpre, une côte et une dent de l'apôtre saint Philippe. Le roi donna ces reliques, de sa propre main, à Henri, abbé de Saint-Denys, à Paris, le 7me de juin 1205. Henri de Flandre, frère de Baudouin, envoya à leur troisième frère, Philippe de Namur, un grand nombre de reliques tirées de la même chapelle de Buccoléon. Nivelon, évêque de Soissons, donna plusieurs reliques à son église cathédrale et à l'abbaye de Notre-Dame. L'église de Troyes eut le chef de sainte Hélène et une partie du chef de saint Philippe. L'abbaye de Saint-Pantaléon reçut des reliques du chef de saint Mamas, apportées de Constantinople avec un grand nombre d'autres. La distribution de ces richesses spirituelles se fit généralement après l'élection d'un empereur.

[1] Ducange, *Chef de S. Jean.*

Les Vénitiens confièrent les fonctions d'électeur à six nobles ; les seigneurs français à six ecclésiastiques, savoir : les évêques de Soissons, d'Halberstadt, de Troyes, de Bethléhem, de Ptolémaïs, et l'abbé de Loos. Le 9 mai 1204, les douze électeurs, ainsi qu'une foule extraordinaire, se rassemblant dans la chapelle du palais Buccoléon, alors occupé par le duc de Venise. Les électeurs, après avoir longtemps balancé entre le doge de Venise, le marquis de Montferrat et Baudouin de Flandre, se décidèrent enfin à l'unanimité en faveur de Baudouin, qui était loin de s'y attendre.

Les croisés et le peuple, rassemblés en foule devant le palais Buccoléon, attendaient avec impatience le résultat des délibérations. Nivelon, évêque de Soissons, s'avança ; et, prenant la parole au nom des douze, il dit : « Dieu soit loué ! nous sommes tombés d'accord sur le choix d'un empereur. Vous avez tous juré de reconnaître et de soutenir celui que nous dirions : c'est Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut. » Des cris de joie se firent alors entendre, et les barons conduisirent sur-le-champ le nouvel élu à l'église. Le marquis de Montferrat, jusqu'alors le chef de l'armée chrétienne, fut le premier à lui rendre hommage.

Baudouin en était digne. Voici comme en parle le Grec Nicétas : « Baudouin n'avait pas encore passé trente-deux ans ; il était pieux, chaste, ne se permettant pas même un mauvais regard sur une femme, quoiqu'il fût privé de la compagnie de son épouse, qui était en Palestine ; il s'appliquait à prier et à louer Dieu, à soulager les infortunés, et écoutait avec indulgence ceux qui le contredisaient. Enfin, deux fois par semaine, le soir, il faisait faire cette proclamation : Quiconque s'approche d'une femme étrangère ne doit point passer la nuit dans le palais [1]. » Comme le Grec Nicétas cherche à dire des Latins le plus de mal qu'il peut, cet éloge qu'il fait de Baudouin de Flandre, comme nouvel empereur de Constantinople, en est d'autant plus remarquable. Le nouvel empereur devait être couronné au bout de huit jours. Dans ce court espace de temps, la joie et le deuil se succédèrent dans l'armée : la joie, parce que le marquis de Montferrat épousa Marguerite de Hongrie, veuve de l'empereur Isaac ; le deuil, parce que l'un des plus braves chevaliers, Eudes de Chamlite, termina son héroïque carrière.

La cérémonie du couronnement avait été fixée au dimanche 16 mai, et elle devait se faire dans l'église Sainte-Sophie. Le comte de Saint-Pol, en qualité de connétable, portait l'épée impériale ; et le marquis de Montferrat, comme maréchal, tenait le manteau. Les rues

[1] Nicétas, *De reb. post expugn.*, n. 6.

et les maisons étaient tapissées. On revêtit le nouvel empereur des ornements impériaux, et, d'après l'usage grec, on lui mit des bottines de pourpre étincelantes de pierreries. Le marquis, le comte Louis de Blois et puis les autres chevaliers et barons lui prêtèrent de nouveau foi et hommage, après quoi ils le ramenèrent dans son palais. Les fêtes durèrent plusieurs jours.

Après son couronnement, Baudouin envoya au Pape de riches vêtements de velours, des ornements d'église, des calices et des croix d'or ornées de pierres précieuses, et lui adressa par un chevalier du Temple un rapport sur les événements de Constantinople; rapport qu'il envoya aussi à l'empereur d'Occident, ainsi qu'à toute la chrétienté. La dépêche parvint à sa destination; quant aux présents, quelques Génois, sans égard pour le donateur et celui à qui ils étaient destinés, les saisirent dans le port de Modon, peut-être uniquement parce qu'il existait un différend entre leur république et les Romains. Du reste, les Génois ne conservèrent pas longtemps cette capture, le Pape en ayant énergiquement réclamé la restitution au podestat et au peuple, sous menace d'excommunication.

Le nouveau monarque de Constantinople pria le Pape, l'empereur et les prélats de provoquer, chez tous les habitants de l'Occident, le désir de venir prendre part aux immenses trésors spirituels et temporels de l'empire grec. Il donnait à entendre que des honneurs et des richesses les attendaient tous. Les religieux de tous les ordres étaient particulièrement invités à encourager le peuple à se rendre en Orient; et eux-mêmes étaient priés de s'y rendre en foule, après avoir obtenu le consentement de leurs supérieurs, non pour combattre, mais pour y établir un nouvel ordre de choses dans la paix et l'abondance, pour le plus grand bien de l'Église. Il écrivit au Saint-Père pour le prier de convoquer un concile à Constantinople, d'honorer cette cité de sa présence, et de réunir ainsi, par le service divin, la nouvelle Rome et l'ancienne. « Vous avez déjà invité précédemment la Grèce dissidente à un concile, lui écrit-il; mais c'est aujourd'hui que le temps favorable, que le jour du salut est arrivé. » Il lui représenta, pour le décider, l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, tels que Jean, Agapet et Léon, qui ont autrefois visité Constantinople pour différents motifs; et lui fit observer que, puisque les évêques, les abbés et même le clergé subalterne s'étaient conduits avec gloire, honneur et prudence, il était juste qu'ils reçussent leur récompense de la main de leur seigneur. Il recommande surtout à la bienveillance apostolique le duc de Venise et ses alliés les Vénitiens[1].

[1] Innoc, l. 7, *epist.* 152.

Baudouin, avant de continuer son pèlerinage au delà de la mer, avait le projet d'affermir sa domination dans le nouvel empire, et d'introduire le rite latin dans les églises. Ce fut dans cette vue qu'après son couronnement il rappela de Syrie les cardinaux Pierre et Soffred, qui avaient été chargés par le Pape d'accompagner les croisés [1].

Le couronnement ayant donné un chef à l'empire, il s'agissait d'organiser l'Église. D'après la convention, Sainte-Sophie fut remise aux Vénitiens, qui prétendaient avoir seuls le droit d'élire un patriarche. Pour ne pas être privés plus longtemps d'un chef spirituel, ils élurent donc, non sans opposition, le sous-diacre Thomas Morosini, qui se trouvait alors à Venise, sa patrie. Il s'était voué à l'état monastique dans sa jeunesse, avait séjourné quelque temps à Rome, et était connu du Pape et des cardinaux, qui l'estimaient à cause de son instruction, de sa prudence et de l'austérité de ses mœurs. Une députation du chapitre patriarcal, du doge et du nouvel empereur fut chargée de soumettre le traité ainsi que l'élection du patriarche à la confirmation du Pape.

Baudouin, regardant l'organisation de l'Église comme le plus ferme appui du trône, s'efforça de l'introduire dans ses États. Il demanda à Innocent des bréviaires, des missels et des rituels, que la France possédait en quantité [2]. Il le pria aussi de lui envoyer des ecclésiastiques, et de les choisir particulièrement parmi ceux qui suivaient les règles austères de Clugni, afin qu'ils pussent établir, dans les églises grecques, le service divin d'après le rite romain. Lui-même écrivit à cet effet en France, en Flandre et en Lorraine, et invita des maîtres et des écoliers de Paris à venir en Grèce, afin de relever les sciences dans le pays qui en fut autrefois le berceau [3]. Outre les récompenses éternelles, il leur présentait des avantages temporels. Plus tard, il envoya à Paris un grand nombre d'enfants grecs, pour les faire instruire dans les arts, dans les sciences et dans le service divin des Chrétiens d'Occident; le roi Philippe-Auguste fonda pour eux, près de son université, le collége de Constantinople, voulant leur procurer l'avantage de savoir la langue de leurs nouveaux dominateurs [4]. Le Pape lui-même, avant d'être informé de l'élection du patriarche, avait donné ordre à tous les évêques et abbés, placés dans l'armée des croisés, de choisir des clercs latins pour servir les églises de Constantinople et célébrer le service divin suivant le rite et les usages de l'Église catholique. Mais, sentant que les membres ne pouvaient rester sans tête, il ordonna aux clercs latins, de quelque pays ou de

[1] *Gesta*, c. 98 et 96. Innoc., l. 7, *epist.* 201. — [2] L. 8, *epist.* 70. — [3] *Chron. Lamberti parvi contin.* — [4] Colleg. Constantinopolit. seu græc. Bulæi *Hist. univ.*, Par., t. 3, l. 10.

quelque peuple qu'ils fussent, de se réunir pour procéder à l'élection d'un chef habile, craignant Dieu et d'un âge mûr; le légat qu'il avait le projet d'envoyer sous peu devait confirmer cette élection [1].

L'expédition des croisés, entreprise contre la volonté du Pape, ayant réussi, le prudent Dandolo crut le moment propice pour faire agréer ses excuses à Innocent. Il justifia la conquête de Zara par le droit de la guerre contre une ville rebelle. « Nous avons, ainsi que les nôtres, dit-il, supporté l'excommunication avec patience et humilité, jusqu'à ce que le cardinal Pierre nous en eût absous. Nous avons ensuite marché sur Constantinople, plutôt par la volonté de Dieu que par des considérations humaines, afin de replacer le jeune Alexis sur le trône. Ce monarque, parjure et repoussé des autres Grecs, a attiré de nouveau tous les fléaux de la guerre sur nos têtes, jusqu'à ce que Dieu nous ait accordé la victoire et fait tomber la capitale entre nos mains, pour la plus grande gloire de son nom et de l'Église romaine. Nous espérons que votre Sainteté voudra bien accueillir avec bienveillance nos messagers et nos prières [2]. »

L'usurpateur Alexis s'était retiré à Mésinople, ville située dans les montagnes de Rhodope, et s'était fait reconnaître empereur par quelques cantons environnants. Murzufle, éloigné seulement de quatre journées de marche de Constantinople, cherchait également à se créer une souveraineté. Il s'était récemment emparé de Zurulum, ville située dans les domaines de Baudouin. Ce monarque, d'accord avec le doge de Venise, sentit la nécessité de procéder à la soumission du reste de l'empire, pendant que Constantinople était gardée par une garnison nombreuse placée sous les ordres de barons distingués. Son frère avait pris les devants avec quelques troupes, et toutes les villes, jusqu'à Andrinople inclusivement, avaient reconnu la domination latine.

Murzufle s'enfuit, à l'approche de Baudouin, jusqu'à Mésinople, où il offrit à Alexis de se soumettre et de le soutenir. Il avait, pendant sa fuite, épousé Eudoxie, fille de l'usurpateur, qu'Étienne, prince de Servie, avait répudiée. Pour conclure cette union, il avait lui-même divorcé d'avec sa seconde épouse, comme il avait divorcé d'avec la première pour prendre la seconde; car telles étaient les mœurs de la cour de Byzance. Jusqu'alors Alexis s'était refusé à donner son consentement à ce mariage. Ce prince, ne voyant en Murzufle que le meurtrier de son frère et de son neveu, et un compétiteur au trône, chercha à s'en rendre maître. Il alla donc à sa rencontre, lui promit d'approuver son mariage avec sa fille, et l'invita à se rendre dans la

[1] Innoc., l. 7, *epist.* 164. — [2] Ibid., *epist* 202.

ville. Mais à peine Murzufle y est-il entré, qu'Alexis le fait saisir, priver de la vue et chasser ignominieusement. Quelque temps après, les deux usurpateurs furent pris l'un et l'autre par les Latins : Murzufle fut puni de mort comme meurtrier de son prince, et Alexis confiné pour le reste de ses jours dans une forteresse d'Italie [1].

La comtesse Marie de Flandre, l'épouse bien-aimée de Baudouin, avait pris la croix avec son époux. Embarquée sur la flotte, elle était arrivée en Syrie, où elle espérait le rejoindre. Ce fut là qu'elle apprit l'heureuse nouvelle de son élévation à l'empire. Elle reçut, au nom de l'empereur, l'hommage de Boëmond, prince d'Antioche. Elle était prête à s'embarquer, pour venir partager avec son époux les gloires du trône impérial, lorsqu'elle fut atteinte d'une maladie qui l'enleva en peu de jours. Les vaisseaux chargés de la conduire à Constantinople n'y transportèrent que son corps, qui fut déposé dans un caveau de l'église Sainte-Sophie.

Quant à la conduite du pape Innocent III au milieu de ces graves conjonctures, voici comment l'apprécie son historien protestant.

« Innocent ne répondit que d'une manière générale à la lettre dans laquelle Baudouin lui faisait un rapport circonstancié des événements de Constantinople. « Nous nous réjouissons du succès de vos armes, disait-il ; nous prenons votre empire sous la protection de saint Pierre, et nous ordonnons à l'armée des croisés de vous assister de leur épée et de leurs conseils. Nous ferons notre possible pour vous procurer les secours que vous demandez. Nous vous rappelons combien nous désirons que vous soumettiez l'empire grec au Saint-Siége, afin d'assurer par là votre domination. Nous vous recommandons aussi de conserver avec soin les biens ecclésiastiques, afin que ce qui est à l'empereur reste à l'empereur, et que ce qui est à Dieu reste à Dieu [2]. » Innocent s'explique d'une manière plus étendue en s'adressant aux évêques, aux prélats et aux ecclésiastiques de l'armée, sur la satisfaction qu'il éprouve de voir les desseins de Dieu dans la soumission de l'empire grec à un prince catholique, et sur l'espoir qu'il a de la réunion des deux églises. « C'est maintenant, leur écrit-il, que Samarie se tournera vers Jérusalem, et que chacun cherchera le Seigneur à Sion, et non à Dan ou à Béthel ! Il vous importe donc de faire tous vos efforts pour qu'il n'y ait plus qu'un pasteur et qu'un troupeau, et d'insister, tant auprès de l'empereur qu'auprès de l'armée, pour qu'on affermisse la soumission de la Grèce à l'autorité spirituelle du Siége apostolique [3]. »

« Dans toutes les lettres où Innocent parle de cette conquête et de

[1] Nicétas Hurter, l. 8. — [2] Innoc., l. 7, *epist.* 153. — [3] L. 7, *epist.* 154.

ses conséquences, ajoute l'historien protestant, nous ne trouvons pas cette expression de joie qui dénote l'accomplissement d'un vœu nourri depuis longtemps. Elles sont empreintes de cette quiétude qui reconnaît en tout le doigt de l'Éternel, dirigeant les événements vers un but salutaire. La gloire du Seigneur, la dignité de l'Église, le salut des âmes sont les seuls soins qui l'occupent. S'il reconnaît dans la conquête un châtiment pour la séparation de l'église grecque d'avec le troupeau de saint Pierre, il y voit aussi le moyen de rappeler cette église, autrefois si féconde en doctrines pures et ensuite obscurcie par l'erreur, au sein maternel, et de la ramener, avec la grâce de Dieu, aux principes fondamentaux de la parole divine [1]. Le ton de ses lettres et leur contenu justifient pleinement Innocent d'avoir voulu profiter de la conquête de Constantinople pour augmenter la puissance temporelle du Saint-Siége. Le lecteur impartial pourra, en les parcourant, pénétrer au fond de son cœur et reconnaître sous quel point de vue il envisageait ces événements [2].

« La conquête de Constantinople, continue le même historien, avait amené la soumission de l'église grecque au Saint-Siége et la réunion de tous les Chrétiens sous un même pasteur. Ce grand but des efforts de tous les Papes avait été atteint; cependant la manière dont s'était effectuée cette soumission ne pouvait obtenir l'assentiment d'Innocent. Lui qui, dans toute occasion, recommandait si formellement de ne pas dévier du chemin de la justice ne pouvait tolérer qu'on eût violé ses ordres en attaquant un pays chrétien, en se livrant à des cruautés lors de la prise de Constantinople. Si les Grecs ne reconnaissaient pas le Saint-Siége, et s'ils avaient refusé plusieurs fois de venir au secours de la terre-sainte; si l'aîné des Alexis occupait un trône usurpé, et si les Latins avaient été en maintes circonstances froissés par les habitants de Constantinople, Innocent n'en soutenait pas moins que les croisés n'avaient pas pris la croix pour les punir de ces fautes. De plus, le traité conclu antérieurement à la conquête entre les Français et les Vénitiens contenait plusieurs articles relatifs à l'Église et au clergé, articles qui empiétaient sur les droits du Saint-Siége. Aussi le Pape eut-il à ce sujet de nombreuses conférences non-seulement avec les cardinaux, mais encore avec des archevêques, des évêques et d'autres personnes éclairées, que leurs affaires attiraient de toutes les parties du monde à la capitale de la chrétienté [3].

« A la suite de ces conférences, il écrivit aux croisés, au sujet de la conquête : « Vous vous êtes écartés avec légèreté de votre vœu, puis-

[1] Innoc., l. 16, *epist.* 105. — [2] Hurter, l. 3. — [3] *Gesta*, c. 93.

que, ayant juré, dans votre obéissance envers le Crucifié, de délivrer la terre-sainte des mains des infidèles [1], vous avez attaqué, malgré les menaces d'excommunication, un pays chrétien, bien qu'il vous fût défendu d'agir ainsi tant que les habitants ne s'opposeraient pas à votre passage ou ne vous refuseraient pas le nécessaire. Et, dans ce cas même, vous ne deviez rien entreprendre sans l'avis du légat. Vous vous êtes servis du glaive non contre les Sarrasins, mais contre des Chrétiens. Vous n'avez point conquis Jérusalem, mais bien Constantinople, et vous avez préféré les richesses de la terre aux trésors du ciel. Mais ce qui vous rend plus coupables encore, c'est que vous n'avez ménagé ni âge ni sexe, c'est que vous vous êtes livrés publiquement à la prostitution et à l'adultère. Vous avez abandonné à la lubricité des libertins non-seulement les femmes et les veuves, mais encore les vierges vouées au culte du Seigneur. Ce n'était pas assez pour vous de puiser dans le trésor impérial, et de vous emparer des richesses des grands et des petits, vous avez encore porté une main sacrilége sur les richesses de l'Église et sur ses domaines. Vous avez enlevé les tables d'argent des autels, enfoncé les sacristies, volé les croix, les images et les reliques. Ainsi, malgré les poursuites exercées contre l'église grecque, celle-ci refuse l'obéissance au Saint-Siége, parce qu'elle ne voit chez les Latins que trahison et œuvres de ténèbres, et qu'elle les fuit comme des chiens [2].

Innocent revient ensuite sur la permission accordée par le légat, sur la détresse et la trahison des Grecs. Il parle des voies impénétrables de la Providence, qui a peut-être voulu châtier ce peuple parce qu'il s'était séparé de l'Église et qu'il n'avait pas secouru la terre-sainte. Il termine en disant que le Saint-Siége est d'avis que les croisés gardent et défendent le pays tombé entre leurs mains par le jugement de Dieu ; mais il leur recommande de gouverner les peuples avec justice, de les former à la religion, de maintenir la paix, de restituer les biens de l'Église, de donner satisfaction pour ce qui s'est passé, et surtout d'accomplir leur premier vœu. Il insiste d'autant plus sur cette dernière obligation, que la conquête de Constantinople facilite la conquête de la terre sainte.

Dans cette lettre, qui était adressée au marquis de Montferrat, il l'invite à imiter ses aïeux et ses frères dans leur obéissance et leur fidélité au Saint-Siége, s'il veut conserver ses bonnes grâces. Lorsque plus tard Théodore Lascaris se plaignit à Innocent du parjure et des excès des Latins, ce Pontife se borna à lui exposer les motifs d'excuses allégués par ceux-ci, sans discuter leur plus ou moins de

[1] Innoc., l. 8, *epist.* 126, 133. *Gesta*, c. 93 et 94. — [2] L. 8, *epist.* 133.

validité. Il avoua même qu'ils n'étaient pas tout à fait innocents, mais que Dieu avait sans doute voulu punir les Grecs d'avoir abandonné l'Église. Il dit encore que les voies de la Providence sont impénétrables, qu'elle se sert quelquefois des méchants pour punir les méchants ; qu'il en avait sans doute été ainsi dans cette circonstance, parce que les Grecs n'avaient pas eu égard aux avertissements de ses prédécesseurs, qui leur avaient recommandé de rentrer dans l'unité de l'Église et de secourir la terre sainte : ce que la proximité des lieux leur eût rendu si facile.

La conquête de Constantinople n'avait de prix aux yeux d'Innocent qu'autant qu'elle lui fournissait un moyen de soumettre la terre sainte. Il est donc au-dessus de toutes ces calomnies produites dans les temps modernes, par des écrivains qui n'ont pas su apprécier d'une manière exacte l'enchaînement des événements ni les tendances des hommes qui les ont dirigés. Si ce Pontife eût été animé par l'ambition, comme plusieurs écrivains le lui reprochent, la soumission de la Grèce eût dû le satisfaire plus que celle de Jérusalem et de toute la Palestine. Et cependant la terre sainte reste le point lumineux vers lequel convergent ses efforts, ainsi que ceux de la chrétienté. Il rappelle ce but dans toutes ses lettres, et, pour l'atteindre, il exhorte le clergé et le peuple à seconder le nouvel empereur [1]. S'il engage les croisés à la persévérance, c'est pour attirer leurs regards sur Jérusalem, cette ville de Dieu sur la terre ; s'il ne les dégage pas de leur vœu, c'est qu'ils ne l'avaient pas encore accompli ; s'il les traite avec douceur, bien qu'ils eussent dévié de la vraie route, c'est parce qu'il espérait obtenir par là le moyen d'arriver plus promptement et plus sûrement à ce but.

C'est pourquoi il désapprouve le départ précipité de ses légat, de Palestine pour Constantinople, et écrit au cardinal Pierre : « Si c'est afin d'obtenir des secours pour la terre sainte que ce départ a eu lieu, nous vous approuvons ; si c'est pour organiser l'Église en Grèce, vous vous êtes trop hâtés. Nous aurions envoyé à Constantinople un autre légat, à la prière de notre bien-aimé fils Baudouin. Cependant, comme nous voulons pallier vos torts, nous vous permettons de nous remplacer dans la province de Constantinople. Nous vous recommandons toutefois de ne pas perdre de vue Jérusalem, but primitif de votre mission. Cette ville avait autrefois un patriarche, dont elle est privée maintenant : ainsi la présence de l'un de vous est nécessaire, et aucun de vous ne doit penser au retour avant qu'il en ait reçu l'ordre [2] »

[1] Innoc., l. 8, *epist.* 72, 63. — [2] L. 7, *epist.* 228. L. 8, *epist.* 126.

Quoique les croisés eussent conquis l'église grecque par la force des armes, et opéré sa soumission au Saint-Siége, Innocent ne voulut pas que les Latins s'arrogeassent sur cette église plus de droits que n'en possédaient les princes et les seigneurs de chaque État d'Occident. Selon lui, partout où l'Église était fondée, elle devait s'élever dans tout l'éclat de sa liberté ; et le pouvoir, qui pouvait la protéger ou contribuer à son développement, ne devait point s'arroger des droits sur elle. Animé de ces sentiments, Innocent témoigna à tous les évêques et abbés de Constantinople sa joie du retour de l'église grecque à l'obéissance du Saint-Siége. Il avait l'espérance de voir encore de ses yeux la conversion des Juifs et des idolâtres, ainsi que le rétablissement des siéges patriarcaux de Jérusalem et d'Alexandrie.

Quant à l'élection du patriarche Thomas Morosini, il se croit obligé de la rejeter, non à cause de la personne de l'élu, mais parce que l'élection pèche par les formes canoniques ; car il refuse aux laïques le droit de décider une affaire purement ecclésiastique, et conséquemment d'élire un patriarche. Il rejette encore l'élection pour la raison qu'elle était faite par des ecclésiastiques vénitiens qui s'intitulaient chanoines de Sainte-Sophie, sans avoir été institués ni par le Pape ni par le légat. Cependant, comme l'Église ne doit point souffrir des erreurs des hommes, et que le sous-diacre Thomas n'a rien à se reprocher puisqu'il n'a point assisté à l'élection, il prend en considération la prière de l'empereur, confirme l'élection dudit Thomas, et le reconnaît comme membre du Saint-Siége [1]. Il recommande à l'empereur de le recevoir avec bienveillance à son arrivée, et de soutenir ses droits et ceux de l'Église romaine [2].

En rejetant l'élection du patriarche, et en élevant ensuite, de sa propre autorité, ce nouvel élu à cette dignité, Innocent ne voulait pas porter atteinte aux libertés électorales de l'église de Constantinople; son but était, au contraire, de les maintenir. Il prescrivit donc de ne point tirer un prétexte de sa conduite dans cette circonstance, pour empiéter sur les droits de cette église pendant la vacance du siége ; car, dans ce cas, les principaux ecclésiastiques de toutes les églises de Constantinople devaient se réunir à Sainte-Sophie et procéder à l'élection [3].

Pour ne point troubler la paix entre les deux peuples, il ordonna à ses légats de suivre les mêmes règles relativement au choix des autres ecclésiastiques. Il annula le traité qui donnait le droit aux Vénitiens et aux Grecs de disposer à leur gré des églises et des bénéfices. Cepen-

[1] *Gesta*, c. 96. Innoc, l. 7, *epist.* 203.— [2] L. 7, *epist.* 204.— [3] L. 8, *epist.* 25, 64

dant il veut que le légat confirme tous les ecclésiastiques français dans la possession de leurs églises, sans demander le consentement du patriarche. La faveur accordée aux Vénitiens pour un choix important ne doit pas être refusée aux Français quand il s'agit d'élections de moindre conséquence [1].

Innocent s'explique plus nettement avec le doge de Venise, au sujet de ce traité. « Si le pillage des trésors de l'Église suffit pour attirer la disgrâce divine lui écrit-il, que sera-ce donc lorsqu'on y joint le morcellement des possessions de cette même Église? Le Saint-Siége ne peut protéger celui qui viole ainsi la dignité de l'Église. Il est vrai qu'on a inséré dans chaque article du traité : « En l'honneur de l'Église romaine. » Mais nous ne pouvons approuver ce qui est contraire au serment et à l'honneur des deux parties. Ainsi, si le doge, le marquis de Montferrat et six conseillers ont le droit d'ajouter au traité ou d'en retrancher, comment pourrons-nous soumettre à l'excommunication, au gré des laïques, ceux qui n'observeront pas des décrets opposés aux lois fondamentales de l'Église? On aurait dû aussi attendre l'arrivée du patriarche pour disposer ainsi des biens de son église. »

Innocent refusa également d'acquiescer à la demande du doge, qui, sous prétexte de son grand âge, demandait à être dégagé de son vœu. Il allègue l'expérience et les talents de Dandolo, la confiance que l'empereur et l'armée ont en lui ; aussi craindrait-il, en consentant à son désir, de provoquer la dissolution de l'armée. Il espère que le doge ne voudra pas encourir le reproche de savoir venger les injures qui lui sont faites, à lui et aux siens, et non celles qui sont faites au Christ. Il l'engage à servir le Seigneur comme il a servi jusqu'alors le monde, à honorer les serviteurs de Dieu, et à protéger l'Église dans ses possessions. Il confirme la levée de l'excommunication prononcée par le cardinal Pierre [2].

Un prince sage reconnaît qu'il paralyse les forces de l'administration en désapprouvant publiquement les démarches des hauts dignitaires placés sous ses ordres ; il est convaincu que l'estime et la confiance commencent à chanceler, lorsque la foule aperçoit le manque d'unité entre le maître et les exécuteurs de ses volontés : c'est pourquoi Innocent confirme plusieurs autres mesures prises par le cardinal ; mais il lui adresse en secret, et avec une éloquente fermeté, des reproches sérieux sur sa précipitation [3].

En adressant à l'empereur Baudouin la lettre par laquelle il refuse de reconnaître le traité rédigé par les croisés, il lui recommande de

[1] Innoc. l. 8, *epist.* 135. — [2] L. 7, *epist.* 206, 207. — [3] L. 8, *epist.* 126.

s'opposer au morcellement des domaines de l'église de Constantinople. Il lui rappelle ses serments, et l'engage à soutenir les droits de cette église. Il écrit dans le même sens aux autres comtes de l'armée, et les menace même de l'excommunication. Les évêques, les abbés placés auprès de l'armée reçoivent des avertissements analogues [1].

Le samedi après les Quatre-Temps, 5 mars 1205, le nouveau patriarche fut ordonné diacre par le Pape en personne. Le samedi après la mi-carême, il fut sacré prêtre, et le dimanche suivant consacré évêque dans l'église de Saint-Pierre, où il reçut le pallium. Il prêta ensuite, dans les formes voulues, le serment de fidélité et d'obéissance au Saint-Siége. L'acte de nomination rédigé en cette circonstance portait :

« La faveur dont le Siége apostolique comble l'église de Byzance en l'élevant au patriarcat, montre la plénitude de la puissance ecclésiastique que, non pas l'homme, mais Dieu, ou plutôt Dieu-Homme, a donnée à l'Église romaine dans la personne du bienheureux Pierre, et en vertu de laquelle le Pontife romain, son vicaire, peut faire du premier le dernier, et du dernier le premier. L'Église byzantine, autrefois sans rang et sans siége, est élevée au patriarcat par l'Église romaine, et elle prend le premier rang après celle-ci. S'étant détachée autrefois de l'Église romaine, elle y rentre aujourd'hui. »

Outre les faveurs accordées d'ordinaire aux métropolitains, le patriarche obtint le droit d'acquérir des biens et des franchises. Il eut la faculté de conserver les anciens usages de son église, en tant qu'ils ne seraient point contraires aux prescriptions du Saint-Siége. Il fut autorisé à porter le pallium aux jours de fête, à le remettre aux archevêques sous ses ordres, et à recevoir leur serment de fidélité au nom de l'Église romaine. Il lui fut également permis de faire porter devant lui une croix, excepté à Rome ou dans les lieux où séjournerait le Pape. Enfin il eut le droit, aux processions, de monter une haquenée magnifiquement ornée [2].

Le Pape croyait honorer la seconde église de la chrétienté en étendant les priviléges des patriarches. En conférant lui-même les ordres à ce prélat, il lui donnait une preuve évidente de sa bienveillance. Il ne s'arrêta pas là; il accorda aussi au patriarche le droit de couronner les empereurs de Byzance, de conférer le sous-diaconat les jours de dimanche et de fête, et d'attacher, de sa propre autorité, des hommes savants et bien méritants à l'église de Constantinople.

[1] Innoc. l. 7, *epist.* 208. — [2] L. 8, *epist.* 153, 19. *Gesta*, c. 98.

Le patriarche reçut aussi le pouvoir d'absoudre les laïques qui avaient commis des violences envers un clerc, et même des faussaires, à moins qu'ils n'eussent contrefait le sceau patriarcal, ou que leur crime fût si énorme qu'il fallût le dénoncer au Saint-Siége. Il lui fut permis aussi de recevoir les appels de ses subordonnés, à moins que ceux-ci n'aimassent mieux les porter en cour de Rome.

Prenant en considération le désordre qui régnait dans l'empire, et la création récente de l'église de Constantinople, et ne voulant pas que, pour chaque affaire importante, le patriarche fût dans la nécessité de demander des instructions à Rome, Innocent lui adjoignit un conseil d'hommes expérimentés, afin qu'il pût décider avec eux, dans le sens le plus convenable au bien-être de l'Église. L'élection du patriarche devait avoir lieu selon les règles canoniques, sans intrigues et sans violence. Chaque élu était tenu de recevoir le pallium du Pape et de lui prêter serment. Le nouveau patriarche est invité à ne pas vendre, donner, engager ou affermer, sans l'autorisation du Pape, les biens destinés à la table des évêques. Attendu le peu d'ordre qui avait jusque-là régné dans l'église de Constantinople, Innocent accorde au patriarche et aux clercs qui devaient l'accompagner dans son voyage, jusqu'à ce qu'on eût pris de nouvelles dispositions, la jouissance de leurs bénéfices [1].

Par une lettre adressée à l'archevêque de Colocz, Innocent montre combien il était attentif à respecter les droits du patriarche, puisqu'il n'accorde à cet archevêque la faculté de soumettre à son siége métropolitain un diocèse grec qu'autant qu'il aurait examiné auparavant si ce diocèse n'a pas appartenu autrefois au patriarcat. Car, comme le patriarche est rentré dans l'union de l'Église romaine, il n'entend pas qu'on porte préjudice à ses droits; mais il défendit verbalement au patriarche de nommer exclusivement des Vénitiens aux fonctions de son église, comme portait le traité. Le Pape, ne pouvant être indifférent au choix des ecclésiastiques placés à la cathédrale de Constantinople, voulait que dans cette circonstance on n'eût égard qu'au mérite personnel. C'est pourquoi, prévoyant le cas où le patriarche fermerait les yeux sur ces nominations, il chargea le légat de nommer à cette église des hommes recommandables, sans considérer à quelle nation ils appartiendraient [2]. Il recommanda aussi au patriarche, pour la place de chanoine, quelques ecclésiastiques qu'il croyait dignes de sa bienveillance [3].

[1] *Gesta*, c. 98. Innoc., l. 8, *epist.* 19-26. — [2] L. 8, *epist.* 46, 92. L. 9, *epist.* 100. — [3] L. 8, *epist.* 62, 135. Hurter, l. 9.

§ IV.

SOLLICITUDE D'INNOCENT III POUR DÉFENDRE LA CHRÉTIENTÉ D'OCCIDENT CONTRE LA CORRUPTION DE L'HÉRÉSIE MANICHÉENNE.

Innocent III faisait ainsi tout son possible pour ramener l'Orient à l'unité vivante de l'Église de Dieu, pour l'incorporer à l'humanité chrétienne, pour le défendre mieux contre l'invasion du mahométisme. Dans ce temps-là même, il eut à défendre l'Occident contre une corruption pire encore que l'hérésie de Mahomet, savoir, l'hérésie ténébreuse des manichéens, qui, sous le nom de cathares, patarins, albigeois et autres, travaillaient à la ruine de toute société, domestique et publique, civile et religieuse. Plus d'une fois nous en avons vu la preuve, et par la nature des doctrines, et par la manière dont les sectaires les mettaient en pratique. L'historien protestant d'Innocent III est arrivé à la même conclusion. Après avoir exposé dans un long détail l'origine, la doctrine et l'histoire de la secte manichéenne, il ajoute les réflexions suivantes :

« Il est à croire, quoiqu'on ne puisse le prouver, que cette secte n'a jamais été totalement éteinte ; qu'elle s'est cachée de plus en plus pour échapper à la vigilance de l'Église et à la sévérité de la puissance séculière, et qu'enveloppée sous le voile mystérieux qu'elle osait à peine soulever elle conserva une haine d'autant plus profonde contre l'Église et le pouvoir temporel. En comparant l'organisation intérieure d'une certaine secte révolutionnaire (les francs-maçons), et ses tentatives contre l'Église depuis une soixantaine d'années, avec les principes connus des cathares, on est obligé de reconnaître quelques approchements. Les deux sociétés ont pour principe l'indépendance de l'homme de toute autorité supérieure. Toutes deux vouent la même haine aux institutions sociales, et particulièrement à l'Église et à ses ministres ; toutes deux communiquent seulement le secret à celui dont on s'est assuré par une longue épreuve, et imposent l'obligation de le garder même envers les plus proches parents. Chez toutes deux, les chefs sont inconnus à la foule ; la division est faite par provinces placées sous des maîtres particuliers ; mêmes signes de reconnaissance dans la manière de parler et de s'entendre : de sorte que nous pouvons dire, avec quel-

que raison, que tout le bouleversement qui mine depuis plus d'un demi-siècle les fondements de la société européenne n'est autre chose que l'œuvre des albigeois, transmise par eux à leurs successeurs, les francs-maçons [1]. » Voilà ce que dit l'auteur protestant.

Ces rapprochements sont d'autant mieux fondés, que, dans le fond, l'auteur de toutes les hérésies et de toutes les sectes est toujours le même : le grand dragon, le vieux serpent, appelé diable et Satan, qui séduit toute la terre [2]. C'est ce premier homicide qui n'a point persévéré dans la vérité, parce que la vérité n'est point en lui ; qui, lorsqu'il ment, parle de son fond, parce qu'il est menteur et père du mensonge [3]. C'est le dieu de ce siècle, qui, dans ceux qui périssent, aveugle les intelligences des incrédules, des infidèles, pour que la lumière de l'Évangile du Christ ne vienne point à les éclairer [4]. C'est cet esprit d'erreur qui opère, qui agit dans les enfants de l'incrédulité et de la désobéissance [5] ; qui opère en eux et par eux le mystère d'iniquité, jusqu'à ce que soit manifesté l'homme de péché, le fils de la perdition, qui s'élève contre tout et au-dessus de tout ce qu'on appelle dieu ou qu'on adore, au point de s'asseoir dans le temple de Dieu comme un dieu, et de faire le dieu, mais que le Seigneur Jésus exterminera par le souffle de sa bouche et par la gloire de son avénement [6].

Voilà comment Jésus-Christ et ses apôtres nous signalent cette grande séduction, qui a commencé au paradis terrestre et qui n'a cessé depuis. Cette grande guerre de Satan contre Dieu, contre son Christ, contre son Église, ne finira qu'au grand jour, où tout ce qui est au ciel, sur la terre et dans les enfers fléchira le genou au nom de Jésus, et confessera que le Seigneur Jésus est dans la gloire du Père. Cette grande, cette longue guerre, Dieu la permet pour mettre à l'épreuve ses créatures libres, pour qu'elles choisissent elles-mêmes entre le bien et le mal, entre la récompense et le châtiment, et cela pour l'éternité. La véritable histoire de l'humanité est l'histoire de cette grande lutte, dans laquelle il suffit de vouloir pour passer d'un camp dans un autre. Ces grandes hérésies anciennes et modernes, les idolâtres, les manichéens, les gnostiques, les ariens de tout nom, le mahométisme, les schismatiques de toute es-

[1] Hurter, l. 13. — [2] Draco ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus et Satanas, qui seducit universum orbem. Apoc., 12, 9. — [3] Ille homicida erat ab initio, et in veritate non stetit, quia veritas non est in eo ; cùm loquitur mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est, et pater ejus. Joh., 8, 44. — [4] In quibus deus hujus sæculi excæcavit mentes infidelium, ut non fulgeat illis illuminatio Evangelii gloriæ Christi. 2. Cor., 4, 4. — [5] Spiritus, qui nunc operatur in filios diffidentiæ. Ephes., 2, 2. — [6] 2. Thess., 2, 3, 10.

pèce, le protestantisme, avec son enfant naturel, le philosophisme et l'athéisme plus ou moins déguisé, ne sont que les divers bataillons, ou les divers travestissements de l'armée ennemie. Divisés entre eux, en contradiction avec eux-mêmes, une seule chose les réunit : leur haine commune contre l'Église de Dieu, contre l'Église catholique. Cette haine opère son mystère d'iniquité depuis trois siècles surtout, particulièrement dans l'histoire. Depuis trois siècles, l'histoire est une conspiration permanente contre Dieu, contre son Christ et son Église. Tous ceux qui tiennent de près ou de loin à l'impiété, à l'hérésie, au schisme ou à des préjugés qui en viennent, font mentir l'histoire, plus ou moins, contre l'Église de Dieu, et en faveur de ses ennemis. Les anciens hérétiques sont disculpés, prônés même, par les hérétiques modernes. Les révolutionnaires, les anarchistes des douzième et treizième siècles, seront béatifiés, canonisés par les révolutionnaires et les anarchistes des siècles postérieurs. Plus d'un catholique se fera l'écho de la conspiration antichrétienne; il supposera de confiance que les albigeois, les cathares étaient des hérétiques ordinaires, qui n'avaient d'autre tort que de rejeter opiniâtrément une vérité particulière définie par l'Église. Les manichéens, connus sous le nom de cathares, de patarins, d'albigeois, ne niaient pas telle vérité particulière, mais toute vérité, toute religion, toute morale, toute justice, toute société. Il n'est pas malaisé de s'en convaincre.

De l'aveu de tout le monde, voici quel était le premier principe des manichéens. Le mal, le péché, le crime ne viennent pas du libre arbitre de l'homme; c'est la créature, sinon la substance même du dieu méchant, qui a fait cet univers visible, le dieu de Moïse, l'auteur de l'Ancien Testament, le dieu qui punit le crime. Quant au dieu bon, il n'a rien fait de visible, ni ne punit le mal. De là les manichéens concluaient en théorie et en pratique : Puisque le mal est l'œuvre du dieu méchant, il est injuste d'en punir l'homme; la justice humaine qui punit les malfaiteurs par le glaive est une injustice atroce qu'il faut abolir par le fer et le feu. Ceux qui, comme le Pape, les évêques, les prêtres catholiques, enseignent que l'homme est libre et par conséquent responsable de ses actions sont des imposteurs, des ministres de Satan, auxquels il faut courir sus. Puisque les choses visibles, matérielles, physiques, sont l'œuvre de Satan, le mariage, la génération des enfants, étant une chose physique et matérielle, est donc une œuvre de Satan, une œuvre maudite, qu'il faut abhorrer et empêcher par tous les moyens. Voilà comme le manichéisme détruisait le mariage, la société domestique, la justice, la société publique, la morale, la religion, pour reporter, par une im-

piété satanique, la cause de tous les crimes sur la Divinité même.

Maintenant, contre cette conspiration de l'anarchie civile et religieuse, la société religieuse et les sociétés civiles avaient-elles le droit de se défendre? Elles en avaient même le devoir; d'abord par les voies de persuasion, et ensuite par les voies de rigueur. Et c'est ce que fit alors l'humanité chrétienne, ni plus ni moins.

Le chef spirituel de cette humanité, le pape Innocent III, ne fut pas plus tôt assis sur le trône pontifical, qu'il parla des dangers sérieux qui menaçaient l'Église, et de l'audace avec laquelle l'hérésie levait la tête et s'étendait toujours davantage. Il l'appelait une gangrène qui faisait de nouveaux progrès, qui attaquait ce qui était sain et qui menaçait de détourner du droit chemin ceux qui l'avaient suivi jusqu'alors. Il comparait les hérétiques à des scorpions qui blessent avec le dard de la damnation; aux sauterelles de Joël, cachées sous la poussière, au milieu d'une innombrable vermine; à des gens qui présentent le venin des serpents dans la coupe dorée de Babylone; aux renards de Samson, accouplés par la queue, quoique de différentes espèces : car les vaudois, les cathares ou les patarins, quel que fût leur nom, étaient unis par un même but, celui de ravager la vigne du Seigneur. Ces expressions se trouvent dans un grand nombre de ses lettres.

Quelque temps après son sacre, il écrivit à l'archevêque d'Auch : « Au milieu des nombreuses tempêtes qui assaillent la barque de Pierre sur une mer orageuse, rien ne pénètre plus notre cœur de douleur que le spectacle des serviteurs de la perversité diabolique, s'élevant avec audace contre la vraie doctrine, séduisant les gens simples, les entraînant à leur perte, et s'efforçant de détruire l'unité de l'Église catholique [1]. » En effet, près de mille cités avaient été en peu de temps infectées de l'hérésie; elle avait été adoptée dans le midi de la France par la presque totalité de la noblesse; les plus grands seigneurs lui avaient accordé protection; elle comptait des sectateurs jusque parmi les abbés et les chanoines [2]; elle s'était propagée rapidement dans la haute Italie; plusieurs villes des États romains, sans se laisser arrêter par la proximité du chef de l'Église ou par les relations temporelles qui les unissaient à lui, n'avaient pas craint d'accorder à l'hérésie une influence toujours croissante. Le péril était grand, mais le génie d'Innocent était plus grand que le péril.

Il résolut tout d'abord de réunir toutes les ressources et des États romains et des autres pays de la chrétienté, non-seulement pour mettre un terme à la propagation de l'hérésie, mais encore pour la

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 81. — [2] L. 2, *epist.* 99.

détruire. Il reconnut qu'un des premiers moyens à employer était de ramener le clergé aux pratiques d'une vie vraiment chrétienne. « Si le pasteur dégénéré en mercenaire qui ne songe qu'à lui et non point à son troupeau se contente, dit-il, de la laine et du lait des brebis, sans s'opposer aux loups qui les attaquent ; s'il ne s'élève pas comme une muraille contre les ennemis ; s'il prend la fuite au moment du danger, alors il contribue lui-même à la perte de son troupeau [1]. C'est à quoi il faut remédier d'abord. Le gardien ne doit point ressembler à des chiens muets, le serviteur ne doit point enfouir le trésor confié à sa garde. Si les ecclésiastiques ne savent pas discerner les choses saintes des choses profanes, s'ils ignorent la différence qui existe entre ce qui est précieux et ce qui est commun, ils ressemblent à ces vils hôteliers qui mêlent l'eau avec le vin. Le nom de Dieu est blasphémé à cause de ceux qui se livrent à l'avarice, qui recherchent les présents, et justifient les impies en se laissant corrompre par eux [2]. La vigilance des ecclésiastiques peut contribuer puissamment à arrêter le progrès du mal [3]. » Innocent, d'après ces considérations, accepta volontiers la démission d'un évêque qui ne se croyait pas la force nécessaire pour remplir ses fonctions dans ces temps difficiles et dans un diocèse presque entièrement infecté par l'hérésie [4]. C'était celui de Carcassonne.

Un autre moyen employé par ce Pontife était la prédication de la vraie doctrine et la réfutation publique de l'hérésie. « La ligue des hérétiques, dit-il dans un de ses sermons, doit être détruite par une instruction solide ; car le Seigneur ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Ce n'est qu'en prêchant la vérité qu'on sape les fondements de l'erreur [5]. » Si celui qui prêche la parole de Dieu ne blâme pas ce qui doit être blâmé, ne stigmatise pas ce qui doit être stigmatisé, il donne une approbation tacite ; et l'attrait du péché séduit, lorsque la langue du pasteur n'en détruit pas le charme [6]. Que les prêtres embouchent donc les trompettes d'argent, et qu'ils se fassent précéder de l'arche d'alliance, afin que, par les cris du peuple, les murs de Jéricho, maudits de Dieu, s'écroulent devant eux [7]. Dans plusieurs occasions, il recommande le zèle, la sévérité et l'activité, pour convaincre les hérétiques de leurs erreurs et les ramener dans le sein de l'Église. Il plaça à cet égard la plus grande confiance dans l'ordre de Cîteaux, dont les membres étaient d'autant plus capables de réfuter les fausses doctrines, que les hérétiques et les catholiques regardaient leur vie comme conforme à

[1] Innoc., l. 7, *epist.* 76. — [2] L. 3, *epist.* 24. — [3] L. 2, *epist.* 226. — [4] L. 1, *ep.* 494. — [5] *In die Ciner.* Serm. 2. — [6] L. 6, *epist.* 239. — [7] L. 2, *epist.* 63.

leurs prédications. Il pensait donc que leur parole pénétrerait plus profondément qu'un glaive à deux tranchants [1].

L'expérience avait appris que les hérétiques citaient quelquefois l'Écriture sainte à l'appui de leurs systèmes, la traduisaient en langue vulgaire et la communiquaient aux autres, sans s'inquiéter si la traduction en rendait fidèlement le sens. « Si la connaissance exacte et approfondie des saintes Écritures, dit à ce sujet le protestant Hurter, exige de la part de l'homme dont la vie est consacrée à la science, une longue suite de recherches, de travaux et de méditations, combien devait paraître dangereuse l'idée de placer entre les mains de tout le monde, sans avoir égard à la capacité et à la droiture de chacun, un livre qui peut conduire aussi facilement à l'erreur qu'à la vérité ! » Une multitude d'hommes et de femmes renouvelèrent à Metz ce que Valdo avait fait à Lyon. Ils firent traduire plusieurs livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et tinrent des conférences au sujet de leur contenu. Ils regardaient avec dédain ceux qui n'y assistaient pas, ne tenaient aucun compte des avertissements des prêtres, et cherchaient à justifier leur conduite par les sentences des livres saints. Un ecclésiastique s'entretenait-il avec eux de choses divines, on lui répondait : Nous le savons mieux que vous.

Innocent écrivit aux habitants de Metz : « Quoique le désir de connaître l'Écriture sainte et de s'édifier par sa lecture soit louable, cependant on est répréhensible quand on tient des assemblées secrètes, quand on s'arroge le droit de prêcher et de mépriser les ecclésiastiques qui ne prennent aucune part à ces réunions. Dieu, qui déteste l'œuvre des ténèbres, ne veut pas que sa parole soit annoncée dans des assemblées secrètes, comme chez les hérétiques ; il veut qu'elle le soit publiquement dans les églises. Celui qui fait le bien ne doit point éviter le grand jour. Si on nous objecte « qu'il ne faut pas jeter les perles devant les pourceaux, » nous dirons qu'on ne doit point entendre par là ceux qui reçoivent avec reconnaissance les choses divines. Mais les mystères de la foi ne peuvent être expliqués par le premier venu, puisqu'il n'est pas donné à chacun de les comprendre. L'Écriture sainte cache un sens tellement profond, que non-seulement les gens simples et ignorants, mais même les savants ne parviennent pas toujours à l'expliquer. L'Église ayant établi des docteurs particuliers, il n'est pas permis à chacun d'usurper la mission de prêcher ; car chaque hérétique pourrait se l'attribuer. Dans le cas où un ecclésiastique mérite d'être réprimandé, c'est l'évêque et non le peuple qui a droit de le faire. Car lorsque Dieu ordonne dans ses

[1] Innoc., l. 7, *epist.* 70.

commandements d'honorer ses père et mère, il faut l'entendre plus au spirituel qu'au charnel. Si un prêtre se conduit de manière à mériter d'être éloigné de son troupeau, cette punition doit être demandée convenablement à son supérieur. Nous espérons donc que les habitants de Metz, revenant à de meilleurs sentiments, auront soin de conserver la foi catholique et de se conformer aux ordonnances de l'Église; dans le cas contraire, le Pape serait obligé de recourir à la sévérité canonique. » Il recommande à l'évêque et aux chanoines de faire comprendre amicalement ses avis; de rechercher l'auteur de la traduction, de savoir par quels motifs elle avait été faite, comment on s'en servait, et de lui faire un rapport à ce sujet. La lettre adressée aux habitants doit montrer à l'évêque quelle marche il doit suivre pour convaincre et ramener ses diocésains [1].

Le protestant Hurter fait à ce sujet les réflexions suivantes : « Sans avoir égard à l'époque où ces lettres ont été écrites, on les a regardées comme une preuve d'un esprit ennemi des lumières. On s'en est servi pour avancer que le Pape cherchait à proscrire l'étude de l'Écriture sainte. Mais la lettre adressée aux habitants de Metz, et plusieurs autres lettres déjà citées, prouvent suffisamment que, loin d'avoir eu cette pensée, il voulait au contraire que les fidèles fussent instruits au moyen de l'Écriture sainte. Il ne désapprouvait pas autant la traduction en langue vulgaire, qu'un travail entrepris par un inconnu dépourvu de capacité et de droit nécessaire pour l'exécuter. Si nous pesons maintenant la profonde vénération qu'on avait alors pour l'Écriture sainte, considérée comme parole divine, le scrupule exprimé par Innocent, relativement à cette traduction, ne nous paraîtra nullement blâmable. De plus, quand on considère que ceux qui attaquaient l'Église se servaient souvent du texte sacré, mal compris ou faussement interprété, on ne s'étonnera plus de la déclaration du Pape, surtout si on réfléchit à ses devoirs de chef de la chrétienté, devoirs qui lui imposaient de veiller à l'intégrité de la parole sainte. La critique ne s'élève nullement quand on juge d'une manière fausse et partiale la position des autres. » Telles sont les réflexions de l'auteur protestant [2].

Le chef de l'Église s'affligeait profondément en voyant un Chrétien faire cause commune avec les hérétiques. Les fidèles qui restaient dans l'Église, ou les hérétiques qui y entraient, devaient naturellement lui causer plus de joie que ceux qui déchiraient son sein. C'est pourquoi, lorsqu'on accusait quelqu'un d'hérésie, il voulait qu'on fît une enquête sévère, afin que personne ne fût injustement

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 141, 142. — [2] Hurter, l. 13.

déclaré coupable [1]. Il recevait avec plaisir ceux qui abjuraient leurs erreurs, s'opposait à ce qu'ils fussent inquiétés, et se montrait disposé à les soutenir même contre leurs évêques, lorsque ces derniers doutaient de leur sincérité [2]. Mais une enquête rigoureuse lui paraissait doublement nécessaire lorsque les accusés étaient membres du clergé; même le commerce fréquent avec les hérétiques ne devait pas entraîner la perte des bénéfices, mais seulement la suspension. Cette première mesure ne devait être appliquée qu'autant que la participation aux tentatives des hérétiques serait suffisamment constatée [3].

Lorsque les enseignements des ecclésiastiques, les efforts des évêques, les voies de douceur et de sévérité ne ramenaient point les apostats, alors seulement il se croyait endroit et même obligé de recourir à des mesures de rigueur. Son devoir envers l'homme en bonne santé devait l'emporter, selon lui, sur les ménagements dus au malade; car une trop grande condescendance lui paraissait dangereuse. Il déclara donc que ceux qui persévéreraient opiniâtrément dans l'hérésie seraient livrés à Satan, déclarés déchus de leurs fiefs et possessions dépendants de l'Église; que leurs biens seraient transmis à leurs descendants catholiques, et, s'ils n'en avaient pas, mis sous le séquestre; que leurs maisons seraient rasées, eux-mêmes bannis, et que leurs cadavres seraient arrachés de la terre sainte dans laquelle ils auraient été enterrés. Il croyait devoir recommander aux princes de prendre les armes contre eux : Car, disait-il, Dieu ayant confié le glaive aux puissants de la terre pour protéger les bons et pour punir les malfaiteurs, la sévérité ne peut jamais être employée plus convenablement que contre ceux dont les efforts tendent à enlever aux autres la foi et la vie spirituelle. D'après ces principes, le concile tenu à Avignon en 1209 ordonna aux évêques et archevêques de faire jurer aux comtes, aux châtelains, aux chevaliers et à tous leurs subordonnés, de se vouer à l'extermination des hérétiques exclus de l'Église [4].

Voilà comme le protestant Hurter résume, d'après les lettres et les faits, les principes qui dirigeaient la conduite d'Innocent envers les hérétiques. On y voit que ce Pape ne recourait à des voies de rigueur qu'après avoir employé inutilement les voies de la douceur et de la persuasion. L'auteur protestant ajoute en note : « Quand on écrit l'histoire aussi superficiellement que Sismondi dans son *Histoire des Français*, on ne sait rien de tout cela, et alors on peut dire qu'Innocent ne connaissait d'autres moyens de conversion que la guerre, le meurtre et l'incendie. Et cependant Sismondi avoue, en parlant de l'année 1213,

[1] Innoc., l. 2, *epist.* 228. — [2] L. 5, *epist.* 36. — [3] L. 2, *epist.* 63. — [4] L. 12, *epist.* 172. L. 9, *epist.* 18. L. 7, *epist.* 76. L. 10, *epist.* 130. L. 9, *epist.* 213. L. 1, *epist.* 81 et 94. Labbe, t. 11, p. 42.

que les horreurs de la guerre étaient ignorées à Rome et que l'autorité du Siége apostolique avait été méconnue par ses subordonnés [1] ! »

Le pape Innocent porta d'abord son attention et toute sa sévérité sur ses propres États, pour ne pas encourir le reproche de chercher à purifier la maison d'autrui lorsque la sienne était infectée. Comment aurait-il pu, en effet, sans rougir, s'opposer dans les autres pays aux adversaires de l'Église, si on eût pu lui appliquer ces paroles : « Médecin, guéris-toi toi-même ; retire la poutre qui est dans ton œil, avant de retirer la paille de l'œil de ton frère [2] ? »

Les sectaires, qui cherchaient toujours à s'étendre secrètement, avaient établi leur résidence à Rimini, à Fanza, à Viterbe, et particulièrement à Orviète [3]. Ils avaient depuis longtemps pris pied dans cette dernière ville, et toute la sévérité déployée par l'évêque pendant le cours d'une longue administration n'avait pu réussir à les détruire. Au contraire, lorsque, pendant l'interdit lancé contre cette ville, Innocent eut retenu malgré lui à Rome le vieil évêque durant neuf mois, l'hérésie se propagea par des assemblées secrètes. On prêchait ouvertement contre la doctrine de l'Église ; et l'on annonçait même que, si l'on en venait aux mains, les catholiques seraient honteusement chassés de la ville. Ces derniers envoyèrent une députation à Rome, cherchèrent à faire la paix et demandèrent un gouverneur capable d'extirper l'hérésie.

Du consentement et avec l'approbation du Pape, les Romains leur donnèrent saint Pierre Parentius ou de Parenzo, issu d'une famille recommandable de la ville. Malgré sa grande jeunesse, le jugement de Parenzo avait atteint une haute maturité. Son esprit était ferme et intrépide, son cœur doux et généreux envers les pauvres. Quand il se promenait à Rome, il s'informait auprès des recteurs des hôpitaux du nombre de leurs pauvres, leur donnait secrètement de quoi les régaler, et puis, au moment du repas, il venait les servir lui-même. A tant de vertus il joignait une éloquence remarquable. Inaccessible à la crainte, il résolut donc, d'après les ordres du Pape, pour la rémission de ses péchés et dans l'espérance du martyre, d'extirper l'hérésie qui levait la tête à Orviète. Au mois de février 1199, il fit son entrée dans cette ville aux acclamations du peuple, qui vint à sa rencontre avec des branches d'olivier et de laurier. Il chercha d'abord à relever la moralité des habitants, en proscrivant, pendant le carême, certains jeux auxquels on se livrait, et qui se terminaient

[1] Hurter, l. 13, p. 308, édit. Jager. — [2] *Gesta*, c. 123. — [3] Innoc., l. 7, *epist.* 37. L. 9, *epist.* 18, 19, 204. L. 2, *epist.* 1.

souvent par des meurtres. Les hérétiques ayant violé cette défense, et un combat meurtrier s'étant élevé à ce sujet entre eux et les bourgeois, Parenzo se présente à cheval au milieu des lances, des épées et des pierres, pour recommander la paix. Le châtiment infligé aux fauteurs de cette émeute excita la haine de leur parti contre lui. Il se concerta alors avec l'évêque et d'autres citoyens estimables, sur les mesures à prendre pour étouffer l'hérésie. Il fit publier, en conséquence, que celui qui, dans un certain délai, rentrerait dans la communion de l'Église, obtiendrait son pardon; que celui qui mépriserait cet avis serait châtié. Plusieurs se réconcilièrent ; l'évêque remit les récalcitrants aux mains du gouverneur ; quelques-uns furent jetés dans les fers, d'autres flagellés publiquement, plusieurs furent mis à l'amende; quelques maisons furent rasées ; mais on ne lit pas que personne ait été mis à mort.

Cela fait, saint Pierre de Parenzo se rendit à Rome pour célébrer la dernière Pâque avec sa famille. En 1199, Pâques tombait le 18me d'avril. Il se présenta au Pape, qui lui dit : Pierre, nous voulons que vous nous fassiez serment de fidélité, puisque vous gouvernez notre ville. Pierre répondit : Saint Père, je suis prêt à obéir à vos ordres. Quant au serment, reprit le Pape, nous vous le remettons. Mais comment gouvernez-vous notre ville ? Et comment avez-vous exécuté nos ordres contre les hérétiques ? Pierre répondit : Seigneur, j'ai si bien châtié les hérétiques d'Orviète, qu'ils me menacent de mort publiquement. Mon fils, dit le Pape, il faut plus craindre Dieu que les supplices des hommes ; continuez de combattre hardiment les hérétiques ; car, encore qu'ils puissent tuer le corps, ils ne peuvent nuire à l'âme ; mais Dieu garde l'un et l'autre en sa puissance. — Que m'arriverait-il encore ? demanda Pierre. — Mon fils, répondit le Pape, par l'autorité de Dieu et des apôtres saint Pierre et saint Paul, nous vous absolvons de tous vos péchés, si vous êtes mis à mort par les hérétiques. A ces mots, saint Pierre de Parenzo s'inclina humblement, acceptant la promesse et rendant grâces. Animé d'un nouveau courage, il rentra chez lui plein de joie; et, comme prévoyant sa mort prochaine, il fit en secret son testament. Sa mère et sa femme, l'ayant appris, fondaient en larmes.

Pendant son absence, les manichéens d'Orviète avaient gagné un de ses secrétaires, qui, comme un autre Judas, devait leur livrer son maître pour une certaine somme d'argent. Après avoir fait ses derniers adieux à ses parents et à ses amis, il revint de Rome à Orviète, où il fut reçu avec grande joie, le premier jour de mai, au milieu de la verdure et des fleurs. Il continua de poursuivre les hérétiques suivant les lois, et de mépriser leurs menaces. Souvent même, levant

les mains au ciel, tantôt en public, tantôt en particulier, il priait Dieu, la sainte Vierge et saint Pierre, que, s'il devait mourir de mort violente, ce fût par la main des hérétiques et pour la défense de la foi catholique, assuré qu'il était d'obtenir ainsi la gloire éternelle. Le jeudi, 20me de mai, le saint gouverneur restait joyeusement à souper avec un juge de Rome et d'autres amis. Le secrétaire qui le trahissait, et qui se proposait de le livrer à ses ennemis cette nuit-là même, voulut recevoir de sa main une tranche de poulet et une coupe de vin : c'était pour cacher mieux sa trahison sous le voile de l'amitié et du dévouement. A la première veille de la nuit, saint Pierre de Parenzo, déjà déchaussé, allait se livrer au sommeil, lorsque les hérétiques, avertis par le traître, se présentèrent à la porte du palais et demandèrent à parler au gouverneur. Dès qu'il parut, ils le saisirent, lui lièrent la gorge avec une courroie pour l'empêcher de crier, lui fermèrent la bouche et lui enveloppèrent la tête. Ils le tirèrent ainsi du palais, voulant le mener au loin hors de la ville. Mais il leur représenta que, n'étant pas chaussé, il ne pouvait faire à pied un si long chemin. Alors le traître lui donna ses bottes. Cependant la discorde se mit parmi les assassins : les uns voulaient le conduire dans une forêt, les autres dans une forteresse qui leur servait de repaire. Alors ils envoyèrent aux autres conjurés, et, en attendant, conduisirent le gouverneur d'Orviète dans une petite loge. Là, ils le sommèrent de leur faire remise des amendes, de renoncer au gouvernement de la ville, et de promettre avec serment, s'il voulait sauver sa vie, de ne jamais persécuter leur secte, mais au contraire de la protéger. Saint Pierre de Parenzo leur répondit que, quant aux amendes et aux gages, il voulait bien les leur rendre à ses dépens ; mais qu'il ne quitterait point le gouvernement de la ville, ne ferait aucun serment en faveur de leur secte, et ne violerait point celui qu'il avait fait de gouverner Orviète pendant un an. Les hérétiques eurent beau le menacer de la mort, il demeura inébranlable.

Tandis que les hérétiques le pressaient ainsi, il en survint d'autres plus violents, dont l'un dit : A quoi bon tant de paroles ? et en même temps il lui asséna un si rude coup sur le visage, qu'il le mit tout en sang. Les autres l'achevèrent à coups d'épées et de couteaux. Ils voulurent jeter le corps dans un puits, qu'ils ne purent découvrir ; laissant donc le corps au pied d'un arbre, ils s'enfuirent de côté et d'autre. Le jour étant venu, la nouvelle de ce meurtre se répandit par toute la ville. L'évêque accourut au lieu où était le corps, avec son clergé et une multitude de peuple : ce fut une désolation universelle. Le corps fut porté à l'église cathédrale, et enterré au lieu même où il conférait souvent avec l'évêque sur les moyens d'exter-

miner les hérétiques. Il s'y fit dès lors, et pendant les mois suivants, un grand nombre de miracles, dont on a les relations bien circonstanciées. L'église d'Orviète honore saint Pierre de Parenzo comme martyr, le jour de sa mort, 21me de mai [1]. La plupart des meurtriers, à commencer par le traître, périrent de mort funeste.

On voit ici quel était l'esprit révolutionnaire de ces manichéens. Il y en avait également à Viterbe. Pour réprimer leurs excès, le Pape, dans une lettre au clergé, aux consuls et aux bourgeois de Viterbe, remit en vigueur les lois portées anciennement contre les hérétiques [2]. Malgré cela, il y eut encore de ces sectaires qui eurent le crédit de se faire nommer consul et trésorier de la ville. Le Pape écrivit à ce sujet pour faire casser ces nominations scandaleuses; autrement il ordonnera aux fidèles des villes et des châteaux d'alentour de prendre les armes contre Viterbe [3].

On n'en vint point à cette extrémité; mais il fut impossible de comprimer l'hérésie au point qu'elle ne relevât plus la tête et ne compromît plus le repos du pays. Innocent, espérant que sa présence hâterait le retour des uns dans le sein de l'Église et ferait impression sur les récalcitrants, se rendit à Viterbe, en 1207, après avoir célébré à Rome les fêtes de l'Ascension [4]. Il fut reçu au milieu des acclamations et des marques de respect des habitants; tous les hérétiques avaient pris la fuite. Il convoqua l'évêque et le clergé, et ordonna une enquête à l'égard des recéleurs, des patrons, des protecteurs et des adhérents des sectaires. Ensuite, par l'intermédiaire du podestat et des consuls, il fit prêter serment, aux habitants de la ville, d'obéissance à tous ses ordres, et leur fit fournir caution [5]. Il commanda de détruire complétement les maisons où les hérétiques tenaient leurs assemblées, de vendre les propriétés qu'ils possédaient tant dans la ville que dans les environs. Afin que les recéleurs n'échappassent pas non plus à la punition, il enjoignit aux consuls de bien examiner si personne ne conservait en dépôt des objets appartenant aux hérétiques. Avant son départ, il assembla le clergé et le peuple, leur fit encore connaître les décrets promulgués contre les sectaires, ordonna qu'ils seraient transcrits sur les registres de la ville, fit promettre par serment aux recteurs de ne jamais les rayer, et prononça la peine de destitution et de cent livres d'amende contre celui qui contreviendrait à cette ordonnance [6].

Mais où le manichéisme révolutionnaire avait jeté les plus profondes racines, c'était en France; non dans la France proprement

[1] *Acta SS.*, 21 *maii*. — [2] Innoc., l. 2, *epist.* 1. — [3] L. 8, *epist.* 85 et 105. — [4] L. 10, *epist.* 73. — [5] *Gesta*, c. 123. — [6] L. 10, *epist.* 105, 130. *Gesta*, c. 123

dite, dans celle qui obéissait directement au roi, mais dans la France méridionale, divisée entre plusieurs petits seigneurs.

Dans la France proprement dite, l'autorité plus clairvoyante et plus puissante du roi découvrait et étouffait à temps ces semences d'anarchie religieuse et civile. Habitué à considérer la France entière, le roi en voyait beaucoup mieux le bien et le mal, les périls et les avantages, qu'un petit baron de Languedoc, dont les vues n'étaient quelquefois pas même aussi étendues que les domaines, et qui, entouré de ménestrels, de jongleurs et de femmes, ne concevait rien au-dessus de la vie d'un riche et noble épicurien. De plus, dans la France proprement dite, il y avait plusieurs évêques très-bons et très-zélés, tandis qu'en Languedoc il n'y en avait guère. L'église de Paris fut assez heureuse de voir succéder à un excellent évêque, Maurice de Sully, un autre qui n'était pas moins bon, Eudes de Sully, dont le frère, Henri de Sully, était archevêque de Bourges. Ce dernier eut pour successeur, en 1199, un saint, savoir : saint Guillaume.

Guillaume sortait de l'illustre famille des comtes de Nevers. Le soin de son éducation fut confié à son oncle Guillaume, archidiacre de Soissons, que l'austérité de sa vie faisait surnommer l'Ermite. Cet habile maître lui apprit de bonne heure à mépriser les richesses et les grandeurs périssables du monde, à en détester les plaisirs, et à craindre le poison qu'ils cachent sous un appât séduisant. Guillaume répondit parfaitement aux vues de son oncle : il n'avait d'ardeur que pour l'étude et les exercices de la piété. Il s'engagea dans l'état ecclésiastique, et fut successivement chanoine de Soissons et de Paris. Mais comme le dégoût du monde croissait en lui de plus en plus, il résolut de le quitter entièrement, et de se retirer dans la solitude. Il choisit celle de Grandmont, et y vécut dans la pratique des plus grandes austérités de la pénitence. Une contestation survenue entre les religieux du chœur et les frères convers ayant ensuite troublé la paix dont il jouissait, il passa dans l'ordre de Cîteaux, qui répandait alors de toutes parts la bonne odeur de Jésus-Christ. Il fit profession dans l'abbaye de Pontigny, où il devint bientôt un modèle accompli de la perfection monastique. Après avoir été quelque temps prieur de cette maison, il fut élu abbé de Fontaine-Jean, puis de Châlis, près de Senlis. Loin de se prévaloir de sa place, il se regardait comme le dernier des frères. Il vivait dans une mortification absolue de ses sens et de ses inclinations : aussi mérita-t-il d'obtenir de Dieu une admirable pureté de cœur, et le don de prière au degré le plus éminent. Il joignait à une merveilleuse simplicité, de grandes lumières qu'il puisait dans la plus sublime oraison. On découvrait à la séré-

nité de son visage le calme intérieur de son âme, et malgré toutes ses austérités il ne perdit jamais cette sainte gaieté qui prête tant de charmes à la vertu.

Pendant que notre saint goûtait les douceurs de la retraite, la mort enleva Henri de Sully, archevêque de Bourges, au mois de septembre 1199. Le clergé, ne pouvant s'accorder sur le choix d'un successeur, députa vers Eudes, évêque de Paris et frère du prélat défunt, pour le prier de venir l'aider dans une affaire si importante. Eudes, à son arrivée, trouva que l'on proposait trois abbés de Cîteaux pour candidats, et qu'on s'en rapportait à lui pour choisir l'un des trois. Un de ces candidats était saint Guillaume de Châlis. Eudes remit l'affaire au lendemain, alla dire la messe dans une église de la Sainte-Vierge, et mit sous la nappe de l'autel trois billets cachetés, où étaient écrits les noms des trois abbés. Il était assisté de deux hommes distingués par leur science et par leur vertu, dont l'un fut depuis archevêque de Tours et l'autre évêque de Meaux. L'évêque de Paris, ayant achevé la messe, se prosterna avec eux, priant le Seigneur de faire connaître son choix ; puis il prit sur l'autel un des trois billets, et, l'ayant ouvert, il y trouva le nom de l'abbé Guillaume. Il ne le dit qu'à ses deux assistants ; mais dans le moment même les chanoines de la cathédrale, s'étant assemblés, lui envoyèrent demander instamment l'abbé Guillaume. L'évêque, extrêmement surpris, loua Dieu et publia l'élection devant le peuple, qui s'était assemblé en grand nombre. C'était le 23 novembre 1199.

Saint Guillaume apprit d'abord la nouvelle de son élection par le bruit public, et fut sensiblement affligé, craignant de quitter le repos de la solitude pour se charger du gouvernement d'une telle église. C'est pourquoi, quand les députés de Bourges vinrent le prier de consentir à son élection, il répondit humblement qu'il n'était pas à lui-même, mais qu'il avait un supérieur, auquel il devait obéir suivant les constitutions de l'ordre. Aussitôt on lui remit, contre son espérance, la lettre de l'abbé de Cîteaux, qui lui mandait de ne pas résister à la volonté de Dieu et à sa vocation. A cela se joignit l'ordre du cardinal Pierre de Capoue, légat apostolique en France.

Saint Guillaume quitta donc sa chère solitude, mais en versant un torrent de larmes. Il prit la route de Bourges, où il fut reçu comme un ange envoyé du ciel, et sacré, en présence de tous les évêques de la province, par Élie, archevêque de Bordeaux. Son premier soin fut de régler son extérieur, aussi bien que son intérieur, sur les maximes de l'Évangile ; car il était persuadé que tout homme, et principalement un evêque, doit commencer par établir en lui-même le règne de Jésus-Christ. Il redoubla ses austérités, parce qu'il avait à expier,

disait-il, et ses propres péchés et ceux de son peuple. Il garda son habit monastique, sous lequel il portait continuellement un cilice. Ses vêtements étaient les mêmes en hiver et en été. Il s'interdit pour toujours l'usage de la viande, quoiqu'il en fît servir aux étrangers qui mangeaient avec lui.

La sollicitude du saint archevêque embrassait indistinctement tout son troupeau; mais il s'intéressait d'une manière particulière en faveur de ceux dont les besoins spirituels et corporels lui étaient connus. « C'est pour ceux-ci, disait-il, que j'ai été spécialement envoyé à Bourges. Les pécheurs pénitents trouvaient en lui un père rempli de douceur et de tendresse; quant aux pécheurs endurcis, il leur opposait une fermeté inflexible, sans vouloir toutefois employer contre eux les moyens de rigueur alors en usage.

Il trouva dans toute l'église gallicane la coutume d'imposer aux excommuniés, en leur donnant l'absolution, des amendes pécuniaires, outre la satisfaction canonique, sous prétexte de les préserver des rechutes, au moins par un motif d'intérêt. Cette coutume déplaisait au saint prélat. Toutefois, il se trouvait des hommes de grand nom qui lui conseillaient de la suivre, et de donner aux pauvres l'argent qui viendrait de ces amendes, s'il ne voulait en profiter lui-même. Il trouva un moyen pour ne pas suivre cette coutume et ne pas toutefois scandaliser ceux qui la suivaient, en condamnant ouvertement leur conduite. Quand il donnait l'absolution aux excommuniés, il leur faisait donner caution de payer l'amende; et, pour les tenir dans le devoir, il les menaçait souvent de l'exiger, mais il ne l'exigeait jamais.

Il résista de même à ceux qui lui conseillaient de poursuivre par les armes les méchants incorrigibles, afin de procurer la paix à l'Église : on lui alléguait l'exemple des pères du pays, et la coutume qu'ils y avaient établie. Il prit du temps pour délibérer et prier Dieu sur ce sujet; mais il ne put jamais se résoudre à répandre du sang, ravager des terres et enlever du butin. Toutefois, pour n'avoir pas l'air de condamner témérairement la coutume, il promit de la suivre. Il entreprit en effet de combattre les ennemis, non par le fer et le feu, mais par les armes spirituelles. Il appelait en particulier les plus opiniâtres, leur faisait les plus vives réprimandes, les menaçait de tous les feux de l'enfer; en même temps, pour rendre ses exhortations plus efficaces, il priait, jeûnait, veillait assidûment pour eux. Son espérance ne fut pas trompée. Au grand étonnement du public, les loups devenaient des agneaux, les persécuteurs des amis; ceux qui le méprisaient jusqu'alors non-seulement l'appelèrent archevêque, mais le saint archevêque, et lui témoignaient une docilité filiale.

Ceux qui demeuraient dans leur endurcissement étaient regardés des autres comme des réprouvés. Sa sainte vie lui conciliait tous les cœurs. On s'estimait heureux de recevoir de lui des ordres, d'être honoré de sa bénédiction, ou même de toucher le bord de son vêtement.

Quelques personnes puissantes prirent occasion de sa douceur pour attenter aux droits de l'église de Bourges; ils se flattaient que le saint n'aurait point le courage de leur résister; mais ils ne furent pas longtemps à s'apercevoir de leur erreur. Guillaume, au risque de perdre ses revenus, défendit courageusement les droits de son église, même contre le roi Philippe-Auguste, que des courtisans avaient prévenu. Il eut aussi des contradictions à essuyer de la part de son chapitre et de quelques membres de son clergé; il en triompha par sa fermeté, et encore plus par sa profonde humilité. Le roi, ayant reconnu qu'il avait été trompé, devint l'ami du saint archevêque; les clercs indociles se repentirent de leur faute, et en devinrent des enfants d'autant plus affectionnés à leur père[1].

Saint Guillaume était lié d'une tendre et sainte amitié avec Geoffroi, archevêque de Tours, et Eudes de Sully, évêque de Paris. Ils se visitaient de temps à autre, pour s'entretenir du soin des âmes et du gouvernement des églises. Guillaume eut une extrême douleur de perdre ces deux amis en 1208, le premier au mois d'avril, le second deux mois et demi après. Il ne leur survécut pas longtemps.

L'an 1208, comme nous le verrons plus en détail, le pape Innocent III, ayant épuisé les voies de la douceur à l'égard des manichéens du Languedoc, fit prêcher une croisade contre eux. Saint Guillaume, ayant lu les lettres apostoliques à son peuple, prit lui-même le premier la croix, et exhorta les assistants, avec beaucoup de zèle, à suivre son exemple. Ils s'y engagèrent de grand cœur. Mais le saint archevêque n'eut pas le temps d'accomplir son vœu; car il mourut comme il se disposait à partir.

Il avait la fièvre, lorsque le 5me de janvier 1209, veille de l'Épiphanie, il prêcha à son peuple, comme pour lui faire ses derniers adieux, dans l'église métropolitaine de Bourges. La fièvre en augmenta considérablement; d'autant plus qu'il parlait tête nue, exposé au vent, et par un grand froid. La maladie croissant toujours, il demanda l'extrême-onction et ensuite le saint viatique. Pour le recevoir avec plus de respect, il se leva de son lit, alla au-devant, se mit à genoux, fondant en larmes, pria longtemps prosterné sur le pavé, les bras étendus en croix; puis il reçut le corps du Sauveur avec

[1] *Acta SS.*, 10 *januar.*

beaucoup d'humilité et de larmes. C'était le cinquième jour de sa maladie. La nuit suivante, sentant sa fin approcher, il voulut an- per les nocturnes, qu'il avait coutume de dire à minuit. Ayant donc fait le signe de la croix sur ses lèvres et sur sa poitrine, à peine put-il prononcer *Domine, labia;* il ne put continuer. Les assistants achevèrent. Alors il fit signe qu'on le mît à terre. On étendit de la cendre et on le coucha dessus, revêtu du cilice qu'il portait secrètement; et, peu de temps après, il rendit l'esprit. C'était le 10me de janvier, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Il avait choisi sa sépulture à l'abbaye d'où il avait été tiré; mais son clergé ni son peuple ne purent y consentir, et il fut enterré à Saint-Étienne de Bourges. Il avait fait plusieurs miracles de son vivant, et il s'en fit encore un grand nombre à son tombeau. Saint Guillaume de Bourges, dont il existe trois Vies écrites par des auteurs contemporains, fut canonisé en 1218 par le pape Honorius III [1].

Vers le même temps mourut saint Étienne, évêque de Die, en Dauphiné. Il était de la noble famille de Châtillon, et né à Lyon l'année 1155. Dès son enfance, il montra d'heureuses dispositions à la piété et à l'étude; et, dès sa jeunesse, il renonça absolument à l'usage de la viande, et s'appliqua aux bonnes œuvres. A l'âge de vingt-six ans, il entra dans la chartreuse des Portes, et, y ayant fait profession, il ne se contenta point des austérités prescrites par les constitutions; mais, au lieu que les autres ne jeûnaient au pain et à l'eau que trois fois la semaine, il observait cette abstinence presque tous les jours, mettant sur sa table un pain d'un côté et de l'autre un livre, sur lequel il jetait les yeux de temps en temps. Plusieurs années après, sa réputation étant déjà grande, même au dehors, il fut élu malgré lui prieur de sa communauté. Il la gouverna avec une grande sagesse, et convertit plusieurs personnes parmi les hôtes, qui venaient en grand nombre à cette maison.

Dans l'intervalle, le siége de Die vint à vaquer. Après que l'on eut proposé plusieurs autres sujets, quelques chanoines, en petit nombre, proposèrent le prieur de la chartreuse des Portes. Tous s'accordèrent à l'élire; mais on savait combien il serait difficile de le tirer de son désert. On envoya donc à Rome pour obtenir la confirmation du pape Innocent, qui l'accorda volontiers, avec ordre d'accepter; car sa réputation était venue jusqu'à lui. Les chanoines vinrent ensuite trouver saint Étienne, qui leur dit, comme son confrère saint Hugues de Lincoln, qu'il n'était point libre, mais soumis à l'obéissance du prieur de la grande chartreuse. C'était alors le dixième, nommé

[1] *Acta SS.*, 10 *januar.*

Jacelin. Quand il eut vu les lettres du Pape, il fit chercher Étienne, qui s'était caché, et l'obligea d'accepter. Il fut donc conduit à Vienne, métropole de Die, et sacré évêque par trois archevêques, en 1203. Il ne réussit pas moins dans l'épiscopat qu'il n'avait fait dans la solitude. Pour se reposer de ses travaux, il allait quelquefois s'enfermer à la chartreuse des Portes, et y vivait en simple moine, sans aucune distinction que l'anneau pastoral. Il mourut vers l'an 1208, le 7me de septembre, jour auquel il est honoré [1].

Saint Hugues de Lincoln, également tiré de l'ordre des chartreux, était mort dès l'année 1200. Il était venu en Normandie, et avait été médiateur de la paix entre le roi Philippe de France et le roi Jean d'Angleterre. Il vint ensuite à une chartreuse, où on lui demanda comment cette paix s'était faite. Il fut affligé de cette question et répondit : Quoiqu'il soit permis aux évêques d'entendre et de rapporter des nouvelles, il n'est pas permis aux moines de faire de même. Au retour de ce voyage, il demeura malade à Londres de la fièvre quarte. Comme on l'avertissait de faire son testament : « Cette coutume, dit-il, me déplaît, encore qu'elle soit introduite partout dans l'Église. Je n'ai jamais rien eu et n'ai rien qui n'appartienne à l'église dont je suis chargé : toutefois, de peur que le fisc ne s'en saisisse, qu'on donne aux pauvres tout ce que je possède ! Le roi Jean, étant venu le voir, confirma son testament, et promit devant Dieu qu'à l'avenir il autoriserait les testaments des prélats.

Le saint évêque, n'étant plus occupé que de la prière, demanda l'extrême-onction et la reçut le jour de Saint-Matthieu, 21me de septembre, qui était le jour de son sacre. Il vécut toutefois encore près de deux mois, et ordonna qu'après sa mort on le portât à Lincoln, pour l'enterrer dans sa cathédrale. Il mourut donc à Londres le jeudi, 16me de novembre 1200, âgé de soixante ans, après quinze ans d'épiscopat. On remarque entre ses vertus, l'exactitude à dire l'office aux heures prescrites, sans que jamais on pût lui persuader de prévenir ou de différer : jusque-là que, quand il traitait des plus grandes affaires, comme les autres sortaient pour consulter, lui sortait pour s'acquitter de ce devoir, sitôt que l'heure en était venue ; ayant appris des chartreux à préférer l'office divin à tout le reste.

Pendant cinq jours que dura le convoi pour le porter à Lincoln, le concours du peuple fut très-grand, et les plus robustes s'empressaient à porter tour à tour le saint corps. Il y avait précisément à Lincoln une grande assemblée d'évêques et de seigneurs, à l'occasion de l'hommage que Guillaume, roi d'Écosse, rendit au roi Jean d'An-

[1] *Acta SS.*, 7 *septembr.*

gle terre. Trois archevêques s'y trouvèrent, savoir : Hubert de Cantorbéri, Jean de Dublin, Bernard, d'un autre siége, quatorze évêques, et plus de cent abbés. Tous ces prélats et ces seigneurs assistèrent, avec les deux rois, aux funérailles du saint évêque de Lincoln, et le roi d'Angleterre le porta lui-même sur ses épaules. Saint Hugues avait fait plusieurs miracles de son vivant, et il en fit un grand nombre après sa mort. Aussi fut-il canonisé vingt ans après par le pape Honorius III ; et l'Église honore sa mémoire le 17 de novembre [1].

Si le midi de la France avait eu de pareils évêques, il eût été facilement préservé ou guéri de la corruption pestilentielle du manichéisme. Mais Raymond de Rabastens, évêque de Toulouse, était entré dans ce siége par simonie, vers l'an 1201. Il fallut le déposer. L'archevêque de Narbonne, Bérenger II, bâtard de Raymond Bérenger, comte de Barcelone, possédait, outre son archevêché, l'abbaye de Mont-Aragon et l'évêché de Lérida. Il habitait constamment son abbaye, uniquement occupé à entasser des trésors ; pendant dix années, il n'avait jamais visité son diocèse, pas même son église ; n'avait observé aucun ordre du Pape : en sorte que le légat apostolique en France dut faire une enquête sur les nombreuses plaintes portées contre lui. Mais ni cette mesure du légat, ni une lettre du Pape, qui gémissait de voir son diocèse fourmiller d'hérétiques, ne produisirent d'effet sur l'archevêque ; il restait immobile dans son abbaye, retenu dans les liens déshonorants de la paresse et de la cupidité : à peine l'apercevait-on deux fois par semaine à l'église. Il garda pour lui les bénéfices vacants, se faisait payer les consécrations d'évêques, laissait s'éteindre les canonicats à l'église de Narbonne, et cumula les bénéfices de cinq paroisses et d'autres emplois ecclésiastiques. Il conférait les ordres avec légèreté, sans s'informer de la conduite des postulants. Aussi vit-on des religieux et des chanoines rompre tous les liens, jeter le froc sans crainte ; prendre pour concubines des femmes, souvent enlevées à leurs maris ; exercer l'usure ; s'adonner au jeu, à la chasse ; se faire avocats, jongleurs ou médecins. Les laïques ne manquèrent pas de suivre un tel exemple : c'est pourquoi on vit disparaître de ce pays toute discipline, tout ordre et toute moralité [2].

Ces excès affligèrent le cœur du pape Innocent ; il voyait l'Église et le salut des âmes en danger ; il voyait remplacer par la licence l'austérité des mœurs qu'il recommandait toujours d'une manière si pressante aux prélats et aux clercs. Il déclara donc à l'archevêque d'avoir remarqué depuis longtemps qu'il ne gardait l'abbaye que par

[1] Apud Surium, 17 nov. Roger Hoveden, p. 811. Matth. Paris, an. 1200. — [2] Inn., l. 7, *epist.* 75.

cupidité, au grand détriment de son diocèse, sans s'inquiéter de l'ordre du Pape, qui lui avait prescrit de s'en démettre. Il ajouta que, dès ce moment, il lui retirait cette abbaye; et que si, dans le délai d'un mois, les religieux n'y avaient pas nommé un autre abbé, l'évêque de Tarragone leur en donnerait un [1]. Les légats allèrent encore plus loin. Ils citèrent l'archevêque devant eux, pour répondre à l'accusation d'hérésie, le suspendirent de ses fonctions, défendirent à l'évêque de Maguelone de se faire sacrer par lui, et le traitèrent avec tant de sévérité, qu'il en appela à Rome, sous prétexte qu'ils avaient dépassé leurs pouvoirs. L'affaire ayant traîné en longueur et l'archevêque s'étant démis de son abbaye, Innocent ordonna aux légats de ne plus l'inquiéter pour des fautes dont il se reconnaissait coupable, et de lui donner le temps de faire pénitence [2]. Malgré son âge et ses infirmités, l'archevêque se rendit lui-même à Rome, où il trouva, à la vérité, patience et pardon; mais on lui fit des observations sévères sur le passé, et on lui donna de bonnes leçons pour l'avenir. Toutefois l'archevêque resta tel qu'il était, et le Pape se vit forcé de le déposer et d'ordonner au légat de faire une nouvelle élection [3].

Sous de pareils évêques, qui négligeaient à ce point le choix des clercs et leur conduite, l'on conçoit ce que dit un auteur du temps, que les biens du clergé étaient partout envahis; que le nom même de prêtre était une injure; que les ecclésiastiques n'osaient faire voir leur tonsure en public; que ceux qui se résignaient à porter la robe cléricale, c'étaient quelques serviteurs des nobles, auxquels ceux-ci la faisaient prendre pour envahir sous leur nom quelque bénéfice [4].

Quant à ces nobles eux-mêmes, voici le portrait que nous en trace un littérateur moderne, qui n'est pas suspect de ce côté. « A en juger par les injures qu'ils se disent dans les poésies des troubadours, il y avait plus d'esprit que de dignité dans la noblesse du Midi. Ils se renvoient froidement de l'un à l'autre des reproches pour lesquels les chevaliers du Nord se seraient vingt fois coupé la gorge. Ainsi Rambaud de Vaquieras et le marquis Albert de Malespina s'accusent mutuellement dans un tenson d'avoir trahi, volé et fait pis encore [5]. » Ces nobles étaient presque toujours armés les uns contre les autres. « Armagnac, Cominges, Béziers, Toulouse n'étaient jamais d'accord que pour faire la guerre aux églises. Les interdits ne les troublaient guère. Le comte de Cominges gardait paisiblement trois épouses à la fois. Le comte de Toulouse, Raymond VI, avait un

[1] Innoc., l. 7, *epist.* 76. — [2] L. 9, *epist.* 66. — [3] L. 10, *epist.* 68. — [4] Guill. de Puylaurens, apud *Scriptor. Rer. Franc.*, t. 19, p. 194. — [5] Michelet, *Hist. de France*, t. 2, p. 405.

harem ; dès son enfance, il recherchait de préférence les concubines de son père. Cette Judée de la France, comme on a appelé le Languedoc, ne rappelait pas l'autre seulement par ses bitumes et ses oliviers ; elle avait aussi Sodome et Gomorrhe [1]. »

Quant à la poésie des troubadours, voici comme le même écrivain la juge : « Gracieuse, légère, immorale littérature, qui n'a pas connu d'autre idéal que l'amour, l'amour de la femme ; qui ne s'est jamais élevée à la beauté éternelle. Parfum stérile, fleur éphémère, qui avait crû sur le roc, et qui se fanait d'elle-même quand la lourde main des hommes du Nord vint se poser dessus et l'écraser. Le premier signe de décadence avait paru de bonne heure : la poésie tournait à la subtilité, l'inspiration au dogmatisme académique, quand vint la croisade des albigeois. L'esprit scolastique et légiste envahit dès leur naissance les fameuses cours d'amour. On y passait de loin la subtilité de Scot et la pédanterie de Barthole. Les formes juridiques y étaient rigoureusement observées dans la discussion des questions légères de la galanterie. Pour être pédantesques, les décisions n'en étaient pas moins immorales. La comtesse de Narbonne décide, dans un arrêt conservé religieusement, que l'époux divorcé peut fort bien devenir l'amant de sa femme mariée à un autre. Éléonore de Guienne prononce que le véritable amour ne peut exister entre époux ; elle permet de prendre pour un temps une autre amante, afin d'éprouver la première. La comtesse de Flandre, princesse de la maison d'Anjou, et la comtesse de Champagne, fille d'Éléonore, avaient institué de pareils tribunaux dans le nord de la France ; et probablement ces contrées, qui prirent part à la croisade des albigeois, avaient été médiocrement édifiées de la jurisprudence des dames du Midi. Les gens du Nord devaient prendre encore plus au sérieux tant d'impiétés amoureuses que nous rencontrons dans la poésie des troubadours [2].

Dans un pays où régnait une pareille littérature, un pareil esprit, de pareilles mœurs, l'on conçoit que le manichéisme, qui mettait toutes les passions fort à l'aise en reportant sur la Divinité même la cause de tous les crimes, dut trouver facile accès dans les esprits, et surtout dans les cœurs.

Les soldats mercenaires, connus sous le nom de *routiers*, trouvaient une telle religion fort de leur goût. Ils venaient partie du Brabant, partie de l'Aquitaine. « Les montagnards du Midi, qui aujourd'hui descendent en France et en Espagne pour gagner de l'argent par quelque petite industrie, en faisaient autant au moyen âge ;

[1] Michelet. *Hist. de France*, t. 2, p. 403. — [2] Ibid., p. 406 et 407.

mais alors la seule industrie était la guerre. Ils maltraitaient les prêtres tout comme les paysans, habillaient leurs femmes des vêtements consacrés, battaient les clercs et leur faisaient chanter la messe par dérision. C'était encore un de leurs plaisirs de salir, de briser les images du Christ, de lui casser les bras et les jambes, de le traiter plus mal que les Juifs à la Passion. Ces routiers étaient chers aux princes, précisément à cause de leur impiété qui les rendait insensibles aux censures ecclésiastiques. La guerre était effroyable, faite ainsi par des hommes sans foi et sans patrie, contre lesquels l'Église elle-même n'était plus un asile, impies comme nos modernes et farouches comme des barbares. C'était surtout dans l'intervalle des guerres, lorsqu'ils étaient sans solde et sans chef, qu'ils pesaient cruellement sur le pays, volant, rançonnant, égorgeant au hasard. Leur histoire n'a guère été écrite; mais, à en juger par quelques faits, on pourrait y suppléer par celle des mercenaires de l'antiquité, dont nous connaissons l'exécrable guerre contre Carthage [1]. »

Tel était donc l'ensemble ou plutôt le chaos d'erreurs, d'impiétés, de crimes et de désordres, dont il fallait tirer ce malheureux pays et préserver les autres.

A peine Innocent fut-il arrivé au pontificat, que cette situation du midi de la France attira son attention sérieuse. L'archevêque d'Auch s'étant plaint des progrès toujours croissants des hérétiques en Gascogne, le Pape lui recommanda de redoubler d'activité, d'employer tous les moyens de discipline ecclésiastique, et de sommer, s'il était nécessaire, les princes de prendre les armes [2]. Il écrivit aux archevêques et aux évêques du midi de la France, pour leur dire qu'il avait appris que les hérétiques, qui apparaissent sous divers noms, ont enveloppé dans leurs filets bon nombre de fidèles, et les ont infectés du levain de leur doctrine; qu'en conséquence il envoie dans ces contrées, à titre de commissaires, Rainier et Gui, hommes recommandables par leurs connaissances et leurs vertus; qu'ils doivent les aider à ramener au Seigneur les âmes égarées, et à expulser de leurs terres ceux qui refuseraient de se convertir, afin que la partie saine ne soit pas corrompue par la partie malade. Il approuve d'avance toutes les mesures que prendront les légats, et il ordonnera aux comtes, aux barons et aux nobles de les appuyer de tout leur pouvoir; car c'est pour cela qu'ils ont reçu le glaive. Les hérétiques seront d'abord exclus de l'Église, ensuite dépouillés de leurs biens et bannis du pays. S'ils persistent à y rester, les princes devront les en expulser par la force des armes [3].

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. 2, p. 472. — [2] Innoc., l. 1, *epist.* 81. — [3] Ibid., *epist.* 94.

Lorsque, peu de temps après, les légats partirent de Rome et Rainier se rendit en Espagne, Innocent renouvela aux prélats et aux seigneurs les mêmes exhortations. C'est pourquoi il reçut avec plaisir la démission de l'évêque Otton de Carcassonne, qui, ayant administré le diocèse depuis l'année 1170, était alors affaibli par l'âge, incapable de résister aux hérétiques, dont le nombre, précisément dans son église, s'était considérablement augmenté. Innocent exprima le désir que les chanoines éluszent un évêque capable de ramener par sa parole et ses actions les apostats à la foi, d'exterminer l'ivraie et de préparer de riches semailles pour Dieu. En effet, Bérenger, neveu et successeur d'Otton, s'efforça de remplir les vœux du Pape; car il prêcha avec un grand zèle contre les hérétiques, leur fit voir leurs erreurs, ainsi que les malheurs qu'ils attiraient sur eux. La rage avec laquelle ils le jetèrent hors de la ville et défendirent à leurs partisans d'entretenir aucune relation avec lui prouve qu'il remplissait fidèlement et dignement ses devoirs [1].

L'année suivante, Innocent rappela le frère Rainier de l'Espagne, et le chargea de nouveau de représenter le Siége apostolique, avec les pouvoirs les plus étendus, dans les provinces du midi de la France. Rainier étant tombé malade, le Pape lui adjoignit le bienheureux Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelone, qui entra depuis dans l'ordre de Citeaux, à l'abbaye de Font-Froide; mais Pierre pensait que, pour agir plus efficacement, il fallait un légat d'un rang supérieur. Afin de répondre à ses désirs, le cardinal Paul, du titre de Sainte-Prisque, établit son siége à Montpellier. Innocent pria le comte de Montpellier d'assister le légat de tout son pouvoir, afin que ceux que l'on ne pourrait ramener à la vérité avec le glaive spirituel fussent du moins soumis par le glaive temporel [2].

A la fin de l'année 1203, Pierre de Castelnau et le frère Rodolphe arrivèrent, comme représentants du Pape, à Toulouse. Ils se vouèrent à la conversion des hérétiques, avec le zèle qui caractérisait leur ordre. Dans les instructions transmises aux évêques [3], le Pape avait donné aux légats un pouvoir qui semblait à l'archevêque de Narbonne un empiétement sur ses droits; il refusa donc le serment exigé par les légats, et fut, pour ce motif, suspendu de ses fonctions. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que les légats parvinrent à déterminer les habitants de Toulouse à expulser les hérétiques de la ville, et à obtenir des consuls et de plusieurs des principaux bourgeois le serment de rester fidèlement attachés à l'Église. Ils confir-

[1] Innoc., l. 1, *epist.* 81, 165, 494. Petr. Vallisern., c. 16. Hurter, l. 13. — [2] Innoc., l. 2, *epist.* 122, 123. L. 5, *epist.* 72. — [3] L. 7, *epist.* 77.

mèrent, au nom du Pape, tous les droits et franchises de la ville, déclarèrent que toute accusation au sujet de l'hérésie était éteinte; seulement, ceux qui s'opiniâtreraient seraient excommuniés. Les sectaires n'en tinrent pas moins des conciliabules nocturnes, et l'exemple des villes voisines rendit inutiles toutes les mesures prises. L'évêque de Béziers, refusant d'appuyer les légats, d'engager le conseil de la ville à poursuivre plus sévèrement les hérétiques, négligeant même de prononcer l'excommunication contre eux, fut soupçonné de favoriser secrètement les ennemis de l'Église, et suspendu de ses fonctions : ce qui fut confirmé par le Pape lui-même [1].

Le triste tableau que le bienheureux Pierre de Castelnau et son compagnon firent de la ruine de toute discipline ecclésiastique dans le diocèse de Narbonne, et de la propagation de l'hérésie, détermina le Pape à leur adjoindre Arnauld, abbé de Cîteaux, et à représenter au roi de France, « que le temps est venu où le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel doivent coopérer ensemble pour la défense de l'Église, et se prêter un appui mutuel, afin que le bras séculier réprime ceux qui ne se laissent pas ramener par la discipline ecclésiastique. Votre devoir, écrit-il au roi, vous commande de vous lever, d'employer la puissance qui vous a été confiée par le ciel ; et, s'il vous est impossible de marcher en personne contre les malfaiteurs, de charger votre fils ou tout autre personnage puissant de ce soin. Vous devez aussi forcer les grands à confisquer les biens des hérétiques ; et, s'ils s'y refusent, vous emparer de leurs possessions, au profit du trésor. » Il promet au roi et à tous ceux qui l'assisteraient les mêmes grâces qui sont accordées à ceux qui se rendent en Palestine pour combattre les infidèles. Les légats reçurent de nouveaux pouvoirs qui les autorisaient à prendre toutes les mesures qu'ils jugeraient nécessaires à l'extirpation de l'hérésie. Dans le cas où des difficultés imprévues se présenteraient, ils avaient l'ordre d'attendre la décision du Saint-Siége. « Nous voulons que votre modération fasse taire l'insolence des ignorants, leur disait le Pape, et que vous évitiez avec soin, dans vos paroles et vos actions, ce qui pourrait donner prise à des reproches de la part des hérétiques [2]. »

Le bienheureux Pierre de Castelnau, voyant les difficultés de sa position et le peu de fruit que recueilleraient les légats, se hâta de retourner dans son couvent. L'abbé Arnauld écrivit également au Pape, pour lui dire qu'il n'espérait pas grand succès de sa mission, qu'il n'avait pas l'appui des évêques et des archevêques, et qu'il

[1] Innoc. l. 6, *ep.* 242. — [2] Mansiq., *Histoire de l'ordre de Cîteaux*, t. 5, p. 176. Innoc., l. 7, *ep.* 76, 79.

priait le Pape d'accepter sa démission[1]. Au commencement de l'année 1205, Innocent engagea Pierre à la persévérance. « La vie active, lui disait-il, est utile pour vous et pour les autres, et la vertu se fortifie au milieu des peines et des souffrances[2]. » Il somma de nouveau le roi de France d'aider avec le glaive temporel les légats, dont les avertissements salutaires étaient méprisés par les sectaires, et de se montrer ainsi en prince catholique[3]. Les trois religieux n'osèrent résister aux représentations du Pape, et continuèrent leurs opérations avec d'autant plus de courage, que le comte de Toulouse venait de prêter serment d'expulser les hérétiques de ses États[4]. Mais ils pensaient que l'instruction donnée aux hérétiques et l'emploi des mesures violentes ne parviendraient pas seuls à rétablir l'autorité ébranlée de l'Église, et qu'il fallait commencer par éloigner le scandale du sein de l'Église même. Ils engagèrent donc l'évêque intrus de Toulouse à renoncer volontairement à sa charge[5]. L'année suivante, le chapitre élut à sa place l'ancien troubadour Foulque de Marseille. Le prévôt de la cathédrale, qui avait coopéré à l'élection anticanonique de l'évêque, fut déposé par ordre du Pape[6].

Foulque était fils d'un riche marchand génois qui s'était établi à Marseille. La profession du père ne pouvait convenir à ce jeune homme, beau, vif et spirituel. La vie joyeuse que menaient les troubadours ou poëtes de Provence l'attira parmi eux : il en devint même un des plus célèbres. Il passa donc une grande partie de sa jeunesse au milieu des cours, à chanter les seigneurs et les dames. Mais à la fin, voyant mourir l'un après l'autre ceux qu'il avait chantés, il prit des pensées plus sérieuses : il renonça au monde, embrassa la vie monastique dans l'ordre de Cîteaux, lui, sa femme et deux de ses fils. Foulque entra dans le couvent de Touronet. Avec le temps, il en devint abbé, et occupa cette place jusqu'à l'année 1206, où il fut appelé à l'évêché de Toulouse; car il passait pour un homme capable d'arracher ce diocèse à sa ruine, et d'y rétablir l'autorité spirituelle. En effet, on retrouve dans ses sermons cette éloquence entraînante que l'on découvre dans ses poésies. A l'éloquence et au zèle il joignait une charité si généreuse, qu'il était vénéré de tout le monde. C'est le témoignage que lui rend, dans son Histoire, Guillaume de Puylaurens, chapelain du dernier comte de Toulouse[7]. Le bienheureux Pierre de Castelnau, alors malade, ne se trompait donc pas lorsque, apprenant cette élection sur

[1] Mansiq., t. 5, p. 225. — [2] Innoc., l. 7, *ep.* 210. — [3] Ib., *ep.* 187 et 212. — Guill. de Puylaurens, c. 7 — [5] Innoc., l. 8, *epist.* 115. — [6] Ibid., *epist.* 116. — [7] *Script. Rer. Franc.*, t. 19, p. 217 et 225.

son lit de douleur, il leva les mains au ciel pour remercier Dieu d'avoir donné un tel évêque au diocèse [1].

Le chapitre de Viviers ayant porté des plaintes très-graves contre son évêque, les légats persuadèrent à ce prélat de donner sa démission. En même temps ils parcoururent le pays, mais leurs prédications et leurs réprimandes n'eurent presque pas de succès. Les plaintes qui s'élevaient de toutes parts contre la vie scandaleuse des ecclésiastiques les forçaient souvent au silence. Enfin, dégoûtés d'une mission pénible, périlleuse et presque inutile, ils pensaient à prier de nouveau le Pape d'accepter leur démission. C'était à Montpellier, l'an 1206, lorsqu'au mois de juillet l'arrivée de deux hommes en cette ville leur fit changer de dessein.

C'étaient deux ecclésiastiques qui s'en retournaient de Rome en Espagne. Le premier était Diégo de Azevédos, évêque d'Osma en Castille, recommandable par sa naissance et par sa doctrine, mais encore plus par sa vertu, principalement par son zèle pour le salut des âmes. A la suite de son prédécesseur, Martin de Bazin, il entreprit d'établir dans le chapitre de sa cathédrale la règle de Saint-Augustin et l'observance des chanoines réguliers; et il y réussit, malgré la résistance de quelques-uns des chanoines. Alphonse IX, roi de Castille, voulant faire épouser à son fils Ferdinand la fille du comte de la Marche, choisit l'évêque d'Osma pour négocier cette alliance; et le prélat s'en acquitta si bien, que le mariage fut conclu. Mais étant retourné avec une plus grande suite pour amener la princesse, il la trouva morte. Il se contenta d'envoyer un courrier au roi Alphonse lui porter cette triste nouvelle, et, pour lui, il prit le chemin de Rome avec les clercs qui l'accompagnaient.

Étant arrivé devant le pape Innocent, il lui demanda instamment la permission de renoncer à l'évêché, alléguant son incapacité et la grandeur de la charge. Il découvrit même au Pape que son dessein était d'aller travailler à la conversion des Cumans, peuple barbare qui habitait vers l'embouchure du Danube. Le Pape ne se rendit point à la prière de l'évêque, et ne voulut pas même lui permettre d'aller prêcher les Cumans en gardant son évêché, mais il lui ordonna de retourner à son église. En revenant, le pieux prélat voulut voir l'abbaye de Cîteaux. Touché de l'observance qui y était encore en vigueur, il y prit l'habit monastique, et emmena quelques moines pour l'instruire dans les pratiques de l'ordre, ne songeant qu'à retourner en Espagne.

L'autre ecclésiastique espagnol s'appelait Dominique. Il était fils

[1] *Gall. Christ.*, t. 13, p. 21.

de Félix de Gusman et de Jeanne d'Asa, et naquit l'année 1170, au bourg de Calaruéga, diocèse d'Osma, dans la Vieille-Castille. Il eut plusieurs frères, dont l'aîné, nommé Antoine, se fit prêtre, et mourut en odeur de sainteté dans un hôpital où il s'était consacré au service des malades. Un signe précéda la naissance de saint Dominique. Sa mère vit en songe le fruit de ses entrailles sous la forme d'un chien qui tenait dans sa gueule un flambeau, et qui s'échappait de son sein pour embraser toute la terre. Inquiète d'un présage dont le sens était obscur, elle allait souvent prier sur la tombe de saint Dominique de Silos, autrefois abbé d'un monastère de ce nom, qui n'était pas loin de Calaruéga; et, en reconnaissance des consolations qu'elle y avait obtenues, elle donna le nom de Dominique à l'enfant qui avait été l'objet de ses prières. Il ne fut pas plus tôt en état de faire usage de sa raison, que sa vertueuse mère, qui elle-même est honorée d'un culte public [1], l'instruisit de ce qu'il devait à Dieu. Sa ferveur était si grande dans sa jeunesse, que souvent il se levait pendant la nuit pour prier; il aimait aussi dès lors les pratiques de la mortification. A sept ans commencés il quitta la maison paternelle, et fut envoyé à Gumiel d'Izan, chez un oncle, singulièrement recommandable par la piété, qui remplissait dans cette église les fonctions d'archiprêtre. Le jeune Dominique assistait avec lui à tous les offices de l'église; et, après avoir donné un temps convenable à l'étude et à ses autres devoirs, il employait tout le reste à l'oraison, à des lectures pieuses et à diverses œuvres de charité. Il se privait, par esprit de pénitence, des amusements permis à son âge.

L'université de Palencia, au royaume de Léon, la seule que possédât alors l'Espagne, fut la troisième école où se forma Dominique. Il y vint à quinze ans, et se trouva pour la première fois abandonné à lui-même. Le séjour qu'il y fit fut de dix années. Il consacra les six premières à l'étude des lettres et de la philosophie. « Mais, dit un historien, l'angélique jeune homme, bien qu'il pénétrât facilement dans les sciences humaines, n'en était cependant pas ravi, parce qu'il y cherchait vainement la sagesse de Dieu, qui est le Christ. Nul des philosophes, en effet, ne l'a communiquée aux hommes; nul des princes de ce monde ne l'a connue. C'est pourquoi, de peur de consumer en d'inutiles travaux la fleur et la force de sa jeunesse, et pour éteindre la soif qui le dévorait, il alla puiser aux sources profondes de la théologie. Invoquant et priant le Christ, qui est la sagesse du Père, il ouvrit son cœur à la vraie science, ses oreilles aux douceurs des saintes Écritures; et cette parole divine lui parut si

[1] *Acta SS.*, 2 *aug.*

douce, il la reçut avec tant d'avidité et de si ardents désirs, que, pendant quatre années qu'il l'étudia, il passait les nuits presque sans sommeil, donnant à l'étude le temps du repos. Afin de boire à ce fleuve de la sagesse avec une chasteté plus digne encore d'elle, il fut dix ans à s'abstenir de vin. C'était une chose merveilleuse et aimable à voir, que cet homme en qui le petit nombre de ses jours indiquait la jeunesse, mais qui, par la maturité de sa conversation et la force de ses mœurs, révélait le vieillard. Supérieur aux plaisirs de son âge, il ne recherchait que la justice; attentif à ne rien perdre du temps, il préférait aux courses sans but le sein de l'Église, sa mère, le repos sacré de ses tabernacles, et toute sa vie s'écoulait entre une prière et un travail également assidus. Dieu le récompensa de ce fervent amour avec lequel il gardait ses commandements, en lui inspirant un esprit de sagesse et d'intelligence qui lui faisait résoudre sans peine les plus difficiles questions [1]. »

Deux traits nous sont restés de ces dix années de Palencia. Pendant une famine qui désolait l'Espagne, Dominique, non content de donner aux pauvres tout ce qu'il avait, même ses vêtements, vendit encore ses livres annotés de sa main pour leur en distribuer le prix; et, comme on s'étonnait qu'il se privât des moyens d'étudier, il prononça cette parole, la première de lui qui soit arrivée à la postérité : Je ne veux pas étudier sur des peaux mortes, et laisser des hommes mourir de faim [2]. » Son exemple engagea les maîtres et élèves de l'université à venir abondamment au secours des malheureux. Une autre fois, voyant une femme, dont le frère était captif chez les Maures, pleurer amèrement de ne pouvoir payer sa rançon, il lui offrit de se vendre pour le racheter; mais Dieu, qui le réservait pour la rédemption d'un grand nombre d'hommes, ne le permit pas.

Le vertueux Diégo, évêque d'Osma, ayant entendu parler de son mérite et ayant pris des informations bien exactes, le fit entrer dans le chapitre régénéré de sa cathédrale. « Alors, dit un de ses biographes, le bienheureux Jourdain de Saxe, alors Dominique commença de paraître entre les chanoines, ses frères, comme un flambeau qui brûle : le premier par la sainteté, le dernier de tous par l'humilité de son cœur, répandant autour de lui une odeur de vie qui donnait la vie, et un parfum semblable à l'encens dans les jours d'été. Ses frères admirent une si sublime religion; ils l'établissent leur sous-prieur, afin que, placé plus haut, ses exemples soient plus visibles et plus puissants. Pour lui, comme un olivier qui pousse des

[1] Thierry d'Apolda, *Vie de S. Dominique*, c. 1, n. 17 et 18. *Acta SS.*, 4 *aug.* — [2] *Actes de Bologne*, Déposition du frère Étienne, n. 1. *Acta SS.*, 4 *aug.*

rejetons, comme un cyprès qui grandit, il demeurait jour et nuit dans l'église, vaquant sans relâche à la prière, et se montrant à peine hors du cloître, de peur d'ôter du loisir à sa contemplation. Dieu lui avait donné une grâce, de pleurer pour les pécheurs, pour les malheureux et les affligés ; il portait leurs maux dans un sanctuaire intérieur de compassion, et cet amour douloureux, lui pressant le cœur, s'échappait au dehors par des larmes. C'était sa coutume, rarement interrompue, de passer la nuit en prières et de s'entretenir avec Dieu, sa porte fermée. Quelquefois, alors, on entendait des voix et comme des rugissements sortir de ses entrailles émues, qu'il ne pouvait contenir. Il y avait une demande qu'il adressait souvent et spécialement à Dieu : c'était de lui donner une vraie charité, un amour à qui rien ne coûtât pour le salut des hommes, persuadé qu'il ne serait vraiment un membre du Christ que lorsqu'il se consacrerait tout entier, selon ses forces, à gagner des âmes, à l'exemple du Sauveur de tous, le Seigneur Jésus-Christ, qui s'est immolé sans réserve à notre rédemption. Il lisait un livre qui a pour titre : *Conférences des Pères*, lequel traite à la fois des vices et de la perfection spirituelle ; et il s'efforçait, en le lisant, de connaître et de suivre tous les sentiers du bien. Ce livre, avec le secours de la grâce, l'éleva à une difficile pureté de conscience, à une abondante lumière dans la contemplation, et à un degré de perfection fort grand [1]. »

Tel était saint Dominique, lorsque l'évêque d'Osma l'emmena dans son ambassade. Tous deux, traversant le Languedoc, y furent témoins du progrès effrayant des albigeois ou manichéens, et leur cœur en conçut une amère affliction. Arrivés à Toulouse, où ils ne devaient demeurer qu'une nuit, Dominique s'aperçut que son hôte était hérétique. Quoique le temps fût court, il ne voulut pas que son passage fût inutile à l'homme égaré qui le recevait. Jésus-Christ avait dit à ses apôtres : Quand vous entrerez dans une maison, saluez-la en disant : Paix à cette maison ! Et si cette maison en est digne, votre paix descendra sur elle ; si elle n'en est pas digne, votre paix reviendra sur vous [2]. Les saints, à qui toutes les paroles de Jésus-Christ sont présentes, et qui savent la puissance d'une bénédiction donnée même à qui l'ignore, se regardent comme envoyés de Dieu vers toute créature qu'ils rencontrent, et ils s'efforcent de ne pas la quitter sans avoir déposé dans son sein quelque germe de miséricorde. Dominique ne se contenta pas de prier en secret pour son hôte infidèle ; il passa la nuit à l'entretenir, et l'éloquence im-

[1] *Vie de S. Dom.*, c. 1, n. 8 et seqq. — Ibid., par le P. Lacordaire. — [2] Matth., 10, 12 et 13.

prévue de cet étranger toucha tellement le cœur de l'hérétique, qu'il revint à la foi avant que le jour fût levé. Alors une autre merveille s'accomplit : Dominique, ému par la conquête qu'il venait de faire à la vérité, et par le triste spectacle des ravages de l'erreur, eut pour la première fois la pensée de créer un ordre consacré à la défense de l'Église par la prédication [1].

L'évêque Diégo et le chanoine Dominique arrivaient donc de Rome à Montpellier, lorsque les trois légats apostoliques y prenaient la triste résolution de résigner leur charge de missionnaires entre les mains du Pape. C'étaient pourtant trois hommes d'une grande foi et d'un grand caractère ; mais, abandonnés de tous, ils n'avaient pu agir ni par voie d'autorité ni par voie de persuasion. Aucun évêque de ces provinces n'avait voulu se joindre à eux pour exhorter le comte Raymond VI à se souvenir du rôle glorieux de ses ancêtres. Leurs conférences avec les hérétiques n'avaient pas réussi davantage, ceux-ci leur opposant toujours la vie déplorable du clergé, et leur rappelant la parole du Seigneur : Vous les connaîtrez à leurs fruits. Ils étaient donc abattus malgré la vigoureuse trempe de leur âme, quand ils apprirent que l'évêque d'Osma venait d'arriver à Montpellier. Ils le firent aussitôt prier de venir les voir : l'évêque se rendit à leur invitation. Voici comme le bienheureux Jourdain de Saxe raconte leur entrevue.

« Les légats le reçoivent avec honneur et lui demandent conseil, sachant que c'était un homme saint, mûr et plein de zèle pour la foi. Lui, doué qu'il était de circonspection et instruit dans les voies de Dieu, commence à s'enquérir des usages et des mœurs des hérétiques. Il remarque qu'ils attiraient à leur secte par des voies persuasives, par la prédication et les dehors de la sainteté, tandis que les légats étaient entourés d'un grand et fastueux appareil de serviteurs, de chevaux et d'habits. Il leur dit alors : Ce n'est pas ainsi, mes frères, qu'il faut vous y prendre. Il me paraît impossible de ramener ces hommes par des paroles, eux qui s'appuient sur des exemples. C'est avec le simulacre de la pauvreté et de l'austérité évangéliques qu'ils séduisent les âmes simples ; en leur présentant un spectacle contraire, vous édifierez peu, vous détruirez beaucoup, et jamais leur cœur ne sera touché. Combattez l'exemple par l'exemple ; opposez à une feinte sainteté la vraie religion : on ne triomphe du faste menteur des faux apôtres que par une éclatante humilité. C'est ainsi que Paul fut contraint de montrer sa vertu, ses austérités et les périls continuels de sa vie à ceux qui s'enflaient contre lui du mé-

[1] Lacord., c. 3.

rite de leurs travaux. Les légats lui dirent : Père excellent, quel conseil nous donnez-vous donc? Il leur répondit : Faites ce que je vais faire ; et aussitôt, l'esprit de Dieu s'emparant de lui, il appela les gens de sa suite et leur donna l'ordre de retourner à Osma avec ses équipages et tout l'appareil dont il était accompagné. Il ne retint avec lui qu'un petit nombre d'ecclésiastiques, et déclara que son intention était de s'arrêter dans ces contrées pour le service de la foi. Il retint aussi auprès de sa personne le sous-prieur Dominique, qu'il estimait grandement et aimait d'une égale affection : c'est là le frère Dominique, le premier instituteur de l'ordre des prêcheurs, et qui, à partir de ce moment, ne s'appela plus le sous-prieur, mais le frère Dominique, homme vraiment du Seigneur par l'innocence de la vie et le zèle qu'il avait pour ses commandements. Les légats, touchés du conseil et de l'exemple qui leur étaient donnés, y acquiescèrent sur-le-champ. Ils renvoyèrent leurs bagages et leurs serviteurs ; et, ne conservant que les livres nécessaires à la controverse, ils s'en allèrent à pied, dans un état de pauvreté volontaire et sous la conduite de l'évêque d'Osma, prêcher la vraie foi [1].

Ce qui venait d'être convenu entre les légats apostoliques et l'évêque d'Osma fut exécuté sans retard. L'abbé de Cîteaux partit pour la Bourgogne, où il devait présider le chapitre général de son ordre, et promit de ramener avec lui un certain nombre d'ouvriers évangéliques. Les deux autres légats, avec l'évêque Diégo, saint Dominique et quelques prêtres espagnols, prirent à pied la route de Narbonne et de Toulouse. Ils s'arrêtaient en chemin dans les villes et les bourgs, selon que l'esprit de Dieu le leur inspirait, ou que les circonstances extérieures leur faisaient juger que leur prédication serait utile. Quand ils avaient résolu d'évangéliser quelque part, ils y demeuraient un temps proportionné à l'importance du lieu et à l'impression qu'ils produisaient. Ils prêchaient aux catholiques dans les églises, et tenaient des conférences avec les hérétiques dans des maisons particulières. L'usage de ces conférences remonte à une haute antiquité ; saint Paul en avait de fréquentes avec les Juifs, saint Augustin avec les donatistes et les manichéens d'Afrique. En effet, si l'obstination de la volonté est une des causes de l'erreur, l'ignorance est peut-être sa cause la plus générale. Une des fonctions de l'apostolat est donc d'exposer nettement la vraie foi en la dégageant des opinions particulières qui l'obscurcissent, et en laissant à l'esprit de l'homme toute la liberté que la parole de Dieu et l'Église, son interprète, lui ont donnée. Mais cette exposition n'est possible qu'autant qu'elle attire

[1] *Vie de S. Dom.*, c. 1, n. 16 et seqq.

ceux qui en ont besoin, et elle n'est complète qu'autant qu'on leur cède le droit de la discuter, comme on se réserve le droit de discuter leur propre doctrine. C'est le but qu'atteignent les conférences, champ clos honorable, où des hommes de bonne foi appellent des hommes de bonne foi, où la parole est une arme égale pour tous, et la conscience le seul juge.

Mais si l'usage des conférences est ancien, il y eut pourtant, dans celles qui se tinrent alors avec les albigeois, quelque chose de nouveau et de hardi. Les catholiques ne craignaient pas de choisir souvent pour arbitres de la discussion leurs adversaires mêmes, et de s'en rapporter à leur jugement. Ils priaient quelques-uns des hérétiques les plus notables de présider l'assemblée, déclarant d'avance qu'ils accepteraient leur décision sur la valeur des choses qui seraient dites de part et d'autre. Cette confiance héroïque leur réussit. Ils eurent plusieurs fois la consolation de n'avoir pas trop présumé du cœur de l'homme, et acquirent une preuve remarquable de toutes les ressources qui y sont cachées pour le bien.

L'un des premiers bourgs où ils s'arrêtèrent fut Caraman, non loin de Toulouse. Ils y annoncèrent la vérité avec tant de succès pendant huit jours, que les habitants voulaient chasser les hérétiques, et reconduisirent fort loin nos missionnaires à leur départ. Béziers les retint quinze jours. Leur petite armée y subit une diminution par la retraite du légat Pierre de Castelnau, que ses amis supplièrent de s'éloigner, à cause de la haine particulière que lui portaient les hérétiques. Une troisième station eut lieu à Carcassonne ; une autre à Verfeuil, dans le voisinage de Toulouse; une autre à Fanjaux, petite ville sur une hauteur entre Carcassonne et Pamiers. Celle-ci est célèbre par un fait miraculeux qui s'y passa, et que raconte ainsi le bienheureux Jourdain de Saxe. « Il arriva qu'une grande conférence fut tenue à Fanjaux, en présence d'une multitude de fidèles et d'infidèles qui y avaient été convoqués. Les catholiques avaient préparé plusieurs mémoires qui contenaient des raisons et des autorités à l'appui de leur foi ; mais, après les avoir comparés ensemble, ils préférèrent celui que le bienheureux homme de Dieu, Dominique, avait écrit, et résolurent de l'opposer au mémoire que les hérétiques présentaient de leur côté. Trois arbitres furent choisis d'un commun accord pour juger quel était le parti dont les raisons étaient les meilleures, et par conséquent la foi plus solide. Or, après beaucoup de discours, ces arbitres ne pouvant s'entendre sur une décision, la pensée leur vint de jeter les deux mémoires au feu, afin que, si l'un des deux était épargné par les flammes, il fût certain qu'il contenait la vraie doctrine de la foi. On allume donc un grand feu, on y jette les deux volumes;

aussitôt celui des hérétiques est consumé : l'autre, qu'avait écrit le bienheureux homme de Dieu, Dominique, non-seulement demeura intact, mais il est repoussé au loin par les flammes, en présence de toute l'assemblée. On le rejette au feu une seconde et une troisième fois ; autant de fois l'événement qui se reproduit manifeste clairement où est la vraie foi et quelle est la sainteté de celui qui avait écrit le livre [1]. »

Le souvenir de ce prodige, conservé par les historiens, l'était encore à Fanjaux même par la tradition ; et, en 1325, les habitants de ce bourg obtinrent du roi Charles le Bel la permission d'acheter la maison où le fait s'était passé, et d'y élever une chapelle que les souverains Pontifes ont enrichie de plusieurs grâces. Un miracle semblable eut lieu plus tard à Montréal, mais en secret, entre les hérétiques assemblés la nuit pour examiner un autre mémoire du serviteur de Dieu. Ils s'étaient promis de cacher ce prodige ; l'un d'eux, qui se convertit, le rendit public.

Cependant Dominique s'était aperçu qu'une des causes du progrès de l'hérésie était l'adresse avec laquelle les hérétiques s'emparaient de l'éducation des jeunes filles nobles, lorsque leurs familles étaient trop pauvres pour leur donner une éducation convenable à leur rang. Il songea devant Dieu aux moyens de remédier à cette séduction, et crut qu'il y parviendrait par la fondation d'un monastère destiné à recueillir les jeunes filles catholiques que la naissance et la pauvreté exposaient aux piéges de l'erreur. Il y avait à Prouille, village situé dans une plaine entre Fanjaux et Montréal, au pied des Pyrénées, une église dédiée à la sainte Vierge, et célèbre depuis longtemps par la vénération des peuples. Dominique affectionnait Notre-Dame de Prouille ; il y avait souvent prié dans ses courses apostoliques. Ce fut donc là, tout à côté de l'église, qu'il établit son monastère, avec le consentement et l'appui de l'évêque Foulque, tout récemment monté sur le siége de Toulouse, qui accorda au nouveau monastère la jouissance et plus tard la propriété de l'église de Sainte-Marie, à côté de laquelle Dominique l'avait bâti. Bérenger, archevêque de Narbonne, l'avait précédé dans cette généreuse protection, en donnant aux religieuses, quatre mois après leur clôture, l'église de Saint-Martin de Limoux, avec tous les revenus qui en dépendaient. Dans la suite, le comte Simon de Montfort et d'autres catholiques de distinction firent de grands dons à Prouille, qui devint une maison florissante et célèbre. Une grâce particulière y sembla toujours attachée. La guerre civile et religieuse qui éclata bientôt après n'approcha de ses murs

[1] *Vie de S. Dom.* c. 1, n. 20.

que pour les respecter; et tandis que les églises étaient spoliées, les monastères détruits, l'hérésie armée et souvent victorieuse, de pauvres filles sans défense priaient tranquillement à Prouille sous l'ombre toute jeune de leur cloître.

Quelque temps après cette fondation, qui eut lieu le 27 décembre 1206, saint Dominique ayant prêché à Fanjaux, et étant resté dans l'église pour y prier, selon sa coutume, neuf dames nobles vinrent se jeter à ses pieds, en lui disant : « Serviteur de Dieu, soyez-nous en aide. Si ce que vous avez prêché aujourd'hui est vrai, voilà bien du temps que notre esprit est aveuglé par l'erreur; car ceux que vous appelez hérétiques et que nous appelons *bons hommes*, nous avons cru en eux jusqu'à présent, et nous leur étions attachées de tout notre cœur. Maintenant nous ne savons plus que penser. Serviteur de Dieu, ayez donc pitié de nous, et priez le Seigneur, votre Dieu, qu'il nous fasse connaître la foi dans laquelle nous vivions, nous mourions et nous soyons sauvées. » Dominique, s'arrêtant à prier en lui-même, leur dit au bout de quelque temps : « Ayez patience, et attendez sans crainte ; je crois que le Seigneur, qui ne veut la perte de personne, va vous montrer quel maître vous avez servi jusqu'à présent. » En effet, elles virent tout à coup, sous la forme d'un animal immonde, l'esprit d'erreur et de haine, et Dominique leur dit en les rassurant : « Vous pouvez juger à cette figure que Dieu a fait apparaître devant vous quel est celui que vous suiviez en suivant les hérétiques [1]. » Ces femmes, rendant grâces à Dieu, se convertirent sur l'heure, et fermement, à la foi catholique ; plusieurs même d'entre elles se consacrèrent à Dieu dans le monastère de Prouille.

Au printemps de l'année 1207, une conférence eut lieu à Montréal entre les albigeois et les catholiques. Ceux-ci choisirent parmi leurs adversaires quatre arbitres, auxquels on remit de part et d'autre des mémoires sur les questions controversées. La discussion publique dura quinze jours, après quoi les arbitres se retirèrent sans vouloir prononcer. La conscience leur faisait sentir la supériorité des catholiques, mais ne leur donnait pas le courage de se déclarer contre leur parti. Néanmoins, cent cinquante hommes, abjurant l'hérésie, retournèrent dans le sein de l'Église. Le légat Pierre de Castelnau assistait à cette conférence. Bientôt arrivèrent aussi à Montréal l'abbé de Cîteaux, douze autres abbés du même ordre, et environ vingt religieux, tous gens de cœur, instruits dans les choses divines, et d'une sainteté de vie digne de la mission qu'ils venaient remplir. Ils

[1] Le B. Humbert, *Vie de S. Dom.*, n. 44.

avaient quitté Cîteaux à l'issue du chapitre général et s'étaient mis en route sans rien emporter que le strict nécessaire, selon la recommandation de l'évêque d'Osma. Ce renfort exalta le courage des catholiques. Après deux laborieuses années, ils voyaient enfin le fruit de leurs sueurs. La province de Narbonne avait été évangélisée d'un bout à l'autre, des conversions obtenues, l'orgueil des hérétiques humilié par des vertus qui surpassaient leurs forces ; et les peuples attentifs à ce mouvement pouvaient comprendre que l'Église catholique n'était pas au tombeau. L'épiscopat s'était relevé dans la personne de Foulque ; Navarre, évêque de Conserans, l'imitait ; ceux de leurs collègues qui n'avaient été que faibles sortaient de leur torpeur. L'érection du monastère de Prouille avait encouragé la noblesse pauvre et catholique. Mais le plus grand résultat était d'avoir réuni tant d'hommes éminents par leurs vertus, leur science et leur caractère, dans une pensée commune, celle de l'apostolat, et d'avoir donné à cet apostolat naissant une consistance inespérée. Toutefois, l'unité manquait encore à ces éléments régis par quatre autorités différentes : celle des légats, des évêques, des abbés de Cîteaux et des Espagnols. On traitait donc souvent de la nécessité d'établir un ordre religieux dont l'office propre serait la prédication ; et l'arrivée des cisterciens à Montréal, en confirmant tout ce qui s'était fait, inspira le désir plus ferme d'aller au delà. C'était, au fond, l'évêque d'Osma qui était le chef de l'entreprise, bien qu'en sa qualité de simple évêque il fût inférieur aux légats, et que, comme évêque étranger, il dépendît, dans son action spirituelle, des prélats français. Mais il avait donné le branle par ses conseils au moment où tout était désespéré ; il avait mis le premier la main à l'œuvre, sans jamais regarder en arrière ; il avait même conquis l'affection des hérétiques, qui disaient de lui « qu'il était impossible qu'un tel homme n'eût pas été prédestiné à la vie, et que sans doute il n'avait été envoyé parmi eux que pour apprendre la vraie doctrine [1]. » Enfin cette force secrète qui place les hommes l'avait élevé au-dessus de tous. Il pensa donc retourner en Espagne pour régler les affaires de son diocèse, rassembler des ressources pour le couvent de Prouille, qui en avait besoin, ramener de nouveaux ouvriers en France, et mettre à profit l'état où les choses étaient parvenues. Cette résolution arrêtée, il prit à pied la route d'Espagne.

En entrant à Pamiers, Diégo y trouva l'évêque de Toulouse, celui de Conserans, et un grand nombre d'abbés de divers monastères qui, avertis de son départ, étaient venus pour le saluer. Leur pré-

[1] Le B. Jourd. de Saxe, *Vie de S. Dom.*, c. 1, n. 1.

sence donna lieu à une célèbre dispute avec les vaudois, qui dominaient dans Pamiers sous la protection du comte de Foix. Le comte invita tour à tour les hérétiques et les catholiques à dîner, et leur offrit son palais pour tenir la conférence. Les catholiques choisirent pour arbitre un de leurs adversaires les plus déclarés, qui était aussi de la première noblesse de la ville. L'issue dépassa de beaucoup leur attente. Arnauld de Campranham, l'arbitre désigné, rendit sa sentence en faveur des catholiques et abjura l'hérésie ; un autre hérétique de distinction, Durand de Huesca, non content de se convertir à la vraie foi, embrassa la vie religieuse en Catalogne, où il s'était retiré, et fut le père d'une congrégation nouvelle sous le nom de *pauvres catholiques*. Ces deux abjurations, qui ne furent pas les seules, remuèrent profondément la ville de Pamiers, et attirèrent aux catholiques de grandes marques de joie et d'estime de la part du peuple. Après ce triomphe, qui couronnait dignement son apostolat, l'évêque Diégo dit adieu à tous ceux qui s'étaient réunis pour lui rendre honneur à sa sortie de France.

Il arriva heureusement à Osma, régla ses affaires, et se préparait à quitter de nouveau sa patrie, quand Dieu l'appela à la cité permanente des anges et des hommes. A peine le bruit de sa mort fut-il parvenu au delà des Pyrénées, que l'œuvre héroïque dont il avait assemblé les éléments se dissipa. Les abbés et les religieux de Cîteaux reprirent le chemin de leurs monastères ; la plupart des Espagnols que l'évêque Diégo avait laissés sous la conduite de saint Dominique retournèrent en Espagne ; des trois légats, Raoul venait de mourir, Arnauld ne s'était montré qu'un instant, le bienheureux Pierre de Castelnau était en Provence, à la veille d'y périr sous le coup d'un assassin. Restait un seul homme avec l'ancienne pensée de Toulouse et de Montpellier, homme jeune encore, étranger, sans juridiction, qui n'avait paru qu'en seconde ligne. Tout ce que put faire Dominique fut de ne point succomber à la perte d'un tel chef, et de demeurer ferme dans la privation d'un tel ami. Les deux ou trois coopérateurs qui ne l'abandonnèrent pas n'étaient liés à sa personne que par leur bon vouloir, et pouvaient le quitter d'un moment à l'autre. Encore la solitude cessa bientôt d'être l'unique malheur de sa situation : une guerre terrible vint en accroître l'amertume et les difficultés.

Le légat Pierre de Castelnau avait dit souvent que jamais la religion ne refleurirait en Languedoc qu'après que ce pays aurait été arrosé du sang d'un martyr, et il priait Dieu ardemment de lui faire la grâce d'être la victime. Ses vœux furent exaucés. Il s'était rendu à Saint-Gilles, sur l'invitation pressante du comte de Toulouse, qu'il

avait naguère excommunié, et qui voulait, disait-il, se réunir sincèrement avec l'Église. L'abbé de Cîteaux s'était joint à son collègue pour aller à cette entrevue, où tous deux apportaient un extrême désir de la paix. Mais le comte ne fit que se jouer d'eux, et il parut que son dessein avait été d'obtenir par la terreur la levée de l'excommunication ; car il menaça les légats de la mort, s'ils osaient sortir de Saint-Gilles sans l'avoir absous. Les légats méprisèrent ses emportements, et se retirèrent avec une escorte que les magistrats de la ville leur avaient donnée. Ils couchèrent le soir au bord du Rhône ; et le lendemain, après avoir dit la messe et renvoyé leur escorte, ils se disposaient à passer le fleuve. Ce fut alors que deux hommes s'approchèrent ; et l'un d'eux, qui était écuyer du comte, plongea une lame dans le corps du bienheureux Pierre de Castelnau. Le légat, blessé à mort, dit à son meurtrier : « Que Dieu vous pardonne ; pour moi, je vous pardonne ! » Il répéta ces paroles plusieurs fois, eut encore le temps d'exhorter ses compagnons à servir l'Église sans crainte et sans relâche, et rendit le dernier soupir. Son corps fut transporté à l'abbaye de Saint-Gilles ; il avait été frappé le 15 janvier 1208 [1]. Dans le ménologe des cisterciens, on fait mémoire du bienheureux Pierre de Castelnau, comme d'un martyr.

Tuer un ambassadeur, ou simplement l'outrager, a été dans tous les temps, dans tous les lieux, chez tous les peuples, un crime inexpiable, dont il fallait, dans l'intérêt de l'humanité entière, tirer une vengeance éclatante. Nous avons vu de quelle manière le saint roi David vengea sur le roi et le peuple d'Ammon l'outrage qu'ils avaient fait à ses ambassadeurs. En effet, ne respecter plus la personne de ceux qui viennent au nom de Dieu et des hommes pour rétablir la paix parmi les nations ou pour l'y maintenir, c'est ôter à l'humanité le dernier moyen de terminer ou de prévenir les guerres civiles ou étrangères. Ce n'est pas simplement tuer un homme, mais tuer l'humanité.

Or, le bienheureux Pierre de Castelnau était légat du Pape, c'est-à-dire l'ambassadeur du chef de la chrétienté, l'ambassadeur de l'Europe chrétienne, l'ambassadeur de l'univers chrétien, pour ramener à la loi et à la société universelles, par la voie de la persuasion et des censures purement ecclésiastiques, quelques barons et quelques peuplades égarés, qui travaillaient à la ruine de toute société publique et domestique. Le tuer, ou simplement l'outrager, c'était ou-

[1] Pierre de Vaux-Cernai, *Hist. des Albigeois*, c. 8, apud *Script. Rer. Franc.*, t. 19. Guillaume de Tudèle, *Hist. en vers de la croisade contre les Albigeois*. Paris, imprimerie royale, 1837, in-4°.

trager en sa personne tout l'univers chrétien. Il fallait une réparation volontaire ou forcée, d'autant plus que ce meurtre n'était pas un fait isolé. Nous avons vu les manichéens d'Orviète tuer de même en trahison le bienheureux Pierre de Parenzo : déjà précédemment les manichéens de Béziers avaient tué dans l'église même le vicomte de la ville, Raymond Trincavel, et blessé l'évêque qui voulut le défendre. Le pire de tout, ce n'était pas encore ces meurtres, mais la doctrine manichéenne, qui les autorisait, les justifiait, les divinisait, puisqu'elle en faisait auteur le Dieu de cet univers. Punir isolément les meurtres, c'était peu, ce n'était rien ; il fallait, pour le salut de l'humanité, en extirper la cause.

Et en ceci le droit public était d'accord avec le bon sens. Chez toutes les nations chrétiennes, c'était une des lois fondamentales, que, pour être roi, seigneur, citoyen, il fallait, avant tout, être catholique. Nous l'avons vu en particulier pour la législation des Visigoths, à laquelle était soumis le midi de la France. Nous avons vu qu'en Allemagne, d'après les lois fondamentales du royaume, le roi, le seigneur, qui restait excommunié plus d'un an, perdait tout droit politique et féodal. Mis par sa faute hors la loi et la société chrétienne, il ne pouvait plus commander à des Chrétiens. Tel était le droit chrétien du moyen âge, droit universellement reconnu par les peuples et les rois, par les Papes et les conciles, par les évêques et les docteurs de l'Église. On le disait, on l'appliquait ; mais on ne le prouvait pas, il n'était pas mis en doute.

Innocent III le rappelle dans les lettres qu'il écrivit sur le meurtre de Pierre de Castelnau, l'une à tous les seigneurs et chevaliers, l'autre à tous les archevêques et évêques des provinces de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix et de Vienne. Après avoir rapporté le meurtre tel que nous l'avons vu, il qualifie le bienheureux Pierre de martyr, comme ayant versé son sang pour la foi et la paix : déjà il ferait des miracles, si la génération incrédule des Provençaux en était digne. Nous croyons cependant avantageux à cette génération infectée d'hérésie, qu'un seul soit mort pour elle, afin qu'elle ne périsse pas tout entière, mais que par l'intercession du sang de celui qui a été tué elle revienne plus facilement de son erreur. Le Pape ordonne aux archevêques et aux évêques de redoubler de zèle pour prêcher la foi et la paix, et combattre l'hérésie ; de dénoncer excommunié le meurtrier du saint homme, tous ses complices, recéleurs ou défenseurs, et de déclarer interdits tous les lieux où ils se trouveront. Cette dénonciation sera renouvelée tous les dimanches et fêtes jusqu'à ce que les coupables aillent à Rome et y reçoivent l'absolution. Les évêques promettront aussi la rémission des péchés à ceux qui se

mettront en devoir de venger ce sang innocent, en faisant la guerre aux hérétiques qui veulent perdre les corps et les âmes. Il y a des indices certains qui font présumer que le comte de Toulouse est coupable de cette mort. Il en a menacé publiquement le défunt, il lui a dressé des embûches, il a reçu le meurtrier bien avant dans sa familiarité, et lui a fait de grands présents. C'est pourquoi les évêques doivent le dénoncer de nouveau excommunié, quoiqu'il le soit depuis longtemps. Et comme, suivant les sanctions canoniques des saints Pères, on ne doit point garder la foi à celui qui ne la garde point à Dieu, qui est retranché de la communion des fidèles, attendu qu'il faut l'éviter plutôt que le favoriser, ils déclareront absous de leur serment, par l'autorité apostolique, tous ceux qui ont promis au comte fidélité, société ou alliance ; et permis à tout catholique, sauf le droit du seigneur principal, non-seulement de poursuivre sa personne, mais de prendre ses terres, principalement dans la vue de les purger d'hérésie [1]. »

Fleury dit à ce sujet : « Il eût été important de citer plus précisément ces canons, qui défendent de garder la foi aux méchants. » Ces paroles décèlent dans Fleury une prodigieuse légèreté ou inattention. Le Pape ne parle point des méchants en général ; mais des hérétiques et des apostats qui n'ont pas gardé à Dieu la foi catholique, et encore de ces hérétiques excommuniés par l'Église : c'est à ceux-là seulement que des canons défendent de garder la foi ; et quelle foi ? non pas la foi conjugale, filiale, commerciale ou domestique, mais la foi politique et féodale. Et quels sont les canons qui le défendent ? C'est entre autres le vingt-septième canon du troisième concile général de Latran, tenu l'année 1179, sous le pape Alexandre III, et que Fleury lui-même rapporte au long dans son soixante-treizième livre, en observant que tout le monde était d'accord là-dessus, les puissances séculières comme la puissance ecclésiastique. Fleury aurait bien pu s'en souvenir encore en son livre soixante-seize. Mais il paraît qu'il voulait faire dire au Pape autre chose.

Innocent rappelle que, d'après des canons, la foi n'est point à garder à qui ne la garde point à Dieu, à qui est excommunié pour cela, et que, par conséquent, il faut éviter. Fleury, dans sa traduction, supprime les mots qui restreignent le sens aux hérétiques excommuniés, afin de pouvoir faire, par devers soi, ce petit raisonnement : Le Pape défend de garder la foi à qui ne la garde pas à Dieu ; or, les méchants ne la gardent pas à Dieu : donc il défend de la garder aux méchants. En vérité, dans une matière aussi grave, se permettre

[1] Innoc., l. 11, *epist.* 26. Pierre de Vaux-Cernai, n. 8.

d'altérer à ce point les faits et les paroles, c'est ne garder pas la foi que l'on doit à Dieu et aux hommes, dès qu'on se permet d'écrire l'histoire.

Soit légèreté, soit inattention, soit autre cause, Fleury autorise une atroce calomnie contre l'Église de Dieu, comme si elle défendait de garder aucune fidélité aux hérétiques et aux méchants; tandis qu'il n'est question que de la fidélité féodale et politique, que, d'après le droit commun de la chrétienté, on ne devait plus à l'hérétique opiniâtre, excommunié publiquement par l'Église, et qui ne venait point à résipiscence.

Innocent III écrivit au roi de France : « Levez-vous, soldat du Christ; levez-vous, prince très-chrétien. Que les soupirs de l'Église pénètrent jusqu'à votre cœur. Que le sang du juste crie vers vous, afin que vous marchiez contre les ennemis de l'Église en portant le bouclier de la foi. Ne soyez pas sourd aux lamentations de l'Église, votre mère. Levez-vous, et jugez ma cause. Ceignez l'épée et rappelez-vous l'unité qui doit exister entre le sacerdoce et la royauté, unité indiquée par Moïse et par Pierre, les Pères des deux Testaments. Ne souffrez pas que l'Église périsse dans ces contrées. Volez à son secours et combattez d'une main puissante contre des hérétiques qui sont plus méchants que les Sarrasins[1]. »

Il adressa la même sommation à la noblesse et au peuple français. Les évêques de Tours, de Paris et de Nevers furent invités à arranger tous les différends qui pourraient subsister entre le roi et ses grands vassaux, et à exiger des prélats de concourir à une cause aussi sainte et aussi sacrée. Il chargea deux abbés de Cîteaux de se rendre auprès des rois de France et d'Angleterre, pour rétablir la paix entre eux, ou du moins pour les amener à conclure une trêve de deux ans; car il pensait qu'après Dieu leur union seule aurait la force de briser la rage des hérétiques[2]. Le cardinal Gualo fut envoyé en qualité de légat particulier auprès de Philippe-Auguste, pour le déterminer à occuper aussi promptement que possible les domaines du comte de Toulouse, et pour accorder les grâces pontificales à tous ceux qui prendraient part à l'expédition[3].

Les démarches du Pape ne restèrent pas inconnues au comte; il vit qu'il se préparait contre lui un orage, et qu'il ne pourrait l'éviter que difficilement. Ayant appris que l'abbé de Cîteaux avait convoqué une nombreuse assemblée à Aubenas, il s'y rendit, accompagné de ses principaux vassaux et alliés. Ce fut en vain qu'il protesta

[1] Innoc., l. 11, *epist.* 26, 32. — [2] Ibid., *epist.* 28-21. — [3] Nangis, *Chron.*, apud d'Acheri, t. 3, p. 22.

de son innocence au sujet du meurtre de Pierre de Castelnau, et de son attachement pour l'Église. On le renvoya au Pape. Voyant l'inutilité de ses démarches, le vicomte de Béziers lui conseilla de repousser la force par la force. Raymond aima mieux se soumettre au Pape. Il envoya en effet à Rome plusieurs prélats chargés de le justifier et de faire, en son nom, hommage pour le comté de Melgueil, sur lequel l'Église réclamait le droit de suzeraineté. Ils devaient se plaindre en même temps de la dureté de l'abbé de Cîteaux. Mais plusieurs de ses envoyés ne jouissaient pas de la meilleure réputation près du Saint-Siége. Raymond se rendit donc à la cour du roi afin de le consulter en sa qualité de cousin et de vassal; celui-ci l'engagea à se réconcilier avec le Pape [1].

Les députés envoyés à Rome par Raymond furent accueillis. Innocent leur fit dire qu'il acceptait la soumission du comte, et qu'il était disposé à lever l'excommunication, si toutefois le comte parvenait à prouver de n'avoir pas participé au meurtre. On lui demanda aussi de livrer sept de ses meilleurs châteaux à l'Église romaine comme gage de sa promesse, ce à quoi le comte consentit. Une ambassade des évêques du midi de la France s'étant rendue à Rome pour implorer la protection du Pape en faveur des églises de ces contrées, qui se trouvaient dans une situation déplorable, Innocent adjoignit l'évêque de Riez à l'évêque de Conserans et à l'abbé de Cîteaux; et exhorta tous les prélats à redoubler de zèle pour ramener, par la prédication et les avertissements, leurs subordonnés à l'obéissance envers l'Église. Nul créancier n'était en droit de réclamer des intérêts de ceux qui feraient partie de l'expédition contre les hérétiques; les délais devaient être prolongés; les évêques devaient veiller à ce que les Chrétiens se conformassent à ces ordres que le roi était chargé de faire observer par les Juifs. Il soumit le clergé à un impôt du douzième de ses revenus, consacré à dédommager ceux qui étaient disposés à la croisade. Il prit de nouveau sous la protection du Saint-Siége les personnes et les biens des croisés, et exhorta vivement le roi de France à encourager son peuple à cette expédition, et à soutenir les légats par les actes et les conseils [2].

En France, on faisait de sérieux préparatifs. Au commencement de l'année 1209, le Pape demanda au roi de placer à la tête de ceux qui, dans leur zèle pour la foi, allaient combattre les hérétiques de la Provence, un général chargé de les conduire sous la bannière du roi. Il recommanda aux combattants l'union et la persévérance; et

[1] Innoc., l. 11, *epist.* 232. Pierre de Vaux-Cernai. — Guill. de Puylaurens. —
[2] Innoc., l., *epist.* 156-159. *Chroniques.*

conseilla aux légats de ne pas attaquer immédiatement le comte de Toulouse, mais de tomber isolément sur les hérétiques, afin qu'ils n'eussent pas le temps de réunir leurs forces [1].

Innocent, désirant prouver sa bienveillance au comte de Toulouse, qui n'avait plus de confiance dans l'abbé de Cîteaux, lui envoya, en qualité de légat, Milon, son notaire, et le chanoine Théodise de Gênes; mais Milon avait ordre de n'agir que d'après les conseils de l'abbé. On prétend que le comte apprit l'arrivée d'un légat spécial avec un si grand plaisir, qu'il s'écria : « Le légat vient, il pensera bientôt comme moi, et je serai légat. » Arrivé en France, Milon rencontra l'abbé de Cîteaux à Auxerre. Après s'être entendus sur les mesures essentielles, dont la principale était de convoquer les évêques les plus dévoués, ils se rendirent à Villeneuve, ville située dans le diocèse de Sens, en recueillant sur leur route mille témoignages de respect de la part des habitants. Le roi se trouvait dans cette ville avec le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers et de Saint-Pol, et plusieurs autres vassaux, pour délibérer sur les affaires du royaume. Ils remirent les lettres du Pape au roi, et l'invitèrent à se mettre lui-même à la tête d'une armée, ou à y placer au moins son fils. Philippe répondit que, son royaume étant menacé par Otton d'Allemagne et Jean d'Angleterre, il ne pouvait, ni lui ni son fils, le quitter, mais qu'il laissait une liberté pleine et entière à ceux de ses barons qui voudraient embrasser la cause de l'Église [2].

Milon partit pour Montélimart afin de convoquer les évêques désignés par l'abbé, et de se concerter avec eux sur les mesures à prendre vis-à-vis du comte. Ils lui conseillèrent unanimement de le citer à Valence. Le comte s'y rendit, et promit généralement d'obéir aux ordres du légat. Celui-ci exigea, comme gage de sa promesse, la reddition des sept châteaux. Il demanda ensuite aux autorités d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles un serment en vertu duquel elles devaient se regarder comme dégagées de toute obéissance envers le comte, s'il violait ses engagements; et, dans ce cas, le comté de Melgueil devait aussi être rendu à l'Église romaine. Le comte fut stupéfait de ces propositions, prétendant que les légats étaient encore plus durs que l'abbé; il finit cependant par consentir à remettre les sept châteaux, à suivre tous les ordres du légat, à livrer lesdits châteaux à celui qui serait désigné, à ne pas les attaquer tant qu'ils appartiendraient à l'Église, à ne point exiger que les habitants lui en fissent hommage, et à y entretenir garnison à ses frais [3]. Nous

[1] Innoc., l. 11, *epist.* 229-234. — [2] L. 12, *epist.* 178. Pierre de Vaux-Cernai. — [3] L. 12, *epist.* 178, et t. 2, p. 376. — Pierre de Vaux-Cernai, c. 9, 10, 11.

verrons avec le temps que ces sept châteaux, donnés en gage à l'Église par le comte de Toulouse, seront fidèlement rendus à son fils, dont ils formeront pendant quelque temps l'unique domaine.

Le légat se rendit à Saint-Gilles, accompagné de trois archevêques et de dix-neuf évêques. Un autel, avec le saint sacrement, se trouvait sous le porche de l'église du couvent de cette ville; le comte y fut amené le 18 juin, découvert jusqu'à la ceinture. Il jura d'obéir au Pape et à son légat sur tous les points qui lui avaient attiré l'excommunication. Cependant, avant de l'absoudre, Milon lui ordonna de réintégrer l'évêque de Carpentras dans tous ses droits et de le dédommager de ses pertes, de délier la ville de son serment, de restituer à l'évêque de Vaison et à ses chanoines les biens dont il les avait dépouillés, de leur donner une indemnité pour la destruction de leurs bâtiments, de prendre l'engagement de chasser les routiers ou mercenaires de ses États, de ne plus les employer, d'éloigner les Juifs de tous les emplois, et enfin de se conformer fidèlement à l'avenir aux ordres du Pape et de ses légats.

Seize barons, vassaux du comte, promirent en même temps sous serment de ne plus s'allier avec des brigands, de n'accorder aucune fonction publique aux Juifs; de renoncer aux droits de péage et d'escorte, à l'exception de ceux autorisés par une concession royale ou impériale; d'observer la paix de Dieu, de respecter les églises et les maisons du Seigneur, de laisser libres les élections ecclésiastiques, de détruire les fortifications élevées autour des églises, de réparer les dommages faits au clergé, de faire droit à tous ceux qui élèveraient des plaintes contre eux, de fournir caution pour l'observation de tous ces articles, de veiller à la sûreté des routes; et de punir sévèrement tous les hérétiques, leurs recéleurs et leurs protecteurs, qui leur seraient désignés comme tels par les évêques. Les autorités de Saint-Gilles prêtèrent le même serment au nom de la ville et de ses dépendances. Elles s'engagèrent, dans le cas où le comte oublierait ses promesses, à ne lui prêter aucun secours, à lui refuser toute obéissance et à se conformer aux ordres émanés de l'Église romaine ou de ses légats. Elles jurèrent également d'observer les obligations imposées au comte, de coopérer à leur accomplissement, de renouveler tous les ans ce serment entre les mains de l'abbé, et de considérer comme hérétiques tous ceux qui s'y refuseraient.

Après ces formalités, le légat attacha une étole au cou du comte, en saisit les deux extrémités, et l'amena ainsi dans l'église, le frappant sur le dos avec une verge. La foule qui assistait à cette cérémonie était si considérable, que Raymond fut obligé, pour sortir, de

prendre un des bas-côtés et de passer devant le tombeau du bienheureux Pierre de Castelnau.

Dès le lendemain, le légat renouvela les ordres qu'il avait donnés à l'égard du comte. Il lui imposa l'obligation de sévir contre les hérétiques, d'éviter tout commerce avec eux, de ne plus empêcher dorénavant le repos du dimanche ni le jeûne quadragésimal. Il eut à remplir les mêmes obligations que les barons touchant l'Église, les monastères, les ecclésiastiques et les élections ; mais il fut obligé de promettre, en outre, de laisser libre le passage par eau et par terre, et de ne point forcer les voyageurs à quitter les anciennes routes, de fermer les magasins de sel et de n'en point établir de nouveaux, de faire jurer à ses gens l'observation de ce traité, de ne chercher à s'emparer d'aucun des sept châteaux remis au Pape, et d'aider à les reprendre si quelqu'un parvenait à s'en emparer de vive force. Le même jour, Guillaume de Baux, prince d'Orange, fit le même serment ; son exemple fut suivi par les conseillers des villes de Nîmes et d'Avignon, du consentement de Raymond. Ce dernier déclare enfin, en présence des archevêques et des évêques, toutes les églises et établissements religieux situés dans ses domaines, exempts de toute charge, et il promit de maintenir les immunités ecclésiastiques. Les évêques reçurent ordre de publier ces conventions dans leurs diocèses, et de veiller à leur stricte observation. Ils furent en même temps autorisés à absoudre de l'excommunication quiconque s'y conformerait [1].

Le légat remit les châteaux à divers évêques et abbés. Ceux-ci jurèrent, le 20 juin, de les garder fidèlement, et de ne les remettre au comte que sur l'ordre écrit du Pape ou de son fondé de pouvoir, et d'en employer les revenus aux frais de la guerre. Quelques autres seigneurs furent également obligés de rendre leurs châteaux comme gage de leur soumission. Le 22 du même mois, Milon rétablit la paix entre le comte et plusieurs barons, et érigea un tribunal arbitral composé de quelques prélats, pour juger les différends qui pourraient s'élever. Enfin Milon remit la croix à Raymond, qui prêta le serment suivant : « Moi, Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence, je jure, sur le saint Évangile, d'obéir aux croisés dès qu'ils seront entrés dans mes domaines, et de faire tout ce qu'ils me commanderont pour la sûreté et le bien-être de leur armée [2]. »

A peine le résultat de ces négociations fut-il connu à Rome, qu'In-

[1] Baluz., *Epist. Innoc.*, t. 2, p. 346 et seqq. Pierre de Vaux-Cernai., c. 12, etc. — [2] Pierre de Vaux-Cernai. Baluz., t. 2.

nocent écrivit lui-même au comte, en lui disant « qu'il éprouvait la joie la plus vive de le voir justifié des accusations qui l'avaient noirci près du Saint-Siége, et de le voir servir d'exemple après avoir scandalisé un grand nombre. Le salut éternel et le bonheur temporel lui sont maintenant assurés. Puisse-t-il continuer à être un arbre fertile parmi les fidèles, et rester digne de la faveur et de la bienveillance apostoliques, bien persuadé que le Pape ne lui causera aucun embarras. » Il témoigna la même satisfaction au légat, le félicita de la discrétion qu'il avait montrée dans cette affaire, et du succès qu'il avait obtenu. « Quoique votre présence nous soit nécessaire, lui écrivit-il, nous vous exhortons cependant à persévérer dans l'œuvre que vous avez commencée, afin de la mener à bonne fin. » Mais Innocent lui refusa l'autorisation d'employer la force pour obliger les ecclésiastiques à consacrer le dixième de leurs revenus à la guerre contre les hérétiques. Cette mesure lui paraissait trop dure. Il exhorta les légats à employer la persuasion et à se contenter d'une petite partie, leur recommandant de ne recourir aux moyens de rigueur qu'à la dernière extrémité, dans le cas où ils auraient à craindre de voir échouer l'entreprise. Quant aux laïques, les légats ne devaient rien faire contre eux sans en avoir au préalable informé leur suzerain.

D'un autre côté, le Pape, se fiant à l'efficacité de ses représentations adressées au clergé de France, lui écrivit : « Si les lois de l'Église ordonnent d'employer, en cas d'urgence, les trésors et les autres biens de l'Église au rachat des prisonniers, à plus forte raison l'ordonnent-elles lorsqu'il s'agit d'arracher les âmes aux embûches de l'erreur. Il est juste que les soldats du Christ qui combattent pour vous soient soulagés par votre générosité. Nous sommes disposé à envoyer une somme plus considérable que celle que vous fournissez volontairement sur vos revenus, et nous espérons que les laïques contribueront de leur mieux en faveur de ceux de leurs frères chrétiens qui sont entrés en campagne [1].

Cependant l'armée des croisés se mettait en marche. Le roi de France équipa et entretint à ses frais une troupe de quinze mille hommes. Parmi les seigneurs spirituels, saint Guillaume, archevêque de Bourges, fut le premier qui répondit à l'invitation du Pape; mais, comme nous l'avons vu, la mort l'empêcha d'accomplir son vœu. Les archevêques de Sens, de Reims, de Rouen ; les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux, de Chartres, et plusieurs abbés amenèrent aussi leurs vassaux ; des ecclésiastiques en

[1] Innoc., l. 12, *epist.* 86, 90.

grand nombre voulurent également participer à la gloire de l'expédition. Parmi les seigneurs temporels, on distinguait le duc Otton de Bourgogne; Pierre de Courtenai, comte de Nevers; le comte de Saint-Pol, le comte de Bar-sur-Seine, le comte Simon de Montfort.

Lyon était le point de réunion générale. L'armée y arriva vers la Saint-Jean 1209. La croix rouge que les combattants portaient sur la poitrine les distinguait des croisés de Palestine. Un grand nombre d'entre eux portaient, outre leurs armes, un bourdon, afin de montrer que l'expédition était un pèlerinage. Quant au nombre total, on ne le sait point au juste. Voici ce qu'en dit un poëte contemporain, mais c'est un poëte : « L'host (des croisés) fut merveilleusement grand, par ma foi. — (Il s'y trouvait) vingt mille cavaliers armés de toutes pièces, — et plus de deux cent mille, tant vilains que paysans; — et je ne comp... ni les bourgeois ni les clercs [1]. » Comme cette guerre dura bien des années, et que le service ordinaire des croisés n'était que de quarante jours de campagne, il est possible que le poëte ait additionné toutes les troupes qui vinrent successivement.

Milon et ceux qui l'accompagnaient, ayant terminé avec le comte de Toulouse, se rendirent au-devant de l'armée. Le 7 juillet, Artaud de Roussillon prêta, à Valence, le serment qui avait été imposé aux barons, et livra son château de Roussillon aux mêmes conditions qu'on avait dictées au comte de Toulouse. L'évêque et les chanoines de Valence souscrivirent aux engagements contractés d'autre part par les autorités des villes. Les conseillers et les chanoines d'Orange firent, au sujet de leurs seigneurs, un serment analogue à celui qui avait été imposé aux villes de Saint-Gilles, de Nîmes et d'Avignon, par rapport au comte.

Le comte de Toulouse lui-même alla au-devant de l'armée jusqu'à Valence. Il offrit même son fils et successeur pour otage. Son entrevue avec le comte d'Auxerre, son cousin, procura à l'armée quelques jours de tranquillité, pendant lesquels il s'engagea, comme il avait déjà fait vis-à-vis des légats, à coopérer à cette expédition; et, dans une convention avec l'évêque d'Uzès, au sujet de divers droits et possessions, il s'efforça de prouver la sincérité de sa réconciliation avec l'Église, en accomplissant sincèrement tous les articles jurés par lui. Pendant ces négociations, les seigneurs de Montélimart prêtèrent aussi serment aux légats, et leur remirent leur château comme gage de leur fidélité [2].

Le vicomte de Béziers, principal protecteur des hérétiques, lequel

[1] Guill. de Tudèle, *Croisade contre les Albigeois*, strophe 13. — [2] Guill. de Puylaurens, c. 13. Pierre de Vaux-Cernai, 15.

avait détourné le comte de Toulouse de faire sa paix avec l'Église, se repentit alors de n'avoir pas suivi son exemple. Il vint trouver les légats à Montpellier pour faire la sienne. Les légats la lui accordèrent à certaines conditions; mais, trouvant ces conditions trop dures, il n'accepta point la paix, convoqua tous ses hommes d'armes, rentra dans ses villes de Béziers et de Carcassonne, et les disposa à une résistance désespérée, en leur promettant du secours de la part du roi d'Aragon, son parent. Les manichéens dominaient dans ces deux villes.

L'armée des croisés, conduite par le comte de Toulouse, comme le disent expressément et le poëte contemporain et son amplificateur en prose [1], marcha contre Béziers dans une joyeuse attente. La terreur se répandit au loin. Un grand nombre de seigneurs entachés d'hérésie abandonnèrent à la hâte leurs châteaux forts, que les habitants livrèrent aux croisés. D'autres les ouvrirent et prêtèrent serment de fidélité. La veille de Sainte-Marie-Madeleine, l'armée fit son entrée dans le château de Servian, situé à deux lieues de la ville, et le lendemain matin elle se trouvait sous les murs de Béziers. Là, elle reçut de nouveaux renforts. L'archevêque de Bordeaux amena d'Agen les troupes de plusieurs évêques. Le comte Gui d'Auvergne arriva accompagné de nombreux barons avec leurs vassaux. L'évêque du Puy vint avec un second corps de troupes du Velay. L'un et l'autre s'étaient emparés des villes et des châteaux situés sur leur route. Il faut y ajouter l'archevêque et le vicomte de Narbonne, qui étaient suivis des députés de la noblesse et de la bourgeoisie. Afin d'éloigner d'eux tout soupçon et d'obtenir qu'on ménageât leur ville, ils avaient rendu des ordonnances sévères contre les hérétiques, et promis solennellement de se soumettre aux légats et aux chefs de l'armée [2].

D'après tous ces faits, il n'y a guère de doute que, sans l'entêtement du vicomte de Béziers, la croisade eût pu se terminer et obtenir son but sans effusion de sang. L'entêtement d'un seul homme pour une secte impie et révolutionnaire amènera d'abord la ruine sur lui-même et sur ses États, provoquera une guerre longue et sanglante, et ce ne sera que par de courageux et persévérants efforts que la croisade obtiendra son but : de purger la France et l'Europe du levain pestilentiel de l'impiété et de l'anarchie.

Les chefs de la croisade envoyèrent à Béziers l'évêque de la ville, pour exhorter les habitants à se soumettre; pour engager du moins les catholiques à se retirer, s'ils ne pouvaient faire davantage. La masse des habitants, infectée de manichéisme, refusa opiniâtré-

[1] Le poëte Guill. de Tudèle, strophe 14. Son amplificateur, p. 121. T. 19 *Hist. de France*. — [2] Innoc., l. 12, *epist.* 108.

ment toute espèce de soumission. C'était le jour même de Sainte-Madeleine, que les manichéens blasphémateurs appelaient la concubine du Christ : c'était à pareil jour, quarante-deux ans auparavant, qu'ils avaient massacré, dans l'église même de la sainte, le vicomte de la ville. Cependant un certain nombre de catholiques sortirent avec l'évêque et sauvèrent leur vie [1]. Les autres payèrent bien cher leur folle présomption. Pendant que les chefs de la croisade sont à se consulter sur la manière de sauver ce qu'il pouvait y avoir encore de catholiques dans la ville [2], les valets de l'armée, provoqués par une sortie des habitants, montent à l'assaut, s'emparent de la ville ; y mettent tout à feu et à sang, sans épargner ni âge, ni sexe, ni condition. Voici comme le poëte contemporain raconte cet événement.

« Quand le roi des ribauds les vit escarmoucher, braire et crier contre l'host de France, et mettre en pièces et à mort un croisé français, après l'avoir de force précipité d'un pont, il appelle tous les truands, en criant à haute voix : Allons les assaillir ! Aussitôt les truands courent s'armer chacun d'une masse, sans autre armure. Ils sont plus de quinze mille, tous sans chaussure, tous en chemise et en braie ; ils se mettent en marche, tout autour de la ville, pour abattre les murs ; ils se jettent dans les fossés, et se prennent les uns à travailler du pic, les autres à briser, à fracasser les portes. Voyant cela, les bourgeois commencent à s'effrayer ; et, repoussés des remparts par les croisés qui s'arment en toute hâte, ils emportent leurs enfants et leurs femmes et se réfugient au plus vite dans la cathédrale. Les prêtres et les clercs vont se vêtir de leurs ornements, font sonner les cloches comme s'ils allaient chanter la messe des morts, pour ensevelir les corps des trépassés ; mais ils ne pourront empêcher qu'avant la messe dite les truands n'entrent dans l'église : ils sont déjà entrés dans les maisons, ils tuent, ils égorgent tout ce qu'ils rencontrent. Ils égorgent jusqu'à ceux qui s'étaient réfugiés dans la cathédrale ; rien ne peut les sauver, ni croix, ni crucifix, ni autels. Les ribauds, ces fous, ces misérables ! tuèrent les clercs, les femmes, les enfants ; il n'en échappa, je crois, pas un seul [3]. »

Comme les goujats s'étaient emparés de la ville, ils comptaient garder pour eux le butin ; mais les croisés l'emportent pour être distribué entre toute l'armée. Alors le roi des ribauds et les siens se mettent à crier : A feu ! à feu ! Et voilà qu'ils apportent de grandes torches allumées : ils mettent le feu à la ville, et le fléau se répand. La ville brûle tout entière en long et en travers [4]. — Le poëte ne dit pas

[1] Le poëte G. de Tudèle, strophe 17. — [2] Innoc., l. 12, *epist.* 108. — [3] Strophe 19-21. — [4] Strophe., 22.

le nombre des morts. Pierre de Vaux-Cernai en met jusqu'à sept mille d'entre les habitants [1]. Le légat, dans sa lettre au Pape, estime le nombre à près de vingt mille, sans distinction [2].

Mais le poëte nous apprend une particularité importante de cette guerre : c'est que tous les chefs de la croisade étaient convenus qu'en tout château devant lequel l'armée se présenterait et qui ne voudrait point se rendre avant d'être pris, les habitants fussent passés au fil de l'épée, se figurant qu'après cela ils ne trouveraient plus personne qui tînt contre eux. « Et si ce n'eût été cette peur, ajoute le poëte, jamais, je vous en donne ma parole, les hérétiques n'auraient été soumis par les croisés [3]. »

Le sort de Béziers répandit la terreur dans tout le pays. Un grand nombre de villages et de bourgs, plus de cent châteaux ou forteresses, dont plusieurs pouvaient arrêter une armée pendant longtemps, furent abandonnés par les habitants, qui allèrent chercher un refuge dans les montagnes ou les déserts inaccessibles. Le 1er d'août, l'armée des croisés, toujours conduite par le comte de Toulouse, arriva devant Carcassonne, où le vicomte de Béziers s'était renfermé avec ce qu'il avait de meilleures troupes. On l'assiégea dans les formes. On se battit plusieurs fois au pied des remparts. Un soldat était demeuré dans les fossés, couvert de blessures. Pour le sauver, le comte de Montfort y descend tout seul, au milieu d'une grêle de flèches et de pierres, et le rapporte dans le camp. Le roi Pierre d'Aragon, suzerain et parent du vicomte, arrive pour lui obtenir un accommodement. Tout ce qu'il obtient des croisés, c'est que le vicomte sortirait, lui douzième, avec son bagage, et que les autres se rendraient à discrétion. Le vicomte s'y refusa ; mais huit jours n'étaient point passés, qu'il se constitua lui-même prisonnier et otage, à condition que tous les siens eussent la vie et sortiraient en chemise et en braie, ou, comme on dirait aujourd'hui, en culotte et en blouse : c'était le costume des valets de l'armée. La convention fut exécutée le jour de l'Assomption, 15 août 1209 [4].

Après quoi, sur la proposition de l'abbé de Cîteaux, les chefs de la croisade tiennent conseil, pour voir à quel baron ils donneraient la seigneurie de leurs conquêtes. Ils l'offrent d'abord au comte de Nevers, puis au duc de Bourgogne : l'un et l'autre refusent, disant qu'ils avaient assez de terres dans le royaume de France. Ils remettent alors l'élection à sept commissaires, deux évêques, quatre chevaliers et l'abbé de Cîteaux, légat du Pape. Les sept électeurs, d'une

[1] C. 15. — [2] Innoc., l. 12 *epist.* 108. — [3] Strophe 21. — [4] Strophes 22 et 23. Pierre de V. C., c. 16.

voix unanime, choisissent le comte Simon de Montfort. Aussitôt le légat, le duc de Bourgogne et le comte de Nevers vont le trouver, le pressent et le conjurent d'accepter cette charge. Il se récuse comme insuffisant et indigne. Le légat et le duc se jettent à ses pieds : il résiste encore. Alors le légat lui commande au nom du Pape, en vertu de l'obéissance [1]. Tel est le récit de Pierre de Vaux-Cernai, qui accompagnait son abbé dans cette expédition, abbé qui devint évêque de Carcassonne. Un autre contemporain, Guillaume de Puylaurens, chapelain de Raymond VII, comte de Toulouse, dit également que le preux et vaillant Simon, comte de Montfort, après avoir refusé avec les autres, finit toutefois par accepter, vaincu par les prières réitérées des prélats et des barons, disant que la besogne de Dieu ne devait pas manquer faute d'un seul champion [2]. Le poëte contemporain dit de même que tous le supplièrent d'accepter, et qu'il ne le fit que quand tous les barons lui eurent juré de venir à son aide lorsqu'il les appellerait [3].

Voici du reste le portrait de Simon de Montfort que trace, d'après les chroniques contemporaines, l'historien protestant d'Innocent III.

« Sa famille, que la tradition présentait comme étant alliée depuis des siècles à la maison royale de France, brillait plus par son antique origine que par ses richesses. Second fils de Simon III, il hérita de la petite seigneurie de Montfort, située sur une hauteur entre Paris et Chartres. Sa mère Alix, sœur aînée du comte de Leicester, mort sans enfants, lui avait laissé le comté de Leicester.

« Il était allié à l'illustre maison de Montmorency, par sa femme Adélaïde, fille de Bouchard de Montmorency, et sœur du fameux Matthieu, dont elle avait l'esprit belliqueux. Baudouin de Flandre et Simon de Montfort peuvent être regardés à juste titre comme les plus beaux types de la chevalerie de leur temps. De haute taille, d'une figure agréable, doué d'une grande vivacité, portant une chevelure flottante, Simon réunissait toutes les qualités extérieures qui distinguent les chevaliers ; prévoyant, vigilant, d'un courage calme et réfléchi dans les combats, d'une audace surprenante, il possédait aussi toutes les vertus militaires ; affable, officieux, éloquent, habile dans toutes les affaires, il occupait une des premières places dans la société. Enfin, sa piété, son zèle pour la foi, la pureté de ses mœurs complétaient en lui cette perfection par laquelle la chevalerie représentait l'Église dans ses rapports avec le monde. La confiance qu'on avait en sa probité, dans des circonstances graves, n'était pas moins honorable pour lui. Ami du clergé, il respecta ses parents, exécuta

[1] Pierre de V. C., c. 17. — [2] Guill. de Puylaurens, c. 14. — [3] Strophe 35.

scrupuleusement leur dernière volonté et se montra bienfaisant envers le Port-Royal, qui était dans son voisinage. Plus tard, lorsqu'il possédait de vastes domaines, il ne donna pas seulement une preuve de sa bienveillance à l'ordre de Cîteaux, mais il affecta à plusieurs évêchés du midi de la France des donations, des restitutions, des investitures. Il est vrai qu'il cherchait dans le clergé la protection la plus efficace pour la conservation de ses possessions chancelantes. C'est pourquoi il ne souffrait pas que ses vassaux s'appropriassent les droits ou les revenus appartenant à des fondations religieuses. S'il défendit devant Zara son fidèle compagnon l'abbé Gui de Vaulx-Cernai, contre la fureur des Vénitiens, nous le voyons plus tard professer l'estime la plus profonde pour saint Dominique, et se lier étroitement avec lui.

« Ayant appris, vers le commencement du siècle, que tant de héros se préparaient à partir pour la terre sainte, il fut tellement enthousiasmé, qu'il s'associa à leurs dangers; mais il était plus fermement résolu que la plupart des croisés à consacrer exclusivement ses forces et sa vie à la conquête de la terre sainte. S'agissait-il de prendre une détermination énergique, il dédaignait de sinistres présages; car l'habitude d'assister chaque jour à la messe et aux heures de l'Église, même en temps de guerre, lui avait inspiré, contre les dangers de la mort, ce courage toujours égal, qui est le fruit d'un sincère dévouement à Dieu. Aussi le nom de sa famille (Comte fort) pouvait-il servir à désigner les qualités qui lui étaient propres. A peine fut-il de retour de la croisade contre les infidèles, qu'il brûla, lorsque le Pape l'honora d'une mission spéciale, du désir de consacrer ses services à la cause de l'Église contre les hérétiques. Cette nouvelle lutte le mit dans peu de temps en possession de grands domaines, et lui fit auprès de ses contemporains un tel renom, qu'on le comparait à Judas Machabée, et même à Charlemagne [1]. »

Après avoir tracé ce tableau d'après les chroniques contemporaines, le protestant Hurter observe que la gloire de Simon de Montfort ne lui a pas survécu, et que le jugement si glorieux de ses contemporains n'a pas été ratifié par la postérité. Nous pensons de même; mais nous pensons de plus, que c'est une cause à revoir. Il faut examiner, avant tout, quelle est cette postérité qui n'a point ratifié sur ce personnage historique le jugement favorable de ses contemporains; car si, par aventure, c'était la postérité des manichéens que ce personnage eut à combattre, tout le monde conviendra que le jugement de cette postérité est nul de soi. Or, le protestant Hurter lui-même a

[1] Hurter, l. 18.

reconnu que les manichéens du douzième et du treizième siècle ont eu et ont encore des descendants et des héritiers, et que ce sont les sectes révolutionnaires, sociétés plus ou moins occultes, qui travaillent à la ruine de toute autorité civile ou religieuse. Mais les héritiers les plus audacieux des manichéens sont les deux révolutionnaires, Luther et Calvin : même esprit d'impiété et de rébellion. S'ils n'ont pas inventé un dieu méchant pour décharger sur lui tous les crimes de l'homme, ils ont fait pis. A la suite de Mahomet, ils attribuent au Dieu unique et bon les péchés de l'homme, aussi bien que ses bonnes œuvres : en sorte que Dieu nous punirait du mal que lui-même opère en nous, sans que notre libre arbitre y soit pour rien. Blasphème exécrable, qui attribue au Dieu infiniment bon une méchanceté, à peine concevable dans Satan, de punir ses créatures du mal qu'il fait lui-même. A ce mépris infernal de Dieu, Luther et Calvin joignent le mépris de toute autorité, surtout de la plus grande, et ne donnent à chacun d'autre règle que soi-même. Tel est l'arbre funeste de l'impiété et de l'anarchie que Luther et Calvin ont planté en Occident; que des rois et des peuples, des savants et des ignorants ont cultivé et arrosé ; qui en France et en Angleterre, terres précoces, a produit des impiétés et des révolutions sanglantes ; qui, en Allemagne, terre lourde et tardive, les annonce seulement par ses feuilles et ses fleurs. Beaucoup d'hommes qui en craignent les fruits amers voudraient, tout en conservant et en cultivant l'arbre, l'empêcher de produire ses fruits. Aveugles ou hypocrites ! ou changez l'arbre jusque dans sa racine, ou laissez-lui produire ses fruits naturels, la ruine de toute société religieuse, politique et domestique.

Les Chrétiens du douzième et du treizième siècle allaient plus droit au fait. Ayant reconnu cet arbre pestilentiel à ses premiers fruits, l'impiété, la trahison et le meurtre, au lieu de le cultiver ou de l'émonder niaisement, ils décidèrent qu'il fallait l'arracher et le jeter au feu. Et la chose résolue, ils l'exécutèrent ; et, pour l'exécuter, ils en prirent les moyens. La guerre contre les albigeois ou les manichéens n'est que cela. Les chefs de la croisade décidèrent, dès le commencement, que dans toute forteresse qui ne se rendrait pas, mais qu'il faudrait prendre d'assaut, les habitants seraient passés au fil de l'épée ; et le poëte contemporain ajoute que, sans cette mesure terrible, jamais les hérétiques n'auraient été soumis par la force des croisés : c'est-à-dire que, pour extirper l'anarchie révolutionnaire, les croisés prirent justement le moyen et le seul moyen qui pouvait l'extirper.

Encore, dans le conseil où fut prise cette décision importante, le comte Simon de Montfort n'avait que sa voix particulière. Il n'était

pas le chef de la croisade, mais seulement un des chefs. Hurter a tort de supposer qu'il fut élu chef dès le commencement. Tous les auteurs contemporains nous apprennent que l'autorité suprême était entre les mains de l'abbé de Cîteaux, légat apostolique ; et que pour les marches et les campements militaires, ce fut le comte de Toulouse qui y présida jusque après la prise de Carcassonne. Ce n'est qu'après la prise de cette dernière ville que Simon de Montfort est élu pour être le seigneur du pays, et pour y compléter le but de la croisade, l'extirpation de l'anarchie révolutionnaire.

Quant à l'application de la peine prononcée, Simon de Montfort l'adoucissait plutôt qu'il ne l'aggravait. Dans les places emportées d'assaut et sans capitulation, il offrait aux manichéens la vie et la liberté, s'ils renonçaient à leur impiété subversive et rentraient dans le sein de l'Église catholique : il leur adressait, il leur faisait adresser pour cet effet des exhortations convenables. Ceux qui résistaient opiniâtrément subissaient la peine prononcée d'avance. Les autres conservaient leur vie, leur liberté et leurs biens. Telle fut la conduite générale de Simon de Montfort dans les prises des villes et dans toute la guerre : il ne perdait point de vue le but final de toute la croisade, l'extirpation de l'anarchie religieuse et civile.

La conduite de Raymond VI, comte de Toulouse, fut loin d'être aussi nette et aussi loyale. Chef de la croisade devant Béziers et Carcassonne, il parut se lier d'amitié avec Simon de Montfort, lui conseilla de détruire plusieurs forteresses du pays, et promit avec serment d'unir son fils en mariage à la fille de Simon. Mais il n'accomplissait pas les conditions qu'il avait jurées pour être réconcilié à l'Église ; il n'expulsait pas les manichéens de ses États, et ainsi, au lieu de seconder la croisade, il la contrariait. De plus, il élevait de nouveaux péages, contre la défense qui lui en avait été faite sous peine d'excommunication. Devenu légitimement suspect, il fut excommunié conditionnellement, au concile d'Avignon, 1209, s'il prétendait rétablir les péages auxquels il avait renoncé.

Pour se justifier, il fit le voyage de Paris et de Rome, afin de gagner le roi de France et le Pontife romain. Il trouva l'un et l'autre inaccessibles à ses artifices. Tout ce qu'il put obtenir du Pape, ce fut qu'il serait admis à produire sa justification canonique devant l'évêque de Riez et le légat Théodise, touchant le meurtre de Pierre de Castelnau et la suspicion d'hérésie. Ce qui le rendait très-suspect sur le premier point, c'est qu'il entretenait dans sa familiarité le meurtrier du bienheureux Pierre, disant plus d'une fois que c'était son unique ami véritable.

Théodise et l'évêque de Riez convoquèrent à Saint-Gilles une as-

semblée des prélats et des seigneurs. Déjà précédemment, ils avaient mandé au comte de Toulouse qu'il chassât de ses terres les hérétiques et les routiers ou brigands, et qu'il accomplît le reste des choses auxquelles il s'était engagé par plusieurs serments. Il fut également appelé au concile ; mais quand il fut venu, on vit clairement par les effets qu'il n'avait exécuté aucun de ses engagements. On jugea donc qu'il ne devait point être admis pour lors à la purgation canonique ; car il ne paraissait pas vraisemblable qu'il fît scrupule de se parjurer touchant le reproche d'hérésie et la mort de Pierre de Castelnau, après avoir tant de fois violé ses serments sur des matières moins importantes. C'est pourquoi le concile lui enjoignit donc qu'il commençât par chasser les hérétiques et les routiers, et par accomplir ses autres promesses : après quoi les deux légats pourraient exécuter à son égard les ordres du Pape.

Quelque temps après, il y eut une conférence à Narbonne. Il s'y trouva le roi Pierre d'Aragon, le comte de Montfort et le comte de Toulouse. Raymond, évêque d'Uzès, et l'abbé de Cîteaux, tous deux légats du Saint-Siége, y étaient aussi avec le docteur Théodise. L'abbé de Cîteaux proposa en faveur du comte de Toulouse, que, pourvu qu'il chassât les hérétiques de ses terres, on lui laissât tous ses domaines et la troisième partie des droits qu'il avait sur les châteaux des autres hérétiques, ses vassaux, et que le comte disait être au moins cinquante. Pour un prince qui demandait à se purger du soupçon d'hérésie et à se montrer bon catholique, ce n'était point exiger trop. Le comte de Toulouse s'y refusa néanmoins, tant il était peu sincère dans ses protestations. Il fut excommunié par les deux légats, comme on le voit par une lettre du Pape, qui ordonne l'exécution de leur sentence. Elle est adressée à l'archevêque d'Arles et à ses suffragants, et datée du 15me d'avril 1211. Baudouin, frère du comte de Toulouse, s'était déclaré pour la cause catholique. En 1214, il fut trahi par un des siens et livré à son frère, qui le fit pendre. Tel se montra le comte de Toulouse, Raymond VI.

La conduite du roi Pierre d'Aragon dans ces affaires ne fut pas non plus sans tache. En 1209, il refuse l'hommage de Simon de Montfort pour la ville de Carcassonne, qui était de la suzeraineté d'Aragon ; en 1210, il reçoit cet hommage, fait la paix avec Simon, lui donne son propre fils en otage ; en 1211, il promet son fils à la fille de Simon, mais en même temps il donne sa sœur au fils du comte de Toulouse : ce qui le rend suspect ; en 1212, le comte de Toulouse, réduit à l'extrémité par l'armée catholique, et n'ayant plus pour lui que Toulouse et Montauban, se réfugie auprès de Pierre d'Aragon, qui revenait de la glorieuse bataille contre les

Maures, et lui remet son sort entre les mains. Pierre écrivit en sa faveur au pape Innocent III, qui, sur ses remontrances, écrivit de son côté plusieurs lettres : l'une entre autres à ses légats, l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Riez et le docteur Théodise, où il leur ordonne d'assembler un concile des évêques, des seigneurs et des magistrats ; et vous nous écrirez, ajoute-t-il, ce qui y aura été résolu touchant les propositions du roi d'Aragon, afin que, sur votre avis, nous puissions ordonner ce qui sera raisonnable, et pourvoir au gouvernement du pays. Ces lettres, parmi lesquelles une au comte de Montfort, sont du mois de janvier 1213.

Le concile se tint à Lavaur. On y présenta par écrit les demandes du roi d'Aragon en faveur des comtes de Toulouse, de Cominges, de Foix, ainsi que du vicomte de Béarn. La réponse du concile porte en substance :

La cause du comte de Toulouse, et par suite celle de son fils, a été tirée de notre juridiction par la commission que lui-même a fait donner par le Pape à l'évêque de Riez et au docteur Théodise. Nous croyons que vous vous souvenez combien ce comte a reçu de grâces du Pape et du légat, alors abbé de Cîteaux, maintenant archevêque de Narbonne ; et, toutefois, au mépris de ces grâces et de ses propres serments, il a de nouveau combattu l'Église et troublé la paix avec les hérétiques et les routiers, en sorte qu'il s'est rendu indigne de toute grâce.

Quant au comte de Cominges, il a si bien mérité l'excommunication qu'il a encourue, que le comte de Toulouse assure, à ce que l'on dit, que c'est le comte de Cominges qui l'a poussé à la guerre contre l'Église. Toutefois, s'il se met en état de recevoir l'absolution, quand il l'aura une fois reçue, l'Église ne refusera pas de lui rendre justice sur ses plaintes. Le concile fait les mêmes offres à l'égard du comte de Foix et du vicomte de Béarn, après avoir relevé les crimes par lesquels ils se sont attiré l'excommunication.

Le roi d'Aragon voulait persuader au Pape qu'il était le maître du comte de Toulouse et des autres, pour les obliger à faire telle satisfaction que désirerait le Pontife. Pour cet effet il fit dresser, le 27 janvier 1213, plusieurs actes à Toulouse. Par le premier, le comte Raymond et son fils déclarent qu'ils mettent leurs personnes, leurs terres et leurs vassaux en la main du roi d'Aragon, afin qu'il puisse les contraindre à exécuter les ordres du Pape, même malgré eux. Par le second acte, les consuls de Toulouse, au nom de toute la commune et par l'ordre du comte, font au roi la même promesse. Les trois autres sont des promesses semblables de Raymond-Roger, comte de Foix, et Roger, son fils, ainsi que de Gaston, vicomte de

Béarn. Tous ces actes furent envoyés au Pape par Raymond, archevêque de Tarragone, le 31me de mars 1213, de Perpignan, où il était avec plusieurs évêques et plusieurs abbés.

Cependant le roi d'Aragon, ayant reçu la réponse du concile de Lavaur, et voyant qu'elle n'était pas conforme à ses desseins, envoya prier les évêques de persuader au comte de Montfort de faire trêve avec le comte de Toulouse et son parti jusqu'à la Pentecôte, ou du moins jusqu'à Pâques. L'intention du roi était de ralentir l'ardeur des croisés, qui devaient arriver de France et d'ailleurs. Les prélats, qui s'en apercevaient fort bien, rejetèrent la proposition. Voyant alors qu'il n'avançait de rien, le roi d'Aragon se remit à prendre sous sa protection les excommuniés et leurs terres; et, pour donner quelque couleur à sa conduite, il appela au Pape. Mais les prélats ne déférèrent point à cet appel dérisoire; et l'archevêque de Narbonne écrivit au roi d'Aragon pour lui défendre, par son autorité de légat apostolique, de protéger Toulouse, Montauban ou les autres places interdites, le menaçant de le dénoncer excommunié, comme défenseur des hérétiques.

Le roi n'eut aucun égard à cette lettre. De leur côté, les prélats, voyant qu'il les tenait inutilement à Lavaur, les amusant par des lettres, des promesses et des appellations frivoles, résolurent de se séparer et de se retirer. Mais auparavant l'évêque de Riez et le docteur Théodise, commissaires du Pape pour l'affaire du comte de Toulouse, demandèrent conseil à tous les prélats sur l'absolution de ce prince. L'avis du concile de Lavaur fut que les commissaires ne devaient point admettre le comte de Toulouse à la purgation qu'il demandait, attendu qu'il avait souvent violé ses serments faits entre les mains des légats; que, depuis son retour de Rome, il avait fait pis que devant; que, entre autres violences, il avait retenu prisonnier pendant près d'une année l'abbé de Montauban, pris l'abbé de Moissac et chassé l'évêque d'Agen de son siége et de la ville; enfin, qu'il ne pouvait plus être absous de l'excommunication sans un mandement spécial du Pape. Suivant ce conseil, les commissaires envoyèrent au comte de Toulouse leur protestation, que c'était par sa faute qu'ils ne pouvaient passer outre en son affaire. Ils écrivirent en même temps au Pape, pour lui rendre compte de tout ce qu'ils avaient fait depuis le commencement de leur commission.

Les Pères du concile de Lavaur écrivirent également au Pape une grande lettre, où ils relèvent les crimes du comte de Toulouse, et disent entre autres choses : Qu'après avoir cherché inutilement le secours de l'empereur Otton et du roi d'Angleterre, il s'est adressé au roi de Maroc, ennemi commun de la chrétienté. Enfin, ajoutent-

ils, il a eu recours au roi d'Aragon, pour essayer, par son moyen, de circonvenir votre Sainteté. Mais sachez que, si l'on rend à ces tyrans, savoir, au comte de Toulouse et à ses complices, les terres qui ont coûté tant de sang chrétien, le clergé et l'Église sont menacés d'une perte inappréciable.

Cette lettre fut envoyée au Pape par l'évêque de Cominges, l'abbé de Clairac, Guillaume, archidiacre de Paris, le docteur Théodise et un clerc qui avait été longtemps, en cour de Rome, correcteur des lettres du Pape. Ces députés furent aussi chargés des lettres de Michel, archevêque d'Arles, et de dix évêques de Provence; de celles de Guillaume, archevêque de Bordeaux et des évêques de Bazas et de Périgueux; de Bernard, archevêque d'Aix, et de Bertaud, évêque de Béziers. Toutes ces lettres tendaient à représenter au Pape combien l'affaire de la religion était avancée en ces provinces, et combien il était important de ne la point abandonner.

Elles eurent leur effet; et quoique les députés eussent trouvé le Pape prévenu en faveur du roi d'Aragon, ils l'instruisirent si bien de la vérité du fait, qu'il reconnut qu'on l'avait surpris, et qu'il écrivit à ce prince, pour lui enjoindre d'abandonner les Toulousains. Que s'ils désirent, ajoute-t-il, revenir à l'Église, comme le prétendent vos envoyés, nous donnons pouvoir à Foulque, évêque de Toulouse, de les réconcilier, et de faire chasser de la ville, avec confiscation de biens, ceux qui persisteront dans l'erreur. Il révoque ensuite, comme obtenu par surprise, le mandement qu'il avait donné en faveur des comtes de Foix et de Cominges et du vicomte de Béarn, et les renvoie, pour leur absolution, à l'archevêque de Narbonne. Il promet d'envoyer un légat sur les lieux, et, en attendant, ordonne une trêve entre le roi et le comte de Montfort. Enfin il déclare que, si les Toulousains et les quatre seigneurs persistent dans leurs erreurs, il fera prêcher de nouveau la croisade contre eux. La lettre est du 21me de mai. Le roi d'Aragon y eut si peu d'égard, qu'il envoya déclarer la guerre à Simon de Montfort, qui la lui déclara de son côté.

Dès le mois de février de la même année 1213, Louis, fils du roi de France, s'était croisé contre les manichéens, et grand nombre de chevaliers à son exemple. Le roi Philippe, son père, n'en était pas content : toutefois, dans un parlement qu'il tint à Paris au commencement du carême, il régla le voyage de son fils, et marqua le jour du départ à l'octave de Pâques. Mais la guerre qui lui survint avec le roi d'Angleterre et ses alliés l'obligea de retenir son fils et ceux qui s'étaient croisés avec lui. D'ailleurs la croisade pour la terre sainte, que prêchait en France le légat Robert de Courçon, nuisait extrêmement à la croisade contre les manichéens du Languedoc.

Ainsi le comte de Montfort se trouvait presque abandonné, quand les deux frères, Manassès, évêque d'Orléans, et Guillaume, évêque d'Auxerre, vinrent à son secours; car, voyant que la plupart des croisés étaient demeurés chez eux, et que ce retardement avait haussé le courage aux hérétiques, ils prirent la croix, assemblèrent autant de troupes qu'ils purent, et vinrent à Carcassonne. Leur arrivée réjouit extrêmement le comte de Montfort et sa petite troupe; et, le jour de la Saint-Jean, il fit armer chevalier Amauri, son fils aîné, avec grande solennité, par les deux évêques d'Orléans et d'Auxerre.

Jamais guerre plus variable que la guerre que Simon de Montfort faisait depuis cinq ans contre les manichéens du Languedoc. Il était bien le chef militaire de la croisade. Mais les croisés, venus de France, de Lorraine, d'Allemagne, arrivèrent à des époques différentes; mais ces croisés ne devaient que quarante jours de campagne, après quoi ils pouvaient se retirer, ce qui arrivait souvent. Simon se voyait donc bien des fois à la tête de vingt ou trente mille combattants; et puis, tout à coup, à peine pouvait-il en réunir quelques centaines. Deux amis ne lui manquèrent jamais, non plus que son courage : les deux amis étaient sa femme et l'évêque de Carcassonne. Sa femme, Adèle de Montmorency, lui amena plus d'une fois jusqu'à quinze mille hommes; l'évêque de Carcassonne, auparavant l'abbé Gui de Vaux-Cernai, ne déployait pas moins d'activité et de zèle. L'un et l'autre y joignaient une généreuse compassion.

Lorsqu'au milieu des marches pénibles, quelques pèlerins sentaient leurs forces défaillir, l'évêque et la comtesse descendaient de cheval, y faisaient monter les plus fatigués à leur place, et s'avançaient eux-mêmes à pied. La générosité de Simon n'était pas moindre. Les ennemis ayant mis le feu au pont de bois qui joignait les deux rives de la Garonne à son château de Muret, il traversa le fleuve à la nage avec sa cavalerie et éteignit le feu. Mais, arrivé dans la forteresse, il s'aperçut que, le pont n'étant plus assez solide, l'infanterie était obligée de camper sur l'autre rive, et cela au milieu d'une tempête. Aussitôt il s'écrie : Je retourne à l'armée! On a beau lui représenter que le fort de ses troupes est dans le château, qu'il n'y manque que quelques pèlerins à pied, que la rivière est extraordinairement enflée, que les ennemis peuvent revenir sur leurs pas. A Dieu ne plaise! s'écrie-t-il, que je fasse ce que vous me conseillez. Quoi! les pauvres du Christ sont exposés à la mort et au glaive, et moi je resterais dans la forteresse! Que le Seigneur fasse de moi ce qu'il lui plaira; mais certainement j'irai et je resterai avec eux. Et il traversa de nouveau la Garonne, et demeura avec les pèlerins pendant plusieurs jours,

jusqu'à ce qu'on eût réparé le pont et que toute l'armée l'eût passé[1]. C'était en l'année 1212.

Mais où la valeur, la générosité, la foi, la piété héroïque de Simon de Montfort parurent dans tout leur éclat, ce fut l'année suivante 1213. Il avait en son pouvoir, comme otage de la paix, le prince Jacques, fils du roi Pierre d'Aragon. Cependant le roi d'Aragon venait de lui déclarer la guerre. Le Pape avait écrit à ce roi pour le porter à la paix. Des abbés lui portèrent les lettres du Pape, le suppliant d'y avoir égard et de ne plus protéger les hérétiques. Le roi répondit qu'il exécuterait volontiers les ordres du Pape, mais il fit tout le contraire. Il ne retira point de Toulouse les chevaliers qu'il y avait laissés, et y en envoya plus encore ; il fit venir de nouvelles troupes de ses États, et engagea une partie de son domaine pour les solder. Au roi se joignirent les comtes de Toulouse, de Cominges et de Foix : leurs troupes réunies montaient à cent mille hommes. Simon de Montfort, contre qui était dirigée cette armée formidable, ne voyait point arriver les croisés de France, à cause des hostilités avec le roi d'Angleterre, et aussi parce que le roi d'Aragon avait répandu partout le bruit d'une trêve entre les parties belligérantes du Midi. Ce roi faisait plus encore : répudiant sa femme légitime, dont il avait un fils, il demandait une fille du roi Philippe-Auguste.

Pour comble d'infortune, plusieurs compagnons de Simon de Montfort venaient de périr par la perfidie du comte de Toulouse. Assiégés dans le château de Pujol, ils se rendirent la vie sauve, mais furent inhumainement égorgés, à l'exception d'un seul qui s'échappa pour venir apprendre à Simon cette triste nouvelle.

Tel était l'état des choses lorsque, le 10 septembre 1213, le roi d'Aragon vint, avec les comtes de Toulouse, de Cominges et de Foix, et une armée formidable, assiéger la forteresse de Muret, sur la Garonne, à deux lieues au-dessous de Toulouse. La garnison n'était que de trente chevaliers et de quelque infanterie. Un assaut, donné le lendemain, mit les assiégeants en possession du premier faubourg et rejeta la garnison dans le château. Tout à coup l'on voit paraître dans le lointain le comte de Montfort avec sa petite troupe. Aussitôt le roi d'Aragon fait retirer toute l'armée de la ville dans le camp. Il voulait laisser à Montfort la facilité d'entrer dans la forteresse, afin de l'y prendre avec tous les siens, et terminer la guerre d'un seul coup.

Simon était à Fanjaux, distant de huit lieues, quand les ennemis

[1] Pierre de V. C., *Hist. des Albig.*, n. 63.

parurent devant Muret. Aussitôt il résolut d'aller au secours de la place. Sa femme, effrayée d'un songe sinistre, le lui raconta. Mais, répondit Simon, vous parlez aujourd'hui comme une femme. Pensez-vous donc que, comme les Espagnols, je m'attache à des songes et à des augures ? Certes, quand j'aurais songé moi-même que je dois être tué dans la guerre où je cours, je n'irais qu'avec plus d'assurance et de plaisir, pour narguer mieux la folie des Espagnols et des gens de ce pays, qui s'inquiètent des augures et des songes. Aussitôt il se mit en marche pour Saverdun. Des émissaires de la garnison de Muret, venus à sa rencontre, lui apprirent que le roi d'Aragon avait mis le siége devant cette place. La petite troupe de Simon apprit cette nouvelle avec autant de joie que si elle eût été certaine de la victoire. Arrivé à l'abbaye de Bolbonne, Simon entra dans l'église pour faire sa prière et se recommander à celles de la communauté, suivant sa coutume. Un des religieux lui demanda comment, avec si peu de monde, il osait marcher contre une armée si nombreuse. Simon lui montra alors une lettre interceptée, par laquelle le roi d'Aragon disait à une femme du pays de Toulouse, entre autres cajoleries, que c'était pour l'amour d'elle qu'il venait chasser les Français. Or, que Dieu me soit en aide, ajouta Simon, je ne crains point un roi qui, pour une courtisane, vient combattre l'œuvre de Dieu. Le roi d'Aragon était en effet très-passionné pour les femmes; et son propre fils rapporte que, la veille de la bataille, il passa la nuit auprès d'une courtisane, et qu'il était si faible que, pendant la messe du matin, il fut obligé de s'asseoir au moment de l'évangile[1]. Simon, au contraire, était un héros de tout point. Après avoir prié longtemps dans l'église de Bolbonne, il posa son épée sur l'autel, et s'écria : O Jésus ! bon Maître, tout indigne que je suis, vous m'avez choisi pour soutenir votre cause. Je prends aujourd'hui mes armes de dessus votre autel, afin qu'allant combattre pour vous je reçoive de vous-même le droit de combattre.

Il suivit ensuite sa petite troupe à Saverdun. Sept évêques et deux abbés l'accompagnaient, pour conclure la paix, s'il était possible. Simon voulait arriver la même nuit devant Muret; mais ses capitaines déclarèrent que les soldats avaient besoin de repos, et les évêques étaient d'avis qu'il fallait tenter de faire la paix. Ils demandèrent un sauf-conduit au chef des assiégeants. Le mercredi 11 septembre, de bon matin, Simon fit venir son chapelain, se confessa; rédigea son testament, qu'il remit à l'abbé de Bolbonne, afin de l'envoyer au Pape pour le confirmer, dans le cas où il perdrait

[1] *Chron.* de Baud. d'Avesnes, apud Hurter, en note.

la vie. Puis il se rendit avec les évêques à l'église, pour demander à Dieu la victoire. Arrivés à Hauterive, ville située à deux lieues de Saverdun et à égale distance de Muret, les évêques prièrent Simon de s'arrêter pour attendre la réponse aux propositions faites la veille. Le roi d'Aragon leur fit dire que, puisqu'ils arrivaient avec une si puissante armée, ils n'avaient pas besoin de sauf-conduit. C'était sans doute une ironie sur leur petit nombre; car ils n'avaient pas en tout huit cents hommes. Alors Simon s'avança et traversa heureusement un défilé que les ennemis avaient négligé d'occuper. La pluie tombait par torrents. Cependant Simon s'étant arrêté en route pour prier dans une église, le ciel s'éclaircit, ce qui fit présager la victoire à l'armée, qui demanda avec instance le signal du combat. Simon ne jugea point à propos de le donner : il était déjà tard, les soldats étaient fatigués, tandis que ceux de l'ennemi étaient frais et reposés. Il espérait d'ailleurs détacher le roi de ses alliés. Les ennemis ne défendirent pas le passage du pont sur la Garonne, et Simon entra dans Muret, où il n'y avait plus de vivres pour un seul jour. Afin d'utiliser le grand nombre d'ecclésiastiques qui, sous sa protection, s'étaient réfugiés dans la ville, il les fit travailler aux fortifications, ce que ceux-ci firent de bonne grâce. Une nouvelle démarche pour amener la paix ne fut point accueillie du roi. « Pour quatre aventuriers que les évêques traînent à leur suite, répondit Pierre d'Aragon, une entrevue n'est pas nécessaire. » Quant aux Toulousains, ils ajoutèrent : « Demain nous vous donnerons une réponse ! »

Pendant la nuit, le vicomte de Corbeil et quelques chevaliers français, envoyés de Carcassonne par la comtesse de Montfort, entrèrent à Muret. Il s'y trouvait alors en tout, tant chevaliers qu'écuyers, environ huit cents hommes à cheval, avec quelques fantassins sans cuirasse. Le jeudi 12 septembre, à la pointe du jour, Simon entendit la messe dans la chapelle du château, les évêques et les chevaliers dans la ville. Ils s'étaient confessés et communièrent. Là, les évêques excommunièrent tous ensemble le comte de Toulouse et son fils, le comte de Foix et son fils, le comte de Cominges et tous leurs fauteurs, entre lesquels était sans doute le roi d'Aragon; mais les évêques supprimèrent exprès son nom. Cependant on n'avait pas encore renoncé à l'espoir de la paix, et Simon avait consenti à restituer toutes ses conquêtes et à mettre un terme à la guerre. Les évêques résolurent de se rendre nu-pieds auprès du roi, pour le prier de ne point lever son bras contre l'Église. Simon, sans armes, ouvrit lui-même la porte de la ville au religieux chargé d'annoncer l'arrivée des évêques dans le camp. Des gens armés se précipitèrent aussitôt

sur lui, et une grêle de flèches et de pierres tomba sur la maison où se trouvaient les évêques. Simon dit alors à ceux-ci : Vous voyez que vous n'avancez de rien ; au contraire, le trouble augmente : nous avons assez patienté, et même trop ; il est temps que vous nous donniez la permission de combattre. Les évêques la donnèrent par nécessité. Aussitôt tous les chevaliers allèrent revêtir leurs armes. Le comte, en passant devant la chapelle, aperçut l'évêque d'Uzès qui disait la messe et qui en était à l'offrande. Il entre aussitôt se met à genoux devant l'évêque, les mains jointes, et lui dit : Je vous donne et vous offre aujourd'hui et mon âme et mon corps. Puis, après s'être armé promptement, il revint à la chapelle, pour s'offrir une seconde fois avec ses armes. Pendant qu'il se mettait à genoux, une pièce de son armure se rompit ; il n'en fut point troublé, et s'en fit tout simplement apporter une autre. Devant la chapelle, son cheval se cabra, au moment qu'il voulut le monter, et le frappa même à la tête. Les assiégeants, qui le voyaient de leur camp, en poussaient des cris de joie. Le comte, sans s'émouvoir, leur répondit : Vous riez et criez après moi ; mais, par la grâce du Seigneur, j'espère que, vainqueur aujourd'hui même, je crierai après vous jusqu'aux portes de Toulouse. Après quoi, monté sur son cheval, il descendit du château dans la ville, où il trouva ses hommes prêts au combat. Un d'eux lui conseilla de les compter, afin de savoir combien ils étaient. Cela n'est pas nécessaire, répliqua Simon ; nous sommes en assez grand nombre pour, avec l'aide de Dieu, vaincre nos ennemis.

L'auteur contemporain qui rapporte ces héroïques détails ajoute : Or, les nôtres, tant chevaliers que sergents à cheval, n'étaient pas plus de huit cents, tandis qu'on estimait les ennemis environ cent mille. Les nôtres avaient quelques fantassins, mais en petit nombre ; encore le noble comte les fit-il demeurer dans la forteresse [1].

Pendant que le comte et nos chevaliers, continue Pierre de Vaux-Cernai, délibèrent sur le plan de la bataille, voilà qu'arrive l'évêque de Toulouse, la mitre en tête et le bois de la vivifiante croix à la main. Aussitôt les nôtres commencent à descendre de cheval, pour adorer la croix l'un après l'autre. Mais l'évêque de Cominges, homme d'une merveilleuse sainteté, voyant que cette adoration individuelle causerait des retards, prit la croix des mains de l'évêque de Toulouse, monta sur un lieu élevé, et les bénit tous en disant : Allez au nom de Jésus-Christ, et moi je vous suis témoin et caution, au jour du jugement, que quiconque succombera dans cette glorieuse bataille, obtiendra aussitôt la récompense éternelle et la gloire des martyrs,

[1] Pierre de V. C., n. 72.

sans aucune peine du purgatoire, pourvu qu'il se soit confessé avec contrition, ou que du moins il ait le ferme propos de le faire aussitôt après la bataille. Nos combattants se font répéter plusieurs fois cette promesse, et chaque fois les évêques la confirment. Aussitôt les nôtres, purifiés de leurs péchés par la contrition du cœur et la confession de la bouche, et s'étant pardonné tous les griefs qu'ils pouvaient avoir l'un contre l'autre, sortent du château, et, divisés en trois corps, au nom de la Trinité marchent intrépides contre les ennemis. De leur côté, les évêques et les clercs, parmi eux saint Dominique, rentrent dans l'église, et y implorent avec de grands gémissements la protection du Seigneur sur ceux qui s'exposaient avec joie à subir pour l'amour de lui non-seulement les outrages, mais la mort.

Pour éviter les premiers traits de l'ennemi, Simon, avec sa petite troupe, était sorti par le côté opposé à celui du camp. Il avait ainsi l'air de fuir. Mais tout à coup il s'arrête : son avant-garde culbute celle de la cavalerie ennemie. La mêlée devient terrible. Le roi d'Aragon cherchait Montfort : deux chevaliers français cherchent le roi d'Aragon ; mais il avait changé d'armure avec un chevalier espagnol. Les deux Français s'attaquent à celui-ci ; mais bientôt l'un d'eux, trouvant que ses coups n'étaient point assez vigoureux pour être ceux du roi, s'écrie tout haut : Ce n'est pas lui ! C'est vrai, répondit le roi, qui n'était pas loin ; mais le voici. Il paya cher cette parole. Malgré sa bravoure personnelle, il fut tué avec les plus braves des siens qui cherchèrent à le défendre.

Après la mort du roi, les croisés se précipitèrent dans les rangs ennemis, et Simon accourut avec l'arrière-garde contre l'aile gauche des Aragonais. Voulant parer un violent coup d'épée que lui asséna un chevalier, son étrier se brisa, ses éperons s'embarrassèrent dans les harnais, et il faillit tomber à terre. A peine fut-il remis en selle, qu'il reçut un second coup sur la tête ; mais celui qui avait osé l'attaquer fut abattu par un vigoureux coup porté sous le menton ; tout céda désormais devant lui. Les comtes de Toulouse, de Foix et de Cominges, découragés en apprenant la mort du roi, tournèrent bride et se retirèrent en désordre, entraînant avec eux le reste de la cavalerie, poursuivie par les huits cents catholiques. Simon, soldat aussi valeureux que général habile, s'avança lentement et en bon ordre avec l'arrière-garde, afin d'être prêt à porter du secours, si l'ennemi tentait de revenir à la charge.

Pendant la bataille, la garnison de Muret repoussa avec le même courage une attaque faite par l'infanterie toulousaine. L'évêque de Toulouse fit encore offrir la paix à ses diocésains, s'ils voulaient déposer les armes. Ils répondirent fièrement que le roi d'Aragon avait

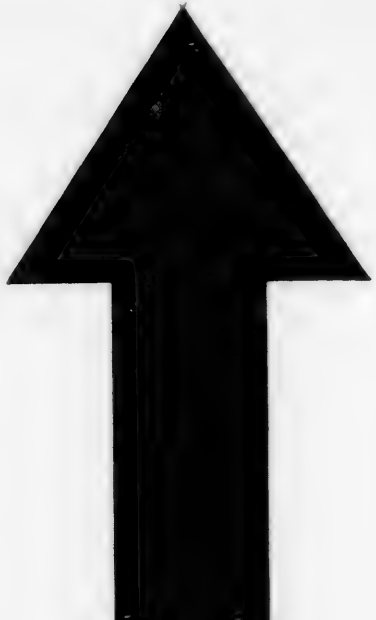

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

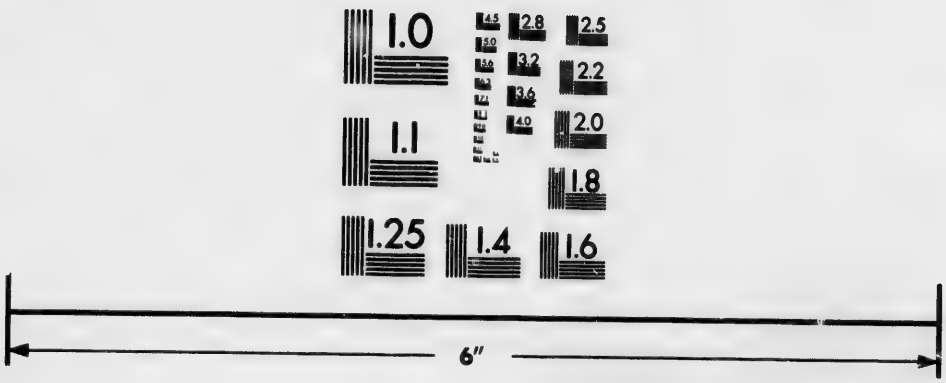

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

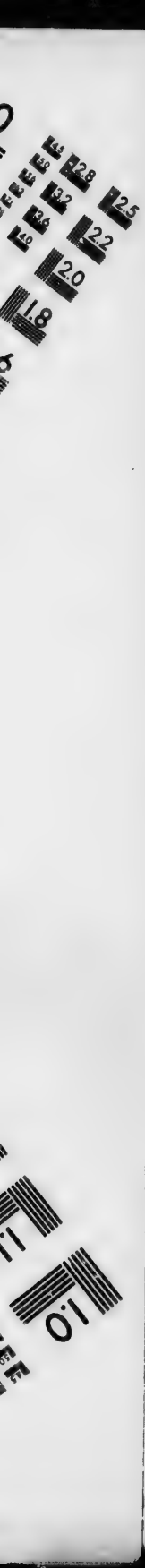
2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

remporté la victoire, que l'évêque cherchait leur ruine ; ils blessèrent même le messager. Mais quand ils virent flotter la bannière de l'armée victorieuse, ils perdirent courage. Ils se précipitèrent en foule dans les bateaux qui se trouvaient sur la Garonne. Un grand nombre d'entre eux périrent dans les flots ; d'autres succombèrent sur le rivage par le fer du vainqueur, et il y eut une multitude de prisonniers. Tant tués que noyés, l'armée ennemie perdit environ vingt mille hommes, tandis que Simon ne perdit qu'un chevalier, avec huit autres soldats.

La victoire ainsi déclarée, Simon se fit conduire à l'endroit du champ de bataille où avait succombé le roi d'Aragon ; car il en ignorait et le moment et la place. Il trouva le cadavre du roi tout nu ; car déjà il avait été dépouillé par les fantassins sortis de Muret. A cette vue, Simon descendit de cheval, et pleura sur le roi, comme un autre David sur un autre Saül. Puis, humblement reconnaissant d'une victoire aussi miraculeuse, il s'en alla du même endroit, nu-pieds, accompagné de l'armée et des évêques, jusqu'à l'église de Muret, pour remercier le Dieu des armées. Il vendit en même temps son cheval de bataille et son armure, et en donna le prix aux pauvres. On admirait en lui un autre Judas Machabée, délivrant le peuple du Seigneur de l'oppression de ses ennemis. Les évêques et les abbés annoncèrent à tous les fidèles l'issue de cette mémorable journée. Jacques, enfant de six ans et unique héritier du roi Pierre, était resté à Carcassonne sous la surveillance de Simon, qui le fit élever comme l'eût fait un père. L'année suivante 1214, sur les ordres du Pape, il le remit au cardinal de Bénévent, qui le remet aux États d'Aragon, où il est proclamé roi [1].

[1] Pierre de Vaux-Cernai, *Hist. des Albig.* Guill. de Puylaurens, *Hist. des Albig.*, *Rer. Franc. Scriptores*, t. 19. *Croisade contre les Albig.* (par un poète contemporain). Paris, imprimerie royale, 1837, in-4°.

§ V.

SECOURS NOUVEAU QUE DIEU ENVOIE A SON ÉGLISE.

Pendant que Simon de Montfort, sous l'étendard de la croix, montrait en sa personne le modèle accompli d'un héros chrétien se dévouant pour la cause du Christ et de l'humanité chrétienne, un héros d'un autre genre, sous le même étendard de la croix, recrutait et formait une milice tout entière, pour défendre la même cause, combattre les mêmes ennemis, mais d'une manière plus spirituelle, plus radicale et plus efficace. C'est ici un grand mystère : le mystère du ciel, de la terre et de l'enfer.

« Le plus grand ennemi de Dieu est l'orgueil. En effet, demande Bossuet, n'est-ce pas l'orgueil qui a soulevé contre lui tout le monde? L'orgueil est premièrement monté dans le ciel où est le trône de Dieu, et lui a débauché ses anges; il a porté jusque dans son sanctuaire le flambeau de rébellion : après, il est descendu dans la terre, et, ayant déjà gagné les intelligences célestes, il s'est servi d'elles pour dompter les hommes. Lucifer, cet esprit superbe, conservant sa première audace, même dans les cachots éternels, ne conçoit que de furieux desseins. Il médite de subjuguer l'homme, à cause que Dieu l'honore et le favorise; mais, sachant qu'il n'y peut réussir tant que les hommes demeureront dans la soumission pour leur créateur, il en fait premièrement des rebelles, afin d'en faire après cela des esclaves. Pour les rendre rebelles il fallait auparavant les rendre orgueilleux. Il leur inspire donc l'arrogance qui le possède : de là l'histoire de nos malheurs; de là cette longue suite de maux qui affligent notre nature opprimée par la violence de ce tyran.

« Enflé de ce bon succès, il se déclare publiquement le rival de Dieu; il abolit son culte par toute la terre; il se fait adorer en sa place par les hommes qu'il a assujettis à sa tyrannie. C'est pourquoi le Fils de Dieu l'appelle « le prince du monde [1], » et l'Apôtre encore plus énergiquement « le dieu de ce siècle [2]. » Voilà de quelle sorte l'orgueil a armé le ciel et la terre, tâchant d'abattre le trône de Dieu. C'est lui qui est le père de l'idolâtrie; car c'est par l'orgueil que les

[1] Joan., 12, 13. — [2] 2. Cor., 4, 4.

hommes, méprisant l'autorité légitime, et devenus amoureux d'eux-mêmes, se sont fait des divinités à leur mode. Ils n'ont point voulu de dieux que ceux qu'ils faisaient; ils n'ont plus adoré que leurs erreurs et leurs fantaisies : dignes, certes, d'avoir des dieux de pierre et de bronze, et de servir aux créatures inanimées, eux qui se lassaient du culte du Dieu vivant, qui les avait formés à sa ressemblance. Ainsi toutes les créatures, agitées de l'esprit d'orgueil qui dominait partout l'univers, faisaient la guerre à leur créateur avec une rage impuissante.

« Comment le Seigneur renversera-t-il cet ennemi ?

« C'est honorer l'orgueil que d'aller contre lui par la force : il faut que l'infirmité même le dompte. Ce n'est pas assez qu'il succombe, s'il n'est contraint de reconnaître son impuissance ; il faut le renverser par ce qu'il dédaigne le plus. Tu t'es élevé, ô Satan, tu t'es élevé contre Dieu de toute ta force : Dieu descendra contre toi, armé seulement de faiblesse, afin de montrer combien il se rit de tes téméraires projets. Tu as voulu être le dieu de l'homme : un homme sera ton Dieu ; tu as amené la mort sur la terre : la mort ruinera tes desseins ; tu as établi ton empire en attachant les hommes à de faux honneurs, à des richesses mal assurées, à des plaisirs pleins d'illusion : les opprobres, la pauvreté, l'extrême misère, la croix, en un mot, détruiront ton empire de fond en comble. O puissance de la croix de Jésus !

« Les vérités de Dieu étaient bannies de la terre, tout était obscurci par les ténèbres de l'idolâtrie. Chose étrange, mais très-véritable ! les peuples les plus polis avaient les religions les plus ridicules ; ils se vantaient de n'ignorer rien, et ils étaient si misérables que d'ignorer Dieu. Ils réussissaient en toutes choses jusqu'au miracle. Sur le fait de la religion, qui est le capital de la vie humaine, ils étaient entièrement insensés. Qui le pourrait croire, que les Égyptiens, les pères de la philosophie ; les Grecs, les maîtres des beaux-arts ; les Romains si graves et si avisés, que leur vertu faisait dominer par toute la terre : qui le croirait, qu'ils eussent adoré les bêtes, les éléments, les créatures inanimées, des dieux parricides et incestueux ; que non-seulement les fièvres et les maladies, mais les vices les plus infâmes et les plus brutales des passions eussent leurs temples dans Rome ! Qui ne serait contraint de dire en ce lieu, que Dieu avait abandonné à l'erreur ces grands, mais superbes esprits, qui ne voulaient pas le reconnaître, et qu'ayant quitté la véritable lumière, le dieu de ce siècle les a aveuglés pour ne pas voir les choses si manifestes !

« Et le monde et les maîtres du monde, le diable les tenait captifs

et tremblants sous de serviles religions, desquelles néanmoins ils étaient jaloux, non moins que de la grandeur de leur république. Qu'y avait-il de plus méchant que leurs dieux? Quoi de plus superstitieux que leurs sacrifices? Quoi de plus impur que leurs profanes mystères? Quoi de plus cruel que leurs jeux, qui faisaient parmi eux une partie du culte divin? jeux sanglants et dignes de bêtes farouches, où ils soûlaient leurs faux dieux de spectacles barbares et de sang humain. Cependant, tant de philosophes, tant de grands esprits, que le bel ordre du monde forçait à reconnaître l'unique Divinité qui gouverne toute la nature, encore qu'ils fussent choqués de tant de désastres, ils n'ont pu persuader aux hommes de les quitter. Avec leurs raisonnements si sublimes, avec leur éloquence toute puissante, ils n'ont pu désabuser les peuples de leurs ridicules cérémonies et de leur religion monstrueuse.

« Mais sitôt que la croix de Jésus a commencé de paraître au monde, sitôt que l'on a prêché la mort et le supplice du Fils de Dieu, les oracles menteurs se sont tus, le règne des idoles a été peu à peu ébranlé, enfin elles ont été renversées : et Jupiter, et Mars, et Neptune, et l'Égyptien Sérapis, et tout ce qu'on adorait sur la terre a été enseveli dans l'oubli. Le monde a ouvert les yeux pour reconnaître le Dieu créateur, et s'est étonné de son ignorance. L'extravagance du christianisme a été plus forte que la plus sublime philosophie. La simplicité de douze pêcheurs sans secours, sans éloquence, sans art, a changé la face de l'univers. Ces pêcheurs ont été plus heureux que ce fameux Athénien [1] à qui la fortune, ce lui semblait, apportait les villes prises dans des rets. Ils ont pris tous les peuples dans leurs filets, pour en faire la conquête de Jésus-Christ, qui ramène tout à Dieu par sa croix [2]. »

L'orgueil suscite contre la croix de Jésus trois sortes d'ennemis principaux : les Juifs, pour qui elle est un scandale; les païens, pour qui elle est une folie; les hérétiques, qui, pour diminuer cette folie et ce scandale, anéantissent le mystère de la croix, en disant, ou que le Christ n'a pas souffert, ou qu'il n'a souffert qu'en apparence, ou qu'il n'est pas vraiment homme, ou qu'il n'est pas vraiment Dieu. De ce nombre sont les manichéens. Un Dieu fait homme, un Dieu pauvre, humilié, souffrant et mourant pour expier le péché de l'homme : c'est ce qui révolte leur orgueil. Ils aimeront mieux inventer un dieu méchant, pour l'accuser et le charger de tous leurs crimes, et se donner à eux-mêmes pleine carrière de faire tout ce qui leur plairait.

[1] Timothée, fils de Conon. — [2] Bossuet, *Sermon sur la vertu de la croix de Jésus-Christ*, t. 14, édit. Lebel.

Quant aux excès publics de ces furieux, il était juste que l'autorité publique les réprimât par la puissance du glaive ; quant à leur ignorance, il était juste, il était nécessaire que l'Église y remédiât par des instructions plus fréquentes et mieux faites. Mais quant à l'orgueil, qui était le principe de leur séduction, il fallait un remède spécial. Jésus, qui est avec son Église tous les jours jusqu'à la consommation des siècles et qui lui a donné l'Esprit-Saint pour être avec elle éternellement, lui suscita ce remède dans un homme qui mit ses richesses dans la pauvreté, ses délices dans les souffrances, et sa gloire dans la bassesse.

C'est là un mystère que beaucoup d'hommes ne comprennent pas, non plus que beaucoup d'historiens. Dans l'Église de Dieu, ils ne voient que des hommes : ils ne voient pas l'Esprit divin qui anime ce grand corps, qui y convertit les esprits et les cœurs, qui y forme des saints ; qui, quand tout paraît humainement désespéré, fait sentir son action divine par des voies inattendues. C'est comme le souffle du printemps, qui, sans bruit et sans effort, ranime la nature entière. Des hommes qui ne se doutent pas de cette vie toujours ancienne et toujours nouvelle de l'Église, s'imaginent que l'hiver, dont ils ressentent le froid, y sera éternel. En conséquence, ils prédiront que l'Église sera tout à fait morte, telle année, tel jour. Ce qui n'est pas nouveau, ni même bien hardi. Dioclétien et Néron ont fait bien plus : ils ont constaté par des épitaphes officielles et publiques, que le christianisme était non-seulement mort, mais enterré. Cependant ce mort, décédé et enterré si officiellement, survit depuis dix-huit siècles à tous ses enterreurs.

Ce mystère de la vie divinement impérissable dans l'Église, le protestant Hurter paraît n'en avoir aucune idée. Dans l'histoire d'ailleurs si remarquable d'Innocent III, il ne dit pas un mot du saint illustre, que Dieu suscitait alors pour renouveler, avec un autre, la face de la terre. Homme de bien, mais seulement homme, Hurter semble ne voir dans l'Église qu'une institution humaine. De là un sentiment de désespoir qui étonne, même dans un ministre protestant. A la vue des efforts impies que font les manichéens anciens et modernes pour détruire toute autorité civile et religieuse, Hurter prévoit avec anxiété l'extinction possible du christianisme. Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté de Dieu et de sa parole ? Que le protestantisme périsse, il est fait pour cela ; mais c'est une preuve de plus qu'il n'est pas cette Église divine qui a vécu et qui vivra tous les siècles.

Voilà ce que nous écrivions au commencement de 1843, Hurter, étant encore protestant. Devenu catholique en 1844, il a maintenant d'autres pensées. Il a éprouvé par lui-même la puissance mystérieuse

de la grâce divine, qui transforme les obstacles en moyens, et se plaît à opérer les plus grandes choses par les instruments les plus faibles, comme on le voit dans ce qui suit.

L'an 1206 de l'ère chrétienne, un jeune homme de la ville d'Assise, âgé de vingt-quatre ans, habitué naguère aux douceurs de l'opulence et aux amusements de la jeunesse, maintenant dénué de tout et couvert d'un manteau de pauvre, traversait les forêts et les montagnes, et chantait en français les louanges du créateur de l'univers. Des voleurs le rencontrent, qui lui demandent : Qui es-tu? Le jeune homme dit sans s'émouvoir : Je suis le héraut du grand roi. Les voleurs lui enlèvent son manteau, le rouent de coups et le jettent dans une fosse pleine de neige, disant : Tiens, vilain paysan, prétendu héraut de Dieu !

Le jeune homme se relève avec le peu de haillons qui lui restent, et se remet à chanter avec plus d'allégresse encore les louanges du Créateur. Il se présente au voisin monastère ; on l'y reçoit comme aide-cuisine, mais on ne lui donne ni de quoi se couvrir, ni même de quoi se nourrir suffisamment. Plus tard, le prieur du monastère, ayant appris ce qu'il en était du jeune homme, alla lui demander pardon pour lui et pour sa communauté. En attendant, un citoyen de la ville d'Eugubio, qui avait connu et aimé le jeune homme dans le monde, lui donna, comme à un pauvre du Christ, quelques chétifs vêtements, avec une tunique ou blouse par-dessus. C'était le vêtement des ermites du pays. Ainsi vêtu, le jeune homme, autrefois le chef et l'ordonnateur des parties de plaisir parmi les jeunes gens de sa ville natale, se mit à servir les pauvres et les lépreux. Précédemment, il avait pour les lépreux une si grande répugnance, que, quand il apercevait une léproserie d'une demi-lieue, il se bouchait les narines. Maintenant il nettoie leur pourriture et lave leurs ulcères avec une grande affection, pour l'amour de Dieu.

Le jeune homme était né dans la ville d'Assise, en Ombrie, l'an 1182. Son père se nommait Bernardon, et sa mère Pica. Bernardon était originaire d'une noble famille de Florence, mais exerçait le négoce, particulièrement avec le pays de France. Il était même en ce dernier pays pour ses affaires, lorsque cet enfant lui naquit. La mère lui fit donner le nom de Jean au baptême. Au retour de son voyage parmi les Français, le père y ajouta le nom de Français ou François, comme on disait alors. Telle fut la naissance de saint François d'Assise.

Son père et sa mère, occupés de leur commerce, négligèrent quelque peu son éducation. Cependant il apprit le français, et assez bien. Il apprit également, auprès d'un pieux ecclésiastique, les éléments de la doctrine chrétienne et des sciences humaines. Mais bientôt il

aida son père dans le commerce et s'adonna tout entier à ce genre d'occupation. Bernardon était un homme dur, intéressé, avare; François était, au contraire, compatissant, très-miséricordieux, et surtout prodigue à l'excès. Tout ce qu'il gagnait, il le dépensait largement : il donnait de grands repas à ses amis; et le soir, au sortir de table, après avoir bien bu et bien mangé, tous, par bandes, parcouraient les rues paisibles d'Assise, chantant des chansons populaires qu'ils entrecoupaient par des jeux et de bruyantes vociférations. François aimait les beaux vêtements et tout ce qui était splendide et rare. Son père lui reprochait ses grandes dépenses, disant qu'on le prendrait plutôt pour le fils d'un prince que pour le fils d'un marchand. Mais on ne le contraignait pas davantage, et, pour de semblables choses, on aurait craint de l'affliger. L'amour le plus tendre inspirait sa mère; et Bernardon se consolait de cette prodigalité, parce qu'il était fort riche, et peut-être aussi par un secret orgueil de voir son fils le plus distingué des jeunes hommes d'Assise et leur patron : car la générosité de son caractère le portait partout où il y avait une gloire à acquérir, un exploit aventureux à tenter; et les habitants d'Assise, dans leur affectueuse admiration, l'avaient surnommé la Fleur de la jeunesse.

Les occasions de dévouement ne manquaient pas alors en Italie. Assise et Pérouse étaient deux villes rivales et ennemies, souvent en querelle et en guerre. La jeunesse de ces deux villes se plaisait surtout à faire des courses armées et à se surprendre réciproquement. C'est dans une de ces sorties que François fut fait prisonnier avec quelques-uns de ces concitoyens. Son courage ne fut point abattu par ce revers, et, dans sa captivité, il conserva la force et la joie de son âme. Un jour que ses compagnons étaient accablés de tristesse, l'un d'eux lui reprocha sa gaieté et son contentement dans la prison. Que pensez-vous de moi? leur dit-il; un jour, vous me verrez honoré de toute la terre. Un des soldats qui étaient avec eux insulta un des jeunes Assisiens; aussitôt tous l'abandonnèrent; François seul continua de lui parler, et exhorta ses amis au pardon. Enfin, après une année, la paix s'étant rétablie, nos prisonniers revinrent à Assise.

Dieu alors, dans sa miséricorde, envoya une maladie à François, qui, sans cela, se serait peut-être laissé emporter à la violence de ses passions. Dans sa convalescence, dès qu'il put marcher appuyé sur un bâton, il sortit dans la campagne pour reprendre un peu de force; mais il ne put trouver aucun plaisir ni aucune consolation dans la beauté et les charmes de la nature. Dès ce jour, il devint petit à ses propres yeux; il sentit du dégoût pour les objets qu'il

aimait le plus ; il méprisa ce qu'il estimait, et sa conduite passée lui parut une folie.

Mais peu à peu des projets de grandeur et de gloire remplirent de nouveau son esprit ; la vie aventureuse des armes avait beaucoup d'attraits pour son âme élevée et énergique. Il apprit qu'un chevalier, pauvre en biens matériels, mais riche en dévouement et en courage, se disposait à aller dans le royaume de Naples pour servir et combattre sous la bannière de Gautier de Brienne. François fit tout ce qu'il put pour aider ce chevalier, et conçut un vif désir de suivre aussi l'expédition. Un songe mystérieux le confirma dans ce projet. Pendant son sommeil, il vit un grand palais rempli d'armes, et aux murs étaient suspendus des boucliers éclatants, ornés d'une croix. François, qui jusqu'alors n'avait vu dans la maison paternelle que d'immenses magasins de draps, fut transporté d'admiration. Il demanda : A qui sont ces armes et ce palais enchanté ? Une voix lui répondit : Tout cela est destiné à toi et à tes soldats.

Le matin, il se leva tout joyeux. N'ayant pas encore l'intelligence de ces avertissements secrets et symboliques, il prit à la lettre sa vision, se disposa sérieusement à partir, et, faisant alors ses adieux à sa famille et à ses amis, il disait tout triomphant : Je suis assuré de devenir un grand prince. Mais obligé de s'arrêter à Spolète à cause d'une maladie, pendant une nuit de demi-sommeil, il entendit une voix qui lui demandait quels étaient son but et son ambition. François exposa franchement ses désirs. Cette voix, qui n'était autre que la voix de celui qui se tient toujours à la porte du cœur et qui frappe, reprit : François, lequel des deux peut te faire plus de bien : le maître ou le serviteur ? — Le maître, répondit-il aussitôt. — Eh bien donc, reprit la voix, pourquoi abandonnes-tu le maître pour le serviteur, le seigneur pour le vassal ? — O mon Dieu ! que voulez-vous que je fasse ? s'écria François. — Retourne dans ta ville ; là, il te sera dit ce que tu dois faire ; car il faut comprendre autrement la vision que tu as eue.

Dès le matin, il prit avec joie le chemin d'Assise, pour y attendre tranquillement les ordres du Seigneur. Ses amis le choisirent de nouveau pour le maître de leur société et l'ordonnateur de leurs réjouissances. Un jour, après un repas somptueux, toute la bande joyeuse parcourait la ville en chantant. François marchait un peu à l'écart, portant le bâton de roi de la fête. Ses compagnons s'aperçurent qu'il ne chantait pas, et que son esprit méditatif était loin du plaisir. Ils lui demandèrent en riant le sujet d'une si profonde rêverie : Pourquoi donc ne fais-tu pas comme nous ? Sans doute tu penses à prendre femme ? — Vous l'avez dit, répondit-il ; je pren-

drai une femme si noble, si riche et si belle, qu'il n'y en aura point de semblable au monde. — L'Esprit de Dieu venait de se répandre en lui par une communication pleine de douceur, mais si intime et si forte, que, comme il l'avoua lui-même à ses biographes, l'eût-on coupé par morceaux, il n'aurait pu remuer de la place. Il s'entretenait dès lors plus fréquemment avec Dieu dans l'oraison ; Jésus-Christ daigna se montrer à lui sur la croix.

L'âme de François fut toute pénétrée d'amour, et sa charité pour les pauvres devint merveilleuse. Il aurait voulu employer à leur soulagement tout ce qu'il avait et sa propre personne ; il se dépouillait pour les revêtir ; il partageait entre eux ses vêtements. Si le père aime ses enfants, saint François était le père, le patriarche des pauvres, suivant l'expression de saint Bonaventure. On eût dit qu'il les avait tous renfermés dans son cœur, ou que son cœur s'était épanché par l'amour dans tous les pauvres. Un jour que, selon sa coutume, pendant l'absence de son père, il faisait préparer sur la table une grande quantité de pains, sa mère lui demanda pourquoi ces provisions ? C'est, répondit-il, pour tous les pauvres qui sont dans mon cœur. Et sa mère le contemplait avec amour.

Mais toutes ces bonnes œuvres ne répondaient pas à l'idée qu'il s'était formée de la perfection. Il aurait voulu se retirer dans un pays lointain pour y pratiquer au grand jour la pauvreté volontaire qu'il avait embrassée dans son cœur. C'est alors qu'il résolut d'aller à Rome visiter ces deux pauvres illustres qui ont vu les empereurs prosternés devant leurs tombeaux. Après avoir fait sa prière dans ce saint lieu, il remarqua que les uns offraient peu et que les autres ne donnaient rien du tout. Il dit : Pourquoi les offrandes au prince des apôtres sont-elles si petites ? et, prenant dans son aumônière une poignée d'argent, il la jeta avec bruit par l'ouverture de l'autel. Au sortir de l'église, il se joignit à une troupe de pauvres et donna son habit au plus nécessiteux, dont il prit les haillons ; il resta tout le jour sur les degrés du portique, demandant l'aumône en français, et faisant ainsi l'apprentissage de cette pauvreté généreuse à laquelle son maître l'appelle.

De retour à Assise, François eut à soutenir ces assauts violents que le démon livre toujours à une âme convertie à Dieu. Les plaisirs de ses jeunes années, cette vie libre et joyeuse de la jeunesse, ses beaux vêtements, son luxe, ses projets de grandeur et d'ambition, tous ces fantômes d'une imagination de vingt ans passaient et repassaient dans son esprit pour y laisser des souvenirs et des regrets ; mais il resta inébranlable à ces séductions intérieures comme à celles du dehors ; il priait avec larmes et mortifiait ses sens avec une

grande attention. Dieu, par des communications intimes, le consolait et le fortifiait.

Un jour, François se promenait en méditant dans la campagne. Il se dirigea vers la vieille église de Saint-Damien, pour y faire sa prière. Prosterné devant le crucifix, il prononça trois fois, avec une grande dévotion, ces belles paroles, que depuis il répéta souvent : « Grand Dieu, plein de gloire, et vous, mon Seigneur Jésus-Christ, je vous prie de m'éclairer et de dissiper les ténèbres de mon esprit; de me donner une foi pure, une espérance ferme et une parfaite charité. Faites, ô mon Dieu, que je vous connaisse si bien, qu'en toutes choses je n'agisse jamais que selon vos lumières et conformément à votre sainte volonté. » Et, les yeux baignés de larmes, il regardait très-amoureusement le crucifix. Alors il entendit par trois fois ces paroles prophétiques : « François, va, répare ma maison que tu vois tomber toute en ruine. » Il ne les comprit pas d'abord, et les prit dans le sens matériel.

En sortant, il trouva Pierre, prêtre de cette église; il lui dit : Je vous en prie, maître, achetez de l'huile avec cet argent, et entretenez cette lampe devant le crucifix. Il partit aussitôt pour vendre à Foligno plusieurs pièces d'étoffes; il vendit même son cheval, et apporta tout le produit aux pieds du pauvre prêtre de Saint-Damien pour la restauration de son église. Il se prosternait à ses pieds, et baisait ses mains avec dévotion. Le prêtre ne pouvait en croire ses yeux sur un changement si subit, et, craignant d'être trompé, refusa l'argent; mais il céda au désir que François lui témoignait de demeurer avec lui.

Bernardon, apprenant cette résolution de son fils, et surtout regrettant au fond de son cœur l'argent que François voulait consacrer à la restauration de l'église, fut transporté d'une grande colère. Avec quelques-uns de ses amis, il vint à Saint-Damien; mais François, nouveau chevalier encore peu aguerri au combat, s'enfuit et se cacha dans une caverne, qui n'était connue que d'un domestique dont il recevait les choses nécessaires à la vie. Là, il priait continuellement avec une grande abondance de larmes, pour obtenir la grâce d'être délivré de ceux qui le persécutaient et d'accomplir ce que Dieu lui avait inspiré. Ayant ainsi passé un mois, il fit réflexion que c'était en Dieu seul qu'il devait mettre son espérance, sans compter sur ses propres forces, et cette pensée le remplit d'un courage intérieur qui releva son âme abattue. Il bannit toute crainte et rentra dans sa ville d'Assise avec intrépidité. Les habitants, le voyant tout changé, et son visage maigri et défait, l'appelèrent fou. On le couvrit de boue, on lui jeta des pierres, on le poursuivit partout avec de grandes huées.

Mais François était sourd et insensible à toutes ces injures; et, dans son cœur, il rendait à Dieu des actions de grâces, de porter ainsi devant les hommes les marques de la folie de la croix.

Cependant Bernardon, averti que son fils est l'objet de la risée publique, vient à lui comme un loup se jette sur une brebis : il ne garde plus aucune mesure, il le frappe rudement en lui faisant de vifs reproches, l'entraîne dans sa maison et le renferme dans un endroit obscur. Il cherche par ses discours et ses menaces à détourner François de sa résolution; mais le généreux prisonnier reste inébranlable, et en devient même plus décidé et plus courageux. Les yeux de son âme étaient sans cesse ouverts sur ces paroles de l'Évangile : Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux leur appartient. Sa pieuse et bonne mère souffrait de tous les mauvais traitements faits à son bien-aimé fils; elle blâmait la dureté de son mari. Aussi, pendant qu'il était absent pour les affaires de son commerce, elle ouvrit la prison à François, et essaya, par ses paroles et ses caresses, de le détourner du projet qu'il avait formé de quitter sa famille et le monde; mais, voyant tous ses efforts inutiles, elle le laissa aller en liberté. François retourna à Saint-Damien, en bénissant Dieu.

Bernardon, à son retour, fit à sa femme de sanglants reproches, et alla trouver son fils. Celui-ci, fortifié intérieurement et rempli d'un courage surhumain, se présenta bravement à son père, lui disant d'une voix assurée : Je compte pour rien vos coups et votre prison; c'est avec bonheur que je souffre pour le nom de Jésus-Christ. Le père, voyant qu'il n'y avait rien à espérer, ne pensa plus qu'à se faire rendre l'argent de l'étoffe et du cheval. L'ayant trouvé sur la petite fenêtre où François l'avait jeté au refus du prêtre, sa colère s'apaisa un peu. Mais son avarice ne fut pas satisfaite; il soupçonna François d'avoir d'autres sommes en réserve, et porta officiellement ses plaintes aux magistrats de la ville. Il voulait d'ailleurs arracher à François une renonciation à tout ce qu'il pouvait espérer de son patrimoine. Cité devant les magistrats par un héraut, François répondit : Grâce à Dieu, je suis entré dans la pleine liberté de ses serviteurs, je n'ai rien à traiter avec les magistrats. Ceux-ci respectèrent sa conversion et sa persévérance. D'ailleurs les juridictions étaient très-distinctes, et ils ne voulurent rien entreprendre sur les droits de l'évêque et de l'Église. Ils dirent au père : Puisqu'il est entré au service de Dieu, il n'est plus sous notre pouvoir. Bernardon s'adressa alors à Nido Secundi, évêque d'Assise, homme discret et sage. Il fit appeler François, qui répondit : J'irai trouver le seigneur évêque, qui est le père et le maître des âmes.

L'évêque le reçut avec une grande bonté, et lui dit : « Votre père est grandement irrité contre vous ; si vous voulez servir Dieu, rendez-lui l'argent que vous avez : peut-être a-t-il été injustement acquis. Dieu ne veut pas que vous employiez au profit de l'Église ce qui peut calmer la fureur de votre père. Mon fils, ayez confiance en Dieu, agissez franchement, ne craignez pas : il sera votre aide, et, pour le bien de son Église, il vous donnera tout ce qui est nécessaire. » Encouragé par ces paroles de l'évêque, et comme enivré de Dieu, François se leva et dit : Seigneur, je lui rendrai tout ce qui est à lui, même mes vêtements. Il entra dans le cabinet, se dépouilla de tous les vêtements qu'il tenait de son père, ne gardant qu'un cilice qu'il avait reçu d'ailleurs ; puis, déposant le tout devant le pontife : Écoutez et comprenez, dit-il; jusqu'à présent j'ai appelé Pierre Bernardon mon père ; désormais, je puis dire hardiment : Notre Père, qui êtes aux cieux, en qui j'ai mis mon trésor et la foi de mon espérance. Tous les assistants furent émus jusqu'aux larmes, et maudissaient dans leur cœur la rapacité impitoyable de Pierre Bernardon. L'évêque, ravi d'admiration, ouvrit ses bras et son cœur à François, et le couvrit de son manteau. Il comprit que ce dépouillement renfermait un grand mystère ; aussi se montra-t-il toujours son protecteur et son ami le plus dévoué. François revêtit l'habit pauvre d'un serviteur de l'évêque. Il était dans sa vingt-quatrième année, lorsqu'en 1206 il renonça ainsi publiquement à toutes les choses de la terre.

Ce fut peu après, que François tomba entre les mains des voleurs, comme nous avons vu, et se mit à servir les lépreux. Déjà dans le monde il s'était exercé à ce genre de dévouement, malgré sa répugnance naturelle. Dieu, pour l'encourager dans ce saint exercice, lui avait dit : « François, si tu veux connaître ma volonté, il faut que tu méprises et que tu haïsses tout ce que tu as aimé et désiré selon la chair. Que ce nouveau sentier ne t'effraye point ; car si les choses qui te plaisaient te doivent devenir amères, celles qui te déplaisaient te deviendront douces et agréables. » Dans ses premières méditations sur la vie véritablement chrétienne, l'Esprit de Dieu lui faisait comprendre que cette vie de l'âme, sous l'idée d'un trafic, commence par le mépris du monde, et sous l'idée d'une milice, par la victoire sur soi-même. François mit en pratique ces divines leçons, et la première victoire qu'il remporta sur lui-même fut de surmonter par la charité le dégoût profond que lui inspiraient les lépreux. Dieu l'en récompensa d'une façon tout à fait admirable. Comme il passait à cheval dans la plaine d'Assise, il aperçut un lépreux qui venait à lui. D'abord il en fut saisi d'horreur ; mais, se

faisant violence, il descendit de cheval et alla donner l'aumône au pauvre malade, en lui baisant la main. Un instant après, il parcourut des yeux la plaine toute découverte : il ne vit plus personne. Alors il bénit Dieu dans son cœur ; car il savait que souvent notre Sauveur Jésus-Christ avait pris la forme d'un lépreux pour apparaître à ses saints sur la terre ; et un peu avant sa mort il déclara que, dès ce jour, ce qui lui avait paru le plus amer en servant les lépreux s'était changé en douceur et pour l'âme et pour le corps.

Lorsque les frères mineurs furent établis, le bienheureux patriarche voulait que ceux de ses enfants qui n'avaient point d'études ni de talents pour la prédication s'employassent à servir leurs frères et allassent dans les hôpitaux rendre aux lépreux les plus vils offices, avec autant d'humilité que d'amour. Lui-même leur donnait l'exemple, et devant eux faisait les lits et pansait les plaies. Quand on demandait à entrer dans son ordre, il ne manquait pas d'avertir qu'il faudrait soigner les lépreux, et il faisait subir une épreuve. Il renvoyait les postulants qui ne pouvaient se résoudre à faire de telles fonctions ; et ceux qui s'y soumettaient volontiers, il les embrassait avec tendresse, disant : O mon frère, aimons et soignons les lépreux : ce sont les frères chrétiens par excellence.

La voix du Crucifié retentissait toujours aux oreilles de François. Il voulut obéir à l'ordre de restaurer l'église de Saint-Damien. Fortifié par la pratique humble et persévérante de la charité chrétienne dans l'hôpital des lépreux de Gubbio, il revint à Assise et mit la main à l'œuvre, sans tourner la tête en arrière, sans rappeler à son souvenir les tristes scènes de la persécution paternelle. Il s'en alla dans sa patrie, comme autrefois les prophètes entraient dans les villes de Juda ; il s'en allait publiant dans les rues les grandeurs de Dieu, les misères de l'Église, et disant avec simplicité : « Qui me donnera une pierre aura une récompense ; qui m'en donnera deux en aura deux ; qui m'en donnera trois en aura trois. » Plusieurs, le croyant fou, le méprisèrent et se moquèrent de lui ; d'autres étaient émus jusqu'aux larmes, le voyant si subitement passé de la vanité du siècle à l'ivresse de l'amour divin. François méprisait la dérision et travaillait assidûment à la restauration matérielle de l'Église, avant de travailler à sa restauration spirituelle, bien autrement importante.

On vit alors ce jeune homme, d'une nature fine et délicate, porter les pierres et les autres matériaux de la maçonnerie, et servir comme un manœuvre. Il répara encore une vieille église de Saint-Pierre, située hors d'Assise, et la petite chapelle de la Portioncule, où les anges, dit-on, avaient chanté sa naissance. Il faisait toutes ces choses, d'abord pour satisfaire sa dévotion à la très-sainte Mère de Dieu

et au prince des apôtres, pour se mortifier et occuper saintement ses bras; mais aussi il entrevoyait que ces églises pauvres et obscures deviendraient un jour le berceau d'une grande famille et des sanctuaires vénérés, et il mettait à cette œuvre l'amour et la douce joie de l'oiseau qui prépare à ses petits un nid dans la solitude. « Aidez-moi, disait-il en français aux ouvriers de Saint-Damien. Un jour, dans ce lieu, il y aura un monastère de pauvres dames d'une très-sainte vie, qui glorifieront le Père céleste dans toute la sainte Église. »

Le prêtre de Saint-Damien eut compassion du pieux ouvrier et lui préparait son repas à la fin de ses journées de pénible labeur. François accepta cette charité pendant quelques jours; mais bientôt il se fit à lui-même cette réflexion : Partout où tu iras, trouveras-tu un prêtre qui ait pour toi autant de bonté? Ce n'est pas là la pauvre vie que tu as voulu choisir; mais il te faut aller de porte en porte, avec un plat pour mettre tout ce qui te sera élargi par la charité. C'est ainsi que tu dois vivre pour l'amour de celui qui est né pauvre, qui a vécu pauvrement, que l'on a attaché nu sur la croix et qui après sa mort a été mis dans un tombeau étranger. Le lendemain il alla mendier sa nourriture et s'assit dans la rue pour manger. Devant ce mélange dégoûtant, son cœur et sa main se retirèrent; mais le père des pauvres se réconforta intérieurement, et, se reprochant ce reste de délicatesse, il mangea avec plaisir. Il dit au bon prêtre de Saint-Damien : Ne prenez plus soin de ma nourriture, j'ai trouvé un excellent économe et un très-habile cuisinier, qui sait fort bien assaisonner les viandes.

Cependant Pierre Bernardon était fort irrité de voir son fils devenu mendiant dans cette ville d'Assise où il aurait pu vivre riche et honoré; aussi, lorsqu'il le rencontrait, le maudissait-il en l'accablant d'injures. Le cœur de François était grandement affligé de la haine de sa famille. Il alla trouver un homme très-pauvre et très-abject qui mendiait aussi, et il lui dit : Tu es mon père; viens avec moi, nous partagerons nos aumônes. Lorsque tu verras mon père Bernardon me maudire, je te dirai : Bénissez-moi, père, et tu me béniras. Cela fut ainsi. Il disait tout joyeux à Bernardon : Croyez-vous que Dieu puisse me donner un autre père, de qui je reçoive des bénédictions pour vos malédictions? François passa ainsi dans la pauvreté, l'humiliation et les durs travaux du corps, les années 1206 et 1207.

Enfin l'année suivante, assistant à la messe des apôtres dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, ces paroles de l'Évangile frappèrent son esprit d'une façon toute spéciale : « Ne portez ni or, ni argent,

ni aucune monnaie dans votre bourse, ni sac, ni deux vêtements, ni souliers, ni bâton. » Ce fut pour lui comme une apparition de la riche et belle pauvreté évangélique. « Voilà ce que je cherche, s'écria-t-il, voilà ce que je souhaite de tout mon cœur ; » et aussitôt il jeta sa bourse et son bâton, quitta ses souliers, prit une tunique grossière et rude, de couleur gris cendré, et une corde pour ceinture, et il alla prêcher la pénitence à ses concitoyens.

Dès ce jour, 1208, l'ordre des frères mineurs était fondé. Cette innombrable famille franciscaine, qui a renouvelé la face de l'Église et du monde, est née de l'union intime de François avec la pauvreté. Dieu a béni ce saint mariage ; il leur a dit : Allez, croissez et multipliez. Et cette parole féconde a reçu un merveilleux accomplissement.

Un homme riche et honoré dans Assise, nommé Bernard de Quintavalle, voulut éprouver si le détachement de François pour tous les biens du monde venait de la sainteté ou de la petitesse d'esprit. Il le pria de recevoir l'hospitalité dans sa maison ; et, suivant l'usage du temps, ils couchèrent dans la même chambre. Bernard, feignant de dormir, observait attentivement François, qui, à genoux, les bras étendus en croix et répandant des larmes brûlantes d'amour, disait sans cesse ces paroles : Mon Dieu et mon tout ! — C'est là véritablement un homme de Dieu, dit Bernard en son propre cœur ! et il se reprocha sa paresse à pratiquer la vertu et son amour pour les richesses périssables.

Quelques jours après, la grâce ayant merveilleusement agi dans son âme, il dit à François : Si un esclave avait reçu de son maître un trésor, et qu'il n'en eût pas besoin, que devrait-il faire ? — Il devrait le rendre au maître, répondit François. — Ainsi donc, reprit Bernard, je rendrai au Seigneur les biens de la terre qu'il m'a élargis. — Ce que vous demandez est sérieux, dit François ; il faut consulter Dieu. Allons à l'église, entendons la sainte messe, et, après la prière, l'Esprit-Saint nous indiquera la route qu'il faut suivre. Or, Pierre de Catane, autre habitant d'Assise, vint le même jour demander à François le privilége de sa pauvreté ; ils allèrent tous trois à l'église.

Il y avait alors dans le peuple une manière fort en usage de consulter la volonté divine : en l'honneur des trois personnes de la sainte Trinité, on ouvrait trois fois de suite le livre des saints Évangiles sur l'autel, et le premier verset qui tombait sous les yeux devenait comme un oracle. Dieu se plaisait souvent à bénir cette simple et naïve confiance [1]. A la première ouverture du livre, François lut : Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et don-

[1] S. Thomas, *Secunda secundæ quæst.* 95, art. 8.

nez-le aux pauvres ; à la seconde : Ne portez rien en voyage ; à la troisième : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive. — Voilà, dit François à ses compagnons, voilà la règle que nous devons suivre ; voilà le conseil de Dieu : allez et exécutez ce que vous venez d'entendre. Ils allèrent ; ils vendirent leur bien et en distribuèrent le prix aux pauvres.

François, avec ses deux fils, vint habiter une petite cabane déserte, dans la plaine de Rivo-Torto, ainsi nommée à cause du ruisseau sinueux qui y coule. Pierre de Catane devint dans la suite premier vicaire général du saint fondateur ; après une vie pleine de vertus et de travaux, il mourut. Les miracles qui s'opéraient sur son tombeau troublaient la retraite des religieux. François dit alors à son bien-aimé fils : Frère Pierre, vous m'obéissiez toujours ponctuellement pendant votre vie ; j'entends maintenant que vous m'obéissiez de même. Ceux qui viennent à votre tombeau nous incommodent fort ; ils sont cause que notre pauvreté est blessée et que le silence n'est point gardé ; je vous commande, par la sainte obéissance, de cesser de faire des miracles. Ainsi, dans la famille de François, on était obéissant jusque après la mort.

Bernard de Quintavalle fut chargé de plusieurs missions importantes ; c'est lui qui établit les frères mineurs dans la savante Bologne. C'était une chose difficile, d'élever la pauvreté et la folie de la croix contre l'orgueilleuse sagesse des savants et des docteurs. Il fut reçu par les insultes et les moqueries du peuple ; des enfants tiraient son capuce et sa robe, et lui jetaient de la boue et des pierres ; d'autres hommes, plus fiers et tout aussi déraisonnables, laissaient tomber sur lui ce ris méprisant, plus cruel cent fois que les injures ; et Bernard restait calme cependant, et son visage conservait la placidité de la patience parfaite. Un célèbre docteur de l'université, voyant tant de vertu, tant de confiance, se dit en lui-même : Il est impossible que cet homme ne soit pas un saint ; et, s'approchant de Bernard, il lui demanda qui il était et ce qu'il était venu chercher à Bologne. Pour toute réponse, Bernard lui présenta la règle de saint François. Le docteur la lut ; et, frappé de tant de perfection, il dit à ses amis qui l'entouraient : Vraiment, c'est la plus parfaite constitution qu'on ait jamais vue ; de tels hommes sont des saints : maudits soient ceux qui les maudissent ! Et il dit à Bernard : Si vous voulez une maison où vous puissiez servir Dieu, je vous la donnerai de tout mon cœur. Bernard accepta ; mais après quelques jours, se voyant prévenu du respect général, il retourna auprès de saint François, et il lui dit : Père, tout est prêt dans la cité de Bologne, envoyez-y des frères. Saint François eut une grande joie et remercia Dieu qui lui

propageait ainsi les pauvres disciples de la croix, et il envoya des frères à Bologne et dans toute la Lombardie.

Sept jours après que François eut reçu ses deux premiers disciples, Égidius ou Gilles, autre habitant d'Assise, conçut le dessein d'imiter ses amis ; mais il ignorait le lieu de leur retraite. En sortant de la ville, après avoir entendu la messe dans l'église de Saint-Georges, et trouvant trois chemins ouverts devant lui, il adressa à Dieu cette prière : Seigneur, Père saint, je vous conjure par votre miséricorde, si je dois persévérer dans cette sainte vocation, de conduire mes pas pour me faire arriver où demeurent vos serviteurs. Et il prit instinctivement un des trois chemins. Bientôt il aperçut François en oraison dans le bois ; il alla se jeter à ses pieds, lui demandant la grâce d'être reçu en sa compagnie. François connut intérieurement la foi et la pureté d'Égidius, et il lui dit : Mon frère, vous demandez que Dieu vous agrée pour être son serviteur et son chevalier ; ce n'est pas là une petite grâce : c'est comme si l'empereur venait à Assise, et qu'il voulût y choisir un favori ; chacun dirait dans son cœur : Plaise à Dieu que ce soit moi ! Voilà de quelle manière Dieu vous a choisi. Puis il le présenta à Pierre et à Bernard, en disant : Voici un bon frère que Dieu nous a envoyé. Après un pauvre repas et une conférence spirituelle, François partit avec son nouveau disciple pour aller chercher à Assise de quoi le vêtir. En chemin ils rencontrèrent une femme qui leur demanda l'aumône. François se tourna du côté d'Égidius avec un visage angélique, et lui dit : Mon frère, donnons à cette pauvre femme, pour l'amour de Dieu, le manteau que vous portez. Égidius le donna aussitôt, et vit cette aumône s'élever jusqu'au ciel [1].

Dès lors la vie du bienheureux frère Gilles ou Égidius, au témoignage de saint Bonaventure, qui l'avait vu et connu, fut plus angélique qu'humaine. Saint François l'aimait cordialement pour sa grande perfection en toutes vertus, et sa promptitude à bien faire, et parce qu'il se mirait souvent en lui. Rappelant ses anciens souvenirs de chevalerie, il disait aux autres disciples : C'est un de mes chevaliers de la Table ronde. A l'amour de la pauvreté, Égidius joignait le don de la contemplation la plus parfaite. Envoyé à Rome, tout seul, il y vivait du travail de ses mains. Il se louait pour la journée ou pour tel ouvrage, se réservant toujours des heures pour la prière. Le cardinal-évêque de Tusculum, qui l'affectionnait beaucoup, et qui désirait jouir de ses entretiens familiers, le pria de demeurer chez lui et de recevoir de lui les choses nécessaires. Comme le bienheureux

[1] *Hist. de S. François d'Assise*, par Chavin. *Acta SS.*, 4 *octobr.*

frère refusa de recevoir gratuitement quoi que ce fût, le cardinal le pria de venir du moins manger à sa table ce qu'il gagnerait par son travail : ce qui fut accepté. Un jour, comme il pleuvait si fort, que le frère ne put aller à son travail ordinaire, le cardinal lui dit tout joyeux : Il faudra bien, frère Égidius, que vous viviez aujourd'hui de nos aumônes. Égidius alla trouver le cuisinier du cardinal, et lui dit : Pourquoi votre cuisine est-elle si malpropre ? — C'est, répondit l'autre, que je n'ai personne pour la nettoyer. — Égidius la nettoya pour deux pains, qu'il alla manger à la table du cardinal, lequel fut bien surpris et contrarié de se voir trompé dans son espérance et son désir.

Une autre fois le pape Grégoire IX, étant à Pérouse, fit venir dans sa chambre le bon frère, pour s'entretenir avec lui familièrement. Égidius, lui ayant baisé les pieds, lui demanda : Comment vous portez-vous, mon Père ? — Bien, mon frère, répondit le Pape. — Vous avez un grand fardeau à porter, ajouta Égidius. — C'est vrai, dit le Pape, aussi je vous prie de m'aider à ce qu'il soit moins lourd. — Pour moi, dit Égidius, je me soumets volontiers au joug du Seigneur. — Vous dites vrai, mon frère, répliqua le Pape, mais votre joug est plein de douceur, et votre fardeau est léger. — A ces mots, le bon frère se lève, s'écarte quelque peu ; et, ravi en extase, demeure immobile, depuis le soir jusqu'à la troisième partie de la nuit. Son âme était si prompte à s'abîmer en Dieu, que le nom seul de paradis suffisait pour le transporter hors de lui-même. Les enfants mêmes le savaient, et couraient après lui en criant : *Paradis, paradis*, pour le faire tomber en extase. Dans leurs entretiens avec lui, ses frères évitaient ces sortes de mots, pour lui épargner des ravissements et n'être point privés de sa conversation.

Un jour que le bienheureux Égidius s'entretenait avec saint Bonaventure, il lui dit : Mon père, Dieu nous a fait une grande miséricorde, et nous a comblés de grâces ; mais nous qui ne sommes que des ignorants, comment pouvons-nous correspondre à son infinie bonté, et parvenir au salut ? — Si Dieu, répondit le saint docteur, n'accordait à un homme d'autre talent que la grâce de l'aimer, cela seul suffirait. — Quoi ! reprit le bon frère, un ignorant peut aimer Dieu aussi bien qu'un savant ? — Il y a plus, répliqua Bonaventure, une bonne femme peut aimer Dieu bien plus qu'un maître en théologie. — A ces mots, le frère Égidius, transporté de joie, va dans le jardin ; puis, se tenant à la porte qui était sur le grand chemin et du côté de la ville de Rome, il se met à crier : Venez, hommes simples et sans lettres ; venez, bonnes femmes ; aimez le Seigneur votre Dieu, et vous pourrez être plus grands que le frère Bonaventure. — Après

quoi il tomba dans une extase qui dura trois heures [1]. Tel était le troisième disciple de François.

Après leur avoir donné quelques instructions, le saint fondateur envoya Pierre et Bernard prêcher dans la Romagne, et alla lui-même dans la Marche d'Ancône avec le frère Égidius. Ils louaient Dieu partout, faisaient considérer sa bonté, et exhortaient à l'aimer et à le servir ; ils se réjouissaient quand il leur manquait quelque chose, ayant tout donné pour la pauvreté évangélique. Quelques-uns les recevaient humainement et exerçaient envers eux la charité ; mais la plupart regardaient avec grand étonnement leur habit extraordinaire et l'austérité singulière de leur vie. En quelques villes on se moquait d'eux, en d'autres on les chargeait d'injures et de coups, les appelant vagabonds, fainéants et canailles. Les jeunes insolents leur jetaient de la boue et des pierres, et les traînaient dans les rues par leur capuce. Ils souffraient tout avec une extrême patience, sachant combien ces mépris leur étaient utiles devant Dieu.

Quand ils furent revenus à Rivo-Torto, il leur arriva sept nouveaux compagnons. Le plus remarquable fut le prêtre Silvestre. Il avait vendu des pierres à François pour l'église de Saint-Damien, et s'en était fait payer la valeur ; lorsqu'il vit l'or que Bernard de Quintavalle distribuait aux pauvres, il s'approcha et dit : François, vous ne m'avez pas bien payé les pierres que je vous ai vendues. Le serviteur de Dieu prit de l'argent dans le sac et lui en donna à pleines mains, disant : Seigneur prêtre, en avez-vous assez pour le payement complet ? Silvestre répondit : J'ai ce qu'il me faut, et il s'en alla content. Après peu de jours, revenant par son souvenir sur les paroles et le désintéressement de François, il disait en lui-même : N'est-il pas bien misérable que moi, vieillard, je recherche avec ardeur les biens temporels, tandis que, pour l'amour de Dieu, ce jeune homme les méprise ! Et la nuit suivante il vit dans le sommeil une croix d'or sortant de la bouche de François et touchant au ciel, et ses bras s'étendaient jusqu'aux extrémités de la terre. Il reconnut que François était un véritable ami de Dieu, et lui demanda la grâce d'être au nombre de ses disciples. Dès lors, il passa sa vie dans l'exercice de la contemplation, parlant avec Dieu comme un ami parle à son ami.

Cependant François puisait dans la prière et la pénitence le courage de l'apôtre et la sagesse du législateur. Dans ses communications intimes avec Dieu, il disait : Il n'y a rien sur la terre, ô mon

[1] *Vita B. Ægidii. Acta SS.*, 23 *april.*

Dieu ! que je ne sois prêt à abandonner de bon cœur ; rien de si pénible et de si rude que je ne veuille endurer avec joie ; rien que je n'entreprenne, suivant les forces de mon corps et de mon âme, pour la gloire de mon Seigneur Jésus-Christ ; et je veux, autant qu'il me sera possible, exciter et porter tous les autres à aimer Dieu de tout leur cœur et par-dessus toutes choses.

Un jour, après une longue prière, il rassembla ses frères et leur dit : « Prenez courage, réjouissez-vous dans le Seigneur. Que votre petit nombre ne vous attriste point, que ma simplicité et la vôtre ne vous alarment pas ; car Dieu m'a montré clairement que, par sa bénédiction, il répandra dans toutes les parties du monde cette famille dont il est le Père. Je voudrais passer sous silence ce que j'ai vu ; mais l'honneur m'oblige à vous en faire part. J'ai vu une grande multitude venant à nous, pour prendre le même habit et mener la même vie ; j'ai vu tous les chemins remplis d'hommes qui marchaient de notre côté et se hâtaient fort. Les Français viennent, les Espagnols se précipitent, les Anglais et les Allemands courent, toutes les nations s'ébranlent, et voilà que le bruit de ceux qui vont et qui viennent pour exécuter les ordres de la sainte obéissance retentit encore dans mes oreilles.

« Considérons, mes frères, quelle est notre vocation : ce n'est pas seulement pour notre salut que Dieu nous a appelés par sa miséricorde ; c'est encore pour le salut de beaucoup d'autres ; c'est afin que nous allions exhorter tout le monde, plus par l'exemple que par la parole, à faire pénitence et à garder les divins préceptes. Nous paraissons méprisables et insensés ; mais ne craignez point, prenez courage, et ayez cette confiance que notre Sauveur, qui a vaincu le monde, parlera en vous d'une manière efficace. Gardons-nous bien, après avoir tout quitté, de perdre le royaume des cieux pour un léger intérêt. Si nous trouvions de l'argent, n'en faisons pas plus d'estime que de la poussière de la route. Ne jugeons point et ne méprisons point les riches qui vivent dans la mollesse et portent des ornements de vanité : Dieu est leur maître comme le nôtre ; il peut les appeler et les justifier. Allez donc annoncer la pénitence pour la rémission des péchés et la paix ; vous trouverez des hommes fidèles, doux et pleins de charité, qui recevront avec joie vous et vos paroles ; d'autres, infidèles, orgueilleux et impies, qui vous blâmeront et se déclareront contre vous. Mettez-vous bien dans l'esprit de supporter tout avec une humble patience ; ne craignez pas : dans peu de temps, beaucoup de sages et de nobles viendront se joindre à vous pour prêcher aux rois, aux princes et aux peuples. Soyez donc patients dans la tribulation, fervents dans la prière, courageux

dans le travail ; et le royaume de Dieu, qui est éternel, sera votre récompense [1]. »

Après ces vives et prophétiques paroles, il fit le partage de leur route en forme de croix vers les quatre parties du monde ; il embrassa et bénit chacun de ses frères par cette nouvelle formule d'obédience : Jetez le fardeau de vos misères dans le sein du Seigneur, et il vous nourrira. Ils partaient, nouveaux chevaliers de Jésus-Christ, allant au midi et au nord chercher des tournois spirituels, pour y vaincre les âmes en champ clos avec les armes invincibles de la chasteté, de l'espérance et de l'amour. Lorsque ces dévoués missionnaires de la paix arrivaient dans un bourg ou dans une ville, ils prêchaient avec candeur ce que le Saint-Esprit leur inspirait. A ceux qui leur demandaient : Qui êtes-vous ? ils répondaient : Nous sommes des pénitents venus d'Assise. Ils partageaient leurs aumônes avec les pauvres ; partout où ils trouvaient une église, ils s'y prosternaient, en disant cette prière que François leur avait enseignée : Nous vous adorons, ô Seigneur Jésus-Christ, ici et dans toutes vos églises qui sont par toute la terre, et nous vous bénissons d'avoir racheté le monde par votre sainte croix.

François, revenu à Rivo-Torto, désirait ardemment avoir tous ses enfants rassemblés autour de lui, afin d'affermir son institution par des règlements particuliers. Il pria le Seigneur, qui rassemblait autrefois le peuple d'Israël dispersé parmi les nations, de réunir sa petite famille, et l'Esprit de Dieu inspira à chacun l'idée du retour.

Comme les apôtres revenus auprès de leur Maître, tous faisaient le récit humble et sincère de ce qui leur était arrivé ; ce qu'ils disaient surtout avec un incroyable plaisir, c'étaient les insultes et les mauvais traitements qu'ils avaient soufferts dans la mission [2]. Ils recommençaient alors leur vie de prière et de pénitence. François leur dit un jour : Je vois, mes frères, que le Seigneur, par sa bonté, veut étendre notre association. Allons donc à notre mère, la sainte Église romaine, faisons connaître au souverain Pontife ce que Dieu a daigné commencer par notre ministère, afin que nous poursuivions nos travaux selon sa volonté et sous ses ordres [3].

Alors il écrivit pour eux et pour lui une forme de vie d'un style simple, mettant l'Évangile pour fondement, et y ajoutant quelque peu de préceptes, qui paraissaient nécessaires pour rendre leur vie uniforme [4]. C'était comme une grande charte de la pauvreté ; car, outre les trois vœux ordinaires, il y avait une renonciation expresse à toute possession, et l'engagement de vivre d'aumônes.

[1] *Vita S. Franc. à tribus sociis*, c. 3. — [2] Wadding. — [3] *Vita à tribus sociis*, c. 4. — [4] *Vita S. Franc. à S. Bonaventurâ*, c. 3.

Tous prirent le chemin de Rome, sous la conduite de Bernard de Quintavalle, qu'ils avaient choisi pour le guide et le maître du voyage. Ils s'en allaient joyeux et confiants, charmant la longueur de la route par la prière et de pieux entretiens. Passant à Rieti, François vit un chevalier nommé Angelo Tancrède : il ne le connaissait point. Cependant il l'aborde et lui dit : Angelo, il y a assez longtemps que vous portez le baudrier, l'épée et les éperons ; il faut maintenant que vous ayez pour baudrier une grosse corde, pour épée la croix de Jésus-Christ, pour éperons la poussière et la boue ; je vous ferai chevalier de Jésus-Christ. Angelo le suivit. Ainsi fut complété ce nombre mystérieux de douze disciples, qui établit une nouvelle conformité entre notre Sauveur Jésus-Christ et François, son parfait imitateur.

Innocent III occupait le Siége de Saint-Pierre, lorsque les enfants de François et de la pauvreté arrivèrent à Rome. Ils furent reçus par leur vieil ami, l'évêque d'Assise, qui s'y trouvait alors. Il eut une grande peine, croyant que ces hommes évangéliques voulaient quitter son diocèse, nourri par leurs prédications et édifié par leurs exemples ; mais lorsqu'il apprit le sujet véritable de leur voyage, il les recommanda au cardinal Jean de Saint-Paul, évêque de Sabine, qui les aida de sa puissante influence. Innocent III se promenait un jour au palais de Latran, sur une terrasse, lorsqu'il vit un homme chétif et pauvre qui vint l'entretenir de l'établissement d'une nouvelle institution religieuse, fondée sur la pauvreté. Il le rebuta. Mais, pendant la nuit, il vit en songe croître à ses pieds une palme, qui devint un très-bel arbre. Il admira, mais ne comprit pas le sens de cette vision : une lumière divine lui apprit que la palme représentait le pauvre qu'il avait rebuté la veille. Il fit chercher le pauvre, et on lui amena François. Il le reçut au milieu des cardinaux, écouta l'exposition de ses projets, et s'estima heureux de pouvoir donner à l'Église de vrais pauvres, plus dépouillés et plus soumis que les faux pauvres de Lyon et que les prétendus bons hommes des manichéens, dont l'orgueil et la révolte troublaient le monde. Cependant quelques cardinaux, trouvant cette pauvreté excessive et au-dessus des forces humaines, firent au Pape quelques objections. L'évêque de Sabine se leva et dit : Si nous refusons la demande de ce pauvre, sous prétexte que sa règle est nouvelle et trop difficile, prenons garde de rejeter l'Évangile même, puisque la règle qu'il veut faire approuver est conforme à ce que l'Évangile enseigne ; car, de dire que la perfection évangélique contienne quelque chose de déraisonnable et d'impossible, c'est blasphémer contre Jésus-Christ, auteur de l'Évangile. Innocent fut frappé de cette raison, et dit à François : Mon fils,

priez Jésus-Christ qu'il nous fasse connaître sa volonté, afin que nous puissions favoriser vos pieux désirs [1].

Le serviteur de Dieu alla se mettre en prière; il revint bientôt et dit : « Saint Père, il y avait une fille très-belle, mais pauvre, qui demeurait dans un désert. Un roi la vit, et fut si charmé de sa beauté, qu'il la prit pour épouse. Il demeura quelques années avec elle, et en eut des enfants qui avaient tous les traits de leur père et la beauté de leur mère; puis il revint à sa cour. La mère éleva ses enfants avec grand soin, et dans la suite elle leur dit : Mes enfants, vous êtes nés d'un grand roi; allez le trouver, et il vous donnera tout ce qui vous convient. Et les enfants vinrent auprès du roi. Il leur dit, en voyant leur beauté : De qui êtes-vous fils? Et ils répondirent : Nous sommes les enfants de cette pauvre femme qui habite au désert. Et le roi, les embrassant avec une grande joie : Ne craignez rien, vous êtes mes fils. Si des étrangers se nourrissent de ma table, combien aurai-je plus soin de mes enfants! Ce roi, très-saint Père, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette fille si rebelle, c'est la pauvreté qui, étant rejetée et méprisée partout, se trouvait dans ce monde comme dans un désert. Le Roi des rois, descendant du ciel et venant sur la terre, eut pour elle tant d'amour, qu'il l'épousa dans la crèche. Il en eut plusieurs enfants dans le désert de ce monde : les apôtres, les anachorètes, les cénobites, et quantité d'autres qui ont embrassé volontairement la pauvreté. Cette bonne mère les a envoyés au Roi du ciel, son père, avec la marque de sa royale pauvreté, aussi bien que de son humilité et de son obéissance. Ce grand roi les a reçus avec bonté, promettant de les nourrir, et leur disant : Moi qui fais lever mon soleil sur les justes et sur les pécheurs, moi qui élargis à toute créature ce qui lui est nécessaire, combien plus volontiers soignerai-je mes enfants! Si le Roi du ciel promet à ceux qui l'imitent de les faire régner éternellement, avec combien plus d'assurance doit-on croire qu'il leur donnera ce qu'il donne toujours et avec tant de libéralité aux bons et aux méchants [2]! »

Véritablement, c'est cet homme qui soutiendra l'Église de Jésus-Christ par ses œuvres et par sa doctrine! s'écria le pape Innocent; et il raconta que la nuit précédente il avait vu, pendant son sommeil, un pauvre soutenir l'église de Latran prête à s'écrouler. François s'agenouilla; promit au Pape une obéissance dévouée; reçut la bénédiction apostolique, avec l'approbation verbale de son institution et l'autorisation de prêcher; et, après avoir visité avec ses disciples le tombeau des saints apôtres, ils reprirent tous ensemble le chemin

[1] S. Bonavent., c. 3. — [2] *Vita à trib. soc.*

d'Assise, passant par la vallée de Spolète pour y évangéliser la paix.

Bientôt, par un acte solennel, l'abbé des bénédictins du Monte-Soubazio, pressé par l'évêque d'Assise, donna à François et à sa congrégation l'église de Sainte-Marie-des-Anges ou de la Portioncule. François entrevit dès lors les glorieuses destinées de cette humble chapelle, et il s'écria : « C'est ici un lieu saint qui devrait être habité par des anges plutôt que par des hommes ; il sera pour nous un monument éternel de la bonté de Dieu. » Et chaque année, en signe de reconnaissance, il envoyait au Monte-Soubazio un petit panier de muges, espèce de petits poissons qui se trouvent en abondance dans la rivière qui coule auprès de Sainte-Marie-des-Anges [1].

Le nombre des disciples de la pauvreté croissait admirablement. Parmi les nouveaux venus se remarquait le frère Léon. Il fut le confesseur, l'ami intime de François : ils ne se quittaient pas, voyageaient ensemble, pleuraient ensemble ; ils ont toujours vécu appuyés l'un sur l'autre. François appelait très-amoureusement Léon la petite brebis de Dieu.

Un jour, allant de Pérouse à Sainte-Marie-des-Anges par un froid très-rigoureux, François dit à Léon : Fasse Dieu que les frères mineurs donnent à toute la terre un grand exemple de sainteté ; néanmoins, fais bien attention que ce n'est pas là la joie parfaite. — Un peu plus loin, il dit : O Léon ! quand les frères rendraient la vue aux aveugles, chasseraient les démons, feraient parler les muets, et ressusciteraient les morts de quatre jours, ce n'est point là la joie parfaite. — Et un peu plus loin : O frère Léon ! si les frères mineurs savaient toutes les langues et toutes les sciences, s'ils avaient le don de prophétie et celui du discernement des cœurs, ce ne serait point là la joie parfaite. — Et un peu plus loin : O Léon ! petite brebis de Dieu, si les frères mineurs parlaient la langue des anges, s'ils connaissaient le cours des astres, la vertu des plantes, les secrets de la terre et la nature des oiseaux, des poissons, des hommes, de tous les animaux, des arbres, des pierres, de l'eau, ce n'est point là la joie parfaite. — Et un peu plus loin : O frère Léon ! quand les frères mineurs convertiraient par leurs prédications tous les peuples infidèles à la foi chrétienne, ce n'est point là la joie parfaite. — Et il continua de parler ainsi l'espace de plusieurs milles.

Enfin Léon, étonné, lui demanda : O père, je te prie, au nom de Dieu, dis-moi donc où est la joie parfaite. François répondit : Quand nous arriverons à Sainte-Marie-des-Anges, bien mouillés, bien crottés, transis de froid, mourant de faim, et que nous frapperons à la

[1] Wadding. Chalippe.

porte, le portier nous dira : Qui êtes-vous ? — Nous répondrons : Nous sommes deux de vos frères. — Vous mentez, dira-t-il ; vous êtes deux fainéants, deux vagabonds, qui courez le monde et enlevez les aumônes aux véritables pauvres. Et il nous laissera à la porte pendant la nuit, à la neige et au froid. Si nous souffrons ce traitement avec patience, sans trouble et sans murmure, si même nous pensons humblement et charitablement que le portier nous connaît bien pour ce que nous sommes, et que c'est par la permission de Dieu qu'il parle ainsi contre nous, crois que c'est là une joie parfaite. Si nous continuons de frapper à la porte, et que le portier vienne nous donner de grands soufflets, et nous dire : Partirez-vous d'ici, faquins ! allez à l'hôpital, il n'y a rien à manger ici pour vous ; si nous endurons patiemment ces choses, et que nous lui pardonnions de tout notre cœur et avec charité, crois que c'est là une joie parfaite. Si enfin, dans cette extrémité, la faim, le froid, la nuit nous contraignent de faire instance avec des larmes et des cris pour entrer dans le couvent, et que le portier, irrité, sorte avec un gros bâton noueux, nous prenne par le capuce, nous jette dans la neige et nous donne tant de coups qu'il nous couvre de plaies ; si nous supportons toutes ces choses avec joie, dans la pensée que nous devons participer aux souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ô Léon ! crois bien que c'est là la parfaite allégresse ; car, outre tous les dons du Saint-Esprit que Jésus-Christ a accordés et accordera à ses serviteurs, le plus considérable est de se vaincre soi-même et de souffrir pour l'amour de Dieu.

Pendant l'année 1211 François fonda plusieurs couvents, dont les plus considérables furent ceux de Cortone, de Pise et de Bologne. Après avoir parcouru la Toscane, il revint à Assise au commencement du carême de l'an 1212, étant dès lors en telle vénération que, quand il entrait dans la ville, on sonnait les cloches, le clergé et le peuple venaient le recevoir avec des cantiques de joie et des rameaux. Les uns touchaient ses habits, les autres baisaient la trace de ses pas : on s'estimait heureux de pouvoir lui baiser les pieds ou les mains. Son compagnon, étonné qu'il souffrît ces honneurs, lui en demanda la raison. Le saint homme répondit : Sachez, mon frère, que je renvoie à Dieu tous ces respects, sans m'en rien attribuer, comme une image renvoie tout l'honneur qu'on lui rend à son original ; et les autres y gagnent, en honorant Dieu dans la plus vile de ses créatures. Il prêcha dans Assise pendant ce carême et fit plusieurs conversions : la plus remarquable est celle de sainte Claire [1].

[1] Wadding, n. 26.

Elle était de la ville même, d'une famille noble. Son père était chevalier, tous ses parents engagés dans la profession des armes, et sa maison riche, selon le pays. Sa mère, Hortulane, était fort pieuse et adonnée aux bonnes œuvres; elle fit même le pèlerinage de la terre sainte. Étant près d'accoucher de cette fille, elle priait Dieu avec instance de la délivrer heureusement. Elle entendit une voix qui lui dit : Ne crains point, tu mettras au monde une lumière qui l'éclairera. C'est pourquoi elle nomma sa fille Claire. Dès son enfance, elle fut charitable envers les pauvres et appliquée à la prière; en sorte que, n'ayant point d'autres marques pour compter les *Pater* qu'elle disait, elle se servait d'un monceau de petites pierres. Elle portait un cilice sous ses habits précieux, et refusa un mariage avantageux, résolue de consacrer à Dieu sa virginité.

Ayant ouï parler de saint François, qui ramenait au monde la perfection oubliée depuis longtemps, elle désira l'entretenir; et lui, de son côté, sur la réputation de Claire, souhaitait de la voir et de la gagner à Dieu. Ils se rendirent plusieurs visites, mais avec les précautions nécessaires pour éviter l'éclat. François lui persuada de se consacrer à Dieu, et elle se mit entièrement sous sa conduite. Elle exécuta son dessein le dimanche des Rameaux, 18me de mars 1212. Le matin, elle alla à l'église avec les autres dames, magnifiquement parée; mais pendant que les autres s'empressaient à recevoir les rameaux, Claire demeura à sa place par modestie, et l'évêque, descendant de l'autel, vint lui donner la palme, comme un présage de la victoire qu'elle allait remporter sur le monde. La nuit suivante, elle prépara sa fuite suivant l'ordre du saint homme, se faisant accompagner comme la bienséance le demandait. Elle sortit secrètement de la maison et de la ville, et se rendit à Sainte-Marie-des-Anges, autrement la Portioncule, où les frères, qui chantaient matines, la reçurent avec les cierges allumés. Là, devant l'autel de la reine des vierges, François lui coupa les cheveux, et la revêtit de l'habit de pénitence. Tout ce qu'elle avait apporté de précieux fut distribué aux pauvres. François la conduisit aussitôt dans un monastère de religieuses de Saint-Benoît, à Saint-Paul d'Assise. Claire était dans sa dix-huitième année.

Ses parents, ayant appris sa retraite, entrèrent en furie, et accoururent en troupe à Saint-Paul. Ils employèrent la violence et la douceur pour ramener Claire, lui représentant que cette bassesse déshonorait sa famille et n'avait point d'exemple dans le pays. Mais Claire, prenant le tapis de l'autel, découvrit sa tête rasée et protesta qu'on ne l'arracherait point du service de Jésus-Christ. Elle souffrit cette persécution pendant plusieurs jours; et enfin, par sa fermeté,

elle obligea ses parents à se tenir en repos. Peu de jours après son entrée à Saint-Paul, elle se rendit à Saint-Ange, du même ordre de Saint-Benoît; mais, n'y ayant pas l'esprit tranquille, elle vint se fixer à Saint-Damien, par l'ordre de saint François.

Elle était encore à Saint-Ange quand elle attira sa sœur Agnès, plus jeune qu'elle. Comme toutes deux s'aimaient tendrement, leur séparation leur était plus sensible. Claire pria donc Dieu ardemment d'inspirer à sa sœur la même résolution qu'à elle ; et sa prière fut si promptement exaucée, qu'Agnès la suivit au bout de seize jours. Mais cette retraite excita de nouveau l'indignation de leurs parents. Dès le lendemain, ils accoururent, au nombre de douze, au monastère de Saint-Ange. Ils feignirent d'abord de venir avec un esprit de paix; mais, étant entrés, ils se tournèrent vers Agnès, car ils n'espéraient plus rien de Claire, et lui dirent : Qu'êtes-vous venue faire ici? Revenez promptement à la maison avec nous. Elle répondit qu'elle ne voulait point quitter sa sœur. Un chevalier se jeta sur elle en furie, la frappant à coups de poing et de pied, et la tira par les cheveux, tandis que les autres l'enlevaient sur leurs bras. Elle appela sa sœur au secours. Et comme ces hommes la traînaient en descendant la montagne, déchirant ses habits et semant le chemin de ses cheveux, Claire se mit en prière, et Agnès se trouva si pesante, qu'ils ne purent la lever de terre, même avec le secours de ceux qui accoururent des champs et des vignes. Enfin Claire vint sur le lieu et pria ses parents de se retirer, ce qu'ils firent à regret. Agnès se releva avec joie, se consacra à Dieu, et saint François lui coupa les cheveux de sa main.

Sainte Claire passa ensuite à Saint-Damien, la première église que saint François avait réparée, et qui l'y établit supérieure de ce monastère naissant. La sainte eut la consolation de voir sa mère, Hortulane, et plusieurs autres dames de sa famille, venir avec elle embrasser les austérités de la pénitence. Sa communauté fut bientôt composée de seize personnes, dont trois étaient de l'illustre maison des Ubaldini de Florence. Des princesses mêmes trouvèrent plus de gloire dans la pauvreté de Claire que dans la possession des biens, des plaisirs et des honneurs du monde. En peu d'années, le nouvel ordre prit des accroissements considérables : il eut des monastères à Pérouse, à Arezzo, à Padoue, à Rome, à Venise, à Mantoue, à Bologne, à Spolète, à Milan, à Sienne, à Pise et dans les principales villes d'Allemagne. Agnès, fille du roi de Bohême, en fonda un dans la ville de Prague, et s'y fit elle-même religieuse. La bienheureuse Isabelle de France, sœur de saint Louis, se consacra de même à Dieu, sous la règle de Sainte-Claire, au monas-

tère qu'elle fit bâtir dans le bois de Longchamp, près de Paris.

Sainte Claire et ses filles pratiquèrent des austérités qui jusqu'alors avaient été presque entièrement inconnues parmi les personnes de leur sexe. Elles allaient nu-pieds, couchaient sur la terre, gardaient une abstinence perpétuelle, et ne rompaient jamais le silence, sinon quand la nécessité ou la charité les y obligeait. Non contente de faire quatre carêmes et de pratiquer les mortifications générales, Claire portait toujours un cilice fait de crin ; elle jeûnait toutes les veilles de fêtes ; elle ne vivait que de pain et d'eau depuis le mercredi des Cendres jusqu'à Pâques, et depuis le 11 novembre jusqu'à Noël. Encore, durant tout ce temps-là, ne prenait-elle aucune nourriture les lundis, les mercredis et les vendredis. Quelquefois elle couvrait de branches la terre sur laquelle elle couchait, et n'avait qu'un tronc d'arbre pour oreiller. Elle se donnait encore de rudes disciplines. Tant d'austérités affaiblirent notablement sa santé ; en sorte que saint François et l'évêque d'Assise l'obligèrent de coucher sur un mauvais lit, et de ne passer aucun jour sans prendre au moins un peu de nourriture. Malgré cet amour extraordinaire pour la pénitence, on ne remarquait en elle rien de sombre ni de triste ; elle avait, au contraire, un visage gai et serein, qui annonçait combien elle trouvait de douceur dans toutes ses mortifications.

Saint François avait voulu que son ordre fût principalement fondé sur la pauvreté ; il ordonna que l'on y vécût de ce que l'on recevrait chaque jour de la charité des fidèles, sans permettre que l'on y possédât aucun revenu fixe. Sainte Claire se fit toujours gloire d'être animée de son esprit. Une fortune considérable lui étant échue par la mort de son père, elle distribua tous ses biens aux pauvres, et ne retint quoi que ce fût pour son monastère. Lorsque le pape Grégoire IX voulut apporter quelque mitigation à l'article de la règle qui avait la pauvreté pour objet, et qu'il proposa de doter le monastère de Saint-Damien, elle le conjura de la manière la plus vive et la plus touchante de ne rien changer à ce qui s'était pratiqué jusqu'alors ; et ce qu'elle sollicitait lui fut accordé. Les autres corps religieux demandant à Innocent IV qu'il leur permît de posséder des biens, elle présenta une requête à ce Pontife pour le prier de maintenir son ordre dans le privilége singulier de la pauvreté évangélique. Innocent le fit, en 1251, par une bulle qu'il écrivit de sa propre main, et qu'il arrosa de ses larmes.

L'humilité de sainte Claire ne le cédait en rien à son amour pour la pauvreté. Quoique supérieure, elle ne s'arrogeait aucun privilége. Toute son ambition était d'être la servante des servantes de ses sœurs. Elle lavait les pieds des sœurs converses quand elles revenaient de

la quête; elle servait à table et se chargeait du soin des malades les plus dégoûtants. Lorsque, dans ses prières, elle demandait à Dieu leur guérison, qu'elle obtint plusieurs fois, elle les envoyait aux autres sœurs, afin qu'on ne lui attribuât point le miracle. Son obéissance la rendait toujours prête à faire ce que lui ordonnait saint François. Elle semblait être entièrement dépouillée de sa propre volonté, et disait souvent à son bienheureux père : Disposez de moi comme il vous plaira; je suis à vous depuis que j'ai fait à Dieu le sacrifice de ma volonté; je ne peux plus être à moi [1].

Telles étaient les deux branches de la famille spirituelle de saint François. Nous verrons, en 1221, s'y joindre une troisième branche, sous le nom de tiers ordre.

Après l'établissement des deux premiers, François éprouva d'indicibles douleurs et dans l'âme et dans le corps. Il hésitait entre la vie contemplative et la vie active. La plupart de ses disciples et lui-même étaient des hommes grossiers, sans lettres, ne connaissant pas la sainte Écriture et les secrètes profondeurs de la théologie; ils ne pouvaient opposer à l'orgueil que la folie de la croix. Dieu mit ce doute dans l'âme de son serviteur, dit saint Bonaventure, afin que sa vocation apostolique lui fût révélée du ciel, et aussi pour le rendre encore plus humble, en l'abandonnant à la seule faiblesse humaine. François assembla ses frères, et leur dit : « Mes frères, que me conseillez-vous ? Lequel des deux jugez-vous le meilleur, que je vaque à l'oraison ou que j'aille prêcher ? Je suis un homme simple, qui ne sais pas bien parler; j'ai reçu le don de la prière plus que celui de la parole. D'ailleurs on gagne beaucoup en priant, c'est la source des grâces, et, en prêchant, on ne fait que distribuer aux autres ce que Dieu a communiqué. La prière purifie notre cœur et nos affections, nous unit au seul vrai et souverain bien avec une grande vigueur de vertu. La prédication rend poudreux les pieds de l'homme spirituel; c'est un emploi qui distrait et dissipe, et mène au relâchement de la discipline. Enfin, dans l'oraison, nous parlons à Dieu, nous l'écoutons et nous conversons avec les anges comme si nous menions une vie angélique. Dans la prédication, il faut avoir beaucoup de condescendance pour les hommes, et, vivant parmi eux, voir et entendre, parler et penser en quelque sorte comme eux, d'une manière tout humaine. Mais il y a une chose qui paraît l'emporter sur tout cela devant Dieu : c'est que le Fils unique, qui est dans le sein du Père, et la souveraine sagesse, est descendu du ciel pour sauver les âmes, pour instruire les hommes par son exemple et par sa parole, pour les

[1] *Vie de sainte Claire.. Acta S.*, 12 *augusti*.

racheter de son sang et pour leur faire de ce sang un bain et un breuvage. Tout ce qu'il avait, il l'a donné libéralement et sans réserve pour notre salut. Or, étant obligé de faire toutes choses selon le modèle qui nous est montré en sa personne, comme sur une haute montagne, il paraît plus conforme à la volonté de Dieu que j'interrompe mon repos pour aller travailler au dehors [1]. »

Pour sortir de cette fâcheuse incertitude, il envoya deux de ses religieux, Philippe et Masseo, au frère Silvestre, prêtre, qui était alors sur la montagne d'Assise, continuellement occupé à la prière, pour lui demander de consulter Dieu sur ce doute. Il donna la même commission à Claire, lui recommandant aussi d'y employer ses filles, et en particulier celle qui paraissait la plus pure et la plus simple. Quand les deux religieux revinrent, François les reçut avec beaucoup de respect et de tendresse; il leur lava les pieds, les embrassa et leur fit donner à manger. Puis il les mena dans le bois, où il se mit à genoux, la tête nue et baissée, les mains croisées sur la poitrine, et il dit : Apprenez-moi ce que mon Seigneur Jésus-Christ me commande de faire. Masseo répondit : « Mon très-cher frère et mon père, Silvestre et Claire ont reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ précisément la même réponse : Allez et prêchez. Ce n'est pas seulement pour votre salut que Dieu vous a appelé; c'est aussi pour le salut des hommes; et il mettra ses paroles dans votre bouche. » — Aussitôt François se lève; et, comme les antiques prophètes d'Israël, saisi de l'Esprit de Dieu et embrasé d'amour, il marche en s'écriant : Allons au nom du Seigneur!

La première prédication de François, après qu'il eut été revêtu de cette nouvelle force apostolique, fut à Bevagna. Un miracle vint confirmer sa parole; il guérit une jeune fille aveugle, et il convertit un grand nombre de pécheurs, dont plusieurs se joignirent à lui et devinrent des apôtres de la pénitence et de la paix. Tant d'âmes gagnées à la vie chrétienne en un seul lieu lui firent naître le désir d'aller prêcher la foi dans l'Orient et d'y mourir pour Jésus-Christ. Mais, ne voulant rien faire sans la permission du souverain Pontife, il partit pour Rome, prêchant et faisant des miracles partout où il passait. François expose à Innocent III le merveilleux accroissement de son ordre, la sainte vie de ses frères et son généreux projet de régénérer le vieux monde d'Occident et d'aller prêcher l'Évangile chez les peuples encore assis à l'ombre de la mort : et, à ces paroles, la grande âme d'Innocent tressaille de bonheur.

François prêcha à Rome avec beaucoup de succès; il y acquit

[1] S. Bonavent., c. 12.

deux excellents disciples, le Romain Zacharie et l'Anglais Guillaume. Revenu à Sainte-Marie-des-Anges, il donna ses dernières instructions, et, laissant Pierre de Catane pour supérieur, il partit pour le Levant, accompagné d'un seul frère. A Ascoli, il prêcha et gagna trente disciples, tant clercs que laïques. Il s'embarqua dans un navire qui faisait voile pour la Syrie ; poussé en Esclavonie par des vents contraires, il attendit quelques jours, dans l'espérance de trouver un autre vaisseau ; mais aucun ne se présenta. Il fut reçu comme pauvre par des matelots qui allaient à Ancône. A peine débarqué, il continua de répandre la parole de Dieu comme une précieuse semence, et elle produisit une ample moisson. Un très-célèbre poëte de cette époque, un troubadour lauréat de Frédéric II, que sa supériorité avait fait nommer le Roi des vers, entra un jour dans l'église d'un monastère du bourg de San-Severino, où le serviteur de Dieu prêchait sur le mystère de la croix. Dieu ouvrit les yeux du poëte ; il vit deux épées lumineuses croisées à travers la poitrine de François, et il connut que c'était là le saint homme dont on publiait de si grandes choses. Transpercé lui-même par le glaive de la parole divine, il renonça à toutes les vanités du monde et embrassa l'institut des mineurs. François, la voyant passer si parfaitement des agitations du siècle à la paix de Jésus-Christ, le nomma frère Pacifique. Ce fut un homme d'une grande sainteté, et il fut le premier ministre provincial de France.

C'est à la même époque que l'archevêque de Milan, Henri Satalas, établit les frères mineurs dans sa ville, où ils s'étaient acquis une grande estime par leurs vertus et par leurs prédications, et que les Ubaldini de Florence donnèrent à François un très-antique couvent, autrefois bâti pour les religieux de saint Basile, au milieu d'un bois, à quelques lieues de la ville. François vint y mettre quelques-uns de ses frères, visita ses établissements de la Toscane en évangélisant ce pays, et revint à Sainte-Marie-des-Anges. C'était à la fin d'octobre. Le repos qu'il prit après tant de fatigues fut de s'appliquer à l'instruction de ses disciples et à la prière, surtout à l'oraison mentale.

« Un religieux, disait François à ses frères, doit désirer principalement avoir l'esprit d'oraison. Je crois que, sans cela, on ne saurait obtenir de Dieu des grâces particulières, ni faire de grands progrès dans son service. Lorsqu'on se sent triste et troublé, il faut aussitôt recourir à l'oraison, et se tenir là, devant le Père céleste, jusqu'à ce qu'il rende la joie du salut ; car la tristesse et le trouble rouillent l'âme, si on ne la purifie pas par les larmes. O mes frères ! ayez intérieurement et extérieurement la sainte joie que Dieu donne. Quand son serviteur s'applique à l'avoir et à la conserver, cette joie spirituelle,

qui vient de la pureté du cœur, de la ferveur de l'oraison et des autres pratiques de vertu, les démons ne peuvent lui faire aucun mal, et ils disent : On ne saurait nuire à ce serviteur de Dieu, nous n'trouvons aucune entrée chez lui, il a toujours de la joie, en tribulation comme en prospérité. Mais ils sont bien contents quand ils peuvent la lui ôter ou la diminuer au moins ; car s'ils parviennent à mettre en lui un peu du leur, ils feront bientôt d'un cheveu une pou-, en y ajoutant toujours quelque chose, à moins qu'on ne s'efforce de détruire leur ouvrage par la vertu de la prière et du repentir. C'est au démon et à ses membres d'être dans la tristesse ; mais pour nous, il faut toujours nous réjouir dans le Seigneur. »

Un autre jour, assis au milieu de ses frères et les entretenant de la prière vocale, il paraphrasa l'oraison dominicale de la manière qui suit :

« Notre Père très-heureux et très-saint, notre Créateur, notre Rédempteur et notre Consolateur, qui êtes aux cieux : dans les anges, dans les saints ; qui les illuminez, afin qu'ils vous connaissent, et qui les embrasez de votre amour : car, Seigneur, vous êtes la lumière et l'amour qui habitez en eux et qui les remplissez de béatitude ; vous êtes le bien souverain et éternel de qui viennent tous les biens, et sans vous il n'y en a aucun. Que votre nom soit sanctifié : pour cela faites-vous connaître à nous par des lumières vives ; que nous puissions découvrir quelle est l'étendue de vos bienfaits, la durée de vos promesses, la sublimité de votre Majesté et la profondeur de vos jugements. Que votre règne arrive : afin que vous régniez en nous par votre grâce, et que vous nous fassiez parvenir à votre royaume, où vous êtes vu clairement et parfaitement aimé, où l'on est heureux en votre compagnie, et où l'on jouit de vous éternellement. Que votre volonté se fasse sur la terre comme dans le ciel : afin que nous vous aimions de tout notre cœur, ne nous occupant que de vous ; de toute notre âme, vous désirant toujours ; de tout notre esprit, rapportant à vous toutes nos vues, et cherchant votre gloire en toutes choses ; de toutes nos forces, employant à votre service, pour votre amour, tout ce qu'il y a de puissance dans nos corps et dans nos âmes, sans en faire aucun autre usage : que nous aimions notre prochain comme nous-mêmes, faisant nos efforts pour attirer tous les hommes à votre amour, ayant de la joie du bien qui leur arrive, comme si c'était à nous, compatissant à leurs maux, et n'offensant personne en quoi que ce soit. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien : c'est votre Fils bien-aimé, Notre-Seigneur Jésus-Christ : nous vous le demandons, afin de nous rappeler l'amour qu'il nous a témoigné, et ce qu'il a dit, fait et enduré pour nous, de

nous en donner l'intelligence et nous le faire révérer. Remettez-nous nos dettes : par votre ineffable miséricorde, par la vertu de la passion de votre Fils bien-aimé, par les mérites et par l'intercession de la bienheureuse vierge Marie et de tous vos élus. Comme nous remettons nous-mêmes les leurs à ceux qui nous doivent : ce qui ne serait pas tout à fait remis de notre part, faites-nous la grâce, Seigneur, de le remettre entièrement, afin que pour l'amour de vous nous aimions sincèrement nos ennemis, et nous intercédions pour eux auprès de vous avec ferveur ; que nous ne rendions à personne le mal pour le mal, et qu'en vous nous tâchions de faire du bien à tous. Et ne nous induisez point en tentation : cachée, manifeste, subite, mortelle. Mais délivrez-nous du mal : passé, présent et à venir. Ainsi soit-il [1]. »

Cependant les douleurs récentes de son âme, les rudes fatigues de son corps, la prodigieuse et incessante activité de son esprit affaiblirent François, et il tomba dans une grave maladie. C'était une fièvre languissante qui ruinait ses forces. L'inquiétude de son zèle augmentait encore son mal. Dans l'ardeur de sa charité, qui s'étendait jusqu'aux extrémités du monde, il adressa cette lettre à tous les Chrétiens.

« A tous les Chrétiens, clercs, religieux, laïques, hommes et femmes qui sont par toute la terre.— Oh ! qu'heureux et bénis sont ceux qui aiment Dieu, et qui accomplissent bien ce que Jésus-Christ ordonne dans l'Évangile : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme, et votre prochain comme vous-même ! Aimons Dieu et adorons-le avec une grande pureté d'esprit et de cœur ; car c'est là ce qu'il demande avant toutes choses. Il a dit que les véritables adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité, et que c'est en esprit et en vérité que doivent l'adorer ceux qui l'adorent. Je vous salue en notre Seigneur [2]. » Cette lettre fut bientôt suivie d'une autre plus longue, qui est une véritable instruction sur la foi et la morale chrétiennes.

Voilà de quelle manière François exerçait son zèle pendant sa maladie. Aussitôt qu'il fut mieux, dans le mois d'avril, il partit avec Bernard de Quintavalle et quelques autres frères, pour aller, par l'Espagne, à Maroc, prêcher l'Évangile au miramolin et à ses sujets. Ils traversèrent l'Italie et les Alpes en prêchant la pénitence et la paix, faisant des miracles, gagnant des disciples et fondant des couvents. Sa sainteté jetait dès lors un si merveilleux éclat, qu'un acte de donation de cette époque commence par ces mots : Nous accor-

[1] S. Francisci *Opera*, part. 1, p. 17. — [2] Ibid. p. 1.

dons à un homme nommé François, que tout le monde regarde comme un saint, etc. [1]. Aucun obstacle ne put arrêter nos pauvres missionnaires. François, malgré la faiblesse de son corps, marchait vite; il courait devant ses disciples, tant le désir de la mort le pressait. Après avoir passé à pied dans les provinces méridionales de la France, ils entrèrent en Espagne par la Navarre. François alla d'abord à Burgos présenter à Alphonse IX, roi de Gastille, ses projets; il en reçut l'autorisation d'établir son ordre dans ses États. On lui donna près de Burgos une petite église de Saint-Michel, où il mit quelques frères, et alla fonder un couvent dans une maison de Logrono de la Vieille-Castille, que le père d'un jeune homme qu'il avait guéri miraculeusement lui avait donnée. Mais, au moment où il se disposait à passer en Afrique, une violente maladie l'arrêta. Il sacrifia ses désirs à la volonté de Dieu, et revint en Italie attendre un moment plus favorable, et conduire son troupeau.

De retour à Sainte-Marie-des-Anges, il blâma fortement Pierre de Catane, son vicaire général, qui avait bâti une grande maison pour les hôtes. Il la trouvait trop somptueuse, car partout il voulait voir reluire la sainte pauvreté : c'était là son luxe et sa magnificence. Il disait à ceux de ses disciples qu'il envoyait faire une fondation :

« Voici comment il faut bâtir. Les frères doivent premièrement examiner le terrain, et voir combien d'arpents leur suffisent, faisant beaucoup d'attention à la sainte pauvreté qu'ils ont volontairement promis à Dieu de garder, et au bon exemple qu'il leur convient de donner en cela. Ensuite, s'adressant à l'évêque du lieu, ils lui diront : Seigneur, un homme nous a donné, pour l'amour de Dieu et le salut de son âme, une place propre à bâtir un couvent. Comme vous êtes le pasteur de tout le troupeau qui vous est confié, et que pour tous les frères mineurs qui sont maintenant dans votre diocèse, aussi bien que pour ceux qui y demeureront dans la suite, vous êtes un protecteur et un père plein de bonté, nous vous demandons de faire en cet endroit-là une demeure simple et pauvre, avec la bénédiction de Dieu et la vôtre. Ensuite ils creuseront un grand fossé, et, au lieu de murailles, ils planteront une bonne haie, comme une marque de pauvreté et d'humilité. Que la maison ne soit faite que de bois et de terre, avec des cellules où ils puissent prier et travailler, tant pour fuir l'oisiveté que pour garder les bienséances de leur profession. L'église doit être petite ; car il ne faut pas que, sous prétexte d'y prêcher, ni pour quelque raison que ce puisse être, ils en fassent bâtir de grandes et de belles. Ils donneront meilleur exemple au peu-

[1] Wadding, t. 1, p. 157.

ple en prêchant dans les autres églises, et montreront mieux par là qu'ils sont véritablement humbles. Lorsque des prélats, des clercs, des religieux des autres ordres, ou des séculiers viendront les voir, une maison pauvre et des cellules étroites seront pour eux une instruction plus édifiante que des discours bien préparés [1]. »

L'ordre des frères mineurs en était là dans l'année 1215, quand le saint fondateur se rendit au concile œcuménique de Latran, que le pape Innocent III avait convoqué pour régler les intérêts généraux de l'univers chrétien.

[1] Barthélemy de Pise, l. 1, conform. 12, cap. 22. — Chavin, *Hist. de S. François d'Assise.*

§ VI.

AFFAIRES DE L'EMPIRE ET DE JEAN SANS-TERRE.

Des événements graves s'étaient passés en Orient et en Occident. L'empire d'Allemagne avait encore subi une révolution politique et changé de maître. L'an 1209, Otton de Saxe, protégé d'Innocent III, fit le voyage d'Italie pour recevoir la couronne impériale. Au mois de septembre, il passait auprès de la cabane de Rivo-Torto, où saint François demeurait avec ses premiers disciples. Le saint lui envoya par deux frères ce message prophétique : La gloire dont tu es environné ne durera pas longtemps [1].

Otton reçut la couronne impériale des mains du Pape, le dimanche 14me d'octobre, dans l'église de Saint-Pierre. Il y eut une querelle sanglante entre les Romains et les Allemands, où plusieurs de ces derniers trouvèrent la mort. Un différend plus grave suivit bientôt : ce fut celui de l'empereur et du Pape.

Otton IV avait juré, et par ses ambassadeurs et par lui-même, de rendre et de faire rendre à l'Église romaine les terres qui lui appartenaient, notamment celles de la comtesse Mathilde ; en second lieu, de conserver à l'Église romaine ses droits de suzeraineté sur le royaume de Sicile. A peine sacré et couronné, Otton se montra parjure ; il refusa de rendre les terres de la comtesse Mathilde, et attaqua celles du roi de Sicile, le jeune Frédéric, dont Innocent III était non-seulement le suzerain, mais le tuteur. Le Pape le fit avertir par l'archevêque de Pise et par d'autres prélats, de garder ses serments et de rendre justice à l'Église. Ces avertissements furent inutiles. D'autres n'ayant pas eu plus d'effet, le Pape l'excommunie dès l'année suivante 1210. Otton n'en devient que plus hostile, envahit des terres de l'Église romaine, empêche tout le monde d'aller à Rome. Le Pape alors déclare tous ses sujets absous du serment de fidélité, et défend, sous peine d'excommunication, de le reconnaître pour empereur.

Otton ne rentrant pas en lui-même, le Pape fait renouveler l'excommunication l'an 1211, par les patriarches d'Aquilée et de Grade,

[1] Vinc. de Beauvais, *Miroir historial*, l. 3, c. 99.

les archevêques de Ravenne et de Gênes, ainsi que par les suffragants de Milan, dont l'église était vacante. Cependant le Pape envoya jusqu'à cinq fois à Otton pour traiter de la paix ; mais rien ne put fléchir le prince allemand, qui voulait chasser de l'Italie le roi Frédéric et même lui enlever la Sicile. Il voulait de plus se venger du roi de France, Philippe-Auguste, pour les terres qu'il avait conquises sur le roi d'Angleterre, son oncle. Le Pape se réduisit jusqu'à vouloir souffrir tout le dommage que l'empereur avait fait ou ferait à l'avenir sur les terres de l'Église. Otton ayant refusé d'y entendre, le Pape résolut de le déposer [1].

En Allemagne, l'archevêque Sigefroi de Mayence, archichancelier de l'empire et légat du Saint-Siége, publia l'excommunication contre Otton, et envoya des lettres à tous les évêques, avec ordre d'en faire autant. Dans deux assemblées qu'il convoqua, l'une à Bamberg et l'autre à Nuremberg, il fut question de la déchéance d'Otton et de l'élection d'un autre empereur.

Les princes se divisèrent ; il y eut même quelques guerres particulières. Mais enfin les principaux déclarèrent Otton déchu et élurent à sa place le jeune Frédéric, roi de Sicile, qui consentit à son élection. A cette nouvelle, Otton quitta l'Italie et repassa en Allemagne vers le carême de l'année 1212. Frédéric, de son côté, vint de Sicile à Rome, où le Pape, qui avait procuré son élection, le reçut avec grande joie, le défraya et le fit conduire par mer jusqu'à Gênes. Ayant traversé la Lombardie, Frédéric entre par la vallée de Trente en Allemagne, est reçu par l'évêque de Coire et l'abbé de Saint-Gall, qui le conduisent jusqu'à Constance.

Otton vient avec des troupes pour s'opposer à son progrès ; mais, se trouvant le plus faible, il retourna en Saxe. L'année suivante, il se ligue avec son oncle, le roi Jean d'Angleterre, contre le roi de France ; mais, en 1214, il est complétement défait à la bataille de Bouvines. Cet échec ruine ses affaires, il se voit abandonné de tout le monde et meurt sans postérité et sans gloire, le 19 mai 1218, dans la quarantième année de son âge.

Tel fut Otton IV, qui ne parut empereur que pour se montrer ingrat et parjure envers le Pape, son bienfaiteur. Lui aussi posait ou supposait en principe, que l'empereur romain-allemand était la loi vivante et suprême des peuples et des rois, et le seul propriétaire du monde.

Son oncle, le roi Jean d'Angleterre, avait une politique semblable et une conduite pire encore. Richard Cœur-de-lion était mort le

[1] *Chron.* Godofr., 1211. Fleury, l. 77, n. 4.

6 avril 1199, sans laisser d'enfants légitimes. Dans l'ordre régulier de la succession héréditaire, la couronne, à sa mort, devait être dévolue à son neveu Arthur, fils de son frère aîné, Geoffroi, et duc de Bretagne, âgé de douze ans. Le jeune prince avait été autrefois déclaré héritier présomptif; mais sa mère, Constance, par son indiscrétion et ses caprices, s'était aliéné l'esprit de Richard, son oncle, tandis que la vieille et adroite Éléonore travaillait avec assiduité à resserrer les liens de l'affection entre ses deux fils. Sous sa direction, Jean avait presque effacé le souvenir de ses premières trahisons, et, en récompense de sa fidélité, avait obtenu de son frère la restitution d'une grande partie de ses propriétés. Lorsque Richard fut sur son lit de mort, il parut mettre en oubli tous les droits d'Arthur. Il déclara Jean son successeur, lui légua les trois quarts de ses trésors, et ordonna à toutes les personnes présentes de lui rendre hommage[1].

Jean Sans-terre fut reconnu sans difficulté comte de Poitou, duc d'Aquitaine et de Normandie. Mais les habitants du Maine, de la Touraine et de l'Anjou se déclarèrent ouvertement pour le duc Arthur, dont la mère avait confié la personne au roi de France, Philippe-Auguste. En Angleterre, il y eut de l'hésitation pour la reconnaissance du roi Jean. L'élection y mit un terme. L'archevêque Hubert de Cantorbéri dit publiquement, en présence du nouveau roi et à son couronnement : Écoutez bien tous. Votre discrétion doit savoir que nul n'a droit de succéder à un autre sur le trône, si auparavant il n'a été, après l'invocation de l'Esprit-Saint, élu unanimement par l'universalité du royaume. C'est ainsi que Dieu même choisit Saül et David, qui n'étaient ni l'un ni l'autre de race royale : le premier, parce qu'il était brave ; le second, parce qu'il était saint et humble. De cette manière, celui qui surpasse les autres en vertu les gouverne aussi par la puissance. Que si, dans la famille du roi défunt, il se trouve quelqu'un de cette condition, c'est lui qu'il faut élire de préférence. Nous parlons ainsi pour l'illustre Jean, ici présent, frère de notre roi Richard, lequel, après avoir invoqué la grâce de l'Esprit-Saint, nous avons choisi, tant pour son mérite que parce qu'il est du sang royal[2]. Ainsi parla le primat d'Angleterre; et le roi Jean, ainsi que toute l'assemblée, témoignèrent leur adhésion à ces principes.

Une guerre éclata entre le roi d'Angleterre et celui de France; mais, à la sollicitation du cardinal-légat Pierre de Capoue, il y eut d'abord une suspension d'armes, qui fut suivie de la paix le 23 mai 1200. L'incontinence du roi Jean ralluma bientôt la guerre.

[1] Hoved., 449. Lingard, t. 3. — [2] Matth. Pàris, an. 1199.

Marié depuis douze ans à l'héritière du comte de Glocester, il la répudia devenu roi, sous prétexte de parenté, et d'après une sentence de l'archevêque de Bordeaux. Il envoya immédiatement des ambassadeurs à Lisbonne pour demander la princesse de Portugal; mais avant qu'il pût recevoir une réponse, il vit et épousa subitement Isabelle, fille du comte d'Angoulême, qui avait été promise publiquement au comte de la Marche, et par lui épousée en secret. La princesse de Portugal se vit ainsi privée d'un mari, et le comte de la Marche d'une femme. Les plaintes de l'une et les menaces de l'autre furent également méprisées. Le comte de la Marche appela de l'injustice du roi d'Angleterre à la justice du roi de France, leur commun suzerain. Comme le premier néglige de réparer ses torts, la guerre éclate. Jean perd beaucoup de villes; mais il parvient à s'emparer de la personne d'Arthur, son neveu, il le tient quelque temps en prison, et ensuite passe pour l'avoir mis à mort. Comme vassal du roi de France en sa qualité de duc de Normandie, il est cité devant la cour des pairs; et, sur son refus de comparaître, déclaré convaincu de parricide et de félonie, déchu de toutes les terres qu'il avait en France à titre de fief. En exécution de cet arrêt, Philippe s'empare de plusieurs villes et provinces. Jean a recours au Pape, et se plaint que Philippe, violant les traités et les serments, avait occupé par force le comté de Poitou. Innocent envoie deux légats intimer à l'un et à l'autre prince de suspendre les hostilités, de rétablir la paix, avec ordre de publier l'interdit dans le royaume de celui qui résisterait aux commandements apostoliques, réservant du reste à l'un et à l'autre prince leurs droits respectifs. C'est ce qu'on voit par les lettres que le Pontife écrivit tant au roi et aux évêques de France qu'au roi et aux évêques d'Angleterre, en les priant de recevoir avec bonté ses légats, et de travailler avec eux pour faire ou la paix, ou une trêve, et tourner les armes contre les infidèles [1].

Jean déclara qu'il s'en rapportait volontiers au jugement du Pontife; mais Philippe, qui se voyait avec peine enlever une si belle occasion de faire des conquêtes, répondit, après avoir assemblé son conseil, qu'il n'appartenait point aux Papes de s'ingérer dans les différends des rois, et qu'il n'était pas tenu d'obéir aux commandements apostoliques dans les choses qui regardaient les feudataires de son royaume.

Innocent, dans sa réponse, lui fait voir que rien n'appartient plus à sa sollicitude pastorale que d'admonester les princes chrétiens et

[1] Innoc., l. 6, *epist.* 68, 69, 70 et 167.

de les porter à la paix, afin d'empêcher les sacriléges, les rapines et autres crimes sans nombre qui naissent de la guerre : « Jésus-Christ dit : *Si votre frère a péché contre vous, reprenez-le seul à seul*, etc. Or, voilà que votre frère le roi d'Angleterre se plaint de vous ; il vous a averti plusieurs fois en particulier, tant par lettres que de vive voix ; il a employé la médiation de plusieurs seigneurs pour vous obliger à lui faire justice ; enfin il vous a dénoncé à l'Église, qui, aimant mieux user avec vous de l'affection paternelle que de l'autorité judiciaire, vous a charitablement averti de cesser de faire tort à votre frère et de vous accorder avec lui. Que reste-t-il donc si vous n'écoutez pas l'Église, sinon de vous traiter, nous le disons à regret, comme un païen et un publicain ? Car, puisqu'il faut choisir l'un ou l'autre, nous aimons mieux vous déplaire que d'offenser Dieu. Vous direz que vous ne faites point de tort au roi d'Angleterre ; il dira que vous lui en faites. Que ferons-nous sur cette contestation ? Manquerons-nous à rechercher la vérité, et, après l'avoir trouvée, à procéder suivant le commandement de Dieu ? Dissimulerons-nous la perdition des corps et des âmes ? N'annoncerons-nous plus à l'impie son impiété ? Ne réprimerons-nous plus les violences des violents [1] ? »

Dans sa réponse, le roi de France exposa au Pape comment les choses s'étaient passées, en sorte que la faute retombait sur le roi d'Angleterre. Innocent écrivit aussitôt à ce dernier pour lui faire part des reproches qu'on lui faisait, et l'engager à faciliter la paix ou du moins une trêve [2]. Il écrivit dans le même sens à son légat, aux archevêques de Sens et de Bourges, ainsi qu'au chapitre de Reims et aux suffragants de ces provinces [3].

C'est à cette occasion, et sur le même sujet, que, l'année suivante 1204, le pape Innocent III écrivit à tous les évêques de France sa fameuse lettre qui commence par ces mots : *Novit ille*, et qui a été insérée au deuxième livre des *Décrétales*.

« Celui qui sonde les cœurs et qui connaît les secrets sait que nous aimons avec un cœur pur, une bonne conscience et une foi non feinte, notre très-cher fils en Jésus-Christ, Philippe, illustre roi des Français, et que nous aspirons efficacement à procurer sa gloire et son avancement, persuadé que l'exaltation du royaume de France est l'exaltation du Siége apostolique, ce royaume, prévenu par les bénédictions divines, y étant toujours demeuré attaché et ne devant s'en séparer jamais, comme nous le croyons ; car, quoique de temps

[1] Raynald, an. 1203. — [2] Innoc., l. 6, *epist.* 167. — [3] L. 6, *epist.* 165, 164, 166.

en temps des anges mauvais jettent de part et d'autre des semences de division, nous, qui n'ignorons pas les ruses de Satan, nous nous étudierons à éviter ses piéges, persuadé que, de son côté, le roi ne s'y laissera non plus séduire. Personne ne doit donc s'imaginer que nous prétendions troubler ou diminuer la juridiction de l'illustre roi des Français, non plus qu'il ne veut ni ne doit empêcher la nôtre; mais le Seigneur ayant dit dans l'Évangile : *Si votre frère a péché contre vous*, etc., et le roi d'Angleterre, suivant cette règle évangélique, ayant dénoncé à l'Église le roi des Français, comment pouvons-nous nous dispenser d'obéir à l'ordre de Dieu, en procédant selon la forme qu'il nous a prescrite, nous qui sommes appelé au gouvernement de l'Église universelle? à moins qu'en notre présence, ou en celle de notre légat, le roi fasse voir une raison suffisante pour agir autrement; car nous ne prétendons pas juger du fief dont le jugement lui appartient, mais prononcer sur le péché dont la censure nous appartient sans doute, censure que nous pouvons et que nous devons exercer contre qui que ce soit. La dignité royale ne doit point tenir à injure de se soumettre sur ce point au jugement apostolique, puisque l'empereur Valentinien disait aux suffragants de Milan : « Établissez-nous un Pontife devant qui nous-même, qui gouvernons l'empire, nous baissions sincèrement nos têtes, et dont, en qualité d'homme sujet au péché, nous recevions nécessairement les avis, comme les remèdes du médecin... » Attendu que nous ne nous appuyons point sur une constitution humaine, mais plutôt sur une constitution divine, notre puissance étant non pas de l'homme, mais de Dieu, personne de sensé n'ignore qu'il ne soit de notre devoir de reprendre de tout péché mortel quel chrétien que ce soit, et, s'il méprise la correction, le réprimer par la censure ecclésiastique. »

Innocent prouve ce pouvoir et ce devoir par plusieurs textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, entre autres par ces paroles à Jérémie : « Voici que je t'ai établi sur les nations et sur les royaumes pour arracher, pour détruire, pour dissiper, pour édifier et pour planter; » et par ces autres à saint Pierre : *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux*, etc. Puis il reprend : « On dira peut-être qu'il faut en user autrement avec les rois qu'avec le reste des hommes; mais nous savons qu'il est écrit dans la loi de Dieu : *Vous jugerez le grand comme le petit, sans acception de personnes.* Nous pouvons procéder ainsi au sujet de tout péché capital pour rappeler le pécheur du vice à la vertu, de l'erreur à la vérité, surtout quand il pèche contre la paix, qui est le lien de la charité. Mais il est encore ici une autre raison : les deux rois ont fait ensemble un traité de paix, qu'ils ont confirmé par des serments de part et d'autre, et

qui cependant n'a point été observé jusqu'au temps convenu. Ne pourrons-nous donc point, pour renouer cette paix rompue, connaître de la religion du serment, qui, sans nul doute, appartient au jugement de l'Église?

« C'est pourquoi, afin que nous ne paraissions point entretenir par dissimulation une si funeste discorde, nous avons ordonné à notre légat de procéder suivant la forme de sa commission, si ce n'est que le roi fasse une paix solide avec celui d'Angleterre, ou qu'il ne souffre du moins que le légat et l'archevêque de Bourges connaissent sommairement si la plainte portée contre lui devant l'Église par le monarque anglais est juste, ou bien si l'exception que lui-même nous a exprimée par lettres contre son adversaire est légitime. En conséquence, nous vous ordonnons à tous, par l'autorité apostolique, de recevoir humblement et de faire observer la sentence du légat ou plutôt la nôtre; autrement nous punirons sévèrement votre désobéissance[1]. »

Trois points sont à remarquer dans cette lettre : 1° Innocent déclare qu'en s'attribuant de connaître la cause entre le roi Philippe et le roi Jean il n'entendait en aucune sorte diminuer ou troubler la juridiction royale, mais purement exercer cette juridiction spirituelle qui lui appartient, lorsque, suivant l'ordre prescrit par l'Évangile, le délinquant ayant été averti et ensuite déféré à l'Église, elle prend connaissance du fait, et que, trouvant le pécheur rebelle, elle le sépare de son sein et le rejette parmi les païens et les publicains. 2° Il dit qu'il ne prétend pas juger du fief, dont le jugement appartenait au roi, mais purement du péché, dont la censure le regardait sans aucun doute. 3° Il soutient que, comme il s'agissait d'un traité de paix confirmé avec serment et rompu avant le terme préfix, et que sans contestation il appartient à l'Église de connaître des serments, il pouvait connaître du serment interposé, afin de rétablir le traité de paix. En somme, la décrétale enseigne qu'à raison du péché et du serment dont la connaissance et la censure appartiennent directement à l'Église, elle peut connaître et juger indirectement des choses temporelles, les prohiber, les commander, les dissoudre, les réprouver par la force des censures ecclésiastiques.

Cette décrétale reçut son exécution en France, et Philippe-Auguste se soumit au jugement de l'Église pour son différend avec Jean Sans-terre. Le légat, ayant vainement travaillé une année entière à porter Philippe à faire la paix ou du moins une trêve, finit par assembler un concile à Meaux pour publier la sentence

[1] Innoc., l. 7, *epist.* 42. *Extravag. de judic. cap.* Novit ille.

de l'interdit suivant la forme prescrite par le Pontife. Mais les évêques de France, ainsi que les commissaires du roi, en appelèrent, au nom et de la part du monarque, non pas au futur concile, comme l'assure faussement Charles Dumoulin, sottement suivi par Cujas, mais au Pontife même, les évêques jurant, avec l'approbation des ambassadeurs du roi, entre les mains du légat, qui ne voulut admettre leur appel qu'à cette condition que tous, en personne, ils le poursuivraient devant le Pontife dans un temps fixé, et cela sous peine de suspense. Tout cela se voit par la lettre qu'Innocent écrivit aux prélats de France en recevant leur appel [1]. Mais le Pontife, appréciant la soumission de ces prélats pour le Siége apostolique dans les obligations rigoureuses qu'ils s'étaient imposées, les en dispensa, et leur permit de poursuivre leur appel en la manière qu'ils jugeraient la plus convenable au royaume et au sacerdoce.

En conséquence, les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques de Paris, de Meaux, de Châlons et de Nevers, avec plusieurs ecclésiastiques considérables procureurs d'autres prélats, se rendirent à Rome au temps prescrit. Ils y attendirent longtemps, sans qu'il vînt personne de la part du roi d'Angleterre ; après quoi ils déclarèrent en consistoire public qu'ils n'avaient point appelé pour éluder le mandement du Pape, mais pour l'intérêt qu'ils y avaient, étant persuadés que la cause de leur roi était juste. Que si, après cette déclaration, le Pape avait encore quelque soupçon contre eux, ils offraient de s'en purger canoniquement ; mais le Pape les en dispensa, tenant ainsi pour justifiée la cause de Philippe.

Comme on le voit, à l'exception sans doute de quelques esprits mauvais, et le roi et les évêques reconnurent l'autorité du chef de l'Église en cette affaire. Nous verrons, en 1329, même après le différend si animé contre Philippe le Bel et Boniface VIII, que la décrétale *Novit* était reconnue en France et par les évêques et par les magistrats.

Fleury est plus scrupuleux. Il trouve que, si on voulait prendre la décrétale au pied de la lettre, les évêques, surtout le Pape, seraient maîtres de toutes les affaires, soit à raison du serment qui s'y trouve fréquemment, soit à raison du péché qui peut s'y trouver toujours ; que, par le fait, il n'y aurait plus de puissance temporelle [2]. Mais rien n'est plus facile que de tranquilliser les pieuses alarmes de Fleury. Il suffit de rappeler les premières notions sur la distinction des deux puissances et sur la manière dont elles procèdent respectivement pour juger et punir les crimes. D'abord, l'Église les punit par des

[1] Innoc., l. 8, *epist.* 143. — [2] Fleury, l. 75, n. 58.

peines spirituelles, le prince par des peines temporelles; il ne répugne donc pas que, pour un même délit, surtout quand il est public, scandaleux et incorrigible, le coupable soit puni de peines spirituelles par l'Église, et de temporelles par la puissance laïque. En second lieu, le prince procède contre ces délits par voie d'enquête et d'office ; l'Église seulement par suite d'une dénonciation, ou quand la faute est publique. En troisième lieu, l'Église, ayant pour fin l'amendement du coupable, ne le punit que quand il s'opiniâtre, que quand, averti, il ne se corrige pas ; et le prince, ayant en vue la vindicte publique, punit le coupable, lors même qu'il s'est repenti de son crime. Enfin, les punitions de l'Église sont médicinales pour l'âme ; celles du prince, vindicatives pour le corps. Lors donc que Fleury reproche à la décrétale d'Innocent III de confondre les deux puissances, lui-même, sciemment ou non, confond les plus simples notions de la chose.

Fleury conclut : « Il faut convenir que les autorités de l'Écriture, alléguées en cette décrétale, ne regardent *que* le for intérieur et le tribunal de la conscience. » Mais le brave homme oublie donc cette parole du Seigneur dans l'Évangile : « Si votre frère a péché contre vous, reprenez-le entre vous et lui seul. S'il ne vous écoute pas, prenez-en un ou deux autres avec vous. Que s'il ne veut pas les entendre, dites-le à l'Église. Si enfin il n'écoute pas l'Église même, qu'il vous soit comme un païen et un publicain. » Tout le monde conviendra, je pense, premièrement, qu'il est ici question du for extérieur de l'Église ; en second lieu que, quand on se mêle de condamner les Papes, il faudrait au moins savoir ce que l'on dit.

Les efforts du pape Innocent III, pour rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre, aboutirent, au mois d'octobre 1206, à une trêve de deux ans[1]. Mais bientôt le roi d'Angleterre se fit, avec le Pape même, une querelle qui eut des suites graves pour lui et pour son royaume, et fut comme le premier germe de la constitution politique de la nation anglaise.

Les rois d'Angleterre juraient, à leur couronnement, de maintenir les immunités et les droits de l'Église, notamment la liberté des élections canoniques. Mais les rois d'Angleterre, surtout les rois normands, manquaient volontiers à leur parole, et regardaient l'Église, aussi bien que le royaume, comme un pays de conquête, où ils pouvaient tout ce qu'ils voulaient. A la perfidie ils joignaient plus d'une fois la violence et la cruauté. Nous l'avons vu par l'histoire de saint Thomas de Cantorbéri. On avait espéré que le sang de ce martyr

[1] Matth. Pâris, p. 180.

remédierait aux abus. Mais bientôt l'église anglicane se vit tellement asservie par l'insolence des princes, que les mandements apostoliques y étaient sans autorité, et les élections des prélats sans liberté [1].

Hubert, archevêque de Cantorbéri, étant mort au mois de juillet 1205, les moines de la cathédrale, qui en formaient le chapitre, eurent une contestation avec les évêques de la province. Les moines soutenaient que c'était à eux seuls d'élire l'archevêque; les évêques prétendaient qu'ils devaient y concourir avec les moines : le roi favorisait la prétention des évêques, comme moyen plus facile de s'emparer de l'élection. Les moines n'osant donc, par crainte du roi, célébrer publiquement une élection libre, en firent une clandestine, sans sa permission. Ils élurent, au milieu de la nuit, leur sous-prieur Réginald, et le placèrent sur le siége archiépiscopal en chantant des actions de grâces. Mais ils lui firent promettre par serment, qu'il ne publierait point son élection sans une permission spéciale et écrite de la communauté, jusqu'à ce qu'elle eût été confirmée par le Pape. Réginald partit la nuit même pour Rome, avec quelques-uns de ses frères. Mais, arrivé en Flandre, il se présenta partout comme archevêque, et montra les lettres de recommandation qui lui avaient été délivrées par son couvent pour le Saint-Siége. Les moines de Cantorbéri, apprenant que Réginald avait aussi violé sa promesse, et voulant regagner les bonnes grâces du roi, envoyèrent demander à celui-ci la permission d'élire un archevêque. Le roi la leur accorda volontiers, mais en leur recommandant d'élire Jean de Gray, évêque de Norwich, son confident intime, et un de ses justiciers, plus occupé d'affaires temporelles que du gouvernement de son église. Les moines élurent donc Jean de Norwich, qui fut intronisé en présence du roi. Les évêques suffragants, pour faire plaisir au prince, lui avaient également donné leurs voix. Le roi Jean envoya aussitôt à Rome des moines de la métropole, pour faire confirmer cette élection par le Pape. C'était vers Noël 1205 [2].

Innocent III s'occupa d'abord à décider le différend entre les moines de Cantorbéri et les évêques suffragants, touchant l'élection de l'archevêque. Il déclara finalement que les évêques n'y avaient aucun droit, leur imposant à cet égard un perpétuel silence, et ordonna que les moines éliraient l'archevêque sans eux. La sentence est du 21me de décembre 1206.

L'année suivante 1207, les moines plaidèrent devant le souverain Pontife les uns contre les autres, touchant les deux élections qu'ils avaient faites, les uns de leur sous-prieur, les autres de l'évêque de

[1] *Gesta Inn.*, n. 131. — [2] Ibid. Matth. Pâris.

Norwich. On soutenait que l'élection du sous-prieur était nulle, parce qu'elle avait été faite par la minorité, en cachette et sans le consentement du roi. On répondit que, quand elle aurait été mauvaise, il fallait attendre qu'elle fût cassée pour procéder à une élection nouvelle : d'où l'on concluait que celle de l'évêque de Norwich était certainement nulle. Après de longs débats, le Pape cassa l'une et l'autre élection, rejetant avec indignation les présents qu'on lui offrait de la part du roi, et qui allaient, disait-on, à onze mille marcs d'argent [1].

Le prudent Pontife, prévoyant que les deux premières élections seraient cassées, craignit que, s'il renvoyait les moines en Angleterre pour en faire une nouvelle, ils ne retombassent dans le même inconvénient, parce que le roi ne laissait point de liberté dans les élections. C'est pourquoi il manda aux moines qu'ils donnassent à quinze d'entre eux le pouvoir d'élire leur archevêque en ce cas, et qu'ils les envoyassent à Rome : il écrivit dans le même sens au roi, afin qu'il envoyât des représentants de son côté [2]. Cette dernière circonstance est importante ; elle montre combien Innocent III était loyal dans ses procédés, combien il était éloigné de menées secrètes et arbitraires. Le roi, de son côté, envoya douze moines, auxquels il promit d'accepter celui qu'ils éliraient, mais à condition qu'ils éliraient l'évêque de Norwich. C'est l'Anglais Matthieu Pâris qui nous révèle cette subtilité normande du roi Jean [3]. Elle ne lui réussit pourtant pas. Après avoir cassé les deux élections, le Pape enjoignit aux quinze moines de faire en sa présence une élection canonique ; et, par l'examen de leurs suffrages, le plus grand nombre se trouva concourir en la personne du cardinal Étienne de Langton. Tous s'y accordèrent enfin, hors Élie de Brantfeld, le chef de ceux que le roi avait envoyés. Ensuite le Pape écrivit au roi d'Angleterre, l'exhortant affectueusement à recevoir et à favoriser Étienne, dont il relevait le mérite ; il écrivit en même temps aux moines de Cantorbéri de lui obéir comme à leur pasteur [4].

Étienne de Langton, Anglais de naissance, et appartenant à une famille recommandable, était déjà connu d'Innocent à l'époque où il étudiait la théologie à Paris. Langton n'étudia pas seulement les arts libéraux, il se distingua aussi par ses cours de théologie, par la publication de traités sur quelques livres de l'Écriture sainte, qu'il divisa le premier en chapitres, tels que nous les possédons aujourd'hui. On lui doit donc d'avoir introduit un usage dont sans doute l'Église ne se départira jamais. Après qu'il eut rempli quelque temps

[1] *Gesta Inn.*, n. 131. Matth. Pâris, an. 1207. — [2] *Gesta Inn.*, n. 131. — [3] Matth. Pâris, an. 1208. — [4] *Gesta Inn.*, n. 131, et Matth. Pâris.

les fonctions de chancelier de l'université, le Pape, appréciant ses connaissances et l'austérité de ses mœurs, le fit venir à Rome et le nomma cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone. Ce fut quelque temps après avoir été revêtu de cette haute dignité, qu'il fut appelé à l'archevêché de Cantorbéri par le choix des moines, à qui le Pape lui-même l'avait proposé. Comme le roi d'Angleterre avait souvent écrit au cardinal dans les termes de la plus haute estime, on pouvait croire que ce choix ne lui serait point désagréable.

Innocent le lui annonça donc en ces termes : « Nous avons donné notre assentiment [illegible] demande qui nous a été adressée, tant pour la forme dans laq[illegible] elle nous a été présentée, qu'à cause de la personne de l'élu ; car les démarches nécessaires avaient été faites précédemment, tant auprès du monastère qu'auprès du roi, pour maintenir les droits de tous. Comme vous n'avez envoyé vos ambassadeurs à Rome que pour vous faire représenter par eux, on devrait regarder comme inutile de vous demander personnellement votre assentiment pour la nouvelle élection. Nous avons cependant cru devoir suivre cette marche, sur les instances des ambassadeurs, afin de vous témoigner une faveur qu'aucun autre n'a encore obtenue en semblable circonstance. Nous ne voulons donc pas laisser plus longtemps sans pasteur cette église sanctifiée par le sang de l'illustre martyr, de ce noble membre du Siége apostolique, de ce joyau éclatant de sa couronne. Le Saint-Siége pourrait envier à l'église de Cantorbéri un homme puissant en parole et en œuvre devant Dieu et devant les hommes, recommandable par l'éclat de ses mérites et la pureté de sa vie ; mais il est dominé par le besoin de préserver cet archevêché de sa ruine, en lui donnant pour soutien une aussi forte colonne. Nous avons eu en vue autant le bien du diocèse que l'honneur du roi. L'élu est de votre pays, il descend d'une famille qui se recommande par sa fidélité pour votre personne, et nous ne doutons pas que l'archevêque ne marche dans la même voie. Nous vous prions donc de la manière la plus pressante, par l'honneur de Dieu, par l'intercession de saint Thomas, et au nom de la liberté de l'église sur laquelle ont pesé tant de maux, d'accorder votre faveur à l'archevêque élu. Nous désirons que vous nous fassiez connaître votre résolution dans trois mois, afin que le nouvel archevêque puisse se présenter devant vous, revêtu de la plénitude de ses pouvoirs. Dans le cas où vous vous laisseriez aller à de perfides insinuations, nous nous verrions forcé, malgré notre amour pour votre personne, de déployer contre vous, au nom de Dieu, toute la sévérité des mesures canoniques [1]. »

[1] Inn., l. 9, *epist.* 106.

Mais l'évêque de Norwich ne voulut point résigner la dignité qu'avait convoitée son ambition; et, par ses conseils intéressés, il engagea son maître dans une lutte fâcheuse. On n'eût pas plus tôt annoncé l'élection de Langton, que Jean menaça tous les moines de sa vengeance. Une troupe d'hommes armés les chassa de leur couvent, les força de passer la mer, et prit possession de leurs propriétés au nom du roi. Quant aux moines qui s'étaient embarqués pour la Flandre, au nombre de cent soixante-dix, le comte de Gines les reçut au rivage, les conduisit dans son château, où il les hébergea; et, malgré leur nombre, il fournit des voitures et des chevaux pour les transporter à Saint-Omer. Sur toute la route, les habitants des monastères allèrent processionnellement à la rencontre des fugitifs. Enfin, on les distribua dans les couvents de Flandre. Celui de Saint-Bertin se distingua par son hospitalité toute fraternelle, et mérita les éloges du Pape. Quant au roi Jean, il établit d'autres religieux au couvent de Cantorbéri pour la célébration de l'office divin, et en confia l'administration à des marchands et la garde à des soldats mercenaires [1].

Le roi Jean écrivit au Pape une lettre peu mesurée contre Étienne de Langton, qu'il traitait d'inconnu et d'ennemi, protestant que jamais il ne se départirait de l'élection de l'évêque de Norwich, et menaçant le Pape, s'il était refusé, d'empêcher ses sujets d'aller à Rome.

Le Pape lui répondit de la manière suivante :

« Nous vous avons écrit humblement, amicalement, avec bienveillance, en vous exhortant et en vous suppliant : vous avez répondu comme en menaçant, en insultant, avec prétention et orgueil. Nous vous avons écrit avec la prévenance la plus excessive, et vous ne nous avez pas même répondu selon les convenances. En aucune circonstance semblable, nous n'avions témoigné à un prince un pareil honneur; vous, au contraire, vous avez abaissé notre honneur, comme aucun autre prince ne l'a jamais fait, mettant en avant le prétexte frivole, que vous ne pouviez consentir à l'élection du cardinal Étienne, parce qu'il avait demeuré parmi vos ennemis et que sa personne vous était absolument inconnue. Comment vouloir nous imposer par ces prétextes? car c'est un honneur plutôt qu'un reproche au cardinal, d'avoir longtemps étudié à Paris, et avec un tel succès, qu'il a mérité d'être docteur, même en théologie, et chanoine de Paris. Aussi sommes-nous bien étonné qu'un homme de ce nom, originaire de votre royaume, ait pu vous être inconnu même de réputation, vu principalement que, depuis que nous l'avons promu cardinal, vous lui avez écrit trois fois, que vous aviez pensé l'ap-

[1] Hurter, l. 11.

peler dans votre familiarité, mais que vous vous réjouissiez de le voir élevé à une dignité plus grande. Vous deviez plutôt considérer qu'il est né votre sujet, de parents qui vous sont fidèles et affectionnés, et qu'il a une prébende dans l'église d'York, plus considérable que celle de Paris : puissants motifs pour l'affectionner à votre royaume. Vos envoyés nous ont allégué une autre raison pourquoi vous n'avez point consenti à cette élection : c'est que ce consentement ne vous a point été demandé par ceux qui le devaient, assurant que les lettres par lesquelles nous vous mandions d'envoyer des fondés de pouvoir ne vous sont point parvenues, et que les moines de Cantorbéri ne vous ont adressé ni lettres ni députés pour demander votre assentiment. Vos envoyés nous ont donc supplié, dès qu'il nous plut que les moines de Cantorbéri vous fissent cette demande, de fixer un délai dans lequel elle pût se faire. Quoiqu'il ne soit pas d'usage de réclamer l'assentiment royal pour les élections qui se font près du Siége apostolique, nous avons accédé à leurs prières. Deux moines ont été députés spécialement; mais ils ont été retenus à Douvres, afin qu'ils ne pussent remplir leur commission : quant à nos lettres, où nous demandions des fondés de pouvoir, elles ont été remises à vos envoyés pour vous les présenter fidèlement. De plus, nous qui avons sur l'église de Cantorbéri la plénitude de puissance, nous avons daigné solliciter la faveur royale à ce sujet; et notre courrier, qui vous a présenté les lettres apostoliques, a remis également à votre Majesté, pour demander son assentiment, les lettres du prieur et des moines, qui, d'après le mandat de tout le chapitre de Cantorbéri, ont célébré l'élection dont il s'agit. Nous n'avons pas vu qu'il fallût, après tout cela, demander encore une fois l'assentiment royal; mais, conformément aux anciennes institutions de l'Église, nous avons eu soin que le troupeau ne fût pas privé plus longtemps d'un pasteur; car, quand une élection a été faite canoniquement, nous ne pouvons différer, sans mettre en péril notre réputation et notre conscience. »

On voit par cette lettre que, quand le roi Jean assurait qu'il ne connaissait pas le cardinal Étienne, qu'on ne lui avait point demandé son consentement, il mentait impudemment : car ce consentement lui avait été demandé jusqu'à deux fois, et par le Pape et par le chapitre; et que, si la première fois les lettres de l'un ne furent pas remises par les ambassadeurs, et si les députés de l'autre furent retenus en route pour qu'ils ne pussent exécuter leur commission, la seconde fois, du moins, les lettres de l'un et de l'autre furent remises au roi par le courrier même du Pape. Il n'y a rien de si méprisable qu'un menteur, surtout quand c'est un roi.

Le pape Innocent termine par ces mots : « Vous donc, très-cher fils, à l'honneur duquel nous avons déféré au delà du droit, déférez à notre honneur selon le droit, afin que vous méritiez plus abondamment la grâce divine et la nôtre ; de peur que, si vous agissez autrement, vous ne vous jetiez dans une difficulté dont vous ne puissiez pas vous tirer aisément : car, après tout, il faut que la victoire demeure à celui devant lequel tout genou doit fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers, et dont, malgré notre indignité, nous tenons la place sur la terre. N'écoutez donc pas les conseils de ceux qui cherchent à vous pousser dans des embarras, afin de pêcher en eau trouble ; mais confiez-vous à notre bienveillance, ce qui tournera à votre louange, gloire et honneur. Car il n'y aurait point de sûreté pour vous de résister à Dieu et à l'Église dans une cause pour laquelle le bienheureux martyr et glorieux pontife Thomas a versé depuis peu son sang ; d'autant plus que votre père et votre frère ont prêté serment, entre les mains des légats apostoliques, de renoncer à cette mauvaise coutume. Quant à nous, si vous acquiescez humblement à nos conseils, nous aurons tout le soin nécessaire pour que ni vous ni les vôtres n'ayez à craindre de cette affaire aucun préjudice[1].

Le Pape écrivit vers le même temps la lettre suivante aux évêques de Londres, d'Ély et de Worcester. « Dieu nous est témoin combien nous aimons notre très-cher fils le roi d'Angleterre ; nous lui en avons donné des preuves telles, que nous nous sommes attiré la désaffection de plusieurs princes. Chaque fois qu'une révolution le menaçait, lui ou son royaume, le Siége apostolique l'a secouru puissamment et l'a délivré de bien des angoisses. Mais il se montre tellement ingrat, que l'on croirait qu'au lieu de l'attirer par des bienfaits nous l'avons provoqué par des injures. Il s'oppose à nos ordonnances ou plutôt à celles de Dieu, sans craindre que cette entreprise ne le jette dans un grave péril. Sans doute, nous pensons que le dévouement du roi nous est nécessaire ; mais il doit savoir par expérience que notre faveur lui est encore plus utile. Cependant, oubliant tout, il s'efforce de diminuer notre juridiction et même de l'anéantir, quoique nous n'ayons jamais cherché à diminuer la sienne, mais toujours à la défendre. Il devrait cependant faire attention que les princes qui ont attaqué la liberté ecclésiastique pour s'arroger sur les églises une puissance indue ont défailli presque entièrement par le jugement de Dieu, pendant que ceux qui secondent l'Église dans sa liberté sont honorés dignement et prospèrent de bien en mieux. Il ne considère pas quelle sera l'issue de sa persé-

[1] Inn., l. 10, *epist.* 209. Matth. Pâris.

cution. Car à Dieu ne plaise que, dans une entreprise si injuste, le peuple si chrétien et si orthodoxe de l'Angleterre suive un roi terrestre contre le Roi du ciel, attendu que non-seulement les clercs, mais les laïques même y savent distinguer entre ce qu'ils doivent à César et ce qu'ils doivent à Dieu. Comme nous ne croyons pas qu'on puisse mieux pourvoir à l'honneur et au salut du roi qu'en donnant à l'église de Cantorbéri un pontife qui, illustre par la renommée, la science et la vie, puisse le provoquer aux choses de Dieu par ses instructions et ses exemples, et qui, l'aimant de tout son cœur, lui donne de salutaires conseils et pour le spirituel et pour le temporel ; comme d'ailleurs nous trouvons toutes ces qualités dans le cardinal Étienne, canoniquement postulé et élu par l'église de Cantorbéri, nous l'avons accordé à cette église, quoiqu'il nous en coûtât, préférant l'utilité et le salut du roi à notre utilité personnelle : nous l'avons donc consacré de nos mains, revêtu du pallium en signe de la plénitude de puissance, et nous l'envoyons pour gouverner l'église qui lui est confiée.

« Encore donc que nous aimions très-sincèrement le roi, et que nous désirions déférer à son honneur, toutefois, comme il nous faut déférer à Dieu plus qu'aux hommes, et que, dans l'accomplissement de la justice, il ne doit point y avoir acception de personnes, nous vous exhortons instamment et vous ordonnons rigoureusement, par lettres apostoliques, d'aller vous présenter au roi ; de l'exhorter comme roi, avec une liberté respectueuse ; de l'induire affectueusement comme un fils à assurer le salut des âmes, le repos des peuples, l'honneur et la liberté de l'Église, en acquiesçant à de salutaires conseils, en déposant ses préventions contre l'archevêque, que nous savons lui être fidèle et dévoué, et en le laissant exercer ses fonctions en paix. Autrement, surmontez toute crainte temporelle, prononcez un interdit général sur toute l'Angleterre, défendant d'y faire aucune fonction ecclésiastique, hors le baptême des enfants et la pénitence des mourants, et veillez à ce que cet interdit soit strictement observé. Que si ce châtiment n'ouvre pas encore les yeux au roi, nous appesantirons sur lui notre main, jusqu'à ce que, guéri par cette correction médicinale, il se relève pour nous rendre grâces [1]. »

Le Pape écrivit aussi à tous les évêques d'Angleterre et de Galles, de soutenir, en cette occasion, la liberté de l'église anglicane. La lettre est du 18 novembre 1207. Il écrivit en même temps à tous les seigneurs d'Angleterre, de ramener le roi par leurs bons conseils, et

[1] Inn., l. 10, *epist.* 113.

rise si injuste, le
uive un roi ter-
ment les clercs,
qu'ils doivent à
oyons pas qu'on
roi qu'en don-
astre par la re-
er aux choses de
l'aimant de tout
spirituel et pour
tes ces qualités
élu par l'église
uoiqu'il nous en
e utilité person-
vêtu du pallium
oyons pour gou-

nt le roi, et que
nme il nous faut
ccomplissement
personnes, nous
ureusement, par
; de l'exhorter
aire affectueuse-
es, le repos des
iesçant à de sa-
e l'archevêque,
laissant exercer
crainte tempo-
terre, défendant
aptême des en-
que cet interdit
e pas encore les
jusqu'à ce que,
our nous rendre

rre et de Galles,
e anglicane. La
emps à tous les
ons conseils, et

de prévenir les maux que sa révolte contre l'autorité de l'Église attirerait sur le royaume [1].

L'interdit ayant été publié, le clergé anglais se vit en butte à une violente persécution. Cependant la plupart de ses membres, à l'exception seulement des évêques de Durham, de Winchester et de Norwich, préférèrent la misère la plus extrême à la désobéissance envers leur souverain pasteur. Beaucoup émigrèrent, d'autres se cachèrent dans leurs églises, où plusieurs moururent de faim. Une femme ayant perdu la vie, à Oxford, par la maladresse d'un étudiant, les juges firent arrêter trois amis de celui-ci, et, quoiqu'ils n'eussent aucune connaissance de l'accident, ils furent pendus par ordre du roi. Révoltés d'un pareil acte de cruauté, tous les étudiants et tous les professeurs émigrèrent, au nombre de près de trois mille. La fureur de Jean ne s'arrêta point aux ecclésiastiques ; les hommes des autres classes en eurent également à souffrir. Sa violence avait atteint un tel degré, qu'il fit brûler toutes les haies qui entouraient les forêts, et combler les fossés qui leur servaient de clôture, afin que le gibier pût dévaster librement les terres de ses sujets. Pour l'exécution de toutes ces iniquités, il était entouré d'une troupe de conseillers pervers, à la tête desquels se trouvait son frère le comte de Salisbury. Ils appuyaient ses ordres barbares, les faisant tourner à leur profit, et l'excitaient à en donner de plus durs encore [2].

Cependant le roi, ne pouvant souffrir les clameurs publiques que l'interdit excitait contre lui, envoya au Pape l'abbé de Beaulieu, avec une lettre de créance, offrant de recevoir Étienne de Langton pour archevêque de Cantorbéri, avec assurance de lui faire restitution, à lui et aux moines, de ce qu'il leur avait ôté. Mais, comme il ne pouvait encore se résoudre à lui donner ses bonnes grâces, il ne voulait pas lui donner les régales, il les résignait entre les mains du Pape, pour les conférer à l'archevêque comme il lui plairait. Le Pape accepta la proposition, et en écrivit au roi une lettre toute paternelle. En même temps il manda aux trois évêques de Londres, d'Ely et de Worchester, qu'après avoir pris leurs sûretés du côté du prince ils donnassent les régales à l'archevêque, le fissent venir à son église et levassent l'interdit. Le Pape en donna avis à l'archevêque qui attendait en Flandre, l'exhortant à bien vivre avec le roi. La lettre est du 27me de mai 1208 [3].

Cette négociation fut sans effet, parce que le roi ne voulut point accomplir ses promesses. On le voit par les paroles suivantes d'une

[1] Inn., l. 10, *epist.* 159 et 160. — [2] Matth. Pâris, p. 159 et 161. — [3] Inn., l. 11, *epist.* 89, 90, 91 et 102.

autre lettre du Pape : « Exécutez au moins les promesses contenues dans la lettre que vous avez écrite, et que nous a remise l'abbé de Beaulieu. Car en négligeant de faire ce que vous avez demandé vous-même d'une manière si pressante, vous ajouterez une seconde faute à la première, et elle sera d'autant plus grave que vous nous avez envoyé de nouveaux ambassadeurs sous prétexte de terminer promptement cette affaire [1]. »

Au lieu de sortir ainsi d'embarras par la voie que lui-même avait ouverte, le roi s'en créa de nouveaux. Craignant que le Pape ne vînt à l'excommunier nommément et à délier les seigneurs d'Angleterre du serment de fidélité, il voulut prendre ses sûretés, principalement à l'égard de ceux qui lui étaient le plus suspects. Il leur demanda des otages. Plusieurs obéirent, et livrèrent leurs enfants ou leurs neveux aux commissaires du roi. Quelques-uns refusèrent, et une dame, entre autres, osa dire que jamais elle ne donnerait ses enfants à un roi qui avait tué son propre neveu. Ce procédé tyrannique augmenta de beaucoup la haine contre le roi [2].

Au commencement de l'année 1209, Innocent exhorta de nouveau le roi avec bienveillance. Il le conjura de songer à son salut, de ne pas résister plus longtemps, de ne pas l'affliger davantage. « On vous cache bien des choses dans l'affaire de l'archevêque de Cantorbéri, vous devez par conséquent nous écouter, de préférence à ceux qui vous mettent dans l'embarras ; car, semblable à un médecin expérimenté, nous employons tour à tour chaque moyen, afin de voir si l'un d'eux parvient à ramollir votre endurcissement. C'est pourquoi nous avons de nouveau recours à la prière, et nous vous supplions de ne pas refuser plus longtemps d'écouter l'Église et Dieu lui-même, de suivre des conseils salutaires et non pas des suggestions pernicieuses ; sinon nous serons obligé de prendre le ciel et la terre à témoin que vous devrez attribuer uniquement à votre obstination un traitement plus dur [3]. » La sévérité avec laquelle Innocent entendait que l'interdit fût observé, afin que le roi ne s'imaginât pas apercevoir en lui des signes de faiblesse, était si grande, qu'il ne voulut pas accorder à l'ordre de Cîteaux, du reste si favorisé par lui, diverses prérogatives réclamées pour la célébration du service divin, conformément aux concessions faites par de précédents Papes [4], et qu'il recommanda encore en particulier aux trois évêques de veiller à ce que le nerf de la discipline ecclésiastique ne fût point affaibli [5].

[1] Martène, *Thesaurus*, t. 1, p. 810. — [2] Matth. Pâris, an. 1208. — [3] Inn., l. 11, *pist.* 221. — [4] *Chron. Mortui-Maris*, Martène, *Thes.*, t. 3, p. 1441. — [5] Inn., l. 12, *epist.* 9 et 10.

Mais comme le roi ne faisait aucun cas des avertissements et des menaces, le Pape crut qu'il devait faire exécuter la punition plus sévère dont, depuis longtemps, il l'avait menacé. Il chargea donc les évêques de Londres, d'Ély et de Worcester de prononcer l'excommunication nominativement contre le roi. Ceux-ci cependant n'osèrent pas se rendre en Angleterre, de la Flandre où ils étaient réfugiés; mais ils transmirent l'ordre aux évêques et aux prélats qui y étaient restés. Ces derniers n'eurent pas plus de courage que les premiers, de sorte que la sentence ne fut que vaguement connue, jusqu'à ce qu'enfin Godefroi de Norwich, juge de la chambre royale, fut assez hardi pour déclarer, dans une séance publique du tribunal, que sa conscience ne lui permettait pas de servir plus longtemps un monarque excommunié. Cette déclaration coûta la vie au juge; le roi le fit revêtir d'un manteau de plomb, jeter en prison et mourir de faim[1].

Cependant le roi, malgré sa violence, n'était pas sans quelque crainte. Il voyait que l'excommunication pouvait être suivie de la déposition, et que le roi de France se ferait volontiers l'exécuteur de la sentence. Au lieu de prendre la voie la plus simple pour se tirer d'embarras, en se réconciliant avec le Pape, suivant la promesse qu'il lui avait déjà faite, il eut recours au sultan de Maroc, le même dont l'armée fut ensuite si complétement défaite en Espagne l'an 1212, à la fameuse bataille de Tolosa. Jean lui envoya donc secrètement trois ambassadeurs, deux chevaliers, Thomas et Raoul, et un clerc nommé Robert de Londres. Étant admis à l'audience du miramolin, ils lui exposèrent leur mission, et lui présentèrent la lettre du roi Jean, par laquelle il lui déclarait que, s'il voulait le secourir, il lui soumettrait son royaume, pour le tenir de lui moyennant un certain tribut, et même renoncerait à la religion chrétienne, qu'il croyait fausse, et embrasserait celle de Mahomet. Après qu'un interprète eut expliqué cette lettre au miramolin, il ferma un livre qu'il avait sur un pupitre, et, ayant un peu pensé, il dit : Je lisais un livre grec d'un sage chrétien nommé Paul, dont les actions et les paroles me plaisent fort; mais ce qui m'y déplaît, c'est qu'il quitta la religion où il était né. J'en dis autant du roi, votre maître, qui, par inconstance, veut quitter la loi chrétienne, si sainte et si pure. Dieu sait, lui qui n'ignore rien, que, si j'étais sans religion, je la choisirais préférablement à toute autre.

Ensuite il s'informa de l'état du roi d'Angleterre et de son royaume. Thomas répondit : Le roi est très-noble et descend de plusieurs rois.

[1] Matth. Pâris, p. 159.

Le pays est riche et fertile, manquant seulement de vignes et d'oliviers ; mais on y supplée par le commerce. Le peuple est bien fait, industrieux et instruit de tous les arts. On y parle trois langues : le latin, le français et l'anglais. On appelle l'Angleterre la reine des îles; et elle est libre de tout temps, sous le gouvernement d'un roi qui ne reconnaît que Dieu pour supérieur. Notre religion y est aussi plus florissante qu'en aucun pays du monde. Alors le miramolin dit avec un grand soupir : Je n'ai jamais lu ni ouï dire qu'un prince, possédant un royaume si heureux et si soumis, le voulût rendre tributaire à un étranger. Votre maître est un misérable et un lâche. Puis, ayant appris qu'il avait cinquante ans, il ajouta : Il commence à s'affaiblir, il ne doit chercher que la paix et le repos. Enfin, après un peu de silence, ramassant toutes les réponses des envoyés, il dit: Ce roi est moins que rien, je n'en fais aucun cas, il est indigne de mon alliance. Et, regardant de travers Thomas et Raoul, il leur défendit de reparaître jamais en sa présence.

Comme ils se retiraient avec confusion, le miramolin regardait Robert de Londres, le troisième envoyé, qui s'était tenu à part; et, voyant un petit homme de mauvaise mine, il jugea qu'il devait être habile, puisqu'on l'avait envoyé pour une affaire de cette importance. Apercevant de plus une tonsure et le reconnaissant pour clerc, il le retint, lui fit plusieurs questions, et l'adjura, pour l'honneur de la religion chrétienne, de lui dire la vérité sur le roi d'Angleterre. Robert répondit avec franchise : C'est un tyran plutôt qu'un roi; oppresseur des siens, fauteur des étrangers; lion pour ses sujets, agneau pour les ennemis ; par son indolence, il a perdu le duché de Normandie et plusieurs autres terres, et ne cherche qu'à perdre ou à détruire l'Angleterre même. Il est odieux par ses exactions insatiables et par ses usurpations sur ses sujets. Il a une femme qu'il hait et qui le hait, femme convaincue d'adultère, dont il fait étrangler sur sa couche les complices vrais ou prétendus, tandis que lui-même déshonore les filles nubiles, fussent-elles sœurs. Quant au culte chrétien, comme vous l'avez entendu, il est flottant et sans foi.

Lorsque le miramolin entendit ces choses, il ne méprisa plus le roi comme auparavant, mais il le détesta et le maudit dans sa loi, disant : Pourquoi les misérables Anglais permettent-ils qu'un pareil être règne sur eux ? ce sont des efféminés et des esclaves. Robert répondit : Les Anglais sont les plus patients des hommes, jusqu'à ce qu'on les maltraite à l'excès. Alors, comme le lion et l'éléphant, quand ils se sentent blessés ou ensanglantés, ils se fâchent et s'efforcent de secouer, quoique tard, le joug de qui les opprime. Le miramolin, ayant entendu tout cela, blâma l'excessive patience des

Anglais, qu'il traitait de lâcheté. Il eut encore plusieurs conversations avec Robert, et le renvoya chargé de présents d'or, d'argent, de pierreries et d'étoffes de soie.

Robert, étant de retour, raconta à ses amis les particularités de cette ambassade; et l'historien Matthieu Pâris dit l'en avoir entendu parler lui-même. Il ajoute que le roi Jean ne pensait pas comme il faut sur la résurrection des morts et d'autres articles de foi et disait des extravagances qu'on n'ose redire. Un jour, par exemple, voyant écorcher un cerf fort gras qu'on avait pris à la chasse, il dit en riant : Cet animal se portait bien, et pourtant il n'a jamais entendu de messe.

Quant à Robert lui-même, le roi Jean, pour le récompenser de ses services, lui donna la curatelle de l'abbaye de Saint-Alban durant l'interdit, charge de laquelle il trouva moyen de tirer mille marcs pour son propre usage. C'est ce que dit Matthieu Pâris, qui était moine de cette abbaye. Comme l'interdit fut levé en Angleterre au mois de juin 1214, et que, dès l'année précédente 1213, le roi Jean avait été absous de l'excommunication; comme surtout la puissance de l'émir de Maroc avait été détruite en 1212 à la bataille de Muradel ou de Tolosa, il faut nécessairement placer avant cette dernière époque l'ambassade anglaise, qui trouva l'émir encore dans toute sa puissance, et plus disposé à repousser des secours qu'à les réclamer. Quant à Matthieu Pâris, il en parle dans son Histoire d'Angleterre et dans son Histoire des abbés de Saint-Alban, et dans chaque endroit il en parle à une époque différente. Celle qu'il lui assigne dans sa dernière Histoire est l'époque où nous l'avons placée avec l'historien Lingard [1].

Au mois d'août 1211, le roi Jean revenait du pays de Galles, où il avait eu quelques succès militaires, aussi bien qu'en Irlande, lorsqu'il trouva deux envoyés du Pape à Northampton, savoir : Pandolfe, sous-diacre de l'Église romaine, en qui le Pape avait grande confiance, et Durand, chevalier du Temple; ils venaient tous deux pour rétablir la paix entre le roi et l'Église. Le roi accorda volontiers à leurs exhortations, que l'archevêque de Cantorbéri, Étienne de Langton, les autres évêques et les moines bannis revinssent chez eux; mais il ne voulut point promettre satisfaction touchant leurs biens confisqués et les dommages qu'ils avaient soufferts. Ainsi les envoyés du Pape retournèrent en France sans rien faire.

Le Pape, l'ayant appris, et admirant l'opiniâtreté du roi, déclare tous ses vassaux et sujets absous du serment de fidélité, défendant

[1] Lingard, t. 3, p. 39; édit. 1831.

expressément, et sous peine d'excommunication, que personne communiquât avec lui, ni pour la table, ni pour le conseil, ni simplement pour lui parler. Ce n'était pas encore la déposition, mais comme une suspension comminatoire, pour le faire rentrer en lui-même. Or, le roi Jean avait plusieurs mauvais conseillers qui l'entretenaient dans son endurcissement, entre autres trois évêques de cour, Philippe de Durham, Pierre de Winchester et Jean de Norwich, la première cause de ce différend; de plus, Guillaume, frère bâtard du roi, comte de Salisburi; Geoffroi, grand justicier; Richard du Marais, chancelier, et plusieurs autres qui, ne cherchant qu'à lui plaire, lui donnaient des conseils selon son inclination.

L'année suivante 1212, Mauger, évêque de Worcester, mourut à Pontigni, où il s'était retiré, comme autrefois saint Thomas de Cantorbéri. Deux autres des évêques réfugiés, Guillaume de Londres et Eustache d'Ély, allèrent à Rome avec le nouvel archevêque de Cantorbéri, Étienne de Langton, et représentèrent au Pape les divers excès que le roi Jean avait commis depuis le commencement de l'interdit, et la cruelle persécution qu'il faisait à l'église anglicane. En conséquence, ils supplièrent humblement le Pape d'en avoir pitié. « Innocent, pénétré de douleur à cause de la désolation du royaume, dit Matthieu Pâris, de l'avis des cardinaux, des évêques et autres personnes prudentes, décrète juridiquement que Jean devait être déposé du trône et un autre mis en sa place[1]. » En exécution de la sentence, il écrit à Philippe-Auguste qu'il eût à chasser Jean et à conquérir le royaume pour lui et ses successeurs. Il écrivit en même temps à tous les seigneurs, les chevaliers et les autres gens de guerre de diverses nations, qu'ils eussent à se croiser pour déposséder le roi d'Angleterre, et qu'ils travaillassent en cette entreprise à venger l'injure de l'Église universelle, sous la conduite du roi de France. Le Pape déclara de plus que, quiconque contribuerait de ses biens ou autrement à la destruction de ce roi rebelle recevrait de l'Église la même protection que ceux qui visitaient le saint sépulcre.

Or, le roi Jean s'était rendu odieux non-seulement aux ecclésiastiques de son royaume, mais encore à la noblesse, au peuple et à tous ses sujets, par ses cruautés, ses exactions, ses débauches. Il avait abusé des femmes et des filles de gentilshommes, malgré leur résistance; il en avait réduit d'autres à la dernière pauvreté par ses extorsions; il avait banni les parents et les amis de quelques autres, et tourné leurs biens à son profit. Tous ceux-là reçurent avec grande joie l'absolution que leur donnait le Pape du serment de fidélité. On

[1] Matth. Pâris, an. 1212.

disait même que plusieurs seigneurs avaient envoyé au roi de France des lettres munies de leur sceau, pour l'inviter à venir en Angleterre recevoir la couronne[1].

Philippe s'y dispose avec une puissante armée. « La cause qui le détermina à passer en Angleterre, dit l'historien de sa vie, c'était pour restituer à leurs églises les évêques qui, chassés de leurs siéges, étaient exilés depuis longtemps dans son royaume; pour faire renouveler le service divin, qui, depuis sept ans, était cessé en Angleterre; pour punir comme il le méritait, chasser entièrement du royaume et rendre, suivant son surnom, tout à fait sans terre ce même roi Jean, qui avait tué son neveu Arthur, fait pendre un grand nombre d'enfants qu'on lui avait donnés pour otages, et commis d'autres crimes sans nombre[2]. »

Dans le même temps, le roi Philippe-Auguste, n'ayant pu obtenir du Pape qu'il déclarât nul son mariage avec la reine Ingelburge, fit revenir cette princesse auprès de lui, se réconcilia sincèrement avec elle; et cette réconciliation causa une joie universelle parmi tout le peuple de France.

Jean, roi d'Angleterre, étant averti de l'armement de Philippe-Auguste, fit de grands préparatifs de son côté, tant par mer que par terre, et assembla soixante mille hommes de bonnes troupes, ayant d'ailleurs une flotte supérieure à celle de France. Mais pendant qu'il se préparait ainsi à bien recevoir le roi Philippe, arrivèrent à Douvres deux templiers, qui le vinrent trouver et lui dirent : Nous venons, grand roi, de la part de Pandolfe, sous-diacre et confident du Pape, qui vous demande une conférence, pour vous proposer un moyen de vous réconcilier à Dieu et à l'Église, quoique dans la cour vous soyez condamné juridiquement et privé du droit de régner sur l'Angleterre. Le roi, ayant entendu cette proposition, envoya les templiers pour amener sans délai Pandolfe. Celui-ci, étant venu à Douvres, dit au roi : Voilà le roi de France à l'embouchure de la Seine, prêt à vous chasser comme un rebelle au souverain Pontife, et à s'emparer du royaume d'Angleterre, par l'autorité du Siége apostolique. Avec lui viennent tous les évêques et les autres, tant clercs que laïques, qui ont été chassés d'Angleterre, espérant qu'il les fera rentrer malgré vous dans leurs siéges et dans leurs biens, disposés à lui être soumis comme ils l'ont été à vous et à vos prédécesseurs. Le roi se vante d'ailleurs d'avoir des lettres de presque tous les seigneurs d'Angleterre, qui lui promettent fidélité. Songez à vos intérêts, du moins en cette extrémité; apaisez Dieu justement

[1] Matth. Pâris, an. 1212. — [2] Rigord, *Gesta Philip.-Aug.*

irrité, soumettez-vous à l'Église, et le Pape vous rétablira dans le royaume dont il vous a privé pour votre obstination.

A ce discours, le roi Jean fut pénétré de douleur et se trouva dans un embarras terrible, voyant les périls qui le menaçaient de toutes parts. Quatre causes principales le déterminèrent, suivant Matthieu Pâris, à faire pénitence et satisfaction. La première : il était excommunié depuis cinq ans ; il avait tellement offensé Dieu et l'Église, qu'il désespérait presque de son salut. La seconde : il voyait le roi de France prêt à entrer dans son royaume pour l'en chasser. La troisième : il craignait que, s'il en venait à une bataille, il ne fût abandonné par les seigneurs d'Angleterre et par ses propres gens, ou livré à ses ennemis. Enfin la quatrième, qui le touchait le plus, c'est que la fête de l'Ascension était proche, et il craignait la prédiction de l'ermite Pierre.

C'était un homme de la province d'York, qui passait pour avoir le don de prophétie, et, l'année précédente 1212, disait publiquement à qui voulait l'entendre, que Jean ne serait plus roi à l'Ascension prochaine, et que la couronne d'Angleterre passerait à un autre. Étant amené au roi, il le lui dit en face, et ajouta : Si je suis convaincu de mensonge, faites de moi ce qu'il vous plaira. Le roi le fit mettre en prison ; mais sa prédiction, s'étant répandue dans les provinces, fut regardée comme venue du ciel. C'est du moins ce que dit Matthieu Pâris.

Le roi Jean, se trouvant donc réduit au désespoir, acquiesça aux propositions de Pandolfe. Il posa la main sur l'Évangile, et jura de se soumettre à l'Église. Seize barons s'engagèrent à faire exécuter sa promesse dans le cas où il deviendrait parjure. Le 13 mai 1213, le roi et Pandolfe conclurent, à Douvres, en présence d'une foule de comtes, de barons et de peuple, un traité en vertu duquel la paix devait être rétablie entre Jean et les évêques, tous les ecclésiastiques et laïques impliqués dans ce différend. Le roi s'engageait à ne leur causer ni à leur laisser causer aucun tort, à ne pas les troubler dans l'exercice de leurs fonctions, à expédier pour cet effet des lettres publiques, cautionnées par quelques barons, sous la foi du serment. En n'observant pas ces conditions, le roi perdra la surveillance sur les églises devenues vacantes. Si les barons refusaient de s'engager sous serment, le roi serait tenu de céder au Saint-Siége son droit de patronage sur les églises anglaises. Des sauf-conduits devaient être expédiés aux évêques et à leurs compagnons avant leur arrivée en Angleterre. Ceux-ci, de leur côté, s'engageaient par serment et par écrit, si le roi l'exigeait, à ne rien entreprendre contre la couronne tant que le roi observerait la foi jurée. Au reste, les

biens des églises devaient être restitués, des indemnités accordées, les franchises rétablies, et tous les détenus mis en liberté. Aussitôt après l'arrivée du légat pontifical chargé de lever l'excommunication, le roi payera aux mandataires des archevêques, des évêques et des religieux de Cantorbéri, pour chacun une somme convenable destinée à acquitter leurs dettes et à couvrir les frais de leur retour; et pour tous une somme de huit mille livres sterling, et leur rendra, immédiatement après l'acceptation du traité, la libre administration de leurs biens immeubles. La proscription contre les ecclésiastiques sera révoquée publiquement, et le roi remettra à l'archevêque une déclaration authentique de ne plus en prononcer à l'avenir. Il lèvera également la proscription contre les laïques. Tout différend relatif à la restitution des biens devra être jugé par le légat, après l'examen des preuves. L'interdit sera levé immédiatement après l'exécution du traité; les différends que le légat ne pourrait accommoder seront portés devant le Saint-Siége.

Douze barons jurèrent, au nom du roi, la fidèle exécution de ces articles. Puis les évêques reçurent des sauf-conduits et l'assurance que tous les engagements seraient remplis. Pandolfe se présenta alors au peuple, et annonça que le roi s'était réconcilié avec l'Église, et que tous devaient le secourir contre ses ennemis. Des députés furent envoyés en France pour inviter Philippe à renoncer à ses projets sur l'Angleterre. Cependant bien des personnes doutaient encore de la sincérité de Jean [1].

Deux jours après, la veille de l'Ascension, Jean renonça en faveur du Pape à la couronne et aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande, et remit à Pandolfe un acte ainsi conçu : « Voulant obtenir la miséricorde divine pour nos offenses envers l'Église romaine; désirant nous humilier devant celui qui s'est humilié pour nous jusqu'à la mort, conduit par l'impulsion du Saint-Esprit, et n'ayant rien de plus précieux à offrir que notre personne et nos États, nous remettons, du consentement de nos barons, sans y être forcé par la violence ou la crainte, mais en vertu de notre libre volonté, à Dieu, à ses saints apôtres Pierre et Paul, à notre mère la sainte Église, à notre seigneur le pape Innocent et à ses successeurs catholiques, en expiation de nos péchés et de ceux de notre famille, tant vivants que morts, nos royaumes d'Angleterre et d'Irlande avec tous leurs droits et dépendances, afin de les recevoir de nouveau en qualité de vassal de Dieu et de l'Église romaine. Nous prêtons entre les mains de Pandolfe le serment de vassal au souverain Pontife et à ses successeurs,

[1] Inn., l. 15, *epist.* 235. L. 6, *epist.* 76. Matth. Pâris, 1213. Rymer, *Act. et Fœd.*, l. 1, c. 54.

et rendons ce serment obligatoire pour nos héritiers et successeurs. En signe de vassalité, nous nous obligeons à payer au Saint-Siége, sur les revenus du royaume, outre le denier de Saint-Pierre, trois cents marcs pour l'Irlande et sept cents pour l'Angleterre. Le tout sous peine de déchéance pour celui de nos successeurs qui attaquerait ces dispositions [1].

Jean remit au légat cet acte revêtu de son sceau et de la signature de l'archevêque de Dublin et de plusieurs barons; il se rendit ensuite en grande pompe à l'église, déposa la couronne et les insignes de la royauté, et prêta en ces termes le serment de vassalité : « Moi Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et souverain d'Irlande, je serai dès ce moment fidèle à Dieu, à saint Pierre, à l'Église romaine, à mon seigneur le pape Innocent, ainsi qu'à ses successeurs catholiques. Je n'aiderai ni par actions, ni par paroles, ni par conseils, ni par consentement, à leur faire perdre la vie, les membres ou la liberté. J'éloignerai d'eux tout dommage qui me sera connu, et ferai tous mes efforts pour l'empêcher. Je leur ferai connaître par moi-même ou par une personne sûre tout attentat contre eux. Je garderai le secret sur tout ce qu'ils voudront me communiquer, et ne le divulguerai point à leur détriment. Je défendrai de tout mon pouvoir l'héritage de Saint-Pierre, et particulièrement le royaume d'Angleterre et d'Irlande contre quiconque voudra les attaquer. Que Dieu et les saints Évangiles me viennent en aide [2]. »

Suivant Matthieu Pâris, le légat Pandolfe foula aux pieds, au grand déplaisir de l'archevêque de Dublin, l'argent donné pour gage de la soumission du roi. Suivant le même auteur, le jour de l'Ascension étant passé sans qu'il fût arrivé d'autre mal au roi Jean, il crut avoir convaincu de mensonge l'ermite Pierre. Il le fit tirer de prison, traîner à la queue des chevaux et pendre, lui et son fils; mais plusieurs en furent indignés, croyant que la prophétie de Pierre était suffisamment accomplie dans ce qui venait de se passer. C'est la réflexion de Matthieu Pâris.

Cependant la soumission féodale du roi Jean à l'Église romaine n'avait d'extraordinaire que la solennité. Dès l'an 1173, nous avons vu son père, Henri II, écrire en ces termes au pape Alexandre III : « Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction et, quant à l'obligation du droit féodal, je ne me reconnais sujet qu'à vous. Que l'Angleterre apprenne ce que peut le Pontife romain; et puisqu'il n'use pas d'armes matérielles, qu'il défende par le glaive spirituel le patrimoine de Saint-Pierre [3]. » D'ailleurs, le roi Jean ne fit cette soumis-

[1] Inn., l. 16, *epist.* 77. — [2] Matth. Pâris, 1213. — [3] Baron., an. 1173.

sion que de l'avis commun de ses barons, comme il est dit dans l'acte même signé par eux. Il y a plus : les envoyés des barons dirent au Pape que, si le roi s'était ainsi soumis à lui et à l'Église romaine, ce n'était point de son propre mouvement ni par dévotion, mais par crainte et forcé par eux [1].

Après la réconciliation du roi Jean, le légat Pandolfe passa en France, chargé des actes de la pacification et des huit mille livres sterling, pour partie de la restitution qui devait être faite aux prélats, à qui il persuada de passer en Angleterre, pour recevoir le reste. Ensuite il alla trouver le roi de France et l'exhorta fortement à se désister de son entreprise avec l'Angleterre, disant qu'il ne pouvait pas attaquer ce royaume sans offenser le Pape, puisque le roi Jean était prêt à satisfaire à Dieu et à l'Église, et à faire ce que le Pape lui ordonnerait. A ce discours, le roi Philippe répondit fort en colère, dit-on, qu'il avait entrepris cette guerre par ordre du Pape, et déjà dépensé plus de soixante mille livres pour armer des vaisseaux et faire ses provisions d'armes et de vivres. On ajoute que Philippe aurait effectivement passé en Angleterre, si le comte de Flandre, son vassal, ne l'avait abandonné. C'était Ferrand, c'est-à-dire Ferdinand de Portugal, qui avait épousé Jeanne, fille aînée de Baudouin, empereur de Constantinople, et avait fait secrètement alliance avec le roi d'Angleterre. Le roi Philippe tourna donc ses armes contre Ferrand, mais avec peu de succès, pendant cette année 1213, car sa flotte fut brûlée par celle d'Angleterre.

Alors le roi Jean, reprenant courage, résolut de faire la guerre au roi Philippe, en soutenant le comte de Flandre et en descendant lui-même dans le Poitou ; mais les seigneurs d'Angleterre refusèrent de le suivre, qu'il ne se fût fait absoudre de l'excommunication. Il envoya donc des lettres de vingt-quatre seigneurs à l'archevêque de Cantorbéri et aux évêques exilés avec lui, pour les assurer qu'ils pouvaient revenir en Angleterre en toute confiance. Ainsi, à la sollicitation du légat Pandolfe, l'archevêque, les quatre évêques de Londres, d'Ely, de Lincoln et d'Hereford, ainsi que les autres exilés, s'embarquèrent, arrivèrent à Douvres et allèrent trouver le roi Jean à Winchester, le 28me de juillet. Le roi vint au-devant des prélats et se jeta à leurs pieds, fondant en larmes et les priant d'avoir pitié de lui et de son royaume d'Angleterre. Les prélats le relevèrent de terre, pleurant avec lui, et, le prenant au milieu d'eux, le conduisirent à la porte de l'église cathédrale, où ils récitèrent le psaume *Miserere*, après quoi ils lui donnèrent l'absolution dans le chapitre.

[1] *Et per eos coactus.* Rym., t. 1, p. 185.

Le roi jura de protéger l'Église et le clergé, de ramener la pratique des bonnes lois de ses prédécesseurs, d'abolir les mauvaises et d'achever avant Pâques l'entière restitution qu'il avait promise. Ensuite l'archevêque le conduisit à l'église et célébra la messe, qui fut suivie du festin où les prélats et les seigneurs mangèrent avec le roi. L'archevêque donna cette absolution, suivant l'ordre que le Pape lui en avait donné, à lui et au légat Pandolfe, pour en user en cas de nécessité [1].

Le roi se hâta de revenir à Portsmouth, ordonna aux troupes de s'embarquer et fit voile pour les côtes de France, avec un vent favorable. Il atteignit l'île de Jersey avec un petit nombre de vaisseaux; mais il s'aperçut qu'aucun des barons ne l'avait suivi. Sous prétexte que le temps de leur service était expiré, ils s'étaient rendus à Saint-Alban, à un concile ou conseil, avec l'archevêque et les évêques. Ils firent publier leurs résolutions dans la forme des proclamations royales; elles ordonnaient que les lois émanées de Henri Ier fussent universellement observées, et elles prononçaient la peine capitale contre les vicomtes, les forestiers et autres officiers du roi qui dépasseraient la ligne exacte de leur devoir. Voilà ce que rapporte Matthieu Pâris. Nous croyons que, se permettre des proclamations pareilles en l'absence et à l'insu du roi est une conspiration criminelle.

Dans cet intervalle, Jean, étant revenu à terre, ne respirait que vengeance contre les traîtres qui avaient abandonné leur souverain. Il se détermina à punir leur désobéissance par une exécution militaire; et il s'était avancé jusqu'à Northampton, quand il fut rejoint par l'archevêque, qui lui représenta qu'il allait contre le serment qu'il venait de faire à son absolution, puisque, selon les lois, il fallait commencer par faire juger ces barons en sa cour, avant que d'user de voies de fait. Le roi fit grand bruit et dit qu'il ne différerait pas les affaires de son royaume pour l'archevêque, que les jugements séculiers ne regardaient point. Il continua sa marche sur Nottingham, et fut encore assailli dans cette ville par l'archevêque Langton, qui déclara que, à l'exception du roi, il excommunierait tous ceux qui porteraient les armes en corps de troupes, avant la levée de l'interdit. Il arrêta ainsi le roi, et l'obligea d'ajourner les seigneurs pour comparaître à sa cour.

Trois semaines s'étaient à peine écoulées depuis l'assemblée de Saint-Alban, quand on en convoqua une seconde à Saint-Paul de Londres. Nonobstant l'interdit, l'archevêque y permit aux communautés régulières et aux curés, en présence de leurs paroissiens, de

[1] Inn., l. 6, *epist.* 89.

réciter à voix basse l'office divin dans leurs églises. Le but ostensible de cette assemblée était de constater les dommages essuyés par les proscrits, durant les derniers débats. Mais l'archevêque Langton, ce fut du moins le bruit public, prit à part quelques seigneurs du royaume, et leur dit secrètement : Vous savez comment à Winchester j'ai absous le roi, et l'ai fait jurer d'abolir les lois injustes et de faire observer dans tout le royaume les bonnes lois, c'est-à-dire celles d'Édouard. Or, on a trouvé une certaine charte de Henri Ier, par laquelle, si vous voulez, vous pouvez récupérer toutes les libertés que depuis longtemps vous avez perdues. Il leur en donna lecture, et ils en eurent tous une extrême joie. Ils jurèrent tous, en présence de l'archevêque, qu'ils combattraient pour ces libertés, s'il était besoin, jusqu'à la mort, et l'archevêque promit de les y aider fidèlement [1].

Nous ignorons si cette conduite du cardinal-archevêque de Cantorbéri, Étienne de Langton, était tout à fait loyale. A coup sûr, elle n'était pas conforme aux intentions et aux promesses du Pape, son bienfaiteur, son supérieur ecclésiastique, et actuellement suzerain féodal de l'Angleterre. C'était pour Étienne de Langton que le Pape avait soutenu une si longue lutte contre le roi. Pour détruire les préventions du monarque, il lui avait toujours assuré qu'il trouverait dans Étienne de Langton fidélité, dévouement et affection. Et à peine arrivé en Angleterre et assis sur le siége archiépiscopal, il semble n'être occupé qu'à se concerter et à conspirer avec les seigneurs, à l'insu du roi et du Pape. Innocent III se montre plus loyal : aussi blâmera-t-il fortement, punira-t-il même cette conduite de l'archevêque.

Le Pape, ayant reçu les lettres du roi d'Angleterre que le légat Pandolfe lui avait envoyées, lui fit une réponse qui commence ainsi : « Nous rendons grâces à celui qui sait tirer le bien du mal, de vous avoir inspiré non-seulement de recevoir la forme de satisfaction que nous avons dressée avec grande délibération, mais encore de soumettre à l'Église romaine votre personne et votre royaume. Car, qui vous y a porté, sinon cet Esprit divin qui souffle où il veut ? Vous possédez maintenant votre royaume d'une manière plus sublime et plus solide qu'auparavant, puisqu'il est devenu un royaume sacerdotal, suivant les paroles de l'Écriture. Nous vous envoyons donc, selon votre demande, un légat *à latere*, savoir l'évêque de Tusculum, qui connaît nos intentions et à qui nous avons donné un plein pouvoir. » Par cette lettre, qui est du 6me de juillet 1213, on voit que, dans la forme de satisfaction dressée par le Pape, il n'était pas question de

[1] Matth. Pâris, 1213.

la soumission féodale du roi et du royaume, mais que le roi l'y ajouta lui-même. Le Pape écrivit en même temps à l'archevêque de Cantorbéri, aux autres prélats et aux seigneurs d'Angleterre, pour leur recommander le légat, et enfin au roi de France, pour l'exhorter à écouter ses avis touchant la paix avec le roi d'Angleterre [1].

Le cardinal-légat arriva en Angleterre à la fin de septembre. Quoique l'interdit durât encore, on ne laissa pas de le recevoir partout en procession, avec le chant et les ornements religieux. Une assemblée des évêques et des grands du royaume se tint à Saint-Paul de Londres, en présence du roi. On y traita pendant trois jours du dédommagement que le roi devait donner aux prélats. Le prince offrit de payer comptant cent mille livres sterling, et le surplus à Pâques, s'il se trouvait que le dommage montât plus haut. La proposition parut si raisonnable au légat, qu'il trouva mauvais qu'elle ne fût pas aussitôt acceptée. Les prélats, au contraire, voulaient que l'on commençât par informer exactement des dommages, pour recevoir le tout ensemble. Le roi accepta volontiers le délai.

Le second jour, après qu'on eut longtemps parlé de la levée de l'interdit, le roi renouvela devant le grand autel l'acte par lequel il avait soumis au Pape l'Angleterre et l'Irlande; et, au lieu de la charte qu'il en avait donnée au légat Pandolfe, scellée en cire, il en donna une au cardinal-légat de Tusculum, datée du troisième jour d'octobre 1213, scellée en or et signée de l'archevêque, de plusieurs évêques et d'un grand nombre de seigneurs, pour la porter au Pape [2]. On remit à traiter de l'affaire du dédommagement à Réding, le 3me de novembre. Après plusieurs remises, l'exécution fut encore différée, de l'avis du légat. Enfin le roi paya aux évêques un à-compte de quinze mille marcs, et l'affaire fut renvoyée à la décision du Pape.

Le roi Jean avait envoyé à Rome l'évêque de Norwich, l'abbé de Beaulieu et trois autres députés, porter les lettres par lesquelles il marquait sa soumission aux ordres du Pape et la donation de son royaume. Le Pape les renvoya avec plusieurs lettres, datées des derniers jours d'octobre et des premiers de novembre. Dans la première, il exhorte paternellement le roi à traiter doucement avec les évêques de son royaume, principalement les affaires spirituelles, ajoutant qu'il avait répondu de vive voix aux ambassadeurs, touchant la demande qu'il lui avait faite, de ne pouvoir être excommunié ni sa chapelle interdite sans mandement spécial du Pape. La seconde est la bulle d'acceptation solennelle de la donation des

[1] Ing., l. 16, *epist.* 79-83. — [2] *Spicileg.*, t. 3, p. 578, édit. in-fol.

royaumes d'Angleterre et d'Irlande. Par une autre, il ordonne au nouveau légat qu'après la levée de l'interdit il ait soin de retirer et de faire brûler toutes les lettres que le Pape avait fait expédier contre le roi Jean, pour être répandues en France, en Angleterre et ailleurs, en cas qu'il n'acceptât point la paix. De là vient sans doute que nous ne trouvons point ces lettres dans le recueil de celles d'Innocent III [1].

Parmi les lettres qu'apportèrent les envoyés du roi Jean, il y en a une par laquelle le Pape ordonne à l'évêque de Tusculum de déclarer nulles, par l'autorité apostolique, toutes les confédérations assermentées qui auraient été faites à l'occasion de la discorde entre la royauté et le sacerdoce [2]. Il est probable que le roi s'était plaint de l'archevêque, qui, au lieu de seconder le roi suivant les intentions du Pape, conspirait secrètement avec les barons. Ce qui confirme cette conjecture, c'est une autre lettre où le Pape ordonne au légat de pourvoir aux évêchés et aux abbayes qui vaquaient alors en Angleterre, y faisant élire canoniquement des sujets non-seulement dignes par leur vie et leur science, mais encore fidèles au roi et utiles au royaume, capables de conseiller et de secourir efficacement, le tout après avoir demandé le consentement du roi et pris conseil; et il lui donnait pouvoir de contraindre par censures ceux qui s'y opposeraient [3]. L'exécution de cette bulle, ou peut-être plutôt la manière de l'exécuter, excita des murmures. Il y eut des opposants qui en appelèrent au Pape. Le légat les suspendit de leurs fonctions et les envoya à Rome. L'archevêque de Cantorbéri appela lui-même, et, en conséquence de cet appel, envoya défendre au légat d'établir des prélats dans les églises vacantes, au préjudice de lui, archevêque, à qui ce droit appartenait. Mais le légat ne déféra point à cet appel, et, du consentement du roi, envoya Pandolfe à Rome. Arrivé auprès du Pape, Pandolfe se plaignit beaucoup de l'archevêque, et dit que lui et les autres évêques étaient trop intéressés et trop roides à exiger la restitution de ce qu'ils avaient perdu pendant l'interdit, et qu'ils cherchaient trop à abaisser le roi, ainsi que les libertés du royaume. Au contraire, Pandolfe donnait de grandes louanges au roi Jean, disant qu'il n'avait jamais vu de prince si humble et si modeste. Il lui rendit ainsi le Pape très-favorable. Le docteur Simon de Langton, frère de l'archevêque, voulut s'opposer aux discours de Pandolfe; mais il ne fut point écouté [4].

Dès la Chandeleur 1214, le roi Jean avait envoyé à Rome, Jean,

[1] Inn., l. 16, *epist.* 130-133. — [2] Ibid., *epist.* 134. — [3] Ibid., *epist.* 138. — [4] Matth. Pâris, 1214.

évêque de Norwich; Richard du Marais, archidiacre de Northumbrie, et deux gentilshommes, pour demander la levée de l'interdit jeté sur l'Angleterre depuis si longtemps. Ils revinrent pendant que le roi Jean était en Poitou, et apportèrent une lettre du Pape par laquelle il ordonnait au cardinal-légat de Tusculum de lever l'interdit, à condition que le roi donnerait des sûretés à l'archevêque de Cantorbéri, aux évêques de Londres et d'Ély, et aux autres, pour la réparation des dommages qu'ils avaient soufferts, et que le Pape, en son conseil, avait fixés provisoirement à quarante mille livres sterling. Ils eurent le temps de s'apercevoir qu'ils auraient bien fait d'accepter les cent mille que le roi leur avait offerts d'abord. Le légat, ayant reçu cette commission du Pape, assembla un grand concile à Londres, dans l'église de Saint-Paul, où se trouvèrent les prélats et les seigneurs. On y examina les sommes que le roi avait déjà payées sur les quarante mille livres sterling d'indemnités, et on trouva qu'il restait à payer treize mille, dont les évêques de Winchester et de Norwich demeurèrent cautions. Ensuite, le dimanche, sixième jour de juillet 1214, octave de la Saint-Pierre, dans la même église de Saint-Paul, cathédrale de Londres, le cardinal-légat leva solennellement l'interdit, après qu'il eut duré six ans, trois mois et quatorze jours. On chanta le *Te Deum* en action de grâces, on sonna les cloches, et la joie fut universelle dans tout le pays [1]. Ainsi se termina heureusement cette longue dissension du roi d'Angleterre avec le chef de l'humanité chrétienne.

Le roi Jean, se confiant dans l'appui du Pape, était venu dans le Poitou, et, rejoint par les seigneurs des environs, avait pénétré dans la ville d'Angers, le 17 juin 1214. De là il marcha vers la Bretagne; mais ses progrès furent arrêtés par l'arrivée de Louis, fils de Philippe-Auguste; et, de ce moment, les deux armées, comme d'un consentement mutuel, traînèrent la guerre en longueur, et attendaient l'issue de la campagne dans le Nord.

Là, les alliés du roi Jean : Otton, empereur ou ex-empereur d'Allemagne; Ferrand, comte de Flandre, et Guillaume, comte de Boulogne, s'étaient réunis aux forces anglaises que commandait le comte de Salisburi, et marchaient à la tête de plus de cent mille hommes, pour envahir le territoire français. Philippe ne put opposer à ce torrent qu'une armée de moitié plus faible, une partie de ses troupes étant occupées ailleurs; mais l'ardeur et la bravoure de ses compagnons, la fleur de la chevalerie française, le dévouement des milices communales, le courage pieux du roi suppléèrent à la différence du nombre.

[1] Matth. Pàris, 1214.

Le 27 juillet 1214, qui était un dimanche, les deux armées se rencontrèrent au pont de Bouvines, qui est à mi-chemin entre Tournai et Lille, sur une petite rivière qui se jette dans la Lys. Otton avait compté attaquer les Français, après que la moitié de leur armée aurait passé le pont. Lorsque ses coureurs atteignirent l'arrière-garde des Français, le roi Philippe, fatigué du poids de ses armes et de la longueur du chemin, se reposait à l'ombre d'un frêne, à côté d'une église consacrée à saint Pierre. A cette nouvelle, dit Guillaume le Breton, son chapelain, qui était présent, le roi entra dans l'église ; et, ayant adressé une courte prière au Seigneur, il en ressortit, revêtit ses armes, et, d'un visage joyeux, comme s'il était appelé à des noces, il remonta sur son cheval. Par toute la campagne on entend le cri : Aux armes! aux armes! les trompettes retentissent, les escadrons qui avaient déjà passé le pont reviennent en arrière. On fait redemander aussi l'étendard de saint Denis, qui, dans les combats, doit précéder tous les autres; mais comme il tarde à revenir, on ne l'attend pas. Le roi part à cheval et se place à la première ligne, où une petite élévation le séparait des ennemis.

Là, entouré des plus vaillants chevaliers de France, le roi Philippe adresse à ses troupes ce brief et humble discours : « Tout notre espoir et toute notre confiance sont en Dieu. Le roi Otton et son armée sont excommuniés par le seigneur Pape : ce sont les ennemis et les destructeurs de la sainte Église ; et l'argent dont on les paye est le fruit des larmes des pauvres et du pillage des églises de Dieu et des clercs. Pour nous, nous sommes chrétiens, et nous jouissons de la communion et de la paix de la sainte Église; quoique pécheurs, nous lui sommes unis de sentiments, et nous défendons selon notre pouvoir les libertés du clergé. C'est pourquoi nous devons attendre avec confiance de la miséricorde de Dieu, qu'il nous donnera, tout pécheurs que nous sommes, de triompher de ses ennemis et des nôtres. » A ces paroles, les troupes demandèrent au roi sa bénédiction; et le roi, levant la main, pria le Seigneur de les bénir. Aussitôt on sonna la charge, et l'attaque commença vigoureusement.

Un peu derrière le roi était le chapelain Guillaume qui a écrit cette histoire, avec un autre clerc, peut-être le moine Rigord, qui a copié cette histoire dans la sienne. Tous deux, quand ils eurent entendu sonner les trompettes, chantèrent tout entier le psaume : *Béni soit mon Dieu qui enseigne à mes mains à combattre;* tout entier le psaume : *Que l'Éternel se lève, et que ses ennemis soient dissipés ;* tout entier le psaume : *Seigneur, c'est dans votre force que se réjouira le roi.* Ils les chantèrent comme ils purent, entrecoupés par les larmes et les sanglots. Ils rappelaient à Dieu, avec une humble dévo-

tion, l'honneur et la liberté dont jouissait l sainte Église dans les domaines du roi Philippe, et le déshonneur et les opprobres qu'elle souffrait et avait soufferts par Otton et par le roi Jean, de qui l'argent avait provoqué tous ces ennemis qui osaient combattre contre leur seigneur dans son propre royaume.

Cependant le fort de la bataille ne fut point d'abord auprès du roi, mais à l'aile droite commandée par le frère Guérin, chevalier de l'Hôpital, récemment élu à l'évêché de Senlis. Il ne portait point d'armes ; mais, à cause de son expérience dans la guerre, il rangeait les troupes. Plaçant en arrière ceux qu'il connaissait les moins courageux, il mit en première ligne les plus braves, savoir : le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Paul, Matthieu de Montmorency et beaucoup d'autres. Le comte de Saint-Paul, suivi de quelques hommes d'élite, faisait une trouée dans les rangs ennemis, tuant hommes et chevaux, sans faire de prisonniers. Matthieu de Montmorencyle et duc de Bourgogne en font autant de leur côté. Fatigué des coups qu'il avait donnés et reçus, le comte de Saint-Paul se mit un peu à l'écart pour reprendre haleine, quand il aperçut un de ses chevaliers enveloppé d'ennemis. Aussitôt, se couchant sur le cou de son cheval et piquant des deux, il pénètre au milieu du bataillon, et, se relevant sur ses étriers, écarte les ennemis à coups de sabre, et délivre son homme. Des témoins oculaires virent jusqu'à douze lances l'assaillir à la fois, sans pouvoir le désarçonner. Comme quelques-uns suspectaient sa fidélité, il avait dit à frère Guérin, au commencement de la bataille, qu'il serait en ce jour-là un bon traître.

Enfin, après trois heures du combat le plus acharné, tout le poids de la guerre se tourna contre le comte Ferrand. Ce prince, percé de nombreuses blessures et renversé par terre, fut fait prisonnier avec beaucoup de ses chevaliers. Il avait presque perdu le souffle par la longueur du combat, lorsqu'il se rendit à Hugues de Mareuil et à Jean, son frère.

Pendant ce temps, les légions des communes, qui étaient déjà parvenues presque jusqu'à leur quartier, arrivèrent de retour sur le champ de bataille, avec l'étendard de saint Denis, et elles vinrent immédiatement se ranger près du corps de bataille du roi, où elles voyaient l'étendard royal des fleurs de lis, que portait ce jour-là Galon de Montigny, chevalier très-brave, mais point riche. Les milices de Corbie, Amiens, Beauvais, Compiègne et Arras passèrent entre les escouades des chevaliers, et vinrent se mettre en bataille devant le roi ; mais la cavalerie d'Otton, composée d'hommes très-belliqueux et très-audacieux, les chargeant aussitôt, les repousse, les met en désordre et parvient presque jusqu'au roi. A cette vue, les

chevaliers qui formaient le bataillon du roi s'avancent pour le couvrir, en le laissant un peu derrière eux, et ils arrêtent Otton et les siens, qui, avec leur fureur teutonique, n'en voulaient qu'au roi seul. Mais tandis qu'ils se portent en avant, et qu'avec un courage merveilleux ils arrêtent les Teutons, les fantassins ennemis entourent le roi, et, avec leurs petites lances et leurs crochets, ils l'entraînent à bas de son cheval; et ils l'y auraient tué, si la main de Dieu et l'excellence de son armure ne l'avaient protégé. Un petit nombre de chevaliers qui étaient restés avec lui, et surtout Galon de Montigny, qui, en agitant son drapeau, appelait du secours, et Pierre Tristan, qui, se jetant à bas de son cheval, s'exposait aux coups pour le roi, repoussèrent ces fantassins ennemis, les tuèrent ou les mirent en fuite, tandis que le roi, se relevant de terre plus tôt qu'on ne s'y attendait, remonta sur son cheval avec une légèreté qu'on ne lui croyait point.

Si dans ce moment Philippe-Auguste courut un grand danger, l'empereur Otton se vit bientôt exposé à un péril non moins grave. En effet, les chevaliers français parvinrent jusqu'à lui. Pierre de Mauvoisin saisit même la bride de son cheval; comme il ne pouvait l'arracher à la foule qui l'entourait, Gérard Scropha le frappa à la poitrine du couteau qu'il tenait à la main : il ne traversa pas l'armure presque impénétrable dont les chevaliers d'alors étaient couverts; et, comme il voulait redoubler, le cheval d'Otton, en se cabrant, reçut le coup dans la tête. Blessé mortellement à l'œil, il tourna sur lui-même, et prit sa course du côté par où il était venu. L'empereur nous montrant ainsi le dos, dit l'historien Guillaume, et nous laissant en proie son aigle et le char qui le portait, le roi dit aux siens : Vous ne verrez plus sa face d'aujourd'hui. Cependant son cheval avait fait bien peu de chemin lorsqu'il tomba mort; mais on lui en présenta aussitôt un autre, avec lequel il recommença à fuir. Il ne pouvait plus résister à la valeur de nos chevaliers; en effet, Guillaume des Barres l'avait déjà tenu deux fois par le cou, mais il se déroba à lui par la rapidité de son cheval et par l'épaisseur des rangs de ses soldats [1].

La bataille ne finit point par la fuite d'Otton. Le comte de Tecklenbourg, le comte de Dortmund et plusieurs vaillants chevaliers de l'empereur firent encore une fois reculer les Français; mais ceux-ci, revenant sur eux en plus grand nombre, les firent prisonniers. Alors on commença à voir fuir le duc de Louvain, le duc de Limbourg, Hugues de Boves et leurs chevaliers, par cinquante ou cent à la fois. Renaud, comte de Boulogne, s'obstinait seul au combat. Il n'avait

[1] Guillelm. Armoricus, 95-98, *Script. Rer. Franc.*, t. 17.

pas été d'avis qu'on livrât la bataille. Accusé de trahison à cause de cela, il dit à Hugues de Boves : Eh bien, voici la bataille que tu conseillais et que je déconseillais. Toi, tu fuiras comme un lâche ; et moi, je combattrai au péril de ma tête : je serai pris ou tué. En effet, il disposa en cercle un certain nombre de sergents d'armes à lui ; c'était comme une forteresse hérissée de piques, d'où il faisait des sorties brillantes et où il se retirait quand l'haleine lui manquait pour se battre. Enfin il fut renversé de son cheval, blessé, et il allait être tué, quand il se rendit à frère Guérin, évêque élu de Senlis. Sept cents fantassins brabançons qu'Otton avait placés au milieu de son front de bataille y demeurèrent les derniers ; après que tout avait fui autour d'eux, ils opposaient encore aux Français comme un mur impénétrable. Philippe les fit charger par Thomas de Saint-Valeri, avec cinquante chevaliers et deux mille fantassins ; ils furent presque tous tués, sans avoir abandonné la place. La nuit approchait ; Philippe, qui craignait surtout de perdre quelqu'un de ses importants prisonniers, fit sonner le rappel aux trompettes. Les Français qu'il rassemblait ainsi avaient à peine poursuivi leurs ennemis pendant l'espace d'un mille [1].

A cette bataille, se trouva l'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, de la royale maison de France, prélat plus guerrier qu'il ne convenait à son état. Il avait été à la croisade de Palestine avec Philippe-Auguste. De retour, il guerroyait contre Richard Cœur-de-lion. Fait prisonnier, il fut chargé de fers. Pour obtenir sa délivrance, il implora la médiation de Célestin III. Le Pape lui répondit qu'ayant méconnu son caractère d'évêque il n'avait que ce qu'il méritait. Toutefois il écrivit amicalement à Richard, le priant de lui rendre son fils. Le roi lui envoya la cuirasse dont l'évêque était armé quand il fut pris, et lui fit dire par son ambassadeur : Voyez si c'est la robe de votre fils ou non. Le Pape répondit : Ce n'est pas mon fils, ni celui de l'Église ; qu'il se rachète au gré du roi, car il paraît plutôt un soldat de Mars qu'un soldat du Christ. Cependant, quelque temps après, le légat du Pontife ménagea sa délivrance par un échange, en lui faisant faire serment de ne plus porter les armes et de ne faire jamais la guerre en personne contre les Chrétiens. Depuis ce moment, il ne faisait plus la guerre, mais il y assistait ; il ne portait plus d'armes proprement dites, mais une énorme massue. Étant donc à la bataille de Bouvines, il vit le comte de Salisburi, frère du roi d'Angleterre, qui écharpait la milice de Dreux. A cette vue, Philippe de Dreux ne put s'empêcher d'aller au secours des siens. D'un

[1] Guillelm. Armoricus, 00, *Script. Rer. Franc.*, t. 17.

coup de massue, il renversa le comte à terre et le fit prisonnier [1].

Il y eut ainsi de pris cinq comtes : Ferrand de Flandre, Renaud de Boulogne, Guillaume de Salisburi, Otton de Tecklenbourg et Conrad de Dortmund, avec vingt-cinq chevaliers bannerets et un grand nombre d'autres d'une dignité inférieure. En reconnaissance de la protection divine, Philippe-Auguste fonda près de Senlis l'abbaye de la Victoire, où il mit des chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Victor de Paris. La victoire de Bouvines était en effet décisive, non-seulement pour la France, qu'elle relevait au-dessus de tous ses ennemis, mais encore pour tout l'Occident et pour toute l'Église catholique. Deux puissants monarques, longtemps rebelles à l'Église, elle les réduisait, l'un à la soumission, l'autre à l'impuissance. Jean d'Angleterre, avec qui Philippe-Auguste fit, la même année, une trêve de cinq ans, dut se trouver heureux de s'être réconcilié avec le Pontife romain. Otton de Saxe, après avoir fui à Bouvines, se vit abandonné de tout le monde et tomba dans l'obscurité jusqu'à la fin de sa vie. Philippe-Auguste lui-même, qui venait de reprendre la reine Ingelburge pour obéir au chef de l'Église, du se féliciter en se voyant si glorieusement récompensé de sa soumission. Enfin la victoire de Bouvines, remportée par le roi de France en 1214, et la victoire de Muret, remportée l'année précédente par le comte Simon de Montfort, assuraient le triomphe des généreux efforts d'Innocent III contre tous les ennemis de l'Église et de l'humanité en Occident.

[1] Roger Hoved. Matth. Paris. Guillaume Armoricain, dans son Histoire en vers de Philippe-Auguste.

§ VII.

AFFAIRES D'ORIENT.

L'Orient ne réclamait pas moins l'infatigable sollicitude du Pontife.

En 1203, des chevaliers français se rendant en Palestine avaient, en passant, conquis l'empire de Constantinople, sans trop le vouloir et contre les ordres du Pape. Depuis ce moment, ils étaient occupés, avec les Grecs et les Bulgares, à s'en partager et à s'en disputer les débris. Baudouin, comte de Flandre, avait été élu empereur de Constantinople. Boniface, marquis de Montferrat, déclaré roi de Thessalonique, se rendit maître de la Thessalie, de la Béotie, de la ville et du pays d'Athènes. Guillaume de Champlitte, vicomte de Dijon, de la maison de Champagne, et Geoffroi de Villehardouin conquirent la Morée ou le Péloponnèse, ce pays de tant de royaumes célébrés par Homère et les autres poëtes. Un Grec, Michel l'Ange Comnène, s'était attaché au marquis Boniface, et partit avec lui pour Thessalonique ; mais, avant que d'y arriver, il se déroba secrètement, gagna la ville de Durazzo, et, s'étant bientôt insinué dans la bienveillance du gouverneur grec, il épousa sa fille et chassa ensuite son beau-père. Maître de la ville, il s'empara de toute la contrée et se fit un État considérable, qui s'étendait depuis Durazzo jusqu'au golfe de Lépante, et comprenait l'Épire, l'Acarnanie, l'Étolie et une partie de la Thessalie. Il sut s'y maintenir et le laissa à ses successeurs, connus dans l'histoire sous le nom de despotes d'Épire.

Mais la plupart des seigneurs grecs s'étaient réfugiés dans l'Asie Mineure, où chacun d'eux se saisissait des places qu'il trouvait à sa bienséance. Le principal de tous fut Théodore Lascaris. Au moment même de la prise de Constantinople, il avait pris le nom d'empereur, à peu près comme un titre de funérailles. Il avait passé le Bosphore avec sa femme, Anne Comnène, qui, étant fille d'Alexis III, lui donnait des droits ou des prétentions à la souveraineté. Il se présenta avec elle aux portes de Nicée, ne s'annonçant que comme lieutenant d'Alexis, son beau-père. Les Grecs, maîtres de la ville, refusèrent d'abord de le recevoir ; et ce ne fut qu'à force de prières qu'il les engagea enfin à donner au moins un asile à sa femme, fille

de leur prince légitime. Il la confia entre leurs mains et partit pour rassembler les Grecs fugitifs. Il forma une petite armée avec laquelle il fit des courses aux environs de Pruse, et s'empara de quelques châteaux. Trop faible pour se soutenir longtemps, il eut recours au sultan d'Icône, dont il était l'ami, et en obtint des secours qui le rendirent maître de Nicée, de Pruse et de presque toute la Bithynie. Jusqu'en 1206, il se contenta du titre de despote; mais apprenant alors que son beau-père Alexis avait été pris par le marquis de Montferrat, il résolut de prendre le titre d'empereur. D'ailleurs, il se voyait maître de la Bithynie, de la Lydie, des côtes de l'Archipel jusqu'à Éphèse, et d'une partie de la Phrygie. Pour rendre son couronnement plus solennel, il manda à Nicée le patriarche grec Camatère, qui vivait encore dans une ville de Thrace. Camatère refusa de venir, mais envoya sa démission. On élut à sa place Michel Autorien, qui présida au couronnement. Pour ruiner plus facilement les petits tyrans ou seigneurs qui s'étaient établis en Asie, Théodore Lascaris fit la paix avec les Français, qui avaient besoin de toutes leurs forces ailleurs.

Un autre empire se forma d'un autre débris de l'empire. Trébizonde, nommée autrefois Trapézonte, était une ville grecque bâtie par une colonie de Sinope, suivant d'autres par les anciens Pélasges, sur les bords du Pont-Euxin, vers la Colchide. L'avantage de sa situation et la force de ses remparts l'avaient défendue contre les efforts des Turcs, lorsqu'ils avaient envahi cette contrée. Elle s'était maintenue sous le pouvoir des empereurs de Constantinople, qui, tous les ans, y envoyaient un gouverneur avec le titre de duc. Manuel Comnène, ce prince vertueux, qui, sans avoir participé aux crimes de son père Andronic, fut enveloppé dans ses malheurs, laissa deux fils : Alexis et David. Ils se retirèrent dans le Pont, où leur aïeul avait longtemps vécu; et, à l'aide des partisans de leur famille, ils se firent un État indépendant. L'aîné, Alexis, qui fut surnommé le Grand, s'empara de toute la côte du Pont-Euxin depuis Sinope jusqu'au delà de Trébizonde, dont il fit sa capitale. David se fit un domaine d'Héraclée et de la Paphlagonie, dont la possession revint ensuite à Alexis, David étant mort avant lui sans postérité. Telle fut l'origine de l'empire de Trébizonde, que le son bruyant de son nom a rendu plus fameux dans les récits romanesques de la chevalerie que les exploits de ses princes dans l'histoire. Cet empire, quoique plus faible, a survécu de quelques années à celui de Constantinople, n'ayant été détruit par Mahomet II qu'en 1461, tandis que l'autre le fut en 1453[1].

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 95 et 96.

Quant aux Vénitiens, la plupart des îles et des places qui leur avaient été assignées dans le partage général des terres de l'empire étaient encore, l'an 1217, entre les mains des Grecs ou en celles des pirates, qui s'étaient multipliés à la faveur de la révolution. Pour en faire la conquête sans beaucoup de frais ni de temps, la république de Venise usa de ce moyen. Elle donna par édit à tout Vénitien la liberté d'armer pour s'emparer de ces îles, en sorte que chacun posséderait en propriété ce qu'il aurait conquis, en rendant foi et hommage à la république, comme celle-ci le rendait à l'empereur de Constantinople. Après cette déclaration, tous les Vénitiens qui se trouvaient assez riches équipèrent et armèrent des vaisseaux à leurs dépens, et la république n'eut besoin que d'une seule flotte pour nettoyer la mer des pirates et pour exécuter les expéditions les plus importantes.

Marc Dandolo et Jacques Viaro prirent Gallipoli, à l'entrée de l'Hellespont. Rénier Dandolo, héritier du courage de son père Henri, et Roger Primarino, les deux plus grands hommes de mer qu'eût alors la république, à la tête de trente-un vaisseaux, se rendirent maîtres de Corfou, et de Léon Vetrano, pirate génois qui s'en était emparé : ils le firent pendre avec soixante insulaires de sa faction. Ils firent voile ensuite vers Modon et Coron, où s'étaient établis les Génois, qu'ils chassèrent de ces deux villes. Une conquête encore plus importante fut celle de Crète ou de Candie, cet antique royaume de Minos et d'Idoménée. Le marquis de Montferrat l'avait vendu aux Vénitiens ; mais Henri le Pêcheur, seigneur génois, y étant abordé sous apparence de trafic, s'en était saisi. Ils y firent une descente, battirent les Génois, prirent la capitale et ensuite les autres places. Le sénat de Venise, consulté sur le traitement qu'on ferait à ces villes, était d'avis de les ruiner toutes. Dandolo offrit de les garder à ses dépens, et la république eut honte de montrer moins de générosité et de courage qu'un seul de ses citoyens. La valeur de Dandolo conserva une seconde fois à sa patrie cette île si renommée, qui valait seule un grand royaume. Le Génois revint avec de plus grandes forces ; et, portant partout le ravage, il souleva la plupart des insulaires. Dandolo marcha contre lui, tailla ses troupes en pièces, et le fit lui-même prisonnier. Cinq ans après, ce brave guerrier ayant été tué dans une sédition, les Vénitiens envoyèrent une colonie tirée de chaque quartier de Venise, et pour gouverneur Jacques Tiepolo avec le titre de duc, qui passa à ses successeurs. Les îles de Zante et de Céphalonie échappèrent alors aux Vénitiens. Un seigneur français, dont on ignore le nom, s'en étant saisi, prit le titre de comte palatin de Zante, et en fit hommage à Geoffroi de Villehardouin, prince d'Achaïe et de Morée.

Les familles les plus puissantes de Venise se répandirent dans l'Archipel. Chacune, embrassant dans sa conquête plusieurs des îles dont cette mer est semée, s'en composa, comme d'autant de provinces, un État qui devint patrimonial. Ravain Carcerio était déjà maître de Négrepont, l'ancienne Eubée; ses descendants, n'étant pas assez forts pour la défendre, la remirent entre les mains de la république, et n'en conservèrent que le domaine utile. Venise y envoyait un gouverneur, qui résidait à Chalcis. Marc Sanuto s'empara de Naxe, de Mélas, de Policandro, de Théra, nommée aujourd'hui Santorin; ce qui forma le duché de Naxe, dont ses descendants jouirent jusqu'au milieu du quatorzième siècle, que ce duché passa par mariage dans la famille des Crespi. Ceux-ci en furent possesseurs jusque sous l'empire du sultan Sélim II, qui s'en saisit en 1570. Paros et Andros tombèrent au pouvoir de la famille de Sommariva, qui les posséda jusqu'au milieu du seizième siècle. Les Ghisi se rendirent maîtres de Ténos, Mycone, Sciros, Scyathos, Scopélos; Pierre Justiniani et Dominique Michieli, ensemble, de Zéa; Philocole Navaaveri, de Lemnos, dite aujourd'hui Stalimène: l'empereur Henri de Constantinople, successeur de Baudouin, par estime pour sa valeur, lui conféra le titre de grand-duc. Toutes ces principautés furent autant de fiefs qui relevaient de la république; elle leur donnait sa protection et en tirait des secours et des redevances[1].

Un seigneur français, Louis, comte de Blois, avait été investi par l'empereur Baudouin du domaine de la Bithynie, sous le titre de duc de Nicée. Vers la Toussaint de l'année 1204, le nouveau duc fit partir de Constantinople Pierre de Braiquel et Payen d'Orléans, avec cent chevaliers, qui, s'étant rendus à Gallipoli, passèrent l'Hellespont et prirent port à Pèges, ville maritime possédée par les Latins dès le temps des empereurs grecs. Ils fortifièrent le château de Palorme sur la Propontide; et, après y avoir mis garnison, ils entrèrent plus avant dans le pays. Théodore Lascaris, avec ce qu'il avait de Grecs rassemblés de toutes parts et les secours du sultan d'Icône, se mit en campagne pour arrêter leurs progrès. Mais son armée, quoique plus nombreuse, fut défaite après un combat opiniâtre, et cette victoire rendit les Français maîtres de Pénamène, de Lopade, une des meilleures places de ces contrées, et de presque toute la Bithynie jusqu'à Nicomédie.

Peu de jours après le départ de Pierre de Braiquel, deux autres corps partirent de Constantinople. L'un avait pour chef le prince Henri, frère de l'empereur Baudouin, qui descendit dans l'Helles-

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 96.

pont et s'empara d'Abydos, qu'il trouva bien fournie de provisions; il en fit sa place d'armes, pour étendre de là ses conquêtes, et reçut d'utiles secours des Arméniens, dispersés en grand nombre aux environs de l'ancienne Troie, et mortels ennemis des Grecs. L'autre corps d'armée passa le Bosphore, vis-à-vis de Constantinople, sous la conduite de Macaire de Sainte-Ménehould, accompagné de Matthieu de Valincourt et de Robert de Ronsoy. Ils marchèrent droit à Nicomédie, qu'ils trouvèrent abandonnée. Les Grecs, effrayés de leur approche, avaient déjà pris la fuite. Ils en réparèrent les fortifications, y mirent garnison, et firent de là des courses dans tout le pays d'alentour.

Henri, par le conseil des Arméniens, partit d'Abydos, après avoir pourvu à sa défense; et, traversant la Troade, arriva en deux jours à Adramyte, ville maritime située au fond d'un golfe auquel elle a donné son nom. Elle se rendit aussitôt, et ce fut à la fois un magasin abondant et une place de sûreté, qui le mit en possession de toute la contrée. Théodore Lascaris, après sa défaite auprès de Péramène, avait en peu de jours rassemblé une nouvelle armée, dont il donna la conduite à son frère Constantin. Le 12 mars 1205, elle fut encore battue par les Français, qui gagnèrent beaucoup de prisonniers et de butin de toute espèce; mais ce qu'il y eut de plus avantageux, c'est que tout le pays se soumit aux vainqueurs.

Les Français étaient déjà maîtres des côtes du Bosphore, de la Propontide, de l'Hellespont et de tout le pays de l'ancienne Éolide, lorsque les ordres de l'empereur Baudouin rappelèrent les troupes d'Asie, pour les opposer à la coalition des Grecs et des Bulgares, qui venait d'éclater par un massacre général des Latins.

Entre les seigneurs grecs, un seul était fidèle à l'empereur Baudouin : c'était Théodore Branas, qui avait épousé Agnès, sœur du roi de France Philippe-Auguste, veuve d'Alexis II et du tyran Andronic. Baudouin fit à Branas un établissement dont le chef-lieu était la ville d'Apros, à trois journées de Constantinople, et le mit en état de se soutenir de ses propres forces. Les autres seigneurs grecs, rebutés des Latins, dit-on, se réfugièrent chez le roi des Bulgares. Celui-ci, si pourtant on peut l'en croire, reçut lui-même un affront de l'empereur Baudouin. Ne respirant donc que vengeance, il engagea les seigneurs grecs à retourner dans leur patrie, à mettre tout en usage pour aigrir les esprits de leurs compatriotes, et à faire aux Latins tout le mal dont ils étaient capables. Il leur promit de réparer avec avantage l'injustice de la fortune à leur égard. La plupart des villes de Thrace, oubliant les ravages qu'elles avaient tant de fois essuyés de la part de Joannice, le roi des Bulgares, lui envoyèrent se-

crètement offrir, par leurs députés, de le reconnaître pour empereur, de lui jurer fidélité comme à leur seigneur, et de massacrer tous les Français, s'il leur donnait parole de les protéger comme ses sujets. Le traité fut conclu, et les serments faits de part et d'autre.

Aussitôt le soulèvement éclate de toutes parts. Dans les châteaux, dans les bourgs, dans les villes, on égorge les Latins qui s'y rencontrent. Le premier signal du massacre fut donné à Didymotique. Cette ville appartenait à Hugues, comte de Saint-Pol : c'était la récompense des grands services que ce vaillant guerrier avait rendus dans la conquête. Il venait de mourir à Constantinople, et il avait été enterré avec un grand honneur dans le monastère de Mangane. Les chevaliers et les soldats de la suite du comte, établis à Didymotique, y périrent presque tous ; le reste s'enfuit à Andrinople, dont les Vénitiens étaient possesseurs ; mais à peine y furent-ils entrés, que les Grecs de la ville prirent les armes. Les Français et les Vénitiens se voient en un moment assaillis par une multitude en fureur, un grand nombre y perdent la vie ; les autres, s'échappant du carnage, se réfugient à Zurule, où commandait Guillaume de Branuel, qui calme leur épouvante. Quelques-uns même retournent jusqu'à Constantinople.

Baudouin, justement alarmé, prend conseil du doge de Venise et du comte de Blois. Sur leur avis, il mande à son frère d'abandonner Adramytte, et d'accourir à son secours avec tout ce qu'il a de troupes. Le comte de Blois envoie ordre à Pierre de Braiquel et à Payen d'Orléans de ne conserver que la ville de Pèges, pour la sûreté du passage en Asie, d'y laisser même le moins de troupes qu'il serait possible, et de venir promptement avec tout le reste. Macaire de Sainte-Menehould et ses deux collègues sont en même temps avertis de quitter Nicomédie et de se rendre sans délai auprès de l'empereur. Baudouin, persuadé qu'il fallait user de diligence pour étouffer ces mouvements, fit partir d'avance le maréchal de Champagne, Geoffroi de Villehardouin, et Manassès de l'Ile, qui ne purent rassembler que fort peu de troupes, presque toutes celles des Latins étant alors dispersées ; et l'on n'avait garde de donner des armes aux Grecs. Ils arrivèrent à Zurule, et leur arrivée rassura Guillaume de Branuel, qui entendait déjà l'orage gronder de toutes parts autour de lui.

Les Grecs, quoique animés par la haine et la vengeance, n'étaient pas des ennemis formidables, mais la marche de Joannice, avec ses Bulgares, et une armée de Comans plus barbares encore, répandit la terreur dans les âmes jusqu'alors intrépides. Renier de Trit, qui commandait à Philippopolis, se vit abandonné de son fils, de son

frère, de son neveu, de son gendre et de trente de ses chevaliers. Leur dessein était de retourner à Constantinople ; mais, avant que d'y arriver, ils trouvèrent la mort qu'ils fuyaient avec tant de honte. Enveloppés par un parti ennemi, ils furent pris et livrés au roi des Bulgares, qui leur fit à tous trancher la tête. Renier, trahi par sa propre famille et par la plus grande partie de ses chevaliers, trouva sa ressource dans son courage, qui ne l'abandonna jamais.

Baudouin, dévoré d'inquiétude, attendait les troupes d'Orient, qui pouvaient le mettre en état de tenir la campagne. Les premiers qui arrivèrent furent ceux qui venaient de Nicomédie. Emporté par son impatience, il partit aussitôt de Constantinople, sans attendre les deux autres corps, qui n'étaient pas encore arrivés d'Asie ; et cette précipitation téméraire fut la cause de ses malheurs. Le comte de Blois le suivit. Ils avaient environ cent quarante chevaliers et leur suite. Le 29 mars 1205, ils arrivèrent devant Andrinople. Leur petit nombre leur devint encore plus sensible lorsqu'ils virent les murs et les tours bordés d'une infinité de combattants, au milieu desquels flottaient les enseignes du roi des Bulgares. Trois jours après, Henri Dandolo vint les rejoindre avec toutes les troupes vénitiennes. L'armée, se trouvant alors augmentée du double, se crut assez forte pour commencer le siége.

Le mercredi de Pâques, on apprit que Joannice approchait à la tête d'une grande armée de Bulgares, de Valaques et de quatorze mille Comans auxiliaires, et qu'il était déjà campé à cinq lieues. Cette nouvelle porta la joie et l'espérance dans la ville, l'inquiétude et l'alarme dans le camp des assiégeants. Joannice s'avance à la distance de deux lieues, et, posté derrière des éminences qui couvrent le gros de son armée, il détache les Comans, qui viennent faire des courses jusqu'à la portée de l'arc. Les plus braves de l'armée française, indignés de cette audace, sortent du camp et leur donnent la chasse l'espace d'une lieue ; mais, dès qu'ils commencent à faire retraite, les Comans reviennent sur eux et les couvrent d'une nuée de flèches, qui blessent et tuent un grand nombre d'hommes et de chevaux. A leur retour, l'empereur assemble le conseil ; et, après leur avoir reproché leur témérité, il délibère sur la conduite qu'on doit tenir, si Joannice vient offrir le combat. On convient que Geoffroi de Villehardouin, Manassès de l'Ile et Henri Dandolo demeureront en garde devant la ville ; que le reste de l'armée se rangera en bataille et attendra l'ennemi de pied ferme, sans avancer d'un seul pas. On fait publier cet ordre au son de trompe, avec défense d'y contrevenir, sous peine de châtiment militaire.

Le lendemain 14 avril 1205, l'armée, ayant assisté à la messe et

pris son repas, se vit de nouveau attaquée par les Comans. On court aux armes, on sort des retranchements. Le comte de Blois et Baudouin lui-même oublient ce qu'ils ont ordonné la veille, et, n'écoutant que leur vivacité naturelle, ils s'élancent les premiers et entraînent avec eux toute l'armée. Ils courent aux ennemis sans pouvoir les atteindre : ces barbares, légèrement armés, montés sur des chevaux très-vifs, échappaient aisément à une cavalerie pesante, et lui faisaient plus de mal qu'ils n'en recevaient, étant exercés à tirer en fuyant avec beaucoup de force et d'adresse. On les poursuivit l'espace de deux lieues; c'est là que Joannice attendait les Français. Il se montre aussitôt. Les Comans tournent bride, et, joints aux Bulgares, ils tombent avec de grands cris sur cette cavalerie déjà fatiguée d'une si longue course. Cette attaque imprévue jette l'épouvante et le désordre. Le comte de Blois est porté par terre de deux coups de lance. Jean de Friaise, un de ses chevaliers, le relève et le remonte sur son propre cheval; il veut le retirer de la mêlée : « Non, s'écrie ce vaillant prince, laissez-moi combattre et mourir; à Dieu ne plaise qu'il me soit jamais reproché d'avoir fui le combat et abandonné mon empereur ! » Il est tué sur la place, et Friaise meurt percé de coups à côté de son seigneur. Baudouin disputait encore la victoire. Pressé de toutes parts, ne redoutant rien que la honte de fuir, il animait ses gens de la voix et de l'exemple. Le combat dura longtemps autour de lui avec un acharnement horrible; et ceux qui furent témoins des coups qu'il porta et qu'il reçut assurèrent que jamais chevalier n'avait combattu avec plus de valeur. Il fallut enfin céder au nombre; l'empereur fut fait prisonnier. Pierre, évêque de Bethléhem; Étienne, comte de Perche; Renaud de Montmirail, Matthieu de Valincourt, Robert de Rançoy et plusieurs autres seigneurs perdirent la vie dans cette malheureuse journée.

Ce qui restait de l'armée rompue et taillée en pièces se sauvait à toute bride et regagnait le camp en désordre. Les Bulgares, les Comans, les Grecs les poursuivaient en les accablant d'une grêle de flèches, et leur rendaient la fuite encore plus meurtrière que la bataille. A la vue des premiers qui fuyaient, le maréchal de Champagne, Villehardouin, court au-devant d'eux avec toute sa troupe : Manassès de l'Ile suit son exemple; ils parviennent à rallier les fuyards. Leur troupe grossit à chaque instant, et tient ferme, présentant les armes à l'ennemi. Leur contenance étonne les vainqueurs, qui, fatigués eux-mêmes, se retirent, n'osant risquer un nouveau combat contre des désespérés.

Les Français profitèrent de la nuit pour opérer leur retraite en bon ordre : le doge de Venise conduisait la marche; le maréchal de Vil-

lehardouin, qui a écrit en français l'histoire de ces événements, faisait l'arrière-garde. Le lendemain, au point du jour, ils rencontrèrent Pierre de Braiquel et Payen d'Orléans, qui venaient à leur secours avec leurs braves. Ceux-ci les prirent d'abord pour des Grecs, et coururent aux armes. Mais, quand ils les reconnurent pour des Français, mais quand ils apprirent la défaite, la prise de l'empereur, la mort du comte de Blois, leur seigneur particulier, ils pleurèrent à chaudes larmes, se frappèrent la poitrine de douleur, passèrent tristement à côté de l'armée, et allèrent se présenter à Villehardouin, en lui disant : « Sire, que voulez-vous que nous fassions ? Nous ferons tout ce qu'il vous plaira. » Il leur proposa de faire l'arrière-garde : ce qu'ils acceptèrent et exécutèrent avec une loyale bravoure. Lui-même alla se mettre à l'avant-garde pour y rassurer tout le monde ; car plusieurs étaient bien effrayés.

Quelques fuyards même, prenant des chemins plus courts, étaient déjà arrivés à Constantinople et y avaient répandu l'alarme. De quoi ils furent vivement blâmés ; car ils donnèrent lieu de croire d'abord que toute l'armée avait péri, tandis que la plus grande partie était sauve. La première terreur fut si grande, qu'une multitude immense de Latins s'apprêtaient à quitter Constantinople pour retourner en Occident. Le cardinal de Capoue, légat apostolique, par ses exhortations, parvint à calmer et à faire rester la multitude. Cependant ni ses promesses, ni ses remontrances, ni ses prières, ni ses larmes, non plus que celles de Conon de Béthune, qui commandait la ville, et de Milés de Brabant, ainsi que des chefs de l'armée qu'ils rencontrèrent au port de Rhédeste, ne purent empêcher sept mille, tant pèlerins que chevaliers, de s'enfuir dans leur pays pour y apporter et y trouver le déshonneur ; car partout ils furent notés d'infamie, comme des déserteurs de la cause chrétienne.

Cependant le prince Henri, accompagné de sa troupe et suivi de vingt mille Arméniens, venait à grandes journées au secours de l'empereur, son frère, quand il apprit sa défaite et sa captivité. Les troupes françaises étant réunies à Rhédeste, on s'occupa de régler la forme du gouvernement en l'absence de l'empereur, dont on ignorait le sort. On arrêta que le prince Henri gouvernerait l'empire en qualité de régent ; et son premier soin fut d'envoyer secrètement des personnes affidées en Thrace, en Macédoine et dans tous les États du roi bulgare, pour avoir des nouvelles de son frère. Il fut plus d'un an sans rien découvrir.

De nouvelles calamités vinrent s'ajouter aux premières. Les vingt mille Arméniens, dont la marche était ralentie par un grand attirail de chariots chargés de leurs familles, furent enveloppés par les

Grecs, qui les tuèrent ou les firent prisonniers. Dans ces tristes conjonctures, on perdit encore le personnage dont la sagesse et le courage pouvaient être du plus grand secours : Henri Dandolo, cet illustre doge de Venise, mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

Le prince Henri prit le chemin de Constantinople, et vint à Sélymbrie, qui n'en est qu'à deux journées. Il y laissa quelques troupes pour la défendre, et continua sa marche. Son arrivée apportait quelque consolation aux seigneurs qui étaient demeurés, mais ne dissipait pas leurs inquiétudes. Joannice se rendait maître de tout le pays, et les Comans faisaient des courses jusqu'au portes de Constantinople. Du côté de l'Europe, les Français ne conservaient que Rhédeste et Sélymbrie; au delà du Bosphore, il ne leur restait que le château de Pèges. La retraite des troupes avait mis Lascaris en possession de tout le reste. Dans cette extrémité, ils envoyèrent à Rome, en France, en Flandre et ailleurs, demander du secours. Nivelon, évêque de Soissons, Nicolas de Mailly, Jean de Bliaut furent chargés de lettres pressantes. Le Pape était leur principale ressource. Faible par lui-même, il était l'âme de la chrétienté, et pouvait mettre en mouvement tout ce grand corps. Henri lui rendait compte de la défaite; il le prévenait contre Joannice, dont on avait intercepté des lettres qui prouvaient son alliance avec les ennemis du nom chrétien. Il lui représentait que la conquête des Français était celle de l'Église romaine, dont ils étaient les vassaux les plus fidèles, et que la perte de Constantinople ruinerait à jamais l'espérance de recouvrer la terre sainte.

Cependant on tremblait à Constantinople, et Joannice, emportant tout sur son passage, paraissait avoir dessein de l'assiéger, lorsqu'on apprit qu'il se retirait. Les Comans, plus capables de supporter les frimas de l'hiver que les chaleurs de l'été, se séparèrent pour retourner dans leur pays, et il ne put les retenir. Toutefois, seul avec ses Valaques et ses Bulgares, il assiégea et prit par capitulation la ville de Serres, dans les domaines du marquis de Montferrat. Il avait promis à la garnison, avec serment, qu'elle pourrait se retirer où elle voudrait, avec chevaux, armes et bagages. Infidèle à sa parole, il fit trancher la tête aux officiers, et conduire les soldats au fond de la Hongrie. Il se rendit encore maître de Philippopolis, par ses intelligences avec les manichéens, qui étaient en grand nombre dans cette ville. Il avait promis le traitement le plus doux. Toujours infidèle à sa parole, dès qu'il se vit en possession, il fit massacrer l'archevêque, écorcher vifs ou décapiter les principaux habitants, et mettre le reste à la chaîne. Asprète, seigneur grec, qui avait engagé les habitants à conserver leur indépendance, fut pendu la tête en

bas à une haute potence, par une corde qui lui traversait les talons, et expira dans cet affreux supplice. Les murs et les tours furent démolis, les maisons et les palais consumés par les flammes. On n'y laissa qu'un monceau de cendres et de ruines. Telle fut la fin de l'ancienne ville de Philippopolis, bâtie par le père du grand Alexandre, cité longtemps florissante, et qui tenait le troisième rang dans l'empire, en Occident, après Constantinople et Thessalonique.

Au retour des Comans, 1206, Joannice multiplie ses ravages et répand partout l'épouvante. Les Vénitiens abandonnent Arcadiopolis; Apres est prise, livrée aux flammes, ses habitants passés au fil de l'épée ou envoyés captifs en Valachie. Rhédeste, abandonnée par la garnison vénitienne, est livrée par les Grecs à Joannice, qui ne les épargne pas plus pour cela, car il les met tous aux fers et les transporte en Valachie, après avoir réduit leur cité en un monceau de ruines. Panium essuie le même traitement, ainsi que d'autres villes, notamment Héraclée, l'ancienne Périnthe.

Le prince Henri, régent de l'empire, écrivit une seconde lettre au Pape, pour l'informer de ces nouveaux désastres et implorer son secours. Innocent III écrivit au terrible roi des Bulgares. Dans ses rapports avec les souverains, surtout avec des souverains de ce caractère, le Pape ne ressemble pas mal à un apprivoiseur de bêtes féroces, d'ours, de lions, de léopards. Pour les dompter peu à peu et les adoucir, il emploie tous les moyens imaginables : promesses, menaces, caresses, châtiments, au risque d'en recevoir lui-même plus d'une fois de sanglantes égratignures. Quant au roi des Bulgares, c'est le même Pape qui, sur sa demande, lui avait accordé la dignité royale, avec un étendard de saint Pierre, et reçu son royaume sous la protection spécial du Saint-Siége. Innocent lui rappelle affectueusement ses bienfaits, et lui témoigne une paternelle sollicitude pour la paix et la prospérité de son royaume. Sachez donc, très-cher fils, qu'une grande armée va venir en Grèce d'Occident, outre celle qui y est arrivée depuis peu. C'est pourquoi vous devez pourvoir à vous et à votre État, en faisant la paix avec les Latins, tandis que vous le pouvez; de peur que, s'ils vous attaquent d'un côté et les Hongrois de l'autre, vous ne puissiez aisément résister à tous les deux. Nous conseillons donc de bonne foi à votre Sérénité, de vous assurer la paix avec les Latins en délivrant l'empereur Baudouin, que l'on dit être votre prisonnier. Car nous écrivons à son frère Henri qu'il cesse, en ce cas, de vous inquiéter [1].

Joannice répondit : Quand je sus la prise de Constantinople, j'é-

[1] *Gesta Inn.*, n. 106 et 107.

sait les talons,
urs furent dé-
mmes. On n'y
fut la fin de
grand Alexan-
ème rang dans
alonique.
ses ravages et
nent Arcadio-
ants passés au
e, abandonnée
Joannice, qui
aux fers et les
n un monceau
que d'autres

conde lettre au
implorer son
ares. Dans ses
ains de ce ca-
iseur de bêtes
oter peu à peu
s : promesses,
oir lui-même
roi des Bulga-
vait accordé la
son royaume
i rappelle af-
rnelle sollici-
Sachez donc,
e d'Occident,
oi vous devez
ec les Latins,
taquent d'un
ent résister à
otre Sérénité,
t l'empereur
us écrivons à
er [1].
ntinople, j'é-

crivis aux Latins pour avoir la paix avec eux ; mais ils me répondirent fièrement qu'ils ne voulaient point de paix avec moi, si je ne rendais les terres de l'empire de Constantinople que j'avais usurpées par violence. Je répliquai que je possédais ces terres plus justement qu'ils ne possédaient Constantinople ; car je n'ai fait que recouvrer ce que mes ancêtres avaient perdu, et eux ont pris Constantinople qui ne leur appartenait pas. De plus, j'ai reçu du Pape la couronne légitimement ; mais celui qui se dit empereur de Constantinople l'a prise de lui-même ; c'est pourquoi l'empire m'appartient plutôt qu'à lui. Je leur déclarai donc que, sous l'étendard que j'ai reçu de saint Pierre, portant les clefs du ciel, je combattrais hardiment contre eux, malgré les fausses croix qu'ils portent sur leurs épaules. Ensuite, étant attaqué par les Latins, j'ai été contraint de me défendre ; et Dieu, qui résiste aux superbes, m'a donné une victoire inespérée par l'intercession de saint Pierre. Quant audit empereur, je ne puis le délivrer suivant votre conseil et votre mandement, parce qu'il est mort en prison [1].

En effet, après que Joannice eut fait prisonnier l'empereur Baudouin, près d'Andrinople, il l'amena chargé de chaînes à Ternova, sa capitale, et le garda plus d'un an. Quoiqu'il le traitât d'abord assez humainement, il le tenait caché avec soin, sans le laisser voir à personne qu'au concierge de la prison ; mais la résistance du seigneur grec Asprète, qui lui fit fermer les portes de Philippopolis, le mit en si grande colère, qu'il étendit sa vengeance jusque sur ce prince, qui n'y avait cependant aucune part. Baudouin fut enfermé dans un cachot, mourant presque de faim. Dans cette position affreuse, il reçut inopinément la visite de la reine. Cette princesse, tartare de nation, avait obtenu de son mari la permission d'aller, sous prétexte de charité, porter quelque consolation au malheureux prince. Un autre sentiment la poussait. Comme un autre Joseph, l'empereur Baudouin était aussi beau que chaste. La reine des Bulgares en devint passionnément éprise. Dans une de ses visites, elle lui dit tout à coup : — Vous pouvez, sans rançon, délivrer deux captifs. — Et qui sont-ils ? demanda Baudouin. — Vous, répondit-elle, et moi, que vous tirerez de la tyrannie d'un mari barbare. Si vous me prenez pour épouse, nous serons libres tous deux. Laissons à Joannice ce misérable empire de Constantinople, qui ne peut plus subsister, et retournez avec moi dans vos États. Je vous en procurerai les moyens. — Comme un autre Joseph, Baudouin lui représente que l'union qu'elle lui propose est un crime. Elle sort furieuse, le

[1] Ibid., n. 108.

menaçant de la mort : elle revient le lendemain et redouble ses menaces. Baudouin lui fait la même réponse. Désespérée, elle va trouver Joannice, qui l'aimait passionnément : elle accuse Baudouin du crime dont elle était coupable. Joannice, naturellement cruel, devenu encore plus féroce par la jalousie, invite ses courtisans à un festin; il y fait amener Baudouin et le livre à leurs insultes, lui reprochant son infâme audace. Vainement Baudouin proteste de son innocence : le roi, en sa présence même, lui fait couper les mains, les bras, les jambes, les cuisses, à divers intervalles, et envoie jeter le tronc avec les membres dans une grande fosse près de Ternova, où l'on jetait les chiens et les chevaux morts. Baudouin n'y mourut qu'au bout de trois jours, déchiré par les oiseaux de proie. Le roi lui fit enlever le crâne, qu'on enchâssa dans de l'or; c'était, selon l'ancien usage des Scythes, la coupe où il buvait dans les repas de fête. Une femme pieuse de Bourgogne, qui revenait du pèlerinage des saints lieux, et qui passait alors par Ternova, recueillit les restes de son cadavre et lui donna secrètement la sépulture. C'est ainsi que l'empereur Baudouin mourut martyr de la chasteté, à l'âge de trente-cinq ans. Le moine Albéric, chroniqueur du temps, rapporte qu'il se faisait des miracles à son tombeau [1].

Quand les seigneurs français furent assurés de sa mort, ils résolurent d'aller à Constantinople et de couronner empereur le prince Henri, son frère : ce qui fut exécuté à Sainte-Sophie, le dimanche après l'Assomption de Notre-Dame, 20me jour d'août 1206. Au milieu des réjouissances publiques qui eurent lieu à cette occasion, le nouvel empereur fit de sages règlements pour le bon ordre, la paix et la défense de l'empire.

Les circonstances étaient fort critiques et comme désespérées, à cause de la ligue des Grecs avec les Bulgares. L'excès du mal y apporta quelque remède. Les Grecs, en se révoltant, s'étaient flattés de trouver dans Joannice non-seulement un secours pour exterminer leurs vainqueurs, mais encore un gouvernement doux et favorable, qui les remettrait dans un état florissant : mais, voyant qu'il détruisait leurs villes, qu'il faisait de la Thrace un affreux désert, et que, dans toutes les places dont il se rendait maître, il massacrait les habitants, sans distinction de Grecs et de Latins, ou les faisait traîner en Valachie, pour défricher des forêts et peupler ses propres États, ils comprirent que leur libérateur était un tyran plus dur et plus insupportable que leurs conquérants. Ils apprenaient qu'il se préparait à venir prendre possession d'Andrinople et de

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 95. Alber. *Chron.*

Didymotique, et ne doutaient pas qu'il ne traitât ces deux villes, les plus importantes de la Thrace, comme il avait traité les autres; ce qui achèverait d'anéantir les Grecs, devenus de misérables esclaves des Bulgares. Ces réflexions les détachèrent de Joannice; ils se tournèrent vers leurs premiers maîtres, et dépêchèrent secrètement à Branas, qui était à Constantinople, pour le prier d'interposer son crédit en faveur de ses compatriotes et d'obtenir leur pardon du régent et des Vénitiens. Ils demandaient seulement qu'on laissât à Branas le domaine d'Andrinople et de Didymotique; à cette condition, ils promettaient de vivre en bonne intelligence avec les Latins et de demeurer fidèlement attachés à l'empereur. Cette proposition rencontra dans le conseil quelques difficultés; mais, comme on s'assurait de la constante fidélité de Branas, on consentit à lui céder ces deux villes avec leurs dépendances, à la charge d'en faire hommage à l'empereur et de les tenir en fief de l'empire. Ce traité rétablit la paix entre les Français et les Grecs [1].

Joannice, qui n'en avait nulle connaissance, après avoir ruiné tout le pays jusqu'à Constantinople, revenait sur ses pas pour achever la destruction de la Thrace par celle d'Andrinople et de Didymotique. Il résolut de prendre et de ruiner d'abord la dernière de ces villes; mais quand les Grecs qui étaient dans son armée s'aperçurent de son dessein, ils s'évadèrent secrètement par bandes de vingt, de trente, de quarante et de cent. Sommés d'ouvrir leurs portes, les habitants de Didymotique s'y refusèrent et envoyèrent à Constantinople demander du secours, aussi bien que ceux d'Andrinople, qui avaient à craindre le même sort; car Joannice, ayant trouvé de la résistance, commença aussitôt le siége et le poussait avec vigueur. A cette nouvelle, le prince Henri, encore régent de l'empire, partit avec le peu de troupes qu'il put réunir et que le cardinal-légat encourageait beaucoup. On avait à craindre, d'un côté, la multitude des Bulgares; de l'autre, la fidélité si équivoque des Grecs. Cependant des courriers arrivaient de Didymotique et d'Andrinople, annonçant que la première allait succomber si on ne la secourait promptement. C'était le 23 juin 1206. Henri fit la revue de ses troupes. Il ne s'y trouva que quatre cents chevaliers, ce qui, avec leur suite, ne faisait pas trois mille combattants. Les courriers d'Andrinople rapportaient, au contraire, que Joannice était suivi de quarante mille chevaux, sans compter les fantassins, dont on ne savait le nombre.

Le lendemain matin, fête de saint Jean-Baptiste, les quatre cents Français se confessèrent et communièrent, et marchèrent en avant.

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 96.

Le troisième jour, comme ils approchaient de la ville, ils apprirent tout à coup que Joannice, informé de leur marche et de leur résolution à le combattre, avait levé le siége et s'était promptement éloigné, après avoir brûlé ses machines ; ce qui fut regardé de tout le monde comme un miracle. Le prince Henri continua sa marche, et le quatrième jour il campa devant Andrinople. A la vue de l'armée française, les habitants sortirent en procession, et, précédés de leurs croix, ils vinrent avec des acclamations d'allégresse recevoir leurs libérateurs.

Les Français poursuivirent Joannice pendant cinq jours, sans pouvoir l'atteindre; mais ils eurent le bonheur de dégager le brave Renier de Trit. Ce guerrier, renfermé dans la forteresse de Sténimac, non loin des ruines de Philippopolis, y était si étroitement resserré par les Bulgares, que, depuis treize mois, il n'avait pu recevoir de nouvelles ni donner des siennes. Henri, retenant la plus grande partie de ses troupes, y envoya le reste, sous la conduite de Conon de Béthune et de Geoffroi de Villehardouin, suivis des plus vaillants chevaliers et d'un détachement de Vénitiens. Ils traversèrent avec beaucoup de risque un pays semé de partis ennemis, et arrivèrent enfin à Sténimac. Renier, les apercevant du haut des tours, douta d'abord si ce n'était pas un corps de troupes grecques qui venaient renforcer les Bulgares ; mais à la retraite de ceux-ci, qui s'enfuirent aussitôt, il reconnut ses compatriotes et courut au-devant d'eux. Ce fut une entrevue attendrissante. Des corps harassés de fatigue, couverts de blessures, exténués par une longue disette, se jetaient avec transport entre les bras de leurs anciens amis venus à leur secours, sans savoir encore s'ils étaient morts ou vivants. Ils partirent ensemble le lendemain, et arrivèrent au camp le troisième jour. Renier y fut reçu avec toutes les marques de la joie la plus vive, comme un homme sorti du tombeau après plus d'une année, et ses libérateurs furent comblés d'éloges [1].

Aux applaudissements et aux cris de joie succédèrent bientôt les gémissements et la douleur la plus amère. On reçut alors des nouvelles certaines de la mort de l'empereur Baudouin. Henri, son frère, qui avait partagé ses travaux, et qui, depuis sa mort, se montrait digne de régner, fut proclamé empereur d'un consentement unanime.

Les fêtes de son couronnement à Constantinople furent interrompues par le bruit des armes. Le terrible Joannice marchait à Didymotique. Branas, qui en avait pris possession après la retraite du Bulgare, n'avait pas eu le temps d'en réparer les brèches, ni de la

[1] *Hist du Bas-Empire*, l. 95. Villehardouin.

e, ils apprirent
t de leur réso-
promptement
egardé de tout
ua sa marche,
A la vue de
n, et, précédés
gresse recevoir

q jours, sans
gager le brave
e de Sténimac,
ment resserré
ou recevoir de
plus grande
uite de Conon
plus vaillants
versèrent avec
, et arrivèrent
s tours, douta
s qui venaient
qui s'enfuirent
vant d'eux. Ce
fatigue, cou-
e jetaient avec
leur secours,
partirent en-
e jour. Renier
vive, comme
et ses libéra-

nt bientôt les
alors des nou-
nri, son frère,
, se montrait
ent unanime.
ent interrom-
archait à Di-
la retraite du
ches, ni de la

pourvoir de munitions; elle fut emportée du premier assaut, et rasée. Tout le pays fut ravagé et réduit en solitude. Andrinople tremblait; elle envoya informer l'empereur de ce fâcheux événement et du danger qui la menaçait elle-même. Il partit sur-le-champ, et le bruit de sa marche arrêta le roi bulgare, qui reprit le chemin de ses États. Arrivé devant Andrinople, Henri apprit que l'ennemi, chargé de butin, n'était éloigné que d'une journée, et qu'il emmenait un grand nombre de prisonniers. Il résolut d'aller les arracher de ses mains, et le poursuivit pendant quatre jours jusqu'à Berrhée en Thrace, au pied du mont Hémus. Joannice était maître de cette ville. A la vue de l'armée impériale, les habitants s'enfuirent dans les montagnes, et l'empereur, la trouvant garnie de toutes sortes de provisions, y passa deux jours, tandis que ses partis portaient le ravage dans toutes les campagnes d'alentour. A une journée de Berrhée, il campa devant une place nommée Blisne, où il trouva encore des vivres en abondance, sans nul habitant. On lui rapporta que le Bulgare qui emmenait les prisonniers s'était arrêté dans un vallon, à trois lieues de là. L'empereur détacha, la nuit suivante, deux escadrons de cavalerie, sous la conduite d'Eustache, son frère, et de Macaire de Sainte-Menehould; il les fit suivre des Grecs d'Andrinople et de Didymotique, avec ordre d'aller enlever les prisonniers. On arriva au point du jour, et il fallut combattre. L'escorte bulgare, qui était nombreuse, défendit sa proie avec vigueur, et ce ne fut pas sans perte que les Français délivrèrent ces malheureux. On les ramena au camp, hommes, femmes, enfants, au nombre de vingt mille, avec trois mille chariots remplis de butin, ce qui tenait de file deux grandes lieues de chemin. On les reçut avec beaucoup de joie. L'empereur resta au même lieu le jour suivant, pour donner aux captifs le temps de se reposer; puis, revenu à Andrinople, il leur donna la liberté de s'en aller où ils voudraient, après leur avoir fait rendre à chacun les biens qui leur avaient été enlevés. Le surplus du butin, qui était immense, fut distribué aux soldats. D'Andrinople, où il s'arrêta cinq jours, l'empereur passa à Didymotique, qu'il avait dessein de relever de ses ruines; mais il la trouva tellement détruite, qu'il eût fallu beaucoup de temps et de travaux.

Didymotique avait commencé le massacre des Français pour favoriser le roi des Bulgares; c'est le roi des Bulgares qui la ruine à jamais, malgré les Français prêts à la secourir. La Providence est juste.

La même année 1206, les Français reprennent en Asie plusieurs places, entre autres Nicomédie, sur Théodore Lascaris, qui venait de prendre le titre d'empereur. L'empereur Henri épouse, en 1207, la princesse Agnès, fille du marquis de Montferrat, roi de Thessalo-

nique. Théodore Lascaris se ligue contre l'empire avec le roi des Bulgares, qui vient assiéger Andrinople. Les Français se défendent assez bien contre l'un et l'autre : Joannice est obligé de lever le siége, et Lascaris conclut une trêve. L'empereur Henri a une entrevue très-amicale avec son beau-père, le marquis de Montferrat, qui lui fait hommage pour le royaume de Thessalonique, et qui, peu de jours après, meurt d'un coup de lance en poursuivant une troupe de Bulgares. A cette nouvelle, le terrible Joannice vient mettre le siége devant Thessalonique ; mais c'est pour y trouver la mort à son tour. Couché dans son lit, il voit en songe un cavalier monté sur un cheval blanc, qui court à lui la lance à la main, et lui fait dans le côté une blessure mortelle. Il s'éveille en criant que Manastras, l'un des principaux chefs de son armée, l'avait percé d'outre en outre. Manastras, qui avait sa tente près de celle du roi, se lève, vient à lui, et tâche de le détromper, mais inutilement ; car à peine Joannice a-t-il raconté ce songe funeste, qu'il tombe en défaillance et en agonie. Voyant le roi près de mourir, Manastras lève le siége et fait partir l'armée, emportant le prince, qui expira presque aussitôt. Les Grecs attribuent la mort funeste du terrible Bulgare à saint Démétrius, patron de Thessalonique.

Dans le même temps, l'empereur Henri reçut d'Occident un secours considérable de troupes, que lui avait procuré le Pape, et que lui amenait l'évêque de Soissons. Henri sut en profiter. Joannice n'ayant point laissé d'enfants mâles, son neveu Phrorélas prit la couronne ; et, pour y acquérir un nouveau titre, il épousa sa tante Scythide, sœur de sa mère et de Joannice. Héritier de la haine de son prédécesseur contre les Français, mais non pas de son habileté et de son courage, il entra sur les terres de l'empire avec une grande armée, et fut entièrement défait dès la première bataille, qui se donna le 30 juillet 1208. Henri profita si bien de sa victoire, que, dans l'espace d'un mois, il conquit sur les Bulgares cinquante lieues de pays.

L'empereur mit ensuite ordre au royaume de Thessalonique. Le marquis Boniface laissait deux fils ; il donnait, par son testament, le marquisat de Montferrat à Guillaume, né de sa première femme, et Thessalonique à Démétrius, encore enfant, qu'il avait eu de son second mariage avec l'impératrice Marguerite de Hongrie. Un seigneur lombard, le comte Blandras, nommé tuteur du jeune prince et régent du royaume, ne se vit pas plus tôt maître des affaires, qu'il entreprit de détacher ce royaume de l'empire, dont il était un fief, et même de l'ôter au jeune Démétrius pour le faire passer à son frère Guillaume.

Informé de ces manœuvres, l'empereur marche en Thessalie, et

après plusieurs incidents où les Lombards ne montrèrent pas plus de loyauté que des Grecs, il oblige Blandras de se retirer en Italie; il arme chevalier le jeune Démétrius, il le couronne roi de Thessalonique, avec grande solennité, le jour de l'Épiphanie 1209; il en confère la tutelle, avec la régence du royaume, à sa mère, Marguerite de Hongrie, mais avec un co-régent pour l'empereur de Constantinople. Marguerite obtint du Pape une protection déclarée pour elle et son fils, et de l'empereur, une jouissance libre de son douaire : c'étaient des terres et des places en Romanie, dont le marquis lui avait fait don pour cause de noces.

La même année 1209, la paix se conclut entre les Bulgares et les Français; cette paix fut même cimentée par une alliance de famille. L'empereur Henri avait perdu son épouse Agnès. Phrorélas, roi des Bulgares, lui fit épouser la fille de son prédécesseur Joannice; et les Français virent assise sur le trône de leur empire la fille de leur plus mortel ennemi [1].

Théodore Lascaris ayant pris le titre d'empereur en Asie, l'année 1206, écrivit au pape Innocent III une longue lettre, contenant plusieurs plaintes contre les Latins de Constantinople. Premièrement, il les accusait de prévarication envers Dieu, en ce que, s'étant croisés sous prétexte de marcher contre les infidèles, ils avaient tourné leurs armes contre les Chrétiens, attaquant l'empire de Constantinople. Il les traitait de sacriléges, pour avoir pillé les églises et tué des Chrétiens, et de parjures, pour avoir souvent violé les trêves faites avec lui. Théodore concluait en suppliant le Pape d'obliger les Français de faire avec lui une paix perpétuelle, et d'envoyer un légat pour la traiter, en sorte qu'ils ne passassent point la mer, que Dieu avait mise pour borne entre les deux nations. Il promettait, en ce cas, de se joindre aux Latins pour faire la guerre aux Sarrasins : autrement, il déclarait qu'il serait contraint, malgré lui, de faire contre eux des alliances avec les infidèles, et de se joindre aux Valaques et aux Bulgares.

Le Pape répondit, le 22 mars 1208 : « Nous n'excusons pas les Latins; au contraire, nous les avons souvent repris de leurs excès; mais nous croyons devoir vous rapporter leurs excuses. Ils disent que, s'étant chargés de la conduite du jeune Alexis, la nécessité des vivres les contraignit de se détourner en Romanie, et ils voulurent profiter de l'occasion pour procurer le service du Saint-Siége et le secours de la terre sainte; ce qu'ils crurent avoir fait, quand, après avoir pris Constantinople sans effusion de sang, chassé l'usurpateur,

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 96.

et remis le père et le fils sur le trône, ils leur firent promettre volontairement obéissance au Siége apostolique. Mais, comme ils se préparaient à passer en Syrie, les Grecs, au mépris de leurs serments, les en empêchèrent malicieusement, et les obligèrent, malgré eux, à prendre Constantinople. Ce qu'ayant exécuté par la seule puissance de Dieu, quoi qu'ils aient fait depuis, ils ont toujours eu pour but de réduire les schismatiques et de secourir plus facilement la terre sainte.

« Or, quoiqu'ils ne soient point entièrement irréprochables, nous croyons toutefois que Dieu, par un juste jugement, s'est servi d'eux pour punir les Grecs, qui se sont efforcés de déchirer la robe sans couture de Jésus-Christ. Souvent il arrive que, par un secret, mais très-juste jugement de Dieu, les mauvais sont punis par le ministère des mauvais. Assur a servi de verge pour châtier et la Judée et l'Égypte. C'est justement qu'ont péri dans le déluge ceux qui n'ont pas voulu être avec Noé dans l'arche. C'est justement qu'ont souffert la famine ceux qui n'ont pas voulu recevoir pour pasteur le bienheureux Pierre, prince des apôtres, à qui le Seigneur a confié ses brebis à paître ; ceux qui, s'égarant hors du bercail, n'ont pas voulu, malgré les avertissements de nos prédécesseurs et les nôtres, revenir à l'unité, ni secourir la terre sainte, ce qu'ils pouvaient plus facilement et plus efficacement, tant par le voisinage des lieux que par l'abondance des richesses. Si donc, par le ministère de ceux qui se proposaient l'un et l'autre, ils ont perdu, comme les Juifs, et leur patrie et leur nationalité, ce n'est pas sans l'avoir mérité. Du reste, puisque Dieu, qui est le maître des empires et les donne à qui il lui plaît, a transféré celui-ci aux Latins, nous vous conseillons de vous soumettre à notre cher fils, l'empereur Henri, et à nous, qui, tout indignes que nous en sommes, tenons la place de saint Pierre ; car nous exhorterons l'empereur, par le légat que nous nous proposons d'envoyer, à vous traiter avec douceur ; et quand vous saurez que le légat sera arrivé, vous lui enverrez des agents, afin qu'il procure la paix entre vous et l'empereur [1]. »

Ce qui occupa beaucoup plus Innocent III, ce fut de régulariser les églises latines de Constantinople et de l'empire, non-seulement dans leurs rapports entre elles, mais dans leurs rapports avec les églises grecques, avec l'empereur et avec les seigneurs temporels, qui avaient reçu des villes et des principautés particulières à gouverner et à défendre. La chose n'était point aisée. A Constantinople même, le patriarche et le chapitre de Sainte-Sophie étaient vénitiens,

[1] Inn., l. 11, *epist.* 47.

tandis que le reste du clergé était français ; souvent les diocèses des évêques latins n'avaient pas de limites bien déterminées ; dans telle ville il y avait un évêque latin et un évêque grec ; dans telle autre il n'y avait qu'un Latin : le système féodal, transplanté dans l'empire, pour en faciliter le gouvernement et la défense au milieu de ses éléments si divers, amenait une infinité de relations nouvelles à établir et à concilier ; souvent les parties intéressées s'échauffaient dans la dispute, entreprenaient l'une sur l'autre : on recourait au Pontife romain, qui, par son autorité paternelle, calmait les esprits, accommodait les différends, au moins par un tempérament provisoire, en attendant que le temps amenât une conclusion définitive.

Ainsi, le patriarche de Constantinople, Thomas Morosini, ayant pris possession de son siége en 1206, envoya au Pape une députation solennelle, pour lui témoigner sa soumission, et lui faire des plaintes, des consultations et des prières sur divers articles. Le Pape répondit par une longue lettre, où il entre dans un grand détail. Il lui montre, avec un calme tout paternel, que certaines de ses plaintes ne sont pas fondées : aux autres, il apporte le remède convenable ; il résout ses difficultés, lui prescrit des règles pour les cas les plus embarrassants, renvoie au légat la décision de quelques affaires, lui accorde ses demandes en tout ou en partie. « En toutes ces matières, conclut-il, vous éviterez d'agir par humeur et avec précipitation [1]. »

Cet avis n'était pas hors de propos. Le patriarche Morosini, Vénitien de naissance, avait pris avec la république de Venise, touchant les affaires ecclésiastiques de Constantinople, des engagements condamnés par le Pape. Ce fut une cause de mésintelligence. Ainsi, l'an 1206, avant d'entrer à Constantinople, il écrivit au clergé et au peuple de venir au-devant de lui, et de le recevoir avec l'honneur convenable. Le clergé français ne voulut point le reconnaître, soutenant que sa promotion était subreptice et obtenue du Pape sur un faux exposé : c'est pourquoi ils appelèrent au cardinal Pierre de Capoue, qui était encore le seul légat à Constantinople. Le légat crut devoir déférer à leur appel, et ne pas les contraindre à se soumettre au patriarche. Celui-ci les excommunia ; mais ils se mirent peu en peine de son excommunication. Le clergé latin de Constantinople demeura ainsi divisé jusqu'à l'arrivée de l'autre légat, le cardinal Benoît de Sainte-Susanne, qui enfin les accommoda.

Il fit aussi, touchant la part des biens que l'on devait donner à l'Église, un arrangement ou concordat entre lui et le patriarche Thomas, d'une part, et, de l'autre, le prince Henri, les barons de l'em-

[1] Ibid., l. 9, *epist.* 140. *Gesta*, n. 102. Raynald, 1206, n. 6.

pire, les chevaliers et le peuple. Pour récompenser les églises des domaines qu'elles possédaient sous la domination des Grecs, le régent promet de leur donner, hors des murs de Constantinople, la quinzième partie de tous les domaines, cités, châteaux, villages, champs, vignes, bois, prés et autres immeubles et revenus. Tous les cloîtres, même dans Constantinople, seront à l'Église en entier. Il est nécessaire de fortifier un cloître, on ne le fera que du consentement du patriarche ou de l'évêque diocésain. Les laïques donneront aussi aux églises les dîmes de tous les Latins ; et si, avec le temps, on peut persuader aux Grecs de donner aussi les dîmes, les laïques ne s'y opposeront point. C'est que le payement des dîmes n'a jamais été établi chez les Grecs comme nécessaire. Toutes les personnes et les biens ecclésiastiques, les clercs et les religieux, tant grecs que latins, et ceux qui se réfugieront dans les églises, seront exempts de toute juridiction laïque, selon la plus favorable coutume de France. Dans les nouvelles conquêtes, l'Église aura la première son quinzième, avant qu'on distribue les autres. Ce concordat fut passé à Constantinople le 17me de mars 1206, et le Pape le confirma par une bulle du 5me d'août de la même année [1].

Plus tard, l'empereur Henri défendit à ses sujets de donner leurs biens aux églises, ni entre vifs ni par testament. L'empereur, dit-on, avait cru devoir faire cette défense parce que les forces de son État ne consistaient que dans le service auquel ses vassaux étaient obligés à cause de leurs fiefs, suivant l'usage de ce temps-là ; de sorte qu'en aliénant leurs terres, ils se mettaient hors d'état de faire leur service. D'autres, cherchant à se retirer au pays de leur naissance, ne trouvaient point à vendre leurs héritages à cause de l'incertitude de cet empire naissant, et se faisaient honneur de les donner aux églises, dont même ils tiraient quelque compensation. Tels sont les motifs qu'on allègue. Mais, fussent-ils réels, ils ne justifiaient point une défense générale ; ils autorisaient seulement des mesures pour que le service attaché aux terres féodales se fît toujours exactement, n'importe qui fût possesseur de ces terres. C'est ainsi qu'on en usait dans tout l'Occident. C'est dans ce sens que le Pape, sur les plaintes des évêques, réclama contre la défense de l'empereur. Dans la lettre qu'il lui écrivit là-dessus, le douze de mars 1208, ainsi qu'aux Vénitiens et aux barons français de Constantinople, il leur rappelle que les constitutions des empereurs catholiques et les maximes générales permettaient à toutes sortes de personnes de donner leurs biens aux églises et aux lieux de piété. Vous ne devez donc pas

[1] Inn., l. 9, *epist.* 141. *Gesta*, n. 101. Rayn., 1206, n. 3.

empêcher les chevaliers et autres de léguer leurs possessions aux églises, du moins avec les charges y annexées. Il ajoute : « Que si peut-être une personne à l'extrémité lègue aux églises des biens qui ont appartenu aux églises, comme en ce cas c'est plutôt une restitution qu'une donation, nous défendons, par l'autorité des présentes, de l'empêcher, soit par vous-mêmes, soit par autrui. Autrement, nous chargeons [illegible] que de Varise et l'évêque de Panide, de réprimer par les censures ecclésiastiques tous les contradicteurs [1]. » Par une autre lettre du 10 juillet 1210, le Pape prie l'empereur d'obliger les seigneurs de Romanie à la restitution des monastères, des dîmes et des autres biens ecclésiastiques qu'ils avaient usurpés [2].

Quelques-uns faisaient encore pis, et prenaient parti avec les Grecs rebelles contre les Latins. Ainsi Michel, despote d'Épire, avait prêté serment de fidélité à l'empereur Henri et à Eustache, comte de Boulogne, son frère, à qui même il avait donné en mariage sa fille aînée. Mais [illegible] mépris de ses serments et de cette alliance, sans déclarer la guerre, il se saisit par surprise du connétable de l'empire, et de cent autres Français, entre lesquels se trouvaient plusieurs chevaliers. Il fit jeter les uns dans des cachots, fouetter ou même égorger les autres. Le connétable fut pendu avec son chapelain. Le despote, suivi de plusieurs Latins, traîtres et déserteurs, porta le fer et le feu sur les terres voisines de ses États. Il fit trancher la tête à tous les prêtres latins qu'il put prendre, sans même épargner un évêque. Par l'attrait d'une paye plus forte, il débauchait à l'empereur un grand nombre de soldats, à l'aide desquels il multipliait ses ravages et ses cruautés. Théodore Lascaris, soutenu par des déserteurs latins, en faisait autant de son côté. Par ses ordres, un seigneur particulièrement attaché à l'empereur, fut, dit-on, écorché vif.

C'est ce que l'empereur Henri manda au Pape, qui en parle dans ses lettres du 7me de décembre 1210, au patriarche de Constantinople et aux prélats de Romanie. Il ajoute : « Or, si les Grecs récupéraient l'empire de Romanie, ils empêcheraient le secours de la terre sainte, de peur que ce ne fût une occasion de leur faire encore perdre leur état : vu même que, avant que l'empire eût passé d'eux aux Latins, ils n'ont jamais voulu secourir la terre-sainte, quelque prière que nous leur en ayons faite. Au contraire, l'empereur Isaac fit faire une mosquée à Constantinople, en faveur de Saladin. Enfin, s'ils pouvaient exterminer les Latins, auxquels déjà maintenant ils donnent le nom de chiens, ils demeureraient bien plus endurcis

[1] Inn., l. 11, *epist.* 12, 15. — [2] L. 8, *epist.* 99.

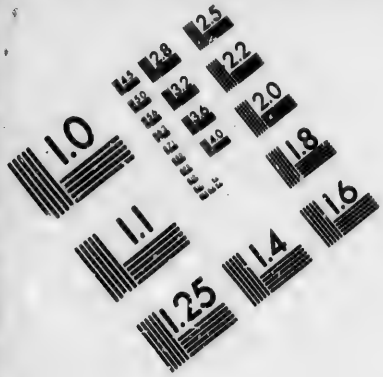

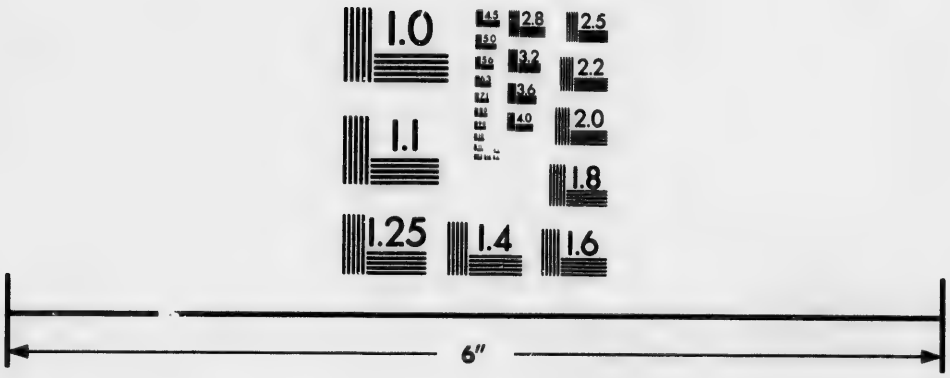

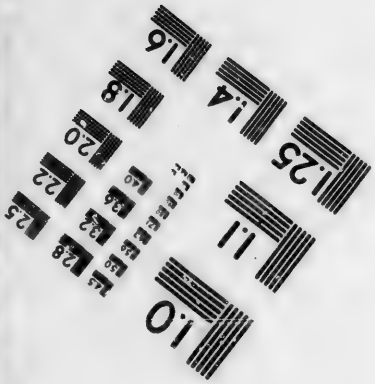

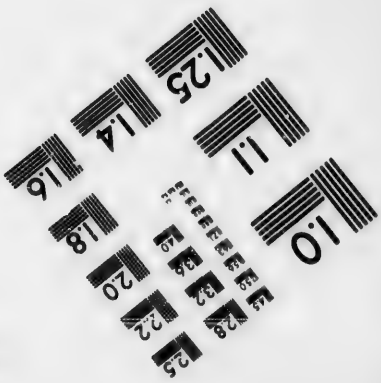

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

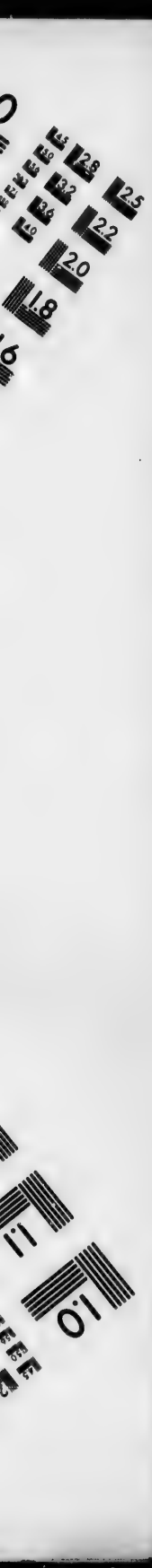
2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

dans le schisme, et leur dernière erreur serait pire que la première, puisqu'ils ne cessent de murmurer que c'est par la politique du Siége apostolique que l'armée des Latins s'est détournée de sa route pour prendre Constantinople. C'est pourquoi nous vous mandons de défendre aux Latins, sous peine d'excommunication, de donner aucun secours aux Grecs, particulièrement à Michel, contre l'empereur et ses sujets, et d'exhorter ce prince à leur donner des appointements convenables, de peur que l'indigence ne les contraigne de passer chez les Grecs [1]. »

Le Pape est le médecin en chef de l'humanité entière. Il doit connaître le tempérament de chaque nation, le bien, le mal, le fort, le faible, afin de la traiter en conséquence, pour lui conserver la santé ou la lui rendre. Depuis bien des siècles, la plus malade des nations sont les Grecs. Ce n'est pas une fièvre de jeunesse après laquelle l'homme se calme et se mûrit, c'est un mal invétéré, héréditaire, originel, qui corrompt ce qu'il y a de meilleur, empire ce qui est déjà mauvais, et tourne en poison les remèdes les plus salutaires. Le don de l'intelligence, la finesse de l'esprit ne lui servent qu'à inventer des hérésies et des schismes; les avantages temporels que Dieu lui a départis deviennent pour elle un motif et un moyen de jalouser, de combattre, de nier la prérogative spirituelle que le même Dieu a départie à Rome chrétienne, pour la guérison et le salut de tous les peuples. Sa force, sa gloire, sa littérature sèchent et meurent. Il n'est qu'une chose qu'elle conserve toujours bien vivante, l'antipathie pour le médecin en chef, la répugnance pour le seul remède qui peut la guérir : l'unité catholique. Plutôt le cimeterre de l'Ottoman, le knout du Moscovite, que la houlette de saint Pierre. Comme le Juif, c'est une nation humainement incurable; des siècles de calamités ne la font point rentrer en elle-même. Pour la guérir, il faudrait lui changer le naturel, l'esprit et le cœur. Dieu seul peut le faire. Le fera-t-il?

En attendant, tout ce que peuvent l'Église de Dieu et son chef, c'est de prier pour elle, c'est de ne mettre aucun obstacle à son retour, c'est d'y préparer les voies, c'est de profiter de toutes les circonstances pour gagner et sauver, si ce n'est la nation entière, du moins quelque partie, un nombre d'individus plus ou moins grand. Le salut, le bien surnaturel d'une seule âme vaut mieux que tous les biens naturels de l'univers entier.

Innocent III connaissait bien ses malades, les rois et les peuples de la chrétienté, et il savait employer les remèdes suivant les temps,

[1] Inn., l. 13, *epist.* 184.

les lieux et les personnes. Durant le traitement, le malade murmurait, criait, s'emportait ; mais une fois guéri, il était plein de reconnaissance et rendait grâces. Les rois et les peuples de l'Occident étaient assez forts pour supporter des remèdes efficaces. Mais les Grecs étaient si faibles, qu'ils paraissaient incapables de supporter un remède quelconque. Si vous faites la conquête de Constantinople, vous augmenterez les préventions qu'ils ont déjà contre l'Église catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut. Si, après avoir fait cette conquête, vous vous la laissez ravir par eux, vous augmenterez encore leurs mêmes préventions, et de plus leur mépris contre tous les peuples et les rois de l'unité chrétienne. Voilà ce que considérait, voilà ce que disait Innocent III, et pourquoi il recommandait avec tant d'instance, à leur égard, la douceur, la modération, la patience. Plus d'une fois les événements décidèrent d'une autre manière. Quelquefois même les hommes de sa confiance ne répondaient pas tout à fait à ses intentions.

L'an 1213, il envoya à Constantinople, en qualité de légat, Pélage, cardinal-évêque d'Albane, avec des lettres de recommandation à l'empereur Henri ; à Geoffroi de Villehardouin, prince d'Achaïe, et aux seigneurs du pays ; aux évêques, aux abbés et aux supérieurs ecclésiastiques. Ce qu'il recommandait particulièrement aux uns et aux autres, c'était d'aider le légat à procurer la réunion des Grecs avec l'Église romaine ; réunion qu'il espérait compléter au prochain concile de Latran. Au dire d'un historien grec, Georges Acropolite, le légat s'y serait pris avec un zèle trop violent. Pour montrer qu'il représentait le Pape, il était vêtu de rouge jusqu'à la chaussure, la housse et la bride de son cheval : ce que les Grecs remarquaient, parce que c'était la couleur de l'empereur. Au fond, ce n'était que le costume de cardinal. L'auteur grec ajoute : Il exerça sa légation avec beaucoup de hauteur, voulant soumettre tous les Grecs aux ordres de Rome, jusqu'à faire emprisonner des moines et des prêtres, et fermer toutes les églises. Il fallait, sous peine de mort, reconnaître le Pape pour premier Pontife et faire mention de lui au saint sacrifice. Ce procédé jeta la consternation dans Constantinople, et les premiers d'entre les Grecs s'adressèrent à l'empereur Henri et lui dirent : Étant d'une autre nation et ayant un autre pontife, nous nous sommes soumis à votre puissance quant au corps, mais non quant à l'âme et aux choses spirituelles. Nous sommes obligés de combattre pour vous à la guerre, mais il nous est impossible de quitter notre religion. Délivrez-nous donc des maux qui nous menacent, ou laissez-nous aller en liberté joindre nos compatriotes. L'empereur ne voulut pas se priver du service de tant de braves ; et, malgré le légat, il fit

ouvrir les églises des Grecs, et mettre hors des prisons leurs moines et leurs prêtres ; il apaisa ainsi la tempête dont Constantinople était agitée. Mais, avant cela, plusieurs moines, étant sortis de la ville, allèrent trouver l'empereur Lascaris, qui leur donna des monastères à habiter; des prêtres allèrent également à Nicée, où le patriarche Michel Autorien reçut les uns dans son clergé, et donna aux autres des églises : ils vivaient ainsi en liberté. Voilà ce que dit l'auteur grec [1].

Pendant que l'empire de Constantinople était conquis par les guerriers de la quatrième croisade, malgré eux et malgré le Pape, l'Égypte et la Syrie, où ils avaient intention de porter leurs armes, étaient en proie à des fléaux plus cruels que la guerre. Le Nil, suspendant son cours accoutumé, cessa d'inonder ses rivages et de fertiliser ses moissons. La dernière année de ce siècle (1200) s'annonça, dit l'historien Abdallatif [2], comme un monstre dont la fureur allait tout dévorer. Quand la famine eut commencé à se faire sentir, le peuple fut condamné à se nourrir de l'herbe des champs et de la fiente des animaux. On voyait les pauvres fouiller les cimetières et disputer aux vers les dépouilles des cercueils. Quand le fléau devint plus général, la population des villes et des campagnes, comme si elle eût été poursuivie par un ennemi impitoyable, fuyait en désordre, errait au hasard de cité en cité, de village en village, et trouvait partout le mal qu'elle voulait éviter. Dans tous les lieux habités, on ne pouvait faire un pas sans être frappé de la vue d'un cadavre ou de quelque malheureux sur le point d'expirer.

Ce qu'il y avait de plus affreux dans cette calamité universelle, c'est que le besoin de vivre faisait commettre les plus grands crimes et rendait tous les hommes ennemis les uns des autres. Dans les premiers temps, on voyait avec horreur ceux qui se nourrissaient de chair humaine; mais les exemples d'un aussi grand scandale se multiplièrent tellement, qu'on n'en parla plus qu'avec indifférence. Les hommes, aux prises avec la faim, qui n'épargnait pas plus les riches que les pauvres, ne connurent plus la pitié, la honte, le remords, et ne furent retenus ni par le respect des lois ni par la crainte des supplices. Ils en vinrent enfin à se dévorer entre eux comme des bêtes féroces. Au Caire, trente femmes en un seul jour périrent sur un bûcher, convaincues d'avoir tué et mangé des enfants. L'historien arabe rapporte une foule de traits semblables.

Bientôt la peste vint ajouter ses ravages à ceux de la famine. Dieu

[1] Georg. Acropol., n. 17. *Hist. Byzant.* — [2] Auteur arabe, traduit par Silvestre de Sacy.

seul, dit l'histoire contemporaine, connaît le nombre de ceux qui moururent de faim et de maladie. La capitale de l'Égypte, dans l'espace de quelques mois, compta cent onze mille funérailles. A la fin, on ne pouvait suffire à enterrer les morts ; on se contentait de les jeter hors des remparts. La même mortalité se fit sentir dans les villes de Damiette, de Kous, d'Alexandrie. Des cadavres flottaient sur le Nil, aussi nombreux que les plantes bulbeuses qui, dans un certain temps, couvrent les eaux du fleuve. Un pêcheur en vit passer sous ses yeux plus de quatre cents dans une seule journée ; on n'apercevait de toutes parts que des amas d'ossements humains ; les chemins, pour parler comme les auteurs arabes, étaient comme un champ ensemencé de corps morts, et les provinces les plus peuplées comme une salle de festin pour les oiseaux de proie.

L'Égypte perdit plus d'un million de ses habitants. La famine et la peste se firent sentir jusqu'en Syrie, et n'épargnèrent pas plus les villes chrétiennes que les cités musulmanes. Depuis les bords de la mer Rouge jusqu'aux rives de l'Oronte et de l'Euphrate, toutes les contrées n'offraient que des scènes de deuil et de désolation. Comme si la colère du ciel n'eût pas été satisfaite, elle ne tarda pas à se manifester par un troisième fléau non moins terrible que tous les autres.

Un violent tremblement de terre dévasta les villes et les provinces que la famine et la peste avaient épargnées. Les secousses ressemblaient au mouvement d'un crible ou à celui que fait un oiseau lorsqu'il relève et abaisse ses ailes. Le soulèvement de la mer et l'agitation des flots présentaient un aspect horrible : les navires se trouvèrent tout à coup portés sur la terre ; une grande quantité de poissons furent jetés sur le rivage. Les hauteurs du Liban s'entr'ouvrirent et s'aplanissèrent en plusieurs endroits. Les peuples de la Mésopotamie, de Syrie et d'Égypte crurent voir le tremblement de terre qui doit précéder le jugement dernier. Beaucoup de lieux habités disparurent totalement ; une multitude d'hommes périrent ; les forteresses de Hamah, de Balbek furent renversées ; il ne resta debout, dans la ville de Naplouse, que la rue des Samaritains ; Damas vit s'écrouler ses plus superbes édifices ; la ville de Tyr ne conserva que quelques maisons ; les remparts de Ptolémaïde et de Tripoli n'étaient plus qu'un amas de ruines. Les secousses se firent senti avec moins de violence sur le territoire de Jérusalem ; et, dans la calamité générale, les Chrétiens et les Musulmans se réunirent pour remercier le ciel d'avoir épargné dans sa colère la ville des prophètes et des miracles [1].

[1] Michaud, *Hist. des croisades*, t. 3.

On entrevoit ici quelque peu les vues de la Providence. Si les guerriers de la quatrième croisade avaient pu suivre leur intention et celle du Pape, aborder en Syrie ou en Égypte et en faire la conquête, il est probable que, au milieu des fléaux qui désolèrent ces contrées, vainqueurs et vaincus, tout aurait péri. Dieu réservait à ces guerriers, généralement si chrétiens, des travaux plus glorieux et plus durables.

Dans ce temps, les pauvres Chrétiens de l'Égypte étaient unis de communion avec l'Église romaine. Outre les Chrétiens du pays, il y avait dans Alexandrie et au Caire beaucoup de Chrétiens captifs, tombés entre les mains des infidèles pendant les guerres saintes. Ils étaient traités plus durement que les esclaves ordinaires, dont ils enviaient le sort. Ils n'avaient qu'un vieux prêtre pour leur administrer les secours de la religion : ils prièrent le patriarche d'ordonner diacre l'un d'entre eux, afin d'aider le prêtre infirme. Le patriarche n'osa le faire sans la permission du Pape. Il écrivit donc, ainsi que les captifs, à Innocent III, pour lui exposer leur situation affligeante, le péril où plusieurs étaient exposés de perdre la foi, et ils le prièrent d'écrire aux rois, aux princes et aux chevaliers d'Orient de procurer leur délivrance, soit par échange, soit autrement.

Le Pape leur répondit, au patriarche et aux captifs, pendant le mois de janvier 1212. Il compatit vivement à leurs souffrances ; car nous pouvons dire avec l'Apôtre : Qui est celui qui devient infirme sans que je le devienne ? qui est celui qui est scandalisé sans que je brûle ? Mais j'espère aussi du Père des miséricordes, qui nous console dans toutes nos tribulations, que cette autre parole s'accomplira en vous : Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume du ciel est à eux. Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. Il les avertit toutefois, avec douleur et confusion, avoir entendu dire que quelques-uns d'eux commettaient des crimes capables non-seulement de détourner d'eux la miséricorde de Dieu et d'empêcher leur délivrance, mais de décrier la religion chrétienne parmi les infidèles. Il les adjure, par le jour du terrible jugement, de s'en abstenir de toute manière, afin que le saint nom du Seigneur ne soit point blasphémé parmi les nations. Du reste, il loue et félicite le patriarche de sa charité paternelle ; non-seulement il lui permet, mais il le prie de leur ordonner un diacre qui puisse les instruire et les consoler. Enfin il leur apprend les mesures que, de concert avec ses frères les cardinaux, il vient de prendre pour procurer leur délivrance [1].

[1] Inn., l. 14, *epist.* 143 et 148.

vidence. Si les
eur intention et
ire la conquête,
nt ces contrées,
ait à ces guer-
lorieux et plus

étaient unis de
ens du pays, il
rétiens captifs,
rres saintes. Ils
es, dont ils en-
eur administrer
ordonner diacre
atriarche n'osa
nsi que les cap-
geante, le péril
rièrent d'écrire
procurer leur

ifs, pendant le
ouffrances; car
devient infirme
lisé sans que je
qui nous con-
le s'accomplira
pour la justice,
qui pleurent,
ec douleur et
e eux com-
urner d'eux la
nais de décrier
re, par le jour
re, afin que le
ni les nations.
aternelle; non-
mer un diacre
oprend les me-
vient de pren-

Le Pape écrivit effectivement à saint Albert, patriarche de Jérusalem, son légat, et lui représenta surtout le péril d'apostasie où étaient ces captifs par les tourments qu'on leur faisait endurer depuis longtemps pour cet effet, quoiqu'ils ne demandassent qu'à être traités comme les captifs infidèles, en rendant les mêmes services. Le Pape ordonna au patriarche d'agir puissamment auprès des chevaliers du Temple et de l'Hôpital, des rois et des princes, pour travailler à cette bonne œuvre et obtenir la délivrance des Chrétiens captifs, par échange ou autrement, d'autant plus que c'était pour la foi chrétienne qu'ils avaient encouru la captivité, et qu'ils étaient comme les prisonniers du Christ, qui dira à ses fidèles au jour du jugement : Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde, parce que j'étais en prison, et vous êtes venus à moi ; car chaque fois que vous l'avez fait à un des moindres de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. Au contraire, il dira aux réprouvés : Retirez-vous, maudits, allez au feu éternel, qui a été préparé au diable et à ses anges. Comme s'il disait manifestement : Quiconque aura délivré de prison l'un de mes fidèles, moi je l'arracherai de l'enfer, pour qu'il ne soit pas éternellement tourmenté en enfer avec le diable et ses anges, mais qu'il se glorifie éternellement avec les anges saints dans le royaume de Dieu. Le Pape rappelle au patriarche que, d'après les constitutions canoniques, on doit, pour racheter les captifs, vendre les biens de l'Église même, qu'il n'est pas permis d'aliéner dans d'autres cas. Combien donc ne seraient point coupables et inhumains ceux qui n'y contribueraient pas selon leur pouvoir. Il lui recommande de lui faire connaître ceux des chevaliers et des princes qui montreraient le plus de zèle à exécuter ses prières, afin qu'il pût à son tour les écouter plus favorablement dans leurs demandes [1].

Le patriarche d'Alexandrie, dont on ne sait pas le nom, écrivit plusieurs fois à Innocent, témoignant dans ses lettres et par d'autres indices une grande dévotion pour l'Église romaine et pour la personne même du Pontife. Innocent lui répondit par une lettre pleine d'affection, où il le console et le félicite même, par les motifs les plus élevés, des maux qu'il endurait sous la domination des infidèles ; il l'invite à venir ou du moins à envoyer un député au concile qui allait s'assembler à Rome, pour aviser au secours de la terre-sainte et à la réformation de l'Église ; enfin il se recommande instamment à ses prières [2].

Le bienheureux patriarche de Jérusalem, Albert, était né d'une

[1] Inn., l. 14, *epist.* 147. — [2] L. 16, *epist.* 34.

famille noble, dans le diocèse de Parme. Ayant été dès l'enfance destiné aux lettres, il fit de grands progrès dans les arts libéraux et dans l'étude des lois; mais il n'en faisait pas de moindres dans la piété. Jeune encore, il entra dans le monastère de Sainte-Croix de Mortare, chef d'une congrégation de chanoines réguliers, où il s'instruisit dans la loi divine. A peine eut-il fait profession, qu'il fut élu prieur de la communauté. Trois ans après, en 1183, il fut choisi pour occuper le siége épiscopal de Bobbio; mais sa modestie lui fit imaginer mille difficultés qui servirent à prolonger la résistance qu'il apportait à son élection. Pendant ce temps, l'évêché de Verceil vint à vaquer; et, comme il n'avait point encore été sacré évêque de Bobbio, il fut contraint de l'accepter. Il gouverna cette église pendant vingt ans, avec une vigilance et une capacité extraordinaires. Il instruisit son peuple, autant par les exemples de sa vie que par ses discours. Il réforma les mœurs de son clergé et des autres diocésains; plusieurs eurent honte de demeurer dans le désordre, voyant leur pasteur si humble, si sobre, si chaste, si sévère à lui-même, si charitable, si libéral, si compatissant envers tout le monde, particulièrement envers les pauvres, si assidu à tous les offices divins, si appliqué à la prédication. Quoique sa principale sollicitude fût pour le bien spirituel de son église, il ne laissa point de travailler aussi à lui procurer divers avantages temporels. Il la débarrassa de ses dettes, qui étaient grandes et fort onéreuses; il augmenta ses revenus; il l'orna de nouveaux édifices; il défendit et affermit ses droits; et, comme il n'était pas moins habile jurisconsulte et canoniste que bon théologien, il ne poursuivit aucune cause dont il ne connût parfaitement la justice, et ses poursuites furent toujours couronnées de succès.

L'opinion que le public avait de sa prudence, de sa pénétration, de sa droiture et de son habileté dans les affaires, le fit choisir par le pape Clément III et l'empereur Frédéric Barberousse, pour être l'arbitre de leurs différends. L'on ajoute même qu'il fut honoré du titre de prince de l'empire par Henri VI, successeur de Frédéric, qui, en sa considération, accorda aussi diverses faveurs à l'église de Verceil. Le pape Célestin III le combla aussi de bienfaits, et Innocent III l'employa dans plusieurs négociations importantes, notamment pour ménager une réconciliation entre les peuples de Parme et ceux de Plaisance, qui avaient pris les armes pour se détruire mutuellement. Telles étaient la science, les vertus et la réputation du saint évêque de Verceil, lorsqu'il fut élu patriarche de Jérusalem, soit qu'on l'y connût uniquement par la renommée ou qu'il y eût été précédemment en pèlerinage.

Le patriarche Monaco, Florentin de naissance, homme savant et

vertueux, auparavant archevêque de Césarée, étant mort au commencement de l'an 1203, le cardinal Soffred, qui venait d'arriver en Palestine comme légat du Saint-Siége, fut élu patriarche de Jérusalem par le clergé et le peuple, avec le consentement du roi et l'approbation des évêques suffragants. On envoya des députés à Rome pour obtenir la confirmation du Pape et le pallium. Le Pape, en ayant délibéré, manda qu'on persuadât au cardinal d'accepter, si l'on pouvait, mais qu'on ne l'y contraignît pas. Lui-même l'engagea par ses lettres à ne pas refuser le gouvernement d'une église où le Seigneur lui-même a tant souffert. Le cardinal, qui avait refusé d'abord, accepta sur les instances du Pape, et on a de lui une charte du 7 mai 1203, où il s'intitule humble patriarche de Jérusalem et indigne légat du Siége apostolique ; mais il abdiqua bientôt après et obtint que l'on fît une nouvelle élection. Tous convinrent alors d'élire le bienheureux Albert, évêque de Verceil.

Pour l'emmener d'Europe, on envoya des députés, dont le chef était Rainier, Florentin de naissance, qui avait été prieur du Saint-Sépulcre et qui l'était alors de Joppé. Il obtint le consentement du Pape, avec une lettre pour Albert, du 18 février 1204, où il dit : Le prieur et les chanoines du Saint-Sépulcre sont venus devant nous et nous ont représenté que notre bien-aimé frère Soffred n'ayant pu être persuadé de consentir à son élection, ils se sont assemblés et vous ont élu unanimement pour patriarche : à quoi le roi de Jérusalem et les archevêques ont consenti et nous ont supplié par leurs lettres non-seulement de vous induire, mais de vous contraindre à consentir à cette élection. Les deux cardinaux-légats, Soffred et Pierre, nous ont écrit la même chose. Enfin les évêques suffragants de Jérusalem, qui prétendent avoir voix dans l'élection, ce qui leur est contesté par le prieur et les chanoines du Saint-Sépulcre, sont convenus, ainsi que le patriarche d'Antioche et les évêques de sa province, pour leur part, de remettre leurs droits à deux personnes, lesquelles vous ont encore nommé pasteur de la même église.

Dans le reste de la lettre, le Pape s'applique à persuader au bienheureux Albert d'accepter cette dignité, nonobstant tous les travaux, les difficultés et les périls qui y étaient alors attachés, ou plutôt à cause de cela même. Il lui rappelle que, pour réparer la chute du genre humain, Jésus-Christ, tout Dieu qu'il était, s'est anéanti lui-même, a pris la forme de serviteur, a choisi Jérusalem pour y souffrir, obéissant à Dieu son Père jusqu'à la mort de la croix. Le serviteur ne serait-il donc pas bien ingrat et bien coupable, s'il refusait de souffrir pour son maître ce que son maître a souffert pour lui? Innocent développe cette pensée avec une profonde piété, comme

un saint peut faire à un saint. Ne dites pas, ajoute-t-il, que l'on vous appelle au gouvernement d'un diocèse dont vous ne pouvez maintenant prendre possession, parce que les ennemis en occupent presque toute l'étendue. Rappelez-vous comment Jacques, le frère du Seigneur, a reçu à gouverner cette même Jérusalem, non pas soumise, mais rebelle, étant encore sous la puissance de ceux qui avaient crucifié le Seigneur hors de la ville, et qui depuis ont tué Jacques même près du temple.

D'ailleurs, vous en avez une partie, et vous avez proprement cette église; car elle ne consiste point dans les lieux, mais dans les personnes, et ces personnes vous demandent, afin que vous travailliez à recouvrer les saints lieux. Or, quoique vous nous soyez fort nécessaire en Lombardie, comme un prélat à qui nous confions avec sécurité nos pouvoirs dans les affaires difficiles, toutefois la pressante nécessité non-seulement de l'église de Jérusalem, mais de tout l'Orient, nous oblige à nous faire une espèce de violence, pour vous exhorter et vous conjurer d'accepter cette élection. Craignez de résister à la volonté de Dieu; craignez que si, à votre refus, on mettait à cette place une personne indigne, il n'y eût sujet de vous l'imputer; et ne craignez point de ne pas réussir : Dieu récompense le travail, plutôt que le succès. Ne nous obligez pas à user d'une plus grande sévérité pour vous faire obéir à nos ordres. Ce n'est pas à un honneur qu'on vous élève, mais à une charge pesante; car aujourd'hui cette église a plus de charges que d'honneurs. Et ne prétendez pas vous excuser sur l'exemple du cardinal Soffred; peut-être a-t-il refusé, de peur qu'étant sur les lieux il ne parût avoir procuré lui-même sa promotion et avoir agi par intérêt, en s'opposant comme il a fait à la nomination d'un sujet indigne.

Le bienheureux Albert acquiesça humblement aux instances du Pape. Il vint à Rome, fut transféré au siége patriarcal de Jérusalem, reçut non-seulement le pallium, mais encore l'autorité de légat apostolique en Palestine pour quatre ans, comme le Pape le témoigne aux prélats et à tous les fidèles du pays par une lettre du 16me de juin de l'année suivante 1205. Albert retourna régler les affaires de l'église de Verceil et pourvoir à un successeur, puis s'embarqua sur un vaisseau génois pour la terre-sainte, où il aborda l'an 1206.

Dès l'année précédente, le Pape écrivit plusieurs lettres en sa faveur. Premièrement, il recommande aux prélats et à tous les fidèles du pays, tant naturels qu'étrangers, de le recevoir avec honneur et soumission, comme si c'était lui-même. Il lui donne le pouvoir de porter le pallium en quelque province que ce soit, et d'absoudre de l'excommunication tous ceux qui voudraient traverser la mer avec

lui, et tous les habitants de la terre sainte. Il conserve aux clercs qui feront le voyage le revenu de leurs bénéfices pendant trois ans. Enfin il lui envoie l'argent destiné au secours de la terre-sainte[1].

Le Pape écrivit aussi aux prélats de France une lettre où il dit : La nouvelle de la prise inopinée de Constantinople y a fait passer aussitôt les pèlerins qui étaient dans la terre sainte, et même les habitants du pays ; en sorte que cette province est demeurée presque destituée d'hommes et d'argent. Et ce qu'il y a de plus dangereux, le patriarche de Jérusalem étant mort, nos légats se sont retirés ; le roi et son fils, qui devait lui succéder, sont aussi morts, et il ne reste personne pour gouverner cette province, ni au temporel, ni au spirituel. Pour comble de douleur, le comte de Tripoli et le roi d'Arménie se disputent la principauté d'Antioche, et leur guerre divise cette poignée de gens qui sont demeurés dans le pays : car les templiers et le peuple d'Antioche sont pour le comte ; le patriarche d'Antioche et les hospitaliers sont pour le roi. Le fils de Saladin, qui est le sultan d'Alep, soutient le comte de Tripoli ; mais Denefin est contre lui. Sefidin, seigneur de Damas et de l'Égypte, et tous les Sarrasins, ayant appris la conquête de Constantinople, en ont été si affligés, qu'ils eussent mieux aimé que Jérusalem eût été prise ; et Sefidin, ayant aussitôt fait trêve avec tous ses ennemis, va de tous côtés en personne réunir les infidèles contre les Chrétiens.

Le Pape ajoute la défaite que les Latins de Constantinople venaient d'éprouver, par suite de la coalition des Bulgares, des Grecs et des Turcs, et il conclut : Comme donc à présent on n'espère absolument aucun secours qui doive passer à la terre sainte, nous craignons extrêmement que les Sarrasins ne s'animent plus fortement à s'emparer de ce qui en reste, pour ôter aux Chrétiens l'occasion d'y passer et donner aux Grecs le moyen de recouvrer l'empire de Constantinople, ce que les uns et les autres désirent ardemment. Or, en ces circonstances, c'est du roi de France que l'on attend le principal secours, et c'est pour ce sujet que Dieu l'a fait si grand et si élevé entre tous les princes chrétiens[2].

Le roi de Jérusalem, dont il est parlé dans cette lettre, était Aimeri ou Amaury de Lusignan, deuxième du nom, roi de Chypre de son chef, et roi de Jérusalem par sa femme Isabelle, dont il fut le quatrième mari. Pendant et après les terribles fléaux qui désolèrent la Syrie et l'Égypte, ce roi de Jérusalem donnait à ses barons l'exemple de la sagesse et de la résignation chrétiennes. Les trois ordres

[1] *Vita B. Albert. Acta SS.*, 8 *april.* Innoc., n. 98. L. 7, *epist.* 100, 101, 102, 167, 168. — [2] L. 7, *epist.* 124.

militaires, qui avaient épuisé leurs trésors pour nourrir leurs soldats et leurs chevaliers dans le temps de la famine, invoquaient, par leurs lettres et leurs envoyés, la charité des fidèles de l'Occident. On s'occupa de rebâtir les villes qui avaient été ébranlées par le tremblement de terre; les sommes amassées par Foulque de Neuilly, prédicateur de la dernière croisade, furent employées à relever les murailles de Ptolémaïde. Comme les Chrétiens manquaient d'ouvriers, ils firent travailler les prisonniers musulmans. Parmi les prisonniers condamnés à ces sortes de travaux se trouvait Saadi, célèbre poëte persan. Un riche habitant d'Alep le racheta moyennant dix pièces d'or, et lui donna sa fille en mariage, avec cent pièces d'or pour sa dot; mais Saadi lui-même raconte dans ses poésies que cette alliance lui fit regretter plus d'une fois sa captivité.

Le roi Amaury II mourut le 1er d'avril 1205, à Ptolémaïde ou Saint-Jean-d'Acre. Un fils qu'il avait eu d'Isabelle mourut quelque temps après. La reine Isabelle suivit bientôt elle-même dans la tombe son époux et son fils, laissant le droit du royaume à sa fille aînée, Marie, qu'elle avait eue de Conrad, marquis de Montferrat, son deuxième époux. Telle était la triste situation du royaume de Jérusalem, lorsque le bienheureux Albert y aborda en qualité de patriarche.

Les barons et les seigneurs restés en Syrie sentirent plus que jamais la nécessité d'avoir à leur tête un prince qui pût les gouverner, et s'occupèrent de choisir un époux pour la jeune reine de Jérusalem. Ils résolurent de demander un roi à l'Occident et de s'adresser à la patrie des Godefroi et des Baudouin, à cette nation qui avait fourni tant de héros aux croisades, tant d'illustres défenseurs à la terre sainte. Une députation solennelle fut envoyée au roi de France, Philippe-Auguste, pour lui demander un seigneur digne d'épouser la jeune princesse et capable de soutenir le royaume.

Parmi les seigneurs de sa cour, Philippe distingua Jean de Brienne, frère de ce Gautier de Brienne que nous avons vu mourir dans l'Italie méridionale avec la réputation d'un héros et le titre de roi. Dans sa jeunesse, Jean de Brienne avait été destiné à l'état ecclésiastique; mais, élevé dans une famille de guerriers, il refusa d'obéir à la volonté de ses parents. Comme son père voulut employer la force pour l'y contraindre, il alla chercher dans le monastère de Cîteaux un asile contre la colère paternelle. Dans cette retraite, Jean de Brienne fut confondu avec la foule des cénobites, et se livra comme eux au jeûne et à la mortification. Cependant les austérités du cloître ne pouvaient s'allier avec son ardeur, avec sa passion naissante pour le métier des armes; souvent, au milieu de la prière et des cérémonies

religieuses, les images des tournois et des combats venaient distraire sa pensée et troubler son esprit. Un de ses oncles, l'ayant trouvé à la porte du monastère, prit pitié de ses pleurs, l'emmena chez lui, encouragea ses dispositions naturelles. Dès lors Jean de Brienne ne fut plus occupé que de la gloire des combats; et celui qu'on destinait au service de Dieu, à la paix des autels, ne tarda pas à se faire une grande renommée par sa bravoure et ses exploits.

On jeta donc les yeux sur lui pour être roi de Jérusalem. Il accepta; partit avec une suite considérable; aborda à Ptolémaïde, la veille de l'Exaltation de la sainte croix, 13 septembre 1209; épousa dès le lendemain la princesse Marie, et, vers la fin du même mois, fut couronné solennellement à Tyr. Son arrivée en Palestine fut signalée par quelques avantages remportés sur les Sarrasins, alors maîtres d'une grande partie du royaume qu'il était appelé à conquérir; mais, comme il n'avait avec lui qu'un petit nombre de chevaliers, ses succès ne furent que passagers. Ils donnèrent toutefois occasion à une nouvelle croisade.

Pendant que les révolutions politiques bouleversaient des empires, que les tremblements de terre renversaient des cités, que la peste et la famine décimaient des nations et des royaumes, de pauvres ermites vivaient tranquilles sur le mont Carmel. Cette montagne ou cette chaîne de montagnes, qui joint la Phénicie à la Palestine, offre naturellement des solitudes favorables à la contemplation. Élevé au-dessus de la terre et de la mer, au milieu d'empires, de royaumes, de nations et de peuples qui ne sont plus, inaccessible aux tempêtes des guerres humaines, le solitaire, du haut de ses rochers, du fond de ses grottes, contemple en sécurité les tempêtes fréquentes qui bouleversent la mer dans le lointain. C'est là que le prophète Élie, avant d'être ravi au ciel dans un char de feu, aimait à se retirer pour échapper à la persécution d'Achab et de Jézabel, et s'entretenir avec Dieu seul. C'est là que son disciple, le prophète Élisée, demeurait habituellement avec les enfants ou les disciples des prophètes, véritables cénobites de l'ancienne alliance.

Nous ne doutons pas que, dans d'autres temps, comme sous la persécution d'Antiochus, où les fidèles Israélites se sauvèrent dans les déserts et les montagnes en si grand nombre, le Carmel, déjà consacré par le souvenir d'Élie et d'Élisée, ne fût peuplé par de pieux anachorètes. Les assidéens, les esséniens, les thérapeutes et autres religieux et cénobites de l'Ancien Testament durent affectionner un lieu si propre à la vie contemplative. Comme ces diverses congrégations juives disparaissent, du moins quant au nom, dès que paraît le christianisme, on conclut avec raison qu'elles l'embrassè-

rent généralement toutes. Elles ont pu se perpétuer sous les noms chrétiens d'ascètes, de moines, de solitaires et autres. Sous les persécutions des empereurs idolâtres, qui n'ont guère cessé pendant trois siècles, le Carmel dut servir d'asile aux Chrétiens fidèles, comme autrefois aux fidèles Israélites sous la persécution de Jézabel et d'Achab. Il dut en être de même à l'invasion du mahométisme, comme nous le voyons en grand dans les montagnes du Liban, où les Chrétiens réfugiés ont formé la nation des Maronites. Il est donc tout à fait vraisemblable que, depuis le prophète Élie, la montagne du Carmel servit habituellement de retraite à de pieux solitaires.

Jean Phocas, moine grec de l'île de Patmos, qui visita les saints lieux l'année 1185, finit ainsi la relation de son voyage : Sur le mont Carmel est la caverne d'Élie, où était autrefois un grand monastère, comme on le voit par les restes des bâtiments ; mais il a été ruiné par le temps et par les incursions des ennemis. Il y a quelques années qu'un moine, prêtre et portant des cheveux blancs, vint de Calabre et s'établit en ce lieu par révélation du prophète Élie. Il fit une petite clôture parmi les ruines du monastère, y bâtit une tour et une petite église, et assembla environ dix frères, avec lesquels il habite maintenant ce saint lieu [1]. Ainsi parle Jean Phocas, témoin oculaire. Outre ces ermites qui habitaient la même caverne que le prophète Élie, et qui prirent le nom de carmélites ou de carmes, il y avait en 1204, sur la même montagne du Carmel, mais en des endroits fertiles, trois monastères de cénobites, qui avaient de grandes possessions, comme nous l'apprend le moine Gunther, dans la relation du voyage de Martin, abbé de Pairis, près de Bâle [2].

Le bienheureux Albert, patriarche de Jérusalem, étant arrivé en Palestine, les ermites du mont Carmel, dont le nombre s'était sans doute augmenté depuis 1185, lui demandèrent une règle écrite adaptée au but de leur institution. Il la leur donna vers l'an 1209. Elle est en seize articles. Ils auront un prieur, choisi d'entre eux, par le consentement unanime de tous, ou du moins de la plus grande et de la plus saine partie. Chacun lui promettra obéissance et s'appliquera fidèlement à remplir sa promesse. Les frères auront chacun des cellules séparées les unes des autres, que leur assignera le prieur avec l'assentiment des autres frères ou de la plus saine partie. Aucun ne pourra changer de cellule sans la permission du prieur. La cellule du prieur doit être à l'entrée de la clôture, afin qu'il aborde le premier ceux qui arrivent, et qu'il dispose à son gré ce qui ensuite est à faire. Chacun demeurera dans sa cellule ou auprès, méditant

[1] Les Allat., *opusc.*, c. 31. — [2] Canis., t. 5, p. 387, in-4°.

jour et nuit la loi du Seigneur, et vaquant à ses prières, à moins qu'il ne soit légitimement occupé. Ceux qui savent lire diront les heures canoniales comme elles sont réglées par l'institution des saints Pères et l'usage approuvé de l'Église; les autres diront vingt-cinq *Pater* pour les nocturnes, cinquante les dimanches et jours de fêtes solennelles; sept pour les laudes, autant pour chaque heure, excepté pour les vêpres, où ils en diront quinze. Nul des frères ne dira que quelque chose est à lui, mais tout sera commun entre vous. De ce que le Seigneur vous donnera, le prieur fera distribuer à chacun ce qui lui est nécessaire, eu égard à l'âge et aux besoins: de sorte néanmoins que chacun restera dans sa cellule et y vivra isolément de ce qui lui aura été distribué. On construira un oratoire au milieu des cellules, où vous vous assemblerez chaque matin pour entendre la messe, autant qu'il se peut commodément. Les dimanches, ou même d'autres jours quand cela sera nécessaire, vous traiterez de l'observation de la règle; et si quelque frère y est trouvé en faute, on le corrigera charitablement. Excepté les dimanches, vous jeûnerez tous les jours, depuis l'Exaltation de la sainte croix, à moins que l'infirmité ou la faiblesse du corps, ou toute autre cause juste, ne vous persuade de rompre le jeûne; car la nécessité n'a point de loi. Vous ne mangerez jamais de viande, si ce n'est comme remède en cas de maladie.

Le douzième article exhorte les frères à se revêtir des armes spirituelles qui leur sont proposées; le treizième leur recommande le travail continuel; le quatorzième leur impose un silence absolu, depuis les vêpres jusqu'à tierce du lendemain; le quinzième exhorte le prieur, qui s'appelait Brocard, à se rappeler toujours, lui et ses successeurs, ce que le Seigneur dit dans l'Évangile: Quiconque voudra être le plus grand parmi vous sera votre ministre, et quiconque voudra être le premier d'entre vous sera votre serviteur. Le seizième exhorte les frères à honorer Jésus-Christ dans leur prieur, et à se rappeler cette parole: Qui vous écoute m'écoute; qui vous méprise me méprise. Le bienheureux Albert ajoute en finissant: Si quelqu'un fait encore plus que cela, le Seigneur lui en donnera récompense; mais, cependant, qu'il en use avec discrétion, car la discrétion doit modérer les vertus [1].

Telle fut l'origine de l'ordre des carmes, qui se répandit ensuite dans toute l'église latine, qui produira sainte Thérèse et saint Jean de la Croix, et enverra au ciel des vierges martyres pendant la révolution française.

[1] *Acta SS.*, 8 *april. Vita B. Albert.*, c. 5.

Vers l'an 1212, dans un moment que les hommes ne songeaient point à la croisade, tout à coup une multitude d'enfants de toute la France et de l'Allemagne, tant des villes que des villages, sans chef et sans conducteur, s'assemblèrent avec grand empressement et prirent la croix pour aller à la terre sainte. Quand on leur demandait où ils allaient, ils répondaient qu'ils allaient à Jérusalem par ordre de Dieu. Plusieurs furent enfermés par leurs parents, mais trouvèrent moyen de s'évader et de continuer leur chemin. A leur exemple, grande quantité de jeunes gens et de femmes se croisèrent pour aller avec eux. Il y eut aussi quelques méchants hommes qui, s'étant mêlés avec ces enfants, leur emportèrent ce que les gens de bien leur donnaient, et se retirèrent secrètement. On en prit un, qui fut pendu à Cologne.

Plusieurs de ces pauvres enfants s'égarèrent dans les forêts et les déserts, où ils périrent de chaud, de faim et de soif. Quelques-uns passèrent les Alpes; mais aussitôt qu'ils furent entrés en Italie, les Lombards les dépouillèrent et les chassèrent. Ils revinrent couverts de confusion; et quand on leur demandait pourquoi ils étaient partis, ils répondirent qu'ils ne le savaient. Le Pape, ayant appris ces nouvelles, dit en soupirant : Ces enfants nous font un reproche de nous endormir, tandis qu'ils courent au secours de la terre sainte. Voilà ce que rapporte Albert, abbé de Stade, ainsi que plusieurs auteurs de la même époque [1].

Pour travailler à ce secours, qui était une des trois grandes affaires que le pape Innocent III s'était proposées, il résolut de convoquer un concile universel, et publia la bulle de convocation, le 19me d'avril 1213. Voici comme il y parle :

La vigne du Dieu des armées se voit attaquée par des bêtes de différentes formes, qui s'efforcent de la détruire : leur incursion a tellement prévalu, que, dans une partie non médiocre, des épines ont remplacé les ceps de vigne, et que, nous le disons en gémissant, les ceps de vigne eux-mêmes ne produisent plus que du verjus, infectés et corrompus qu'ils sont de différentes manières. Dieu donc nous est témoin que les deux choses que nous désirons le plus en ce monde sont le recouvrement de la terre sainte et la réformation de l'Église universelle : l'une et l'autre réclament un si prompt remède, qu'on ne peut plus, sans un grand péril, ni dissimuler ni différer. Aussi supplions-nous fréquemment le Seigneur, avec larmes, de nous donner le courage et les moyens pour l'exécution. En conséquence, comme ces choses intéressent l'état général de la chrétienté, après

[1] Albert. Stadens., 1212. Godefr., 1212. Matth. Paris, 1213, etc.

en avoir mûrement délibéré avec nos frères et d'autres personnes sages, nous avons résolu de convoquer un concile général, suivant l'ancienne coutume des Pères, dans lequel on puisse ordonner tout ce qui sera jugé à propos pour la correction des mœurs, l'extinction des hérésies, l'affermissement de la foi ; pour apaiser les dissensions, établir la paix et engager les princes et les peuples au secours de la terre sainte. Mais parce que ce concile ne pourrait commodément être assemblé avant deux ans, nous avons résolu, en attendant, de rechercher dans chaque province, par des hommes prudents, les abus auxquels le Saint-Siége doit remédier, et d'envoyer d'avance des personnes propres à procurer le secours de la terre sainte. Nous vous enjoignons donc de vous présenter devant nous dans deux ans et demi, à compter de la présente année 1213, vous donnant pour terme le premier jour de novembre : en sorte toutefois que deux ou trois évêques de vos suffragants demeurent dans votre province, pour exercer les fonctions religieuses, et qu'eux et les autres qui ne pourront venir en personne envoient à leur place des députés suffisants. Vous garderez la modestie prescrite par le concile de Latran dans vos personnes et vos équipages, et ne ferez que la dépense nécessaire, puisqu'il ne s'agit point ici de s'attirer l'estime du monde, mais de procurer l'utilité spirituelle. Tous les chapitres, tant des cathédrales que les autres, enverront des députés au concile, parce qu'on y doit traiter des matières qui les regardent particulièrement. D'ici là informez-vous soigneusement, par vous et par d'autres, de ce qui a besoin de correction, et dressez-en des mémoires pour les apporter au concile [1].

Cette bulle fut envoyée par toute la chrétienté et adressée aux archevêques, évêques, abbés et prieurs de toutes les provinces ecclésiastiques, entre autres à ceux de Brême, de Gnesen, de Strigonie, de Magdebourg, de Lunden, d'Upsal, de Cantorbéri, d'York, de Dublin, de Tuam, de Cassel, d'Armagh, de Raguse, de Zara, de Spalatro, d'Athènes, de Thessalonique, de Larisse, de Patras, de Crète, d'Andrinople, de Philippes, de Corinthe, de Tyr, de Tripoli, de Nazareth ; à ceux de Chypre, de Bulgarie, de Valachie et d'Écosse ; au primat et aux archevêques d'Arménie ; au primat et aux évêques des Maronites ; au patriarche, aux archevêques, évêques et abbés, tant latins que grecs, de la province de Constantinople ; aux patriarches d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie ; à l'empereur Henri de Constantinople, au roi Philippe de France ; aux rois d'Aragon, de Navarre, de Castille, de Léon, de Portugal, de Chypre, de Norwége,

[1] Innoc., l. 16, *epist.* 30.

de Suède, d'Irlande, et généralement à tous les rois chrétiens, les invitant à envoyer au concile des ambassadeurs particuliers. La bulle fut pareillement adressée aux templiers et aux hospitaliers, à l'abbé et à l'ordre de Cîteaux et à celui de Prémontré.

Le pape Innocent sortit de Rome au mois de juin 1213, et vint à Viterbe, d'où il publia une autre bulle générale qui regardait la croisade et portait en substance :

La nécessité de secourir la terre sainte et l'espérance d'y réussir étant plus grande que jamais, nous crions de nouveau vers vous; nous crions pour celui qui est mort sur la croix en poussant un grand cri afin de nous arracher aux tourments de la mort éternelle; pour celui qui nous crie encore par lui-même : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et me suive; comme s'il disait manifestement : Quiconque veut me suivre à la couronne, qu'il me suive aussi au combat, qui est proposé comme épreuve à tous; car, tout-puissant comme il est, Dieu aurait pu préserver cette terre de la domination ennemie; il pourrait la lui arracher facilement s'il voulait. Mais comme l'iniquité surabonde et que la charité d'un grand nombre se refroidit, pour réveiller les fidèles du sommeil de la mort, il leur a proposé un combat où il les éprouve comme l'or dans la fournaise, afin de récompenser les braves et de punir les lâches et les rebelles. Oh ! quelle immense utilité n'est déjà pas provenue ! Quelle multitude, s'étant convertis à pénitence, se sont enrôlés pour la délivrance de la terre sainte et pour le service du Crucifié, et, comme par l'agonie du martyre, ont obtenu la couronne de la gloire, eux qui peut-être auraient péri dans leurs iniquités, enlacés dans les voluptés de la chair et les charmes du siècle ! C'est un ancien artifice de Jésus-Christ, qu'il a daigné renouveler de nos jours pour le salut de ses fidèles. Si un roi temporel allait être chassé de son royaume, à moins que ses vassaux n'exposent pour lui leurs biens et leurs personnes, ne penserait-il pas, après avoir récupéré le royaume, à punir sévèrement les infidèles vassaux ? Ainsi vous fera le Roi des rois, si, après qu'il vous a comblés de tant de biens, vous négligez de le rétablir dans le royaume qu'il s'est acquis au prix de son sang et dont il est comme expulsé.

D'ailleurs, comment aimerait-il son prochain comme soi-même, celui qui sait que ses frères chrétiens sont captifs chez les perfides Sarrasins, qu'ils sont plongés dans d'affreux cachots et écrasés sous le plus dur esclavage, et qui ne ferait rien d'efficace pour leur délivrance, violant ainsi cette loi naturelle que le Seigneur a proclamée dans l'Évangile : Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le-leur vous-mêmes ! Ou bien, ignorez-vous que, chez les

infidèles, il y a des milliers de Chrétiens détenus en servitude et en prison, et qui souffrent d'innombrables tourments ?

Innocent III, prenant Mahomet pour la bête de l'Apocalypse, dont le nombre est six cent soixante-six, pensait que la puissance mahométane touchait à sa fin. Il se sert de cette conjecture pour encourager les Chrétiens, et ajoute : Les perfides Sarrasins, outre les précédents outrages qu'ils ont faits à notre Rédempteur, ont bâti depuis peu, sur le mont Thabor, une forteresse, par le moyen de laquelle ils prétendent prendre facilement la ville d'Acre, qui en est proche, et ensuite ce qui nous reste de la terre sainte. Quittez donc, mes frères, les dissensions et les jalousies, et réunissez-vous pour le service du Crucifié. Tous ceux qui le feront en personne et à leurs dépens auront la pleine rémission de tous les péchés qu'ils auront confessés avec une vraie contrition. Ceux qui entretiendront à leurs dépens des gens de service, ou qui serviront en personne aux dépens d'autrui, gagneront la même indulgence, et ceux qui contribueront de leurs biens la gagneront à proportion du secours qu'ils donneront. Les personnes et les biens des croisés seront sous la protection de l'Église, jusqu'à ce qu'on soit assuré de leur retour ou de leur mort. Ils seront déchargés des usures qu'ils auront promises, même par serment, notamment aux Juifs. Tous les prélats et les ecclésiastiques, les habitants des villes et des campagnes seront exhortés à fournir un nombre compétent de gens de guerre, entretenus pour trois ans selon leurs facultés; les princes et les seigneurs qui n'iront pas en personne en feront de même, et les villes maritimes fourniront des vaisseaux. Ce que nous exigeons des autres, nous le ferons nous-même de notre côté.

Nous permettons aux clercs nécessaires à l'entreprise d'engager pour trois ans les revenus de leurs bénéfices. Et comme il serait incommode d'examiner ceux qui peuvent accomplir le vœu en personne, nous permettons de se croiser à quiconque le voudra, excepté les religieux ; bien entendu que le vœu pourra, en cas de besoin, être commué, racheté ou différé par notre autorité apostolique. Par la même raison, nous révoquons les indulgences que nous avons accordées jusqu'à présent à ceux qui vont en Espagne contre les Maures, ou en Provence contre les hérétiques, vu principalement qu'elles ont été accordées, aux uns pour un temps qui est passé, aux autres par une cause qui a cessé pour la plus grande partie; nous accordons toutefois la continuation de cette indulgence pour les fidèles de Provence et d'Espagne. Et parce que les corsaires et les pirates nuisent notablement au secours de la terre sainte, prenant et dépouillant ceux qui y passent ou en reviennent, nous les excommu-

nions, eux et leurs fauteurs ; défendons, sous peine d'excommunication, d'avoir aucun commerce avec eux, et enjoignons aux magistrats des lieux de les réprimer ; autrement, nous emploierons les censures ecclésiastiques contre les personnes et leurs terres. Nous renouvelons aussi l'excommunication portée au concile de Latran contre ceux qui portent aux Sarrasins des armes, du fer et du bois pour la construction des galères, ou qui leur servent de pilotes. Enfin le Pape ordonne des processions tous les mois et des prières tous les jours à l'intention de la croisade, avec des troncs dans les églises pour recevoir les aumônes destinées à cet effet; ces troncs devaient avoir trois clefs : l'une entre les mains d'un prêtre, l'autre entre les mains d'un laïque, la troisième entre les mains d'un religieux [1].

Cette bulle fut envoyée par toutes les provinces ecclésiastiques d'Allemagne, de Suède, de Danemark, de Bohême, de Hongrie, d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, de France et d'Italie. En chaque archevêché, elle fut adressée à des commissaires choisis par le Pape, pour la porter par toute la province et y prêcher la croisade, avec défense de rien prendre que la subsistance nécessaire, et d'avoir chacun plus de six chevaux et six personnes à sa suite. Il leur enjoint d'exécuter leur commission avec grande édification, de déposer en quelque maison religieuse ce qui leur sera offert pour le secours de la terre sainte, et de rendre compte au Pape pour la fin de l'année de ce qu'ils auront exécuté. En plusieurs provinces, le Pape donna cette commission aux archevêques mêmes, comme à ceux de Lunden et d'Upsal pour la Suède, ou à quelques évêques, comme à ceux de Saint-André et de Glascow pour l'Écosse ; en France, ce fut au cardinal de Courçon, qui y était dès l'année précédente en qualité de légat. Il avait une faculté particulière d'accorder une certaine indulgence à ceux qui viendraient à ses sermons quand il prêcherait la croisade, et de régler ce qui regardait les tournois, suivant ce qu'il trouverait expédient pour l'avantage de la terre sainte [2]. C'est que l'on voyait bien qu'il était impossible d'empêcher absolument ces divertissements de la noblesse.

Le Pape écrivit en particulier sur la croisade au bienheureux Albert, patriarche de Jérusalem. Vous en serez, dit-il, d'autant plus réjoui, que vous l'avez désirée plus ardemment. Mais, de peur que la vie détestable de quelques habitants de la terre sainte n'en retarde l'exécution en attirant la colère de Dieu, nous vous prions d'essayer divers remèdes pour guérir leur plaie mortelle et les amener à une vraie pénitence. Or, encore que les Sarrasins n'aient pas accoutumé

[1] Innoc., l. 6, *epist.* 28. — [2] Ibid., *epist.* 29.

d'être touchés des prières des Chrétiens, toutefois, par le conseil de gens prudents, nous avons jugé à propos d'écrire au sultan de Damas et de Babylone (le Caire), maître de Jérusalem. Peut-être, ayant appris nos préparatifs, il sera intimidé et accordera de bonne grâce ce qu'il craindra de faire par force. C'est pourquoi nous désirons que vous fassiez conduire chez lui nos envoyés. Cependant vous exhorterez le roi Jean de Jérusalem, avec les templiers et les hospitaliers, à la défense de la terre sainte. Enfin, nous vous prions de vous rendre auprès de nous avant le terme du concile, si vous le pouvez sans un préjudice notable de votre province [1].

Le 26me d'avril 1213, Innocent III écrivit effectivement au sultan du Caire, frère de Saladin, la lettre suivante : Au noble personnage Saphildin, sultan de Damas et de Babylone, la crainte du nom de Dieu et son amour. Nous apprenons par le prophète Daniel qu'il est dans le ciel un Dieu qui révèle les mystères, change les temps et transfère les royaumes, afin que tout le monde reconnaisse que c'est le Très-Haut qui domine dans l'empire des hommes, et qu'il le donne à qui il veut. Il l'a montré évidemment, lorsqu'il a permis que Jérusalem et ses confins tombassent entre les mains de votre frère, non pas tant à cause de sa vertu qu'à cause des péchés du peuple chrétien, qui provoquait Dieu même à la colère. Maintenant, convertis à lui, nous espérons qu'il aura pitié de nous, lui qui, lors même qu'il s'irrite, n'oublie point d'être miséricordieux. C'est pourquoi, voulant l'imiter, lui qui dit dans l'Évangile : Apprenez de moi, parce que je suis doux et humble de cœur, nous prions humblement votre Grandeur de ne pas être cause, par une violente détention de cette terre, qu'on répande plus de sang humain qu'on n'en a déjà répandu ; mais, cédant à un plus sage conseil, de nous la rendre, vu que sa détention, hors une vaine gloire, vous apporte peut-être plus de difficulté que d'utilité. Ensuite, après qu'elle nous aura été rendue et que les captifs auront été renvoyés de part et d'autre, cessons de nous offenser mutuellement par des attaques ; que, chez vous, la condition des nôtres ne soit pas pire que ne l'est celle des vôtres chez nous. Nous prions de recevoir avec bonté les porteurs des présentes, de les traiter honnêtement, et de leur donner une réponse qui soit digne et suivie d'effet [2].

Innocent ne négligeait ainsi rien pour concilier la paix du monde avec l'honneur et la sécurité de la république chrétienne, dont les états généraux allaient s'assembler à Rome. A mesure que l'époque du concile général approchait, les archevêques, les évêques, les pré-

[1] Innoc., l. 6, *epist.* 36. — [2] Ibid., l. 16, *epist.* 37.

lats, les ambassadeurs arrivaient de toutes parts. Pendant ce temps, le Pape s'appliquait à terminer encore plusieurs importantes affaires.

Le patriarche de Constantinople, Thomas Morosini, était mort au mois de juin 1211. Pour lui donner un successeur, il y eut, parmi le clergé latin de la ville impériale, des contestations qui n'étaient guère propres à ramener les Grecs schismatiques. Les Vénitiens, qui prétendaient perpétuer cette dignité dans leur nation, se portèrent en armes à Sainte-Sophie, menaçant de mort quiconque s'y opposerait. Le chapitre, tout composé de Vénitiens, élut donc son doyen. Mais les supérieurs des communautés de Constantinople, qui étaient d'autres nations, élurent trois candidats, qu'ils présentèrent au Pape pour qu'il en choisît un. Les procureurs des deux partis étant venus à Rome, Innocent III, en connaissance de cause, rejeta l'élection du chapitre et les postulations faites par les autres, et leur ordonna de se réunir tous pour élire canoniquement une personne capable, autrement qu'il y pourvoirait lui-même [1]. En exécution de cet ordre, les chanoines de Sainte-Sophie et les autres qui prétendaient avoir droit à l'élection du patriarche s'assemblèrent pour y procéder; mais ils se partagèrent encore, et les uns élurent l'archevêque d'Héraclée, les autres le curé de Saint-Paul de Venise, tous deux Vénitiens. On revint donc à Rome; et les procureurs des parties ayant proposé devant le Pape leurs prétentions respectives, il ne trouva pas qu'elles fussent suffisamment prouvées, et commit la décision de cette affaire à Maxime, son notaire, qu'il envoyait à Constantinople, en attendant d'y envoyer un légat [2]. Le notaire Maxime et le légat Pélage, n'ayant pu terminer le différend, renvoyèrent au Pape les deux contendants. Ils arrivèrent à Rome vers le temps du concile; et le Pape, ayant cassé les deux élections, fit patriarche de Constantinople, Gervais, né dans le Toscane, qui assista au concile en cette qualité.

[1] Innoc., l. 14, *epist.* 97. — [2] Ibid., l. 15, *epist.* 153 et 154.

§ VIII.

AFFAIRES D'OCCIDENT. QUATRIÈME CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN.

Le cardinal-légat Robert de Courçon, chargé de prêcher la croisade en France, s'occupa aussi d'y régler d'autres affaires, notamment les études et la discipline de l'université de Paris. Robert de Courçon, gentilhomme anglais, après avoir commencé ses études à Oxford, était venu lui-même les achever à Paris, vers l'an 1180. Il y devint docteur en théologie, chanoine et chancelier de la cathédrale. Le pape Innocent, qui avait étudié avec lui à la même université, le fit venir à Rome, le créa cardinal, et le renvoya en France prêcher la croisade. Il lui donna des lettres pour les évêques et le clergé du royaume, pour le roi Philippe, pour Louis, son fils aîné, et Blanche, épouse de ce prince [1].

L'université de Paris, affectionnée, protégée tout à la fois par le roi et par le Pape, attirait une foule innombrable d'écoliers de toute nation. Ces écoliers étaient le plus souvent des hommes faits, qui venaient se perfectionner dans leurs études. L'an 1200, il s'y trouvait un noble d'Allemagne, élu à l'évêché de Liége. Un de ses serviteurs étant allé chercher du vin dans un cabaret y fut battu et eut son vase brisé. Aussitôt les écoliers allemands, prenant fait et cause, accourent et blessent le cabaretier dangereusement. Une grande clameur s'élève, qui met toute la ville en émoi. Thomas, prévôt ou maire de Paris, vient avec le peuple en armes attaquer le logis des écoliers d'Allemagne ; et, dans le combat, l'évêque élu de Liége est tué avec quelques-uns des siens.

Les docteurs des écoles de Paris vont trouver le roi Philippe, et lui portent leurs plaintes contre le prévôt Thomas et ses complices. Le roi fait arrêter le prévôt et quelques-uns de sa suite : les autres s'enfuient. Le roi, irrité, fait démolir leurs maisons, arracher leurs vignes et leurs arbres fruitiers. De plus, craignant que les étudiants et leurs maîtres ne quittassent Paris, il fit une ordonnance portant que le prévôt Thomas, parce qu'il niait le fait, demeurerait toute sa vie dans la prison du roi, s'il n'aimait mieux subir publiquement à

[1] Innoc., l. 14, *epist.* 126, 32, 33.

Paris l'épreuve de l'eau. S'il y succombait, il serait condamné ; s'il s'en sauvait, il ne serait plus prévôt ou bailli dans aucune terre du roi, et n'entrerait jamais à Paris. La même chose était ordonnée des autres prisonniers, et les fugitifs étaient tenus pour condamnés.

De plus, pour la sûreté des écoliers, le roi promit de faire jurer tous les bourgeois de Paris que, s'ils voient quelque laïque faire injure à un écolier, ils en rendront témoignage et ne se détourneront pas pour ne pas le voir. Si un écolier est frappé, tous les laïques qui le verront prendront le coupable et le livreront aux officiers du roi, qui en fera informer et faire justice. Le roi ajoute : Notre prévôt ni nos autres juges n'arrêteront point un écolier pour crime ; ou, s'ils l'arrêtent, ils le rendront à la justice ecclésiastique. Si le cas est grave, notre justice prendra connaissance de ce que deviendra l'écolier ; mais elle ne mettra la main pour aucun crime sur le chef de l'école de Paris, et, s'il doit être arrêté, ce sera par la justice ecclésiastique. Quant aux serviteurs laïques des écoliers, qui ne nous doivent ni bourgeoisie ni résidence, et dont les écoliers ne se servent point pour faire injure à d'autres, nous ne mettrons point la main sur eux, si le crime n'est évident. Nous voulons que les chanoines de Paris et leurs serviteurs jouissent du même privilége. Le prévôt de Paris jurera tout ce que dessus, en entrant en charge [1].

L'université de Paris se montrait alors digne de cette royale faveur qui l'exemptait de la juridiction séculière. Elle possédait, entre autres, quatre fameux professeurs de théologie : Guillaume, Richard, Évrard et Manassès, non moins recommandables par leur vertu que par leur doctrine. Un jour, comme ils s'entretenaient des récompenses et des peines éternelles, Guillaume dit : En étudiant le prophète Ézéchiel, j'ai vu devant moi jusqu'à trois fois un grand arbre, beau et brillant, dont les branches semblaient être l'ornement du monde. Les trois autres dirent qu'ils avaient aussi vu plusieurs fois un arbre semblable ; et, après en avoir mûrement délibéré avec plusieurs autres docteurs, ils crurent être appelés à instituer un nouvel ordre religieux. Ils résolurent donc de tout quitter et d'aller se confiner dans quelque solitude. Ils partirent en 1201, et arrivèrent aux confins de la Champagne et de la Bourgogne, dans une vallée profonde et sauvage, environnée de hautes roches, où ils découvrirent une fontaine que personne n'avait encore aperçue. Ils allèrent trouver Guillaume, évêque de Langres, et le prièrent de leur donner en aumône une partie de cette vallée, qui appartenait à son église. L'évêque la leur accorda volontiers, et ils y bâtirent de

[1] Du Boulai, *Hist. univers.* t. 3, p. 2.

pauvres cellules, où ils commencèrent à pratiquer la règle de Saint-Augustin, suivant l'usage de Saint-Victor de Paris. Quatorze ans après, Frédéric, docteur en droit canon et archidiacre de Châlons, étant élu évêque de la même ville, il y renonça pour aller se joindre aux quatre docteurs. La même année 1215, au mois de septembre, l'évêque de Langres confirma le nouvel institut, et, trois ans après, il le fit confirmer par le pape Honorius. Les cinq premiers docteurs, avant que de mourir, virent jusqu'à trente-sept écoliers assemblés; et ce fut l'origine d'une congrégation de chanoines réguliers, que l'on nomma le Val-des-Écoliers [1].

Mais l'impiété manichéenne, qui, de la Bulgarie ou de la Bougrie, comme on disait alors, était venue corrompre les esprits et les cœurs, les idées et les mœurs dans le midi de la France, essaya de glisser son venin dans l'université de Paris. Vers l'an 1205, un clerc du pays de Chartres, nommé Amauri, après avoir longtemps enseigné à Paris la logique et les autres arts libéraux, se mit à l'étude de l'Écriture sainte, mais toujours avec sa méthode et ses idées particulières, qui étaient en opposition avec celles de tout le monde. Il soutenait, entre autres choses, que chaque Chrétien est membre naturel et physique de Jésus-Christ, et que personne ne peut être sauvé sans cette créance, qu'il mettait au nombre des articles de foi. Tous les catholiques s'élevèrent contre cette doctrine d'Amauri. Il fallut aller au Pape, qui, ayant ouï sa proposition et les objections de l'université, prononça contre lui. Amauri revint donc à Paris et fut obligé par l'université de rétracter son opinion; mais il ne le fit que de bouche et la garda toujours dans le cœur. Il tomba malade de chagrin et de dépit, mourut peu de temps après et fut enterré près Saint-Martin-des-Champs.

L'erreur qu'il avait émise n'était qu'une branche de l'arbre. Après sa mort, s'élevèrent quelques-uns de ses disciples, qui en proférèrent de plus dangereuses. Ils disaient que la puissance du Père avait duré autant, mais pas plus, que la loi de Moïse; que Jésus-Christ ayant aboli l'Ancien Testament, la loi nouvelle avait eu cours jusqu'alors, c'est-à-dire pendant douze cents ans; et qu'en leur âge commençait le temps du Saint-Esprit, auquel la confession, le baptême, l'eucharistie et les autres sacrements n'avaient plus lieu; mais que chacun pouvait être sauvé par l'infusion intérieure de la grâce du Saint-Esprit, sans aucun acte extérieur. Ils étendaient la vertu de la charité jusqu'à dire que ce qui autrement serait péché, étant fait par charité, ne l'était plus; et, en conséquence, ils commettaient,

[1] Laube, *Biblioth.*, t. 1, p. 391. Albéric, c. 1215.

sous le nom de charité, des adultères et d'autres impuretés plus abominables encore, promettant l'impunité aux femmes dont ils abusaient et aux autres personnes simples, et relevant la bonté de Dieu sans parler de sa justice.

Ces erreurs vinrent secrètement à la connaissance de Pierre, évêque de Paris, et de frère Guérin, chevalier de l'Hôpital, principal confident du roi, le même que nous avons vu à la bataille de Bouvines, évêque élu de Senlis. L'évêque de Paris et Guérin envoyèrent secrètement le docteur Raoul de Nemours, pour s'informer exactement des gens de cette secte. Raoul feignit d'être des leurs, les engageait à lui révéler leurs secrets ; et ainsi furent découverts plusieurs prêtres, clercs et laïques de l'un et l'autre sexe, qui avaient été longtemps cachés. On les prit et on les amena à Paris au nombre de quatorze, parmi lesquels un orfévre qui était leur prophète.

Outre les erreurs qui ont été marquées, ils disaient que le corps de Jésus-Christ n'était pas autrement au pain de l'autel qu'en tout autre pain et en toute autre chose, et que Dieu avait parlé par Ovide comme par saint Augustin. Ils niaient la résurrection et disaient que le paradis et l'enfer n'étaient rien; mais que quiconque avait la pensée de Dieu qu'ils avaient, avait en soi le paradis, et que quiconque avait un péché mortel, avait l'enfer en soi. Ils disaient que c'était idolâtrie d'ériger des autels sous l'invocation des saints, et d'encenser leurs images. Ils disaient encore que le Pape est l'Antechrist, et Rome Babylone. Leur prophète, l'orfévre Guillaume, prédisait que dans cinq ans viendraient quatre plaies : la famine, qui consumerait le menu peuple ; le glaive, par lequel les seigneurs se détruiraient ; l'ouverture de la terre, qui engloutirait les bourgeois ; le feu, qui descendrait sur les prélats, membres de l'Antechrist. Le moine Césaire d'Heisterbach, ayant rapporté cette prophétie, ajoute : Il y a déjà treize ans, et rien de tout cela n'est arrivé.

Ces ténébreux sectaires ayant été amenés à Paris, les évêques voisins et les docteurs en théologie s'assemblèrent pour les examiner. En ce concile, on leur proposa les articles de leurs erreurs, que quelques-uns reconnurent publiquement; quelques-uns, voulant s'en dédire et se voyant convaincus, les soutinrent opiniâtrément avec les autres [1]. Voici les articles principaux, qui font connaître la base et l'ensemble de cette hérésie.

La foi chrétienne enseigne que les œuvres de la Trinité sont inséparables : ces hérétiques soutenaient, au contraire, que le Père, dès l'origine, a opéré sans le Fils et l'Esprit-Saint, jusqu'à l'incarnation

[1] Rigord, *De Gestis Phil.* Du Boulai, *Hist. univ.* t. 3, p. 25.

du Fils. La foi nous apprend que le Fils seul s'est incarné : ces hérétiques soutenaient que le Père s'était incarné en Abraham, le Fils en Marie, et que le Saint-Esprit s'incarne en nous chaque jour. La foi nous enseigne que tout est vanité sous le soleil : ces hérétiques soutenaient, au contraire, que toutes choses n'en étaient qu'une, parce que tout ce qui est est Dieu. A tel point que l'un d'eux, nommé Bernard, ose affirmer qu'il ne pouvait ni être brûlé par le feu, ni tourmenté par aucun supplice, en tant qu'il était, parce que, en tant qu'il était, il se disait Dieu. En conséquence de cette impiété fondamentale, ces hérétiques soutenaient opiniâtrément que le Fils incarné n'était pas autrement Dieu que l'un d'entre eux ; enfin, que le Saint-Esprit, incarné en eux, leur révélait toutes choses, et que cette révélation n'était autre que la résurrection des morts. De là ils se disaient eux-mêmes déjà ressuscités, repoussaient de leurs cœurs la foi et l'espérance, prétendant mensongèrement n'être soumis qu'à la science seule [1].

Telles sont littéralement les erreurs que soutenaient les hérétiques universitaires du treizième siècle : le panthéisme, tout est Dieu : trois périodes d'évolution progressive dans les idées humaines ; une première, de Dieu comme Père par le judaïsme ; une seconde, de Dieu comme Fils par le christianisme ; une troisième et dernière, de Dieu comme Saint-Esprit en chacun de nous par la science : Jésus-Christ n'est pas plus Dieu que moi, je suis autant Dieu que lui, puisque tout est Dieu : je n'ai que faire de la foi et de l'espérance, puisque je suis Dieu, se manifestant complétement à soi-même : quant à celles de mes actions que le vulgaire ignorant pourrait traiter d'infamie, d'adultère, de meurtre, de parricide, ce sont toutes des actions divines, non moins que d'assister les pauvres et de servir les malades, puisque moi et Dieu c'est tout un. Tel était le fond infernal de l'hérésie universitaire du treizième siècle.

C'était un perfectionnement satanique du manichéisme. Le manichéisme bulgare ou persan s'embarrassait de deux dieux, l'un bon, l'autre méchant, pour nous débarrasser sur celui-ci de tous nos crimes. L'hérésie universitaire simplifie la chose. Elle n'a plus qu'un Dieu, qui est réellement chacun de nous ; en sorte que, quand nous faisons le mal, c'est Dieu qui le fait en réalité, et non-seulement en apparence. Ce qui est bien plus simple et plus commode.

Prodige nouveau ! Au dix-neuvième siècle, dans lequel nous écrivons, l'hérésie universitaire du treizième est ressuscitée, trait pour trait, dans l'hérésie universitaire gouvernementale de France et d'autres

[1] Martène, *Thesaur. Anecdot.*, t. 4, col. 163 et 164.

pays. C'est encore littéralement le panthéisme, tout est Dieu ; ce sont encore trois périodes d'évolutions successives dans les pensées humaines : le judaïsme, qui a fini sa tâche il y a dix-huit siècles ; le christianisme, qui a fini la sienne, non plus en 1210, mais l'an 1840, ou à peu près ; vient ensuite la science ou la philosophie, c'est-à-dire la perfection qui, incarnée en nous, régnera sans fin et sans limites. Comme on le voit, une chose ne peut pas plus ressembler à elle-même que l'hérésie universitaire du treizième siècle ne ressemble à l'hérésie universitaire du dix-neuvième. Il y a seulement une petite différence pour le sort qu'elle éprouve.

En 1210, l'assemblée des évêques et des docteurs de l'université de Paris pardonna aux femmes et aux autres personnes simples qui s'étaient laissé séduire par les chefs et les propagateurs de l'hérésie. Quant aux propagateurs et aux chefs eux-mêmes, quatre furent condamnés à une prison perpétuelle : dix autres, dont quatre prêtres, deux diacres et trois sous-diacres, ayant persisté opiniâtrément dans leurs impiétés, sans vouloir les rétracter d'aucune manière, furent dégradés publiquement de leurs ordres et livrés au bras séculier, qui les livra au feu, dans lequel, suivant leur doctrine, ils furent consumés, non pas en tant qu'ils étaient, mais en tant qu'ils n'étaient pas ; car, en tant qu'ils étaient, ils étaient Dieu. Aujourd'hui, on fait tout le contraire. On punit les petites gens qui mettent l'hérésie universitaire en pratique, et on récompense les chefs qui l'enseignent et les adeptes qui la propagent. Une femme, un jeune homme, un serviteur, partant du panthéisme universitaire, se diront en eux-mêmes : Puisque tout est Dieu, puisque je suis Dieu aussi bien que les savants qui sont payés, honorés, récompensés pour me le dire et me le faire croire, je ferai donc une action vertueuse, héroïque, divine même, moi d'empoisonner mon mari, moi d'égorger mon frère, moi de tuer mon maître ou même le roi. Le principe une fois posé, la conséquence est juste. Et cependant, avec ces conséquences si justes et si bien tirées, ces bonnes gens se verront condamnés au bagne, à la mort, et condamnés par ceux-là même qui posent le principe, qui le prônent et qui pour cela sont élevés aux honneurs, aux dignités, aux richesses. Aussi notre siècle appelle-t-il le treizième un siècle de ténèbres et de barbarie, et se donne-t-il à lui-même le nom de siècle des lumières et de la civilisation : civilisation tant soit peu ressemblant à celle de Satan, qui se plaît à punir, à tourmenter les autres, des crimes que lui-même leur a fait commettre.

Le concile de Paris ayant reconnu que le clerc Amauri, mort depuis quelque temps, était l'auteur de la secte, condamna sa mémoire, l'excommunia solennellement, fit tirer ses os du cimetière et jeter

sur le fumier. De plus, comme les sectaires abusaient des livres d'Aristote pour répandre leurs erreurs, le concile défendit, sous peine d'excommunication, pendant trois ans, de donner à Paris aucune leçon sur les livres d'Aristote, ni en public, ni en particulier. Quant aux cahiers d'un certain docteur, nommé David de Dinan, il ordonne de les brûler. Pour ce qui est des théologies écrites en français, ainsi que des traductions du symbole et de l'oraison dominicale, excepté les Vies des saints, le concile ordonne de les remettre à l'évêque du diocèse. Tel fut, suivant les termes de la sentence et le récit des auteurs contemporains, comparés entre eux par le docte Mansi, le jugement du concile de Paris, assez mal représenté par plus d'un historien moderne [1].

Cette hérésie abominable, qui divinisait ainsi toutes les passions et tous les crimes, dut augmenter de beaucoup l'immoralité parmi cette multitude d'étudiants qui affluaient à Paris. On le voit par la peinture qu'en fait Jacques de Vitri, auteur du temps, curé d'Argenteuil, et depuis cardinal [2]. A la débauche se joignaient des rixes quelquefois sanglantes. Or les écoliers, étant clercs pour la plupart, tombaient ainsi dans l'excommunication contre ceux qui mettaient la main avec violence sur les clercs, et dont il n'y avait que le Pape qui pût les absoudre. C'est pourquoi ils représentèrent au souverain Pontife, qu'ils ne pouvaient aller à Rome demander cette absolution, sans une grande dépense et une grande interruption de leurs études. Innocent III, y ayant égard, donna pouvoir à l'abbé de Saint-Victor d'absoudre les écoliers de cette excommunication, à moins que l'excès ne fût énorme. Mais l'abbé de Saint-Victor, sous prétexte que les grâces des princes doivent être étendues par une interprétation favorable, donnait l'absolution aux écoliers qui avaient frappé des clercs en quelque lieu ou pays que ce fût. De quoi le Pape étant informé lui défendit, par une lettre du 3 janvier 1211, d'en user ainsi à l'avenir, déclarant qu'il ne lui avait donné pouvoir d'absoudre que les écoliers qui auraient commis la faute dans Paris [3].

Le cardinal-légat Robert de Courçon étant arrivé en France pour y prêcher la croisade et préparer les voies au concile général, il tint à Paris, l'an 1212, un concile particulier, où, par l'autorité du Pape et la sienne, et du consentement des prélats, il publia plusieurs constitutions pour la réformation de la discipline. Ces constitutions sont divisées en quatre parties qui regardent le clergé séculier, les religieuses, et enfin les prélats. En général, ces règlements ne signa-

[1] Baron., *Annales*, édit. Mansi, an. 1209, t. 20, p. 289, note. Martène, *Thesaur. Anecdot.*, t. 4, col. 165 et 166. — [2] *Hist. Occid.*, c. 7. — [3] Inn., l. 14, *epist.* 150.

lent aucun désordre bien extraordinaire ; ils contiennent le plus souvent des précautions contre des abus qui peuvent s'introduire et contre lesquels il faut veiller dans tous les temps. On voit, entre autres, combien l'Église tenait à ce que chaque prêtre eût les livres nécessaires. Ceux qui, par négligence ou par avarice, n'ont pas les livres pour chanter matines chaque jour de la semaine, et ne font que célébrer la messe, le légat et le concile les obligent, sous peine de suspense, de se procurer ces livres avant tout et de chanter les matines et les heures canoniales suivant les canons [1].

Le concile condamne et annulle les serments que faisaient quelquefois certains religieux, de ne point prêter les livres de leur monastère à ceux qui en manquaient; car prêter est une des principales œuvres de miséricorde. Il veut donc que, tout bien considéré, les uns soient gardés à la maison pour le travail des frères ; et que les autres, suivant la prudence de l'abbé, soient prêtés à ceux qui en manquent, avec indemnité pour la maison [2]. Les religieux cloîtrés ne doivent point sortir du monastère pour aller aux écoles, ils doivent étudier dans le monastère même [3].

Quant aux prélats, ils doivent avoir des couronnes suffisamment larges, la tonsure en doit être ronde, et répondre de telle sorte à la mitre, que les cheveux ne la dépassent point indécemment. Ils doivent célébrer aux grandes solennités, y prêcher eux-mêmes ou y faire prêcher. Ils s'abstiendront de la chasse et des jeux de hasard. Pendant le repas, ils se feront lire quelque chose de l'Écriture sainte, du moins au commencement et à la fin. Ils seront hospitaliers ; ils donneront des audiences publiques, à des heures convenables, pour rendre justice et écouter les pauvres. Ils entendront fréquemment les confessions en personne et profiteront de ce remède fréquemment pour eux-mêmes. Ils résideront dans leurs églises cathédrales, principalement aux solennités et pendant le carême. Leur famille sera modeste et pas trop nombreuse, pour être moins à charge à ceux qui doivent les défrayer. Ils auront, pour les accompagner, des hommes d'une bonne renommée, d'une tenue convenable, respectables par leur âge, illustres par la foi, et versés dans les sciences compétentes. Ils célébreront au moins une fois par an le synode, pour corriger les excès de leurs subordonnés, chanoines, clercs et religieux, sans haine, sans acception, sans crainte pour personne [4].

Au mois d'août 1215, le même cardinal de Courçon, dans un concile provincial, fit et publia, par ordre du Pape, un règlement pour

[1] Mansi, *Conc.*, t. 22, col. 847, cap. 19. — [2] Ibid., col. 832, c. 33. — [3] Ibid., col. 838, c. 20. — [4] Mansi, *Conc.*, t. 22, col. 839-844.

réformer les écoles de Paris. Voici pour l'enseignement. Personne n'enseignera les arts, qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-un ans, et qu'il n'ait étudié les arts au moins pendant six ans. Et, quand il voudra enseigner, il sera examiné selon la forme contenue dans l'écrit du seigneur Pierre, évêque de Paris, touchant la paix entre le chancelier et les écoliers. On expliquera ordinairement dans les écoles les livres d'Aristote de la dialectique, tant ancienne que nouvelle. On lira aussi les deux Prisciens, au moins l'un des deux. Les jours de fête on n'expliquera que des philosophes, des rhétoriciens, les mathématiques et la grammaire ; et, si l'on veut, la morale et le quatrième des topiques. On ne lira point les livres d'Aristote sur la métaphysique et la physique, ni leur abrégé, ni rien de la doctrine de David de Dinan, de l'hérétique Amauri, ou de l'Espagnol Maurice. Quant aux théologiens, personne n'enseignera qu'à l'âge de trente-cinq ans, et après avoir étudié huit ans pour le moins. Personne ne sera reçu à Paris pour faire des leçons publiques, ou pour prêcher, qu'il ne soit éprouvé pour les mœurs et pour la science : aucun ne sera tenu pour écolier, qu'il n'ait un maître certain.

Le surplus du règlement concerne les thèses publiques, le costume des maîtres, l'exercice de leur juridiction, ce qui doit se faire à leurs funérailles. Aux assemblées des maîtres et aux thèses des écoliers il ne devait plus y avoir de repas ; mais les présents qu'on avait coutume d'y faire, de vêtements et autres choses, on exhorte à les continuer, à les augmenter même, surtout envers les pauvres [1].

Après la bataille de Bouvines, en 1214, une trêve de cinq ans ayant été conclue entre les rois de France et d'Angleterre, par la médiation du Saint-Siége, le prince Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, accomplit, l'année suivante, le vœu qu'il avait fait, dès l'an 1213, de marcher en Languedoc contre les manichéens. Le comte Simon de Montfort, après sa glorieuse victoire de Muret, lui avait écrit pour lui en faire part et pour le prier de venir prendre possession de Toulouse [2]. Mais Louis en fut empêché jusqu'en 1215, par la guerre qui éclata entre l'Angleterre et la France.

Dans l'intervalle, la cause des catholiques continua à prospérer dans le Languedoc. Au commencement de l'année 1214, un nouveau légat, le cardinal Pierre de Bénévent, arriva en Provence. D'après les ordres du Pape, il se fit remettre le prince Jacques, fils du roi Pierre d'Aragon, que le comte de Montfort tenait encore en otage, et il le remit aux états d'Aragon, qui le proclamèrent roi à la place de son père, tué à la bataille de Muret.

[1] Du Boulai, *Hist. univ.*, t. 3, p. 81 et 82. — [2] *Scriptor. Rer. Franc.*, t. 19, p. 154.

Dans le moment même, c'était au mois d'avril, que le nouveau légat arriva dans l'Albigeois, il arriva aussi de France une recrue de croisés, conduite par l'évêque de Carcassonne. Ce prélat avait passé en France toute l'année précédente à prêcher la croisade contre les hérétiques ; en quoi il avait été secondé par quelques autres, principalement par le docteur Jacques de Vitri. Le cardinal-légat Robert de Courçon, et Guillaume, archidiacre de Paris, amenèrent également des croisés. Car, encore que le cardinal fût principalement chargé de prêcher la croisade pour la terre sainte, il se laissa persuader de la laisser aussi prêcher contre les manichéens, et prit lui-même la croix sur la poitrine : ce qui était la marque de cette croisade. Le rendez-vous général fut à Béziers, pour la quinzaine de Pâques. D'ailleurs Eudes III, duc de Bourgogne, excité par l'archevêque de Narbonne, vint au secours du comte de Montfort, accompagné des archevêques de Lyon et de Vienne.

Pendant le carême de cette année 1214, le comte Baudouin, frère du comte de Toulouse, mais qui tenait pour les catholiques, fut pris en trahison et conduit dans un château tenu par ses gens. Comme il ne voulait pas en faire rendre la tour, les routiers de son frère, qui le tenaient captif, le laissèrent deux jours sans manger, au bout desquels il fit venir un prêtre, lui fit sa confession et lui demanda la communion. Pendant que le prêtre apportait le saint sacrement, survint un routier, jurant et protestant que le comte Baudouin ne boirait ni ne mangerait jusqu'à ce qu'il rendît un autre routier qu'il tenait aux fers. Cruel ! dit le comte, je ne demande pas de la nourriture corporelle, mais seulement le divin mystère pour le salut de mon âme. Et comme on continua de lui refuser, il dit : Qu'on me le montre, au moins ! et il l'adora dévotement. On le mena ensuite à Montauban. Le comte de Toulouse, son frère, étant venu, Baudouin fut tiré de prison par son ordre, et on lui mit la corde au cou pour le pendre. Il demanda encore la confession et le viatique, mais on lui refusa l'un et l'autre. Il prit Dieu à témoin qu'il voulait mourir pour la défense de la religion. Alors le comte de Foix ainsi que son fils et un chevalier aragonais l'enlevèrent de terre, et, avec la corde qu'ils lui avaient mise au cou, ils le pendirent à un noyer. C'est ainsi que le comte de Toulouse, malgré tous ses serments et ses protestations de catholicisme, fit mourir son propre frère, parce qu'il était pour les catholiques.

Le nouveau légat, Pierre de Bénévent, après avoir eu une conférence avec Simon, comte de Montfort, vint à Narbonne. Et aussitôt se présentèrent à lui le comte de Cominges, le comte de Foix et plusieurs autres qui avaient été privés de leurs terres à cause de

l'hérésie, et ils le prièrent de les leur rendre. Le légat les réconcilia tous à l'Église; mais il prit d'eux ses sûretés, non-seulement par le serment qu'ils firent d'obéir à l'Église et à son chef, mais en se faisant livrer des forteresses qui leur restaient. Quant au comte de Montfort, aidé des croisés de France, il enleva plusieurs châteaux dans le pays de Cahors et d'Agen, entre autres Mauriac, où l'on trouva sept hérétiques de la secte des vaudois. Comme ils demeurèrent opiniâtres, ils furent livrés aux flammes. Le comte de Montfort prit ensuite Chasseneuil, dans l'Agenois, ainsi que plusieurs châteaux d'hérétiques et de petits tyrans dans le Périgord, le Limousin, le Rouergue, et finit par rétablir la paix dans ces provinces [1].

Au commencement de l'année suivante 1215, et dans la quinzaine de Noël, le légat Pierre assembla un concile à Montpellier, où se trouvèrent les cinq archevêques de Narbonne, d'Auch, d'Embrun, d'Arles et d'Aix, avec vingt-huit évêques et plusieurs barons du pays. Le comte Simon de Montfort n'y était point, parce qu'il était trop odieux aux habitants de Montpellier, aussi bien que tous les Français, en sorte qu'ils ne lui permettaient point l'entrée de leur ville. Il demeura donc pendant le concile dans un château voisin appartenant à l'évêque de Maguelonne, et il se rendait tous les jours à la maison des templiers, hors des murailles de la ville, où les évêques venaient lui parler, quand il était besoin. Le légat fit l'ouverture du concile par un sermon, dans l'église de Notre-Dame; puis il fit venir les prélats à son logement, et leur dit : Je vous conjure, par le jugement de Dieu et par l'obéissance que vous devez à l'Église romaine, de me donner un conseil fidèle sur le choix de celui à qui doivent être données la ville de Toulouse et les autres places conquises par les croisés. Les prélats délibérèrent longtemps, chacun avec les abbés de son diocèse et les clercs de sa confiance; et enfin ils s'accordèrent tous à choisir le comte de Montfort. Aussitôt ils prièrent instamment le légat de lui donner toutes les terres dont il s'agissait; mais ayant eu recours à la commission du légat, on trouva qu'il ne pouvait le faire sans consulter le Pape. C'est pourquoi, d'un commun avis, on envoya à Rome Bernard, archevêque d'Embrun, avec des lettres du légat et des prélats, pour supplier le Pape de leur accorder pour seigneur le comte Simon de Montfort [2].

Le concile de Montpellier fit quarante-six canons. Les premiers regardent le costume et la tonsure des évêques et clercs, qui par leur négligence à cet égard s'attiraient le mépris des laïques. Les évêques

[1] Pierre de Vaux-Cernai, *Hist. des Albigeois. Scriptor. Rer. Franc.*, t. 19, n. 77-80. — [2] Pierre de Vaux-Cernai, *Hist. des Albigeois. Scriptor. Rer. Franc.*, t. 19, n. 81. Labbe, t. 11, p. 103-107.

doivent porter l'habit long, avec le rochet par-dessus, quand ils sortent à pied de chez eux, et même dans la maison, quand ils donnent audience à des étrangers. Défense aux clercs de porter des habits rouges ou verts. Les chanoines réguliers porteront toujours le surplis. Défense aux évêques d'avoir des oiseaux pour la chasse, ou de les porter sur le poing. Défense aux chapitres de recevoir des laïques pour chanoines ou confrères, ou de leur donner la prébende ou la distribution canonique du pain et du vin. On ne donnera point de cures à de jeunes garçons ou à des clercs qui n'ont que les ordres mineurs. Défense à tout religieux d'avoir rien en propre, même avec la permission des supérieurs, puisque ceux-ci n'ont pas pouvoir de la donner. On ne donnera pas même à un religieux une certaine somme pour son vestiaire. Les restes de leurs portions seront donnés aux pauvres. Défense de faire profession en deux communautés, si ce n'est pour passer à une observance plus étroite. Les prieurés qui ne peuvent entretenir trois religieux seront réunis à d'autres. Les derniers canons de ce concile regardent principalement la paix, c'est-à-dire la sûreté publique, que l'on faisait jurer à tout le monde, sous peine d'en être exclu et excommunié [1].

Cette même année 1215, le prince Louis, fils du roi de France, se trouvant libre par la trêve que son père avait conclue avec le roi d'Angleterre, accomplit le vœu qu'il avait fait trois ans auparavant. Il vint, accompagné d'un grand nombre de seigneurs et des deux évêques de Beauvais et de Carcassonne ; car ce dernier, à la prière du comte de Montfort, était allé en France peu de temps auparavant pour les affaires de la croisade. Le rendez-vous était à Lyon pour le jour de Pâques, qui, cette année, était le 19me d'avril. Le comte de Montfort vint au-devant du prince Louis, son seigneur, jusqu'à Vienne, et le légat Pierre de Bénévent, jusqu'à Valence. Suivant Pierre de Vaux-Cernai, historien contemporain de la guerre des Albigeois, ce légat avait absous secrètement les Toulousains, les Narbonnais, ainsi que d'autres ennemis du comte de Montfort, et pris sous sa protection Toulouse, Narbonne et d'autres places des hérétiques en Albigeois. Or, il craignait que Louis, comme fils aîné du roi de France, seigneur souverain de tout le pays, ne voulût se saisir de ces places et les démolir : c'est pourquoi l'on croyait que l'arrivée de ce prince ne lui était point agréable. Car, disait-il, ce pays était infecté d'hérésie : le roi de France a été souvent requis de l'en purger, ce qu'il n'a point fait ; par conséquent, ce pays ayant été conquis par le Pape avec le secours des croisés, il ne me paraît pas

[1] Labbe, t. 11, p. 107 et seqq.

que Louis doive rien entreprendre contre mes ordres, d'autant plus qu'il est croisé, et qu'il vient en qualité de pèlerin. Louis, qui était un prince très-doux, répondit au légat qu'il se conformerait à sa volonté et à son conseil.

De Valence le prince Louis vint à Saint-Gilles. Comme il y était avec le comte de Montfort, arrivèrent les députés du concile de Montpellier au Pape, apportant des lettres par lesquelles il donnait au comte de Montfort la garde de toutes les conquêtes faites par les croisés, jusqu'à ce qu'il en fût plus amplement ordonné par le concile général, qui devait se tenir la même année au mois de novembre. La lettre adressée au comte de Montfort était du 2me d'avril, et contenait de grands éloges de ce seigneur. Le Pape l'y exhortait à continuer dans le service du Christ, et témoignait avoir ordonné à tous les barons et tous les consuls du pays, de lui obéir en tout ce qui regardait la paix et la foi. En exécution de cet ordre du souverain Pontife, le légat Pierre, étant quelque temps après à Carcassonne avec le prince Louis, assembla dans la maison épiscopale les évêques présents et la noblesse de la suite du prince, et donna au comte de Montfort, qui était aussi présent, la garde du pays jusqu'au concile général. Ensuite ils vinrent à Toulouse, et en firent abattre les murailles ; de là le prince Louis et les pèlerins, ayant accompli les quarante jours de leur vœu, s'en retournèrent en France. Le légat Pierre de Bénévent, ayant aussi exécuté sa commission, retourna à Rome [1].

Pendant l'automne 1214, après avoir fait sa trêve de cinq ans avec le roi de France, le roi Jean d'Angleterre retourna dans son royaume. Tranquille au dehors, il trouva la guerre au dedans. Nous avons vu comment, en 1213, le nouvel archevêque de Contorbéri, Étienne de Langton, avant d'absoudre le roi Jean de l'excommunication à Winchester, lui fit jurer d'abolir les lois injustes et de faire observer les bonnes ; comment ensuite le même archevêque montra secrètement aux principaux barons une certaine charte de Henri Ier, moyennant laquelle il leur était facile de récupérer leur ancienne liberté ; comment enfin les barons jurèrent de combattre pour ces libertés jusqu'à la mort, et comment l'archevêque leur promit de les y aider fidèlement [2]. C'était une conjuration au pied de la lettre. Le 20 novembre 1214, les barons s'assemblèrent à l'abbaye de Saint-Edmond, sous prétexte de célébrer la fête patronale de ce saint, mais en effet pour aviser aux moyens de mettre à exécution la charte de Henri Ier, que leur avait fait connaître l'archevêque, et qui était la même que

[1] Pierre de Vaux-Cernai, n. 82. — [2] Matth. Pâris, an. 1213.

celle du roi saint Édouard, sauf quelques articles que Henri y avait ajoutés. Ils montèrent tous, l'un après l'autre, au maître-autel, et s'engagèrent par serment solennel, si le roi refusait ces lois et ces libertés, à lui faire la guerre, et à renoncer à leur serment de fidélité, jusqu'à ce qu'il eût confirmé par une charte munie de son sceau tout ce qu'ils lui demandaient. Ils résolurent de lui présenter leurs demandes après la fête de Noël, et, en attendant, de se pourvoir d'armes et de chevaux, afin de contraindre le roi à exécuter ses promesses, au cas qu'il voulût y manquer, comme c'était croyable. A Noël, le roi se trouvait à Worcester ; mais il partit soudain le jour suivant, se rendit à Londres et s'enferma dans la maison des templiers. Les confédérés le suivirent en grand nombre, et présentèrent leurs demandes à la fête de l'Épiphanie, 6 janvier 1215. Le roi prit d'abord un air de supériorité, et insista non-seulement pour qu'ils se désistassent de pareilles prétentions, mais pour qu'ils lui donnassent l'assurance, par un écrit revêtu de leurs signatures et scellé de leur sceau, qu'ils ne les reproduiraient jamais. L'évêque de Winchester et deux seigneurs y consentirent ; les autres s'y refusèrent obstinément. Il eut alors recours à un délai, et offrit, sous la caution de l'archevêque de Cantorbéri, de l'évêque d'Ély et du comte de Pembroke, de leur donner une réponse satisfaisante aux prochaines fêtes de Pâques. Cette proposition fut acceptée après une courte hésitation [1].

Le roi employa cet intervalle à chercher les moyens de se fortifier contre une si formidable conspiration. Il octroya, le 15 janvier 1215, au clergé, une charte d'élection libre, qui établissait que la garde ou curatelle de toute cathédrale, église collégiale ou conventuelle, quand elles deviendraient vacantes, serait, comme d'usage, confiée à la couronne ; que toutes les fois qu'on demanderait une licence royale pour élire un nouveau prélat, elle serait immédiatement accordée, et que, si on la refusait, il serait néanmoins légal de procéder à l'élection ; qu'aucune influence ne serait employée pour empêcher les électeurs de choisir la personne qui leur conviendrait, et que, lorsque le prélat élu serait présenté au roi, il ne pourrait refuser son approbation, à moins d'assigner des raisons légitimes de son refus [2]. Ayant ainsi, comme on l'espérait, adouci le clergé, il se fit renouveler la fidélité et l'hommage par tous les hommes libres ; enfin, le jour de la Purification, 2 février, il prit la croix de pèlerin comme pour aller à la terre sainte, afin de se mettre plus en sûreté par le privilége de la croisade, qu'on prêchait alors [3].

[1] Rymer, *Acta regum Angliæ*, t. 1, p. 184 et 185; *aliàs* 60 et 61. — [2] Rymer, t. 1, p. 65 et 66, edit. tertia. — [3] Matth. Pâris, 1125.

Le roi et les barons avaient envoyé des messagers à Rome, pour solliciter la protection de leur seigneur féodal. Les barons suppliaient le Pape, comme seigneur de l'Angleterre, d'avertir et même de contraindre le roi de confirmer leurs antiques libertés, ajoutant que c'étaient eux qui l'avaient forcé de se soumettre au Pape et à l'Église romaine [1]. Le Pape répondit, le 19 mars, aux barons, en ces termes :

« Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chers fils les magnats et les barons d'Angleterre, salut et bénédiction apostolique. Nous avons appris avec peine et chagrin qu'entre notre très-cher fils Jean roi d'Angleterre, et quelques-uns d'entre vous, pour des questions nouvellement suscitées, il s'est élevé une dissension qui produira de graves dommages, si ces questions ne sont assoupies promptement par un prudent conseil et une diligente application. Mais ce que nous réprouvons tout à fait, ce serait que, comme l'assurent un grand nombre de personnes, vous eussiez fait des conspirations et des conjurations contre lui par une entreprise téméraire, et que vous eussiez osé, les armes à la main, sans respect et sans aucune marque de dévouement, lui demander des choses que, si c'eût été nécessaire, vous auriez dû réclamer avec un humble dévouement. De peur donc que vous n'alliez mettre obstacle à son propos par des occasions de cette nature, nous déclarons cassées, par l'autorité apostolique, toutes les conspirations et conjurations qu'on a osé faire depuis la discorde entre la royauté et le sacerdoce ; et nous défendons, sous peine d'excommunication, d'oser en faire à l'avenir, vous avertissant et vous pressant, suivant les conseils de la prudence, d'apaiser et de vous réconcilier le roi par des indices manifestes de dévouement et d'humilité, lui rendant les services accoutumés que vous et vos prédécesseurs avez rendus aux siens. Ensuite, si vous avez quelque chose à lui demander, il ne faut pas le faire avec insolence, mais avec respect, afin que vous puissiez obtenir plus facilement ce que vous avez en vue. Quant à nous, nous prions et supplions le même roi dans le Seigneur, le lui enjoignant, pour la rémission de ses péchés, de vous traiter avec bienveillance, et d'admettre avec bonté vos justes demandes. Vous conjouissant ainsi avec lui, puissiez-vous reconnaître que, par la grâce divine, il est changé en mieux, et, par suite, vous et vos héritiers le servir lui et ses successeurs, avec plus de promptitude et de dévouement. C'est pourquoi nous croyons devoir prier et avertir votre noblesse, vous le mandant par lettres apostoliques, de vous montrer de telle sorte en cette affaire, que le royaume d'Angleterre jouisse de la paix désirée,

[1] Rymer, t. 1, p. 60 et 61.

et que nous, dans vos besoins, nous puissions vous prêter le secours et la faveur nécessaires [1].

Il était difficile, croyons-nous, dans une affaire aussi délicate, entre un mauvais roi qui revenait quelque peu au bien et des sujets qui prennent contre lui les armes, de parler avec plus de mesure, plus de sagesse, un ton plus paternel ; en un mot, d'une manière plus propre à concilier les hommes et les choses. A la même date, le Pape écrivit une lettre semblable à l'archevêque de Cantorbéri et à ses suffragants. Nous voyons avec surprise et avec peine, leur dit-il, qu'après que la paix a été heureusement rétablie entre vous et le roi vous dissimuliez les dissensions qui se sont élevées entre lui et quelques barons, que vous passiez à côté avec des regards de connivence, et que vous ne fassiez pas ce qui est en vous pour les calmer, quoique vous n'ignoriez pas quel malheur peut en résulter pour tout le royaume. Quelques-uns même, qui ne sont pas en petit nombre, soupçonnent et disent que dans ce différend vous soutenez et favorisez les barons contre le roi. Le Pape prie et exhorte l'archevêque et les évêques, et enfin leur commande de faire tous leurs efforts pour rétablir la concorde entre les uns et les autres ; de déclarer nulles, par l'autorité apostolique, toutes les conspirations et conjurations passées ; et de défendre, sous peine d'excommunication, d'en faire à l'avenir, promettant, du reste, d'interposer sa médiation, pour que le roi accorde aux barons leurs justes demandes [2]. Par une bulle du 30 du même mois, Innocent approuve et confirme la charte que le roi avait octroyée le 15 janvier, pour la liberté des élections ecclésiastiques [3].

Ces lettres n'étaient probablement pas encore parvenues en Angleterre, lorsque les choses s'y envenimèrent de plus en plus. Dans la semaine de Pâques, 19 avril 1215, les barons s'assemblèrent à Stamford ; et, avec deux mille chevaliers, leurs écuyers et leur suite, ce qui formait une armée considérable, ils se rendirent à Brackley. Le roi était à Oxford ; et il chargea, le 27 avril, l'archevêque de Cantorbéri, avec deux seigneurs, d'aller prendre connaissance de leurs demandes.

L'archevêque était le principal fauteur des conjurés. Ceux-ci remirent la même charte que l'archevêque leur avait fait connaître, avec menace au roi, s'il ne leur accordait pas toutes les libertés y contenues, de s'emparer incontinent de ses châteaux. Le roi, en ayant entendu la lecture, s'écria : Que ne demandent-ils donc aussi ma couronne ! Pensent-ils que je leur accorderai des libertés qui feraient

[1] Rymer, t. 1, p. 65. — [2] Ibid. — [3] Ibid., p. 65 et 66.

de moi un esclave? Les commissaires furent renvoyés avec des instructions pour en appeler d'abord au Pape, seigneur féodal de l'Angleterre, et protecteur de tous ceux qui avaient pris la croix; pour offrir ensuite, conformément aux lettres apostoliques qu'on venait de recevoir, l'abolition des mauvaises coutumes qui s'étaient introduites sous son règne et sous celui de son frère; et, si cela ne les satisfaisait pas, les commissaires devaient ajouter que le roi voulait aussi se conduire suivant l'avis de sa cour, relativement aux abus qui dateraient du règne de son père Henri II. Les barons, qui se savaient appuyés par le principal des trois commissaires, se refusèrent à toutes les offres du roi, et n'eurent aucun égard aux lettres du Pape.

Alors le roi pria l'archevêque et ses suffragants d'exécuter les ordres du souverain Pontife, d'obliger les barons à lui rendre les services accoutumés, sauf à lui demander ensuite avec humilité et sans armes ce qu'ils avaient à lui demander, dénonçant excommuniés ceux qui, après les offres qui leur avaient été faites, troubleraient encore la paix du royaume. L'évêque d'Exeter et l'envoyé du Pape, le sous-diacre Pandolfe, étaient d'avis que l'archevêque devait le faire. L'archevêque répondit qu'il ne le ferait pas, parce qu'il connaissait mieux l'intention du Pape qu'eux; et qu'au contraire, si le roi faisait entrer dans le royaume les troupes étrangères qu'il avait appelées à son secours, lui-même les excommunierait, et s'opposerait à elles de tout son pouvoir.

Comme dernière ressource, Jean proposa, par l'intermédiaire de l'archevêque et de deux ou trois de ses suffragants, de référer du sujet de la contestation à neuf personnes, dont quatre seraient choisies par les barons, quatre par lui, et dont le Pape ferait la neuvième, et de s'en tenir à la décision de tous ou de la majeure partie de ces arbitres. Enfin le roi offrit de leur rendre pleine justice sur toutes leurs demandes, d'après l'avis de leurs pairs. Toutes ces propositions furent rejetées par les barons, qui, allant plus loin, se proclamèrent l'armée de Dieu et de la sainte Église, et choisirent l'un d'entre eux pour leur commandant[1]. Singulière armée de l'Église de Dieu, que des sujets qui prennent les armes contre leur roi, malgré le Pontife de Dieu et le chef de l'Église, seigneur féodal et d'eux et du roi, et au jugement duquel les uns et les autres avaient porté d'abord et devaient porter en effet leur différend.

L'armée confédérée des seigneurs rebelles investit aussitôt la ville de Northampton; ils essayèrent, mais en vain, de corrompre les troupes étrangères qui gardaient la place. La ville de Bedford leur

[1] Rymer, t. 1, p. 66 et 67. Matth. Pâris, 1215.

fut livrée par la trahison du gouverneur. Le dimanche, 24 mai, ils entrèrent à Londres, invités par les riches, contre lesquels le pauvre peuple n'osait rien dire. De là ils envoyèrent des proclamations à tous les nobles, menaçant de les traiter en ennemis publics, s'ils n'abandonnaient un roi parjure pour se joindre à eux.

Par suite de ces proclamations menaçantes, le roi Jean se vit tellement abandonné, qu'à peine lui restait-il sept chevaliers. Alors, dissimulant la haine mortelle qu'il portait aux seigneurs, il leur envoya dire que, pour le bien de la paix, il leur accorderait les libertés qu'ils demandaient, et le jour de la conférence fut marqué au 15me de juin. Ce jour, le roi Jean donna une charte contenant les libertés dont il était question, et que les Anglais appellent la grande charte. Dans le préambule, le roi dit avoir accordé ces libertés par le conseil de l'archevêque de Cantorbéri, de sept évêques et du nonce apostolique Pandolfe, outre plusieurs seigneurs qui y sont nommés. Le premier article comprend la charte spéciale pour la liberté des églises, que le roi avait accordée dès le 15 janvier, et le Pape confirmée dès le 30 mars précédent.

Les autres articles, touchant les fiefs, les forêts et autres affaires temporelles, ne contiennent rien qui en soi ne paraisse juste et opposé à divers abus. Mais on demanda, en outre, au roi de licencier et d'envoyer hors du royaume tous les officiers étrangers, ainsi que leurs familles et leurs suivants; de laisser pendant deux mois encore les barons en possession de la cité de Londres, et l'archevêque, de la tour de la ville; d'établir un comité de vingt-cinq barons, avec plein pouvoir de prononcer sur toutes les réclamations, conformément à la charte des libertés; d'autoriser les hommes libres de chaque comté à jurer obéissance au comité des barons, et même à prendre les armes à leur réquisition; en ajoutant que, si le roi violait ces conditions, on garderait la cité et la tour de Londres, et qu'on pourrait légalement lui faire la guerre. Jean ne fit aucune objection à ces demandes, quelque désagréables qu'elles fussent; et les barons, qui avaient publiquement abjuré leur serment de fidélité, renouvelèrent leur hommage, et reçurent encore de lui leurs propriétés et leurs dignités [1].

Ces choses ainsi convenues et approuvées de part et d'autre, dit Matthieu Pâris, tout le monde en fut dans la joie, croyant que Dieu avait touché miséricordieusement le cœur du roi; lui avait ôté son cœur de pierre, pour lui donner un cœur de chair. Tous et chacun espéraient que l'Angleterre, délivrée du joug de Pharaon, jouirait de

[1] Matth. Pâris, 1215.

la paix et de la liberté, tant par la protection de l'Église romaine que par l'humiliation désirée du roi, qu'ils croyaient incliné à la paix et à la mansuétude. Mais, hélas ! il en fut bien autrement. Des enfants de Bélial, d'infâmes routiers, plus amis de la guerre que de la paix, commencèrent à souffler sans cesse à ses oreilles : qu'il n'était plus roi, ni même roitelet, mais l'opprobre des rois ; roi sans royaume, seigneur sans seigneurie, cinquième roue à un chariot, la risée du peuple, le dernier des esclaves. Séduit et entraîné par ces suggestions malignes, le roi changea de pensées et de sentiments. Il se consumait de dépit et de colère, soupirait, se lamentait et disait : Pourquoi m'a-t-elle enfanté, ma malheureuse et impudique mère ? pourquoi m'a-t-elle nourri ? c'est un coup d'épée qu'il me fallait plutôt que de la nourriture. Il grinçait des dents, roulait les yeux, rongeait du bois et de la paille comme un furieux. Il commença dès lors à donner des ordres secrets pour soutenir la guerre contre les seigneurs, et envoya recruter sur le continent des troupes étrangères. Il envoya de plus à Rome le nonce Pandolfe, avec quelques autres, pour demander au Pape la révocation de la charte qu'il venait de jurer forcément.

Le Pape, ayant pris conseil des cardinaux, rendit deux bulles le 24me d'août 1215 : l'une, adressée à tous les fidèles, où il casse la concession extorquée, et défend, sous peine d'excommunication, au roi de l'observer, et aux barons d'en tirer avantage ; la seconde, adressée aux barons, est conçue en ces termes :

« Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux nobles barons d'Angleterre, souhaite l'esprit d'un plus sage conseil. Plût à Dieu que, dans la persécution que vous avez excitée contre votre roi, vous eussiez fait mieux attention au serment de fidélité que vous avez prêté, au droit du Siége apostolique, au mandement de notre provision et au privilége des croisés, parce que, sans doute, vous ne vous seriez pas permis ce que presque tous ceux qui l'apprennent détestent comme un crime. D'autant plus que, dans cette cause, vous vous êtes constitués vous-mêmes juges et exécuteurs, tandis que le roi était prêt à vous rendre pleine justice, dans sa cour, par vos pairs, suivant les coutumes et les lois du royaume ; ou bien devant nous, à qui appartenait le jugement de cette cause, à raison de la suzeraineté ; ou même devant des arbitres élus de part et d'autre, pour procéder avec nous. C'est pourquoi, comme vous n'avez daigné accepter aucune de ces propositions, il en a appelé à notre tribunal, soumettant sa personne et son royaume, avec tout son honneur et son droit, à la protection apostolique, en protestant publiquement que, comme la souveraineté de ce royaume appartient à

l'Église romaine, il ne pouvait ni ne devait y rien changer à notre préjudice. Comme cette transaction, à laquelle vous l'avez induit par violence et par crainte, est non-seulement vile et honteuse, mais encore illicite et inique, en sorte qu'elle doit être réprouvée de tout le monde, principalement à cause de la manière, nous qui devons pourvoir spirituellement et temporellement tant au roi qu'au royaume, nous vous mandons et ordonnons par ces lettres apostoliques, et vous conseillons de bonne foi, que, faisant de nécessité vertu, vous renonciez par vous-mêmes à cette sorte de transaction, et que vous donniez satisfaction au roi et aux siens pour les dommages et les injures qu'ils ont essuyés, afin que ce même roi, apaisé par des preuves manifestes de dévouement et d'humilité, vous accorde de lui-même avec bienveillance ce qu'il sera juste d'accorder : à quoi nous l'engagerons nous-même efficacement. Car, comme nous ne voulons pas que le roi soit frustré de son droit, nous voulons aussi qu'il cesse de vous grever, afin que le royaume d'Angleterre ne soit point opprimé, sous notre suzeraineté, par des coutumes mauvaises et des exactions injustes. Et ce qui aura été réglé de cette manière sera ferme et stable à perpétuité.

« Que celui-là donc vous inspire qui ne veut pas que personne périsse, afin que vous acquiesciez humblement à nos salutaires conseils et mandements, de peur que, si vous faites autrement, vous ne tombiez dans un embarras tel, que vous ne pourrez vous en tirer sans beaucoup de peine ; car, pour ne point parler du reste, nous ne pourrions aucunement dissimuler le grave péril de toute l'affaire du Crucifié, péril imminent, si nous ne révoquions, par notre autorité, ce qui a été extorqué à ce prince, revêtu de la croix. C'est pourquoi, pendant que les archevêques et évêques d'Angleterre seront avec nous au concile général, que nous avons dessein de célébrer principalement pour la croisade, envoyez-nous des députés capables, vous confiant sans inquiétude à notre décision ; car, Dieu aidant, nous réglerons les choses de telle sorte que, les griefs et les abus étant entièrement ôtés du royaume d'Angleterre, le roi sera content de son droit et honneur, et que tout le clergé, que tout le peuple se réjouira de la paix et de la liberté qui se doit [1]. »

Quiconque aura voulu étudier le caractère ferme et loyal d'Innocent III restera persuadé que, si les barons d'Angleterre avaient suivi ses conseils, ils auraient obtenu, sans guerre civile et sans révolution, le but de leurs efforts. Mais ils n'eurent aucun égard à ces remontrances paternelles, et continuèrent la guerre contre le roi, qui,

[1] Rymer, t. 1, p. 68.

de son côté, se fortifiait par des troupes étrangères. Le Pape, l'ayant appris, excommunia les barons insurgés, et commit l'exécution de la sentence à l'évêque de Winchester, à l'abbé de Réding et au nonce Pandolfe, par une lettre où il se plaint que l'archevêque de Cantorbéri et ses suffragants n'ont point prêté de secours au roi contre les rebelles, ce qui les rend suspects d'être leurs complices. Voilà, continue-t-il, comment ces prélats défendent le patrimoine de l'Église romaine, comment ils protégent les croisés! Ils sont pires que les Sarrasins, puisqu'ils veulent détrôner celui dont on espérait le plus de secours pour la terre sainte. C'est pourquoi, de la part de Dieu tout-puissant, nous excommunions tous ces perturbateurs du royaume d'Angleterre, avec leurs complices et leurs fauteurs, et mettons leurs terres en interdit, enjoignant très-expressément à l'archevêque et aux évêques de faire publier notre sentence solennellement tous les dimanches par tout le royaume, et d'ordonner de notre part à tous les sujets du roi de lui donner aide et conseil contre les rebelles. Que si quelque évêque néglige d'exécuter cet ordre, il doit savoir qu'il est suspens de ses fonctions, et ceux qui lui sont soumis, dispensés de lui obéir [1].

Les trois commissaires vinrent en personne trouver l'archevêque de Cantorbéri, et lui ordonnèrent, de la part du Pape, d'exécuter sa sentence. Il était déjà embarqué pour aller à Rome au concile; c'est pourquoi il leur demanda un délai jusqu'à ce qu'il pût avoir audience du Pape, assurant que la sentence contre les barons avait été obtenue en supprimant la vérité, et qu'il ne pouvait la publier avant que d'avoir appris l'intention du Pape de sa propre bouche. Mais les commissaires, usant de leur pouvoir, suspendirent l'archevêque de l'entrée de l'église et de ses fonctions spirituelles. Il se soumit humblement et alla à Rome en cet état de suspense. Alors l'évêque de Winchester et le nonce Pandolphe dénoncèrent excommuniés tous les barons qui voulaient chasser le roi du royaume [2].

L'archevêque étant arrivé à Rome, les procureurs ou plénipotentiaires du roi d'Angleterre, savoir, l'abbé de Beaulieu et deux chevaliers, l'accusèrent devant le Pape de conspirer avec les barons pour détrôner le roi; ils représentèrent qu'ayant reçu ordre du souverain Pontife de les obliger par censure à cesser la persécution contre le monarque, il n'en avait tenu compte; que, pour cette raison, il avait été déclaré suspens par l'évêque de Winchester et les autres commissaires du Pontife, et était venu au concile en cet état. L'archevêque, confus, ne put répondre autre chose, sinon qu'il demandait ab-

[1] Rymer, t. 1, p. 69. Matth. Pâris, 1215. — [2] Matth. Pâris, 1215.

solution de la suspense. Mais, suivant le récit de Matthieu Pâris, le Pape lui répondit avec indignation : Par saint Pierre ! vous ne l'obtiendrez pas si facilement, après avoir ainsi fait injure non-seulement au roi d'Angleterre, mais à l'Église romaine ; nous voulons en délibérer avec nos frères. Après donc avoir pris l'avis des cardinaux, il confirma la suspense prononcée contre l'archevêque de Cantorbéri, et il la notifia aux évêques, ses suffragants, leur défendant de lui rendre obéissance tant qu'elle durerait. La lettre est du 4me de novembre. Matthieu Pâris dit en toutes lettres que cela se fit dans le concile. Mais il se trompe évidemment et grossièrement ; car le concile ne s'ouvrit qu'une semaine après la date de cette lettre.

Le même auteur ajoute : Ensuite les chanoines d'York présentèrent au pape Simon de Langton, frère de l'archevêque de Cantorbéri, qu'ils avaient élu pour le leur. Mais le Pape le refusa, cassa l'élection comme faite contre sa défense précédemment notifiée, déclara Simon inéligible, et ordonna aux chanoines de procéder aussitôt à une autre élection. Le principal motif du Pape était que, l'archevêque de Cantorbéri ayant conspiré contre le roi avec les barons, son frère, une fois archevêque d'York, ne ferait qu'augmenter la confusion et le bouleversement du royaume. Les chanoines, suivant qu'ils l'avaient concerté, demandèrent Gautier de Grai, évêque de Worcester, qui y avait été transféré de Lichfield ; ils le demandèrent, disaient-ils, à cause de sa pureté singulière ; car il avait gardé la virginité. Le Pape dit : Par saint Pierre ! la virginité est une grande vertu, et je vous le donne pour archevêque. Gautier, ayant reçu le pallium, retourna en Angleterre, s'étant endetté en cour de Rome pour dix mille livres sterling. A quoi Matthieu Pâris ajoute : A la fin du concile, le Pape tira de tous les prélats de grandes sommes d'argent, qu'ils furent contraints d'emprunter des usuriers de Rome à de dures conditions, avec la dépense de leur voyage [1]. Voilà ce que dit le moine Matthieu Pâris. Mais comme il est le seul à le dire, et que la chose répugne au caractère connu d'Innocent III, on peut bien se dispenser de le croire ; d'autant plus qu'il aime à conter des anecdotes et des fables : témoin le Juif errant, dont il raconte sérieusement l'arrivée en Angleterre. D'ailleurs, comme ce sont des protestants qui ont mis au jour Matthieu Pâris, on peut douter s'ils n'y ont pas fait quelques petites additions, comme le patriarche du protestantisme, le moine apostat Luther, s'en est permis pour la Bible.

Un mois avant l'ouverture du concile, Innocent III régla provisoirement une autre affaire. Le 8 octobre, Rodrigue Ximenès, archevê-

[1] Matth. Pâris, 1215.

que de Tolède, soutint sa prétention de la primatie sur les quatre archevêques de Brague, de Compostelle, de Tarragone et de Narbonne, apparemment pour régler les rangs dans les séances du concile. Rodrigue parla sur ce sujet, avec la permission du Pape, dans une chambre du palais de Latran, en présence des prélats qui étaient déjà arrivés ; et ensuite il leur expliqua ses raisons et ses autorités, à chacun en leur langue vulgaire, en italien, en allemand, en français, en anglais, en navarrais ou basque, et en espagnol ; ce qui parut un prodige inouï depuis le temps des apôtres. Mais avec une connaissance si merveilleuse des langues, Rodrigue commit quelques méprises historiques pour le détail de son affaire. Les archevêques de Brague et de Narbonne répondirent que, n'ayant pas été cités, ils n'avaient point à répondre. L'archevêque de Compostelle, et l'évêque de Vic, au nom de son métropolitain de Tarragone, combattirent et repoussèrent la prétention de celui de Tolède. Le pape Innocent laissa la question indécise et ordonna qu'à la Toussaint de l'année suivante, les deux archevêques de Tolède et de Brague enverraient à Rome leurs procureurs avec des instructions suffisantes. Cependant il donna à l'archevêque Rodrigue la légation d'Espagne pour dix ans, et la faculté d'accorder diverses dispenses extraordinaires [1].

Innocent III avait invité d'une manière spéciale au concile le bienheureux Albert, patriarche de Jérusalem, en qui il avait la plus grande confiance. Il n'eut pas la consolation de le voir. Le saint prélat s'était vu obligé de reprendre de ses désordres un homme d'Ivrée, en Lombardie. Au lieu de profiter de sa paternelle remontrance, ce misérable le tua d'un coup de couteau, le jour de l'Exaltation de la sainte croix, 14 septembre 1214, au milieu d'une procession à Saint-Jean-d'Acre. Les carmes, à qui le bienheureux Albert donna leur règle, l'honorent le 8me d'avril. Son successeur fut Raoul, qui vint à Rome assister au concile.

Les prélats y arrivaient de toutes parts, la Hongrie exceptée. Dès l'année 1214, le roi de Hongrie, André, écrivit au Pape qu'il se disposait à partir pour la terre sainte, comme il y était obligé depuis si longtemps, et qu'il avait résolu de laisser en son absence le gouvernement de son royaume à l'archevêque de Strigonie et à quelques autres prélats en qui il avait confiance ; que d'ailleurs il comptait mener avec lui les évêques de Cinq-Églises et de Javarin, avec le prévôt d'Albe-Royale, croisés depuis longtemps ; c'est pourquoi il priait le Pape de les dispenser d'aller à Rome, où ils étaient appelés [2].

[1] Labbe, t. 11, p. 285. Mansi, t. 22. — [2] Raynald, 1214, n. 8.

Le souverain de l'Allemagne était alors Frédéric II, roi de Sicile, dont Innocent III avait été le fidèle tuteur. Frédéric avait été couronné roi des Romains à Aix-la-Chapelle, le jour de Saint-Jacques, 25me de juillet, cette même année 1215, par les mains de Sigefroi, archevêque de Mayence et légat du Pape, le siége de Cologne étant vacant par la déposition de Thierri ou Dietrich, qui fut remplacé par saint Engelbert. Aussitôt Frédéric se croisa pour la terre sainte, et avec lui Sigefroi, archevêque de Mayence, et les évêques de Liége, de Bamberg, de Passau et de Strasbourg. Ensuite l'archevêque de Trèves vint à Cologne, et en exhorta les citoyens à se réunir et à se soumettre au roi Frédéric. Il y travailla si bien avec le duc de Brabant, que le 4me d'août il leva solennellement l'excommunication et l'interdit dont la ville était frappée depuis un an et cinq mois, à cause de l'empereur Otton. Or ce prince, après avoir demeuré longtemps à Cologne, avait été obligé de le quitter, étant abandonné de tout le monde. Le roi Frédéric y entra le même jour que l'interdit fut levé.

En passant à Rome, pour se rendre de Sicile en Allemagne, Frédéric s'était engagé envers le Pape, sitôt qu'il aurait reçu la couronne impériale, de céder la Sicile à son fils Henri, afin que la Sicile et l'Allemagne ne fussent point réunies sur la même tête. Le 1er juillet 1215, Frédéric renouvela cet engagement à Strasbourg, par une lettre patente conçue en ces termes :

« A son très-saint Père dans le Christ et à son seigneur, Innocent, souverain Pontife de la sainte Église romaine : Frédéric, par la grâce de Dieu et de lui, roi des Romains, toujours auguste, et roi de Sicile, avec une filiale soumission, l'obéissance et le respect qui se doit en tout au Siége apostolique.

« Désirant pourvoir tant à l'Église romaine qu'au royaume de Sicile, nous promettons et statuons que, quand nous aurons obtenu la couronne impériale, aussitôt nous émanciperons de la puissance paternelle notre fils Henri, que nous avons fait couronner roi ; et que nous laisserons absolument le royaume de Sicile, tant au delà qu'en deçà du Phare, pour le tenir de l'Église romaine, comme nous le tenons d'elle seule, de manière que dès lors ni ne nous regarderons ni ne nous nommerons roi de Sicile ; mais, suivant votre bon plaisir, nous aurons soin de le faire gouverner au nom du roi, notre fils, jusqu'à son âge légitime, par une personne capable, qui réponde de tous les droits et services de l'Église romaine, à laquelle seule on sait qu'appartient la souveraineté de ce royaume ; de peur que, nous-même étant élevé à la dignité impériale par la miséricorde divine, ce royaume ne parût un jour uni en quelque sorte à l'empire, si nous tenions en même temps l'empire et le royaume, ce qui pourrait por-

ter préjudice tant au Siége apostolique qu'à nos héritiers. Et afin que notre présente promesse, concession et constitution sorte son effet qui se doit, nous avons fait revêtir le présent acte de notre bulle d'or [1]. »

Dès le 12 juillet 1213, il avait écrit : « C'est par la sollicitude du Pape, notre plus grand bienfaiteur, que nous avons été protégé, conservé et élevé sur le trône ; aussi lui promettons-nous, ainsi qu'à ses successeurs, avec un cœur humble et une pieuse affection, respect et obéissance, à l'exemple de nos prédécesseurs. Nous ne désirons que ce qui est à César, nous confirmons les droits de l'Église, et pensons à les augmenter plutôt qu'à les diminuer. En conséquence, nous accordons aux ecclésiastiques la liberté des élections et la libre appellation à Rome, renonçons à leurs héritages, et promettons d'extirper les hérétiques. De même, nous laissons à l'Église romaine toutes les possessions depuis Radicofani jusqu'à Ceperano, la Marche d'Ancône, le duché de Spolète, le comté de Bertinoro, l'exarchat de Ravenne et les terres de la comtesse Mathilde. Nous lui aiderons en outre à reconquérir et à défendre le royaume de Sicile, la Corse et la Sardaigne, ainsi que tous ses autres droits et possessions [2]. »

Tels furent les sentiments et les engagements de Frédéric II envers le Saint-Siége, le 12 juillet 1213 et le 1er juillet 1215.

Enfin le douzième concile général, la douzième assemblée des états généraux de la chrétienté, s'ouvrit à Rome dans l'église patriarcale de Latran, le jour de Saint-Martin, 11 novembre 1215, et dura jusqu'au jour de Saint-André, dernier du même mois. Il s'y trouva quatre cent douze évêques, plus de huit cents tant abbés que prieurs, ce qui faisait plus de mille prélats, sans compter un grand nombre de procureurs pour les absents. Parmi les évêques, on voyait plusieurs patriarches et soixante-onze primats ou métropolitains. Le patriarche Gervais de Constantinople et le patriarche Raoul de Jérusalem y étaient en personne, ainsi que le patriarche des Maronites, lequel s'y instruisit pleinement de la foi et des cérémonies saintes, et les fit observer par sa nation. Le patriarche latin d'Antioche, étant grièvement malade, s'y était fait représenter par l'évêque d'Antarade ou de Tortose. Le patriarche grec catholique d'Alexandrie, n'ayant pu venir à cause de la domination des Musulmans, y avait envoyé, pour tenir sa place, un diacre nommé Germain. Il y avait en outre des ambassadeurs de plusieurs princes, savoir : de Frédéric, roi de Sicile et élu empereur ; de Henri, empereur de Constantinople ; des

[1] Raynald, 1215, n. 38. — [2] Raumer, t. 3, p. 159. Baron., *De monarch. Sicil.*, p. 329.

rois de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Jérusalem, de Chypre, d'Aragon; d'autres princes et d'un grand nombre de villes.

Le pape Innocent III fit l'ouverture de ce concile, le quatrième de Latran, par un discours ayant pour texte ces paroles : J'ai vivement désiré de manger cette pâque avec vous, avant de souffrir, c'est-à-dire avant de mourir. En voici la substance :

« Comme Jésus-Christ est ma vie et qu'il m'est profitable de mourir, je ne refuse pas, si c'est la volonté divine, de boire le calice de la passion, soit pour la défense de l'église catholique, soit pour le secours de la terre sainte, soit pour l'affermissement de la liberté de l'Église, quoique je désire de demeurer dans la chair jusqu'à ce que l'œuvre commencée soit accomplie. Cependant, que la volonté de Dieu soit faite, et non pas la mienne. C'est pour cela que je vous ai dit : J'ai vivement désiré de manger cette pâque avec vous avant de souffrir.

« Vous direz peut-être : Mais quelle est cette pâque que vous désirez manger avec nous? Pâque veut dire en hébreu passage. Or, il est trois pâques que je désire manger avec vous : une corporelle, une spirituelle, une éternelle : une pâque corporelle, passage d'un lieu à un autre, pour la délivrance de l'infortunée Jérusalem; une pâque spirituelle, passage d'un état à un autre, pour la réformation de l'Église universelle; une pâque éternelle, passage d'une vie à une autre, pour obtenir la gloire céleste. Quant à la première, Jérusalem nous crie d'une voix lamentable par la bouche de Jérémie, de considérer sa douleur et d'en avoir compassion. Que ferons-nous? Me voici, mes bien-aimés frères, je m'abandonne à vous entièrement, prêt à entreprendre personnellement tout le travail que vous jugerez à propos; à passer vers les rois, et les princes, et les peuples, et les nations, et même au delà, pour voir si je pourrai les réveiller par mes cris, afin qu'ils se lèvent pour combattre les combats du Seigneur, venger l'honneur du Crucifié, qui, à cause de nos péchés, a été expulsé de la terre et du trône qu'il s'est acquis par son sang, et où il a accompli tous les mystères de notre rédemption. »

Quant à la pâque spirituelle, Innocent y applique ce que le Seigneur dit dans Ézéchiel, à cet homme vêtu de lin et ayant une écritoire à son côté : Passe à travers la ville, et marque de la lettre thau les fronts de tous ceux qui gémissent des abominations qui se font au milieu d'elle; ce qu'il dit ensuite aux six hommes qui avaient en leurs mains des instruments d'extermination : Passez par la ville, en le suivant, et frappez quiconque vous ne verrez pas marqué du thau. Que votre œil n'épargne personne, et commencez par mon sanctuaire[1]. La lettre thau, dernière de l'alphabet hébreu, avait la

[1] Ezech., 9.

forme d'une croix. Celui-là porte ce signe sur le front, qui montre la vertu de la croix dans ses œuvres, qui crucifie sa chair avec ses convoitises. Ceux-là gémissent de toutes les abominations qui se commettent dans la cité, et disent avec l'Apôtre : Qui est malade sans que je le sois avec lui? qui est scandalisé sans que je brûle[1]? Cet homme vêtu de lin, qui doit passer par la ville et imprimer le signe sur ceux qui gémissent, c'est le souverain Pontife, sentinelle vigilante de la maison d'Israël, qui doit passer par toute l'Église, la cité du grand roi, pour discerner les mérites de chacun, et signaler ceux qui gémissent des abominations qui se commettent au milieu d'elle. Les six hommes qui ont chacun en leur main des instruments d'extermination, c'est vous, qui, par l'autorité pontificale, devez exterminer les méchants. C'est à vous qu'il est ordonné : Passez à travers la ville, en le suivant, savoir, le Pontife suprême, et frappez par l'interdit, par la suspense, par l'excommunication, par la déposition, quiconque vous ne verrez pas marqué du signe, par celui qui ferme, et personne n'ouvre ; qui ouvre, et personne ne ferme. Ne faites acception de personne, non plus que les lévites sous Moïse. Frappez comme eux, sans distinction de frère ou d'ami ; mais frappez de manière à guérir ; tuez de manière à rendre la vie. Et commencez par mon sanctuaire ; car il est temps, comme dit l'Apôtre, que le jugement commence par la maison de Dieu. En effet, tout ce qu'il y a de corruption dans le peuple vient principalement du clergé. Le prêtre qui pèche fait pécher le peuple ; lorsque les laïques en voient qui se livrent à des excès, eux s'y précipitent à leur exemple. Réprimandés, ils disent pour excuse : Le fils ne peut faire que ce qu'il voit faire à son père, et il suffit au disciple qu'il soit comme son maître. De là viennent les maux dans le peuple chrétien. La foi périt, la religion est défigurée, la liberté confondue, la justice foulée aux pieds ; les hérétiques pullulent ; les schismatiques deviennent insolents, les perfides cruels ; les enfants d'Agar prévalent.

Quant au passage éternel, qu'ont accompli si glorieusement les martyrs, c'est là cette pâque que nous désirons, plus que toutes les autres, manger avec vous dans le royaume de Dieu, afin que nous passions du travail au repos, de la douleur à la joie, de l'infélicité à la gloire, de la mort à la vie, de la corruption à l'éternité, par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui est honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen[2].

Pour assurer cette grande réformation de l'humanité chrétienne, et par elle de l'humanité entière, le quatrième concile général de

[1] 1 Cor., 11. — [2] Labbe, t. 11. Mansi, t. 22.

Latran en pose le principe, la règle et les moyens dans la foi catholique, que les hérétiques du temps, les manichéens et les vaudois, poussés par l'auteur du mal, cherchaient à corrompre, afin de corrompre dans sa source ce qui seul peut sauver le monde.

« Nous croyons fermement et confessons simplement, dit le concile, qu'il est un seul vrai Dieu, éternel, immense, tout-puissant, immuable, incompréhensible et ineffable, Père, Fils et Saint-Esprit; trois personnes, mais une essence, substance ou nature entièrement simple. Le Père n'est d'aucun; le Fils est du Père seul; le Saint-Esprit, de l'un et de l'autre, toujours, sans commencement ni fin. Le Père engendrant, le Fils naissant, le Saint-Esprit procédant; consubstantiels et co-égaux, co-omnipotents et co-éternels; un même principe de toutes choses, créateur de toutes les choses invisibles et visibles, spirituelles et corporelles, lequel, par sa toute-puissante vertu, au commencement du temps, a fait à la fois de rien l'une et l'autre créature, la spirituelle et la corporelle, savoir celle des anges et celle du monde, ensuite celle de l'homme, qui tient des deux, étant composée d'esprit et de corps. Car le diable et les autres démons, Dieu les a créés bons de leur nature, mais ils sont devenus mauvais par eux-mêmes; quant à l'homme, il a péché par la suggestion du diable.

« Cette sainte Trinité, indivisible quant à la commune essence, mais distincte quant aux propriétés personnelles, a donné la doctrine du salut au genre humain, par Moïse, par les saints prophètes et par ses autres serviteurs, suivant une très-sage disposition des temps. Et enfin le Fils unique de Dieu, Jésus-Christ, incarné en commun par toute la Trinité, conçu de Marie toujours vierge par la coopération du Saint-Esprit, fait vrai homme, composé d'une âme raisonnable et d'une chair humaine, une personne en deux natures, a montré plus manifestement la voie de la vie. Immortel et impassible selon la divinité, il est, toujours le même, devenu passible et mortel selon l'humanité; de plus, ayant souffert et étant mort sur le bois de la croix pour le salut du genre humain, il est descendu aux enfers, il est ressuscité des morts et monté au ciel. Il est descendu dans l'âme, il est ressuscité dans la chair, et il est monté au ciel dans l'une et dans l'autre, pour venir à la fin du monde juger les vivants et les morts, et rendre à chacun selon ses œuvres, tant aux réprouvés qu'aux élus. Lesquels tous ressusciteront avec leurs propres corps, qu'ils ont maintenant, afin de recevoir suivant leurs mérites, bons ou mauvais, ceux-là la peine éternelle avec le diable, ceux-ci l'éternelle gloire avec le Christ.

« Il n'y a des fidèles qu'une seule Église universelle, hors de la-

quelle nul n'es sauvé. Jésus-Christ y est lui-même le prêtre et le sacrifice : son corps et son sang sont véritablement contenus au sacrement de l'autel sous les espèces du pain et du vin, le pain étant transsubstantié au corps, et le vin au sang, par la puissance divine, afin que, pour parfaire le mystère de l'unité, nous recevions de lui ce qu'il a reçu de nous. Et ce sacrement ne peut être fait que par le prêtre ordonné légitimement, selon les clefs de l'Église, accordées par Jésus-Christ à ses apôtres et à leurs successeurs.

« Le sacrement de baptême, consacré dans l'eau avec l'invocation de l'indivisible Trinité, savoir, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et conféré exactement dans la forme de l'Église, par qui que ce soit, profite au salut, tant aux enfants qu'aux adultes. Et si, après le baptême, quelqu'un tombe dans le péché, il peut toujours être relevé par une vraie pénitence. Non-seulement les vierges et les continents, mais encore les personnes mariées, se rendant agréables à Dieu par la foi et les bonnes œuvres, méritent d'arriver à la béatitude éternelle. »

Tel est le premier canon du quatrième concile de Latran. Il y consacre le mot de Transsubstantiation, pour signifier le changement que Dieu opère au sacrement de l'Eucharistie, comme le concile de Nicée a consacré le mot de Consubstantiel, pour exprimer le mystère de la Trinité. Mais longtemps avant cette consécration solennelle d'un concile œcuménique, ces deux mots étaient déjà usités dans le langage chrétien. Ainsi, un siècle et demi avant le quatrième concile de Latran, nous avons vu le mot de Transsubstantiation employé par le bienheureux Lanfranc, archevêque de Cantorbéri, et par Guitmond, archevêque d'Averse, contre l'hérésie de Bérenger. Quant à la croyance exprimée par ces mots, elle est de tous les temps.

Le concile de Latran dit dans le deuxième canon : « Nous condamnons en conséquence le traité de l'abbé Joachim contre maître Pierre Lombard, sur l'unité et l'essence de la Trinité, où il l'appelle hérétique et insensé, pour avoir dit dans ses *Sentences*, qu'une chose souveraine est Père, et Fils, et Saint-Esprit, et qu'elle n'engendre, n'est engendrée, ni ne procède. Joachim soutient que c'est admettre en Dieu une quaternité plutôt qu'une trinité, savoir, les trois personnes et cette essence commune, et prétend que l'union des personnes n'est pas propre et réelle, mais similitudinaire ; comme quand il est dit que la multitude des croyants n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et quand Jésus-Christ, parlant des fidèles, dit à son Père : Je veux qu'ils soient un, comme nous. » Pour nous, dit le pape Innocent, avec l'approbation du saint et universel concile,

nous croyons et confessons avec Pierre qu'il y a une chose souveraine, incompréhensible et ineffable, qui est vraiment Père, Fils et Saint-Esprit, les trois personnes ensemble et chacune d'elles. Ainsi, en Dieu il n'y a que Trinité, et non quaternité, parce que chacune des trois personnes est cette chose, c'est-à-dire la substance, l'essence, ou la nature divine, qui seule est le principe de tout. Et cette chose ni n'engendre, ni n'est engendrée, ni ne procède; mais c'est le Père qui engendre, le Fils qui est engendré, le Saint-Esprit qui procède, en sorte que les distinctions soient dans les personnes, et l'unité dans la nature. Encore donc que le Père soit un autre, un autre le Fils, un autre l'Esprit-Saint, ils ne sont cependant pas autre chose; mais ce qu'est le Père, le Fils l'est, ainsi que le Saint-Esprit, en sorte que, suivant la foi orthodoxe et catholique, ils soient crus consubstantiels.

« Lors donc que la Vérité dit, en priant le Père pour ses fidèles: Je veux qu'ils soient une même chose en nous, comme nous sommes un ou une même chose: ce mot *un*, *une même chose*, appliqué aux fidèles, s'entend de l'union de la charité par la grâce; mais appliqué aux personnes divines, il rappelle l'unité d'identité dans la nature. La Vérité dit ailleurs : Soyez parfaits comme est parfait votre Père céleste; comme s'il disait plus manifestement : Soyez parfaits par la perfection de la grâce, comme votre Père céleste est parfait par la perfection de la nature; chacune à sa manière. Car, entre le Créateur et la créature, on ne peut jamais assigner une similitude si grande, qu'il n'y faille signaler une dissimilitude plus grande.

« Si donc quelqu'un ose défendre ou approuver la doctrine dudit Joachim en ce point, il doit être repoussé par tout le monde comme hérétique. Nous ne voulons toutefois, par ce décret, faire aucun préjudice au monastère de Flore, que Joachim a fondé, parce que l'observance en est régulière, d'autant que Joachim a ordonné de nous remettre tous ses écrits, pour être approuvés ou corrigés par le jugement du Saint-Siége, et que, par une lettre souscrite de sa main, il déclare qu'il tient la foi de l'Église romaine la mère et la maîtresse de tous les fidèles. Nous condamnons aussi le dogme très-pervers de l'impie Amauri, dont le père du mensonge a tellement aveuglé l'intelligence, que sa doctrine doit plutôt être traitée d'insensée que d'hérétique. »

Après avoir ainsi exposé la foi catholique, base première de la civilisation chrétienne, et par conséquent de tous les biens pour l'humanité, le concile général, les états généraux de la chrétienté condamnent et mettent au ban du monde chrétien ceux qui attaquent cette base opiniâtrément.

« Nous excommunions et nous anathématisons toute hérésie qui s'élève contre cette foi sainte, orthodoxe et catholique, que nous venons d'exposer, condamnant tous les hérétiques, de quel nom qu'ils s'appellent; car, s'ils ont la face diverse, ils se tiennent tous par la queue, qui est du mensonge. Étant condamnés, ils seront abandonnés aux puissances séculières pour recevoir la punition convenable, les clercs étant auparavant dégradés. Les biens des laïques seront confisqués, et ceux des clercs appliqués aux églises dont ils recevaient leurs rétributions. Ceux qui seront seulement suspects d'hérésie, s'ils ne se justifient par une purgation convenable, seront excommuniés, et, s'ils demeurent un an dans cet état, condamnés comme hérétiques. Les puissances séculières seront averties, et, s'il est besoin, contraintes par censures de prêter serment publiquement qu'ils chasseront de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Église. Que si le seigneur temporel, étant admonesté, néglige d'en purger sa terre, il sera excommunié par le métropolitain et ses comprovinciaux; et, s'il ne satisfait dans l'an, on en avertira le souverain Pontife, afin qu'il déclare ses vassaux absous du serment de fidélité, et qu'il expose sa terre à la conquête des catholiques, pour la posséder paisiblement après en avoir chassé les hérétiques, et la conserver dans la pureté de la foi; sauf le droit du seigneur principal, pourvu que lui-même n'apporte aucun obstacle à l'exécution de ce décret On suivra la même loi à l'égard de ceux qui n'ont point de seigneur principal. Les catholiques qui se croiseront pour exterminer les hérétiques jouiront de la même indulgence que ceux qui vont à la terre sainte.

« Nous excommunions aussi les croyants des hérétiques, leurs recéleurs et leurs fauteurs; en sorte que, s'ils ne satisfont dans l'an depuis qu'ils ont été notés, dès lors ils seront infâmes de plein droit, et, comme tels, exclus de tous offices ou conseils publics, d'élire les officiers, de porter témoignage, de faire testament ou de recevoir une succession. Personne ne sera obligé de leur répondre en justice, et ils répondront aux autres. Si c'est un juge, sa sentence sera nulle, et on ne portera point de cause à son audience; s'il est avocat, il ne sera point admis à plaider; s'il est tabellion, les actes par lui dressés seront nuls, et ainsi du reste. Si c'est un clerc, il sera déposé et privé de tout bénéfice. Quiconque n'évitera pas ces excommuniés, depuis qu'ils seront notés par l'Église, sera lui-même excommunié. Les clercs ne leur donneront ni les sacrements ni la sépulture ecclésiastique, et ne recevront ni leurs aumônes ni leurs offrandes, sous peine de déposition, et les religieux sous peine de ne point jouir de leurs priviléges dans le diocèse. Et parce que quelques-uns, sous

prétexte de piété, s'attribuent l'autorité de prêcher, tous ceux qui le feront, soit en public, soit en particulier, sans avoir reçu mission du Saint-Siége ou d'un évêque catholique, seront excommuniés et punis encore d'autre peine, s'ils ne se corrigent au plus tôt.

« Chaque évêque visitera au moins une fois l'an par lui-même, ou par autre personne, la partie de son diocèse où l'on dit qu'il y a des hérétiques. Il prendra trois hommes de bonne réputation, ou plus, s'il juge à propos; il les fera jurer que, s'ils savent qu'il y ait des hérétiques ou des gens tenant des conventicules secrets, ou menant une vie singulière et différente du commun des fidèles, ils auront soin de les lui indiquer. Il fera venir les accusés en sa présence; et, s'ils ne se justifient, ou s'ils retombent, ils seront punis canoniquement. Que s'il s'en trouve qui refusent opiniâtrément de prêter serment, ils seront dès lors réputés hérétiques. Les évêques qui négligeront de purger d'hérétiques leurs diocèses seront déposés et remplacés par des pasteurs plus vigilants. »

Tel est le troisième canon du concile de Latran. Notre siècle s'en étonne beaucoup, mais à tort. Le concile ou conseil général de la chrétienté n'y fait que ce qui est dans la nature des choses, et que tout le monde peut et doit faire. Un père de famille ne doit-il pas veiller à la sûreté de sa maison? Si donc un étranger, un domestique, ou même un de ses enfants, s'avise d'en miner les fondements, ne peut-il pas, ne doit-il pas l'en empêcher, le mettre à la porte, et s'il s'opiniâtre dans son mauvais dessein, le livrer à la vindicte publique? Le chef d'un royaume ou d'une république ne doit-il pas veiller à la sûreté et à l'intégrité de cette république, de ce royaume? Et si des étrangers ou des indigènes en complotent la ruine ou le démembrement, ne peut-il pas, ne doit-il pas les en empêcher, les bannir, ou même les punir par le glaive? Combien plus le chef de la république chrétienne, le père de la grande famille catholique, avec ses frères les évêques, avec ses fils les rois, les princes, les simples fidèles, ne doit-il pas veiller à cette maison de Dieu sur la terre, à cette république du Christ qui embrasse toutes les nations? Et s'il voit des gens de la maison ou des étrangers en saper les fondements, ne peut-il pas, ne doit-il pas, avec ses fils et ses frères fidèles, les en empêcher de gré ou de force? S'il ne le faisait pas, ne serait-il point coupable envers Dieu et envers les hommes? Aujourd'hui, on comprend encore cela pour une maison de cinquante ou soixante pieds carrés, pour une république ou un royaume de quelques milliers ou millions d'hommes; mais pour cette république universelle qui embrasse tous les peuples chrétiens, qui attire à elle l'humanité tout entière, notre intelligence ne va plus jusque-là. Tout

ce qu'il nous en reste, c'est une vague réminiscence sous le nom de système ou politique humanitaire.

Après avoir ainsi pris des mesures de sûreté publique contre les ennemis déclarés de la république chrétienne, le concile général prend pour ainsi dire des mesures de police contre des frères équivoques, les Grecs, qui, tantôt amis, tantôt ennemis de l'unité catholique, tantôt ni l'un ni l'autre, chicanaient habituellement sur des minuties; mais quelquefois, par une hérésie proprement dite, prétendaient que la pierre fondamentale sur laquelle Jésus-Christ a dit qu'il bâtirait son Église n'y suffisait pas, et qu'il en fallait une seconde de la fabrique de Byzance. Ceux même des Grecs qui revenaient à l'unité avaient de la peine à se défaire de leurs préventions. Le Pape donc déclare qu'il veut les favoriser, supportant autant qu'il peut, selon Dieu, leurs mœurs et leurs rites; mais il blâme ceux qui poussaient leur aversion jusqu'à laver les autels où les prêtres latins avaient célébré, et rebaptiser ceux qu'ils avaient baptisés. Il défend de commettre à l'avenir de tels excès, sous peine d'excommunication et de déposition.

Jusqu'alors le concile avait pris des mesures contre les ennemis, il va en prendre pour maintenir le bon ordre et la bonne harmonie parmi les enfants.

Depuis la prise de Constantinople par les Latins, le Pape donnait volontiers au patriarche de cette ville le premier rang après Rome. Le concile confirme cette disposition dans son canon cinquième, où il déclare le rang et les prérogatives des quatre patriarches, mettant celui de Constantinople le premier, puis Alexandrie, Antioche et Jérusalem. Le concile ajoute : « Après qu'ils auront reçu du souverain Pontife le pallium, en lui prêtant serment de fidélité, ils pourront donner le pallium à leurs suffragants, en recevant la profession d'obéissance pour eux et pour l'Église romaine. Ils feront porter devant eux la croix partout, excepté à Rome et dans les lieux où sera le Pape ou son légat. Dans toutes les provinces de leur juridiction, les appellations seront portées devant eux, sauf l'appel au Pape. »

Dans plusieurs pays, des peuples de diverses langues se trouvaient mêlés, et différaient non-seulement dans les mœurs, mais dans les cérémonies de la religion, quoique habitants d'une même ville ou d'un même diocèse. Ce mélange se rencontrait à Constantinople et dans toute la Romanie, où les Latins étaient répandus parmi les Grecs; et en Orient, à Antioche, à Tripoli, à Ptolémaïs ou Acre, où les Latins étaient mêlés avec les Syriens, les Grecs et les Arméniens. Pour éviter la confusion que pouvait produire cette diversité de langues et de rites entre les Chrétiens de même créance, le concile or-

donne, en son neuvième canon, que les évêques de ces diocèses établissent des hommes capables, pour célébrer à chaque nation l'office divin, lui administrer les sacrements, et l'instruire chacune selon son rite et dans sa langue. Il défend toutefois de mettre deux évêques dans un diocèse, puisque ce serait un corps à deux têtes, et par conséquent un monstre; mais il veut que l'évêque donne à ceux de l'autre rite un vicaire catholique, et qui lui soit entièrement soumis. Si quelqu'un s'ingère autrement à faire les fonctions ecclésiastiques, il sera excommunié, ensuite déposé, et même réprimé, s'il est besoin, par le secours du bras séculier.

Le concile renouvelle l'ordonnance de tenir tous les ans des conciles provinciaux; et pour leur faciliter la réformation des abus, il veut qu'on établisse en chaque diocèse des personnes capables, qui pendant toute l'année s'en informent exactement et en fassent le rapport au concile suivant. Ils veilleront aussi à l'exécution des décrets du concile, et les publieront dans les synodes des évêques. Les chapitres, qui par la coutume sont en possession de corriger les fautes des chanoines, le feront dans le terme prescrit par l'évêque, autrement il les corrigera lui-même [1].

Le huitième canon règle la manière dont le supérieur doit procéder pour la punition des crimes, non-seulement contre les particuliers, mais encore contre les supérieurs subalternes. Il dit que, sur la diffamation publique, il doit informer d'office; mais que celui contre lequel il informe doit être présent, à moins qu'il ne se soit absenté par contumace; que le juge doit lui exposer les articles sur lesquels il doit informer, afin qu'il ait la faculté de se défendre; qu'il doit lui déclarer non-seulement les dépositions, mais les noms des témoins, et recevoir ses exceptions et ses défenses légitimes. Il y a trois manières de procéder en matière criminelle : l'accusation, qui doit être précédée d'une inscription légitime; la dénonciation, précédée d'une admonition charitable; l'inquisition ou enquête, précédée d'une diffamation publique. Le concile finit en disant que cet ordre ne doit pas être observé si exactement à l'égard des religieux. Ce canon est très-fameux, et a servi depuis de fondement à toute la procédure criminelle, même dans les tribunaux séculiers.

Dans d'autres canons, on voit le dénombrement des procédures alors en usage, les chicanes, les appellations abusives qu'employaient les plaideurs, et quelquefois de mauvais juges. Le concile entre dans un grand détail pour y porter remède [2].

Il est défendu aux clercs de prononcer un jugement de sang, ni

[1] Can. 6 et 7. — [2] Can. 33, 35, 36, 48, 37.

s de ces diocèses
à chaque nation
instruire chacune
s de mettre deux
s à deux têtes, et
que donne à ceux
tièrement soumis.
ns ecclésiastiques,
rimé, s'il est be-

les ans des con-
tion des abus, il
nes capables, qui
en fassent le rap-
cution des décrets
vêques. Les cha-
orriger les fautes
l'évêque, autre-

érieur doit pro-
contre les parti-
ernes. Il dit que,
e; mais que celui
s qu'il ne se soit
er les articles sur
e défendre; qu'il
ais les noms des
légitimes. Il y a
l'accusation, qui
énonciation, pré-
ou enquête, pré-
en disant que cet
rd des religieux.
lement à toute la
uliers.
t des procédures
s qu'employaient
oncile entre dans

nent de sang, ni

d'en faire l'exécution, ou d'y assister, ni d'écrire des lettres pour aucune exécution sanglante. Défense aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres de faire les opérations de chirurgie, qui engagent à appliquer le fer ou le feu. C'est que la médecine n'était exercée que par des clercs. Défense aussi de faire aucune bénédiction sur l'eau ou sur le fer chaud, pour les épreuves superstitieuses. C'est qu'elles n'étaient pas encore entièrement abolies. Défense aux ecclésiastiques d'étendre leur juridiction au préjudice de la juridiction séculière; mais il est aussi défendu aux princes de faire aucune constitution touchant les droits spirituels de l'Église [1].

Quant à l'excommunication, il est défendu de la prononcer contre personne, sinon après la monition convenable faite en présence de témoins, sous peine d'être privé de l'entrée de l'église pendant un mois. Celui qui prétendra avoir été excommunié injustement portera sa plainte au supérieur, qui le renverra au premier juge pour être absous, ou, s'il y a péril en la demeure, il l'absoudra lui-même, après avoir pris ses sûretés. L'injustice de l'excommunication étant prouvée, celui qui l'a prononcée sera condamné aux dommages et intérêts, sans préjudice d'autre peine, selon la qualité de la faute; mais si le complaignant succombe dans la preuve, il sera condamné aux dommages et intérêts envers le premier juge, et à telle autre peine qu'estimera le supérieur, et satisfera pour la cause de l'excommunication ou retombera dans la même censure. Il est défendu d'excommunier ou d'absoudre par intérêt, principalement dans les pays où l'excommunié, en recevant l'absolution, était chargé d'amende pécuniaire. Quand donc l'injustice de l'excommunication aura été prouvée, le juge sera condamné à restituer cette amende au double [2].

Après avoir pourvu à l'administration de la justice pour réprimer le mal, le concile pourvoit à l'instruction chrétienne des fidèles et à l'instruction théologique des clercs, pour opérer et assurer le bien.

« Il arrive souvent, dit le concile, que les évêques ne peuvent administrer au peuple la parole de Dieu par eux-mêmes, principalement dans les diocèses fort étendus, soit à cause de leurs diverses occupations, de leurs infirmités corporelles, d'incursions d'ennemis ou d'autres obstacles, pour ne pas dire par le défaut de science, qui ne doit pas être toléré. C'est pourquoi nous ordonnons que les évêques choisissent pour la prédication des hommes capables, qui visitent à leurs places les paroisses de leur diocèse, quand ils ne le pourront par eux-mêmes, et les édifient par leurs discours et leurs

[1] Can. 18, 42 et 44. — [2] Ibid., 47.

exemples. Les évêques leur fourniront de quoi subsister quand ils seront dans le besoin : et dans les chapitres, tant des cathédrales que des collégiales, on établira des hommes qui puissent ainsi secourir les évêques, non-seulement pour la prédication, mais pour entendre les confessions et faire tout le reste de ce qui regarde l'administration de la pénitence [1]. »

Le troisième concile général de Latran, tenu sous Alexandre III l'année 1179, avait ordonné que, dans chaque église cathédrale, il y aurait un maître qui enseignerait gratuitement et à qui on assignerait un bénéfice suffisant ; mais comme cette pieuse institution était demeurée sans exécution dans plusieurs églises, Innocent III la confirme dans le concile de 1215, et ajoute que non-seulement dans les églises cathédrales, mais dans les autres dont les facultés y pourront suffire, le chapitre choisira un maître pour enseigner gratuitement la grammaire et les autres sciences, selon qu'il en sera capable. Mais les églises métropolitaines auront un théologien pour enseigner aux prêtres l'Écriture sainte, et principalement ce qui concerne le gouvernement des âmes. On assignera à chacun de ces maîtres le revenu d'une prébende, pour en jouir tant qu'il enseignera, sans qu'il devienne chanoine pour cela [2].

Quant aux élections, le concile défend de laisser vaquer plus de trois mois un évêché ou une abbaye ; autrement ceux qui avaient droit d'élire en seront privés pour cette fois, et il sera dévolu au supérieur immédiat, qui sera tenu de remplir le siége vacant dans trois mois, et, s'il se peut, d'un sujet tiré de la même église, prenant pour cet effet le conseil de son chapitre. La forme de l'élection est de deux sortes : par scrutin ou par compromis. Toute autre forme d'élection est déclarée nulle, si ce n'est que tous s'accordassent à nommer un même sujet, comme par inspiration. Personne ne peut donner son suffrage par procureur, à moins qu'il ne soit absent pour empêchement légitime, et, sitôt que l'élection est faite, il faut la publier solennellement. L'élection faite par l'abus de la puissance séculière sera nulle de plein droit. L'élu qui y aura consenti n'en tirera aucun avantage et deviendra incapable d'être élu ; les électeurs seront suspens pendant trois ans de tout office et bénéfice, et privés pour cette fois du pouvoir d'élire [3].

« Rien n'est plus nuisible à l'Église que le choix des sujets indignes pour le gouvernement des âmes. Afin d'y remédier, nous ordonnons que celui auquel appartient de confirmer l'élection en examine soigneusement la forme et la personne de l'élu, afin que, si tout

[1] Can. 18. — [2] Ibid., 11. — [3] Ibid., 23, 24 et 25.

est dans les règles, il lui accorde la confirmation. Que si, par négligence, il approuve l'élection d'un homme à qui la science manque, dont les mœurs soient scandaleuses, ou qui n'ait pas l'âge légitime, il perdra le droit de confirmer le premier successeur, et il sera privé de la jouissance de son bénéfice; mais, si c'est par malice, il sera rigoureusement puni. Quant aux prélats immédiatement soumis au souverain Pontife, ils se présenteront à lui en personne pour faire confirmer leur élection, ou, s'ils ne le peuvent commodément, ils enverront des hommes capables de donner au Pape les informations nécessaires. Cependant ceux qui sont fort éloignés, c'est-à-dire hors de l'Italie, pourront avoir par dispense l'administration de leurs églises au spirituel et au temporel; mais ils recevront la consécration ou la bénédiction, comme ils avaient accoutumé [1].

« Les évêques auront soin de ne promouvoir aux dignités ecclésiastiques et aux ordres sacrés que des personnes capables d'en remplir dignement les fonctions. Et comme le gouvernement des âmes est l'art des arts, ils instruiront soigneusement, soit par eux-mêmes, soit par d'autres, ceux qu'ils veulent ordonner prêtres, tant sur les offices divins que sur les sacrements, puisqu'il vaut mieux que l'Église ait peu de bons ministres, principalement des prêtres, que plusieurs mauvais [2].

« Les évêques ne conféreront les bénéfices qu'à des personnes dignes; on s'en informera exactement dans le concile provincial. Le prélat qui se trouvera en faute après en avoir été repris deux fois sera suspendu par le concile de la collation des bénéfices, et la suspense ne pourra être levée que par le Pape ou le patriarche. On confirme le décret du précédent concile de Latran contre la pluralité des bénéfices, qui jusque-là n'avait presque pas eu d'effet, et on ordonne que quiconque, ayant un bénéfice à charge d'âmes, en recevra un autre de même nature, sera de plein droit privé du premier, et, s'il s'efforce de le retenir, il sera privé de l'un et de l'autre. Le collateur conférera librement le premier bénéfice; et s'il diffère trois mois, la collation sera dévolue au supérieur. Le Saint-Siége toutefois pourra dispenser de cette règle les personnes distinguées par leur rang ou leur science. Quelques patrons s'attribuaient presque tout le revenu des cures, et en laissaient si peu aux titulaires, qu'elles n'étaient desservies que par des ignorants. C'est pourquoi le concile ordonne que, nonobstant toute coutume contraire, on assignera aux curés une portion suffisante; le curé desservira la paroisse par lui-même, non par un vicaire, si ce n'est que sa cure soit annexée à une

[1] Can. 26. — Ibid., 27.

prébende ou à une dignité qui l'oblige à servir dans une plus grande église. Dans ce cas, il doit avoir un vicaire perpétuel, qui reçoive une portion congrue sur le revenu de la cure [1]. »

Les Grecs n'étaient point accoutumés à payer la dîme, non plus que les Syriens et les autres Orientaux. Or, comme les Latins étaient mêlés avec eux, il y en avait qui, pour ne pas payer la dîme, leur donnaient leurs terres à cultiver. Le concile condamne cette fraude. Il ordonne que la dîme soit levée avant les cens et toutes les redevances, comme étant une marque du domaine universel de Dieu. Il confirme le statut des moines de Cîteaux, portant que, nonobstant leurs priviléges, ils payeraient la dîme des terres qu'ils acquerraient de nouveau, si elles y étaient auparavant sujettes, et le concile étend ce règlement à tous les religieux jouissant de semblables priviléges [2].

Quant aux sacrements, contre lesquels les manichéens et les vaudois répandaient plusieurs erreurs impies, voici ce qu'ordonne le quatrième concile de Latran dans son vingt-unième canon : « Tout fidèle de l'un et de l'autre sexe, parvenu à l'âge de discrétion, confessera fidèlement, seul, à son propre prêtre, au moins une fois l'an, tous ses péchés, et il s'appliquera à accomplir de son mieux la pénitence qui lui aura été imposée. Il recevra aussi avec respect, au moins à Pâques, le sacrement de l'eucharistie, à moins qu'il ne juge à propos de s'en abstenir pour un temps, par le conseil de son propre prêtre ; autrement il sera chassé de l'Église pendant sa vie, et privé à sa mort de la sépulture chrétienne. Ce salutaire décret sera publié dans les églises, afin que personne n'en prétexte cause d'ignorance. Que si quelqu'un, pour une juste cause, veut se confesser à un prêtre étranger, qu'il en demande et qu'il en obtienne auparavant la permission de son propre prêtre, puisque autrement l'autre ne peut ni le lier ni l'absoudre. Le prêtre, tel qu'un habile médecin, usera d'une grande discrétion, pour répandre l'huile et le vin dans les plaies du malade. Il s'informera soigneusement des circonstances du péché et des qualités du pécheur, pour connaître quel conseil il doit lui donner, et quel remède il doit appliquer à son mal. Il prendra bien garde de ne découvrir le pécheur par aucune parole, par aucun signe ni en quelque manière que ce soit ; et, s'il a besoin de conseil, qu'il le demande avec circonspection, sans exprimer la personne. Car celui qui aura révélé la confession sacramentelle sera non-seulement déposé, mais enfermé étroitement dans un monastère pour faire pénitence toute sa vie. »

Le propre prêtre mentionné dans ce canon, c'est le Pape dans

[1] Can. 30, 31 et 32. — [2] Ibid., 33, 54, 55.

toute l'Église, l'évêque dans tout son diocèse, le curé dans sa paroisse. Ainsi l'entendent l'Église romaine, le clergé de France, les théologiens catholiques, et avec eux le bon sens. L'opinion paradoxale du très-paradoxal Launoi, adoptée très-peu judicieusement par Fleury, que le Pape est un prêtre étranger dans toute l'Église, l'évêque un prêtre étranger dans tout son diocèse, et qu'il n'y a de propre prêtre que le curé dans chaque paroisse, cette opinion a été condamnée par l'Église romaine, par le clergé de France, par les théologiens catholiques, et avec eux par le bon sens. En effet, quel homme sensé pourra jamais croire que, dans le quatrième concile général de Latran, le Pape et les évêques, de qui et par qui seuls peut venir au simple prêtre la juridiction ecclésiastique, s'en soient si totalement dépouillés en faveur des curés, qu'ils seraient obligés d'avoir leur permission pour absoudre validement ? Mais, pour leur supposer un pareil suicide, il faut supposer qu'ils avaient perdu la tête, ou plutôt l'avoir perdue soi-même [1].

Le concile ordonne, canon vingt, que, dans toutes les églises, le saint chrême et l'eucharistie seront gardés fidèlemant sous clef, de peur qu'on ne puisse en abuser pour des maléfices. Si celui qui en a la garde les laisse sans précaution, il sera trois mois suspens. Si par son incurie il en arrive quelque profanation, il subira une punition plus sévère.

Le canon vingt-deux, touchant les malades, est particulièrement à remarquer. « Comme l'infirmité corporelle provient souvent du péché, le Seigneur disant au malade qu'il avait guéri : Va, et ne pèche plus, de peur qu'il ne t'arrive pis, nous ordonnons aux médecins des corps, quand ils sont appelés auprès des malades, de les avertir et de les persuader avant tout d'appeler les médecins des âmes, afin que, quand on aura pourvu à leur salut spirituel, le remède de la médecine corporelle profite mieux, l'effet cessant avec la cause. Ce qui, entre autres, a motivé ce décret, c'est que quelques-uns de très-malades, avertis par les médecins de pourvoir au salut de leur âme, tombent dans le désespoir et encourent plus facilement le danger de mourir. Si donc un médecin transgresse notre présente constitution, après qu'elle aura été publiée par les prélats, il sera privé de l'entrée de l'Église, jusqu'à ce qu'il ait satisfait pour sa transgression. Du reste, comme l'âme est beaucoup plus précieuse que le corps, nous défendons aux médecins, sous peine d'anathème, de conseiller à un malade, pour le salut de son corps, quelque chose de périlleux pour l'âme. »

[1] Voir *Critique de Fleury*, par Marchetti; Benoît XIV, *De Synodo diœcesanâ*; Tournell, *De Pœnitentiâ*, etc.

Quant au sacrement de mariage, le concile de Latran, ayant égard aux inconvénients qui venaient des limites étroites que l'Église avait prescrites aux parents et aux alliés, restreint les empêchements de parenté et d'affinité. On comptait la parenté jusqu'au septième degré, le concile la réduit au quatrième, pour être un obstacle au mariage. On comptait trois genres d'affinité ou d'alliance, qui comprenaient les mêmes degrés. Le premier genre était entre le mari et les parents de sa femme, et réciproquement; le second, entre le mari et les parents du premier mari de sa femme; le troisième, entre le second mari et les alliés du premier. Le concile retranche le second et le troisième genre d'affinité, et ne conserve que le premier pour être un empêchement au mariage [1]. La parenté entre ceux qui voulaient se marier se prouvait alors d'ordinaire par témoins; et on recevait en cette matière les témoins qui ne parlaient que par ouï-dire, parce qu'on ne pouvait trouver des hommes assez âgés pour être témoins oculaires de la parenté jusqu'au septième degré. En restreignant les degrés au quatrième, le concile abolit aussi cet usage, et veut qu'on ne reçoive plus en cette matière que les témoins oculaires [2].

Les mariages clandestins sont condamnés; et, pour y obvier, le concile général adopte la coutume particulière de quelques lieux, entre autres de France, et ordonne que les mariages, avant d'être contractés, seront annoncés publiquement par les prêtres dans les églises, avec un terme dans lequel on puisse proposer les empêchements légitimes. En outre, les prêtres s'informeront s'il n'en existe point. S'il se présente une conjecture probable contre le mariage, il est expressément défendu de le contracter, jusqu'à ce qu'on sache par des documents manifestes ce qui est à faire. Les enfants issus d'un mariage clandestin sont réputés illégitimes, ainsi que ceux dont les parents se sont mariés avec un empêchement qu'ils connaissaient bien l'un et l'autre. Le prêtre paroissial qui ne se met point en peine de défendre de pareilles conjonctions, ou même le religieux qui se permet d'y assister, sera suspens pour trois ans, et puni plus sévèrement si la gravité de la faute le demande. Ceux qui auront contracté un mariage clandestin, même dans un degré permis, seront mis en pénitence. Quant à ceux qui auraient malicieusement mis obstacle à un mariage, ils n'échapperont point à la vindicte de l'Église [3].

Dans d'autres canons, le concile réprime d'autres abus. Quelques-uns mettaient en vente des reliques, et les montraient à tout le

[1] Can. 50. — [2] Ibid., 52. — [3] Ibid., 51.

monde, ce qui tournait au mépris de la religion. Le concile défend de montrer hors de leurs châsses les anciennes reliques, ni de les exposer en vente ; et, pour celles que l'on trouve de nouveau, il défend de leur rendre aucune vénération publique, qu'elles n'aient été approuvées par l'autorité du Pape. Or, les prélats, ajoute le concile, ne permettront plus qu'on emploie de vaines fictions ou de fausses pièces pour tromper ceux qui viennent à leurs églises honorer les reliques, comme on fait en la plupart des lieux à l'occasion du profit.

Quant aux quêteurs, dont quelques-uns se disent autres qu'ils ne sont, et avancent des erreurs dans leurs sermons, nous défendons de les recevoir, s'ils ne montrent des lettres véritables du Pape ou de l'évêque diocésain ; auquel cas, on ne leur permettra de proposer au peuple que ce qui sera contenu dans leurs lettres. On met ensuite une formule de ces lettres, pour exciter les fidèles à contribuer de leurs aumônes à l'entretien d'un hôpital. Puis le concile ajoute : Ceux que l'on envoie quêter doivent être modestes et discrets, ne point loger dans les cabarets, ni faire de dépenses superflues, ni se déguiser en religieux.

Les indulgences superflues que quelques prélats accordent sans choix font mépriser les clefs de l'Église, et énervent la satisfaction de la pénitence ; c'est pourquoi nous ordonnons qu'à la dédicace d'une église, l'indulgence ne soit pas de plus d'une année, soit que la cérémonie se fasse par un seul évêque ou par plusieurs, et que l'indulgence ne soit que de quarante jours, tant pour l'anniversaire de la dédicace que pour toutes les autres causes, puisque le Pape même, en ces occasions, n'en donne pas davantage [1].

Sur la simonie, le concile renouvelle les défenses du précédent concile de Latran : premièrement à l'égard des évêques qui, pour les sacres de leurs confrères, les bénédictions d'abbés et les ordinations des clercs, avaient établi des taxes qu'ils prétendaient justifier par la longueur de la coutume. De plus, à la mort des curés, ils mettaient les églises en interdit, et ne souffraient point qu'on leur donnât des successeurs, jusqu'à ce qu'on leur eût payé une certaine somme. Les curés, de leur côté, exigeaient de l'argent pour les sépultures, les mariages et les autres fonctions ; ce que le concile leur défend. Mais aussi quelques laïques, sous prétexte de piété, voulaient enfreindre les louables coutumes de donner aux églises ; ce qui venait en effet des maximes des hérétiques, c'est-à-dire des vaudois et des manichéens, qui détournaient de rien donner aux

[1] Can. 62.

églises ni au clergé. Le concile veut donc que les sacrements soient conférés gratuitement, mais que les évêques, en connaissance de cause, répriment ceux qui s'efforcent malicieusement d'abolir les pieuses coutumes. La simonie est surtout défendue à l'égard des religieuses, dont la plupart, dit le concile, sont tellement infectées de ce vice, qu'elles ne prennent presque plus de filles sans argent, alléguant pour prétexte leur pauvreté. Le concile condamne celles qui auront commis cette faute à être renfermées dans d'autres monastères d'une observance plus étroite, pour y faire pénitence perpétuelle, comme pour un des plus grands crimes. La même règle s'étend aux monastères d'hommes [1].

En général, il y avait un grand relâchement dans plusieurs monastères, même en ceux qui devaient servir de modèles aux autres. Le pape Innocent, dès la première année de son pontificat, écrivit à l'abbé du Mont-Cassin, qui était cardinal, lui témoignant sa douleur de ce que cette maison, d'où la règle de saint Benoît s'était répandue dans tout le monde, était tombée dans un tel désordre, qu'elle causait un scandale horrible. Il reproche à ce cardinal de négliger le bien spirituel de ce monastère par trop d'attachement à en augmenter le temporel, et l'exhorte à le réformer sérieusement en commençant par lui-même [2]. Le monastère de Subiac, près de Rome, était comme le berceau de l'ordre de saint Benoît. Le Pape, y étant allé en 1212, le trouva tellement déchu de l'observance, qu'il se crut obligé d'y remédier par un grand règlement, où il défend aux moines de porter du linge et de manger de la viande hors de l'infirmerie. Il veut que le silence s'observe toujours à l'église, au réfectoire et au dortoir; que l'on choisisse bien les officiers du monastère, et que leurs obédiences ne soient pas données à vie, mais amovibles. Il défend surtout aux moines la propriété, et déclare que la pauvreté est tellement attachée à leur règle qu'il n'est pas au pouvoir, non-seulement de l'abbé, mais du Pape même, d'en dispenser [3].

L'ordre de Clugni, si florissant deux siècles auparavant, était aussi fort déchu. Aussi, l'année 1213, le Pape écrivit au chapitre général de Clugni pour exhorter les abbés à travailler à la réforme de leurs moines, lesquels, par leur avarice, leur ambition et leur vie licencieuse, donnaient autant de scandale qu'ils avaient autrefois donné d'édification [4]. C'était encore pis dans les monastères qui ne tenaient point de chapitres généraux.

[1] Can. 63, 65, 66, 64. — [2] Inn., l. 1, *epist.* 386. — [3] Ibid., l. 5, *epist.* 82. — [4] Ibid., l. 16, *epist.* 6.

Pour remédier à ces désordres, le concile ordonne que dans chaque royaume ou chaque province les abbés et les prieurs qui n'ont point accoutumé de tenir des chapitres généraux en tiendront tous les trois ans. Ils y appelleront dans les commencements deux abbés de Cîteaux pour les aider, comme étant accoutumés depuis longtemps à tenir de tels chapitres. On y traitera de la réforme et de l'observance régulière : ce qui y sera statué sera observé inviolablement et sans appel, et on prescrira le lieu du chapitre suivant. Le tout se fera sans préjudice du droit des évêques diocésains. Dans le chapitre général, on députera des personnes capables pour visiter, au nom du Pape, tous les monastères de la province, même ceux des religieuses, et y corriger et réformer ce qu'il conviendra. Que s'ils jugent nécessaire de déposer le supérieur, ils en avertiront l'évêque; et, s'il y manque, ils en informeront le Saint-Siége. Or les évêques auront soin de si bien réformer les monastères de leur dépendance, que les visiteurs n'y trouvent rien à corriger. Les chanoines réguliers tiendront ces chapitres et exécuteront le reste de ce décret suivant leur observance, à proportion comme les moines [1].

De peur que la trop grande diversité d'ordres religieux n'apporte de la confusion dans l'Église, nous défendons étroitement, dit le concile, d'en inventer de nouveau ; mais quiconque voudra entrer en religion embrassera un de ceux qui sont approuvés. Nous défendons aussi qu'un abbé gouverne plusieurs monastères, ou qu'un moine ait des places en plusieurs maisons. C'est que certaines places monacales étaient devenues comme des bénéfices [2].

Les décrets du quatrième concile de Latran sont très-fameux chez les canonistes, et ont servi de fondement à la discipline qui s'est observée depuis. Mais dans ce moment-là même, le Seigneur procurait à son Église quelque chose de meilleur encore que de bons règlements; c'étaient deux hommes, deux familles religieuses, qui devaient être à jamais une règle, une réforme, une prédication vivante et incessante, et qui en effet, de nos jours même, toujours unies pour la gloire de Dieu et le service du prochain, ne cessent de produire des missionnaires, des apôtres, des martyrs, dans les églises naissantes de la Chine et du Tonquin. Ces deux hommes, c'est saint Dominique, c'est saint François d'Assise.

Depuis dix ans que durait la guerre contre les manichéens du Languedoc, saint Dominique n'avait point quitté ce pays. Il était lié d'amitié avec le comte Simon de Montfort. Cependant il n'est nommé nulle part dans les actes de cette guerre. Il est absent des conciles,

[1] Can. 12. — [2] Can., 13.

des conférences, des réconciliations, des siéges, des triomphes ; il n'est fait mention de lui dans aucune lettre allant à Rome ou venant de Rome. Nous ne l'avons rencontré qu'une fois à Muret, priant dans une église au moment d'une bataille. Ce silence unanime des historiens du temps laisse naturellement à conclure que, tel que les apôtres, il s'appliquait uniquement à la prière et à la prédication. C'est en effet ce que les historiens nous apprennent de sa vie à cette époque.

Après le retour de l'évêque Diégo à son diocèse, dit le bienheureux Humbert, saint Dominique, demeuré presque seul avec quelques compagnons qui ne lui étaient attachés par aucun vœu, soutint pendant des années la foi catholique en divers lieux de la province de Narbonne, particulièrement à Carcassonne et à Fanjaux. Il s'était donné tout entier au salut des âmes par l'office de la prédication, et il souffrit de grand cœur beaucoup d'affronts, d'ignominies et d'angoisses, pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ [1].

Interrogé un jour pourquoi il demeurait plus volontiers à Carcassonne qu'à Toulouse et dans son diocèse, il répondit : C'est que dans le diocèse de Toulouse je rencontre beaucoup de gens qui m'honorent, tandis qu'à Carcassonne tout le monde m'est contraire [2].

En effet, les ennemis de la loi insultaient en toutes manières au serviteur de Dieu : on lui crachait au visage, on lui jetait de la boue, on attachait des pailles à son manteau par dérision. Mais lui, supérieur à tout, comme l'Apôtre, s'estimait heureux d'être jugé digne de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus. Les hérétiques songèrent même à lui ôter la vie. Une fois qu'ils lui en faisaient la menace, il leur répondit : Je ne suis pas digne de la gloire du martyre, je n'ai pas encore mérité cette mort [3]. C'est pourquoi, ayant à passer par un lieu où il savait que des embûches lui avaient été préparées, non-seulement il s'y hasarda avec intrépidité, mais gaiement et en chantant. Étonnés de sa constance, les hérétiques lui demandèrent une autre fois, pour le tenter, ce qu'il eût fait s'il fût tombé entre leurs mains : Je vous aurais priés, répondit-il, de ne pas me tuer d'un seul coup, mais de me couper les membres un à un ; et, après en avoir mis les morceaux devant moi, de finir par m'arracher les yeux, en me laissant à demi mort dans mon sang ou en m'achevant à votre plaisir [4].

Thierri d'Apolda raconte le trait suivant : Il arriva qu'une conférence solennelle devant avoir lieu avec les hérétiques, un évêque se

[1] *Chroniq.*, n. 2. — [2] Constantin d'Orvlète, *Vie de S. Dom.*, n. 12. — [3] Ibid. [4] Ibid.

disposait à s'y rendre en grande pompe. Alors l'humble héros du Christ lui dit : Ce n'est pas ainsi, seigneur mon père, ce n'est pas ainsi qu'il faut agir contre les enfants de l'orgueil. Les adversaires de la vérité doivent être convaincus par des exemples d'humilité, de patience, de religion et de toutes les vertus, non par le faste de la grandeur et le déploiement de la gloire du siècle. Armons-nous de la prière; et, faisant reluire en notre personne des signes d'humilité, avançons-nous nu-pieds au-devant des Goliath. L'évêque se rendit à ce pieux conseil, et tous se déchaussèrent. Or, comme ils n'étaient pas sûrs de leur chemin, ils rencontrèrent un hérétique qu'ils croyaient orthodoxe, qui promit de les conduire droit à leur but. Mais il les engagea par malice dans un bois plein de ronces et d'épines, où leurs pieds se blessèrent, et bientôt le sang coula tout le long de leurs jambes. Alors l'athlète de Dieu, patient et joyeux, exhorta ses compagnons à rendre grâces de ce qu'ils souffraient, en leur disant : Confiez-vous dans le Seigneur, mes très-chers : la victoire nous est assurée, puisque voilà nos péchés qui s'expient par le sang. L'hérétique, touché de cette admirable patience et des discours du saint, avoua sa malice et abjura l'hérésie [1].

Il y avait aux environs de Toulouse quelques femmes nobles que l'austérité apparente des hérétiques avait détachées de la foi. Dominique, au commencement d'un carême, alla leur demander l'hospitalité, avec intention de les ramener au sein de l'Église. Il n'entra avec elles dans aucune controverse ; mais, pendant tout le carême, il ne mangea que du pain et ne but que de l'eau, lui et son compagnon. Quand, le premier soir, on voulut leur apprêter des lits, ils demandèrent deux planches pour se coucher; et, jusqu'à Pâques, ils n'eurent pas d'autre lieu de repos, se contentant chaque nuit d'un court sommeil qu'ils interrompaient pour prier. Cette éloquence muette fut toute-puissante sur l'esprit de ces femmes : elles se convertirent.

On se rappelle qu'à Palencia Dominique avait voulu se vendre pour racheter de l'esclavage le frère d'une pauvre femme. Il eut en Languedoc le même mouvement d'entrailles à l'égard d'un hérétique qui lui avouait ne tenir à l'erreur que par la misère ; il résolut de se vendre pour lui donner de quoi vivre, et il l'eût fait si la Providence divine n'eût pourvu d'une autre manière à l'existence de ce malheureux.

Un fait encore plus singulier nous atteste les ruses de sa bonté. Quelques hérétiques, dit Thierri d'Apolda, ayant été pris et convain-

[1] Apolda, *Vie de S. Dom.* c. 2, n. 35.

cus dans le pays de Toulouse, furent remis au jugement séculier, parce qu'ils refusaient de retourner à la foi, et condamnés au feu. Dominique regarda l'un d'eux avec un cœur initié aux secrets de Dieu, et il dit aux officiers de la cour : Mettez à part celui-ci, et gardez-vous de le brûler. Puis, se tournant vers l'hérétique avec une grande douceur : Je sais, mon fils, qu'il vous faudra du temps, mais qu'enfin vous deviendrez bon et un saint. Chose aimable autant que merveilleuse ! Cet homme demeura vingt ans encore dans l'aveuglement de l'hérésie, après quoi, touché de la grâce, il demanda l'habit de frère prêcheur, sous lequel il vécut bien et mourut dans la fidélité [1].

Constantin d'Orviète et le bienheureux Humbert, en rapportant le même trait, y ajoutent une circonstance qui exige quelque explication. Ils disent que les hérétiques dont il s'agit avaient été *convaincus* par Dominique avant d'être livrés au bras séculier. C'est le seul mot du treizième siècle d'où l'on ait cru pouvoir induire la participation du saint à des procédures criminelles. Mais les historiens de la guerre des Albigeois nous apprennent très-clairement ce que c'était que cette *conviction* des hérétiques. Les hérétiques n'étaient point à l'état de société secrète en Languedoc ; ils étaient armés, et combattaient pour leurs erreurs à la face du soleil. Dès le commencement de la guerre, les chefs de la croisade avaient décidé que ceux qui ne se rendraient point à composition, mais qu'il faudrait prendre de vive force, seraient livrés à la mort. Cette sentence générale, prononcée d'avance, admettait cependant une exception. Au milieu même d'une prise d'assaut, on envoyait aux prisonniers des gens d'Église pour leur exposer les dogmes catholiques et leur faire sentir l'extravagance des leurs. C'était ce qu'on appelait les *convaincre*, non pas d'être hérétiques, car ils ne le cachaient pas le moins du monde, mais d'être dans une fausse voie, contredite par les Écritures, la tradition et la raison. On les suppliait de la manière la plus pressante d'abdiquer leur hérésie, en leur promettant, à ce prix, leur pardon. Ceux qui se rendaient à ces instances étaient en effet épargnés ; ceux qui résistaient jusqu'au bout étaient remis au bras séculier. La *conviction* des hérétiques était donc un office de dévouement, où la force de l'esprit et l'éloquence de la charité s'animaient de l'espoir d'arracher des malheureux à la mort. Que saint Dominique ait rempli cet office au moins une fois, il n'est pas possible d'en douter, puisque deux historiens contemporains l'affirment ; mais prendre texte de là pour l'accuser de rigueurs envers les hérétiques, c'est

[1] *Vie de S. Dom.* l. 4, n. 54.

jugement séculier, condamnés au feu. initié aux secrets de art celui-ci, et gar- hérétique avec une dra du temps, mais aimable autant que ore dans l'aveugle- e, il demanda l'ha- et mourut dans la

t, en rapportant le ge quelque explica- aient été *convaincus* r. C'est le seul mot ire la participation toriens de la guerre que c'était que cette nt point à l'état de s, et combattaient mmencement de la é que ceux qui ne audrait prendre de ence générale, pro- ception. Au milieu risonniers des gens s et leur faire sentir les *convaincre*, non le moins du monde, es Écritures, la tra- re la plus pressante prix, leur pardon. ffet épargnés; ceux as séculier. La con- dévouement, où la aimaient de l'espoir Dominique ait rem- ossible d'en douter, nent; mais prendre es hérétiques, c'est

confondre le prêtre qui assiste un criminel avec le juge qui le condamne ou le bourreau qui le tue.

On s'étonnera peut-être que Dominique eût assez d'autorité pour arracher un hérétique au supplice par une simple prédiction. Mais, outre la renommée de sa sainteté et de ses miracles, qui devait attirer toute confiance à sa parole, il avait été investi par les légats du Saint-Siége du pouvoir de *réconcilier* les hérétiques à l'Église. On en a la preuve dans deux diplômes en faveur de deux hérétiques réconciliés, par l'autorité du seigneur abbé de Cîteaux, qui lui avait enjoint cet office [1].

Le désintéressement de Dominique n'était pas moindre que sa charité et sa douceur. Il refusa les évêchés de Béziers, de Conserans et de Cominges, qui lui avaient été offerts, et dit une fois qu'il s'enfuirait la nuit avec son bâton plutôt que d'accepter l'épiscopat ou toute autre dignité [2].

Pour vaincre l'hérésie, Dominique implora le secours d'une puissance auxiliaire que personne n'invoqua jamais en vain : il invoqua plus souvent, et par lui-même et par la voix d'une multitude de fidèles, cette Vierge très-puissante que saint Cyrille, présidant le concile d'Éphèse, proclamait le sceptre de l'orthodoxie; cette Vierge mère, à qui l'Église dit dans ses prières : Réjouissez-vous, Vierge Marie, seule vous avez écrasé toutes les hérésies par tout l'univers [3]. Dominique enrôla sous la bannière de la Mère de Dieu une milice priante, par l'institution du rosaire. L'erreur impie des manichéens détruisait tous les mystères de la foi chrétienne; ce qui rendait la séduction le plus à craindre, c'est que le peuple était fort peu instruit. Un des moyens les plus efficaces que saint Dominique employa donc pour obtenir de Dieu la conversion des hérétiques, et pour instruire en même temps les fidèles, fut l'institution et la pratique du saint rosaire, qui consiste à réciter quinze *Pater*, et après chaque *Pater* une dizaine d'*Avé Maria*, pour honorer les quinze principaux mystères de la vie de Jésus-Christ et de celle de sa sainte Mère. Le chapelet ou la couronne en est la troisième partie. Le tout commence par le *Credo* ou l'acte de foi. Après chaque dizain, l'on ajoute *Gloria Patri*, pour rendre gloire de tout au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit. On répète ainsi cent cinquante fois la salutation angélique, à l'imitation des cent cinquante psaumes; aussi le rosaire est-il appelé quelquefois le psautier de la Vierge. Des quinze mystères, on distingue cinq joyeux, cinq douloureux, cinq glorieux. Les cinq

[1] Échard, *Écrivains de l'ordre des Prêcheurs*, t. 1, p. 9, en note. — [2] Lacordaire, *Vie de S. Dom.* — [3] *Gaude, Maria Virgo: cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo.* Petit office de la sainte Vierge dans le bréviaire romain.

premiers sont : le mystère d'Incarnation, par lequel le Fils de Dieu s'est fait homme dans les entrailles de Marie; le mystère de la Visitation, par lequel saint Jean est sanctifié dans le sein de sa mère ; le mystère de Jésus-Christ naissant à Bethléhem ; le mystère de l'enfant Jésus présenté au temple ; le mystère de l'enfant Jésus retrouvé au temple. Les cinq mystères douloureux : l'agonie de Notre-Seigneur au jardin des Olives, sa cruelle flagellation, son couronnement d'épines, son portement de croix et enfin son crucifiement. Les mystères glorieux sont : Jésus ressuscité des morts, Jésus montant au ciel, Jésus envoyant le Saint-Esprit, Jésus élevant au ciel sa sainte Mère, Jésus l'y couronnant d'une gloire incomparable. Pour se faciliter la pensée et la méditation de ces principaux mystères, bien des personnes en joignent un à chaque dizain de salutation angélique, en cette manière : Je vous salue, Marie ! — Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles : Jésus, qui est ressuscité des morts, qui est monté au ciel, qui a envoyé son Saint-Esprit, qui vous a fait monter au ciel, qui vous y a couronnée de gloire.

La dévotion du saint rosaire est devenue la dévotion de tous les peuples chrétiens. L'an 1573, l'Église en a fait une fête en mémoire de la fameuse bataille de Lépante, gagnée contre les Turcs, le jour même où les confréries du Rosaire faisaient à Rome et dans le monde chrétien des processions publiques. Pour s'étonner de cette popularité du rosaire, il faut ne pas le connaître. Le signe de la croix par où il commence, n'est-ce pas le signe du Chrétien ? Le *Credo*, n'est-ce pas cette même profession de foi que les martyrs récitaient à leur baptême et sous le fer des bourreaux ? Le *Pater*, n'est-ce pas la prière que le Seigneur lui-même a daigné nous apprendre ? L'*Avé Maria*, n'est-ce pas cette salutation, commencée au nom du ciel par un archange ; continuée par la sainte mère de Jean-Baptiste, que faisait parler l'Esprit-Saint ; achevée par la sainte Église de Dieu, avec laquelle le même Esprit est éternellement ? Le *Gloria Patri*, n'est-ce pas cette glorification éternelle que le ciel et la terre, les anges et les hommes, tous les siècles et tous les lieux rendent à la Trinité adorable ? Les quinze principaux mystères, n'est-ce pas le résumé de l'Évangile ? En vérité, je ne sache pas une pratique mieux faite pour faciliter l'attention, la piété, la dévotion dans la prière, la méditation de l'esprit et du cœur. Nous le disons pour les savants qui l'ignorent, et non pas pour les ignorants qui le savent par expérience.

Dominique était dans sa quarante-sixième année lorsqu'il commença à recueillir le fruit de ses longs mérites. Les croisés triomphants lui ouvrirent, en 1215, les portes de Toulouse ; et la Providence, qui donne rendez-vous à la même heure aux éléments les plus

divers, lui envoya deux hommes dont il avait besoin pour asseoir les premiers fondements de l'ordre des frères prêcheurs. Tous deux étaient citoyens de Toulouse, d'une naissance distinguée et d'un mérite remarquable. L'un, qui se nommait Pierre Cellani, ornait une grande fortune par une grande vertu ; l'autre, qui ne nous est connu que sous le nom de Thomas, était éloquent et de mœurs singulièrement aimables. Poussés par une même inspiration de l'Esprit-Saint, ils se donnèrent ensemble à Dominique, et Pierre Cellani lui fit présent de sa propre maison. Dominique y rassembla ceux qui s'étaient attachés à lui : ils étaient au nombre de six, Pierre Cellani, Thomas et quatre autres.

Le saint revêtit ses compagnons de l'habit qu'il portait lui-même, c'est-à-dire d'une tunique de laine blanche, d'un surplis de lin, d'une chape et d'un capuce de laine noire. C'était l'habit des chanoines réguliers, dont il avait gardé l'usage depuis son entrée au chapitre d'Osma. Lui et les siens s'en servirent jusqu'à un événement mémorable dont nous parlerons en son lieu, et qui fut la cause d'un changement dans ce costume. Ils commencèrent aussi à mener une vie uniforme sous une certaine règle. Cet établissement se fondait avec la coopération et par l'autorité de l'évêque de Toulouse, qui était toujours Foulque, ce généreux moine de Cîteaux que nous avons vu dès l'origine attaché aux projets d'Azevedo et de Dominique. Nous avons de lui un acte de 1215, où il déclare que, voulant extirper l'hérésie, bannir les vices, enseigner aux hommes la règle de la foi et les former aux bonnes mœurs, il institue pour prédicateurs dans son diocèse le frère Dominique et ses compagnons; ensuite, du consentement du chapitre cathédral et de tout le clergé du diocèse, il leur assigne à perpétuité la sixième partie des dîmes dont jouissent les fabriques et les églises paroissiales, afin de servir à leurs besoins, et qu'ils puissent se reposer de temps en temps de leurs fatigues. S'il reste quelque chose à la fin de l'année, nous voulons et ordonnons qu'on l'emploie à l'ornement de nos églises paroissiales, ou au secours des pauvres, selon qu'il paraîtra convenable à l'évêque; car, puisqu'il est réglé par le droit qu'une certaine portion de dîme doit être consacrée aux pauvres, nous sommes tenus sans doute d'admettre au partage ceux qui embrassent la pauvreté pour Jésus-Christ, dans le but d'enrichir le monde de leur exemple et du don céleste de la doctrine, de telle sorte que ceux de qui nous recevons les choses temporelles reçoivent de nous directement ou indirectement les choses spirituelles [1].

[1] Échard, t. 1, p. 12.

Cet acte de munificence ne fut pas le seul à venir en aide à l'ordre naissant des frères prêcheurs. Simon, comte de Montfort, fit don à son saint ami Dominique du château et de la terre de Cassanel, dans le diocèse d'Agen. Il avait déjà confirmé plusieurs donations en faveur du monastère de Prouille, dont il avait lui-même augmenté les possessions. Son estime et son attachement pour Dominique ne s'étaient pas bornés à ce genre de témoignage : il l'avait prié de baptiser sa fille, un instant fiancée à l'héritier du royaume d'Aragon, et de bénir le mariage de son fils aîné, le comte Amauri, avec Béatrix, fille du dauphin de Vienne.

Nous verrons un jour Dominique, vieilli et près de retourner à Dieu, se repentir d'avoir accepté des possessions temporelles ; il s'en débarrassera comme d'un fardeau avant d'entrer dans la tombe, laissant pour patrimoine à ses enfants cette providence quotidienne qui soutient toute créature laborieuse, et dont il est écrit : Charge le Seigneur du souci de ta vie, et lui-même te nourrira [1].

A l'approche du concile de Latran, Dominique se rendit à Rome en la compagnie de l'évêque Foulque de Toulouse. Ils eurent l'occasion favorable pour expliquer au Pape le dessein qu'ils avaient formé d'instituer un ordre de prédicateurs, et le lui exposèrent avec beaucoup d'humilité et de respect. Innocent III, après y avoir mûrement pensé, conseilla au saint fondateur de retourner en Languedoc pour y choisir, de concert avec ses compagnons, celles des anciennes règles qui lui paraîtrait la plus propre à former la nouvelle milice dont il souhaitait enrichir l'Église. C'était le moyen de sauver le décret du concile de Latran sur la multiplication des ordres religieux, et de donner à un dessein tout neuf le sceau et la protection de l'antiquité.

Dominique eut à Rome une autre joie bien vive : ce fut d'y voir saint François, dont le Pape déclara devant le concile qu'il avait approuvé la règle quoique sans bulle. Ces deux hommes, que Dieu suscitait dans ce temps pour la gloire de son nom et de son Église, ne se connaissaient pas. Tous deux habitaient Rome au moment du concile, et il ne paraît pas que le nom de l'un eût jamais frappé l'oreille de l'autre. Une nuit, Dominique, étant en prière, selon sa coutume, vit Jésus-Christ irrité contre le monde, et sa mère qui lui présentait deux hommes pour l'apaiser. Il se reconnut pour l'un des deux ; mais il ne savait qui était l'autre, et, le regardant attentivement, l'image lui en demeura présente. Le lendemain, dans une église, on ignore laquelle, il aperçut sous un froc de mendiant la figure qui lui

[1] Psalm. 54, 23.

avait été montrée la nuit précédente ; et, courant à ce pauvre, il le serra dans ses bras avec une sainte effusion, entrecoupée de ces paroles : Vous êtes mon compagnon, vous marcherez avec moi ; tenons-nous ensemble, et nul ne pourra prévaloir contre nous. Il lui raconta ensuite la vision qu'il avait eue, et leur cœur se fondit l'un dans l'autre entre ces embrassements et ces discours. Cette sainte amitié entre les deux fondateurs a continué jusqu'à présent entre les deux ordres. Chaque année, à Rome, le général des franciscains, assisté de ses frères, officie à la fête de saint Dominique chez les frères prêcheurs, et le général des dominicains à la fête de saint François chez les frères mineurs. Les uns et les autres chantent ensemble cette antienne : Le séraphique François et l'apostolique Dominique nous ont enseigné votre loi, ô Seigneur [1].

Dans le concile de Latran, le Pape régla aussi l'affaire du comte de Toulouse, qui s'y était rendu en personne avec son fils. Après avoir entendu les députés et les raisons de part et d'autre, Innocent III, avec l'approbation de la plus grande et de la plus saine partie du concile, donna sa sentence. Il ordonne que le comte Raymond, sous lequel la foi et la paix n'ont jamais pu être gardées dans le pays, en soit exclu pour toujours, et demeure en quelque autre lieu convenable pour y faire pénitence, avec une pension de quatre cents marcs d'argent. La comtesse, sa femme, sœur du roi défunt d'Aragon, étant vertueuse et catholique, suivant le témoignage de tout le monde, jouira paisiblement des terres de sa dot. Mais tout le pays que les croisés ont conquis sur les hérétiques sera laissé, sauf le droit des églises et des personnes catholiques, au comte de Montfort, qui a plus travaillé que les autres dans cette affaire, pour le tenir de ceux de qui il relève de droit. Le reste du pays qui n'a pas été conquis par les croisés sera gardé aux ordres de l'Église par des personnes capables de maintenir la paix et la foi, pour être remis en tout ou en partie au fils unique du comte Raymond, s'il s'en rend digne, quand il sera venu en âge [2].

Les derniers canons du concile de Latran regardent les Juifs, et ont pour but de réprimer leurs usures et leurs insolences. Il y est ordonné qu'ils porteront quelque marque sur leur habit pour les distinguer des Chrétiens, comme cela se pratiquait déjà dans quelques provinces ; il est défendu de leur conférer des offices publics [3].

Après les canons du concile, qui précautionnent la chrétienté contre les ennemis du dedans, suit un décret particulier touchant la croisade, pour défendre la chrétienté contre les ennemis du dehors.

[1] Gérard de Frachet, *Vies des Frères*, l. 1, c. 1. — [2] Lacord., *Vie de S. Dom.* — [3] Labbe, t. 11, p. 233. Mansi, t. 22.

Le jour du rendez-vous y est fixé au 1er de juin 1217. Alors, dit le concile, tous ceux qui veulent passer par mer s'assembleront dans le royaume de Sicile, les uns à Brindes, les autres à Messine, où le Pape promet de se trouver en personne. Ceux qui doivent marcher par terre seront prêts pour le même jour, et le Pape promet de leur envoyer un légat. Le reste du décret contient les mêmes clauses que les bulles de la croisade, particulièrement celle de l'année 1213, avec quelques additions. On défend aux Chrétiens d'avoir leurs vaisseaux aux terres orientales habitées par les Sarrasins, pendant quatre ans, afin que les croisés trouvent plus de facilités pour s'embarquer. On défend les tournois pendant trois ans, et on ordonne que la paix sera observée au moins durant quatre ans par toute la chrétienté, sous peine de censures ecclésiastiques et avec menace d'exciter la puissance séculière contre les désobéissants.

Trois puissants princes s'étaient enrôlés dans la croisade : André, roi de Hongrie ; Frédéric, roi d'Allemagne, élu empereur ; Jean, roi d'Angleterre. Mais ce dernier n'était guère en état d'accomplir son vœu, l'eût-il voulu sincèrement. Ses barons révoltés occupaient la ville de Londres. Le chef de l'Église universelle, qui était en même temps leur suzerain féodal, les avait généralement excommuniés, pour les faire rentrer dans le devoir. Mais comme cette excommunication ne désignait aucun d'eux en particulier, ils n'en tinrent compte. Sur les instances du roi, le Pape en excommunia plusieurs nommément, avec interdit sur leurs terres et sur la ville de Londres. La sentence, ayant été portée en Angleterre, y fut publiée et exécutée partout, excepté à Londres même, où, sur les prédications de Simon de Langton, frère de l'archevêque de Cantorbéri, on continua de sonner les cloches et de célébrer le service divin comme à l'ordinaire. On disait pour raison que ces lettres avaient été surprises sur de faux exposés, et par conséquent étaient nulles. Cependant le roi, ayant attiré de France une armée considérable de mercenaires, ravageait les terres des barons révoltés, qui n'osaient sortir de Londres. Ces derniers, se voyant ainsi ruinés, s'emportaient contre le roi et contre le Pape. Dans les invectives que leur prête le moine Pâris, ils reprochent au roi d'avoir soumis son royaume à l'Église romaine. Mais, nous l'avons vu, c'est de leur conseil et de leur consentement qu'il l'avait fait ; mais eux-mêmes s'étaient vantés au Pape, qu'il ne l'aurait jamais fait, s'il n'y avait été contraint par eux. Au vrai, ce qui les indisposait si fort contre le roi et le Pape, c'est que celui-ci n'approuvait pas leur insurrection armée contre celui-là, et voulait que leurs griefs et leurs plaintes fussent discutés et réglés pacifiquement.

Se voyant ainsi déçus dans leur attente du côté du Pape, les barons insurgés résolurent d'élire pour roi quelque prince assez puissant pour les rétablir dans leurs biens, et jetèrent les yeux sur le prince Louis, fils du roi de France, Philippe-Auguste. Ce qui les détermina principalement dans ce choix, c'est que les troupes du roi Jean étant composées en grande partie de mercenaires venus de France, ils espéraient que l'arrivée et la vue du prince français leur feraient déserter leurs drapeaux. Louis, ayant reçu leurs ambassadeurs et leurs otages, envoya dix seigneurs français, qui furent reçus à Londres avec grande joie, le 28me de février 1216. Mais environ cinq semaines après ils furent excommuniés par les commissaires du Pape, lesquels, voyant la désobéissance des barons de la ville de Londres, renouvelèrent contre eux, à l'approche de Pâques, les censures qu'ils avaient publiées l'année précédente, et y comprirent les seigneurs français.

Vers le même temps le cardinal Galon, légat du Pape, vint en France, pour empêcher le prince Louis de passer en Angleterre. Le moine anglais rapporte assez au long une conférence vraie ou fausse du cardinal avec le roi Philippe-Auguste et son fils. Il y fait dire au roi que le royaume d'Angleterre n'était pas et ne serait jamais le patrimoine de Saint-Pierre, attendu qu'un roi ne pouvait pas disposer de son royaume sans le consentement de ses barons. Mais comme les barons d'Angleterre non-seulement y avaient consenti, mais y avaient même contraint le roi Jean, ces paroles sont aussi peu sensées que peu vraisemblables. Quant au prince Louis, il fondait son droit sur le royaume d'Angleterre, moins sur l'élection des seigneurs anglais que sur le droit héréditaire de sa femme, Blanche de Castille, nièce des rois Richard et Jean, et il envoya des ambassadeurs à Rome pour y plaider sa cause dans ce sens devant le Pape. En même temps il s'empressa de faire voile pour l'Angleterre, où il aborda le 21me de mai 1216, et il fut reçu avec une grande joie à Londres, par les seigneurs qui s'y étaient enfermés.

Le cardinal Galon, ayant su que ce prince faisait des progrès en Angleterre, y passa lui-même; et, à travers bien des périls, vint à Glocester trouver le roi Jean, qui le reçut comme celui dans lequel il mettait toute son espérance. Le cardinal-légat, ayant assemblé ce qu'il y avait d'évêques, d'abbés et de clercs, excommunia le prince Louis avec tous ses complices et ses fauteurs, particulièrement Simon de Langton, que Louis avait fait son chancelier; et cette excommunication fut publiée au son des cloches, les cierges allumés, avec ordre aux évêques de la faire publier tous les dimanches par toute l'Angleterre. Mais Simon de Langton et quelques autres dirent

qu'ils en avaient appelé pour la conservation des droits du prince, et tinrent pour nulle la sentence du légat.

Les députés de Louis étaient arrivés à Rome le jour de Pâques. Ils trouvèrent le Pape affable, mais abattu. Innocent répondit au salut de leur seigneur par ces paroles : Votre maître n'est pas digne de notre salut. Mais les députés reprirent : Saint Père, entendez d'abord nos motifs et notre justification ; nous sommes persuadés que vous le trouverez digne de votre salut, comme un prince chrétien, catholique, dévoué à votre personne et à l'Église romaine. Le Pape leur dit avec beaucoup de bienveillance, lorsqu'ils se retirèrent, qu'il les entendrait quand et aussi souvent qu'ils le voudraient.

Le lendemain, il leur fit dire par un serviteur de venir le trouver. Les députés exposèrent les motifs qu'ils avaient pour soutenir les droits de Louis à la couronne d'Angleterre. Ces motifs étaient au nombre de trois. Le premier, que Jean avait assassiné, de sa propre main et avec perfidie, son neveu Arthur, et qu'il avait été condamné pour ce crime à la peine de mort, comme duc de Normandie, par les pairs français. Mais ce motif était plus spécieux que solide. Si Jean était justiciable de la cour des pairs de France, comme duc de Normandie, il ne l'était pas comme roi d'Angleterre. Leur jugement, eût-il été le plus juste du monde, pouvait donc lui ôter le duché de Normandie et le comté de Poitou, mais nullement les royaumes d'Angleterre et d'Irlande, ce qui cependant était la question. Le Pape le fit bien sentir aux ambassadeurs, et observa que la qualité supérieure du roi absorbant en quelque manière la qualite inférieure de duc et de comte, les barons de France ne pouvaient d'aucune façon le condamner à mort, puisqu'il était au-dessus d'eux. D'ailleurs, il est contre les lois et les canons de condamner à mort un homme absent, qui n'a été ni convoqué, ni convaincu, ni n'a confessé son crime. Au surplus, nous lisons dans l'histoire que beaucoup d'empereurs et de princes, même des rois de France, ont fait mourir beaucoup d'innocents : cependant nous ne lisons pas qu'aucun d'eux ait été condamné à mort. Arthur enfin, ayant été pris, non comme innocent, mais comme traître envers son seigneur et son oncle, auquel il avait juré fidélité et hommage, a pu être avec droit condamné à mort sans jugement.

Le second motif se confondait avec le premier, et concernait le refus de Jean de comparaître devant la cour des pairs français. Le Pape observa : qu'en conséquence, il était seulement contumace, et jamais on n'a condamné quelqu'un à la mort pour n'avoir pas comparu ; on aurait pu tout au plus le punir de la confiscation de ses fiefs. En définitive, il n'avait cependant pas commis un crime qui

aurait pu avoir pour résultat l'exhérédation des enfants. Et en supposant même cela, la sœur d'Arthur aurait été la plus proche héritière, et, après elle, Otton, comme étant le fils de la sœur aînée. Mais si on voulait considérer comme héritière la reine de Castille, sœur cadette, son fils aurait eu de nouveau la préférence, et, après lui, la fille aînée, la reine de Léon. La fille, Blanche de Castille, femme du prince Louis, n'ayant donc aucun droit, ne pouvait lui en donner aucun.

Le Pape dit enfin que le royaume d'Angleterre appartenait à l'Église romaine, et qu'il en était en possession en vertu du serment de fidélité qui lui avait été prêté, et du cens qu'il avait reçu. Je n'ai fait aucune faute pour laquelle le prince Louis doive me dépouiller du royaume d'Angleterre, vu même que le roi d'Angleterre a plusieurs terres dans la mouvance du roi de France, sur lesquelles son fils se peut venger. Les envoyés répondirent : Avant que le royaume fût au Pape, la guerre était ouverte contre le roi Jean pour les torts qu'il avait faits au prince en ces terres particulières. Le Pape dit : Le prince devait s'adresser d'abord à moi pour avoir justice du roi, mon vassal. — C'est la coutume, répondirent les envoyés, que quand un vassal fait la guerre de son autorité, celui qui est attaqué peut la faire de même, sans être obligé de se plaindre au seigneur de l'autre. — Il a été ordonné dans le concile général, reprit le Pape, que tous ceux qui sont en différend feront la paix ou une trêve de quatre ans, en considération du secours de la terre sainte. Les envoyés répondirent : Quand le prince est sorti de France, on ne lui a demandé ni paix ni trêve, et nous ne croyons pas que le roi Jean eût voulu l'accepter. Ces paroles sont dignes de remarque. Elles sont une preuve qu'à l'époque de cette conférence on savait à Rome que le prince Louis n'était plus en France, mais en Angleterre. Le Pape ajouta : Le roi Jean est croisé, et, comme tel, il est avec tous ses biens sous la protection de l'Église, suivant l'ordonnance du concile. Les envoyés : Avant que d'avoir pris la croix, il avait commencé la guerre contre le prince Louis, et il continue sans avoir voulu faire avec lui ni paix ni trêve, quoiqu'il en ait été souvent requis. Le Pape : De l'avis du concile, j'ai excommunié les barons d'Angleterre et tous leurs fauteurs ; ainsi le prince Louis semble compris dans la sentence. Les envoyés : Il ne protége point les barons d'Angleterre ; il poursuit son droit, et il ne croit pas que votre Sainteté ni le concile veuillent excommunier personne injustement, ni qu'ils puissent lui ôter son droit.

La conférence terminée, le Pape, se frappant la poitrine, poussa un grand soupir et dit : Hélas ! dans cette affaire, l'Église ne peut

éviter de recevoir de la confusion. Si le roi d'Angleterre est vaincu, sa honte retombe sur nous, puisque c'est notre vassal, et nous sommes tenu de le défendre. Si le seigneur Louis est vaincu, ce qu'à Dieu ne plaise, l'Église romaine est lésée avec lui, et sa perte est encore la nôtre. Car toujours nous avons compté et nous comptons encore sur lui, comme sur notre ressource la plus assurée dans les besoins de l'Église romaine. A la fin il ajouta, disent les ambassadeurs à Louis, qu'il aimerait mieux mourir qu'il vous arrivât quelque malheur en cette occasion.

Voilà ce que les ambassadeurs de Louis lui mandèrent lorsqu'il était déjà en Angleterre, et qu'il y faisait des progrès.

Fleury ajoute néanmoins, d'après Guillaume le Breton, que le Pape ayant appris le passage du prince en Angleterre, il en fut inconsolable ; qu'il fit un sermon où il prit pour texte ces paroles d'un prophète : Glaive, glaive ! sors du fourreau et aiguise-toi pour tuer ; que dans ce sermon il excommunia solennellement Louis et les siens. Mais, d'après ce qui précède, ceci n'est aucunement vraisemblable. Il y a plus : l'année suivante 1217, sous le pape Honorius III, les mêmes ambassadeurs mandèrent de Rome à Louis, que, s'il ne sortait d'Angleterre, l'excommunication lancée contre lui par le cardinal Galon serait confirmée par le Pape le jour du jeudi saint[1]. Ce qui suppose évidemment que ce prince n'avait point été excommunié nommément par Innocent III, et que l'opinion contraire ne repose que sur un bruit mal fondé qui pouvait s'en être répandu en France. Des bruits semblables ont pu faire prendre à sainte Lutgarde une imagination naturelle pour une vision surnaturelle sur l'état de ce pontife après sa mort, le supposant en purgatoire pour trois causes qui lui eussent mérité l'enfer sans l'intercession de la Mère de Dieu. Comme Innocent III, dans son long et glorieux pontificat, se vit dans la nécessité de combattre des passions puissantes, de froisser de puissants intérêts pour maintenir la loi de Dieu, l'indépendance de l'Église, la paix et le bon ordre de la chrétienté, bien des préventions ont pu se former contre lui, même chez des personnes bien intentionnées. C'est le jugement du docte Mansi[2].

Innocent III, ayant extrêmement à cœur le secours de la terre sainte, voulait faire la paix entre les Pisans, les Génois et les Lombards. C'est pourquoi il sortit de Rome au mois de juin, et vint à Pérouse. Mais il y tomba malade, et y mourut le 16me de juillet 1216, après un pontificat de dix-huit ans six mois et neuf jours. Il fut enterré dans l'église cathédrale de Pérouse. Quant à son éloge, voyez tout ce qu'il a fait.

[1] Matth. Pâris, 1217. — [2] Mansi, Baron., an. 1216, n. 11, note.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÈME.

DE LA MORT DU PAPE INNOCENT III, 1216, A LA MORT DU PAPE HONORIUS III, 1227.

L'esprit de Dieu, qui est toujours avec l'Église, y réforme le clergé et le peuple, par saint Dominique et saint François.

La mort est le grand ministre de Dieu pour le gouvernement du monde. C'est par elle que Dieu frappe ses grands coups, ses coups d'État qui épouvantent l'univers, pour lui rappeler que, si l'homme propose, c'est Dieu qui dispose : coups terribles, imprévus, qui tantôt, dans un clin d'œil, consument une joyeuse troupe de voyageurs dans les chars et par le feu même qui les ramènent d'une fête, tantôt ensevelissent une population mercantile sous les débris fumants d'une cité croulant sur elle-même ; coups formidables et prolongés, qui frappent non-seulement les individus, riches et pauvres, jeunes et vieux, empereurs et Papes, rois et pontifes, mais encore les peuples et les nations, les royaumes et les empires, mais l'humanité tout entière.

Dans le voyage que nous faisons avec l'Église de Dieu à travers le temps, pour retourner à l'éternité d'où elle est partie, nous avons vu tous les hommes condamnés à mort dans leur premier père ; nous avons vu tout le genre humain enseveli dans le déluge ; nous avons vu mourir l'empire de Ninive et de Babylone, l'empire des Mèdes et des Perses, l'empire des Grecs et des Romains ; nous avons vu mourir le peuple juif et voyons ses ossements arides dispersés sur la face de toute la terre, jusqu'au moment où l'Esprit de Dieu y soufflera de nouveau la vie ; nous voyons mourir et pourrir l'empire antichrétien de Mahomet, et ses quatre ou cinq fossoyeurs, les rois de l'Europe, fort embarrassés de son cadavre.

Seule, au milieu des mourants et des morts, l'Église du Dieu vivant survit à tous les empires, particulièrement à ceux qui se sont le plus opposés à elle. L'empire romain, par ses Dioclétien et ses Néron, se flattait d'anéantir cette Église naissante, et d'avance en célébrait les funérailles ; malgré ses légions et ses césars, l'empire ro-

main est mort, et, de ses débris, de ses ossements épars, l'Église a formé des royaumes chrétiens et vivants, et qui vivent d'autant plus qu'ils sont plus unis à cette Église toujours vivante. L'empire antichrétien de Mahomet sans cesse armé du glaive, menace de tuer l'Église adolescente : et après un combat de près de douze siècles, cet empire se meurt de repos et de corruption ; et, à travers la dislocation de ses membres, l'on aperçoit des populations nouvelles, que l'Église ressuscite à la vie chrétienne. La révolution impie de Luther et de Calvin, suivis de leur enfant naturel, l'impiété révolutionnaire de France, se vantait d'égorger l'Église adulte, comme Néron et Mahomet l'Église naissante et adolescente ; et aujourd'hui, c'est d'entre les protestants d'Allemagne et d'Angleterre, c'est d'entre les incrédules français que l'Église tire ses plus ardents défenseurs, ses plus zélés apôtres, apôtres et défenseurs qui la justifient contre les préventions de ses propres enfants. D'où vient cela ? C'est que dans l'Église il y a cet Esprit de vérité, de force et de vie que le monde ne saurait connaître ni recevoir, et qui, dans les moments les plus inattendus, ranime et ressuscite ce qui paraissait le plus mort.

Comme cet Esprit de Dieu demeure éternellement avec l'Église de Dieu, il n'est pas étonnant que, dans les siècles les plus divers, dans les circonstances les plus diverses, cette Église pense et agisse toujours avec le même esprit, quoiqu'elle ne fasse pas toujours la même chose. Ainsi, le 16 juillet 1216, Innocent III meurt dans la force de l'âge, à cinquante-cinq ans, au milieu de grandes affaires inachevées. Dès le surlendemain il a pour successeur Honorius III, d'un âge avancé, mais du même esprit, qui continuera ce qui est à faire.

Le nouveau Pape, auparavant le cardinal Cencius, était de la famille des Sabelli de Rome. Dès le temps du pape Clément III, il était camérier de l'Église romaine ou intendant de tous ses revenus : il entreprit d'en faire, sur les anciens mémoires, un registre plus exact qu'on n'avait fait jusqu'alors. Il exécuta cette entreprise l'an 1192, sous le pontificat de Célestin III, et intitula son ouvrage : *Le livre des cens de l'Église romaine*. Il n'était alors que chanoine de Sainte-Marie-Majeure. Il composa aussi un ordre ou cérémonial romain, qui a été imprimé. Il fut successivement cardinal-diacre de Sainte-Lucie, et cardinal-prêtre de Saint-Jean et de Saint-Paul. A la mort d'Innocent III, les cardinaux, pressés par les habitants de Pérouse, l'élurent dès le surlendemain. Il fut sacré le 24me du même mois de juillet, et tint le Saint-Siége huit ans et dix mois [1].

Une des affaires les plus pressantes et les plus difficiles à terminer,

[1] Raynald, an 1216.

c'était la pacification de l'Angleterre. Deux princes s'en disputaient la possession à main armée, le roi Jean et le prince Louis de France. Malgré toute sa bonne volonté, Innocent III n'avait pu ni prévenir ni arrêter la guerre civile. La mort vint y mettre un terme. Le roi Jean, tombé malade le 14 octobre 1216, après avoir perdu son bagage et son trésor au passage d'une rivière, mourut le 22 du même mois, dans la quarante-neuvième année de son âge et la dix-septième de son règne.

Comme son compétiteur, le prince Louis de France, avait été appelé par le plus grand nombre des seigneurs anglais, qu'il était maître de Londres et de l'Angleterre méridionale, on s'attend naturellement à ce que la mort de Jean le rende maître de tout le royaume. Le contraire arrivera. Le roi défunt laissait un fils de neuf ans. Dès le 15 octobre, second jour de sa maladie, il écrivit au nouveau Pape une lettre humble et affectueuse, où il lui recommande et met sous sa protection son fils Henri et son royaume, comme étant le patrimoine de Saint-Pierre. Il fit ensuite sa confession, et désira être enterré à Worcester, près des reliques de saint Wulstan. Or, ce sera ce jeune enfant, protégé par l'Église, qui triomphera de toutes les oppositions.

Le 27 du même mois d'octobre 1216, le jeune Henri, troisième du nom, fut proclamé roi d'Angleterre, dans une assemblée à Glocester, par trois évêques et trois comtes, plusieurs abbés et prieurs, en présence d'un peuple assez nombreux. Trois évêques et trois comtes, c'était peu pour soutenir un roi enfant contre la multitude des barons et l'armée de Louis de France. Mais le cardinal Galon, légat du Saint-Siége, était présent à cette assemblée. Déjà Honorius III, avant de quitter Pérouse, lui avait écrit pour lui confirmer la légation d'Angleterre et lui recommander la cause du roi Jean. Le lendemain, 28 octobre, Henri III fut conduit solennellement à l'église, où, en présence du légat, il fit les serments accoutumés au sacre des rois; de plus, il y fit hommage au Pontife romain du royaume d'Angleterre et d'Irlande, avec promesse de payer les mille marcs d'argent. Après quoi il fut sacré et couronné. Le jeune monarque demeura sous la conduite de Guillaume, comte de Pembroke, maréchal du royaume, et qui se montra digne de cette haute confiance.

Le 12 décembre suivant, une assemblée se tint à Bristol. Le jeune roi y parut, accompagné des évêques et des barons, qui lui firent hommage et lui prêtèrent serment de fidélité. On y fit surtout ce qu'avait toujours recommandé le pape Innocent III, comme le seul moyen de contenter raisonnablement tout le monde. On revisa

amiablement la grande charte. De soixante-six articles, on la réduisit à quarante-deux. On effaça toutes les clauses de nature transitoire ou qui regardaient personnellement le dernier roi et ses adversaires. On en omit plusieurs autres, qui parurent trop opposées aux anciens droits de la couronne. Mais on établit d'une manière positive que ces articles n'étaient pas révoqués. Leur exécution était seulement suspendue jusqu'à ce qu'on pût les soumettre à l'examen d'une assemblée complète des barons des deux partis. On fit aussi des améliorations [1].

De son côté, le prince Louis était brave, bon, pieux, chaste, digne en toute manière de régner. Il put croire d'abord que la mort du roi Jean lui faciliterait la conquête et la tranquille possession de toute l'Angleterre. Mais il dut s'apercevoir bientôt que le jeune roi avait pour lui quelque chose de bien plus puissant que toutes les ruses et toutes les armées de son père : c'était sa jeunesse et son innocence même, qui excitaient une compassion universelle. Le pape Honorius III profita habilement de ces dispositions. Ayant appris la mort du père, il en fut profondément affligé, mais n'en prit que plus vivement à cœur les intérêts du fils, son pupille. Dès le 5 décembre, il écrivit au légat Galon pour l'exhorter à poursuivre courageusement son entreprise, lui promettant de confirmer les censures qu'il emploiera pour ce sujet, et lui ordonnant de déclarer nuls les serments que les barons d'Angleterre avaient faits au prince Louis. Il écrivit dans le même sens aux évêques de Winchester, de Worcester et d'Oxford, à l'archevêque de Dublin et aux seigneurs attachés au roi Henri, particulièrement au maréchal du royaume. Il écrivit aussi à l'archevêque de Bordeaux ainsi qu'aux seigneurs de deçà la mer soumis au prince anglais. Au contraire, il s'efforça de ramener à l'obéissance du jeune Henri ceux qui lui étaient encore opposés, leur représentant qu'ils y étaient obligés en conscience, que la mort du roi Jean leur ôtait tout prétexte de révolte, que la loi de Dieu ne permettait pas que le fils portât l'iniquité du père; qu'enfin, s'ils voulaient éviter le reproche de trahison, il était de leur honneur de se réconcilier avec le jeune roi, dont l'âge était la preuve de son innocence. Ces lettres ne furent pas sans effet. Il y eut même quelques seigneurs français qui se retirèrent du service du prince Louis, et le comte de Rouci demanda au Pape et en obtint d'être absous de l'excommunication [2].

Cependant le souverain Pontife, craignant de s'attirer l'indignation du roi de France par la protection qu'il donnait au jeune roi d'An-

[1] Pâris. Rymer. Wilkes. — [2] Raynald, an. 1216, n. 34.

gleterre, écrivit à l'abbé de Citeaux et à l'abbé de Clairvaux, desquels il savait que le crédit était grand auprès du roi Philippe et de Louis, son fils. Vous irez, leur dit-il, trouver le roi de notre part; et, prosternés à terre, vous le prierez avec larmes et le conjurerez par le sang de Jésus-Christ, tant pour sa propre gloire que pour le respect du Siége apostolique, de remettre aux jeunes princes l'offense qu'il peut avoir reçue du roi, leur père; et de procurer sincèrement le retour de son fils Louis et la restitution de ce qu'il a pris du royaume d'Angleterre, pour nous délivrer, lui et nous, de la fâcheuse nécessité où il nous a mis. Vous irez également trouver le prince Louis, et vous le conjurerez de même, au nom de celui qui est au-dessus de tous les royaumes de la terre et les donne à qui il lui plaît, de cesser de persécuter ces pupilles, de se vaincre lui-même, et de sacrifier à Dieu et au Saint-Siége la honte qu'il pourrait craindre en cette occasion. Mais ne laissez pas de lui déclarer que, s'il ne se rend pas à vos exhortations, comme nous ne pouvons pas abandonner ces pupilles, nous invoquerons contre lui le ciel et la terre, et nous appesantirons sur lui notre main de tout notre pouvoir, selon qu'il nous sera inspiré d'en haut [1].

Si le souverain Pontife prenait la défense du jeune roi d'Angleterre ainsi que de ses deux frères et de ses trois sœurs, ce n'était nullement avec le dessein de chagriner le prince Louis, ni de diminuer la puissance française, mais uniquement par le zèle de l'équité. Lui-même s'en expliqua dans ces termes aux évêques de France: Combien l'Église romaine désire éviter la perturbation du royaume des Français, combien elle souhaite sa tranquillité, c'est une chose facile à comprendre pour quiconque voudra considérer avec quelque attention le dévouement de ce royaume pour elle, les prompts secours qu'elle y a trouvés en temps opportun. Car qui ne sait pas que les rois et le royaume des Francs ont toujours persisté fermement dans la dévotion du Siége apostolique; que toujours, dans les affaires difficiles et ardues, ils l'ont assisté avec un zèle infatigable; et qu'en le secondant avec un humble dévouement, tantôt contre la perversité des hérétiques, tantôt contre la barbarie des païens, ils l'ont rendu formidable aux uns et aux autres? Ces services et d'autres que la brièveté d'une lettre ne permet pas d'énumérer, ainsi que les mérites de l'église gallicane, dont la foi et le dévouement n'ont défailli à aucune époque, vous garantissent suffisamment, nous le croyons, que, parmi les autres royaumes de la terre, c'est celui de France que nous aimons avec une certaine prérogative de tendresse, et dont le repos et la

[1] Raynald, an. 1216, n. 37.

félicité nous tiennent le plus au cœur. Car à Dieu ne plaise que, ni le Siége apostolique ni nous, nous puissions jamais oublier tant de mérites, et devenir assez ingrats pour ne pas répondre à tant de services et d'affection [1].

Selon le précepte divin, le pape Honorius protégeait à la fois l'orphelin et la veuve [2]. Comme il soutenait un roi pupille, il soutenait une reine veuve, la reine Bérengère, veuve du roi Richard. D'abord, il confirma les arrangements qu'elle avait pris avec le roi Jean, touchant sa dot; ensuite il manda à l'archevêque de Tours et à ses suffragants, car elle s'était retirée dans cette province, de la défendre contre la violence et les insultes des méchants, afin qu'elle ne fût pas obligée d'envoyer à grands frais au Siége apostolique; enfin, il défendit au même archevêque et à l'évêque du Mans d'user des censures envers les clients de Bérengère, sans avoir examiné la cause [3].

Le jeune roi d'Angleterre prit la croix pour accomplir le vœu de son père défunt. Le pape Honorius, en ayant eu connaissance, lui écrivit pour le consoler et le féliciter, lui promettant la protection du Saint-Siége, comme en effet il prit très-vivement ses intérêts. Et premièrement il écrivit au roi d'Écosse, qui, s'étant joint au prince Louis de France, lui avait soumis le Northumberland. Le Pape lui reproche d'avoir manqué à la fidélité qu'il devait au roi d'Angleterre, son seigneur naturel, et à l'Église romaine, et l'exhorte à revenir à son devoir, nonobstant les serments illicites qu'il a faits à Louis. La lettre est du 17 janvier 1217, et on en adressa de semblables à plusieurs seigneurs. Le Pape écrivit aussi à ceux qui soutenaient le nouveau roi, pour les encourager à son service, particulièrement au maréchal Guillaume, comte de Pembroke, qu'il exhorte à la fermeté et à l'union avec le légat Galon. De plus, il donna pouvoir au légat de priver de leurs dignités les prélats qui suivaient le parti des rebelles, et d'en donner d'autres aux églises d'Angleterre, d'Écosse et de Galles, qui fussent fidèles au roi Henri; d'ôter les bénéfices à ceux qui avaient célébré les offices divins, quoique liés par les censures, s'ils n'abandonnaient le parti de Louis; de proroger aux croisés qui étaient fidèles au roi Henri le temps de leur départ pour la terre sainte, jusqu'à la fin de la guerre civile; enfin, de casser les serments faits à Louis, et de délivrer les otages qu'on lui avait donnés, sous peine de censures contre ceux qui les retiendraient [4].

Les agents que le prince Louis avait à Rome lui mandèrent vers le même temps, d'après le témoignage de Matthieu Pâris, que, s'il

[1] Rayn., 1216, n. 39. — [2] Psalm. 149. — [3] Rayn., 1216, n. 40. Honor., l. 1, *epist.* 161, 164, 165. — [4] Rayn., 1217, n. 68, etc.

ne sortait d'Angleterre, la sentence d'excommunication que Galon, le légat, avait prononcée contre lui, serait confirmée par le Pape le jeudi saint, qui, cette année 1217, devait être le 23me de mars. C'es ce qui détermina le roi Louis à faire une trêve d'un mois avec le roi Henri [1], outre qu'il ne recevait aucun secours du roi Philippe, son père, qui craignait de participer à l'excommunication, suivant le témoignage de son chapelain, Guillaume de l'Armorique [2]. Louis passa donc en France pendant le carême, disant qu'il allait rassembler de plus grandes forces. Mais, sitôt qu'il fut parti, plusieurs seigneurs anglais se soumirent à l'obéissance du roi Henri; et quand il fut arrivé en France, le roi, son père, ne voulut pas communiquer avec lui, même de parole, tant il respectait les censures de l'Église. Alors le Pape écrivit au roi Philippe de faire le devoir d'un bon père, en s'efforçant de ramener son fils à la raison, soit par la douceur, soit par la crainte, en le menaçant du jugement de Dieu et de la malédiction des fidèles, qu'il empêchait d'accomplir leur vœu pour la délivrance de la terre sainte. La lettre est du 21me d'avril [3].

Le prince Louis ne laissa pas de retourner en Angleterre après Pâques, et vint au secours de Lincoln, que les Anglais assiégeaient. Le légat était avec eux et les encourageait au combat contre les Français excommuniés, qui voulaient dépouiller un jeune enfant innocent. La veille de la bataille, le légat parut à la tête de l'armée avec tout le clergé revêtu d'aubes, et excommunia nommément Louis et tous ses complices, promettant au contraire indulgence plénière à tous ceux qui servaient le roi Henri en cette occasion. Les Anglais, ayant reçu la bénédiction du légat et pris les armes, marchèrent contre les Français, qui furent battus et mis en fuite le 21me de mai 1217.

Louis était à Londres. Une flotte que lui envoyait sa femme Blanche de Castille fut encore battue. Se voyant donc abandonné de la plupart des Anglais, et se défiant des autres, il fit la paix avec le roi Henri aux conditions suivantes : Que Louis, les siens et tous ceux de son parti jureront sur les Évangiles de se soumettre au jugement de l'Église, et d'être à l'avenir fidèles au Pape et à l'Église romaine; qu'il se retirerait incontinent d'Angleterre, n'y reviendrait de sa vie à mauvais dessein, et rendrait tout ce qu'il y avait conquis; qu'il engagerait de tout son pouvoir le roi son père à rendre au roi Henri tous ses droits de deçà la mer. Cette paix fut ainsi jurée le 11me de septembre, et Louis reçut avec les siens l'absolution de l'excommunication suivant la forme de l'Église. Le légat leur en donna

[1] Matth. Pâris, an. 1217. — [2] Guill. Armor. et Guill. Nangis. — [3] Rayn., n. 70.

ses lettres, portant que le prince, pour pénitence, payerait pendant deux ans la dîme de son revenu, et les laïques de son armée le vingtième, le tout pour le secours de la terre sainte. Louis repassa promptement en France; et ensuite le Pape, à sa prière, confirma la paix qu'il avait faite avec le roi d'Angleterre, comme on le voit par sa bulle du 13 janvier 1218 [1].

Mais plusieurs personnes furent exceptées de cette paix et de cette absolution, savoir : les évêques, les abbés, les prieurs et les clercs qui avaient donné conseil et aide à Louis et aux barons révoltés, entre autres le docteur Simon de Langton, qui avait fait célébrer la messe devant le prince et les barons excommuniés. Le légat les dépouilla de tous leurs bénéfices, et les obligea d'aller à Rome, où ils furent condamnés par le pénitencier à la satisfaction suivante : Dans un an, aux fêtes de Noël, la Chandeleur, Pâques, la Pentecôte, l'Assomption et la Nativité de la sainte Vierge, ainsi que la Toussaint, chacun, pieds nus et en tunique, confesserait publiquement sa faute, et passerait depuis le grand autel par le milieu du chœur, tenant des verges, dont il serait fustigé par le chantre. Telle fut leur pénitence. Toutefois le prince Louis obtint ensuite du Pape que quelques-uns des prêtres et des clercs qui avaient fait cette espèce de pénitence publique ne laisseraient pas d'être promus aux ordres et aux dignités supérieurs [2].

Le départ de Louis assura la couronne à Henri; mais le jeune roi n'avait pas un seul parent auquel il pût demander conseil ou qu'il pût charger de ses intérêts. La reine mère elle-même, qui, par sa mauvaise conduite, s'était aliéné la confiance de la nation, abandonna son fils pour se rendre en France, où elle épousa ce même comte de la Marche, auquel le roi Jean l'avait enlevée. Le pape Honorius tint lieu de père et de mère au jeune monarque. Il ordonna au légat Galon de résider constamment auprès de sa personne pour veiller à sa sûreté et protéger ses droits. Le légat remplit cette charge avec fidélité, et trouva dans le comte-maréchal un soutien animé du même zèle et partageant les mêmes sentiments. On ordonna aux juges de convoquer à leurs cours tous les chevaliers et hommes libres, et de leur faire prêter serment de maintenir la paix du roi, de suivre les lois sages et les coutumes légitimes du royaume, et de se réunir à l'ordre du roi et de son conseil, pour combattre les ennemis du roi et du royaume. La charte fut de nouveau sanctionnée avec des additions [3]. Ainsi se termina cette grande et difficile affaire, par la médiation et à la gloire des Pontifes romains.

Le 11 juin 1216, un peu plus d'un mois avant la mort du pape In-

[1] Raynald. Rymer. Pâris. — [2] Raynald. — [3] Lingard, t. 3.

nocent III, était mort à Thessalonique, l'empereur Henri de Constantinople, dans la quarante-cinquième année de son âge et la dixième année de son règne. Il est loué des Grecs eux-mêmes pour sa valeur et sa bonté. Sa mort fut un grand malheur pour l'empire des Latins en Orient. Comme il ne laissait point d'enfants, les barons qui étaient à Constantinople établirent un régent de l'empire, en attendant l'élection d'un empereur. Henri avait sa sœur Yolande, mariée à Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, qui en avait eu une fille nommée aussi Yolande, mariée à André, roi de Hongrie. Les seigneurs latins qui étaient en Grèce résolurent de choisir pour empereur le gendre ou le beau-père : le gendre, comme plus voisin et plus puissant ; le beau-père, comme plus proche héritier. Ils envoyèrent donc premièrement offrir la couronne au roi de Hongrie, qui ne l'accepta pas, et prit occasion de ce changement pour avancer son voyage à la terre sainte ; de quoi il demanda au Pape la permission. Les envoyés de Constantinople vinrent jusques en France ; le comte d'Auxerre accepta l'élection, et se disposa à partir avec la comtesse, sa femme, pour aller à Rome recevoir la couronne impériale. Il était cousin germain du roi Philippe-Auguste, étant fils de Pierre, cinquième fils du roi Louis le Gros, qui épousa l'héritière de Courtenai.

Arrivé à Rome au mois d'août 1217, Pierre de Courtenai fut reçu avec grand honneur ; mais le Pape fit difficulté à le couronner, craignant que les empereurs de Constantinople ne tirassent à conséquence cette cérémonie, pour prétendre à quelque droit sur Rome, et que le patriarche de Constantinople ne se plaignît que le Pape eût usurpé son droit. Toutefois le comte pressa si vivement le Pape qu'à la fin celui-ci se rendit à sa prière, principalement sur ce qu'on lui représenta que ce refus porterait un grand préjudice au nouvel empereur et à l'empire même. Or, pour faire voir qu'il ne le couronnait pas comme empereur romain, il n'en fit pas la cérémonie à Saint-Pierre, mais hors de la ville, dans l'église de Saint-Laurent. Ce fut le second dimanche après Pâques, 9me d'avril 1217 ; et, trois jours après, le Pape écrivit à Gervais, patriarche de Constantinople, pour lui exposer les raisons de sa conduite en cette rencontre, et lui déclarer qu'il n'avait prétendu faire aucun préjudice à son église[1].

Avec l'empereur Pierre, le pape Honorius envoya, en qualité de légat, Jean Colonne, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Praxède, auquel il donna de très-amples pouvoirs : de contraindre par censures ecclésiastiques à reconnaître le nouvel empereur et à lui obéir ; de recevoir les accusations contre les évêques, et de procéder contre eux

[1] Rayn., an. 1217, n. 6.

jusqu'à sentence de déposition inclusivement ; de diviser ou d'unir les églises, recevoir les cessions des évêques, admettre les postulations, faire les translations, absoudre les excommuniés et lever les interdits. Le Pape écrivit en faveur du légat aux prélats latins et aux seigneurs de l'empire de Constantinople, ainsi qu'aux Vénitiens.

L'empereur Pierre de Courtenai et le légat Colonne s'embarquèrent à Brindes, sur des vaisseaux fournis par les Vénitiens, avec lesquels l'empereur était convenu d'assiéger Durazzo en Épire, que Théodore Comnène leur avait enlevé. Ce prince avait succédé à Michel, son frère, et était, en Romanie, le puissant ennemi des Latins. L'empereur Pierre partit donc pour cette conquête, et fit partir l'impératrice Yolande et ses quatre filles pour aller par mer en droite ligne à Constantinople ; mais, après être resté longtemps devant Durazzo, l'empereur fut contraint de lever le siége. S'étant avancé dans le pays pour aller par terre à Constantinople, il s'engagea dans les montagnes d'Albanie, où les troupes de Théodore, occupant tous les passages, lui coupaient les vivres, et massacraient ceux qui s'écartaient du gros de l'armée. Réduit à une extrême disette, Pierre ne pouvait éviter une perte totale que par une bataille. Mais Théodore, qui portait le titre de despote d'Épire, résolut de faire périr les Français sans se hasarder à les combattre, et eut recours à la perfidie. Il s'adressa au légat, et fit, par son moyen, proposer un accommodement. On convint que l'empereur traverserait les terres du despote sans y causer aucun dommage, et que le despote ferait fournir des subsistances à l'armée française. Après ce traité, juré de part et d'autre suivant les formes ordinaires, pendant que les Français marchaient sans défiance et la plupart désarmés, les Épirotes tombent tout à coup sur eux dans un défilé, taillent les uns en pièces, font prisonniers les autres. L'empereur, le légat, Guillaume de Sancerre et les officiers sont enfermés dans des prisons. Leurs équipages sont la proie du vainqueur. On traîne les soldats dans des lieux déserts et sauvages, où on les abandonne sans habits et sans subsistances. Le despote Théodore voulait faire mourir l'empereur et le légat ; mais son conseil lui représenta qu'il s'attirerait une guerre immortelle de la part du Pape et des empereurs latins de Constantinople. En conséquence, il se contenta de les garder en prison [1].

Le pape Honorius, ayant appris ces tristes nouvelles, envoya au despote d'Épire le sous-diacre André, son chapelain, avec une lettre où il le menace d'envoyer contre lui l'armée des croisés pour l'attaquer par mer et par terre, s'il ne délivre le légat. Le Pape écrivit

[1] Rayn., 1217. *Hist. du Bas-Empire*, l. 97. Fleury, l. 78.

iviser ou d'unir
tre les postula-
niés et lever les
lats latins et aux
x Vénitiens.
ne s'embarquè-
nitiens, avec les-
en Épire, que
it succédé à Mi-
nemi des Latins.
et fit partir l'im-
r mer en droite
emps devant Du-
tant avancé dans
s'engagea dans
e, occupant tous
nt ceux qui s'é-
e disette, Pierre
aille. Mais Théo-
de faire périr les
ours à la perfidie.
un accommode-
erres du despote
erait fournir des
juré de part et
es Français mar-
Épirotes tombent
s en pièces, font
ume de Sancerre
s équipages sont
des lieux déserts
ans subsistances.
reur et le légat;
ne guerre immor-
e Constantinople.
son [1].
velles, envoya au
n, avec une lettre
roisés pour l'atta-
Le Pape écrivit

aussi au roi André de Hongrie, lui représentant les conséquences de la trahison de Théodore, ainsi que de la prise de l'empereur et du légat. Les Grecs schismatiques, dit-il, en deviendront plus insolents; les Latins de Romanie seront consternés, voyant le péril qui les menace ; les Chrétiens d'outre-mer, qui attendaient du secours de l'empire de Constantinople, seront découragés, et les infidèles en deviendront plus audacieux. C'est donc l'intérêt commun de toute la chrétienté, mais le nôtre en particulier ; il est de votre gloire de ne pas souffrir la détention de l'empereur qui vous est si proche, et de la nôtre de ne pas souffrir celle du légat. C'est pourquoi nous vous prions d'envoyer incessamment à Théodore une ambassade solennelle, pour lui demander la liberté de l'un et de l'autre, et lui faire entendre que, s'il n'écoute pas vos prières, vous pourrez employer contre lui votre armée prête à entrer en campagne. La lettre est du 28me de juillet 1217.

Le pape Honorius envoya encore au prince d'Épire l'évêque Jean de Crotone et un ermite nommé Éphrem. En même temps, Théodore se voyait menacé par les croisés vénitiens, français et hongrois, que le Pape avait excités contre lui par la promesse de l'indulgence; et les Vénitiens étaient encore plus animés par leur intérêt particulier de recouvrer Durazzo. Voyant donc ces troupes prêtes à fondre sur lui, il écouta les propositions du Pape, et promit avec serment de se soumettre à l'obéissance de l'Église romaine et de délivrer le légat. Le Pape le reçut à bras ouverts, comme il paraît par sa lettre du 25me de janvier 1218. Il le mit sous la protection du Saint-Siége, et défendit aux croisés, qui s'étaient assemblés à Venise et à Ancône, d'attaquer les terres de Théodore, sous peine d'excommunication, tant le Pape souhaitait de délivrer le légat, et d'envoyer tous les croisés à la terre sainte. Il n'est point fait mention, dans ce traité, de l'empereur Pierre de Courtenai, parce qu'il était mort dans sa prison. Le légat Jean Colonne fut délivré au mois de mars, et alla à Constantinople exercer sa légation.

Il y trouva bien des abus à réformer, sur lesquels il consulta le Pape. Un des abus les plus criants, c'est que les Grecs ne faisaient point difficulté de quitter leurs femmes, quand il leur plaisait, et d'en prendre d'autres. Le Pape répondit en général : Puisque les canons et les lois civiles ont prononcé sur presque tous ces articles, vous devez y procéder suivant leurs dispositions. Vous pourrez aussi employer votre médiation pour accommoder les parties, et relâcher quelquefois un peu de la sévérité des règles, selon que vous jugerez expédient, eu égard à l'état de l'empire et à la multitude des coupables; excepté toutefois les cas qui n'admettent ni composition ni

dispense, comme le sacrement de mariage. Mais dans les cas où il n'y a pas de loi expresse, vous inclinerez toujours au parti le plus humain, selon la qualité des personnes, des affaires, des temps et des lieux [1].

Cependant l'impératrice Yolande étant arrivée par mer à Constantinople, pendant la prison de l'empereur Pierre, son mari, accoucha d'un fils qui fut nommé Baudouin, en mémoire de son oncle : puis elle mourut l'an 1219. L'empereur Pierre avait laissé deux autres fils, mais qui étaient absents. Ainsi, pour gouverner l'empire jusqu'à ce que le successeur en eût pris possession, les seigneurs élurent pour régent Conon de Béthune. La couronne regardait Philippe de Courtenai, comte de Namur, fils aîné de l'empereur Pierre, et les seigneurs députèrent en France pour le prier de venir en prendre possession; mais il refusa, et offrit à sa place Robert, son frère, qui partit avec les députés sur la fin de l'an 1220. Il passa l'hiver en Hongrie, chez le roi André, qui avait épousé sa sœur Yolande; et, étant arrivé à Constantinople, il fut couronné à Sainte-Sophie le jour de l'Annonciation, 25me de mars 1221, par le patriarche Matthieu, successeur de Gervais, mort l'année précédente, après s'être distingué beaucoup moins par ses vertus épiscopales que par les affections ambitieuses d'égaler ses envoyés aux légats du Saint-Siége. Il semblait que la chaire de Constantinople, empestée par Photius et ses semblables, infectât de son venin tous ceux qui s'asseyaient dessus. Le patriarche Matthieu ne fit pas mieux que son prédécesseur. Il était évêque d'Équilia, ou Jésol, au duché de Venise, lorsque le clergé de Constantinople n'ayant pu s'accorder sur le choix d'un patriarche, le pape Honorius l'éleva de lui-même à cette dignité, dans le mois de mars 1221.

L'empereur Robert de Courtenai ratifia le traité fait avec le clergé de Romanie, le 15me de décembre 1219, par Conon de Béthune, régent de l'empire, mort depuis. Ce traité avait été fait en présence du cardinal-légat, Jean Colonne, et les principales clauses étaient : que le clergé et les religieux, tant latins que grecs, avec leurs domestiques, et ceux qui se réfugient dans les églises, seraient exempts de toute juridiction laïque ; que toutes les églises cathédrales jouiraient des immeubles dont elles étaient en possession dès le temps de l'empereur Alexis Comnène, qui vivait cent vingt ans auparavant; que les églises jouiraient librement de ces biens, exempts de toute juridiction laïque et de toute exaction, excepté le cens. Quant aux dîmes, elles sont réglées séparément pour les fiefs, soit qu'ils relèvent immédiatement de l'empereur ou d'autres seigneurs. Pour les autres

[1] Rayn., 1218.

dans les cas où il
s au parti le plus
res, des temps et

ar mer à Constan-
on mari, accoucha
e son oncle : puis
sé deux autres fils,
'empire jusqu'à ce
eurs élurent pour
Philippe de Cour-
re, et les seigneurs
endre possession;
re, qui partit avec
en Hongrie, chez
et, étant arrivé à
jour de l'Annon-
thieu, successeur
istingué beaucoup
ctions ambitieuses
Il semblait que la
et ses semblables,
sus. Le patriarche
était évêque d'É-
ergé de Constanti-
che, le pape Hono-
ois de mars 1221.
fait avec le clergé
n de Béthune, ré-
fait en présence du
auses étaient : que
vec leurs domesti-
raient exempts de
nédrales jouiraient
s le temps de l'em-
auparavant ; que
pts de toute juri-
Quant aux dîmes,
qu'ils relèvent im-
s. Pour les autres

biens, les Latins payeront la dîme entière, et les Grecs seulement le trentième pendant dix ans, après lesquels ils payeront le dixième, si l'Église romaine ne les en dispense. C'est que l'usage de l'église grecque n'était pas de payer les dîmes. Ce traité fut ratifié par l'empereur Robert, au mois de juin 1221 [1].

Ce qui occupait principalement le pape Honorius, était la croisade, résolue dans le concile général de Latran, et poursuivie par Innocent III. Dès le lendemain de son sacre, Honorius écrit au roi de Jérusalem, Jean de Brienne, une lettre où il lui fait part de la mort du Pape, son prédécesseur, et de son élection, et ajoute : Que cette perte ne vous abatte pas le courage ! quoique inférieur en capacité, je ne lui cède point dans le dessein de délivrer la terre sainte, et je ferai tous mes efforts pour lui procurer du secours, quand le temps favorable sera venu. Il écrivit de même aux évêques de France, les exhortant à relever le courage des croisés, consternés par le décès du pape Innocent. Il adressa une lettre à peu près semblable à un grand nombre de prélats. Comme il ne savait pas encore la mort de l'empereur Henri de Constantinople, il lui écrivit en particulier, lui marquant le désir qu'il avait de dompter le faste des schismatiques, et de fortifier contre les attaques des Grecs l'empire d'Orient, qui était comme une place avancée pour faire la guerre aux Sarrasins. Il écrivit en même temps à Gervais, patriarche latin de Constantinople, l'exhortant à conserver l'union avec l'empereur, sans préjudice des droits de l'Église. Par une autre lettre, il déclara qu'il prenait sous sa protection le jeune roi de Thessalonique, Démétrius, fils du marquis Boniface de Montferrat. Le Pape écrivit de même à proportion à Frédéric, roi de Sicile, élu empereur, et aux autres souverains. Toutes ces lettres furent datées de Pérouse, où Honorius avait été élu et sacré Pape ; le dernier jour du mois d'août de la même année 1216, il en sortit et vint à Rome, où il fut reçu avec une extrême joie [2].

Honorius III n'omettait rien pour faire exécuter le décret du concile œcuménique sur la croisade, soit en pressant le départ des croisés, soit en levant les obstacles. Dès l'année de son élection, il travailla à pacifier l'Italie, en réconciliant les Milanais et les Plaisantins avec ceux de Pavie. Il envoya pour cet effet deux cardinaux-légats en Lombardie, et confirma les censures qu'ils avaient prononcées contre Milan et Plaisance, pour avoir méprisé leurs avis et leurs défenses. Il s'appliqua pareillement à réunir entre eux les Bénéventins, vassaux de l'Église romaine, et, en France, à terminer la guerre entre le jeune Thibault et Érard de Brienne pour le comté de Champagne. Le tout afin de faciliter le secours de la terre sainte.

[1] Rayn., 1221, n. 24. — [2] Ibid., 1216, n. 28.

André, roi de Hongrie, fut le premier qui se mit en route. Il régnait alors sur un vaste royaume : la Hongrie, la Dalmatie, la Croatie, la Bosnie, la Gallicie et la province de Lodomérie obéissaient à ses lois et lui payaient des tributs. Dans toutes ces provinces, naguère ennemies des Chrétiens, on prêcha la croisade. Des peuplades errantes dans les forêts entendirent les plaintes de Sion, et jurèrent de combattre les infidèles. Parmi les peuplades de Hongrie qui, un siècle auparavant, avaient été la terreur des compagnons de Pierre l'Ermite, une foule de guerriers s'empressaient de prendre la croix, et promirent de suivre leur monarque à la terre sainte.

André, accompagné du duc de Bavière, du duc d'Autriche et des seigneurs allemands qui avaient pris la croix, partit pour l'Orient à la tête d'une nombreuse armée, et se rendit d'abord à Spalatro, où des vaisseaux de Venise, de Zara, d'Ancône et des autres villes de l'Adriatique attendaient les croisés pour les transporter en Palestine. Dans tous les pays qu'il traversa, le roi de Hongrie fut accompagné des bénédictions du peuple. Lorsqu'il approcha de la ville de Spalatro, les habitants et le clergé vinrent en procession au-devant de lui, et le conduisirent dans leur principale église, où tous les fidèles rassemblés invoquèrent la miséricorde du ciel sur les guerriers chrétiens. Peu de jours après, la flotte des croisés sortit du port et fit voile pour l'île de Chypre, où s'étaient rendus les députés du roi et du patriarche de Jérusalem, des ordres du Temple, de Saint-Jean et des chevaliers teutoniques, pour délibérer ensemble de quel côté on attaquerait l'ennemi.

Le pape Honorius, ayant appris ces nouvelles, écrivit à l'archevêque de Gênes d'exhorter les croisés qui étaient arrivés dans sa ville à aller en Chypre et à se tenir unis pendant le voyage, pour éviter les corsaires. Il ajoute qu'il a destiné le cardinal Pélage, évêque d'Albane, pour y aller en qualité de légat. La lettre est du 24me de juillet 1217. Il écrivit sur le même sujet à l'archevêque élu de Pise, aux évêques de Marseille, de Castellamare et de Gaëte, aux archevêques de Brindes et de Cosenze, toutes villes maritimes. Il écrivit également au roi de Jérusalem et aux autres qui devaient se trouver en Chypre.

Peu de jours auparavant, le Pape écrivit à l'archevêque de Cosenze d'aller en qualité de légat à Messine, où plusieurs croisés étaient déjà rassemblés, pour les exhorter à se préparer à la guerre sainte par les armes spirituelles aussi bien que les corporelles ; puis il ajoute : Le pape Innocent s'était proposé d'aller lui-même en Sicile à cette occasion, afin de diriger par ses conseils l'armée des fidèles, et la faire partir avec sa bénédiction. Nous y serions allé volontiers

mit en route. Il ré-
Dalmatie, la Croatie,
rie obéissaient à ses
provinces, naguère
de. Des peuplades
le Sion, et jurèrent
de Hongrie qui, un
npagnons de Pierre
le prendre la croix,
e sainte.
ne d'Autriche et des
partit pour l'Orient
d'abord à Spalatro,
et des autres villes
transporter en Pa-
roi de Hongrie fut
qu'il approcha de la
nt en procession au-
ipale église, où tous
orde du ciel sur les
des croisés sortit du
t rendus les députés
dres du Temple, de
délibérer ensemble

les, écrivit à l'arche-
ent arrivés dans sa
nt le voyage, pour
dinal Pélage, évêque
lettre est du 24me de
nevêque élu de Pise,
e Gaëte, aux arche-
maritimes. Il écrivit
ui devaient se trouver

l'archevêque de Co-
où plusieurs croisés
préparer à la guerre
les corporelles; puis
er lui-même en Sicile
l'armée des fidèles,
erions allé volontiers

en personne, si nous avions vu qu'il eût été expédient; mais comme ce sont des troupes sans chefs, nos frères les cardinaux ni les autres ne nous ont pas conseillé d'aller maintenant en Sicile, de peur que, si l'affaire ne réussissait pas cette fois, on ne la crût entièrement désespérée. Vous suppléerez donc à notre absence, et d'autant mieux que vous êtes croisé vous-même. Ensuite le Pape ordonne au légat de défendre, sous peine d'excommunication, que personne n'aille visiter le saint sépulcre, de peur d'enrichir les Sarrasins de ce que les Chrétiens dépenseraient pour ce pèlerinage [1].

D'un autre côté, Guillaume, comte de Hollande, Georges, comte de Wit, et plusieurs autres croisés d'Allemagne s'embarquèrent sur la Meuse, le 29me de mai 1217; et, ayant passé en Angleterre et en Bretagne, ils arrivèrent en Espagne, à un port du royaume de Léon, où, ayant laissé leurs vaisseaux, ils allèrent en pèlerinage à Saint-Jacques. S'étant rembarqués, ils arrivèrent à Lisbonne, où ils firent quelque séjour, attendant d'autres vaisseaux auxquels ils avaient donné rendez-vous. Alors Suéro, évêque de Lisbonne, l'évêque d'Évora, Martin, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques de Palmella, les templiers, les hospitaliers et d'autres nobles de Portugal leur firent un récit lamentable des continuelles alarmes où les tenait la proximité trop grande des Sarrasins, et particulièrement le château d'Alcazar, d'où ils avaient chassé les chevaliers de Saint-Jacques ou de l'Épée, et qui était obligé de fournir tous les ans au roi de Maroc cent esclaves chrétiens. Ils priaient donc les pèlerins de les délivrer de ce fâcheux voisinage. Les comtes prirent conseil et considérèrent que la mer leur était fermée par l'incertitude de la saison, et que leur présence à la terre sainte ne serait pas de grande utilité, vu principalement que le roi des Romains et plusieurs seigneurs d'Allemagne n'y passaient pas encore. C'est pourquoi ils aimèrent mieux servir entre temps contre les infidèles que de demeurer inutiles, et ils résolurent d'assiéger le château d'Alcazar. Mais plusieurs n'étaient pas de cet avis, principalement les Frisons, qui, incontinent après la Saint-Jacques, se retirèrent avec environ quatre-vingts bâtiments.

Le siége d'Alcazar commença le 30me de juillet, et quatre jours après arrivèrent avec une belle suite les évêques de Lisbonne et d'Évora, les chevaliers de Saint-Jacques et d'autres nobles de Portugal. Le lendemain de la Nativité de la sainte Vierge, c'est-à-dire le 9me de septembre, quatre rois sarrasins vinrent au secours de la place, savoir : le roi de Séville, le roi de Cordoue, le roi de Jaën et le

[1] Raynald.

roi de Badajoz. Mais deux jours après, les Chrétiens, quoiqu'en nombre très-inférieur, les vainquirent en bataille; les deux rois de Cordoue et de Jaën y furent tués avec quatorze mille Sarrasins, et il y eut des captifs sans nombre. Enfin, vers la Sainte-Ursule, qui est le 21me d'octobre, Alcazar se rendit à discrétion : les habitants furent vendus, et les pèlerins rendirent la place aux chevaliers de l'Épée, puis ils retournèrent après la Toussaint à Lisbonne, et y passèrent l'hiver.

On donna avis au Pape de cette conquête par une lettre écrite au nom des deux évêques de Lisbonne et d'Évora, du maître des templiers en Espagne, du prieur des hospitaliers en Portugal, et du commandeur de Saint-Jacques de Palmella. Après avoir raconté l'arrivée inespérée à Lisbonne des croisés allemands et le siége d'Alcazar, ils disent que la bataille fut accompagnée de miracles, et que les Sarrasins qui y furent pris demandèrent où étaient ces guerriers vêtus de blanc qui les aveuglaient d'une grêle de traits et les contraignirent à prendre la fuite. Les prélats ajoutent : Nous nous jetons donc à vos pieds, vous suppliant d'ordonner que cette armée de croisés demeure un an avec nous pour bannir de toute l'Espagne la fausse religion des infidèles, et qu'eux et nos croisés gagnent la même indulgence que s'ils allaient à la terre sainte. Nous demandons encore que les pèlerins qui, pour maladie ou pauvreté, ne peuvent passer à la terre sainte puissent, par votre permission, retourner d'ici chez eux sans perdre d'indulgence.

Guillaume, comte de Hollande, écrivit en même temps au Pape, en qualité de connétable des croisés. Il dit qu'après la prise d'Alcazar le seigneur de la place a reçu le baptême avec cent autres : Et j'espère, ajoute-t-il, qu'il convertira une grande partie de l'Espagne soumise aux Sarrasins. Votre Sainteté saura que, à notre occasion, le roi de Léon et de Galice, le roi de Navarre, plusieurs évêques et plusieurs seigneurs de toute l'Espagne se sont croisés contre les Sarrasins du pays, et ont rompu les trêves qu'ils avaient depuis longtemps avec eux. Ils nous ont aussi prié instamment de demeurer en Espagne l'été prochain, pour servir Dieu avec eux contre les infidèles. Sur quoi je suis prêt, très-saint Père, comme fils d'obéissance, à exécuter absolument vos ordres.

Le Pape, dans sa réponse du 12me de janvier de l'année suivante 1218, commence par de grandes actions de grâces à Dieu pour leur victoire, puis il ajoute : Comme nous ne voulons point que le secours de la terre sainte soit retardé sous quelque prétexte que ce soit, nous n'avons pas cru devoir vous accorder votre demande touchant ceux des croisés qui, ne pouvant aller à la terre sainte, voudraient

iens, quoiqu'en
les deux rois de
e Sarrasins, et il
-Ursule, qui est
habitants furent
aliers de l'Épée,
, et y passèrent

e lettre écrite au
maître des tem-
Portugal, et du
ès avoir raconté
s et le siége d'Al-
miracles, et que
ent ces guerriers
raits et les con-
Nous nous jetons
cette armée de
oute l'Espagne la
oisés gagnent la
te. Nous deman-
ou pauvreté, ne
otre permission,

temps au Pape,
rès la prise d'Al-
vec cent autres :
partie de l'Es-
ura que, à notre
avarre, plusieurs
se sont croisés
ves qu'ils avaient
é instamment de
r Dieu avec eux
aint Père, comme
s.

l'année suivante
à Dieu pour leur
int que le secours
exte que ce soit,
demande touchant
sainte, voudraient

retourner chez eux et néanmoins gagner l'indulgence, de peur que vous n'attiriez sur vous la colère de Dieu, qui, à ce que nous croyons, a accordé une victoire à la dévotion qu'ont les croisés pour la terre sainte. Mais tant qu'ils demeureront avec vous, ils gagneront l'indulgence comme s'ils mouraient dans la terre sainte [1].

Le roi de Portugal était Alphonse II, dit le Gros, qui succéda l'an 1212 à son père, Sanche Ier, et mourut l'an 1223, laissant le trône à son fils, Sanche II, dit Capel, parce que sa mère lui avait fait prendre, par dévotion, l'habit monastique. Les rois d'Espagne étaient : saint Ferdinand, roi de Castille; son père Alphonse IX, roi de Léon, qui, l'an 1223, fonda l'université de Salamanque; Jaymes ou Jacques Ier, roi d'Aragon, fils de Pierre, tué à la bataille de Muret; Sanche VII, dit le Fort, roi de Navarre.

Saint Ferdinand était l'aîné des fils d'Alphonse, roi de Léon, et de Bérengère de Castille, sœur de Blanche, reine de France et mère de saint Louis. Il naquit en l'année 1198, ou dans le courant de l'année suivante. Bérengère fut obligée, en vertu d'un ordre d'Innocent III, de se séparer d'Alphonse de Léon, dont elle avait eu quatre enfants, deux princes et deux princesses. C'est que, quoique parents au troisième degré, ils s'étaient mariés sans avoir obtenu de dispense, qui, en pareil cas, s'accordait alors avec beaucoup de difficulté. Cependant, comme ils avaient contracté mariage de bonne foi, leurs enfants furent déclarés légitimes. Bérengère se retira auprès d'Alphonse IX, l'un des plus vaillants et des plus vertueux rois qu'ait jamais eus l'Espagne, et qui était en même temps plein de tendresse pour sa fille.

Alphonse de Castille étant mort en 1214, Henri, son fils, qui n'avait que onze ans, monta sur le trône. Sa mère, Éléonore d'Angleterre, fille de la fameuse Éléonore de Guyenne, fut chargée de la régence du royaume; mais cette princesse fut si sensiblement affligée de la perte du roi, qu'elle ne lui survécut que vingt-cinq jours. Bérengère fut nommée pour gouverner sous son frère; mais, par amour de la retraite, elle se laissa persuader de céder à don Alvarès la tutelle du jeune Henri et la régence du royaume. Cet Alvarès était le plus grand seigneur de Castille. Malheureusement il joignait à une naissance illustre une ambition démesurée, un caractère violent et une âme vindicative; aussi mit-il en combustion, pendant plusieurs années, la Castille et les royaumes voisins.

Lorsque Henri eut atteint sa douzième année, Alvarès lui fit épouser Mafalde, sœur d'Alphonse, roi de Portugal; mais les commis-

[1] Raynald.

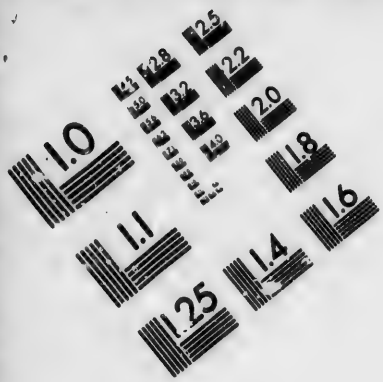

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

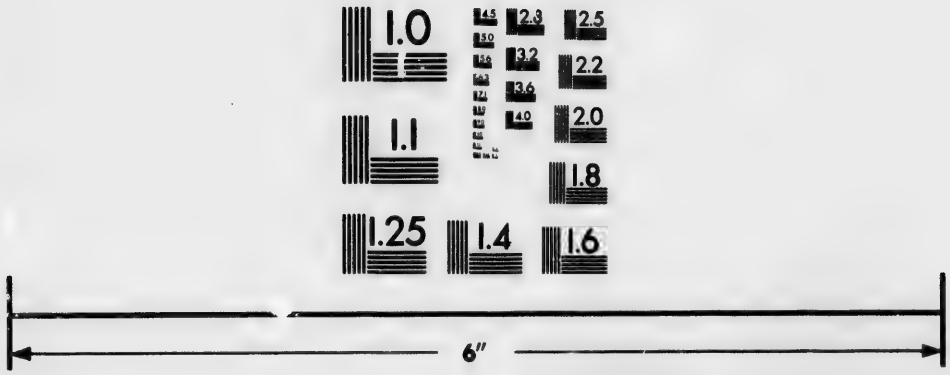

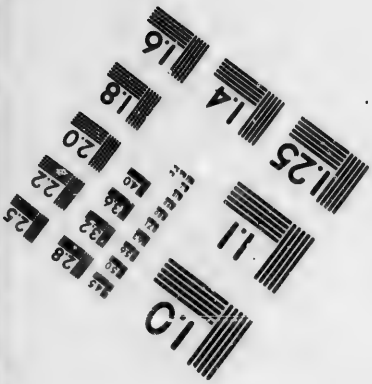

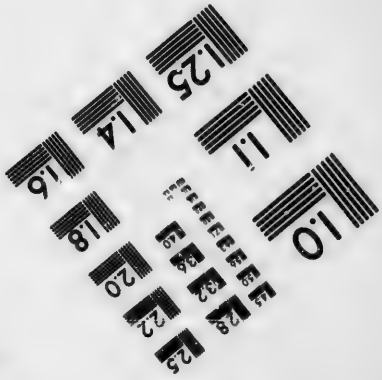

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
4.0
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

saires du pape Innocent III ayant trouvé dans ce mariage un empêchement de consanguinité, il fut déclaré nul. Mafalde retourna en Portugal ; elle y fonda, dans la ville d'Arouca, un monastère de cisterciennes, où elle prit l'habit : elle y passa le reste de sa vie dans la pratique de toutes les vertus. On l'honore parmi les saints, le premier jour de mai [1].

Un accident imprévu déconcerta les desseins ambitieux d'Alvarès, et mit fin à sa tyrannie. Le jeune roi, étant à Palencia, fut dangereusement blessé par une tuile qui lui tomba sur la tête. Il mourut de cette blessure, le 16 de juin 1217. Bérengère, devenue par cette mort héritière du royaume de Castille, fit valoir ses droits ; mais c'était pour les céder à son fils Ferdinand, âgé pour lors de dix-huit ans. Rien ne fut plus sage que la conduite qu'elle tint dans toute cette affaire. Ferdinand fut proclamé roi à Palencia, à Valladolid et à Burgos. Bérengère déposa dans les archives de l'église de cette dernière ville l'acte solennel de sa renonciation à la couronne. Alvarès et ses partisans remuèrent de tous côtés, et allumèrent le feu des guerres civiles. Mais le jeune roi, aidé des conseils de sa mère, vint à bout d'étouffer toutes les divisions. Alvarès, ayant été arrêté, obtint sa grâce ; mais il ne se servit de la liberté qui lui avait été rendue que pour former de nouvelles cabales.

Ferdinand, quoique assis sur le trône, avait pour sa mère la plus grande déférence. Ce fut par son avis qu'il épousa, l'an 1219, Béatrix, fille de Philippe de Souabe, et veuve d'Otton IV, la princesse la plus accomplie de son temps. Cette union, fondée principalement sur la vertu, ne souffrit jamais aucune altération. Il en sortit une nombreuse postérité : sept princes et trois princesses.

Le roi avait un soin extrême de faire observer les lois ; mais il pardonnait toutes les injures qui lui étaient personnelles. Il apaisait les révoltes, en promettant une amnistie à tous ceux qui rentreraient dans le devoir. Le désir qu'il avait de rendre son peuple heureux paraissait surtout dans le choix de ceux auxquels il confiait une portion de son autorité. Le célèbre Rodrigue, archevêque de Tolède et grand chancelier de Castille, fut durant trente ans à la tête de tous les conseils. Il était si parfaitement uni avec Bérengère et Ferdinand, qu'on eût dit qu'ils n'avaient tous les trois qu'une âme. Pour empêcher les injustices des tribunaux, le saint roi établit la cour connue depuis sous le nom de conseil royal de Castille. C'est là que l'on appelle de toutes les autres cours. Les plus habiles jurisconsultes eurent ordre en même temps de dresser un code de lois qui pût servir de règle à tous les magistrats.

[1] *Acta SS.*, 1 *maii*.

Ce fut un coup bien sensible pour Ferdinand, lorsqu'il vit son père, animé par Alvarès, fondre à main armée sur ses États. Il employa tous les moyens possibles pour l'apaiser, et lui écrivit des lettres fort pressantes, dans lesquelles il s'offrait de lui faire toutes les satisfactions qu'il exigerait. Il le secourut dans les guerres qu'il eut à soutenir contre les Maures ; par là, il le mit en état de s'emparer de Caurès, de Mérida, de Badajoz, et d'étendre ses frontières jusqu'à l'Andalousie. Tout son désir était de ne tirer l'épée que contre les infidèles. Nous lui verrons plus tard remporter sur eux les plus éclatantes victoires, et faire les plus importantes conquêtes.

Le saint roi fonda divers évêchés ; et, outre plusieurs cathédrales qu'il fit bâtir ou réparer avec magnificence, il assigna encore des fonds pour la construction d'un grand nombre d'églises, de monastères et d'hôpitaux. Malgré tant de dépenses, il ne chargeait pas ses sujets d'impôts. Dans les guerres qu'il soutenait contre les Maures, un de ces prétendus politiques qui comptent pour rien la misère du peuple, s'avisa de lui proposer un moyen de lever un subside extraordinaire. « A Dieu ne plaise ! dit le prince avec indignation, que j'adopte jamais votre projet. La Providence saura m'assister par d'autres voies. Je crains plus les malédictions d'une pauvre femme que toute une armée de Sarrasins [1].

L'archevêque de Tolède, Rodrigue Ximenès, l'ami et le conseil de saint Ferdinand, comme il l'avait été de son prédécesseur, Alphonse IX, roi de Castille, était issu d'une noble famille de la Navarre, dans les dernières années du douzième siècle. Il fit ses premières études dans la Castille, puis à Paris. Il avait une capacité prodigieuse pour les sciences et pour les affaires. Nous l'avons vu au concile général de Latran parler à chacun dans sa langue : en italien, en allemand, en français, en anglais, en navarrais ou basque, et en espagnol. Nous avons de lui une histoire d'Espagne en neuf livres, qui finit à la vingt-sixième année du règne de saint Ferdinand. C'est un monument précieux. Il a encore donné une histoire des Ostrogoths, une histoire des Huns et des Vandales ; une histoire des Arabes, de 770 à 1150 ; et enfin une histoire de Rome, depuis Janus jusqu'à l'an de la république 708. Tous ces ouvrages ont été publiés dans le recueil des historiens d'Espagne.

L'archevêque Rodrigue eut pour ami un autre historien, Luc de Tuy, né à Léon au commencement du treizième siècle. Il avait l'esprit vif et pénétrant, et un grand désir d'acquérir des connaissances. Après avoir reçu le diaconat, il visita l'Italie, la Grèce et la Palestine ;

[1] *Vita S. Ferdinand. Acta SS.*, 30 *maii.*

et, à son retour, fut élevé sur le siége épiscopal de Tuy, dans la Galice, qu'il occupa depuis 1239 jusqu'à l'année 1288 où il mourut. Il a refondu la chronique connue sous le nom de Saint Isidore de Séville, et l'a continuée depuis l'an 680, où l'avait laissée saint Julien de Tolède, jusqu'à 1236 ; cette chronique est partagée en quatre livres, dont une partie du troisième et le quatrième sont de notre auteur ; elle a été continuée par un anonyme, jusqu'à l'an 1274. On a encore de Luc de Tuy un ouvrage de controverse contre les erreurs des Albigeois, inséré dans la Bibliothèque des Pères, et enfin une vie de saint Isidore de Séville. L'Espagne se préparait ainsi, par la science, la piété et la valeur, à rejeter de son sein tous les infidèles, et à reprendre un rang des plus glorieux parmi les nations chrétiennes.

Le chef de la chrétienté ne cessait d'encourager et d'aider à cette délivrance complète de l'héroïque Espagne. Dès le commencement de l'année 1218, le pape Honorius donna les pouvoirs de légat à l'archevêque Rodrigue, pour exciter à la guerre contre les Sarrasins et se mettre à la tête des croisés. L'année suivante, il permit à ce prélat d'employer à cette guerre une partie de l'imposition qui avait été faite pour le secours de Jérusalem, et de commuer le vœu de ceux qui avaient promis d'aller à la terre sainte, en les engageant à aller contre les Maures ; enfin il accorda l'indulgence de la croisade à tous les Espagnols qui porteraient les armes contre eux. Et comme Sanche VIII, roi de Navarre, s'était croisé pour marcher contre ces infidèles, le Pape lui accorda la protection spéciale du Saint-Siége, par une bulle du 17 juin 1219.

Il écrivit même au miramolin Abou-Jacob, pour le prier d'accorder aux Chrétiens qui demeuraient sur ses terres le libre exercice de leur religion, lui représentant que lui-même, Pape, donnait la liberté de la leur à un grand nombre de Musulmans [1].

Pendant que le pape Honorius III s'occupait à défendre et à étendre la chrétienté au Midi, il s'occupait à l'étendre et à la défendre dans le Nord. Dès l'an 1218, l'évêque de Prusse lui écrivit pour demander du secours contre les Barbares, qui s'efforçaient, par les menaces et les persécutions, à faire apostasier les Chrétiens nouvellement convertis. Honorius, écoutant sa prière, recommanda aux évêques d'Allemagne de diriger en Prusse ceux des croisés qui ne pouvaient faire le voyage de la terre sainte. Voici en quels termes il écrivit, le 15me de juin 1218, à l'archevêque de Mayence et à ses suffragants : Il est en Prusse un peuple entièrement infidèle et d'une férocité plus que bestiale, duquel, entre plusieurs autres marques de

[1] Rayn., 1218, n. 69 ; 1219, n. 45.

brutalité, on rapporte : qu'ils tuent toutes les filles qui naissent, hors une seule de chaque mère ; qu'ils prostituent leurs filles et leurs femmes ; qu'ils immolent les captifs à leurs dieux, trempant dans le sang de ces victimes leurs épées et leurs lances, pour leur porter bonheur dans les combats. Ils persécutent ceux d'entre eux qui sont devenus Chrétiens, les chargeant d'exactions intolérables, et s'efforcent, par plusieurs moyens, de les ramener à l'idolâtrie. Or, notre vénérable frère l'évêque de Prusse et les autres qui, par la grâce de Dieu, y ont fondé des églises, ont résolu, si toutefois ils en trouvent le moyen, d'acheter de ces petites filles destinées à la mort, et de les élever dans le christianisme ; ils veulent aussi établir des écoles pour les jeunes garçons, qui, étant instruits, pourront mieux travailler que des étrangers à convertir la nation. Et pour défendre ceux qui sont déjà Chrétiens contre la persécution des infidèles, l'évêque et les autres implorent instamment le secours de ceux de vos diocésains qui ne sont pas croisés pour la terre sainte, ou qui, l'étant, manquent de force ou de biens pour accomplir leur vœu. Le Pape ordonne à l'archevêque de Mayence et à ses suffragants de seconder les vues de l'évêque de Prusse. Il écrivit dans le même sens aux archevêques et aux suffragants de Trèves, de Cologne, de Magdebourg, de Saltzbourg, de Brême, de Lunden et de Gnesen, enfin à tous ceux des croisés allemands qui ne pouvaient faire le voyage de Syrie [1].

Il écrivit aussi, en 1220, aux Prussiens convertis, les exhortant à reconnaître la grâce qu'ils avaient reçue et à demeurer fermes dans la foi, et leur promettant la protection du Saint-Siége. L'année suivante 1221, ayant appris que les croisés avaient remporté une victoire considérable sur les païens de la Prusse, il les exhorta à n'en pas devenir plus fiers, mais à donner les captifs à l'évêque du pays, afin qu'il pût travailler à les faire Chrétiens. De plus, il chargea l'évêque de Breslau d'examiner lequel était le plus utile, que le duc de Pologne allât à la terre sainte, ou qu'il demeurât dans le pays pour faire la guerre aux païens de Prusse.

En 1217, Albert, comte d'Alsace, se disposant à marcher au secours des Chrétiens de Livonie que persécutaient les païens, le pape Honorius l'encouragea beaucoup par ses lettres [2]. Comme le nombre des Chrétiens s'y était merveilleusement augmenté, le Pape autorisa l'évêque de Livonie à y ériger de nouvelles cathédrales et à y établir des évêques [3].

[1] Rayn., 1218, n. 43 et 44. — [2] L. 1, *epist.* 197. Raynald. — [3] L. 2, *epist.* 655.

En 1219, il prit la défense de l'église de Livonie contre le chapitre de Brême, qui voulait se l'assujettir. Il reçut sous sa protection spéciale l'évêque de Livonie; mais il ne lui accorda pas encore d'ériger, comme il le demandait, une nouvelle métropole dans la province, ne jugeant pas que cela fût encore avantageux à l'Église. Il l'accorda seulement six ans après, en 1225. Dès l'année 1220, Honorius écrivit aux abbés de Cîteaux et aux supérieurs des autres ordres religieux, que, ayant appris, par le rapport des évêques, la disposition où étaient les peuples de Livonie de recevoir l'Évangile, il les exhortait à y envoyer les moines et les frères convers que ces évêques leur demanderaient par eux-mêmes ou par leurs envoyés. L'année 1222, il exhorta les Saxons à prendre les armes pour défendre les Chrétiens de Livonie contre les païens, leur promettant pour cette guerre l'indulgence de la terre sainte. Mais il fit de grands reproches aux templiers, qui maltraitaient les Livoniens convertis, et ordonna d'abolir absolument, à l'égard de ces nouveaux Chrétiens, le jugement du fer chaud. Il ordonna aussi de s'opposer à quelques Russes qui s'efforçaient d'introduire le rite grec en cette province. A la fin de l'année 1224, Guillaume, évêque de Modène, recommandable pour sa doctrine et sa vertu, s'offrit de lui-même pour aller prêcher la foi en Prusse, en Livonie, en Courlande et dans les pays voisins; et le pape Honorius, dont il avait été quelque temps vice-chancelier, l'y envoya en qualité de légat, le recommandant aux prélats et au peuple du pays. Voilà comme, par la sollicitude apostolique du Pontife romain, la civilisation chrétienne pénétrait peu à peu dans les contrées encore barbares du Nord.

Quant à la Scandinavie, c'est-à-dire le Danemark, la Suède et la Norwége, le christianisme continuait à y fleurir, et l'autorité du successeur de saint Pierre à y régler le gouvernement des églises. En 1217, le pape Honorius accorda plusieurs priviléges à l'évêque André de Lunden, en Danemark. Il lui donna pouvoir de prendre dans chaque ordre religieux des moines pour en composer sa famille et polir leurs mœurs; il le nomma légat apostolique dans les provinces de Lunden et d'Upsal; et enfin confirma sa primatie sur le royaume de Suède[1].

Quelques années après, des guerres civiles s'étant allumées, le roi de Danemark ainsi que ceux de Suède et de Bohême supplièrent le Pape d'y envoyer un légat pour éteindre les discordes et réparer le trouble qu'elles avaient porté dans les églises septentrionales. Honorius, acquiesçant à leur demande, envoya le cardinal-diacre

[1] Rayn., 1217, n. 45.

Crescence, avec les plus amples pouvoirs de légat pour le Danemark, la Suède, la Pologne et la Bohême. Il manda aux évêques de Lubeck, de Ratzebourg, de Prague, d'Olmutz, de Gnesen, d'Upsal et de Lunden, qu'ils eussent à lui obéir. Il défendit, sous peine d'anathème, d'attenter aux droits du roi de Danemark ou de ses héritiers; et manda, par une lettre publique du 16 novembre 1220, à tous les rois, princes et peuples d'alentour, qu'il était d'autant plus de son devoir de protéger le royaume danois, que ce royaume appartenait plus spécialement à la juridiction de l'Église romaine, et qu'il en était tributaire [1].

Pour ce qui est en particulier du roi de Norwége, dès l'année 1217, sans prendre lui-même la croix, il avait préparé un grand nombre de croisés dans son royaume, avec des navires pour les transporter au secours de la terre sainte. Le pape Honorius lui écrivit, pour lui témoigner sa reconnaissance [2].

La même année 1217, le Pape reçut des nouvelles de la terre sainte par une lettre du maître des templiers, qui disait : Au départ de ce courrier, il était arrivé à Ptolémaïs ou Acre une multitude innombrable de croisés, tant chevaliers que sergents, de l'empire d'Allemagne et d'autres pays. Sephedin, le grand sultan de Babylone ou le Caire, était alarmé de l'arrivée du roi de Hongrie et des ducs de Moravie et d'Autriche. Il craignait aussi la flotte des Frisons, qui devait arriver au premier jour, et son fils Corradin marchait vers notre frontière. Depuis plusieurs années, nous ne nous souvenons point que les infidèles aient été plus faibles qu'ils ne sont à présent. Les vivres sont très-chers, la moisson a été très-petite cette année, et le blé qu'on attendait d'outre-mer est venu en très-petite quantité; on ne trouve point à acheter de chevaux. C'est pourquoi vous devez conseiller aux croisés d'amener le plus qu'ils pourront de chevaux et de vivres. Avant l'arrivée du roi de Hongrie, nous avions résolu de marcher vers Naplouse pour combattre Corradin, s'il nous attendait; mais, depuis l'arrivée de ces seigneurs, nous sommes tous convenus d'attaquer par mer et par terre le pays de Babylone, et d'assiéger Damiette, pour assurer notre marche vers Jérusalem. Ce que le maître des templiers appelle ici Babylone, c'est le Caire; et le pays de Babylone, c'est l'Égypte.

Le pape Honorius, ayant reçu cette lettre, assembla le clergé et le peuple de Rome dans l'église patriarcale de Latran, d'où ils allèrent en procession à Sainte-Marie-Majeure, nu-pieds, et faisant porter les clefs de Saint-Pierre et de Saint-Paul. C'est ce que le Pape

[1] Rayn., 1220, n. 32 et 33. — [2] Ibid., 1217, n. 24.

témoigne dans une lettre circulaire à tous les évêques, auxquels il ordonne d'en faire de même chacun dans son diocèse, ainsi que d'exhorter les croisés à se tenir prêts pour aller au secours de la terre sainte, au prochain passage. La lettre est du 24 novembre 1217, et le Pape y joignit une copie de la lettre du maître des templiers.

Le vendredi d'après la Toussaint, c'est-à-dire le 3me de novembre, Raoul, patriarche de Jérusalem, partit d'Acre ou de Ptolémaïs, pour aller au camp des croisés, portant avec lui la sainte croix, c'est-à-dire une partie; car on croyait alors que les Chrétiens, étant sur le point de donner la bataille de Tibériade contre Saladin, avaient partagé la croix en deux, dont ils gardèrent l'une et portèrent l'autre au combat, où elle fut perdue. C'est ce que Jacques de Vitri dit avoir appris des anciens. Le roi de Hongrie et le duc d'Autriche sortirent du camp, vinrent nu-pieds au-devant du patriarche; et, après avoir baisé la croix, ils marchèrent contre le sultan d'Égypte, dont le fils Corradin s'était vanté de venir attaquer les Chrétiens à Ptolémaïs. Mais il se retira. Les Chrétiens se baignèrent tranquillement dans le Jourdain, puis ils revinrent à Ptolémaïs avec quantité de butin et de captifs. L'évêque d'Acre en retira ce qu'il put d'enfants, soit par prières, soit par argent; et, les ayant baptisés, il les distribua à des femmes pieuses, les destinant à l'étude.

Les croisés essayèrent de prendre la forteresse du mont Thabor. Ils y déployèrent beaucoup de bravoure, entre autres le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, qui tua de sa main deux émirs; mais au moment qu'ils avaient le plus d'espoir de prendre la place, ils se retirèrent, on ne sait pourquoi. Les chefs voulurent réparer cet échec, en conduisant l'armée vers la Phénicie; mais aucun exploit ne signala leurs armes. Comme ils manquaient de vivres, ils se séparèrent en quatre corps différents jusqu'à la fin de l'hiver. Le roi de Jérusalem, le duc d'Autriche, le grand maître de Saint-Jean, allèrent camper dans les plaines de Césarée; le roi de Hongrie, le roi de Chypre, Raymond, fils du prince d'Antioche, se retirèrent à Tripoli. Le grand maître du Temple, celui des chevaliers teutoniques, André d'Avesnes, avec les croisés flamands, allèrent fortifier un château bâti au pied du mont Carmel; les autres croisés se retirèrent à Ptolémaïs avec le dessein de retourner en Europe.

Le roi de Chypre, Hugues de Lusignan, tomba malade, et mourut lorsqu'il était sur le point de retourner dans son royaume. Le roi de Hongrie, après un séjour de trois mois en Palestine, crut avoir accompli son vœu, et résolut tout à coup de retourner dans ses États. Le patriarche de Jérusalem accusa son inconstance, et s'efforça de

le retenir sous les drapeaux de la croisade ; comme André ne se rendait point aux prières du patriarche, celui-ci l'excommunia. Mais rien ne put ébranler la résolution du Hongrois, qui se contenta de laisser la moitié de ses troupes au roi de Jérusalem. Celui-ci, avec le duc d'Autriche, ainsi que les évêques de Munster et d'Utrecht, rétablit le château de Césarée ; les templiers, avec les chevaliers teutoniques, bâtirent, sur un promontoire voisin, une forteresse qu'on nomma depuis le Château des Pèlerins.

Après le départ du roi de Hongrie, qui s'arrêta longtemps en Arménie, on vit arriver à Ptolémaïs un grand nombre de croisés partis des ports de l'Italie, de la France, de la Hollande. Les croisés de la Frise, ceux de Cologne et des bords du Rhin, qui s'étaient arrêtés sur les côtes du Portugal, racontaient les prodigieuses victoires que, par la protection du ciel, ils avaient remportées contre les Maures et les deux rois sarrasins qu'ils avaient tués. Ce récit et l'arrivée de cette multitude guerrière ranimèrent le courage des croisés restés en Palestine sous les ordres de Léopold, duc d'Autriche ; avec un aussi puissant renfort, on ne parla plus que de recommencer la guerre contre les Musulmans. On résolut unanimement d'aller assiéger Damiette, pour s'ouvrir la conquête de l'Égypte. Voici comme l'historien de la sixième croisade, et qui s'y trouvait en personne, raconte le départ de cette expédition.

Au mois de mai (1218), après l'Ascension, les vaisseaux étant préparés et armés, le roi de Jérusalem, le patriarche, les évêques de Nicosie, de Bethléhem et d'Acre, le duc d'Autriche, les trois ordres de chevaliers et une grande multitude de pèlerins sortirent du port d'Acre. Le rendez-vous était indiqué au Château des Pèlerins ; un vent du nord s'étant élevé, le roi, le duc et les grands maîtres y arrivèrent ; mais le reste de la flotte, voguant à pleines voiles, les précéda, et, dans trois jours, arriva au port de Damiette. Les chefs, qui s'étaient un peu arrêtés au Château des Pèlerins, ne purent y aborder que le sixième jour. Plusieurs croisés, qui n'étaient pas prêts ou qui différèrent de partir, restèrent à Acre ; d'autres, repoussés par les vents, furent trois ou quatre semaines en mer. L'archevêque de Reims et l'évêque de Limoges, à qui leur grand âge ne permit pas d'aller en Égypte, moururent l'un à Acre, l'autre en repassant la mer. Les croisés, débarqués à Damiette, choisirent pour chef le comte de Sarrebruck et prirent terre avant l'arrivée du roi, sans rencontrer de résistance. Ils campèrent entre le rivage de la mer et les bords du Nil, au grand étonnement de ceux qui vinrent après eux. Il y eut ensuite une éclipse de lune presque totale. Quoique pareil phénomène arrive assez souvent par des causes naturelles, quand la

lune est dans son plein, cependant, comme notre Sauveur a dit : Il y aura des signes dans le soleil et dans la lune, nous regardâmes cette éclipse comme un présage de la défaite des Sarrasins, qui attribuent à cet astre une grande influence sur leurs destinées [1].

Ainsi parle Olivier Scholastique, prêtre de Cologne. Il prêcha la croisade dans le Brabant et la Flandre, et s'embarqua à Marseille avec un grand nombre de croisés. Il assista, l'an 1218, au siége et à la prise de Damiette, l'événement le plus remarquable de la sixième croisade. En 1223, Olivier fut nommé évêque de Paderborn, puis enfin cardinal; mais il ne jouit pas longtemps de cette dignité, car il mourut presque aussitôt après, en 1227. Son ouvrage, qu'il composa en Égypte même, se divise en deux parties distinctes : histoire des rois de la terre sainte, et histoire de Damiette. Cette dernière est un récit exact et complet du siége de cette ville. Olivier assista à toutes les opérations; il construisit et dirigea plusieurs des machines que les croisés y employèrent. Sous le simple rapport historique, ce récit offre donc tout l'intérêt qui s'attache aux productions d'un témoin oculaire; mais ce qui ajoute encore à cet intérêt, c'est l'esprit de modestie qui caractérise l'auteur. Olivier rendit les plus grands services aux assiégeants, et jamais il ne parle de ce qu'il a fait. Cet esprit d'humilité chrétienne se retrouve généralement dans les vieux chroniqueurs.

Le siége de Damiette dura dix-sept mois, avec des alternatives de succès et de revers entre les Chrétiens et les Musulmans. Les croisés s'emparèrent d'abord, avec beaucoup de courage, d'une forte tour qui était au milieu du Nil; mais ensuite ils s'abandonnèrent assez longtemps au repos; plusieurs s'en retournèrent en Europe. Mais il en arrivait successivement d'autres d'Allemagne, de Pise, de Gênes, de Venise et de plusieurs provinces de France; car le pape Honorius, à la prière du roi de Jérusalem, du duc d'Autriche, du patriarche de Jérusalem et de l'archevêque de Nicosie en Chypre, recommandait à tous les croisés de se diriger sur Damiette. Le jeune roi d'Angleterre, Henri III, y envoya les plus braves de ses chevaliers, pour accomplir son vœu et celui de son père.

Il y arriva aussi deux cardinaux : le cardinal Pélage, en qualité de légat, et le cardinal Pierre de Courçon, que le Pape, sur leur demande, avait donné aux croisés français, non en qualité de légat, mais pour leur prêcher la parole de Dieu; car il était éloquent. Pélage était impérieux et disputa le commandement de l'armée au roi de Jérusalem. Celui-ci dissimula; mais, dans l'occasion, il ne laissa

[1] Eccard, t. 2.

pas d'agir en maître. Pierre de Courçon mourut peu de temps après son arrivée. Le continuateur français de Guillaume de Tyr, en déplorant la mort de ce cardinal, qui s'était fait remarquer par sa modération, caractérise d'un seul mot la conduite de Pélage et les suites qu'elle devait avoir, en disant : Alors mourut le cardinal Pierre, et Pélage vécut, dont ce fut grand dommage.

Malek-Adhel, frère de Saladin, était mort dans l'intervalle. Sa mort avait mis la division parmi les Musulmans. Les Chrétiens auraient pu en profiter pour avancer leurs affaires. Ils se livrèrent à une funeste inaction, jusqu'à ce qu'une armée musulmane vint les en tirer. Il y eut dès lors plusieurs combats et plusieurs assauts. Un jour les infidèles s'enfuirent précipitamment de leur camp ; les auteurs arabes l'attribuent à une conspiration, les auteurs chrétiens à un miracle. Toujours est-il que l'armée chrétienne s'empara du camp des Musulmans, fit un immense butin et s'approcha des murailles de Damiette.

Cependant, quelques jours après, Malek-Kamel, le nouveau sultan, ayant rallié ses troupes dispersées, vit arriver son frère, le prince de Damas, avec toutes les forces de la Syrie. Ce dernier, avant de prendre le chemin de l'Égypte, avait fait plusieurs incursions sur le territoire de Ptolémaïs. Ensuite, craignant que les Chrétiens ne profitassent de son absence pour s'emparer de Jérusalem et s'y fortifier, il fit démolir les remparts de la ville sainte. Les tours et les murailles que Saladin avait réparées furent abattues ; il ne resta debout que la tour de David. On détruisit aussi la forteresse du Thabor et toutes celles que les Musulmans conservaient sur les côtes de la Palestine. La lutte recommença plus vivement que jamais sous les murs de Damiette.

Le printemps et l'été de 1219 s'étaient passés dans des combats continuels. Hormis une défaite, les croisés eurent habituellement l'avantage. Les Musulmans avaient perdu l'espoir de triompher d'un ennemi qui résistait à tous les fléaux de la guerre et du climat. Un grand nombre de pèlerins profitèrent du passage de septembre pour retourner en Europe ; mais chaque jour il en arrivait d'autres. On annonçait l'arrivée prochaine de l'empereur d'Allemagne, qui avait pris la croix. Cette nouvelle soutenait le courage des Chrétiens ; les Musulmans tremblaient d'avoir à combattre le plus puissant des monarques de l'Occident. Le sultan du Caire, au nom de tous les princes de sa famille, envoya des ambassadeurs au camp des croisés pour demander la paix. Il proposait d'abandonner aux Francs le royaume et la ville de Jérusalem, et ne se réservait que les places de Karak et de Montréal, pour lesquelles il offrait de payer un tribut. Comme

on venait de démolir les remparts et les tours de la ville sainte, les Musulmans, s'engageaient à payer deux cent mille dinars pour les rebâtir ; ils promettaient encore de rendre tous les prisonniers faits sur les Chrétiens depuis la mort de Saladin.

Plusieurs d'entre les croisés trouvaient ces offres raisonnables; mais elles ne contentaient pas ceux qui connaissaient les artifices des infidèles, principalement les templiers, les hospitaliers et les chevaliers teutoniques, le légat Pélage, le patriarche de Jérusalem, les évêques et tout le clergé. Ils disaient que, sous prétexte de cette paix qui n'était qu'une feinte, les infidèles voulaient disiper l'armée des Chrétiens, après quoi ils reprendraient Jérusalem et tout ce qu'ils auraient cédé. Toutefois, les offres du sultan produisirent, suivant son intention, de la discorde parmi les Chrétiens qui assiégeaient Damiette. C'est pourquoi le légat Pélage résolut d'emporter brusquement la ville, réduite à l'extrémité par la famine et les maladies.

Dans les premiers jours de novembre 1219, tout étant prêt pour un dernier assaut, des hérauts d'armes parcoururent le camp et répétèrent ces paroles : Au nom du Seigneur et de la Vierge, nous allons attaquer Damiette ; avec le secours de Dieu, nous la prendrons. Tous les croisés répondirent : Que la volonté de Dieu soit faite ! Le légat traversa les rangs en promettant la victoire aux pèlerins ; on préparait les échelles ; chaque soldat apprêtait ses armes. C'était le 4 novembre. Pélage avait résolu de profiter des ténèbres de la nuit pour une entreprise décisive. Quand la nuit fut avancée, on donna le signal. Un violent orage grondait, on n'entendait aucun bruit sur les remparts ni dans la ville ; les croisés montèrent en silence sur les remparts et tuèrent quelques Musulmans qu'ils y rencontrèrent. Maîtres d'une tour, ils appelèrent à leur aide les guerriers qui les suivaient ; et, ne trouvant plus d'ennemis à combattre, ils chantèrent à haute voix : *Kyrie eleison !* L'armée, rangée en bataille au pied des remparts, répondit par ces mots : *Gloria in excelsis Deo.* Le légat, qui commandait l'attaque, se mit aussitôt à entonner le cantique de la victoire : *Te Deum laudamus.* Les chevaliers, les templiers, tous les croisés accoururent. Deux portes de la ville, brisées à coups de hache et consumées par le feu, laissèrent un libre passage à la multitude des assiégeants. Ainsi, dit un vieil historien, Damiette fut prise par la grâce de Dieu.

Au lever du jour, les soldats de la croix, l'épée nue à la main, se disposaient à poursuivre les infidèles dans leurs derniers retranchements ; mais, lorsqu'ils pénètrent dans les rues, une odeur infecte empoisonne l'air qu'ils respirent ; un affreux spectacle les fait reculer d'horreur. Les places publiques, les maisons, les mosquées,

toute la ville était remplie de cadavres; la vieillesse, l'enfance, l'âge mûr, tout avait péri dans les calamités du siége. Damiette comptait, à l'arrivée des croisés, soixante-dix mille habitants; il n'en restait que trois mille des plus robustes, qui étaient près d'expirer et se traînaient comme de pâles ombres au milieu des tombeaux et des ruines. Les croisés furent touchés de compassion.

Enfin, conclut Olivier Scholastique, le 5 novembre, le Sauveur du monde régnant sur la terre, et le cardinal Pélage remplissant les fonctions de légat du Saint Siége, la ville de Damiette fut conquise par notre activité et notre vigilance, sans capitulation, sans résistance, sans pillage ni désordre. Le sultan de Babylone, couvert de confusion, brûla son camp et prit la fuite.

Tous les Musulmans qui avaient assez de force pour travailler reçurent la liberté et du pain, et furent employés à nettoyer la ville. Le légat y entra processionnellement avec le patriarche de Jérusalem et tout le clergé de Ptolémaïs, le jour de la Purification, 2me de février 1220, et y célébra l'office dans une grande mosquée transformée en église et dédiée à la sainte Vierge, où il érigea un siége archiépiscopal. Il établit dans la ville plusieurs autres églises, et en bannit l'exercice de la religion mahométane. On vendit un grand nombre de captifs; mais l'historien Jacques de Vitri, évêque d'Acre ou de Ptolémaïs, depuis cardinal, fit, avec beaucoup de peine et à grands frais, réserver les enfants pour les baptiser. Plus de cinq cents de ces petites créatures moururent incontinent après. Jacques de Vitri en retint quelques-uns; il en donna d'autres à ses amis pour les élever et les instruire dans les saintes lettres et la piété. Le légat Pélage, du consentement des pèlerins, donna la seigneurie de la ville et ses dépendances au roi de Jérusalem, en augmentation de son royaume.

Pendant le siége de Damiette, on porta des plaintes au pape Honorius contre le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, et contre les templiers et les hospitaliers, que l'on accusait de tourner à leur profit les grandes sommes que l'on envoyait d'Europe pour les frais de la croisade. Mais le patriarche, le légat, le duc d'Autriche et les autres seigneurs écrivirent au Pape que c'était une calomnie, et qu'au contraire le roi et les chevaliers des deux ordres avaient épuisé leurs trésors pour fournir à la dépense du siége de Damiette. C'est pourquoi le Pape ordonna au légat et au patriarche de publier leur innocence, et écrivit aux évêques de France, d'Angleterre et de Sicile qu'ils dissipassent cette calomnie. Au reste, le roi de Hongrie rendit, vers ce même temps, un témoignage avantageux aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dans une donation faite à leur profit, où il parle ainsi : Étant logé chez eux, j'y ai vu nourrir chaque jour

une multitude innombrable de pauvres, les malades couchés dans des lits et traités avec soin, les morts enterrés avec la décence convenable. En un mot, les chevaliers sont occupés, tantôt à la contemplation comme Marie, tantôt à l'action comme Marthe, et surtout à combattre les ennemis de la croix [1]. C'est ce qui attira dès lors à ces chevaliers tant de bienfaits par toute la chrétienté.

Tandis que ces trois ordres de chevalerie religieuse et militaire, soutenus des guerriers chrétiens de toute nation, défendaient la chrétienté par le glaive matériel, au Midi, au Nord et en Orient, deux ordres de chevalerie purement religieuse et spirituelle s'organisaient dans l'Église pour défendre, étendre, régénérer, sanctifier la chrétienté au dedans et au dehors par le glaive spirituel de la parole, de la doctrine, du bon exemple, sans verser d'autre sang que le leur. Nous voulons parler des ordres de Saint-Dominique et de Saint-François d'Assise.

Suivant le conseil du pape Innocent III, saint Dominique retourna de Rome à Toulouse, pour choisir, avec ses compagnons, une des règles anciennement approuvées. Dans l'intervalle, Dieu avait multiplié son petit troupeau. Au lieu de six disciples qu'il avait laissés à Toulouse, il en retrouva quinze ou seize. Il les réunit au monastère de Notre-Dame-de-Prouille, pour y délibérer, conformément aux ordres du Pape, sur le choix d'une règle. Jusque-là, c'est-à-dire jusqu'au printemps de l'année 1216, leur communauté n'avait eu qu'une forme provisoire et indéterminée, Dominique s'étant plus occupé d'agir que d'écrire. Le nouvel ordre étant destiné principalement aux fonctions de prédicateurs et d'apôtres, il lui fallait une règle qui facilitât ce ministère. Dominique, avec ses compagnons, choisit celle de Saint-Augustin. La raison en est facile à comprendre.

La règle du grand évêque d'Hippone n'est qu'un simple exposé des devoirs fondamentaux de la vie religieuse. Aucune forme de gouvernement n'y était tracée ; aucune observance n'y était prescrite, sauf la communauté des biens, la prière, la frugalité, la vigilance des frères sur leurs sens, la correction mutuelle de leurs défauts, l'obéissance au supérieur du monastère, et par-dessus tout la charité. Cette règle générale convenait donc bien à un ordre apostolique.

Quant aux observances proprement monastiques, Dominique et ses compagnons les reçurent, mais avec les modifications nécessaires à la fin de leur institut. La première et la plus générale fut celle-ci : Que chaque prélat ait, dans son couvent, la puissance de dispenser

[1] Rayn., 1218, etc.

les frères des assujettissements communs, lorsqu'il le jugera utile, surtout dans les choses qui entraveraient l'étude ou la prédication, ou le bien des âmes; notre ordre ayant été spécialement et dès l'origine institué pour la prédication et le salut des âmes, et tous nos efforts devant tendre sans cesse à l'avantage spirituel du prochain [1]. C'est pourquoi il fut statué que l'office divin se dirait dans l'église, brièvement et succinctement, pour ne pas diminuer la dévotion des frères ni empêcher l'étude; que les frères en voyage seraient exempts des jeûnes réguliers, si ce n'est pendant l'avent, à certaines vigiles et le vendredi de chaque semaine; qu'ils pouvaient manger de la chair hors des couvents de l'ordre; que le silence ne serait point absolu; que la communication avec les étrangers serait permise même dans l'intérieur des couvents, à l'exception des femmes; qu'un certain nombre d'étudiants serait envoyé aux plus fameuses universités; qu'on recevrait des grades scientifiques; qu'on tiendrait des écoles: toutes constitutions qui, sans détruire dans le frère prêcheur l'homme monastique, l'élevait au rang d'homme apostolique.

Sous le rapport administratif, chaque couvent devait être gouverné par un prieur conventuel; chaque province, composée d'un certain nombre de couvents, par un prieur provincial; l'ordre tout entier, par un chef unique, qui eut depuis le nom de maître général. L'autorité, descendue d'en haut et se rattachant au trône même du souverain Pontife, devait affermir tous les degrés de cette hiérarchie, pendant que l'élection, remontant du bas au faîte, maintiendrait, entre l'obéissance et le commandement, l'esprit de fraternité. Un double signe brillerait ainsi sur le front de tout dépositaire du pouvoir: le choix des frères et la confirmation du pouvoir supérieur. Au couvent appartiendrait l'élection de son prieur; à la province, représentée par les prieurs et un député de chaque couvent, celle du provincial; à l'ordre entier, représenté par les provinciaux et deux députés de chaque province, celle de maître général; et, par une progression contraire, le maître général confirmerait le prieur de la province, et celui-ci le prieur du couvent. Toutes ces fonctions étaient temporaires, excepté la suprême, afin que la providence de la stabilité s'unît à l'émulation du changement. Des chapitres généraux, tenus à des intervalles rapprochés, devaient contre-balancer le pouvoir du maître général, et des chapitres provinciaux celui du prieur provincial; un conseil était donné au prieur conventuel pour l'assister dans les devoirs les plus importants de sa charge.

[1] *Constit. prolog*, n. 2.

L'expérience a prouvé la sagesse de ce mode de gouvernement. Par lui, l'ordre des frères prêcheurs a librement accompli ses destinées, aussi bien préservé de la licence que de l'oppression. Un respect sincère de l'autorité s'y allie à quelque chose de franc et de naturel, qui révèle dès la première vue le Chrétien affranchi de la crainte par l'amour. La plupart des ordres religieux ont subi des réformes qui les ont partagés en divers rameaux : celui des frères prêcheurs a traversé, toujours un, les vicissitudes de six siècles d'existence. Il a poussé dans tout l'univers ses branches vigoureuses, sans qu'une seule se soit jamais séparée du tronc qui l'avait nourrie.

Cependant Foulque, évêque de Toulouse, donna au nouvel ordre trois églises en une seule fois : l'une à Toulouse, sous l'invocation de saint Romain, martyr; l'autre à Pamiers; la troisième, située entre Sorèze et Puylaurens, et connue sous le nom de Notre-Dame-de-Lescure. Chacune de ces églises était destinée à recevoir un couvent de frères prêcheurs; mais la dernière n'en posséda jamais, et celle de Pamiers n'en eut que très-tard, en 1269.

A la mort d'Innocent III, Dominique put craindre que le nouveau Pape ne fût point aussi favorablement disposé à son égard. Il eut lieu de se détromper dans le voyage qu'il fit aussitôt à Rome. Honorius III, malgré les embarras d'une récente administration, lui accorda promptement ce qu'il demandait. Le 22 décembre de l'an 1216, son ordre fut solennellement confirmé par deux bulles. Dans l'une, signée de dix-huit cardinaux, Honorius reçoit, sous la protection de saint Pierre et sous la sienne, l'église de Saint-Romain de Toulouse; il statue que l'ordre canonique établi dans cette église, selon Dieu et la règle de Saint-Augustin, y soit perpétuellement et inviolablement observé; que les biens justement acquis à cette église, ou qui pourraient lui survenir, demeurent fermes et intacts entre les mains de Dominique et de ses compagnons, ainsi que de leurs successeurs. Il exempte les nouveaux religieux du payement de certaines dîmes; il défend qu'on impose à leur église des charges nouvelles et inusitées. Si un interdit général était fulminé, ils pourront célébrer l'office divin à voix basse, sans cloches et les portes closes. Pour le chrême, l'huile sainte, la consécration des autels ou des basiliques, l'ordination de vos clercs, vous les recevrez de l'évêque diocésain, si toutefois il est catholique, dans la grâce et la communion du Saint-Siége, et qu'il consente à vous les donner sans conditions injustes; dans le cas contraire, vous vous adresserez à tel évêque catholique qu'il vous plaira de choisir, pourvu qu'il soit en grâce et communion avec le Saint-Siége, et il satisfera à vos demandes en vertu de notre autorité. Parmi plusieurs autres articles, le Pape défend aux nouveaux reli-

gieux de quitter leur ordre pour entrer dans un autre, à moins que celui-ci ne soit plus sévère.

La seconde bulle, très-courte, est ainsi conçue : Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au cher fils Dominique, prieur de Saint-Romain de Toulouse, et à vos frères qui ont fait ou feront profession de la vie régulière, salut et bénédiction apostolique. Considérant que les frères de votre ordre seront les champions de la foi et les vraies lumières du monde, nous confirmons votre ordre avec toutes ses terres et possessions présentes et à venir, et nous prenons sous notre gouvernement et protection l'ordre lui-même avec tous ses biens et tous ses droits[1].

Un mois après, le 26 janvier 1217, le même Pape dicta les lettres suivantes : Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers fils le prieur et les frères de Saint-Romain, prédicateurs dans le pays de Toulouse, salut et bénédiction apostolique. Nous rendons de dignes actions de grâces au dispensateur de tous les dons, pour celui qu'il vous a fait, et dans lequel nous espérons vous voir persévérer jusqu'à la fin. Dévorés au dedans du feu de la charité, vous répandez au dehors un parfum céleste qui réjouit les cœurs sains et rétablit ceux qui sont malades. Vous leur présentez, en habiles médecins, des mandragores spirituelles qui les préservent de la stérilité, c'est-à-dire la semence de la parole de Dieu échauffée par une salutaire éloquence. Serviteurs fidèles, le talent qui vous a été confié fructifie dans vos mains, et vous le restituez au Seigneur avec surabondance. Athlètes invincibles du Christ, vous portez le bouclier de la foi et le casque du salut sans crainte de ceux qui peuvent tuer le corps, employant avec magnanimité contre les ennemis de la foi cette parole de Dieu qui va plus loin que le glaive le plus aigu, et haïssant vos âmes en ce monde pour les retrouver dans la vie éternelle.

Mais parce que c'est la fin et non le combat qui couronne, et que la persévérance seule recueille le fruit de toutes les vertus, nous prions et exhortons sérieusement votre charité, par ces lettres apostoliques, et pour la rémission de vos péchés, à vous fortifier de plus en plus dans le Seigneur, à répandre l'Évangile à temps et à contre-temps, à accomplir enfin pleinement le devoir d'évangélistes. Si vous souffrez pour cette cause quelques tribulations, non-seulement supportez-les avec égalité d'âme, mais réjouissez-vous et triomphez avec l'Apôtre d'avoir été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus. Car ces légères et courtes afflictions

[1] *Bullaire des frères prêcheurs.*

sont en travail d'un poids immense de gloire, à quoi ne sont pas comparables les maux de ce temps. Nous vous demandons aussi, nous qui vous tenons sur notre sein comme des fils plus particulièrement aimés, d'intercéder pour nous auprès de Dieu par le sacrifice de vos prières, afin que peut-être il accorde à vos suffrages ce que nous n'obtiendrions pas par nos propres mérites[1].

Dans ces trois bulles, on peut remarquer une espèce de gradation. Dans la grande, délibérée en commun et signée par les cardinaux, il n'est question en aucune manière du but de l'ordre. On le désigne simplement comme un *ordre canonique sous la règle de Saint-Augustin*. La seconde bulle est plus claire dans sa brièveté; elle appelle les enfants de Dominique *des champions de la foi et de vraies lumières du monde*. Enfin le troisième diplôme les qualifie ouvertement de *prédicateurs* ou *prêcheurs*; les loue, pour le passé, de leurs travaux apostoliques, et les y encourage pour l'avenir.

Avant de partir de Rome, Dominique commença d'y exercer, pendant le carême, le ministère apostolique qui venait de lui être confié. Son succès fut très-grand.

Il expliqua, dans le palais même du Pape, d'une manière suivie, les Épîtres de saint Paul, en présence d'un nombreux auditoire. Une création mémorable attesta le fruit de son enseignement. Le Pape, jaloux que ce ne fût pas un avantage passager pour le peuple romain, ni pour les gens de sa cour auxquels il avait été principalement destiné, l'érigea en un office perpétuel dont le titulaire devait s'appeler *maître du sacré palais*. Dominique fut revêtu le premier de cette charge, que ses descendants ont remplie avec honneur jusqu'aujourd'hui. Le temps en a beaucoup accru les droits et les devoirs. De prédicateur et de docteur, tenant au Vatican une école spirituelle, le maître du sacré palais est devenu le théologien du Pape, le censeur universel des livres qui s'impriment ou s'introduisent à Rome, le seul qui ait puissance d'élever au doctorat dans l'université romaine, l'électeur de ceux qui prêchent devant le Saint Père dans les solennités, fonctions relevées encore par un grand nombre de priviléges honorables, et dont l'héritage s'est justement et inviolablement transmis d'un fils de Dominique à un autre de ses fils.

Rome, cependant, ne suffisait point au zèle de Dominique. Il songeait à la conversion des païens qui sont en Perse et dans les contrées du nord : il souhaitait d'y achever sa course, et de mettre à son apostolat le sceau du martyre. Une vision l'encouragea dans

[1] *Bullaire*, etc. Lacordaire, *Vie de S. Dom.*

ses pieux desseins. Un jour qu'il priait à Saint-Pierre pour la conservation et la dilatation de son ordre, il eut un ravissement. Les deux apôtres Pierre et Paul lui apparurent; Pierre lui présentant un bâton, Paul un livre; et il entendit une voix qui lui disait : « Va et prêche, car c'est pour cela que tu es élu [1]. » Et en même temps il voyait ses disciples se répandant deux à deux par tout le monde pour l'évangéliser. Depuis ce jour il porta constamment avec lui les épîtres de saint Paul et l'évangile de saint Matthieu; et, soit qu'il fût en voyage, soit qu'il habitât la ville, il ne marchait qu'un bâton à la main.

Dominique, parti de Rome après les fêtes de Pâques de l'an 1217, ne tarda pas d'être réuni à ses frères. Ils étaient alors au nombre de seize, savoir : huit Français, sept Espagnols et un Anglais. Si la joie fut grande à l'arrivée du père de famille, l'étonnement ne fut pas moindre lorsqu'on sut la résolution qu'il avait apportée de disperser immédiatement son troupeau. Tout le monde s'était persuadé qu'il le retiendrait longtemps dans la sainte et studieuse obscurité du cloître. Quelle apparence de rompre l'unité d'un corps déjà si faible, et qu'attendre de quelques hommes épars sur les chemins de l'Europe, avant même que le renom du nouvel ordre les eût précédés ? L'archevêque de Narbonne, l'évêque de Toulouse, le comte de Montfort, tous ceux qui s'intéressaient à l'œuvre naissante conjuraient Dominique de ne point en exposer le succès par une ambition prématurée du bien; mais lui, tranquille et inébranlable dans son dessein, leur répondait : « Mes seigneurs et mes pères, ne vous opposez point à moi, car je sais bien ce que je fais. » Il songeait à la vision de la basilique de Saint-Pierre, et entendait à son oreille le mot des deux apôtres : *Va et prêche*. Un autre avertissement lui avait été donné sur la ruine prochaine du comte de Montfort. Il voyait en songe un grand arbre qui couvrait la terre de ses rameaux et abritait les oiseaux du ciel, lorsqu'un coup imprévu, le faisant tomber, dissipa tout ce qui s'était confié à l'asile de son ombre. Enfin il pensait que l'apôtre se forme plutôt dans l'action que dans la contemplation, et que le plus sûr moyen de recruter son ordre était de le planter hardiment au centre des agitations de l'esprit humain. Il donna lui-même à ses disciples cette raison mémorable sous une figure aussi ingénieuse que solide : Le grain, dit-il, fructifie quand on le sème; il se corrompt lorsqu'on le tient entassé.

Trois villes gouvernaient alors l'Europe, Rome, Paris et Bologne : Rome par son Pontife, Paris et Bologne par leurs universités, qui

[1] Le B. Humbert. *Vie de S. Domin.*, n. 26.

étaient le rendez-vous de la jeunesse de toutes les nations. Ce fut ces trois villes que Dominique choisit pour être les capitales de son ordre et en recevoir des essaims. Mais il ne pouvait non plus oublier sa patrie, bien qu'elle ne fût point encore tout à fait entrée dans le mouvement général de l'Europe, ni abandonner le Languedoc, qui avait eu les prémices de ses travaux. On voit donc quelle tâche il se proposait d'accomplir à la fois, et avec quels éléments. Seize hommes lui paraissaient suffire pour conserver Prouille et Toulouse, pour occuper Rome, Paris, Bologne et l'Espagne. Encore ne bornait-il pas là ses projets. Il aspirait, comme nous l'avons vu, à évangéliser les infidèles d'outre-mer, et déjà il laissait croître sa barbe à la manière des Orientaux, afin d'être prêt au premier vent favorable. Par un effet de la même prévoyance, il souhaitait que ses frères élussent canoniquement l'un d'entre eux pour tenir sa place à son départ. Tout étant ainsi réglé dans sa pensée, et après avoir goûté quelque temps le bonheur de vivre en commun avec tous les siens, il les convoqua au monastère de Prouille pour le jour prochain de l'Assomption.

Ce jour-là, une nombreuse multitude d'hommes se pressait aux portes de l'église de Prouille. L'antique dévotion du lieu en avait attiré une partie; d'autres y avaient été conduits par la curiosité; l'affection et le dévouement avaient amené des évêques, des chevaliers et le comte de Montfort. Dominique offrit le saint sacrifice à cet autel si souvent témoin de ses larmes secrètes; il reçut les vœux solennels de ses frères, qui, jusque-là, n'étaient liés que par la constance de leur cœur, ou qui du moins n'avaient fait que des vœux simples, et, à la fin du discours qu'il leur adressait, se tournant vers le peuple, il lui parla en ces termes : Depuis bien des années je vous exhorte inutilement avec douceur, en vous prêchant, en priant et en pleurant; mais, selon le proverbe de mon pays, là où la bénédiction ne peut rien, le bâton peut quelque chose. Voilà que nous exciterons contre vous les princes et les prélats, qui, hélas ! armeront contre cette terre les nations et les royaumes, et beaucoup périront par le glaive; les terres seront ravagées, les murs renversés; et vous tous, ô douleur ! ils vous réduiront en servitude. Ainsi pourra le bâton où n'ont rien pu la bénédiction et la douceur [1].

Ces adieux de Dominique à la terre ingrate qu'il avait arrosée douze ans de ses sueurs semblent un testament exprès contre ceux qui devaient un jour profaner sa mémoire. Ils fixent à jamais le ca-

[1] Manuscrit de Prouille, dans les monuments du couvent de Toulouse, par le P. Percin, p. 20, n. 47. Lacordaire, *Vie de S. Dom.*

nations. Ce fut
capitales de son
non plus oublier
entrée dans le
Languedoc, qui
quelle tâche il se
s. Seize hommes
Toulouse, pour
ore ne bornait-il
u, à évangéliser
a barbe à la ma-
t favorable. Par
es frères élussent
ce à son départ.
r goûté quelque
s les siens, il les
rochain de l'As-

se pressait aux
du lieu en avait
ar la curiosité;
ques, des cheva-
int sacrifice à cet
l reçut les vœux
que par la cons-
it que des vœux
, se tournant vers
les années je vous
t, en priant et en
où la bénédiction
e nous exciterons
armeront contre
p périront par le
sés; et vous tous,
ourra le bâton où

u'il avait arrosée
xprès contre ceux
nt à jamais le ca-

de Toulouse, par le

ractère de son apostolat, dont toute la puissance avait été dans *la douceur, la prédication, la prière et les larmes*. La menace prophétique qui y est contenue rappelle cette lamentation de Jésus-Christ sur Jérusalem : Ah ! si tu avais connu, toi aussi, et même en ce jour qui est encore le tien, ce qui peut te donner la paix ! Mais maintenant ces choses sont cachées à tes yeux. Des jours viendront sur toi, où tes ennemis t'entoureront de fossés, et te ceindront, et te presseront de toutes parts ; et ils te coucheront par terre, toi et les enfants qui sont en toi, et ils ne laisseront pas de toi pierre sur pierre, parce que tu n'auras pas connu le temps où le Seigneur te visitait [1].

Dominique ne dit point qu'il excitera personnellement les princes et les prélats ; mais, ne séparant point sa personne de la chrétienté tout entière, il dit, sous une forme qui n'implique qu'une solidarité générale : Voilà que nous exciterons contre vous les princes et les prélats ! Pour lui, étranger à tout ce qui s'est fait dans l'ordre de la guerre et de la justice, gémissant sur les malheurs à venir, il s'en va pur de sang ; il quitte la France, et avec elle le théâtre des affaires et des batailles ; il va, le bâton à la main et par des conquêtes pacifiques, fonder des couvents en Italie, en France et en Espagne.

La cérémonie publique terminée, Dominique déclare à ses frères ses intentions sur chacun d'eux. Guillaume Claret et Noël de Prouille devaient rester au monastère de Notre-Dame-de-Prouille ; Thomas et Pierre Cellani à Saint-Romain de Toulouse. Il avait destiné pour l'Espagne Dominique de Ségovie, Suéro Gomèz, Michel de Uzéro et Pierre de Madrid. Paris avait trois Français : Matthieu de France, Bertrand de Garrigue et Odéric de Normandie ; trois Espagnols, le bienheureux Mannès, Michel de Fabra et Jean de Navarre ; et de plus, l'Anglais Laurent. Dominique s'était réservé le seul Étienne de Metz pour la fondation des couvents de Rome et de Bologne. Les frères, avant de se séparer, élurent Matthieu de France pour abbé, c'est-à-dire pour supérieur général de l'ordre, sous l'autorité suprême de Dominique. Ce titre, qui emportait avec lui quelque chose de magnifique, à cause du grand état où s'étaient élevés les chefs des anciennes religions, ne fut décerné que cette fois, et s'éteignit pour jamais dans la personne de Matthieu de France. On convint de donner le nom plus humble de *maître* à celui qui serait appelé au gouvernement général des frères prêcheurs.

Saint Dominique étant arrivé à Rome avec Étienne de Metz, demanda au pape Honorius, pour y fonder un couvent, l'ancienne église dédiée à Sixte II, pape et martyr, auprès de laquelle était un

[1] Luc, 19, 42-44.

cloître non achevé. Et le cloître et l'église étaient inoccupés. Honorius III lui en fit la concession verbale. En trois ans quatre mois, Dominique y eut rassemblé jusqu'à cent religieux.

Il fallut d'abord achever le monastère. Pendant qu'on y travaillait, Dominique reprit le cours de ses prédications dans les églises et de son enseignement au palais du Pape. Sa parole lui créait chaque jour quelque nouveau disciple, dont il peuplait la partie habitable du couvent; sorti le matin avec son bâton, il revenait le soir avec sa proie, et l'édifice spirituel de Saint-Sixte s'avançait de concert avec l'édifice matériel. Le démon, jaloux de si heureux progrès, voulut en troubler la joie. Un jour que les frères avaient conduit un architecte sous une voûte qu'il était question d'abattre ou de réparer, la voûte s'écroula et ensevelit l'ouvrier sous ses ruines. Une grande désolation s'empare des frères assemblés autour des débris qui couvrent le corps du malheureux, ils gémissent sur l'état incertain où son âme aura été surprise, sur les bruits défavorables qui vont courir parmi le peuple, et la consternation les rend longtemps incapables de conseil. Cependant Dominique arrive; il fait retirer le corps du monceau de pierres où il était caché et brisé; on le lui apporte; il prie celui qui a promis de ne rien refuser à la foi, et la vie, obéissant à sa prière, ranime les restes sanglants qui gisaient devant lui.

Une autre fois le procureur du couvent, Jacques de Melle, était tombé si gravement malade, qu'on lui avait apporté les derniers sacrements. Les frères attendaient autour de son lit, protégeant de leurs prières la sortie de son âme, et tristes de perdre un homme qui leur était alors tout à fait nécessaire, parce que nul d'entre eux n'était aussi connu que lui à Rome. Dominique, qui voyait la peine de ses enfants, ordonne que tout le monde quitte la chambre; il ferme la porte, et, seul avec le malade, il se répand en une si fervente prière, qu'elle retient la vie sur les lèvres du mourant. Il appelle ensuite les frères, et le leur rend sain et sauf.

L'office de procureur dont était investi Jacques de Melle, consistait à pourvoir, avec l'aide de la Providence, aux nécessités de Saint-Sixte; car le couvent n'avait aucun revenu. On y vivait d'aumônes quotidiennes recueillies de rues en rues par les frères. Un matin, Jacques de Melle vint prévenir Dominique qu'il n'y avait rien à la maison pour dîner, si ce n'est deux ou trois pains. A cette nouvelle, Dominique parut ravi; il ordonna au procureur de partager le peu qu'il y avait en quarante portions, selon le nombre des religieux, et de faire sonner le repas à l'heure accoutumée. En entrant au réfectoire, chacun trouva à sa place une bouchée de pain; on récita les prières de la bénédiction avec encore plus de joie que de coutume,

et l'on s'assit. Dominique était à la table priorale, les yeux du cœur levés vers Dieu. Après un moment d'attente, deux jeunes hommes vêtus de blanc parurent au réfectoire, et, s'avançant jusqu'à la table où était Dominique, y déposèrent des pains qu'ils avaient apportés dans leurs manteaux.

Le même miracle se renouvela plus tard avec des circonstances qu'il faut entendre de la bouche même des contemporains. « Lorsque les frères habitaient encore auprès de l'église de Saint-Sixte, et étaient au nombre de cent, un certain jour le bienheureux Dominique commanda à frère Jean de Calabre et à frère Albert le Romain d'aller par la ville chercher des aumônes; mais ils s'y employèrent inutilement depuis le matin jusqu'à la troisième heure du jour. Ils revenaient donc à la maison, et déjà ils atteignaient l'église de Sainte-Anastasie, quand une femme qui avait une grande dévotion à l'ordre les rencontra, et, voyant qu'ils ne rapportaient rien, leur donna un pain. Je ne veux pas, leur dit-elle, que vous retourniez tout à fait à vide. Un peu plus loin, ils furent accostés par un homme qui leur demanda instamment la charité. Ils s'excusèrent de lui donner, parce qu'ils n'avaient rien pour eux-mêmes. Mais l'homme insistant toujours davantage, ils se dirent l'un à l'autre : Que ferons-nous d'un pain ? donnez-le-lui pour l'amour de Dieu. Ils lui donnèrent donc le pain, et aussitôt ils le perdirent de vue.

« Or, comme ils rentraient au couvent, le pieux père, à qui le Saint-Esprit avait déjà révélé tout ce qui s'était passé, vint à leur rencontre, et leur dit d'un air joyeux : Enfants, vous n'avez rien ? Non, père, répondirent-ils. Et ils lui racontèrent ce qui était arrivé, et comment ils avaient donné le pain au pauvre. Il leur dit : C'était un ange du Seigneur ; le Seigneur saura bien nourrir les siens ; allons prier. Là-dessus il entra dans l'église, et en étant sorti au bout de peu de temps, il dit aux frères d'appeler la communauté au réfectoire. Ceux-ci lui répondirent : Mais, père saint, comment voulez-vous que nous les appelions, puisqu'il n'y a rien à leur servir ? Et ils tardaient exprès d'accomplir l'ordre qui leur avait été donné. C'est pourquoi le bienheureux père fit venir frère Roger, le cellerier, et lui commanda de rassembler les frères pour le dîner, parce que le Seigneur pourvoirait à leurs besoins. On couvrit donc les tables ; on posa les coupes, et, à un signal donné, tout le couvent entra au réfectoire. Le bienheureux père prononça la bénédiction, et, tout le monde s'étant assis, frère Henri le Romain commença la lecture.

« Cependant le bienheureux Dominique priait, les mains jointes sur la table ; et voilà que tout à coup, selon qu'il l'avait promis par l'inspiration de l'Esprit-Saint, deux beaux jeunes hommes, ministres

de la divine Providence, apparurent au milieu du réfectoire, portant des pains dans des nappes blanches qui leur pendaient de l'épaule devant et derrière. Ils commencèrent la distribution par les rangs inférieurs, l'un à droite, l'autre à gauche, et mirent devant chaque frère un pain entier d'une beauté admirable. Puis, lorsqu'ils furent parvenus jusqu'au bienheureux Dominique, et qu'ils eurent mis semblablement devant lui un pain entier, ils inclinèrent la tête et disparurent, sans qu'on ait jamais su jusqu'aujourd'hui où ils allaient ni d'où ils venaient.

« Le bienheureux Dominique dit aux frères : Mes frères, mangez le pain que le Seigneur vous a envoyé. Il dit ensuite aux frères servants de verser du vin. Mais ceux-ci répondirent : Père saint, il n'y en a pas. Alors le bienheureux Dominique, plein de l'esprit de prophétie, leur dit : Allez au muid, et versez aux frères le vin que le Seigneur leur a envoyé. Ils y allèrent en effet, et trouvèrent le muid plein jusqu'au bord d'un vin excellent qu'ils s'empressèrent d'apporter. Et le bienheureux Dominique dit : Buvez, mes frères, du vin que le Seigneur vous a envoyé. Ils mangèrent donc et burent tant qu'il leur plut ce jour-là, le lendemain et le surlendemain. Mais après le troisième jour, il fit donner aux pauvres tout ce qui restait du pain et du vin, et ne voulut pas qu'on en conservât davantage à la maison. Pendant ces trois jours, personne n'était allé demander l'aumône, parce que le Seigneur avait envoyé du pain et du vin en abondance. Le bienheureux père fit ensuite un très-beau sermon aux frères, pour les avertir de ne jamais se défier de la divine Providence, même dans la plus grande pénurie.

« Frère Tancrède, prieur du couvent, frère Odon le Romain, frère Henri, du même lieu, frère Laurent d'Angleterre, frère Gaudion et frère Jean le Romain, et plusieurs autres étaient présents à ce miracle, qu'ils racontèrent à la sœur Cécile et aux autres sœurs qui demeuraient encore au monastère de Sainte-Marie, au delà du Tibre. Ils leur apportèrent même de ce pain et de ce vin, et elles le conservèrent longtemps comme des reliques. Or, le frère Albert, que le bienheureux Dominique avait envoyé quêter avec un compagnon, fut l'un des deux frères dont le bienheureux Dominique prédit la mort à Rome. L'autre était le frère Grégoire, homme d'une grande beauté et d'une grâce parfaite. Frère Grégoire fut le premier à s'en retourner au Seigneur, après avoir reçu pieusement les sacrements. Le troisième jour d'après, frère Albert, après avoir aussi reçu pieusement les sacrements, s'en alla de cette prison ténébreuse au palais du ciel [1]. »

[1] Relation de la sœur Cécile, n. 3.

Ce récit ingénu nous fait pénétrer dans l'intérieur de la famille de Saint-Sixte, et nous transporte, mieux que toutes les descriptions, aux temps primitifs de l'ordre. On y voit comment s'élevaient sans or ni argent de populeux monastères ; comment la foi suppléait à la fortune, et quelle exquise simplicité était en ces hommes dont plusieurs avaient habité des palais. Frère Tancrède, le prieur de Saint-Sixte, était un chevalier de grande naissance, attaché à la cour de l'empereur Frédéric II. Il se trouvait à Bologne au commencement de l'année 1218, lorsque Dominique y envoya quelques frères, ainsi que nous le verrons ; et un jour, sans qu'il sût pourquoi, il se prit à considérer le danger que courait son salut éternel. Troublé de cette pensée subite, il adressa une prière à la sainte Vierge. La nuit suivante, la sainte Vierge lui apparut en songe, et lui dit : Entre dans mon ordre. Il s'éveilla et se rendormit. Dans ce second sommeil, il vit deux hommes en habit de frère prêcheur, et l'un d'eux, qui était un vieillard, lui disait : « Tu demandes à la sainte Vierge de te diriger dans la voie du salut ? viens à nous, et tu seras sauvé. » Tancrède, qui ne connaissait point encore l'habit de l'ordre, crut que c'était une illusion. Il se leva le matin, et pria son hôte de le conduire à une église pour y entendre la messe. L'hôte le conduisit à une petite église appelée Sainte-Marie-de-Mascarella, laquelle venait tout récemment d'être donnée aux frères prêcheurs. A peine y fut-il entré, qu'il rencontra deux frères, dans l'un desquels il reconnut le vieillard qu'il avait vu en songe. Ayant donc mis ordre à ses affaires, il prit l'habit et vint rejoindre Dominique à Rome.

Cependant Honorius III avait repris le dessein de son prédécesseur, de réunir dans un seul monastère, sous une même règle, les religieuses éparses en divers couvents de Rome. C'est même à cela que l'église et le monastère de Saint-Sixte étaient destinés d'abord. Honorius fit part de son projet à Dominique, comme à l'homme qui pouvait le mieux conduire à sa fin cette œuvre difficile. Dominique accepta d'autant plus volontiers la proposition du Pape, que c'était un moyen de restituer Saint-Sixte à sa destination primitive, tout en y fondant une communauté de religieuses dominicaines sur le modèle de Notre-Dame-de-Prouille. Il demanda seulement que des cardinaux lui fussent adjoints, pour couvrir sa faiblesse de leur autorité. Le Pape lui en désigna trois : Hugolin, évêque d'Ostie, Étienne de Fosse-Neuve, du titre des Saints-Apôtres, et Nicolas, évêque de Tusculum. Et, en échange de l'habitation de Saint-Sixte, il lui donna l'église et le monastère de Sainte-Sabine, au Mont-Aventin, à côté de son propre palais. On faisait donc à la fois des

préparatifs à Sainte-Sabine et Saint-Sixte : à l'un, pour y recevoir les sœurs ; à l'autre, pour y transporter les frères.

Dominique, occupé de ce double soin, ne laissait pas de continuer ses prédications. Un jour qu'il devait prêcher à Saint-Marc, une femme qui avait son enfant malade quitta tout pour venir l'entendre. Au sortir du sermon, elle trouva l'enfant sans vie. Son espérance fut aussi prompte que sa douleur. Elle prend avec elle une servante pour porter l'enfant, et marche toute éperdue vers Saint-Sixte, sans se donner le temps de répandre une larme. Dominique était debout à la porte du chapitre lorsque la malheureuse mère arriva dans la cour. Elle va droit à lui, saisit l'enfant, le met aux pieds du saint, et, avec des regards et des prières, elle lui redemande son fils. Dominique se retire un moment dans l'intérieur du chapitre, revient au seuil, fait le signe de la croix sur l'enfant, se baisse pour lui prendre la main, le relève vivant, et le rend à sa mère en lui ordonnant de cacher à tout le monde ce qui venait de se passer. Mais la nouvelle s'en répandit à Rome incontinent. Le Pape voulait que ce miracle fût publié dans toutes les églises du haut de la chaire ; Dominique s'y opposa, en menaçant de passer chez les infidèles et de quitter Rome pour jamais. Le bruit ne fut pas moins grand. La vénération qu'on avait pour lui fut à son comble. Partout où il se montrait, il était suivi des grands et du peuple comme un ange de Dieu ; on s'estimait heureux de le toucher ; on lui coupait des morceaux de sa chape pour en faire des reliques, de sorte qu'à peine lui venait-elle aux genoux. Quelquefois les frères s'opposaient à ce qu'on coupât ainsi ses vêtements ; mais il leur disait : Laissez-les faire, puisque c'est leur dévotion. Or, frère Tancrède, frère Odon, frère Henri, frère Grégoire, frère Albert et plusieurs autres étaient présents à ce miracle.

Quelque éclatante que fût la sainteté de Dominique, elle n'aplanissait pas toutes les difficultés que rencontrait la réunion des religieuses romaines à Saint-Sixte. La plupart refusaient de sacrifier la liberté qu'elles avaient eue jusque-là de sortir du cloître et de visiter leurs parents. Mais Dieu vint au secours de son serviteur.

Il y avait à Rome un monastère de filles appelé Sainte-Marie au delà du Tibre, à cause de sa situation ; on y conservait une des images de la sainte Vierge, attribuées par la tradition au pinceau de saint Luc. Celle-là était célèbre et vénérée du peuple, parce que le pape saint Grégoire le Grand avait arrêté le fléau de la peste en la portant en procession dans la ville. On croyait aussi que le pape Sergius III l'ayant placée dans la basilique de Saint-Jean de Latran, elle était revenue d'elle-même à son ancienne demeure. L'abbesse

pour y recevoir

it pas de conti-
er à Saint-Marc,
pour venir l'en-
s vie. Son espé-
nd avec elle une
rdue vers Saint-
me. Dominique
alheureuse mère
ant, le met aux
le lui redemande
ieur du chapitre,
t, se baisse pour
à sa mère en lui
ait de se passer.
Le Pape voulait
aut de la chaire;
z les infidèles et
moins grand. La
Partout où il se
nme un ange de
coupait des mor-
rte qu'à peine lui
'opposaient à ce
isait : Laissez-les
ède, frère Odon,
rs autres étaient

ique, elle n'apla-
réunion des reli-
ent de sacrifier la
loître et de visiter
viteur.
Sainte-Marie au
nservait une des
on au pinceau de
ple, parce que le
de la peste en la
aussi que le pape
t-Jean de Latran,
meure. L'abbesse

de ce monastère et toutes les religieuses, excepté une, s'offrirent volontairement à Dominique, et firent profession d'obéissance entre ses mains, à cette seule condition qu'elles apporteraient avec elles l'image de la sainte Vierge, et que, si l'image quittait Saint-Sixte d'elle-même pour retourner à son église primitive, leur vœu d'obéissance serait annulé. Dominique accepta la condition, et, en vertu de l'autorité qu'elles venaient de lui donner, il leur défendit de franchir désormais le seuil de leur couvent. Ces filles étaient de la première noblesse de Rome. Lorsque leurs parents surent à quoi elles s'étaient engagées et tout ce nouveau dessein de réformation, ils vinrent à Sainte-Marie pour les dissuader d'accomplir ce qu'elles avaient promis. Aveuglés par la passion, ils traitaient Dominique d'inconnu et d'aventurier. Leurs discours ébranlèrent le courage des religieuses; plusieurs se repentirent du vœu qu'elles avaient fait. Dominique, qui en fut intérieurement averti, vint un matin les voir, et, après avoir célébré la messe et prononcé un sermon, il leur dit : Je sais, mes filles, que vous avez du regret de votre résolution, et que vous voulez mettre le pied hors de la voie du Seigneur. Que celles-là donc qui demeurent fidèles fassent de nouveau profession dans mes mains[1]. Alors toutes ensemble, l'abbesse à leur tête, renouvelèrent l'acte qui les dépouillait de leur liberté. Dominique prit les clefs du couvent, et y établit des frères convers pour le garder nuit et jour, avec défense aux sœurs de parler désormais à qui que ce fût sans témoin.

Les choses en étant là, les cardinaux Hugolin, Étienne de Fosse-Neuve et Nicolas se réunirent à Saint-Sixte, le jour des Cendres de l'an 1218, c'est-à-dire le 28 février, Pâques tombant cette année le 15 avril. L'abbesse de Sainte-Marie du Tibre s'y rendit de son côté avec ses religieuses, pour résigner solennellement son office, et céder à Dominique et aux frères tous les droits du couvent.

« Comme donc le bienheureux Dominique était assis avec les cardinaux, l'abbesse et ses filles étant présentes, voilà qu'un homme entre, s'arrachant les cheveux et poussant de grands cris. On lui demande ce qu'il a, il répond : C'est le neveu de monseigneur Étienne qui vient de tomber de cheval et de se tuer ! Or, le jeune homme s'appelait Napoléon. Son oncle, l'entendant nommer, se pencha défaillant sur la poitrine du bienheureux Dominique. On le soutint; le bienheureux Dominique se leva, lui jeta de l'eau bénite, et, le laissant entre les bras des autres, il se rendit à l'endroit où le corps du jeune homme était gisant, tout brisé et horriblement déchiré. Il ordonna qu'on le transportât dans une chambre séparée, et

[1] Relation de la sœur Cécile, n. 13.

qu'on l'y enfermât. Puis il dit au frère Tancrède et aux autres frères de tout préparer pour la messe. Le bienheureux Dominique, les cardinaux, les frères, l'abbesse et les religieuses allèrent donc au lieu où était l'autel, et le bienheureux Dominique célébra avec une grande abondance de larmes. Mais lorsqu'il fut arrivé à l'élévation du corps du Seigneur, et qu'il le tenait en haut dans ses mains, selon la coutume, lui-même fut élevé de terre d'une coudée, tous le voyant et en étant dans la stupeur.

« La messe achevée, il retourna au corps du défunt, lui, les cardinaux, l'abbesse, les sœurs et tout le monde qui se trouvait là, et lorsqu'il fut auprès du corps, il en arrangea les membres l'un après l'autre de sa main très-sainte, ensuite il se prosterna à terre, priant et pleurant. Trois fois, il toucha le visage et les membres du défunt pour les remettre en leur lieu, et trois fois il se prosterna. Lorsqu'il se fut relevé pour la troisième fois, il fit le signe de la croix sur le mort, et, debout du côté où était la tête, les mains tendues vers le ciel, son corps au-dessus de terre de plus d'une coudée, il cria à haute voix : O jeune homme Napoléon, je te dis au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lève-toi ! Aussitôt, à la vue de tous ceux qu'un si étonnant spectacle avait attirés, le jeune homme se leva sain et sauf, et dit au bienheureux Dominique : Père, donnez-moi à manger. Le bienheureux Dominique lui donna à manger et à boire, et le rendit joyeux et sans aucune trace de blessure au cardinal, son oncle [1]. »

Quatre jours après, le premier dimanche de Carême, les religieuses de Sainte-Marie au delà du Tibre, d'autres religieuses du monastère de Sainte-Bibiane et des divers couvents, et quelques femmes du monde, entrèrent à Saint-Sixte, où saint Dominique leur donna l'habit de l'ordre. Elles étaient toutes ensemble, au nombre de quarante-quatre. Il y avait parmi elles une sœur de Sainte-Marie au delà du Tibre, âgée de dix-sept ans, et appelée Cécile. C'est à elle que nous devons de connaître les principaux traits de la vie du saint patriarche à cette époque. Elle nous les a conservés dans un mémoire écrit sous sa dictée, et qui est un chef-d'œuvre de narration simple et vraie.

La nuit du même jour où les religieuses entrèrent à Saint-Sixte, l'image de sainte Marie au delà du Tibre y fut transférée. On avait choisi la nuit, parce que les Romains s'opposaient à ce déplacement. Dominique, accompagné des cardinaux Étienne et Nicolas, précédé et suivi de beaucoup de gens qui tenaient des flambeaux, portait l'i-

[1] Relation de la sœur Cécile, n. 2.

mage sur ses épaules. Tout le monde était pieds nus. Les religieuses, en prières et pieds nus, attendaient l'image à Saint-Sixte, où elle fut heureusement inaugurée dans l'église.

Tous ces faits, en y comprenant le voyage de France à Rome, s'étaient accomplis dans l'espace de cinq à six mois, du 11 septembre 1217 au commencement de mars de l'année suivante. Et cependant, malgré tant d'occupations et de devoirs, Dominique trouvait encore le temps de se livrer à des œuvres particulières de charité. Il allait souvent visiter les *recluses*, c'est-à-dire des femmes qui s'étaient volontairement enfermées dans des trous de murailles pour n'en sortir jamais. Il y en avait çà et là par la ville, aux flancs déserts du mont Palatin, au fond des vieilles tours de guerre, aux arches rompues des aqueducs. Dominique les visitait au coucher du soleil; après avoir parlé à la foule, il allait parler à la solitude. Une de ces recluses, appelée Lucia, qui habitait derrière l'église de Sainte-Anastasie, sur le chemin de Saint-Sixte, avait un bras rongé jusqu'à l'os par un mal cruel et dévorant. Dominique la guérit un soir par une simple bénédiction. Une autre, dont la poitrine était mangée des vers, avait sa loge dans une tour voisine de la porte de Saint-Jean-de-Latran. Dominique la confessait, et lui apportait de temps en temps la sainte eucharistie. Une fois il lui demanda de voir un des vers qui la tourmentaient, et qu'elle gardait avec amour dans son sein comme des hôtes envoyés par la Providence. Bona, c'était son nom, consentit au désir de Dominique. Mais le ver se changea en une pierre précieuse dans la main du thaumaturge, et la poitrine de Bona se trouva pure comme celle d'un enfant.

Dominique était alors dans la splendeur de la maturité. Son corps, aussi bien que son âme, avait atteint ce terme de la vie où la vieillesse n'est encore qu'une perfection et une grâce de la vigueur. « Sa stature était médiocre, sa taille maigre, son visage beau et un peu coloré par le sang, ses cheveux et sa barbe d'un blond assez vif, ses yeux beaux. Il lui sortait du front et d'entre les cils une certaine lumière radieuse qui attirait le respect et l'amour. Il était toujours joyeux et agréable, excepté quand il était mû à compassion par quelque affliction du prochain. Il avait les mains longues et belles, une grande voix noble et sonore. Il ne fut jamais chauve, et il avait sa couronne religieuse tout entière, semée de rares cheveux blancs[1]. » C'est ainsi que le dépeint sœur Cécile, qui l'avait connu dans ces temps héroïques de Saint-Sixte et de Sainte-Sabine.

L'église de Sainte-Sabine, près de laquelle habitaient les frères

[1] Relation de la sœur Cécile, n. 14.

depuis qu'ils avaient quitté Saint-Sixte, était bâtie sur le mont Aventin. Une vieille inscription atteste qu'elle avait été fondée sous le pontificat de Célestin Ier, au commencement du cinquième siècle, par un prêtre d'Illyrie, nommé Pierre. Les reliques de sainte Sabine, qui avait souffert la mort pour Jésus-Christ au temps d'Adrien, reposaient sous l'autel principal, près du lieu de son martyre. Cette église est demeurée jusqu'aujourd'hui l'un des chefs-d'œuvre de Rome. Quand le voyageur y entre et qu'il en visite avec soin les trois nefs, il remarque dans une chapelle latérale des fresques antiques. L'une d'elles représente Dominique revêtant de l'habit de frère prêcheur un jeune homme agenouillé devant lui, pendant qu'un autre jeune homme est étendu par terre; le visage de l'un et de l'autre est caché au spectateur, et tous les deux pourtant lui causent de l'émotion.

Ces deux jeunes gens sont deux Polonais, Hyacinthe et Ceslas Odrowaz. Ils avaient accompagné à Rome leur oncle Yve Odrowaz, évêque élu de Cracovie; et, conduits probablement à Saint-Sixte par le cardinal Hugolin, ancien condisciple d'Yve à l'université de Paris, ils avaient assisté à la résurrection du jeune Napoléon. L'évêque avait aussitôt prié saint Dominique de lui donner quelques frères prêcheurs pour les emmener avec lui en Pologne. Le saint lui objecta qu'il n'en avait aucun qui fût initié à la langue et aux mœurs polonaises, et que, si quelqu'un de sa suite voulait prendre l'habit, ce serait le meilleur moyen de propager l'ordre en Pologne et dans les contrées du Nord. Hyacinthe et Ceslas s'offrirent alors de leur propre mouvement.

On croit qu'ils étaient frères, et il est hors de doute qu'ils appartenaient à la même famille. Leur cœur se ressemblait comme leur sang. Consacrés tous les deux à Jésus-Christ par le sacerdoce, ils avaient honoré leur maître aux yeux de leur patrie, et la jeunesse ne paraissait en eux qu'une vertu de plus. Hyacinthe était chanoine de l'église de Cracovie, Ceslas préfet ou prévôt de l'église de Sandomir. Ils prirent ensemble l'habit à Sainte-Sabine, de concert avec deux autres compagnons de leur voyage, connus dans l'histoire dominicaine sous le nom de Henri le Morave et d'Herman le Teutonique.

Saint Hyacinthe et ses compagnons ne demeurèrent que peu de temps à Rome. Dès qu'ils furent suffisamment instruits des règles de l'ordre, ils partirent avec l'évêque de Cracovie. En passant à Friesach, ville de l'ancienne Norique, ils furent poussés par l'Esprit-Saint à y annoncer la parole de Dieu. Leur prédication remua ce pays de fond en comble. Animés par le succès, la pensée leur vint d'y ériger

un couvent. Ils y réussirent en six mois, et le laissèrent sous la direction d'Herman le Teutonique, peuplé déjà d'un grand nombre d'habitants. De retour à Cracovie, l'évêque leur donna, pour en faire un couvent, une maison de bois qui dépendait de l'évêché. Ce furent là les prémices de l'ordre dans les régions septentrionales. Ceslas fonda les couvents de Prague et de Breslau, et saint Hyacinthe, avant de mourir, plantera jusque dans Kiow les tentes dominicaines, sous les yeux des Grecs schismatiques et au bruit des invasions tartares. Le Midi et le Nord semblaient combattre à qui enverrait à Dominique les plus grands ouvriers. Il y avait en France un docteur célèbre appelé Réginald, qui avait enseigné le droit canonique à Paris pendant cinq années, et qui était doyen du chapitre de Saint-Aignan d'Orléans. L'an 1218, il vint à Rome au tombeau des saints apôtres, se proposant de passer ensuite à Jérusalem pour y vénérer le tombeau du Seigneur. Mais ce double pèlerinage n'était, dans son intention, que le prélude d'un nouveau genre de vie qu'il avait résolu d'embrasser. Voici comme en parle le bienheureux Humbert, dans sa *Vie de saint Dominique*.

« Dieu lui avait inspiré d'abandonner toutes choses pour la prédication de l'Évangile, et il se préparait à ce ministère sans savoir encore de quelle façon le remplir ; car il ignorait qu'un ordre de prédicateurs eût été institué. Or, il arriva que, dans un entretien confidentiel avec un cardinal, il lui ouvrit son cœur à ce sujet, lui disant qu'il pensait à tout quitter pour prêcher Jésus-Christ çà et là dans un état de pauvreté volontaire. Alors le cardinal lui dit : Voilà justement qu'un ordre vient de s'élever, qui a pour but d'unir la pratique de la pauvreté à l'office de la prédication, et nous avons dans la ville le maître du nouvel ordre, qui y annonce lui-même la parole de Dieu. Ayant ouï cela, maître Réginald s'empressa de chercher le bienheureux Dominique et de lui révéler le secret de son âme. La vue du saint et la grâce de ses discours le séduisirent ; il résolut dès lors d'entrer dans l'ordre.

« Mais l'adversité, qui est l'épreuve de tous les saints projets, ne tarda pas de s'en prendre au sien. Il tomba si grièvement malade, que la nature paraissait succomber sous les assauts de la mort, et que les médecins désespéraient de le sauver. Le bienheureux Dominique, affligé de perdre un enfant dont il n'avait pas même joui, se tourna vers la divine miséricorde avec importunité, la suppliant, ainsi qu'il l'a raconté lui-même aux frères, de ne pas lui ravir un fils qui était plutôt conçu que né, et de lui en accorder la vie au moins pour un peu de temps.

« Pendant qu'il priait ainsi, la bienheureuse vierge Marie, mère de

Dieu et maîtresse du monde, accompagnée de deux jeunes filles d'une beauté sans mesure, apparut à maître Réginald éveillé et consumé par l'ardeur de la fièvre, et il entendit cette reine du ciel qui lui disait : Demande-moi ce que tu veux, et je te le donnerai. Comme il délibérait en lui-même, une des jeunes filles qui accompagnaient la bienheureuse Vierge, lui suggéra de ne rien demander, mais de s'en remettre à la volonté de la reine des miséricordes, ce qu'il agréa volontiers.

« Alors celle-ci, étendant sa main virginale, lui fit une onction sur les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les reins et les pieds, et elle prononçait en même temps certaines paroles appropriées à chaque onction. Je n'ai pu connaître que les paroles relatives à l'onction des reins et des pieds. Elle disait donc en touchant les reins : Que tes reins soient ceints du cordon de la chasteté; et en touchant les pieds : J'oins tes pieds pour la prédication de l'Évangile de paix. Elle lui montra ensuite l'habit des frères prêcheurs, en lui disant : Voici l'habit de ton ordre; et elle disparut à ses yeux.

« Réginald se trouva aussitôt guéri, oint qu'il avait été par la mère de celui qui a le secret de tout salut. Le lendemain, quand Dominique vint le voir et lui eut demandé familièrement de ses nouvelles, il répondit qu'il n'avait plus aucun mal, et lui raconta la vision. Tous deux en rendirent ensemble et dévotement, comme je le crois, des actions de grâces au Dieu qui frappe et qui guérit, qui blesse et qui panse les blessures. Les médecins admirèrent un retour à la vie si subit et si inespéré, ne sachant pas la main qui avait donné le remède [1]. »

Trois jours après, Réginald étant assis avec Dominique et un religieux de l'ordre des Hospitaliers, l'onction miraculeuse fut renouvelée sur lui en leur présence, comme si l'auguste Mère de Dieu eût attaché à cet acte une importance considérable, et qu'elle eût tenu à l'accomplir devant témoins. Ce qu'il y a encore de particulier, c'est que la bienheureuse Vierge, en présentant au nouveau frère l'habit de l'ordre, ne le lui présenta pas tel qu'on le portait alors, mais avec un changement remarquable qu'il est nécessaire d'expliquer.

Longtemps chanoine d'Osma, Dominique avait continué en France d'en porter l'habit, et l'avait adopté pour le costume de son ordre. Cet habit consistait en une tunique de laine blanche recouverte d'un surplis de lin, l'un et l'autre enveloppés d'une chape et d'un capuce de laine noire. Or, dans le vêtement que la sainte Vierge montra à

[1] Le B. Humbert. *Vie de S. Dom.*, n. 27.

Réginald, le surplis de lin était remplacé par un scapulaire de laine blanche, c'est-à-dire par une simple bande d'étoffe destinée à couvrir les épaules et la poitrine, en descendant des deux côtés jusqu'aux genoux. Ce vêtement n'était pas nouveau. Il en est question dans la vie des religieux de l'Orient, qui l'avaient sans doute adopté pour complément de la tunique, lorsque le travail ou la chaleur les contraignait de se dépouiller du manteau. Né au désert d'un sentiment de pudeur, tombant comme un voile sur le cœur de l'homme, le scapulaire était devenu, dans la tradition chrétienne, le symbole de la pureté, et par conséquent l'habit de Marie, la reine des Vierges. En même temps donc qu'en la personne de Réginald, Marie ceignait les reins de l'ordre du cordon de la chasteté, et préparait ses pieds à la prédication de l'Évangile de paix, elle lui donnait, dans le scapulaire, le signe extérieur de cette vertu des anges sans laquelle il est impossible de sentir et d'annoncer les choses célestes.

Nous passons d'autres apparitions et d'autres miracles, pour suivre les frères que Dominique avait dispersés dans d'autres régions.

Ceux qu'il avait envoyés à Paris s'étaient partagés en deux bandes. La première, composée de Mannès, de Michel de Fabra et d'Odéric, arriva le 12 septembre à sa destination. La seconde, composée de Matthieu de France, de Bertrand de Garrique, de Jean de Navarre et de Laurent d'Angleterre, arriva trois semaines plus tard. Ils se logèrent au centre de la ville, dans une maison qu'ils avaient louée près de l'hôpital de Notre-Dame et aux portes de l'évêché. Hormis Matthieu de France, qui avait passé une partie de sa jeunesse aux écoles de l'université, nul d'eux n'était connu à Paris. Ils y vécurent dix mois dans une extrême détresse, mais soutenus par le souvenir de Dominique et par une révélation qu'avait eue Laurent d'Angleterre sur le lieu futur de leur établissement.

En ce temps-là, Jean de Barastre, doyen de Saint-Quentin, chapelain du roi et professeur à l'université de Paris, avait fondé à l'une des portes de la ville, appelée la porte de Narbonne ou d'Orléans, un hospice pour les pauvres étrangers. La chapelle de l'hospice était dédiée à l'apôtre saint Jacques, si célèbre en Espagne, et dont le tombeau est l'un des grands pèlerinages du monde chrétien. Soit que les frères espagnols s'y fussent présentés par dévotion ou de toute autre manière, Jean de Barastre vint à savoir qu'il y avait dans Paris des religieux nouveaux qui prêchaient l'Évangile à la façon des apôtres. Il les connut, les admira, les aima, et sans doute comprit l'importance de leur institut, puisque le 6 août 1218, il les mit en possession de cette maison de Saint-Jacques qu'il avait préparée à Jésus-Christ dans la personne des étrangers. Jésus-Christ, reconnais-

sant, lui envoya de plus illustres hôtes que ceux sur lesquels il comptait, et le modeste asile de la porte d'Orléans devint un séjour d'apôtres, une école de savants, et le tombeau des rois. Le 3 mai 1221, Jean de Barastre confirma par un acte authentique la donation qu'il avait faite aux frères, et l'université de Paris, à la prière d'Honorius III, abandonna les droits qu'elle avait sur ce lieu, en stipulant toutefois que ses docteurs, à leur mort, y seraient honorés des mêmes suffrages spirituels que les membres de l'ordre, à titre de confraternité.

Ainsi pourvus d'un logement stable et public, les frères commencèrent à être connus davantage. On venait les entendre, et ils faisaient des conquêtes parmi ces innombrables étudiants, qui, de tous les points de l'Europe, apportaient à Paris l'ardeur commune de leur jeunesse et le génie divers de leurs nations. Dès l'été de 1219, le couvent de Saint-Jacques renfermait trente religieux. Parmi ceux qui prirent l'habit à cette époque, le seul dont le souvenir soit venu jusqu'à nous est Henri de Marbourg. Il avait été envoyé à Paris plusieurs années auparavant par un de ses oncles, pieux chevalier qui habitait la ville de Marbourg. Cet oncle, étant mort, lui apparut en songe et lui dit : Prends la croix en expiation de mes fautes, et passe la mer. Quand tu seras de retour de Jérusalem, tu trouveras à Paris un nouvel ordre de prédicateurs, à qui tu te donneras. N'aie pas peur de leur pauvreté, et ne méprise pas leur petit nombre ; car ils deviendront un peuple et se fortifieront pour le salut de beaucoup d'hommes [1]. Henri passa en effet la mer, et, revenu à Paris dans le temps où les frères commençaient à s'y établir, il embrassa leur institut sans hésiter. Ce fut un des premiers et des plus célèbres prédicateurs du couvent de Saint-Jacques. Le roi saint Louis le prit en affection, et l'emmena avec lui en Palestine, l'an 1254. Il mourut au retour, dans la compagnie du saint roi.

Voici un trait qu'il racontait sur ces commencements des frères à Paris. Il arriva que deux frères en voyage n'avaient encore rien mangé à trois heures de l'après-midi, et ils se demandaient l'un à l'autre comment ils pourraient apaiser leur faim dans le pays pauvre et inconnu qu'ils traversaient. Pendant qu'ils tenaient ce discours, un homme en habit de voyageur se présenta à eux et leur dit : De quoi vous entretenez-vous, hommes de peu de foi ? Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et le reste vous sera donné surabondamment. Vous avez eu assez de foi pour tout sacrifier à Dieu, et maintenant avez-vous peur qu'il ne vous laisse sans nourriture ? Passez

[1] Gérard de Frachet. *Vies des Frères*, l. 4, c. 13.

sur lesquels il
devint un séjour
s rois. Le 3 mai
tique la donation
à la prière d'Ho-
lieu, en stipulant
ent honorés des
re, à titre de con-

s frères commen-
tendre, et ils fai-
iants, qui, de tous
commune de leur
l'été de 1219, le
ieux. Parmi ceux
souvenir soit venu
té envoyé à Paris
s, pieux chevalier
mort, lui apparut
de mes fautes, et
alem, tu trouveras
te donneras. N'aie
petit nombre ; car
salut de beaucoup
enu à Paris dans le
, il embrassa leur
des plus célèbres
saint Louis le prit
an 1254. Il mourut

ements des frères à
vaient encore rien
demandaient l'un à
dans le pays pauvre
naient ce discours,
eux et leur dit : De
foi ? Cherchez d'a-
donné surabondam-
ier à Dieu, et main-
nourriture ? Passez

ce champ, et lorsque vous serez dans la vallée qui est au-dessous, vous rencontrerez un village ; vous entrerez dans l'église, et le prêtre de l'église vous invitera, et il surviendra un chevalier qui voudra vous avoir chez lui par force, et le patron de l'église, se jetant entre eux, emmènera le prêtre, le chevalier et vous dans sa maison, où il vous traitera magnifiquement. Ayez donc confiance dans le Seigneur, et excitez vos frères à la confiance en lui. Ayant dit cela, il disparut, et tout se passa comme il l'avait annoncé. Les frères, de retour à Paris, racontèrent ce qui était arrivé à frère Henri et au petit nombre de très-pauvres frères qui y étaient alors [1].

Cette extrême pénurie des frères avait été cause probablement que deux d'entre eux, Jean de Navarre et Laurent d'Angleterre, étaient allés rejoindre Dominique à Rome. Le saint, dès leur arrivée, au mois de janvier 1218, avait ordonné à Jean de Navarre de se rendre à Bologne, accompagné d'un autre frère. Peu après, il leur envoya Michel de Uzero et Dominique de Ségovie, revenus d'Espagne, et trois autres, dont le dernier était laïque. Cette petite colonie obtint à Bologne, on ne sait comment, une maison et une église appelée Sainte-Marie-de-Mascarella ; mais, du reste, elle y vivait dans un profond dénûment, sans pouvoir remuer cette grande ville. Tout changea de face à l'arrivée d'un seul homme.

Réginald parut dans Bologne le 21 décembre 1218, à son retour de la Terre-Sainte, et bientôt la ville fut ébranlée jusque dans ses fondements, comme si le Verbe éternel y fût tombé d'en haut. Rien n'est comparable à ces succès de l'éloquence divine. Réginald, en huit jours, était maître de Bologne. Des ecclésiastiques, des jurisconsultes, des élèves et des professeurs de l'université entraient à l'envi dans son ordre, qui, la veille encore, était inconnu ou méprisé. De grands esprits vinrent jusqu'à redouter d'entendre l'orateur, de peur d'être séduits par sa parole. Voici un trait que rapporte Gérard de Frachet, dans *les Vies des frères*, qu'il écrivit quarante ans après.

« Lorsque frère Réginald de sainte mémoire, autrefois doyen d'Orléans, prêchait à Bologne et attirait à l'ordre des ecclésiastiques et des docteurs de renom, maître Monéta, qui enseignait alors les arts et était fameux dans toute la Lombardie, voyant la conversion d'un si grand nombre d'hommes, commença à s'effrayer pour lui-même. C'est pourquoi il évitait avec soin Réginald et détournait de lui ses écoliers ; mais le jour de la fête de Saint-Étienne, ses élèves l'entraînèrent au sermon, et, comme il ne pouvait s'empêcher de s'y rendre, soit à cause d'eux, soit pour d'autres motifs, il leur dit :

[1] Gérard de Frachet, *Vies des Frères*, l. 1, c. 5.

Allons d'abord à Saint-Procul entendre la messe. Ils y allèrent en effet, et entendirent non pas une messe, mais trois. Monéta faisait exprès de traîner en longueur pour ne pas assister à la prédication. Cependant ses élèves le pressaient, et il finit par leur dire : Allons maintenant ! Lorsqu'ils arrivèrent à l'église, le sermon n'était point encore achevé, et la foule était si grande, que Monéta fut obligé de se tenir sur le seuil. A peine eut-il prêté l'oreille, qu'il fut vaincu. L'orateur s'écriait en ce moment : Je vois les cieux ouverts ! oui, les cieux sont ouverts à qui veut voir et à qui veut entrer; les portes sont ouvertes à qui veut les franchir. Ne fermez pas votre cœur, et votre bouche, et vos mains, de peur que les cieux ne se ferment aussi. Que tardez-vous encore ? les cieux sont ouverts. Aussitôt que Réginald fut descendu de chaire, Monéta, touché de Dieu, alla le trouver, lui exposa son état et ses occupations, et fit vœu d'obéissance entre ses mains. Mais, comme beaucoup d'engagements lui ôtaient sa liberté, il garda encore l'habit du monde pendant une année, du consentement de frère Réginald, et cependant il travaillait de toutes ses forces à lui amener des auditeurs et des disciples. Tantôt c'était l'un, tantôt l'autre, et chaque fois qu'il avait fait une conquête, il semblait prendre l'habit avec celui qui le prenait [1]. »

Le couvent de Sainte-Marie-de-Mascarella ne suffisait plus aux frères. Réginald obtint de l'évêque de Bologne, par l'entremise du cardinal Hugolin, alors légat apostolique dans ces contrées, l'église de Saint-Nicolas-des-Vignes, située près des murs et entourée de champs. Le chapelain de l'église, nommé Rodolphe, homme bon et craignant Dieu, loin de s'opposer à la générosité de l'évêque envers les frères, prit lui-même l'habit.

Aucun attrait humain ne coopérait à ces conversions de jeunes gens et d'hommes déjà avancés dans la carrière des emplois publics. Rien n'était plus dur que la vie des frères. La pauvreté d'un ordre naissant se faisait sentir à eux par toutes sortes de privations. Leur corps et leur esprit, fatigués du travail de la propagation évangélique, ne se réparaient que dans le jeûne et l'abstinence; une nuit brève sur une couche austère succédait aux longues heures du jour. Les moindres fautes contre la règle étaient sévèrement punies. Des tentations de découragement venaient se joindre aux autres épreuves. En voici une rapportée par le même historien :

« Dans le temps que l'ordre des Prêcheurs était comme un petit troupeau et une plantation nouvelle, il s'éleva parmi les frères, au couvent de Bologne, une telle tentation d'abattement, que beau-

[1] Gérard, l. 4, c. 10.

Ils y allèrent en
. Monéta faisait
à la prédication.
eur dire : Allons
non n'était point
éta fut obligé de
qu'il fut vaincu.
ouverts ! oui, les
ntrer ; les portes
as votre cœur, et
se ferment aussi.
ussitôt que Régi-
, alla le trouver,
'obéissance entre
lui ôtaient sa li-
e année, du con-
lait de toutes ses
antôt c'était l'un,
quête, il semblait

suffisait plus aux
ar l'entremise du
contrées, l'église
rs et entourée de
e, homme bon et
le l'évêque envers

ersions de jeunes
s emplois publics.
uvreté d'un ordre
privations. Leur
pagation évangé-
tinence ; une nuit
es heures du jour.
ement punies. Des
x autres épreuves.

it comme un petit
rmi les frères, au
ement, que beau-

coup d'entre eux conféraient sur l'ordre auquel ils devaient passer, persuadés que le leur, si récent et si faible, ne pouvait avoir de durée. Deux des frères, les plus considérables, avaient déjà même obtenu du légat apostolique la permission d'entrer dans l'ordre de Cîteaux, et ils en avaient présenté les lettres à frère Réginald, autrefois doyen de Saint-Aignan d'Orléans, alors vicaire du bienheureux Dominique. Frère Réginald ayant assemblé le chapitre et exposé l'affaire avec une grande douleur, les frères éclatèrent en sanglots, et un trouble incroyable s'empara des esprits. Frère Réginald, muet et les yeux au ciel, ne parlait qu'à Dieu, en qui était toute sa confiance. Frère Claire le Toscan se leva pour exhorter les frères. C'était un homme de bien et de grande autorité, qui avait autrefois enseigné les arts et le droit canonique, et qui fut depuis prieur de la province romaine, pénitencier et chapelain du Pape.

« A peine achevait-il son discours, qu'on voit entrer maître Roland de Crémone, docteur excellent et renommé qui enseignait la philosophie à Bologne, et le premier des frères qui ait ensuite professé la théologie à Paris. Il était seul, plutôt ivre que transporté de l'esprit de Dieu, et, sans dire une autre parole, il demanda à prendre l'habit. Frère Réginald, hors de lui-même, ôte son propre scapulaire et le lui met au cou. Le sacristain sonne la cloche : les frères entonnent le *Veni Creator Spiritus*, et, pendant qu'ils le chantent avec des voix étouffées par l'abondance de leurs larmes et de leur joie, le peuple accourt, une multitude d'hommes, de femmes et d'étudiants inondent l'église ; la ville entière s'émeut au bruit de ce qui arrive ; la dévotion envers les frères se renouvelle : toute tentation s'évanouit, et les deux frères qui avaient résolu de quitter l'ordre, se précipitant au milieu du chapitre, renoncent à la licence apostolique qu'ils avaient obtenue, et promettent de persévérer jusqu'à la mort [1]. »

Tels furent les commencements de Saint-Nicolas de Bologne et de Saint-Jacques de Paris, les deux pierres angulaires de l'édifice dominicain. Là, au foyer des plus savantes universités de l'Europe, venait se former une élite de prédicateurs et de docteurs ; là s'assemblaient alternativement chaque année, selon le texte primitif des constitutions, les députés de toutes les provinces de l'ordre ; là vécurent de siècle en siècle des hommes que ne surpassait aucun de leurs contemporains, et qui perpétuaient parmi les peuples le respect de l'institution qui les avait nourris. Saint-Nicolas de Bologne eut la gloire de posséder les dernières années de Dominique et d'être son tombeau ; Saint-Jacques de Paris devint, par un autre droit, une

[1] Gérard, l. 2, c. 5.

sépulture fameuse. Tendrement aimé du roi saint Louis, il reçut sous ses marbres les entrailles et le cœur d'une foule de princes du sang français. Robert, sixième fils du saint roi et tige de la maison de Bourbon, y avait été tenu sur les fonts de baptême par le bienheureux Humbert, cinquième maître général de l'ordre, et y fut inhumé. Son fils, son petit-fils et son arrière-petit-fils l'y rejoignirent, et leurs restes unis ne formèrent plus qu'un tombeau sur lequel était gravée cette épitaphe : « Ici est la souche des Bourbons ; ici est renfermé le premier prince de leur nom ; ce sépulcre est le berceau des rois [1]. »

Quand Dominique, par une année de travaux, eut eu fondé Saint-Sixte et Sainte-Sabine, il partit de Rome, dans l'automne de 1218, pour visiter ses frères en Espagne et en France. Arrivé en Languedoc, il n'y trouva plus son magnanime ami, le comte Simon de Montfort.

Ce prince, choisi pour comte de Toulouse par les seigneurs de la croisade, avait été confirmé dans cette qualité, l'an 1215, par le concile œcuménique de Latran. Dès les premiers mois de 1216, il vint trouver le roi de France Philippe-Auguste, à Melun, pour lui demander l'investiture. Ce fut un véritable triomphe que le voyage qu'il fit depuis les frontières du Languedoc jusque-là. Il n'est pas possible, dit un auteur contemporain, Pierre de Vaulx-Cernai, il n'est pas possible de représenter, on ne croit même que bien difficilement, tout ce que les peuples lui rendaient d'hommages. Ils s'avançaient solennellement à sa rencontre de ville en ville, ecclésiastiques et laïques ; tous marchaient en ordre de procession, et faisaient retentir les chemins des mêmes paroles que l'Église adresse au Sauveur du monde dans la cérémonie de son entrée à Jérusalem : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! La vénération allait si loin, qu'on se tenait heureux, en l'approchant, de toucher les bords de ses habits ; et on les touchait avec cette tendresse de sentiment qu'inspire un culte religieux pour tout ce qui a rapport aux saints. Si l'accueil que Simon reçut à la cour fut plus réglé, il ne fut ni moins animé ni moins démonstratif. Le roi le combla de distinctions et de caresses, et l'investit du comté de Toulouse pour lui et ses héritiers [2].

Le vieux comte de Toulouse, Raymond VI, était déclaré déchu par l'une et l'autre puissance ; mais son fils, Raymond VII, conservait le comté de Provence. Le jeune prince, après avoir demeuré quelque temps à Rome, à la demande d'Innocent III, en partit avec le baiser et la bénédiction du Pontife. Arrivé en Provence, plusieurs villes se déclarèrent pour lui, notamment Avignon et Beaucaire. Il se vit bientôt une armée. C'est que, si jeune encore, on ne pouvait

[1] Lacordaire, *Vie de S. Dom.* — [2] Pierre de Vaulx-Cernai, n. 83.

pas lui reprocher les torts de son père. Les habitants aiment mieux la domination d'un des leurs que celle des étrangers. Ceux-ci, de leur côté, oubliaient le but de la croisade. Pour ce qui est du comte Simon, dit un auteur du temps et du pays, il ne méritait que des éloges [1]. Mais les nobles et les officiers auxquels il partagea les terres qu'il avait conquises avec l'aide de Dieu commencèrent à les gouverner non dans l'esprit qu'elles avaient d'abord été conquises; ils cherchaient, non les intérêts de Jésus-Christ, mais les leurs, servant les convoitises de la cupidité et de la volupté, attribuant leurs victoires passées, non à la puissance divine, mais à leurs propres forces : ils s'occupaient peu ou point du tout de rechercher et de tenir les hérétiques ; c'est pour cela que Dieu les abreuva, comme nous allons voir, de la coupe de sa colère [2]. Ainsi parle Guillaume de Puy-Laurens, chapelain du jeune comte de Toulouse, Raymond VII. L'éloge qu'il fait du comte de Montfort, rival de son maître, en est d'autant moins suspect et d'autant plus honorable.

Le vieux comte de Toulouse, Raymond VI, s'était retiré en Espagne. Il en revint avec une troupe de mercenaires. Les Toulousains se déclaraient pour lui, lorsque Simon de Montfort, ayant fait une trêve avec le jeune Raymond, au sujet de Beaucaire, vint punir les Toulousains de leur défection, en exigeant des otages et une rançon considérable. Mais, tandis que Simon est occupé ailleurs, les Toulousains rappellent secrètement le vieux Raymond, qui rentre dans leurs murs le 13 septembre 1217. Simon vint y mettre le siége, qui dura neuf mois. On se battit avec opiniâtreté de part et d'autre. Cependant les motifs n'étaient pas tout à fait les mêmes. Il paraît que les Toulousains se battaient non point pour l'hérésie, mais pour n'être point soumis à des étrangers. Car, suivant le poëte contemporain, ayant un jour remporté quelque avantage, ils en rendirent grâces à Dieu, et firent, sur la Trinité et sur l'Incarnation une profession de foi tout à fait contraire à l'impiété manichéenne [3].

Il y avait déjà neuf mois que le siége durait. Simon de Montfort commençait à se rebuter du travail et de la dépense qui l'épuisaient. De plus, il avait à supporter les reproches piquants d'un nouveau légat, qui l'accusait d'ignorance et de nonchalance. Dans cette situation fâcheuse, il demandait à Dieu la mort, pour arriver à la paix. Le lendemain de la Saint-Jean, 25me de juin 1218, comme il était à matines, on vint lui dire que les ennemis étaient armés et cachés dans les fossés de la forteresse. Il demanda ses armes, et, s'en étant

[1] *Comes Simon, vir per omnia in se laudabilis.* — [2] Guill. de Puy-Laurens, n. 27. — [3] Strophe 196.

revêtu, il alla promptement à l'église entendre la messe. Elle était déjà commencée et il priait attentivement, quand on l'avertit que les Toulousains attaquaient vivement ceux qui gardaient les machines. « Laissez-moi, dit-il, laissez-moi entendre la messe et voir le sacrement de notre rédemption ! » Un autre courrier vint dans le moment même, disant : Hâtez-vous ! « Je ne sortirai point, répondit-il, que je n'aie vu mon Sauveur ! » Mais quand le prêtre éleva l'hostie, suivant la coutume, le pieux comte, les genoux en terre et les mains élevées au ciel, s'écria : *Nunc dimittis*, et ajouta : « Allons, et mourons, s'il le faut, pour celui qui a bien voulu mourir pour nous ! » Son arrivée releva le courage des assiégeants, et les Toulousains furent repoussés jusqu'à leur fossé. Mais le comte s'étant un peu retiré près de ses machines pour éviter la grêle des traits et des pierres, il fut frappé à la tête d'une pierre lancée par un mangonneau. Se sentant blessé mortellement, il se frappa la poitrine, se recommandant à Dieu et à la sainte Vierge, et tomba mort, percé en outre de cinq coups de flèches.

Ainsi termina sa glorieuse carrière, ce héros chrétien, ce Machabée du treizième siècle. Ses adversaires mêmes ont fait son éloge. Voici le témoignage qu'en rend le chapelain de Raymond VII : « J'ai entendu le dernier comte de Toulouse, quoiqu'il eût été son ennemi, le louer avec admiration pour sa fidélité, sa prévoyance, sa bravoure, enfin pour toutes les qualités qui conviennent à un prince [1]. » Cet éloge d'un ennemi contemporain réfutait d'avance les calomnies haineuses venues des siècles plus tard, et qui traînent encore dans les histoires et les biographies modernes.

Amauri, fils aîné de Simon, fut reconnu pour son successeur, et tous les chevaliers français auxquels il avait donné des terres lui prêtèrent serment de fidélité. Un mois après, il fut obligé de lever le siége de Toulouse. L'argent et les vivres lui manquaient ; les pèlerins qui ne devaient que quarante jours de campagne voulaient retourner chez eux ; plusieurs habitants de la contrée, ayant appris la mort de Simon, quittaient son parti et se joignaient aux ennemis. Amauri emporta le corps de son père à Carcassonne. Il cédera ses droits sur le comté de Toulouse au roi Louis VIII, deviendra connétable de France sous Louis IX, autrement saint Louis, à qui Raymond VII, le dernier comte de Toulouse, se soumettra lui-même, mariant sa fille unique, avec tout son domaine, à un des frères du

[1] Dico enim quod audivi processu temporis, comitem Tolosanum qui ultimò decessit, quamvis ejus hostis fuisset, ipsum in fidelitate, providentiâ et strenuitate, et in cunctis quæ decent principem, mirabiliter commendantem. Guill. de Puy-Laurens, n. 30.

saint roi. Et voilà comme la croisade contre les manichéens du Languedoc se terminera, par l'entière extinction de cette hérésie révolutionnaire, et par la réunion du pays à la couronne de France.

Saint Dominique ayant donc appris à Rome la mort de son ami, le comte Simon de Montfort, vint à Toulouse pour consoler ses frères de Saint-Romain et ses religieuses de Prouille, et leur procurer la protection nécessaire dans une si fâcheuse circonstance. Ayant mis ces deux monastères en sûreté par le secours des évêques, il passa en Espagne la même année 1218, et y fonda deux monastères : un à Madrid, qui, peu après, fut donné à des religieuses ; l'autre à Ségovie, qui fut la première maison des frères prêcheurs en Espagne. Ce voyage fut accompagné de plusieurs miracles.

Repassant à Toulouse, Dominique y rencontra Bertrand de Garrigue, l'un de ses disciples les plus anciens. Ils prirent ensemble la route de Paris, et visitèrent, en passant, le célèbre pèlerinage de Roc-Amadour, vieux sanctuaire dédié à la bienheureuse Vierge, dans une solitude escarpée et sauvage du Quercy. Le lendemain de la nuit qu'ils avaient consacrée à cette dévotion, ajoute Gérard de Frachet, ils furent joints dans la route par des pèlerins allemands, qui, les ayant entendus réciter des psaumes et des litanies, les suivirent pieusement. Au prochain village, leurs nouveaux compagnons les invitèrent à dîner, et ils agirent de même pendant quatre jours consécutifs. Le cinquième jour, le bienheureux Dominique dit en gémissant à Bertrand de Garrigue : Frère Bertrand, j'ai conscience de voir que nous moissonnons le temporel de ces pèlerins, sans pouvoir semer en eux le spirituel. C'est pourquoi, s'il vous plaît, mettons-nous à genoux, et demandons à Dieu la grâce d'entendre et de parler leur langue, afin que nous leur annoncions le Seigneur Jésus. Ce qu'ayant fait, ils commencèrent à s'exprimer en allemand, à la grande surprise des pèlerins, et, pendant quatre jours qu'ils furent ensemble jusqu'à Orléans, ils s'entretinrent du Seigneur Jésus. A Orléans, les pèlerins suivirent la route de Chartres, et laissèrent Dominique et Bertrand sur celle de Paris, après avoir pris congé d'eux et s'être recommandés à leurs prières. Le lendemain, le bienheureux père dit à Bertrand : Frère, voici que nous arrivons à Paris ; si les frères apprennent le miracle que le Seigneur a fait, ils nous regarderont comme des saints, tandis que nous ne sommes que des pécheurs ; et, s'il vient aux oreilles des gens du monde, notre humilité courra de grands risques ; c'est pourquoi je vous défends d'en parler à personne avant ma mort [1].

[1] Gérard, l. 2, c. 10.

L'une des premières maisons qui frappèrent les yeux de Dominique entrant à Paris par la porte d'Orléans fut le couvent de Saint-Jacques. Il renfermait déjà trente religieux. Le saint patriarche n'y demeura que quelques jours, pendant lesquels il donna l'habit au jeune Guillaume de Montferrat qu'il avait connu à Rome chez le cardinal Hugolin, et qui lui avait promis d'être frère prêcheur après qu'il aurait étudié deux ans en théologie à l'université de Paris. Il tint parole en ce temps-là. Dominique fit une autre rencontre dans la personne d'un bachelier saxon qui s'appelait Jourdain. C'était un jeune homme ingénieux, éloquent, aimable, aimant Dieu. Il était né dans le diocèse de Paderborn, de la noble famille des comtes d'Ébernstein, et il était venu à Paris boire aux sources de la science divine. Déjà tourmenté de Dieu, qui le destinait à être le premier successeur de Dominique dans le gouvernement général des frères Prêcheurs, il se sentit attiré vers le grand homme dont il devait être l'héritier, et lui découvrit les impressions de Jésus-Christ dans son cœur. Dominique lui conseilla seulement de s'essayer au joug de Dieu en recevant le diaconat [1].

Avec les trente religieux de la maison de Paris, Dominique crut pouvoir peupler la France de frères Prêcheurs. A sa voix, Pierre Cellani part pour Limoges; Philippe, pour Reims ; Guerric, pour Metz; Guillaume, pour Poitiers ; quelques autres frères, pour Orléans, avec la mission de prêcher dans ces villes et d'y fonder des couvents. Pierre Cellani objecte son ignorance, la pénurie de livres où il est ; Dominique lui répond avec une confiance intrépide en Dieu : « Va, mon fils, va sans crainte ; deux fois par jour je penserai à toi devant Dieu ; n'aie pas de doute. Tu gagneras beaucoup d'âmes, tu feras du fruit, et le Seigneur sera avec toi. » Pierre Cellani racontait plus tard, dans l'intimité, que, toutes les fois qu'il avait été troublé au dedans ou au dehors, il s'était remis en mémoire cette promesse, invoquant Dieu et Dominique, et que tout lui avait réussi.

Dominique sortit de Paris par la route de Bourgogne. A Châtillon-sur-Seine, il rappela à la vie le neveu d'un ecclésiastique chez lequel il était logé. Cet enfant était tombé d'un étage supérieur, et on l'avait relevé demi-mort. Son oncle donna un grand repas en l'honneur du saint. Dominique voyant que la mère de l'enfant ne mangeait pas, parce qu'elle avait la fièvre, lui présenta de l'anguille qu'il bénit, en lui disant de manger par la vertu de Dieu, et ce remède la guérit aussitôt.

[1] Lacordaire, *Vie de S. Dom.* — [2] Bernard Guidonis, *Catalogue des maîtres de l'ordre.*

s yeux de Domi-
couvent de Saint-
int patriarche n'y
donna l'habit au
Rome chez le car-
re prêcheur après
versité de Paris. Il
tre rencontre dans
urdain. C'était un
nt Dieu. Il était né
e des comtes d'É-
es de la science di-
tre le premier suc-
général des frères
dont il devait être
us-Christ dans son
yer au joug de Dieu

ris, Dominique crut
A sa voix, Pierre
ims ; Guerric, pour
es frères, pour Or-
s et d'y fonder des
la pénurie de livres
fiance intrépide en
s par jour je pense-
gagneras beaucoup
c toi. » Pierre Cel-
tes les fois qu'il avait
mis en mémoire cette
tout lui avait réussi.
rgogne. A Châtillon-
siastique chez lequel
upérieur, et on l'a-
d repas en l'honneur
fant ne mangeait pas,
nguille qu'il bénit, en
ce remède la guérit

Catalogue des maîtres de

Dominique voyageait à pied, un bâton à la main, un paquet de hardes sur les épaules. Quand il était hors des lieux habités, il ôtait sa chaussure et marchait nu-pieds. Si quelque pierre le blessait en chemin, il disait en riant : Voilà notre pénitence. Lorsqu'il approchait d'une ville ou d'un village, il remettait sa chaussure à ses pieds, jusqu'à ce qu'il en fût sorti. Rencontrait-il une rivière ou un torrent à passer, il faisait le signe de la croix sur les eaux, et y entrait hardiment le premier, donnant l'exemple à ses compagnons. La pluie venait-elle à tomber, il chantait des hymnes à haute voix, l'*Ave Maris Stella*, le *Veni Creator Spiritus*. Il ne portait ni or, ni argent, ni monnaie, jaloux d'être pour tout à la merci des hommes et de la Providence. Il logeait de préférence dans les monastères, ne s'arrêtant jamais à sa fantaisie, mais selon la fatigue et le désir des frères qui étaient avec lui. Il mangeait ce que ses hôtes apportaient sur la table, sauf les viandes ; car, même en route, il observait rigoureusement l'abstinence et les jeûnes de l'ordre, quoiqu'il dispensât ses compagnons de jeûner. Plus on le traitait mal, plus il était content. On le vit, étant malade, manger des racines et des fruits plutôt que de toucher à des mets délicats. Quelquefois il allait mendier de porte en porte ; il remerciait toujours avec humilité ceux qui lui donnaient, jusqu'à se mettre à genoux en certaines occasions. Il prenait son repos tout habillé, sur la paille ou sur une planche.

Le voyage n'interrompait aucune de ses pratiques de piété. Tous les jours, à moins qu'une église lui manquât, il offrait à Dieu le saint sacrifice avec une grande abondance de larmes ; car il lui était impossible de célébrer les divins mystères sans attendrissement. Il prononçait l'oraison dominicale avec un accent séraphique, qui rendait sensible la présence du Père qui est aux cieux. Le matin, il gardait et faisait garder le silence jusqu'à neuf heures, et, le soir, depuis complies. Dans l'intervalle, il parlait de Dieu, soit en forme de conversation, soit par matière de controverse théologique, et de toutes les façons qu'il pouvait imaginer. Quelquefois, surtout dans les lieux solitaires, il priait ses compagnons de rester à une certaine distance de lui, en leur disant gracieusement avec le prophète Osée : Je le conduirai dans la solitude et je lui parlerai au cœur. Il les précédait ou les suivait alors, en méditant quelques passages des Écritures.

Son habitude d'être avec Dieu était si puissante, qu'il ne levait presque pas les yeux de terre. Jamais il n'entrait dans la maison où l'hospitalité lui était accordée sans avoir été prier à l'église, s'il y en avait une en ce lieu. Après le repas, il se retirait dans une chambre pour lire l'évangile de saint Matthieu ou les épîtres de saint Paul,

qu'il portait toujours avec lui. Il s'asseyait, ouvrait le livre, faisait le signe de la croix et lisait attentivement. Mais bientôt la parole divine le mettait hors de lui. Il faisait des gestes comme s'il eût parlé à quelqu'un ; il paraissait écouter, disputer, lutter ; il souriait et pleurait tour à tour ; il regardait fixement, puis baissait les yeux, puis se parlait bas, se frappait la poitrine. Il passait incessamment de la lecture à la prière, de la méditation à la contemplation ; de temps en temps il baisait le livre avec amour, comme pour le remercier du bonheur qu'il lui donnait, et, s'enfonçant de plus en plus dans ces saintes délices, il se couvrait le visage de ses mains ou de son capuce. Quand la nuit était venue, il allait à l'église y pratiquer ses veilles et ses pénitences accoutumées ; ou bien, s'il n'avait pas d'église à sa disposition, il se couchait dans quelque chambre écartée, d'où ses gémissements venaient malgré lui interrompre le sommeil de ses compagnons. Il les réveillait à l'heure des matines pour réciter l'office en commun, et lorsqu'il était logé dans quelque couvent, même étranger à son ordre, il allait frapper à la porte des religieux, les exciter à se lever et à aller au chœur.

Il prêchait à tout venant sur la route, dans les villes, les villages, les châteaux et jusque dans les monastères. Sa parole était enflammée. Initié par ses longues études de Palencia et d'Osma à tous les mystères de la théologie chrétienne, ils sortaient de son cœur avec des flots d'amour qui en révélaient aux plus endurcis la vérité. Un jeune homme, ravi de son éloquence, lui demanda dans quels livres il avait étudié : Mon fils, répondit-il, c'est dans le livre de la charité plus qu'en tout autre, car celui-là enseigne tout [1]. Aussi pleurait-il souvent en chaire, et généralement il était rempli de cette mélancolie surnaturelle que donne le sentiment profond des choses invisibles. Quand il apercevait de loin les toits pressés d'une ville ou d'un bourg, la pensée des misères des hommes et de leurs péchés le plongeait dans une réflexion triste, dont le contre-coup apparaissait aussitôt sur son visage. Il passait ainsi rapidement aux expressions les plus diverses de l'amour, et la joie, le trouble et la sérénité, se succédant à tout propos dans les plis de son front, portaient en lui la majesté de l'homme à une incroyable puissance de séduction. Il se rendait aimable à tous, dit un témoin dans le procès de sa canonisation, aux riches, aux pauvres, aux Juifs et aux infidèles, qui sont nombreux en Espagne, et il était aimé de tous, excepté des hérétiques et des ennemis de l'Église, qu'il convainquait par ses controverses et ses prédications [2].

[1] Gérard de Frachet, *Vies des Frères*, l. 2, c. 25. — [2] *Actes de Bologne*, Déposition de Jean de Navarre, n. 3.

De retour à Bologne pendant l'été de 1219, son premier acte fut un acte de désintéressement. Odéric Gallicani, citoyen de Bologne, avait récemment donné aux frères, en forme authentique, des terres d'une valeur considérable. Dominique déchira le contrat en présence de l'évêque, déclarant qu'il voulait que ses religieux mendiassent leur pain de chaque jour, et qu'il ne leur permettrait jamais d'amasser des possessions. Nulle vertu, en effet, ne lui était plus chère que la pauvreté. Il n'était couvert en toute saison que d'une seule tunique d'un tissu vil, avec laquelle il ne rougissait pas de se présenter devant les plus grands seigneurs. Il voulait que les frères fussent vêtus comme lui, qu'ils habitassent de petites maisons, que même à l'autel ils ne se servissent ni de soie ni de pourpre, et qu'à part les calices, ils n'eussent aucun vase d'or ou d'argent. Il portait à table le même esprit de retranchement et de pénitence. On servait deux plats aux frères ; mais lui ne mangeait que d'un seul. Rodolphe de Faënza, procureur du couvent de Bologne, racontait qu'ayant augmenté quelquefois l'ordinaire des religieux pendant le séjour de Dominique, le saint l'avait rappelé et lui avait dit à l'oreille : Pourquoi tuez-vous les frères avec ces pitances [1] ?

Quand le pain ou le vin manquait au couvent de Saint-Nicolas, ce qui arrivait de temps en temps, frère Rodolphe allait trouver Dominique. Le saint lui ordonnait de prier, il le suivait même à l'église pour prier avec lui, et la Providence faisait si bien qu'elle arrangeait le dîner de ses enfants. Un jour de jeûne, toute la communauté était déjà assise au réfectoire : frère Bonvisi vint dire à Dominique qu'il n'y avait absolument rien. Le saint leva les yeux et les mains au ciel d'un air gai, et rendit grâces à Dieu d'être si pauvre. Mais bientôt des jeunes gens inconnus entrèrent au réfectoire, l'un portant des pains, l'autre des figues sèches, qu'ils distribuèrent aux religieux. Un autre jour qu'il n'y avait que deux pains au couvent, Dominique ordonna qu'on les rompît en petits morceaux, bénit la corbeille, et dit au servant de faire le tour du réfectoire en donnant à chaque frère deux ou trois de ces petits morceaux. Quand il eut fini, Dominique lui ordonna de faire un second tour, et de continuer jusqu'à ce que tous les frères fussent rassasiés. Les frères ne buvaient ordinairement que de l'eau ; mais on tâchait d'avoir toujours un peu de vin pour les malades. Un jour, l'infirmier vint se plaindre à Dominique que le vin des malades manquait, et il apporta le vase qui était vide. Le serviteur de Dieu se mit en prières, selon sa coutume, exhortant les autres par humilité à faire de même, et lorsque l'infirmier releva son vase, il était plein.

[1] *Actes de Bologne*, Déposition de Rod. de Faënza, n. 2.

Rien ne fut singulier comme la prise d'habit d'Étienne d'Espagne. Il la raconte lui-même en ces termes : « Pendant que j'étudiais à Bologne, maître Dominique y vint, et il prêchait aux étudiants ainsi qu'à d'autres personnes. J'allais me confesser à lui, et je crus remarquer qu'il m'aimait. Un soir que je me disposais à souper dans mon hôtel avec mes compagnons, il envoya deux frères pour me dire : Frère Dominique vous demande, et souhaite que vous veniez sur-le-champ. Je répondis que j'irais aussitôt que j'aurais soupé. Ils répliquèrent qu'il m'attendait à l'instant même. Je me levai donc, laissant tout là pour les suivre, et j'arrivai à Saint-Nicolas, où je trouvai maître Dominique au milieu de beaucoup de frères. Il leur dit : Apprenez-lui comment on fait la prostration. Quand ils me l'eurent appris, je me prosternai en effet avec docilité, et il me donna l'habit de frère prêcheur, en me disant : « Je veux vous munir d'armes avec lesquelles vous combattrez le démon tout le temps de votre vie. J'admirai beaucoup alors, et jamais je n'y ai pensé sans étonnement, par quel instinct frère Dominique m'avait ainsi appelé et revêtu de l'habit de frère prêcheur ; car jamais je ne lui avais parlé d'entrer en religion, et sans doute il agit de la sorte par quelque inspiration et révélation divine [1]. »

Ce que Dominique avait précédemment fait à Paris, il le fit à Bologne, c'est-à-dire qu'il envoya des frères dans les principales villes de la haute Italie, pour y prêcher et y fonder des couvents. Il ne se départait point de sa maxime favorite, qu'il faut semer le grain et non l'entasser. Milan et Florence reçurent alors des colonies de frères prêcheurs ; mais, au grand regret de ceux de Bologne, frère Réginald fut envoyé à Paris.

Dominique partit lui-même de Bologne vers la fin du mois d'octobre, et vint trouver le souverain Pontife à Viterbe. Honorius III lui accorda des lettres datées du 15 novembre 1219, par lesquelles il recommandait les frères aux évêques et aux prélats d'Espagne. Le 8 décembre suivant, il étendit cette recommandation aux archevêques, évêques, abbés et prélats de toute la chrétienté. Le 17 du même mois, étant à Civita Castellana, il fit à Dominique et aux frères la donation authentique du couvent de Saint-Sixte, au mont Cœlius; car jusque-là Saint-Sixte n'était possédé par l'ordre qu'en vertu d'une concession verbale [2].

Pendant que le patriarche des frères Prêcheurs faisait son expédition apostolique en Espagne, en France, en Italie, et qu'il envoyait

[1] *Actes de Bologne.* Déposition d'Étienne d'Espagne, n. 2. — [2] Lacordaire. *Et Acta SS.*, 4 *aug.*

enne d'Espagne.
que j'étudiais à
ux étudiants ainsi
ui, et je crus re-
ais à souper dans
frères pour me
que vous veniez
ue j'aurais soupé.
Je me levai donc,
nt-Nicolas, où je
de frères. Il leur
n. Quand ils me
té, et il me donna
vous munir d'ar-
le temps de votre
pensé sans éton-
it ainsi appelé et
ne lui avais parlé
orte par quelque

Paris, il le fit à
ns les principales
er des couvents. Il
aut semer le grain
rs des colonies de
de Bologne, frère

fin du mois d'oc-
erbe. Honorius III
219, par lesquelles
prélats d'Espagne.
dation aux arche-
rétienté. Le 17 du
inique et aux frères
e, au mont Cœlius;
ordre qu'en vertu

s faisait son expé-
ie, et qu'il envoyait

n. 2. — [1] Lacordaire.

partout sa sainte milice à la conquête spirituelle des âmes, son séraphique ami, le patriarche des frères Mineurs, François d'Assise, en faisait autant de son côté. Dès le mois de mai 1216, au premier chapitre général de son ordre, à Sainte-Marie-des-Anges, où il distribua à ses frères des différents pays à évangéliser, François avait pris pour son partage Paris et ce qu'on appelait proprement France, avec les Pays-Bas. Outre l'affection naturelle qu'il avait pour la France, dont il parlait la langue, il aimait Paris à cause de sa célèbre et sainte université, et aussi parce qu'il avait appris que cette ville avait une grande dévotion envers l'eucharistie. En effet, quelques années plus tard, un Français, Urbain IV, devait instituer dans l'Église une fête solennelle du Saint-Sacrement. Dans toutes les occasions, François s'efforçait d'inspirer au peuple un profond respect pour ce dogme régénérateur de toute piété, de tout dévouement.

Après avoir passé à Rome pour recommander sa mission aux saints apôtres, François vint à Florence au mois de janvier 1217; il voulait dire adieu au cardinal Hugolin, qui était légat. Le cardinal le détourna de son voyage en France. Votre ordre ne fait que de naître, dit-il; vous savez les oppositions qu'il a éprouvées à Rome; vous y avez encore des ennemis cachés. Votre présence est nécessaire pour maintenir votre ouvrage. Le saint homme répondit: J'ai envoyé plusieurs de mes frères en des pays éloignés. Si je demeure en repos dans le couvent sans prendre part à leurs travaux, ce sera une honte pour moi, et ces pauvres religieux, qui souffrent la faim et la soif chez les étrangers, auront occasion de murmurer; au lieu que, s'ils apprennent que je travaille autant qu'eux, ils supporteront plus volontiers leurs fatigues, et je pourrai plus aisément engager les autres à de pareilles missions. Pourquoi, mon frère, reprit le cardinal, avez-vous exposé vos disciples à de si longs voyages et à tant de maux? Cela est bien dur. — François répondit: Seigneur, vous pensez que Dieu n'a envoyé les frères Mineurs que pour nos provinces; mais, je vous le dis en vérité, il les a choisis et envoyés pour le bien et le salut de tous les hommes. Ils iront chez les infidèles et chez les païens; ils y seront bien reçus, et ils y gagneront à Dieu un grand nombre d'âmes. — Ces raisons graves et sérieuses, surtout l'opposition formée à Rome contre son institut, déterminèrent François à rester en Italie. Il envoya en France frère Pacifique le poëte, Ange et Albert de Pise, et il revint à Sainte-Marie-des-Anges.

Une nuit, il vit dans son sommeil une poule qui tâchait de rassembler ses poussins sous ses ailes pour les défendre du milan; mais elle ne pouvait les couvrir et plusieurs restaient exposés, lorsqu'un autre grand oiseau parut, étendit ses ailes et les abrita. A son réveil Fran-

çois pria Dieu de lui expliquer ce que cela signifiait, et il apprit que la poule le représentait lui-même, que les poussins étaient ses enfants, que l'oiseau à grandes ailes était l'image du cardinal qu'il devait demander pour protecteur. Il dit alors à ses frères : « L'Église romaine est la mère de toutes les églises et la souveraine de tous les ordres religieux. C'est à elle que je m'adresserai pour lui recommander mes frères, afin qu'elle réprime par son autorité ceux qui leur veulent du mal, et qu'elle procure partout aux enfants de Dieu la liberté pleine et entière de s'avancer tranquillement dans la voie du salut éternel. Quand ils seront sous sa protection, il n'y aura plus d'ennemis qui s'opposent à eux, ni qui les inquiètent ; on ne verra parmi eux aucun enfant de Bélial, qui ravage impunément la vigne du Seigneur. La sainte Église aura du zèle pour la gloire de notre pauvreté ; elle ne souffrira pas que l'humilité, qui est si honorable, soit obscurcie par les nuages de l'orgueil. C'est elle qui rendra indissoluble parmi nous les liens de la charité et de la paix. Sous ses yeux, la sainte observance évangélique fleurira toujours toute pure; elle ne laissera jamais affaiblir, pas même pour un peu de temps, ces pratiques sacrées qui répandent une odeur vivifiante. Que les enfants de cette sainte Église soient bien reconnaissants des douces faveurs qu'ils recevront de leur mère, qu'ils embrassent ses pieds avec une profonde vénération, et qu'ils lui soient à jamais inviolablement attachés [1]. »

François partit pour Rome, où il trouva le cardinal Hugolin revenu de sa légation de Florence. Hugolin lui conseilla de prêcher devant le Pape et les cardinaux, pour se les rendre favorables. Il suivit ce conseil, et prépara soigneusement un discours ; mais, en présence du Pape, il oublia tout ce qu'il avait appris, et il ne put dire un seul mot. Il déclara humblement ce qui venait de lui arriver, invoqua le Saint-Esprit, et les paroles coulèrent en abondance, avec tant de force et d'efficacité, que son illustre auditoire en fut vivement touché ; on connut que ce n'était pas lui qui parlait, mais l'Esprit de Dieu qui parlait en lui. Honorius III accorda à François le cardinal Hugolin pour protecteur.

François s'était attaché à ce cardinal comme un fils s'attache à son père, comme un petit enfant s'attache au sein de sa mère. Confiant et tranquille, il s'endormit sur le sein de sa clémente protection; et, dans sa vénération profonde et prophétique, il lui écrivit plusieurs fois en ces termes : « Au très-révérend père et seigneur Hugolin, futur évêque de tout le monde et père des nations. » En effet, la

[1] Wadding.

, et il apprit que
s étaient ses en-
cardinal qu'il de-
ères : « L'Église
raine de tous les
pour lui recom-
utorité ceux qui
enfants de Dieu
ent dans la voie
, il n'y aura plus
ent ; on ne verra
nément la vigne
a gloire de notre
est si honorable,
qui rendra indis-
la paix. Sous ses
jours toute pure;
peu de temps, ces
e. Que les enfants
es douces faveurs
es pieds avec une
nviolablement at-

dinal Hugolin re-
nseilla de prêcher
dre favorables. Il
iscours ; mais, en
pris, et il ne put
venait de lui arri-
ent en abondance,
ditoire en fut vive-
parlait, mais l'Es-
orda à François le

un fils s'attache à
de sa mère. Con-
émente protection;
ui écrivit plusieurs
seigneur Hugolin,
ons. » En effet, la

sollicitude d'Hugolin pour ses pupilles s'étendait à tout : il assistait aux chapitres généraux ; il prenait leur parti en toutes circonstances ; il réglait les différentes constitutions des trois ordres, et même, en écrivant à sainte Claire et aux pauvres dames de Saint-Damien, son cœur, ému de tant de dévouement, fondait en larmes. Lorsqu'il venait à Sainte-Marie-des-Anges, il se conformait à la vie des frères et se faisait pauvre avec eux. « Oh ! combien de fois, s'écrie Thomas de Célano [1], l'a-t-on vu quitter humblement les marques de sa dignité, se revêtir d'un vil habit, et, les pieds nus, se joindre aux religieux et leur parler du ciel ! » Nous retrouverons ce vieil ami, sous le nom de Grégoire IX, inscrivant le nom de François au nombre des saints que l'Église honore d'un culte public.

L'année 1218 fut partagée entre le séjour que fit François à Sainte-Marie-des-Anges et plusieurs courses apostoliques dans l'Italie moyenne. Enfin, dans le mois de mai 1219, les frères Mineurs arrivèrent en foule de toutes les parties du monde, pour assister au second chapitre général, convoqué pour le 26me jour, fête de la Pentecôte. Ils étaient réunis plus de cinq mille. Dieu avait voulu en quelque sorte représenter, par le rapide accroissement de cet ordre religieux, la merveilleuse propagation de l'Évangile. Le petit couvent de Sainte-Marie-des-Anges ne put suffire ; on dressa dans la campagne, non loin du ruisseau, des cabanes faites avec des nattes de joncs et de paille, et cette armée du Christ campa ainsi autour de son chef.

Le cardinal Hugolin vint présider le chapitre. Tous les frères allèrent à sa rencontre sur la route de Pérouse. Il officia pontificalement le jour de la Pentecôte, et voulut le soir visiter les rangs de cette armée spirituelle du Seigneur. Il les trouva rassemblés par groupes de cent, ou de soixante, ou plus ou moins ; ils s'entretenaient des choses divines, de leur salut et de la conquête du monde. Le saint cardinal, pleurant de joie à la vue d'un spectacle si nouveau et si loin des pensées humaines, dit à François : O frère ! c'est ici vraiment le camp de Dieu.

Pour subvenir aux nécessités de cette troupe sainte, il n'y avait pas de vivres. Elle était là sous le soleil, comme les oiseaux qui attendent sans inquiétude la nourriture de chaque jour de cette providence quotidienne qui soutient toute créature ; et elle ne leur manqua pas. Les chevaliers et le peuple des environs apportèrent à la portioncule toutes les provisions nécessaires. Des prêtres et des jeunes hommes, venus par curiosité, disaient, en voyant tant d'abnégation,

[1] L. 2, c. 2.

de joie, de tranquillité, de concorde : Voilà qui montre bien que le chemin du ciel est étroit, et qu'il est difficile aux riches d'entrer dans le royaume de Dieu. Nous nous flattons de faire notre salut en jouissant de la vie et en prenant toutes nos aises, et ces bons frères se privent de tout et tremblent encore. Nous voudrions mourir comme eux, mais nous ne voulons pas vivre de même ; on meurt cependant comme on a vécu. Et ils vinrent, au nombre de plus de cinq cents, se jeter aux pieds de François, lui demandant à entrer dans sa famille.

Frappé de tant de merveilles, le cardinal Hugolin donna de grandes louanges aux frères dans un discours qu'il leur fit entre autres. François, craignant qu'ils n'en tirassent vanité et occasion de relâchement, monta en chaire à son tour, et leur représenta les persécutions et les tentations qu'ils devaient attendre, le relâchement de leurs successeurs et la décadence future de l'ordre. Il leur reprocha à eux-mêmes leur lâcheté et leur peu de fidélité à coopérer aux grâces singulières qu'ils avaient reçues de Dieu, et parla avec tant de force, que non-seulement il réprima en eux les sentiments de complaisance, mais qu'il les chargea de confusion. Le cardinal en fut un peu mortifié, et s'en plaignit doucement à François, qui lui dit : Seigneur, je l'ai fait pour conserver la matière de vos louanges, et soutenir ceux en qui l'humilité n'a pas encore jeté d'assez profondes racines.

Le lendemain, frère Élie, ministre provincial de Toscane ; frère Jean, ministre provincial de Bologne, et plusieurs autres, vinrent trouver le cardinal Hugolin, le priant de dire à François, comme de lui-même : Qu'il devait écouter les conseils de ses frères, dont plusieurs étaient savants et capables de gouverner, au lieu que lui était homme simple et sans lettres ; enfin que la faiblesse de sa santé ne lui permettait pas de faire toutes les affaires de l'ordre. Ils ajoutèrent qu'on devait respecter l'autorité des anciennes règles de saint Benoît, de saint Augustin, de saint Basile, et ne pas tant s'en éloigner par une règle nouvelle et d'une rigueur excessive, comme si nous voulions être meilleurs que nos pères.

Le cardinal prit son temps, et, dans une conversation particulière, proposa ces objections à François, comme des maximes de bon gouvernement. Mais François reconnut bientôt l'artifice ; et se levant de la place où il était assis avec le cardinal, il le prit respectueusement par la main, le mena aux frères assemblés en chapitre, et leur dit : Mes frères, mes frères, Dieu m'a appelé par la voie de simplicité et d'humilité, pour suivre la folie de la croix : c'est à sa gloire, à ma confusion et pour assurer vos consciences, que je vais vous déclarer ce qu'il m'a dit : François, je veux que tu sois dans le monde un nou-

nontre bien que le
ches d'entrer dans
otre salut en jouis-
ces bons frères se
ns mourir comme
meurt cependant
lus de cinq cents,
er dans sa famille.
Iugolin donna de
l leur fit entre au-
ité et occasion de
représenta les per-
re, le relâchement
dre. Il leur repro-
ité à coopérer aux
et parla avec tant
les sentiments de
on. Le cardinal en
François, qui lui
re de vos louanges,
e jeté d'assez pro-

de Toscane ; frère
urs autres, vinrent
ançois, comme de
s frères, dont plu-
u lieu que lui était
esse de sa santé ne
rdre. Ils ajoutèrent
les de saint Benoît,
t s'en éloigner par
omme si nous vou-

sation particulière,
aximes de bon gou-
ice ; et se levant de
t respectueusement
tre, et leur dit : Mes
simplicité et d'hu-
a gloire, à ma con-
is vous déclarer ce
le monde un nou-

veau petit insensé, qui prêches par tes actions et par tes discours la folie de la croix, que toi et les tiens ne regardent que moi, et ne suivent que moi sans autre manière de vie. Ne me parlez point d'autre règle, hors celle que le Seigneur a bien voulu me montrer. Ceux qui s'en éloignent et en détournent les autres, je crains qu'ils ne ressentent la vengeance divine, et ne soient enfin obligés, à leur confusion, de rentrer dans cette voie. Puis, se tournant vers le cardinal : Ces sages, dit-il, que votre Seigneurie loue tant voudraient, par leur prudence humaine, tromper Dieu et vous ; mais ils se trompent eux-mêmes, voulant détruire ce que Jésus-Christ ordonne pour leur salut, par moi son indigne serviteur ; car je ne m'attribue rien de ce que je fais et de ce que je dis : je concerte tout par de longues prières, avec le Père céleste, qui nous a fait connaître sa volonté par des signes manifestes. Ayant ainsi parlé, il se retira.

Le cardinal, touché de la ferveur avec laquelle il parlait et de la lumière qui lui fait pénétrer le secret des cœurs et connaître sur-le-champ tout ce qui regardait le gouvernement de l'ordre, dit aux religieux qui étaient demeurés confus : Mes chers frères, vous avez vu comme le Saint-Esprit a parlé lui-même par la bouche de cet homme apostolique. Prenez garde à vous, et ne soyez pas ingrats envers Dieu, qui vous favorise ainsi ; car il est véritablement en ce pauvre et parle par sa bouche. Humiliez-vous et lui obéissez, si vous voulez plaire à Dieu et ne pas perdre le fruit de votre vocation. Je vois par expérience qu'il n'est pas facile de le surprendre ni de le détourner de son chemin. Ainsi parla le bon cardinal. Ceux même qui avaient été d'avis contraire se rendirent à ce discours.

Plusieurs frères vinrent des provinces d'outre-mer pour chercher en ce chapitre les remèdes aux mauvais traitements qu'ils avaient soufferts en divers lieux, faute d'avoir des lettres authentiques, pour montrer que leur institut était approuvé de l'Église. Ils se plaignaient encore qu'on ne leur permettait pas de prêcher et priaient François d'obtenir du Pape un privilége en vertu duquel ils pussent prêcher partout où il leur plairait, même sans permission des évêques. Le saint homme répondit avec indignation : Quoi ! mes frères, vous ne connaissez pas la volonté de Dieu ? Il veut que nous gagnions premièrement les supérieurs par l'humilité et le respect, et ensuite par la parole et le bon exemple, ceux qui leur sont soumis. Quand les évêques verront que vous vivez saintement et que vous ne voulez point entreprendre sur leur autorité, ils vous prieront d'eux-mêmes à travailler avec eux au salut des âmes dont ils sont chargés, et ils vous appelleront pour vous entendre et vous imiter. Votre privilége singulier doit donc être de n'avoir point de privilége, qui ne servirait

qu'à vous enfler, vous donner une confiance préjudiciable à d'autres, et exciter des contestations.

Quelques-uns représentaient qu'ils avaient trouvé plusieurs curés si durs, qu'ils n'avaient pu les fléchir ni par prière ni par industrie, ni par soumission, ni par leur vie exemplaire, pour obtenir la permission de prêcher à leurs paroissiens, ou en recevoir quelque assistance corporelle. François répondit : Mes frères, nous sommes envoyés au secours des prêtres, pour suppléer à leur défaut ; chacun recevra sa récompense, non selon son autorité, mais selon son travail. Ce qui est le plus agréable à Dieu, c'est le salut des âmes, et nous les gagnerons plutôt en vivant bien avec les prêtres qu'en nous divisant d'avec eux. S'ils s'opposent au salut des peuples, Dieu saura les en punir ; si vous êtes enfants de la paix, vous gagnerez le clergé et le peuple : ce qui sera plus agréable à Dieu que si vous ne gagniez que le peuple en scandalisant le clergé. Couvrez leurs fautes, suppléez à leurs défauts, et n'en soyez que plus humbles.

Quant aux lettres testimoniales pour montrer l'approbation de l'institut, François les jugea nécessaires ; et, de l'avis du cardinal protecteur, il obtint pour cet effet une bulle du Pape, en date du 11me de juin 1219. Elle est conçue en ces termes : « Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux archevêques, évêques, abbés, doyens, archidiacres et autres supérieurs ecclésiastiques. Comme nos très-chers fils, le frère François et ses compagnons, ont renoncé aux vanités du monde et embrassé un genre de vie que l'Église romaine a justement approuvé, et qu'ils vont, à l'exemple des apôtres, annoncer la parole de Dieu en divers endroits, nous vous prions tous, vous exhortons en Notre-Seigneur, et vous enjoignons par ces lettres apostoliques, de recevoir, en qualité de catholiques et de fidèles, les frères de cet ordre, porteurs de ces présentes, qui s'adresseront à vous ; de leur être favorables et de les traiter avec bonté, pour l'honneur de Dieu et par considération pour nous[1]. »

Après ce chapitre général, François envoya ses principaux disciples en divers pays, avec un certain nombre de compagnons, prenant pour lui et douze autres la mission de Syrie et de l'Égypte. Il chargea ses missionnaires de trois lettres : la première, aux évêques et au clergé de chaque lieu ; la seconde, aux gouverneurs, aux consuls et aux magistrats ; la troisième, aux gardiens de son ordre, auxquels il mandait de faire faire plusieurs copies des lettres précédentes et de les distribuer. La lettre aux ecclésiastiques est une exhortation

[1] Wadding.

à rendre un grand respect au corps et au sang de Notre-Seigneur qu'ils ont l'honneur de consacrer et d'administrer aux autres, de le garder sûrement et proprement dans des vases précieux, et de le porter avec décence. Il veut aussi que l'on respecte la parole et le nom de Dieu, quelque part qu'on les trouve écrits. La lettre aux magistrats porte en substance : Considérez que le jour de la mort approche. C'est pourquoi je vous prie, avec tout le respect que je puis, que les soins de ce monde qui vous occupent ne vous fassent pas oublier Dieu ni ses commandements; car tous ceux qui s'en écartent sont maudits; au jour de la mort on leur ôtera tout ce qu'ils semblaient avoir; et plus ils ont été sages et puissants en ce monde, plus ils seront tourmentés en enfer. Je vous conseille donc, mes seigneurs, qu'avant toute autre affaire vous fassiez pénitence et receviez humblement le corps et le sang de Notre-Seigneur; que vous rapportiez à Dieu l'honneur qu'il vous a confié, et que tous les soirs vous fassiez avertir le peuple de rendre grâces à Dieu. Autrement, sachez que vous lui en rendrez compte au jour du jugement. Ceux qui garderont chez eux cet écrit et l'observeront seront bénis de Dieu.

Comme saint François se préparait pour sa mission du Levant, le cardinal Hugolin lui parla du gouvernement de la maison de Saint-Damien et des autres monastères de filles de son institut, qui commençaient à se multiplier. Il répondit : Excepté celui où j'ai enfermé Claire, je n'en ai fondé ni contribué à fonder aucun autre, et je ne me suis chargé du soin que de celui-là seul, soit pour la discipline régulière, soit pour la subsistance. Car rien ne me déplaît tant que l'empressement qu'ont eu les frères d'établir ailleurs des maisons de filles et de les gouverner, surtout de leur avoir donné le nom de Mineures. C'est pourquoi il pria instamment le cardinal d'éloigner ses frères, autant qu'il serait possible, du soin et de la familiarité des religieuses, s'il voulait pourvoir à leur réputation et à leurs progrès dans la vertu. Le cardinal se chargea d'en parler au Pape. Mais le saint homme disait souvent sur ce sujet avec émotion : Je crains qu'en même temps que Dieu nous a ôté les femmes, le diable ne nous ait procuré des sœurs [1].

En même temps que François se disposait à son voyage vers les Sarrasins du levant, il envoya vers ceux du couchant, c'est-à-dire à Maroc, une mission composée de six de ses disciples, savoir : Vital, Bérard de Corbe, Pierre de Saint-Géminien, Ajut, Accurse et Otton. François les bénit, leur donna ses dernières instructions avec le

[1] Wadding, 1219, n. 43.

baiser de paix, et ils partirent, n'emportant pour tout viatique que leur bréviaire et la grâce de Jésus-Christ. Frère Vital, conducteur de cette troupe sainte, tomba malade en Aragon; se sentant trop faible de corps pour un si rude combat, il désigna frère Bérard pour le remplacer dans le commandement. En effet, Vital, après de longues douleurs, tressaillit d'allégresse en apprenant le triomphe de ses frères, et, par un dernier effort d'amour divin, il rompit ses liens terrestres et retourna à Dieu. Les cinq religieux arrivèrent en Portugal. A Coïmbre, la reine Urraque, épouse d'Alphonse II, les reçut comme des envoyés du ciel. A Alenquer, ils eurent le bonheur de se trouver en famille dans le couvent établi par saint François lors de sa mission en Espagne. Séville fut la première ville sous la domination des Maures où ils prêchèrent l'Évangile. Ils étaient logés chez un Chrétien; ils passèrent huit jours dans la prière et les œuvres de pénitence, demandant à Dieu la force du martyre.

Leur hôte les détourna de leur projet, dans la crainte où il était de voir entraver le commerce des marchands chrétiens au milieu des infidèles. Mais eux ne l'écoutèrent seulement pas, et abandonnèrent aussitôt sa maison. Transportés de zèle, ils entrèrent dans une mosquée et se mirent à prêcher la foi chrétienne. A leur habit étrange, à leur langage plus étrange encore, on les chassa, les traitant comme des fous. Ce commencement d'opprobre doubla leur sainte ferveur; ils se présentèrent dans une autre mosquée plus grande, d'où ils furent repoussés avec de grands cris et chargés de coups. Alors ils se dirent les uns aux autres : Souvenons-nous de ces paroles de notre Seigneur Jésus-Christ : Petit troupeau, ne craignez point, car il plaît à votre Père que vous possédiez son royaume. Allons, abattons le chef pour nous rendre la victoire des membres plus facile; allons courageusement et joyeusement lui prêcher la foi de Jésus-Christ, le baptême et la rémission des péchés. Ils vinrent donc au palais du chef des Maures de Séville, se dirent les envoyés du Roi des rois, prêchèrent Jésus-Christ et la nullité de la foi en Mahomet. Le chef maure, irrité, ordonna qu'ils fussent chassés et mis à mort. Mais, sur quelques observations de son fils, et aussi dans les intérêts de sa conquête, il révoqua cette première sentence et les fit enfermer dans une tour. Mais ils montèrent au haut de la tour, et prêchèrent la parole de Dieu à tous ceux qui passaient dans la rue. On les enferma alors dans un cachot, et, après cinq jours, le chef maure les fit comparaître de nouveau en sa présence. Il leur promit grâce et faveur, les tenta même par l'appât des richesses et de l'or, s'ils voulaient embrasser la foi de Mahomet. Les confesseurs répondirent: Prince, plût à Dieu que vous voulussiez vous faire grâce à vous-

même ! Traitez-nous comme vous voudrez. Il ne tient qu'à vous de nous ôter la vie ; mais nous sommes sûrs que la mort nous fera jouir de l'immortalité bienheureuse. Enfin, de l'avis de son conseil, il les fit embarquer pour Maroc, comme ils le désiraient eux-mêmes.

L'infant de Portugal, don Pedro, s'était retiré à Maroc, à cause de quelques discussions avec le roi Alphonse II, son frère. Le prince reçut les cinq religieux avec un grand respect. Il les pressa de reposer un peu leurs corps, exténués de fatigues. Leurs visages étaient si pâles et si maigres, que la peau semblait collée aux os ; leurs yeux étaient profondément enfoncés, et leurs épaules courbées par la mortification. Mais ils étaient remplis d'un courage surhumain et d'une joie immense. Il les engagea surtout à modérer leur zèle, à se comporter avec prudence, pour ne point s'exposer à des persécutions pareilles à celles de Séville. Mais leur plus grand désir était précisément de souffrir et de mourir pour Jésus-Christ. Le lendemain, dès l'aurore, ils sortirent de la maison, se répandirent dans les rues les plus fréquentées pour y prêcher la foi chrétienne.

Un jour, Bérard, qui savait mieux l'arabe que ses frères, monté sur un char, instruisait le peuple. Le chef mahométan passa; il allait, selon la coutume orientale, visiter les tombeaux de ses ancêtres. Bérard continua de parler avec une grande véhémence. Il fut pris pour un fou, et le roi ordonna que ces hommes fussent reconduits dans le pays des Chrétiens. L'infant don Pedro leur donna des guides pour Ceuta, où ils devaient s'embarquer. Mais ils échappèrent à la surveillance de ces conducteurs, et revinrent prêcher à Maroc. Le roi les fit jeter dans un cachot, où ils furent privés de toute nourriture ; la grâce de Dieu les sustentait intérieurement. Et après vingt jours on les mit en liberté, craignant d'avoir offensé Dieu à leur égard ; car une sécheresse excessive, avec les maladies et la mort, affligeait le pays. Les Chrétiens de Maroc, appréhendant que l'ardeur de ce zèle admirable ne leur attirât des persécutions, les firent garder dans la maison du prince portugais. Il les mena dans une expédition militaire au profit du roi de Maroc, contre des tribus rebelles dans l'intérieur de l'Afrique. L'armée s'en revenait victorieuse et traversait péniblement un désert sablonneux. Les soldats mouraient de soif ; depuis trois jours on n'avait pas eu d'eau. Dieu voulut alors, par le moyen d'un pauvre Mineur, donner un grand signe de sa puissance à ces infidèles. Frère Bérard, comme autrefois Moïse, frappa la terre d'un bâton, et une source abondante en jaillit aussitôt. Les hommes et les animaux se désaltérèrent ; on fit provision d'eau dans des outres, et la source tarit.

Revenus à Maroc, nos intrépides chevaliers de Jésus-Christ, forts

de la puissance de Dieu et de la vénération du peuple, ne gardèrent plus aucune mesure, et prêchèrent hardiment jusqu'en face du roi, qu'ils allaient attendre dans les rues où il devait passer. Il ordonna à un de ses officiers, nommé Abozaïda, de les faire mourir dans les tortures les plus affreuses. Cet homme, qui avait été témoin du grand miracle du désert, voulut attendre l'occasion de fléchir la colère du roi; il se contenta de les mettre en prison. Mais là ils eurent à souffrir toutes sortes d'outrages : le geôlier était un chrétien renégat. Après quelque temps, les ayant fait venir, Abozaïda les trouva plus hardis, plus intrépides encore; il commanda alors qu'ils fussent séparés et livrés à trente bourreaux. On leur lia les pieds et les mains, on les traîna sur le pavé, la corde au cou; on les frappa avec une telle violence, que leurs entrailles en furent presque découvertes; on les roula sur du verre et sur des briques cassées, et le soir on versa du vinaigre sur leurs plaies saignantes. Pendant ce long et cruel supplice, ils bénissaient Dieu et chantaient ses louanges; il n'y avait que les blasphèmes des bourreaux qui pénétraient dans leur cœur et en troublaient la joie parfaite et abondante. Rejetés la nuit sur la paille de leur prison, l'Esprit consolateur y descendit avec eux pour les fortifier et les soutenir. Les gardes virent une grande lumière qui venait du ciel et qui paraissait y élever les pauvres Mineurs. Les croyant sortis, ils accoururent tout effrayés; mais ils les trouvèrent priant Dieu avec une grande dévotion.

Le roi les fit de nouveau comparaître en sa présence. Ils y furent conduits, dépouillés et garrottés. Un officier sarrasin, qui les rencontra, voulut leur persuader d'embrasser la loi de Mahomet. Le frère Otton, le repoussant avec horreur, cracha deux fois contre terre en signe de mépris, ce qui lui attira un rude soufflet; il tendit l'autre joue, suivant le conseil du Sauveur. Le roi leur dit : Est-ce donc vous ces impies qui méprisez la vraie foi, ces insensés qui blasphémez contre l'envoyé de Dieu? — O roi! répondirent-ils, nous n'avons point de mépris pour la vraie foi; au contraire, nous sommes prêts à souffrir et à mourir pour la défendre; mais nous détestons la vôtre et le méchant homme qui en est l'auteur. — Alors le roi eut recours au moyen le plus puissant en Orient, l'amour des plaisirs et de l'or. Il avait fait venir des femmes richement parées; il dit : Si vous voulez suivre la loi de Mahomet, je vous donnerai ces femmes pour épouses, avec de grandes richesses, et vous serez puissants dans mon royaume : autrement, vous mourrez par le glaive. Les confesseurs de la foi répondirent : Nous ne voulons ni de vos femmes ni de vos honneurs; que cela soit pour vous, et que Jésus-Christ, soit pour nous! Faites-nous encore souffrir toute sorte de tourments; faites-

nous mourir ; la douleur nous semble légère quand nous contemplons la gloire éternelle. Et en prononçant ces paroles, leur âme surabondait de joie et d'espérance.

Le roi prit son cimeterre et leur fendit la tête par le milieu du front. C'était le 16 janvier 1220. Leurs corps furent traînés hors de la ville et mis en pièces par les infidèles. A la nuit, les Chrétiens, bénissant Dieu de leur glorieux martyre, commencèrent à recueillir leurs reliques ; mais les Sarrasins, s'en étant aperçus, les poursuivirent à coups de pierres : deux écuyers de l'infant don Pedro furent tués sur la place publique. Les infidèles voulurent consumer dans un grand feu les corps des cinq martyrs ; mais ils ne purent en venir à bout, le feu s'éteignant toujours. Enfin, ils les offrirent au prince portugais, qui les mit dans deux châsses d'argent, les apporta en Portugal à son retour, et fit de leur martyre une relation succincte. Les saintes reliques furent mises dans le monastère de Sainte-Croix de Coïmbre, où elles sont encore. Il s'y fit un grand nombre de miracles, et deux cent soixante ans après, ces cinq martyrs furent canonisés par le pape Sixte IV, qui permit aux frères Mineurs d'en faire l'office publiquement, par sa bulle du 7me d'août 1481. Leur nom a été inséré dans le martyrologe romain [1].

Saint François tressaillit d'allégresse en apprenant les souffrances et la mort de ses enfants. Il regarda son ordre à jamais consacré par ce baptême de sang, et disait en pleurant de joie : Certes, je puis dire en toute assurance que j'ai cinq frères Mineurs ! Puis, se tournant du côté de l'Espagne, il saluait le couvent d'Alenquer, d'où ils étaient partis pour aller au martyre : « Maison sainte, terre sacrée, tu as produit et offert au Roi du ciel cinq belles fleurs pourprées, d'une odeur très-suave. O maison sainte ! sois toujours habitée par des saints [2].

L'année suivante 1221, animés par le triomphe des martyrs de Maroc, Daniel, ministre de la province de Calabre et six autres religieux, Samuel, Domnole, Léon, Hugolin, Nicolas et Ange, s'embarquèrent dans un port de Toscane, pour aller prêcher, souffrir et mourir à Maroc ; mais ils s'arrêtèrent dans un faubourg de Ceuta, où ils évangélisèrent les marchands chrétiens de Pise, de Gênes et de Marseille, qui ne pouvaient entrer dans la ville. Le samedi 2me d'octobre, ils confessèrent leurs péchés et reçurent la sainte communion ; le soir, ils se lavèrent les pieds l'un à l'autre, pour imiter le Fils de Dieu, qui lava les pieds à ses disciples avant sa passion. Le lende-

[1] Chavin, *Vie de S. Franç. Acta SS.*, 16 *janv.* Wadding, *Chroniq. des frères Min.*, l. 4, c. 17. Vinc. de Beauv. S. Antonin. — [2] *S. Franç. Opuscula*, t. 3, p. 86.

main dimanche, la tête couverte de cendres, ils s'avancèrent dans les rues de la ville, disant à haute voix : Jésus-Christ est le seul vrai Dieu; il n'y a de salut qu'en lui. Ils furent bientôt arrêtés et conduits devant le chef mahométan, qui, les voyant rasés et les entendant parler avec tant de véhémence, les prit pour des fous. Néanmoins il les fit jeter en prison, où ils furent cruellement traités. C'est alors qu'ils adressèrent aux marchands chrétiens du faubourg la lettre suivante :

« Béni soit le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui nous soutient dans nos souffrances, et qui prépara au patriarche Abraham la victime pour le sacrifice; Abraham, qui a obtenu la justice et le titre d'ami de Dieu, parce qu'il est sorti de sa terre et a erré dans le monde, plein de confiance dans l'ordre du Seigneur. Ainsi donc, que celui qui est sage devienne fou pour être sage; car la sagesse de ce monde est folie devant Dieu. Il nous a été dit : « Allez, prêchez l'évangile à toutes les créatures, et enseignez que le serviteur ne doit pas être plus grand que le maître. Si vous êtes persécutés, considérez que j'ai été persécuté moi-même. » Et nous, très-petits et indignes serviteurs, nous avons laissé notre pays, nous sommes venus prêcher l'Évangile aux nations infidèles; nous sommes pour les uns une odeur de vie, pour les autres une odeur de mort. Nous avons prêché ici, devant le roi et devant son peuple, la foi de Jésus-Christ, et on nous a chargés de fers. Nous sommes toutefois grandement consolés en Notre-Seigneur, et nous avons confiance qu'il recevra notre vie comme un sacrifice agréable [1]. »

Le juge, nommé Arbald, les fit comparaître devant son tribunal, et leur dit : Renoncez au Christ, et embrassez la foi de Mahomet. Les confesseurs répondirent : Jésus-Christ seul est Dieu, et il n'y a de salut qu'en lui. On les sépara, et on les tenta chacun en particulier, par des promesses et des menaces : ils restèrent inébranlables. Daniel parlait avec beaucoup de force : un Maure lui déchargea sur la tête un coup de cimeterre. Il répondit sans aucune émotion : Misérable! quittez votre Mahomet maudit, ses sectateurs sont les ministres de Satan, et suivez Jésus-Christ. Arbald les condamna tous à avoir la tête tranchée. Revenus le soir dans leur prison, les six frères se jetèrent aux pieds de Daniel, lui disant avec des larmes de joie : Nous rendons grâces à Dieu et à vous, mon père, de nous avoir conduits à la couronne du martyre. Bénissez-nous et mourez; le combat finira bientôt, et nous aurons une paix éternelle. Daniel les

[1] Marc de Lisbonne, *Chronic. de Orden.*, part. 2. *Petr. Rodulph. Hist. Seraph.*, p. 74. Chavin, *Vie de S. Franç.*

embrassa tendrement, et les bénit avec ces paroles : Réjouissons-nous dans le Seigneur, voici pour nous un jour de fête : les anges nous environnent, le ciel nous est ouvert ; aujourd'hui nous recevrons tous la couronne du martyre !

Ils s'avancèrent triomphants au supplice ; on aurait cru qu'ils allaient s'asseoir à un banquet nuptial. Leurs âmes s'élevèrent dans le ciel, et leurs corps furent horriblement lacérés par la multitude des infidèles. C'était le 10 octobre. De pieux marchands marseillais en recueillirent quelques débris mutilés, qui furent depuis transportés en Espagne. Léon X permit de les honorer d'un culte solennel. Le martyrologe romain en fait mémoire le 13 d'octobre [1].

Fleury dit dans son sixième discours [2] : « Ces frères Mineurs qui se firent tuer à Maroc et à Ceuta, saint Cyprien ne les aurait pas reconnus pour martyrs. » Mais d'abord qu'en sait-il ? Nous avons vu, même dans les premiers siècles, plus d'un martyr qui est ainsi allé au-devant de la mort. Ensuite, est-ce donc l'autorité de saint Cyprien qui forme la règle suprême dans l'Église, lui qui s'est trompé en une chose très-grave, et qui a eu besoin d'être redressé par l'Église romaine ? Saint François de Sales, qui se connaissait quelque peu en matière de vertu et de sainteté, n'avait pas les mêmes scrupules que Fleury. Après avoir rapporté différents exemples de personnes qui se sont offertes spontanément au martyre, il dit : « Mille des anciens martyrs en firent de même, et, pouvant également éviter et subir le martyre sans pécher, ils choisirent de le subir généreusement plutôt que de l'éviter loisiblement. En ceux-ci donc le martyre fut un acte héroïque de la force et constance qu'un saint excès d'amour leur donna. Mais quand on est forcé d'endurer le martyre ou renoncer à la foi, le martyre ne laisse pas d'être martyre et un excellent acte d'amour et de force ; néanmoins je ne sais s'il faut le nommer acte héroïque, n'étant pas choisi par aucun excès d'amour, mais par la nécessité de la loi, qui en ce cas le commande. » Ainsi parle le saint évêque de Genève, dans son *Théotime*, ou traité de l'amour de Dieu [3]. Donc les martyrs de Ceuta et de Maroc ont même, selon ce grand maître et juge des vertus chrétiennes, une préférence sur les autres. Ce que l'on peut conclure de tout cela, c'est qu'en écrivant ces paroles, Fleury n'était point inspiré par l'esprit de saint François de Sales, ni par l'esprit de l'Église qui honore ces martyrs, ni par l'esprit de Dieu qui les a glorifiés par un grand nombre de miracles.

[1] *Acta SS.*, 13 *octob.* Godescard. Surius. Chavin. Chalippe. — [2] N. 15. — [3] L. 8, c. 9.

Ce ne fut pas sans une disposition spéciale de la divine Providence que les reliques des frères Mineurs, martyrisés à Maroc, furent placées à Coïmbre, dans l'église des chanoines réguliers de Sainte-Croix, puisque Dieu les fit servir à la merveilleuse vocation d'un de ses plus illustres serviteurs.

Fernandèz ou Ferdinand naquit à Lisbonne l'année 1195. Il eut pour père Martin de Bouillon, que quelques-uns supposent de la même famille que Godefroi de Bouillon, le chef héroïque de la première croisade. Sa mère, Thérèse Tavera, sortait d'une maison considérable en Portugal. Ceux dont il avait reçu le jour alliaient la vertu à la noblesse du sang. Ils mirent leur fils, encore jeune, dans la communauté des chanoines de la cathédrale de Lisbonne, pour qu'il y fût élevé dans les sciences et dans la piété. Il répondit parfaitement à leurs vues. A l'âge de quinze ans, il se retira chez les chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui avaient une maison près de Lisbonne. Il y vécut assez tranquille pendant quelque temps. Mais les distractions occasionnées par les visites fréquentes de ses amis lui rendirent bientôt insupportable un lieu où il ne pouvait suivre son attrait pour la solitude ; il pria donc ses supérieurs de l'envoyer à Coïmbre, éloignée de trente-six lieues de Lisbonne. Son ordre avait dans cette ville le couvent dit de Sainte-Croix.

Le serviteur de Dieu étonna ses frères par l'austérité de sa vie et par son amour pour la retraite. Il continua ses études, auxquelles il joignit la lecture des livres saints et des Pères de l'Église. Une application soutenue et dirigée par une sage méthode, un esprit vif et pénétrant, une grande maturité de jugement le mirent en état de faire des progrès fort rapides. Il acquit une connaissance profonde de la théologie, et se forma à ce genre d'éloquence nerveuse et persuasive, qui dans la suite fut si utile à l'Église. Mais comme le propre de l'étude, de celle même qui a la religion pour objet, est de dessécher le cœur et d'éteindre l'esprit de piété, Ferdinand nourrissait exactement son âme par les exercices de la prière et de la mortification. Il se préparait ainsi à cette sublime perfection à laquelle Dieu l'appelait, dans un ordre plus austère qui venait de prendre naissance.

Il y avait près de huit ans qu'il vivait à Coïmbre, quand don Pedro, infant de Portugal, apporta de Maroc les reliques des cinq frères Mineurs, martyrisés depuis peu par les infidèles. La vue de ces reliques fit sur lui une vive impression ; il sentit dans son cœur un ardent désir de verser son sang pour Jésus-Christ. Peu de temps après, quelques religieux de saint François vinrent au couvent de Sainte-Croix demander l'aumône, à leur ordinaire. Alors Ferdinand ne put plus se contenir ; mais, les ayant tirés à part, il leur décou-

vrit toutes ses pensées. Les bons frères en furent remplis de joie, et, après lui avoir donné jour pour l'exécution de son dessein, ils se retirèrent. Ferdinand avait obtenu, mais avec grande peine, le consentement de son supérieur, lorsque les frères revinrent au jour marqué et lui donnèrent leur habit dans le monastère même de Sainte-Croix. Ensuite ils l'emmenèrent au lieu de leur demeure, nommé Saint-Antoine d'Olivarès. Là, il les pria de le nommer Antoine, pour éviter par ce changement de nom l'importunité de ceux qui voudraient le chercher. Cet homme est l'illustre saint Antoine de Padoue, surnommé ainsi de la ville où nous lui verrons passer une grande partie de sa vie, et où l'on garde ses reliques.

Le désir ardent du martyre lui fit obtenir la permission de passer en Afrique ; mais, y étant arrivé, il fut attaqué d'une griève et longue maladie, qui lui fit prendre le dessein de revenir en Espagne. S'étant embarqué, les vents contraires le menèrent en Sicile, où il apprit qu'on allait tenir à Assise le chapitre général de l'ordre. Il s'y rendit avec Philippin, frère lai de Castille [1].

En 1219, saint François s'était embarqué lui-même au port d'Ancône, avec onze compagnons de son ordre, sur les bâtiments qui portaient du secours au siége de Damiette. Peu de jours après qu'il y fut arrivé, les Chrétiens, qui n'étaient pas trop unis entre eux, se préparèrent à livrer bataille aux infidèles. François dit à son compagnon, nommé le frère Illuminé : Le Seigneur m'a fait connaître que, si l'on en vient aux mains, les Chrétiens auront du désavantage. Si je le dis, je passerai pour un fou ; si je ne le dis pas, ma conscience en sera chargée : que vous en semble? Son compagnon répondit : Mon frère, ne vous arrêtez pas au jugement des hommes ; ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on vous traite d'insensé : déchargez votre conscience, et craignez Dieu plus que le monde. Aussitôt François alla déclarer sa révélation, qui fut prise pour une rêverie. On livra la bataille, les Chrétiens furent battus, et perdirent environ six mille hommes, tant tués que pris.

Les deux armées étaient en présence, et on ne pouvait passer d'un camp à l'autre sans grand péril, vu même que le sultan avait promis un besant d'or à quiconque lui apporterait la tête d'un Chrétien. Cependant François, après avoir passé de longues heures dans la prière, se lève avec un visage rayonnant de force et de confiance, et il prend le chemin du camp des infidèles, en chantant ces paroles du prophète : Maintenant, Seigneur, que vous êtes avec moi, je ne craindrai aucun mal, quand même je marcherais au milieu des ombres de la mort [2].

[1] *Acta SS.*, 13 *junii*. Godescard. Chavin. — [2] Psalm. 22.

Ayant rencontré deux brebis, il en eut une grande joie, et dit à son compagnon : Frère, ayez confiance au Seigneur, la parole de l'Évangile s'accomplit en nous : Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. En effet, un peu plus loin, une bande de Sarrasins se jetèrent sur eux, comme des loups sur des brebis, les chargèrent d'injures et de coups, et les garrottèrent. François leur dit : Je suis Chrétien, menez-moi à votre maître. C'était le sultan d'Égypte, Melic-Camel, que les Occidentaux nommaient Meledin. Il leur demanda par qui, comment et pourquoi ils avaient été envoyés. François répondit : Ce n'est pas l'homme, mais le Dieu très-haut qui m'envoie pour vous montrer, à vous et à votre peuple, le chemin du salut et vous annoncer l'Évangile de la vérité. Il prêcha alors avec une ferveur et une force admirables, un seul Dieu en trois personnes, et Jésus-Christ, sauveur du monde. C'était l'accomplissement de ces paroles : Je vous donnerai une bouche et une sagesse à quoi tous vos ennemis ne pourront résister, ni rien opposer [1].

Le sultan, voyant son courage, l'écouta paisiblement pendant quelques jours et l'engagea instamment à demeurer avec lui. François répondit : Si vous voulez vous convertir avec votre peuple, je demeurerai volontiers avec vous pour l'amour de Jésus-Christ. Que si vous balancez d'embrasser sa loi en quittant celle de Mahomet, faites allumer un grand feu, et j'entrerai dedans avec vos prêtres, afin que vous voyiez quelle est la foi qu'il faut suivre. — Je ne crois pas, répondit le sultan, qu'aucun de nos prêtres voulût entrer dans le feu pour la religion. En effet, il avait vu un des imans les plus anciens et les plus considérables s'esquiver promptement à la seule proposition du saint homme. François répliqua : Si vous voulez me promettre, pour vous et pour votre peuple, d'embrasser la religion chrétienne, en cas que je sorte du feu sain et sauf, j'y entrerai seul. Si je suis brûlé, on l'imputera à mes péchés ; mais si Dieu me conserve, vous reconnaîtrez Jésus-Christ pour vrai Dieu et sauveur de tous les hommes. Le sultan lui avoua qu'il n'osait accepter ce défi, de crainte d'une sédition dans le peuple. Il offrit à François de riches présents, que cet amateur passionné de la pauvreté méprisa comme de la boue. Le sultan en conçut encore plus de vénération pour lui. Mais, craignant que quelques-uns des siens, touchés des discours du saint homme, ne passassent à l'armée chrétienne, il le congédia en disant : Priez pour moi, afin que Dieu me fasse connaître la religion qui lui est la plus agréable. Après quoi il le fit conduire en sûreté et avec honneur au camp devant Damiette. « O bienheureux homme !

[1] Luc, 21.

s'écrie saint Bonaventure, qui, bien que son corps n'ait pas été déchiré par le fer du tyran, n'a pas perdu la ressemblance avec l'agneau de Dieu immolé ! O bienheureux homme ! qui n'a pas succombé sous le glaive, et qui pourtant a reçu la palme du martyre [1] ! »

Ce récit est tiré, partie de saint Bonaventure, dans son *Histoire de saint François*, partie de Jacques de Vitri, qui était alors évêque d'Acre et présent au siége de Damiette. Il fait l'éloge des frères Mineurs dans son *Histoire occidentale*, et dit en substance :

« Ils s'efforcent de ramener la pauvreté et l'humilité de la primitive Église, en accomplissant non-seulement les préceptes, mais les conseils de l'Évangile. Le Pape a confirmé leur règle, et leur a donné autorité de prêcher partout, mais du consentement des prélats. On les envoie deux à deux ; ils ne portent ni sac, ni pain, ni argent, ni souliers ; car il ne leur est permis de rien posséder. Ils n'ont ni monastères, ni églises, ni maisons, ni terres, ni bestiaux. Ils n'usent ni de fourrures, ni de linge, mais seulement de tuniques de laine où tient le capuce, sans chapes ou manteaux, ni aucun autre habillement. Si on les invite à manger, ils mangent ce qu'ils trouvent ; si on leur donne quelque chose, ils n'en gardent rien pour le lendemain. Ils s'assemblent une ou deux fois l'année pour le chapitre général, après lequel le supérieur les renvoie deux ensemble ou plus, en différentes provinces. Leur prédication est encore plus merveilleuse ; leur exemple attire au mépris du monde non-seulement des gens du commun, mais des nobles, qui, laissant les villes, leurs terres et leurs grands biens, se réduisent à l'habit de frères Mineurs, c'est-à-dire à une pauvre tunique et une corde pour ceinture. Ils se sont tellement multipliés en peu de temps, qu'il n'y a point de province en la chrétienté où ils n'aient de leurs frères ; car ils ne refusent personne, s'il n'est engagé dans le mariage ou en quelque autre ordre religieux ; et ils les reçoivent d'autant plus facilement, qu'ils laissent à la Providence divine le soin de leur subsistance. Aussi ceux-là s'estiment heureux dont ils veulent bien recevoir l'hospitalité ou les aumônes.

« Les Sarrasins, admirant leur humilité et leur perfection, les reçoivent volontiers quand ils vont chez eux prêcher l'Évangile. Nous avons vu le fondateur et le supérieur général de cet ordre, homme simple et sans lettres, aimé de Dieu et des hommes, nommé frère François, tellement enivré de la ferveur de l'esprit, qu'étant arrivé à l'armée des Chrétiens devant Damiette, il alla au camp du sultan. » Ici Jacques de Vitri raconte ce que nous avons vu plus haut, et puis

[1] S. Bonavent. *Vie de S. Franc.*, c. 9.

continue : « Tous les Sarrasins écoutent volontiers les frères Mineurs parler de Jésus-Christ et de sa doctrine, jusqu'à ce qu'ils attaquent Mahomet, le traitant de menteur et d'infidèle ; car alors ils les frappent et les chassent de leurs villes, et ils les tueraient, si Dieu ne les protégeait. Tel est le saint ordre des frères Mineurs, dont la perfection ne convient pas aux faibles, de peur que, s'exposant à la mer orageuse du monde, ils ne soient submergés dans les flots [1]. »

Ainsi parlait Jacques de Vitri, évêque d'Acre ou de Ptolémaïde, depuis cardinal, l'un des hommes les plus judicieux et des écrivains les plus distingués, qui ne survécut à saint François que de dix-huit ans. Le saint patriarche, après avoir prêché aux croisés de Damiette la concorde et la pénitence, vint dans la Palestine et à Antioche ; partout il faisait des conquêtes spirituelles. Tous les religieux d'un célèbre monastère de la Montagne-Noire embrassèrent son institut [2]. Les disciples de saint François sont demeurés à Jérusalem les gardiens du Saint-Sépulcre et les Pères de la Terre-Sainte.

De retour en Italie, François parcourut les villes de Padoue, de Bergame, de Brescia, de Crémone, de Mantoue, évangélisant la paix et établissant des maisons de pauvres Mineurs. Lorsqu'il arriva à Bologne-la-Savante, le concours des étudiants et des savants fut immense ; on ne pouvait faire un pas dans les rues. Un empereur n'aurait pas eu le triomphe de cet homme petit, chétif, pauvrement vêtu. Arrivé sur la grande place, il prêcha cette multitude avec une si grande élévation d'esprit, qu'on croyait entendre un ange et non un homme. Non-seulement beaucoup se convertirent à une vie de mortification et de pénitence, mais deux étudiants de la Marche d'Ancône entrèrent dans sa famille, et, pour confirmer sa prédication, il guérit un enfant aveugle. Voici un acte authentique que Sigonius a tiré des archives de l'église de Spalatro :

« Moi, Thomas, citoyen de Spalatro et archidiacre de l'église cathédrale de la même ville, étudiant à Bologne, l'an 1220, j'ai vu, le jour de l'Assomption de la Mère de Dieu, saint François prêcher dans la place, devant le petit palais, où presque toute la ville était assemblée. Il commença ainsi son sermon : Les anges, les hommes, les démons. Il parla de ces êtres intelligents si bien et avec tant d'exactitude, que beaucoup de gens de lettres qui l'écoutaient admirèrent un tel discours dans la bouche d'un homme simple. Il ne suivit point la manière ordinaire des prédicateurs ; mais, comme un orateur populaire, il ne parla que de l'extinction des inimitiés et de la nécessité de faire des traités de paix et d'union. Son habit était

[1] Jacob. Vitriac. *Hist. occid.*, c. 32. — [2] Wadding, an. 1219, n. 66, et seqq.

les frères Mineurs
e qu'ils attaquent
alors ils les frap-
nt, si Dieu ne les
s, dont la perfec-
xposant à la mer
s flots [1]. »
n de Ptolémaïde,
x et des écrivains
is que de dix-huit
oisés de Damiette
e et à Antioche;
les religieux d'un
ent son institut [2].
érusalem les gar-
ainte.
es de Padoue, de
angélisant la paix
Lorsqu'il arriva à
es savants fut im-
n empereur n'au-
pauvrement vêtu.
tude avec une si
n ange et non un
à une vie de mor-
la Marche d'An-
r sa prédication,
que que Sigonius

cre de l'église ca-
an 1220, j'ai vu,
t François prêcher
toute la ville était
nges, les hommes,
bien et avec tant
i l'écoutaient ad-
nme simple. Il ne
rs; mais, comme
on des inimitiés et
on. Son habit était

1219, n. 66, et seqq.

sale et déchiré, sa personne chétive, son visage défait; mais Dieu donnait une si grande efficacité à ses paroles, qu'un grand nombre d'hommes nobles, dont la fureur cruelle et effrénée avait répandu beaucoup de sang, se réconcilièrent. L'affection et la vénération pour le saint étaient si universelles et allaient si loin, que les hommes et les femmes couraient à lui en foule, et que l'on s'estimait heureux de pouvoir seulement toucher le bord de sa robe [1]. »

La prédication populaire, tel a été le but saintement atteint par l'ordre de pauvres Mineurs qui, sans cesse mêlés au peuple, y infiltraient les idées chrétiennes. Dès les premiers temps de l'ordre, François prépara ses disciples à exercer cette mission; il leur disait :

« Que les ministres de la parole de Dieu s'appliquent unanimement aux exercices spirituels, sans que rien les en détourne; car, puisqu'ils sont choisis du grand roi pour déclarer ses volontés au peuple, il faut qu'ils apprennent dans le secret de la prière ce qu'ils doivent annoncer dans leurs sermons, et qu'ils soient intérieurement échauffés pour pouvoir prononcer des paroles qui embrasent les cœurs. Ceux qui profitent de leurs propres lumières et qui goûtent les vérités qu'ils prêchent sont dignes de louanges; d'autres font pitié : ils vendent leur travail pour l'huile d'une vaine approbation.

« C'est une chose déplorable que l'état d'un prédicateur qui cherche par ses discours non le salut des âmes, mais sa propre gloire, ou qui détruit par sa conduite ce qu'il établit par sa doctrine. Un pauvre frère simple et sans parole, qui, par ses bons exemples, porte les autres à bien vivre, doit lui être préféré. Celle qui était stérile s'est vue mère de beaucoup d'enfants, et celle qui avait beaucoup d'enfants s'est trouvée stérile. La stérile représente ce pauvre frère, lequel, n'exerçant aucun ministère qui donne des enfants à l'Église, ne laissera pas d'en avoir plusieurs au jour du jugement, parce qu'alors Jésus-Christ, le souverain juge, lui attribuera avec honneur ceux qu'il convertit par ses prières intimes. Celle qui avait beaucoup d'enfants et qui s'est trouvée stérile est la figure du prédicateur vain qui n'a eu que des paroles. Il se réjouit maintenant d'avoir beaucoup d'enfants à Jésus-Christ; mais alors il se trouve les mains vides, et reconnaîtra qu'ils ne lui appartiennent pas.

« Plusieurs mettent leur application à s'acquérir de la science, s'écartant de l'humilité et de l'oraison, se répandant et se dissipant au dedans et au dehors. Quand ils ont prêché et qu'il apprennent que quelques-uns en ont été édifiés et touchés, ils s'élèvent et s'enflent de ce succès, sans faire réflexion que Dieu l'a octroyé aux

[1] Sigon. *De Episcopis*, Bonon, p. 113.

prières et aux larmes de quelques pauvres frères, humbles et simples. Ce sont là mes véritables frères, mes chevaliers de la Table-Ronde, qui se cachent dans les lieux solitaires pour mieux vaquer à l'oraison, et dont la sainteté bien connue de Dieu est quelquefois inconnue aux hommes. Un jour ils seront présentés par les anges au Seigneur, qui leur dira : Mes enfants bien-aimés, voilà les âmes qui ont été sauvées par vos prières, par vos larmes, par vos bons exemples. Recevez le fruit des travaux de ceux qui n'y ont employé que leur science. Parce que vous avez été fidèles en peu de chose, je vous établirai sur beaucoup. Ils entreront ainsi dans la joie du Seigneur, chargés du fruit de leurs vertus, tandis que les autres paraîtront nus et vides devant Dieu, ne portant que des marques de confusion et de douleur. »

Au chapitre général de 1220, saint François, sur des plaintes qu'on lui en avait faites et qui se trouvèrent quelque peu fondées, ôta la charge de vicaire-général au frère Élie, et la donna au second de ses disciples, Pierre de Catane. Il remit entre ses mains le gouvernement des frères, auquel il croyait ne pouvoir plus suffire, à cause de leur multitude et de ses propres infirmités. Ayant donc assemblé les frères en chapitre, il leur dit : Je suis désormais mort pour vous; voilà votre supérieur, Pierre de Catane, à qui nous obéirons, vous et moi. Et se prosternant aux pieds de Pierre, il lui promit obéissance et respect, comme au ministre général de l'ordre. Mais les frères ne purent y consentir, et voulurent que, tant qu'il vivrait, aucun autre ne portât le nom de ministre, mais seulement de vicaire.

Pierre de Catane, voyant qu'il ne pouvait suffire aux besoins de tant de frères qui venaient à la Portioncule, demanda au saint homme s'il permettrait de réserver quelque chose des biens des novices qui se présentaient, pour le soulagement des autres. François répondit: Dieu nous garde de cette piété qui nous rend impies à l'égard de notre règle, par la considération des hommes! — Que ferai-je donc? dit frère Pierre. — Dépouillez l'autel de la Vierge de tous ses ornements, répondit François. Dieu nous enverra de quoi rendre à sa mère ce que nous emploierons pour exercer la charité. Croyez fermement que la Vierge aimera mieux voir dépouiller son autel que de contrevenir à l'Évangile de son Fils. Et le saint patriarche prit de là occasion de recommander fortement la sainte pauvreté. Il se trouva là un des ministres de l'ordre qui avait amassé plusieurs livres, et voulait les garder, mais avec la permission du saint homme; il lui demanda ce qu'il était permis à un frère Mineur d'avoir. François répondit : Je l'entends ainsi, qu'un frère Mineur ne doit rien avoir qu'une tunique, une corde et un caleçon; et, en cas de néces-

sité, il peut porter des souliers. Le ministre reprit : Que ferai-je donc des livres que j'ai, qui valent plus de quarante livres d'argent? (ce qui ferait environ huit cents francs de notre monnaie). François répondit : Mon frère, je ne veux pas, à cause de vos livres, corrompre le livre de l'Évangile, suivant lequel nous avons promis de n'avoir rien en ce monde. Faites de vos livres ce que vous voudrez, ma permission ne vous sera point une occasion de scandale. Il disait souvent qu'un homme n'a de science qu'autant qu'il pratique le bien, et que l'on connaît l'arbre par les fruits.

On lui demanda s'il trouvait bon que les hommes de lettres déjà reçus dans l'ordre étudiassent l'Écriture-Sainte. Il répondit : Je le trouve bon, pourvu qu'ils ne manquent pas de s'appliquer à la prière, suivant l'exemple de Jésus-Christ, dont nous lisons qu'il a prié, plus que nous ne trouvons qu'il a lu. Et qu'ils n'étudient pas seulement pour savoir comment ils doivent parler, mais pour pratiquer ce qu'ils ont appris et le faire ensuite pratiquer aux autres. Il disait encore : Je ne veux pas que mes frères soient curieux de science et de livres, mais qu'ils soient fondés sur la sainte humilité, la simplicité, l'oraison, et la pauvreté, notre dame et maîtresse. Plusieurs frères laisseront ces vertus, sous prétexte d'édifier les hommes, et il arrivera que l'intelligence de l'Écriture, par laquelle ils croiraient se remplir de lumière, de dévotion et d'amour de Dieu, leur sera une occasion de demeurer, au dedans, froids et vides. Ainsi, ils ne pourront revenir à leur vocation première pour avoir perdu, dans une vaine et fausse étude, le temps de vivre selon leur vocation [1].

Au chapitre général de l'année suivante 1221, il fut question d'établir un vicaire général à la place de Pierre de Catane, mort le 10me de mars de la même année. François, après avoir consulté Dieu, crut que sa volonté était de remettre en cette place frère Élie : ce qui fut fait.

Dans ce même chapitre, avant de congédier les frères, François, étant assis aux pieds d'Élie, le tira par sa tunique, et lui dit son intention en secret. Élie se releva ensuite, et dit à toute l'assemblée : Mes frères, voici ce que dit le frère, car ils nommaient ainsi François par excellence : Il y a un pays, c'est l'Allemagne, dont les habitants sont Chrétiens et dévots; ils passent, comme vous savez, par notre pays avec de longs bâtons et de larges bottes, souffrant l'ardeur du soleil et trempés de sueur, et vont visiter les lieux de dévotion, chantant les louanges de Dieu et des saints. J'ai quelquefois envoyé chez eux de nos frères, qui en sont revenus après avoir été

[1] Collac. 15 et 16, *opuscul.*, t. 3.

maltraités; c'est pourquoi je n'oblige personne d'y aller; mais si quelqu'un est assez touché du zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes pour entreprendre ce voyage, je lui promets le même mérite d'obéissance et encore un plus grand que s'il allait outre-mer.

Il s'en présenta environ quatre-vingt-dix pour cette mission, qu'ils regardaient comme une occasion de martyre, et on leur donna pour chef et pour ministre provincial d'Allemagne, frère Césaire, natif de Spire, et converti peu de temps auparavant par les sermons du frère Élie. Césaire était un homme d'un grand zèle, et qui, dans le monde, avait été prédicateur de réputation. De tous ceux qui s'étaient offerts pour la mission d'Allemagne, il n'en prit que vingt-sept, douze clercs et quinze laïques, parmi lesquels il y avait des Allemands et des Hongrois.

Ils partirent, divisés en petites troupes de trois ou quatre, et, avant la fête de Saint-Michel, ils arrivèrent tous successivement à Trente, où, pendant quinze jours, ils reçurent de l'évêque la plus généreuse hospitalité. Le jour de la fête, Césaire prêcha au clergé, et frère Bernabeo au peuple. Un homme, nommé Pélerin, fut si touché du discours de Bernabeo, qu'il fit habiller de neuf tous les frères, vendit son bien, en distribua le prix aux pauvres, et revêtit l'habit des Mineurs. Césaire laissa quelques-uns des siens à Trente, les exhortant à la pratique de la patience et de l'humilité, et il continua sa mission avec les autres. L'évêque de Trente, qu'ils retrouvèrent à Botzen, les retint encore quelques jours, et leur donna la permission de prêcher dans tout son diocèse. Pendant leur route, ils se mettaient bien plus en peine du spirituel que du temporel. Aussi, ils souffrirent beaucoup; ceux qu'ils avaient chargés du soin de leur vie ne savaient pas mendier, et le peuple était peu généreux à leur égard. L'évêque de Brixen les reçut fort charitablement; mais dans les montagnes du Tyrol, qui alors étaient encore plus sauvages qu'aujourd'hui, leurs souffrances devinrent extrêmes. Après de longues journées de marches pénibles, ils étaient réduits à vivre de fruits sauvages, encore se firent-ils un scrupule d'en manger un vendredi matin, parce que c'était un jour de jeûne selon la règle. Et pourtant ils avaient couché en plein air, sur les bords d'un petit ruisseau, sans avoir presque rien mangé. A Mittenwald, ils obtinrent à grand'peine quelques pauvres morceaux de pain : Dieu les soutenait. Ils arrivèrent à Augsbourg, où l'évêque les embrassa tous et leur donna des marques de singulière bienveillance. Son neveu leur céda sa maison, qui devint un couvent.

En 1221, le seizième jour d'octobre, fête de Saint-Gall, Césaire tint à Augsbourg le premier chapitre de l'ordre en Allemagne, avec en-

viron trente de ses frères, qu'il distribua en diverses provinces de ce vaste pays. Quelques-uns allèrent à Mayence, à Worms, à Spire, à Cologne; ils y bâtirent des couvents et firent beaucoup de fruit pour le salut des âmes. Jourdain, d'un naturel très-timide, et que Césaire avait amené d'Italie, quoiqu'il ne se fût pas présenté lui-même, mais qu'en chemin Dieu avait rempli d'un grand courage, fut envoyé avec deux compagnons à Saltzbourg, où il fit grand bien, sous la protection de l'archevêque. Trois autres allèrent s'établir à Ratisbonne. Césaire presque toujours les suivait, les animant d'exemple et de parole. Étant à Wurtzbourg, il donna l'habit des Mineurs à un jeune homme de distinction nommé Hartmod, et le nomma André, à cause de la fête de ce saint apôtre, qui se célébrait ce jour-là. Frère André, après avoir reçu les saints ordres, devint un grand prédicateur, et fut le premier custode ou gardien de Saxe.

Les enfants de saint François trouvèrent surtout la plus religieuse et la plus profonde sympathie auprès de la jeune duchesse de Thuringe, sainte Élisabeth de Hongrie, que nous verrons animée du même esprit que François. En 1222, les frères Mineurs et les frères Prêcheurs pénétrèrent ensemble dans le royaume de Suède et dans les autres pays du Nord. Un des premiers qui embrassèrent l'institut des Mineurs fut Laurent-Octave, homme très-illustre. Le pauvre habit qu'il portait, et qu'il honorait par la pratique de toutes les vertus, particulièrement par l'amour des souffrances, ne le rendait pas moins vénérable que son éloquence et sa doctrine ; il contribua beaucoup à l'affermissement du christianisme dans ces contrées barbares. Élu archevêque d'Upsal en 1245, il obéit à l'ordre formel d'Innocent IV ; mais dans cette dignité il ne cessa point de vivre en vrai frère Mineur. Il gouverna la Suède dans l'interrègne qui suivit la mort du roi Éric-Bald, et travailla à faire régner chrétiennement son successeur. Lorsque vint son dernier moment, en 1267, il voulut reposer dans le couvent des frères Mineurs [1].

Outre les frères qui furent martyrisés à Maroc et à Ceuta, dès 1219, François avait envoyé le bienheureux Egidius ou Gille d'Assise, prêcher la foi aux Sarrasins d'Afrique. Ils arrivèrent à Tunis , mais un homme estimé, très-sage parmi les Sarrasins, après avoir longtemps gardé le silence, sortit de sa retraite et commença à dire publiquement : Il nous est venu des infidèles qui veulent décrier notre loi ; je vous conseille de les faire tous passer au fil de l'épée. Alors s'émut une grande rumeur parmi les musulmans et les Chrétiens; et les Chrétiens qui se trouvaient à Tunis et chez lesquels demeurait le bien-

[1] *Hist. Upsal.* l. 2, sub fine.

heureux Gille avec ses compagnons, craignant terriblement la mort, les contraignirent de rentrer dans le vaisseau, sans leur permettre d'aller parmi les Sarrasins ni de leur parler. Le lendemain matin, les infidèles vinrent impétueusement les chercher, et virent que, malgré la défense des autres Chrétiens, ils les prêchaient du vaisseau et les exhortaient à embrasser la foi, désirant vivement le martyre. Enfin les frères, voyant qu'ils ne pouvaient exécuter leur dessein, retournèrent à saint François.

En la même année 1219, le frère Benoît d'Arezzo s'embarqua avec ses compagnons pour aller en Grèce. Là, ils servirent le christianisme par la sainteté de leur vie, les miracles et la prédication ; en peu de temps, les frères Mineurs y eurent un grand nombre de maisons, et formèrent la province de Romanie.

Cependant au chapitre général de 1221, se trouvait saint Antoine de Padoue, avec le frère Philippin, son compagnon, à la distribution des obédiences. Comme personne ne le connaissait, personne ne le demandait. Alors Antoine et Philippin se présentèrent au frère Gratien, provincial de Bologne, le suppliant de leur assigner un lieu où ils pussent étudier Jésus-Christ et la discipline régulière. Il les emmena dans sa province ; Philippin fut envoyé à Citta di Castello, et ensuite à Columbario, en Toscane où il mourut saintement. Antoine demeura dans l'ermitage du mont Saint-Paul, près de Bologne. Dans une petite cellule taillée dans le roc et isolée, il se livra tout entier à la méditation des saintes Écritures et à la mortification de ses sens. Vivant dans la simplicité au milieu des simples, il cachait sous des dehors faibles et humbles les grandes lumières qu'il recevait du Ciel. Dieu prépare toujours dans le secret les apôtres qui doivent répandre à grands flots la vérité et la charité divines.

Bientôt fut manifesté à ses supérieurs et au monde ce vase d'honneur, sanctifié et préparé pour toute sorte de bons usages. On l'envoya à Forli, dans la Romagne, pour y recevoir les saints ordres. Il y avait plusieurs de ses frères : des frères Prêcheurs et des séculiers. L'ordination était précédée par des exercices spirituels et des examens. Après une conférence, l'évêque désigna Antoine pour faire une exhortation pieuse. Il obéit. Sa parole fut d'abord simple et timide ; mais se livrant tout entier aux inspirations de l'Esprit-Saint, elle prit un merveilleux caractère de grandeur et de force.

A cette nouvelle, l'âme de François tressaillit de bonheur et d'espérance ; il comprit qu'une nouvelle voie allait s'ouvrir devant son ordre, qui porterait désormais, sur la terre et au ciel, la triple couronne de la sainteté, du martyre et de la science. Il ordonna à Antoine de se livrer à l'étude de la théologie, tout en continuant à évangéliser

les peuples. Pour obéir à cette chère et sainte volonté, il alla avec un frère anglais, Adam de Marisco, qui fut depuis un célèbre docteur, à Verceil, où professait alors avec un succès immense, dans l'abbaye de Saint-Andée, Thomas, ancien religieux de Saint-Victor de Paris. Antoine devint supérieur à son maître, et de toutes parts ses frères le suppliaient d'enseigner à son tour la théologie dans un des couvents de l'ordre. Le saint instituteur lui en donna l'obédience formelle en ces termes : « A mon très-cher frère Antoine, frère François, salut en Jésus-Christ. Il me plaît que vous enseigniez aux frères la sainte théologie, de telle sorte néanmoins que l'esprit de la sainte oraison ne s'éloigne ni en vous ni dans les autres, selon la règle dont nous faisons profession. Portez-vous bien [1]. »

Antoine enseigna d'abord à Montpellier, ensuite à Bologne, à Padoue, à Toulouse [2]. Cependant le plus fameux docteur de l'université de Paris abaissait son esprit devant l'humilité et la pauvreté. Alexandre de Halès, Anglais de naissance, enseignait avec un succès merveilleux ; il avait promis d'accorder, s'il était possible, tout ce qu'on lui demanderait pour l'amour de la Sainte-Vierge. Un jour, un frère Mineur, le rencontrant, lui dit : Révérend maître, il y a longtemps que vous servez le monde avec une grande réputation ; notre ordre n'a pas de maître savant ; ainsi, pour sa gloire, pour votre sanctification, pour l'amour de Dieu et de la sainte vierge Marie, prenez l'habit des Mineurs. Alexandre répondit du fond de son cœur : Allez, mon frère, je vous suivrai bientôt, et je ferai ce que vous demandez. En effet, quelques jours près, c'était en 1222, il quitta le monde et revêtit le pauvre habit des frères Mineurs [3].

Après le chapitre général de 1221, François parcourait les villes et les bourgs de l'Ombrie et de la Toscane, prêchant la pénitence et la paix ; tel était l'objet de tout son zèle, de toute sa sollicitude. A Canara et dans plusieurs autres lieux, les habitants, par troupes immenses d'hommes et de femmes, quittèrent leurs maisons et leurs familles, et le suivirent dans ses courses apostoliques. Ce mouvement religieux croissait au delà de ses espérances. Plusieurs maris voulaient quitter leurs femmes, et plusieurs femmes voulaient s'enfermer dans les cloîtres. Les villes et les campagnes allaient demeurer sans habitants : tous demandaient les moyens de mener plus facilement une vie chrétienne. Saint François promit de les satisfaire. Sans vouloir rompre des mariages bien unis, ni dépeupler le pays, il promit de leur donner une législation spirituelle, qui, au milieu du monde, leur ferait goûter la paix de la vie religieuse.

[1] S. Franç. *Opusc.*, t. 1, p. 4. — [2] *Vit. S. Ant.*, 13 *junii*. *Acta SS.* — [3] S. Antonin. *Chron.*, pars. 3, tit. 24, cap. 8, § 1.

A Florence, on avait déjà commencé à bâtir une maison pour les gens mariés qui renonçaient au monde. Ils se formèrent en deux congrégations, l'une d'hommes, l'autre de femmes ; chacune avait son chef et s'appliquait aux exercices de piété et à la pratique des œuvres de miséricorde avec un si grand dévouement, qu'un auteur contemporain les compare aux premiers fidèles [1].

Passant à Poggi-Bonzi, en Toscane, François trouva une des anciennes amitiés de sa jeunesse, le marchand Luchesio. Dieu venait de changer sa cupidité en dévouement et son avarice en sainte prodigalité ; il faisait de grandes aumônes, soignait les malades dans les hôpitaux, remplissait tous les devoirs de la vie chrétienne, et tâchait d'inspirer les mêmes sentiments à Bona-Donna, sa femme. A la vérité, elle était pieuse, mais pas assez détachée des biens et de la vanité du monde, ce qui la portait à blâmer les grandes aumônes de son mari. Un jour Luchesio, ayant distribué aux pauvres tout le pain qui était dans la maison, il pria Bona-Donna de donner encore quelque chose à d'autres qui survinrent. Elle lui répondit en colère : Tête sans cervelle et affaiblie par les veilles et les jeûnes, tu négligeras donc toujours les intérêts de ta famille ? Luchesio, aussi patient que charitable, ne s'émut point des injures, et pria sa femme de regarder dans l'endroit où l'on mettait le pain, en pensant à celui qui, par sa puissance, rassasia des milliers de personnes avec cinq pains et deux poissons. Bona-Donna y trouva une grande quantité de pain. Dès ce jour, elle n'eut plus besoin d'être exhortée aux œuvres de miséricorde, et il y eut entre ces deux âmes compatissantes une sainte émulation.

Luchesio supplia François de leur montrer une voie de sanctification qui leur convînt. François répondit : J'ai pensé depuis peu à instituer un troisième ordre, où les gens mariés pourront servir Dieu parfaitement, et je crois que vous ne pourriez mieux faire que d'y entrer. Ils se jetèrent à ses pieds, demandant cette grâce avec instance. François leur fit prendre un habit simple et modeste, d'une couleur grise, avec une corde à plusieurs nœuds pour ceinture ; et, quelques mois après, il leur donna la règle suivante, qui, à cause de son extrême simplicité, est devenue une législation universelle et populaire.

Tous ceux qui professent la foi catholique et l'obéissance à l'Église peuvent entrer dans l'ordre et participer à ses avantages spirituels et temporels. Mais il y a quatre conditions indispensables pour être admis : 1° restituer tout le bien injustement acquis ; 2° se réconcilier absolument et franchement avec son prochain ; 3° observer les commandements de Dieu et de l'Église, ainsi que la règle ; 4° les femmes

[1] Mariana. Florent. *Chron.*, c. 23.

mariées ne pouvaient être associées qu'avec la permission expresse ou tacite de leurs maris. Chacun, reçu librement, était bien averti qu'aucune des observances de la règle n'obligeait sous peine de péché mortel. Ainsi, en excluant même le mobile si puissant de la crainte des peines éternelles, cette loi n'avait plus d'autre sanction que la bonne volonté et l'amour divin, et son immense et rapide propagation dans tous les pays et au milieu de tant de peuples divers, est une preuve invincible que l'Église est plus puissante dans le monde que tous les législateurs, que son amour est plus fort que le glaive, et qu'elle seule peut ouvrir devant les nations les voies de la vraie liberté et de la vie.

François règle d'abord la vie intime, l'intérieur de la famille. Les frères et les sœurs auront un habit spécial et humble ; leur ameublement doit être simple et modeste ; mais, en cela, rien d'absolu ; chacun doit suivre les bienséances de sa condition sociale. Seulement on doit s'efforcer de détruire au fond de son âme l'amour des richesses et du luxe, cette concupiscence des yeux, qui avait tué les antiques sociétés de l'Orient, de Grèce et de Rome, et qui ronge les sociétés modernes. Les frères ne pourront pas fréquenter les théâtres, les festins et les divertissements déshonnêtes du monde. Voilà toutes les lois somptuaires. La vie sera humble, mortifiée par le jeûne, sanctifiée par la prière ; il y a de nombreuses exceptions en faveur des malades, et surtout des classes laborieuses, c'est-à-dire du plus grand nombre ; on ne leur laisse que la prière, la plus douce des consolations.

Ceux qui entrent dans l'ordre de la pénitence feront leur testament, de crainte qu'ils ne meurent sans avoir fait un acte aussi important pour assurer la légitime transmission des propriétés. François détruisait une cause incessante de procès, que les frères doivent par-dessus tout éviter. S'il s'élève entre eux une contestation, ils feront en sorte de la terminer par accommodement, du conseil de l'évêque, si cela est nécessaire ; s'ils n'y peuvent parvenir, ils s'adresseront aux juges naturels et établis. Ils ne feront point de serments solennels, si ce n'est dans les cas autorisés par le Siége apostolique, pour rétablir la paix, pour justifier leur foi, pour réfuter une calomnie, pour confirmer un témoignage, pour autoriser un contrat de vente ou de donation. Ils éviteront, autant que possible, de faire aucun serment en conversation ; et si dans l'examen du soir ils se rappellent en avoir échappé, ils diront trois fois l'oraison dominicale. Enfin, les frères ne porteront aucune arme offensive, si ce n'est pour la défense de l'Église romaine, de la foi chrétienne et de leur pays [1].

[1] *S. Francisci Opuscula*, t. 1, p. 38-41.

L'ordre de saint Dominique ne faisait pas moins de progrès ni moins de bien que celui de saint François. Frère Réginald, envoyé de Bologne à Paris, prêchait dans cette dernière ville avec un succès merveilleux. Les frères le regardaient comme leur plus grande lumière après leur saint fondateur, lorsque Dieu le leur enleva par une courte maladie. Mais la veille même de sa mort, il gagna à l'ordre deux de ses membres les plus distingués : Jourdain de Saxe, et Henri de Cologne. Voici comme le premier, que nous avons déjà vu lié avec saint Dominique, raconte lui-même leur entrée en religion.

« La nuit même où l'âme du saint homme Réginald s'envola au Seigneur, moi, qui n'étais point encore frère par l'habit, mais qui avais fait vœu de l'être dans ses mains, je vis en songe les frères sur un vaisseau. Tout à coup le vaisseau fut submergé, mais les frères ne périrent point dans le naufrage ; je pense que ce vaisseau était frère Réginald, regardé alors par les frères comme leur bâton. Un autre vit en songe une fontaine limpide qui cessait subitement de verser de l'eau, et qui était remplacée par deux sources jaillissantes. En supposant que cette vision représente quelque chose de réel, je connais trop ma propre stérilité pour oser en donner l'interprétation. Je sais seulement que Réginald ne reçut à Paris que la profession de deux religieux, la mienne et celle de frère Henri, qui fut depuis prieur de Cologne, homme que j'aimais dans le Christ d'une affection que je n'ai accordée aussi entière à aucun autre homme ; vase d'honneur et de perfection, tel que je ne me souviens pas d'avoir vu en cette vie une plus gracieuse créature. Le Seigneur se hâta de le rappeler à lui, et c'est pourquoi il ne sera pas inutile de dire quelque chose de ses vertus.

« Henri avait eu dans la Sicile une naissance distinguée, et on l'avait nommé tout jeune chanoine d'Utrecht. Un autre chanoine de la même église, homme de bien et de grande religion, l'avait élevé dès ses plus tendres années dans la crainte du Seigneur. Il lui avait appris par son exemple à vaincre le siècle en crucifiant sa chair et en pratiquant les bonnes œuvres ; il lui faisait laver les pieds des pauvres, fréquenter l'église, fuir le mal, mépriser le luxe, aimer la chasteté ; et ce jeune homme, étant d'une nature excellente, se montra docile au joug de la vertu ; les bonnes mœurs crurent en lui aussi vite que l'âge, et on l'eût pris, à le voir, pour un ange en qui la naissance et l'honnêteté n'étaient qu'une même chose. Il vint à Paris, où l'étude de la théologie ne tarda pas de le ravir à toute autre science, doué qu'il était d'un génie naturel très-vif et d'une raison parfaitement ordonnée. Nous nous rencontrâmes dans l'hôtel que j'habitais, et

bientôt la commensalité de nos corps se changea en une douce et étroite unité de nos âmes.

« Frère Réginald, d'heureuse mémoire, étant venu aussi dans le même temps à Paris et y prêchant avec force, je fus touché de la grâce et fis vœu au dedans de moi-même d'entrer dans son ordre; car je pensais y avoir trouvé un sûr chemin du salut, tel qu'avant de connaître les frères je me l'étais souvent représenté. Cette résolution prise, je commençai à désirer d'enchaîner au même vœu le compagnon et l'ami de mon âme, en qui je voyais toutes les dispositions de la nature et de la grâce requises dans un prédicateur. Lui me refusait, et moi je ne cessais de le presser. J'obtins qu'il irait se confesser à frère Réginald, et lorsqu'il fut de retour, ouvrant le prophète Isaïe par manière de consultation, je tombai sur le passage suivant : « Le Seigneur m'a donné une langue savante pour que je soutienne par la parole celui qui tombe; il m'éveille le matin pour que j'écoute sa voix. Le Seigneur m'a fait entendre sa voix, et je ne lui résiste point, je ne vais point en arrière [1]. » Pendant que je lui interprétais le passage qui répondait si bien à l'état de son cœur, et que, le lui présentant comme un avis du ciel, je l'exhortais à soumettre sa jeunesse au joug de l'obéissance, nous remarquâmes quelques lignes plus bas ces deux mots : « Tenons-nous ensemble, » qui nous avertissaient de ne point nous séparer l'un de l'autre, et de consacrer notre vie au même dévouement. Ce fut par allusion à cette circonstance que, lui étant en Allemagne et moi en Italie, il m'écrivit un jour : Où est maintenant le « tenons-nous ensemble? » Vous êtes à Bologne et moi à Cologne! Je lui disais donc : Quel plus grand mérite, quelle plus glorieuse couronne que de nous rendre participants de la pauvreté du Christ et de ses apôtres, et d'abandonner le siècle pour l'amour de lui? Mais bien que sa raison le fît tomber d'accord avec moi, sa volonté lui persuada de me résister.

« La nuit même où nous tenions ces discours, il alla entendre matines dans l'église de la bienheureuse Vierge, et il y demeura jusqu'à l'aurore, priant la mère du Seigneur de fléchir ce qu'il sentait de rebelle en lui. Et comme il ne s'apercevait pas que la dureté de son cœur fût amollie par sa prière, il commença à dire en lui-même : Maintenant, ô Vierge bienheureuse, j'éprouve que vous n'avez point compassion de moi, et que je n'ai point ma place marquée dans le collége des pauvres du Christ! Il disait cela avec douleur, parce qu'il y avait en lui un désir de la pauvreté volontaire, et que le Seigneur lui avait une fois montré combien elle a de poids au jour du

[1] Isaïe 50, 4 et 5.

jugement. La chose s'était ainsi passée. Il voyait en songe le Christ sur son tribunal, et deux multitudes innombrables, l'une qui était jugée, l'autre qui jugeait avec le Christ. Pendant que, sûr de sa conscience, il regardait tranquillement ce spectacle, l'un de ceux qui étaient à côté du juge étendit tout à coup la main vers lui, et lui cria : Toi qui es là-bas, qu'as-tu jamais abandonné pour le Seigneur? Cette question le consterna, parce qu'il n'y avait rien à y répondre; et c'est pourquoi il souhaitait la pauvreté, quoiqu'il n'eût pas le courage de l'embrasser de lui-même. Il se retirait donc de l'église de Notre-Dame, triste de n'avoir point obtenu la force qu'il avait demandé.

« Mais, à ce moment, celui qui regarde d'en haut les humbles, renversa les fondements de son cœur : des ruisseaux de larmes arrivèrent à ses yeux; son âme s'ouvrit et s'épancha devant le Seigneur; toute la dureté qui l'opprimait fut brisée, et le joug du Seigneur, auparavant si dur à son imagination, lui apparut ce qu'il est réellement, doux et léger. Il se leva dans le premier mouvement de son transport, et courut chercher frère Réginald, entre les mains duquel il prononça ses vœux. Il vint ensuite me trouver, et pendant que je considérais sur son angélique figure la trace des larmes, et que je lui demandais où il était allé, il me répondit : J'ai fait un vœu au Seigneur, et je l'accomplirai. Nous différâmes cependant notre prise d'habit jusqu'au temps du carême, et nous gagnâmes dans l'intervalle un de nos compagnons, frère Léon, qui succéda depuis à frère Henri dans la charge de prieur.

« Le jour étant venu où l'Église, par l'imposition des cendres, avertit les fidèles de leur origine et de leur retour à la poussière d'où ils sont sortis, nous nous disposâmes à acquitter notre vœu. Nos autres compagnons n'avaient aucune connaissance de notre dessein, et l'un d'eux, voyant sortir frère Henri de l'hôtel, lui dit : Monsieur Henri, où allez-vous? Je vais, répondit-il, à Béthanie, faisant allusion au sens hébraïque de ce nom qui veut dire, maison d'obéissance. Nous nous rendîmes, en effet, tous les trois à Saint-Jacques, et nous entrâmes au moment où les frères chantaient : *Immutemur habitu.* Ils ne s'attendaient pas à notre visite; mais quoique imprévue, elle ne laissait pas d'être opportune, et nous dépouillâmes le vieil homme pour revêtir le nouveau, pendant que les frères chantaient la même chose que nous faisions [1]. »

Réginald ne vit pas de ses yeux la prise d'habit de Jourdain de Saxe et de Henri de Cologne; il était retourné à Dieu avant d'avoir consommé cette dernière œuvre.

[1] Le B. Jourdain, *Vie de S. Dom.*, c. 3, n. 47 et suiv.

Saint Dominique et saint François, amis de cœur, agissaient dans le même esprit. En 1219, ils se trouvèrent tous deux à Pérouse, chez le cardinal Hugolin, leur ami commun, qui y était légat. Comme ils s'y entretenaient sérieusement des affaires de l'Église, le cardinal leur demanda s'ils auraient pour agréable que quelques-uns de leurs disciples fussent élevés aux dignités ecclésiastiques. Car, ajouta-t-il, je suis persuadé qu'ils gouverneraient leurs troupeaux avec la même application que ces évêques des premiers temps, qui, dans une grande pauvreté, animés d'une charité sincère, ne songeaient qu'à édifier les peuples par leurs instructions et leurs exemples. Saint Dominique répondit que c'était assez d'honneur à ses frères d'être appelés à instruire les autres et à défendre la foi contre les hérétiques. Saint François dit que les siens ne seraient plus frères Mineurs ou petits frères s'ils devenaient grands, et que, si on voulait qu'ils fissent du fruit, il fallait les laisser dans leur état. Ils conclurent donc l'un et l'autre à refuser les prélatures. Le cardinal fut très-édifié de leur humilité ; mais il ne changea pas d'avis, et crut, non sans raison, que de tels ministres seraient très-utiles à l'Église [1].

Saint Dominique proposa à saint François d'unir leurs deux congrégations et de n'en faire qu'une. Mais saint François répondit : Mon cher frère, c'est la volonté de Dieu qu'elles demeurent séparées, afin de s'accommoder à l'infirmité humaine par cette variété, et que celui à qui la rigueur de l'une ne conviendrait pas embrasse la douceur de l'autre [2]. Ils ne laissèrent pas d'affermir entre eux et leurs disciples une parfaite union, qui a duré jusqu'à nos jours.

La même année 1219, saint Dominique assista au chapitre général des frères Mineurs. Il leur vit pratiquer à tous la pauvreté qu'il pratiquait lui-même. Ce spectacle l'encouragea sans doute dans la résolution qu'il avait prise d'en faire une loi générale pour toute sa congrégation. Il exécuta sa résolution l'année suivante 1220, au premier chapitre général de son ordre.

Il y fut résolu que les frères Prêcheurs embrasseraient la pauvreté volontaire, et la mettraient pour fondement de leur institut, renonçant pour toujours aux fonds de terre et aux revenus, même à ceux qu'ils avaient à Toulouse, et dont le Pape leur avait confirmé la possession par sa première bulle. Dominique voulait aller plus loin, et que toute l'administration domestique fût laissée entre les mains des frères convers, afin que les autres pussent vaquer sans aucun souci à la prière, à l'étude et à la prédication. Mais les Pères du chapitre s'en défendirent par l'exemple récent des religieux de

[1] Wadding, an. 1219, n. 1. — [2] Ibid., n. 2.

Grandmont, qu'un règlement semblable avaient mis à la merci des laïques, et réduits à un état de servitude dégradant. Dominique se rangea de leur avis.

Dans la même assemblée générale, Dominique supplia les Pères de le décharger du poids du gouvernement : Je mérite, leur dit-il, d'être déposé, car je suis inutile et attiédi [1]. Outre le sentiment d'humilité qui le faisait parler de la sorte, il n'avait pas perdu le désir d'achever sa vie chez les infidèles, et d'obtenir, en leur portant la vérité, cette palme du martyre dont son cœur avait toujours eu une ardente soif. Il avait dit plus d'une fois qu'il souhaitait d'être battu de verges et coupé en morceaux pour Jésus-Christ. S'épanchant avec frère Paul de Venise, il lui disait : Quand nous aurons réglé et formé notre ordre, nous irons chez les Comans ; nous leur prêcherons la foi du Christ, et nous les gagnerons au Seigneur [2].

Or, ce moment lui paraissait venu. N'avait-il pas réglé et formé son ordre ? Ne le voyait-il pas de ses yeux comme un cep mûri ? Quoi de mieux à faire que d'offrir les restes de son corps et de son âme en sacrifice ? Mais les Pères ne voulurent point entendre parler de sa démission. Loin d'y consentir, ils le confirmèrent à l'envi dans la charge de maître général, et ajoutèrent à l'autorité du Siége apostolique, de qui il la tenait, le lustre d'une libre et unanime élection. Dominique obtint du moins que son pouvoir serait limité par des magistrats appelés définiteurs, lesquels, au temps du chapitre, auraient le droit d'examiner et de régler les affaires de l'ordre, et même de déposer le maître général, s'il venait à prévariquer. Ce remarquable statut fut approuvé dans la suite par Innocent IV. Le chapitre se sépara après avoir décrété qu'il se réunirait tous les ans, une année à Bologne, et l'autre année à Paris, alternativement. Néanmoins, par une exception immédiate, on désigna Bologne pour la prochaine assemblée.

La dignité en laquelle Dominique venait d'être confirmé par ses frères ne lui fit rien changer à sa manière de vivre ; il ne se distinguait entre eux que par son austérité, son abstinence, ses veilles et ses autres mortifications, étant du reste le premier à toutes les observances. Il corrigeait les frères avec autant de discrétion que de sévérité. S'il en voyait un tomber dans quelque faute, il la dissimulait pour lors et prenait son temps pour le reprendre avec douceur et lui faire avouer sa faute ; puis il le consolait avec une tendresse de mère. Il n'y avait presque point de jour qu'il ne fît aux frères un

[1] *Act. de Bologne*, déposition de Rodolphe de Faënza, n. 4. — [2] *Act. de Bologne*, déposition de Paul de Venise, n. 3.

sermon ou une conférence, mais avec une dévotion si touchante, qu'il les faisait fondre en larmes.

Il y avait dans ce temps à l'université de Bologne un docteur fameux tant par sa science que par sa vertu : c'était Conrad le Teutonique. Les frères Prêcheurs désiraient ardemment lui voir embrasser leur ordre. La veille de l'Assomption de la sainte Vierge, Dominique s'entretenait confidentiellement avec un religieux de l'ordre de Cîteaux, qui fut depuis évêque d'Alatri, et qui était alors prieur du monastère de Casemare. Dominique l'avait connu à Rome et s'était pris pour lui d'une grande affection. C'est pourquoi, lui ouvrant son cœur ce soir-là, il lui dit dans l'entraînement de la conversation : Je vous avoue, prieur, une chose que je n'ai encore dite à personne et dont je vous prie de me garder le secret jusqu'à ma mort ; c'est que jamais en cette vie Dieu ne m'a rien refusé de ce que je lui ai demandé. Le prieur entra dans une grande admiration à ce discours, et sachant le désir qui pressait les frères au sujet de maître Conrad le Teutonique, il lui dit : S'il en est ainsi, Père, pourquoi ne demandez-vous point à Dieu qu'il vous donne maître Conrad, dont je vois que les frères envient si passionnément la possession ? Dominique lui répondit : Mon bon frère, vous parlez là d'une chose bien difficile à obtenir ; mais si voulez cette nuit prier avec moi, j'ai confiance au Seigneur qu'il nous accordera la grâce que vous souhaitez. Après les complies, le serviteur de Dieu resta donc dans l'église, selon sa coutume, et le prieur de Casemare était avec lui. Ils assistaient ensuite aux matines de l'Assomption, et, le jour étant venu, à l'heure de prime, pendant que le chantre entonnait le *Jàm lucis orto sidere*, on vit entrer dans le chœur maître Conrad qui se jeta aux genoux de Dominique et lui demanda instamment l'habit. Le prieur de Casemare, fidèle au secret promis, ne raconta cette histoire qu'après la mort de Dominique, auquel il survécut plus de vingt ans. Il avait craint d'abord de mourir le premier, et il en fit au saint l'observation ; mais celui-ci l'assura qu'il n'en serait rien [1].

Ainsi qu'il est arrivé à tous les saints, Dominique exerçait une grande puissance sur l'esprit de ténèbres. Il le chassa plusieurs fois du corps des frères. Il le voyait se présenter à lui sous des formes diverses, tantôt pour le détourner de sa méditation, tantôt pour le troubler pendant qu'il prêchait. Thierry d'Apolda raconte entre autres ce qui suit : Un jour que le saint, sentinelle vigilante, faisait le tour de la cité de Dieu, il rencontra le démon qui rôdait dans le couvent comme une bête dévorante ; il l'arrêta et lui dit : Pourquoi

[1] Le B. Humbert, *Vie de S. Dom.* n. 50.

rôdes-tu de la sorte? Le démon répondit : A cause du bénéfice que j'y trouve. Le saint lui dit : Que gagnes-tu au dortoir ? Il répondit : J'ôte aux frères le sommeil, je leur persuade de ne point se lever pour l'office, et, quand cela m'est permis, je leur envoie des songes et des illusions. Le saint le conduisit au chœur et lui dit : Que gagnes-tu dans ce saint lieu ? Il répondit : Je les fais venir tard, sortir tôt et s'oublier eux-mêmes. Interrogé au sujet du réfectoire, il répondit : Qui ne mange plus ou moins qu'il ne faut ? Mené au parloir, il dit en riant : Ce lieu-ci est à moi ; c'est le lieu des rires, des vains bruits, des paroles inutiles. Mais quand il fut au chapitre, il commença à vouloir s'enfuir, en disant : Ce lieu m'est en exécration, j'y perds tout ce que je gagne ailleurs ; c'est ici que les frères sont avertis de leurs fautes, qu'ils s'accusent, qu'ils font pénitence et qu'on les absout [1].

Dominique, en parcourant la Lombardie, avait vu de bien tristes signes de l'affaiblissement de la foi. En un grand nombre de lieux, les laïques s'étaient emparés du patrimoine de l'Église, et, sous prétexte, qu'elle était trop riche, tout le monde la pillait. Le clergé, réduit à une pauvreté dégradante, ne pouvait plus pourvoir aux magnificences du culte ni exercer envers les pauvres le devoir de la charité, et l'hérésie manichéenne, qui avait engendré la spoliation, en naissait à son tour comme moyen de la justifier. Il n'y a pas pour l'Église de pire situation que celle-là. Les biens qu'elle a perdus lui font de ceux qui les possèdent d'implacables ennemis ; l'erreur se transmet comme une condition de la propriété, et le temps, qui efface tout, semble impuissant contre cette alliance des intérêts de la terre avec l'aveuglement de l'esprit. Dominique, fondateur d'un ordre mendiant, avait plus de droits que personne de s'opposer à une aussi effroyable combinaison du mal. Il institua, pour y résister, une association à laquelle il donna le nom de Milice de Jésus-Christ. Elle était composée de gens du monde des deux sexes, qui s'engageaient à défendre les biens et la liberté de l'Église par tous les moyens en leur pouvoir. Leur habit, resté le même pour la forme que celui du monde, s'en distinguait par les couleurs dominicaines : le blanc, symbole de l'innocence, et le noir, symbole de la pénitence. Sans être liés par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ils participaient autant que possible à la vie religieuse. Ils observaient des abstinences, des jeûnes, des veilles, et remplaçaient par un certain nombre de *Pater noster* et d'*Ave Maria* la récitation de l'office divin. Ils avaient, sous l'autorité de l'ordre, un prieur de leur choix ;

[1] *Vie de S. Dom.*, c. 15.

lu bénéfice que
r ? Il répondit :
nt se lever pour
es songes et des
Que gagnes-tu
rd, sortir tôt et
re, il répondit :
parloir, il dit en
es vains bruits,
il commença à
ation, j'y perds
sont avertis de
ce et qu'on les

u de bien tristes
ombre de lieux,
se, et, sous pré-
t. Le clergé, ré-
urvoir aux ma-
le devoir de la
ré la spoliation,
Il n'y a pas pour
elle a perdus lui
nis ; l'erreur se
emps, qui efface
érêts de la terre
eur d'un ordre
oser à une aussi
sister, une asso-
ésus-Christ. Elle
ui s'engageaient
s les moyens en
me que celui du
aines : le blanc,
itence. Sans être
d'obéissance, ils
. Ils observaient
ient par un cer-
ation de l'office
r de leur choix ;

ils s'assemblaient à des jours fixes dans une église de frères Prêcheurs, pour y entendre la messe et le sermon. Quand Dominique eut été mis au rang des saints, les frères et les sœurs de l'association prirent le titre de Milice de Jésus-Christ et du bienheureux Dominique. Plus tard, ce qu'il y avait de militant dans cette appellation disparut avec les causes publiques du combat, et l'association demeura consacrée aux progrès de l'homme intérieur sous le nom de frères et sœurs de la Pénitence de saint Dominique.

La Milice de Jésus-Christ était le troisième ordre institué par Dominique, ou plutôt le troisième rameau d'un seul ordre qui embrassait dans sa plénitude les hommes, les femmes et les gens du monde. Par la création des frères Prêcheurs, Dominique avait tiré du désert les phalanges monastiques et les avait armées du glaive de l'apostolat ; par la création du tiers-ordre, il introduisit la vie religieuse jusqu'au sein du foyer domestique et au chevet du lit nuptial. Le monde se peupla de jeunes filles, de veuves, de gens mariés, d'hommes de tout état qui portaient publiquement les insignes d'un ordre religieux, et s'astreignaient à ses pratiques dans le secret de leurs maisons. L'esprit d'association qui regnait au moyen âge, et qui est celui du christianisme, favorisa ce mouvement. De même qu'on appartenait à une famille par le sang, à une corporation par le service auquel on s'était voué, à un peuple par le sol, à l'Église par le baptême, on voulut appartenir par un dévouement de choix à l'une des glorieuses milices qui servaient Jésus-Christ dans les travaux de la parole et de la pénitence. On revêtait les livrées de saint Dominique ou de saint François ; on se greffait sur l'un de ces deux troncs, pour vivre de leur séve tout en conservant encore sa propre nature ; on fréquentait leurs églises, on participait à leurs prières, on les assistait de son amitié, on suivait d'aussi près que possible la trace de leurs vertus. On ne croyait plus qu'il fallût fuir du monde pour s'élever à l'imitation des saints ; toute chambre pouvait devenir une cellule, et toute maison, une Thébaïde.

L'histoire de cette institution est une des plus belles choses qu'on puisse lire. Elle a produit des saints sur tous les degrés de la vie humaine, depuis le trône jusqu'à l'escabeau, avec une telle abondance que le désert et le cloître pouvaient s'en montrer jaloux. Les femmes surtout ont enrichi les tiers-ordres du trésor de leurs vertus. Trop souvent enchaînées dès l'enfance à un joug qu'elles n'ont point souhaité, elles échappaient à la tyrannie de leur position par l'habit de saint Dominique ou de saint François. Le monastère venait à elles, puisqu'elles ne pouvaient aller chercher le monastère. Elles se faisaient, dans quelque réduit obscur de la maison paternelle ou

conjugale, un sanctuaire mystérieux, tout plein de l'époux invisible qu'elles aimaient uniquement. Ainsi nous verrons sainte Catherine de Sienne et sainte Rose de Lima sous l'habit de saint Dominique, et sainte Élisabeth de Hongrie sous l'habit de saint François[1].

La Pentecôte de l'an 1221 tombait le trente mai. C'était le jour marqué pour la célébration du deuxième chapitre général à Bologne. Dominique, en entrant à Saint-Nicolas, après un dernier voyage de Rome, remarqua qu'on travaillait à élever l'un des bras du couvent pour en agrandir les cellules; il pleura beaucoup en voyant cet ouvrage, et dit à frère Rodolphe, procureur du couvent, et aux frères: Eh! quoi, vous voulez sitôt abandonner la pauvreté et vous bâtir des palais! Il ordonna ensuite qu'on arrêtât les travaux, qui ne furent repris qu'après sa mort.

Dans le deuxième chapitre général, on fit la division de l'ordre en huit provinces, savoir : l'Espagne, la Provence, la France, la Lombardie, Rome, l'Allemagne, la Hongrie et l'Angleterre. La primauté d'honneur fut donnée à l'Espagne, non par droit d'antiquité, mais par vénération pour la personne du saint patriarche dont elle était le berceau. Elle eut pour prieur provincial Suéro Gomèz; la Provence, Bertrand de Garrique; la France, Matthieu de France; la Lombardie, Jourdain de Saxe; Rome, Jean de Plaisance; l'Allemagne, Conrad le Teutonique; la Hongrie, Paul de Hongrie; l'Angleterre, Gilbert de Frassinet. Les six premières provinces renfermaient à elles seules environ soixante couvents fondés en moins de quatre années; les deux dernières, la Hongrie et l'Angleterre, n'avaient point encore reçu de frères Prêcheurs. Dominique leur en envoya du sein même du chapitre général.

Paul, qui fut destiné à la Hongrie, était un professeur de droit canonique à l'université de Bologne, tout récemment entré en religion. Il partit avec quatre compagnons, parmi lesquels était frère Sadoc, renommé par l'éminence de sa vertu. Vesprim et Albe-Royale furent les premières villes où ils fondèrent des couvents. Ils s'avancèrent plus tard vers cette nation des Comans, qui avait tant excité la sollicitude de Dominique, et où il aurait voulu finir ses jours. Frère Paul convertit un grand nombre d'idolâtres dans la Croatie, l'Esclavonie, la Transilvanie, la Valachie, la Moldavie, la Bosnie, la Servie. Ayant laissé à d'autres le soin des églises qu'il venait de fonder, il alla prêcher l'évangile aux Comans. Parmi ceux qu'il convertit, on compta un duc nommé Brut, et Bernborc, un des principaux princes du pays. Ce dernier eut pour parrain André, roi de Hongrie,

[1] Lacordaire, *Vie de S. Dom.*

et père de sainte Élisabeth. Le zélé missionnaire souffrit le martyre avec quatre-vingt-dix religieux de son ordre, qui travaillaient dans les mêmes contrées. Les uns furent brûlés, les autres décapités; d'autres furent tués à coups de flèches ou de lances. Leur martyre arriva l'an 1242, lors de la grande irruption des Tartares dans le pays où ils faisaient leurs missions.

La mission d'Angleterre eut un succès non moins heureux que celle de Hongrie. Gilbert de Frassinet, qui en était le chef, se présenta avec douze compagnons à l'archevêque de Cantorbéri. L'archevêque ayant ouï qu'ils étaient des frères Prêcheurs, ordonna incontinent à Gilbert de prêcher devant lui dans une église où lui-même s'était proposé de monter en chaire ce jour-là. Il en fut si content, qu'il donna son amitié aux frères, et les protégea tout le temps qu'il vécut. Leur premier établissement fut à Oxford; ils y élevèrent une chapelle à la sainte Vierge, et ouvrirent des écoles qui furent appelées les écoles de Saint-Édouard, du nom de la paroisse où elles étaient situées.

Par ces deux missions d'Angleterre et de Hongrie, Dominique avait achevé de prendre possession de l'Europe. Il ne tarda pas à recevoir du ciel un avertissement que sa fin approchait. Un jour qu'il était en prière et qu'il soupirait ardemment après la dissolution de son corps, un jeune homme d'une grande beauté lui apparut et lui dit : Viens, mon bien-aimé, viens dans la joie, viens[1] ! Il connut en même temps l'époque précise du rendez-vous qui lui était donné, et étant allé voir quelques étudiants de l'université de Bologne pour lesquels il avait de l'affection, après plusieurs discours, il se leva pour se retirer, et les exhorta au mépris du monde et à la pensée de la mort. Mes chers amis, leur dit-il, vous me voyez maintenant en bonne santé, mais avant que vienne l'Assomption de Notre-Dame, je serai enlevé de cette vie mortelle[2].

Il partit ensuite pour Venise, où se trouvait le cardinal Hugolin, en qualité de légat apostolique. Il voulait lui recommander une dernière fois les affaires de l'ordre, et souhaitait de ne pas mourir sans avoir pris congé d'un tel ami. On était au plus fort des chaleurs de l'été. Un soir, à la fin du mois de juillet, Dominique rentra au couvent de Saint-Nicolas. Quoique très-fatigué du voyage, il eut un long entretien sur les choses de l'ordre avec frère Ventura et frère Rodolphe, l'un procureur, l'autre prieur du couvent. Vers minuit, frère Rodolphe, qui avait besoin de repos, engagea Dominique à aller

[1] Barthélemy de Trente, *Vie de S. Dom.*, 13. — [2] Gérard de Frachet, *Vies des frères*, l. 2, c. 27.

dormir et à ne point se lever pour les matines; mais le saint n'y voulut point consentir. Il entra dans l'église et y pria jusqu'à l'heure de l'office, qu'il célébra ensuite avec les frères.

Après l'office, il dit à frère Ventura qu'il sentait une douleur à la tête; bientôt une dyssenterie violente, accompagnée de fièvre, se déclara. Malgré la souffrance, le malade refusa de se coucher dans un lit; il se tenait tout habillé sur un sac de laine. Les progrès du mal ne lui arrachaient aucune marque d'impatience, aucune plainte, aucun gémissement; il paraissait joyeux comme à l'ordinaire. Cependant, la maladie s'aggravant toujours, il manda près de lui les frères novices, et, avec les plus douces paroles du monde, qu'animait la gaieté de son visage, il les consola et les exhorta au bien. Il appela ensuite douze des plus anciens et des plus graves d'entre les frères, et fit tout en leur présence la confession générale de sa vie à frère Ventura. Quand elle fut terminée, il leur dit : La miséricorde de Dieu m'a conservé jusqu'à ce jour une chair pure et une virginité sans tache; si vous désirez la même grâce, évitez tout commerce suspect. C'est la garde de cette vertu qui rend le serviteur de Dieu agréable au Christ, et qui lui donne gloire et crédit devant le peuple. Persistez à servir le Seigneur dans la ferveur de l'esprit; appliquez-vous à soutenir et à étendre cet ordre qui n'est que commencé; soyez stables dans la sainteté, dans l'observance régulière, et croissez dans la vertu [1]. Ayant ainsi parlé, Dominique dit tout bas à frère Ventura : Frère, je crois que j'ai péché en parlant publiquement aux frères de ma virginité; j'aurais dû m'en taire [2]. Après cela, il se tourna de nouveau vers eux, et, employant la forme sacrée du testament, il leur dit : Voici, mes frères bien-aimés, l'héritage que je vous laisse comme à mes enfants; ayez la charité, gardez l'humilité, possédez la pauvreté volontaire [3]. Et afin de donner une plus grande sanction à la clause de ce testament qui regardait la pauvreté, il menaça de la malédiction de Dieu et de la sienne quiconque oserait corrompre son ordre en y introduisant la possession des biens de ce monde.

Le 6me d'août arriva sa dernière heure. Comme les frères pleuraient, il les consola, disant : Ne pleurez pas, je vous serai plus utile au lieu où je vais que je ne le fus ici. Quelqu'un des frères lui demanda où il voulait que son corps fût inhumé, il répondit : Sous les pieds de mes frères. Voyant que, troublé par la douleur, on ne songeait point à la recommandation de l'âme, il fit appeler

[1] Thierry d'Appolda, *Vie de S. Dom.*, c. 21, n. 234. — [2] *Act. de Bologne*, déposition de Ventura, n. 4. — [3] Le B. Humbert, *Vie de S. Dom.*, n. 33.

frère Ventura, et lui dit : Préparez-vous. Ils se séparèrent aussitôt, et vinrent se ranger avec solennité autour du mourant étendu sur la cendre. Dominique leur dit : Attendez encore. Ventura, profitant de ce moment extrême, dit au saint : Père, vous savez dans quelle tristesse et quelle désolation vous nous laissez; souvenez-vous de nous devant le Seigneur. Dominique, levant les yeux et les mains au ciel, fit cette prière : Père saint, j'ai accompli votre volonté, et ceux que vous m'aviez donnés, je les ai conservés et gardés; maintenant je vous les recommande, conservez-les et gardez-les. Un moment après, il dit : Commencez. Ils commencèrent donc la recommandation solennelle de l'âme, et Dominique la faisait avec eux; du moins on voyait ses lèvres se remuer. Mais lorsqu'ils furent à ces mots : Venez à son aide, saints de Dieu, venez au-devant de lui, anges du Seigneur, prenez son âme et portez-la en présence du Très-Haut, ses lèvres firent un dernier mouvement, ses mains se levèrent au ciel, et Dieu reçut son esprit. On était au 6 août de l'an 1221, à l'heure de midi, un vendredi [1].

A peine le saint avait-il rendu le dernier soupir, que son ami, le cardinal Hugolin, arriva à Bologne. Il voulut célébrer lui-même l'office de ses funérailles, et vint au monastère de Saint-Nicolas, où se trouvèrent aussi le patriarche d'Aquilée, des évêques, des abbés, des seigneurs et tout un peuple. On apporta sous les yeux de cette multitude le corps du saint, dépouillé du seul trésor qui lui fût resté : c'était une chaîne de fer qu'il portait sur sa chair nue, et que lui avait ôtée frère Rodolphe en le revêtant des habits du cercueil ; il la donna depuis au bienheureux Jourdain de Saxe. Tous les regards et tous les cœurs étaient attachés sur ce corps sans vie. L'office commença par des chants funèbres ; mais bientôt la tristesse fit place à la joie, et on finit par des chants de triomphe. Personne ne pouvait douter que le saint ne fût dans la gloire. Des miracles confirmèrent cette persuasion universelle. Et douze ans après, nous verrons le même cardinal Hugolin, devenu Pape sous le nom de Grégoire IX, canoniser solennellement celui qu'il avait si tendrement aimé pendant sa vie. L'Église célèbre la fête de saint Dominique le 4me d'août [2].

A la Pentecôte de l'année suivante 1222, les frères Prêcheurs tinrent à Paris leur troisième chapitre général. Pour remplir la place vacante par la mort de saint Dominique, on y élut maître général de l'ordre le bienheureux Jourdain de Saxe, quoiqu'il n'y eût pas deux ans et demi qu'il y était entré. Il eut un grand zèle pour l'accroisse-

[1] Lacordaire, *Vie de S. Dom.* — [2] *Acta SS.*, 4 aug.

ment de l'ordre, et s'appliquait tout entier à y attirer des sujets. C'est pourquoi il demeurait presque toujours aux lieux où étaient les écoles les plus célèbres, et passait ordinairement le carême une année à Paris, et l'autre à Bologne. C'était comme deux séminaires, d'où il envoyait des religieux aux diverses provinces; et, quand il arrivait à ces deux maisons, il faisait faire grand nombre de tuniques, dans la confiance que Dieu leur enverrait des frères. Et souvent il en venait tant, qu'elles ne suffisaient point. Souvent il mit sa bible en gage pour payer les dettes des écoliers qui entraient dans l'ordre. Ses discours avaient tant de force et de grâce, que les écoliers ne pouvaient se rassasier de l'entendre, soit dans les sermons, soit dans les conférences spirituelles. C'est pourquoi, quand il était à Paris, c'était toujours lui qui prêchait aux frères, et quand un autre prêchait, si les écoliers savaient qu'il y fût, ils avaient peine à se retirer qu'il n'eût aussi dit quelque chose après les autres [1].

Jourdain attira ainsi à l'ordre plusieurs hommes distingués par leur noblesse et leurs dignités, plusieurs riches bénéficiers, plusieurs docteurs de diverses facultés, et une infinité de jeunes étudiants élevés délicatement. Ces conversions étaient sincères, et les nouveaux religieux faisaient tous leurs efforts pour arriver à une parfaite pureté de cœur. Ils se confessaient exactement, et sondaient tous les replis de leur conscience, pour expier jusqu'aux moindres fautes. Quelques-uns se confessaient tous les jours et jusqu'à trois fois, le matin, à midi, le soir, toutes les fois que leur conscience leur faisait quelque reproche. Étant toujours en garde contre les tentations et alarmés des moindres mouvements de sensualité, ils estimaient honteux de les écouter tant soit peu. Il n'était point question chez eux des affaires qui les avaient occupés, ou des plaisirs qu'ils avaient éprouvés dans le monde. Ils ne songeaient qu'à pleurer leurs péchés, soumettre leurs corps à l'esprit et s'attacher uniquement à Dieu, et, quand ils considéraient la pureté et la beauté de leur institut, tout leur regret était de l'avoir embrassé si tard.

On prenait grand soin de l'instruction des novices et de la conservation de leur santé; car leur zèle était tel, qu'il fallait le modérer. Loin de les éveiller pour l'office, il fallait le soir les chercher en divers coins où ils étaient en prière, pour les obliger à prendre le repos de la nuit. Le silence était exact et s'observait depuis complies jusqu'à tierce; après complies, ils prenaient la discipline; après matines, la plupart passaient le reste de la nuit en prières. Quoique leur table fût très-frugale, quelques-uns y ajoutaient des abstinences

[1] Vie du B. Jourdain. *Acta SS.*, 13 *feb.*

particulières, comme d'être huit jours sans boire, ou de verser de l'eau froide sur leurs portions; plusieurs, sous leurs habits, portaient des cilices ou des ceintures de fer. Ils s'empressaient avec une charité merveilleuse à se rendre l'un à l'autre toutes sortes de services. Leur pureté était telle, qu'un seul de leurs prêtres rendait témoignage qu'en peu de temps il avait ouï les confessions générales de cent frères, qui avaient gardé la virginité. Aussi avaient-ils une dévotion particulière à la sainte Vierge.

Ils regardaient la prédication pour le salut des âmes comme l'essentiel de leur institut, et quelques-uns poussaient leur zèle jusqu'à ne vouloir pas manger qu'ils n'eussent annoncé la parole de Dieu au moins à une personne. Leurs prédications étaient simples, mais ferventes; et Dieu suppléait au défaut de leur science en rendant leurs discours efficaces par le grand nombre de conversions. Quand ils allaient prêcher, ils ne portaient avec eux que l'évangile de saint Matthieu et les sept épîtres canoniques, suivant que saint Dominique l'avait ordonné. Lorsque, dans un chapitre général, on proposait d'envoyer des frères au delà des mers ou chez les Barbares, il y en avait toujours un grand nombre qui, prosternés et fondant en larmes, s'offraient pour ces missions, par le zèle du salut des âmes et le désir du martyre. C'est ainsi que Thierry d'Apolda parle des premiers frères Prêcheurs dans sa *Vie de saint Dominique* [1].

Jacques de Vitri en parle de même sous le nom de chanoines de Bologne. « Ils se sont délivrés de tout soin des biens temporels, et ne reçoivent d'aumônes que ce qui suffit chaque jour pour la nécessité d'une vie frugale. Ils usent de viande trois fois par semaine, si on leur en sert, mangeant en réfectoire, couchant au dortoir, et chantant l'office canonial dans l'Église. Ils sont du nombre des étudiants de Bologne; un d'eux leur fait tous les jours une leçon de saintes Écritures, et ils prêchaient tous les jours de fête par l'autorité du Pape, joignant la prédication à la vie canoniale. Ils ont un grand zèle pour le salut des âmes, et cette sainte congrégation s'augmente de jour en jour [2]. »

La même année 1222, entra dans l'ordre des frères Prêcheurs saint Raymond de Pegnafort, qui en fut un des plus grands ornements, et le troisième général. Il naquit l'an 1175 au château de Pegnafort, en Catalogne. Ses parents, seigneurs de ce lieu, étaient issus des anciens comtes de Barcelone, et alliés au roi d'Aragon. Jeune encore, il étudia si bien, que, dès l'âge de vingt ans, il enseigna les arts libéraux ou la philosophie à Barcelone; ce qu'il faisait

[1] Thierry d'Apolda, l. 6, c. 2-7. — [2] Jac. Vitr. *Hist. occid.*, c. 27.

gratuitement. Il s'appliquait à former les cœurs encore plus que les esprits : de là, ce zèle à inspirer une solide piété à tous ses disciples. Le temps qu'il pouvait dérober aux fonctions de son état, il l'employait à secourir les malheureux et à terminer les différends qui s'élevaient entre ses concitoyens. Ainsi l'on voit dans les archives de l'église de Barcelone un traité d'accommodement, fait l'an 1204, entre deux chanoines, par la médiation de maître Raymond de Pegnafort. Vers l'âge de trente ans il vint à l'université de Bologne, y étudia le droit canonique et le droit civil avec tant de succès, qu'il fut reçu docteur en l'un et l'autre. Il y professa le droit canonique avec le même éclat, mais avec le même désintéressement qu'il avait professé la philosophie en Espagne. Cependant le sénat de Bologne voulut lui assigner des appointements sur les deniers publics. Raymond n'avait pas besoin de ce secours ; il l'accepta néanmoins, mais pour en faire la distribution aux pauvres, après en avoir donné la dîme à son curé.

Les talents et les vertus du pieux docteur le faisaient considérer comme un des plus beaux ornements de cette fameuse école, et sa réputation s'était déjà répandue dans les pays éloignés, lorsque l'évêque de Barcelone, Bérenger, quatorzième du nom, revenant de Rome, passa par Bologne, l'an 1219. Le dessein du prélat était d'obtenir de saint Dominique quelques-uns de ses disciples, et de solliciter Raymond de Pegnafort à retourner avec lui en Catalogne. Les obstacles qu'il trouva d'abord à l'exécution de ses projets ne purent le rebuter. Il redoubla ses prières et ses instances. Le saint patriarche, à qui la Providence envoyait tous les jours de nouveaux sujets, fut bientôt en état de le satisfaire. Mais le professeur, déjà accoutumé à sanctifier son travail par la charité, ne paraissait guère disposé à quitter un pays où il travaillait si utilement. Pour l'attaquer par un endroit qui ne pouvait que lui être sensible, l'évêque lui représenta les besoins de l'église de Barcelone, l'obligation particulière où il était de ne pas se refuser à sa patrie, et le danger qu'il devait craindre de s'écarter de la voie de Dieu en ne suivant que sa propre volonté. Enfin il lui fit appréhender l'éclat même de cette réputation qui lui attirait de si grands applaudissements et qui ne pouvait manquer de multiplier ses occupations, s'il voulait répondre à tant de personnes qui le consultaient de toutes parts. A la fin, Raymond se laissa persuader. Quelques auteurs rapportent qu'aux instances de l'évêque, le pape Honorius III ajouta son commandement, obligeant le serviteur de Dieu à se rendre incessamment en Espagne et à y soigner l'éducation du jeune roi d'Aragon, Jacques Ier, ainsi qu'il avait été réglé dans l'assemblée nationale de Lérida.

ncore plus que les
tous ses disciples.
son état, il l'em-
es différends qui
ns les archives de
t, fait l'an 1204,
tre Raymond de
rsité de Bologne,
nt de succès, qu'il
e droit canonique
ssement qu'il avait
sénat de Bologne
deniers publics.
ccepta néanmoins,
rès en avoir donné

isaient considérer
meuse école, et sa
ignés, lorsque l'é-
nom, revenant de
u prélat était d'ob-
sciples, et de solli-
i en Catalogne. Les
projets ne purent
. Le saint patriar-
e nouveaux sujets,
r, déjà accoutumé
ait guère disposé à
r l'attaquer par un
ne lui représenta les
culière où il était de
ait craindre de s'é-
opre volonté. Enfin
ntation qui lui atti-
ouvait manquer de
tant de personnes
mond se laissa per-
ances de l'évêque,
obligeant le servi-
ngne et à y soigner
ainsi qu'il avait été

Ce ne fut cependant pas à l'instruction de ce prince, mais au service des autels, que Raymond voulut d'abord s'appliquer. Pourvu d'un canonicat, et bientôt après de la dignité d'archidiacre, dans l'église de Barcelone, il se rendit le modèle des saints ministres par l'innocence de sa vie, par sa régularité et son exactitude à tous les offices. De nouveaux revenus le mirent en état d'augmenter ses libéralités envers les pauvres, qu'il appelait ses créanciers. Et le zèle de la maison de Dieu, qui le dévorait, lui faisait saisir toutes les occasions pour procurer que le service divin se fît avec plus de décence et de majesté. La fête de l'Annonciation était alors fort négligée dans les églises d'Espagne : celle de Barcelone se trouvait du nombre. Mais par ses pieuses importunités, le saint chanoine obtint enfin de l'évêque et du chapitre qu'on célébrerait désormais cette grande fête avec un office solennel. Une partie de ses revenus fut consacrée à cette fondation, et au profit des chanoines de la cathédrale, qui devaient donner l'exemple à tous les ecclésiastiques du diocèse.

Toujours prêt à partager son bien avec l'indigent et à communiquer ses lumières à tous ceux qui venaient le consulter, Raymond de Pegnafort ne se refusait à personne, et il se faisait aimer de tous. Son nom était connu, et son mérite généralement respecté des grands et des petits. Sa tendre piété, sa modestie exemplaire et une charité sans bornes avaient fait impression sur les esprits et sur les cœurs. L'éclat de ses vertus contribua plus à la réforme du chapitre que toute l'autorité dont il avait été revêtu par son évêque. Mais le désir de mener une vie plus parfaite, plus pénitente et moins exposée aux yeux des hommes, dont il craignait les louanges, le portait à changer d'état. Professeur à Bologne, il avait été témoin des grandes vertus de saint Dominique et des miracles que Dieu opérait par son ministère. Il voyait alors avec le même plaisir la vie tout angélique de ses premiers disciples établis depuis peu à Barcelone. Comme s'il eût entendu la voix de Dieu qui l'appelait à la retraite pour le préparer à l'apostolat, il résolut de se rendre l'imitateur et le frère de ceux qu'il ne pouvait s'empêcher d'admirer. Il demanda avec humilité l'habit de religieux, et il le reçut un vendredi saint, premier jour d'avril, l'an 1222, huit mois après la mort du saint fondateur.

Son exemple attira dans le même ordre plusieurs grands personnages, encore moins distingués par leurs richesses et leur naissance que par leur doctrine. De ce nombre furent Pierre Ruber, qui l'avait accompagné à Bologne, don Raymond de Rosannes, chantre de l'église de Barcelone, et quelques autres pieux ecclésiastiques dont la vocation et les talents donnèrent un nouveau lustre à l'ordre de Saint-Dominique dans toute la Catalogne. Rien n'édifiait davantage

que la profonde humilité et la simplicité vraiment évangélique du nouveau religieux. Il était dans sa quarante-septième année, et jamais on ne le vit ni moins soumis que le plus jeune des novices, ni moins ardent à embrasser tous les moyens de s'avancer dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Ce nouvel état de vie fut pour lui un renouvellement de ferveur et une école de perfection.

Pour se rendre semblable au grand modèle de tous les saints, en imitant l'humilité et l'obéissance de l'Homme-Dieu, il voulut dépendre en toutes choses des lumières d'un directeur. Et ce fut sur la plus parfaite abnégation de lui-même qu'il établit le fondement de cette haute sainteté qui faisait l'objet de tous ses vœux. Les grâces qu'il recevait dans l'oraison augmentèrent toujours en lui le désir de se mortifier et de se rendre utile au prochain. Les supérieurs profitèrent sagement de ces dispositions pour faire fructifier ses talents. Il avait demandé qu'on lui imposât une sévère pénitence, pour expier, disait-il, les vaines complaisances qu'il avait eues en enseignant dans le monde. On lui ordonna de composer dans cet esprit une Somme des cas de conscience, pour la commodité des confesseurs. Raymond entreprit ce travail, et il l'exécuta avec cette exactitude que l'on admire avec d'autant plus de raison, qu'il a travaillé sans modèle; son ouvrage, également utile aux pénitents et nécessaire aux directeurs, selon l'expression du pape Clément VIII, étant le premier qu'on ait vu en ce genre. L'auteur y résout toutes les difficultés, et décide les cas, presque toujours par l'autorité de l'Écriture sainte et des canons, ou par la doctrine des Pères et les décrets des Papes, rarement par ses lumières particulières.

Le zèle du salut des âmes ne lui permit pas de se borner à prier et à écrire. Il devait commencer par l'oraison et la retraite. L'obéissance lui mit la plume à la main. Mais à une occupation si sainte et déjà si utile au prochain il ajouta bientôt les autres fonctions de la vie apostolique, et il les remplit toutes avec le succès qu'on pouvait espérer des saintes dispositions qu'il y apportait. Instruire les fidèles par le ministère de la parole; attirer les pécheurs à la pénitence, et les réconcilier dans le sacré tribunal; soutenir les gens de bien, les consoler dans leurs peines; procurer aux pauvres les aumônes et les secours des riches; travailler sans relâche à la conversion des hérétiques, des Juifs et des Mahométans encore mêlés parmi les Chrétiens, ou les mettre hors d'état de continuer à corrompre la foi et les mœurs des fidèles; faire servir enfin son crédit auprès des rois et des princes à la gloire de l'Église et au soulagement des peuples: telles furent les occupations de saint Raymond de Pegnafort, depuis le jour de sa profession religieuse jusqu'à celui de sa mort, c'est-à-

dire pendant cinquante ou cinquante-deux ans, car il vécut près d'un siècle.

Ce qu'il ne pouvait faire par lui-même, souvent il le faisait par le ministère de ceux qui l'avaient choisi pour leur servir de guide dans le chemin du ciel. Parmi ses pénitents, il en avait deux surtout d'un caractère fort distingué : le roi d'Aragon, Jacques Ier, surnommé le Conquérant, et l'illustre Pierre de Nolasque, Français de nation, depuis fondateur de l'ordre de la Merci pour la rédemption des captifs. Nous verrons dans la suite ce que fit saint Raymond pour porter le premier à commander à ses passions et à employer l'autorité royale à la propagation et à la défense de la foi chrétienne. Et la charité de Jésus-Christ qui le pressait, le rendit comme coopérateur du second dans son œuvre de miséricorde [1].

Pierre de Nolasque était un gentilhomme français, issu d'une des premières familles du Languedoc. Il naquit vers l'année 1189, dans un bourg du Lauraguais, nommé le Mas-des-Saintes-Puelles, à une lieue de Castelnaudari. Il perdit son père à l'âge de quinze ans. Sa mère eût bien voulu l'engager dans le mariage, pour qu'il fût l'appui de sa famille ; mais déjà le jeune Pierre aspirait à quelque chose de plus parfait, déjà il avait résolu de se donner à Dieu sans réserve. Il s'engagea néanmoins à la suite du comte Simon de Montfort. C'était dans le temps que le roi Pierre d'Aragon venait de confier à ce pieux et vaillant seigneur son jeune fils Jacques. Simon donna pour gouverneur au jeune prince saint Pierre de Nolasque, qui suivit son élève, lorsqu'en 1215, après la mort de son père en la bataille de Muret, il rentra dans l'Aragon. Pierre de Nolasque tâcha de lui inspirer la piété envers Dieu et son Église, l'amour de la justice et de la vérité, et de l'accoutumer à toutes les pratiques convenables à un prince chretien. Pour lui, ni les divertissements de la cour, ni les faveurs de son prince ne l'empêchèrent de s'appliquer aux exercices de la mortification et de la prière. Il avait quatre heures d'oraison le jour, et deux la nuit. Il s'occupait aussi de la lecture de l'Écriture sainte, et donnait aux pratiques de la pénitence tout le temps qu'il n'était pas tenu auprès du roi. Il se sentit dès lors si vivement touché de compassion pour les pauvres Chrétiens captifs chez les Mahométans et les Barbares, qu'il résolut de consacrer ses biens à leur délivrance.

Mais quels furent son étonnement et sa surprise lorsque, dans le temps qu'il prenait les mesures nécessaires pour exécuter cette

[1] *Vita S. Raymond Acta SS, 7 janv. Hist. des hommes illustres de l'ordre de S. Dominiq.*, t. 1.

œuvre de miséricorde, la sainte Vierge lui apparut la nuit, pour lui dire que c'était la volonté de Dieu qu'il travaillât à l'établissement d'un ordre dont les religieux s'obligeraient par vœu particulier à s'employer au rachat des captifs ! Comme il ne faisait rien sans consulter son père spirituel, saint Raymond de Pegnafort, il alla le trouver pour lui communiquer cette vision. Sa surprise augmenta lorsqu'il apprit de ce saint qu'il avait vu la même chose et que la sainte Vierge lui avait ordonné de le fortifier dans ce dessein. Ainsi, ne doutant point que ce ne fût la volonté de Dieu, ils ne songèrent plus qu'aux moyens d'en procurer l'exécution. Comme il fallait le consentement du roi et de l'évêque, ils allèrent d'abord trouver le prince. Celui-ci les écouta avec une joie d'autant plus sensible, que, la même nuit, il avait eu la même vision. Il offrit de contribuer à cette sainte entreprise et par son autorité et par ses libéralités. Il se chargea même de faire agréer ce nouvel établissement à l'évêque de Barcelone. Ils conférèrent ensemble sur la triple apparition de la sainte Vierge et sur les ordres exprès qu'elle leur avait donnés à tous trois séparément. L'érection du nouvel ordre fut donc résolue, en vertu d'un indult spécial que les rois d'Aragon avaient reçu du Saint-Siége.

Dès l'année 1192, plusieurs gentilshommes des premières familles de Catalogne, excités par l'exemple de quelques personnes pieuses, formèrent entre eux une congrégation pour contribuer au secours des Chrétiens qui étaient captifs chez les Sarrasins ou réduits à la nécessité. L'occupation des nobles congréganistes était de servir les malades dans les hôpitaux, de visiter les prisonniers, de procurer des aumônes pour le rachat des Chrétiens captifs, et de garder les côtes de la Méditerranée contre les descentes des infidèles. La plus grande partie de ces gentilshommes embrassèrent le nouvel ordre, ainsi que les prêtres qui s'étaient associés à eux.

Le jour de Saint-Laurent, 10 août 1223, fut marqué pour l'institution solennelle. Le roi, accompagné de toute sa cour et des magistrats de Barcelone, se rendit dans l'église cathédrale, appelée Sainte-Croix de Jérusalem. L'évêque Bérenger officia pontificalement. Saint Raymond de Pegnafort monta en chaire, et protesta devant tout le peuple que Dieu avait révélé miraculeusement au roi, à Pierre de Nolasque et à lui-même, sa volonté touchant l'institution de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci pour la rédemption des captifs. A l'issue de l'offrande, le roi et saint Raymond présentèrent le nouveau fondateur à l'évêque, qui le revêtit de l'habit de l'ordre. L'ayant reçu, saint Pierre de Nolasque le donna, comme principal fondateur, à treize gentilshommes, dont les deux premiers furent

Guillaume de Bas, seigneur de Montpellier, et son cousin Arnaud de Carcassonne. Tous les treize avaient été chevaliers ou confrères de la congrégation de Notre-Dame-de-Miséricorde. Outre les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, ils en firent un quatrième, aussi bien que saint Pierre de Nolasque, savoir, le vœu d'engager leurs propres personnes et de demeurer en captivité, s'il était nécessaire, pour la délivrance des captifs.

Comme ils étaient six prêtres et sept chevaliers, leurs habits furent différents. Celui des prêtres consistait dans une tunique ou soutane blanche, avec un scapulaire et une chape ou manteau; celui des chevaliers était blanc aussi, mais purement séculier, à l'exception d'un petit scapulaire qu'ils mettaient sous leur habit. Le roi, pour témoigner son amitié à ces nouveaux religieux et leur donner des marques de sa protection, voulut qu'ils portassent sur leur scapulaire l'écusson de ses armes. La messe achevée, ce prince conduisit saint Pierre de Nolasque avec ses religieux à son propre palais, dans le quartier qu'il leur avait fait préparer pour leur servir de monastère. Ainsi, chose remarquable! le premier monastère de l'ordre de la Merci pour la rédemption des captifs a été le palais du roi d'Aragon; les premiers religieux, les premiers rédempteurs ont été des gentilshommes français. Ils y gardèrent exactement la règle de vie que leur prescrivit saint Raymond de Pegnafort, en attendant que le Saint-Siége leur eût déterminé une règle particulière.

Ces religieux s'employèrent d'abord à racheter quelques captifs, et ne sortaient pas des terres sujettes aux princes chrétiens. Mais saint Pierre de Nolasque leur représenta que, pour la perfection de leur ordre, il fallait encore passer chez les infidèles, et délivrer leurs frères de la cruelle servitude de leurs ennemis, au risque même d'y demeurer en esclavage à leur place, suivant le vœu qu'ils en avaient fait au pied des autels. Il ne s'agissait pas d'y aller tous à la fois, mais de députer un d'entre eux pour ces saintes négociations, qu'on appela dès lors du glorieux nom de rédempteurs. Il fut lui-même choisi, avec un second, pour frayer aux autres le chemin d'un voyage si périlleux. Le premier qu'il fit au royaume de Valence, occupé pour lors par les Sarrasins, fut fort heureux. Il en fit un second au royaume de Grenade, qui ne le fut pas moins : si bien qu'il retira quatre cents esclaves d'entre les mains des infidèles en ces deux expéditions [1].

Ainsi, vers la fin du douzième siècle, ce sont deux gentilshommes français, Jean de Matha et Félix de Valois; en 1223, c'est un gentil-

[1] *Vita S. Petr.* Nolasci. *Acta SS.*, 31 jan. Hélyot. *Histoire des ordres religieux*, t. 3.

homme français, Pierre de Nolasque, qui établissent les deux premiers l'ordre de la Trinité, l'autre celui de la Merci, pour la rédemption des captifs. Et, à l'exemple du Rédempteur divin, ces rédempteurs humains y consacrent leurs personnes mêmes. Honneur à la noble France! c'est à elle, après Dieu et son Église, que l'univers doit sa rédemption et sa liberté. C'est elle qui le rédime, qui le rachète de la servitude et barbarie mahométane, par la pieuse et vaillante épée de Charles-Martel, de Charlemagne, de Godefroi de Lorraine, de Tancrède de Normandie. Et en rachetant ainsi l'humanité entière au prix de son sang, elle rachète encore les individus au prix de son or et même de sa liberté. Honneur encore une fois à la noble France! Comme elle a beaucoup aimé Dieu et les hommes, Dieu et les hommes doivent lui pardonner beaucoup.

A un grand roi, Philippe-Auguste, y succédait alors un bon roi, Louis VIII, et à celui-ci un roi très-bon, très-grand et très-saint, Louis IX, en un mot, saint Louis.

Sauf sa malheureuse aversion pour sa femme, la reine Ingelburge, Philippe-Auguste s'était montré en tout roi très-chrétien. Depuis sa réconciliation avec cette princesse en 1213, sa vie fut tout à fait irréprochable. Il mourut dix ans après. Comme il sentait depuis plusieurs mois que sa fin approchait, il s'y était préparé par une confession exacte. Sa piété redoubla aux derniers moments, qu'il n'envisagea plus qu'avec les sentiments d'un chrétien pénitent et résigné; muni du saint viatique, il mourut à Mantes, le 14 juillet 1223, âgé d'environ cinquante-huit ans, après un règne d'un peu moins de quarante-quatre.

Il avait fait un testament. Le détail des legs nous y fournit de nouvelles preuves de sa religion et de son bon cœur; car on en trouve qui montent à de très-grosses sommes pour le secours de la Terre-Sainte, et nommément pour le roi de Jérusalem, Jean de Brienne. Il y avait vingt mille livres à prendre sur sa propre caisse pour le comte Amauri de Montfort, afin, était-il dit, que lui, sa femme et ses enfants sortissent de la terre des Albigeois, où ils ne demeuraient qu'avec beaucoup de désagrément et dans une espèce de captivité.

L'article du testament qui regardait la reine Ingelburge, qu'il y appelle sa chère épouse, confirma tous les témoignages qu'il lui avait donnés d'une réconciliation parfaite. Il choisit Guérin, évêque de Senlis, pour exécuteur de ses volontés testamentaires, en lui associant son chambellan, Barthélemi de Roie et Aimar, trésorier du Temple. Tous les trois, outre les donations qu'il spécifiait, avaient à distribuer, selon leur sagesse, la valeur de cinquante mille livres, ou

nt les deux pre-
pour la rédemp-
ces rédempteurs
nneur à la noble
l'univers doit sa
qui le rachète de
et vaillante épée
de Lorraine, de
manité entière au
s au prix de son
la noble France!
nes, Dieu et les

alors un bon roi,
nd et très-saint,

reine Ingelburge,
rétien. Depuis sa
ut tout à fait irré-
t depuis plusieurs
r une confession
qu'il n'envisagea
et résigné; muni
23, âgé d'environ
ins de quarante-

ous y fournit de
cœur; car on en
r le secours de la
usalem, Jean de
sa propre caisse
l dit, que lui, sa
lbigeois, où ils ne
dans une espèce

ngelburge, qu'il y
ages qu'il lui avait
Guérin, évêque de
ires, en lui asso-
imar, trésorier du
pécifiait, avaient à
te mille livres, ou

vingt-cinq mille marcs d'argent, en réparation des injustices qu'ils connaîtraient qu'il aurait commises, et des torts qu'il aurait occasionnés. Il avait la justice si fort à cœur, qu'il s'excusait sur la modicité du legs laissé à la reine, quoiqu'il eût pu lui laisser davantage, parce qu'il ne voulait pas, disait-il, se mettre hors d'état de satisfaire aux dettes légitimes, et singulièrement sur ce qu'il n'avait pas reçu avec assez d'équité. Les religieux de l'abbaye de Saint-Denis, auxquels il léguait tous ses joyaux, étaient chargés de dire chaque jour vingt messes pour le repos de son âme. Il en prescrivit un pareil nombre, et à la même intention, aux chanoines de Saint-Victor, dans l'abbaye qu'il leur avait fait bâtir, pour remercier Dieu de la victoire de Bouvines [1].

Philippe-Auguste fut inhumé à Saint-Denis. Il y eut à ses funérailles une vingtaine d'évêques, entre autres le cardinal-légat en France, Conrad, évêque de Porto, et le cardinal Pandolphe, évêque de Norwich, en Angleterre, le même qui avait négocié la paix entre le pape Innocent III et le roi Jean. Il était venu en France de la part du roi Henri III, pour négocier la paix entre les deux couronnes. Ce qu'il y eut de singulier aux obsèques de Philippe-Auguste, c'est que le cardinal-légat et le nouvel archevêque de Reims, Guillaume de Joinville, célébrèrent la messe conjointement, et en prononçant les paroles d'une même voix, à deux différents autels qui étaient placés l'un près de l'autre. Les autres évêques, disent Rigord et Guillaume l'Armoricain, ainsi que le reste du clergé, leur répondaient comme s'il n'y avait eu qu'un évêque à célébrer. Les auteurs contemporains ne nous apprennent point la cause de cette singularité.

Ce qui avait attiré un si grand nombre d'évêques, c'était un concile que le cardinal-légat avait indiqué d'abord à Sens. Comme le roi Philippe-Auguste, visitant alors la Normandie, désirait beaucoup y assister, le cardinal l'indiqua ensuite à Paris, afin que le prince, déjà malade, n'eût pas tant de chemin à faire. Il mourut en y venant, et le concile ne parut assemblé que pour assister à ses funérailles.

Quant à la raison qui avait fait assembler ce concile, la voici : Les manichéens du Languedoc, que les auteurs français du temps appellent les Bougres ou Bogres de l'Aubigeois, se voyant abandonnés par la noblesse du pays, et les catholiques réunis contre eux par l'autorité du Pontife romain, ils eurent recours à une autre machine pour se donner du relief : ils se vantèrent, faussement ou avec vérité, qu'eux aussi avaient un pape dans la Bougrie ou la Bulgarie ; que ce

[1] Guill. l'Armoricain. *Scriptor. rer. Franc.*, t. 17, *Hist. de l'Église gall.*, l. 30.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

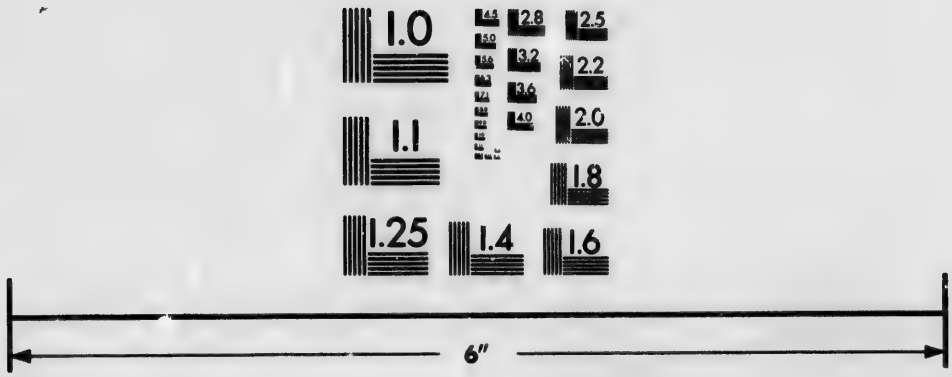

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y 14580
(716) 872-4503

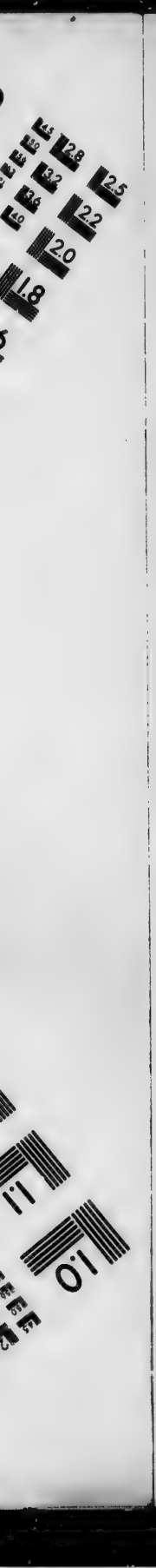
2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

pape aussi était entouré d'évêques, et qu'il avait son légat ou représentant en Languedoc, qui était un certain Barthélemi de Carcassonne. Tout cela pouvait être. Nous avons vu la Bulgarie devenir le repaire des manichéens d'Orient; nous avons vu Manès se posant comme le chef, et envoyant une douzaine d'émissaires principaux en divers pays. D'autres monuments nous apprennent que, vers ce temps, les mêmes hérétiques avaient un pape auquel ils donnaient le nom du Pape régnant, et un évêque dans tel diocèse auquel ils donnaient le nom de l'évêque diocésain, afin de pouvoir dire, quand ils étaient interrogés, qu'ils avaient la même foi que le pape Honorius ou le pape Grégoire [1]. Quoi qu'il en soit de la réalité, le cardinal-légat ayant appris ce nouveau moyen de séduction mis en avant par les hérétiques, en écrivit aux évêques de France, et les convoqua en concile pour conférer ensemble sur ce qu'il y aurait à faire, Le soi-disant pape manichéen ou son prétendu légat mourut peu après [2]. Ce qui fit sans le concile ce que le concile avait intention de faire, de mettre fin à la séduction.

Après la mort du roi Philippe-Auguste, son fils aîné, Louis VIII, lui succéda, étant âgé de trente-six ans. Il fut sacré à Reims avec la reine Blanche, son épouse, par l'archevêque Guillaume, le sixième d'août 1223, et régna trois ans et quatre mois. Le pape Honorius III lui écrivit, premièrement le 25me d'octobre, une lettre de condoléance sur la mort de son père, dont il l'exhorte à imiter les vertus, particulièrement son attachement au Saint-Siége. Ensuite, le 13me de décembre, il lui écrivit une seconde lettre, où il le loue d'avoir protesté au commencement de son règne, suivant le témoignage du légat Conrad, qu'il aimerait mieux souffrir préjudice dans ses propres intérêts que de permettre que la religion catholique en souffrît de la part des Albigeois ; il le loue encore d'avoir envoyé aux catholiques les dix mille marcs d'argent légués par son père. Le lendemain, quatorze décembre, il lui écrivit une troisième lettre qu'il lui envoya par Simon de Sully, archevêque de Bourges, Hugues de Montréal, évêque de Langres, et Guérin, évêque de Senlis, trois prélats particulièrement attachés au roi, et dont les deux premiers étaient à Rome. Cette troisième lettre est conçue en ces termes :

« Comme les rois et les princes chrétiens sont obligés de rendre compte à Dieu touchant l'Église, leur mère, de laquelle ils sont nés spirituellement, et que le Christ leur a donnée à défendre et à seconder en leur temps, vous devez être sensiblement affligé de voir, dans

[1] Labbe, t. 11, p. 288. — [2] Martène, *Thesaur. Anecdoct.*, t. 4, col. 244. Baron. et Rain. de Mansi, an. 1223, n. 39, note.

l'enceinte de votre royaume, dans l'Albigeois, les hérétiques attaquer ouvertement et insolemment l'Église, ruiner la foi chrétienne et déchirer le Christ même. Nabuchodonosor rendit autrefois ce décret : Quiconque profère un blasphème contre le Dieu de Sidrac, Misac et Abdenago, il sera mis à mort et sa maison démolie [1]. Si donc un étranger a déployé une sévérité pareille pour empêcher que le Dieu d'Israël ne fût blasphémé, vous, le plus chrétien des rois, vous, le successeur et l'héritier des princes les plus dévoués, vous avec qui la dévotion chrétienne a grandi avec l'âge, souffrirez-vous que de pareilles gens détruisent notre foi, déchirent le Christ et renversent l'Église ? Enfin, si les puissances et les magistrats du siècle poursuivent les ravisseurs et les larrons, vous, qui occupez le trône du royaume, ne purgerez-vous pas votre terre des hérétiques, qui dérobent et ravissent les âmes, bien plus précieuses que les richesses ?

« D'ailleurs on lit ce commandement du Seigneur : Si vous apprenez que, dans une des villes que le Seigneur, votre Dieu, vous donnera pour y demeurer, il se trouve des gens qui disent : Allons, servons des dieux étrangers, des dieux que vous ne connaissez pas, vous les livrerez au tranchant du glaive, et leur cité aux flammes [2]. C'est-à-dire, quoique pour les immenses bienfaits que, dans ce monde même, vous avez reçus de Dieu, duquel est toute grâce excellente et tout don parfait, vous lui ayez beaucoup d'obligations, il y en a cependant une que vous devez regarder comme plus étroite, c'est de vous élever pour lui avec courage contre les corrupteurs de la foi qui le blasphèment, et de protéger avec une mâle constance la pureté catholique, qu'ont bannie de ces contrées ceux qui s'attachent aux doctrines des démons.

« Or, nous voyons avec douleur que les efforts que l'on a faits jusqu'ici pour détruire cette hérésie sont devenus presque inutiles, qu'elle s'étend de plus en plus, et qu'il est à craindre qu'elle n'infecte votre royaume, fondé et affermi dans la foi plus que les autres, par une bénédiction spéciale de Dieu, et qu'ainsi, la partie principale étant ébranlée, une nouvelle persécution s'excite contre l'Église entière. C'est pourquoi nous vous exhortons et vous conjurons par Notre-Seigneur, comme prince catholique et successeur de princes catholiques, d'offrir à Dieu les prémices de votre règne, embrassant en cette occasion la cause du Christ, assuré que vous êtes du secours, non-seulement spirituel, mais temporel, de l'Église romaine. Au reste, comme nous avons appris que Amauri, comte de Toulouse, vous offre tout le droit qu'il a en ce pays-là pour le joindre à votre

[1] Daniel, 3, 96. — [2] Deutéron., 13.

domaine, nous vous prions de l'accepter, pour en jouir et le transmettre à vos successeurs; car vous devez savoir que nous avons excommunié, il y a longtemps, Raymond, autrefois comte de Toulouse, et son fils, lesquels, nonobstant nos avertissements, persévèrent opiniâtrément dans leur malice [1]. »

Cette lettre du pape Honorius III est extrêmement remarquable. On y voit que, quand les nations chrétiennes poursuivent les hérétiques opiniâtres et contagieux, elles ne font que suivre les exemples et les prescriptions de l'Écriture sainte. Fleury aurait bien pu ne pas omettre ici ces citations importantes, et s'épargner ailleurs des réflexions déplacées sur la conduite de la chrétienté à cet égard.

Au mois d'avril de l'année suivante 1224, le roi de France, Louis VIII, par des lettres adressées aux habitants de Nîmes, ordonna que ceux qui seraient condamnés d'hérésie par l'évêque fussent proscrits et privés de leurs biens; il ordonna de plus de rechercher exactement les hérétiques, avec récompense pour ceux qui les prendraient, et confiscation des biens pour qui mépriserait l'anathème [2].

Le vieux comte de Toulouse, Raymond VI, était mort subitement à Toulouse même, dans le mois d'août 1222. Le matin il avait été faire sa prière à Notre-Dame-de-la-Daurade, et, comme il était excommunié, il se tint à son ordinaire à la porte de l'église, en dehors. Il y retourna après dîner, quoiqu'il fût indisposé et si faible qu'il ne pouvait se lever sans aide; puis, étant allé dans une maison de la paroisse Saint-Saturnin, après avoir mangé des figues, il se trouva plus mal, et envoya chercher promptement l'abbé de Saint-Saturnin pour le réconcilier à l'Église et lui apporter le saint viatique, témoignant une grande douleur d'être excommunié. Mais quand l'abbé arriva, le comte avait perdu la parole; seulement il lui tendit les bras, élevant les yeux au ciel, et tint jusqu'à la mort ses mains jointes entre celles de l'abbé, témoignant une grande contrition. Quatre ans auparavant, il s'était associé à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui avaient une maison à Toulouse. Sachant donc l'extrémité où il était, ils vinrent le trouver, et l'un d'eux jeta sur lui un manteau de l'ordre. On voulut le retirer; mais le comte le retint avec ses mains, et baisait dévotement la croix cousue sur le manteau. Après qu'il fut mort, l'abbé de Saint-Saturnin dit tout haut que l'on priât Dieu pour lui, et voulait retenir son corps, attendu qu'il était mort sur sa paroisse; mais les frères hospitaliers l'emportèrent dans leur église de Saint-Jean. Toutefois ils n'osèrent l'enterrer, parce

[1] Apud Rayn., 1223, n. 36-42. Duchesne, t. 5, p. 858. *Scriptor. rer. Franc.*, t. 19. p. 741. — [2] *Ex annal. contract.* Apud Rayn., 1223, n. 43, note de Mansi.

qu'il était excommunié, et ses os restèrent dans le cimetière en une caisse de bois, où on les voyait encore trois cents ans après [1].

Quant à son fils Raymond VII, voici comme le pape Honorius en écrivit l'année 1224 au roi Louis de France : On croit certainement que Raymond, fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse, craint tellement votre puissance, que, s'il apprend que vous la vouliez employer tout entière contre lui, il n'osera l'attendre; mais il obéira selon votre bon plaisir aux ordres de l'Église, comme il l'offre; et Dieu veuille que ce soit sincèrement ! C'est pourquoi nous vous conjurons de le presser efficacement, et par exhortation et par menaces, de se réconcilier à l'Église, en sorte que le pays soit purgé d'hérétiques, que les torts faits aux ecclésiastiques soient réparés, que l'on pourvoie à la liberté de l'Église pour l'avenir et à l'honneur d'Amauri, comte de Toulouse, que nous ne pouvons abandonner en cette occasion. Par ce moyen, vous ôterez un grand obstacle au secours de la Terre-Sainte. Nous vous prions aussi de donner entière créance à ce que le légat vous dira de notre part pour le renouvellement de la trêve avec le roi d'Angleterre. La lettre est du 4me d'avril 1224 [2].

Raymond VII, touché de la crainte du roi Louis ou de quelque autre motif, fit sa paix avec le Pape incontinent après. Car dans un concile ou parlement général que le roi tint à Paris, le 5 mai de la même année, le légat Conrad, au nom du Pape, déclara Raymond catholique, et révoqua pour un temps l'indulgence accordée par le concile de Latran à ceux qui marcheraient contre les Albigeois. Mais le légat n'obtint rien pour la prorogation de la trêve avec l'Angleterre, et le roi Louis partit le lendemain de la Saint-Jean pour aller en Poitou faire la guerre au roi Henri III [3].

Le pape Honorius ayant appris que, nonobstant ses remontrances et ses prières, le roi de France faisait marcher ses troupes sur les terres qui restaient au roi anglais sur le continent, lui écrivit une lettre, le 3me d'août, dans laquelle il lui en fait des reproches; il s'y plaint qu'il ne marche pas sur les traces de son père, et n'a point d'égard à l'ordonnance faite par le Pape et l'empereur en leur conférence ; que tous les princes chrétiens garderaient la paix pour contribuer au secours de la Terre-Sainte. Le roi répondit au Pape : Nous croyons devoir déclarer à votre Paternité que la trêve que le roi notre père avait faite avec Henri, roi d'Angleterre, étant expirée, les barons ne nous ont point conseillé de la renouveler : c'est pourquoi nous sommes venus en personne nous saisir de nos fiefs de

[1] Raynald, 1221, n. 48. Guill. de Puy-Laurens, c. 34. — [2] Ibid., 1224, n. 40 et 13. Duchesne, t. 5, p. 859. — [3] Labbe, t. 11, p. 289.

Poitou, dont le roi Jean d'Angleterre fut déclaré déchu par le jugement de ses pairs, nos barons, avant que le roi Henri fût né; et dès lors ces fiefs passèrent à la couronne de France. Toutefois le roi Henri nous les dispute, et, pour s'y maintenir, il envoie contre nous des troupes du royaume d'Angleterre, qui est le fief de l'Église romaine et le vôtre. Or, comme nous ne croyons pas que ce soit votre intention que de vos fiefs il vienne du mal à notre royaume, nous prions instamment votre Paternité que, si le roi d'Angleterre agit par votre ordre, vous le fassiez révoquer; que, s'il agit de son propre mouvement, vous ne vous étonniez pas si nous prenons des mesures opposées [1].

Louis effectivement entra dans le Poitou, prit Niort, Saint-Jean-d'Angeli, et assiégea la Rochelle, qui se rendit le 12me d'août, après dix-huit jours de siége. La veille, on avait fait à Paris, pour la prospérité des armes du roi, une procession solennelle ou avaient assisté les trois reines qui se trouvaient alors à la cour. C'était Ingelburge, veuve de Philippe-Auguste; Blanche, épouse de Louis, et Bérengère de Castille, nièce de Blanche, que Jean de Brienne, roi de Jérusalem, venait d'épouser. Les petits princes, enfants de Louis et de Blanche, y avaient assisté aussi. La procession avait commencé sa marche de l'église de Notre-Dame, et de là elle s'était rendue à l'abbaye de Saint-Antoine, située hors de la ville, assez avant dans le territoire du faubourg qui en a conservé le nom.

Dans le même temps, c'est-à-dire pendant l'octave de l'Assomption de Notre-Dame, on tint un concile à Montpellier par l'autorité du Pape; car il avait ordonné à l'archevêque de Narbonne d'y écouter les propositions de paix que le jeune Raymond de Toulouse et les Albigeois offraient à l'Église, et de lui mander ce qu'il aurait fait sur ce sujet. Pour l'exécution de cet ordre, l'archevêque réunit à Montpellier tous les évêques et les abbés de sa province, avec ceux des provinces d'Arles et d'Auch. En ce concile, Raymond VII réitéra en ces termes les offres qu'il avait déjà faites pour obtenir la paix de l'Église romaine, tant pour lui que pour ses partisans : Nous garderons la foi catholique qu'enseigne l'Église romaine, et la ferons garder dans toutes nos terres. Nous les purgerons d'hérétiques, au jugement de l'Église, par confiscation de biens et punition corporelle. Nous ferons garder la paix dans nos terres, et en chasserons les routiers. Nous restituerons à l'Église tous ses droits et conserverons ses libertés; et, pour réparation des dommages qu'elle a soufferts, et aussi pour que le Pape puisse pourvoir convenablement à l'hon-

[1] Rayn., 1224, n. 14.

neur du comte Amauri de Montfort, nous donnerons à l'Église vingt mille marcs d'argent, à condition toutefois que le souverain Pontife nous fera rendre les concessions que ledit comte ou son père ont pu recevoir sur nos terres.

Raymond ajoute que le comte Amauri ne s'étant pas présenté ni fait représenter au concile pour qu'on pût terminer l'affaire, il envoyait une ambassade solennelle au Pape, ratifiant d'avance ce que le Pape en déciderait avec les ambassadeurs, et prêt à augmenter ses offres si le Pontife les trouvait insuffisantes. Raymond fit cette promesse le 26 d'août 1224, et la confirma par serment; elle fut pareillement faite par Roger Bernard, comte de Foix et par Trincavel, vicomte de Béziers.

De son côté, le comte Amauri de Montfort écrivit aux prélats du concile de Montpellier, avant qu'ils y fussent assemblés, une lettre où il leur représente que l'affaire des Albigeois est en bon chemin, et que, loin de désespérer de les soumettre, il y a plus de sujet de l'espérer que jamais, puisque le roi de France l'a entrepris. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous vous conjurons de ne faire avec Raymond aucune composition qui puisse préjudicier à nos droits, puisqu'elle tournerait au scandale et à la honte de toute l'Église[1]. L'archevêque qui présida ce concile de Montpellier était Arnaud, auparavant abbé de Cîteaux, qui mourut l'année suivante 1225, après treize ans d'épiscopat.

La même année 1225, le pape Honorius envoya un nouveau légat en France; c'était Romain, cardinal-diacre. L'affaire principale de sa légation était de réprimer complétement les manichéens du Languedoc. Pour que le roi de France tournât toutes ses forces contre eux, le nouveau légat était chargé de négocier la trêve entre lui et le roi d'Angleterre, et remit à Louis une lettre de la part du Pape, qui disait en substance : Nous vous avons déjà écrit quantité de lettres pour vous conjurer de proroger la trêve faite par le roi Philippe votre père, et le père du roi d'Angleterre; et, quand elle serait finie, de ne pas attaquer les terres de ce prince au préjudice du secours de la Terre-Sainte. Vous les avez toutefois attaquées, au mépris de nos prières; et il semble qu'elles n'aient servi qu'à vous élever contre l'Église romaine, votre mère, comme s'il était impossible que vous deveniez un jour suppliant devant elle. Il lui représente la vicissitude des choses humaines, et lui propose l'exemple de l'empereur Otton, qui est tombé devant Frédéric encore enfant; et du roi Richard d'Angleterre, contre lequel Philippe-Auguste implora utilement la protection de l'Église.

[1] Labbe, t. 11, p. 233.

Au reste, vous ne devez pas trouver mauvais que le Saint-Siége, usant de la plénitude de puissance qu'il a reçue de Dieu, veuille vous empêcher de faire la guerre au roi d'Angleterre, puisqu'il en a précédemment empêché le prédécesseur de la faire à votre illustre père; car, après avoir employé la censure ecclésiastique pour votre père au fort de l'âge et de la puissance, pourquoi ne le ferait-il pas dans un cas tout à fait semblable, en faveur d'un roi tout jeune encore? Qu'on ne vous dise point que ce n'est pas à nous à prendre sa défense en cette occasion, parce qu'il s'agit de choses féodales. Il a été dit au prophète Jérémie, qui était prêtre : Je t'ai établi sur les peuples et les royaumes pour arracher et détruire, édifier et planter; d'où il paraît qu'il appartient au Pontife romain, qui tient la principauté du sacerdoce, d'arracher tout péché mortel : ce qui ne peut se faire quelquefois sans réprimer les rebelles. Puis donc que l'on croit que vous péchez manifestement contre le roi d'Angleterre, nous que regarde la correction de tout péché, en quelle conscience pouvons-nous boucher les oreilles à ses plaintes? C'est pourquoi, malgré tout vos refus, nous vous conjurons encore de nous tirer de cette peine, en restituant à ce prince les terres que vous avez envahies sur lui, en cessant de le maltraiter, et réservant à poursuivre légitimement, dans un temps convenable, les prétentions que vous avez contre lui, afin de ne pas détourner le secours de la Terre-Sainte, dont les rois de France ont accoutumé d'être les principaux promoteurs. Autrement, quelque déférence que nous ayons pour vous, nous ne pourrons manquer plus longtemps à ce que nous devons au roi d'Angleterre [1].

Les remontrances paternelles d'Honorius eurent un bon effet. Le cardinal Romain, étant venu en France, assista à un concile ou parlement que le roi Louis tint à Paris, le 15me de mai 1225. Le roi y traita avec lui plusieurs affaires touchant l'Angleterre et les Albigeois. La suite fait voir que la négociation du légat fut efficace; car le roi cessa de poursuivre ses droits contre les Anglais, et marcha contre les hérétiques.

A la Saint-André, dernier jour de novembre 1225, le légat Romain tint un concile à Bourges, où il avait appelé le roi, les évêques, les abbés et les chapitres de toute la France, ainsi que Raymond, comte de Toulouse, dont l'affaire était le principal sujet de sa légation. A ce concile se trouvèrent six archevêques et environ cent évêques. Il y eut contestation pour la préséance, parce que l'archevêque de Lyon prétendait avoir la primauté sur ceux de Sens et de Rouen, et

[1] Rayn., an. 1225, n. 30-35.

l'archevêque de Rouen sur ceux de Bourges, d'Auch et de Narbonne. Pour éviter la division que cette dispute pouvait produire, on convint de s'asseoir, non comme en concile, mais comme en conseil.

Après que l'on fut assis et que les lettres de la légation eurent été lues publiquement, Raymond de Toulouse et Amauri de Montfort se présentèrent. Raymond demandait d'être absous de l'excommunication, offrant de satisfaire entièrement à l'Église, de faire justice des hérétiques, d'en délivrer absolument ses terres; d'y rétablir l'obéissance de l'Église romaine, la paix et la sûreté; enfin de réparer les dommages que le clergé y avait soufferts. Au contraire, Amauri demandait que le comté de Toulouse et les autres terres de Raymond le Vieux lui fussent rendus, comme ayant été donnés à son père et à lui par le pape Innocent III et le roi Philippe-Auguste, desquels il montrait les lettres, ajoutant que Raymond avait été dépouillé par le concile général, au moins de la plus grande partie des terres qu'il occupait. Et comme Raymond offrait de faire envers le roi et l'Église romaine tout ce qu'il devait faire pour conserver son État, Amauri demanda qu'il subît le jugement des douze pairs de France. Raymond répondit : Que le roi reçoive mon hommage, et je suis prêt à subir ce jugement, autrement je craindrais qu'ils ne me tinssent pas pour pair. Après plusieurs contestations de part et d'autre, le légat ordonna aux archevêques d'en délibérer chacun avec ses suffragants et de lui donner leurs avis rédigés par écrit; puis il prononça excommunication contre tous ceux qui découvriraient leur avis particulier, disant qu'il voulait les envoyer tous au roi. Ainsi l'on ne décida rien sur l'affaire du comté de Toulouse.

Une autre affaire fut proposée dans ce concile. Ceux qui avaient à poursuivre des affaires à Rome se plaignaient souvent des honoraires qu'il fallait donner aux divers officiers de la cour romaine. La malveillance en profitait pour décrier l'Église. Au concile de Latran, d'excellents évêques avaient proposé d'y porter remède, en assurant à ces officiers un revenu suffisant sur les églises particulières. Le Saint-Siége ne voulut point y accéder alors, pour que le concile n'eût pas l'air d'avoir été assemblé pour cela. Néanmoins, après en avoir conféré avec les cardinaux, Honorius adopta le moyen proposé, et, à son tour, par une lettre du 28 janvier 1225, le proposa au concile de Bourges : c'était que chaque église cathédrale y consacrât deux prébendes, une du chapitre, l'autre de l'évêque; et de même dans les monastères dont les menses étaient séparées, une de l'abbé, l'autre de la communauté. Moyennant quoi il ne serait plus permis à ceux qui avaient des affaires en cour de Rome de rien offrir, ni aux Romains de rien recevoir; et ainsi on ôterait de l'Église romaine le

scandale de l'avarice. Le légat ayant donc proposé cet arrangement, quelques évêques déjà y consentaient, quand les députés des chapitres déclarèrent que, pour eux, ils n'y consentiraient jamais. L'affaire demeura ainsi en suspens. Voilà ce que nous en apprennent et la lettre du Pape et la chronique de Tours. Quant aux petites anecdotes et aux discours qu'y ajoutent le moine anglais Matthieu Pâris, comme il n'y était pas, on peut les croire de son invention, d'autant plus qu'il a été convaincu de mensonge sur le point principal par le docte Mansi [1].

Le légat Romain fit encore savoir au concile que le Pape, pour opérer la réforme des monastères, avait donné pouvoir à deux évêques de déposer tous les abbés de France, suivant l'avis de quatre abbés qu'il avait envoyés visiter les abbayes de tout le royaume et en corriger les abus. Mais les autres évêques, voyant que par cette commission ils perdraient toute juridiction sur les abbayes, déclarèrent que, tant qu'ils vivraient, ils n'en souffriraient point l'exécution : ce qui suspendit encore cette mesure de réforme.

La même année 1225, mais quelques mois auparavant, les chanoines de Paris se plaignirent au légat Romain de ce que les écoliers s'étaient fait faire un sceau particulier, dont ils scellaient tous les actes concernant les affaires de leur université, au préjudice de l'église de Paris, dont le sceau servait auparavant pour les rendre authentiques. Après qu'on eut allégué plusieurs raisons de part et d'autre, les écoliers rendirent le légat arbitre de leur droit et lui remirent leur sceau. Le légat, prenant sur-le-champ sa résolution, rompit le sceau devant tout le monde, et prononça excommunication contre tous ceux qui, désormais, feraient à Paris un sceau pour l'université. Les écoliers s'en plaignirent hautement, et ce bruit s'étant répandu par la ville, ils accoururent de tous côtés à la maison du légat avec des armes. Ses domestiques fermèrent les portes et s'armèrent de leur côté; mais les écoliers donnèrent plusieurs assauts, rompirent les portes, jetèrent des pierres, et allaient prendre le légat, lorsque le roi Louis, arrivant de Melun et apprenant le danger où se trouvait ce prélat, y envoya des chevaliers et d'autres soldats, qui repoussèrent les écoliers par leurs menaces et leurs armes, et délivrèrent le légat et les siens, mais non sans effusion de sang. Il sortit de Paris avec escorte, excommunia tous les écoliers qui lui avaient fait cette insulte, et les autres qui y avaient assisté de leur part. Environ quatre-vingts docteurs ou maîtres ès arts, qui se trouvaient dans ce cas,

[1] Mansi. Raynald, 1225, n. 35, note Mansi. *Concil.*, t. 22, p. 1214-1220. Martène, *Anecdot.*, t. 1, p. 929.

allèrent trouver le légat au concile de Bourges, lui demandèrent l'absolution de l'excommunication prononcée contre eux, et l'obtinrent aussitôt [1].

Un peu avant ce dernier concile, le 8 novembre, le roi Louis en avait convoqué un autre à Melun, où les évêques de France, en présence du légat, demandèrent instamment au roi et à ses barons la connaissance de toutes les causes mobilières pour lesquelles les vassaux de l'Église poursuivaient quelque personne que ce fût devant les évêques, soutenant que l'église gallicane était en possession de cette juridiction. Le roi s'y opposa, et montra, par des preuves très-évidentes, que cette prétention n'était pas raisonnable, puisque les causes mobiliaires sont purement profanes quand on ne demande des meubles, ni en vertu d'un serment, ni de la foi et hommage, ni d'un testament, ni d'un mariage, et n'appartiennent point au tribunal ecclésiastique. Il soutenait que leur possession était nulle, puisque jamais ils ne l'avaient eue de la connaissance du roi Philippe, son père, ni de la sienne : vu principalement que personne ne peut rendre pire la condition de son seigneur. Enfin, par la médiation du légat, l'affaire fut laissée en suspens de part et d'autre [2]. On voit ici jusqu'où s'étendait dès lors la juridiction ecclésiastique, de l'aveu du roi.

Cependant le comte Raymond de Toulouse ne réalisait pas les promesses qu'il ne cessait de faire. Aussi, l'année 1226, le 28me de janvier, le roi Louis VIII et le légat Romain tinrent à Paris un concile national, où le légat, de l'autorité du Pape, excommunia Raymond et ses complices, et confirma au roi et à ses hoirs à perpétuité le droit sur les terres de ce comte, comme d'un hérétique condamné. En même temps, Amauri, comte de Montfort, et Gui, son oncle, cédèrent au roi et à ses hoirs tout le droit qu'ils avaient aux mêmes terres, et lui en donnèrent leurs lettres. Le troisième jour après, 30me de janvier, le roi, après en avoir mûrement délibéré, reçut la croix de la main du légat, avec presque tous les évêques et les barons de son royaume, pour exterminer les manichéens de l'Albigeois [3]. Et le légat, touché de ce zèle du roi et des seigneurs, envoya par les provinces du royaume des prédicateurs pour exhorter à la croisade contre ces hérétiques, avec indulgence plénière et dispense de toutes sortes de vœux, hors celui du voyage de Jérusalem. Il ajouta, du consentement des évêques, qu'en faveur de cette entreprise, il promettait au roi cent mille livres par an, cinq années durant de

[1] Labbe, t. 11, p. 202. Rayn. — [2] Labbe, t. 11, p. 290. — [3] Loys pris la croiz de l'autorité de sainte Église pour aler contre les Bougres en Aubigeois, qui estoient contreres à la foi chrétienne. *Vie de S. Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite. *Scriptor. Rer. Franc.*, t. 20, p. 63.

la décime qui se levait sur le clergé; et si elle n'y suffisait pas, on y suppléerait du trésor de l'Église. Le 4me dimanche de carême, qui, cette année 1226, était le 20me de mars, le roi convoqua encore à Paris un concile ou parlement; et, après y avoir traité amplement avec le légat, les évêques et les barons, de l'affaire des Albigeois, il fit expédier des lettres, pour mander à tous ceux qui lui devaient le service de guerre de venir le trouver à Bourges, bien et dûment armés, le quatrième dimanche après Pâques, c'est-à-dire le 17me jour de mai [1]. De son côté, le légat manda aux archevêques et évêques qu'il prenait sous la protection de l'Église la personne du roi, sa famille, son royaume, et tous ceux qui l'accompagnaient dans cette expédition; qu'il excommuniait le jeune Raymond et ses complices; de plus, tous ceux qui, étrangers ou regnicoles, attaqueraient le royaume de France ou y exerceraient des hostilités particulières. Les prélats avaient ordre de publier cette excommunication par toutes leurs provinces [2].

Le roi Louis se mit en campagne au printemps de la même année 1226, et vint à Bourges, où il avait marqué le rendez-vous des croisés; puis il marcha à Lyon, à cause de la facilité de la route le long du Rhône. Il était accompagné du légat Romain, cardinal de Saint-Ange, qui ne le quittait point. Les consuls des villes et des bourgs qui étaient au comte de Toulouse, venaient au-devant rendre au roi les forteresses, et lui donnaient des otages. Avignon même, qui était la ville la plus forte, en fit autant; et le roi y arriva la veille de la Pentecôte, 6me de juin. Il comptait y passer sans difficulté, suivant la foi donnée, et une partie de l'armée avait déjà traversé le pont, quand les habitants, qui depuis sept ans étaient excommuniés par le Pape, craignirent d'être traités comme ennemis, et fermèrent les portes, offrant seulement de laisser passer le roi avec peu de suite. Le roi ne voulut pas s'y exposer, et, résolu à se rendre maître de la ville, commença de l'assiéger le 10me de juin. Mais comme elle était forte et bien défendue, le siége dura plus de deux mois.

Cette croisade contre les Albigeois alarma le roi Henri d'Angleterre. Pour le rassurer, le Pape lui écrivit, le 27 avril 1226, une lettre où il dit en substance : Nous avons attendu longtemps que Raymond, suivant sa promesse, purgeât l'Albigeois d'hérétiques, mais nous n'y avons rien gagné. Cependant il a été ordonné dans le concile général que, si un seigneur temporel, averti par l'Église, néglige de purger sa terre d'hérésie, il sera excommunié par le métropolitain et les

[1] Labbe, t. 11, p. 300. — [2] Mansi, *Concil.*, t. 23, col. 9-12. Martène, *Anecdot.*, t. 1, p. 931.

évêques de la province, et que, s'il ne satisfait dans l'année, ses sujets seront absous par le souverain Pontife du serment de fidélité, et sa terre exposée pour être occupée par les catholiques. Étant donc contraints par la nécessité de la loi, nous avons envoyé le cardinal Romain au roi de France, qui s'est croisé avec presque tous les barons de son royaume pour exterminer les hérétiques de ces quartiers-là. C'est pourquoi nous vous exhortons à ne point assister Raymond, parce que, comme il est excommunié avec ses fauteurs, vous mettriez une tache à la pureté de votre foi, et vous vous envelopperiez dans l'excommunication. Vous ne ferez pas non plus la guerre au roi de France, ni par vous, ni par votre frère, tant qu'il sera occupé au service de Jésus-Christ, de peur que ce prince ne se détourne à quelque autre entreprise, sans que nous puissions vous secourir. Au reste, quoi qu'il arrive de la terre des hérétiques, nous aurons soin de conserver votre droit et celui des autres catholiques, suivant l'ordonnance du concile [1].

L'armement du roi Louis fut pareillement suspect à l'empereur Frédéric d'Allemagne, et il craignit que, sous prétexte d'exterminer les hérétiques, le roi de France ne se rendît maître des terres qui relevaient de l'empire, en Provence et ailleurs, à cause de l'ancien royaume d'Arles. L'empereur pria donc le Pape, comme auteur de cette guerre, de pourvoir à la conservation de ses droits. Le Pape lui répondit : Nous avons dit de bouche au cardinal de Saint-Ange, et lui avons depuis écrit, que nous voulions que ce pays fût purgé d'hérésie, sans diminution des droits de l'empire. Nous venons encore de lui mander qu'il retienne en sa puissance et en celle de l'Église les places de l'empire que les croisés auront prises, les faisant garder soigneusement par des évêques ou d'autres prélats, jusqu'à ce que, par le rapport du même légat, nous soyons exactement informés des terres qui appartiennent à l'empire, et de toutes les circonstances de l'affaire ; et vous devez souffrir patiemment ce délai, nécessaire pour le bien de la foi et de la paix qu'il faut affermir en ces provinces. La lettre est du 22me de novembre [2].

Le Pape avait également écrit au cardinal de Saint-Ange d'exhorter le roi Louis, les prélats et les seigneurs de France, de n'avoir en cette guerre que la pure intention d'extirper l'hérésie, sans envahir les terres des princes catholiques, particulièrement de l'empire, du roi d'Angleterre, ou du roi d'Aragon [3]. On croirait entendre un vénérable père de famille recommandant à ses fils de respecter les droits les uns des autres. Le Pape est en effet le père de cette grande famille qu'on appelle l'univers chrétien.

[1] Rayn., 1226, n. 35. — [2] Rayn., 1226, n. 31. — [3] L. 11, *epist.* 271.

Le siége d'Avignon dura jusqu'à l'Assomption de Notre-Dame. La mortalité fut grande dans la ville ; et, de la part des croisés, il mourut environ deux mille hommes, tant de blessures que de maladies. Enfin les assiégés, voyant la persévérance du roi, et qu'il avait juré de ne se point retirer qu'il n'eût pris la ville, se rendirent à composition. Par l'ordre du roi et du légat, on abattit dans la ville trois cents maisons qui avaient des tours ; on combla les fossés et on rasa les murailles. Nicolas de Corbie, religieux de Clugny, fut sacré évêque d'Avignon. Le roi s'avança dans le Languedoc : toutes les villes, les châteaux et les forteresses se rendirent à lui jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Il y laissa pour gouverneur Imbert de Beaujeu, et partit pour revenir promptement en France, résolu de retourner au printemps finir cette guerre.

Mais le jeudi avant la Toussaint, 21me d'octobre, il fut attaqué d'une maladie qui l'obligea de s'arrêter à Montpensier en Auvergne. D'après le récit d'un auteur contemporain, c'était une maladie cachée, qui pouvait être guérie, disait-on, par le commerce avec une femme. La reine Blanche était à Paris. Un compagnon du roi, Archambaud de Bourbon, choisit une jeune personne belle et noble, lui apprit ce qu'elle avait à dire et à faire, et l'introduisit dans la chambre du roi pendant qu'il dormait. Le roi, s'étant éveillé, demanda qui elle était et ce qu'elle voulait. Elle répondit que ce n'était pas la passion qui l'amenait, mais le désir de contribuer à la guérison du roi. Louis la remercia, et dit : Je n'en ferai rien, car pour rien au monde je ne commettrai un péché mortel. Aussitôt il appela le sire de Bourbon, et lui recommanda de la marier honorablement. Voilà ce que l'historien Guillaume de Puy-Laurens atteste avoir appris d'un homme digne de foi [1]. Louis VIII mourut ainsi martyr de la chasteté conjugale, le dimanche, 8me de novembre 1226, âgé de trente-neuf ans, après en avoir régné trois et quatre mois environ. Il fut apporté à Saint-Denis, et enterré auprès du roi Philippe, son père.

Il laissait une veuve, la reine Blanche de Castille, dont il avait eu onze enfants. Six lui survécurent, savoir : Louis, Robert, Jean, Alphonse, Charles, et une fille nommée Élisabeth ou Isabelle. Il avait fait son testament au mois de juin l'année précédente 1225. Après y avoir réglé l'apanage de trois de ses fils cadets, il ordonne que le cinquième soit clerc, ainsi que tous ceux qui naîtront ensuite. Il fait un grand nombre de legs pieux, particulièrement pour l'anniversaire de sa mort, en différents monastères, et nomme pour exécuteurs de

[1] *Scriptor. Rer. Franc.*, t. 19, p. 217.

Notre-Dame. La
croisés, il mou-
que de maladies.
qu'il avait juré
dirent à compo-
ans la ville trois
fossés et on rasa
y, fut sacré évê-
toutes les villes,
l'à quatre lieues
Beaujeu, et par-
le retourner au

e, il fut attaqué
er en Auvergne.
it une maladie
commerce avec
pagnon du roi,
ne belle et no-
introduisit dans
tant éveillé, de-
ndit que ce n'é-
contribuer à la
ı ferai rien, car
ortel. Aussitôt il
marier honora-
-Laurens atteste
Il mourut ainsi
novembre 1226,
et quatre mois
près du roi Phi-

dont il avait eu
obert, Jean, Al-
Isabelle. Il avait
e 1225. Après y
ordonne que le
t ensuite. Il fait
ur l'anniversaire
ur exécuteurs de

son testament les évêques de Chartres, de Paris et de Senlis, avec l'abbé de Saint-Victor.

Louis, l'aîné de tous ses enfants, n'avait que onze ans et demi. Il fut sacré trois semaines après la mort de son père, le premier dimanche de l'Avent, 29me de novembre 1226 : il fut sacré à Reims par l'évêque de Soissons, le siége étant vacant par la mort toute récente de l'archevêque Guillaume de Joinville. Les comtes de Champagne, de Bretagne et de la Marche furent invités au sacre; mais ils ne vinrent point, et n'envoyèrent pour excuses que des paroles offensantes. Voilà ce que dit expressément l'auteur contemporain de la chronique de Tours. Le comte Ferrand de Flandre voulait répudier sa femme, la comtesse Jeanne ; le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, ambitionnait de l'épouser; le jeune roi s'opposait à ce divorce, et punit même d'une amende le comte de Flandre : de là conspiration de ces barons mécontents [1] ; il leur semblait que, sous un roi enfant et une femme régente, tout devait leur être permis. Dieu confondra tous leurs desseins. C'est que ce roi pupille était un homme selon son cœur; un autre Josias; c'était saint Louis, l'éternelle gloire de la France, de l'Europe chrétienne, de l'humanité entière.

Il était né le 25 avril 1215, au château de Poissy. Il eut toujours pour ce lieu une affection particulière. Un jour qu'il s'y trouvait avec quelques-uns de ses familiers, il leur dit d'un air tout joyeux et tout glorieux, que le plus grand bien et le plus grand honneur qu'il eût jamais reçu en ce monde, Notre-Seigneur le lui avait fait une seule fois dans ce château. Les autres s'émerveillaient quel pouvait être cet honneur ; car il leur semblait qu'il aurait dû parler de la ville de Reims où il avait reçu l'onction sainte et la couronne du royaume de France. Alors le bon roi se prit à sourire, et leur dit qu'à Poissy il avait reçu la grâce du saint baptême, chose qu'il tenait sans comparaison à plus grand don de Dieu et à plus grande dignité que tous les honneurs et toutes les dignités du monde. Aussi, dans ses lettres familières, signait-il volontiers, Louis de Poissy ou seigneur de Poissy [2].

[1] *Chron. Turon.* Apud Rayn., an. 1126, n. 4, note de Mansi. — [2] Il avin une foys que li roys Loys estoit à Possi-le-Chatel, et dit moult liement, tout en riant et en jouant, à aucuns de ses familiers qui estoient lors avec lui, que le gregneur bien et le plus grant honneur que il eut onques en cet monde, Nostre Sires li avoit une foys fete en cel chatel. Quant ce oyrent sa gent, si se merveillierent moult de quele honneur il disoit : car il cuidoient que il deut avoir mieux dist de la cyté de Rains, où il reçut la sainte onction et la couronne du royaume de France. Lors commensa à sourrire li bons roys, et puis si lor dit que en cel de Poissi il avoit receu la grace du saint baptesme, laquel chose par-dessus toutes honneurs et dignites mondainnes il tenait sans comparaison a gregneur don de Dieu dignite : dont

Sa mère, la reine Blanche, qui avait un courage d'homme dans un cœur de femme, secondait en lui, par une éducation chrétienne, les dons de la nature et de la grâce. Souvent elle lui disait : Mon fils, je vous aime par-dessus toutes les créatures ; cependant, si vous étiez malade à la mort et que vous ne pussiez guérir qu'en commettant un péché mortel, j'aimerais mieux vous laisser mourir que de vous voir offenser mortellement votre Créateur. Louis aimait à rappeler ces paroles, à la louange de sa mère. Et ce que sa mère lui insinuait par des paroles si chrétiennes, son père le lui apprit par son exemple, en aimant mieux mourir en effet que d'offenser Dieu mortellement. Louis IX eut encore pour précepteur, à ce que l'on croit, le frère Pacifique, ce poëte devenu frère Mineur, et que saint François d'Assise envoya comme son suppléant à Paris, n'y pouvant aller lui-même.

Pendant que la France voyait monter sur le trône le modèle des rois, l'Angleterre commençait à respirer après les troubles dont elle avait été agitée sous le règne de Jean Sans-terre. Pour y rétablir la discipline ecclésiastique, le cardinal Étienne de Langton, archevêque de Cantorbéri et légat du Saint-Siége, tint un concile près d'Oxford, le 11me de juin 1222. Ce fut un concile général de toute l'Angleterre. On y fit quarante-neuf canons, conformes à ceux du dernier concile de Latran, avec quelques autres règlements. Ils sont conçus au nom de l'archevêque, mais avec la clause expresse, tantôt de l'autorité, tantôt de l'approbation du concile. Le premier canon contient une excommunication générale contre ceux qui entreprennent sur les droits de l'Église, les perturbateurs de la paix du royaume, les parjures, les calomniateurs et d'autres semblables. Ensuite on remarque les devoirs des évêques, et on les exhorte à donner audience aux pauvres, à ouïr eux-mêmes les confessions, à résider en leurs cathédrales, au moins les grandes fêtes et une partie du Carême, et à se faire lire deux fois tous les ans les promesses qu'ils ont faites à leur ordination. On leur défend de différer plus de deux mois d'admettre ceux qui leur sont présentés pour des bénéfices; ce que quelques-uns faisaient pour profiter des fruits. Défense à un prêtre de célébrer deux messes par jour, sinon à Noël et à Pâques, ou aux funérailles, en présence du corps ; et, en ce cas, il ne prendra point d'ablution après la première messe. On fait le dénombrement des fêtes qui doivent être chômées, entre autres toutes celles

il avint aucune foys que quant lettres secrees envoloit a aucuns de ses familiers, il ne vouloit pas mettre le nom de roy pour aucune rayson, il s'appelloit Loys de Poissi, ou Loys le seignieur de Poissi. *Vie de S. Louis*, par Guill. de Nangis, texte français, *Scriptor. Rer. Franc.*, t. 20, p. 409.

de la sainte Vierge, excepté la Conception, que l'on n'oblige point de célébrer. A Pâques et à la Pentecôte, on fêtera non-seulement le lundi et le mardi, mais encore le mercredi. On fêtera saint Augustin en mai. C'est l'apôtre des Anglais, honoré le 26me de ce mois. On ordonne aussi de fêter la translation de saint Thomas de Cantorbéri, qui avait été faite deux ans auparavant, savoir le 7me de juillet 1220, en vertu d'une bulle du pape Honorius. L'archevêque Étienne fit cette cérémonie en présence du roi, de presque tous les évêques, les prélats et les seigneurs du royaume, ainsi que de plusieurs prélats d'autres pays. Le corps saint fut tiré du tombeau de marbre où il était depuis cinquante ans, et mis dans une châsse d'or ornée de pierreries. Après les fêtes, le concile d'Oxford fait le dénombrement des jeûnes, et marque entre autres que l'on jeûnait la dernière semaine avant Noël tout entière.

Les vicaires perpétuels auront au moins le revenu de cinq marcs d'argent; si ce n'est dans les lieux du pays de Galles, où ils se contentent de moins. En chaque archidiaconé, l'évêque désignera des confesseurs pour les doyens ruraux, les curés et les prêtres; mais dans les cathédrales, les chanoines se confesseront à l'évêque, au doyen ou aux personnes désignées par l'évêque et le chapitre. Défense aux juges, comme les archidiacres et les doyens ruraux, d'empêcher les accommodements et d'imposer aux parties des peines pour ce sujet.

Les religieux chargés d'obédience et les supérieurs rendront compte à la communauté, deux fois l'année, de leur recette et de leur dépense. Les religieuses ni les religieux n'auront point de ceintures de soie et ne porteront point d'ornement d'or ni d'argent; leurs habits ne seront ni d'étoffes précieuses ni trop longs. On ne leur donnera point leur vestiaire en argent. Ils coucheront dans un seul dortoir, où chaque personne aura son lit, et mangeront au réfectoire, sans singularité. Ils ne sortiront point sous prétexte d'aller à quelque dévotion ou de visiter leurs parents, et jamais sans permission du supérieur. On ne recevra pas de moines au-dessous de dix-huit ans. Le nombre des religieuses sera fixé suivant les facultés du monastère, et les évêques ne souffriront point qu'elles en reçoivent au delà. Elles se confesseront aux prêtres qu'il leur aura destinés.

A ces canons, le cardinal-archevêque de Cantorbéri joignit des statuts sur l'administration des sept sacrements et quelques autres points. Voici qui nous paraît de plus remarquable. Il faut administrer le baptême avec beaucoup de respect, y prononcer distinctement les paroles de la formule. Les prêtres enseigneront fréquemment aux laïques qu'ils doivent baptiser les enfants en cas de

nécessité et dans la langue qu'ils sauront le mieux. Dans ce cas, si le prêtre trouve que la forme a été prononcée intégralement, il ne fera que suppléer les cérémonies du baptême. L'eau qui a servi à baptiser à la maison sera jetée au feu ou portée au baptistère de l'église. Dans le doute, et pour les enfants trouvés, on baptise de cette manière : Si tu es baptisé, je ne te baptise pas ; mais si tu ne l'es point, je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Quant au sacrement de l'autel, les laïques seront avertis fréquemment que, partout où ils verront porter le corps du Seigneur, ils doivent aussitôt plier les genoux, comme devant leur créateur et leur rédempteur, et prier humblement les mains jointes, jusqu'à ce qu'il ait passé ; ce qu'ils doivent faire surtout dans le temps de la consécration, à l'élévation de l'hostie, lorsque le pain est transformé au vrai corps du Christ, et que ce qui est dans le calice est transformé en son sang par la bénédiction mystique. Quant au sacrement de pénitence, le prêtre doit, pour entendre les confessions, choisir un endroit de l'église où il puisse être vu de tout le monde. Nul ne doit admettre à la pénitence le paroissien d'un autre, si ce n'est de la permission du curé ou de l'évêque. Le prêtre qui, directement ou indirectement, fût-ce par la crainte de la mort, révélerait le secret de la confession, sera dégradé sans miséricorde. Pour ce qui est de l'extrême-onction, les prêtres avertiront fréquemment le peuple que ce sacrement peut se réitérer dans toutes les maladies dangereuses, où il y a crainte de mourir. Quant au mariage, on publiera les bans trois dimanches ou fêtes consécutives, et on défendra souvent aux laïques, sous peine d'excommunication, de contracter mariage, sinon dans un lieu fréquenté et devant plusieurs personnes convoquées à cet effet [1].

On a des constitutions semblables de l'évêque Richard de Durham et de l'évêque Richard de Sarum. Elles méritent d'être consultées, surtout par les Anglais, qui y verront recommandé et pratiqué par leurs ancêtres ce que l'Église catholique n'a cessé de recommander et de faire [2].

L'église d'Écosse n'ayant point de siége métropolitain, et étant d'ailleurs si éloignée de Rome, ne savait par l'autorité de qui assembler le concile provincial. D'où il arrivait que les ordonnances du concile de Latran restaient sans exécution, et de graves désordres se commettaient, qui demeuraient impunis. Consulté là-dessus par les évêques écossais, le pape Honorius leur répondit, par une lettre du 19 mai 1225, que, puisqu'ils n'avaient point de métropolitain, ils n'avaient qu'à célébrer leur concile provincial par l'autorité du

[1] Mansi, *Concil.*, t. 22, col. 1147-1180. — [2] Ibid., 1108-1144.

Dans ce cas, si
gralement, il ne
qui a servi à
baptistère de
, on baptise de
; mais si tu ne
s, et du Saint-
ont avertis fré-
du Seigneur, ils
créateur et leur
jusqu'à ce qu'il
de la consécra-
nsformé au vrai
nsformé en son
nt de pénitence,
un endroit de
doit admettre à
permission du
indirectement,
e la confession,
trême-onction,
sacrement peut
il y a crainte de
s dimanches ou
ues, sous peine
ns un lieu fré-
cet effet [1].
hard de Durham
être consultées,
et pratiqué par
e recommander

olitain, et étant
é de qui assem-
rdonnances du
ves désordres se
à-dessus par les
par une lettre
métropolitain,
r l'autorité du

Pape. Les évêques s'y conformèrent, et réglèrent qu'à l'avenir chacun présiderait le concile à son tour, à commencer par l'évêque de Saint-André, et que, de plus, on nommerait un conservateur des canons, qui en punirait les violateurs. On a du concile d'Écosse une collection de statuts semblables à ceux d'Angleterre [1].

En 1222, le roi d'Écosse allait en Angleterre pour des affaires importantes de son royaume, et déjà il était arrivé sur la frontière, lorsqu'il apprit que l'évêque de Dornoc avait été tué et brûlé dans une sédition populaire. Il en fut si affligé, qu'il rompit son voyage, assembla des troupes et revint en faire justice. Les évêques en informèrent le pape Honorius, qui, à leur demande, écrivit au roi, louant son zèle pour la liberté de l'Église et l'exhortant à réprimer avec vigueur de pareils attentats. C'est ce qu'on voit par la lettre du Pape aux évêques d'Écosse, datée de Rome le 13me de février 1223 [2].

Dans un concile de Westminster, en 1225, le cardinal Otton proposa la même chose que le cardinal Romain avait proposée dans le concile de Bourges, pour faire cesser les plaintes contre les exigences des employés de la cour romaine, qui était de leur assigner un revenu sur les églises particulières. La proposition éprouva des difficultés comme à Bourges, et l'on se sépara sans rien conclure [3].

Dans un autre de Londres, sur la proposition du Pape, on accorda au roi, qui venait de confirmer les libertés de l'Église et du royaume, le quinzième des revenus mobiliaires [4].

La gloire de l'Angleterre était alors un docte personnage, qui devait illustrer bientôt le siége de Cantorbéri par son éminente sainteté. Nous voulons parler de saint Edmond. Il était né au village d'Abingdon, dans le comté de Berk, le jour de Saint-Edmond, roi et martyr, 20 novembre. Son père s'appelait Raynald-Édouard, surnommé le Riche, et sa mère, Mabile. Ses parents étaient médiocrement pourvus des biens de la fortune ; mais ils possédaient les vraies richesses, celles de la grâce. Raynald, du consentement de sa vertueuse épouse, quitta le monde et se fit religieux dans le monastère d'Evesham. Mabile se chargea de veiller à l'éducation de ses enfants. Elle n'avait pas moins d'ardeur que son mari pour la perfection chrétienne. Elle pratiquait de grandes austérités, portait sur sa chair un rude cilice, sur le cilice une cuirasse en mailles de fer, avec deux lames de fer entre la cuirasse, afin de souffrir davantage, lames de fer dont elle fit héritiers à sa mort ses deux fils Edmond et Robert. Presque tous les jours elle assistait aux matines du monastère d'A-

[1] Ibid., col. 1231-1248. — [2] Rayn., 1223. — [3] Mansi, *Concil.*, t. 23, col. 18 et 19. — [4] Ibid. col. 16.

bingdon, qui se disaient à minuit. Elle portait ses enfants, même par de petites récompenses, à suivre le même genre de vie, autant que la faiblesse de leur âge pouvait le leur permettre. Elle mourut avec une telle réputation de sainteté, qu'on mit sur son tombeau cette épitaphe : Ci-gît Mabile, la fleur des veuves.

Par le conseil de cette pieuse mère, Edmond récitait tout le psautier à genoux, les dimanches et les fêtes, avant de prendre aucune nourriture. Les vendredis, il ne vivait que de pain et d'eau. Quels que fussent les exercices que Mabile recommandât à ses enfants, ils ne suffisaient point à la ferveur d'Edmond ; il en avait de particuliers, mais qu'il cachait avec soin. En même temps il était doux, affable, docile, complaisant, et paraissait n'avoir d'autre volonté que celle de sa mère et de ses maîtres. On le voyait prévenir jusqu'à leurs désirs. L'éducation qu'il reçut lui rendit comme familière la pratique des vertus chrétiennes, de celles mêmes qui coûtent le plus à la nature.

Edmond fit ses premières études à Oxford, et y donna des preuves de la beauté et de la pénétration de son esprit. Mais il se distinguait principalement de ses condisciples par sa ferveur dans le service de Dieu. Son assiduité à la prière et son amour pour la retraite firent bientôt connaître les vertus dont son âme était ornée. Il n'avait pour amis que ceux dans lesquels il remarquait de l'inclination pour la piété. Il était encore jeune, lorsqu'on l'envoya, ainsi que son frère Robert, à Paris, afin qu'ils pussent l'un et l'autre y achever leurs études. Mabile, en se séparant d'eux, leur donna à chacun d'eux un cilice, et leur conseilla de le porter deux ou trois jours la semaine, pour se prémunir contre les attraits de la volupté, qui sont si dangereux pour la jeunesse. Lorsqu'elle leur envoyait des vêtements ou d'autres choses nécessaires à leur usage, elle y joignait quelque instrument de pénitence, pour leur rappeler la nécessité de la mortification.

Un jour qu'il s'appliquait aux études libérales, Edmond fut saisi d'un violent mal de tête qui ne le quittait point, et qui lui faisait désespérer de pouvoir continuer ce genre d'études. Sa mère en souffrait avec lui ; mais, douée d'une pénétration singulière, elle lui dit : Mon fils, votre tonsure cléricale ne paraît point assez régulière. Et telle est, ce semble, la cause de toute la douleur que vous souffrez. Ayez une tonsure conforme à la règle, et Dieu, je l'espère, étant adouci à votre égard, adoucira l'incommodité qui vous afflige. Edmond acquiesça de grand cœur à la remontrance de sa mère, se fit couper le trop de cheveux, et la douleur de tête, comme tranchée par les ciseaux, disparut entièrement et ne revint plus jamais, ainsi que le saint l'apprit confidemment à un de ses amis. Il est des ecclé-

siastiques qui feraient bien de connaître cette anecdote, ne fût-ce que pour imiter un saint en quelque chose.

Le jeune Edmond s'appliquait à plus, c'était à aimer le Seigneur de tout son cœur et de toute son âme. Un jour, invité par ses condisciples, il se promenait avec eux dans une belle prairie; il s'écarta d'eux néanmoins assez tôt, crainte de ternir la pureté de sa conscience. Pendant qu'il marchait ainsi solitaire, livré à de pieuses méditations, il lui apparut un enfant de son âge, d'une beauté incomparable, qui lui dit avec une douceur merveilleuse : Bonjour, mon bien-aimé! Edmond, surpris, admirait, sans rien dire, cette salutation et cette beauté inconnue. Le merveilleux enfant lui demanda s'il ne le connaissait donc pas quelque peu. Edmond répondit avec une simplicité de colombe : Je ne vous connais pas du tout, et je ne crois pas que vous me connaissiez davantage. Le merveilleux enfant reprit : J'admire que je vous sois tellement inconnu, d'autant plus que je suis assis à côté de vous à l'école, et que je vous suis inséparablement uni, quelque part que vous alliez. Il ajouta : Regardez mon visage, considérez attentivement ce qui est écrit sur mon front, et retenez-le de tout votre cœur. Edmond y lut en toutes lettres le nom de Jésus. Il en fit l'observation et reçut cette réponse : Je suis Jésus le Nazaréen, et c'est là mon nom, qui doit être un souvenir très-cher à votre âme; ayez soin de l'imprimer exactement sur votre front chaque nuit. Par là vous pourrez vous garantir contre la mort subite, ainsi que quiconque marquera son front de la même manière. Cela dit, le merveilleux enfant disparut; le jeune Edmond, rempli d'une douceur ineffable, grandit en âge et en sagesse devant Dieu et devant les hommes, toujours fidèle à imprimer sur son front chaque nuit le nom divin. Il enseigna depuis cette pratique à son camérier secret, qui a écrit sa vie.

Ce biographe, qui se nommait Bertrand, fut le secrétaire et le confident du saint homme, après la mort duquel il embrassa l'état monastique, et devint prieur de Pontigny. Nous avons encore une vie de saint Edmond, par Robert, son frère, sans compter ce qu'en disent plusieurs autres écrivains du même temps.

Après l'amour envers Jésus, venait la dévotion envers Marie. Il était encore dans les années de l'adolescence, lorsqu'il songea aux moyens de conserver son âme. Se défiant de lui-même, il alla consulter un prêtre renommé d'Oxford, qui lui dit : Si vous voulez vaincre les attaques des tentations, supporter le fardeau des tribulations, non-seulement avec patience, mais avec joie, et vous garder exempt de tout crime, consacrez-vous à la mère de miséricorde, attachez-vous à la reine de la pureté, et unissez-vous à elle par une

éternelle alliance. Quelque temps après, docile à ce conseil, Edmond fit vœu de chasteté perpétuelle devant une statue de la sainte Vierge, et, pour marque de son intime et éternelle alliance, il mit au doigt de la statue un anneau dans lequel était gravée la salutation angélique, et il en porta lui-même un pareil jusqu'à la mort. Il confessa dans ce dernier moment que jamais il n'avait invoqué la sainte Vierge, qu'il appelait sa chère épouse, sans qu'elle vînt à son secours.

Cependant arriva l'époque où sa mère Mabile devait passer de ce monde. Tombée malade et sentant que sa fin était proche, elle fit venir Edmond en Angleterre, afin de lui recommander ses deux sœurs, avec quelque argent pour les placer dans un monastère. Étant à l'extrémité, elle lui donna sa dernière bénédiction. Il la pria de la donner encore à ses frères absents. Mais, mon cher fils, dit-elle, ne t'ai-je pas béni, toi ? Oui, ma mère, dit-il. Eh bien ! reprit-elle, sache qu'en toi j'ai béni tous tes frères, et que, ta bénédiction passant à eux, ils ont participé à ta grâce et à ta vertu. C'est qu'elle n'ignorait pas quelle serait un jour sa gloire.

Après avoir rendu les derniers devoirs à sa mère défunte, Edmond s'occupa de remplir ses dernières volontés. Il s'agissait de mettre ses sœurs dans un monastère; mais il en voulait où régnât la plus exacte régularité. Embrasser l'état religieux, disait-il, c'est prendre un engagement particulier à la perfection ; mais vivre dans cet état d'une manière imparfaite, c'est attirer sur soi une condamnation plus rigoureuse. Edmond s'adressa d'abord à certains monastères, où, pour admettre ses sœurs, on demandait d'avance une certaine somme d'argent. Lui, qui avait en horreur toute espèce de simonie, ne voulut aucunement soumettre l'entrée de ses sœurs à une taxe. Après quelque temps, comme il se trouvait par hasard au couvent des bénédictines de Catesby, la prieure, qui ne le connaissait point, le salua la première par son nom, et, répondant à ce qu'il avait sur le cœur, le pria d'envoyer ses deux sœurs, qui furent reçues, sans pacte ni promesse, au nombre des religieuses, et y menèrent une si sainte vie, qu'elles devinrent successivement prieures l'une et l'autre, et que des miracles s'opérèrent, dit-on, à leur tombeau.

Ayant ainsi pourvu ses sœurs, Edmond revint à Paris continuer ses études. Cette alliance de chasteté perpétuelle qu'il avait contractée avec la Reine des vierges, il la garda toute sa vie avec une fidélité parfaite; il veillait sur son cœur et sur ses sens avec une exactitude scrupuleuse, et s'interdisait tout ce qui aurait été capable d'y donner la moindre atteinte. Tous les auteurs de sa vie s'accordent à dire qu'il ne contracta jamais la plus légère souillure contre la pureté.

Au milieu de ses études, il avait soin d'élever son cœur à Dieu

par de fréquentes aspirations, et, pour se faciliter encore cet exercice, il était toujours environné d'objets de piété. Quelque ardeur qu'il eût pour les sciences, il en avait encore plus pour acquérir la sainteté. La vertu sanctifiant ses études, la pureté de son cœur communiquait à son esprit des lumières qui augmentaient sa pénétration naturelle : il trouvait la solution des questions les plus difficiles ; il savait découvrir et expliquer, avec une netteté admirable, les vérités les plus sublimes. Ses maîtres le regardaient comme un prodige de science et de sainteté.

Tous les jours il assistait à l'office de la nuit dans l'église de Saint-Méri ; l'office terminé, il y restait encore longtemps en prières. Il entendait la messe de grand matin, après quoi il se rendait aux écoles publiques, sans prendre de repos ou de nourriture. Il jeûnait souvent ; mais les vendredis, il jeûnait au pain et à l'eau. Il portait un rude cilice, et mortifiait ses sens en toutes choses. Ce qu'il recevait pour son entretien était presque entièrement distribué en aumônes. Il vendit jusqu'à ses livres pour assister de pauvres étudiants qui étaient malades. Il passa plusieurs semaines auprès de l'un d'eux ; il le gardait avec charité nuit et jour, et lui rendait les services les plus humiliants. Rarement il mangeait plus d'une fois par jour, encore mangeait-il très-peu. Il ne dormait que sur un banc ou sur la terre nue, et il fut trente ans sans se déshabiller. Il avait un lit dans sa chambre, mais il ne s'en servait jamais, et c'était uniquement pour cacher ses austérités. Plusieurs années avant que d'avoir reçu les saints ordres, il récitait chaque jour l'office de l'Église.

Lorsqu'il eut achevé son cours, il prit le degré de maître ès arts, et il enseigna publiquement les mathématiques. Il redoubla de ferveur dans la prière et la méditation, pour se prémunir contre la dissipation que cette science a coutume d'entraîner. Cette ferveur cependant souffrit à la longue quelque diminution. Une nuit, il lui sembla voir sa mère en songe, qui lui demanda ce qu'il enseignait et quelles étaient ces figures de géométrie à quoi il s'appliquait tant. Sur sa réponse, elle lui traça dans la main trois cercles, les nommant le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et disant : Voilà les figures qu'il faut étudier désormais, et point d'autres. Dès lors il ne voulut plus étudier que la théologie. Il céda enfin aux importunités de ses amis, et se fit recevoir docteur en cette faculté. Les auteurs ne s'accordent point sur le lieu où il fut élevé au doctorat ; ce fut à Paris suivant les uns, à Oxford suivant les autres. Quoi qu'il en soit, il expliqua quelque temps l'Écriture sainte à Paris. Toutes les fois qu'il prenait dans ses mains le volume qui contenait les divins oracles, il le baisait respectueusement. Ayant été ordonné prêtre, il fut chargé de prê-

cher, et il s'acquitta de ce ministère avec autant de fruit que d'onction. Ses leçons publiques et même ses conversations portaient tellement l'empreinte de l'esprit de Dieu, qu'on ne pouvait l'entendre sans être édifié. Plusieurs de ses disciples devinrent célèbres par leur savoir et leur sainteté ; sept quittèrent son école le même jour pour aller prendre l'habit dans l'ordre de Cîteaux. On comptait parmi eux Étienne, qui fut depuis abbé de Clairvaux, et qui fonda le monastère ou collége des Bernardins à Paris.

Edmond, de retour en Angleterre, fixa sa demeure à Oxford, et y resta depuis 1219 jusqu'en 1226. Il y enseigna la logique d'Aristote, ce que personne n'y avait encore fait jusqu'alors. Mais les travaux attachés au professorat ne l'empêchaient pas de se livrer au ministère de la prédication. Les provinces d'Oxford, de Glocester et de Worcester furent souvent le théâtre de son zèle, et il y fit des missions qui opérèrent de grands fruits. Il refusa plusieurs bénéfices qu'on lui offrit successivement. A la fin il accepta un canonicat et la trésorerie de la cathédrale de Salisbury ; mais il en distribua le revenu aux pauvres, et plus d'une fois il lui arriva de ne pas se réserver même le nécessaire. Peu de temps après, le Pape le nomma pour prêcher la croisade contre les Sarrasins, et l'autorisa en même temps à recevoir un honoraire de différentes églises où il devait prêcher. Le saint remplit cette commission avec beaucoup de zèle ; mais il ne voulut recevoir ni honoraires ni même aucune espèce de présent. Comme les églises n'étaient point assez grandes pour contenir la foule, il prêchait souvent en plein air. Plusieurs fois des orages survinrent, mais qui, à sa prière, épargnèrent les lieux où le peuple l'écoutait. Ses discours étaient si touchants, et il possédait si bien l'éloquence du cœur, que les pécheurs les plus endurcis se convertissaient. Guillaume, surnommé Longue-Épée, comte de Salisbury, menait depuis longtemps une vie très-opposée aux maximes du christianisme ; il n'approchait même jamais des sacrements. Ayant entendu un sermon de notre saint, et conversé quelques heures avec lui, il se convertit si parfaitement, que depuis ce temps-là il ne s'occupa plus que de son salut.

Edmond forma plusieurs personnes au grand art de la prière : aussi était-il un habile maître dans les voies de la vie intérieure, et il est encore regardé comme un des plus célèbres contemplatifs de l'Église. Il voulait qu'on joignît à la prière l'esprit d'humilité et de mortification. Il inculquait en toute occasion la nécessité de la prière du cœur. Cent mille personnes, disait-il, tombent dans l'illusion en multipliant leurs prières. J'aimerais mieux ne dire que cinq mots du cœur et avec dévotion, que cinq mille avec froideur et indifférence,

ruit que d'onc-
portaient telle-
ıvait l'entendre
élèbres par leur
même jour pour
ptait parmi eux
da le monastère

e à Oxford, et y
ique d'Aristote,
Mais les travaux
livrer au minis-
Glocester et de
il y fit des mis-
sieurs bénéfices
n canonicat et la
distribua le re-
ne pas se réser-
le nomma pour
en même temps
evait prêcher. Le
zèle ; mais il ne
pèce de présent.
pour contenir la
s des orages sur-
où le peuple l'é-
possédait si bien
rcis se convertis-
te de Salisbury,
aux maximes du
acrements. Ayant
ques heures avec
mps-là il ne s'oc-

art de la prière :
ie intérieure, et il
contemplatifs de
t d'humilité et de
essité de la prière
dans l'illusion en
que cinq mots du
ır et indifférence,

et dont mon âme n'est point affectée. Célébrez les louanges du Seigneur avec intelligence. L'âme doit ressentir ce que dit la langue. Saint Edmond a si bien réuni en sa personne, ce qui est très-rare, la science du cœur avec celle de l'école, la théologie mystique avec la théologie spéculative, qu'ayant fait passer dans son cœur les lumières de son esprit, il devint un parfait théologien mystique, qui n'a pas moins éclairé l'Église par la sainteté de sa vie que par cet écrit admirable de spiritualité qui a pour titre : *Le Miroir de l'Église*, et dans lequel on trouve plusieurs excellentes choses touchant la contemplation. Ce miroir se voit dans le treizième volume de la *Bibliothèque des Pères*[1].

C'est ainsi que l'Esprit de Dieu suscitait partout des hommes puissants en œuvres et en parole : saint Dominique et saint François pour toute l'Église, saint Edmond pour l'Angleterre, saint Ferdinand sur le trône d'Espagne, saint Louis sur le trône de France. Que le jeune Frédéric d'Allemagne, élevé par l'Église à la royauté et à l'empire, soit animé du même esprit, et l'Europe chrétienne, unie au dedans par la même foi, la même espérance et la même charité, rayonnante au dehors par l'éclat de ses vertus et la gloire de ses armes, pourra facilement, d'un côté, dompter l'empire antichrétien de Mahomet, et, de l'autre, refouler au fond de l'Asie la terrible invasion des Tartares de Ginguiskan ; et si Dieu la veut éprouver par des revers, elle étonnera le monde et les siècles, elle excitera l'admiration de la terre et même du ciel par des vertus plus glorieuses que toutes les victoires. Nous verrons si Frédéric II saura le comprendre et le suivre comme son contemporain, Louis de France.

Nous avons vu le jeune Frédéric, le 12 juillet 1213, reconnaît e publiquement et par écrit qu'il devait tout au Pontife romain, et promettre de rendre à l'Église romaine toutes ses possessions, nommément les terres de la comtesse Mathilde ; nous l'avons vu, le 1er juillet 1215, reconnaître publiquement et par écrit qu'il tenait le royaume de Sicile uniquement de l'Église romaine, à qui seule en appartenait la souveraineté, et promettre qu'il ne réunirait point ce royaume à l'empire, mais le céderait à son fils, dès qu'il aurait obtenu lui-même la couronne impériale. Voilà ce que disait alors Frédéric II.

Mais alors vivait encore son compétiteur Otton IV, élevé autrefois à l'empire par l'Église, puis armé contre l'Église, dont il tenait l'empire, et enfin privé de l'empire par l'Église, qui le lui avait procuré. C'était une leçon profitable. Otton tombe malade après Pâ-

[1] Godescard, 16 novemb. Surius, 16 novemb. Martène, *Anecdoct.*, t. 3, p. 1751.

ques 1218, il craignit beaucoup de mourir hors de la communion de l'Église. Il appela donc l'évêque d'Hildesheim, l'abbé de Valkenrid, et d'autres personnages pieux, pour leur demander conseil et consolation. Comme ceux-ci hésitaient, il donna au prévôt de Saint-Burcard d'Halderstadt l'assurance générale et par serment d'obéir aux ordres du Pape; sur quoi il fut absous de l'excommunication; ce que confirma le pape Honorius. Le jour suivant, il confessa ses péchés en détail à l'abbé de Valkenrid, ses torts envers l'Église et le Pape, et renouvela, au cas qu'il vînt à guérir, sa promesse d'obéissance, sauf ses droits à l'empire. Pour témoigner quel était le repentir de ses péchés, il voulut que ses garçons de cuisine lui missent les pieds sur le cou; et, pendant sa maladie, qui fut longue, il se faisait donner tous les jours la discipline par des prêtres. Il reçut le saint viatique et l'extrême-onction, et mourut le 19 mai 1218, âgé de quarante-trois ans. Il fut enterré auprès de ses parents dans l'église de Saint-Blaise, à Brunswick. Il constitua un douaire considérable à sa femme, et lui légua de l'or, des pierreries, d'autres joyaux, et la moitié des reliques qu'il avait amassées; l'autre moitié fut donnée à l'église de Saint-Blaise. Pour le salut de son âme, il ordonna la restitution ou la compensation de plusieurs biens ecclésiastiques ou séculiers injustement occupés [1].

La mort de son rival réjouit sans doute Frédéric II; elle diminua probablement quelque chose de sa reconnaissance et de sa soumission envers l'Église, et le disposa dès lors à imiter dans son ingratitude celui qui venait de succomber. Aussi, la même année 1218, le même mois de mai que mourut Otton IV, Frédéric tint sur les fonts de baptême un enfant qui devait monter sur le trône d'Allemagne, après la ruine formidable de toute la race de son parrain. Cet enfant était Rodolphe de Habsbourg. Ses descendants règnent encore, aussi bien que les descendants de saint Louis.

Frédéric avait pris la croix pour le secours de la Terre-Sainte, dès son couronnement à Aix-la-Chapelle, 25 juillet 1215 [2]. A la fin de 1218, le pape Honorius l'informa des dangers qui menaçaient les croisés devant Damiette, et le pressa de hâter la croisade. Frédéric lui répondit de Haguenau, le 12me de janvier 1219 :

Nous reconnaissons l'urgente nécessité et le mérite de la croisade; non seulement nous en avons traité à Fulde, mais nous y travaillerons avec plus de succès encore le 14 mars 1219, à la diète de Magdebourg, parvenu que nous sommes à une puissance considérable,

[1] Raumer. *Albert. Stad.*, 1218. Th. Cantipr., l. 2, c. 53, n. 19. — [2] Raynald, 1215, n. 35, avec la note de Mansi.

et pouvant effectuer aisément auprès des princes ce qui est de l'intérêt et de la gloire de l'empire. Mais afin que le grand but soit atteint plus sûrement, veuillez vous-même, de votre part, avertir les princes et les prélats croisés qu'ils seront frappés d'excommunication s'ils ne se mettent en route pour la Saint-Jean ; ne dispensez personne du vœu, à moins que, de notre avis et de ceux des princes, il ne soit nécessaire à l'administration de l'empire ; ordonnez à tous d'obéir à nos lieutenants en notre absence ; excommuniez Henri, comte palatin, et la ville de Brunswick, s'ils diffèrent plus longtemps de rendre les insignes et les joyaux de l'empire. Par ces mesures, l'affaire du Christ s'effectuera sans difficulté, et tous les prétextes antérieurs disparaîtront. En général, vous pouvez vous convaincre facilement de la pureté de nos vues, en ce que nous n'avons été arrêtés en Allemagne que par ceux qui font montre de bonne volonté, et qui, dans la réalité, en ont de mauvaises [1].

Le Pape acquiesça sans délai à tous ses désirs : il prit le roi et sa famille sous sa protection spéciale, confirma les lieutenants qu'il avait nommés, avertit tous les prélats de contribuer de tout leur pouvoir au repos de l'Allemagne, excommunia ceux qui seraient en retard sans cause légitime, et ordonna au comte palatin, c'était le frère d'Otton IV, de rendre les joyaux de l'empire [2]. Il écrivit en particulier au roi, qu'à lui était réservée la gloire de délivrer la Terre-Sainte, car les Chrétiens avaient mis en lui toutes leurs espérances, et les infidèles craignaient tellement son puissant bras, qu'ils croyaient qu'à son apparition il ne leur resterait plus d'autre moyen de salut que la fuite. Quoique tout retard fût préjudiciable à ceux qui étaient prêts, le Pape voulut néanmoins prolonger le délai pour le départ depuis la Saint-Jean jusqu'à la Saint-Michel, attendu que, d'après l'assurance de Frédéric, il était impossible que les préparatifs fussent terminés auparavant [3]. Frédéric répondit à ces lettres du Pontife, le 16 juin 1216, dans les termes d'une cordiale reconnaissance. Maintenant toute objection était ôtée à tous les princes et prélats, qui, à la prochaine assemblée de Nuremberg, auraient peut-être fait opposition à la croisade. Que si ceux qui aiment le trouble et le scandale rapportaient au Pape quelque chose contre lui, il ne devait point prêter l'oreille à de pareilles calomnies [4].

Que l'on fît sur son compte plus d'une plainte à Rome, Frédéric s'en était aperçu, d'abord par les avis de l'évêque de Brindes, et ensuite par les lettres mêmes du Pape [5]. Sur quoi il se défendit de

[1] *Regest. hon.*, l. 3, *epist.* 272, *in archivis Vaticani*. — [2] Ibid., *epist.* 273, 278, 279. — [3] Ibid., *epist.* 288 et 458. — [4] Ibid., *epist.* 531. — [5] *Regest. hon.*, l. 3, *epist.* 527. L. 4, *epist.* 572.

la manière suivante, par deux lettres du 10 mai et du 6 septembre 1219, l'une d'Ulm, l'autre de Haguenau : « Les nouvelles que j'ai reçues de l'évêque de Brindes et les lettres que m'a remises votre sous-diacre m'ont très-inquiété. J'y vois qu'on m'impute calomnieusement d'offenser l'Église, elle qui, comme tout le monde sait, n'a épargné ni efforts ni dépenses pour mon bien, m'a nourri longtemps de son lait, et enfin, avec la grâce de Dieu, m'a rendu capable d'une nourriture solide. Je sais fort bien que ceux qui osent s'élever contre l'Église romaine boivent dans le calice de Babylone, et j'espère que jamais de ma vie on ne pourra, avec raison, m'accuser d'ingratitude envers ma sainte mère. On m'accuse, premièrement : de chercher à faire élire mon fils Henri roi des Romains, et à réunir ainsi, contre ma promesse, les royaumes d'Allemagne et de Sicile. Sur quoi je réponds avec une conscience pure : Si mon fils, de l'avis des princes, venait à être élu roi d'Allemagne, ce ne serait point pour unir les deux royaumes, mais afin qu'en mon absence, on y gouverne mieux à la gloire du Christ, et que mon fils, au cas que je vienne à mourir, puisse obtenir plus facilement l'héritage qui lui appartient en Germanie. Pour le reste, il demeurera soumis à vos ordonnances et à celles de l'Église romaine, qui veuille le protéger dans ses droits, comme elle m'a protégé et élevé.

« On m'accuse, deuxièmement : que je trouble la liberté des élections ecclésiastiques par une influence séculière. Jamais je n'ai gêné la liberté des élections ; seulement, dans un petit nombre de cas, sans insistance et sans violence, j'ai adressé une prière ou une recommandation, soit aux électeurs, soit à vous-même. Quant à l'envoi promis de plénipotentiaires, je n'y ai point manqué par mépris, mais parce que, les affaires n'étant pas encore terminées, je ne pouvais donner de renseignements complets. C'est de la même manière que tombent diverses accusations, comme si j'avais lésé vos droits dans l'état de l'Église. Si le fils du duc de Spolète s'est intitulé duc dans la souscription d'un acte, il ne faut pas vous formaliser de cette coutume allemande, d'après laquelle les fils des ducs ont accoutumé de signer duc, quoiqu'ils n'aient pas de duché. Si des lettres royales, avec tel ou tel vœu, arrivent à des localités de l'état ecclésiastique, ne prenez point à injure ce manquement des greffiers teutoniques, qui ne savent où sont ces lieux, ni quels droits nous y avons. Il en est de même de nos affaires. Mais croyez-vous avoir été lésé en détail par des lettres, des ordonnances, des concessions de fiefs, etc., un examen et une exposition détaillée lèveront sans peine les difficultés et les reproches. En somme, ces difficultés et ces reproches ne peuvent avoir d'importance, mais tomber seulement sur

de petites choses, attendu que nous avons déclaré solennellement, et à vous et à tout le monde, que les mesures de souveraineté ou de féodalité qui pourraient être faites en notre nom, dans le duché de Spolète, l'état de l'Église et les terres de la comtesse Mathilde, étaient nulles [1]. »

Vers le même temps, Frédéric adressa de nouveau au Pape un acte particulier, par lequel il confirme la liberté des élections ecclésiastiques, permet les appellations à Rome, renonce à ses prétentions sur la succession des ecclésiastiques, et reconnaît le domaine de l'Église depuis Radicofani jusqu'à Ceperano, ainsi que les droits du Pape sur la Corse et la Sardaigne [2]. Il adressa encore des lettres patentes aux habitants de Spolète et de Narni, pour leur enjoindre, sous peine d'encourir sa disgrâce, d'obéir au Pape sans différer [3].

Honorius déclare dans sa réponse du 1er octobre : qu'il se réjouit que Frédéric réfute si sérieusement toutes les accusations, et qu'il soit si favorablement disposé envers l'Église ; mais, non content de manifester ces sentiments au Pape, il devrait les manifester publiquement et à tout le monde. Autant en est-il de la croisade. Si le départ effectif rencontrait des difficultés, on pouvait au moins prouver clairement sa bonne volonté par le sérieux et l'étendue des préparatifs. Conformément à ses désirs, il voulait bien, encore une fois, prolonger le terme jusqu'au 21 mars ; mais il doit le presser de plus en plus de hâter le départ, et l'avertir de ne pas s'exposer, par une nouvelle négligence, à tomber dans le piége qu'il s'était tendu à lui-même en demandant l'excommunication contre tout négligent [4].

Cette condescendance du Pape fut très-agréable au roi ; mais il avait encore beaucoup plus à cœur de conclure une nouvelle convention touchant la possession de la Sicile et de l'Allemagne. Tout ce qu'Honorius avait accordé jusqu'alors, c'était que, si le jeune Henri venait à mourir sans héritiers ni frères, Frédéric pourrait gouverner les deux royaumes sa vie durant ; mais sa proposition, de lui laisser l'Allemagne et Naples sans condition pendant sa vie, rencontra tant de difficulté auprès du Pape, que Frédéric interrompit les négociations par écrit sur ce point, mais en manifestant l'espoir de parvenir un jour au but par des représentations verbales. « Car, continue-t-il, qui jamais sera plus obéissant à l'Église que celui qui a sucé ses mamelles et reposé sur son sein ? Qui, plus fidèle ? Qui, plus reconnaissant des bienfaits reçus, que celui qui s'efforce d'acquitter sa dette suivant le bon plaisir et les ordres de son bienfai-

[1] *Regest. hon.*, l. 3, *epist.* 527. L. 4, *epist.* 572. — [2] Muratori, *Antiq. Ital.*, t. 6, p. 84. Lunig. *Cod. diplom. ital.*, t. 2, p. 714. Pertz, t. 4, p. 231. — [3] *Reg. hon.*, l. 4, *epist.* 593. — [4] Ibid., l. 4, *epist.* 576 et 577.

teur ? » Quant à la croisade, dit le roi plus loin, une diète avait été tenue à Nuremberg, une seconde était convoquée à Augsbourg; mais plusieurs princes avaient de la répugnance pour l'entreprise; c'est pourquoi le Pape ferait bien non-seulement de leur adresser une lettre générale, mais de les presser chacun par des lettres particulières, et de menacer de l'excommunication quiconque passerait le terme fixé. De son côté, si le Pape le trouve bon, Frédéric pense envoyer devant ceux qui étaient prêts, et continuer à travailler à la sainte entreprise, et suivre enfin lui-même. Que si dans ce plan il était obligé de différer quelques jours au delà du terme, le Pape voudra bien le compter d'autant moins parmi les négligents, qu'il prenait Dieu à témoin de ce qu'il agissait sans artifice et sans arrière-pensée [1].

Le Pape répondit en mars 1220 : Votre lettre, très-cher fils, nous a causé beaucoup de joie. Puissiez-vous toute votre vie vous montrer ainsi fidèle à l'Église, fidèle à Dieu ! Mais plus on aime quelqu'un, plus on a pour lui de sollicitude. C'est pourquoi nous n'avons cessé de vous exhorter de hâter la croisade, laquelle est de plus facile exécution pendant que le zèle est encore vivant dans le peuple. Ce que votre illustre aïeul Frédéric Ier entreprit sérieusement de toutes ses forces, vous devez, suivant son glorieux exemple, glorieusement l'accomplir. Jeunesse, puissance, vocation, exemple, tout vous oblige et vous presse. Déjà trois fois, d'après vos désirs, nous avons prolongé le terme, sans considérer que celui qui, appelé trois fois légalement, se met en retard, est condamné de négligence ; j'ai interprété votre conduite, non comme adversaire, mais comme un ami, et je veux bien encore une fois prolonger le terme jusqu'au premier de mai. Toutefois considérez de l'affaire de qui il s'agit ? Non pas de la mienne, mais de l'affaire de Jésus-Christ. De l'avantage de qui ? de ceux qui le suivent ! De la gloire de qui ? de tous les Chrétiens ! Et vous pourriez négliger d'être le premier champion de la chose de Dieu ? d'être le créateur de votre propre avantage ? le protecteur des Chrétiens dans la peine ? N'êtes-vous point attiré par des récompenses, provoqué par des merveilles, instruit par des exemples ? — Même les moindres, avec de moindres motifs, ont promptement pris la croix : avec les motifs plus pressants que vous avez, avec une puissance plus considérable, avec un secours plus grand que vous pouvez porter, il y a aussi moins d'excuse pour la négligence et le retard [2].

Vers ce même temps, Frédéric envoya l'abbé de Fulde à Rome, pour se concerter plus directement avec le Pape, touchant le cou-

[1] L. 4, *epist.* 681. — [2] *Regest. hon.*, l. 4, *epist.* 592 et 593.

ronnement impérial. Honorius déclara, le 10 avril, que, dans des cas semblables, les prédécesseurs du roi envoyaient un archevêque ou un évêque; cependant il voulait bien ne pas faire de difficultés là-dessus; car l'élévation de Frédéric était nécessaire et désirable pour la Terre-Sainte, pour la liberté ecclésiastique, pour la répression des hérétiques et des troubles [1]. De nouveau le Pape prit en protection spéciale le roi, son fils et ses terres, et lui fit part des plus récentes nouvelles de l'Égypte, qui représentaient vivement les périls des Chrétiens et la nécessité d'un prompt secours [2]. Jusqu'à présent, écrivit Honorius au cardinal-légat en Égypte, Frédéric a été ou empêché par d'autres, ou arrêté par sa volonté propre; cependant, à la Saint-Michel, il se mettra indubitablement en route [3].

Quant à la position des croisés en Égypte, nous l'apprenons de différentes lettres écrites vers la même époque. Jacques de Vitri dit au pape Honorius, dans une lettre du 12 avril 1220 : Depuis la prise de Damiette, plusieurs des nôtres, abusant de la prospérité, ont attiré la colère de Dieu par leurs crimes, principalement par les fraudes commises dans le butin fait sur les infidèles, qui devait être rapporté en commun; et ils ont consumé ce bien mal acquis au jeu, en excès de bouche et en débauches avec des femmes perdues. Ils étaient médisants, séditieux et traîtres, empêchant malicieusement le progrès de la croisade, ne rendant aux prélats ni obéissance ni respect, et méprisant les excommunications. Le roi de Jérusalem a quitté l'armée avec presque toutes ses troupes; le maître du Temple s'est retiré avec la plus grande partie de ses frères; presque tous les chevaliers français en ont fait autant : le patriarche n'a pas voulu demeurer avec nous. Ceux de Chypre et presque tous les Orientaux nous ont quittés. Ceux qui nous restent sont dans une telle pauvreté, qu'à peine s'y trouve-t-il quatre ou cinq chevaliers qui puissent subsister du leur, et le légat entretient ceux qu'il peut des aumônes communes.

Ainsi nos gens n'osent sortir ni s'exposer aux Sarrasins, qui prennent ceux qui s'écartent et en ont déjà plus de trois mille dans les fers, à Alexandrie, au Caire et à Damas. Il y en a même des nôtres qui passent volontairement au camp des infidèles et apostasient, pour vivre plus licencieusement; mais le sultan d'Égypte, connaissant leur légèreté, les envoie aux parties de son royaume les plus éloignées, d'où ils ne puissent revenir, et ils y sont si méprisés, qu'à peine leur donne-t-on de quoi soutenir une misérable vie, leur reprochant qu'ils seront aussi mauvais Mahométans qu'ils ont été mauvais Chrétiens.

[1] *Regest. hon.*, l. 4. *epist.* 695. — [2] Ibid., l. 4, *epist.* 700 et 745. — [3] L. 5, *epist.* 1.

Jacques de Vitri ajoute que l'affliction ayant fait rentrer les Chrétiens en eux-mêmes, leur armée semble être un cloître de moines en comparaison de ce qu'elle était. On en a chassé, dit-il, les femmes publiques ; on a défendu de fréquenter les cabarets et de jouer aux jeux de hasard, et on a donné commission au maréchal du légat de punir les malfaiteurs [1].

On connaît encore l'état où se trouvait alors la guerre du Levant par une lettre de Pierre de Montaigu, maître des Templiers, à l'évêque d'Ély en Angleterre, datée d'Acre, le 20me de septembre 1220. Sachez, dit-il, qu'au premier passage après la prise de Damiette, c'est-à-dire au printemps, il est arrivé tant de pèlerins, qu'avec les troupes qui y sont demeurées, ils peuvent suffire pour la garnison de Damiette et la défense du camp. Le légat et le clergé, désirant le progrès du service de Jésus-Christ, ont souvent exhorté les troupes à faire une course sur les infidèles; mais les barons de l'armée n'y ont pas voulu consentir, considérant que nos troupes ne pourraient suffire à munir nos places et à marcher contre nos ennemis; car le sultan d'Égypte, avec une multitude innombrable d'infidèles, est campé devant Damiette, et a construit des ponts sur les deux bras du fleuve pour nous empêcher d'avancer. Toutefois, nous avons fortifié de tranchées la ville, notre camp et le bord de la mer, attendant que Dieu nous console par ceux qui viendront à notre secours. Mais les Sarrasins, sachant ce qui nous manque, ont armé grand nombre de galères, avec lesquelles ils ont fait des maux incroyables aux Chrétiens qui venaient au secours de la Terre-Sainte. Car notre armée était tellement destituée d'argent, que nous avons été quelque temps sans pouvoir garder nos galères; mais, pour résister à celles des ennemis, nous venons de les armer avec nos autres bâtiments. Apprenez aussi que Corradin, sultan de Damas, ayant assemblé une multitude infinie de Sarrasins, et sachant que les villes d'Acre et de Tyr sont destituées de troupes qui puissent lui résister, leur fait de grands maux ouvertement et secrètement. Nous attendons depuis longtemps l'empereur avec d'autres seigneurs; mais si l'été prochain nous sommes frustrés de ce secours, nos conquêtes de Syrie et d'Égypte, tant anciennes que nouvelles, sont en grand danger. Tous tant que nous sommes deçà la mer, nous nous trouvons tellement épuisés des dépenses de la guerre, que nous ne pouvons même suffire à celle de notre subsistance ordinaire, si nous ne recevons un prompt secours des fidèles [2].

Le Pape reçut aussi des lettres du cardinal Pélage, évêque d'Al-

[1] D'Acheri, Spicileg., t. 8, p. 373, édit. in-4o. — [2] Apud Matth. Paris, 1221.

bane et son légat en Orient, et de toute l'armée chrétienne qui était à Damiette, portant que la Terre-Sainte avait plus besoin de secours que jamais, parce que plusieurs croisés s'étaient retirés, et que ceux qui restaient ne suffisaient pas pour se soutenir contre les infidèles[1].

Tout réclamait ainsi la présence de Frédéric en Orient. On ne peut pas dire qu'il n'y pensât sérieusement lui-même. Mais bien au-dessus de l'intérêt général de l'humanité chrétienne il mettait son intérêt particulier : la couronne impériale pour lui, l'élection de son fils au royaume d'Allemagne, afin de rendre la royauté et l'empire héréditaires dans sa famille, et faire valoir le principe fondamental de la politique de ses prédécesseurs allemands : que l'empereur est le seul maître du monde et la loi suprême de toutes les lois.

Comme il ne pouvait espérer que le Pape secondât ce plan d'usurpation et de despotisme, il résolut d'en exécuter une partie principale à l'insu du Pape : ce fut de faire élire son fils Henri roi d'Allemagne. Il gagna les princes séculiers et les princes ecclésiastiques, avant que le Pape en eût des nouvelles et pût y mettre opposition. Il gagna les prélats par les priviléges suivants, dont l'acte fut publié le 26 avril 1220, aussitôt après l'élection de son fils :

« Ni le roi ni aucun laïque ne s'empareront des successions cléricales ; s'il n'y a pas d'héritier institué par acte de dernière volonté, elles appartiennent au futur successeur. Dans les terres et les juridictions ecclésiastiques, le roi n'établira, sans leur consentement, ni nouvelles monnaies ni nouveaux péages, et ne permettra pas qu'on fausse leur monnaie ailleurs. Les serviteurs et les serfs des prélats ne seront reçus dans aucune ville du royaume, ni par aucun laïque, et les avoyers ne feront point de tort aux biens d'Église, sous couleur de protection. Nul ne doit s'emparer des fiefs qui sont ouverts aux princes ecclésiastiques. Qui dans six semaines ne se fait point absoudre de l'excommunication, tombe aussi dans le ban de l'empire, et ne peut plus se présenter en justice, ni comme juge, ni comme plaignant, ni comme témoin ; en récompense, les princes ecclésiastiques promettent de poursuivre et de punir quiconque résiste aux ordres du roi. Personne n'élèvera ni ne laissera élever des forteresses dans les terres des princes ecclésiastiques. Dans les villes de ces princes, aucun officier du roi n'a de juridiction ni d'autorité sur les monnaies, les péages et autres affaires, excepté huit jours avant jusqu'à huit jours après une diète qui s'y sera tenue. Seulement, quand le roi arrive en personne dans une de ces villes, l'autorité des

[1] Apud Rayn., an. 1220, n. 53.

princes cesse pour le temps de son séjour, et c'est lui seul qui domine [1]. »

Afin d'adoucir l'impression très-désagréable que devait produire à Rome l'élection de Henri et toute la conduite de cette affaire, Frédéric écrivit au Pape, le 13 juillet 1220, de Nuremberg : « Quoique nous ne l'ayons pas su par vos lettres, nous apprenons toutefois par le récit de plusieurs personnes, que l'Église, notre mère, n'a pas été peu troublée touchant la promotion de notre très-cher fils, attendu que depuis longtemps nous l'avons placé sur son giron maternel, et promis, après l'avoir totalement émancipé de la puissance paternelle, de n'avoir plus à son sujet aucune sollicitude ultérieure. L'Église est encore inquiète de ce que nous n'avons aucunement fait connaître la promotion de notre fils à votre Sainteté apostolique, et de ce que notre départ, si souvent annoncé, se diffère toujours. Nous voulons exposer à votre Béatitude la suite de cette affaire, avec sincérité et selon la vérité. Sous les yeux de votre Clémence, nous ne pouvons ni ne devons disconvenir que nous n'ayons fait tous nos efforts pour procurer l'élévation de notre fils unique, que nous ne pouvons ne pas aimer avec une tendresse paternelle ; mais nous n'avions pas réussi jusqu'alors. Cependant, à la diète que nous tenions à Francfort pour venir ensuite à vos pieds suivant vos ordres, se renouvela une vieille querelle entre l'archevêque de Mayence et le landgrave de Thuringe : comme on se confiait de part et d'autre sur un accroissement de puissance et d'armée, la querelle s'envenima au point que tout l'empire était menacé d'un grand péril. C'est pourquoi les princes firent serment de ne pas s'en aller du lieu qu'ils n'eussent réconcilié amiablement les deux ennemis : ce que nous avons confirmé par nos lettres. Mais tous les efforts des médiateurs restèrent sans succès ; on prévoyait, au contraire, que cette discorde, devenant plus vive que jamais après notre départ, serait très-funeste à l'empire. Alors, contre toute attente, les princes assemblés, particulièrement ceux qui s'étaient opposés précédemment à la promotion de notre fils, l'élurent pour roi, en notre absence et à notre insu. Quand on nous apprit son élection, comme elle avait été faite sans votre connaissance et votre mandement, sans lesquels nous ne nous permettons ni ne voulons rien entreprendre, nous avons refusé d'y consentir ; mais nous avons insisté auprès des électeurs, s'ils voulaient nous faire approuver ce qui s'était fait, à ce que chacun fît un écrit scellé de son sceau, afin que votre Sainteté agréât ensuite l'élection. En conséquence, l'évêque de Metz dut partir immédiatement pour Rome ; mais il fut arrêté

[1] Gudenus. *Cod. dipl.*, t. 1, p. 469. Godofr. *Mon. Anon. Saxo*, 121. Raumer.

en route par une grave maladie : tout ceci, votre chapelain vous l'expliquera et vous le confirmera plus en détail.

« D'ailleurs, très-saint Père, à la tendre affection que vous avez pour nous et notre fils, il nous semble que vous n'en voyez l'élection avec déplaisir que parce que vous craignez l'union du royaume de Sicile avec l'empire. Mais l'Église, notre mère, ne doit ni le craindre ni le soupçonner, parce que nous cherchons en toutes manières d'en assurer la séparation, et, quand nous serons en votre présence, nous accomplirons à cet égard tous vos ordres et tous vos désirs. A Dieu ne plaise que l'empire ait rien de commun avec le royaume, et qu'à l'occasion du choix de notre fils, nous voulions les unir ; au contraire, nous faisons tous nos efforts pour empêcher cette union à jamais, et vous verrez par les effets qu'en ceci, comme dans tout le reste, nous nous conduirons de telle sorte envers votre Sainteté, que l'Église pourra se réjouir à bon droit d'avoir engendré un tel fils ; car, quand même l'Église n'aurait aucun droit au royaume, cependant, si nous venions à mourir sans héritier, nous en doterions plutôt l'Église romaine que l'empire. A la vérité, on nous dit souvent que toute l'affection que nous témoigne l'Église ni n'est sincère, ni ne sera constante ; mais nous n'ajoutons pas foi à ces suggestions venimeuses, et attendons aussi de vous, très-saint Père, que vous ne vous offenserez pas de nos mesures, et qu'en notre absence vous aurez si bien soin de l'empire, que ni l'honneur ni la dignité de votre fils ne souffrent de préjudice [1]. »

Frédéric s'excusa de même sur le second chef, le retard de la croisade. Et le bon pape Honorius voulut bien en paraître satisfait. Il reçut de nouveau sous sa protection spéciale et le roi et ses possessions, ordonna à tous les croisés de se mettre immédiatement en route, et menaça de l'excommunication quiconque oserait entreprendre quelque chose contre le roi [2].

Dans l'intervalle, Frédéric nomma pour régent de l'empire saint Engelbert, archevêque de Cologne, et, au mois de septembre 1220, suivi d'une armée puissante, traversa les Alpes et descendit en Lombardie.

Depuis bien des années les Lombards n'avaient vu d'armée impériale. Lors donc que, dans l'été 1220, l'on eut des nouvelles certaines que Frédéric se disposait au voyage de Rome, plusieurs cités, notamment Alexandrie, demandèrent au Pape quelle conduite elles avaient à tenir envers le roi. Honorius répondit que tous les Lombards devaient lui prêter le serment de fidélité, mais avec cette clause : Sauf les droits de l'Église [3].

[1] *Regest. hon.*, l. 5, *epist.* 40. — [2] *Regest. hon.*, l. 5, *epist.* 63 et 71. — [3] Ibid. l. 4, *epist.* 555.

Le Pape envoya au-devant de Frédéric le cardinal-évêque de Tusculum avec un sous-diacre, pour s'entendre avec lui définitivement sur tous les points. On tomba d'accord de part et d'autre. Frédéric vint donc à Rome, où il fut reçu avec un grand honneur. Le 22 novembre 1220, il y fut couronné empereur, et sa femme Constance impératrice, par le pape Honorius, avec une joie incroyable du peuple.

Le jour même du couronnement on publia les nouvelles et importantes conventions entre l'empereur et le Pape ; ce qui promettait au monde une longue paix. L'empereur prit de nouveau la croix des mains du cardinal Hugolin, promit d'envoyer en avant une partie de son armée au mois de mars de l'année suivante, et jura solennellement de suivre lui-même au mois d'août [1]. Il confirma les droits du Pape sur toutes les terres, depuis Radicofani jusqu'à Ceperano, sur le duché de Spolète et la Marche d'Ancône. Il dégagea les tenanciers des terres de la comtesse Mathilde du serment qu'ils lui avaient prêté, défendit à tous laïques, ecclésiastiques ou cités d'y nommer des magistrats ou de révoquer ceux qui y étaient établis. Quelques-uns qui refusaient de remettre ces biens au chancelier Conrad, pour les remettre ultérieurement au Pape, furent mis au ban de l'empire [2].

Enfin le nouvel empereur publia plusieurs lois en ces termes :

Frédéric, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, aux margraves, aux comtes et à tous les peuples que gouverne l'empire de notre clémence, salut et grâce. Le jour que nous avons reçu de la main de notre très-saint Père, le souverain Pontife, le diadème de l'empire, nous avons eu soin, pour l'honneur de Dieu et de son Église, de rendre certaines lois, que nous avons fait consigner dans ces présentes, pour être publiées par tout notre empire. Nous mandons par ces lettres impériales que chacun les conserve religieusement dans son district.

La première de ces lois annulle tous les statuts et coutumes que des villes, communes, magistrats, etc., auraient établis ou observeraient contre la liberté de l'Église, des ecclésiastiques et contre les lois canoniques ou impériales. Ces statuts et coutumes seront effacés des archives dans deux mois. Ceux qui attenteraient chose semblable à l'avenir sont privés de leur juridiction, déclarés infâmes, leurs sentences nulles, ainsi que leurs autres actes publics : au bout de l'année, ils sont mis au ban de l'empire, et leurs biens livrés au premier occupant. Le tout sans préjudice des peines décernées par le concile général.

[1] *Regest. hon.*, l. 5, *epist.* 234. Rich., 5. Germ. 692. Guill. Tyr, 691. — [2] Muratori, *Antiq. ital.*, t. 1, p. 178. T. 6, p. 85. Raumer, t. 3.

Par les lois suivantes, ceux qui chargeront les lieux ou les personnes ecclésiastiques de quelque imposition ou corvée sont mis au ban de l'empire, et obligés à la restitution du triple. Quiconque reste excommunié un an pour avoir attenté à la liberté de l'Église, est soumis au ban de l'empire, dont il ne sera libéré qu'après avoir été absous par l'Église. Quiconque poursuivra une personne ecclésiastique devant un juge séculier, soit au civil, soit au criminel, perdra son droit, et le juge sa juridiction. De même s'il refuse de rendre justice à un clerc après trois réquisitions.

Les patarins, léonistes, arnaldistes et autres hérétiques sont déclarés infâmes, mis au ban de l'empire, leurs biens confisqués, et leurs enfants exclus de leur succession, attendu que c'est un plus grand crime d'offenser la majesté éternelle que la majesté temporelle. Ceux qui seront seulement suspects, s'ils ne se justifient par une purgation convenable au jugement de l'Église, on les tiendra pour infâmes et bannis ; et s'ils demeurent un an dans cet état, nous les condamnons comme hérétiques. Les magistrats prêteront serment publiquement, de chasser de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Église ; autrement ils cessent d'être magistrats, et leurs sentences sont nulles. Si un seigneur temporel, admonesté par l'Église, néglige de purger sa terre de la perversité hérétique, un an après cette admonition, nous livrons sa terre à l'occupation des catholiques, pour la posséder sans aucune contradiction, après en avoir expulsé l'hérésie : sauf le droit du seigneur principal, pourvu que lui-même ne mette point d'obstacle à l'exécution de ce décret. On suivra la même loi envers ceux qui n'ont point de seigneur principal. Sont également soumis au ban de l'empire les recéleurs et les fauteurs d'hérétiques : celui d'entre eux qui, ayant été excommunié par l'Église, ne satisfait dans l'année, sera dès lors infâme de plein droit, et comme tel exclus de tous offices, ou conseils publics, d'élire les officiers, porter témoignage, faire testament, ou recevoir une succession. Personne ne sera gé de lui répondre en justice, et il répondra aux autres. Si c'est un juge, sa sentence sera nulle, et on ne portera point de causes à son audience ; s'il est avocat, il ne sera point admis à plaider ; s'il est tabellion, les actes dressés par lui seront nuls.

Défense, sous peine de confiscation des biens, de s'emparer, à l'avenir, de la dépouille des naufragés, à moins que ce ne soient des pirates, ou des ennemis de l'empire ou du nom chrétien. Les pèlerins et les étrangers logeront où ils jugeront à propos : s'ils veulent faire un testament, ils en sont libres ; s'ils meurent *ab intestat*, l'hôte ne touchera point à leurs biens, mais ils seront remis, par les mains de l'évêque, aux héritiers, ou employés en œuvres pies.

L'hôte qui aura pris quelque chose de leurs biens en rendra le triple à l'évêque; s'il les a empêchés de faire un testament, il perdra lui-même le droit d'en faire : le tout sans préjudice des autres punitions. Nul ne molestera les laboureurs occupés à la culture des champs, sous peine de restituer au quadruple, d'être déclaré infâme, et de subir les autres peines de la loi impériale.

A la fin de ces lois de Frédéric II, on lit ces paroles : Et nous Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, nous louons, approuvons et confirmons, pour être à jamais valables, ces lois publiées par Frédéric, empereur des Romains notre très-cher fils, pour l'utilité de tous les Chrétiens. Si quelqu'un, par une téméraire audace, à la persuasion de l'ennemi du genre humain, tente de les enfreindre d'une manière quelconque, qu'il sache qu'il encourt l'indignation du Dieu tout-puissant, ainsi que des bienheureux apôtres Pierre et Paul [1].

C'est ainsi que le Pape et l'empereur, dans un heureux accord, unissaient l'une et l'autre autorité, pour défendre l'humanité chrétienne et contre ses ennemis du dedans, et contre ses ennemis du dehors. Tout ce qui restait à désirer, c'est que cet accord fût sincère, durable et efficace de part et d'autre.

Les villes de Lombardie, dont plusieurs consultèrent le pape Honorius sur la conduite à tenir envers Frédéric, avaient souvent des guerres entre elles. La guerre se voyait même quelquefois entre les habitants d'une même ville. Ainsi, à Plaisance, la noblesse et le peuple étaient armés l'un contre l'autre. Le pape Honorius leur envoya, comme médiateur, le cardinal Hugolin, qui termina leurs combats en 1221, par un traité de pacification; la moitié des magistratures et les deux tiers des ambassades étaient réservées à la noblesse, tandis que le reste des emplois publics étaient abandonnés au peuple [2]. La ville de Crémone avait été agitée par des dissensions semblables; et elle dut sa pacification à l'intervention du même Pape; le bref qu'il lui donna dans cette occasion nous a été conservé par un historien de cette ville [3].

A la pensée de ces guerres et de ces dissensions sans cesse renaissantes, on se représente naturellement l'état des villes italiennes comme bien malheureux. Il ne paraît pourtant pas que cela fût; car à la même époque, on y voit augmenter la population et la richesse; les chroniques de chaque cité nous parlent sans cesse de la nécessité où toutes se trouvaient d'élargir l'enceinte de leurs

[1] Const. Frédéric. *In corp. jur. civ.* — [2] *Chron.* Placent. Murat. *Script. Rer. Ital.*, t. 16, p. 459. — [3] Campi. *Cremona Fedel.*, l. 2, p. 42.

murs; en même temps, ces chroniques nous font connaître combien d'édifices publics avait élevés chaque ville, combien de châteaux elle avait fortifiés, combien enfin elle avait donné de signes indubitables de richesse et de force. Dans les annales de la ville d'Asti, nous trouvons un indice remarquable de l'accroissement de cette richesse. Ce fut l'an 1226, nous disent-elles, que les habitants d'Asti commencèrent à prêter à intérêt en France et dans les pays au delà des monts; ils firent dans cette espèce de commerce un profit si considérable, que, lorsqu'en 1256, le roi de France confisqua les biens des banquiers d'Asti en son royaume, la valeur en montait à plus de huit cent mille livres, qui équivaudraient à plus de vingt-sept millions de nos francs[1].

On observe qu'aujourd'hui les batailles coûtent moins d'hommes que les maladies. Dans les guerres d'Italie, tout commençait, tout finissait par la bataille : aucun soldat ne périssait autrement que par le fer ennemi; et cependant les batailles étaient moins meurtrières que de nos jours. En calculant sur l'Europe entière, la guerre, quoique rapprochée jusqu'à la porte de chaque citoyen, coûtait à la population totale bien moins d'hommes dans le treizième siècle que dans le dix-huitième. Alors, le soldat italien se battait devant les murs de sa ville natale, non-seulement pour la cause de sa patrie, mais pour la sienne propre, pour atteindre à un but qu'il connaissait, pour servir une passion qu'il partageait. S'il était blessé, il ne languissait point dans les hôpitaux, abandonné à la dure indifférence de chirurgiens subalternes : le soir même, il était reporté dans sa propre maison; sa femme, sa mère, ses sœurs, lui prodiguaient leurs soins, et lui faisaient oublier ses douleurs. Enfin, la foi chrétienne, qui animait la république comme la famille, tempérait les maux et les inconvénients de la guerre. Déjà nous avons vu, nous verrons encore plus d'une fois, de saints religieux se présenter au milieu des populations en armes, et les amener à la paix par la seule puissance de la parole.

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est la profonde vénération que ces peuples guerroyants de l'Italie eurent pour deux pauvres servantes, parce qu'elles étaient saintes.

A Castel-Florentin, non loin de Florence, naquit Verdiane, de parents pauvres. Jeune encore, elle fuyait la compagnie des enfants de son âge, pour vaquer à la solitude, la prière et l'abstinence. Les

[1] *Annal. Vet. Mutin.*, an. 1198, 1200, 1211, 1214, 1226, etc., p. 55-58. — Malvecius, *Chron. Bixian.*, c. 100, 102, an. 1223, p. 901. — *Chron. Parm.*, an. 1221, p. 764. — Memorial, Potestat, Regiens, an. 1229, t. 8, p. 1106, etc. — *Chron. Art. ogerii alfer.*, t. 11, p. 142 et 143.

habitants de la bourgade, admirant tant de sagesse dans un enfant, l'observaient de près, et lui donnaient le nécessaire. Elle n'avait pas encore douze ans, que déjà elle portait autour des reins une chaîne de fer avec un rude cilice, appliquée sans cesse aux veilles, aux prières et aux jeûnes. Instruite de Dieu, elle veillait si bien sur elle-même, qu'on ne vit jamais rien dans ses paroles, ses actions, ses gestes, qui démentît sa haute sainteté. Ce qu'ayant considéré avec attention, un de ses parents, homme noble et riche, la prit chez lui, pour être la compagne de sa femme et la gouvernante de toute sa maison. Peu après, une grande famine vint affliger le peuple. Il y avait dans la maison de cet homme une grande caisse remplie de légumes. La pieuse vierge, émue de compassion pour les pauvres que tourmentait la faim, leur distribua ces légumes jusqu'au dernier. Cependant le maître les vendit dans l'intervalle, et amena l'acheteur pour les lui livrer. Trouvant la caisse vide, il s'emporta de manière à scandaliser tous ses domestiques et ses voisins. La servante de Dieu, ayant su la cause de ce vacarme, passa la nuit en prière. Le lendemain, elle trouva la caisse pleine, appela son maître, et lui dit : Cessez vos plaintes, Jésus-Christ vous a rendu les fèves qu'il avait reçues.

Frappé d'étonnement, le maître révéra dès lors Verdiane, et ne parla pas moins de joie que précédemment de douleur. La sainteté de Verdiane fut ainsi connue de toute sa province. Mais l'humble vierge, détestant la gloire de ce monde, songeait à fuir de sa patrie. Ses compatriotes, s'en étant aperçus, en furent profondément affligés.

Cependant plusieurs dames voulant faire le pèlerinage de saint Jacques en Galice, Verdiane les accompagna. Ses concitoyens la conjurèrent, pour l'amour de Dieu, de revenir parmi eux le plus tôt possible. Elle le leur promit, fit ensuite la confession de ses péchés, reçut la sainte communion en viatique, et se mit en route avec la bénédiction de l'Eglise. Plusieurs de son peuple, même des principaux, allèrent avec elle par esprit de piété, et racontèrent depuis ce dont ils avaient été témoins. Pendant tout le voyage, elle ne diminua rien de ses veilles, de ses prières et de ses jeûnes accoutumés. Elle se levait de grand matin avec ses compagnes, visitait les malades dans les hôpitaux, les consolait par de douces paroles, les exhortait à la patience par ses exemples et les humbles services qu'elle leur rendait. Dans les lieux où on logeait, elle se montrait la servante assidue et infatigable de ses compagnes, leur lavait et leur essuyait les pieds à toutes.

Revenue à Castel-Florentin, elle y fut reçue avec une joie univer-

selle, comme un trésor perdu qu'on retrouve. Tout le monde se mit à la prier de ne plus quitter sa patrie. Elle ne demanda qu'une chose, ce fut de lui bâtir une cellule où elle pût vivre recluse et solitaire. Pendant qu'on la construisait aux frais de la commune, près de l'église de Saint-Antoine, hors de la ville, elle fit le pèlerinage de Rome avec plusieurs dames pieuses. Elle comptait y passer le carême. Mais les pieux personnages de Rome conçurent tant de vénération pour elle, qu'ils ne lui permirent plus de retourner en son pays. Elle demeura ainsi trois ans dans la capitale du monde chrétien, au grand regret de ses compatriotes, qui craignaient de ne plus jamais revoir celle qu'ils regardaient dès lors comme leur patronne. Enfin, elle sortit de Rome presque furtivement, et revint dans sa patrie, où elle fut reçue avec une allégresse publique.

Quand on eut achevé la cellule où elle voulait entrer, elle vint à l'église de la ville, y fit la confession de ses péchés, reçut la sainte eucharistie, et fit vœu d'obéissance à Dieu et au curé. Celui-ci bénit l'habit et le voile dont il la revêtit, et ensuite la remit à un chanoine du chapitre, pour la conduire à la cellule préparée. Elle y alla aussitôt, portant une croix dans ses bras, accompagnée de tout le clergé et de tout le peuple. Au moment d'y entrer, elle supplia les assistants de prier pour elle; ils la supplièrent, de leur côté, de prier pour eux. Quand elle fut entrée, on mura la porte, n'y laissant qu'une petite fenêtre. Entrée dans cette espèce de tombeau, à la fleur de l'âge et de la beauté, Verdiane y vécut trente-quatre ans, d'une vie encore plus dure que jusqu'alors, couchant sur la terre nue, n'y mettant pendant l'hiver qu'une planche, et n'ayant pour oreiller qu'un bloc de bois.

De sa cellule, qui donnait dans l'église Saint-Antoine, elle entendit un prédicateur rappeler au peuple combien le saint patron de cette église avait eu à souffrir des démons, sous forme de bêtes farouches. Aussitôt Verdiane se sentit inspirée de demander à Dieu un martyre semblable. Après deux ans de réclusion, elle fut exaucée. Deux horribles serpents, de même grandeur, entrèrent par la fenêtre dans la cellule, y demeurèrent longtemps nuit et jour, mangeant dans la même écuelle que la sainte, et la battant cruellement de leurs queues quand il n'y avait rien. D'abord elle en eut peur; mais bientôt, ayant fait le signe de la croix, elle souffrit tout avec patience, au souvenir des martyrs. L'évêque de Florence, instruit de sa sainteté, vint la voir et s'entretint plusieurs jours avec elle des choses célestes.

Ayant découvert qu'elle avait pour compagnie deux serpents, il voulait les faire tuer; mais elle le supplia de lui laisser cet exercice de patience. Ce ne fut qu'après trente ans que des habitants du lieu les

tuèrent, à son grand regret. Dieu fit en l'honneur de sainte Verdiane un grand nombre de miracles, et pendant sa vie et après sa mort, qui eut lieu l'an 1222. Quelques-uns de ces miracles ont eu pour témoin l'auteur même de sa vie [1].

Vers le même temps, Dieu glorifiait et le monde admirait à Lucques une autre servante : Zita était son nom, qui, dans l'italien de cette époque, voulait dire vierge. Elle naquit de pauvres paysans, au village de Mont-Segradi, à huit milles environ de Lucques. Elle eut un oncle et une sœur qui moururent en odeur de sainteté. Elle les surpassera l'un et l'autre. A l'âge de douze ans, elle se mit au service d'un noble habitant de Lucques, nommé Fatinelli, dont la maison était attenante à l'église de Saint-Frigidien : elle y demeura humble servante jusqu'à sa mort, près de cinquante ans de suite.

Pauvre elle-même, Zita aimait les pauvres avec une tendresse de mère. Ses modiques gages, ce qu'elle recevait d'ailleurs, tout était pour eux. Elle était volontiers marraine de leurs enfants, qui devenaient ainsi les siens. Elle visitait surtout les pauvres malades, les consolait avec une affection cordiale, se privait elle-même du nécessaire pour leur procurer quelque chose qui leur fit plaisir. Plus d'une fois, Dieu lui-même vint au secours de sa charité. Un pèlerin, brûlé de la soif et de la chaleur, lui demanda un jour l'aumône. N'ayant absolument rien, elle ne savait que faire ; tout à coup elle lui dit d'attendre un instant, va puiser de l'eau dans un vase, la lui apporte et fait dessus le signe de la croix. Le pèlerin, en ayant goûté, en but à longs traits : cette eau se trouvait changée en un vin des plus délicieux qu'il eût bu de sa vie. La nourriture qu'on lui assignait à la maison, elle y touchait rarement, mais réservait le tout pour quelque pauvre ou quelque malade. Elle avait un lit convenable, mais c'était pour y réchauffer les pauvres ; pour elle, sa couche ordinaire était la terre nue ou bien une planche. Toutes les misères, corporelles ou spirituelles, excitaient en elle une tendre commisération. C'était l'usage, quand les magistrats devaient condamner à mort un criminel, de l'annoncer par le son des cloches. A ce signal la pauvre servante se mettait en prières avec larmes, pendant trois ou quatre jours, quelquefois jusqu'à sept, pour obtenir au malheureux le salut de son âme. Douce, humble, soumise envers tout le monde, Zita était d'un courage intrépide à l'égard des libertins. Un des domestiques ayant voulu attenter à sa pudeur, elle lui déchira le visage avec ses ongles. Pour conserver ce précieux trésor, elle joignit une prière presque continuelle au jeûne et à la mortification. Elle se levait à

[1] *Acta SS.*, 1 *febr.*

minuit, assistait à matines dans l'église voisine de Saint-Frigidien, y priait avec larmes et pour soi et pour les autres.

Ces exercices de piété et de charité n'empêchaient point Zita de servir ses maîtres avec une ponctualité humble et affectueuse. Quand il leur arrivait de se fâcher contre elle ou d'autres personnes, elle se jetait à leurs pieds, quoiqu'il n'y eût rien de sa faute, et leur demandait humblement pardon. Cette humilité, jointe à ses autres vertus, leur inspira pour elle une religieuse vénération.

Une nuit de Noël, qu'il faisait extrêmement froid, Zita se disposait à se rendre à matines. Son maître lui dit : Comment cours-tu à l'église par un temps si froid, que nous pouvons à peine nous en défendre ici avec tous nos vêtements ? toi surtout, épuisée par le jeûne, vêtue si pauvrement, et qui va t'asseoir sur un pavé de marbre ? Ou bien reste ici, à vaquer à tes saintes oraisons, ou bien prends sur tes épaules mon manteau à fourrures pour te garantir du froid. Zita, ne voulant pas manquer à un office aussi solennel, s'en allait avec le manteau, lorsque le maître lui dit, comme pressentant ce qui allait arriver : Prends garde, Zita, que tu ne laisses le manteau à un autre, de peur que, s'il est perdu, je n'en souffre du préjudice, et toi de grosses fâcheries de ma part. Elle lui répondit : Ne craignez pas, monsieur, votre manteau vous sera bien gardé. Entrée dans l'église, elle aperçut un pauvre demi-nu, qui murmurait tout bas, et qui, de froid, claquait des dents. Émue de compassion, Zita s'approche et lui dit : Qu'avez-vous, mon frère, et de quoi vous plaignez-vous ? Lui, la regardant d'un visage placide, étendit la main et toucha le manteau en question. Aussitôt Zita l'ôte de ses épaules, en revêt le pauvre et lui dit : Tenez cette pelisse sur vous, mon frère, jusqu'à la fin de l'office, et vous me la rendrez ; n'allez nulle part, car je vous mènerai à la maison et vous chaufferai près du feu. Cela dit, elle alla se mettre à l'endroit où elle priait d'ordinaire. Après l'office et quand tout le monde fut sorti, elle chercha le pauvre partout, au dedans et au dehors de l'église, mais ne le trouva nulle part. Elle se disait à soi-même : Où peut-il être allé ? Je crains que quelqu'un ne lui ait pris le manteau, et que, de honte, il n'ose se présenter à mes yeux. Il paraissait assez honnête, et je ne crois pas qu'il ait voulu attraper le manteau et s'enfuir. C'est ainsi qu'elle excusait pieusement le pauvre. Mais enfin, ne l'ayant pu trouver, elle revenait un peu honteuse, espérant toujours néanmoins que Dieu apaiserait son maître, ou inspirerait au pauvre de rapporter le manteau. Quand elle fut de retour à la maison, le maître lui dit des paroles très-dures, lui fit de vifs reproches. Elle ne répondit aucun mot ni aucun signe d'impatience, mais, lui recommandant de bien espérer, elle lui ra-

conta comment la chose s'était passée. Il entrevit bien ce qu'il en pouvait être, mais ne laissa pas de murmurer jusqu'au dîner. A la troisième heure, voilà sur l'escalier de la maison un pauvre qui charmait tous les spectateurs par sa bonne mine, et qui portant le manteau dans ses bras, le rendit à Zita, en la remerciant du bien qu'elle lui avait fait. Le maître voyait et entendait le pauvre. Il commençait, ainsi que Zita, à lui adresser la parole, lorsqu'il disparut comme un éclair, laissant dans leurs cœurs une joie inconnue et ineffable, qui les ravit longtemps d'admiration.

Quand la bienheureuse Zita fut avancée en âge comme en perfection, les nobles hommes qu'elle servait depuis si longtemps ne se permirent plus de la regarder comme leur servante, mais uniquement comme la servante de Dieu. Ils la laissèrent libre de faire ce qu'elle voudrait, lui fournissant libéralement, comme à une de leurs filles, tout ce qui pouvait lui convenir. Zita, qui aimait la pauvreté volontaire étant pauvre, l'aima plus encore quand elle ne devait plus manquer de rien ; laissée libre de faire ce qu'elle voulait, elle n'en servit pas moins humblement et moins affectueusement ses maîtres ; ni l'infirmité de la vieillesse, ni l'infirmité du sexe, ne diminua rien de sa ferveur et de ses austérités. Dieu, qui l'avait comblée de tant de faveurs depuis les premières années de sa vie, l'en combla plus encore vers la fin. Plus elle approchait du terme, plus elle se détachait de la terre et aspirait au ciel. L'an de Jésus-Christ 1272, le 27 avril, un mercredi, à la troisième heure, munie des sacrements de l'Église, entourée de pieuses femmes, sans aucun signe de douleur ni d'agonie, les yeux levés au ciel et les mains jointes, elle passa de ce monde à l'autre.

Une étoile brillante parut au-dessus de la ville de Lucques, à la vue de tout le monde. Sa clarté était telle, qu'elle ne put être éclipsée ni par la clarté des autres étoiles ni même par la clarté du soleil. Les enfants, sans que personne leur en eût appris la nouvelle, se mirent à crier incessamment dans les places et dans les rues : Allons, courons à l'église de Saint-Frigidien ; car Zita, la sainte est morte ! La noble famille de Fatinelli prépara des funérailles convenables. Une multitude innombrable d'étrangers de tout âge et tout sexe remplit bientôt l'église, le cloître et les places d'alentour. Tous et chacun, à l'envi l'un de l'autre, s'efforçaient de toucher le corps de la servante de Dieu. Pendant plusieurs jours, impossible au clergé de célébrer l'office funèbre, impossible de procéder à la sépulture : jour et nuit la multitude du peuple se pressait autour du saint corps ; chacun voulait avoir quelque relique de ses vêtements, à tel point que, encore que l'on eût soin de les renouveler de temps à autre,

elle demeura plusieurs fois demi-nue. Pour que le saint corps ne fût pas mis en pièces, et pour contenir quelque peu la multitude, des hommes pieux et déterminés, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, le transportèrent dans l'enceinte du chœur, dans le cloître, dans le chapitre, dans le réfectoire, dans la chambre des hôtes et dans d'autres lieux du monastère, l'enfermant dans des caisses de bois. Mais la foule pénétrait partout, et plus d'une fois brisa les caisses.

Des miracles sans nombre vinrent augmenter la dévotion. Les aveugles voyaient, les sourds entendaient, les boiteux marchaient, les muets parlaient, les malades étaient guéris. Enfin le prieur du monastère, de l'avis des personnes sages, particulièrement des frères Prêcheurs et Mineurs, enferma le saint corps dans un sarcophage de pierre. Mais après quelques jours il en découla une liqueur qui ne cessa d'opérer des guérisons. Pour en être témoins, on vit accourir au tombeau de la sainte des cardinaux, des archevêques, des évêques, des princes, des barons, des chevaliers de toutes les parties du monde. Cent cinquante de ces miracles ont été examinés et prouvés juridiquement. Nous n'en citerons qu'un.

Le vingt-trois février 1300, on prit à Capoue un jeune homme appelé Chécus, avec un soi-disant Martin, lesquels cherchaient à vendre une ânesse sur le marché. Cette ânesse fut reconnue et réclamée par un habitant de Sulmone, qui accusait Chécus et Martin de la lui avoir volée. Ils furent arrêtés l'un et l'autre. L'hôte chez lequel ils étaient logés apporta aux juges deux bottines, dans lesquelles se trouvaient sept clefs que Chécus lui avait remises. Les deux individus ainsi suspects furent mis à la question. Martin confessa qu'il avait volé l'ânesse et commis beaucoup d'autres crimes. Chécus soutint d'abord qu'il n'était pas coupable; mais ensuite, vaincu par les tourments, il avoua qu'il avait aidé Martin dans tout ce qu'il venait d'avouer. Ils furent tous deux condamnés à être pendus. L'exécution eut lieu le dernier jour de février. Deux gardes restèrent auprès de la potence depuis le matin jusqu'au soir. Au moment qu'ils s'en retournaient chez eux, ils virent un des pendus qui les suivait, disant : Sainte Zita, secourez-moi ! ayant encore les mains garrottées et un bout de corde au cou. Les gardes, ayant peur, se saisirent de Chécus et le ramenèrent au juge. Interrogé sur ce que ce pouvait être, et qui avait coupé la corde, il répondit : Une certaine dame m'apparut, me soutint les pieds tant que les gardes furent auprès de moi ; mais, quand ils s'en retournèrent, cette dame coupa la corde, et me dit : Va-t'en, va-t'en ! Il n'avait d'autre mal, sinon que ses jambes étaient enflées et noires de sang. Il disait que, par la crainte de Dieu et de la bienheureuse Zita, on devait le renvoyer, parce qu'il voulait aller à Luc-

ques se présenter à l'église de la sainte. Le juge voulait lui rendre ses hardes ; mais Chécus les refusa, et dit qu'il voulait aller à Lucques tel qu'il était descendu de la potence, avec la corde au cou et les clefs qu'on lui avait attachés. Les deux gardes, en présence du juge et de plusieurs témoins, prêtèrent serment sur les évangiles qu'ils avaient gardé les deux pendus depuis le matin jusqu'au soir ; et acte en fut dressé.

Le vingt-cinq mars de la même année, Chécus vint à Lucques, présenta au prieur de Sainte-Zite le susdit acte, avec les clefs et le bout de corde, déposa le tout dans le monastère en présence de plusieurs témoins, devant lesquels il assura plusieurs fois avec serment la vérité de ce qui vient d'être dit, montrant en preuve ses jambes enflées et noires. Il exposa de plus qu'il avait rencontré ledit Martin en route, sans savoir que ce fût un voleur ni que l'ânesse eût été volée ; que c'était à sa prière qu'il avait porté les clefs et les bottines, et à son ordre qu'il les avait remises à l'hôte ; que c'était pour se récupérer de l'argent qu'il avait dépensé pour lui et pour Martin, à la prière de celui-ci, qu'il avait aidé à vendre l'ânesse. Ensuite lui arriva tout ce qui était contenu dans l'acte [1].

La république et cité de Lucques a pris pour sa patronne sainte Zita, la pauvre servante, comme Paris a pris pour sa patronne une humble bergère, et Madrid pour son patron un pauvre laboureur. Sainte Zite ou Zita est honorée le vingt-sept avril.

Dans le même temps, la ville de Louvain en Belgique voyait un spectacle peut-être plus rare encore : une servante d'auberge, avec son maître et sa maîtresse, donnant l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Marguerite était née à Louvain même, de parents peu aisés, mais très-vertueux. Lorsqu'elle fut propre à entrer en service, ses parents, qui ne vivaient que de leur travail journalier, se virent obligés de la mettre comme servante chez un parent nommé Amand, lequel tenait une auberge, et qui, guidé par des motifs religieux, se faisait un devoir de donner l'hospitalité à de pauvres pèlerins. Ce ne fut pas une légère satisfaction pour Marguerite d'avoir sous ses yeux ces exemples de vertu, et de se trouver elle-même dans le cas de les imiter. Elle ne se contentait pas de remplir tous les devoirs de son service avec la plus scrupuleuse fidélité ; persuadée qu'elle servait Jésus-Christ dans ceux qui sont ses membres, elle ne se croyait jamais plus heureuse que lorsqu'elle pouvait donner des preuves de sa charité envers les pauvres et les malheureux. Elle avait fait vœu de chasteté perpétuelle, et évitait avec soin tout ce qui aurait pu y porter la plus

[1] *Acta SS.*, 27 *april.*

ulait lui rendre
aller à Lucques
e au cou et les
résence du juge
évangiles qu'ils
au soir ; et acte

vint à Lucques,
c les clefs et le
résence de plu-
is avec serment
uve ses jambes
ntré ledit Mar-
l'ânesse eût été
et les bottines,
tait pour se ré-
ur Martin, à la
Ensuite lui ar-

patronne sainte
patronne une
vre laboureur.

que voyait un
'auberge, avec
utes les vertus
de parents peu
rer en service,
alier, se virent
ommé Amand,
s religieux, se
èlerins. Ce ne
sous ses yeux
s le cas de les
levoirs de son
'elle servait Jé-
croyait jamais
es de sa charité
eu de chasteté
porter la plus

légère atteinte; sous ce rapport sa sévérité était si connue, qu'on l'appelait la Fière Marguerite, surnom qu'elle a conservé jusqu'aujourd'hui.

Amand et sa femme avaient formé le projet d'embrasser la vie monastique, et, dans cette vue, ils vendirent tout ce qu'ils possédaient. Aussitôt que Marguerite en fut informée, elle résolut de prendre le voile dans l'ordre de Saint-Bernard. Quelques scélérats, sachant que l'argent provenant de la vente se trouvait encore dans la maison de ces personnes, prirent le costume de pèlerins, et vinrent sur le soir les prier de leur donner le logement pour une seule nuit. Amand, quoiqu'il se fût déjà proposé de partir le lendemain pour l'abbaye de Villers, ne put s'empêcher de faire encore cette œuvre de charité; il leur accorda leur demande, et, pour mieux les traiter encore, il envoya Marguerite acheter du vin dans une cruche que l'on conserve encore aujourd'hui à Louvain. Mais à peine eut-elle quitté la maison, que ces malheureux assassinèrent sans pitié ces deux personnes hospitalières. Marguerite, à son retour, se vit également assaillie et maltraitée, et fut enfin traînée hors de la ville par ces scélérats, qui, après s'être partagé le butin qu'ils avaient fait dans la maison, se consultèrent pour savoir ce qu'ils feraient d'elle. L'un d'eux, moins barbare que ses compagnons, voulut la garder comme sa femme, afin de sauver ses jours. Mais la pieuse Marguerite, inspirée par des sentiments plus généreux, aima mieux mourir que de trahir en rien son vœu de chasteté. Un des assassins lui fit une blessure au cou, lui plongea son poignard dans le cœur, et jeta son corps dans la Dyle, le 2 septembre 1225.

Dès ce moment, Dieu voulut faire connaître combien la vie de cette vierge lui avait été agréable; son corps n'alla pas à fond, mais flotta sur la surface de l'eau et remonta la rivière jusque dans la ville; en même temps, une lumière céleste l'entourait, et on entendait des chants harmonieux. Plusieurs personnes furent témoins de cet événement, entre autres Henri Ier, duc de Lorraine et de Brabant. Bientôt le bruit s'en répandit à Louvain; le chapitre de Saint-Pierre, accompagné du duc et de sa femme, des nobles et du corps des magistrats, allèrent relever ce gage précieux, et le portèrent avec beaucoup de solennité dans l'église collégiale de Saint-Pierre, où il s'est opéré un grand nombre de miracles par l'intercession de cette vierge et martyre [1].

Une chose peut-être plus merveilleuse encore serait de voir une fille des Huns, ces farouches compagnons d'Attila, le fléau de Dieu,

[1] *Acta SS., 2 septemb.*

de voir une princesse de Hongrie, au milieu des délices de la cour et des splendeurs du trône, pratiquer constamment l'humilité, la simplicité, la charité, l'austérité de Zita et de Verdiane. Or, cette merveille du treizième siècle nous est attestée par des témoins oculaires, retracée par des auteurs contemporains, chantée même en diverses langues par des poëtes. Car il se trouve aujourd'hui que ces siècles, traités si longtemps d'ignorants et de barbares, abondent en poëtes gracieux de toute nation, et que leurs œuvres sont une mine des plus précieuses, demeurée inconnue jusqu'à présent à la présomptueuse ignorance des siècles [illegible]ces.

Ainsi, l'an 1206, le duc Herman [illegible]ringe, se trouvant à son château de Wartbourg, au-dessus de la ville d'Eisenach, réunit à sa cour six des poëtes les plus renommés de l'Allemagne, savoir : Henri Schreiber, Walther von der Vogelweide, Wolfram d'Eschenbach, Reinhart de Swetzen, qui étaient tous quatre des chevaliers d'ancienne lignée ; Bitterolf, officier de sa maison, et enfin Henri d'Otterdingen, simple bourgeois d'une famille pieuse d'Eisenach. Une rivalité violente se déclara bientôt entre les cinq poëtes de noble naissance et le pauvre Henri, qui était au moins leur égal en talent et en popularité. Pour vider leur différend, ils convinrent de se livrer un combat public et définitif, en présence du duc et de sa cour, et avec l'assistance du bourreau, la corde à la main, qui devait pendre, séance tenante, celui dont les chants seraient reconnus inférieurs à ceux de ses rivaux, montrant ainsi que la gloire et la vie étaient à leurs yeux inséparables. Le duc consentit à cette condition, et présida à cette lutte solennelle, qui retentit dans toute l'Allemagne, et à laquelle vinrent assister une foule de seigneurs et de chevaliers. Ils chantèrent tour à tour, et sous les formes les plus variées, l'éloge de leurs princes favoris, les grands mystères de la religion, le mariage légitime de l'âme avec le corps après la résurrection, l'inépuisable clémence de Dieu, la puissance du repentir, l'empire de la croix, et surtout les gloires de Marie, la bien-aimée de Dieu, neuf fois plus belle que la miséricorde, qui est elle-même plus belle que le soleil. Ces chants, recueillis par l'auditoire, se sont conservés jusqu'à nos jours sous le titre de *la Guerre de la Wartbourg*. Cette collection forme encore aujourd'hui un des monuments les plus importants de la littérature germanique, à la fois comme trésor des croyances anciennes et populaires, et comme irrécusable témoignage du rôle immense que jouait la poésie dans la société, la science et la foi de ce siècle. Il fut impossible de décider du mérite des ménestrels rivaux, et il fut convenu que Henri d'Otterdingen irait chercher en Transylvanie le célèbre maître Klingsohr, tellement expert dans les sept arts libéraux et sur-

tout en astronomie et en nécromancie, que les esprits même étaient obligés disait-on, d'obéir à sa science, et que le roi de Hongrie lui faisait une pension de trois mille marcs d'argent pour prix de ses services. Un délai d'un an fut accordé à Henri pour faire ce voyage, et, au jour marqué, il se trouva aux portes d'Eisenach avec le grand savant.

Les seigneurs de Thuringe et les officiers du duc réunis à Eisenach pour voir Klingsohr, lui demandèrent de leur apprendre quelque chose de nouveau ; sur quoi il se leva et se mit à contempler les astres avec attention pendant longtemps, puis il leur dit : Je vous apprendrai quelque chose de nouveau et de joyeux aussi : je vois une belle étoile qui se lève en Hongrie, et qui rayonne de là à Marbourg, et de Marbourg dans le monde entier. Sachez que cette nuit même il est né à monseigneur le roi de Hongrie une fille qui sera nommée Élisabeth, qui sera donnée en mariage au fils du prince d'ici, qui sera sainte, et dont la sainteté réjouira et consolera toute la chrétienté. Les assistants entendirent ces paroles avec une grande joie, et le lendemain, de grand matin, les chevaliers montèrent à la Wartbourg pour les redire au landgrave, qu'ils rencontrèrent comme il allait à la messe. Ils ne voulurent pas le retenir, et l'entendirent avec lui ; mais aussitôt qu'elle fut finie, ils lui racontèrent ce qui s'était passé la veille. Le prince en fut surpris, ainsi que toute sa cour, et, ayant demandé aussitôt son cheval, il alla lui-même, avec une nombreuse escorte, chercher Klingsohr, et le mena avec lui à la Wartbourg. On lui rendit les plus grands honneurs, surtout les prêtres, qui le traitèrent en évêque, dit un contemporain. Le landgrave le fit dîner à sa table, et, après le repas, ils parlèrent longtemps ensemble. Klingsohr présida au nouveau combat qui s'engagea, et réussit à calmer la haine des rivaux de Henri, son client, et à faire reconnaître publiquement son mérite.

En l'an 1207, au jour et à l'heure annoncés par Klingsohr, suivant la tradition poétique, la reine Gertrude, épouse du roi André de Hongrie, donna le jour à une fille, qui reçut sur les fonts le nom d'Élisabeth. La cérémonie de son baptême se fit avec une très-grande magnificence : on la porta à l'église sous un dais qui était ce qu'on avait pu trouver de plus beau à Bude, où était alors un des principaux entrepôts du luxe oriental.

Dès le berceau, cette enfant prédestinée donna des gages de la destinée sublime que Dieu lui réservait. Les noms consacrés par la religion furent les premiers mots qui frappèrent son attention, les premiers aussi qu'elle voulut bégayer à mesure que sa langue se déliait ; et lorsqu'elle put parler, ce ne fut longtemps que pour réciter

des oraisons. Elle prêtait une attention surprenante aux premiers enseignements de la foi qu'on lui donnait, bien qu'une lumière intérieure éclairât déjà pour elle ces saintes vérités. A l'âge de trois ans, à ce qu'assurent les historiens, elle exprimait sa compassion pour les pauvres, et s'efforçait de subvenir à leurs misères par des dons. Toute sa vie était ainsi déjà en germe dans cette vie du berceau, dont le premier acte était une aumône et la première parole une prière; aussi semble-t-elle avoir été dès lors admise par Dieu à posséder ces grâces qu'elle devait plus tard si abondamment distribuer sur la terre. A peine eut-elle vu le jour, que les guerres où était engagée la Hongrie cessèrent; les dissensions intérieures même se calmèrent. Cette tranquillité passa bientôt de la vie publique à la vie privée; les violations de la loi de Dieu, les excès, les blasphèmes devinrent moins fréquents, et le roi André vit se combler tous les désirs que pouvait former un roi chrétien.

Le duc Herman, s'étant informé de tout, envoya auprès du roi de Hongrie une ambassade composée de seigneurs et de nobles dames, pour lui demander la main d'Élisabeth, au nom de son fils Louis, et pour l'amener avec eux, s'il était possible, en Thuringe. La demande fut accordée. On apporta la petite Elisabeth, qui n'avait que quatre ans, enveloppée d'une robe de soie brodée d'or et d'argent; on la coucha dans un berceau d'argent massif, et on la remit ainsi aux Thuringiens. Le roi dit au sire de Varila, l'un des ambassadeurs : Je confie à ton honneur de chevalier ma consolation suprême. La reine vint aussi en pleurant lui recommander son enfant; à quoi le chevalier répondit : Je la tiendrai volontiers en ma garde et lui serai fidèle à toujours. Il tint parole, comme nous verrons.

Élisabeth étant arrivée en Thuringe à l'âge de quatre ans, fut fiancée au duc Louis, qui en avait onze. Le landgrave Herman avait choisi sept demoiselles des plus nobles familles de sa cour et à peu près du même âge que sa future belle-fille, parmi lesquelles était sa propre fille Agnès, pour la faire élever avec elles. Une d'elles, Guta ou Judith, qui n'avait que cinq ans, un an de plus qu'Élisabeth, resta à son service jusqu'à peu de temps avant sa mort, et, lorsque Dieu l'eut rappelée à lui et que le bruit de sa sainteté eut attiré l'attention des autorités ecclésiastiques, cette même Guta, interrogée publiquement, raconta les souvenirs de son enfance. C'est à sa déposition, soigneusement conservée et transmise au Saint-Siége, que nous devons la connaissance des détails suivants sur les premières années d'Élisabeth.

Dès cet âge si tendre, toutes ses pensées, toutes ses émotions paraissaient être concentrées dans le désir de servir Dieu et de mériter

le ciel. Toutes les fois qu'elle le pouvait, elle entrait dans la chapelle du château, et là, en se couchant au pied de l'autel, elle faisait ouvrir devant elle un grand psautier, bien qu'elle ne sût pas encore lire ; puis, pliant ses petites mains et levant les yeux vers le ciel, elle se livrait avec un recueillement précoce à la méditation et à la prière.

En jouant avec ses compagnes, et, par exemple, en sautant sur un pied, elle faisait en sorte que toutes fussent obligées de se diriger vers la chapelle, et, quand elle la trouvait fermée, elle en baisait avec ferveur la serrure, la porte et les murs extérieurs, par amour pour le Dieu voilé qui y reposait. Dans tous ses jeux, c'était toujours la pensée de Dieu qui dominait ; elle espérait gagner pour lui, car elle donnait tout ce qu'elle gagnait à de pauvres filles, en leur imposant le devoir de réciter un certain nombre de *Pater* et d'*Ave*. Elle y cherchait sans cesse des occasions de se rapprocher de Dieu, et, lorsqu'elle avait éprouvé quelque obstacle à faire autant de prières et de génuflexions qu'elle aurait voulu, elle disait à ses petites compagnes : Couchons-nous par terre pour voir qui de nous est la plus grande. Puis, s'étendant successivement à côté de chacune des petites filles, elle profitait de ce moment pour s'humilier devant Dieu et réciter un *Ave*. Devenue épouse et mère, elle se plaisait à raconter ces innocentes ruses de son enfance.

Souvent aussi elle conduisait ses amies au cimetière, et leur disait : Souvenez-vous que nous ne serons un jour rien que de la poussière. Puis, arrivant devant le charnier, elle disait : Voici les os des morts : ces gens ont été vivants comme nous le sommes, et sont maintenant morts comme nous le serons ; c'est pourquoi il faut aimer Dieu ; mettons-nous à genoux, et dites avec moi : Seigneur, par votre mort cruelle et par votre chère mère Marie, délivrez ces pauvres âmes de leur peine ; Seigneur, par vos cinq plaies sacrées, faites-nous sauves. C'étaient là, dit un auteur, ses danses et ses jeux. Ces enfants récitaient les prières après elle, et ils racontèrent que l'enfant Jésus venait souvent la trouver, la saluait tendrement et jouait avec elle. Mais elle leur défendit sévèrement de dire de pareilles choses.

Hors de ses récréations, elle cherchait à apprendre le plus de prières qu'elle pouvait. Tous ceux qui voulaient lui parler de Dieu et de sa sainte loi, lui devenaient chers par cela seul. Elle s'était assigné un certain nombre d'oraisons à réciter par jour, et lorsqu'elle avait été empêchée de remplir cet engagement volontaire avant la nuit, et que ses suivantes l'obligeaient de se mettre au lit, elle ne manquait jamais de s'en acquitter tandis qu'on la croyait endormie, se souvenant, comme David, du Seigneur sur sa couche. Elle sentait déjà le prix de la modestie qui est ordonnée aux vierges chrétiennes,

et arrangeait toujours son voile de manière à ce qu'on vît le moins possible ses traits enfantins.

La charité sans bornes qui devait plus tard s'identifier avec sa vie même, enflammait déjà son âme prédestinée. Elle distribuait aux pauvres tout l'argent qu'elle recevait de ses parents adoptifs, ou ce qu'elle pouvait leur dérober sous un prétexte quelconque. Elle allait sans cesse dans les offices et les cuisines du château, pour y ramasser quelques restes qu'elle portait avec soin aux pauvres affamés, ce qui ne laissait pas que d'éveiller déjà contre elle le mécontentement des officiers de la maison ducale.

L'usage voulait à cette époque que les princesses et les jeunes filles de haut parage tirassent au sort parmi les saints apôtres un patron spécial. Élisabeth, qui avait déjà choisi la sainte Vierge pour sa protectrice et son avocate suprême, avait aussi une vénération, et, comme dit un manuscrit, une amitié toute particulière pour saint Jean l'Évangéliste, à cause de la pureté virginale dont cet apôtre était le type. Elle se mit donc à prier avec chaleur Notre-Seigneur de faire en sorte que le sort lui assignât saint Jean; après quoi elle alla humblement avec ses compagnes à l'élection. On se servait à cette fin de douze cierges, sur chacun desquels était écrit le nom d'un apôtre, et que l'on mêlait ensemble sur l'autel, où chaque postulante allait en choisir un au hasard. Le cierge qui portait le nom de saint Jean échut tout d'abord à Élisabeth; mais, ne se contentant pas de ce premier accomplissement de ses vœux, elle fit renouveler deux fois l'épreuve, et toujours avec le même résultat. Se voyant ainsi comme recommandée à son apôtre bien-aimé par une manifestation spéciale de la Providence, elle sentit accroître sa dévotion envers lui, et fut fidèle à ce culte pendant toute sa vie; jamais elle ne refusait ce qu'on lui demandait au nom de saint Jean, qu'il s'agît ou de pardonner une injure ou de conférer un bienfait.

Telle fut la première enfance d'Élisabeth. Au milieu des grâces dont Dieu la comblait, il lui envoyait aussi des afflictions, qui sont encore des grâces. A l'âge de six ans, elle perdit sa mère Gertrude, qui mourut victime de sa tendresse conjugale. Des conjurés cherchant à tuer son mari, elle se livra elle-même à leurs coups, pour lui donner le temps de fuir. Élisabeth avait à peine atteint sa neuvième année lorsqu'elle vit mourir, en 1216, le père de son fiancé, le landgrave Herman. Ce fut un malheur pour elle. Ce prince illustre et pieux avait continué à l'aimer avec tendresse, à cause de sa piété précoce; il l'avait toujours traitée comme sa propre fille, et personne, de son vivant, n'eût osé porter obstacle aux pratiques religieuses de la jeune princesse. Mais, après sa mort, il n'en fut plus

de même. Bien que Louis, qu'elle regardait comme son fiancé et son seigneur, fût devenu souverain du pays, sa jeunesse le laissait en quelque sorte sous la dépendance de sa mère, la duchesse Sophie, sœur du célèbre Otton de Wittelsbach, duc de Bavière. Cette princesse voyait avec déplaisir l'extrême dévotion d'Élisabeth, et lui en témoignait souvent son mécontentement. La jeune Agnès, sœur de Louis, qui était élevée avec sa future belle-sœur, et que son éclatante beauté avait rendue plus facile à séduire par les vanités du monde, lui reprochait sans cesse avec amertume ses habitudes humbles et retirées. Elle lui disait sans détour qu'elle n'était faite que pour devenir une femme de chambre ou une servante. Les autres jeunes filles de grande maison, qui étaient les compagnes des deux princesses, voyant qu'Élisabeth prenait chaque jour moins de part à leurs jeux, à leurs danses et à leur vie gaie et frivole, répétaient ce qu'elles entendaient dire à Agnès et se moquaient ouvertement d'elle. Enfin les officiers les plus influents de la cour ducale, sans égard pour sa royale naissance, son sexe et son extrême jeunesse, ne rougissaient pas de la poursuivre par des dérisions et des injures publiques. Tous s'accordaient à dire qu'il n'y avait rien en elle qui ressemblât à une princesse.

En effet, Élisabeth montrait une sorte d'éloignement pour la société des jeunes comtesses et des nobles demoiselles qu'on lui avait données pour compagnes ; elle recherchait beaucoup plus celle des humbles filles de quelques bourgeois d'Eisenach, et même celle des filles attachées à son service. Elle aimait surtout à s'environner des enfants des pauvres femmes, à qui elle distribuait ses aumônes. Les injures dont elle était l'objet ne servirent qu'à lui rendre plus doux et plus cher cet humble entourage. Du reste, elle ne laissa surnager dans son cœur aucun sentiment d'orgueil ou d'amour-propre blessé, ni même d'impatience. Ce premier essai de l'injustice des hommes et des misères du monde devint comme un nouveau lien entre Dieu et elle ; elle y puisa de nouvelles forces pour le servir et l'aimer. Comme le lis entre les épines, dit un de ses historiens, l'innocente Élisabeth fleurissait et germait au milieu des amertumes, et répandait autour d'elle le doux et fragrant parfum de la patience et de l'humilité.

Elle donna vers ce temps un exemple de cette humilité, que tous les narrateurs de sa vie ont soigneusement rapporté. C'était le jour de l'Assomption, jour où il y avait de grandes indulgences dans les églises consacrées à la sainte Vierge, et où on lui faisait l'offrande des fruits et des grains de l'année. La duchesse Sophie dit à Agnès et à Élisabeth : Descendons dans la ville, à Eisenach ; allons à l'é-

glise de notre chère Dame, entendre la belle messe des chevaliers Teutoniques, qui l'honorent spécialement. Peut-être y entendrons-nous prêcher sur elle. Mettez vos plus beaux habits et vos couronnes d'or. Les deux jeunes princesses s'étant parées comme elle l'avait ordonné, descendirent avec elle à la ville, et, étant entrées dans l'église, allèrent s'agenouiller sur un prie-Dieu, en face d'un grand crucifix. A la vue de cette image du Sauveur mourant, Élisabeth ôta sa couronne, et, la posant sur son banc, elle se prosterna par terre, sans autre ornement de tête que ses cheveux. La duchesse, en la voyant ainsi, lui dit brusquement : Qu'avez-vous donc, mademoiselle Élisabeth? qu'allez-vous faire de nouveau? Voulez-vous encore faire rire tout le monde de vous? Les demoiselles doivent se tenir droites et ne pas se jeter par terre comme des folles ou de vieilles nonnes qui se laissent tomber à la manière des rosses fatiguées. Ne pouvez-vous pas faire comme nous, au lieu de faire comme les enfants mal élevés? Est-ce que votre couronne est trop lourde? A quoi sert de rester ployée en deux comme un paysan? Élisabeth se leva et répondit humblement à sa belle-mère : Chère dame, ne m'en voulez pas. Voici devant mes yeux mon Dieu et mon roi, ce doux et miséricordieux Jésus, qui est couronné d'épines aiguës, et moi, qui ne suis qu'une vile créature, je resterais devant lui couronnée de perles, d'or et de pierreries! ma couronne serait une dérision de la sienne. Et aussitôt elle se mit à pleurer amèrement, car l'amour du Christ avait déjà blessé son tendre cœur. Elle se recoucha sur son banc comme auparavant, laissa parler Sophie et Agnès tant qu'elles voulurent, et continua à prier avec tant de ferveur, qu'ayant mis un pan de son manteau devant ses yeux, elle le trempa de ses larmes. Les deux princesses, pour éviter aux yeux du peuple un contraste fâcheux, se virent obligées de faire comme elle, et de se tirer le manteau devant les yeux ; ce qui leur aurait été tout aussi agréable de ne pas faire, ajoute le chroniqueur.

De pareils traits ne pouvaient servir qu'à envenimer la haine qu'elle inspirait déjà aux âmes profanes. Cette haine semble s'être propagée de plus en plus, à mesure qu'elle grandissait; et lorsqu'enfin elle eut atteint l'âge nubile, ce fut comme une explosion générale de persécutions et d'injures de toute la cour de Thuringe. Les parents du landgrave, ses conseillers, ses principaux vassaux, tous se déclarèrent contre elle. Ils disaient hautement qu'il fallait la renvoyer à son père et reprendre la parole donnée ; qu'une pareille béguine n'était pas faite pour leur prince ; qu'il lui fallait une épouse bien alliée, riche et de mœurs vraiment royales ; qu'il ferait beaucoup mieux de se marier à la fille d'un prince voisin qui pourrait

lui donner des secours en cas de besoin, tandis que le père d'Élisabeth était trop éloigné pour cela, de même que pour venger l'injure faite à sa fille, s'il la ressentait; mais que, du reste, il paraissait déjà l'avoir oubliée, et ne lui avait point envoyé le supplément de dot que sa mère avait promis. Les compagnons intimes du jeune duc profitaient de toutes les occasions pour l'exciter à laisser là Élisabeth, à la renvoyer dans sa Hongrie, parce qu'elle était trop timide et réservée. La duchesse-mère faisait tous ses efforts pour qu'elle fût obligée de prendre le voile dans quelque couvent de femmes. Agnès surtout la poursuivait de ses mépris et de ses injures; elle lui répétait sans cesse qu'elle avait manqué sa vocation en ne devenant pas servante. Mademoiselle Élisabeth, lui dit-elle un jour, si vous vous figurez que monseigneur mon frère vous épousera, vous vous trompez fort : ou bien il faudra que vous deveniez tout autre que vous n'êtes.

C'étaient de pareils propos qu'il lui fallait entendre chaque jour. Elle sentit profondément toute l'amertume de sa position; elle se voyait à peine sortie de l'enfance, et déjà sans soutien, sans amis, sans consolation humaine, exilée en quelque sorte de sa patrie, privée de la protection paternelle, au milieu d'une cour étrangère, exposée sans défense aux insolences et aux persécutions des ennemis de Dieu et des siens. Elle en reconnut d'autant mieux que sa vie ne devait être qu'un pèlerinage dans ce monde instable. Elle eut recours à son Dieu, lui confiait sa douleur en silence et lui ouvrait tout son cœur. Elle cherchait à confondre sa propre volonté avec celle de ce Père céleste, et le suppliait d'accomplir cette très-aimable volonté en elle par toutes les épreuves qu'il jugerait convenables. Puis, quand elle avait retrouvé sa paix et sa résignation aux pieds du crucifix, elle venait rejoindre ses femmes de chambre et les pauvres filles qu'elle s'était choisies pour compagnes, et redoublait de caresses envers elles, ce qui, d'un autre côté, faisait redoubler les invectives et les moqueries des deux princesses et des courtisans.

Parmi ces derniers, il y en avait toutefois un qui faisait une honorable exception : c'était le sire Gauthier de Varila, un des ambassadeurs qui avaient été chercher Élisabeth en Hongrie. La pieuse princesse remarqua un jour avec une peine sensible, qu'au retour d'un voyage son fiancé ne lui avait point apporté de petit présent, comme il en avait la coutume. Tout le monde crut y voir que le prince aussi était changé pour elle. Élisabeth découvrit sa peine au vieux sire de Varila, qui promit d'en parler au prince lui-même. Il en eut bientôt l'occasion, le duc l'ayant pris avec lui à une partie de chasse dans les environs de la Wartbourg. Comme ils se reposaient

ensemble couchés sur l'herbe dans un certain bois d'où l'on voyait devant soi l'Inselberg, la plus haute montagne de Thuringe, le sire Gauthier dit au duc : Vous plaît-il, monseigneur, de répondre à une question que je vais vous faire? A quoi le bon prince répondit : Parle en toute confiance, et je te dirai tout ce que tu voudras. Or donc, reprit le chevalier, que pensez-vous faire de mademoiselle Élisabeth, que je vous ai amenée? La prendrez-vous pour épouse, ou bien vous dégagerez-vous de votre parole et la renverrez-vous à son père? Alors Louis se leva aussitôt, et, étendant la main vers l'Inselberg : Vois-tu, dit-il, cette montagne, qui est devant nous? Eh bien! si elle était d'or pur depuis la base jusqu'au sommet, et que tout cela dût m'appartenir, à condition de renvoyer mon Élisabeth, jamais je ne le ferais. Qu'on pense et qu'on dise d'elle tout ce qu'on voudra, moi je dis ceci : Je l'aime, et je n'aime rien plus ici-bas. Je veux avoir mon Élisabeth. Elle m'est plus chère par sa vertu et sa piété que toutes les terres et toutes les richesses du monde. — Je vous supplie, monseigneur, dit alors Gauthier, de me permettre de lui redire ces paroles. — Dis-les-lui, répondit le duc; dis-lui que jamais je n'écouterai ce qu'on me conseillera contre elle; et donne-lui ceci comme un nouveau gage de ma foi. Ce disant, il fouilla dans son aumônière et en tira un petit miroir à double fond monté en argent, où se trouvait au-dessous de la glace une image de Notre-Seigneur crucifié. Le chevalier se hâta d'aller retrouver Élisabeth, lui répéta ce qu'il avait entendu, et lui remit le miroir. Elle se mit à sourire avec une grande joie, et remercia beaucoup le sire Gauthier de ce qu'il lui servait ainsi de père et d'ami; puis elle ouvrit le miroir, et, ayant vu l'image de Jésus-Christ, elle le baisa avec amour et le pressa contre son cœur.

Le duc Louis accomplit sa parole de chrétien et de prince en 1220, en épousant solennellement Élisabeth. Il avait alors vingt ans, Élisabeth n'en avait que treize; tous deux innocents par le cœur encore plus que par l'âge, tous deux unis par l'esprit et la foi encore plus que par la chair, ils s'aimaient en Dieu, nous disent les vieux historiens, d'un incroyable amour, et c'est pourquoi les saints anges demeuraient autour d'eux [1].

Après le saint roi Louis de France, l'histoire du treizième siècle n'offre pas un prince qui, si jeune encore ait possédé à un si haut point toutes les vertus du Chrétien et du souverain, que Louis de Thuringe. La noblesse et la pureté de son âme se manifestaient à tous dans son extérieur. Sa mâle beauté était célèbre parmi ses con-

[1] Montalembert, *Vie de sainte Élisabeth.*

temporains. Plusieurs croyaient voir en lui une ressemblance frappante avec le portrait que la tradition avait conservé du Fils de Dieu fait homme. Nul ne pouvait le voir sans l'aimer. Ce qui le distingua surtout dès ses plus jeunes années, ce fut une pureté d'âme et de corps à laquelle il ne laissa jamais porter la plus légère atteinte. Il était modeste et pudique comme une jeune fille ; il rougissait facilement; il observait dans ses paroles la plus grande réserve. Ce ne fut pas seulement dans ses premières et innocentes années qu'il sut préserver le trésor de cette pureté; elle n'était pas chez lui le fruit d'une jeunesse dérobée à tout danger, ou bien d'émotions fugitives, de résolutions sincères, mais destinées à s'évanouir avec le premier orage des sens; c'était une volonté ferme et enracinée, qui devint la règle de sa vie entière ; c'était une résistance inflexible aux tentations les plus fréquentes et les plus dangereuses. Livré à lui-même au moment d'entrer dans l'adolescence, maître à seize ans d'une des principautés les plus riches et les plus puissantes de l'Allemagne, entouré de tous les prestiges du pouvoir, du luxe, de la vie agitée de cette époque, entouré surtout de perfides conseillers, de flatteurs avides de voir périr sa vertu, jamais il ne fléchit, jamais il ne ternit de l'ombre la plus légère la fidélité qu'il avait promise à Dieu, à lui-même et à celle qu'il aimait en Dieu.

Une vertu si rare et si constante ne pouvait avoir pour fondement que la foi la plus active et la pratique de tous les devoirs imposés par l'Église. On célébrait chaque jour, en sa présence, les saints mystères, et il y assistait avec une dévotion exemplaire. Il était le défenseur le plus zélé des droits de l'Église et des monastères. La société dans laquelle il semblait le plus se plaire était celle des religieux, et le but ordinaire de ses courses, en temps de paix, était l'abbaye des Bénédictins de Reinhartsbrunn, où il avait choisi sa sépulture. Sa première visite, en y arrivant, était à l'hospice des pauvres et des pèlerins, qui était une partie essentielle de chaque monastère. Il cherchait à consoler les malades et les infirmes par sa présence et par de douces paroles, et leur laissait toujours, comme aumône, quelque partie de son riche costume ou d'autres petits objets. De retour dans son château, il cherchait à reproduire dans sa vie quelques-unes des privations dont la vie religieuse lui avait donné l'exemple. Par esprit de pénitence, jamais il ne mangeait de mets salés ou épicés, et, ce qui contrastait étrangement avec les usages des princes allemands de cette époque, il ne buvait jamais de bière, et buvait du vin seulement quand il était malade.

Cette fidélité simple et naïve aux devoirs les plus rigoureux de la vie chrétienne ne servait qu'à rendre plus éclatantes en lui les qua-

lités d'un preux chevalier et d'un prince sage et aimable. Aucun prince de son temps ne le surpassait en courage ni même en force physique et en adresse dans les exercices du corps. Il déploya ce courage dans une occasion que les historiens de l'époque ont commémorée avec soin. L'empereur lui avait fait présent d'un lion, et un matin que le duc, à peine vêtu et sans armes ni défense quelconque, se promenait dans sa cour, il vit ce lion, qui s'était échappé de sa cage, courir sur lui en rugissant. Sans s'effrayer, il l'attendit de pied ferme, lui montra le poing et le menaça de la voix, en se fiant en Dieu. Le lion vint aussitôt se coucher à ses pieds, en agitant la queue. Une sentinelle qui était sur le rempart, attirée par le rugissement du lion, aperçut le danger de son maître et appela du secours. Le lion se laissa enchaîner sans résistance, et bien des gens virent, dans cet empire exercé sur les animaux féroces, un gage évident de la faveur céleste méritée par la piété du prince et la sainteté de la jeune Élisabeth.

A ce courage il joignait au suprême degré cette noble courtoisie que saint François d'Assise, son séraphique contemporain, a nommée la sœur de la charité. Il portait à toutes les femmes un respect plein de pudeur. Il était envers tout le monde, et surtout envers ses inférieurs, d'une bienveillance, d'une affabilité qui ne se démentaient jamais. Il aimait à faire plaisir aux autres. Jamais il ne blessait ni ne repoussait personne par son orgueil ou sa froideur. Une gaieté douce et franche, une familiarité aimable présidaient à toutes ses relations intimes et domestiques. Ses chevaliers et ses écuyers le louaient de sa grande générosité ; les comtes et les seigneurs qui venaient à sa cour y étaient traités par lui avec les plus grands égards et tous les honneurs dus à leur rang.

A ces vertus chevaleresques il ajoutait toutes celles d'un souverain chrétien. La seule passion véhémente que tous ses historiens lui reconnaissent était celle de la justice. Il l'aimait avec énergie et dévouement ; et cet amour lui donnait toute la sévérité nécessaire pour punir les violateurs de ses lois. Il éloigna de sa cour et priva sans rémission de leurs charges ou emplois les seigneurs qui opprimaient leurs vassaux, ou même qui étaient orgueilleux envers les pauvres, ainsi que tous ceux qui se laissaient emporter à des actes de violence ou qui lui adressaient des dénonciations fausses ou malicieuses. Les blasphémateurs et les hommes qui ne rougissaient pas de faire entendre en sa présence des paroles impures, étaient aussitôt condamnés à porter pendant un certain temps un signe public d'ignominie. Inflexible envers ceux qui outrageaient la loi de Dieu, il était indulgent et patient envers tous ceux qui lui manquaient à lui-même.

Quand quelques-uns de ses serviteurs s'oubliaient avec lui, il se bornait à leur dire : Chers enfants, ne le faites plus, car vous affligez mon cœur. Dans toutes ses délibérations, il apportait une prudence éprouvée ; ses expéditions militaires, ses actes politiques montraient une habileté et une prévoyance qu'on n'aurait pas cru pouvoir s'unir facilement avec sa grande jeunesse et la simplicité de son caractère. Il s'occupait avec zèle et assiduité de tous les travaux que lui imposait le gouvernement de ses États. Sa véracité était à toute épreuve, et sa moindre parole inspirait la même sécurité que le serment le plus solennel. On pouvait bâtir sur cette parole comme sur un rocher. Plein de miséricorde et de générosité envers les pauvres, il témoignait une extrême sollicitude envers toutes les classes de son peuple. Il était aussi sévère pour les comtes et pour les plus grands seigneurs du pays, accusés de pillage ou d'oppression, que pour le moindre paysan. Tous ceux qui se trouvaient lésés par qui que ce fût recouraient à lui en toute confiance, et ce n'était jamais en vain. On le vit plus d'une fois se mettre en campagne pour venger les torts faits à ses plus humbles sujets. Sous un prince pareil, la prospérité morale et matérielle de la Thuringe ne pouvait que s'accroître ; aussi les chroniques du pays ont-elles célébré avec enthousiasme le bonheur dont il jouit pendant ce règne trop court, et les fruits abondants que porta l'exemple des vertus du souverain. La noblesse imita son chef, et l'on n'entendait plus les vassaux se plaindre des habitudes oppressives et belliqueuses auxquelles quelques seigneurs s'étaient livrés. L'union, la paix, la sécurité régnaient partout. Ce n'était au dedans du pays qu'une commune voix pour vanter et envier le bonheur que devait la Thuringe aux vertus de Louis.

En un mot, tout son caractère et toute sa vie peuvent se résumer dans la noble devise qu'il s'était choisie dès ses premières années : Piété, chasteté, justice. Il a justifié plus que personne la glorieuse croyance des siècles catholiques, qui établissait une analogie fondamentale entre la chevalerie et le sacerdoce, pour qui les véritables chevaliers étaient les prêtres armés de la justice et de la foi, comme les prêtres étaient les chevaliers de la parole et de la prière.

Un prince qui offrait un si parfait modèle du preux chrétien ne pouvait recevoir ici-bas de récompense plus douce et plus belle que l'amour d'une sainte. Il eut cette récompense au plus haut degré, et s'en montra toujours digne. Mais ce n'était pas sur les sentiments éphémères d'une admiration et d'un attrait purement humains que ces deux jeunes époux, l'un et l'autre d'une beauté remarquable, avaient élevé l'inaltérable union de leurs cœurs : c'était sur une foi commune et sur la sévère pratique de toutes les vertus que cette foi enseigne,

de tous les devoirs qu'elle impose. Malgré sa grande jeunesse et la vivacité presque enfantine de son amour pour son mari, Élisabeth n'oubliait jamais qu'il était son chef, comme Jésus-Christ est le chef de l'Église, et qu'elle devait lui être soumise en tout comme l'Église à Jésus-Christ. Elle joignait donc à son ardente affection pour lui un grand respect ; elle obéissait avec empressement au moindre signe, au moindre mot venu de lui ; elle mettait un soin scrupuleux à ce qu'aucune de ses actions, de ses paroles les plus insignifiantes ne pût le blesser ou même l'impatienter. Le joug auquel elle se soumettait était du reste, comme le veut l'Église, un joug d'amour et de paix ; car Louis lui accordait pleine liberté dans l'exercice des œuvres de piété et de miséricorde, qui seules l'intéressaient. Il l'encourageait et la soutenait même dans ces salutaires exercices avec une pieuse sollicitude, se bornant à l'arrêter quand son zèle lui semblait l'entraîner trop loin, en lui adressant des avertissements toujours dictés par une affectueuse prudence, et toujours reçus avec docilité.

Toutes les nuits la jeune épouse, profitant du sommeil vrai ou feint de son mari, ou se dérobant à ses caresses, sortait du lit conjugal et s'agenouillait à côté, priait longuement en pensant à la sainte crèche, et remerciait Dieu de ce qu'il avait daigné naître à minuit, dans le froid et la misère, pour la sauver, elle et tout le genre humain. Souvent son mari s'éveillait, et, craignant qu'elle ne fût trop délicate pour se livrer impunément à de telles pénitences, il la priait de cesser. Chère sœur, lui disait-il, ménage-toi, et repose-toi un peu. Puis il lui prenait la main, et la tenait ainsi jusqu'à ce qu'elle se fût recouchée ou que lui-même se fût endormi en laissant sa main dans celle de sa femme ; et alors elle mouillait souvent des larmes de sa ferveur cette main chérie, qui semblait vouloir la retenir sur la terre. Cependant jamais il n'employa la contrainte pour l'obliger de cesser ces œuvres de piété, dont il se félicitait et se réjouissait au fond du cœur. Ysentrude, la suivante la plus confidentielle d'Élisabeth, a raconté aux juges ecclésiastiques un trait qui prouve l'indulgence de Louis. La duchesse, pour ne pas s'oublier dans le sommeil et en même temps pour ne pas troubler celui de son mari, avait chargé une de ses filles d'honneur de l'éveiller à une certaine heure en la tirant par le pied. Il arriva une fois qu'Ysentrude se trompa et tira le pied du duc, qui se réveilla subitement, mais qui, devinant la cause de cette interruption, se recoucha sans donner le moindre signe d'impatience.

Il voyait bien, dit son historien, qu'elle aimait Dieu de tout son cœur, et cette pensée le rassurait ; et elle, de son côté, se confiait en la piété et la sagesse de son époux, et ne lui cachait aucune de ses mortifications, sachant que jamais il n'interviendrait entre elle et son

Sauveur. Aux témoignages si fréquents qu'ils se donnaient de leur mutuelle tendresse, tous deux mêlaient de douces exhortations à avancer ensemble sur le chemin de la perfection : cette sainte émulation les maintenait et les fortifiait dans le service de Dieu ; ils savaient ainsi puiser, au sein de l'ardent amour qui les unissait, le sentiment et le charme de l'amour suprême.

Le caractère grave et pur de leur affection se révélait surtout par la touchante habitude qu'ils conservèrent toujours de s'appeler frère et sœur, même après leur mariage, comme pour perpétuer le souvenir de leur enfance passée ensemble, et pour confondre leur vie entière dans un seul attachement.

Quand son mari était absent, Élisabeth veillait toute la nuit avec Jésus, l'époux de son âme. Mais ce n'était pas seulement des pénitences de ce genre que s'infligeait la jeune et innocente princesse. Sous ses plus beaux habits, elle portait toujours contre sa peau un cilice. Tous les vendredis, en mémoire de la passion douloureuse de Notre-Seigneur, et pendant le carême, tous les jours, elle se faisait donner en secret la discipline avec sévérité, afin, dit un vieil historien, de rendre à Notre-Seigneur, qui fut flagellé, aulcune récompensation, et reparaissait ensuite devant sa cour avec un visage joyeux et serein. Plus tard même ce fut la nuit que, se levant d'auprès de son époux, elle entrait dans une chambre voisine, où ses suivantes étaient obligées de la frapper durement; puis, rassurée contre elle-même et sa propre faiblesse par ces austères pénitences, elle revenait auprès de son mari, avec qui elle redoublait de gaieté et d'amabilité; car elle avait pour règle de ne pas souffrir que ces secrètes austérités exerçassent une influence fâcheuse sur ses relations habituelles, ou la rendissent triste et morose. Elle ne faisait même nulle difficulté de prendre part aux fêtes et aux réunions mondaines, où sa position lui assignait en quelque sorte un rôle ; et, comme l'a dit saint François de Sales, elle jouait et dansait parfois, se trouvant ès assemblées de passe-temps, sans intérêt de sa dévotion, laquelle était bien enracinée dedans son âme ; si que, comme les rochers qui sont autour du lac de Riette, croissent étant battus des vagues, ainsi sa dévotion croissait parmi les pompes et les vanités auxquelles sa condition l'exposait [1]. Elle détestait toute exagération extérieure dans les œuvres de piété, toute affectation de douleur, et disait de ceux qui prenaient en priant un visage triste et sévère : Ils ont l'air de vouloir épouvanter le bon Dieu ; qu'ils lui donnent donc ce qu'ils peuvent gaiement et de bon cœur.

Sévère à elle-même, douce et humble aux autres, Élisabeth sem-

[1] *Introduct. à la vie dévote*, 3e partie, ch. 34.

blait toute charité et toute miséricorde envers ses frères malheureux. La générosité envers les pauvres était un des traits les plus distinctifs de l'époque où elle vivait, notamment chez les princes; mais on remarquait que chez elle la charité ne provenait pas de l'influence de sa naissance, et moins encore du désir de mériter des éloges ou une reconnaissance purement humaine, mais bien d'une inspiration céleste et intérieure. Dès le berceau, elle n'avait jamais pu supporter la vue d'un pauvre sans que son cœur en fût percé de douleur; et maintenant que son époux lui avait accordé la liberté la plus entière pour tout ce qui touchait à l'honneur de Dieu et au bien du prochain, elle s'abandonnait sans réserve à son penchant naturel pour soulager les membres souffrants du Christ. C'était sa pensée de chaque jour, de chaque moment; c'était aux pauvres qu'elle consacrait tout ce superflu qu'elle refusait aux habitudes de son sexe et de son rang; et, malgré les ressources que la charité de son mari mettait à sa disposition, elle donnait si rapidement tout ce qu'elle avait, qu'il lui arriva souvent d'être réduite à se dépouiller elle-même de ses vêtements pour avoir de quoi soulager les malheureux.

Une si touchante abnégation de soi ne pouvait manquer de frapper le cœur et l'imagination du peuple; aussi raconte-t-on dans les anciennes chroniques qu'un jour de jeudi que la duchesse descendait en ville, richement habillée et couronnée, elle rencontra une foule de pauvres sur son passage, et leur distribua tout ce qu'elle avait d'argent avec elle; puis, quand elle eut tout donné, elle en vit un qui lui demanda l'aumône d'un ton plaintif; elle gémit de n'avoir plus rien à lui donner; mais, pour ne pas le contrister, elle ôta un de ses gants, qui était richement brodé et orné de bijoux, et le lui donna. Un jeune chevalier qui la suivait, ayant vu cela, alla aussitôt rejoindre le pauvre et lui acheta le gant de la duchesse, qu'il attacha sur son casque en guise de cimier, comme un gage de la protection divine. Et il eut raison; car, à dater de ce moment, il s'aperçut que, dans tous les combats, dans tous les tournois, il renversait toujours ses adversaires et n'était jamais vaincu lui-même. Il alla plus tard à la croisade, où ses exploits lui acquirent un grand renom. De retour dans sa patrie et sur son lit de mort, il déclara qu'il attribuait toute sa gloire et tous ses succès au bonheur qu'il avait eu de porter toute sa vie un souvenir de sainte Élisabeth.

Mais ce n'était pas par des présens ni avec de l'argent que la jeune princesse pouvait satisfaire à son amour pour les pauvres du Christ; c'était bien plus par ce dévouement personnel, par ces soins tendres et patients, qui sont assurément aux yeux de Dieu et à ceux des malheureux la plus sainte et la plus précieuse aumône. Elle se livrait à

ces soins avec la simplicité et la gaieté extérieures qui ne la quittaient jamais. Quand les malades venaient invoquer sa charité, après qu'elle leur avait donné ce qu'elle pouvait, elle s'informait de leur demeure, afin d'aller les y voir ; et alors aucune distance, aucune difficulté de chemin ne l'arrêtait. Elle pénétrait dans les huttes les plus éloignées de son château, les plus repoussantes par la saleté et le mauvais air ; elle entrait dans les asiles de la pauvreté avec une sorte de dévotion et de familiarité à la fois ; elle y apportait elle-même ce qu'elle croyait être nécessaire à leurs tristes habitants ; elle les consolait bien moins encore par ses dons généreux que par ses douces et affectueuses paroles. Quand elle trouvait qu'ils étaient endettés et sans moyen de s'acquitter, elle se chargeait de payer leurs dettes avec ses propres deniers. Les pauvres femmes en couches étaient surtout l'objet de sa compassion ; toutes les fois qu'elle le pouvait, elle allait se mettre à côté de leurs misérables lits, les assistait et les encourageait ; elle prenait leurs nouveau-nés entre ses bras avec un amour de mère, les couvrait d'habits qu'elle avait faits elle-même, et les tenait souvent sur les fonts baptismaux, afin que cette maternité spirituelle pût lui fournir un motif de plus pour les aimer et les soigner pendant toute leur vie. Quand un de ses pauvres mourait, elle venait, dès qu'elle le pouvait, veiller auprès du corps, l'ensevelissait de ses propres mains, souvent avec des draps de son propre lit, assistait à ses obsèques, et l'on voyait avec admiration cette noble souveraine suivre avec humilité et recueillement le pauvre cercueil du dernier de ses sujets.

Rentrée chez elle, elle employait ses loisirs, non pas aux délassements délicats de la richesse, mais, comme la femme forte de l'Écriture, à des travaux pénibles et utiles ; elle filait de la laine avec ses demoiselles d'honneur, et en faisait ensuite de ses propres mains des vêtements pour ses pauvres ou pour les religieux qui vinrent à cette époque s'établir dans ses États. Elle se faisait souvent accommoder pour tout repas des légumes, à dessein mal cuits, sans sel, sans assaisonnement quelconque, afin de savoir par expérience comment les pauvres étaient nourris, et elle les mangeait avec une grande joie.

Élisabeth aimait à porter elle-même aux pauvres, à la dérobée, non-seulement l'argent, mais encore les vivres et les autres objets qu'elle leur destinait. Elle cheminait ainsi par les sentiers escarpés et détournés qui conduisaient de son château à la ville et aux chaumières des vallées voisines. Un jour qu'elle descendait, accompagnée d'une de ses suivantes favorites, par un petit chemin très-rude que l'on monte encore, portant dans les pans de son manteau du pain,

de la viande, des œufs et d'autres mets, pour les distribuer aux pauvres, elle se trouva tout à coup en face de son mari, qui revenait de la chasse. Étonné de la voir ainsi ployant sous le poids de son fardeau, il lui dit : Voyons ce que vous portez ; et en même temps ouvrit malgré elle le manteau qu'elle serrait, tout effrayée, contre sa poitrine ; mais il n'y avait plus que des roses blanches et rouges, les plus belles qu'il eût vues de sa vie ; cela le surprit d'autant plus que ce n'était plus la saison des fleurs. S'apercevant du trouble d'Élisabeth, il voulut la rassurer par ses caresses, mais s'arrêta tout à coup en voyant apparaître sur sa tête une image lumineuse en forme de crucifix. Il lui dit alors de continuer son chemin sans s'inquiéter de lui, et remonta lui-même à la Wartbourg, en méditant avec recueillement sur ce que Dieu faisait d'elle. A l'endroit même où cette rencontre eut lieu, à côté d'un vieil arbre qui fut bientôt abattu, il fit élever une colonne surmontée d'une croix, pour consacrer à jamais le souvenir de celle qu'il avait vue planer sur la tête de sa femme.

Parmi tous les malheureux qui attiraient sa compassion, ceux qui occupaient la plus large place dans son cœur étaient les lépreux, que le caractère spécial et mystérieux de leur infortune rendit pendant tout le moyen âge l'objet d'une sollicitude mêlée d'affection et de frayeur. Élisabeth, à l'instar de plusieurs saints et princes illustres de son temps, se plaisait à triompher de ce dernier sentiment, et à mépriser toutes les précautions qui séparaient extérieurement de la société chrétienne ces êtres marqués de la main de Dieu. Partout où elle en voyait, elle allait les trouver, comme s'il n'y avait aucune contagion à craindre, s'asseyait à leurs côtés, leur tenait des discours tendres et consolants, les exhortait à la patience et à la confiance en Dieu, et ne les quittait qu'après leur avoir distribué d'abondantes aumônes. Ayant rencontré un jour un de ces infortunés qui souffrait en outre d'une maladie de tête, et dont l'aspect était repoussant au plus haut degré, elle le fit venir en secret dans un endroit retiré de son verger, et lui coupa elle-même ses affreux cheveux, lava et pansa sa tête, qu'elle tenait sur ses genoux : ses demoiselles d'honneur l'ayant surprise dans cette étrange occupation, elle leur sourit sans rien dire.

Un jour de jeudi saint, elle rassembla un grand nombre de lépreux, leur lava les pieds et les mains ; puis, se prosternant devant eux, elle baisa humblement leurs plaies et leurs ulcères.

Une autre fois, le landgrave étant allé passer quelques jours dans son château de Naumbourg, qui était au centre de ses possessions septentrionales et voisines de la Saxe, Élisabeth resta à la Wartbourg, et employa le temps que son mari devait être absent à soi-

tribuer aux pau-
, qui revenait de
poids de son far-
même temps ou-
rayée, contre sa
nes et rouges, les
l'autant plus que
trouble d'Élisa-
rrêta tout à coup
euse en forme de
ns s'inquiéter de
tant avec recueil-
ème où cette ren-
ntôt abattu, il fit
onsacrer à jamais
e de sa femme.
passion, ceux qui
les lépreux, que
e rendit pendant
d'affection et de
t princes illustres
r sentiment, et à
rieurement de la
Dieu. Partout où
n'y avait aucune
enait des discours
à la confiance en
d'abondantes au-
unés qui souffrait
ait repoussant au
endroit retiré de
cheveux, lava et
emoiselles d'hon-
n, elle leur sourit

d nombre de lé-
osternant devant
ères.
elques jours dans
e ses possessions
resta à la Wart-
être absent à soi-

gner avec un redoublement de zèle les pauvres et les malades, à les laver elle-même, à les vêtir des habits qu'elle avait faits, malgré le mécontentement qu'en témoignait hautement la duchesse-mère Sophie, qui était restée avec son fils depuis la mort de son mari. Mais la jeune duchesse ne tenait que fort peu de compte des plaintes de sa belle-mère. Parmi ces malades, il y avait alors un pauvre petit lépreux, nommé Hélias ou Hélie, dont l'état était si déplorable, que personne ne voulait plus le soigner. Élisabeth seule, le voyant abandonné de tous, se crut obligée de faire plus pour lui que pour tout autre ; elle le prit, le baigna elle-même, l'oignit d'un onguent salutaire, et puis le coucha dans le lit même qu'elle partageait avec son mari. Or, il arriva justement que le duc revint au château pendant qu'Élisabeth était ainsi occupée. Aussitôt sa mère courut au-devant de lui, et, comme il mettait pied à terre, elle lui dit : Cher fils, viens avec moi ; je veux te montrer une belle merveille de ton Élisabeth. — Qu'est-ce que cela veut dire ? dit le duc. — Viens seulement voir, reprit-elle ; tu verras quelqu'un qu'elle aime bien mieux que toi. — Puis, le prenant par la main, elle le conduisit à sa chambre et à son lit, et lui dit : Maintenant regarde, cher fils, ta femme met des lépreux dans ton propre lit, sans que je puisse l'en empêcher : elle veut te donner la lèpre, tu le vois toi-même. En entendant ces paroles, le duc ne put se défendre d'une certaine irritation, et enleva brusquement la couverture de son lit. Mais, au même moment, selon la belle expression de l'historien, le Tout-Puissant lui ouvrit les yeux de l'âme, et, au lieu du lépreux, il vit la figure de Jésus-Christ crucifié, étendu dans son lit. A cette vue, il resta stupéfait, ainsi que sa mère, et se mit à verser des larmes abondantes sans pouvoir d'abord proférer une parole. Puis, se retournant, il vit sa femme qui l'avait suivi tout doucement pour calmer sa colère contre le lépreux. Élisabeth, dit-il aussitôt, ma bonne chère sœur, je te prie de donner souvent mon lit à de pareils hôtes, je t'en saurai toujours bon gré ; ne te laisse arrêter par personne dans l'exercice de tes vertus. Ensuite il se met à genoux, et dit à Dieu cette prière : Seigneur, ayez pitié de moi, pauvre pécheur ; je ne suis pas digne de voir toutes ces merveilles, je ne le reconnais que trop ; aidez-moi à devenir un homme selon votre cœur et votre divine volonté.

Élisabeth profita de la profonde impression qu'avait faite cette scène sur le duc pour obtenir la permission de construire un hospice à mi-côte du rocher que domine le château de Wartbourg, sur le site occupé depuis par un couvent de franciscains. Elle y entretint, à dater de ce moment, vingt-huit pauvres malades ou infirmes, choisis parmi ceux qui étaient trop faibles pour grimper jusqu'au château

même. Tous les jours elle allait les visiter, et leur portait elle-même à manger et à boire.

Vivant ainsi avec les pauvres et pour eux, il n'est pas étonnant que Dieu lui ait inspiré ce saint amour de la pauvreté qui a illustré les âmes les plus riches de ses grâces. Elle s'en entretenait quelquefois naïvement avec son époux. D'autres fois, c'était avec ses suivantes, qui étaient aussi ses amies, qu'elle parlait longuement des joies de la pauvreté, et souvent, dans ses épanchements familiers avec elles, la jeune princesse, aussi enfant par le cœur que par l'âge, cherchait à réaliser, au moins en image, ses pieux désirs. Dépouillant ses habits royaux, elle se revêtait d'un misérable manteau de couleur grise, réservée aux pauvres et aux vilains, couvrait sa tête d'un voile déchiré, et marchait devant ses compagnes comme une pauvresse, en feignant de mendier son pain ; puis, comme avertie par une inspiration céleste du sort que Dieu lui réservait, elle leur disait ces paroles prophétiques : C'est ainsi que je marcherai lorsque je serai pauvre et dans la misère pour l'amour de Dieu.

A la fête des Rogations, qui était à cette époque célébrée par des réjouissances mondaines, et surtout par un grand luxe de parure, la jeune duchesse s'adjoignit toujours à la procession, vêtue de grosse bure et nu-pieds. Pendant les sermons des prédicateurs, elle prenait toujours place parmi les plus pauvres mendiantes, et suivait en toute humilité, à travers les champs, les reliques des saints et la croix du Sauveur. Car, dit un de ses contemporains, toute sa gloire était dans la croix et la passion du Christ ; le monde était crucifié pour elle, et elle était crucifiée au monde.

Aussi le Dieu qui s'est lui-même nommé le Dieu jaloux ne pouvait souffrir que le cœur de sa fidèle servante fût envahi, même pour un moment, par une pensée ou par une affection purement humaine, quelque légitime que pût en être l'objet. Un trait remarquable rapporté par le chapelain Berthold, et répété par tous les historiens, nous montre jusqu'où Élisabeth et son époux portaient ces saints et délicats scrupules qui sont comme le parfum qui s'exhale des âmes élues.

Une fois tous les deux s'étaient fait saigner en même temps, et, selon la coutume d'alors, le duc avait réuni à cette occasion les chevaliers des environs, pour se réjouir avec eux et leur donner des fêtes pendant plusieurs jours. Un de ces jours, comme ils assistaient tous à une messe solennelle dans l'église de Saint-Georges d'Eisenach, la duchesse, oubliant la sainteté du sacrifice, fixa ses regards et sa pensée sur son époux bien-aimé qui était auprès d'elle, et resta longtemps à le contempler, en se laissant entraîner avec abandon à

rtait elle-même

as étonnant que
ui a illustré les
nait quelquefois
c ses suivantes,
t des joies de la
rs avec elles, la
âge, cherchait à
illant ses habits
e couleur grise,
d'un voile dé-
e pauvresse, en
par une inspira-
isait ces paroles
je serai pauvre

élébrée par des
te de parure, la
vêtue de grosse
urs, elle prenait
suivait en toute
s et la croix du
gloire était dans
fié pour elle, et

jaloux ne pou-
ahi, même pour
ement humaine,
marquable rap-
s les historiens,
taient ces saints
ui s'exhale des

ème temps, et,
ccasion les che-
leur donner des
ne ils assistaient
Georges d'Eise-
fixa ses regards
s d'elle, et resta
avec abandon à

l'admiration de cette beauté et de cette amabilité qui le rendaient si cher à tous. Mais quand elle fut revenue à elle-même, au moment de la consécration, le divin Époux de son âme lui manifesta combien cette préoccupation purement humaine l'avait offensé ; car, lorsque le prêtre éleva l'hostie consacrée pour la faire adorer au peuple, elle vit entre ses mains le Seigneur crucifié et ses plaies toutes saignantes. Consternée par cette vision, elle reconnut aussitôt sa faute, et tomba le visage contre terre, toute baignée de larmes, devant l'autel, pour en demander pardon à Dieu. La messe étant finie, le landgrave, habitué sans doute à la voir ensevelie dans ses méditations, sortit avec toute sa cour ; et elle resta seule prosternée jusqu'à l'heure du dîner. Cependant le repas préparé pour les nombreux convives étant prêt, et personne n'osant troubler la duchesse dans sa prière, le duc lui-même vint la trouver et lui dit avec une grande douceur : Chère sœur, pourquoi ne viens-tu pas à table, et pourquoi nous fais-tu attendre si longtemps ? A sa voix, elle leva la tête et regarda sans rien dire ; et lui, voyant ses yeux rouges comme le sang, à cause de l'abondance et de la violence de ses larmes, lui dit tout troublé : Chère sœur, pourquoi as-tu tant pleuré et si amèrement ? Et aussitôt, s'agenouillant à côté d'elle et ayant écouté son récit, il se mit à pleurer et à prier avec elle. Après un certain temps, il se leva et dit à Élisabeth : Ayons confiance en Dieu ; je t'aiderai à faire pénitence et à devenir meilleure encore que tu n'es.

Ce fut en 1221, l'année même où saint François d'Assise publiait la règle du tiers-ordre, que ses religieux s'établirent définitivement en Allemagne. Ils ne pouvaient certes trouver nulle part plus de sympathie et d'encouragements que chez la jeune et pieuse duchesse de Thuringe. Aussi leur donna-t-elle bientôt toutes les marques d'un dévouement zélé et tout l'appui qui était en son pouvoir. Elle commença par fonder un couvent de Franciscains avec son église au sein même de sa capitale, à Eisenach, dès les premiers temps de leur introduction en Allemagne. Elle choisit ensuite pour confesseur le frère Rodinger, l'un des premiers Allemands qui eussent embrassé la règle séraphique, religieux distingué par son zèle, et qui lui conserva toute sa vie un attachement sincère. Par suite de ces relations nouvelles, tout ce qu'elle entendait raconter sur François lui-même enflamma son jeune cœur d'une ardente affection pour lui, et une sorte d'entraînement irrésistible l'excitait à marcher sur les traces de ce modèle suprême de toutes les vertus qu'elle estimait le plus. Elle le choisit dès lors pour son patron et son père spirituel. Ayant connu par ses nouveaux hôtes l'existence du tiers-ordre en Italie et dans les autres pays où la famille de saint François s'était déjà étendue, elle

fut frappée à son tour des avantages qu'offre à une chrétienne fervente cette affiliation. Elle pouvait y voir une sorte de consécration spéciale donnée aux mortifications et aux pieuses pratiques qu'elle s'était imposées de son propre mouvement; elle demanda donc humblement à son mari la permission de s'y faire agréger, et, l'ayant obtenue sans peine, elle s'empressa de contracter ce premier lien avec le saint qui devait bientôt la voir venir régner à côté de lui dans le ciel. Elle fut la première en Allemagne qui s'affilia au tiers-ordre; elle en observa la règle avec une scrupuleuse fidélité, et l'on peut croire que l'exemple d'une princesse si haut placée par son rang et si renommée par sa piété ne fut pas sans influence sur l'extension si rapide de cette institution.

François fut bientôt informé de la précieuse conquête que ses missionnaires avaient faite en la personne d'Élisabeth. Il apprit en même temps et son affiliation à son ordre, et l'attachement qu'elle lui portait, et les touchantes vertus par lesquelles elle édifiait et bénissait la Thuringe. Il en fut pénétré de reconnaissance et d'admiration, et en parlait souvent avec le cardinal protecteur de son ordre, Hugolin, neveu d'Innocent III, et depuis Pape lui-même sous le nom de Grégoire IX. Celui-ci, qui devait plus tard veiller à la sécurité d'Élisabeth sur la terre et consacrer sa gloire dans le ciel, lui portait déjà un affectueux intérêt; et ce sentiment ne pouvait qu'être augmenté par la sympathie qu'il trouvait chez la duchesse pour cet apôtre, dont il était le principal soutien ainsi que l'intime et tendre ami. Il ne put donc que fortifier François dans ses sentiments affectueux envers elle. L'humilité exemplaire dont cette princesse si jeune encore offrait le modèle, son austère et fervente piété, son amour de la pauvreté formaient souvent le sujet de leurs conversations familières. Un jour, le cardinal recommanda au saint de faire passer à la duchesse un gage de son affection et de son souvenir, et en même temps il lui enleva des épaules le pauvre vieux manteau dont il était couvert, en lui enjoignant de l'envoyer sur-le-champ à sa fille d'Allemagne, à l'humble Élisabeth, comme un tribut dû à l'humilité et à la pauvreté volontaire dont elle faisait profession, et en même temps comme un témoignage de reconnaissance pour les services qu'elle avait déjà rendus à l'ordre. Je veux, dit-il, que, puisqu'elle est pleine de votre esprit, vous lui laissiez un pareil héritage qu'Élie à Élisée. Le saint obéit à son ami, et envoya à celle qu'il pouvait nommer à si bon droit sa fille ce modeste présent, accompagné d'une lettre où il se réjouissait avec elle de toutes les grâces que Dieu lui avait conférées, et du bon usage qu'elle en faisait

Il est facile de concevoir la reconnaissance avec laquelle Élisabeth

e chrétienne fer-
de consécration
pratiques qu'elle
anda donc hum-
réger, et, l'ayant
ce premier lien
côté de lui dans
a au tiers-ordre ;
lité, et l'on peut
par son rang et si
sur l'extension si

onquête que ses
beth. Il apprit en
achement qu'elle
lle édifiait et bé-
sance et d'admi-
eur de son ordre,
même sous le nom
iller à la sécurité
e ciel, lui portait
pouvait qu'être
uchesse pour cet
'intime et tendre
sentiments affec-
princesse si jeune
té, son amour de
nversations fami-
e faire passer à la
enir, et en même
nteau dont il était
np à sa fille d'Al-
à l'humilité et à
t en même temps
s services qu'elle
squ'elle est pleine
qu'Élie à Élisée.
avait nommer à si
d'une lettre où il
eu lui avait con-

aquelle Élisabeth

reçut ce don si précieux à ses yeux. Elle le prouva par le prix qu'elle attacha toujours à sa possession ; elle s'en revêtait toutes les fois qu'elle se mettait en prières pour obtenir du Seigneur quelque grâce spéciale ; et lorsque, plus tard, elle renonça sans réserve à posséder quoi que ce fût en propre, elle trouva moyen de conserver ce cher manteau de son pauvre père jusqu'à sa mort. Elle le légua alors, comme son plus précieux bijou, à une amie. Il fut depuis conservé avec le plus grand soin, comme une relique doublement sainte, par les chevaliers Teutoniques à Weissenfels, au diocèse de Spire, et le frère Berthold, célèbre prédicateur de ce siècle, raconta aux juges du procès d'Élisabeth, qu'il l'avait souvent vu et touché avec vénération, comme la glorieuse bannière de cette pauvreté qui avait vaincu le monde et toutes ses pompes dans tant de cœurs.

Cependant, à peine âgée de dix-sept ans, elle vit s'éloigner son confesseur franciscain, le père Rodinger, qui avait guidé ses premiers pas sur la trace de saint François. Il fallut songer à le remplacer, et le duc, qu'Élisabeth consulta dans cet embarras, et qui était affligé de ce qu'elle ne lui paraissait pas assez instruite dans l'Écriture sainte et la science de la religion, écrivit au pape Honorius, et lui demanda un guide savant et éclairé pour sa femme. Le souverain Pontife lui répondit qu'il ne connaissait nul prêtre plus pieux ni plus docte que maître Conrad de Marbourg, qui avait étudié à Paris, et qui exerçait alors les fonctions de commissaire apostolique en Allemagne. En effet, maître Conrad jouissait alors de la plus haute estime parmi le clergé et les fidèles. Il brillait en Allemagne, disent les contemporains, comme un astre éclatant. Il joignait à une vaste science des mœurs d'une pureté exemplaire et une pratique constante de la pauvreté évangélique. Il avait renoncé non-seulement à tous les biens temporels auxquels sa noble naissance lui donnait des droits, mais encore à toute dignité et à tout bénéfice ecclésiastique, ce qui l'a fait ranger par plusieurs historiens dans l'un des ordres mendiants qui se propageaient alors dans le monde chrétien ; mais il paraît plus probable qu'il resta toujours prêtre séculier. Son extérieur était simple, modeste et même austère ; son costume strictement clérical. Son éloquence exerçait une puissante influence sur les âmes. Monté sur un petit mulet, il parcourait toute l'Allemagne. Partout où il portait ses pas, une foule immense de prêtres et de laïques le suivaient pour recueillir de sa bouche le pain de la divine parole. Il inspirait partout l'amour ou la crainte, selon qu'il s'adressait à des Chrétiens fervents ou à des populations déjà infectées de l'hérésie.

Innocent III lui avait confié les fonctions de commissaire apostolique en Allemagne, avec la mission spéciale de combattre les pro-

grès menaçants de l'hérésie des Manichéens, des Vaudois et autres analogues, qui s'étaient introduites dans le pays d'outre-Rhin, et promettaient à l'Église les mêmes malheurs que dans la France méridionale. Il était en même temps chargé de prêcher la croisade, et sut plus d'une fois réchauffer la tiédeur germanique pour ces expéditions sacrées, avec une ardeur et une constance dignes d'Innocent lui-même. Les deux successeurs de ce Pontife, Honorius III et Grégoire IX, lui continuèrent ces fonctions, et il se rendit digne de toute leur confiance par la persévérance, le zèle et l'indomptable courage qui présidèrent à sa carrière. Pendant les vingt années qu'elle dura, il ne recula devant aucun obstacle, devant aucune opposition, quelque redoutable qu'elle pût être ; les princes et les évêques eux-mêmes n'échappèrent pas plus que les pauvres laïques à sa sévère justice, lorsqu'ils lui parurent le mériter, et l'on peut attribuer à cette impartialité absolue la grande popularité qu'il sut acquérir dans ses pénibles fonctions.

Conrad, qui était probablement déjà connu du duc Louis avant de lui avoir été spécialement recommandé par le Pape, lui inspira bientôt tant de confiance et de vénération, qu'il investit, par un acte solennel scellé par lui et par ses frères, ce simple prêtre du soin de conférer aux sujets les plus dignes tous les bénéfices ecclésiastiques sur lesquels il exerçait les droits de patronat ou de collation. C'était la meilleure réponse qu'il pût faire aux exhortations que Conrad lui avait adressées sur la sollicitude scrupuleuse qu'il devait mettre à l'exercice d'un droit si important pour le salut des âmes : Vous faites un plus grand péché, lui avait dit ce zélé prédicateur, quand vous conférez une église ou un autel à un prêtre ignorant ou indigne, que si dans un combat vous tuiez cinquante ou soixante hommes de vos propres mains.

Louis le pria ensuite de se charger de la direction spirituelle de sa femme, et Conrad y consentit autant par égard pour la piété du prince que pour la recommandation du souverain Pontife. Bien loin de gêner les progrès de sa femme dans la voie de perfection où Conrad l'engageait, Louis y coopérait de son mieux. Il n'hésita pas à lui permettre de faire un vœu d'obéissance complète à tout ce que son confesseur lui prescrirait, et qui ne serait pas contraire aux droits et à la juste autorité du mariage. Elle y ajouta le vœu de continence absolue, dans le cas où elle deviendrait veuve. Elle fit ces deux vœux en 1225, étant âgée de dix-huit-ans, avec une certaine solennité, entre les mains de maître Conrad, dans l'église des religieuses de Sainte-Catherine, à Eisenach, qu'elle affectionnait particulièrement. Elle mettait dans l'observation de ce vœu d'obéissance la plus stricte

fidélité et cette humilité sans réserve qu'elle ne démentait jamais, en offrant à Dieu tous les sacrifices qui pouvaient le plus lui coûter.

Maître Conrad s'éleva contre certains impôts abusifs, dont le produit était destiné à couvrir les dépenses de la table royale ; il prescrivit à sa pénitente de ne se nourrir que des mets qu'elle saurait positivement provenir des biens propres de son mari, et non pas des redevances de ses pauvres vassaux, qu'il regardait comme étant trop souvent le produit d'extorsions injustes et contraires à la volonté de Dieu. Le cœur compatissant de la jeune duchesse adopta avec empressement cette pensée, qu'elle mit à exécution avec la sévérité la plus scrupuleuse; elle en était quelquefois embarrassée, car elle tenait à rester assise auprès de son mari pendant ses repas. Ce pieux prince ne mit, du reste, aucun obstacle à ses désirs ; et lorsque trois des filles d'honneur de la duchesse demandèrent la permission de suivre l'exemple de leur maîtresse, il la leur accorda sur-le-champ, en ajoutant : Je ferais très-volontiers comme vous, si je ne craignais les médisances et le scandale ; mais, avec l'aide de Dieu, moi aussi je changerai bientôt de genre de vie. Plein d'un tendre respect pour la conscience de sa femme, il l'avertissait lui-même avec un doux et affectueux empressement quand il y avait des mets qui n'entraient pas dans sa règle; comme aussi, lorsqu'il savait que tout provenait de son propre bien, il la pressait de manger. Mais Élisabeth osait à peine toucher à un plat quelconque, craignant toujours que ce ne fût le fruit des amères sueurs du pauvre.

Dieu bénit le mariage des deux époux. En 1223, Élisabeth étant âgée de seize ans, devint mère pour la première fois. Le vingt-huit mars elle eut un fils, à qui Louis donna le nom de Herman, en mémoire de son père. Un an après, elle accoucha d'une fille qui fut nommée Sophie, comme la duchesse-mère. Cette princesse épousa depuis le duc de Brabant, et fut la tige de la maison actuelle de Hesse. Élisabeth eut encore deux autres filles ; la seconde fut également nommée Sophie, et la troisième, née après la mort de son père, Gertrude ; toutes deux furent consacrées à Dieu dès le berceau, et prirent le voile des épouses du Seigneur.

Fidèle en tout à l'humilité et à la modestie qu'elle s'était prescrites, Élisabeth conserva scrupuleusement ces vertus au milieu des joies de la maternité, comme elle l'avait fait au milieu des magnificences souveraines. Après chacune de ses couches, quand le moment de ses relevailles était arrivé, au lieu d'en faire, comme c'était l'usage, l'occasion de fêtes et de réjouissances mondaines, elle prenait son nouveau-né entre ses bras, sortait secrètement du château, vêtue d'une simple robe de laine et nu-pieds, et se dirigeait vers une

église éloignée, celle de Sainte-Catherine, située hors des murs d'Eisenach. La descente était longue et rude, le chemin rempli de pierres aiguës qui déchiraient et ensanglantaient ses pieds délicats. Elle portait elle-même, pendant le trajet, son enfant, comme avait fait la Vierge sans tache ; et, arrivée à l'église, elle le posait sur l'autel avec un cierge et un agneau, en disant : Seigneur Jésus-Christ, je vous offre, ainsi qu'à votre chère mère, Marie, ce fruit chéri de mon sein. Voici, mon Dieu et mon Seigneur, que je vous le rends de tout mon cœur, tel que vous me l'avez donné, à vous qui êtes le souverain et le père très-aimable de la mère et de l'enfant. La seule prière que je vous fais aujourd'hui et la seule grâce que j'ose vous demander, c'est qu'il vous plaise de recevoir ce petit enfant, tout baigné de mes larmes, au nombre de vos serviteurs et de vos amis, et de lui donner votre sainte bénédiction.

Dans la vie de ces deux saints époux, tout démontre la profonde sympathie qui les unissait, et à quel point ils étaient dignes l'un de l'autre. Nous avons vu la duchesse employer toute l'énergie et l'ingénieuse tendresse de son âme au soulagement des malheureux qui se trouvaient à sa portée; de son côté, le duc Louis consacrait son courage et ses talents militaires à la défense des intérêts du peuple que Dieu lui avait confié. Cet amour inné de la justice, que nous avons signalé déjà comme sa principale vertu, lui donnait un sentiment si profond des droits de ses sujets, et une sympathie si générale pour leurs injures, que ces motifs seuls le déterminaient à des expéditions lointaines et coûteuses, dont la cause étonnait profondément ses voisins et ses vassaux.

Ainsi, en 1225, le duc apprit que quelques-uns de ses sujets, qui trafiquaient avec la Pologne et autres pays slaves, avaient été volés et dépouillés auprès du château de Lubitz, en Pologne; il demanda au duc de Pologne, pour ces infortunés, une réparation qui lui fut refusée. Aussitôt il se mit en marche avec une armée considérable, prit et rasa le château, et s'en retourna chez lui, laissant dans toute l'Allemagne orientale l'opinion la plus favorable sur sa justice, son courage et son amour du pauvre peuple.

Quelque temps après, le duc se mit en campagne pour une cause qui parut encore plus insignifiante. Deux ou trois ans auparavant, ayant remarqué à la foire annuelle d'Eisenach un pauvre colporteur avec une petite pacotille, il lui demanda s'il avait de quoi se nourrir avec ce petit négoce. Eh ! monseigneur, répondit le colporteur, j'ai honte de mendier, et je ne suis pas assez fort pour travailler à la journée; mais si je pouvais seulement aller en sûreté d'une ville à l'autre, je pourrais, avec la grâce de Dieu, gagner ma

hors des murs d'Ei-
nin rempli de pierres
ls délicats. Elle por-
comme avait fait la
osait sur l'autel avec
ésus-Christ, je vous
t chéri de mon sein.
e rends de tout mon
êtes le souverain et
a seule prière que je
vous demander, c'est
out baigné de mes
amis, et de lui don-

montre la profonde
taient dignes l'un de
ute l'énergie et l'in-
des malheureux qui
Louis consacrait son
s intérêts du peuple
la justice, que nous
ui donnait un senti-
e sympathie si géné-
déterminaient à des
e étonnait profondé-

ns de ses sujets, qui
es, avaient été volés
Pologne; il demanda
éparation qui lui fut
armée considérable,
, laissant dans toute
e sur sa justice, son

gne pour une cause
ois ans auparavant,
n pauvre colporteur
it de quoi se nourrir
it le colporteur, j'ai
rt pour travailler à
er en sûreté d'une
Dieu, gagner ma

vie avec ce petit magot, et même faire en sorte qu'au bout de l'année il vaudrait une fois plus qu'au commencement. Le bon duc, touché de compassion, lui dit : Eh bien ! je te donnerai mon sauf-conduit pendant un an; tu ne payeras ni octrois ni péages dans toute l'étendue de mon domaine. Combien estimes-tu ton paquet? — Vingt schellings, répondit le colporteur. — Donnez-lui dix schellings, dit le prince à son trésorier, qui l'accompagnait, et faites-lui expédier un sauf conduit avec mon sceau. — Puis se retournant vers le colporteur : Je veux me mettre de moitié dans ton commerce; promets-moi que tu seras fidèle compagnon, et moi je te tiendrai quitte de tout dommage. — Le pauvre colporteur fut au comble de la joie, et se remit en course avec confiance et succès. A chaque premier jour de l'an, il revenait à la Wartbourg, pour faire part au prince des accroissements de son petit fonds, qui devint bientôt si considérable qu'il ne put plus le porter sur le dos. Aussi acheta-t-il un âne, fit deux ballots de sa marchandise, et se mit à faire des tournées de plus en plus longues et productives. Or, vers la fin de l'année 1225, revenant de Venise, en Thuringe, avec des bijoux fort précieux, il les étala en passant à Wurtzbourg. Certains Franconiens les trouvèrent fort beaux et auraient bien voulu en donner à leurs femmes, mais sans les payer. Ils attendirent le colporteur dans une embuscade, lui prirent son âne et sa marchandise, malgré le sauf-conduit du landgrave, qu'il leur fit voir. Il s'en vint donc tristement à Eisenach trouver son seigneur et associé, et lui raconta son malheur. — Mon cher compère, lui dit en riant le bon prince, ne te mets pas tant en peine de notre marchandise; prends un peu patience, et laisse-moi le soin de la chercher.

Aussitôt il convoqua ses comtes, les chevaliers et les écuyers des environs, et même les paysans qui combattaient à pied, se mit à leur tête, entra sans délai en Franconie, et dévasta tout le pays jusqu'aux portes de Wurtzbourg, en s'enquérant partout de son âne. A la nouvelle de cette invasion, le prince-évêque de Wurtzbourg lui envoya demander ce que voulait dire une semblable conduite. A quoi le duc répondit qu'il cherchait un certain âne à lui, que les hommes de l'évêque lui avaient volé. L'évêque fit aussitôt restituer l'âne et son bagage, et le bon duc s'en retourna tout triomphant chez lui, à la grande admiration du pauvre peuple dont il prenait ainsi la défense.

Mais pendant qu'il était ainsi occupé, il reçut de l'empereur Frédéric II l'invitation de venir le rejoindre en Italie. Il partit aussitôt, et franchit les Alpes avant la fin de l'hiver. Il fit avec l'empereur toute la campagne, et se trouva à la grande diète de Crémone, à Pâques 1226.

Frédéric fut si satisfait de son courage et de son dévouement, qu'il lui accorda l'investiture du margraviat de Misnie, dans le cas où la postérité de sa sœur Judith, veuve du dernier margrave, s'éteindrait, et en même temps celle de tout le pays qu'il pourrait conquérir en Prusse et en Lithuanie, où il nourrissait le projet d'aller porter la foi chrétienne.

A peine le duc fut-il parti pour aller se ranger sous la bannière impériale, qu'une affreuse disette se déclara dans toute l'Allemagne, et ravagea surtout la Thuringe. Le peuple, affamé, fut réduit aux plus dures extrémités ; on voyait les pauvres se répandre dans les campagnes, dans les bois et sur les chemins, pour arracher les racines et les fruits sauvages qui servaient ordinairement à la nourriture des animaux. Ils dévoraient les chevaux et les ânes morts, et les bêtes les plus immondes. Mais, malgré ces tristes ressources, un grand nombre de ces malheureux moururent de faim, et les routes étaient jonchées de leurs cadavres.

A la vue de tant de misères, le cœur d'Élisabeth s'émut d'une pitié immense. Désormais son unique pensée, son unique occupation, nuit et jour, fut le soulagement de ses infortunés sujets. Le château de Wartbourg, où son mari l'avait laissée, devint comme le foyer d'une charité sans bornes, d'où découlaient sans cesse d'inépuisables bienfaits sur les populations voisines. Elle commença par distribuer aux indigents du duché tout ce qu'il y avait d'argent comptant dans le trésor ducal, ce qui se montait à la somme, énorme pour cette époque, de soixante-quatre mille florins d'or, lesquels provenaient de la vente récente de certains domaines. Puis elle fit ouvrir tous les greniers de son mari, et, malgré l'opposition des officiers de sa maison, elle en fit distribuer tout le contenu au pauvre peuple, sans en rien réserver. Il y en avait tant que, selon les récits contemporains, pour racheter seulement le blé qu'elle abandonna aux pauvres, il aurait fallu mettre en gage les deux plus grands châteaux du duché et plusieurs villes. Elle sut cependant unir la prudence à cette générosité sans bornes. Au lieu de donner le blé par grandes quantités, qui auraient pu être employées inconsidérément, elle faisait distribuer chaque jour à chaque pauvre la portion qui pouvait lui être nécessaire. Pour leur éviter toute dépense quelconque, elle faisait cuire dans les fours du château autant de farine qu'ils pouvaient contenir, et servait elle-même le pain tout chaud aux malheureux. Neuf cents pauvres venaient ainsi chaque jour lui demander leur nourriture, et s'en retournaient chargés de ses bienfaits.

Mais il y en avait encore un plus grand nombre, que la faiblesse, la maladie ou les infirmités, empêchaient de gravir la montagne où

on dévouement, qu'il
ie, dans le cas où la
margrave, s'étein-
qu'il pourrait con-
sait le projet d'aller

ger sous la bannière
s toute l'Allemagne,
amé, fut réduit aux
e répandre dans les
our arracher les ra-
airement à la nour-
et les ânes morts, et
ristes ressources, un
e faim, et les routes

th s'émut d'une pitié
unique occupation,
és sujets. Le château
int comme le foyer
cesse d'inépuisables
nença par distribuer
rgent comptant dans
énorme pour cette
lesquels provenaient
lle fit ouvrir tous les
des officiers de sa
pauvre peuple, sans
les récits contempo-
ndonna aux pauvres,
s châteaux du duché
udence à cette géné-
r grandes quantités,
nt, elle faisait distri-
qui pouvait lui être
lconque, elle faisait
qu'ils pouvaient con-
x malheureux. Neuf
mander leur nourri-
s.
re, que la faiblesse,
avir la montagne où

était située la résidence ducale; et ce fut surtout pour ceux-ci qu'Élisabeth redoubla de sollicitude et de compassion, pendant cette crise douloureuse. Elle portait elle-même au bas de la montagne, à quelques-uns qu'elle avait choisis parmi les plus infirmes, les restes de ses repas et de celui de ses suivantes, auxquels elles n'osaient presque plus toucher, de peur de diminuer la part des pauvres. Dans l'hôpital de vingt-huit lits, dont nous avons déjà parlé, qu'elle avait fondé à mi-côte de la montée du château, elle plaça les malades qui réclamaient des soins particuliers, et elle l'organisa de telle sorte que, à peine un des malades était-il mort, son lit était sur-le-champ occupé par un autre venu du dehors. Elle institua ensuite deux nouveaux hospices, dans la ville même d'Eisenach, l'un sous l'invocation du Saint-Esprit, pour les pauvres femmes; et l'autre, sous celle de Sainte-Anne, pour tous les malades en général. Ce dernier existe encore.

Tous les jours sans exception, et deux fois, le matin et le soir, la jeune duchesse descendait et remontait la longue et rude côte qui conduit de la Wartbourg à ces hospices, malgré la fatigue qu'elle en ressentait, pour y visiter ses pauvres, et leur apporter ce qui leur était nécessaire ou agréable. Arrivée dans ces asiles de la misère, elle allait de lit en lit, demandait aux malades ce qu'ils désiraient, et leur rendait les services les plus rebutants, avec un zèle et une tendresse que l'amour de Dieu et sa grâce spéciale pouvaient seuls lui inspirer. Elle nourrissait de ses propres mains ceux dont les maladies étaient les plus dégoûtantes, faisait elle-même leurs lits, les soulevait et les portait sur le dos ou entre les bras, sur d'autres lits, essuyait leur visage, leur nez et leur bouche, avec le voile qu'elle portait sur la tête, et tout cela, avec une gaieté et une aménité que rien ne pouvait altérer. Bien qu'elle eût une répugnance naturelle pour le mauvais air, et qu'il lui fût ordinairement impossible de l'endurer, elle se rendait cependant au milieu de l'atmosphère méphitique des salles de malades, par les plus grandes chaleurs de l'été, sans exprimer la moindre répugnance, tandis que ses suivantes en étaient accablées et murmuraient hautement.

Elle avait fondé dans un de ses hospices un asile particulier pour les pauvres enfants malades, abandonnés ou orphelins : ils étaient l'objet spécial de sa tendresse; elle les entourait des soins les plus doux et les plus affectueux. Leurs petits cœurs comprirent bientôt quelle douce mère le Seigneur avait daigné leur donner dans leur misère. Toutes les fois qu'elle venait au milieu d'eux, comme les petits oiseaux qui se cachent sous les ailes de leur mère, tous couraient au-devant d'elle et s'attachaient à ses vêtements, en criant :

Maman ; maman! Elle les faisait asseoir autour d'elle, leur distribuait de petits présents, examinait l'état de chacun d'eux ; elle témoignait surtout son affection et sa pitié à ceux d'entre eux dont les maux faisaient le plus horreur, en les prenant sur ses genoux et en les comblant de caresses.

Le temps qu'elle pouvait dérober à la surveillance des hospices, elle le consacrait à parcourir les environs de la Wartbourg, à distribuer des vivres et des secours aux pauvres qui ne pouvaient monter jusqu'au château, à visiter les moindres chaumières, à y rendre les services les plus bas et les plus étrangers à son rang. Elle s'efforçait de se trouver auprès du lit de mort des agonisants, afin d'adoucir leur dernière lutte, recueillait leur dernier soupir dans un baiser de fraternelle charité, et priait Dieu avec ferveur, et pendant des heures entières, de sanctifier la fin de ces infortunés, et de les recevoir dans sa gloire. Plus que jamais, elle était fidèle à son habitude de veiller aux obsèques des pauvres, et malgré l'accroissement de la mortalité, on la voyait toujours accompagner leur dépouille au tombeau, après les avoir ensevelis de ses propres mains dans la toile qu'elle avait elle-même tissue à cet effet, ou bien qu'elle prenait parmi ses vêtements. Elle découpa pour cet usage un grand voile blanc qu'elle portait habituellement. Mais elle ne pouvait souffrir qu'on employât à ensevelir les riches des étoffes neuves ou précieuses, et exigeait qu'on y en substituât de vieilles, en donnant aux pauvres la valeur des étoffes neuves.

Les pauvres prisonniers n'échappèrent pas non plus à sa sollicitude; elle allait les visiter partout où elle savait qu'il y en eût, délivrait à prix d'argent autant qu'elle pouvait de ceux qui étaient détenus pour dettes, pansait et oignait les blessures que leurs chaînes avaient produites, puis se mettait à genoux à leur côté, et demandait avec eux à Dieu de veiller sur eux, et de les préserver de toute peine ou de tout châtiment futur.

Toutes ces occupations, si propres à faire naître dans l'âme humaine la fatigue, le dégoût et l'impatience, produisaient en elle une paix et une joie célestes. Tandis qu'elle répandait sur tant de ses pauvres frères les trésors de sa charité, elle avait le cœur et la pensée toujours élevés vers le Seigneur, et interrompait souvent ses bienfaisantes occupations pour lui dire à haute voix : O Seigneur! je ne peux pas assez vous remercier de ce que vous me donnez l'occasion de recueillir ces pauvres gens, qui sont vos plus chers amis, et de ce que vous me permettez de les servir ainsi moi-même.

Ce n'était pas seulement aux populations voisines de sa résidence

qu'elle réservait ses soins et son amour : des habitants de toutes les parties, même les plus éloignées, des États de son mari, furent également l'objet de sa souveraine et maternelle sollicitude. Elle donna des ordres exprès pour que tous les revenus des quatre principautés que possédait le duc Louis fussent exclusivement consacrés au soulagement et à l'entretien des pauvres habitants que la disette laissait sans ressources, et veilla strictement à l'exécution de cet ordre, malgré l'opposition de la plupart des officiers du duc. De plus, et comme pour tenir lieu des secours et des soins personnels que l'éloignement l'empêchait de donner elle-même à cette portion de ses sujets, elle fit vendre toutes ses pierreries, ses bijoux et objets précieux, et leur en fit distribuer le prix.

Ces dispositions furent continuées jusqu'à la moisson de 1226. Alors, la duchesse réunit tous les pauvres en état de travailler, hommes et femmes, leur donna des faux, des chemises neuves, des souliers, pour que leurs pieds ne fussent pas meurtris et déchirés par le chaume resté dans les champs, et les envoya à l'ouvrage. A tous ceux qui n'étaient pas assez forts pour travailler, elle distribua des vêtements qu'elle avait fait fabriquer ou acheter au marché à cet effet. Elle faisait toutes ces distributions de ses propres mains. A chaque pauvre qui s'en allait, elle faisait des adieux pleins d'affection, en lui donnant une petite somme, et, lorsque l'argent lui manqua, elle prit ses voiles et ses robes de soie, et les partagea entre les pauvres femmes, en disant : Je ne veux pas que vous vous serviez de ces objets comme d'une parure, mais que vous les fassiez vendre pour subvenir à vos besoins, et que vous travailliez selon vos forces ; car il est écrit : Que celui qui ne travaille point ne mange point. Une pauvre vieille femme à qui la duchesse avait donné des chemises, des souliers et un manteau, en eut un tel saisissement de joie, qu'après s'être écriée qu'elle n'avait jamais de sa vie éprouvée un tel bonheur, elle tomba par terre comme une morte. La bonne Élisabeth, tout effrayée, s'empressa de la relever, et se reprocha, comme un péché, d'avoir compromis, par son imprudence, la vie de cette femme.

Cependant le duc Louis, informé sans doute des maux qui affligeaient son pays, demanda congé à l'empereur pour retourner chez lui, et l'obtint. Il partit le vingt-deux juin 1226, et s'en vint coucher à Crémone, la veille de la Saint-Jean, comme on allumait les feux sur toutes les hauteurs. Après avoir heureusement franchi les Alpes, il vint prendre gîte chez un prince que les historiens ne nomment pas, mais qui était son proche parent et son ami. Il y fut reçu avec empressement et magnificence, et, après un festin abondant, em-

belli par le chant et la musique, on le conduisit à sa chambre à coucher, où le prince, curieux d'éprouver la vertu de son hôte, avait fait placer dans son lit une jeune femme d'une grande beauté; mais le jeune duc dit aussitôt à son fidèle échanson, le sire de Varila : Éloigne tranquillement cette jeune femme, et donne-lui un marc d'argent pour s'acheter un manteau neuf, afin que le besoin ne la fasse plus s'exposer au péché. Je te dis en toute sincérité, que, quand même l'adultère ne serait pas un péché contre Dieu, ni un scandale aux yeux de mes frères, moi je n'y songerai jamais, uniquement pour amour de ma chère Élisabeth, et pour ne pas la contrister ni troubler son âme. Le lendemain matin, comme le prince commençait à plaisanter à ce sujet, Louis lui répondit : Sachez, mon cousin, que pour avoir l'empire romain tout entier, je ne commettrais pas un tel péché.

Cependant la nouvelle de l'approche du prince bien-aimé avait répandu dans toute la Thuringe une immense joie. Tous ces pauvres affamés voyaient dans le retour de leur père et de leur généreux protecteur comme le signal de la fin de leurs maux. Sa mère, ses jeunes frères se réjouirent aussi vivement; mais la joie d'Elisabeth surpassait celle de tous les autres. C'était la première absence prolongée qu'avait faite cet époux qui lui était si cher, et qui la comprenait, et sympathisait avec tous les élans de son âme vers Dieu et une vie meilleure. Elle seule aussi, avec ce merveilleux instinct que Dieu donne aux âmes saintes, avait sondé toute la richesse de l'âme de son époux, tandis que le reste des hommes lui attribuait toujours des sentiments et des passions semblables à celles des autres princes de son temps.

Les principaux officiers de la maison ducale, craignant la colère de leur seigneur quand il apprendrait l'emploi qui avait été fait de ses trésors et de ses provisions, allèrent au-devant de lui, et lui dénoncèrent les folles largesses de la duchesse, en lui racontant comment elle avait, malgré tous leurs efforts, vidé tous les greniers de la Wartbourg, et dissipé tout l'argent qu'il avait laissé à leur garde. Ces plaintes ne firent qu'irriter le duc, qui leur répondit : Ma chère femme se porte-t-elle bien? Voilà tout ce que je veux savoir; que m'importe le reste! Puis il ajouta : Je veux que vous laissiez ma bonne petite Élisabeth faire autant d'aumônes qu'il lui plaît, et que vous l'aidiez plutôt que de la contrarier; laissez-lui donner tout ce qu'elle veut pour Dieu, pourvu seulement qu'elle me laisse Eisenach, la Wartbourg et Naumbourg. Dieu nous rendra tout le reste quand il le trouvera bon. Ce n'est pas l'aumône qui nous ruinera jamais. Et aussitôt il se hâta d'aller rejoindre sa chère Élisabeth. Quand elle

à sa chambre à
rtu de son hôte,
e grande beauté;
nson, le sire de
et donne-lui un
fin que le besoin
e sincérité, que,
ntre Dieu, ni un
rai jamais, uni-
r ne pas la con-
comme le prince
it : Sachez, mon
, je ne commet-

bien-aimé avait
Tous ces pauvres
le leur généreux
x. Sa mère, ses
joie d'Elisabeth
re absence pro-
t qui la compre-
me vers Dieu et
eux instinct que
ichesse de l'âme
tribuait toujours
es autres princes

aignant la colère
avait été fait de
de lui, et lui dé-
racontant com-
s les greniers de
ssé à leur garde.
ondit : Ma chère
eux savoir; que
vous laissiez ma
lui plaît, et que
donner tout ce
laisse Eisenach,
nt le reste quand
ruinera jamais.
beth. Quand elle

le revit, sa joie ne connut plus de bornes ; elle se jeta dans ses bras et le baisa mille fois de bouche et de cœur. Chère sœur ! lui dit-il aussitôt, que sont devenus tes pauvres gens pendant cette mauvaise année? Elle répondit doucement : J'ai donné à Dieu ce qui était à lui, et Dieu nous a gardé ce qui est à toi et à moi [1].

Il y a des gens qui distinguent les beaux siècles de l'Église, comme s'il n'y avait de beaux que les six premiers. Mais, en vérité, y a-t-il quelque chose de plus beau que cette angélique princesse issue des Huns? Y a-t-il quelque chose de plus beau que ce que nous avons déjà vu du treizième siècle? et nous n'en avons encore vu qu'une petite partie.

Ainsi, vers l'an 1225, mourut saint Conrad, fils aîné de Henri, surnommé le Noir, second duc de Bavière, et de Vultide, fille du duc de Saxe. Il fut élevé par l'archevêque de Cologne, auquel ses parents l'avaient confié, et profita si bien des exemples de vertu qu'il trouva dans la maison de ce pieux prélat, qu'il prit la résolution d'abandonner le siècle et de passer sa vie dans l'état religieux, éloigné du monde, et à l'abri des dangers qu'il ne cesse d'offrir à notre innocence. Clairvaux fut le lieu qu'il choisit pour sa retraite, et il s'y montra constamment le modèle de ses frères par son humilité, sa mortification, sa soumission parfaite à toutes les prescriptions de la règle. Il fit, avec la permission de ses supérieurs, le pèlerinage de la Terre-Sainte, et mourut à son retour, au port de Bari en Italie, vers l'an 1225. Quelque temps après sa mort, son père et sa mère, touchés de la grâce de Dieu, quittèrent aussi le monde et embrassèrent l'état religieux [2].

Ce que la Thuringe voyait dans sainte Élisabeth, la Silésie et la Pologne le voyaient dans sa tante, sainte Hedwige. Son père était Berthold d'Andech, marquis de Méran, comte de Tyrol, prince ou duc de Carinthie et d'Istrie. Sa mère, nommée Agnès, était fille du comte de Rotlech. Ils eurent huit enfants, quatre fils et quatre filles; deux des fils furent évêques, savoir : Berthold, patriarche d'Aquilée, Ekbert, évêque de Bamberg ; les deux autres, Henri et Otton, suivirent la profession des armes, et succédèrent au père dans ses États. Les filles furent Hedwige, Agnès, si fameuse par son mariage avec Philippe-Auguste, roi de France, Gertrude, reine de Hongrie, mère d'Élisabeth ; la quatrième fut abbesse de Lutzing en Franconie, de l'ordre de saint Benoît.

Sainte Hedwige fut mise dès son enfance dans ce monastère, et y apprit les saintes lettres, qui furent toujours depuis sa consolation.

[1] Montalembert, *Vie de sainte Élisabeth.* — [2] Godescard, 7 août.

A l'âge de douze ans, elle fut mariée à Henri, duc de Silésie, et depuis encore duc de Pologne, et, dans cet état, elle garda la continence autant qu'il était possible. Dès sa première grossesse, n'ayant encore que treize ans, elle convint avec le prince, son mari, de se séparer de lui jusqu'à ses couches, ce qu'elle observa toujours depuis, outre l'abstinence de l'Avent et du Carême, ainsi que des autres jours de dévotion. Après qu'ils eurent eu six enfants, elle fit consentir le duc à garder la continence perpétuelle ; ils s'y engagèrent par vœu, avec la bénédiction de l'évêque, et ils vécurent ainsi environ trente ans. La chose étant devenue publique, ils se séparèrent entièrement d'habitation, et ne se voyaient plus que très-rarement et en présence de témoins, pour ne pas scandaliser les faibles. Le duc vivait en religieux, sans en avoir fait profession, et laissait croître sa barbe comme les frères convers des monastères, d'où lui vint le nom de Henri le Barbu.

La sainte duchesse Hedwige lui persuada de fonder à Trebnitz, près de Breslau en Silésie, un monastère de religieuses de l'ordre de Cîteaux, dont la première abbesse fut Pétrisse, que la duchesse avait eue pour gouvernante dans son enfance. Elle la fit venir de Bamberg avec d'autres religieuses ; la fondation se fit l'an 1203, et la dédicace de l'église en 1219. Sainte Hedwige y assembla un grand nombre de religieuses, et y offrit à Dieu sa fille Gertrude, qui en fut depuis abbesse. Hedwige y élevait plusieurs jeunes filles nobles et autres, dont quelques-unes embrassaient la vie monastique, et elle mariait les autres. Elle-même s'y retirait souvent du vivant du duc, son mari, et couchait dans le dortoir comme les religieuses ; depuis elle fixa sa demeure au même lieu de Trebnitz, près du monastère, mais en dehors, et prit l'habit des religieuses, sans faire profession, pour se conserver la liberté d'assister les pauvres de ses biens. Elle supporta avec une merveilleuse patience la mort du duc Henri, son mari, qui arriva l'an 1238, et elle consolait les religieuses de Trebnitz, désolées de cette perte.

Son abstinence était telle, qu'elle ne mangea point de viande pendant environ quarante ans, quoi que pût lui dire, soit par prières, soit par reproches, l'évêque de Bamberg, son frère, pour qui elle avait beaucoup de respect et d'amitié. A la fin, Guillaume, évêque de Modène et légat du Saint-Siége, étant venu en Pologne, et la trouvant malade, l'obligea par obéissance à manger de la viande. Son ordinaire était d'user de poisson et de laitage le dimanche, le mardi et le jeudi ; le lundi et le samedi, des légumes secs ; le mercredi et le vendredi, elle se réduisait au pain et à l'eau. Elle avait retranché de ses habits non-seulement toute parure et toute déli-

catesse, mais la commodité et presque le nécessaire, ne portant qu'une tunique et un manteau, et marchant le plus souvent nu-pieds, nonobstant le froid du pays. Elle portait un cilice de crin et se donnait la discipline jusqu'au sang.

Ses prières étaient longues, ferventes et presque continuelles, et elle avait la dévotion d'entendre chaque jour plusieurs messes, à chacune desquelles elle faisait son offrande et recevait à la fin l'imposition des mains du prêtre. Elle fit plusieurs miracles et avait le don de prophétie, et, prévoyant sa mort prochaine, elle se fit donner l'extrême-onction avant que d'être malade. Enfin elle mourut le 15me d'octobre 1243. Elle avait voulu être enterrée dans le cimetière des religieuses; mais l'abbesse, sa fille, ne put s'y résoudre, et la fit mettre, contre son inclination, dans l'église, devant le grand autel. Les religieuses en souffrirent beaucoup d'incommodités, comme la sainte l'avait prédit, par le concours du peuple qui venait en foule prier à son tombeau, où il se fit un grand nombre de miracles. C'est pourquoi les évêques et les ducs de Pologne poursuivirent auprès du Saint-Siége la canonisation d'Hedwige, qui, après les informations convenables, fut faite au bout de vingt-trois ans, par le pape Clément IV, le 26me de mars 1267. Le pape Innocent IX a fixé sa fête au dix-sept octobre[1].

Ainsi, dans l'Europe chrétienne, au milieu des guerres, des dissensions, des faiblesses, des abus inseparables de la condition humaine, il y avait un principe de vie, de charité, de perfection divine qui se manifestait dans tous les rangs de la société, depuis la servante jusqu'à la princesse, depuis le mendiant jusqu'au premier des rois. Cette action de l'esprit divin sera surtout manifeste si à l'Europe catholique nous comparons l'Asie non chrétienne, comparaison d'autant plus naturelle, que sainte Élisabeth de Hongrie descendait d'une de ces hordes tartares qui, réunies alors sous la main de Ginguiskan, dominaient sur toute l'Asie. Cette comparaison nous fera voir, entre autres choses, qu'auprès des guerres des Tartares non chrétiens, les guerres de leurs tribus devenues chrétiennes en Europe ne sont que des jeux d'enfants.

De l'an 1215 à l'an 1227, de la Corée et de Péking jusqu'à Tauris et la Moscovie, sur une étendue de plus de mille cinq cents lieues de long, Ginguiskan ne cessa de promener la guerre et le carnage. En 1215, la capitale de la Chine, nommée alors Kan-Balec ou Yen-King, et aujourd'hui Péking, fut prise d'assaut, saccagée, et l'incendie dura un mois. Les ambassadeurs des Tartares ayant été as-

[1] Surius, 17 octobre.

sassinés par le roi de Karisme, Ginguiskan marche contre lui l'an 1218 à la tête d'une armée de sept cent mille combattants. Le premier choc est terrible et le succès indécis. Les Karismiens perdent cent soixante mille hommes, et chacun se retire dans son camp. Dans le cours de 1219, Otrar, Farganah, Ourkendie et toutes les principales villes du Karisme tombent au pouvoir des Mongols, qui en font passer les habitants au fil de l'épée; ils n'ont pas besoin de l'année suivante tout entière pour conquérir la Transoxane. La résistance de Bokara et de Samarcande ne fait que les irriter et attirer sur ces deux vastes malheureuses cités toutes les horreurs du sac et du pillage. La plupart des habitants périssent par la flamme et par le fer du vainqueur. Les habitants de la ville de Karisme, après la plus opiniâtre résistance, mettent eux-mêmes le feu à leurs propres maisons et sont tous massacrés. Ginguiskan s'était placé sur une éminence pour jouir à la fois du massacre et de l'incendie. Termed, dernière ville de la Transoxane, succombe également. Les Mongols la brûlent, et, las d'égorger, emmènent en esclavage le petit nombre d'habitants à qui ils avaient laissé la vie. Au printemps 1221, les habitants de Balk offrent de se rendre; mais Ginguiskan veut jouir du spectacle d'un assaut, la population est exterminée et la ville rasée. Un sort non moins horrible que celui qu'avait éprouvé la Transoxane est réservé au Korasan. Cette expédition est confiée à l'un de ses fils, tandis que d'autres ravagent et soumettent l'Irac et d'autres provinces occidentales de la Perse, entre autres Ragès, capitale de l'ancienne Médie. Une armée considérable est envoyée dans l'Inde. Talkan, petite ville de la Transoxane, est emportée d'assaut par Ginguis, qui traite avec la même barbarie les habitants et la garnison. Anderab, autre ville de la Transoxane, n'est pas plus épargnée. La prise de Bomyan, située dans le voisinage de la précédente, coûte au vainqueur la vie d'un de ses petits-fils. Pour consoler la mère, il met à sa discrétion les malheureux habitants. Elle les fait tous massacrer sans distinction d'âge ou de sexe; elle pousse la cruauté jusqu'à faire ouvrir le ventre aux femmes enceintes; enfin les animaux mêmes sont égorgés. Hérat et plusieurs autres villes du Korasan, s'étant révoltées, éprouvent un sort à peu près semblable.

Ginguis apprend que le souverain de Captchac a mal parlé de lui et donné asile à quelques-uns de ses ennemis. Deux généraux qui avaient conquis Aderbaïdian et l'Arran ont ordre de conduire une armée dans le Captchac. Ils commencèrent par prendre Chamakié, puis Derbend; les princes de Captchac font cause commune avec les princes russes, les uns et les autres sont battus et poursuivis jus-

qu'aux bords du Borystène ; le grand-duc de Kiow et le duc d Tchernikoff furent faits prisonniers le 6 juin 1223.

Tandis que ses généraux conquièrent pour lui une immense contrée dans le nord-ouest de l'Asie, et que d'autres défendent et étendent ses conquêtes dans la Chine septentrionale, Ginguiskan tient une diète où l'on détermine les mesures à prendre pour contenir et gouverner les États nouvellement soumis. Il s'agit en outre de remédier à la disette de soie et de riz qui se faisait sentir dans la portion soumise de la Chine. Ginguis propose de mettre à mort tous les habitants des campagnes, pour avoir à nourrir et à vêtir moins de personnes inutiles à la guerre, et pour convertir en pâturages les terres jusqu'alors ensemencées. Cette mesure atroce fut pourtant abandonnée, non parce qu'elle était atroce, mais inutile et même nuisible aux intérêts du conquérant.

En 1225, à l'âge de plus de soixante ans, Ginguis se résolut de marcher en personne contre le roi de Tangout, à la tête de toutes ses armées, dont il forma dix corps. Les Mongols traversent le grand désert de Kobi pendant l'hiver de 1226, pénètrent au centre des Etats de leur ennemi, qui leur opposa une armée de cinq cent mille hommes, remarquable principalement par la richesse de ses équipages et de ses vêtements. Après différentes rencontres et affaires de postes, dont l'issue fut constamment à l'avantage des Mongols, Ginguis livra une grande bataille sur un lac pris par la glace : le roi de Tangout est complétement défait et perd trois cent mille hommes ; peu de temps après, il succombe aux fatigues et aux chagrins. Son successeur sort de sa capitale assiégée pour implorer la clémence du conquérant ; il est pris par les assiégeants et mis à mort. La ville tombe en leur pouvoir, et devient le théâtre de cruautés inouïes, qui s'exercent ensuite dans toute l'étendue du royaume. On ne rencontre partout que des ruines et des cadavres ; les bois, les montagnes et les cavernes sont remplis de malheureux qui cherchent à se soustraire à la fureur du vainqueur. Enfin les quatre-vingt-dix-huit centièmes de la population périssent. Cette mesure atroce avait paru indispensable au héros mongol pour s'occuper avec sécurité de réduire et de soumettre les Nieutché, maîtres encore d'une partie de la Chine septentrionale ; mais c'est à l'un de ses petits-fils, Chi-tsou, qu'est réservé de terminer cette grande entreprise et de fonder à la Chine une dynastie mongole.

Ginguiskan mourut dans le royaume de Tangout, le 24 août 1227, âgé de soixante-six ans, et après un règne de vingt-deux. Sa mort fut tenue secrète quelque temps : on fit même accroire à l'armée qu'il était en pleine convalescence. Dans l'intervalle, arriva le fils

du roi de Tangout, pour se soumettre et rentrer en grâce ; il trouve les soldats livrés à la joie ; la plus grande allégresse règne dans le camp à cause de la prétendue convalescence du souverain. Peu de temps après son arrivée, on conduisit au supplice, sans égard pour leur soumission, le prince nouvellement arrivé et toute sa suite, qui était nombreuse. Les funérailles, ainsi arrosées de sang, se célébrèrent ensuite avec pompe par toute l'armée. Des historiens chinois rapportent que, dans le cours des quatorze premières années de l'empire des Mongols, Ginguiskan fit périr dix-huit millions quatre cent soixante-dix mille personnes [1].

Avant de mourir, Ginguiskan avait distribué lui-même ses États entre les quatre princes qui lui étaient nés de la première de ses quatre femmes principales, lesquelles avaient chacune leur palais. Touchi, l'aîné de ces quatre princes, étant mort, fut représenté par son fils Batou, qui lui succéda dans la souveraineté de Captchac, et dont les descendants régnèrent en Crimée jusqu'à l'anéantissement de cet État, en 1783, par les Russes. Diagataï ou Zagataï eut un État qui porta son nom, et qui était composé de la Transoxane, du pays des Uzbeks et du Turkestan, où quelques-uns de ses descendants ont encore de petites souverainetés. Touli eut le Korasan, une partie de la Perse et les bords de l'Indus. Trois des fils de ce dernier, Mangou, Holagou et Koublaï se distinguèrent particulièrement dans la suite. Octaï, que son père, le jour avant de mourir, avait désigné pour lui succéder, eut en partage la grande horde ou tribu nommée Ordoubalek, ou Oloug-youzt, dans le Cara-Kataï, dont Cara-Corom était la capitale ; en outre, le Mongolistan, le Kataï, ou Chine septentionale, dont la capitale est Péking, ainsi que la Corée et le détroit d'Anian. Une grande partie des États passèrent en la puissance de Koublaï, l'un de ses neveux, qu'on regarde comme le fondateur de la dynastie mongole à la Chine.

Maintenant, quelles peuvent avoir été les vues de la divine Providence en prêtant aux Tartares de Ginguiskan cette puissance extraordinaire qui s'étend de l'extrémité de la Corée, sur une longueur de plus de quinze cents lieues, jusqu'à la Russie et la Pologne? Voici quelques indices : Nous avons vu qu'à l'avénement du Christ, l'empire chinois et l'empire romain se touchaient sur les bords de la mer Caspienne, comme pour présenter les armes à l'immortel roi des siècles. Nous avons vu qu'à la mort de Julien l'Apostat dans les champs de Babylone, la Chine était une province de

[1] Couplet, *Tabl. Sinic. Chron.*, p. 74. *Biograph. univ.*, art. Djenguyzkhân. *Hist. univ. des Angl.*, t. 6 et 7, partie moderne. Deguignes, *Hist. des Huns.*

l'empire persan qui touchait à l'empire romain, comme pour assister l'un et l'autre au triomphe du Christ sur l'idolâtrie occidentale. Pendant six ou sept siècles, les Nabuchodonosor de Babylone, les Cyrus de Perse, les Alexandre de Macédoine, les césars de Rome, illustres manœuvres de la Providence, travaillent à mêler ensemble les diverses nations de l'Europe, de l'Afrique, avec l'Asie occidentale, pour les réduire à une certaine unité matérielle; ils préparent ainsi, sans le savoir, toute cette partie du monde à l'unité spirituelle, à l'empire du Christ. Mais le Christ doit régner sur toutes les nations de la terre. Pendant les treizième et quatorzième siècles, de nouveaux manœuvres, Ginguiskan et ses fils, travaillent à la préparation matérielle de ce qui reste à finir. A cette époque, malgré tous les césars de Rome païenne, malgré certains césars de l'Allemagne chrétienne, le christianisme était devenu à jamais la loi, la religion, la gloire de l'Europe, à jamais l'Europe catholique était le centre, la vie, l'esprit, le cœur et l'âme de l'humanité entière. Il fallait donc lui faire connaître pour lui unir, avec le temps, l'Asie orientale et le reste du monde. Ginguiskan et ses fils commencent la besogne, les Anglais l'achèvent de nos jours.

Maîtres de l'Asie à peu près tout entière, les Tartares la font connaître à l'Europe, déjà éveillée par les croisades. Ils y envoient des ambassadeurs, d'abord avec des menaces aux princes de la chrétienté, s'ils ne se soumettent; plus tard, avec des dispositions amicales, pour conclure des traités de paix et d'alliance; enfin, avec des demandes et des prières, pour unir leurs armes contre les Mahométans, dont ils avaient détruit le califat à Bagdad. Si, à cette dernière époque, l'Occident avait eu pour empereur un Charlemagne, l'Europe et l'Asie jusqu'à la Chine n'eussent peut-être fait qu'une chrétienté.

Les Tartares n'étaient point hostiles au christianisme. La horde ou tribu des Keraïtes, tribu impériale avant Ginguiskan, était en grande partie chrétienne. Oung-Kan, chef de cette tribu et chef suprême de tous les Tartares avant Ginguiskan, son gendre, était Chrétien déclaré et en correspondance avec le pape Alexandre III. Parmi les fils et les petits-fils de Ginguiskan même, il y en eut de Chrétiens. Sous son petit-fils Koublaï, empereur de la Chine, nous verrons un archevêque catholique à Péking, avec deux églises, et la permission d'en fonder par tout l'empire.

Voici les réflexions que fait à ce sujet un des hommes les plus savants, les plus profonds et les plus sensés de nos jours, Abel Rémusat :

« Deux systèmes de civilisation s'étaient établis, étendus, perfectionnés aux deux extrémités de l'ancien continent, par l'effet de causes indépendantes, sans communication, par conséquent sans

influence mutuelle. Tout à coup les événements de la guerre et les combinaisons de la politique mettent en contact ces deux grands corps si longtemps étrangers l'un à l'autre. Les entrevues solennelles des ambassades ne sont pas les seules occasions où il y eut entre eux des rapprochements. D'autres, plus obscurs, mais encore plus efficaces, s'établirent par des ramifications inaperçues, mais innombrables, par les voyages d'une foule de particuliers entraînés aux deux bouts du monde, dans des vues commerciales, à la suite des envoyés ou des armées. L'irruption des Mongols, en bouleversant tout, franchit toutes les distances, combla tous les intervalles et rapprocha tous les peuples. Les événements de la guerre transportèrent des milliers d'individus à d'immenses distances des lieux où ils étaient nés. L'histoire a conservé le souvenir des voyages des rois, des ambassadeurs, de quelques missionnaires.

« Sempad l'Orbélien, Hayton, roi d'Arménie, les deux David, rois de Géorgie, et plusieurs autres, furent conduits par des motifs politiques dans le fond de l'Asie. Yeroslaf, grand-duc de Sousdal, et vassal des Mongols, comme les autres princes russes, vint à Kara-Koroum, où il mourut empoisonné, dit-on, par la main même de l'impératrice, mère de l'empereur Gayouk. Beaucoup de religieux italiens, français, flamands furent chargés de missions diplomatiques auprès du grand-khan. Des Mongols de distinction vinrent à Rome, à Barcelone, à Valence, à Lyon, à Paris, à Londres, à Northampton, et un franciscain du royaume de Naples fut archevêque de Péking. Son successeur fut un professeur de théologie de la faculté de Paris. Mais combien d'autres personnages moins connus furent entraînés à la suite de ceux-là, ou comme esclaves, ou attirés par l'appât du gain, ou guidés par la curiosité dans des contrées jusqu'alors inconnues ! Le hasard a conservé les noms de quelques-uns.

« Le premier envoyé qui vint trouver le roi de Hongrie de la part des Tartares, était un Anglais banni de son pays pour certains crimes, et qui, après avoir erré dans toute l'Asie, avait fini par prendre du service chez les Mongols. Un cordelier flamand rencontra dans le fond de la Tartarie une femme de Metz, nommée Paquette, qui avait été enlevée en Hongrie ; un orfévre parisien, dont le frère était établi à Paris sur le grand pont, et un jeune homme de Rouen, qui s'était trouvé à la prise de Belgrade. Il y vit aussi des Russes, des Hongrois et des Flamands. Un chantre, nommé Robert, après avoir parcouru l'Asie orientale, revint mourir dans la cathédrale de Chartres. Un Tartare était fournisseur de casques dans les armées de Philippe le Bel. Jean de Plan-Carpin trouva près de Gayouk un gentilhomme russe qu'il nomme Temer, qui servait d'interprète ; plusieurs mar-

chands de Breslau, de Pologne, d'Autriche, l'accompagnèrent dans son voyage en Tartarie. D'autres revinrent avec lui par la Russie; c'étaient des Génois, des Pisans, des Vénitiens. Deux marchands de Venise, que le hasard avait conduits à Bokara, se laissèrent aller à suivre un ambassadeur mongol qu'Houlagou envoyait à Khoubilaï. Ils séjournèrent plusieurs années tant en Chine qu'en Tartarie, revinrent avec des lettres du grand-khan pour le Pape, retournèrent auprès du grand-khan, emmenant avec eux le fils de l'un d'eux, le célèbre Marc-Pol, et quittèrent encore une fois la cour de Khoubilaï pour s'en revenir à Venise. Des voyages de ce genre ne furent pas moins fréquents dans le siècle suivant. De ce nombre sont ceux de Jean de Mandeville, médecin anglais, d'Oderic de Frioul, de Pegoletti, de Guillaume de Bouldeselle et de plusieurs autres.

« On peut bien croire que ceux dont la mémoire s'est conservée ne sont que la moindre partie de ceux qui furent entrepris, et qu'il y eut dans ce temps plus de gens en état d'exécuter des courses lointaines que d'en écrire des relations. Beaucoup de ces aventuriers durent se fixer et mourir dans les contrées qu'ils étaient allés visiter. D'autres revinrent dans leur patrie, aussi obscurs qu'auparavant, mais l'imagination remplie de ce qu'ils avaient vu, le racontant à leur famille, l'exagérant sans doute, mais laissant autour d'eux, au milieu de fables ridicules, des souvenirs utiles et des traditions capables de fructifier. Ainsi furent déposés en Allemagne, en Italie, en France, dans les monastères, chez les seigneurs et jusque dans les derniers rangs de la société, des semences précieuses destinées à germer un peu plus tard. Tous ces voyageurs ignorés, portant les arts de leur patrie dans les contrées lointaines, en rapportaient d'autres connaissances non moins précieuses, et faisaient, sans s'en apercevoir, des échanges plus avantageux que tous ceux du commerce. Par là, non-seulement le trafic des soieries, des porcelaines, des denrées de l'Hindoustan, s'étendait et devenait plus praticable; il s'ouvrait de nouvelles routes à l'industrie et à l'activité commerciale; mais ce qui valait mieux encore, des mœurs étrangères, des nations inconnues, des productions extraordinaires venaient s'offrir en foule à l'esprit des Européens, resserré, depuis la chute de l'empire romain, dans un cercle trop étroit. On commença à compter pour quelque chose la plus belle, la plus peuplée et la plus anciennement civilisée des quatre parties du monde. On songea à étudier les arts, les croyances, les idiomes des peuples qui l'habitaient, et il fut même question d'établir une chaire de langue tartare dans l'université de Paris. Des relations romanesques, bientôt discutées et approfondies, répandirent de toutes parts des notions plus justes et plus variées. Le monde

sembla s'ouvrir du côté de l'Orient ; la géographie fit un pas immense : l'ardeur pour les découvertes devint la forme nouvelle que revêtit l'esprit aventureux des Européens. L'idée d'un autre hémisphère cessa, quand le nôtre fut mieux connu, de se présenter à l'esprit comme un paradoxe dépourvu de toute vraisemblance ; et ce fut en allant à la recherche du *Zipangri* de Marc-Pol que Christophe Colomb découvrit le Nouveau-Monde [1]. »

Quant aux effets que l'irruption des Mongols produisit dans l'Orient, Abel Rémusat y compte : la destruction du califat, l'extermination des Bulgares, des Comans et d'autres peuples septentrionaux ; l'épuisement de la population de la Haute-Asie, si favorable à la réaction par laquelle les Russes, jadis vassaux des Tartares, ont à leur tour subjugué tous les nomades du Nord ; la soumission de la Chine à une domination étrangère, l'établissement définitif de la religion indienne au Thibet et dans la Tartarie. Quant aux résultats qu'ont eus pour les nations de l'Asie orientale leurs communications avec l'Occident, Abel Rémusat met : l'introduction des chiffres indiens à la Chine, la connaissance des méthodes astronomiques des musulmans, la traduction du Nouveau Testament et des psaumes en langue mongole, faite par l'archevêque latin de Péking, la fondation de la hiérarchie lamaïque, formée à l'imitation de la cour pontificale, et produite par la fusion qui s'opéra entre les débris du nestorianisme établi dans la Tartarie et les dogmes des Bouddhistes. Il ajoute la réflexion suivante :

« Avant l'établissement des rapports que les croisades d'abord, et plus encore l'irruption des Mongols, firent naître entre les nations de l'Orient et de l'Occident, la plupart de ces inventions qui ont signalé la fin du moyen âge étaient depuis des siècles connues des Asiatiques. La polarité de l'aimant avait été observée et mise en œuvre à la Chine dès les temps les plus reculés. Les poudres explosives ont été de tout temps connues des Hindous et des Chinois. Ces derniers avaient, au dixième siècle, des *chars à foudre* qui paraissent avoir été des canons. Il est difficile de voir autre chose dans les *pierriers à feu* dont il est si souvent parlé dans l'histoire des Mongols. Houlagou, partant pour la Perse, avait dans son armée un corps d'artilleurs chinois. D'un autre côté, l'édition *princeps* des livres classiques, gravée en planches de bois, est de l'an 952. L'établissement du papier-monnaie et des comptoirs pour le changer eut lieu chez les

[1] Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, nouvelle série, t. 7. Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens, et particulièrement des rois de France avec les empereurs mongols, par M. Abel Rémusat, p. 411-415.

Jou-tchis l'an 1154. L'usage de la monnaie de papier fut adopté par les Mongols établis à la Chine ; elle a été connue des Persans sous le nom même que les Chinois lui donnent. Enfin les cartes à jouer, dont tant de savants ne se seraient pas occupés de chercher l'origine, si elle ne marquait l'une des premières applications de l'art de graver en bois, furent imaginées à la Chine l'an 1120. »

Abel Résumat observe que, dans les commencements de chacune de ces inventions, il y a des traits particuliers qui semblent propres à en faire découvrir l'origine. Les plus anciennes cartes à jouer ont une analogie marquée par leur forme, les dessins qu'elles offrent, leur grandeur, leur nombre, avec les cartes dont se servent les Chinois. Les canons furent les premières armes à feu dont on fit usage en Europe ; ce sont aussi, à ce qu'il paraît, les seules que les Chinois connussent à cette époque. Les premières planches dont on s'est servi pour imprimer étaient de bois, et stéréotypes comme celles des Chinois, et rien n'est plus naturel que de supposer que quelque livre venu de la Chine a pu en donner l'idée. Enfin, si l'on a soin de mettre de côté l'impression en caractères mobiles, qui est bien certainement une invention particulière aux Européens, on ne voit pas ce qu'on pourrait opposer à une hypothèse qui offre une si grande vraisemblance.

« Mais, conclut l'auteur, cette supposition acquiert un bien plus haut degré de probabilité si on l'applique à l'ensemble des découvertes dont il est question. Toutes avaient été faites dans l'Asie orientale ; toutes étaient ignorées dans l'Occident : la communication a lieu ; elle se prolonge pendant un siècle et demi, et, un autre siècle à peine écoulé, toutes se trouvent connues en Europe. Leur source est enveloppée de nuages. Le pays où elles se montrent, les hommes qui les ont produites sont également un sujet de doutes ; ce ne sont pas les contrées éclairées qui en sont le théâtre ; ce ne sont point des savants qui en sont les auteurs ; des gens du peuple, des artisans obscurs font tout à coup briller ces lumières inattendues. Rien ne semble mieux montrer l'effet d'une communication, rien n'est mieux d'accord avec ce que nous avons dit plus haut de ces canaux invisibles, de ces ramifications inaperçues, par où les connaissances des peuples orientaux avaient pu pénétrer dans notre Europe. La plupart de ces inventions se présentent d'abord dans l'état d'enfance où les ont laissées les Asiatiques, et cette circonstance nous permet à peine de conserver quelques doutes sur leur origine. Les unes sont immédiatement mises en pratique ; d'autres demeurent quelque temps enveloppées dans une obscurité qui nous dérobe leur marche, et sont prises, à leur apparition, pour des dé-

couvertes nouvelles. Toutes, bientôt perfectionnées et comme fécondées par le génie des Européens, agissent ensemble et communiquent à l'intelligence humaine le plus grand mouvement dont on ait conservé le souvenir. Ainsi, par ce choc des peuples, se dissipèrent les ténèbres du moyen âge. Des catastrophes dont l'espèce humaine semblait n'avoir qu'à s'affliger, servirent à la réveiller de la léthargie où elle était depuis des siècles, et la destruction de vingt empires fut le prix auquel la Providence accorda à l'Europe les lumières de la civilisation actuelle [1]. »

Ainsi donc, conclurons-nous, Ginguiskan et les Tartares continuent l'œuvre de Nabuchodonosor et des Assyriens, des Cyrus et des Perses, d'Alexandre et des Grecs, de César et des Romains, le rapprochement, l'*unification* matérielle et extérieure de tous les peuples de la terre. L'œuvre des uns et des autres est achevée par les Anglais, les Français et les autres peuples de l'Europe chrétienne. Avec les inventions importées, imitées ou renouvelées, mais perfectionnées, de l'Inde et de la Chine, les Anglais s'emparent de l'Inde et de la Chine, et les forcent, bon gré, malgré elles, à entrer sans retour dans l'orbite de l'humanité chrétienne et catholique : les Français, bon gré, malgré eux, forcent l'Afrique à y entrer; et Anglais et Français, avec les autres peuples chrétiens, forcent l'empire antichrétien de Mahomet, bon gré, malgré lui, à s'en laisser conduire. C'est à l'Église de Dieu à faire le reste, c'est aux nations catholiques et ferventes à envoyer partout des apôtres et des martyrs, pour continuer, étendre, achever l'œuvre des martyrs et des apôtres, le rapprochement, l'*unification* spirituelle et intérieure de toutes les nations de la terre sous l'empire du Christ.

De toutes les contrées d'Orient qui étaient restées soumises à des princes chrétiens, la Géorgie était alors la plus puissante. Défendue par sa situation au milieu des montagnes, elle n'avait jamais vu interrompre la série de ses rois. Les généraux des califes n'y avaient fait que des incursions momentanées ou des établissements précaires. Les Seldjoukides exercèrent sur la Géorgie un pouvoir plus direct et plus durable. Mais, à la fin du onzième siècle et au commencement du douzième, David II, surnommé le Réparateur, sut profiter de la division qui régnait entre les princes turcs, reprit Teflis, sa capitale, qu'ils avaient occupée, et les poursuivit jusqu'à l'Araxe. Ses successeurs accrurent encore sa puissance, et comptèrent au nombre de

[1] Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, nouvelle série, t. 7. Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens, et particulièrement des rois de France avec les empereurs mongols, par M. Abel Rémusat, p. 415-420.

leurs vassaux tous les princes arméniens au nord de l'Araxe, qu'ils avaient délivrés du joug des Musulmans. La famille d'Iwané ou Jean, connétable de Géorgie, qui possédait la plus grande partie du pays situé entre le Kour et l'Araxe, les princes de Schamkot, de Khatchen et beaucoup d'autres reconnaissaient la suzeraineté des rois de Géorgie, qui se trouvaient ainsi, au treizième siècle, dominer depuis les bords de la mer Noire, entre Trébisonde et la Crimée, jusqu'au passage de Derbend et au confluent de l'Araxe et du Kour, c'est-à-dire sur la Colchide, la Mingrélie, le pays des Abkas, la Géorgie proprement dite et l'Arménie septentrionale, sans compter plusieurs autres petits cantons limitrophes.

Une telle nation, aguerrie et enorgueillie par les avantages qu'elle avait remportés sur les Musulmans, n'avait pu rester indifférente aux expéditions des Francs en Syrie, et, si la distance des lieux l'avait empêchée d'y prendre une part active, il ne s'en était pas moins établi entre les Géorgiens et les Francs des relations d'amitié, fruit ordinaire de la communauté de croyance et d'intérêts. Au rapport de Sanut [1], quand la nouvelle de la prise de Damiette fut connue des Géorgiens, ils écrivirent aux vainqueurs pour les féliciter, leur reprochant en même temps de n'avoir pas encore réduit Damas ou quelque autre place d'importance. Leurs dispositions étaient bien connues des Papes, qui avaient engagé Georges Lascha, roi de Géorgie, à concourir avec les autres princes chrétiens à la délivrance de la Terre-Sainte, et ce prince se préparait à se rendre à l'invitation du Pontife, quand les Tartares, fondant sur ses États, l'obligèrent de songer à sa propre défense. Dans cette circonstance, la Géorgie se trouva former, si l'on peut ainsi dire, les avant-postes de la chrétienté. L'attaque dirigée contre elle, ses efforts pour y résister, les précautions qu'elle dut prendre pour s'en préserver à l'avenir, tout cela dut intéresser les Francs d'Orient et même les Occidentaux. Nous verrons par la suite que ce fut là, en effet, la première cause des négociations que les Tartares entamèrent avec les princes chrétiens [2].

Roussoudan, devenue reine de Géorgie par la mort de son frère Georges, avait vu depuis quelques années approcher et grossir l'orage ; elle fut la première à en donner avis au pape Honorius III par une lettre qui nous a été conservée et qui est conçue en ces termes :

« Au très-saint Pape, père et seigneur de tous les Chrétiens, occupant le Siége du bienheureux Pierre : Russutane, humble reine d'Avogine, sa dévouée servante et fille, la tête inclinée jusqu'aux pieds ;

[1] L. 3, part. 11. p. 209. — [2] Abel Rémusat, *Mémoires*, etc., ibid., t. 6, p. 399-401.

salut. J'espère du Seigneur que, comme vous êtes grand et élevé, il accomplira votre désir et votre dévotion, si, à cause des lettres que nous vous envoyons, vous nous êtes favorable et vous intéressez à notre état. Nous faisons connaître à votre Sainteté que mon frère, le roi des Géorgiens, est mort, et que son royaume m'est demeuré. Maintenant nous vous demandons votre bénédiction et pour nous et pour tous les Chrétiens qui nous sont soumis. Il nous est parvenu votre grand conseil et votre mandement par le légat qui est à Damiette, que mon frère vînt au secours des Chrétiens : il l'avait résolu et s'y préparait. Mais, comme vous l'avez peut-être appris, ces méchants hommes, les Tartares, sont entrés dans notre pays, ont fait de grands maux à notre nation, et nous ont tué six mille hommes. Nous ne nous en donnions point de garde, parce que nous croyions qu'ils étaient Chrétiens ; mais quand nous avons vu qu'ils n'étaient pas bons Chrétiens, nous avons rassemblé nos forces, et, les ayant attaqués, nous en avons tué vingt-cinq mille, pris un grand nombre de prisonniers et chassé le reste de notre pays, et c'est ce qui nous a empêchés de venir, suivant le mandement du légat. Maintenant nous apprenons avec grande joie que l'empereur doit venir en Syrie, par votre ordre, pour délivrer la Terre-Sainte. Faites-nous donc savoir quand il doit passer, et nous enverrons Jean, notre connétable, avec toute notre armée, au lieu que vous marquerez, pour le secours des Chrétiens et la défense du Saint-Sépulcre. Vous saurez que le connétable et beaucoup d'autres nobles de notre royaume ont pris la croix et attendent le passage des croisés. C'est pourquoi nous supplions votre Sainteté de nous envoyer, à nous autres Chrétiens d'Orient, vos lettres et votre bénédiction. Quant au porteur des présentes, notre cher David, évêque d'Ani, veuillez l'en croire dans ce qu'il vous dira, comme si vous l'entendiez de notre bouche, et daignez vous souvenir de nous dans vos saintes oraisons [1]. »

Le connétable Jean écrivit au Pape une lettre conforme à celle de la reine. Il y marque que les Tartares, pour paraître Chrétiens, avaient fait porter devant eux l'étendard de la croix. Il annonce qu'il est prêt à venir en personne, avec quarante mille guerriers, au secours de la Terre-Sainte, dans l'endroit qu'il plaira au Pape. Enfin il lui demande sa bénédiction pour lui-même, pour son pays et pour un de ses neveux, qui était seigneur de quinze grandes cités [2]. C'est ainsi que les Géorgiens du treizième siècle étaient unis et soumis à l'Église romaine. Puissent leurs descendants se rappeler et imiter toujours leurs pieux et vaillants ancêtres !

[1] Raynald, an. 1224. n. 17. — [2] Ibid., n. 19.

Les Géorgiens étaient ainsi nommés, à ce que les Latins croyaient, à cause de leur dévotion particulière à saint Ceorges, qu'ils invoquaient dans leurs combats contre les infidèles. Mais il paraît que ce nom est antérieur à l'époque même du saint martyr. Les Géorgiens étaient du rite grec ; les clercs portaient la tonsure ronde comme les Latins ; les laïques avaient aussi le haut de la tête rasée, mais en carré, portant au reste de grands cheveux et de grandes barbes. Quand ils allaient en pèlerinage au Saint-Sépulcre, ils entraient à Jérusalem, portant des enseignes élevées et sans payer de tribut ; car les Sarrasins n'osaient leur faire aucune peine, de peur que, retournés chez eux, ils ne rendissent la pareille aux Sarrasins de leur voisinage. Ils furent extrêmement indignés contre Corradin, sultan de Damas, quand ils apprirent qu'il avait fait abattre les murs de Jérusalem sans leur consentement, pendant que les Latins assiégeaient Damiette. Cette nation était belliqueuse et formidable aux infidèles des pays d'alentour ; chez eux, les femmes nobles allaient à la guerre et combattaient armées, semblables aux anciennes amazones. C'est ce que le cardinal Jacques de Vitri, historien du temps, rapporte des Géorgiens [1]. On sait que ce peuple est du plus beau sang qu'il y ait sur la terre.

Cependant le pape Honorius travaillait de tous côtés à envoyer du secours à Damiette. L'empereur Frédéric s'était croisé de nouveau l'an 1220, le jour même de son couronnement à Saint-Pierre de Rome. L'année suivante 1221, le Pape fit prêcher la croisade en France, en Allemagne, en Italie. Dans ce dernier pays, il en chargea le cardinal-légat Hugolin, qu'il jugea le plus propre à y exciter les peuples par son zèle éclairé et sa vie exemplaire. L'empereur Frédéric écrivit lui-même au cardinal, le 10 de février, que, pour favoriser une si pieuse et utile entreprise, il lui donnait un plein pouvoir d'absoudre, dans les terres de sa légation, ceux qui étaient au ban de l'empire, comme n'ayant rien plus à cœur que l'affaire de la croisade. Il témoigne le même empressement dans une lettre aux Milanais, où il les exhorte, par des discours emphatiques et affectés, au secours de la Terre-Sainte.

Cependant il différait toujours d'y aller lui-même, comme on voit par les reproches que lui en fait le Pape dans une lettre du 3me de juin, où il dit : Plût à Dieu que vous voulussiez considérer avec quelle impatience vous êtes attendu par l'Église chrétienne d'outre-mer, et quelle espérance vous avez donnée à l'Église universelle, qui croit que vous quitterez tout pour la recouvrance de Jérusalem, vu

[1] Jac. Vitr. *Hist. orient.*, c. 79.

principalement que Dieu vous en a donné tous les moyens ! Mais à présent plusieurs murmurent de ce que vous différez l'exécution de ce vœu, et que vous retenez les galères que vous avez armées, sous prétexte de les emmener avec vous ; au lieu que, si elles passaient à présent, elles seraient d'un grand secours à l'armée chrétienne, qui en manque. Il conclut en le conjurant, au nom de Jésus-Christ, qui est la vérité même, d'être fidèle à ses promesses et d'agir sincèrement. L'empereur répondit que, pour obéir au Pape, il avait envoyé à la Terre-Sainte quarante galères qui se trouvaient prêtes, sous la conduite du comte de Malte et de l'évêque de Catane. A quoi le Pape répliqua que, si l'empereur avait résolu de ne point partir, il devait envoyer plus tôt les galères, qui auraient été alors d'une bien plus grande utilité [1]. Elles arrivèrent en effet trop tard.

Le légat Pélage, voyant à Damiette une multitude innombrable de croisés demeurer inutiles par l'absence du roi de Jérusalem, Jean de Brienne, le pria, par lettres, de revenir incessamment ; ce qu'il fit, et, par délibération commune, le roi et le légat, avec une grande partie de l'armée, sortirent de Damiette à la Saint-Pierre, ayant des vivres pour deux mois, et marchèrent sur le Caire. Étant arrivés sur le Nil, à un endroit où il se partage en trois canaux, à peu près à égale distance de Damiette et du Caire, ils se rendirent maîtres d'un pont de bateaux que les Sarrasins avaient construit, et campèrent dans la plaine sur le bord du fleuve. Le sultan Camel avait assemblé de grandes troupes de toute la Syrie, par le secours de ses frères et des autres émirs, pour retirer Damiette d'entre les mains des Francs. Mais, voyant leur audace et leur multitude, il résolut de ne point combattre, mais fit garder et fortifier les passages, afin qu'il ne leur vînt de Damiette aucun secours d'hommes ni de vivres, espérant les faire périr sans exposer ses gens.

C'est ce qui arriva ; car les vivres manquèrent aux Chrétiens, et le Nil, croissant à son ordinaire, inonda tout le terrain qu'ils occupaient. Se trouvant ainsi affamés et dans l'eau bourbeuse jusques aux genoux, ils furent contraints à capituler, à ces conditions qu'ils rendraient Damiette et que le sultan rendrait la portion de la vraie croix que Saladin avait emportée de Jérusalem ; qu'il ferait avec eux une trêve de huit ans, et délivrerait tous les Chrétiens captifs, leur donnant sauf-conduit jusqu'à Ptolémaïs ou Acre. Ainsi fut rendu Damiette, le 8me de septembre 1221, après avoir été un an et dix mois au pouvoir des Chrétiens.

La nouvelle en étant venue en Italie, le pape Honorius fit tous ses

[1] Apud Raynald, an. 1221, n. 1-7.

moyens ! Mais à
ez l'exécution de
vez armées, sous
i elles passaient à
e chrétienne, qui
Jésus-Christ, qui
t d'agir sincère-
e, il avait envoyé
nt prêtes, sous la
e. A quoi le Pape
t partir, il devait
s d'une bien plus

e innombrable de
Jérusalem, Jean
mment ; ce qu'il
, avec une grande
Pierre, ayant des
Étant arrivés sur
aux, à peu près à
rent maîtres d'un
uit, et campèrent
nel avait assemblé
rs de ses frères et
mains des Francs.
solut de ne point
afin qu'il ne leur
vres, espérant les

aux Chrétiens, et
errain qu'ils occu-
ourbeuse jusques
s conditions qu'ils
portion de la vraie
u'il ferait avec eux
étiens captifs, leur
e. Ainsi fut rendu
été un an et dix

onorius fit tous ses

efforts pour presser le secours de la Terre-Sainte. L'année suivante 1222, étant sorti de Rome au mois de février, il vint à Anagni, et l'empereur, à sa prière, se rendit à Véroli, où ils demeurèrent en conférence pendant quinze jours du mois d'avril. Ils y résolurent d'en tenir une plus solennelle à Vérone, pour la Saint-Martin, où seraient appelés tous les princes chrétiens, tant ecclésiastiques que séculiers, afin de délibérer sur cette importante affaire du secours de la Terre-Sainte, pour laquelle l'empereur lui témoignait toujours un grand zèle. Le Pape invita à cette conférence de Vérone le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, et Pélage, évêque d'Albane, légat en Orient, auquel il écrivit de Véroli le 25me d'avril 1222 [1].

Mais cette conférence, indiquée à Vérone pour la Saint-Martin de la même année, ne se tint que l'année suivante et à Ferentino en Campanie. Là, se trouvèrent l'empereur Frédéric, qui était venu de son royaume de Sicile ; Jean de Brienne, roi de Jérusalem, venu d'outre-mer avec le patriarche ; l'évêque de Bethléem, le maître de l'Hôpital, le commandeur du Temple, le maître des chevaliers Teutoniques. Plusieurs autres personnes de divers pays se trouvèrent à cette conférence. Le Pape, tout incommodé qu'il était d'un mal de jambe, vint aussi de Rome, et, après que l'affaire eut été mûrement examinée, l'empereur promit de passer à la Terre-Sainte, de la Saint-Jean prochaine en deux ans, c'est-à-dire 1225, et il en fit serment. Pour plus grande sûreté de sa promesse, il s'engagea aussi, par un serment public, d'épouser Yolande, fille du roi de Jérusalem ; car l'impératrice Constance, sa femme, était morte l'année précédente. Le Pape écrivit aux rois de France, d'Angleterre, de Hongrie et aux autres nations, ce qui s'était passé en cette conférence, les exhortant à contribuer au secours de la Terre-Sainte [2].

Honorius III reçut vers le même temps une lettre du patriarche d'Alexandrie, conçue en ces termes :

« Au révérendissime père et seigneur Honorius, par la grâce de Dieu, souverain Pontife de la sainte Église romaine et Pape universel : Nicolas, par la même grâce, humble patriarche du siége d'Alexandrie ; révérence aussi prompte qu'elle est due.

« Les archevêques, évêques, prêtres, clercs et tous les Chrétiens qui sont dans la terre d'Égypte supplient votre Paternité et votre Sainteté avec des paroles entrecoupées de soupirs et de larmes. O combien est grande la tribulation et l'angoisse que nous avons à souffrir en cette vie ! Nous pensons que déjà vous le savez ; cependant nous vous le découvrons encore, comme à notre Seigneur, afin

[1] Apud Raynald., an. 1222, n. 2. — [2] Apud Raynald., an. 1223, n. 1.

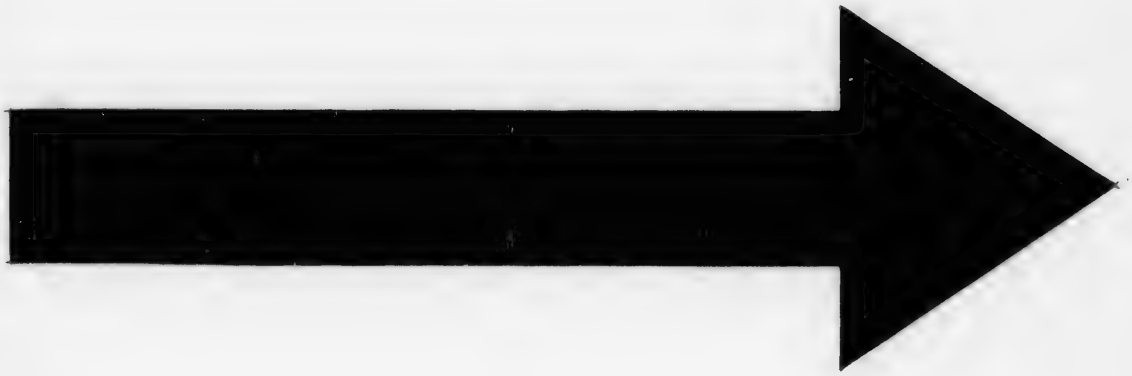

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

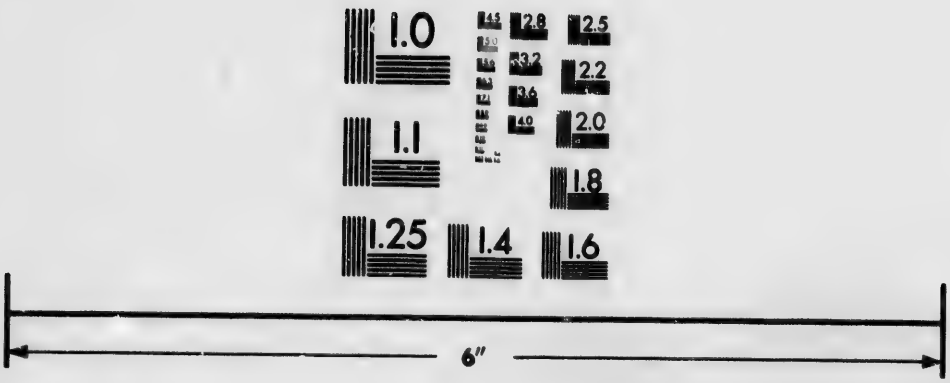

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

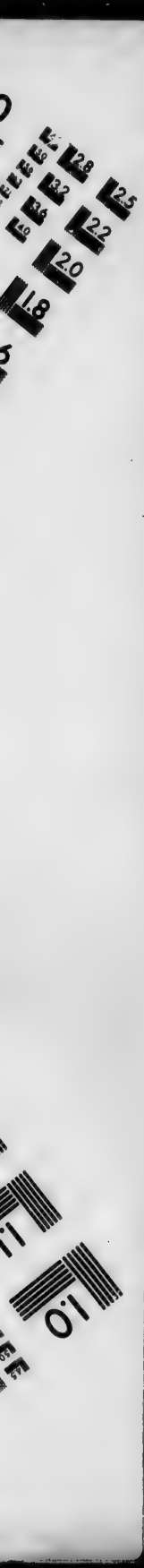
2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.1
1.0

que cela n'arrive plus. Nous n'osons avoir un cheval dans nos maisons, ni porter nos morts par la ville avec une croix. Si une de nos églises tombe par quelque accident, nous n'osons plus la rebâtir. Chaque Chrétien d'Égypte, depuis quatorze ans et au-dessus, paye le tribut d'un besan d'or, et, s'il est pauvre, on le tient en prison jusqu'à ce qu'il ait entièrement payé : ce qui produit tous les ans cent mille besans d'or, monnaie du Caire, tant il y a de Chrétiens en Égypte. On les emploie aux travaux les plus sordides, même à nettoyer les rues de la ville. La désolation de Jérusalem et de son pays, nous n'avons pas besoin de vous l'écrire : quant à ce qu'il y a d'ignominieux dans l'affaire de Damiette, tout le monde le sait; mais ce qu'il y a de plus honteux, c'est qu'à cette occasion cent quinze églises ont été détruites à l'opprobre des Chrétiens.

« Ayez donc pitié de nous, Seigneur, venez nous délivrer, vous, notre Père spirituel. Comme les saints attendaient la venue du Christ pour les sauver, ainsi nous attendons l'arrivée de l'empereur, votre fils, et non-seulement nous, mais plus de dix mille renégats dispersés dans les terres des Sarrasins. Ceux même des Sarrasins qui commandaient en Égypte avant le règne de Saladin vous prient d'y envoyer au plus tôt, parce que tout le pays est à vous. » La lettre ajoute des avis touchant la route que doit tenir l'empereur pour entrer en Égypte [1].

Ainsi, du fond de la Géorgie jusque dans le fond de l'Égypte, les Chrétiens, unis et soumis au successeur de saint Pierre, attendaient de lui leur salut spirituel et temporel; ils attendaient que, d'après ses conseils et ses ordres, l'empereur Frédéric viendrait se mettre à leur tête pour achever leur délivrance. L'empereur ne cessait de le promettre avec beaucoup de rhétorique. Mais Frédéric II, Allemand par son père, Normand par sa mère, n'était guère franc dans ses procédés. En voici un exemple :

Après avoir épousé la fille de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, il lui demanda de lui céder le royaume de Jérusalem et tous les droits de cette princesse. Le roi fut extrêmement surpris de cette proposition; car le maître des chevaliers Teutoniques, qui avait été le médiateur de cette alliance, lui avait fait entendre qu'il garderait le royaume toute sa vie. Toutefois, ce pauvre prince, ne pouvant résister à l'empereur, fut réduit à faire ce qu'il voulut et à dissimuler son ressentiment. Dès lors l'empereur, son gendre, ne lui témoigna plus d'affection; au contraire, il se fit rendre hommage par le seigneur de Tyr et par les autres chevaliers de Syrie, qui accompagnaient

[1] Raynald. 1223, n. 9.

le roi Jean de Brienne, et il envoya à Ptolémaïs ou Acre l'évêque de Melfe avec deux comtes et trois cents chevaliers du royaume de Sicile, pour recevoir en son nom les hommages de tous les vassaux du royaume de Jérusalem. Ainsi le mariage avec la fille ne fut qu'un guet-apens envers le père. Après cela, on peut s'attendre à tout.

L'an 1222, il avait promis avec serment d'aller au secours de la Terre-Sainte en 1225. Il n'accomplit pas mieux ce serment qu'il n'avait accompli les autres. En 1225, quelque temps avant de conclure le mariage en question, il envoya au Pape le roi et le patriarche de Jérusalem, pour obtenir un nouveau délai touchant son passage à la Terre-Sainte. Le roi et le patriarche, ayant reçu du Pape une réponse favorable, revinrent trouver l'empereur en Apulie, et il se rendit avec eux à San-Germano, près du Mont-Cassin. Là vinrent devers lui deux cardinaux envoyés par le Pape, Pélage, évêque d'Albane, et Galon, prêtre du titre de Saint-Martin, et l'empereur convint avec eux des articles qui suivent. Dans deux ans, finissant au mois d'août, il passera en personne à la Terre-Sainte, et y tiendra pendant deux ans mille chevaliers à son service ; il mènera avec lui cent chalandres, espèce de vaisseaux, et y tiendra cinquante galères bien armées ; en même temps il donnera passage par trois fois à deux mille chevaliers avec leurs domestiques, et trois chevaux par chevalier. L'empereur jura ces articles à San-Germano, le 25me de juillet 1225, se soumettant, s'il ne les accomplissait, à être excommunié et ses terres mises en interdit. Alors les deux cardinaux le déclarèrent absous du serment qu'il avait fait à Véroli, l'an 1222 [1]. Nous verrons contre qui Frédéric tournera finalement ses armes.

Il avait promis avec serment, bien des fois, notamment à son sacre, l'an 1220, de ne donner aucune atteinte à la liberté des élections ecclésiastiques. Dès l'année suivante, malgré tous ses serments, il disposa de plusieurs évêchés. De quoi le Pape se plaignit, le 21 août, en ces termes : Nous avons appris depuis longtemps que vous étendez vos mains aux élections des évêques, particulièrement de celui d'Averse et des siéges vacants dans la province de Salerne. Voulez-vous rappeler l'abus de vos prédécesseurs ? et ne vous souvenez-vous plus du serment que vous avez fait du contraire au pape Innocent et ensuite à nous ? Penseriez-vous donc, au mépris de tous vos serments, aiguiser contre nous votre glaive ? Il l'exhorte à ne point suivre un pareil dessein, à ne point écouter des conseillers perfides, à ne point souiller sa gloire et sa renommée, à réfléchir combien il a été heureux dans son attachement à l'Église romaine,

[1] Raynald, 1225, n. 1-8.

et comment ont fini mal ceux qui se sont élevés contre elle. Il le conjure donc de corriger ce qui avait été mal fait, et de laisser les élections ecclésiastiques entièrement libres. Autrement, sachez que nous ne pourrons souffrir cela d'aucune manière, au péril de notre âme; d'autant plus que, et au dedans et au dehors de l'Église romaine, on crie contre nous que nous vous avons cédé en plusieurs choses contre Dieu ; mais ces difficultés, dans lesquelles vous vous êtes jeté jusqu'à présent et vous jetez encore, nous les amènerons à la connaissance de tout le monde, prenant à témoin le ciel et la terre que c'est à regret et malgré nous que nous nous déterminons à cette mesure[1].

L'an 1224, voulant témoigner son zèle pour la religion, Frédéric publia trois constitutions contre les hérétiques. La première porte : Ceux qui seront condamnés par l'Église en quelque lieu de l'empire que ce soit, et déférés au jugement séculier, seront punis comme ils méritent. Ceux qui, étant pris et touchés de la crainte de la mort, voudront revenir à l'Église catholique, seront mis en prison perpétuelle pour faire pénitence. Les juges seront tenus de prendre les hérétiques trouvés par les inquisiteurs que le Saint-Siége aura députés, ou par d'autres personnes zélées pour la foi catholique, et de les garder étroitement jusqu'à ce qu'ils les fassent mourir, après que l'Église les aura condamnés. On punira de même les fauteurs des hérétiques, s'ils ne cessent de les protéger après avoir été admonestés. Ceux qui, étant convaincus d'hérésie dans un lieu, passent à d'autres, pour y répandre plus sûrement leur erreur, seront punis selon leur mérite. L'empereur ajoute : Nous condamnons aussi à mort ceux qui, ayant abjuré l'hérésie pour sauver leur vie, seront retournés à l'erreur en faussant leur serment. Nous ôtons aux hérétiques, à leurs recéleurs et leurs fauteurs, tout bénéfice d'appellation, et nous voulons que l'hérésie soit entièrement bannie de l'étendue de notre empire. Et comme ce crime, qui attaque Dieu même, est plus grand que celui de lèse-majesté, nous voulons que les enfants des hérétiques, jusqu'à la seconde génération, soient privés de tous bénéfices temporels et de tous offices publics, à moins qu'ils ne se rendent dénonciateurs de leurs pères. De plus, nous déclarons que les frères Prêcheurs et les frères Mineurs, députés dans notre empire pour l'affaire de la foi contre les hérétiques, sont sous notre protection spéciale.

La seconde constitution est principalement contre les patarins ou manichéens, qui de la Lombardie, où ils étaient en grand nombre, s'étendaient dans le reste de l'Italie et jusqu'en Sicile. On les con-

[1] Raynald., 1221, n. 32.

damne au feu, et on leur applique, comme dans la constitution précédente, les peines du crime de lèse-majesté. La troisième constitution n'est que le quatrième canon du concile de Latran de 1215, réduit aux peines temporelles, mettant le bannissement au lieu de l'excommunication, et ainsi du reste. Ces trois constitutions sont datées du même jour, 22me de février 1224. Elles se trouvent entre les lettres de Pierre des Vignes, chancelier de l'empereur Frédéric; ce qui montre que ce fut lui qui les composa [1].

Il s'en trouve une quatrième du mois de mars de la même année 1224, donnée à Catane, et adressée à l'archevêque de Magdebourg, comte de la Romagne et légat en Lombardie. Elle porte que quiconque, dans cette dernière province, aura été convaincu d'hérésie par l'évêque diocésain, sera pris aussitôt par le podestat et le conseil de la ville pour être brûlé; ou, s'ils aiment mieux le laisser en vie, pour servir d'exemple aux autres, ils lui feront couper la langue dont il a blasphémé [2]. Telles sont les lois de l'empereur Frédéric II contre les hérétiques.

Cet empereur écrivit en même temps au Pape une lettre où il proteste de son zèle pour l'expédition de la Terre-Sainte; mais, comme nous avons vu, ce n'étaient que de belles paroles. Il cherchait toujours, au mépris de ses serments, à confisquer la liberté des églises. En 1223, il envoya au Pape le juge de Bari, qui lui nomma quelques personnes entre lesquelles l'empereur désirait qu'il en choisît pour certaines églises de Capoue et d'Averse. Le Pape dit qu'il ne pouvait prendre sur cette affaire une résolution définitive à cause de l'absence de quelques cardinaux, et fit écrire des lettres pour l'empereur. Mais l'envoyé ne voulut pas s'en charger; au contraire, il demanda une audience au Pape, dans laquelle il dit de la part de l'empereur que le Pape lui avait donné une protection qui devait plutôt être nommée destruction, puisqu'elle tendait à la ruine de sa personne et de son royaume, et il ajouta : Puisque vous ne voulez pas recevoir les évêques nommés par l'empereur, n'en envoyez point pour ces églises, il ne les recevra pas.

Le Pape se plaignit à l'empereur de ce procédé, par une lettre du 27me de juin 1223, où il dit entre autres choses : Il semblerait par là que vous voudriez rompre avec nous. Nous désirons, très-cher fils, que toujours, mais surtout de notre temps, il y ait entre vous et l'Église romaine une sincère et constante dilection, parce que nous savons que cela est avantageux et à l'Église, et à vous, et à toute la chrétienté; et rien ne pourrait nous arriver de plus amer

[1] *Petr. de Vineis*, l. 1, *epist.* 25, 26 et 27. — [2] Apud Raynald., an. 1231, n. 13.

que de nous voir dans la nécessité soit de troubler la position que nous vous avons faite avec beaucoup de sollicitude, soit de la laisser troubler par d'autres, qui n'y manqueraient pas s'ils vous voyaient privé de la faveur apostolique ; mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, il est nécessaire que des scandales arrivent, quelle affaire vous attirerait plus de haine, et à l'Église plus de faveur, que de vous voir attenter, par une usurpation intolérable, sur la liberté ecclésiastique, tandis que le Saint-Siége s'applique à la conserver suivant les lois divines et humaines ? Ceux qui vous donnent des conseils semblables, ou se trompent par une aveugle ambition, ou vous trompent malicieusement. Vous pouvez voir aussi combien paternellement nous vous aimons, puisque non-seulement nous recevons patiemment l'insulte de vos paroles, mais nous vous prémunissons en quelque sorte contre nous-mêmes, en vous détournant d'un dessein qui pourrait vous faire encourir la haine commune et attirer à l'Église la faveur publique. Quoi donc ! nous n'aurons pas dans le royaume de Sicile la même juridiction et puissance que nous avons en France, en Angleterre, en Espagne, dans les autres royaumes chrétiens et dans l'empire même ? Est-ce que dans le royaume de Sicile nous aurons d'autant moins d'autorité ou de pouvoir, que nous y avons plus de droit et de juridiction, comme étant le patrimoine du Siége apostolique ? Que cherchez-vous à entreprendre, séduit par de faux conseils, emporté par l'ardeur de la jeunesse ? Croyez-vous donc qu'il y a une prudence, un conseil, une puissance contre Dieu ? Espérez-vous prévaloir contre l'Église de celui qui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles ? Si vous dédaignez d'acquiescer à nos avertissements, acquiescez du moins aux exemples domestiques, en considérant que le bras du Seigneur n'est point raccourci, en sorte qu'il ne puisse plus élever et abaisser, perdre et sauver. Nous vous écrivons avec la vigilance et affection sincère, pour calmer paternellement les mouvements inconsidérés de votre esprit et vous porter à ce qui peut consolider votre règne temporel et vous préparer celui de l'éternité. Le Pape conclut en lui donnant ce conseil : Ou désavouez votre envoyé, s'il a ainsi parlé de son propre mouvement, ou, si c'est par votre ordre, reconnaissez votre faute et faites-en des excuses convenables, certain que nous et nos frères vous aimons sincèrement dans le Seigneur, et sommes disposés à faire, autant que nous le pouvons avec Dieu et avec honneur, tout ce qui doit vous être agréable et conserver entre vous et le Saint-Siége une paix et une charité perpétuelles [1].

[1] Raynald, 1223, n. 15-19.

On ne sait point quelle fut la réponse de Frédéric, mais on a lieu de croire qu'il répara sa faute ; car dans le livre des priviléges de l'Église romaine, on trouve la formule d'un serment par lequel Frédéric et le roi Henri, son fils, promirent, cette année même, d'être en la puissance du Saint-Siége et de ne jamais rien entreprendre de mauvais contre l'Église romaine [1]. Il est possible que ce fût dans les mêmes vues que, l'année suivante, il fit les lois dont il a été parlé.

Au mois de septembre 1225, le pape Honorius, voyant la longue vacance des églises de Capoue, Salerne, Brindes, Compsa et Averse, y pourvut de sa propre autorité, ou, comme dit le chroniqueur Richard de San-Germano, de son propre mouvement et sans la participation de l'empereur. Il lui en donna avis par une lettre du cinq de septembre, où il motive sa démarche sur la longue vacance de ces églises, qui attirait des reproches et à lui et à l'empereur, l'assurant d'avoir choisi de si bons sujets, qu'ils ne peuvent manquer de lui être agréables. Frédéric s'en tint très-offensé et empêcha quelque temps les nouveaux évêques de prendre possession de leurs siéges. Mais l'année suivante, comme nous l'apprend le même chroniqueur, il répara sa faute, après en avoir fait une autre [2].

Au commencement de l'année 1226, Frédéric assembla une grande armée, non pas précisément contre les Sarrasins, mais contre les Milanais. Il manda aux barons et aux autres chevaliers feudataires du royaume, de se disposer à le suivre en Lombardie et de s'assembler à Pescaire, où il comptait se rendre le 6me de mars. Il y vint en effet, et de là dans le duché de Spolète, où il ordonna aux habitants de le suivre en Lombardie, ce qu'ils refusèrent de faire sans ordre du Pape, dont ils étaient vassaux. L'empereur réitéra son commandement par des lettres plus fortes, avec menace d'une certaine peine. Les Spolétins envoyèrent ces lettres au Pape, qui écrivit à l'empereur combien il était choqué de ce procédé. L'empereur, blessé de son côté, répondit au Pape comme d'égal à égal, ce qui lui attira une réplique plus dure encore [3].

Par la réplique du Pape, que nous avons, on voit quelle était la réponse de l'empereur, que nous n'avons pas. Honorius disait donc à Frédéric :

« Notre lettre vous a étonné, écrivez-vous ; la vôtre nous étonne beaucoup davantage. Une appréciation plus juste et moins sophistique de nos paroles vous y aurait fait trouver combien vous devez de reconnaissance à votre père et à votre mère spirituels. Votre lettre

[1] Raynald., an. 1223, n. 19. — [2] Ibid., an. 1225, n. 15 et 16, et an. 1226, n. 14. — [3] Rich. de San-Germ. Raynald, an. 1226, n. 1 et seqq.

disait : Que, contre l'opinion de tout le monde et le conseil des princes, nous vous avons trouvé prêt à suivre nos volontés, en sorte qu'il n'y a point de mémoire qu'aucun de vos prédécesseurs ait été si dévoué à l'Église. Mais d'abord quant aux princes, on voit quels conseils ils vous ont donnés, par les actes authentiques scellés de leurs sceaux, qui sont dans les archives de l'Église romaine et repoussent l'opinion que vous voudriez nous donner d'eux. Quant à vos prédécesseurs, si vous entendez ceux de votre race, il ne fallait pas un grand effort pour surpasser leur soumission à l'Église ; mais si vous remontez plus haut, vous vous trouverez bien au-dessous de ces princes pieux, qui ont affermi par plusieurs constitutions la liberté de l'Église et l'ont enrichie par de grandes libéralités. Est-ce une marque de dévouement que de chercher, comme vous faites, à révoquer en doute les bienfaits de l'Église, votre mère, comme si l'assertion d'un individu pouvait rendre incertain ce qui est connu de tout le monde ? Cette espèce d'ingratitude qui nie les bienfaits reçus cause d'ordinaire quelque trouble, mais ce qui fait le plus de peine encore, c'est de voir que dans le bien vous soupçonnez le mal, et que vous interprétez l'amour en haine.

« A l'égard du soin que l'Église romaine a pris de vous conserver dans votre enfance le royaume de Sicile, jusqu'ici vous n'en avez témoigné que de la reconnaissance, avouant, dans vos nombreuses lettres, qu'après Dieu vous tenez de l'Église tout ce que vous êtes, et même votre vie. D'où vient donc un langage si différent ? Est-ce que partout vos écrits, vos paroles, vos promesses se trouvent ainsi en contradiction avec vos sentiments ? Est-ce là le secours que vous promettiez à l'Église dans le besoin ? Souvenez-vous combien le pape Innocent vous a trouvé petit et abattu à la mort de l'impératrice, votre mère, et combien en mourant il vous a laissé grand et élevé. » Il montre comme Innocent l'a soutenu contre les entreprises de Markwald et de Diopalde, et finit par demander : « Était-ce donc là perdre l'enfant qui lui avait été remis ? était-ce donc là dépouiller l'orphelin qui lui avait été confié ? Mais peut-être que la Providence a permis votre ingratitude pour que l'Église soit désormais plus sévèrement sur ses gardes.

« A l'égard d'Otton, vous ne devez pas dire qu'il a été mis sur le trône de votre père, puisque ce trône n'est pas héréditaire, mais électif. Or, personne n'ignore qu'après la mort de l'empereur Henri, il y eut deux partis, l'un pour Philippe, l'autre pour Otton. Philippe prétendait d'abord agir pour vous, mais ensuite il se prévalut du succès pour lui-même, et, se tenant assuré de l'empire, il étendait ses espérances sur la Sicile. Le Saint-Siége s'y opposa et empêcha

et le conseil des prin-
olontés, en sorte qu'il
cesseurs ait été si dé-
s, on voit quels con-
iques scellés de leurs
omaine et repoussent
. Quant à vos prédé-
e, il ne fallait pas un
l'Église ; mais si vous
n au-dessous de ces
onstitutions la liberté
oéralités. Est-ce une
ne vous faites, à révo-
mère, comme si l'as-
ce qui est connu de
nie les bienfaits reçus
fait le plus de peine
soupçonnez le mal, et

ris de vous conserver
'ici vous n'en avez té-
ans vos nombreuses
out ce que vous êtes,
e si différent ? Est-ce
sses se trouvent ainsi
à le secours que vous
vous combien le pape
nort de l'impératrice,
issé grand et élevé. »
e les entreprises de
r : « Était-ce donc là
ce donc là dépouiller
tre que la Providence
it désormais plus sé-

qu'il a été mis sur le
pas héréditaire, mais
de l'empereur Henri,
pour Otton. Philippe
te il se prévalut du
e l'empire, il étendait
y opposa et empêcha

qu'il n'eût aucune entrée dans ce royaume ; mais, après la mort de Philippe, il ne put refuser la couronne impériale à Otton, élu d'un commun consentement de tous les seigneurs. Il témoigna bientôt son ingratitude, que l'Église dissimula avec sa patience ordinaire ; mais quand il vint à vous attaquer, comme c'était la frapper à la prunelle de l'œil, elle chercha tous les moyens de vous secourir, et excita les princes chrétiens à vous prêter la main. Il tomba : vous profitâtes de sa chute, et, au lieu qu'il vous restait à peine l'extrémité de votre royaume, vous possédez tout son empire. C'est ainsi que l'Église, votre mère, a pris soin de vous et dans votre enfance et dans un âge plus mûr, et voilà ce qui regarde mon prédécesseur.

« J'ai succédé à son affection pour vos intérêts, et j'ai mis le comble à votre dignité, même au préjudice de la mienne. Vous vous plaignez cependant que j'entreprends sur vos droits dans les élections des évêques ; mais, si vous aviez examiné vos propres écrits et ceux de votre mère, si vous faisiez attention aux constitutions des Pères, vous verriez que l'Église ne fait que défendre sa liberté. Nous ne connaissons point cet usage qui assujettit à votre volonté le jugement du Saint-Siége pour le choix des évêques ; mais nous ne prétendons pas en promouvoir qui vous soient suspects, pourvu que vos soupçons soient raisonnables. » Le Pape se plaint ensuite des mauvais traitements faits par l'empereur à l'archevêque de Tarente et aux évêques de Catane et de Céphalou en Sicile, et dit qu'en cette occasion et en toutes les autres, il fera son devoir pour maintenir la liberté de l'Église, parce que l'indulgence serait criminelle et préjudiciable à l'empereur même.

« Vous vous plaignez encore que, depuis le rétablissement de votre autorité en Apulie, l'Église a reçu illégitimement plusieurs rebelles. Nous nous réjouissons de la réintégration légitime de votre puissance ; mais puissiez-vous y avancer de telle sorte, que vous n'empiétiez pas sur le droit des autres. Quant à la réception des bannis, vous devriez garder un absolu silence. Vous n'avez sans doute pas oublié qu'avant que le comte Thomas, Raymond d'Averse et leurs partisans vous remissent les châteaux dont vous n'aviez pu vous rendre maître par vos forces, vous leur promîtes entre autres choses, par actes authentiques, la sûreté de leurs personnes, et que, pour plus d'assurance, vous nous priâtes, nous et tous nos frères, d'approuver et de garantir ces conventions. Et malgré cette sûreté promise, vous en avez banni un grand nombre, vous en avez même condamné quelques-uns à une mort ignominieuse. Jusqu'à présent, pour ne pas donner lieu à querelle, nous avons dissimulé, quoiqu'on pût nous reprocher notre patience, comme garants de la

convention susdite. Quelques autres ont trouvé un asile dans des pays étrangers; mais un prince comme vous ne devrait pas poursuivre une paille sèche ni vouloir déployer sa puissance contre une feuille que le vent emporte. Ce n'est pas là ce que vous avez appris de Jules-César, qui sauva la vie à Domitius malgré lui-même, et ne voulut point se venger de Metellus venu au-devant des épées. Certes, le peuple d'Israël avait des villes de refuge, et le peuple chrétien n'en aurait pas une! David était le refuge des opprimés, et le souverain Pontife, vicaire du David céleste, n'osera montrer son visage à ceux qui sont dans l'affliction, et cela quand ils ne font de mal ni à vous ni aux vôtres, à moins que vous ne leur fassiez un crime — de vivre!

« De même, quant à votre illustre beau-père, s'il était venu à notre connaissance qu'il vous eût manqué en quelque chose, nous n'aurions pas omis de l'avertir, car nous désirons qu'il vous soit agréable et que vous lui soyez gracieux, à lui surtout. Comme les autres ont coutume de croître par l'alliance des grands, on s'étonne fort que celui-ci vienne à décroître par la vôtre, non sans scandale pour un grand nombre, non sans préjudice pour la Terre-Sainte, non sans lésion pour votre renommée. Car c'est là un procédé que ne contiennent pas les gestes des grands princes, un procédé qu'ignorent les mœurs des vrais nobles, un procédé que repoussent les âmes généreuses. Ce n'est point ainsi qu'on avance les affaires de la Terre-Sainte, ce n'est point ainsi qu'on attire de braves guerriers à sa défense.

« Quand vous vous plaignez en outre que nous vous imposons des fardeaux intolérables, pendant que nous ne voulons pas les remuer seulement du bout du doigt, vous oubliez que depuis plusieurs années vous avez pris la croix de vous-même en Allemagne; vous oubliez que l'Église vous a prolongé les délais, accordé les décimes et d'autres sommes; vous oubliez que nos frères et d'autres prédicateurs ont persuadé une multitude d'hommes de tout rang à prendre la croix. — Vous vous appelez souvent l'avocat de l'Église : avocat veut dire défenseur; remplissez-en l'office, ou n'en prenez pas le nom. Au lieu de défendre les droits de l'Église, vous les usurpez : témoin ceux de ses vassaux à qui vous avez donné des ordres arbitraires; témoin ceux de leurs châteaux que vous retenez injustement. Du reste, le bras du Seigneur n'est point raccourci, pour ne pouvoir plus abaisser l'orgueil de l'homme; ne vous laissez donc point éblouir par la prospérité présente; ne soyez point ingrat, mais reconnaissant envers le Siége apostolique, qui ne cessera point de vous favoriser, si vous n'y mettez obstacle vous-même [1]. »

[1] Apud Raynald., an. 1226, n. 1-13.

é un asile dans des
e devrait pas pour-
uissance contre une
ue vous avez appris
gré lui-même, et ne
nt des épées. Certes,
peuple chrétien n'en
més, et le souverain
er son visage à ceux
t de mal ni à vous ni
n crime — de vivre!
e, s'il était venu à
quelque chose, nous
ons qu'il vous soit
surtout. Comme les
grands, on s'étonne
n sans scandale pour
rre-Sainte, non sans
édé que ne contien-
édé qu'ignorent les
sent les âmes géné-
s de la Terre-Sainte,
iers à sa défense.
s vous imposons des
lons pas les remuer
ne depuis plusieurs
en Allemagne; vous
accordé les décimes
et d'autres prédica-
tout rang à prendre
de l'Église : avocat
n'en prenez pas le
vous les usurpez :
nné des ordres arbi-
retenez injustement.
rci, pour ne pouvoir
laissez donc point
int ingrat, mais re-
essera point de vous
e [1]. »

Frédéric eut honte d'avoir attaqué injustement un Pontife si bienveillant à son égard ; il craignit que, s'il venait à provoquer la juste indignation du Saint-Siége, il ne ruinât ses propres affaires : il changea donc de langage. En effet, Richard de San-Germano, après avoir parlé de cette lettre d'Honorius, ajoute : C'est pourquoi l'empereur, pour apaiser son esprit, lui récrivit humblement avec une entière soumission [1].

D'ailleurs Frédéric avait en vue de réduire les Lombards, qui le reconnaissaient bien pour empereur, mais qui tenaient encore beaucoup plus à leurs anciennes franchises. Le 19me d'avril 1226, il célébra la fête de Pâques à Ravenne, et de là il manda au roi Henri, son fils, de venir le trouver en Lombardie, où il devait tenir une diète solennelle. Henri vint donc avec une grande armée jusqu'à Trente; mais les Véronais l'empêchèrent de passer plus avant, et il fut obligé de retourner en Allemagne sans avoir vu l'empereur, son père. Les Lombards craignaient, non sans raison, que cette réunion formidable de l'armée d'Allemagne et de l'armée d'Italie ne fût dirigée contre eux. L'empereur ne laissa pas de tenir l'assemblée de Crémone. On y traita de l'extirpation des hérétiques d'Italie, de l'affaire de la Terre-Sainte et de la réunion des villes de Lombardie; mais la plupart s'étaient liguées contre l'empereur, alarmées de sa venue, et ne voulurent ni lui obéir, ni même le recevoir. Nous avons vu précédemment qu'elles avaient ce droit de confédération pour maintenir leurs franchises, même contre l'empereur. Après donc avoir séjourné peu de jours à Crémone, Frédéric se retira au bourg Saint-Domnin, où Conrad, évêque d'Hildesheim, chargé de prêcher la croisade, excommunia les Lombards rebelles à l'empereur croisé, avec l'approbation de tous les prélats de Lombardie; mais le pape Honorius révoqua depuis cette sentence, ce qui encouragea Milan et les autres villes opposées à l'empereur à maintenir leur confédération, qui fut nommée pendant longtemps la société de Lombardie. Ces villes étaient au nombre de quinze, savoir : Milan, Vérone, Plaisance, Verceil, Lodi, Alexandrie, Trévise, Padoue, Vicence, Turin, Novare, Mantoue, Bresce, Bologne et Faïence. L'empereur les défia par édit public, c'est-à-dire qu'il les déclara ennemies; puis il se retira en Apulie par la Toscane. Toutefois les prélats que le Pape avait pourvus furent reçus dans leurs siéges, savoir : les archevêques de Brindes, de Consa et de Salerne, l'évêque d'Averse et l'abbé de Saint-Laurent de la même ville [2].

Le pape Honorius fut sensiblement affligé de la guerre qui s'émut

[1] Apud Raynald, an 1227, n. 14. — [2] Labbe, t. 11, p. 301. Rayn., an. 1226.

entre l'empereur Frédéric et les villes de Lombardie, comme d'un obstacle dangereux à la croisade : c'est pourquoi il envoya des légats presser les parties de s'accommoder. L'empereur lui écrivit, le 26 août 1226, une lettre où il s'en remettait pour ce différend à la disposition du Pape et des cardinaux, promettant de ratifier tout ce qu'ils en auraient décidé. Le Pape craignant que, s'il acceptait la proposition, l'empereur ne se tînt pas à son jugement, lui renvoya l'archevêque de Tyr, chancelier du royaume de Jérusalem, et le maître de l'ordre Teutonique, qui étaient venus le trouver de la part de l'empereur, et lui manda que lui et les cardinaux trouvaient cette affaire trop difficile et ne voulaient pas se charger de l'événement; mais l'empereur revint à la charge, et, protestant de la sincérité de ses intentions, il pria de nouveau le Pape d'accepter la commission et de traiter les Lombards comme ils méritaient, s'ils ne voulaient pas se soumettre à son jugement. Les Lombards, de leur côté, envoyèrent des députés au Pape et le firent arbitre de leur paix avec l'empereur; ainsi elle fut conclue aux conditions portées par une lettre du Pape aux recteurs de la société de Lombardie, de la Marche et de la Romagne, où il dit :

On nous a représenté de la part de l'empereur que votre société l'a empêché de procéder comme il avait résolu contre l'hérésie, dont on dit que le pays est infecté, d'y relever la liberté ecclésiastique opprimée et de procurer le secours de la Terre-Sainte, et que, contre le droit et la dignité de l'empire, on avait refusé de lui rendre les prisonniers. Sur ces remontrances et les autres, faites des deux côtés, nous avons ordonné que l'empereur, pour le respect de Jésus-Christ et le bien de la Terre-Sainte, remettra à tous ceux de votre société tout ressentiment des injures, et révoquera toutes les sentences et constitutions faites contre eux, particulièrement l'ordonnance contre l'école de Bologne. D'autre part, ceux de la société, pour l'honneur de Dieu tout-puissant, de sa sainte Église et de l'empereur même, fourniront à celui-ci pendant deux ans, à leurs frais, quatre cents chevaliers pour le secours de la Terre-Sainte; ils feront la paix avec les villes, les lieux et les personnes attachées à l'empereur, et révoqueront toutes sentences et ordonnances contraires. Ils observeront inviolablement toutes les constitutions et les lois publiées par l'Église romaine ou par les empereurs contre les hérétiques, et révoqueront tous statuts faits contre la liberté de l'Église. Telle est la substance de cette lettre du Pape, datée du 5me de janvier 1227 [1].

Pour entendre ce qui est dit dans ce traité touchant l'école de

[1] Rayn., an. 1226, n. 19-29.

ardie, comme d'un
il envoya des légats
reur lui écrivit, le
ur ce différend à la
t de ratifier tout ce
ue, s'il acceptait la
ement, lui renvoya
le Jérusalem, et le
le trouver de la part
aux trouvaient cette
ger de l'événement;
nt de la sincérité de
pter la commission
, s'ils ne voulaient
ls, de leur côté, en-
e de leur paix avec
ns portées par une
ardie, de la Marche

r que votre société
ontre l'hérésie, dont
berté ecclésiastique
ainte, et que, contre
sé de lui rendre les
aites des deux côtés,
pect de Jésus-Christ
ux de votre société
tes les sentences et
l'ordonnance contre
été, pour l'honneur
l'empereur même,
frais, quatre cents
s feront la paix avec
empereur, et révo-
res. Ils observeront
ubliées par l'Église
ues, et révoqueront
elle est la substance
1227 [1].

touchant l'école de

Bologne, il faut savoir que dès l'année 1224, au mois de juillet, l'empereur Frédéric, irrité contre cette ville, une des plus considérables de la confédération lombarde, voulut ruiner ou du moins affaiblir son école, qui était la principale source de sa puissance. Pour cet effet, il établit à Naples une étude générale, ou, comme nous parlons aujourd'hui une université, en laquelle il mit pour premier recteur un docteur nommé Pierre d'Hibernie, avec une pension annuelle de douze onces d'or. Il promit d'y attirer d'excellents maîtres et de les bien récompenser, et invita les écoliers à y venir de toutes parts, leur promettant toutes sortes de commodités tant pour les logements que pour les vivres; enfin il défendit à tous ses sujets d'aller étudier ailleurs, même dans le royaume, et leur enjoignit de se rendre à Naples dans la Saint-Michel, c'est-à-dire trois mois après la publication de son ordonnance. Mais, en conséquence de la paix faite avec les Lombards, l'empereur Frédéric rendit à l'école de Bologne le droit qu'il lui avait ôté, et le fit par un édit du 1er de février 1227 [1].

Après avoir réconcilié l'empereur Frédéric avec les villes de Lombardie, le pape Honorius s'efforça de le réconcilier avec son beau-père, le roi de Jérusalem, Jean de Brienne. Il écrivit donc à l'empereur lui représentant qu'il avait trompé l'attente générale en dépouillant son beau-père, auquel il semblait que cette alliance dût procurer de grands avantages; que le reproche en retombait sur le Pape et les cardinaux, médiateurs de cette alliance; et que cette division entre le beau-père et le gendre avait extrêmement refroidi la dévotion de secourir la Terre-Sainte. C'est pourquoi il conjure l'empereur de rendre au roi Jean son affection et de la témoigner par les effets [2]. On a tout lieu de croire que l'empereur se rendit aux remontrances du Pape. Bernard le Trésorier, auteur du temps et continuateur français de Guillaume de Tyr, dit positivement que l'empereur et le roi se réconcilièrent, et qu'ensuite le Pape donna au roi Jean de quoi vivre avec honneur [3]. En effet, le Pape Honorius, voyant que Jean de Brienne n'avait plus que le titre de roi de Jérusalem, voulut au moins pourvoir à sa subsistance, et, pour cet effet, lui donna le gouvernement des terres de l'Église romaine, depuis Viterbe jusqu'à Montefiascone. La commission est du 27me de janvier 1227 [4].

Lorsque Frédéric vint en Italie, il donna pour tuteur au jeune roi

[1] Richard de San-Germ., an. 1224 et 1227. — [2] Raynald., an. 1227, n. 1-3. — [3] Martène, *Ampliss. Collectio*, t. 5, col. 696, n. 86. — [4] Rayn., an. 1227, n. 4 et 5, avec la note de Mansi.

son fils, et pour régent de l'empire en Allemagne, le saint archevêque de Cologne, Engelbert, dont il connaissait le mérite. Le saint prélat se montra digne de cette confiance. Il assembla les seigneurs à Aix-la-Chapelle, et sacra solennellement le jeune roi Henri le 8me de mars 1222, qui était le dimanche avant l'Ascension. Il l'aimait comme son fils, l'honorait comme son roi, et n'usait de l'autorité que l'empereur lui avait confiée que pour faire régner la justice ; ce qui lui attira d'un côté la haine des méchants accoutumés au pillage, et de l'autre la bénédiction de tous les gens de bien, particulièrement des marchands. Il se servait, pour réprimer les rebelles, des deux glaives qu'il avait reçus, le spirituel comme évêque, le matériel comme duc : ainsi parle le moine Césaire, auteur de sa vie. Il excommuniait les uns, il soumettait les autres par la force des armes ; enfin il fut le plus puissant des archevêque de Cologne, depuis saint Brunon, frère de l'empereur Otton Ier. Engelbert retira plusieurs domaines et plusieurs fiefs soustraits depuis longtemps à son église, il l'enrichit de plusieurs autres, et y fit des tours, des châteaux et d'autres bâtiments considérables. Étant repris par des religieux de ce qu'il mettait des impositions sur le peuple, il s'excusa en disant que, sans argent, il ne pouvait maintenir la paix dans le pays.

Dans la famine qui survint en 1224 et qui était telle qu'on ne trouvait pas de blé pour de l'argent, il en acheta, qu'il fit amener par son autorité de la province de Mayence, et distribuer aux monastères qui en avaient le plus de besoin ; car il aimait les religieux et les honorait comme s'ils eussent été ses supérieurs. Il honorait aussi les prêtres, même les plus pauvres, et souvent leur donnait à manger de son assiette et à boire de sa coupe, préférablement aux nobles séculiers. Quelques frères des deux nouveaux ordres des Prêcheurs et des Mineurs étant venus à Cologne, quelques-uns du clergé les inquiétèrent, et proposèrent contre eux divers reproches devant l'archevêque Engelbert. Il répondit : Tant que les choses iront bien, laissez-les au même état. Les accusateurs, qui étaient des dignitaires du chapitre et des curés, ajoutèrent : Nous craignons que ce ne soit ceux dont sainte Hildegarde a prophétisé qu'ils abaisseraient le clergé et mettraient la ville en péril. L'archevêque répondit : Si cette prophétie est venue de Dieu, il est nécessaire qu'elle s'accomplisse. Et il les arrêta tous par cette réponse.

Le saint archevêque s'attira plusieurs ennemis puissants par son zèle pour la justice ; mais le plus implacable fut Frédéric, comte d'Isembourg, son parent. Il était avoué ou défenseur de l'abbaye d'Ésende, monastère royal de filles ; mais, au lieu de la protéger, il ne travaillait qu'à la piller. Il ôta les baillis qui en dépendaient,

, le saint archevêque
rite. Le saint prélat
les seigneurs à Aix-
roi Henri le 8me de
n. Il l'aimait comme
l'autorité que l'em-
a justice ; ce qui lui
nés au pillage, et de
particulièrement des
es, des deux glaives
atériel comme duc :
Il excommuniait les
mes ; enfin il fut le
puis saint Brunon,
plusieurs domaines
n église, il l'enrichit
aux et d'autres bâ-
ligieux de ce qu'il
en disant que, sans
pays.
tait telle qu'on ne
a, qu'il fit amener
distribuer aux mo-
aimait les religieux
rieurs. Il honorait
ent leur donnait à
préférablement aux
uveaux ordres des
, quelques-uns du
x divers reproches
nt que les choses
ateurs, qui étaient
t : Nous craignons
hétisé qu'ils abais-
L'archevêque ré-
nécessaire qu'elle
se.
puissants par son
Frédéric, comte
nseur de l'abbaye
de la protéger, il
en dépendaient,

malgré l'abbesse et les religieuses, et en établit de nouveaux ; il accabla les sujets de l'abbaye d'impositions et de corvées excessives. L'abbesse vint souvent à Cologne avec ses religieuses, se plaindre de ses violences, premièrement à l'archevêque Théodoric, puis à Engelbert; mais la considération de la parenté les portait à dissimuler le mal. Quelques années après, le pape Honorius et l'empereur Frédéric, fatigués par les plaintes des religieuses, en écrivirent des lettres pressantes à Engelbert, qui avertit sérieusement le comte de se corriger, jusqu'à lui offrir une pension sur ses propres revenus, pourvu qu'il n'abusât point de son droit d'avoué. Mais, loin d'en profiter, il se plaignit à ses parents et à ses amis que l'archevêque voulait le dépouiller de son bien, et ceux-ci l'échauffèrent encore, en sorte qu'il résolut la mort du prélat, se fiant principalement à sa puissance et à ses grandes alliances, qui le mettaient, ce lui semblait-il, en état de tout entreprendre sans rien craindre.

Après la fête de la Toussaint 1225, l'archevêque vint à Soest en Westphalie, pour traiter de la paix avec le comte Frédéric, qui s'y rendit aussi accompagné de ses deux frères, Théodoric, évêque de Munster, et Engelbert, élu évêque d'Osnabruc, ainsi que de plusieurs autres parents et amis. Pendant trois jours de conférence, on ne put trouver d'expédient qui contentât Frédéric ; mais l'archevêque reçut une lettre qui l'avertissait du dessein formé contre sa vie. Il la lut à l'évêque de Minden, qui était présent, et qui lui dit : Au nom de Dieu, seigneur, soyez sur vos gardes, non-seulement pour votre intérêt, mais pour celui de notre église et de tout le pays : il répondit : Je suis dans un grand embarras : si je me tais, il m'arrivera malheur ; si je leur en parle, ils diront que je les calomnie : je remets désormais mon corps et mon âme à la divine Providence. Il foula aux pieds la lettre d'avis et la jeta au feu. Puis il entra dans sa chapelle avec l'évêque de Minden et lui fit sa confession générale de toute sa vie avec abondance de larmes : c'était aussi pour se préparer à une dédicace d'église, qu'il devait faire le lendemain.

Alors le comte Frédéric, pour mieux cacher son mauvais dessein, feignit d'accepter la paix proposée par l'archevêque, qui lui dit : Mon cousin, nous irons ainsi ensemble avec bien de la joie à la diète que le roi doit tenir à Nuremberg. Le comte prit congé de lui, et, retourné à ses gens, il leur donna ses ordres pour l'embuscade et l'exécution de son dessein. C'était le vendredi d'après la Toussaint, 7me de novembre. L'archevêque, marchant vers Swelme, qui était le lieu où il devait dédier l'église, reçut encore plusieurs avis en chemin, qui ne l'empêchèrent pas de continuer. Enfin, comme le jour commençait à manquer, il arriva au lieu de l'embuscade, qui était

un chemin creux au haut d'une montagne ; le signal étant donné, les gens de Frédéric se jetèrent sur lui, et, encouragés par leur maître, lui donnèrent quarante-sept coups d'épées et de couteaux, et le laissèrent mort sur la place. Il fut depuis rapporté à Cologne et enterré à Saint-Pierre. Un grand nombre de miracles se firent par son intercession. Il est honoré comme martyr le 7 novembre, jour de sa mort. Il est dit de lui, dans le *Martyrologe romain*, qu'il souffrit le martyre pour défendre la liberté de l'Église, et pour avoir obéi à l'Église romaine. Sa vie fut écrite, à la demande de Henri, son successeur, par le moine Césaire d'Heisterbach, de l'ordre de Cîteaux [1].

Comme saint Engelbert était non-seulement archevêque de Cologne, mais encore régent de l'empire, tous les ordres de l'État poursuivirent la vengeance de son meurtre. Le comte Frédéric fut mis au ban de l'empire et à la diète de Nuremberg et ensuite à celle de Francfort. Dans cette dernière, on présenta au roi Henri et aux princes le corps même de l'archevêque, avec la chemise sanglante, et ceux qui marchaient devant le corps avaient l'épée à la main suivant la coutume, et criaient contre le meurtrier Frédéric. Tous les assistants furent émus de ce spectacle, principalement le jeune roi, qui regrettait Engelbert comme son père. Il renouvela le ban de Frédéric, déjà prononcé à la diète de Nuremberg, et déclara tous ses fiefs et ses autres biens confisqués, et tous ses vassaux absous de leur serment. On promit, au nom de Henri, le nouvel archevêque élu, mille marcs d'argent à quiconque lui livrerait le meurtrier [2].

On présenta de même le corps du saint dans le concile de Mayence, que le cardinal-légat Conrad, évêque de Porto, y tint avec plusieurs évêques et abbés, pendant l'Avent de la même année 1225. Le légat, qui lui-même était un saint homme, sensiblement affligé du meurtre d'Engelbert, lui donna de grandes louanges dans le sermon qu'il fit au concile, le qualifiant de martyr et le proposant pour exemple aux évêques, qui donnaient en fief à leurs neveux et à leurs autres parents les biens des églises, ou qui dissimulaient leurs usurpations. Ensuite il excommunia le comte Frédéric en plein concile, et ordonna que l'excommunication serait publiée tous les dimanches dans les cinq provinces de sa légation, savoir, de Mayence, de Cologne, de Trèves, de Brême et de Magdebourg [3].

Le légat Conrad tint ensuite un concile à Liége, pour entendre la justification des évêques de Munster et d'Osnabruc, soupçonnés d'être les complices de leur frère, le comte Frédéric, dans le meurtre du saint archevêque de Cologne. Par ordre du légat, les deux évê-

[1] Surium, 7 *novembr.* — [2] Ibid., 7 *novembr.* — [3] Labbe, t. 11, p. 294-299.

al étant donné, les
s par leur maître,
uteaux, et le lais-
Cologne et enterré
ent par son inter-
mbre, jour de sa
, qu'il souffrit le
pour avoir obéi à
e Henri, son suc-
rdre de Cîteaux [1].
hevêque de Colo-
es de l'État pour-
Frédéric fut mis
ensuite à celle de
roi Henri et aux
hemise sanglante,
l'épée à la main
Frédéric. Tous les
nent le jeune roi,
nouvela le ban de
t déclara tous ses
assaux absous de
el archevêque élu,
eurtrier [2].
ncile de Mayence,
y tint avec plu-
même année 1225.
nsiblement affligé
anges dans le ser-
r et le proposant
à leurs neveux et
qui dissimulaient
Frédéric en plein
t publiée tous les
voir, de Mayence,
g [3].
pour entendre la
ruc, soupçonnés
, dans le meurtre
at, les deux évê-

11, p. 294-299.

ques furent amenés au concile sous escorte. Comme ils ne purent se justifier, le légat, de l'avis des Pères du concile, les envoya au Pape pour être examinés, et en attendant les déclara suspens. Ils allèrent donc à Rome, et le comte Frédéric avec eux. Après qu'ils y eurent demeuré quelque temps, ils furent déposés, n'ayant pu se purger du crime dont ils étaient accusés par les procureurs de l'église de Cologne et par les lettres des princes. Peu de temps après, l'évêque de Munster mourut de chagrin, avant que de retourner chez lui. Quant au meurtrier Frédéric, n'ayant pu obtenir à Rome le pardon qu'il désirait, il vint à Liége déguisé ; mais il y fut reconnu, puis amené à Cologne, le jour de la Saint-Martin, et, trois jours après, exécuté à mort en cette manière. On l'étendit par terre, le bourreau lui cassa les bras et les jambes à coups de cognée, et il en reçut jusqu'à seize sans se plaindre, tant il était repentant de son crime, qu'il confessa plusieurs fois et en particulier et en public. Après avoir été ainsi rompu, il fut mis sur une roue élevée sur un pilier de pierre hors la ville, près une des portes ; il y vécut jusqu'au matin, priant et se recommandant aux prières des assistants. Ainsi finit ce comte, un an après son crime, au mois de novembre 1226 [1].

Saint François d'Assise mourut la même année, mais après une vie bien différente. Un jour, dans ses courses apostoliques, il passait avec le frère Léon au pied du château de Montefeltro. Il y avait une affluence considérable de chevaliers, de marchands et de peuples des campagnes. Un jeune comte de Montefeltro devait être armé chevalier dans la chapelle de ses ancêtres. François, qui aimait naturellement ces sortes de fêtes, dit à frère Léon : Allons à cette fête ; nous y ferons, Dieu aidant, un chevalier spirituel.

Après l'office solennel, François monta sur un petit mur et commença à prêcher par ces paroles : Le bien que je désire est si grand, que toute peine m'est plaisir. Il cita l'exemple des apôtres, qui étaient pleins de joie d'avoir reçu des outrages pour le nom de Jésus-Christ, et celui des martyrs qui s'exposaient volontiers aux tourments et à la mort pour conquérir le ciel. L'auditoire fut profondément ému, et tous les yeux étaient attachés sur le visage du prédicateur, comme s'il eût été un ange [2]. Parmi les chevaliers, était le seigneur Orlando. Il avait entendu en Toscane raconter de François des choses merveilleuses, ce qui lui avait donné un grand désir de le voir. Aussitôt après la prédication, il l'aborde, et, le tirant à l'écart, lui dit : Père, je voudrais parler avec vous du salut de mon âme. François répondit : Cela me plaira beaucoup ; mais pour le moment faites

[1] Godofr., an. 1226. — [2] Vital. *Chron. Mont. Alv.* Wadding et Floretti.

honneur à vos amis qui vous ont invité à la fête; mangez avec eux, et après le repas nous converserons ensemble tant que vous voudrez. En effet, après le repas, il vint à François; et à la fin d'une longue et abondante causerie sur les dispositions de son âme, Orlando dit : J'ai en Toscane une montagne vraiment religieuse; on l'appelle Mont-de-l'Alverne; elle est isolée, sauvage et très-convenable à ceux qui voudraient faire pénitence loin du monde et mener la vie solitaire. Si elle vous plaît, je vous la donnerai volontiers et à vos compagnons pour le salut de mon âme. A ces paroles, François, tout joyeux, remercia Dieu dans son cœur et dit à Orlando : Seigneur, quand vous serez retourné dans votre château, je vous enverrai quelques-uns de mes disciples; ils visiteront la montagne, et si elle est propre à la vie religieuse, j'accepte votre charitable offrande. Puis il se leva et continua son voyage; et le chevalier Orlando revint au Nouveau-Clusium, c'était le nom de son château.

De retour à Sainte-Marie-des-Anges, François envoya à Clusium deux de ses frères; Orlando les reçut avec honneur et avec joie. Accompagnés de cinquante hommes armés, à cause des bêtes sauvages et des brigands, ils visitèrent la montagne. Ils choisirent, au-dessus d'immenses rochers, dans un lieu découvert, entouré de hêtres énormes, une place propre à bâtir un couvent. Avec l'aide de leurs guides, ils y construisirent des logettes en bois, en terre et en pierre, et un petit oratoire où ils récitèrent le saint office de l'Église. Ainsi les pauvres frères Mineurs prirent possession de la montagne par la prière.

Cette sainte retraite, si propre à la vie contemplative, fut bien chère à François; il y alla souvent reposer son âme et son corps des fatigues de l'apostolat. Il y fit un premier voyage avec les frères Léon, Angelo et Maneo, lequel était le gardien; car toujours il avait coutume de choisir parmi ceux qui l'accompagnaient un supérieur auquel il obéissait humblement. Il prêcha partout où il passa, et n'eut d'autres soins que l'office, la méditation et les entretiens pieux. La première nuit se passa dans un couvent de l'ordre. La deuxième nuit, la fatigue et le mauvais temps les obligèrent à chercher un abri dans une vieille église abandonnée. Les frères s'endormirent profondément; François resta en prière. Alors il fut tourmenté par les démons avec une rudesse et une cruauté inouïes; ils se jetèrent sur lui pleins de fureur, le traînèrent sur le pavé, le brisèrent de coups. Au milieu des douleurs, il s'écriait : O mon Seigneur Jésus-Christ, je vous rends grâces de tant de bienfaits; celui-ci est une marque assurée de votre bonté pour moi; vous punissez mes péchés en ce monde pour m'épargner dans l'autre; je suis prêt, ô mon

Dieu, à souffrir encore davantage, si c'est votre sainte volonté [1].

Saint Bonaventure nous apprend que François fut souvent tourmenté de cette sorte par les démons ; mais que ces esprits orgueilleux, ne pouvant vaincre sa constance, se retiraient confus [2].

Au matin, il se trouva dans une si extrême faiblesse, qu'il ne put continuer la route à pied : ses frères allèrent au village voisin, où un bon laboureur offrit son âne, tout joyeux de faire quelque chose pour cet homme dont il avait entendu dire tant de bien. On se mit en marche, les frères suivirent à quelque distance. François s'entretenait avec le paysan, qui lui dit dans toute sa franchise ombrienne : Puisque vous êtes vraiment François d'Assise, appliquez-vous à être aussi bon que les gens le disent, afin qu'ils ne soient pas trompés dans leur confiance ; je vous en avertis. François aussitôt se jette à terre, se met à genoux devant le paysan, baise ses pieds et le remercie de son bon et utile avis. En montant le sentier raide et abrupt qui conduit au sommet de l'Alverne, par une de ces chaleurs étouffantes qu'on n'éprouve que dans les montagnes, le paysan s'écria : Je meurs, si je ne trouve à boire ! François, après une courte prière, lui indiqua un peu d'eau dans un endroit où pourtant il n'y avait pas de fontaine.

Orlando, apprenant que François était à la montagne, y accourut avec des hommes qui portaient des pains et autres provisions. Il trouva nos pieux ermites en prières. François se leva aussitôt, et reçut avec une joie bien affectueuse Orlando et sa compagnie. Il le remercia de ce beau présent de la sainte montagne, et le pria de lui faire construire une petite cellule couverte au pied d'un très-beau hêtre situé à peu près à un jet de pierre de l'endroit où étaient les cellules des frères. Cela fut immédiatement exécuté. Comme venait le soir et qu'il fallait repartir, François dit quelques paroles et bénit cette petite troupe pieuse et dévouée. Au moment du dernier adieu, Orlando tira un peu à l'écart François et ses frères, et leur dit : Mes bien chers, je ne veux pas que, sur cette montage sauvage, vous ayez aucune nécessité corporelle, afin que vous puissiez vous livrer entièrement à la contemplation ; je veux et je vous le dis à présent pour toujours, je veux que vous veniez chercher dans ma maison tout ce qui vous est nécessaire ; si vous faites autrement, j'en aurai beaucoup de peine ; et il partit.

François s'assit avec ses compagnons sur la mousse, et leur dit, en les entretenant des choses de l'âme : Ne vous appuyez pas trop sur l'offre charitable du seigneur Orlando ; prenons garde de blesser

[1] Fioretti, p. 173. — [2] *Vita S. Franc.*, c. 10.

notre profession de pauvreté. Soyez sûrs que, si nous sommes de vrais pauvres, le monde aura compassion de nous ; si nous embrassons bien étroitement la pauvreté, il nous donnera libéralement tout ce qu'il faut pour vivre. Dieu, qui nous a appelés dans la sainte religion pour le salut du monde, a fait ce pacte avec nous ; nous devons donner au monde de bons exemples, et le monde doit fournir à toutes nos nécessités. Persévérons donc dans notre pauvreté, parce qu'elle est la voie de la perfection et le gage des richesses éternelles [1]. Chacun se retira dans sa cellule. Le lendemain François voulut seul, en méditant et priant, visiter la montagne, chercher les lieux les plus retirés et les plus secrets pour s'y cacher dans l'oraison, le jeûne et les larmes.

Cependant Orlando avait amené des environs quelques pieux ouvriers qui bâtirent une petite église et un couvent selon le plan tracé par François. Ces journées saintes et calmes furent troublées par un événement bizarre. Un Sarmate, chassé de son pays à cause de ses crimes, avait cherché un refuge dans l'Apennin. Ce Sarmate, que ses ravages et sa cruauté avaient fait surnommer le Loup, s'était établi au mont Alverne. Entre les masses de rochers, il y en a une plus haute et plus énorme que les autres et dont elle est séparée par des abîmes ; on ne peut y parvenir que par un petit pont : elle porte aujourd'hui le nom de *Rocher-de-Frère-Loup*. L'établissement des frères Mineurs avait fort déplu à ce loup sarmate ; plusieurs fois il les avait menacés. Furieux, il vint un jour pour les chasser avec de terribles paroles. La patience et quelques mots de François le frappèrent ; sa fureur se calma, et, prosterné aux pieds des pauvres Mineurs, il leur demanda de rester avec eux. François, pleurant de joie, serra dans ses bras ce loup changé en agneau, lui donna l'habit de l'ordre et le doux nom de frère Agnello [2].

Dans le cours de sa vie apostolique, François fit plusieurs voyages au mont Alverne, et chaque fois il y eut avec Dieu d'intimes et ineffables communications. Mais aucune ne fut merveilleuse comme celle qu'il y eut en 1224. Il s'était retiré sur la montagne, pour y passer son carême de Saint-Michel, c'est-à-dire les quarante jours qu'il avait coutume de jeûner depuis l'Assomption de Notre-Dame jusqu'à la fin de septembre. Le saint homme y ayant longtemps prié très-ardemment, Dieu fit entendre qu'à l'ouverture du livre de l'Évangile, il apprendrait ce qui pouvait en lui être de plus agréable à Dieu. François dit à frère Léon, qui seul l'accompagnait : Chère petite brebis de Dieu, va, ouvre trois fois sur l'autel, en l'honneur de la

[1] Fioretti, p. 179. — [2] Vital. *Chron. Mont. Alvern.*, p. 49.

sainte Trinité, le livre des Évangiles. Et, chaque fois, frère Léon trouva la passion de Jésus-Christ. François en conclut qu'il devait, avant de mourir, se conformer encore plus qu'il n'avait fait aux douleurs de la Passion. Et quoique son corps fût extrêmement affaibli d'austérités, il ne fut point effrayé de cette pensée, mais plus encouragé au martyre, qu'il croyait être cette conformité parfaite aux souffrances de Jésus-Christ.

Son union avec Dieu devint plus intime, sa vie n'était qu'une longue extase. Ces opérations intérieures, qui ravissaient son âme, élevaient son corps en l'air, plus ou moins haut, à proportion de leurs degrés. Quand il n'était élevé qu'à la hauteur d'un homme, frère Léon embrassait ses pieds et les arrosait de ses larmes, disant à Dieu du fond de son cœur : Mon Dieu, soyez propice à un pécheur comme moi par les mérites de ce saint homme, et daignez me donner quelque petite portion de votre grâce. Quand il ne pouvait l'atteindre ni l'apercevoir, il se prosternait et priait où il l'avait vu s'élever. On l'entendait parler avec Dieu, tantôt avec crainte et tremblement, tantôt comme un ami parle à un ami. Plusieurs fois frère Léon vit une lumière éclatante, et au milieu des soupirs de François, il ne distinguait que ces paroles : Qui êtes-vous, Seigneur, et qui suis-je, moi ? Un jour, après un de ces ravissements, le Sauveur parut assis sur une grande pierre plate qui servait de table à François. Il y eut une longue et intime communication ; et François, se levant tout transporté, s'écria : Frère Léon, prépare des parfums et du baume pour consacrer cette pierre. Frère Léon lui apporta de l'huile qu'il versa sur la pierre, à l'exemple de Jacob, prononçant ces paroles : Cette pierre est l'autel de Dieu [1].

Un matin, vers la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix, qui est le 14me de septembre, comme il priait au côté de la montagne, il vit un séraphin ayant six ailes ardentes et lumineuses, lequel descendait du haut des cieux d'un vol très-rapide. Quand il fut proche, François vit entre ses ailes la figure d'un homme ayant les pieds étendus et attachés à une croix. Deux ailes s'élevant au-dessus de sa tête, deux étaient étendues pour voler, et deux couvraient tout son corps. Cette vision l'étonna merveilleusement ; il eut le cœur saisi d'une joie mêlée de tristesse, et il comprit que ce n'était pas par le martyre corporel, mais par l'ardeur de la charité qu'il devait être transformé en la ressemblance de Jésus crucifié. La vision, disparaissant, laissa en son cœur une ardeur merveilleuse et une impression encore plus admirable en son corps ; car aussitôt commencèrent à paraître à ses

[1] Vital et Fioretti.

mains et à ses pieds les marques des clous, comme il les avait vus dans l'image du Crucifix. Ses mains et ses pieds paraissaient percés de clous dans le milieu ; les têtes des clous se voyaient au dedans des mains et au-dessus des pieds, et les pointes repliées de l'autre côté et enfoncées dans la chair. A son côté droit paraissait une cicatrice rouge comme d'un coup de lance, et souvent elle jetait du sang, dont sa tunique et ses fémoraux étaient arrosés.

Le serviteur de Dieu voyant que ces stigmates, c'est ainsi qu'on les a nommés, ne pouvaient demeurer cachés à ses compagnons les plus familiers, et craignant d'ailleurs de publier le secret de Dieu, se trouva dans un grand embarras. Il appela quelques-uns de ses frères, leur proposa la difficulté en termes généraux et leur demanda conseil. Frère Illuminé, jugeant à la manière dont il paraissait étonné qu'il avait vu quelque merveille, il lui dit : Mon frère, sachez que ce n'est pas seulement pour vous, mais encore pour les autres, que Dieu vous découvre quelquefois des secrets ; c'est pourquoi vous devez craindre d'être repris d'avoir caché votre talent. François, touché de ces paroles, rapporta avec grande crainte la suite de sa vision, ajoutant que celui qui lui avait apparu lui avait dit des choses qu'il ne découvrirait à personne de sa vie. Après qu'il eut passé sa quarantaine dans la solitude, il descendit de la montagne à la Saint-Michel, et Dieu confirma l'impression miraculeuse de ses stigmates par plusieurs autres miracles.

Dans la province de Riéti s'était étendue une maladie contagieuse qui faisait périr les moutons et les bœufs, sans qu'on y pût apporter aucun remède. Un homme craignant Dieu fut averti en songe d'aller promptement à l'ermitage des frères Mineurs, où François demeurait alors, de prendre de l'eau où il aurait lavé ses mains et ses pieds, et d'en asperger tout le bétail. Le matin, il vint à l'ermitage, et ayant obtenu secrètement de cette eau par le compagnon du saint, il en arrosa les bestiaux malades et couchés par terre. Dès que la moindre goutte les avait touchés, ils se levaient vigoureux et couraient aux pâturages. Ainsi toute la maladie cessa. Autour du mont Alverne, avant que le saint homme y demeurât, la grêle, formée d'un nuage qui s'élevait de la montagne, gâtait ordinairement les fruits de la terre ; mais, depuis l'apparition du séraphin, cette grêle cessa, au grand étonnement des habitants. L'hiver qui suivit, François voyageait monté sur l'âne d'un pauvre homme, à cause de sa faiblesse et de la rudesse des chemins. La neige et la nuit qui approchait l'obligèrent de demeurer sous une roche, où il s'aperçut que ce pauvre homme qui l'accompagnait se plaignait, et se tournait de côté et d'autre, ne pouvant reposer, parce qu'il était vêtu légèrement et le

froid très-rigoureux. François étendit le bras et toucha son guide de la main percée ; aussitôt il se sentit tellement échauffé au dedans et au dehors, qu'il dormit plus doucement entre ces roches et ces neiges qu'il n'avait jamais fait dans son lit, comme il l'assura depuis.

Quelque soin que prît François de cacher ses stigmates, il ne put empêcher qu'on ne vît ceux des pieds et des mains, quoique depuis ce temps-là il marchât chaussé et tînt presque toujours ses mains couvertes. Les stigmates furent vus de plusieurs de ses confrères, lesquels, bien que très-dignes de foi par leur sainteté, l'assurèrent depuis par serment, pour ôter tout prétexte d'en douter. Quelques cardinaux les virent par la familiarité qu'ils avaient avec le saint homme ; ils ont relevé les stigmates, dit saint Bonaventure, dans les proses, les hymnes et les antiennes qu'ils ont publiées en son honneur, et ont rendu témoignage à cette vérité et de vive voix et par écrit. Enfin le pape Alexandre IV, prêchant au peuple en présence de plusieurs frères et de moi-même, assura que pendant la vie du saint, il avait vu ces sacrés stigmates de ses propres yeux. Ce sont les paroles de saint Bonaventure dans la vie de saint François, d'où est tiré tout ce récit. Il ajoute : A sa mort, plus de cinquante frères les virent, et la pieuse vierge Claire avec ses sœurs, et une multitude innombrable de séculiers, dont plusieurs les baisèrent et les touchèrent de leurs mains, pour plus grande certitude.

Quant à la plaie de son côté, il la cacha si bien, que de son vivant personne ne la put voir qu'à la dérobée. Un frère qui le servait, nommé Jean de Lodi, lui ayant persuadé par un pieux artifice de tirer sa tunique, sous prétexte de la secouer, vit cette plaie, regardant attentivement, et en reconnut la grandeur, en y appliquant légèrement trois doigts. Frère Léon, compagnon du saint homme, d'une simplicité merveilleuse, lui maniant les épaules à cause d'un mal qu'il y sentait, passa la main par son capuce et toucha la plaie par hasard, ce qui causa au saint homme une grande douleur. Depuis ce temps, pour couvrir cette plaie, il porta des fémoraux qui montaient jusqu'aux aisselles ; mais les frères qui les lavaient ou secouaient sa tunique de temps en temps, les trouvaient ensanglantés. Enfin, après sa mort, la plaie du côté parut évidemment comme les autres. Lucas, évêque de Tuy en Espagne, auteur du même temps, rend témoignage à la vérité des stigmates de saint François, et dit qu'ils ont été vus et touchés par beaucoup de clercs et de laïques, religieux et séculiers, cinq ans avant le temps où il écrivait [1].

Saint François, mort au monde, mort à lui-même, absorbé en

[1] *Acta SS.*, 4 *octob.*

Dieu, transformé en Jésus-Christ, devait être mort pour la nature entière, la nature entière devait être morte pour lui : voilà ce que nous sommes naturellement portés à croire. Eh bien ! nous nous trompons. La vérité, c'est tout le contraire.

Cela étonnera sans doute beaucoup. N'est-il pas dit qu'il faut renoncer aux créatures ? En tant qu'elles éloignent de Dieu, oui ; en tant qu'elles élèvent à Dieu, non. En effet, elles en éloignent ou en approchent, suivant qu'on les envisage. L'homme sensuel, en qui domine la vie animale, qui fait son dieu de son ventre, ne voit dans les créatures que ce qui peut satisfaire ses passions charnelles, et ainsi elles l'éloignent de plus en plus de Dieu. L'homme en qui domine la vie purement raisonnable ou humaine, le savant, ne voit dans les créatures qu'un objet de curiosité, d'examen, d'expérience, de calcul, de science. Il lui serait facile de s'élever jusqu'à celui qui les a faites. Mais il lui est facile aussi de n'aller pas au delà de lui-même, de se faire lui-même l'unique but de toutes ses études, et de n'envisager toutes les créatures que comme une pâture à sa curiosité, à sa vanité, à son orgueil. Le Chrétien, au contraire, le saint en qui domine tellement la vie de la grâce, qu'elle pénètre en quelque manière et qu'elle s'identifie la vie purement raisonnable et la vie sensitive, il voit, comme le premier et comme le second, ce que les créatures ont de beautés sensibles ou intellectuelles ; mais il ne s'arrête ni à elles ni à soi, il s'élève jusqu'à Dieu ; il se réjouit dans toutes les œuvres du Seigneur, et, par autant d'agréables miroirs, il monte jusqu'à la cause vivifiante. Dans ce qu'il y a de beau, il contemple celui qui est la beauté même, et aux vestiges qu'il a imprimés dans les créatures, il suit partout le bien-aimé, se faisant de tout un degré, une échelle, pour s'élever et atteindre celui qui est l'amabilité même. Voilà ce que saint Bonaventure raconte en propres termes de saint François d'Assise. Il ajoute : Dans toutes les créatures, comme en autant de ruisseaux, ce saint goûtait, avec une dévotion ineffable, il goûtait, il savourait cette bonté souveraine, source intarissable de tout ce qu'il y a de bon. Et comme s'il percevait une céleste harmonie dans le concert des différentes qualités et fonctions que Dieu leur a données, il les invitait amicalement à sa louange, suivant la coutume du prophète David.

Un jour, près de Bévagne, il vint à un lieu où s'était rassemblé une très-grande multitude d'oiseaux de différentes espèces. Le saint, les voyant, courut à eux et les salua, comme si c'eût été des créatures raisonnables. Tous l'attendirent, se retournèrent de son côté, les plus élevés inclinant la tête jusqu'à ce qu'il fût proche et qu'il les exhortât tous à écouter la parole de Dieu, en disant : Mes frères les oiseaux,

vous devez bien louer votre Créateur, qui vous a revêtus de plumes, vous a donné des ailes pour voler, vous accorde la pureté de l'air et vous gouverne sans que vous ayez à prendre aucune sollicitude. Pendant qu'il leur disait ces choses et d'autres, les petits oiseaux tressaillaient de joie, allongeaient le cou, étendaient les ailes, entr'ouvraient le bec et le regardaient attentivement. Lui, plein de ferveur, passa au milieu d'eux, les touchant de sa tunique, sans que pas un changeât de place, jusqu'à ce qu'il les eût congédiés en faisant sur eux le signe de la croix; alors ils s'envolèrent tous avec sa bénédiction. Ses compagnons de voyage considéraient tout ceci de la route où ils l'attendaient. Revenu à eux, cet homme simple et pur commença à s'accuser de négligence de n'avoir point jusqu'alors prêché les oiseaux [1].

Il aimait particulièrement les alouettes. Il se plaisait à remarquer dans leur plumage la couleur grise et cendrée qu'il avait choisie pour son ordre, afin que l'on pensât souvent à la mort, à la cendre du tombeau. Montrant à ses disciples l'alouette s'élevant dans les airs et chantant dès qu'elle a pris sur la terre quelques grains : Voyez, disait-il avec joie, elles nous apprennent à rendre grâces au Père commun qui nous donne la nourriture, à ne manger que pour sa gloire, à mépriser la terre et à nous élever au ciel, où doit être notre conversation.

Prêchant dans le bourg d'Alviano, et ne pouvant être entendu à cause du bruit des hirondelles qui avaient là leurs nids, il leur adressa ces paroles : Mes sœurs les hirondelles, vous avez assez parlé, il est bien temps que je parle à mon tour. Écoutez donc la parole de Dieu, et gardez le silence pendant que je prêcherai. Elles ne dirent plus un seul petit mot, et ne bougèrent de l'endroit où elles étaient. Saint Bonaventure, qui raconte ce fait, ajoute qu'un bon étudiant de Paris se trouvant interrompu dans son étude par le gazouillement d'une hirondelle, dit à ses condisciples : En voici une de celles qui troublaient le bienheureux François dans son sermon, et qu'il fit taire. Alors il dit à l'hirondelle : Au nom de François, serviteur de Dieu, je te commande de te taire et de venir à moi. Elle se tut dans le moment et vint à lui. Mais, dans la surprise qu'il en eut, il la lâcha, et n'en fut plus importuné [2]. C'est ainsi qu'il plaisait à Dieu d'honorer le nom de son serviteur.

Un jour, comme saint François allait prendre son repas avec le frère Léon, il se sentit intérieurement rempli de consolation au chant d'un rossignol. Il pria Léon de chanter alternativement les

[1] S. Bonavent., c. 12. — [2] Ibid., n. 12.

louanges avec l'oiseau. Celui-ci s'en étant excusé sur sa mauvaise voix, le saint se mit à répondre au rossignol, et continua jusqu'au soir, où il fut obligé de cesser, avouant avec une sainte envie que le petit oiseau l'avait vaincu. Il le fit venir sur sa main, le loua d'avoir si bien chanté, lui donna à manger, et ce ne fut que par son ordre, après avoir reçu sa bénédiction, que le rossignol s'envola [1].

Dans sa première visite au mont Alverne, il se vit environné d'une multitude d'oiseaux qui se mirent sur sa tête, sur ses épaules, sur sa poitrine et dans ses mains, battant des ailes et témoignant par le mouvement de leurs petites têtes tout le plaisir que leur causait l'arrivée de leur ami. Je vois, dit-il à son compagnon, je vois qu'il faut rester ici, puisque mes petits frères les oiseaux se réjouissent. Pendant son séjour dans ces montagnes, un faucon, dont l'aire était voisine, le prit en grande amitié; par son cri, il annonçait au saint l'heure à laquelle il avait coutume de prier; il chantait à une heure plus avancée pour le ménager lorsqu'il était malade, et si alors, vers le point du jour, sa voix, comme une cloche intelligente, sonnait au matin, il avait soin d'en modérer et d'en affaiblir le son. C'était, dit saint Bonaventure, un divin présage des grandes faveurs qu'il devait recevoir en ce lieu [2].

Tout cela nous étonne. C'est que nous n'avons peut-être jamais bien médité ce mystère dont parle saint Paul aux Chrétiens de Rome : « Toute la nature, faite pour glorifier Dieu, est asservie malgré elle à la vanité de l'homme; elle en gémit, et attend que les enfants de Dieu la délivrent. Car la création même sera délivrée de cette servitude de corruption par une certaine participation à la gloire des enfants de Dieu, à la gloire des saints [3]. » Voilà ce qu'enseigne l'apôtre. Il n'est donc pas étonnant pour le Chrétien que les créatures qui gémissent de l'asservissement où les tiennent les pécheurs, se réjouissent à la vue des saints qui commencent leur délivrance, qu'ils leur témoignent à leur manière un religieux respect, et obéissent à leur voix, comme nous avons vu bien des fois les lions et les ours de l'amphithéâtre se coucher familièrement aux pieds des martyrs, et les animaux du désert obéir à la voix de saint Antoine.

Entre tous les animaux, saint François aimait singulièrement ceux qui lui représentaient la douceur de Jésus-Christ, ou qui étaient le symbole de quelque vertu. Les agneaux lui rappelaient ce très-doux agneau de Dieu qui s'est laissé conduire à la mort pour la rédemption des péchés du monde. Lorsqu'il passait le long des pâturages, il saluait amoureusement les troupeaux, qui venaient à lui et lui faisaient

[1] *Fioretti di S. Francesco.* — [2] S. Bonavent., c. 8. — [3] Rom., 8, 19-22.

fête à leur manière. Plus d'une fois il racheta des agneaux qu'on menait à la boucherie.

En même temps, il domptait la férocité des loups et faisait des pactes avec eux. Voyageant un jour entre Grecio et Cotannelo avec un paysan, les loups vinrent le caresser comme font les chiens. A cette nouvelle, les habitants du voisinage supplient l'homme de Dieu de les délivrer de deux grands fléaux qui les tourmentaient, les loups et la grêle. Saint François leur dit : A l'honneur et à la gloire de Dieu tout-puissant, je vous engage ma parole que, si vous voulez me croire et avoir pitié de vos âmes en faisant une bonne confession et de dignes fruits de pénitence, le Seigneur vous regardera d'un œil favorable, vous délivrera de vos calamités et vous rendra votre pays abondant en toutes sortes de biens. Mais aussi je vous déclare que, si vous êtes ingrats, si vous faites comme le chien qui retourne à son vomissement, Dieu en sera plus irrité contre vous, et il doublera vos peines et vos tribulations. Tant que les habitants de la vallée de Grecio demeurèrent fidèles à Dieu, les loups ne mangèrent pas leurs troupeaux, et la nuée, grosse de grêle et d'orage, se détournait de leur terre et allait fondre ailleurs [1].

Dans le temps que saint François demeurait dans la ville d'Eugubio, un loup ravageait tout le territoire, et les citoyens armés marchaient contre lui comme contre un ennemi public. Saint François, malgré les prières de ses frères, voulut aller seul à la rencontre du loup. Dès qu'il l'aperçut, il lui commanda, au nom de Dieu, de ne plus faire aucun ravage, et cet animal féroce, devenu doux comme un agneau, vint se coucher aux pieds du saint, qui lui parla ainsi : Mon frère le loup, tu vas dévastant et tuant les créatures de Dieu ; tu es un homicide, et toute cette contrée t'a en horreur. Mais je veux, frère loup, que tu fasses la paix avec elle. Comme c'est la faim qui t'a porté au mal, je veux que tu me promettes de ne plus le faire, si on te nourrit. Le loup, en signe de consentement, inclina profondément la tête. — Donne-moi un gage de ta parole, reprit le saint homme en lui tendant la main. Le loup leva familièrement une patte de devant et la posa dans la main de son ami et de son maître, et il le suivit dans la ville. Saint François dit au peuple assemblé à cause d'une si grande merveille : Entre autres choses, Dieu a permis ce fléau à cause des pécheurs ; mais la flamme éternelle de l'enfer est plus redoutable aux damnés que la férocité d'un loup, qui ne peut tuer que le corps. Mes petits frères, convertissez-vous à Dieu et faites pénitence, et Dieu vous délivrera, dans le temps, du loup, et dans

[1] S. Bonavent., c. 8.

l'éternité, de l'enfer. Mon frère le loup, qui est ici présent, m'a promis de faire un pacte avec vous, si de votre côté vous promettez de lui donner chaque jour la nourriture nécessaire. Le peuple s'engagea par acclamation. Le loup renouvela ses signes de consentement, et, pendant deux années consécutives, il vint dans la ville, de maison en maison, demander sa nourriture, à la manière des animaux domestiques ; lorsqu'il mourut, les citoyens eurent une grande douleur, car il était pour eux un mémorial de la vertu et de la sainteté de François [1].

Par amitié pour les abeilles, François leur faisait porter, pendant l'hiver, du miel ou du bon vin pour les nourrir et les réchauffer. Il aimait l'eau, parce qu'elle est le symbole de la pénitence et qu'elle a lavé notre âme dans le baptême. Il révérait aussi les pierres, se souvenant de la pierre angulaire de l'Évangile. Il recommandait aux frères qui allaient couper le bois dans la montagne de laisser de forts rejets en mémoire de Jésus-Christ, qui a voulu mourir pour notre salut sur le bois de la croix. Il voulait que toujours le jardinier réservât, au milieu du grand jardin, un petit jardinet tout composé de fleurs suaves, odoriférantes et belles à voir, afin qu'elles invitassent un chacun à louer Dieu par leur beauté. Les fleurs élevaient son âme à cette fleur sortie de la tige de Jessé, et dont le parfum réjouit le monde [2].

Cette fraternité de piété et d'affection, François l'étendait même aux éléments. Un jour que les médecins allaient lui appliquer un fer rouge aux tempes, il le bénit d'abord et lui dit : Mon frère le feu, le Très-Haut t'a fait avant toutes choses, et t'a fait beau, utile et puissant ; sois-moi donc favorable aujourd'hui, et daigne Dieu t'adoucir de telle sorte que je puisse te supporter. Le fer fut appliqué, et le saint s'écria : Mes frères, louez avec moi le Très-Haut ; le feu même ne brûle pas, et je ne sens aucune douleur [3].

Lorsque l'amour débordait du cœur de François, il parcourait la campagne ; il appelait les moissons, les vignes, les arbres, les fleurs des champs, les étoiles du ciel, tous ses frères et sœurs de la nature, à se joindre à lui pour bénir le Créateur, et sa tendresse radieuse et naïve s'élevant de degré en degré jusqu'au soleil, l'hymne suivant s'élançait de son âme :

« Seigneur très-haut, très-puissant et très-bon, à vous appartiennent la louange, la gloire, l'honneur et toute bénédiction !

« A vous seul elles sont dues, et nul homme n'est digne de prononcer votre nom.

« Loué soit Dieu, mon Seigneur, ainsi que toutes les créatures,

[1] *Fioretti di san Francesco*, c. 20. — [2] Thomas de Celamo, l. 1, c. 10. — [3] *Chroniq. des frères Min.*, l. 2, c. 11.

spécialement notre frère, le soleil, qui nous donne le jour et la lumière ; il est beau et rayonne avec une grande splendeur ; il est votre image, ô mon Dieu !

« Loué soit mon Seigneur pour notre sœur la lune et pour les étoiles ; il les a formées dans le ciel, brillantes et belles.

« Loué soit mon Seigneur pour mon frère le vent, pour l'air, soit nuageux, soit serein, pour tous les temps par lesquels il donne leur subsistance à toutes les créatures.

« Loué soit notre Seigneur pour notre sœur l'eau, qui est utile, humble, précieuse et chaste.

« Loué soit mon Seigneur pour notre frère le feu, par lequel il illumine les ténèbres, et qui est beau, agréable, fort et puissant.

« Loué soit mon Seigneur pour notre mère la terre, qui nous nourrit et nous soutient, qui produit les fruits, les fleurs diaprées et les herbes. »

Saint François ayant appris que l'union était rompue entre l'évêque d'Assise et les magistrats de cette ville, ajouta ces paroles à son cantique :

« Loué soit mon Seigneur dans ceux qui pardonnent pour son amour et supportent les souffrances et les tribulations.

« Heureux ceux qui persévèrent dans la paix ; car ils seront couronnés par le Très-Haut. »

Et il dit à ses compagnons : Allez avec confiance chez les magistrats, et dites-leur de ma part de se rendre chez l'évêque. Quand ils seront en sa présence, ne craignez pas, chantres de Dieu, chantez à deux chœurs le cantique de mon frère le soleil. — Et ces paroles si simples rétablirent la paix : les ennemis s'embrassèrent et se demandèrent mutuellement pardon.

Enfin le saint homme, ayant eu révélation que sa mort était prochaine, ajouta cette strophe à son cantique de l'amour de la nature :

« Loué soit notre Seigneur pour notre sœur la mort corporelle, à laquelle nul homme vivant ne peut échapper. Malheur à qui meurt dans le péché mortel !

« Bienheureux ceux qui se reposent dans ses très-saintes volontés ; la seconde mort ne pourra les atteindre.

« Louez et bénissez mon Seigneur, rendez-lui grâces, et servez-le avec une grande humilité [1]. »

Depuis deux ans que saint François avait reçu les stigmates, sa santé s'affaiblissait de jour en jour ; et les clous de ses pieds croissant, il ne pouvait plus marcher. Il se faisait donc porter par les villes

1 *S. Franc. Opuscula.* Chavin, *Vie de S. Franç.*

et les villages, pour animer les autres à porter la croix de Jésus-Christ. Dans une de ces courses, il guérit un petit enfant de Bagnara. Cet enfant fut saint Bonaventure. François avait un grand désir de revenir à ses premières pratiques d'humilité, servir les lépreux et réduire son corps en servitude, comme au commencement de sa conversion. La ferveur de l'esprit suppléait à la faiblesse du corps ; mais ses infirmités vinrent à tel point, qu'à peine y avait-il aucune partie où il ne sentît de très-grandes douleurs ; et, toute la chair étant consumée, il ne lui restait plus que la peau et les os. Ses frères croyaient voir un autre Job, tant pour la souffrance que pour la patience. Il se fit porter à Notre-Dame-des-Anges, pour rendre l'âme au même lieu où il avait reçu l'esprit de grâce.

Dans ces derniers moments, il dicta une lettre adressée à tous les supérieurs, les prêtres et les frères de l'ordre, principalement pour leur recommander le respect envers le très-saint sacrement de l'autel. Il dicta de même son testament, où il recommande particulièrement le respect envers les prêtres, l'observation de la règle et le travail des mains.

Sentant approcher sa dernière heure, il se fit coucher sur la terre nue, ôta même sa tunique, pour rendre plus sensible son parfait dépouillement ; puis, levant les yeux au ciel, il couvrit de la main gauche la plaie de son côté droit, et dit à ses frères : J'ai fait ce qui me regarde ; Notre-Seigneur vous apprendra ce que vous devez faire. Ils fondaient tous en larmes : l'un d'eux, qu'il nommait son gardien, devinant son intention, se leva promptement, prit une tunique avec une corde, les lui présenta et lui dit : Je vous prête cet habit comme à un pauvre, prenez-le par obéissance. Le saint homme leva les mains au ciel, et loua Dieu de ce qu'il allait à lui déchargé de tout. Ensuite il fit appeler tous les frères qui étaient en ce lieu-là, et les exhorta à conserver l'amour de Dieu, la patience, la pauvreté, avec la foi de l'Église romaine ; puis, étendant sur eux ses bras mis l'un sur l'autre en forme de croix, il donna sa bénédiction tant aux absents qu'aux présents. Frère Léon et frère Ange, suivant son désir, chantèrent en chœur le cantique de son frère le soleil et de sa sœur la mort. Ce cantique fini, il se fit lire la Passion de Notre-Seigneur selon saint Jean. Après cette lecture, il commença lui-même à réciter d'une voix mourante ce psaume de David :

« Ma voix a crié vers le Seigneur ; je lui ai adressé mes vœux ! Je répands mes prières en sa présence; je lui dis mes douleurs, et mon esprit est près de défaillir. Seigneur, vous avez connu mes sentiers ! Je regardais à ma droite, et je ne voyais personne qui me connût ; la fuite m'était fermée, et nul ne défendait ma vie. C'est vous que j'implore, ô mon Dieu ; et j'ai dit : Vous êtes mon espérance et mon

partage dans la terre des vivants. Écoutez ma prière, car je suis profondément humilié; délivrez-moi de ceux qui me poursuivent, car ils se sont fortifiés contre moi. Délivrez mon âme de sa prison, afin que je puisse vous glorifier; voilà que les justes attendent votre jugement sur moi [1]. »

A ces derniers mots, sa bouche se ferma pour toujours : François n'était plus de ce monde. C'était la nuit du samedi au dimanche, quatrième jour d'octobre 1226, la quarante-cinquième année de son âge, la vingtième de sa conversion, la dix-huitième de l'institution de son ordre.

Après sa mort, on vit librement ses stigmates, qui étaient, dit saint Bonaventure, des clous formés miraculeusement de sa chair, et tellement adhérents, que, quand on les poussait d'un côté, ils avançaient de l'autre, comme des nerfs durs et tout d'une pièce. Ces clous étaient noirs comme du fer; mais la plaie du côté était rouge et retirée en rond comme une espèce de rose. Ce spectacle si nouveau affermissait la foi de ses enfants, excitait leur amour et leur donnait une sainte joie qui tempérait leur affliction, quand ils baisaient ces merveilleuses plaies. Le peuple, ayant appris la mort du saint, accourut en foule pour les voir, chacun voulant s'en assurer par lui-même et prendre part à cette joie. On permit à plusieurs citoyens d'Assise d'approcher, de voir et de baiser ces stigmates; et un d'entre eux, nommé Jérôme, chevalier et lettré, homme de sens et de réputation, ayant peine à croire cette merveille, l'examina plus hardiment et plus curieusement en présence des frères et des autres citoyens. Il toucha de ses mains les pieds, les mains et le côté du corps saint, fit mouvoir les clous et s'assura si bien de la vérité, qu'il fut depuis un des témoins qui en déposa avec serment. En portant le corps à Assise, le convoi passa à l'église de Saint-Damien, où était sainte Claire avec ses compagnes, et on s'y arrêta quelque peu pour leur donner la consolation de voir et de baiser le corps saint avec ses stigmates. Enfin on l'enterra dans la ville, à l'église de Saint-Georges, où il avait commencé à étudier dans son enfance, et où il avait prêché la première fois. Dieu commença dès lors à faire éclater sa sainteté par un grand nombre de miracles. Nous le verrons solennellement canonisé par son ami, le cardinal Hugolin, devenu Pape sous le nom de Grégoire IX, après la mort d'Honorius III, arrivée le 18 mars 1227 [2].

[1] Psalm. 141. — [2] Voir les *Vies de S. François d'Assise*, *Acta SS.*, 4 *octob.* Chavin. Chalippe, etc.

FIN.

TABLE ET SOMMAIRES

DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

LIVRE SOIXANTE-ONZIÈME.

DE 1198 A 1216.

Pontificat d'Innocent III. — Ce que c'était que le Pape au moyen âge.

§ Ier.

COMMENCEMENTS D'INNOCENT III.

Prédiction d'Isaïe sur le changement des nations..... 1 et 2
Famille d'Innocent III..... 2 et 3
État de l'université de Paris à la fin du douzième siècle..... 3-7
Études et connaissances qu'y fait le jeune Lothaire, depuis Innocent III. 8 et 9
Son pèlerinage à Saint-Thomas de Cantorbéri, et son séjour à Bologne. 10
Ses premiers emplois et ses premiers écrits..... 10-15
Il est élu Pape. Sa résistance, son intronisation, son sermon dans cette circonstance..... 16-21

§ II.

SOLLICITUDE GÉNÉRALE D'INNOCENT III SUR TOUS LES PAYS DE L'EUROPE.

État général du monde..... 22
Lettre d'Innocent III au roi d'Angleterre Richard Cœur-de-lion... 23-25
Sollicitude d'Innocent III pour la réforme de son palais, du gouvernement de Rome et des alentours..... 25-30
Sollicitude d'Innocent III pour les autres provinces d'Italie..... 30-34
Sollicitude d'Innocent III pour le royaume de Sicile et son roi mineur, Frédéric..... 34-41
Sollicitude d'Innocent III pour l'Espagne, sur le mariage des princes. Observations du comte de Maistre à ce sujet. 41-47
Pierre d'Aragon vient se faire couronner à Rome, et rend son royaume tributaire du Saint-Siége..... 47-49
Progrès des chrétiens d'Espagne. Victoire mémorable des rois de Castille, d'Aragon et de Navarre sur les Sarrasins, à Navès de Tolosa..... 49-59
Sollicitude du Pape sur la Norwége, la Suède, le Danemark et l'Islande. 59-67
Progrès du christianisme en Prusse, Livonie, Esthonie..... 67-70
Soins du Pape pour la Hongrie. 70-72
— pour la Pologne, la Servie et la Bosnie..... 72-76
— pour la Bulgarie, dont le souverain lui demande le titre de roi. 76-82
Ce qui fait que l'humanité est une. 82 et 83
Pensée dominante des empereurs teutoniques. Quel en eût été le résultat pour l'Église et les peuples chrétiens. 83 et 84
Situation de l'Allemagne à la mort de l'empereur Henri VI. Triple élection de Frédéric de Sicile, de Philippe de Souabe et d'Otton de Saxe. Les trois compéti-

teurs recourent au Pape..... 84-88
Mort de Richard Cœur-de-lion. Son frère Jean lui succède..... 88 et 89
Décision d'Innocent III sur la triple élection d'Allemagne. Réflexion du protestant Hurter à ce sujet..... 89-95
Lettres du Pape aux princes d'Allemagne sur le même sujet..... 95-97
Comment le protestant Hurter apprécie la conduite d'Innocent III dans l'affaire du divorce de Philippe-Auguste, roi de France..... 97 et 98
Différentes démarches et lettres du Pape dans cette affaire, où il finit par réussir..... 98-111
Efforts du Pape pour la pacification de l'Allemagne..... 111-117
Quel était le grand péril de l'Église et de l'Europe..... 117 et 118
Philippe de Souabe, réconcilié à l'Église, l'emporte sur son compétiteur, lorsqu'il est tué par un des siens. 118-121
Otton de Saxe est reconnu de tout le monde..... 122-124

§ III.

SOLLICITUDE PARTICULIÈRE D'INNOCENT III SUR L'ORIENT.

Etat de l'empire grec sous Isaac l'Ange et sous son frère Alexis, qui le détrône. Caractère de ces deux princes. 125-128
Le clergé grec, non moins dégénéré que les empereurs. Bassesse de Théodore Balsamon, le plus savant canoniste des Grecs ..... 128 et 129
Ouvrages de Balsamon sur le droit canonique. Son texte de la donation de Constantin. Ses aveux sur l'autorité des pontifes romains. Ses bévues et ses contradictions..... 129-133
Correspondance d'Innocent avec les empereurs Isaac l'Ange et Alexis. 133 et 134
Son instruction pastorale au patriarche de Constantinople et à l'empereur. 134-141
Nouvelles lettres du Pape à l'un et à l'autre..... 141-143
Soumission filiale des Arméniens à l'Église romaine..... 143-146
Caractère universel de la papauté. 146
Efforts d'Innocent III pour la croisade de la Terre-Sainte.... 147-152
Le curé Foulque de Neuilly. Succès de ses prédications, et pour la réforme des mœurs, et pour la croisade. 152-156
Suppression de la fête des fous dans l'église de Paris..... 156
Innocent III protége les Juifs. Leur état en Europe..... 157 et 158
Baudouin de Flandre et autres croisés du même pays. Leur éloge. 158 et 159
Succès des prédications de l'abbé Martin dans le sud-ouest de l'Allemagne..... 159 et 160
Grand nombre d'écrivains à cette époque 160
Thibault de Champagne élu chef de la croisade. Négociation avec les Vénitiens pour le transport de l'armée. 160-163
Mort de Thibault de Champagne. Boniface de Montferrat est élu à sa place pour généralissime. Légats nommés par le Pape. Préparatifs de la croisade..... 163-165
Mort de Foulque de Neuilly... 166
Arrivée des croisés à Venise. Leur embarras parce qu'ils ne s'y trouvent pas tous..... 166 et 167
Le jeune Alexis survient et complique l'affaire..... 167 et 168
Les Vénitiens entraînent les croisés à la conquête de Zara malgré eux et malgré le Pape. Les croisés se divisent à ce sujet. Conduite du Pape en cette conjoncture..... 168-175
Le jeune Alexis se trouve au milieu des croisés, qui se divisent de nouveau par délicatesse de conscience. Leur réunion et leur marche sur Constantinople pour rétablir le jeune prince. 175 et 176
Arrivée des croisés devant Constantinople. L'usurpateur Alexis s'enfuit. Isaac l'Ange est rétabli avec son fils, Alexis le Jeune. Lettres des uns et des autres au Pape..... 176-184
Nouveau traité du jeune Alexis avec les croisés qui l'accompagnent dans une expédition contre les Bulgares. 184-186
Incendie à Constantinople. 186 et 187
Nouvelle révolution à Constantinople, qui oblige les croisés, malgré eux, à se rendre maîtres de la ville.... 187-196
Si dans cette prise de Constantinople

Il arrive plus de désordres que dans d'autres villes. Respect des croisés pour les reliques des saints..... 196-200
Baudouin de Flandre est élu empereur de Constantinople. Lettres du nouvel empereur et des autres croisés au Pape..... 200-204
Fin des deux usurpateurs Alexis et Murzufle..... 204 et 205
Lettres et conduite d'Innocent touchant la conquête de Constantinople par les Latins. Ses soins pour l'établissement du nouveau patriarche et le règlement des affaires ecclésiastiques... 205-212

§ IV.

SOLLICITUDE D'INNOCENT III POUR DÉFENDRE LA CHRÉTIENTÉ D'OCCIDENT CONTRE LA CORRUPTION DE L'HÉRÉSIE MANICHÉENNE.

Parenté probable entre les manichéens du moyen âge et les modernes francs-maçons. Parenté originelle de toutes les erreurs et de toutes les sectes. 213-215
Les manichéisme, sataniquement subversif de toute religion, de toute morale, de toute justice, de toute société. 215 et 216
Premiers soins d'Innocent III pour arrêter ce mal et y porter remède. Vie plus édifiante dans le clergé, plus de zèle à instruire les peuples... 216-218
Sa lettre aux habitants de Metz sur une traduction de l'Écriture sainte en langue vulgaire. Observations remarquables du protestant Hurter à cet égard. 218 et 219
Résumé que le même historien fait des principes d'après lesquels Innocent III se conduisait en ces affaires.... 219
Soins du Pape pour extirper l'hérésie manichéenne dans les États de l'Église. Martyre de saint Pierre Parenzo. 219-224
La France septentrionale préservée de l'hérésie par ses bons évêques. Saint Guillaume de Bourges. Saint Étienne de Die..... 224-230
Mort de saint Hugues, évêque de Lincoln..... 230 et 231
Fâcheux état de la France méridionale. Évêques négligents, nobles dissolus, littérature frivole, soldats mercenaires..... 231-234
Efforts d'Innocent III pour y porter remède. Le bienheureux Pierre de Castelnau, Foulque, évêque de Toulouse. 234-238
Arrivée en Languedoc de l'évêque d'Osma et de saint Dominique. Leur histoire, leurs travaux, leurs succès. Mort du premier..... 238-248
Assassinat du légat, le bienheureux Pierre de Castelnau. Lettres du Pape à ce sujet. Réflexions peu judicieuses de Fleury. Soumission, pénitence et engagements de Raymond VI, comte de Toulouse..... 248-257
Croisade contre les manichéens du Languedoc. Elle est conduite par le comte de Toulouse. Prise de Béziers par les goujats de l'armée. Résolution des chefs de la croisade touchant les places qu'il faudrait prendre d'assaut. Reddition de Carcassonne..... 257-261
Les chefs de la croisade choisissent le comte Simon de Montfort pour seigneur de Carcassonne et de leurs autres conquêtes. Son portrait par le protestant Hurter. Observations à ce sujet. 261-265
Conduite peu franche du comte de Toulouse et du roi Pierre d'Aragon. Concile de Lavaur..... 265-269
Position difficile de Simon de Montfort. Sa valeur héroïque. Sa prodigieuse victoire à Muret sur le roi d'Aragon, qui y est tué..... 269-276

§ V.

SECOURS NOUVEAUX QUE DIEU ENVOIE A SON ÉGLISE.

Quel est le plus grand ennemi de Dieu. Comment le Sauveur nous apprend à le combattre. Hurter, protestant, ne le comprenait pas encore..... 277-281
Commencements de saint François d'Assise..... 281-290
Ses premiers disciples. Bernard de Quintaval et Pierre de Catane. 290-292
Le bienheureux Égidius ou Gille. 292-294
Le prêtre Silvestre. Premiers travaux des disciples de saint François; instructions qu'il leur fait..... 294-296
Règle de saint François. Il va trouver le pape Innocent, qui lui donne une approbation verbale..... 296-299
Frère Léon..... 299 et 300
Sainte Claire..... 300-304
Saint François, indécis entre la vie

contemplative et la vie active, se décide pour la vie apostolique. Conversion du poëte lauréat de Frédéric II. Instructions de François à ses frères. Sa lettre à tous les Chrétiens..... 304-308

Il envoie des frères en Espagne et à Maroc, blâme les somptueux édifices dans son ordre..... 308-310

§ VI.

AFFAIRE DE L'EMPIRE ET DE JEAN SANS-TERRE.

Otton IV, à peine empereur, oublie ses serments à l'Église. Il est déposé spirituellement et temporellement, et meurt sans postérité et sans gloire. 311 et 312

Jean Sans-terre, roi d'Angleterre, en guerre avec le roi de France. Innocent III s'interpose comme Pape. Sa lettre à Philippe-Auguste. Réflexions peu judicieuses de Fleury à cet égard. 312-319

Jean Sans-terre se brouille avec le Pape pour l'élection à l'archevêché de Cantorbéri. Après deux élections nulles, le Pape nomme Étienne Langton. Résistance du roi, lettres du Pape, suites graves de cette affaire..... 319-329

Jean Sans-terre implore l'alliance du sultan de Maroc. Mépris que fait de lui le sultan..... 329-331

Suite de l'affaire du roi Jean. Il finit, du conseil de ses barons, par se déclarer vassal de l'Église romaine, avec plus de solennité que n'avaient fait ses prédécesseurs..... 331-337

Différend du roi Jean avec les barons d'Angleterre. Le Pape soutient le roi, et lève l'interdit du royaume... 338-342

Victoire de Bouvines remportée par le roi de France, Philippe-Auguste. 342-347

§ VII.

AFFAIRES D'ORIENT.

Gentilshommes français, empereur, roi ou seigneurs en Grèce et en Asie. Théodore Lascaris, empereur grec de Bithynie. Alexis Comnène, empereur de Trébizonde. Les Vénitiens, maîtres de plusieurs îles grecques..... 348-352

Les Grecs, ligués avec les Bulgares, font un massacre général des Latins. Désastre, captivité et mort de l'empereur Baudouin. Efforts du Pape pour diminuer ces malheurs et radoucir le roi des Bulgares..... 352-360

Les Grecs, plus maltraités par les Bulgares que par les Latins, reviennent à ceux-ci. Les Bulgares éprouvent des revers. Leur roi meurt. Punition providentielle de la ville qui avait commencé le massacre des Latins. Couronnement et premiers actes de l'empereur Henri. 360-365

Correspondance de l'empereur Théodore Lascaris avec le Pape. 365 et 366

Application du Pape à régler les affaires ecclésiastiques dans l'empire latin de Constantinople. Difficulté des circonstances ; état maladif des Grecs. 366-372

Peste, famine, tremblements de terre en Égypte..... 372-374

Touchante correspondance du patriarche d'Alexandrie et des pauvres Chrétiens d'Égypte avec le Pape. 374 et 375

Saint Albert, patriarche de Jérusalem. 375-378

Lettres du Pape pour les affaires de la Terre-Sainte. Jean de Brienne, roi de Jérusalem..... 378-381

Religieux du Mont-Carmel. Règle que leur donne le patriarche Albert. 381-383

Croisade d'enfants..... 384

Convocation d'un concile général. Prédication d'une nouvelle croisade. Élection d'un patriarche de Constantinople..... 384-390

§ VIII.

AFFAIRES D'OCCIDENT. — QUATRIÈME CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN.

Université de Paris..... 391 et 392

Congrégation du Val-des-Écoliers. 392 et 393

Erreurs graves de quelques membres de l'université de Paris, qui se reproduisent au dix-neuvième siècle. 393-397

Règlement du cardinal-légat de Courçon pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et religieuse en France..... 397 et 398

Règlement du même légat pour les études de l'université..... 398 et 399

État du Languedoc. Le comte de Toulouse fait mourir son frère parce qu'il s'est déclaré pour les catholiques. Concile de Montpellier. Le prince Louis

de France exécute sa croisade en Languedoc..... 399-403
Le roi Jean d'Angleterre, ayant fait une trêve avec la France, trouve chez lui la guerre civile avec les barons révoltés. Sage conduite d'Innocent III dans ces conjonctures difficiles. Peu de créance que mérite Matthieu Pâris... 403-412
Arrivée des prélats pour le concile général. L'archevêque Rodrigue de Tolède. Mort de saint Albert de Jérusalem. 412 et 413
Dispositions et engagements de Frédéric II envers le Saint-Siége l'an 1215. 414 et 415
Ouverture du quatrième concile général de Latran. Discours du Pape. 415-417
Canons du concile touchant la foi. 417-420
Troisième canon. Les hérétiques mis au ban spirituel et temporel de la chrétienté. Raisons de cette loi... 420-423
Règlements du concile et du Pape pour les églises de Grèce et d'Orient. 423 et 424
Canons sur l'administration de la justice..... 424 et 425
Canons pour l'instruction chrétienne des fidèles et l'instruction théologique des clercs, pour opérer et assurer le bien..... 425-528
Canons touchant les sacrements. Le propre prêtre. Les malades, les empêchements de mariage, la clandestinité. 428-430
Canons pour réformer divers abus. 430-432
Canons pour rétablir la discipline dans les monastères..... 432 et 433
Quelque chose de mieux que des canons..... 433
Travaux et succès de saint Dominique. 433-437
Dévotion du saint rosaire. 437 et 438
Commencement de l'ordre des frères prêcheurs..... 438 440
Rencontre à Rome de saint Dominique et de saint François.. 440 et 441
Innocent III règle l'affaire du comte de Toulouse..... 441
Canons du concile touchant les Juifs et la croisade..... 441 et 442
Guerre civile entre le roi Jean d'Angleterre et ses barons révoltés. Prétentions de Louis de France sur le royaume d'Angleterre. Il envoie des ambassadeurs à Rome. Le pape Innocent III réfute ses prétentions, témoigne une grande affection pour sa personne et meurt. 442-446

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÈME.

DE LA MORT DU PAPE INNOCENT III, 1216, A LA MORT DU PAPE HONORIUS III, 1227.

L'Esprit de Dieu, qui est toujours avec son Église, y réforme le clergé et le peuple, par saint Dominique et saint François.

Vie de l'Église au milieu du monde qui toujours meurt..... 447 et 448
Promotion d'Honorius III..... 448
Mort du roi Jean d'Angleterre. Son fils Henri, âgé de neuf ans, triomphe des barons rebelles et de Louis de France, par son innocence et la protection du Saint-Siége. Paix entre Louis de France et le jeune Henri III, à qui Honorius III tient lieu de père et de mère.. 448-454
Mort de l'empereur Henri de Constantinople. Aventures et mort de Pierre de Courtenai. Son successeur remplacé par son fils Robert. Sollicitude d'Honorius III pour le bien temporel et spirituel de l'empire latin..... 454-459
Soins du pape Honorius pour la croisade. Départ du roi André de Hongrie. 459-461
Départ de Guillaume de Hollande et d'autres croisés d'Allemagne, qui remportent une grande victoire et font une importante conquête en Portugal sur les Mahométans d'Espagne..... 461-463
Saint Ferdinand, roi de Castille. 463-465
Rodrigue Ximenès, archevêque de Tolède. Luc, évêque de Tuy. 465 et 466
Zèle du pape Honorius pour propager le christianisme en Prusse, en Livonie, Courlande, Danemark, Suède et Norwége..... 466-469
Affaires de la Terre-Sainte. 469-471
Les croisés arrivent devant Damiette, l'assiégent et la prennent.... 471-475
État des ordres religieux militaires. 475 et 476
Règle de saint Dominique. Son ordre est approuvé par le Pape.... 476-480
Travaux, succès, miracles, fondations de saint Dominique..... 480-492
Saint Ceslas et saint Hyacinthe. 492 et 493

Autres disciples de saint Dominique. 493-500
Dernières actions et mort du comte Simon de Montfort..... 500-503
Voyages de saint Dominique en France, en Espagne et en Italie... 503-508
Saint François d'Assise envoie ses disciples prêcher par tout le monde; choisit le cardinal Hugolin pour protecteur de son ordre, dont il tient le deuxième chapitre général..... 508-515
Frères mineurs envoyés à Maroc, y souffrent le martyre; d'autres à Ceuta. Réflexions indiscrètes de Fleury à ce sujet..... 516-522
Commencement de saint Antoine de Padoue..... 522 et 523
Saint François devant le sultan d'Égypte..... 523-525
Ce que Jacques de Vitri dit des frères mineurs..... 525 et 526
Prédications de saint François en Italie. Instructions à ses frères... 526-529
Il envoie de nouveau de ses religieux en Allemagne. Progrès qu'ils y font. 529-532
Premières prédications de saint Antoine de Padoue..... 532 et 533
Alexandre de Halès entre dans l'ordre des frères mineurs..... 533
Institution du tiers ordre de saint François..... 533-535
Nouveaux disciples de saint Dominique, qui veut réunir son ordre à celui de saint François. Il institue pareillement un tiers ordre..... 536-544
Derniers travaux et mort de saint Dominique..... 544-547
Le bienheureux Jourdain de Saxe lui succède comme supérieur général. 547-549
Commencements de saint Raymond de Pegnafort..... 549-553
Saint Pierre Nolasque, fondateur de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci pour la rédemption des captifs.... 553-555
Charité de la France... 555 et 556
Mort de Philippe-Auguste. 556 et 557
Précautions du pape Honorius III et du roi de France, Louis VIII, contre les manichéens du Languedoc... 557-560
Mort de Raymond VI, comte de Toulouse. Dispositions de son fils. 560 et 561
Soins du Pape pour concilier les différends entre la France et l'Angleterre, ainsi que les affaires du Languedoc. 561-566
Émeute d'écoliers à Paris, etc.. 566 et 567
Croisade de Louis VIII contre les manichéens du Languedoc. Il meurt martyr de la chasteté conjugale. 567-570
Premières années et éducation de Louis IX, autrement saint Louis. 570-572
Conciles d'Angleterre et d'Écosse pour le rétablissement de la discipline. 572-575
Commencements de saint Edmond de Cantorbéri..... 575-581
Mort d'Otton IV. Conduite équivoque de Frédéric II depuis ce moment. 581-592
Lois de Frédéric II contre les hérétiques..... 592-594
Honorius III s'efforce de pacifier l'Italie. Remarques sur les guerres d'alors. 594 et 595
Sainte Verdiane, servante et recluse. 595-598
Sainte Zita de Lucques, servante toute sa vie..... 598-602
La bienheureuse Marguerite de Louvain, servante d'auberge.. 602 et 603
Commencements de sainte Élisabeth de Hongrie..... 603-608
Ses épreuves à la cour de Thuringe. 608-612
Elle épouse le duc Louis de Thuringe. Vertus de ce prince..... 612-615
Vie sainte des deux époux. Mortifications d'Élisabeth; sa charité et son amour pour les pauvres, sa grande dévotion et humilité..... 615-623
Comment sainte Élisabeth fut connue de saint François, et eut pour directeur maître Conrad de Marbourg... 623-627
Sainte Élisabeth devenue mère. 627 et 628
Comment le duc Louis protége le pauvre peuple..... 628-630
Famine en Thuringe. Charités d'Élisabeth..... 630-635
Saint Conrad de Bavière..... 635
Sainte Hedwige, duchesse de Pologne. 635-637
Parallèle entre l'Europe chrétienne et l'Asie infidèle, ravagée par Ginguiskhan et ses fils..... 637-640
Quelles ont pu être les vues de la Providence dans les conquêtes des Tartares.

Effets déjà réalisés..... 640-646

Les Géorgiens unis à l'Église romaine. Lettre de leur reine au pape Honorius III. 646-649

Efforts du Pape et négligence de Frédéric II pour procurer du secours aux croisés de Damiette, qui sont obligés de capituler..... 649-651

Lettre du patriarche d'Alexandrie au pape Honorius..... 651 et 652

Conduite peu loyale de Frédéric II envers son beau-père, Jean de Brienne, et envers l'Église. Ses constitutions contre les hérétiques. Sa correspondance avec le Pape, qui le réconcilie avec les Lombards et avec son beau-père. 652-663

Saint Engelbert, archevêque de Cologne. Son martyre. Supplice et repentir de son meurtrier..... 663-667

Dernières actions de saint François d'Assise. Ses stigmates..... 667-673

Affection surnaturelle de saint François pour toutes les créatures. 673-678

Son invitation à toutes les créatures de louer Dieu..... 678 et 679

Ses souffrances, son testament, sa sainte mort..... 679-681

FIN DE LA TABLE DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

Corbeil, imprimerie de CRÉTÉ.

VOLUME.

réconcilie avec les
on beau-père. 652-
663
archevêque de Co-
Supplice et repentir
..... 663-667
de saint François
tes..... 667-673
relle de saint Fran-
créatures. 673-678
toutes les créatures
..... 678 et 679
son testament, sa
..... 679-681

UME.